ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 20 mai 2021

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 13 mai 2021

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 20 mai 2021, à 17 h via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 20 mai 2021

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 20 mai 2021 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 5 mai 2021.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 6.01, 7.02 à 7.04, 20.19 à 20.44, 30.02, 30.03, 41.08 à 41.11, 42.02 et 51.01 à 51.03.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 51.01 et 51.02 pour lesquels aucun document ne sera livré.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 20 mai 2021

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 avril 2021

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux

07 – Dépôt

07.01 *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1207350001

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 »

Compétence d'agglomération : Acte mixte

07.02 *Service de l'habitation* - 1210498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

07.03 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1218395003

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

Compétence d'agglomération : Acte mixte

07.04 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1215330007

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1217075002

Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 6 673 040 $, taxes et contingences incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec), majorant ainsi le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.02 *Service des grands parcs_ du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1211543002

Exercer la première année d'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 $, taxes incluses, pour les services de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022, dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 $ à 1 321 580,15 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1211029002

Exercer la première option de renouvellement de l'entente-cadre pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 *Service des technologies de l'information , Direction connectivité* - 1211073001

Exercer les options de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.05 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1208468001

Accorder un soutien financier maximal de 75 000 $ à TechnoMontréal pour l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.06 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice* - 1215035003

Accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18142 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.07 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1218008001

Conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc., d'une durée de trois ans, pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.08 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1213438009

Accorder un contrat à Mofax électrique ltée, d'une durée approximative de 24 mois, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.09 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1218115003

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.10 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1218161001

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6572 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1210652002

Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situés au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15720 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1211029001

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15700 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.13 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1218144001

Accorder un contrat à Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18351 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.14 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1217953001

Accorder un contrat à La Piscine pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718, 75 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.15 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire* - 1215006001

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 pour une somme de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soum.) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 pour une somme de 422 372,16 $, taxes incluses - 1 soum.) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public 21-18583

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.16 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1210154001

Accorder un soutien financier de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier », pour 2021, en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.17 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1217102002

Accorder un soutien financier au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet « Paroles de paysage » dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.18 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale* - 1218741001

Approuver les projets d'Addenda 1, aux conventions initiales intervenues entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc., majorant ainsi le soutien financier total de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal majorant ainsi le soutien financier total de 50 000 $ à 100 000 $ / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.19 *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel* - 1214464004

Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder, d'une durée de cinq ans, pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier, pour une somme maximale de 267 920,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18558 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.20 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1213838001

Exercer une option de prolongation, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée (CG18 0220) / Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482,50 $, taxes incluses, ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $, taxes incluses, n'ayant pas été utilisé complètement

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.21 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1217956001

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.22 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231008

Autoriser une dépense de contingences additionnelle de 87 028,49 $, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313) et autoriser le transfert d'une somme de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.23 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1216025004

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pieds carrés, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est), pour une dépense totale de 1 813 182,71 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1216025005

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés, pour les besoins du Bureau des réclamations, pour une dépense totale de 508 737,65 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.25 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1216232001

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1er janvier 2021, au montant de 38 304,76 $, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.26 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1216232002

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil, à compter du 1er janvier 2021, au montant de 13 690,05 $, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.27 *Service de l'habitation* - 1218440002

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.28 *Service de l'habitation* - 1218440001

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Sainte-Madeleine

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.29 *Service de l'habitation* - 1219168001

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 788 488 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.30 *Service de l'habitation* - 1219053001

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.31 *Service de l'habitation* - 1217597001

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 808 000 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.32 *Service de l'habitation* - 1217597003

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 1 614 000 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.33 *Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel* - 1217520002

Accorder un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville de Montréal et les activités de recherche et d'acquisition de talents, d'une durée de trois ans, pour une somme maximale de 374 061,85 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.34 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1213838003

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Aréo-Feu ltée et Boivin et Gauvin inc., pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 20-18251 (3 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 2 soum. pour le lot 2) / Montant estimé est de 777 231 $, taxes incluses, pour Aréo-Feu ltée et de 569 126,25 $, taxes incluses, pour Boivin et Gauvin inc.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.35 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1218197001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6513 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.36 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1215110001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de quatre ans, avec une possibilité de prolongation d'un an - Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18598 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.37 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1214656002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, dans la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10348 (6 soum.) / Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $, taxes, contingences et incidences incluses, qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.38 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles* - 1208057004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constellio inc. pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 4 996 920 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18092 (4 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.39 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1217910002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10360 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.40 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs* - 1219119001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats de services professionnels à Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de six mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18297 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.41 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1213438005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau de la station de pompage de l'Île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP21001-181541-C (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.42 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1218867001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18538 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.43 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1219057006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.44 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1217343001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de sept ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $, taxes et contingences incluses pour le contrat A et de 19 803 768,27 $, taxes et contingences incluses pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18260 (Contrat A : 4 soum.) (Contrat B: 3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1216945001

Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1218862001

Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1210805002

Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pour une somme maximale de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $, pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, taxes et incidences incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1218707004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41.02 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1211081001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

Compétence d'agglomération : Sécurité publique

41.03 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1211081002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Compétence d'agglomération : Sécurité publique

41.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1217632001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

41.05 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1208168006

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

41.06 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1218383004

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.07 *Service de l'habitation* - 1214861001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41.08 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1219131002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

41.09 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1214863002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

41.10 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1218927008

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.11 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1214990002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des finances , Direction des revenus* - 1213843004

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.02 *Service de sécurité incendie de Montréal* - 1212675025

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 *Société de transport de Montréal* - 1217945003

Approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nomination(s) à la Société de transport de Montréal

51.02 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

51.03 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1215330006

Nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Point 3.02

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 16 avril 2021 11 h

Séance tenue le vendredi 16 avril 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

Mme Valérie Plante et M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des trois questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Ray Taylor	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	In my own borough of CDN-NDG this past October, Sheffield Matthews, a Black man in crisis, was shot to death by SPVM officers. This tragic situation could have been prevented. Right now, Montreal is pursuing mixed patrols. Other cities have demonstrated the benefits of having intervention teams that are actually tailored to cases like mental illness, drug overdoses, and homelessness.

Question de	À	Objet
Ray Taylor	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	***SUITE*** - Will Montreal develop an alternative to police interventions in situations the police themselves admit they aren't trained to address ?
Diane Gervais	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Pourquoi les fonds de lutte à l'exclusion social et la pauvreté ne sont pas indexé considérant la hausse des besoins liés en l'itinérance? Ce fond finance majoritairment des approche global comme du travail de rue. Comment les groupes communautaires peuvent répondre à cette hausse de demande si l'exécutif a voté une copie collé des projets malgré la pandémie? Le travail de rue est sous financé dans cette crise. Les groupes ont des enjeux de rétention et d'embauche vu les conditions de travail. Le taux de roulement nuit à la relation de confiance et la conservation de l'expertise des groupes. Pour une intervention efficace, il faut ajuster votre financement. Les citoyens sont a faire du travail de rue, le savez vous ?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Si seulement je pouvais fêter ce 51e jour de la Terre en vous annonçant que MM. Legault et Trudeau ne sont plus dépendants au capitalisme suicidaire! Mais non, les lobbies et la possibilité d'un coût électoral continuent de décourager une politique climatique ambitieuse à la hauteur du défi. Existe-t-il un moyen de convaincre ces pauvres toxicomanes que notre pays est dans une urgence climatique qui constitue une menace existentielle? Le savent-ils, mais leur carrière politique passe avant tout? La toxicomanie et la peur sont-elles répandues dans tout le monde politique ainsi que le non-respect du principe du «bien commun»?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 11 h 09. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 11 h 09.

CG21 0173

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 avril 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0174

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 20 mai 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1212675016

À 11 h 11, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolution ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

Point 3.03

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 avril 2021 17 h

Séance tenue le jeudi 22 avril 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée du conseil d'agglomération.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée informe les membres du conseil que sept questions ont été transmises par le public via un formulaire Web.

Ensuite, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Louise Legault	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Madame Plante, La Coalition Terrains de golf en transition tient à féliciter et à remercier l'administration de Montréal pour sa déclaration concernant la contribution des golfs dans la préservation des espaces verts. Notre groupe réunit actuellement huit groupes citoyens aux prises avec des problèmes semblables dont ceux de Dorval, d'Anjou et de Meadowbrook (Lachine/Côte-Saint-Luc).

Question de	À	Objet
Louise Legault	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	***SUITE -*** La Coalition a mis en ligne le 19 avril une pétition adressée à l'Assemblée Nationale demandant des modifications à la Loi sur l'expropriation afin de faciliter la requalification des golfs en espaces verts par les municipalités. Nous invitons tous les membres du conseil à la signer.

À 17 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, informe les membres du conseil que la lecture de la question numéro deux est reportée à une phase ultérieure afin de permettre au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, d'y répondre car ce dernier éprouve présentement des difficultés techniques pour se joindre à la plateforme Zoom.

Charles Caron-Turnier	Mme Valérie Plante	Bonjour Mme la Mairesse, je suis nouveau résident du quartier Ville-Marie, plus précisément dans le district de Sainte-Marie. Au cours de la dernière année, j'ai constaté des lacunes criantes au niveau de la propreté des rues, surtout créées par le ramassage des déchets, recyclables et compost. Lorsqu'on se promène dans les rues, on peut constater la même saleté, notamment des déchets, recyclage et excréments de chiens. Lorsqu'on se dirige vers le nord en traversant la rue Sherbrooke vers le Plateau Mont-Royal, on voit tout le contraire. Ma question est la suivante: Qu'est-ce que les élus de l'arrondissement prévoient faire pour régler ce problème de propreté? rajouter plus de poubelles? éduquer les résidents? prévoir des bacs poubelles pour les immeubles à moyenne densité (duplex à 8 logements)? Merci
Laurence Montmarquette	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Nous habitons la Coopérative d'habitation Le Retour à l'école au 2919, rue Bellechasse. Après près de 40 ans, nous devons effectuer des travaux majeurs sur notre bâtiment. Nous devons donc contracter une hypothèque, mais pour ce faire, nous avons besoin de prolonger le bail emphytéotique que nous avons avec la Ville de Montréal. Cependant, cela fait plus de 2 ans et 5 mois que notre Coopérative attend ce renouvellement et la Direction de l'habitation nous informait que des délais de 1 à 2 ans supplémentaires étaient à prévoir. Alors que les besoins en logement à Montréal sont criants, comment pouvez-vous nous appuyer dans nos démarches et ainsi assurer la préservation en bon état des logements sociaux existants? Notre projet ne peut plus avancer sans ce renouvellement.
Caroline Rivard	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	La Ville offre le programme Rénoplex depuis février. Le programme exige qu'une visite soit faite par la ville avant le début des travaux sous peine d'inadmissibilité. Malgré le dépôt de notre demande début mars et l'obtention du permis de construction, nous n'avons toujours aucun retour. Nous avons questionné plusieurs propriétaires et communiqué avec la Ville, il appert que même les demandes transmises début février n'ont pas été traitées et impossible d'obtenir une estimation du délai de traitement. Des propriétaires comme nous doivent choisir entre repousser des travaux urgents ou renoncer à une subvention dont nous avons grandement besoin. Quel est l'état actuel du programme (délai de traitement et avancement)? Serait-il possible de permettre aux demandeurs d'effectuer leurs travaux urgents avant la visite d'évaluation et que leur admissibilité soit déterminée sur la base d'expertises, contrats ou photos prouvant que les travaux ont été faits et montrant l'immeuble avant travaux?

Question de	À	Objet
Sue Stacho	Mme Valérie Plante	I am simply writing to thank you and your team at Projet Montreal for taking this important step towards keeping Golf Anjou and the lands adjacent Golf Dorval on the radar for protection. Both these areas serve many roles both for the environment and the well being of the beings that use it (human and other-than-human.) Through bold actions such as this declaration, Projet Montreal is demonstrating that they will continue to strive to reach the goal of protecting 17% of the territory as natural spaces, and use every means within their power to attain this goal. Thank you
Vincent Dostaler	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que la Ville a déjà fait des études sur les interventions policières en Angleterre. Leurs agents sont surement formés différemment, car la force y est rarement utilisée.

À 17 h 15, la présidente d'assemblée fait lecture de la question numéro deux qui a été reportée en début de séance afin de permettre au président du comité exécutif, M. Dorais, qui est présent par téléconférence d'y répondre.

Isabelle Sawyer	M. Benoit Dorais	Dimanche, à la manifestation pacifique contre le couvre-feu au Parc Jeanne-Mance, j'ai dénombré un minimum de 65 agents de police et jusqu'à 40 véhicules à moteur, dont 2 aériens. Est-ce que c'est le gouv. du Qc qui débourse pour ces excès insensés ou les résidents? Peut-on avoir plus de transparence du côté de l'utilisation de son budget par le SPVM? Je demande : A)une meilleure catégorisation rendue publique des occupations du SPVM et montants alloués (par ex: intimidation par la présence, protection de biens immeubles, heurt à l'intégrité économique ou physique des personnes, rédiger un # de dossier, répondre ne peut pas vous aider VS succès dans des enquêtes, recherche active de disparus, de preuves, démantèlement effectif de cartels) B)que l'Agglomération fasse sa part pour les changements climatiques, en imposant au SPVM le respect d'une charte écologique pour juger de la pertinence aVant de sortir des véhicules motorisés (motos, autos, camionnettes, autobus, hélicoptères!)

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 18. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, prend la parole pour apporter une précision lors de la dernière intervention du président du comité exécutif, M. Benoit Dorais. À cet effet, M. Masella souligne que c'est le conseil d'agglomération de Montréal qui gère le budget du Service de police de la Ville de Montréal et de la sécurité publique.

La présidente d'assemblée remercie le maire Masella pour son intervention et le président du comité exécutif, M. Dorais, confirme la précision apportée.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 19.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG21 0175

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0176

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mars 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mars 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 avril 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG21 0177

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 avril 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 31 mars 2021.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 mars 2021.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 31 mars 2021.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG21 0178

Dépôt du bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.01 1214060001

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0179

Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit de mai 2021 à avril 2024 inclusivement - Dépense totale de 996 065,55 $, taxes et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18524 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, de mai 2021 à avril 2024 inclusivement, soit pour une somme maximale de 885 391,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 20–18524 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

2- d'autoriser une dépense de 110 673,95 $, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1217675001

CG21 0180

Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back (lot 1), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, pour une somme de 1 576 199,63 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18520 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 1 – Parc Frédéric-Back	1 214 028,38 $

2- d'autoriser une dépense de 362 171,25 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1219063001

CG21 0181

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le lot 2 (CG18 0604), pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour un montant de 39 475,90 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 $ à 142 691,46 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0483;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle 39 475,90 $, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604 – lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 $ à 142 691,46 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1217157001

CG21 0182

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925, $, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 $ à 839 649,78 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option de deux années de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 $, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 $ à 839 649,78 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1210206001

CG21 0183

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 775 033,40 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0495;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien de licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 775 033,40 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le Directeur Institutionnel du Service des technologies de l'information à signer tous les documents à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218057001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0184

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Adobe Systems inc. un contrat de gré à gré pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218057002

CG21 0185

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18549 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc (ci-après CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18549;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1215035002

CG21 0186

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits d'entretien, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 $ à 5 878 532,81 $, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision de possibles variations de quantité, soit 141 358,66 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour la période du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 $ à 5 878 532,81 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 141 358,66 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1219107001

CG21 0187

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture d'abrasifs d'hiver ainsi que la livraison sur demande et autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 $ à 4 272 623,71 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à compter du 1er mai 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 $ à 4 272 623,71 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217360002

CG21 0188

Accorder deux contrats à Remorquage Burstall Conrad Inc. Lot 2 (139 901,58 $, taxes incluses) et Remorquage Centre-ville inc. Lot 5 (107 604 $, taxes incluses), pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 247 505, 58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18487 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder deux contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	Lot	Secteur	Montant (taxes incluses)
Remorquage Burstall Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	139 901,58 $
Remorquage Centre-ville inc	5	E (PDQ 21 et 22)	107 604 $

2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218812002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0189

Autoriser une dépense additionnelle de 200 558 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles (CG15 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 $ à 1 229 606,93 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 558 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG15 0252), pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 $ à 1 229 606,93 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1213438010

CG21 0190

Accorder un contrat à Les entreprises Cogenex inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 244 834,32 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10356 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Le Plateau Mont-Royal », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 037 361,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10356;

2- d'autoriser une dépense de 103 736,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 103 736,19 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1216263002

CG21 0191

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 865 002,92 $ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10355 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Mercier–Hochelaga-Maisonneuve », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 835,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10355;

2- d'autoriser une dépense de 72 083,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 72 083,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1216263003

CG21 0192

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 283 873,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15676;

2- d'autoriser une dépense de 42 580,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1219057005

CG21 0193

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, afin de modifier l'imputation des dépenses au règlement d'emprunt.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de présenter une nouvelle structure de financement pour l'octroi de contrat à la firme Procova inc. (CG20 0510) qui modifie le règlement d'emprunt dans le montage financier initial;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda - service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1201670002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0194

Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 737 334,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18313 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à SST Consultant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 737 334,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18313;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1198375002

CG21 0195

Accorder un contrat, de gré à gré, à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning) à la suite de l'avis d'intention no 20-00009 pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme maximale de 300 740 $, exempt de taxes, incluant les contingences et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning), soumissionnaire unique à la suite de la publication d'un avis d'intention no 20-00009, pour l'achat de licences d'accès à la plateforme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme de 273 400 $, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser une dépense de 27 340 $, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1215138001

CG21 0196

Approuver la signature du projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1214656001

CG21 0197

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 $, répartie du 1er mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 772 000 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1217102001

CG21 0198

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 580 000 $ à six différents organismes pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble, dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les six projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 580 000 $ aux six organismes ci-après désignés, pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble;

ORGANISME	**MONTANT**
CDEC de Montréal-Nord	100 000 $
CJE ABC	100 000 $
Entreprendre Ici	80 000 $
Groupe 3737	100 000 $
Horizon Carrière	100 000 $
PROMIS	100 000 $

2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217016001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0199

Accorder un soutien financier de 374 000 $, pour l'année 2021, à Moisson Montréal pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal », couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 374 000 $, pour l'année 2021, à Moisson Montréal inc. pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal » pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1210744002

CG21 0200

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 $, en 2021, à cinq différents organismes pour leur projet respectif se déroulant du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du Fonds en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 $, en 2021, à cinq différents organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour leur projet respectif se déroulant du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet 2021 à 2023	Soutien
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	**« Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir »**	**250 000 $**
Distribution alimentaire de Montréal-Nord, coopérative de solidarité	**« Bonne boîte futée »**	**248 337 $**
La fabrique des mobilités Québec	**« Cyclistes solidaires : Livraison écologique pour la sécurité alimentaire »**	**157 336 $**
Jeunesse au Soleil	**« Nourrir l'espoir en pandémie »**	**184 802 $**
Les petits frères des pauvres	**« Luttons ensemble contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les grands aînés »**	**126 058 $**

2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1210744001

CG21 0201

Accorder un soutien financier de 250 000 $ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation », se déroulant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 250 000 $ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation » se déroulant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service du développement économique;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1210744003

CG21 0202

Accorder un soutien financier maximal de 200 000 $, pour les années 2021 et 2022, à Projet MTLab en appui au projet - Incuber l'innovation et accélérer les opportunités - visant à faire de Montréal un laboratoire vivant et un hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 $ au projet MTLAB, pour les années 2021 et 2022, en appui au projet « Incuber l'innovation et accélérer les opportunités afin de faire de Montréal un laboratoire vivant et hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement » dans le cadre du plan de relance économique - phase 2;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1217952003

CG21 0203

Accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2021 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1214217001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0204

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale totale de 776 809 $, à huit différents organismes, à la suite du dépôt de projets 2021 - Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 776 809 $, aux huit organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
3	Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Mise en marché mutualisée pour assurer la résilience des producteurs agricoles urbains à Montréal	80 792 $
4	7 à nous	La fermette de Pointe-Saint-Charles	100 000 $
5	Ville en vert	Le conteneur agricole	99 899 $
6	CRPE (Cafés et Restaurants pour l'Environnement) La Vague	Des commandes à emporter Zéro Déchet pour Montréal	96 658 $
7	Table de développement social de LaSalle	Carrefour alimentaire de Lasalle	100 000 $
8	Ya quelqu'un l'aut bord du mur	Ferme urbaine éducative, projet collectif porté par Paysage solidaire	100 000 $
9	Montréal Métropole en Santé (porteur du Conseil du système alimentaire montréalais)	Guichet unique pour la transition alimentaire	100 000 $
10	Coopérative de solidarité Miel Montréal	Première miellerie participative montréalaise	99 460 $

2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1218369001

CG21 0205

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Varennes, Repentigny et Montréal, visant à mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo » offert en collaboration avec les Villes de Varennes et Repentigny / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 128 540,13 $ à verser à la Ville de Varennes pour l'implantation du service de navette fluviale, pour les années 2021, 2022 et 2023, avec la possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025 / Approuver un montant total de 146 821,15 $, taxes et option incluses / Approuver le virement de crédits nécessaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les Villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;

2 - de mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les Villes de Varennes et de Repentigny ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;

3 - d'autoriser une dépense totale de 128 540,13 $ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de 146 821,15 $, taxes et option incluse;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1211609002

CG21 0206

Approuver la résiliation des ententes-cadres conclues avec Métal M-Pact inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts pour 36 mois avec option de deux périodes de prolongation de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 $ taxes incluses - Appel d'offres 20-18270

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la résiliation des ententes-cadres accordées à Métal M-Pacts inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts, pour 36 mois avec option de deux périodes de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 $, taxes incluses - Appel d'offres 20-18270.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1215382001

CG21 0207

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Osédea inc. pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, de programmes et de portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 9 236 804,06 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18318 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Osédea inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique), pour une durée de cinq ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 8 575 697,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18318;

3- d'autoriser une dépense de 661 106,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1217684003

CG21 0208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Mongrain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 535 231,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15684;

3 - d'autoriser une dépense de 80 284,74 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1219057004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0209

Autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1218927006

CG21 0210

Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destinés à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destiné à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 $;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1210196001

CG21 0211

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0577;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation des travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1211019001

CG21 0212

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 008 000 $ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juin 2020, sous le numéro 25 430 088, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 008 000 $, et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 4 juin 2020, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 430 088, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1208190002

CG21 0213

Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender l'article sous étude afin de remplacer le second alinéa du texte apparaissant à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel, par le suivant :

« Notons que le financement de l'exploitation du musée (opérations et travaux capitalisables) sera financé pour les 5 prochaines années par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à raison de 3 M$ chacun par an (9 M$ par an pour un total de 45 M$ sur 5 ans). »

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'amendement du porte-parole d'assemblée, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais, recevable et adopté à l'unanimité.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, met aux voix le point 20.35, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.35 1210348005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0214

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 40 000 $ et mise à disposition de l'expertise interne disponible pour un équivalent de 40 000 $ à l'Université de Sherbrooke pour lui permettre de réaliser son projet pilote de biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel / Approuver un projet de « Convention de contribution de la Ville de Montréal à l'Université de Sherbrooke et licence » à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 $ et une mise à disposition de l'expertise interne disponible pour une contribution en nature (en biens et en services) d'une valeur de 40 000 $ à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de son projet concernant la biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;

2- d'approuver le projet de convention de contribution et licence entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement des contributions de la Ville et de la licence consentie par l'Université de Sherbrooke;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1211151001

CG21 0215

Accorder un soutien financier de 1 200 000 $ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 $ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1216794001

CG21 0216

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 $ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021/ Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 $ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1217019001

CG21 0217

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 17e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 17e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1219089001

CG21 0218

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18467;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1207684008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0219

Autoriser une dépense maximale de 536 281,46 $, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense maximale de 536 281,46 $, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1205946001

CG21 0220

Adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0595;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217862009

CG21 0221

Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 97 895,29 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1219059001

CG21 0222

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'Annexe A jointe à la résolution CA-2021-027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218464001

CG21 0223

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1213843004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0224

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0161;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $ » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0161;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 $ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1217862001

Règlement RCG 20-009-1

CG21 0225

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0162;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0162;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1217862005

Règlement RCG 21-006

CG21 0226

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0163;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0163;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1211179003

Règlement RCG 18-043-1

CG21 0227

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0164;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2021 par sa résolution CM21 0164;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021, par sa résolution CE21 0419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » afin d'y refléter les changements apportés à l'annexe D en lien à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1219086001

Règlement RCG 05-002-14

CG21 0228

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de *la Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 20 mai 2021

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 avril 2021 par sa résolution CG21 0174;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 avril 2021 par sa résolution CG21 0174;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021, par sa résolution CE21 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1212675016

Règlement RCG 20-014-11

CG21 0229

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020 au 22 décembre 2022, pour une somme de 176 400 $ / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet de protocole d'entente de prêt de service à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020, et ce, jusqu'au 22 décembre 2022;

2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal;

3- d'autoriser une dépense de 176 400 $ à cette fin;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1205326006

CG21 0230

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc portant sur la planification du grand projet de mobilité Cavendish

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish est à l'étude depuis des décennies;

Attendu que depuis les 10 dernières années le projet de raccordement a été soutenu à maintes reprises par les résolutions des villes liées et les arrondissements concernés et l'agglomération de Montréal en appui à la réalisation du projet;

Attendu que l'orientation du projet Cavendish-Cavendish a évolué pour refléter les préoccupations des citoyens, les nouvelles politiques de mobilité et propositions de projets en s'appuyant sur la Politique de la mobilité durable 2030 de la MTQ (2018), le rapport du groupe de travail sur Namur-De la Savane (2019) et le rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome (2020);

Attendu que la vision actuelle du projet est axée sur la connexion des quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable;

Attendu que récemment les villes de Montréal, Côte-Saint-Luc, Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan intégré de transport axé sur le transport collectif et actif pour le secteur élargi Namur-De la Savane, incluant le raccordement du boulevard Cavendish;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté à l'unanimité la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur-De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Attendu que le succès de la mise en œuvre du plan intégré de transport et le bon développement du secteur Namur-De La Savane axé sur le raccordement du boulevard Cavendish requiert la participation de toutes les parties prenantes incluant, l'agglomération de Montréal, les promoteurs et les paliers supérieurs;

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish nécessite l'approbation préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour pouvoir avancer;

Il est proposé par M. Mitchell Brownstein

appuyé par M. Philippe Roy

Et résolu :

1 - que le Conseil demande à la Ville de Montréal de soumettre au plus tard au mois de mai 2021, aux noms des villes membres de l'agglomération de Montréal, un avis d'assujettissement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant son intention d'entreprendre le projet de raccordement du boulevard Cavendish, incluant différents aménagements dont une voie routière, une voie dédiée au transport en commun électrifié, une voie cyclable sécurisée ainsi que des voies pour les piétons;

2 - que la Ville de Montréal fasse une présentation publique du programme préliminaire du projet;

3 - que le Conseil mandate l'administration de la Ville de Montréal à poursuivre, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et les arrondissements concernés, l'ARTM et la STM, l'élaboration du plan préliminaire du projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish, afin d'avancer vers sa réalisation.

Un débat s'engage.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole au maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Mitchell Brownstein, pour la présentation de la motion.

Le maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Brownstein, présente la motion en soulignant l'importance de ce projet et en remerciant le maire de Ville Mont-Royal, M. Philippe Roy, ainsi que les membres du conseil de la Ville de Montréal MM. Éric Alan Caldwell, Marvin Rotrand et Alan DeSousa pour leur collaboration et soutien à la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.01

À 17 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée et remercie le personnel du Service du greffe, du Bureau de la présidence et du soutien technique pour leur précieuse collaboration.

Manon Barbe PRÉSIDENTE	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 MAI 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2021

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ANTAGON CONSTRUCTION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1213438006	ACCORDER UN CONTRAT À ANTAGON CONSTRUCTION INC, LE CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA CHAMBRE D'AIR IRRADIÉ DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ODEURS DE LA 75 IÈME AVENUE DANS L'ARRONDISSEMENT LASALLE - DÉPENSE TOTALE DE 313 881,87 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 257 401,56 $ + CONTINGENCES : 51 480,31 $ + INCIDENCES: 5 000 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC IP20042-157509-C - 3 SOUMISSIONNAIRES	CE21 0508	2021-04-09	257 402,00 $
SANEXEN SERVIES ENVIRONNEMENTAUX INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1216263001	ACCORDER UN CONTRAT À SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC., POUR LE PROJET "CONSTRUCTION DE CHAMBRES DE VANNES ET DE MESURE, SECTEUR SUD-OUEST" - DÉPENSE TOTALE DE 421 475,07 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 366 500,06 $ + CONTINGENCES : 54 975,01 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 10357 (4 SOUMISSIONS CONFORMES)	CE21 0506	2021-04-09	421 475,00 $
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1217655001	CONCLURE TROIS (3) ENTENTES-CADRES AVEC LES FIRMES SUIVANTES : CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 1 AU MONTANT DE 82 872,00 $, TAXES INCLUSES - 5 SOUMISSIONNAIRES), CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 2 AU MONTANT DE 266 650,02 $, TAXES INCLUSES - 4 SOUMISSIONNAIRES) ET ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC. (LOT 3 AU MONTANT DE 88 530,75 $, TAXES INCLUSES - 3 SOUMISSIONNAIRES), POUR UNE DURÉ DE 24 MOIS, AVEC UNE (1) OPTION DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICES USER EXPERIENCE (UX) POUR LA RECHERCHE, LA CONCEPTION D'INTERFACES ERGONOMIQUES ET LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CO-CRÉATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC (20-18474).	CE21 0513	2021-04-09	82 872,00 $
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1217655001	CONCLURE TROIS (3) ENTENTES-CADRES AVEC LES FIRMES SUIVANTES : CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 1 AU MONTANT DE 82 872,00 $, TAXES INCLUSES - 5 SOUMISSIONNAIRES), CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 2 AU MONTANT DE 266 650,02 $, TAXES INCLUSES - 4 SOUMISSIONNAIRES) ET ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC. (LOT 3 AU MONTANT DE 88 530,75 $, TAXES INCLUSES - 3 SOUMISSIONNAIRES), POUR UNE DURÉ DE 24 MOIS, AVEC UNE (1) OPTION DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICES USER EXPERIENCE (UX) POUR LA RECHERCHE, LA CONCEPTION D'INTERFACES ERGONOMIQUES ET LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CO-CRÉATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC (20-18474).	CE21 0513	2021-04-09	266 650,00 $

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION	1217655001	CONCLURE TROIS (3) ENTENTES-CADRES AVEC LES FIRMES SUIVANTES : CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 1 AU MONTANT DE 82 872,00 $, TAXES INCLUSES - 5 SOUMISSIONNAIRES), CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. (LOT 2 AU MONTANT DE 266 650,02 $, TAXES INCLUSES - 4 SOUMISSIONNAIRES) ET ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC. (LOT 3 AU MONTANT DE 88 530,75 $, TAXES INCLUSES - 3 SOUMISSIONNAIRES), POUR UNE DURÉ DE 24 MOIS, AVEC UNE (1) OPTION DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS, POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATION DE SERVICES USER EXPERIENCE (UX) POUR LA RECHERCHE, LA CONCEPTION D'INTERFACES ERGONOMIQUES ET LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE CO-CRÉATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC (20-18474).	CE21 0513	2021-04-09	88 531,00 $
OSLO CONSTRUCTION INC.	30,33% AGGLO 69,67% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1218911001	ACCORDER UN CONTRAT À OSLO CONSTRUCTION INC. POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES AU MAZOUT PAR DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 12375, RUE DE FORT-LORETTE, MONTRÉAL (BÂTIMENT FORT-LORETTE) ET DANS LE BÂTIMENT SITUÉ AU 294, CHEMIN SENNEVILLE, SENNEVILLE (MAISON EUSTACHE-ROULEAU) - DÉPENSE TOTALE DE 271 322,88 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 194 719,36 $ + CONTINGENCES : 38 943,87 $ + INCIDENCES 37 659,65 $). APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15652 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE21 0564	2021-04-15	271 323,00 $
PROTECTION INCENDIE TROY LTEE	64% AGGLO 16% VILLE 20% ARR	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION	1219007001	ACCORDER UN CONTRAT À PROTECTION INCENDIE TROY LTÉE POUR LA SOMME DE 223 734,74 $ TAXES INCLUSES, POUR LE SERVICE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE POUR UNE PÉRIODE DE 32 MOIS À COMPTER DU 15 AVRIL 2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 21-18617 (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE21 0484	2021-04-09	223 735,00 $
TENAQUIP LIMITÉE ET LE GROUPE J.S.V. INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1219107002	EXERCER L'OPTION DE LA PREMIÈRE PROLONGATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN OUTILS MANUELS DIVERS ET AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 295 752,97 $, TAXES INCLUSES POUR LE GROUPE UN AU MONTANT DE 48 910,41 $, TAXES INCLUSES, OCTROYÉ À TENAQUIP LTÉE; POUR LE GROUPE DEUX AU MONTANT 153 817,97 $, TAXES INCLUSES, OCTROYÉ À LE GROUPE J.S.V. INC.; POUR LE GROUPE TROIS AU MONTANT 93 024,59 $, TAXES INCLUSES, OCTROYÉ À LE GROUPE J.S.V. INC.; DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ (CE19 0762), MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL ESTIMÉ DU CONTRAT DE 446 400,38 $ À 742 153,35 $	CE21 0487	2021-04-09	340 116,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 8

TOTAL : 1 952 104,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 MAI 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1218031001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 7 000 $, À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE SOUTENIR L'ÉDITION 2021 DU CONCOURS DES PRIX ESTIM / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0454	2021-04-01	7 000,00 $
PAS DE LA RUE	100% AUTRE	SERVICE DE L'HABITATION	DIRECTION	1218309002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 4 579 839 $ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF PAS DE LA RUE, POUR L'ACQUISITION DES LOTS 1 295 499 ET 1 295 500 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉS SUR LA RUE NOTRE DAME EST, DANS L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE 19 STUDIOS, DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE FÉDÉRALE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL); APPROUVER LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME PAS DE LA RUE; DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'HABITATION LA SIGNATURE DE L'ACTE HYPOTHÉCAIRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DU NOTAIRE, CONFORMÉMENT AUX PARAMÈTRES ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.	CE21 0591	2021-04-16	4 579 839,00 $
PROJET AUTOCHTONES QUÉBEC	100% AUTRE	SERVICE DE L'HABITATION	DIRECTION	1218309003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 4 699 816 $ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC (PAQ), POUR L'ACQUISITION ET LA RECONVERSION D'UN IMMEUBLE, SITUÉ AU 1019-1025, RUE SAINT-HUBERT, DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE, POUR LA RÉALISATION D'UNE MAISON DE CHAMBRES POUR PERSONNES AUTOCHTONES ET INUITES, DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE FÉDÉRALE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL); APPROUVER LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC; DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'HABITATION LA SIGNATURE DE L'ACTE HYPOTHÉCAIRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DU NOTAIRE, CONFORMÉMENT AUX PARAMÈTRES ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.	CE21 0650	2021-04-28	4 699 816,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2021 AU 30 AVRIL 2021

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
VILAVI	100% AUTRE	SERVICE DE L'HABITATION	DIRECTION	1218309004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 2 011 117 $ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF VILAVI QUÉBEC, POUR L'ACQUISITION ET LA RECONVERSION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES SITUÉ AU 1610-1612 SAINT-ANDRÉ, DANS L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE AFIN D'Y AMÉNAGER UNE MAISON DE NEUF CHAMBRES, DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE FÉDÉRALE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL); APPROUVER LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME VILAVI QUÉBEC; DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'HABITATION LA SIGNATURE DE L'ACTE HYPOTHÉCAIRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DU NOTAIRE, CONFORMÉMENT AUX PARAMÈTRES ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.	CE21 0626	2021-04-23	2 011 117,00 $
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1218383003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 150 000 $ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL AFIN DE SOUTENIR LES DÉTAILLANTS DE L'AGGLO DE MONTRÉAL EN 2021 ET 2022 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0521	2021-04-09	150 000,00 $
ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1219151001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 41 490 $ NON RÉCURRENTE À L'ORDRE DES URBANISTES, POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT « JOURNÉES DU BRUIT ENVIRONNEMENTAL 2 » QUI SE DÉROULERA LES 2, 3 ET 4 JUIN 2021 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE21 0646	2021-04-28	41 490,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 6

TOTAL : 11 489 262,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 MAI 2021

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 30 AVRIL 2021
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY BELANGER AVOCATS	1468579	22 AVR. 2021	GUAY, PATRICE	Honoraires assistance judiciaire police lot A avril 2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 439,09 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1468595	22 AVR. 2021	GUAY, PATRICE	Honoraires assistance judiciaire police lot B avril 2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	52 183,92 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1468597	22 AVR. 2021	GUAY, PATRICE	Honoraires assistance judiciaire police lot C avril 2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 858,85 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1468598	22 AVR. 2021	GUAY, PATRICE	Honoraires assistance judiciaire police lot D avril 2021	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 834,80 $	
THOMSON REUTERS	1467978	19 AVR. 2021	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Ewaschuk criminal pleadings and practice in canada 21 2 rel 2. Voir l'annexe pour la facture 844160765 ** //AFFJUR	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 008,00 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	391957	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057	Affaires juridiques	Affaires civiles	9 065,67 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	392961	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001429	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 892,41 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	392970	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 448,88 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	394481	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004443	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 738,62 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	394548	20 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002096	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 834,69 $	
CDNP AVOCATS INC.	06629	22 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 20-001685	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 792,15 $	
CDNP AVOCATS INC.	06630	22 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 20-001685	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 609,51 $	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2021periode08	12 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 08 - Charron, Boisse, Levesque - GDD1207472001 - 1455158	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 735,81 $	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2021periode09	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 09 - Charron, Boisse, Levesque - GDD1207472001 - 1455158	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 937,96 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	171310	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001824	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 613,42 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	171311	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-001777	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 148,13 $	
GERALD SOULIERE	8	22 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; Faycal Djelidi gs-1618	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 334,92 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	39193	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-003570	Affaires juridiques	Affaires civiles	31 965,39 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40113	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 212,13 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40138	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-002041	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 867,27 $	
IMK S.E.N.C.R.L.	40149	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 803,17 $	
KELENY INC.	20210030	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0030	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 066,15 $	
KELENY INC.	20210032	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0032	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 930,73 $	
KELENY INC.	20210034	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0034	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 354,34 $	
KELENY INC.	20210045	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0045	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 251,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KELENY INC.	20210050	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0050	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 $	
KELENY INC.	20210051	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0051	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 $	
KELENY INC.	20210052	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0052	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 $	
KELENY INC.	20210053	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0053	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 $	
KELENY INC.	20210055	29 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0055	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 $	
KELENY INC.	20210056	29 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0056	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 269,30 $	
KELENY INC.	20210057	29 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0057	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,23 $	
KELENY INC.	20210060	29 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2021 - Facture # 2021_0060	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 437,81 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2021periode08	12 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 08 - Paquette et associes - GDD1207472001 - 1455176	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 881,09 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2021periode09	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 09 - Paquette et associes - GDD1207472001 - 1455176	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 556,40 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	32580	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 17-001371	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 952,77 $	
RENEE DUPRAS	202110	09 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2021 - Facture # 2021-10	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 964,07 $	
RENEE DUPRAS	202112	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2020 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2021 - Facture # 2021-12	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 172,30 $	
ROY BELANGER AVOCATS	20926	26 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier BEI Olivier Larochelle #6278	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 100,59 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9772128222	01 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 885,48 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9772134296	01 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 20-03-2021 @ 26-03-2021	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 583,16 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9773093104	09 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 27-03-2021 @ 02-04-2021	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 027,42 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9773116072	15 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	29 370,15 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9774048669	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 03-04-2021 @ 09-04-2021	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 015,01 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9774055606	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	20 807,00 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9774994811	29 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	41 005,47 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9775030578	29 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 10-04-2021 @ 16-04-2021	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 878,28 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90058381	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mars 2021 - facture # 90058381 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	29 246,99 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90058568	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mars 2021 - facture # 90058568 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	319 974,36 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2021periode08	12 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 08 - Valade et associes - GDD 1207472001 - 1455174	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 883,66 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2021periode09	23 AVR. 2021	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2021 - Période 09 - Valade et associes - GDD 1207472001 - 1455174	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 261,16 $	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1467952	20 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	271,92 $	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1467952	19 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 610,00 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1454174	15 AVR. 2021	LABELLE, MARC-ANDRE	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 723,92 $	
LOGISTIK UNICORP INC.	1461846	14 AVR. 2021	ROY, GUY	commande solution hybride SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 336,93 $	
SUPREMEX INC.	1467954	19 AVR. 2021	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 335,25 $	
BBA INC.	55inv035208	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires judiriques frais ingénérie dossier; 19-002814	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 340,71 $	
BEAUDOIN BRULOTTE	54017012522172	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-001055	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 750,00 $	
CEGERCO INC	20005612	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 20-005612	Dépenses communes	Autres - Administration générale	30 662,46 $	
DARRYN DOUCET	21000557	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 21-000557	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 000,00 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de210407dasresshum	09 AVR. 2021	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat Q1637 pour Mars 2021	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 269,67 $	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de210414dasresshum	20 AVR. 2021	RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville pour le mois de mars 2021	Dépenses communes	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	8 426,98 $	
J.S. HELD LLC	1220612	20 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier ;20-001759	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 756,47 $	
JULIE LEMAIRE	466	13 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographe dossier 14-001905	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 342,06 $	
LAFORTUNE LEGAL	14504	19 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais dossier relation travail no; 16-003467	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 884,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	959995	14 AVR. 2021	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais huissiers de justice	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 410,41 $	
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	15455	22 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Facture 15455	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 068,91 $	
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	15456	22 AVR. 2021	GELINAS, ISABELLE	Facture 15456	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	39 795,01 $	
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	15457	26 AVR. 2021	RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS	Facture # 15457	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 535 123,83 $	
9348-8104 QUEBEC INC.	1467849	16 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	DEV ÉCO - Services professionnels - SOLJIT pour du soutien à l'implantation du logiciel et mise en place d'automatisation (Salesforce	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 538,15 $	
ATELIER ENTREMISE	1468129	20 AVR. 2021	CHIASSON, JOSEE	Atelier Entremise - Contrat de services professionnels pour l'implantation d'un modèle d'occupation temporaire et transitoire.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	84 829,90 $	
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUEBEC	1469830	29 AVR. 2021	POULIN, VALERIE	SDE_Pour le paiement de la facture 228124_CRIQ |Frais d'abonnement 2021 au Portail d'information sur les entreprises (PILE). Forfait 6 usagers.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 624,69 $	
DIRECT IMPACT SOLUTIONS INC.	1469443	28 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE - Hébergement FileMaker PLUS FM17 pour 12 mois (1er avril au 31 mars 2022) incluant les sauvegardes externes. (aucune augmentation par rapport à l'année précédente)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 559,09 $	
FUEL DIGITAL INC.	1469730	29 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE - Mandat alloué à Fuel Digital pour de l'achat de bannières pour la campagne B2B de relance du centre-ville. - Desktop-Tablet 970x250	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 349,13 $	
FUNAMBULES MEDIAS, COOPERATIVE DE TRAVAIL	1469564	28 AVR. 2021	POULIN, VALERIE	SDE - Mandat alloué à Funambules pour produire une vidéo sur la collaboration Ville de Montréal et TOHU pour la création du parc Frédéric Bach dans le cadre du Programme de dév des capacités en ES du colloque GSEF et CGLU Afrique 19-21 avri	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 923,94 $	
GROUPE CONTEX INC.	1466118	07 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE - Mandat alloué à Groupe Contex pour du placement média de type bannières pour la campagne de promotion des mesures de soutien au Centre-ville	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 687,18 $	
GROUPE HEMISPHERES INC.	1467131	13 AVR. 2021	CHIASSON, JOSEE	Procéder à un inventaire faunique et floristique sur trois terrains à l¿étude (terrains #7, #12, et #13)-GMR-Avril 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 311,39 $	
LA PRESSE LTEE	1466507	09 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE - Placement médias dans La Presse + et La Presse numérique dans le cadre de la campagne de promotion B2B des mesures de soutien au centre-ville. - 1 XTRA La presse +	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 390,68 $	
MICHAEL ROSSANA SALINAS	1466502	09 AVR. 2021	MARTIN, GERALDINE	SDE - Mandat allouée à Michael Rossana Salinas pour agir à titre de technicienne comptable dans la gestion de portefeuilles financiers de la Ville de Montréal gérés par le Réseau PME MTL	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	23 520,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PERRIER JABLONSKI INC	1466316	08 AVR. 2021	MARTIN, GERALDINE	SDE - Mandat alloué à Perrier Jablonski pour de l'accompagnement stratégique dans le cadre de l'harmonisation des Parcours entrepreneuriaux.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 761,22 $	
PERRIER JABLONSKI INC	1469456	28 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE - Mandat alloué à Perrier Jablonski pour un accompagnement stratégique (communication et conception) pour l'événement de lancement Entreprendre Ensemble le 19 mai 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 666,71 $	
PHI CENTRE INC.	1469568	28 AVR. 2021	MARTIN, GERALDINE	SDE - Mandat alloué à Centre Phi pour l'organisation de l'activité de lancement des 4 parcours entrepreneuriaux	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 144,45 $	
SIA PARTENAIRES INC.	1466525	09 AVR. 2021	POULIN, VALERIE	SDE - Services professionnels pour la démarche de design thinking et d'expertise visant un meilleur alignement et positionnement de l'équipe Savoir et Talent	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 708,80 $	
SOCIETE RADIO-CANADA	1469647	29 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE - Contrat à la SRC pour du placement médias B2B pour la promotion du plan de soutien centre-ville. - CBC_SECTION_728x90, 300x250, 320x50 - News, Business, Politics	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 399,00 $	
TRANSFERT ENVIRONNEMENT	1468937	28 AVR. 2021	DOUCET, VERONIQUE	SDE- Ateliers de co-création ¿ élaboration de l¿énoncé de vision de la stratégie de développement économique 2022-2030	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	54 415,02 $	
11447858 CANADA INC.	1201179014210406	06 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0015, versement 1/1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
8511217 CANADA INC	2175238074210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 2175238074 SUBVENTION PR@M-Industrie, 5e versement (5/6) pour le 1360, rue Ropery, Montréal. Dossier 470	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	56 530,56 $	
9359-4463 QUEBEC INC	1151179005210406	06 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC01-049 (4306, rue Saint-Denis, Montréal), Montréal, versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	48 544,63 $	
9377-6078 QUEBEC INC.	1201179014210406	06 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0113, versement 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $	
9407-1016 QUEBEC INC.	1151179005210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC07-033 (391, avenue Laurier Ouest, Montréal), versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	32 388,04 $	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS HOCHELAGA-TETREAULTVILLE	1207796015210401	01 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	campagnes de sociofinancement (RCG20-024) - demandes de l'année 2021 / Dossier CS-46	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 $	
CAFE KOFI CREPE	1201179014210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0099, , versement1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
CEGEP ANDRE LAURENDEAU	1208379003210429	29 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD1208379003 / Cégep André-Laurendeau Formation continue se lancer dans la vente en ligne / 1 vers. de 3 / 1/2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	120 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1188031001210406	06 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1188031001 - Chambre de commerce de l'Est de Montréal - 2 de 2 (2019)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $	
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1198031002210406	06 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1198031002 / Chambre de commerce de l'Est de Montréal / Ça se passe dans l'Est, année 2 et 3 / 1er de 3 versements.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 $	
CLINIQUE ALTERMED INC.	1201179014210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0080, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
COMMUNAUTIQUE	1201084001210416	16 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1201084001, Communautique, Vers 3 de 3, vers 2 de 2 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 $	
CONSEIL QUEBECOIS DU COMMERCE DE DETAIL	1207796012210429	29 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1207796012 COURU À PAYER : Soutien financier non récurrent de 20 000 $ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement "TAG", 3 / 3 pour l'année 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 $	
COOPERATIVE DE SOLIDARITE CARBONE	1218454001210409	09 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1218454001, Coopérative de solidarité Carbone-Projet mini-hubs, 1er vers. de 4, 1/4 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	130 360,00 $	
ECOLE DES ENTREPRENEURS - MONTREAL	1196352006210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	1196352006, École des entrepreneurs du Québec, Défi OSEntreprendre, 2e vers. de 4, 1/3 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 000,00 $	
ECOLE DES ENTREPRENEURS - MONTREAL	1196352006210415	15 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	1196352006, École des entrepreneurs du Québec, Défi OSEntreprendre, 3e vers. de 4, 2/3 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	47 000,00 $	
(FCTMN) FEMMES DU CINEMA DE LA TELEVISION ET DES MEDIAS NUMERIQUES	1198298002210415	15 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1198298002 : soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 75 000 $ à l'organisme Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques, 3e versement de 3 ; 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $	
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POP MONTREAL	1208468014210430	30 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	1208468014, Festival international de musique pop de Montréal, Pop Montréal, Vers 1 de 2, Vers 1 de 2 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 500,00 $	
FONDATION FABIENNE COLAS	1208468014210430	30 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468014, Fondation Fabienne Colas, Vers 1 de 2, vers 1 de 2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 500,00 $	
FONDATION LISE WATIER	1208298001210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD # 1208298001, Fondation Lise Watier- Programme Entreprendre, 2e vers. de 3 sur la durée de l¿entente, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 $	
FRUITERIE MUSCAT INC	1201179014210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0087, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
HOOKMOTION INC.	1207952002210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1207952002, HookMotion, Innovation ouverte, 1er vers. de 2, 1/2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	
JALON	1184674005210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1184674005, Jalon Mtl - Initiatives 2019-2021, 6 ième vers. de 8, 1 / 2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	345 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA DANSE SUR LES ROUTES DU QUEBEC	1208468014210430	30 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468014, La Danse sur les routes du Québec, Vers 1 de 2, vers 1 de 2 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 500,00 $	
LES PROPRIETES RODMOR MONK INC.	1151179004210428	28 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C02-023 (5785-5789, boulevard Monk, Montréal), versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 813,01 $	
L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC	1207019002210427	27 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1207019002 / Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec / 3e versement de 3 / 2/2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	28 000,00 $	
MT LAB	1217952003210415	15 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1217952003 qui vise à accorder 200 000 $ au MT Lab pour faire de Montréal un laboratoire vivant et un hub d¿innovation dansl¿industrie touristique. Versement 1 de 3 (1 seul versement en 2021)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $	
MUTEK	1208468014210430	30 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1208468014, MUTEK, Versement 1 de 2, Vers 1 de 2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 500,00 $	
OPLANT	1207952002210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1207952002, Ô'Plant, innovation ouverte, 1er versement de 2, 1/2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	
PANIER QUEBECOIS INC.	1207952002210428	28 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1207952002, Panier québécois, 1/2, 1/2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	
PATTES A POIL	1201179014210409	09 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0012, versement 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
PME MTL CENTRE-EST	1195175001210407	07 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Centre-Est,soutien développement de projets d'affaires,3e vers. de 3, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 895 000,00 $	
PME MTL CENTRE-OUEST	1195175001210408	08 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Centre-Ouest, soutien au développement de projets d'affaires, 3e vers. de 3, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 020 000,00 $	
PME MTL CENTRE-VILLE	1195175001210409	09 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD01195175001, PME MTL Centre-Ville, soutien au développement de projets d'affaires, 3e vers. de 3, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 050 000,00 $	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1195175001210408	08 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Est de l'Île, soutien au développement de projets d'affaires, 3e vers. de 3, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	975 000,00 $	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1218927002210428	28 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1218927002 - Paiement 1 de 12 selon entente de délégation 2021-2025 avec PME MTL Est de l'île paiement 1 de 2 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	118 642,00 $	
PME MTL GRAND SUD-OUEST	1195175001210408	08 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Grand Sud-Ouest, soutien au développement de projets d'affaires, 3e vers. de 3, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 190 000,00 $	
PME MTL WEST-ISLAND	1195175001210409	09 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1195175001, PME MTL Ouest de l'Île, soutien au développement de projets d'affaires, 9e vers. de 3, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 050 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RAMO BENZAQUEN	1151179005210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier AC06-066 (6785-6787, rue Saint-Hubert, Montréal), versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 288,44 $	
ROSSETTI DE MONTRÉAL INC.	1201179014210406	06 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0076, versement 1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
SOCIETE DU QUARTIER DE L'INNOVATION DE MONTREAL	1174674001210416	16 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1174674001, Société du Quartier de l'innovation - Programmation, 7e versement de 7, 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 $	
SOLUTIONS MONTEK	1201179014210408	08 AVR. 2021	OUALI, MOHAMED	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0102, versement 1/1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 $	
SOPHIE HEYER-DUBE	1151179004210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-109 (4470-4474, rue Sainte-Catherine Est, Montréal), versement 1 de 1 en 2021	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	31 336,45 $	
YOU, SUNG SOO	1201179014210414	14 AVR. 2021	BENAILLA, KHADIJA	GDD 1201179014 Aide financière (RCG 20-034) Dossier REV-0066, versement1 de 1 en 2021.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
BALANCES UNIVERSELLES INC.	1468134	20 AVR. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Achat du fourniture et installation d'une borne extérieure (voir soumission #V5080)-CESM-AVRIL 2021	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	28 185,99 $	
CEM CORPORATION	1465746	06 AVR. 2021	ARBIC, DENISE	TURNTABLE SYSTEM REPAIR. Includes parts, labor & travel Case#95676 JM1307	Environnement	Traitement des eaux usées	3 422,00 $	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1467611	15 AVR. 2021	BORNAIS, LUC	Frame de herse Walco 12 pieds (Voir soumission 02007519)-CESM-AVRIL 2021	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 252,19 $	
CONSULAIR INC.	1466396	08 AVR. 2021	BORNAIS, LUC	Caractérisation des gaz à la sortie de la torchère #40 (Voir soumission 21-6857)	Environnement	Protection de l'environnement	5 564,34 $	
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1468732	22 AVR. 2021	LACHANCE, ROGER	Vérification du processus de mise en marché des matières recyclables de l¿adjudicataire, dans le cadre des contrats pour le CTMR de Lachine et pour le CTMR de Saint-Michel-GMR-AVRIL 2021	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	90 840,43 $	
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1468781	22 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Consommables	Environnement	Traitement des eaux usées	2 097,65 $	
DUSHIYANTH GANESHAN	1468280	20 AVR. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Superviser les activités de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) lors des journées de collecte itinérante-GMR-AVRIL 2021.	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 475,00 $	
EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1468122	20 AVR. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Achat d'équipements pour la production et la fourniture de pochoirs permettant le marquage dans les écocentres-GMR-AVRIL 2021	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 661,29 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1460741	19 AVR. 2021	LAROCHE, LAURENT	Réparation du spectrophotomètre EVOL220 S/N: 5A2R290003	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 185,71 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1467265	14 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Traitement des eaux usées	763,57 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1467265	14 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	2 635,30 $	
GETINGE CANADA LIMITEE	1468038	22 AVR. 2021	LAROCHE, LAURENT	Remplace BC 1453315	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 034,65 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GETINGE CANADA LIMITEE	1468038	19 AVR. 2021	LAROCHE, LAURENT	Remplace BC 1453315	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 239,76 $	
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1468473	21 AVR. 2021	GODEFROY, FABRICE	Entretien annuel et étalonnage des moniteurs de particules Grimm	Environnement	Protection de l'environnement	5 721,61 $	
GUYLAINE AUDETTE GRAPHISTE	1467960	19 AVR. 2021	GODEFROY, FABRICE	CONCEPTION ET MISE EN PAGE DU BILAN RSQA 2020-2021 - 20 PAGES - FRANÇAIS ET ANGLAIS	Environnement	Protection de l'environnement	3 149,62 $	
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1467833	16 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	2 603,16 $	
MARILOU MAURICE	1469237	27 AVR. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Superviser les activités de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) lors des journées de collecte itinérante-GMR-AVRIL 2021	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 150,00 $	
NICHOLAS ST-GERMAIN	1469214	27 AVR. 2021	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2021 - Superviser les activités de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) lors des journées de collecte itinérante-GMR-AVRIL 2021	Environnement	Matières recyclables - autres	2 475,00 $	
OXOID INC.	1466263	08 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Produits de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	28 604,00 $	
PINE	1468428	21 AVR. 2021	BORNAIS, LUC	Achat d'une pièce brisée pour l'appareil TVA-2020-CESM-AVRIL 2021	Environnement	Protection de l'environnement	4 223,43 $	
SCIENTIFIQUE INSTRUMENTATION INC.	1462279	16 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Réparation de réfrigérateur de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 117,50 $	
SCP SCIENCE	1468772	22 AVR. 2021	BEAUPARLANT, MARTIN	Consommables	Environnement	Traitement des eaux usées	2 073,52 $	
STERIS CANADA INC	1466578	15 AVR. 2021	LAROCHE, LAURENT	Réparation d'un lave-vaisselle de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 263,28 $	
TETRA TECH QI INC.	1465690	01 AVR. 2021	BORNAIS, LUC	Mise à jour de la base de données Hydroweb-CESM-Mars 2021	Environnement	Protection de l'environnement	13 364,91 $	
COMPUGEN INC.	1466858	12 AVR. 2021	LAWS, ISABELLE	EVAL - Achat d'un ordinateur Dell 5550 i7 32 512 t100082361870 et une station d'accueil Dell Dock Station	Évaluation foncière	Évaluation	2 237,36 $	1410852
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1465647	01 AVR. 2021	COTE, BERNARD	Évaluation foncière / BCO 2021 - Envois d'avis de mutation pour la ville de Westmount pour l'année 2021 - # dossier WESTM616	Évaluation foncière	Évaluation	2 000,00 $	
SECURIUM INC.	1466911	12 AVR. 2021	COTE, BERNARD	EVAL - Mise à jour du système électronique des portes. Software : IDENTIV database update - Velocity v3.1 à v3.8	Évaluation foncière	Évaluation	15 742,87 $	
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1468731	22 AVR. 2021	DARCY, PENELOPE	Services en architectures dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 39.	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	31 496,24 $	1356582
CIMA+ S.E.N.C.	1469806	29 AVR. 2021	DARCY, PENELOPE	Services professionnels en circulation dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 23.	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	13 732,37 $	
ENGLOBE CORP.	1468775	22 AVR. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Préparation de plans et devis définitifs concernant l¿amiante, la moisissure et le plomb dans la peinture et la surveillance des travaux de décontamination dans le cadre du projet de Restauration extérieure - Maison Mary-Dorothy-Molson.	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	5 890,69 $	
EQUATION GROUPE CONSEIL INC.	1465569	01 AVR. 2021	DARCY, PENELOPE	Expertise électromécanique dans le cadre de la rénovation de la caserne 43	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	11 469,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FNX-INNOV INC.	1469682	29 AVR. 2021	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels et techniques pour la réalisation de relevés par scan 3D, dans le cadre de la mise en ¿uvre des projets conjoints de réfection complète de la Grange-étable et de l'Écurie, parc agricole du Bois-de-la-Roche, Montréal	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	11 968,57 $	
FORAGE EXPERT QUEBEC INC.	1451281	14 AVR. 2021	SOULIERES, MICHEL	Pour le sciage de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Autoriser une dépense DA2208864005	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	3 455,45 $	
GUARD-X INC	1460134	12 AVR. 2021	SHARIFIAN, JABIZ	Services d¿entretien et de conformité des systèmes de protection incendie d¿un lot de bâtiments de la Ville de Montréal entretenus à contrat.	Gestion et planification immobilière	Réseau de distribution de l'eau potable	11 832,09 $	
HBGC INGENIEURS	1465574	21 AVR. 2021	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels et techniques afin d'élaborer une stratégie de conservation structurale dans le cadre de la mise en oeuvre des projets de réfection complète de la Grange-étable et de l'Écurie, parc agricole du Bois-de-la-Roche	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	10 026,31 $	
HBGC INGENIEURS	1465574	01 AVR. 2021	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels et techniques afin d'élaborer une stratégie de conservation structurale dans le cadre de la mise en oeuvre des projets de réfection complète de la Grange-étable et de l'Écurie, parc agricole du Bois-de-la-Roche	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	2 005,26 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1465946	06 AVR. 2021	CORBEIL, SEBASTIEN	Achat de 2 imprimantes Sharp Modèle MX-3571	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	4 004,60 $	
A. & J.L. BOURGEOIS LTEE	1467690	15 AVR. 2021	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS - Achat de glissière dans le cadre de la réalisation de l¿aménagement temporaire au belvédère Camillien-Houde	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 401,62 $	
EMILIE DANYLEWICK	1464824	29 AVR. 2021	GIRARD, ISABELLE	SGPMRS - Illustrations pour divers livrables liés à la mise en valeur et l¿aménagement du Site du Mont-Royal. Lot 4: Banque d¿heure - soutien à la DAPU recherches documentaires, produire des plans schématiques	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 157,60 $	
ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTEE	1468918	26 AVR. 2021	BROUILLETTE, CHANTALE	SGPMRS - Tonte de gazon dans les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-l' Orme et du Bois-de-la-Roche pour l'été (Saison 2021)	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	27 338,64 $	
GROUPE HEMISPHERES INC.	1469125	26 AVR. 2021	BILODEAU BALATTI, STEVE	SGPMRS - 21-18661 Audit de l'avifaune au site des Moulins du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 446,57 $	
LES SERVICES EXP INC.	1466884	12 AVR. 2021	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	SGPMRS - Services en ingénierie pour la surveillance des travaux de réalisation de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, au parc-nature du Bois-de-l¿Île-Bizard	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	113 411,70 $	1326746
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1469098	26 AVR. 2021	DESAUTELS, ANNE	SGPMRS - 17-6163 ¿ Prolongation du contrat de déneigement et de tonte de gazon du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 : déneigement saisonnier et balisage pour le parc-nature du Bois-de-Liesse	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 233,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1469108	26 AVR. 2021	DESAUTELS, ANNE	SGPMRS -17-6164 ¿ Prolongation du contrat de déneigement et de tonte de gazon du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 : déneigement saisonnier et balisage pour le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	67 568,31 $	
ROUSSEAU LEFEBVRE INC.	1465627	01 AVR. 2021	SEGUIN, MARIE-CLAUDE	SGPMRS - Entente-cadre pour des services d'architecture de paysage SGPMRS - Contrat no 19-1016 - Numéro de mandat : 19-1016-M04) pour l¿aménagement d¿une portion du secteur Plaine Est, au parc F	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	73 370,51 $	
ROUSSEAU LEFEBVRE INC.	1468130	20 AVR. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS - Accorder un mandat pour la réalisation d'esquisses d'aménagement pour cinq secteurs du corridor vert Saraguay-Angrignon (contrat nº 19-1016)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	40 252,21 $	
SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLEE DU SAINT-LAURENT	1426159	08 AVR. 2021	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES POUR REALISER LE SUIVI DES AMENAGEMENT EXISTANTS POUR COULEUVRES DANS LES PARCS-NATURES	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	28 168,67 $	
NAJIB BENCHEKROUN	1466995	13 AVR. 2021	CLOUTIER, MARIANNE	Service de l'habitation / Paiement de facture pour des analyses financières portant sur la viabilité et la gestion des risques de projets inscrits au plan d¿investissement de la Ville de Montréal - 1er mars au 1er avril 2021	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	12 276,00 $	
LEROUX COTE BURROGANO EN FIDEICOMMIS	210406	06 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD 1218309001 - Contribution financière - acquisition pour le projet ICRL - Mission Old Brewery	Habitation	Logement social	3 934 221,00 $	
ALLEN ENTREPRENEUR GENERAL INC	1465904	06 AVR. 2021	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	IN 288101 - Remplacement des équipements endommagés dans la chambre intersection Champlain / Galt. Dem: Pierre-Alexandre Prévost-Robert - Réso tr. CG 15 0356 - Gré à gré - V/réf: Soumision SMA-001-31032021.	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	10 720,77 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1467494	15 AVR. 2021	LEBRUN, ISABELLE	Frais de formation pour les équipes du portefeuille1 et 2 de la DGPP, École de technologie supérieur ¿ ETS.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 608,94 $	
GROUPE MP PLUS	1467588	15 AVR. 2021	LEBRUN, ISABELLE	Frais de formation pour les équipes du portefeuille2 et 4 de la DGPP, Groupe MP-Plus .	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 044,52 $	
HYDRO-QUEBEC	1469567	28 AVR. 2021	OSTIGUY, MONYA	IN 456210 - Travaux au 5417A av. Henri-Julien. Dem: Mourad Berboucha - Réso tr. CM20 0640 -Gré à gré art 573.3 par.8	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	12 805,70 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1465724	03 AVR. 2021	MISHRA, ANJALI	INGP 441610 - Habillage de chantier, rue William, LOT 6A. - Dem. Rémi Brabant Blaquière - Réso tr.: CG20 0312 - V/réf: Facture 273533	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	5 837,90 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1465724	03 AVR. 2021	MISHRA, ANJALI	INGP 441610 - Habillage de chantier, rue William, LOT 6A. - Dem. Rémi Brabant Blaquière - Réso tr.: CG20 0312 - V/réf: Facture 273533	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	5 837,89 $	
TECHNOLOGIA FORMATION	1467787	16 AVR. 2021	LEBRUN, ISABELLE	Frais de formation pour les équipes du portefeuille1 et 2 de la DGPP, Technologia Formation.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 465,12 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION D'OBJETS DISTANTS CMO	1468695	22 AVR. 2021	CLOUTIER, SIMON	Installation et démontage d'équipements de radiocommunications sur des véhicules du SPVM pour une période de 12 mois	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	82 283,95 $	
ACTION TARGET INC.	1466811	12 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Montreal Police Department-RFQ PartsQuotation: 128708	Police	Activités policières	8 005,79 $	
CELLEBRITE USA CORP.	1469451	28 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	Q-193316-1	Police	Activités policières	3 441,87 $	
CLEVERBRIDGE AG	1460709	30 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	quote 270938947 x ways forensics upgrade	Police	Activités policières	4 368,53 $	
CLEVERBRIDGE AG	1468739	22 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	2 jetons du logiciel X-Ways	Police	Activités policières	5 231,10 $	
COLLEGE DE MAISONNEUVE - INSTITUT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1468640	22 AVR. 2021	FERRAZ, MARIO	Formation "Filature / Surveillance physique" mai et juin 2021.	Police	Activités policières	7 401,62 $	
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1467493	15 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	CO sud chambre aux effets soumission MB17350479P	Police	Activités policières	4 059,37 $	
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1467499	15 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	CO Est - chambre aux effets soumission MB17350478P	Police	Activités policières	4 059,37 $	
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1467502	15 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Co ouest chambre aux effets Soumission MB17350475P	Police	Activités policières	4 059,37 $	
DECOR LACHARITE INC.	1466590	09 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Décor Lacharité. Soumission 14633. L'achat de 6 toiles pour le PDQ 46 du SPVM.	Police	Activités policières	2 125,99 $	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	1466383	08 AVR. 2021	CARON, SYLVAIN	Dépenses opérationnelles - SCO	Police	Activités policières	16 000,00 $	
DISTRIBUTION INTERNATIONAL FOYER FC INC.	1466867	12 AVR. 2021	LANDRY, MANON	Achat de casiers pour les maîtres-chiens soumission 1673	Police	Activités policières	27 559,22 $	
DYNAMIQUE HUMAINE INC.	1466707	12 AVR. 2021	RICHARD, PASCAL	Programme PAE pour les employés 9.1.1(factures 1430 et 1431)	Police	Communications d'urgence 911	5 349,87 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1465599	01 AVR. 2021	RICHER, VINCENT	Formations, hébergements et repas pour 2021 - 2e	Police	Activités policières	57 047,37 $	
FACTA GLOBAL INC.	1469440	28 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	quote 1574	Police	Activités policières	5 436,25 $	
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE MONTREAL INC.	1469560	28 AVR. 2021	RICHER, VINCENT	Gratification Aumônier (Bernard Vadnais) du 1er janvier au 31 décembre 2021. Référence 014980-10	Police	Activités policières	15 000,00 $	
HOLIDAY INN & SUITES MONTREAL	1465768	06 AVR. 2021	BEAUCHESNE, JULIE	Location de stationnements P20. avril 2021	Police	Activités policières	2 397,00 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1468398	21 AVR. 2021	LANDRY, ROBERT	10 moniteurs 22 pouces et 10 moniteurs 24 pouces	Police	Activités policières	3 551,10 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ICOR TECHNOLOGY INC.	1467686	15 AVR. 2021	BEAUCHESNE, JULIE	Équipements pour le GTI.	Police	Activités policières	18 320,26 $	
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	1467113	13 AVR. 2021	PAQUETTE, KARINE	Service - Assurances	Police	Activités policières	35 287,60 $	
INFO-CARREFOUR INC.	1468194	20 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	soumission 210420 clés usb	Police	Activités policières	12 047,31 $	
INSIGHT CANADA INC.	1468934	23 AVR. 2021	MENARD, JOSEE	Sennheiser SD 30 HS - micro-casque pour CIP	Police	Activités policières	7 367,03 $	
KELENY INC.	1466413	08 AVR. 2021	REEVES, CHANTAL	12 factures d'interprète et 2 factures de traduction	Police	Activités policières	2 600,54 $	
LABORATOIRE MAT	1468271	20 AVR. 2021	GARNEAU, NADINE	Paiement pour facture 111191	Police	Activités policières	6 024,96 $	
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE (ACCP)	1468651	22 AVR. 2021	BEAUCHESNE, JULIE	ACCP -renouvellement annuel pour les membres SPVM Période de couverture: 1 avril 2021 au 31 mars 2022	Police	Activités policières	7 156,28 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1465551	01 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission 4023854	Police	Activités policières	6 984,69 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1466814	12 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission 4023080	Police	Activités policières	3 421,39 $	
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1463768	23 AVR. 2021	REEVES, CHANTAL	Achat de 10 portatifs Lot #2 enquete ELTA	Police	Activités policières	17 238,95 $	
PRE LABS INC.	1468226	20 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission 2021 Pochettes PRE Labs quote 249	Police	Activités policières	13 554,05 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1454553	07 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Rampart. Soumission Q-11280. Cartouches de formation "ICC 300 BLK 108GR" pour arme longue du SPVM.	Police	Activités policières	18 372,81 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	1465579	01 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	remorquage	Police	Activités policières	3 078,76 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	1465580	01 AVR. 2021	BOUDREAU, DANIEL	remorquage frais de perquisition	Police	Activités policières	2 131,25 $	
RESTO PLATEAU	1466278	08 AVR. 2021	PASQUARELLI, JOSEE	Resto Plateau #522062 - MARS 2021 détention EST	Police	Activités policières	2 605,40 $	1391951
RESTO PLATEAU	1466458	08 AVR. 2021	BISSONNETTE, SYLVAIN	resto plateau détention sud mars 2021	Police	Activités policières	4 066,75 $	1391951
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1465575	01 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	remorquage	Police	Activités policières	5 950,70 $	
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1465582	01 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	remorquage	Police	Activités policières	2 975,35 $	
SCRIBES A.T.	1467518	15 AVR. 2021	COURNOYER, CAROLINE	3 Factures : 21-004/ 21-007/ 21-008// traduction et correction de transcriptions	Police	Activités policières	12 989,58 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1465869	06 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Sharp. Soumission pour le SPVM. Pour un photocopieur Sharp MX4071 pour le PDQ 10 du SPVM.	Police	Activités policières	4 626,80 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1466270	08 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Sharp. Soumission pour le SPVM. Pour un photocopieur Sharp MX3071 pour la Cour municipale bureau 520-2 pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 376,40 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1466420	08 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Sharp. Soumission pour le SPVM. Pour un photocopieur Sharp MX5071 pour le SES du SPVM.	Police	Activités policières	4 935,46 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1466445	08 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Sharp. Soumission pour le SPVM. Pour un photocopieur Sharp MX3071 pour la salle de formation situé au 2e étage du 2580 St-Joseph pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 376,40 $	
SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1465581	01 AVR. 2021	BEAUCHESNE, JULIE	PDQ 21 - Location - Mars 2021 #G19451	Police	Activités policières	4 657,26 $	
SOLUTIONS NECANDO INC	1468193	20 AVR. 2021	FERRAZ, MARIO	Formation IBM i2 - Analyst's Notebook pour le service des enquêtes criminels. FOR210322-01	Police	Activités policières	53 806,09 $	
UNIFORM WORKS LIMITED	1467614	15 AVR. 2021	HARRISSON GAUDREAU, FRANCOIS	Soumission 14APR21-SPVM-AL-001	Police	Activités policières	3 755,93 $	
BELL CANADA	9059754	22 AVR. 2021	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS janvier mars 2021	Police	Activités policières	9 861,82 $	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr20210328	13 AVR. 2021	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉP. OPÉRATIONNELLE - PDQ 39	Police	Activités policières	2 000,00 $	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr210312	20 AVR. 2021	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉP. OPÉRATIONNELLE - SCO NORD	Police	Activités policières	2 500,00 $	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	20210422loc	23 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	6 856,75 $	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse2021015	09 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	13 035,87 $	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse2021017	16 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	9 809,81 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20210422comm	23 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	4 432,90 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20210422obs	23 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	4 397,75 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsse2021014	09 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	5 186,35 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsse2021016	16 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	17 633,70 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsse2021018	16 AVR. 2021	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	5 488,96 $	
PETITE CAISSE - SPVM	rembempl20210415	15 AVR. 2021	ROBERT, JULIE	Renflouement petite caisse Cavalerie	Police	Activités policières	3 158,65 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	20213s9	13 AVR. 2021	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	12 755,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr0015732021	13 AVR. 2021	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	26 771,81 $	
TELUS	9700389244	13 AVR. 2021	BOUDREAU, DANIEL	telus	Police	Activités policières	4 810,53 $	
8505284 CANADA INC	1465960	07 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	3238, 77-474985. Remplacer le comptoir îlot de la cuisine à la caserne 66. Martin, Déry. Facture no 002589	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 992,14 $	
9224-6958 QUEBEC INC.	1468790	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5801: Service de Traiteur du 1er au 31 mai 2021 pour les bureaux du CCMU: 4040 avenue du Parc.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 464,59 $	
9405-3527 QUEBEC INC.	1468319	20 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU55-C5731_Commande de 60 feuilles de polycarbonate (lexan)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	8 635,22 $	
AREO-FEU LTEE	1469506	28 AVR. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST - DM 01022-01023 - Atelier Inventaire: Achat pièces pour réparations des camions pour le SIM avec fournisseur Aéro-Feu (une partie des articles)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 972,46 $	
AUTOBUS IDEAL INC.	1468472	21 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5771_Transport des athlètes du Club de gymnastique _Gymnacentre du 14115 rue Prince-Arthur au Centre Pierre-Charbonneau (soumission 327380)_Avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 002,64 $	
AUTOBUS IDEAL INC.	1468480	21 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5772_Transport des athlètes du Club de gymnastique _Du 1555 Boul. St-Martin au Centre Pierre-Charbonneau (soumission 327301)_Avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 042,02 $	
AUTOBUS IDEAL INC.	1468594	22 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5773_Transport des athlètes du Club de gymnastique _Du 14115 rue Prince-Arthur au Centre Pierre-Charbonneau (soumission 327802)_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 866,16 $	
AUTOBUS IDEAL INC.	1468602	22 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5774_Transport des athlètes du Club de gymnastique _Du 1555 Boul. St-Martin au Centre Pierre-Charbonneau (soumission 327803)_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 858,29 $	
AUTOBUS IDEAL INC.	1468618	22 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5785_Transport des athlètes du Club de gymnastique _Du 1555 boul. St-Martin (Laval) au Centre Pierre-Charbonneau (soumission 327380)._Du 15 au 31 mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 204,74 $	
AXIA SERVICES	1466101	07 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5668_Désinfection des bâtiments Ville du lot 9, pour la période du 1er au 30 avril 2021_Centre Rodrigue Gilbert, Centre Plateau St-Jean-Baptiste, garage de la cour de Pointe-aux-trembles et garage de la cour de Rivière des Prairies	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 665,32 $	
AXIA SERVICES	1466138	07 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5670_Désinfection des bâtiments Ville du lot 6, pour la période du 1er au 30 avril 2021_SGPI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 856,09 $	
AXIA SERVICES	1466144	07 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5667_Désinfection des bâtiments de Ville du lot 8_1er au 30 avril 2021_SGPI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 937,97 $	
AXIA SERVICES	1466167	07 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5671_Désinfection des bâtiments Ville du lot 3 période avril 2021_SGPI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 369,59 $	
AXIA SERVICES	1466173	07 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5669_Désinfection des bâtiments Ville du lot 5_1er au 30 avril 2021_SGPI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 829,47 $	
AXIA SERVICES	1466404	08 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU-C5673: Désinfection des bâtiments Ville du lot 4, pour la période du 1er au 30 avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 465,38 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AXIA SERVICES	1466643	09 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5613_Désinfection supplémentaire pour la Cour Municipale au 775 Gosford_1er au 30 avril_Ville Marie	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21 099,34 $	
AXIA SERVICES	1469375	27 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU_C5838 Service de désinfection_Toilettes publiques des parcs pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	49 405,02 $	
AXIA SERVICES	1469482	28 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5835_Service de désinfection_Cour municipale du 775 rue Gosford_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	18 222,16 $	
AXIA SERVICES	1469714	29 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5834: Désinfection supplémentaire pour la Cour Bercy_Du 1er au 31 mai 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 601,11 $	
BERNARD ET FILS TRAITEUR INC	1468810	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5804: Service de Traiteur du 1er au 31 mai 2021 pour les bureaux du CCMU: 4040 avenue du Parc.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 309,72 $	
BIDIBIDI INC	1466377	08 AVR. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST : Commande 15 sacs nautiques avec logo et fenêtre identification pour le SIM. Soumission 20210324.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 126,00 $	
BIOTECH J.A. INC.	1461324	27 AVR. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST - Atelier: Hydraulique - Paiement de facture 02093 - Pièce remplacée robinet flexible et liquide Bio-circle le 28 octobre 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 024,27 $	
BOO! DESIGN INC.	1467770	16 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5753_Devis 20857 pour impression d'autocollants de signalisation pour des lieux intérieurs_Arrondissement de LaSalle	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 530,20 $	
BOO! DESIGN INC.	1467988	19 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5755_Paiement de la facture 2603 pour une demande de matériel/ équipement/service/information Conception graphique et distribution_ Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 018,40 $	
BOUTY INC	1466906	12 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	Achat de 10 Chaises d'appoints pour salle de réunion pour le SIM. Houle, Isabelle. Soumission no.935 du 12 Mars 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 047,26 $	1437088
BOUTY INC	1469915	30 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	Achat de 16 Fauteuil LINEA, 106-N-69-GL08-PN-PN pour le SIM (Caserne 65) en avril 2021. Houle, Isabelle.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 917,14 $	1437088
CDTEC CALIBRATION INC.	1468434	21 AVR. 2021	DESMEULES, CATHERINE	SSIM - DM-259983, Atelier Électricité et communications / Achat de sample probe, quick connect et replacement micropel combustible et oxygen sensor pour l'atelier de l'électricité (Avril 2021)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 788,38 $	
CENTAURECOM INC.	1466579	09 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Achat de sacs sport en polyester avec impression logo du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 545,96 $	
CFMB 1280 AM RADIO MONTREAL	1468765	22 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU-C5808 Service de placement média pour le SECC dans le cadre des mesures d'urgences - En référence à la demande C3186 (BC1427829 - mauvais nom de fournisseur)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 128,63 $	
CLUB DE GYMNASTIQUE LAVAL EXCELLENCE	1467982	19 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5629_Location d'espace Gymnacentre_Avril 2021_relocalisation centre Pierre-Charbonneau	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 349,12 $	
COFORCE INC.	1466107	08 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5666: Désinfection Biodôme planétarium, pour la période du 01 au 30 avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	31 417,51 $	
DESMARAIS CONCEPT	1467587	15 AVR. 2021	BOUDREAU, CAROLINE	SSIM_Pour le paiement de la facture 044638 _Installation de blasons - Mur de la fierté	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 149,09 $	
DEVELOTECH INC.	1469437	28 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU53_C5763_Retrait des balises installées dans le cadre de la fermeture des rues autour du Marché Atwater (référence C2381-BC1432835)_Facture 9172	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 191,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EBI MONTREAL INC.	1469119	26 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5818_Location de conteneur et les levées (déchets, recyclage et compost) pour le centre de jour du Grand Quai du Port de Montréal pour le mois de mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 362,41 $	
EBI MONTREAL INC.	1469348	27 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5589_ Location de conteneur à déchet et matières recyclables et la collecte des déchets, matières recyclables et compost pour le Grand Quai pour le mois d'avril	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 583,98 $	
ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC.	1467969	19 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5649_Prolongation des installations électrique_Avril 2021_Tente Square Cabot	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 204,74 $	
ENTRETIEN MANA INC.	1466991	13 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5713_Service d'entretien ménager - Clinique de vaccination et de dépistage _Du 1er au 31 mars 2021_Arrondissement Pierrefonds-Roxboro	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 979,44 $	
ENTRETIEN MANA INC.	1467004	13 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5712_Mesures sanitaires_Service d' entretien ménager_Clinique de vaccination et de dépistage Centre communautaire Gerry-Robertson (9665, boulevard Gouin Ouest Pierrefonds)_Du 1er au 30 avril 2021_Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 885,57 $	
ENTRETIEN MANA INC.	1467058	13 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5715_Mesures sanitaires_Service d' entretien supplémentaire (distanciation des employés cols bleus) au Centre de commandement _ 1er janvier au 31 mars 2021_Centre communautaire Marcel Morin_Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21 096,64 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1467124	13 AVR. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM-9724 Atelier hydraulique TFT Decon pak-réparation	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 647,79 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1469173	27 AVR. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM-9729 Atelier Hydraulique Deconpak + pièces	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 695,57 $	
GESTION & SERVICES A.R.	1466110	07 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5664_Paiement de la facture 570 pour un service d'entretien ménager et désinfection à la Cour Municipale 7275 Sherbrooke Est (Place Versailles) 2e étage._Du 1er au 31 mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 947,26 $	
GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC.	1467816	16 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5742_Paiement de la facture C1040027, pour la Prolongation de la location du Chapiteau Structures pour PSI_ Au Square Cabot_ Du 01/04/2021 au 30/04/2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 690,36 $	
GROUPE CTT	1466571	09 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	SSIM-DST : Tests techniques des bottes de combat (conformité technique de l'Appel d'offres). Paiement de la facture 64168.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	35 632,75 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468503	21 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_ C5779: Paiement de la facture 1604929_ Location d'équipement et de sécurité routière pour le centre de dépistage de l'hôpital Verdun.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 526,34 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468516	21 AVR. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU_C5575_Service de gardiennage_Hôtel Place Dupuis_Avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	328 111,66 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468523	22 AVR. 2021	LIEBMANN, RICHARD	MU_C5644_Service d'agents de sécurité_Hôtel Universel_Avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	108 999,70 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468547	21 AVR. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU_C5628: Service de gardiennage à la tente Émilie Gamelin pour le mois d¿avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	153 817,61 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468632	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5352 - Service de gardiennage de la tente du Square Cabot_1er au 31 mars 2021_En complément du BC 1458565	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 055,15 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468638	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5796_Surplus gardiennage cour municipale_ Période : du 1er au 30 avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	41 684,24 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468663	22 AVR. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU_C5548 : Service de gardiennage pour un centre d¿hébergement PSI pour le mois de Mars 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	145 609,26 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468686	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5797: Service de gardiennage pour la voûte du SPVM pour le mois de Mars 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	37 493,14 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468706	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5788_Gardiennage au QG du SIM_Avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 877,90 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468711	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5798_Gardiennage_Voûte SPVM_Avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	36 283,68 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468712	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5793: Service de gardiennage pour désinfection supplémentaire_Cour Municipale_Mars 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 739,25 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468713	22 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU_C5795_Gardiennage supplémentaire_Cour municipale_Mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	47 936,87 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468719	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5794: Service de gardiennage pour désinfection supplémentaire_Cour Municipale_Avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 381,96 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1468743	22 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU_C5787_Gardiennage au QG du SIM_Mars 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 190,53 $	
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1469791	29 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU_C5815_Sécurité et surveillance de la file d'attente extérieure_Hôtel Dupuis_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	66 928,27 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1466206	07 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5690_Paiement des factures 0052 et 0053 pour la location de chambres d'hôtel Du 21 mars au 3 avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	34 076,42 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1467529	15 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5729_Paiement de la facture 0054 pour la location de chambre d'hôtel du 04 au 10 avril 2020_(N/dossier: 20-000804)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	17 038,21 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1468622	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5782_Paiement de la facture 0049 pour la location de chambre d'hôtel (56 chambres - 7 nuits)_ Du 28 février au 6 mars 2021_Pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	17 038,21 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1468700	22 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5783_Location de chambres_facture 55_11 au 17 avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	17 038,21 $	
HOTEL L'ABRI DU VOYAGEUR	1469968	30 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5861_Paiement de la facture 0056 pour la location de chambre d'hôtel (56 chambres - 7 nuits)_ Du 18 au 24 avril 20212021_Pour PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	17 038,21 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1465675	01 AVR. 2021	WATERHOUSE, DAVE	SIM_Achat de Moniteurs Philips 24 (23,8 po/60,5 cm diag.)_Entente 1410870	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 157,21 $	1410870
KONO SECURITE	1469359	27 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5816_Service d'agents de sécurité_Stationnement du Mont-Royal_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 779,60 $	
KONO SECURITE	1469566	28 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5770_Surveillance lors du démontage de la tente Émilie-Gamelin du 1er au 5 mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 233,10 $	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1468185	20 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU10 - 4358 : Centre d'itinérance à Montréal - distribution alimentaire et coordination de site d'hébergement - Amendement 3 et 4 - Facture CRC-F-066595 (01 août au 31 septembre 2020)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	252 667,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1467733	16 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	mu_C5750_Impression de 2 lots d'affiches Mesures d'hygiène en coroplast pour les parcs du Plateau-Mont-Royal.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 304,48 $	
LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.	1469380	27 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU_C5822_Location du plancher de recouvrement et protection de la surface synthétique du Stade de soccer de Montréal Du 1er au 31 mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	79 784,55 $	
LOCATION TREMBLAY INC.	1466461	08 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5663_Location de 2 roulottes pour aire de repos d'employés_12 avril au 9 mai 2021_Ile-Bizard-Ste-Geneviève	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 437,93 $	
LOUE FROID INC.	1466427	08 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5696_Installation d'une génératrice_Février 2021_Place Émilie-Gamelin	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 019,51 $	
LOUE FROID INC.	1466446	08 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5697_Installation d'unité de chauffage_Février 2021_Tente du Square Cabot	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	13 379,35 $	
LOUE FROID INC.	1469065	26 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5819_Location de 3 unités de chauffage au YMCA Hochelaga _Du 1er au 31 mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 613,58 $	
LOUE FROID INC.	1469771	29 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_5855_Location Unités de Chauffage pour la tente du Square Cabot_Du 30 mars au 17 mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 935,27 $	
MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	1467035	13 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	Achat de 9 Dreameasy Oxygène MTL 2.0 Plateau Régulier Ferme Matelas Simple DRE-OXY MTL2.0 TT F M S pour le SIM en Avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 392,15 $	
MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	1467049	13 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	Achat de 12 Dreameasy Oxygène MTL 2.0 Plateau Régulier Ferme Matelas Simple DRE-OXY et autres matériel literie pour le SIM en Avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 222,62 $	
MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	1467066	13 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	Achat de 9 Dreameasy Oxygène MTL 2.0 Plateau Régulier Ferme Matelas Simple DRE-OXY MTL2.0 TT F M S pour le SIM en Avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 392,15 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1466063	07 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU-C5682: Service de désinfection au 555 Chabanel O. _Du 25 au 31 Mars 2021: Facture 09419.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 063,00 $	
MENAGEZ-VOUS INC.	1469250	27 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU_C5829: Service d'entretien ménager_Centre Pierre Charbonneau_Du 1er au 31 mai 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	51 186,36 $	
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1466647	09 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Pour le paiement de la facture PINV208_Déplacement d'une console SERAM du centre de répartition CCSI vers la salle de formation au sous-sol-Tester la console avec la VDM Ajouter le câblage nécessaire dans la salle de formation	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 489,79 $	
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1466656	09 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Pour le paiement de la facture PINV209_Déplacement de la console de la salle de formation au sous-sol vers le centre de répartition à l'étage	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 515,70 $	
PATRICK MORIN LE CENTRE DE RENOVATION	1466180	07 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Achat de produits de quincaillerie et frais de livraison	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 652,71 $	
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1466092	07 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5665_Désinfection des bâtiments Ville_1er au 30 avril 2021_SGPI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	10 136,53 $	
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1466200	08 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	SSIM - Atelier Électricité et Communications - Service de réparation caméras thermiques. Soumission LJ20210326-1	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	119,81 $	
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1466200	07 AVR. 2021	LIMOGES, SIMON	SSIM - Atelier Électricité et Communications - Service de réparation caméras thermiques. Soumission LJ20210326-1	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 738,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROTECTIVE CLOTHING SOLUTIONS	1467360	14 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Achat de Gants 2N1 pour GIMD_Le fournisseur est le seul détaillant autorisé au Canada	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 085,06 $	
PROTECTIVE CLOTHING SOLUTIONS	1467360	14 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Achat de Gants 2N1 pour GIMD_Le fournisseur est le seul détaillant autorisé au Canada	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	62,99 $	
RANCO IMPEX CANADA LTD	1466723	12 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU_C5700: Achat de lingettes désinfectantes pour SPVM.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 067,44 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1468649	22 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU-C5756- Service puisard défectueux Complexe Guy Favreau_ 2,3,4 et 5 avril 2021_Paiement de la facture 20210416	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 491,04 $	
SANIVAC	1465694	01 AVR. 2021	DUMARESQ, JULIE	MU-CCMU-C5580 Location Avril 2021_Toilettes chimiques_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	654 702,05 $	
SANIVAC	1467138	13 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU-CCMU-C5030 Location JANVIER 2021_Toilettes chimiques_PSI (voir BC1453298 réduit) paiement de la facture 000615839	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 338,10 $	
SANIVAC	1467402	14 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU-CCMU-C5235 Location FÉVRIER 2021_Toilettes chimiques_PSI (En lien avec le BC1455540)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 419,24 $	
SANIVAC	1468228	20 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU-CCMU-C5235 Location FÉVRIER 2021_Toilettes chimiques_PSI (En lien avec le BC1455540) Facture 0000617989	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 384,05 $	
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1466673	09 AVR. 2021	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST : Location d'équipement pour urgence SIM et Services Techniques. Travaux le 29 janvier 2021. Paiement de la facture 2210046.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	17 842,86 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1466077	07 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU-C5676: Désinfection de 18 espaces administratifs du SIM pour la période du 1er au 30 avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 283,50 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1466082	07 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5674_Désinfection de la caserne 71 pour la période du 1er au 30 avril 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 047,26 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1466085	08 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5675: Désinfection du bâtiment SPVM pour la période du 1er au 30 avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	27 060,23 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1466085	07 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU-C5675: Désinfection du bâtiment SPVM pour la période du 1er au 30 avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 659,15 $	
SIGNEL SERVICES INC	1466566	09 AVR. 2021	MIADI, WAFA	MU_C5710: Location de panneaux lumineux stationnement Parc du Mont-Royal_Du 09 au 30 avril 2021.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 493,99 $	
SIGNEL SERVICES INC	1469476	28 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5844_Selon soumission 98844_Location de jersey et de clôtures de chantier au Grand Quai pour le mois de mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 226,12 $	
SIGNEL SERVICES INC	1469892	30 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5856_Selon soumission 39766_Prolongation de la location d'un panneau lumineux stationnement Parc du Mont-Royal_Mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 493,99 $	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL	1468913	23 AVR. 2021	BORDAGE, MARYLISE	MU-C5810-Déploiement d¿une brigade de cohabitation sociale dans les secteurs avoisinant les refuges temporaires_Projet : Hôtel Dupuis_MAI 2021_PSI	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	11 165,00 $	
SOCIETE DU VIEUX-PORT DE MONTREAL INC	1467262	14 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_BCO 2021 Location de quai au port d'escales pour la saison	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 309,72 $	
SOCIETE DU VIEUX-PORT DE MONTREAL INC	1467262	16 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_BCO 2021 Location de quai au port d'escales pour la saison	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	419,95 $	
SOCIETE EN COMMANDITE IMMOBILIERE NOTRE-DAME OUEST	1466575	09 AVR. 2021	SAGNA, SAFIETOU	MU_C5694_ Facture 15054_Entretien ménager Covid au 740 rue Notre-Dame ouest, 3e étage_Mars 2021_Expérience Citoyenne et des Communications	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 856,85 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLOTECH INC	1469104	26 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5823_ Location de matériel électrique au Stade de soccer de Montréal_ Du 1er au 31 mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 238,90 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1466668	09 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSim_Caserne # 61_d'un téléviseur de 50" et déménagement d'autres télévisions	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 156,91 $	
SYLVIA M RIVES	1469122	26 AVR. 2021	KAMIL, HOUDA	MU_C5827_Service de coordination et d'intervention sur plusieurs projets en itinérance_ Du 1er au 31 mai 2021	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 370,00 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1468953	23 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5789- Contrôle de l'achalandage sur le Mont-Royal_Facture 1247	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 834,66 $	
TELTECH SIGNALISATION INC.	1468953	26 AVR. 2021	GATINEAU, PIERRE	MU-C5789- Contrôle de l'achalandage sur le Mont-Royal_Facture 1247	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	46 194,50 $	
VIG VAGUE MARINE	1467420	14 AVR. 2021	SOUZA MIRANDA, DANIELA	SSIM_Location d'un quai pour bateau pour la saison 2021	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 $	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU45845	20 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO PIECES USINEES RESSORT ET SABOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 236,23 $	
9054-3174 QUEBEC INC.	DEP33447	07 AVR. 2021	CARRIERE, ANNIE	BS - Offre de services pour la clarification des fonctions des mécaniciens de machines fixes versus la réglementation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	
9305-2231 QUEBEC INC.	DEP33671	23 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UPC - Entretien annuel du UPS/Service - 3 SOUMISSIONS - C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 936,51 $	
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU45625	01 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	JFS - PROJET: 186291 - 7 - TRAVAUX CONSTRUCTION - MAN GARDE CORPS ACCES AUX PLATEFORME CLASSIFICATEURS 41 ET 42 (STATION 637)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 238,89 $	
ABLOY CANADA INC.***	DEP33520	12 AVR. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - Achat de barillets ABLOY - B. Scraire - 1 soumission - Fournisseur exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 020,28 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP33743	28 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - PALLAN ÉLECTRIQUE 1t - P.BOILY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 739,70 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU45599	28 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	CERTIFICATION ANNUELLE EC-PROT-7-8-9-55-41-62	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	389,77 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU45599	27 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	CERTIFICATION ANNUELLE EC-PROT-7-8-9-55-41-62	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 495,20 $	
ACTION PEINTURE INC.	DEP32870	15 AVR. 2021	ADDER, RABAH	BS ¿ UAT - TRAVAUX DE REVÊTEMENT D'ÉPOXY AU SOL NOUVEAU BÂTIMENT ADMIN ATWATER 1 SOUMISSION ¿ MARC VALLÉE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 123,39 $	
ADF DIESEL RIVE-SUD INC.	DEU45829	19 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Réparation de génératrice - Station Langelier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 273,00 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP33681	27 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - SOLUTION ACIDE - TURBIDIMÈTRE - 1 SOUMISSION - LETTRE D'EXCLUSIVITÉ	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 548,81 $	
AIREAU QUALITE CONTROLE INC.	DEP33715	27 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - Pièces pour humidificateur salle mécanique admin. - P.Normandeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 503,44 $	
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU45812	16 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	2021 - CYLINDRES OXYGENE LIQUIDE LOX-DESINFECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 034,14 $	
ALBECO INC.	DEU45651	06 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	ROULEMENT ET SEAL POUR POMPE ST-PAUL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 254,14 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP33706	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UAT - ACCOUPLEMENTS ARPOL ET ROBAR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 120,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALIGNEMENT BEAUDOIN	DEU45831	19 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	REFECTION MAJEURE GMP 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 892,52 $	
ALLEN ENTREPRENEUR GENERAL INC	DEP33503	09 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - Appel de service pour l'inspection des agitateurs des actiflos - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 716,89 $	
AMSAL INC.	DEU45721	27 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	RK - VETEMENTS PROTECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 949,04 $	
AMSAL INC.	DEU45721	09 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	RK - VETEMENTS PROTECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 661,97 $	
AQUA DATA INC	DEU45888	22 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Essais de Débit-Pression sur Réseau Aqueduc près Gouin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 089,28 $	
AQUA-MECANIQUE INC.	DEU45865	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REMISE A NEUF VANNE DE RELACHE BLOC F	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 554,89 $	
ARIZONA INSTRUMENT	DEU44715	20 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	CALIBRATION DETECTEUR H2S JEROME, MODELE 631-2250	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 330,56 $	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP33721	27 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - Remise en état de 3 logements de roulements du gear-box PB#7 - S.Annour - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 986,91 $	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP33759	28 AVR. 2021	MARTEL, SIMON	BS - ERP - Resurfacer corps et portes de vanne 36po (Projet Reconditionner) - D.GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 044,64 $	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEU45897	27 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	GMP #02 - Reconditionnement et équilibrage impulseur pompe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 $	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP33732	27 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	UDO-Entretien des deux compresseurs - GA30 10bar&GA30VSD 7,5	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 827,88 $	
AXIA SERVICES	DEU45876	22 AVR. 2021	BELLEMARE, STEPHANE	DU 1ER AOUT AU 30 SEPTEMBRE 2021, SERVICE ENTRETIEN MENAGER ET CONCIERGERIE STATION ÉPURATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49 449,95 $	
BELZONA QUEBEC INC.	DEP33707	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UAT - COMPOSITE DE RÉPARATION ET REVÊTEMENT BELZONA - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 181,11 $	
BELZONA QUEBEC INC.	DEU45899	23 AVR. 2021	BELLEMARE, STEPHANE	Reconditionnement et protection intérieure de la volute - GMP 02	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 771,81 $	
BOUTY INC	DEU45958	29 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	CHAISES CAFETERIA BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 754,87 $	1438620
CALTECH DIVISION A.H.L. INC.	DEU45665	07 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	MD - PROJET 168520-02 : MESURES DEBITS AIR DES SYSTEMES EXISTANTS 637-V37-V39-V42-V46	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 015,80 $	
CAN-EXPLORE INC.	DEP33373	06 AVR. 2021	LARRIVEE, ALAIN	BS - UPC - NETTOYAGE DES RÉSERVES D'EAU POTABLE - USINE DE POINTE-CLAIRE - 1 SOUMISSION - ELYSE POIRIER	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 763,79 $	
CAN-EXPLORE INC.	DEP33373	07 AVR. 2021	LARRIVEE, ALAIN	BS - UPC - NETTOYAGE DES RÉSERVES D'EAU POTABLE - USINE DE POINTE-CLAIRE - 1 SOUMISSION - ELYSE POIRIER	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 186,41 $	
CAN-INSPEC INC.	DEP33661	22 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - INSPECTION PAR CAMÉRA ET RAPPORT - D.DESLAURIERS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	
CE/CI FORMATION ET SERVICES INC.	DEU45927	27 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	SEANCES DE FORMATION AJUSTEMENT PROTECTION RESPIRATOIRES (COMPLETEE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 511,84 $	
CITE DE DORVAL	1467382	14 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Remplacement d'une vanne 6 pouces sur conduite de 6 pouce de juridiction agglomération	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 625,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DEU45908	26 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	(UNITE) FRAIS DE MAINOEUVRE ET DE MATÉRIEL POUR MAINTENANCE PREVENTIVE MACHINES LAVE PIECES ATELIER BOUES ME-LAV-12 SELON FACTURE 2021-74735 SIGNÉE SEBASTIEN VALADE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 026,26 $	
COFORCE INC.	DEU45911	26 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Tapis d'hiver au 12001 Maurice-Duplessis	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 183,75 $	
COLE-PARMER CANADA COMPANY	DEP33611	16 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UDO - ELECTRODES FLUORIDE - CAMESON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 010,93 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEP33537	12 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UDB - POMPE DE CIRCULATION HUILE BP#7 ¿ 1 SOUMISSION ¿ S.ANNOUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 859,74 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU45850	20 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO ROULEMENTS, MANCHONS ET AUTRES MECANIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 546,77 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU45850	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO ROULEMENTS, MANCHONS ET AUTRES MECANIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49,55 $	
COMPUGEN INC.	DEU45638	01 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	CB - 151386 - 48 - ACHAT DE 3 KIT DE MICROPHONE POUR SALLE DE CONFERENCE ET 6 X CABLE DE 15M	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 444,02 $	
COMPUTATIONAL HYDRAULICS INT.	DEU43243	08 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement de licence #519 PCSWMM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 126,08 $	
CONSUMAJ INC.	DEU36303	14 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	SG19035-BF0000-ST - OLFACTOMÉTRIE TERRITOIRE DE LA VILLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	56 509,53 $	
CONSUMAJ INC.	DEU45775	14 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	SG21015-BF0000-SP, FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA QUANTIFICATION DE NIVEAUX D'ODEUR PAR OLFACTOMÉTRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTREAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	66 423,22 $	
CONTROLES RL ENR.	DEU45657	06 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	Coffret d'automate temporaire - Site d'enfouissement Lachenaie	Service de l'eau	Réseaux d'égout	37 814,39 $	
COPISCAN INC.	DEP33720	27 AVR. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Imprimante à plan HP DesignJet T1600PS 36 pouces (3EK11A) avec cartouche - P.Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 419,74 $	
CORRPRO CANADA INC.	DEU45891	22 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Redresseur de courant - Réservoir 11	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 930,22 $	
DECOR LACHARITE INC.	DEU45715	09 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	TOILE STORE POUR CAFETERIA BATIMENT DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 784,82 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU45760	14 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	EAUX PLOMBERIE CRANE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 392,81 $	
DISTRIBUTION GLASS JET INC.	DEP33651	21 AVR. 2021	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - UPI - Microsable 85 micron pour Actiflo - 1 SOUMISSION - S.DUMAS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 497,66 $	
DISTRIBUTIONS LIMOTRIQUE INC.	DEU45716	09 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	7057-Matériel pour exploitation du poste 315kV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 269,36 $	
DIVEX MARINE INC	DEU45547	14 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	PLONGEUR NETTOYAGE EMISSAIRE ILE BIZARD PREVENTION INONDATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 898,72 $	
DLX INTEGRATION QC INC.	DEP33438	14 AVR. 2021	ADDER, RABAH	BS - UAT - Pièces de rechange pour système de lumière - Bâtiment administratif - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 655,26 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP33495	09 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UPI - Vanne pour la pompe de recirculation - Vanne de remplissage - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 422,07 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP33697	26 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - RR - ÉLECTRICITÉ - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 314,76 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP33697	26 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - RR - ÉLECTRICITÉ - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9,75 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP33698	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 902,31 $	
DUMOULIN & ASSOCIES REPARATIONS DE BETON LTEE	DEP33578	19 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UDO - APPEL DE SERVICE POUR INJECTION DE FISSURES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 855,70 $	
DYNAPOMPE INC.	DEU45690	15 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	JFS - PROJET: 186291 - 2 - ACHAT DE BIENS - MISE À NIVEAU POMPE CIRCULATION EAU/GLYCOL 608-U10-121	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 667,87 $	
ECHELLE CANADA INC.	DEP33576	14 AVR. 2021	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - Appel de service pour l'acquisition et l'installation d'une échelle pour le silo de la chaux - Cameson - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 937,08 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	DEP33583	14 AVR. 2021	ADDER, RABAH	BS - UAT - Chicken switch cable - D. Deslauriers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 942,83 $	
E.M.S. SEIMEC INC.	DEP33655	22 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UDB - MOTEUR - 2 SOUMISSIONS - P BOILY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 126,03 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP33596	14 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UPI - Pièce critique - Inst - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 195,31 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP33596	19 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UPI - Pièce critique - Inst - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	169,96 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP27854	15 AVR. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2020 - GAZ NATUREL POUR 55 AV. LILAS, DORVAL - CPT 4200 6615 704	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 411,87 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP27859	14 AVR. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2020 - GAZ NATUREL POUR 243 CHEMIN DU BORD-DU-LAC, POINTE-CLAIRE - CPT 4200 6615 605	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	36 165,46 $	
ENGLOBE CORP.	DEU41799	16 AVR. 2021	BELLEMARE, STEPHANE	SERVICES TECHNIQUES POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU EN RIVE À DES SITES D'INTÉRÊT RÉCRÉOTOURISTIQUE EN 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 655,98 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP33491	08 AVR. 2021	MARTEL, SIMON	BS - ERP - MACHINAGE - S.GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	DEU45910	27 AVR. 2021	BELLEMARE, STEPHANE	MD - PROJET 186646-03 : MISE A NIVEAU DE LA TOITURE - EDICULE DES LAURENTIDES (JULES POITRAS)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28 686,78 $	
ENTREPRISES LARRY INC.	DEP33480	08 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - ERP - COMPRESSEURS PORTATIFS - S.JEAN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 147,85 $	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP33660	22 AVR. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - 2021 UPC - PIÈCES POUR POMPE ENCORE 700 (SILICE, ALUN) - M.PILON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 315,93 $	
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU45758	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	appel de service facture 14654-14646-14653	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 499,27 $	
ENVIROMET INTERNATIONAL INC.	DEU45925	27 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	ENTENTE DE SERVICE ALERTES DE FOUDRES 2021	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 921,32 $	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU45714	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO COMBITIPS EPPENDORF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 316,18 $	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU45736	15 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO EPPENDORF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 273,01 $	
EQUIPEMENT QIP	DEP33601	15 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - ULA - Matériel pour témoin lumineux - P. Normandeau - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 732,29 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	DEP33748	28 AVR. 2021	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - UPI - Mise au norme du réservoir petrolier Ile-Bizard - C.Saintelmy	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 686,68 $	
ERNEST HOTTE INC.	DEU45666	07 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	MD - PROJET 186646-01 : MISE A NIVEAU DE TOITURE DE LA STATION DE POMPAGE 14E AVENUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 000,09 $	
ERNEST HOTTE INC.	DEU45667	07 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	MD - PROJET 186646-02 : MISE A NIVEAU DE LA TOITURE DE LA STATION DE POMPAGE 71E AVENUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 496,15 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU45941	28 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	JFL-145482-21-ACHAT LICENSES ISE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 307,13 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEP33523	12 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UPC - Transmetteur de pression différentielle ABB - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 338,61 $	
FABRICATION L.L. INC.	DEU45867	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	GMP #02 - Modifications bases acier pompes et bases passerelles	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 068,28 $	
FBN CONTROLES	DEP33562	13 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin principal - SONDE ANALYSEUR DE PRESENCE D'EAU, 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 849,36 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP33594	14 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UPC - Électrode de fluor pour analyseur Eagle - Marijo - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 467,21 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU45748	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO MEMBRANE FILTRANTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 956,47 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU45752	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	ELECTRICITE EDICULE ST-PAUL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 898,28 $	
FUTECH MONTREAL INC.	DEP33556	14 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - Panneau de ctrl pompe puisard, Escalier colimasson et Cartouche d'encre pour l'imprimante WEIDMULLER - B. Allard - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 992,44 $	
FUTECH MONTREAL INC.	DEP33716	27 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - Pièces pour disjoncteur UV#8 - S.Annour - 1 soumisison	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 776,86 $	
GENERAL BEARING SERVICE INC.	DEP33725	27 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - ENSEMBLE DE ROULEMENTS - P.BOILY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 913,49 $	
GIVESCO INC.	DEU45868	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	JFS - PROJET: 186291 - 11 - ACHAT DE BIENS - ACHAT DE MATÉRIEL POUR MAN DES BASES DE POMPE EBARA #02	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 956,28 $	
GPA PACK INC.	DEP33532	09 AVR. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS ¿ ULA - PROJET DE VALIDATION SOLIDITÉ ¿ 1 SOUMISSION ¿ P. NORMANDEAU	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 091,89 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU45649	06 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	ELECTRICITE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 988,08 $	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	DEU45769	14 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	AMEUBLEMENT DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 833,08 $	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	DEU45769	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	AMEUBLEMENT DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	800,97 $	
GROUPE LOU-TEC INC.	1255751	08 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	A/O SI18009-BF0000-B, LOCATION D'EQUIPEMENT ET D'OUTILLAGE SUR DEMANDE - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1466210	07 AVR. 2021	COTE, JEAN-FRANCOIS	Inspection d'une conduite de refoulement des sites SLS-0-Q2 (bourdeau)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 476,66 $	
HMI CONSTRUCTION INC.	DEP33744	28 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - travaux temporaire distribution 2.3KV -PT - 1 SOUMISSION - D.DESLAURIERS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 828,54 $	
HONEYWELL LTEE	DEP33492	08 AVR. 2021	MARTEL, SIMON	BS -RR - RÉPARATION DES COMPOSANTE DÉFECTUEUSE DES UNITES DE TOIT U-02 ET U-03 - M.VALLEE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 774,31 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HOSEPOWER CANADA (TM)	DEU45818	16 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	52 Raccords Hansen et 57 Boyaux - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 846,49 $	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU45700	08 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO PIECES USINEES BARREAU ROUE TRACTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 047,28 $	
INOLEC	DEP33473	08 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - ERP - GÉNÉRATRICE - S.GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 956,45 $	
INSIGHT CANADA INC.	DEU45631	01 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	CB - 151386 - 43 - ACHAT CAMÉRA SALLE DE CONFÉRENCE ET STAND MOBILE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 775,43 $	
INSTRUMENTS MEGATEC INC.	DEP33452	07 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - Porte Outil pour CNC - optimisation du temps d'usinage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 076,59 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEP33577	14 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - Appel de service pour désamiantage des drains de toit - Section Actiflo - Cameson - 2 bons travail	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 123,36 $	
JB CONNEXIONS INC	DEU45948	28 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	CB-PROJET 173665--23 - ACHAT DE 3 KIT KVM POUR LES FP AU BÂTIMENT DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 850,41 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU45642	06 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	TM2021 RATEAUX A BOUES 15-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 217,95 $	
KAESER COMPRESSEURS INC.	DEP33417	01 AVR. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - RÉPARATION COMPRESSEUR OZONE - D.ARSENEAU	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	
KOLOSTAT INC.	DEP33722	27 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UAT - ENTENTE D'ENTRETIEN POUR SYSTÈME DE CVAC (GAZ) BÂTIMENT ADMINISTRATIF- 1 SOUMISSION - M.VALLEE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 341,24 $	
KSB PUMPS INC.	DEU45761	16 AVR. 2021	BELLEMARE, STEPHANE	IG21020-BF0000-B, 2 Pompes KSB - Station de pompage 134e Avenue	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 436,02 $	
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH INC.	DEU45622	14 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	MD - PROJET 176952-14 : EVALUATION ET RECOMMENDATION TECHNIQUE POUR LES RESERVOIRS DE PRODUITS PETROLIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 504,32 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU36584	01 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	SG19036-BF0000-C SERVICE D'UN JOURNALIER SUR APPEL AU LET POUR 2019-2020-2021	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 631,29 $	
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP33505	09 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - Appel de service pour le remplacement d'un conducteur de 25 KV-Ozone - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 793,73 $	
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP33612	16 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - ULA - APPEL DE SERVICE POUR LE REMPLACEMENT DE SECTIONNEURS MOYENNE TENSION - P. NORMANDEAU - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 288,24 $	
LAFLEUR & FILS INC.	DEU45763	14 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	MD - PROJET 186290-05 : REMPLACEMENT DE 2 PORTES DE SERVICE AUX ATELIERS DE SOUDURE DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 042,08 $	
LAVO	DEP27850	15 AVR. 2021	VINCENT, SIMON	BCO2020 - HYPOCHLORITE DE SODIUM POUR ROULOTTES (JARRY ET MARIENS)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 451,97 $	
LECOMTE POULIOT INC.	DEU45648	07 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	Compteurs d'eau aux Édicules des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	130 456,41 $	
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	DEU45726	11 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO CABLE LEVAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 142,83 $	
LE GROUPE LML LTEE	DEP33561	13 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin principal - DISJONCTEUR - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 557,51 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP33413	01 AVR. 2021	MARTEL, SIMON	BS - CHANGEMENT D'ENGRENAGE POUR VANNES 900MM - G.HOLGUIN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 926,53 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP33676	26 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - ERP - BRISE VIDE ET PURGEUR D'AIR - JM.OUELLET - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 435,73 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU45658	06 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	C. LANDRY - VANNE DEZURIK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 133,89 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU45722	14 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	FILTRE-PRESSE 11 - VANNE DEZURIK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 133,89 $	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEU44498	16 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	11 Composantes Hauck - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 569,52 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP33603	15 AVR. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Appel de service pour le reconditionnement d'un moteur vertical Westinghouse - P. Normandeau - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 375,91 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU45123	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	ESTIMATION / REPARATION GEN 35-02-009 REDUCTEUR DE VITESSE LINK BELT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 689,79 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU45928	27 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO MOTEUR ELECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 631,01 $	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU45643	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	INSTRUMENTATION - SONDE VEGA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 361,72 $	
LES INSTALLATIONS ST-ANICET INC.	DEP33575	13 AVR. 2021	REBSELJ, VINCENT	Contrat 21U08-SP01: Ingénierie et mise en plan d'une plateforme de travail avec garde-corps	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 698,24 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP33692	27 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - ENS. POUR VANNE À BILLE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 662,33 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU45805	15 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Coffre Rousseau - Atelier des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 219,92 $	
LES SOUDURES J.M. TREMBLAY (1987) INC.	DEP33616	16 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UDB - APPEL DE SERVICE POUR L'INGÉNIERIE ET MISE EN PLANS SIGNÉS SCELÉS - JM OUELLET - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 448,87 $	
LOUIS FILLION ELECTRONIQUE INC	DEU45517	01 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	CB - 151386 - 42 - ACHAT TÉLÉVISEUR SALLE DE CONFÉRENCE AUDITORIUM OUEST, SALLE D, STAND MOBILE ECT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 103,42 $	
LOUIS FILLION ELECTRONIQUE INC	DEU45517	16 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	CB - 151386 - 42 - ACHAT TÉLÉVISEUR SALLE DE CONFÉRENCE AUDITORIUM OUEST, SALLE D, STAND MOBILE ECT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 267,41 $	
MABAREX INC	DEP33705	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - MOTEUR ÉLECTRIQUE ET PIÈCES CALGON - 1 SOUMISSION - LETTRE EXCLUSIVITÉ CALGON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 526,87 $	
MALICIS CONSULTATION INC.	DEU45842	21 AVR. 2021	BELLEMARE, STEPHANE	JFL-186161-9-FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS VMWARE POUR LA DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	79 370,54 $	
MARMEN INC.	DEU45569	06 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPRO CARTOUCHES BROYEUR SEEPEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 984,33 $	
MARMEN INC.	DEU45725	11 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO PLAQUE USURE HG	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 864,06 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU45717	09 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO ROBINET VELAN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 026,74 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU45723	09 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	VANNE VAPEUR CHIMIQUE 663	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 803,18 $	
MDL ENERGIE INC.	DEP28813	13 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - Essais et vérifications sur un transformateur à sec 5000 kVA alimentation pompe HP#5 - P. Normandeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 559,10 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP31924	16 AVR. 2021	ADDER, RABAH	BS - UDB - PIÈCES POUR CABOTIS AUX FILTRES - S.ANNOUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 894,51 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METAUX PROFUSION INC.	DEU45768	14 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	9 Plaques Acier inox et 2 Barres de Bronze - Matériel pour Soudure et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 364,35 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP33664	22 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UPC-RPC-Reconditionnement de la pompe PB-2 - 1 SOUMISSION - C.SAINTELMY	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 606,36 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP33749	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - Entretient préventif pour variateur 350HP et filtre actif - 2 DEMANDES DE PRIX	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 525,06 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP33751	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - Kit de maintenance 6ans et 9 ans -2 DEMANDES DE PRIX - J-G POIRIER	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 350,22 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEU45734	12 AVR. 2021	DEBELLEFEUILLE, CLAUDIE	Réparation de l'Alternateur - Génératrice 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 372,81 $	
MOTION CANADA	DEP33521	12 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UPC - Acquisition d'une machine d'alignement - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 268,85 $	
NEDCO	DEU45860	21 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Support informatique Schneider - Automatisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 718,14 $	
NORDA STELO INC.	DEP33490	15 AVR. 2021	CARRIERE, ANNIE	BS - UAT - Service d'évaluation de la vie résiduelle de tuyauterie en PVC - dégradation et propriétés résiduelles du PVC - D. Harvey - 1 offre de service	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 488,23 $	
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1465945	06 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Achat Compteurs d'eau mécaniques 50mm (2 po) IP68 - section mesure consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 294,88 $	1454180
NWD-MICROAGE	DEU45801	15 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	2 Etiqueteuses P-Touch Brother c/a 50 Rubans - Automatisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 436,74 $	
PALADIN TECHNOLOGIES INC.	DEP33504	09 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - Appel de service pour la mise à niveau du système de caméra de surveillance de la guérite - B. Scraire - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 850,29 $	
PALADIN TECHNOLOGIES INC.	DEP33508	08 AVR. 2021	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC - INSTALLATION DE BARILLETS ABLOY - B.SCRAIRE -1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 141,74 $	
PANAVIDEO INC	DEP33666	22 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UPC - ACHAT LOGICIEL POUR CAMÉRAS DE SURVEILLANCE - 1 SOUMISSION - M.PILON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 904,37 $	
PAYSAGEMENT LABELCOUR INC.	DEP33737	28 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UAT - Démontage passerelle piéton - 1 SOUMISSION - A.AOUBID	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 244,11 $	
PLAD EQUIPEMENT LTEE	DEU45675	07 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO POMPE PACO 45-05-204	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 184,80 $	
POMPACTION INC.	DEU45363	27 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	Pompe centrifuge Hayward Gordon - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 369,69 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP33740	28 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB - INSTALLATION DE 5 PLAQUES AVEC CÂLES D'AJUSTEMENT - FACTURE 246560	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 778,45 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	DEP22798	07 AVR. 2021	LARRIVEE, ALAIN	Optimisation des activités et modes opératoires de la section Exploitation Réseau et Division IUR - ENTENTE 1105428	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	57 006,11 $	
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	DEU45629	01 AVR. 2021	DEBELLEFEUILLE, CLAUDIE	JFL-150798-50-ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS AUPRÈS DE PHOENIX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 555,70 $	
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	DEU45735	12 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	8 Convertisseurs d'interface Phoenix - Tour de lavage Henlex 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 199,38 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU45323	08 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	RECONDITIONNEMENT GEN 45-15-023 PATINS PALIER POMPE EBARA SUD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 001,90 $	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEP33451	07 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UAT - Coupons de corrosions pour les trois réseaux de liquide UV - D. Deslauriers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 163,84 $	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	DEP27904	06 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - By-pass d'alarmes incendie pour travaux à l'usine Atwater - JG Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 872,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP33445	07 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour le remplacement des câbles défectueux des clôtures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 079,31 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1465616	01 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	License renouvellement d'autorisation de radiocommunication	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 097,94 $	
RECUBEC INC.	DEP33533	12 AVR. 2021	REBSELJ, VINCENT	BS ¿ ULA - NETTOYAGE RÉSERVOIR ALUMINATE ¿ 1 SOUMISSION ¿ D. ARSENEAU	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 126,83 $	
REMATECH DIVISION BREMO	DEU45143	30 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION / REPARATION 5 PLAQUES F.-P.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 713,76 $	
REMATECH DIVISION BREMO	DEU45249	29 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	ESTIMATION / REMISE A NEUF DE 6 PLAQUES FPR 5	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 076,62 $	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP30730	21 AVR. 2021	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Déneigement 2020-2021 pour l'usine de Pierrefonds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 566,98 $	
SFC ENERGY LTD.	DEP33436	08 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - RTU (Schneider SCADAPack) - C. Péladeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 865,22 $	
SFC ENERGY LTD.	DEP33436	19 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - RTU (Schneider SCADAPack) - C. Péladeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	57,74 $	
SFC ENERGY LTD.	DEP33487	15 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UAT - Renouvellement licences pour logiciel GEO SCADA pour 2021-2022 - C. Péladeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 175,78 $	
SFC ENERGY LTD.	DEP33587	26 AVR. 2021	CARRIERE, ANNIE	PTI-Panneau de control -analyse d'eau DEEU	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 242,67 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	DEP33432	07 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - Achat d'un imprimante pour local des ouvriers - M. Riopel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 201,07 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP33704	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - POMPE SUBMERSIBLE ET RÉGULATEUR FLYGT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 717,44 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU45621	01 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REPARATION POMPE FLYGT NS 3102.181-0910635 (25/PERRAS)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 876,14 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU45830	19 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Pompe Flygt à réparer - Station de Pompage Ray Lawson	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 897,50 $	
SOLSTICE CNC INC.	DEU45694	14 AVR. 2021	HALLE, BRUNO	22 pièces à usiner selon Plans et Devis - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 468,31 $	
SOLSTICE CNC INC.	DEU45858	21 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	REAPPRO PIECE USINEE ENSEMBLE DE COMMANDE PM-ME-540	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 926,70 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU45788	15 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO CELLULES ET CAPTEUR GAZ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 110,25 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP33425	07 AVR. 2021	BONIFAY, ROMAIN	BS - Treuil et braquette	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 523,10 $	
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU45834	19 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	30 Buses de lavage Spraying System - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 019,94 $	
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU45943	28 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	71-05-017(UNITE) GICLEUR "SPRAYING SYSTEM" B 1/4 MEG 5004 S/S 316, 1/4 BSPT MALE , ANGLE DE SPRAY 50 DEG., INDICE DE DÉBIT 04	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 184,11 $	
SP SOLUTION SECURISATION DES MACHINES INC.	DEP33443	07 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'installation garde pour machines outils	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 876,69 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP33429	07 AVR. 2021	VENDETTI, PERRY	BS - Coil de fil pour soudure (M. Lajeunesse) - Petits outillages pour ouvriers (M. Riopel) - Crème à mains (JG Poirier)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 689,85 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP33545	12 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - Matériel pour installation cailleboties et encrages pour passerelle en FRP filtres - P. Boily - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 612,26 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP33610	16 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UPC - Outils pour l'électrotechnicien (Cameson) - Couvre chaussures (Marijo) - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 029,04 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP33618	16 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - UDB - BARRIÈRE. LINGETTES (J. MORISCOT) - BOITIER PELICAN (P. NORMANDEAU) - EXTENSION MASQUE FACIAL (B. ALLARD) - PEINTURE EN CANNETTE (P. BOILY) - THERMOSTAT (E. ALAHYANE) - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 392,12 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP33700	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 444,24 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP33717	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UAT - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 282,01 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU45607	07 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	STEPH - MASTERCRAFT - DENSO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 072,45 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU45727	12 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	Quincaillerie et Sécurité - Magasin et 3 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 615,79 $	
SUPERCHUTE LTD	DEP33723	27 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDB -Tension Meter pour garde corps ouverture plancher devant porte 4 Magasin UDB - Facture 110702	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	DEP33437	08 AVR. 2021	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Support Kronos DEP (reçu 2021-03-22) - Licence Kronos - L. Leprince - 2 factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 578,39 $	
TECHNO-CONTACT INC.	DEP33522	12 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - Acquisition de carte TSX - Automate - RPC - Cameson - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 099,79 $	
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU45869	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	INTERCEPTEURS - VALVE GUILLOTINE POMPAGE SEBASTOPOL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 873,00 $	
TENAQUIP LIMITED	DEP33534	12 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS ¿ UDB - MATÉRIELS - SÉCURISER ACCÈS DOCUMENTS ET PLANS D'USINE ¿ UDB ¿ 1 SOUMISSION ¿ S.ANNOUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 288,62 $	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	DEU44805	01 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT D'ENTRETIEN ICP MS - DU 2020-12-30 AU 2022-11-30	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 196,13 $	
TOTAL CANADA INC.	DEP33500	09 AVR. 2021	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - Huile Nevastane - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 998,97 $	
TOTAL CANADA INC.	DEU45777	14 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO HUILE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 074,71 $	
TRANSELEC / COMMON INC.	DEP33626	20 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - ERP - APPEL DE SERVICE EN URGENCE LE 24 MARS POUR LE RACCORDEMENT SOUS PRESSION CÔTE-DE-LIESSE POUR DÉSINFECTION - 1 FACTURE - D. GODIN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 503,96 $	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEP33494	08 AVR. 2021	MARTEL, SIMON	BS - ERP - TUYAUX FLEXIBLES - S.GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 725,42 $	
UNIKING CANADA INC.	DEU45696	08 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO ATTACHES C, AXES ET MAILLONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 608,97 $	
USINAGE MAXIMUM INC.	DEU45724	09 AVR. 2021	DAVID, NORMAND	24 Cales et 20 Gouttières - Filtre-Presse 07	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 918,70 $	
USI-POMPES INC.	DEU45655	06 AVR. 2021	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN GENERAL - POMPE TRAVAINI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 716,60 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VENTILATION MANIC INC.	DEU45499	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REMPLACER BELIMO / MODIFIER SORTIE D'AIR DANS CHAMBRE SOUS TERRAIN UTO 75	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 046,71 $	
VENTILATION MANIC INC.	DEU45500	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REMPLACEMENT SYSTEME VOLET VENTILATION DEFECTUEUX EDICULE ALEPIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 112,93 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP33524	12 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - Sonde turbidité Solitax redondante (Marijo) - Module de protocole HART (Cameson) - Marijo et Cameson - 2 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 369,37 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP33609	27 AVR. 2021	CARRIERE, ANNIE	BS - RR - ACHATS MATÉRIAUX POUR PROJET ANALYSEURS DEEU - M.LAJEUNESSE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 928,74 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP33609	26 AVR. 2021	CARRIERE, ANNIE	BS - RR - ACHATS MATÉRIAUX POUR PROJET ANALYSEURS DEEU - M.LAJEUNESSE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	16 969,02 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP33735	27 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UDO -- Acquisition de sonde de fluor - C.Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 705,93 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP33765	29 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDG - DIVERS PRODUITS VÉOLIA - 1 SOUMISSION - LETTRE EXCLUSIVITÉ MCLANAHAN	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 304,43 $	
VILLE DE BAIE D'URFE	1467413	14 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Travaux de nettoyage du cours d'eau de l'Anse du 26 octobre au décembre 2020	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 217,73 $	
VILLE DE BEACONSFIELD	1467371	14 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	Travaux pour l'entretien des ruisseaux Brookside et Willowbrook pour la totalité de l'année 2020	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 740,81 $	
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP33588	13 AVR. 2021	LEVESQUE, CHRISTELLE	BS - MAG-DEP - DÉBIMÈTRE - 1 SOUMISSION - FOURNISSEUR UNIQUE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 186,68 $	
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEP33691	27 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UDB - TRANSMETTEUR SIEMENS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 645,84 $	
VWR INTERNATIONAL	DEP33564	13 AVR. 2021	BEDARD, KIMBERLY	BS - UPC - LABORATOIRE ELECTRODES PH ET AUTRES - M.PILON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 176,33 $	
WATTCO INC.	DEU45872	21 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	JFS - PROJET: 186291 - 12 - ACHAT DE BIENS - SYSTEME DE CHAUFFAGE POUR MAN ANNEAUX D'USURE POMPE EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 511,83 $	
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEP33711	28 AVR. 2021	DURNIN, JUDITH	BS - RÉAPPRO MAG-UAT - AEROTHERME - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 351,34 $	
WESTBURNE	DEU45650	06 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	REAPPRO DETECTEUR H2S	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 230,98 $	
WESTBURNE	DEU45755	13 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	DEMARREUR POMPE 134E	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 126,01 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU45836	19 AVR. 2021	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BOUES PLOMBERIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 286,64 $	
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1466146	07 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	72080.05 - Gré à gré à pour la réalisation du projet pilote avec les nouveaux ordinateurs CF-33, de marque PANASONIC, dans les véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 845,16 $	
EXFO INC.	1466625	09 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	68037.05 - Acquisition d'équipements de Testsets selon soumission CAN-0258301-C	Technologies de l'information	Gestion de l'information	36 476,20 $	
IPCONSUL	1466747	12 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70191 - Services professionnels pour la configuration et le déploiement de console Firepower Management Center	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 328,12 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JOSHUA WOLFE	1467074	13 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	STI - 70151 - Service de traduction Français vers l'anglais et des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 300,49 $	
KAREN SHERMAN	1466411	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Services de traduction du français vers l'anglais et des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 229,65 $	
LES SYSTEMES D'INFORMATION HERA EVOLUTION INC.	1466429	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70910 - Formation techniques CA IDMS pour les employés de la Ville de Montréal (incl. SPVM) et responsable de l'éxécution technique de la migration, maintenance de CA IDMS lors de la mise à jour de l'Ordinateur Central Z/OS2R4 vers Z/OS2R2	Technologies de l'information	Gestion de l'information	45 316,28 $	
MACK COMMUNICATIONS	1466374	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Gré à gré pour des services de traduction du français vers l'anglais et l'ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 651,89 $	
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1469036	26 AVR. 2021	SARRAF, LIZA	68037.03 - Contrat pour acquisition & l'installation/ajout de 3800 licences au système VESTA (SERAM) selon soumission 113	Technologies de l'information	Gestion de l'information	72 808,83 $	
NEXTCLOUD GMBH	1467282	14 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70250 - NextCloud - Renouvellement de la fourniture de service de maintenance et de support avancé.	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	3 633,20 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1469821	29 AVR. 2021	SARRAF, LIZA	68305.08 - fourniture et l¿installation d¿un nouveau panneau électrique afin d¿augmenter la charge au CCTI pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) SELON SOUMISSION du 22 avril 2021	Technologies de l'information	Activités policières	15 223,19 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1466418	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	70151 - Services de traduction du français vers l'anglais et des ajustements au sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 651,89 $	
VALIANTYS INC.	1465491	08 AVR. 2021	MOCANU, GIANINA	74250.04 - Acquisition de ¿WBS Gantt Chart for Jira¿ un plugin selon soumission PC-LICATL-23321-06961	Technologies de l'information	Gestion du personnel	4 992,65 $	
BARRIERE QMB INC.	1467795	16 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	Composantes des Plateformes ZICLA Vectorial	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	91 231,80 $	
CDW CANADA INC.	1467266	14 AVR. 2021	BLAIS, STEPHANE	SUM_Achat de licences AutoCad	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 612,27 $	
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1467803	16 AVR. 2021	BLAIS, STEPHANE	SUM_Contrat GRÉ à GRÉ_Projet Mobilité durable: voies cyclables sur les rues De la Roche, Christophe-Colomb et Émile-Journault	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	20 703,53 $	
ONOMAT CANADA INC.	1468225	20 AVR. 2021	VAYSSIERES, FLORIANE	SUM_Projet Mobilité durable: voies cyclables sur la rue Villeray (# projet 8100040)_achat de panneaux jaunes	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 501,33 $	
TECHNIFAB INDUSTRIES	1467807	16 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	Projet des Quais Autobus 2021 avec Technifab/ groupe NRteck inc, ref. gestionnaire de projet : François Gosselin	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	80 987,35 $	
TRAFIC INNOVATION INC.	1467305	14 AVR. 2021	GAGNON, VALERIE	SUM_Plateforme de bus en aluminium aux dimensions 13'x41' recouvert d'un tapis de caoutchouc/Inclus dans le prix : quincailleries, accessoires, livraison et installation	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	70 866,56 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2021

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JOHN T KEENAN	210315	20 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD 2214197004 1er versement 1507 ave Docteur-Penfield	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	3 454,70 $	
JOHN T KEENAN	210316	20 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD 2200668004 1er versement 1507 ave Docteur-Penfield	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	8 496,59 $	
JOHN T KEENAN	210317	20 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD 2190668014 1er versement 1507 ave Docteur-Penfield	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	43 372,74 $	
LE COLLEGE MONT-ST-LOUIS	210408	08 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	2e versement 1700 Henri-Bourassa	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	69 586,32 $	
MEGAN HEWINGS	210308	21 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD 2200668007 - 366 rue Le Moyne app2	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	19 890,79 $	
MEGAN HEWINGS	210309	21 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD 2200668007 - 366 rue Le Moyne app2	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	61 455,97 $	
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES JARDINS DE L'UNIVERSITE	210301	30 AVR. 2021	LAVIGNE, VALERIE	GDD2170668013 - RC17-01.02.01.00-0007 - 2815 Édouard-Montpetit	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	13 899,40 $	
						Total =	**23 348 770,39 $**	

Point 6.01

Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux

RECOMMANDATIONS

Commission de la sécurité publique

Déposées au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Les 17 mai et 20 mai 2021

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENT

M. Alex Norris
Conseiller de la Ville
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

VICE-PRÉSIDENTS

M. Philippe Roy
Maire
Ville de Mont-Royal

M. Abdelhaq Sari
Conseiller de la Ville
Arrondissement Montréal-Nord

MEMBRES

M. John Belvedere
Maire
Ville de Pointe-Claire

Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

M. Younes Boukala
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Jacques Mercier
Représentant du Gouvernement du Québec

Mme Cathy Wong
Conseillère de la Ville
Arrondissement Ville-Marie

Montréal, le 17 mai 2021

Madame Suzie Miron
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission de la sécurité publique de l'Agglomération de Montréal, nous avons l'honneur de déposer les recommandations préparées à l'issue des travaux sur le Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Alex Norris
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

Service du greffe
Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENT

M. Alex Norris
Conseiller de la Ville
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

VICE-PRÉSIDENTS

M. Philippe Roy
Maire
Ville de Mont-Royal

M. Abdelhaq Sari
Conseiller de la Ville
Arrondissement Montréal-Nord

MEMBRES

M. John Belvedere
Maire
Ville de Pointe-Claire

Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau — Mont-Royal

M. Younes Boukala
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Jacques Mercier
Représentant du Gouvernement du Québec

Mme Cathy Wong
Conseillère de la Ville
Arrondissement Ville-Marie

Montréal, le 20 mai 2021

Madame Manon Barbe
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission de la sécurité publique de l'Agglomération de Montréal, nous avons l'honneur de déposer les recommandations préparées à l'issue des travaux sur le Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux, conformément à l'article 39, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ	***ORIGINAL SIGNÉ***
Alex Norris *Président*	*Lydia Atrouche* *Secrétaire recherchiste*

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL CONCERNANT LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL DE TRANSFORMER SES INSPECTEURS EN CONSTABLES SPÉCIAUX

La Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal (CSP) a pris connaissance des démarches entamées par la Société de transport de Montréal (STM) auprès du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de modifier le statut et les pouvoirs de ses inspecteurs en constables spéciaux.

La Commission de la sécurité publique réitère l'importance d'une collaboration pleine et entière en amont des décisions et changements portant sur les enjeux de sécurité publique avec les instances, telle que le stipule sa mission.

La CSP formule les constats et recommandations suivants :

CONSIDÉRANT le processus entamé par la STM pour convertir ses 180 inspecteurs en constables spéciaux;

CONSIDÉRANT les avantages qu'une telle transformation comportera, tant en ce qui concerne la sécurité des usagers et la qualité de service qui leur est offert, qu'en ce qui a trait aux droits des personnes auprès de qui ces constables spéciaux seraient appelés à intervenir;

CONSIDÉRANT que ce nouveau statut accroîtra le nombre de situations que ces employés de la STM pourront gérer par eux-mêmes, plutôt que d'attendre l'arrivée du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), par exemple des arrestations dans certains cas;

CONSIDÉRANT que ce nouveau statut accordera désormais l'autorité aux constables spéciaux d'ordonner eux-mêmes la libération de voies publiques réservées bloquées en y faisant remorquer des véhicules illégalement immobilisés, sans avoir à attendre l'arrivée de représentants du SPVM ou de l'Agence de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce changement de statut n'est pas de suppléer au travail policier, mais plutôt de mieux permettre, et de manière plus efficace, la poursuite de la mission des actuels inspecteurs de la STM, qui consiste notamment à soutenir la fluidité des déplacements du système de transport en commun, à augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des usagers et à prévenir des entraves aux réseaux ou l'apparition de menaces aux infrastructures de transport en commun;

CONSIDÉRANT les avantages qu'une telle modification de statut peut engendrer en ce qui concerne l'efficacité de mise en application des lois et règlements au sein du réseau de la STM;

CONSIDÉRANT la formation que reçoivent déjà les inspecteurs de la STM à l'École Nationale de Police du Québec, ainsi que la formation additionnelle qu'il recevront avant qu'on leur confie le titre de constable spécial, notamment en ce qui a trait à l'application des lois dans les situations spécifiquement prévues à l'acte de nomination ainsi que sur la déontologie et l'imputabilité des agents de la paix;

CONSIDÉRANT les avantages en termes d'imputabilité dans le cas de plaintes pouvant viser ces constables spéciaux, ces plaintes ne faisant plus l'objet uniquement d'une évaluation à l'interne par la STM mais pouvant désormais être étudiées par des instances externes, soit le Comité de déontologie policière ou, dans certaines circonstances, le Bureau des enquêtes indépendantes;

CONSIDÉRANT que la STM a clairement spécifié dans sa demande auprès du Ministère de la sécurité publique que les constables spéciaux ne doivent pas être autorisés à porter ou à utiliser des armes de service, et a demandé que cette condition soit stipulée « clairement et inconditionnellement » dans l'acte de nomination de chaque constable spécial;

CONSIDÉRANT la sollicitation par la STM, à la demande de l'administration de la Ville de Montréal, d'un expert externe – le criminologue et professeur agrégé à l'École de criminologie, M. Rémi Boivin – pour la conseiller de manière indépendante sur la démarche entamée dans le but de s'assurer qu'elle soit conforme aux meilleures pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boivin, dans son rapport à la STM, a exprimé son accord global avec la démarche entamée mais a notamment affirmé « […] qu'il est nécessaire de préciser dans la demande au MSP que les « nouveaux » constables spéciaux ne pourront pas être équipés d'armes à feu, d'armes à impulsion électriques (AIE ou « Taser ») ni d'aérosol capsique (OC ou « poivre de Cayenne ») » et qu'il fallait « […] éviter de laisser « une porte ouverte » à ce que ce type d'équipement soit ajouté plus tard, sans discussion ultérieure avec le MSP »[1];

CONSIDÉRANT que, dans sa demande d'autorisation auprès du Ministère de la sécurité publique, la STM n'a pas offert de précisions au sujet des modalités quant au port d'armes à impulsion électriques ou de poivre de Cayenne;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a, dans une lettre adressée au SPVM en date du 25 février 2021, annoncé son approbation du projet, mais que les modalités plus précises de ce changement de statut sont en voie d'être définies;

CONSIDÉRANT la présentation sur la modification faite par la STM aux membres de la CSP le 30 mars 2021 et les préoccupations qui y ont été soulevées sur l'absence de précisions quant aux armes à impulsion électrique et le poivre de Cayenne dans la demande faite par la STM au MSP;

CONSIDÉRANT que le président du conseil d'administration de la STM, Monsieur Philippe Schnobb, a répondu à ces préoccupations par voie de lettre le 9 avril 2021 au président de la CSP indiquant que la STM demanderait qu'il soit explicitement mentionné dans l'acte de nomination des constables spéciaux qu'ils ne seraient pas habilités à porter ou à utiliser les armes de type Taser ou le poivre de Cayenne et que le conseil d'administration de la STM adopterait une motion en ce sens lors de sa prochaine séance publique;

CONSIDÉRANT que Monsieur Schnobb a par la suite fourni au président de la CSP, le 14 avril 2021, le texte de l'acte de nomination rédigé par le MSP et que ce texte précise que, pour un nouveau constable spécial : « Dans l'exercice de ses fonctions, il est uniquement autorisé à porter et à utiliser le bâton télescopique. Toute autre arme lui est interdite, notamment l'arme à feu, l'arme à impulsions électriques (AIE) ou la capsicine oléorésineuse (vaporisateur de poivre de Cayenne). »

IL EST RÉSOLU QUE :

La Commission de la sécurité publique prend acte de la démarche entamée par la STM visant à convertir ses inspecteurs en constables spéciaux;

La CSP reconnaît l'engagement du président du conseil d'administration de la STM de proposer une résolution à la prochaine séance publique de son conseil d'administration précisant que l'acte de nomination des nouveaux constables spéciaux stipulera que ceux-ci n'auront pas le droit de porter ou d'utiliser d'autres armes de service notamment, mais non exclusivement, des armes à impulsion électrique ou du poivre de Cayenne;

La CSP prend acte du texte d'acte de nomination subséquemment fourni au président de la CSP spécifiant que les constables spéciaux n'auront pas le droit de porter d'autres armes que le bâton

[1] Boivin, R. Avis sur la demande de statut de constables spéciaux pour les inspecteurs de la STM. 13 mars 2020, p.6-7.

téléscopique qu'ils portent actuellement, et que l'usage d'armes de service, d'armes à impulsion électrique ou de poivre de Cayenne leur sera spécifiquement interdit;

Tout en étant en accord avec les objectifs escomptés, la Commission souhaite quand même soulever quelques enjeux, notamment l'importance de lutter contre le profilage racial et social.

La CSP recommande, en ce sens, aux membres du conse il d'administration de la STM d'adopter une résolution afin de rassurer le public clarifiant que le rôle des nouveaux constables spéciaux et que ceux-ci ne porteront pas d'autres armes que le bâton télescopique qu'ils portent actuellement et que le port et l'utilisation des armes de service, des armes à impulsion électrique et du poivre de Cayenne leur seront spécifiquement interdits, notamment afin que la recommandation de l'expert externe Rémi Boivin soit respectée.

****

Les recommandations ont été adoptées par l'ensemble des membres de la Commission lors d'une séance de travail à huis clos tenue le 26 avril 2021, à l'exception de M. Abdelhaq Sari qui a manifesté sa dissidence.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, les présentes recommandations ainsi que tous les documents de soutien à la présente consultation sont accessibles sur le site web des commissions permanentes ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal, Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.01

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1207350001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017».

Il est recommandé de:
- Déposer les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 ».

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-06 15:14

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207350001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017».

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant.
Par rapport à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux. En effet, lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES en endossant la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat.*

Lors de son passage au Global Climate Action Summit en septembre 2018, la Ville a annoncé la signature de la One Planet Charter qui visait entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le Paris-compatible Climate Action Plan Commitment ou Deadline 2020. À cet effet, la Ville de Montréal a publié le 10 décembre 2020 le Plan climat 2020-2030. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques est compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce plan contribue à l'objectif de l'administration municipale de rendre Montréal résiliente aux changements climatiques et de réduire de 55% ses émissions de GES, en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Se positionnant comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, tant au Québec qu'à l'étranger, la Ville de Montréal est devenue membre en 2015 du *Global*

Covenant of Mayors for Climate and Energy (Global Covenant) et en 2016 du *C40 - Cities Climate Leadership Group* , un réseau influant et dynamique de 97 villes engagées en faveur du climat. Ces engagements nécessitent de démontrer publiquement les efforts de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, en adhérant au *Global Covenant* et au *C40* la Ville de Montréal s'est engagée à effectuer un inventaire des émissions de GES en suivant la méthodologie du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC) du *Greenhouse Gas Protocol* qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux. Le *Global Covenant et le C40* exigent également que les progrès de la collectivité soient rapportés annuellement sur la plateforme du *Carbon Disclosure Project* (CDP).

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont peu varié en 2017 et sont demeurées stables par rapport à la période 2013 - 2016. Les émissions de GES de la période 2013-2017, ainsi que le pourcentage de réduction par rapport à 1990 sont présentés ci-dessous:

2013 : 11 421 kt éq. CO_2; -27%
2014 : 11 430 kt éq. CO_2; -27%
2015 : 11 137 kt éq. CO_2; -29%
2016 : 10 681 kt éq. CO_2; -32%
2017 : 11 111 kt éq. CO_2; -29%

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017 ont diminué de 29 % par rapport à 1990 et s'approchent de l'objectif visé d'une réduction de 30% des émissions de GES pour 2020.

Des améliorations méthodologiques ont été apportées à l'inventaire 2016 et 2017. Les émissions des années 2013, 2014 et 2015 ont aussi été recalculées et mises à jour pour tenir compte des améliorations méthodologiques, de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant ou en raison de la révision et la correction de données historiques provenant de certaines sources. Toutefois, ces ajustements n'ont pas généré des écarts significatifs en comparaison aux émissions calculées lors de la publication des anciens inventaires de la collectivité montréalaise.

En résumé, les émissions de la collectivité montréalaise ont diminué de 29 % en 2017 par rapport à 1990. Le secteur du transport représente 39 % des émissions totales de GES la collectivité (incluant les sous-secteurs routier, hors-route, ferroviaire, maritime et aérien). Ce secteur contribue, encore une fois, le plus aux émissions totales. Le secteur des sources fixes, dont les bâtiments, représente l'autre part importante des émissions de GES avec 22 % pour le secteur industriel, 15 % pour le secteur commercial et institutionnel et 11 % pour le secteur résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0648 17 décembre 2020 - Dépôt du document intitulé « Plan climat 2020-2030 ».
CG19 0460 24 octobre 2019 - Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 ».

CE19 1049 – 19 juin 2019 – Approuver les cinq addenda à l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des

émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques afin d'ajouter les partenaires suivants : le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de la Direction régionale de santé publique, la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, la Fondation McConnell, la Caisse de dépôt et du placement du Québec et la Fondation Écho.

CE18 1992 – 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG18 0328 – 21 juin 2018 - Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les Plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents.

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».

DESCRIPTION

Conformément aux lignes directrices et suivant la méthodologie du GPC, le Bureau de la transition écologique et de la résilience, de la Direction générale, dépose aujourd'hui les documents « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 ». L'inventaire 2016 a été préparé par Enviro-accès, alors que celui 2017 a été préparé par SNC-Lavalin. L'inventaire 2017 a été vérifié par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) selon les spécifications de la norme internationale ISO 14064-3:2006 - partie 3 (Spécifications et lignes directrices pour la vérification des déclarations GES). L'avis indique, entre autres, que la déclaration GES est exacte et fiable et qu'elle satisfait aux exigences applicables.
Les inventaires 2016 et 2017 répertorient les émissions estimées de GES attribuables au territoire des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal.

Les inventaires 2016 et 2017 sont déposés simultanément car le Plan climat a été conçu à partir de l'inventaire 2015 qui comprenait alors les données disponibles les plus récentes. Dans un souci de clarté, l'inventaire 2016 est déposé suivant la publication du Plan climat.

JUSTIFICATION

La production des documents « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2017 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité aux exigences du Global Covenant et du C40, auxquels la Ville a adhéré. Ces inventaires permettent d'identifier l'état d'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs de réduction d'émissions de GES, soit de réduire de 30 % les émissions de GES d'ici 2020 et de 55 % d'ici 2030, et ce, par rapport à l'année de référence (1990). De plus, ces documents permettent de remplir la déclaration annuelle publique via la plateforme du CDP tel qu'exigé par le C40.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite du dépôt, les émissions de GES 2016 et 2017 seront intégrées aux informations publiées annuellement sur la plateforme du CDP. Cette action permettra à la Ville de Montréal de respecter, en partie, ses engagements auprès du C40.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation du document « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2018 ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BELTRAN
Ingénieur

Tél : 514 872-7657
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-23

Jonathan THÉORET
Chef de division - Transport Énergie et Bâtiment

Tél : 514-216-9590
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Diane DRH BOUCHARD
Directrice générale adjointe
Tél : 514 872-5410
Approuvé le : 2021-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2021-03-26

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

INVENTAIRE 2016

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par Enviro-accès en étroite collaboration avec la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience par courriel à l'adresse bter@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire 2016 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal. (2019). *Inventaire 2016 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, disponible sur le site de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75083582&_dad=portal&_schema=PORTAL

DROIT D'AUTEUR POUR LA PHOTO DE COUVERTURE
Les droits d'auteur pour la photo de couverture appartiennent à M. Antoine Goudin. Pour consulter la License de la photo, voir le lien suivant : https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.fr.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures **4**
Liste des tableaux **5**
Sommaire **6**
Introduction **11**
Sources fixes **13**
Transport **21**
Matières résiduelles **24**
Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) **26**
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) **27**
Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois **30**
Analyse et tendances 30
Tendance à court terme : collectivité montréalaise 31
Références bibliographiques **33**
Abréviations **36**

Liste des figures

Figure 1 : Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2016 6

Figure 2 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe 13

Figure 3 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie 15

Figure 4 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie 17

Figure 5 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2016 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité) 19

Figure 6 : Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur 21

Figure 7 : Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal 22

Figure 8 : Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors-route, ferroviaire, maritime et aérien 23

Figure 9 : Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 25

Figure 10 : Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 28

Figure 11 : Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2016 31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016.....7
Tableau 2 : Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 11
Tableau 3 : Émissions de GES du sous-secteur résidentiel 14
Tableau 4 : Nombre et superficie de logements..... 14
Tableau 5 : Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel..... 14
Tableau 6 : Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel..... 16
Tableau 7 : Superficie totale des bâtiments 16
Tableau 8 : Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel..... 16
Tableau 9 : Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction..... 18
Tableau 10 : Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 20
Tableau 11 : Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives..... 20
Tableau 12 : Émissions de GES du secteur du transport..... 21
Tableau 13 : Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 22
Tableau 14 : Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 24
Tableau 15 : Émissions de GES du secteur PIUP 26
Tableau 16 : Émissions de GES du sous-secteur utilisation de produits 26
Tableau 17 : Émissions de GES du secteur AFAT..... 27
Tableau 18 : Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2016 30
Tableau 19 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016..... 32

Sommaire

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2016. De plus, aux fins de comparaison, les émissions de l'année 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées au besoin et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le sous-secteur des sources fixes représente toute forme d'énergie consommée dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industries manufacturières et la construction, industries énergétiques et émissions fugitives des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

La catégorisation des émissions et les méthodologies de quantification des émissions utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[8], qui lui-même repose sur les Lignes directrices 2006[9] du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

Pour l'inventaire 2016, les émissions de GES sont passées de 15 469 à 10 692 kt éq. CO_2, correspondant à une diminution de 31 %, par rapport à 1990. La Figure 1 présente la distribution des émissions de GES par secteur d'activité, alors que le Tableau 1 à la page suivante présente les émissions de GES de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Figure 1 : Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2016

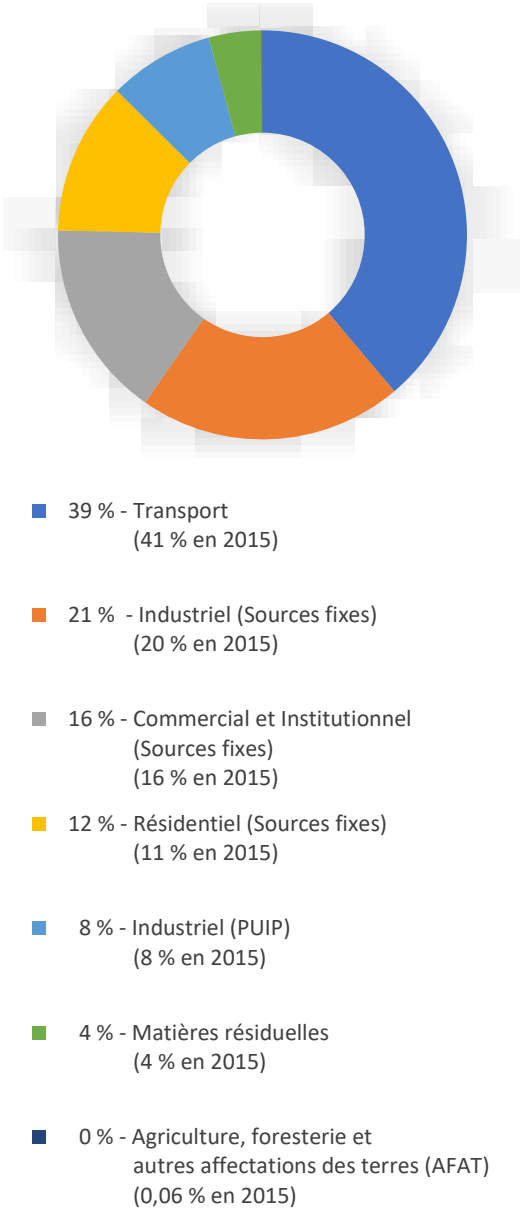

Une diminution de 31 % des émissions GES a été observée depuis 1990. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs facteurs, dont l'abandon progressif du mazout pour les sources fixes, la mise en place de capteur de biogaz dans les lieux d'enfouissement technique, des changements de méthodologie de calcul et la disponibilité de nouvelles sources de données dans le secteur des sources fixes, du transport ainsi que des procédés industriels et utilisation de produits (PIUP).

Pour ce qui est de la différence entre les émissions de 2016 par rapport à celles de 2015, elle est reliée en grande partie aux secteurs du transport, plus particulièrement au transport maritime et routier. Cet écart provient d'une forte baisse des émissions de GES canadiennes pour le « Transport maritime intérieur » sur lequel se base le calcul des émissions de GES pour la Ville de Montréal et d'une baisse considérable des ventes de carburants sur le territoire. Ces variations dans les émissions de 2016 par rapport à 2015 ont fait augmenter l'écart des émissions totales de 2016 par rapport à 1990 de 3 %. En effet, une réduction de 28 % des émissions de GES avait été observée en 2015 par rapport à 1990.

Tableau 1 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)					Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	
Sources fixes	**8 438**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**-38**
Résidentiel	2 431	1 313	1 291	1 278	1 292	-47
Commercial et institutionnel	2 315	1 792	1 782	1 763	1 670	-28
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	-25
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	-1
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**-6**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	-8
Hors route	40	40	39	41	37	-8
Ferrovaire	148	210	189	165	163	10
Maritime	324	262	272	269	235	-28
Aérien	493	617	578	576	600	22
Matières résiduelles	**1 956**	**443**	**437**	**442**	**445**	**-77**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	316	-82
Traitement biologique des matières organiques	-	7	8	10	18	-
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	36	11
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**34**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	-4
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**528**
Fermentation et gestion de fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	447
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	669
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	530
Total	**15 469**	**11 432**	**11 441**	**11 148**	**10 692**	**-31**
Variation des émissions par rapport à 1990	**-**	**26%**	**26%**	**28%**	**31%**	

Note : Les résultats sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Modifications méthodologiques

Pour le secteur du transport, une modification méthodologique a été apportée au sous-secteur hors-route dans le but de tenir compte du diesel en plus de l'essence. La façon de déterminer la quantité de carburant consommé par les véhicules hors-route a également été modifiée en utilisant le ratio de véhicules hors route par rapport au nombre de véhicules immatriculés sur le territoire. Un recalcul a été effectué pour les années 1990, 2013, 2014 et 2015 avec cette nouvelle méthodologie, ce qui a causé une hausse des émissions de ce sous-secteur par rapport aux derniers inventaires.

Émissions de la collectivité

La baisse des émissions de GES de 38 % observée dans les sources fixes est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que dans les industries manufacturières et la construction. Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable de GES.

Quant au secteur des matières résiduelles, les émissions ont diminué de 77 % entre 1990 et 2016, ce qui correspond aux mêmes réductions identifiées pour l'année 2015. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement entre 1990 et 2016 serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

Une augmentation de 528 % des émissions de GES attribuées au secteur AFAT a été observée entre 1990 et 2016. Ceci s'explique en grande partie par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. Les émissions du secteur AFAT ne représentent cependant que 0,08 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 34 % entre 1990 et 2016. Cette hausse serait principalement attribuée à l'augmentation de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3). Les HFC et les PFC sont utilisés pour la réfrigération ainsi que pour la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques.

Les émissions de GES du secteur du transport ont diminué de 6% entre 1990 et 2016. Trois sous-secteurs ont vu leurs émissions diminuées soient le transport routier, le transport hors route et le transport maritime. Les émissions GES du transport aérien et ferroviaire ont donc augmenté depuis 1990. Cette diminution correspond à une réduction de 8% en 2016 par rapport à 2015.

Les écarts significatifs du sous-secteur routier sont dus à deux éléments principalement :

- Une baisse significative des ventes de carburants pour 2016;
- Des changements significatifs au niveau des facteurs d'émission de CH_4 et de N_2O utilisés pour la combustion de carburant qui sont dus à une augmentation de l'efficacité des systèmes anti-pollution des véhicules plus récents par rapport aux véhicules de 1990.

Émissions de la collectivité dans le contexte québécois

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2016. De 1990 à 2016, les émissions de GES québécoises ont diminué de 9 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 31 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 25 % et de 37 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres de la province et de l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

Conclusion

La réduction globale de 31 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2016 permet de confirmer que la collectivité montréalaise a atteint son objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Cela signifie donc que l'objectif qui était fixé pour 2020 a été atteint en 2016, soit quatre années plus tôt que prévu.

La Ville de Montréal se concentre donc maintenant sur ses prochains objectifs consistant à réduire ses émissions GES de 55% d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.


MONTRÉAL A ATTEINT L'OBJECTIF FIXÉ EN 2005 CONSISTANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

Introduction

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2, le CH_4 et le N_2O. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont le SF_6, les PFC, HFC et le NF_3, sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère.

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES 2016 de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et 2016 en utilisant les données les plus récentes.* De plus, les émissions de l'année 1990, 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées et mises à jour au besoin. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité des années 1990, 2013, 2014 et 2015 publiées dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec ceux publiés précédemment.

Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

* Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2016. Cependant, le Rapport d'inventaire national 1990-2017[2] est le plus récent document d'inventaire national disponible actuellement et c'est pourquoi il a été utilisé. Pour ce qui est de l'inventaire provincial québécois, les données les plus à jour sont celles de 2017. Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 possède un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[9], les PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont illustrés au Tableau 2.

Tableau 2 : Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. L'objectif en question a été atteint en 2016, plus précisément, une réduction de 31% des émissions de GES a été observée en 2016 par rapport à 1990. La Ville de Montréal a également endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan Montréal durable 2016-2020.

En 2017, la Ville a signé la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

Note

La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement. La Ville a joint le Compact of Mayors en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le Covenant of Mayors pour devenir le Global Covenant of Mayors for Climate and Energy.

Lors de son passage au *Global Climate Action Summit* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020*. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la *One Planet Charter* inclut, entre autres, la *Net Zero Carbon Buildings* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.

Depuis la réalisation de l'inventaire 2013, la méthodologie de quantification utilisée suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[8]. La quantification des émissions pour l'inventaire 2016 utilise donc la même méthodologie que pour celui de 2013, 2014 et 2015. Cependant, grâce à la variation méthodologique, une amélioration a été apportée aux calculs du sous-secteur du transport hors route précisant ainsi les résultats de l'inventaire. Les émissions de GES pour l'année 1990, 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées afin de tenir compte de ces changements.

Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux collectivités des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles des 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

Sources fixes

Les sources fixes couvrent les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Les émissions de GES des sources fixes de la collectivité montréalaise ont diminué de 38 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 8438 à 5 194 kt éq. CO_2

Les sources fixes sont subdivisées en 5 sous-secteurs soient le résidentiel, le commercial et institutionnel, les industries manufacturières et la construction ainsi que les industries énergétiques. Puis, le sous-secteur des émissions fugitives qui comprend les émissions des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

Figure 2 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe

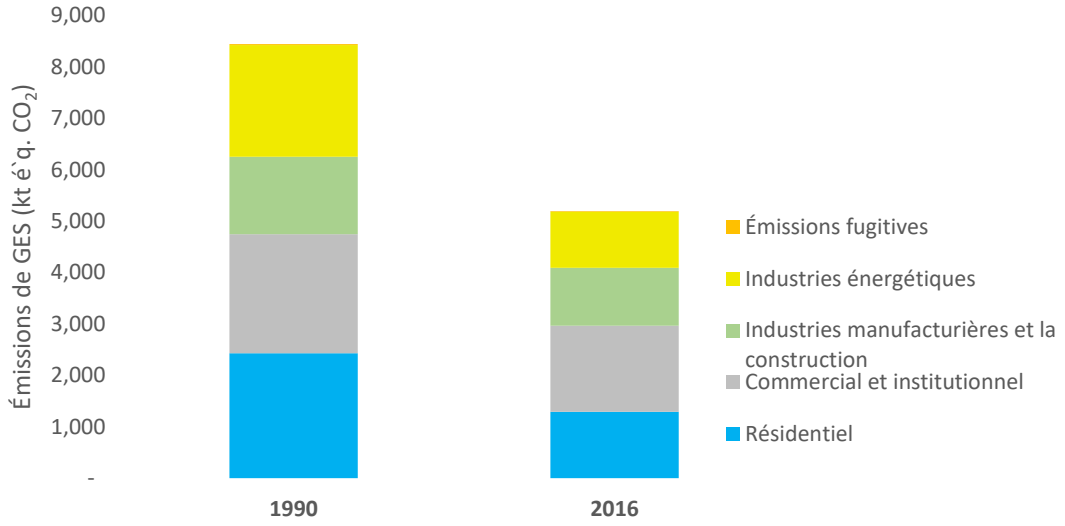

Notes

Les données de consommation de gaz naturel de l'agglomération pour tous les secteurs des sources fixes ont été obtenues d'Énergir. Pour le secteur commercial et institutionnel, une tendance à la hausse des consommations a été observée entre 1990 et 2010. Une révision de la classification des compagnies par Énergir en 2011 a donné lieu à une redistribution des données de consommation de ce secteur vers celui des industries manufacturières. Une correction a également été apportée aux consommations d'électricité du secteur commercial, institutionnel et industriel en utilisant les valeurs révisées d'Hydro-Québec. Cette correction a légèrement augmenté les émissions des années 2013, 2014 et 2015.

Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES du sous-secteur résidentiel de la collectivité montréalaise ont diminué de 47 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 2 431 à 1 292 kt éq. CO_2 (Tableau 3), malgré l'augmentation du parc de logements, de leur superficie (Tableau 4), ainsi que des degrés-jours de chauffage[43]. La réduction des émissions de GES peut être expliquée par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire, soit le gaz naturel, le mazout et le bois (Tableau 5).

Une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2016 a été enregistrée, témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques (Tableau 5).

L'importante réduction d'émissions de GES observée pour l'électricité (-84 %) découle strictement du facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est nettement inférieur en 2016 à ce qu'il était en 1990 (Tableau 3). Malgré une augmentation de 28 % de la consommation d'électricité pour la même période, les émissions de GES ont tout de même diminué. La demande en énergie du secteur résidentiel est passée de 79 756 à 73 982 TJ entre 1990 et 2016 (Tableau 5). Cette diminution ne peut être expliquée que par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

Tableau 3 : Émissions de GES du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2016	(%)
Électricité	143	24	-84
Gaz naturel	811	758	-7
Mazout	1 313	387	-71
Bois	163	123	-24
Total	**2 431**	**1 292**	**-47**

Tableau 4 : Nombre et superficie de logements

	1990	2016	Variation (%)
Nombre de logements	770 195	936 402	22
Superficie du parc de logements (m^2)	79 502	97 633	23

Tableau 5 : Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2016	(%)
Électricité	36 889	47 210	28
Gaz naturel	16 190	15 127	-7
Mazout	18 495	5 451	-71
Bois	8 182	6 195	-24
Total	**79 756**	**73 982**	**-7**

La Figure 3 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie entre 1990 et 2016.

Figure 3 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie

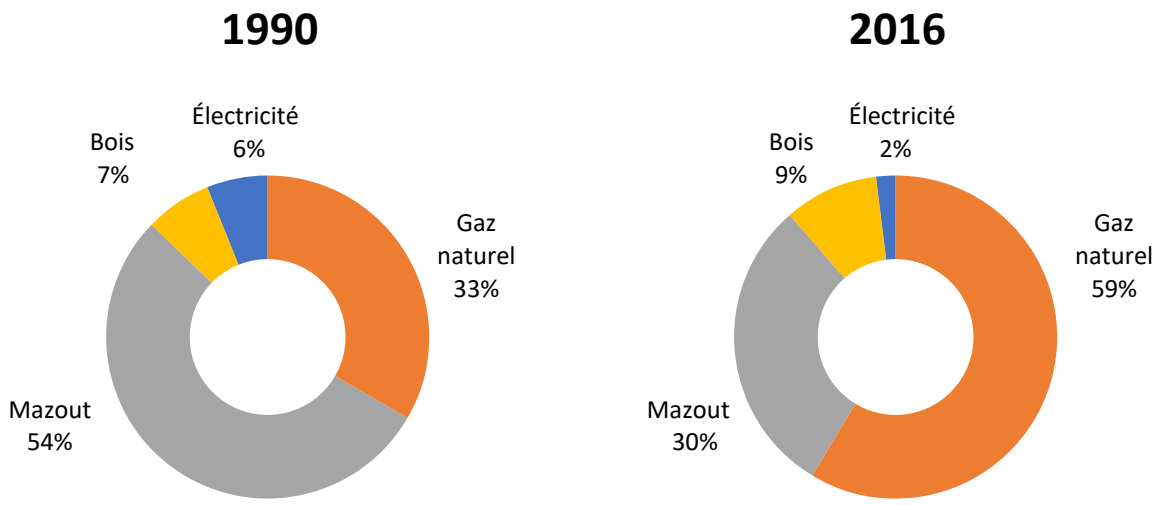

Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur commercial et institutionnel proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau ainsi que divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée dans ce secteur sont : l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel de la collectivité montréalaise ont diminué de 28 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 2 315 à 1 670 kt éq. CO_2 (Tableau 6), malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments de ce secteur (Tableau 7) et d'une légère diminution de degrés-jours de chauffage. La réduction des émissions de GES est expliquée en partie par la diminution de quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd (Tableau 8). En contrepartie, la consommation du propane a augmenté.

La réduction de 85 % des émissions de GES de l'électricité est attribuée au facteur d'émission associé à cette source d'énergie, lequel est plusieurs fois inférieur en 2016 à ce qu'il était en 1990.

Malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments du secteur commercial et institutionnel (24 %) et une légère diminution (3 %) du nombre de degrés-jours de chauffage[43], la demande en énergie est passée de 75 460 à 74 637 TJ entre 1990 et 2016 (Tableau 8). Cette diminution pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

Tableau 6 : Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2016	(%)
Électricité	138	21	-85
Gaz naturel	1 559	1 391	-11
Mazout léger	478	117	-76
Mazout lourd	85	6	-92
Propane	54	134	146
Total	**2 315**	**1 670**	**-28**

Tableau 7 : Superficie totale des bâtiments

	1990	2016	Variation (%)
Superficie (m^2)	39 062 301	48 541 322	24

Tableau 8 : Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2016	%
Électricité	35 539	42 787	20
Gaz naturel	31 117	27 772	-11
Mazout léger	6 709	1 640	-76
Mazout lourd	1 141	87	-92
Propane	954	2 350	146
Total	**75 460**	**74 637**	**-1**

La figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie entre 1990 et 2016.

Figure 4 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie

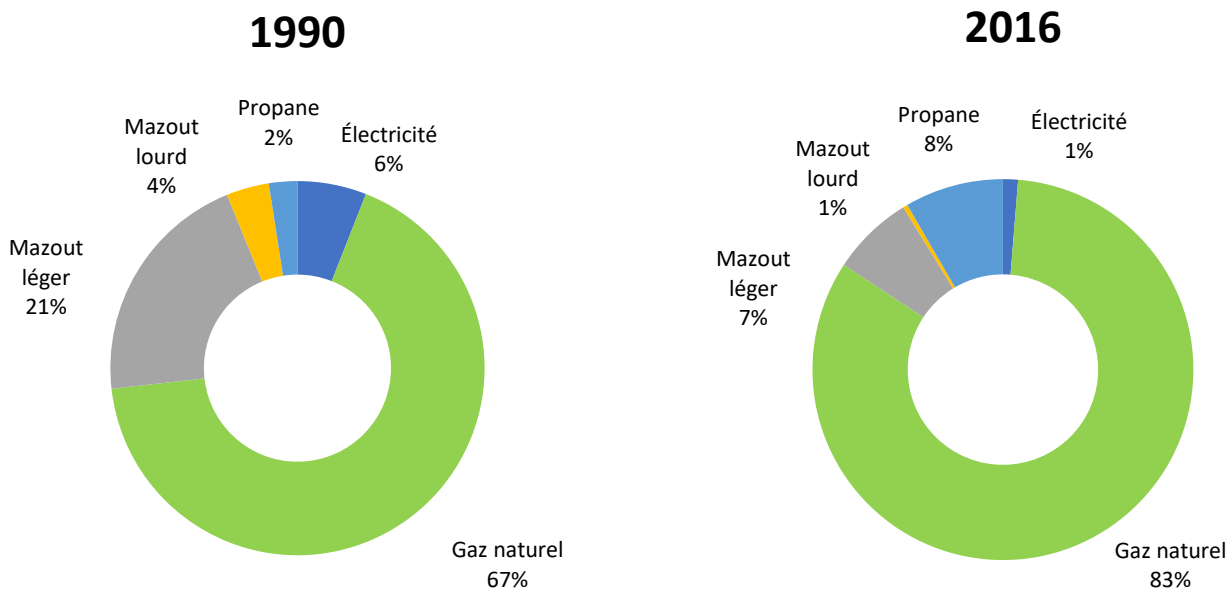



Industries manufacturières et la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 25 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 130 kt éq. CO_2 (Tableau 9).

En parallèle, on observe que le nombre d'emplois du secteur manufacturier a diminué de plus de 27 % entre 2006 et 2016[42] sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il appert donc raisonnable de supposer que la baisse du niveau d'activité des entreprises manufacturières sur le territoire de l'agglomération a eu pour effet de contribuer significativement à la réduction des émissions de ce secteur. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie pour le domaine industriel québécois, plus de 80 % du mazout lourd utilisé en 1990 a été substitué par d'autres sources d'énergie en 2016 (électricité, gaz naturel, diesel, mazouts légers et kérosène)[19].

En ce qui concerne les émissions issues des activités de la construction, les résultats de la quantification n'ont pas été obtenus par l'utilisation de données d'émissions obtenues directement des établissements contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Tableau 9 : Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Industries manufacturières	1 332	1 040	-22
Industries de la construction	119	82	-31
Émissions provenant de la consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	7	-87
Total	**1 506**	**1 130**	**-25**

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 87 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 54 à 7 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse significative du facteur d'émission de l'électricité.

La Figure 5 présente la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole).

Figure 5 : Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2016 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)

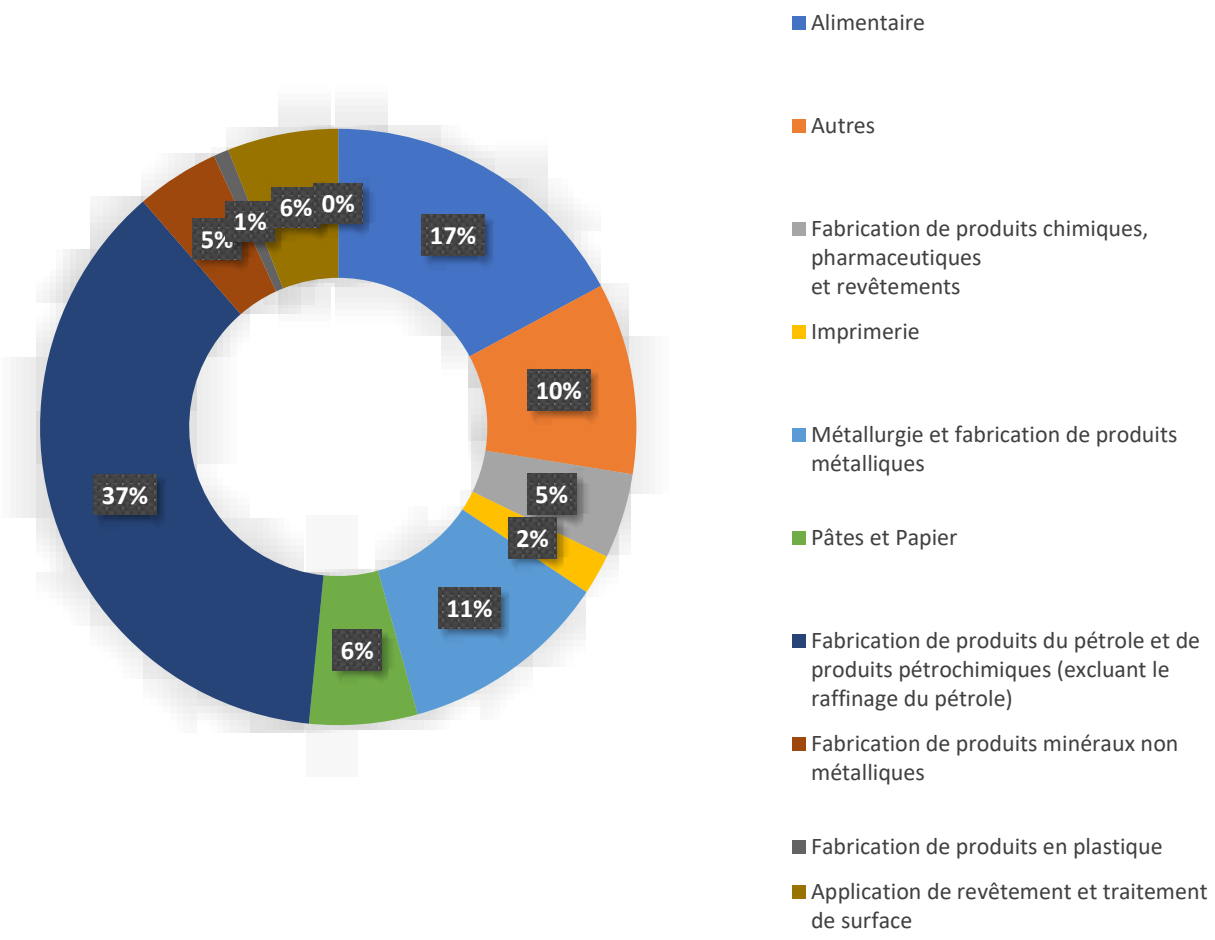



Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de la combustion stationnaire, soit celles liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 50 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 088 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 10 : Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2016	%
2 171	1 088	-50



Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des émissions fugitives proviennent des systèmes de pétrole et de gaz naturel, dont les activités de ventilation, de brûlage à la torche et tous les autres types d'émissions fugitives.

Les émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives de la collectivité montréalaise ont diminué de 1 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 14,7 à 14,5 kt éq. CO_2 (Tableau 11). Il est à noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage ont été incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 11 : Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2016	%
14,7	14,5	-1

Transport

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, aérien, maritime et ferroviaire.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 4 407 à 4 154 kt d'éq. CO_2 (Tableau 12). Deux sous-secteurs ont vu leurs émissions GES augmenter sur cette période, soit le transport aérien et le transport ferroviaire. Les émissions de tous les autres sous-secteurs ont diminué.

La Figure 6 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Tableau 12 : Émissions de GES du secteur du transport

Transport	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Transport routier	3 402	3 119	-8
Transport hors route	40	37	-8
Transport ferroviaire	148	163	10
Transport maritime	324	235	-27
Transport aérien	493	600	22
Total	4 407	4 154	-6

Figure 6 : Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur

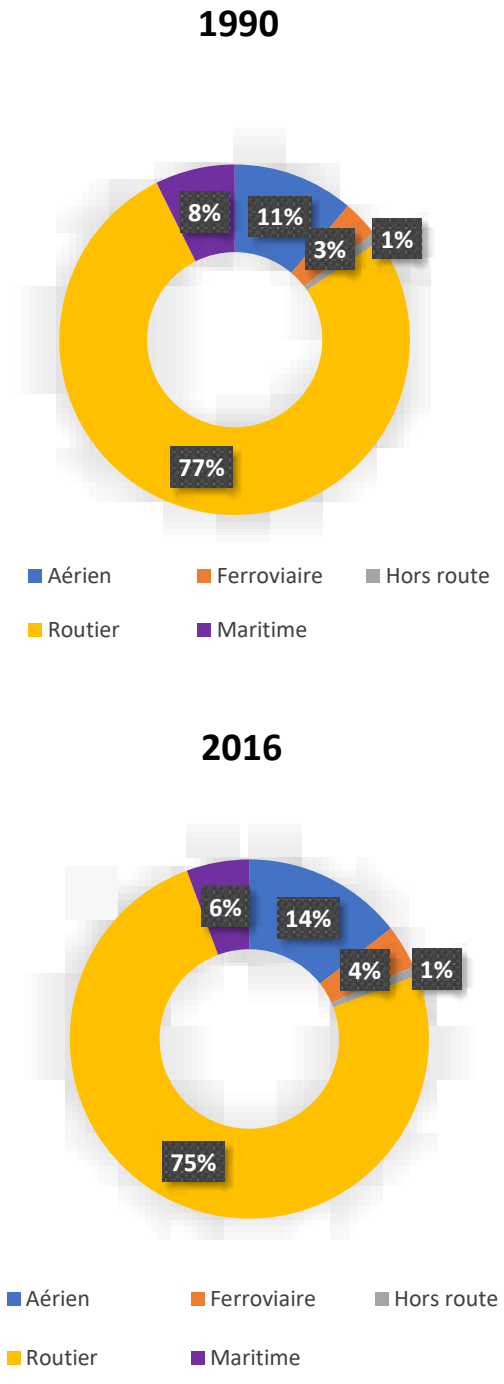

Transport routier

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier proviennent de la consommation d'énergie de véhicules sur route.

En 2016, les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal ont connu une baisse en comparaison avec celles de 1990, passant de 3 402 à 3 119 kt éq. CO_2, soit une réduction de 8 %. Cette réduction est attribuable en grande partie par la portion de carburant renouvelable qui se retrouve dans le carburant en 2016 par rapport à 1990, soit 8 % dans l'essence et 2 % dans le diesel. Il est important de rappeler que l'usage de biocarburants permet de réduire les émissions de GES lors de leur utilisation, mais que leur production émet des GES, tout comme la production des carburants fossiles. Cette baisse est également dû à une baisse des ventes de carburants pour 2016 ainsi qu'à des changements significatifs au niveau des facteurs d'émission de CH4 et de N2O utilisés pour la combustion de carburant qui sont dus à une augmentation de l'efficacité des systèmes anti-pollution des véhicules plus récents par rapport aux véhicules de 1990. Entre 1990 et 2016, il y a eu une augmentation de 225 % des immatriculations de camions légers (VUS, multisegments, camionnettes et fourgonnettes). À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) immatriculés a diminué de 12 % (Tableau 13).

Tableau 13 : Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Catégorie	Immatriculation		Variation (%)
	1990	2016	
Véhicules légers	614 595	541 719	-12
Camions légers	100 978	327 694	225
Véhicules lourds	31 498	35 842	14
Motocyclettes (essence)	11 795	21 774	85
Total	758 865	927 029	22

Il est à noter qu'il y avait 2 259 véhicules électriques ou hybrides rechargeables immatriculés dans l'agglomération de Montréal en 2016, soit 0,24 % du parc automobile.

Figure 7 : Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal

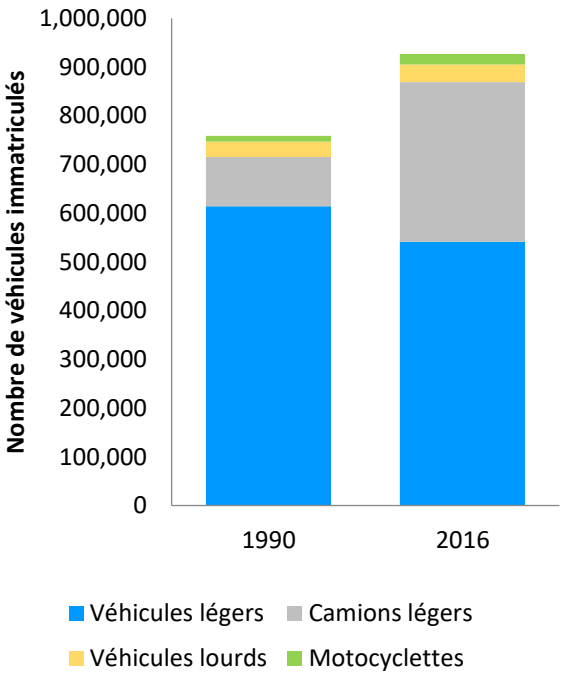

Modification méthodologique

Pour cet inventaire, la méthodologie pour évaluer les émissions du transport hors-route a été modifiée afin de prendre en considération les ventes nettes d'essence et de diesel sur le territoire ainsi que le nombre de véhicules hors route selon les statistiques d'immatriculation. Cette nouvelle méthodologie crée une hausse significative des émissions de GES pour le sous-secteur hors route pour 1990, 2014, 2015 et 2016 en comparaison avec l'ancienne méthodologie.

Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien proviennent de la consommation d'énergie de ces véhicules.

La somme des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien a augmenté de 2,9 % entre 1990 et 2016, passant de 1 005 à 1 035 kt d'éq. CO_2. La Figure 8 présente l'évolution de la distribution de ces émissions de GES.

Les émissions de GES du transport hors route ont diminué de 8 % entre 1990 et 2016, passant de 40 à 37 kt d'éq. CO_2. Cette augmentation ne représente toutefois qu'une petite partie de l'augmentation des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien. Le transport hors route comprend les émissions des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics.

Les émissions de GES du transport ferroviaire ont augmenté de 10 % entre 1990 et 2016, passant de 148 à 163 kt d'éq. CO_2. Quant aux émissions de GES du transport maritime, elles ont diminué de 28 % passant de 324 à 235 kt d'éq. CO_2 entre 1990 et 2016.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 22 % entre 1990 et 2016, passant de 493 à 600 kt d'éq. CO_2. Les activités de l'aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) sont fortement à la hausse depuis 1990, ce qui explique la hausse des émissions. En effet, une augmentation de près de 28 % des passagers embarqués et débarqués a été constatée pour YUL de 2008 à 2016[44].

Figure 8 : Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors-route, ferroviaire, maritime et aérien

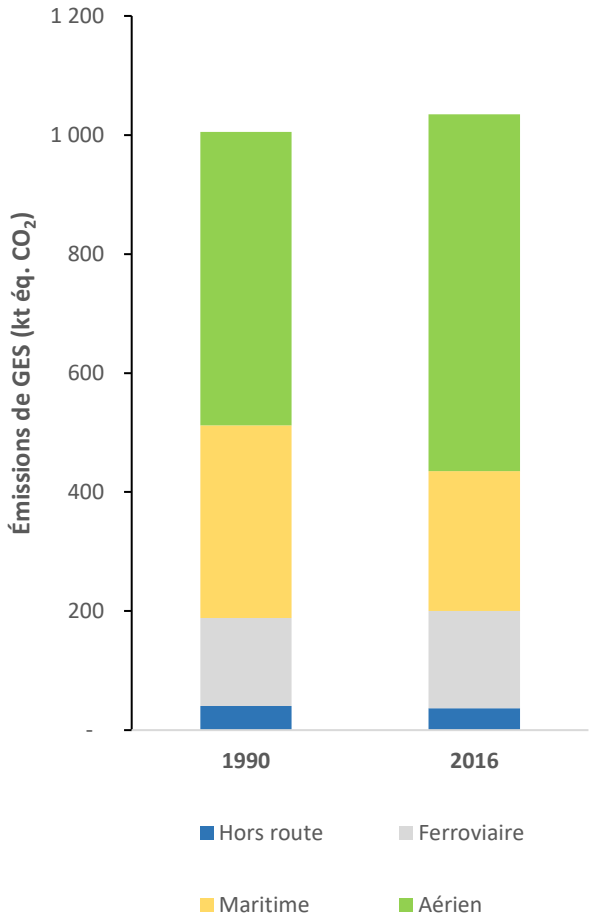

Matières résiduelles

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, de l'incinération et de traitement et de rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 77 % entre 1990 et 2016, passant de 1 956 à 445 kt éq. CO_2 (Tableau 14). Au-delà des efforts effectués pour diminuer les taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, la réduction des émissions de GES générées par l'enfouissement des matières résiduelles explique principalement cette tendance à la baisse des émissions. L'enfouissement des matières résiduelles constitue une source de GES en raison du biogaz généré par la réaction de décomposition anaérobie se produisant naturellement dans les sites d'enfouissement. L'augmentation de l'efficacité des systèmes de captage de biogaz dans les sites d'enfouissement contribue à la réduction des émissions de GES. Cette récupération de biogaz valorise le méthane qu'il contient pour son potentiel énergétique ou sa destruction par des torchères.

Les émissions de GES du traitement biologique des matières organiques proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération. L'incinération des matières résiduelles et des boues de stations d'épuration génère des émissions de GES. Les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les eaux usées de même que certaines réactions associées au traitement des eaux usées et des boues d'épuration émettent des GES dans l'atmosphère.

Tableau 14 : Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2016	%
Enfouissement des matières résiduelles	**1 787**	**316**	**-82**
Matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération	1 322	29	-98
Matières résiduelles produites par l'agglomération et enfouies à l'extérieur	-	287	-
Matières résiduelles importées et enfouies sur le territoire de l'agglomération	465	-	-100
Traitement biologique des matières organiques	**-**	**18**	**-**
Traitement sur le territoire de l'agglomération	-	2	-
Traitement à l'extérieur	-	15	-
Incinération des matières résiduelles	**137**	**76**	**-45**
Boues de la Station d'épuration	57	76	32
Matières résiduelles	80	-	-
Traitement et rejet des eaux usées	**33**	**36**	**11**
Traitement des eaux usées	33	36	11
Fosses septiques	0,3	0,3	14
Total	**1 956**	**445**	**-77**

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2016 est présentée à la Figure 9. En 1990 et en 2016, les émissions sont principalement attribuables aux activités d'enfouissement des matières résiduelles.

Figure 9 : Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

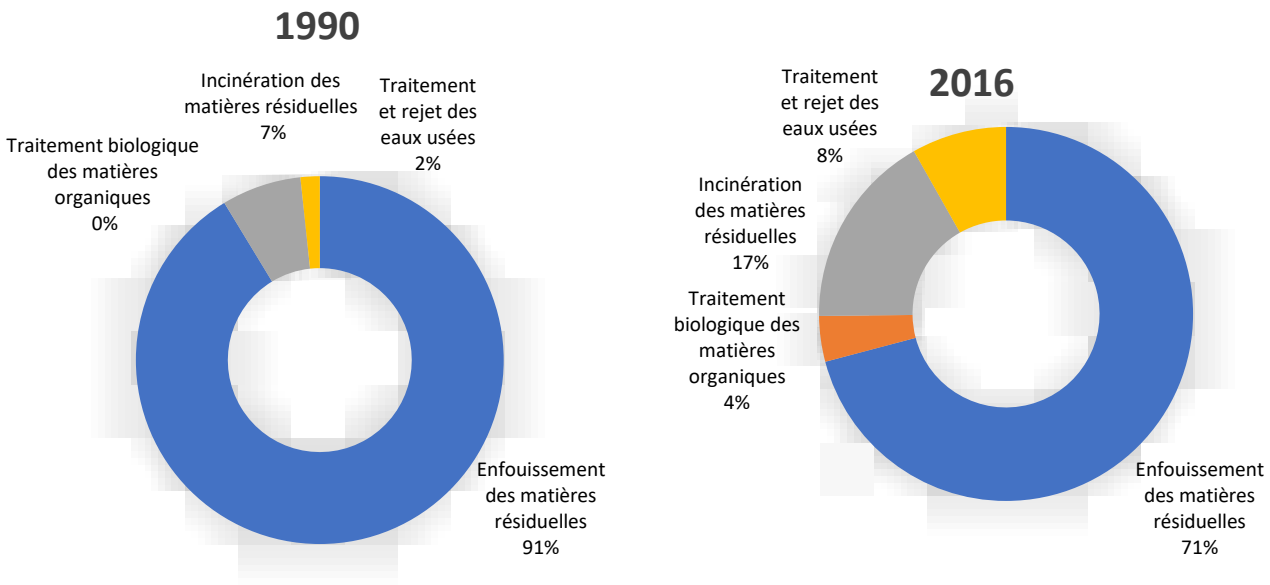

Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

Les émissions des GES du secteur PIUP comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 34 % en 2016 par rapport à 1990, passant de 666 kt éq. CO_2 à 891 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette tendance est principalement attribuable à l'augmentation de la production et de la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3, alors que les émissions des procédés industriels sont demeurées plutôt stables.

Le Tableau 16 présente les estimations révisées des émissions de GES du sous-secteur utilisation des produits, par catégorie, pour les années 1990 et 2016. Rappelons que les données utilisées par l'agglomération de Montréal pour estimer les émissions de ce sous-secteur sont celles compilées pour la province de Québec dans le rapport d'inventaire national 1990-2017. Selon les explications obtenues par Environnement et Changement climatique Canada, la réduction des émissions de GES en 2016 par rapport à 1990, de la catégorie « Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants », est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la quantité de coke utilisée comme non-combustible sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 1990.

Tableau 15 : Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Procédés industriels	171	165	-4
Utilisation de produits	495	726	47
Total	**666**	**891**	**34**

Tableau 16 : Émissions de GES du sous-secteur utilisation de produits

Catégorie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2016	
Production et consommation d'halocarbures, de SF_6 et de NF_3	0,5	560	111 011
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	474	122	-74
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	45	114
Total	**495**	**726**	**47**

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la digestion animale, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont fortement augmenté en 2016 par rapport à 1990, passant de 1,4 kt d'éq. CO_2 à 8,5 kt d'éq. CO_2. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal.*

En réalité, l'ampleur des activités agricoles sur l'île de Montréal, et par conséquent les émissions de GES associées, n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Entre les recensements de 1991 et 2011, la superficie des terres agricoles de Montréal a augmenté de 0,7 %. Puis, au recensement de 2016, elle a bondi de 419 % par rapport à 2011 à cause des changements méthodologiques. Puisque l'évaluation des émissions de GES du secteur AFAT utilise le prorata de la superficie des terres agricoles montréalaises par rapport à l'ensemble du Québec, les résultats montrent une augmentation des GES et ne reflètent pas la réalité. Il est à noter que les émissions de GES du secteur AFAT de 2016 correspondent à environ 0,08 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité montréalaise. La surestimation des GES de ce secteur reste donc négligeable par rapport à l'ensemble des émissions de GES de l'agglomération de Montréal.

Tableau 17 : Émissions de GES du secteur AFAT

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2016	Variation (%)
Fermentation et gestion de fumier	0,83	4,54	447
Gestion des sols agricoles	0,48	3,70	669
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,27	530
Total	1,4	8,5	528

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. Les établissements y font, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques-uns pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011, et une autre à Anjou en 2017.

* Avant le recensement de 2016, afin de réduire le surdénombrement de fermes dans les grandes régions métropolitaines, Statistique Canada limitait le nombre d'opérations agricoles rapportées dans ces grandes régions métropolitaines en relocalisant l'information recueillie auprès de répondants des régions où les probabilités d'activités agricoles sont très faibles. De plus, lors du recensement de 2016, l'adresse principale des répondants n'ayant pas répondu à la question sur l'emplacement principal de leur ferme a été utilisée comme emplacement. Ces deux facteurs ont entraîné une grande surévaluation de la superficie des terres agricoles à Montréal.

La Figure 10 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2016.

Figure 10 : Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

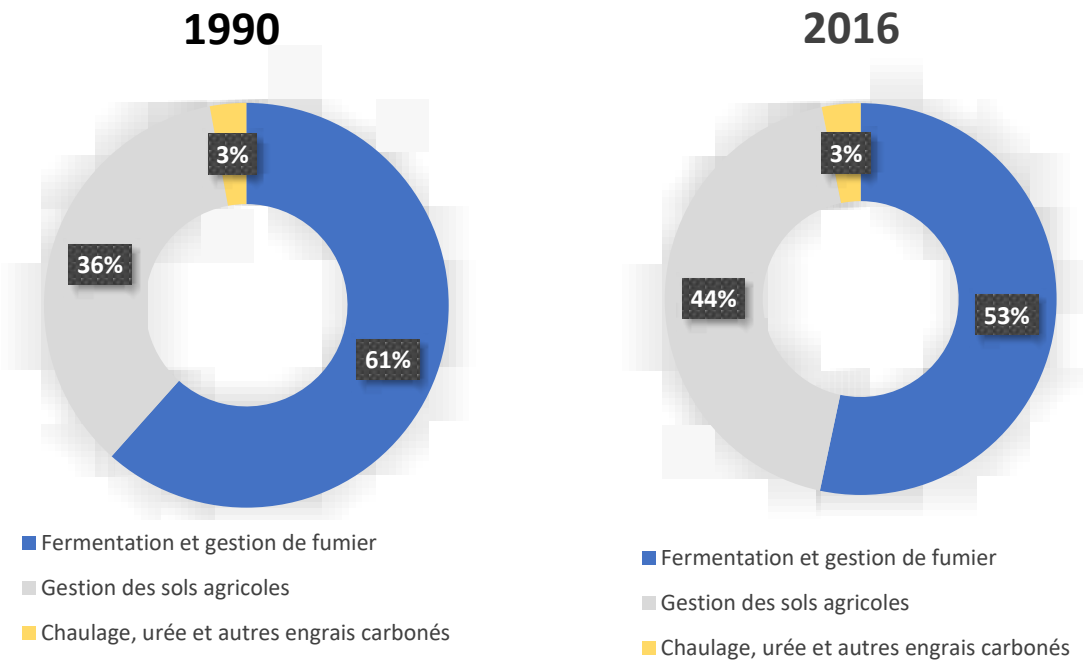



Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois

Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activité que ceux de l'inventaire québécois.

En 2016, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 78 560 kt éq. CO_2[13]. En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 24 % entre 1990 et 2016, soit de 12,4 à 9,4 t éq. CO_2 par habitant. Tandis que l'intensité des émissions de l'agglomération montréalaise a diminuée de 37 %, passant de 8,5 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,3 t éq. CO_2 par habitant en 2016.

De 1990 à 2016, le Québec a connu une baisse de 9 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 31 % (Tableau 18 et Figure 11).

Pour certains secteurs, l'évolution des émissions de GES est différente, tandis que d'autres ont suivi la même tendance. À titre d'exemple, le secteur industriel et de l'électricité ont suivi de près la même tendance de diminution entre 1990 et 2016 puisque les émissions de GES ont diminué de 29 % au Québec et de 28 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, diminué de 24 % au Québec et de 38 % dans la collectivité montréalaise. Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération montréalaise a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 77 % comparativement à 32 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 43 % et 39 % des émissions totales de GES. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 22 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elles ont diminué de 6 %.

Tableau 18 : Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2016

Secteur	Province du Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	**2016**	**%**	**1990**	**2016**	**%**
Transport	27 700	33 760	22	4 407	4 154	-6
Industriel et électricité*	33 500	23 870	-29	4 358	3 122	-28
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 210	8 470	-24	4 746	2 962	-38
Agriculture	6 870	7 570	10	1,4	8,5	517
Matières résiduelles	7 160	4 890	-32	1 956	445	-77
Total	**86 440**	**78 560**	**-9**	**15 469**	**10 692**	**-31**

*Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2016, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à plus de 2 millions d'habitants[10], ce qui se traduit par une densité de population de 4 036 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 5 habitants/km^2, en considérant l'ensemble du territoire.

Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les secteurs d'activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tendance à court terme : collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis l'inventaire 2013 que ceux-ci suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community- Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Donc, le présent inventaire n'est comparable qu'avec l'année de référence (1990) et les inventaires 2013, 2014 et 2015.

Figure 11 : Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2016

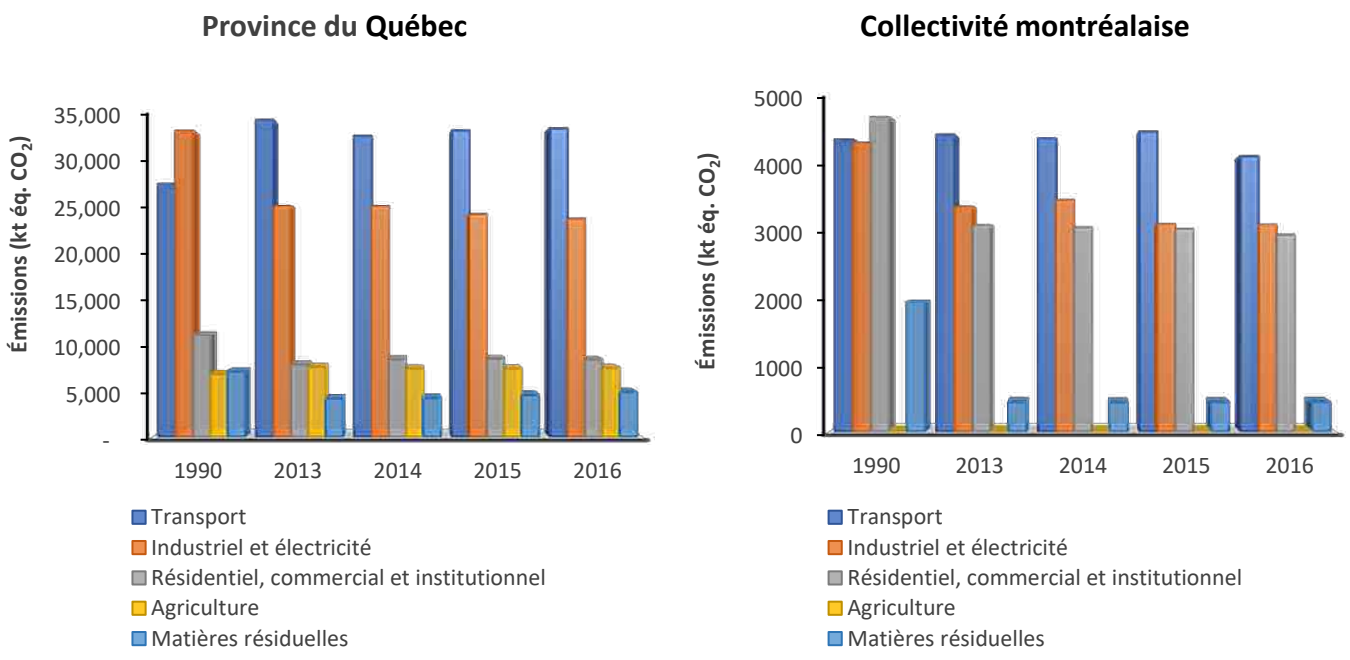

Il est à noter que les émissions de l'année 2013, 2014 et 2015 ont été recalculées et mises à jour à la suite de révisions de données de certaines sources utilisées, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions et de l'utilisation des données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Tableau 19 : Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)					Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	
Sources fixes	**8 438**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**-38**
Résidentiel	2 431	1 313	1 291	1 278	1 292	-47
Commercial et institutionnel	2 315	1 792	1 782	1 763	1 670	-28
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	-25
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	-1
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**-6**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	-8
Hors route	40	40	39	41	37	-8
Ferrovaire	148	210	189	165	163	10
Maritime	324	262	272	269	235	-28
Aérien	493	617	578	576	600	22
Matières résiduelles	**1 956**	**443**	**437**	**442**	**445**	**-77**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	316	-82
Traitement biologique des matières organiques	-	7	8	10	18	-
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	36	11
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**34**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	-4
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**528**
Fermentation et gestion de fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	447
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	669
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	530
Total	**15 469**	**11 432**	**11 441**	**11 148**	**10 692**	**-31**
Variation des émissions par rapport à 1990	**-**	**26%**	**26%**	**28%**	**31%**	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Références bibliographiques

1. Environnement et Changement climatique Canada. Données ouvertes du Règlement sur les carburants renouvelables 2016 [Fichier Excel]. Repéré le 21 décembre 2018 à drive.google.com/drive/folders/1LDba_oM_Qj-bBBmPtxJROVs7xXOiui6i

2. Environnement et Changement climatique Canada. (2019). *Rapport d'inventaire national 1990-2017 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Repéré en août 2018 à www.publications.gc.ca/site/fra/9.502402/publication.html

3. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-4 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 2016 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=en

4. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-30 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canda-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=en

5. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-11 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 2016 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Tables-IPCC-Sector-Provinces-Territories/?lang=en

6. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-11 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 10 octobre 2019 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Tables-IPCC-Sector-Provinces-Territories/?lang=en

7. Environnement et Ressources naturelles Canada. Règlement sur les carburants renouvelables : foire aux questions. Repéré à www.canada.ca/fr/environnement-changementclimatique/services/registreenvironnemental-loi-canadienne-protection/reglement-carburants-renouvelables-foire-questions.html

8. Greenhouse Gas Protocol. (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities*, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à www.ghgprotocol.org/sites/default/fi les/ghgp/standards/GHGP_GPC_0.pdf

9. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2016). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, préparé par le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (édité par S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe). Repéré à www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/

10. Institut de la statistique du Québec. (2017). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2017*. Repéré à http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf

11. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm

12. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf

13. Port de Montréal. Trafic du port de Montréal aux installations de l'île de Montréal, 2014–2016 [Fichier Excel].
Document accessible sur demande à www.portmontreal.com/fr/acces-a-linformation-medias.html

14. Régie de l'énergie. (2012). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2010*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2010_novembre2012.pdf

15. Régie de l'énergie. (2017). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2016_juin2017.pdf

16. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie. Repéré à oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm

17. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur industriel – Québec.
Repéré à
oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/complet/evolution_agg_qc.cfm

18. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur des transports – Québec, Tableau 13 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES du transport aérien par source d'énergie. Repéré à
oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP&sector=tran&juris=qc&rn=13&page=0

19. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal au 31 décembre 2016 selon le type d'utilisation, le type de véhicule et le type de carburant [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

20. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation et le type de véhicule, Québec, régions administratives et municipalités de résidence du propriétaire du véhicule. Repéré à
http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERBATDFA25-2131347997281015&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3628

21. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

22. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/accesinformation/

23. *Bilan 2016 : accidents, parc automobile et permis de conduire*. Repéré à
https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/bilan-routier-2016.pdf

24. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 1991 [Fichier Excel]. Traitement : Communauté urbaine de Montréal.

25. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 2016. Traitement : Montréal, Québec [DR240666000]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/95-640-x2016001-fra.htm

26. Statistique Canada. Tableau 23-10-0066-01 : Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, annuel (x 1 000). Repéré à
www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2310006601

27. Statistique Canada. Tableau 23-10-0236-01 : Statistiques du transport maritime international et du cabotage trimestriel (x 1 000) [Contenu archivé]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310023601

28. Statistique Canada. Tableau 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025301

29. Statistique Canada. Tableau 23-10-0254-01 : Trafic aérien des marchandises aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025401

30. Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01 : Superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, données chronologiques. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301

31. Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 : Utilisation des terres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601

32. Statistique Canada. Tableau 32-10-0407-01 : Mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040701

33. Transport Canada. *Les transports au Canada 2018 – Addenda statistique*, 108 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transportscanada/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/rapportsannuels.html

34. Statistique Canada. (1992). *Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens, Octobre – décembre 1990*, catalogue 51-005, vol. 14, no. 4. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/51-005/CS51-005-14-4.pdf

35. United States Environmental Protection Agency. Clean Air Technology Center Products, Landfill Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 [Fichier Excel]. Repéré à www.epa.gov/catc/clean-air-technology-center-products#software

36. Ville de Montréal. Données d'élimination des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75372170&_dad=portal&_schema=PORTAL

37. Ville de Montréal. Données recueillies en vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur sa délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001-10). Repéré à cmm.qc.ca/champsintervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/reglementationsur-lassainissement-de-latmosphere

38. Ville de Montréal. (2016). *Inventaire 2013 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

39. Ville de Montréal. (2018). *Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

40. Ville de Montréal. (2019). *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement.

41. Ville de Montréal. Les emplois par secteurs économiques, une production de Montréal en statistique. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887593&_dad=portal&_schema=PORTAL

42. Environnement et Ressources naturelles Canada. Conditions météorologiques et climatiques passées, Données historiques. Repéré en septembre 2019 à climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html

43. Statistique Canada. Tableau : 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2310025301#timeframe

Abréviations

AFAT Agriculture, foresterie et autres affectations des terres

CH_4 Méthane

CO_2 Dioxyde de carbone

éq. CO_2 Équivalent en dioxyde de carbone

GES Gaz à effet de serre

GPC Global Protocol for Community-Scale

HFC Hydrofluorocarbure

Km^2 Kilomètre carré

kt Kilotonne

m^2 Mètre carré

N Azote

N_2O Oxyde nitreux

NF_3 Trifluorure d'azote

OEE Office de l'efficacité énergétique

PFC Perfluorocarbure

PIUP Procédés industriels et utilisation de produits

SF_6 Hexafluorure de soufre

t Tonne

TJ Térajoule

VUS Véhicules utilitaires sport

SNC·LAVALIN

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

Inventaire 2017

Ville de Montréal



Environnement et géosciences

10 | 03 | 2021

Rapport
Ref. Interne 677578-EG-L05-01

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

Inventaire 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Simon Piché, ing., Ph. D.
No de membre de l'OIQ : 5001655
Qualité de l'air et changements climatiques
Environnement et géosciences

Gabriel Briceno, ing.
No de membre de l'OIQ : 5032991
Qualité de l'air et changements climatiques
Environnement et géosciences

Jenny Vieira, ing.
No de membre de l'OIQ : 128818
Chef d'équipe, Qualité de l'air et changements climatiques
Environnement et géosciences

N/Dossier n° : 677578
N/Réf. : 677578-EG-L05-01

Le 10 mars 2021

Avis

Le présent rapport a été préparé, et les travaux qui y sont mentionnés ont été réalisés par SNC-Lavalin GEM Québec inc. (SNC-Lavalin), exclusivement à l'intention de la **Ville de Montréal** (le Client), qui fut partie prenante à l'élaboration de l'énoncé des travaux et en comprend les limites. La méthodologie, les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport sont fondés uniquement sur l'énoncé des travaux et assujettis aux exigences en matière de temps et de budget, telles que décrites dans l'offre de services et/ou dans le contrat en vertu duquel le présent rapport a été émis. L'utilisation de ce rapport, le recours à ce dernier ou toute décision fondée sur son contenu par un tiers est la responsabilité exclusive de ce dernier. SNC-Lavalin n'est aucunement responsable de tout dommage subi par un tiers du fait de l'utilisation de ce rapport ou de toute décision fondée sur son contenu.

Les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport (i) ont été élaborés conformément au niveau de compétence normalement démontré par des professionnels exerçant des activités dans des conditions similaires de ce secteur, et (ii) sont déterminés selon le meilleur jugement de SNC-Lavalin en tenant compte de l'information disponible au moment de la préparation du présent rapport. Les services professionnels fournis au Client et les conclusions, les recommandations et les résultats cités au présent rapport ne font l'objet d'aucune autre garantie, explicite ou implicite. Les conclusions et les résultats cités au présent rapport sont valides uniquement à la date du rapport et peuvent être fondés, en partie, sur de l'information fournie par des tiers. En cas d'information inexacte, de la découverte de nouveaux renseignements ou de changements aux paramètres du projet, des modifications au présent rapport pourraient s'avérer nécessaires.

Le présent rapport doit être considéré dans son ensemble, et ses sections ou ses parties ne doivent pas être vues ou comprises hors contexte. Si des différences venaient à se glisser entre la version préliminaire (ébauche) et la version définitive de ce rapport, cette dernière prévaudrait. Rien dans ce rapport n'est mentionné avec l'intention de fournir ou de constituer un avis juridique.

SNC-Lavalin décline en outre toute responsabilité envers le Client et les tiers en ce qui a trait à l'utilisation (publication, renvoi, référence, citation ou diffusion) de tout ou partie du présent document, ainsi que toute décision prise ou action entreprise sur la foi dudit document.

Table des matières

1	Sommaire	1
1.1	Modifications méthodologiques	2
1.2	Émissions de la collectivité	4
1.3	Émissions de la collectivité dans le contexte québécois	4
1.4	Conclusion	5
2	Introduction	6
2.1	Gaz à effet de serre et changements climatiques	6
2.2	Engagements et objectifs	7
2.3	Description du territoire à l'étude	8
3	Sources fixes de combustion	9
3.1	Résidentiel	9
3.2	Commercial et institutionnel	11
3.3	Industries manufacturières et de la construction	13
3.4	Industries énergétiques	14
3.5	Émissions fugitives	15
4	Transport	16
4.1	Transport routier	17
4.2	Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien	18
5	Matières résiduelles	19
5.1	Changements méthodologiques	20
6	Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)	21
7	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	22
8	Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois	24
8.1	Analyse et tendances	24
8.2	Tendance à court terme – Collectivité montréalaise	26
9	Références bibliographiques	28
10	Abréviations	31

Liste des tableaux

Tableau 1 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017 3
Tableau 2 Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 6
Tableau 3 Émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » 10
Tableau 4 Nombre et superficie de logements 10
Tableau 5 Consommation d'énergie du sous-secteur « résidentiel » 10
Tableau 6 Émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » 12
Tableau 7 Superficie totale des bâtiments du sous-secteur « commercial et institutionnel » 12
Tableau 8 Consommation d'énergie de sous-secteur « commercial et institutionnel » 12
Tableau 9 Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction 14
Tableau 10 Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 15
Tableau 11 Émissions de GES associées aux émissions fugitives du secteur de distribution du gaz naturel 15
Tableau 12 Émissions de GES du secteur de transport 16
Tableau 13 Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 17
Tableau 14 Consommation de carburants pour le transport routier sur le territoire de l'agglomération de Montréal 17
Tableau 15 Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 19
Tableau 16 Émissions de GES du secteur PIUP 21
Tableau 17 Émissions de GES du sous-secteur « utilisation de produits » 21
Tableau 18 Émissions de GES du secteur AFAT 22
Tableau 19 Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2017 25
Tableau 20 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017 27

Liste des figures

Figure 1 Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017 2

Figure 2 Émissions de GES de la collectivité montréalaise par catégorie de sources fixes de combustion 9

Figure 3 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » par source d'énergie 11

Figure 4 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » par source d'énergie 13

Figure 5 Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2017 (excluant les émissions liées à la consommation d'électricité) 14

Figure 6 Distribution des émissions de GES du secteur des transports par sous-secteur 16

Figure 7 Distribution des émissions de GES pour le transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 18

Figure 8 Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 20

Figure 9 Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 23

Figure 10 Évolution des émissions de GES de la province de Québec et la collectivité montréalaise entre 1990 et 2017 25

1 Sommaire

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère sont celles de l'année 2017. De plus, aux fins de comparaison, les émissions des années 2013 à 2016 ont été recalculées au besoin en tenant compte de certaines améliorations aux méthodologies de calculs des émissions et la révision de certains intrants aux calculs.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes de combustion, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP), et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le secteur des sources fixes de combustion représente toute forme d'énergie consommée par les sous-secteurs suivants : (1) résidentiel, (2) commercial et institutionnel, (3) industries manufacturières et de la construction, (4) industries énergétiques et (5) émissions fugitives des systèmes de production et de distribution du gaz naturel.

Cette catégorisation des émissions de GES de la collectivité montréalaise et les méthodologies de calculs utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[5], qui lui-même repose sur les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES.[6] La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

La Figure 1 présente les émissions de GES par secteur d'activité en 2017 alors que le Tableau 1 les compare avec les émissions de l'année de référence (1990) et les années 2013 à 2016. Les émissions de GES sont ainsi passées de 15 702 kt en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO_2) en 1990 à 11 111 kt éq. CO_2 en 2017, correspondant à une diminution de 29 %. Cette diminution peut être expliquée par plusieurs facteurs, dont l'abandon progressif du mazout pour les sources fixes de combustion et la mise en place progressive de systèmes de captation et de destruction du biogaz dans les lieux d'enfouissement technique.

Une légère augmentation de 4 % des émissions de GES est constatée en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse n'est pas attribuable à un secteur ou sous-secteur en particulier, mais plutôt à l'ensemble des sous-secteurs évalués, exception faite des sous-secteurs « résidentiel (sources fixes de combustion) » et « ferroviaire (transport) » pour lesquels une diminution est notée. Malgré cette hausse ponctuelle, les émissions totales pour 2017 demeurent inférieures aux émissions totales pour les années 2013 à 2015, témoignant d'une tendance à la baisse s'inscrivant dans le long terme.

Figure 1 Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017

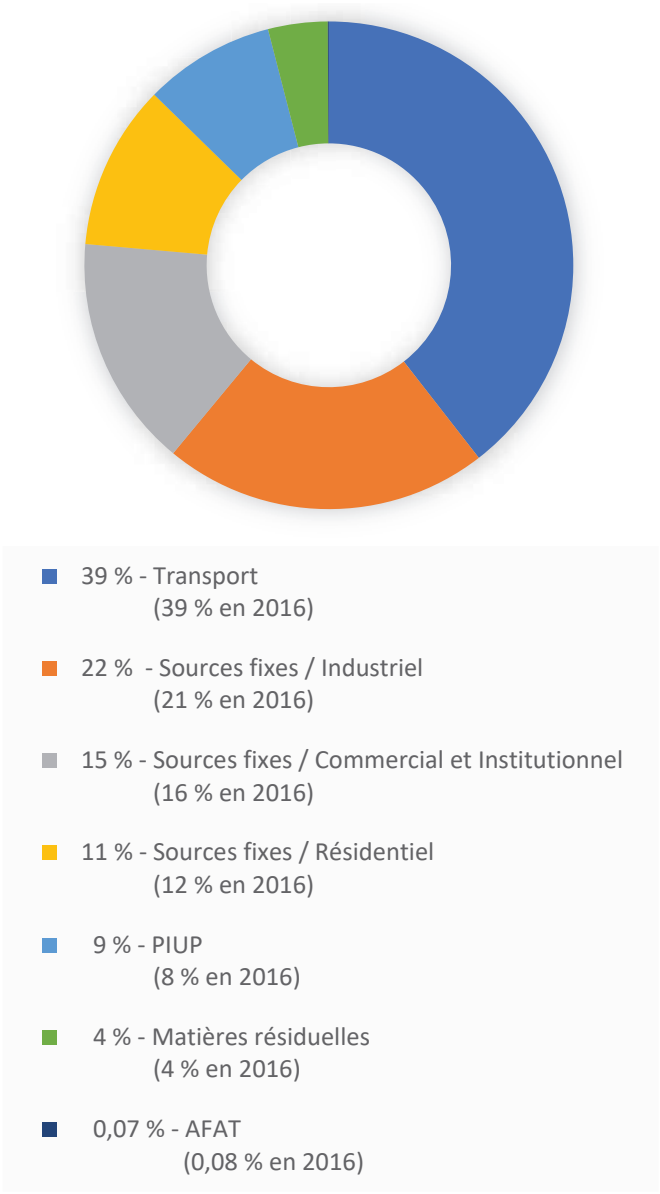

1.1 Modifications méthodologiques

Pour cet inventaire, une modification aux méthodologies de calculs des émissions de protoxyde d'azote (N_2O) associées au traitement des eaux usées et de méthane (CH_4) associées à la décomposition anaérobie des boues de fosses septiques (secteur « matières résiduelles ») a été apportée en fonction de nouveaux protocoles de calculs plus rigoureux suggérés dans le rapport d'inventaire national 1990-2017 préparé par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).[2] Une diminution des émissions de GES de l'ordre de 33 % pour le sous-secteur « traitement et rejets des eaux usées » est notée avec ces méthodes comparativement aux anciennes méthodes de calculs. L'impact sur le total du secteur des matières résiduelles demeure toutefois minime (< 3 %).

Tableau 1 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017

Secteurs et sous-secteurs d'activités	Émissions (kt éq. CO_2)						Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	2017	
Sources fixes de combustion	**8 680**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**5 316**	**-39**
Résidentiel	2 682	1 313	1 291	1 278	1 292	1 216	-55
Commercial et institutionnel	2 306	1 792	1 782	1 763	1 670	1 711	-26
Industries manufacturières et de la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	1 280	-15
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	1 089	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	21	42
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**4 388**	**0**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	3 260	-4
Hors route	40	40	39	41	37	40	-2
Ferroviaire	148	210	189	165	163	144	-2
Maritime	324	262	272	269	235	315	-3
Aérien	493	617	578	576	600	629	28
Matières résiduelles	**1 946**	**431**	**425**	**431**	**434**	**438**	**-78**
Enfouissement	1 787	315	315	315	316	315	-82
Traitement biologique	-	7	8	10	18	15	-
Incinération	137	83	76	79	76	82	-40
Traitement et rejet des eaux usées	23	26	26	26	26	26	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**962**	**44**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	198	16
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	764	54
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**7,5**	**456**
Fermentation et gestion du fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	4,0	376
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	3,4	605
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	339
TOTAL	**15 702**	**11 421**	**11 430**	**11 137**	**10 681**	**11 111**	**-29**
Variation des émissions par rapport à 1990	-	26 %	27 %	29 %	32 %	29 %	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

1.2 Émissions de la collectivité

La baisse des émissions de GES de 39 % observée pour le secteur des sources fixes de combustion est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout par les sous-secteurs « résidentiel », « commercial et institutionnel » et les « industries manufacturières et de la construction ». Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable des émissions de GES par rapport à 1990.

Quant au secteur des matières résiduelles, les émissions ont diminué de 78 % entre 1990 et 2017, ce qui est semblable à ce qui est constaté depuis 2013. L'amélioration et la mise en place progressive de systèmes de captage et de destruction du biogaz émis par les sites d'enfouissement depuis 1990 sont les principaux facteurs à l'origine de cette baisse. Le déclassement de l'incinérateur des Carrières au début des années 1990 est une autre raison.

Une augmentation de 456 % des émissions de GES attribuées au secteur AFAT est constatée en 2017 par rapport à 1990. Ceci s'explique en grande partie par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. Les émissions du secteur AFAT ne représentent cependant que 0,07 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 44 % entre 1990 et 2017. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation de la production et l'utilisation d'hydrofluorocarbures (HFC) et de perfluorocarbures (PFC) et dans une moindre mesure, aux émissions de procédés industriels. Les HFC et PFC, entre autres utilisés pour la réfrigération, ont progressivement remplacé les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) qui sont des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

Les émissions de GES du secteur du transport en 2017 sont équivalentes à celles calculées pour 1990. Trois sous-secteurs ont vu leurs émissions diminuer pendant cette période, soient principalement le transport routier et dans une moindre mesure le transport ferroviaire et le transport maritime. Ces réductions sont compensées par la hausse des émissions notées pour le sous-secteur aérien. Par rapport à 2016, le secteur des transports a vu ses émissions augmenter de 6 %.

1.3 Émissions de la collectivité dans le contexte québécois

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2017. De 1990 à 2017, les émissions de GES québécoises ont diminué de 9 % alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 29 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 24 % et de 36 % en 2017 par rapport à 1990. Dans l'ensemble, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres de la province et de l'agglomération de Montréal, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

1.4 Conclusion

La réduction globale de 29 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2017 s'approche de l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020.

2 Introduction

2.1 Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

À l'échelle mondiale, ces trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont l'hexafluorure de soufre (SF_6), les perfluorocarbures (PFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et le trifluorure d'azote (NF_3), sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère. Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère sont celles pour l'année 2017. Au niveau national, le Rapport d'inventaire national 1990-2017 d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)[2] est le document de référence présentant l'inventaire d'émissions de GES canadien pour 2017. Au niveau provincial, les données les plus à jour disponibles au grand public sont également celles de 2017.

Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 possède un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[6], les PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont utilisés (Tableau 2).

Tableau 2 Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298
Perfluorocarbures	PFC	7 390 – 17 340 *
Hydrofluorocarbures	HFC	12 – 14 800 *
Hexafluorure de soufre	SF_6	22 800
Trifluorure d'azote	NF_3	17 200

* Selon le composé

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES 2017 de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et 2017 en utilisant les données les plus récentes. Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées. De plus, les émissions des années 1990 et 2013 à 2016 ont été recalculées et mises à jour au besoin. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité pour les années 1990, 2013, 2014, 2015 et 2016 publiées dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec celles publiées précédemment.

Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

2.2 Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. La Ville de Montréal a également endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan Montréal durable 2016-2020.

En 2017, la Ville a signé la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

Lors de son passage au *Global Climate Action Summit* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020*. Ce plan de réduction des émissions de GES publié le 10 décembre 2020, sous le nom de Plan climat Montréal 2020-2030, propose 46 actions qui traceront la voie vers la cible de réduction de 55 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990, en vue d'être carboneutre en 2050 selon l'Accord de Paris. De plus, la *One Planet Charter* inclut, entre autres, la *Net Zero Carbon Buildings* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.

Depuis 2013, la préparation de l'inventaire annuel suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Les méthodes de calculs des émissions pour l'inventaire 2017 sont donc les mêmes que celles utilisées pour les inventaires 2013, 2014, 2015 et 2016. Cela dit, certaines améliorations ont été apportées aux méthodes de calculs des émissions du secteur « matières résiduelles » lors de la préparation de l'inventaire 2017. Les inventaires des années 1990 et 2013 à 2016 ont donc été mis à jour en tenant compte de ces changements.

Note
La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement. La Ville a joint le *Compact of Mayors* en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le *Covenant of Mayors* pour devenir le *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*.

2.3 Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux collectivités des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles des 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

3 Sources fixes de combustion

Les sources fixes de combustion couvrent les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et de l'électricité au niveau résidentiel, commercial, institutionnel et industriel ainsi que les émissions fugitives de GES survenant lors d'activités de production ou de distribution de produits pétroliers comme le gaz naturel.

Les émissions de GES des sources fixes de combustion de la collectivité montréalaise ont diminué de 39 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 8 680 à 5 316 kt éq. CO_2 (Figure 2).

Les sources fixes de combustion sont subdivisées en cinq (5) catégories soient le sous-secteur résidentiel, le sous-secteur commercial et institutionnel, les industries manufacturières et de la construction, l'industrie de l'énergie, et les émissions fugitives provenant d'activités de production et de distribution du gaz naturel.

Figure 2 Émissions de GES de la collectivité montréalaise par catégorie de sources fixes de combustion

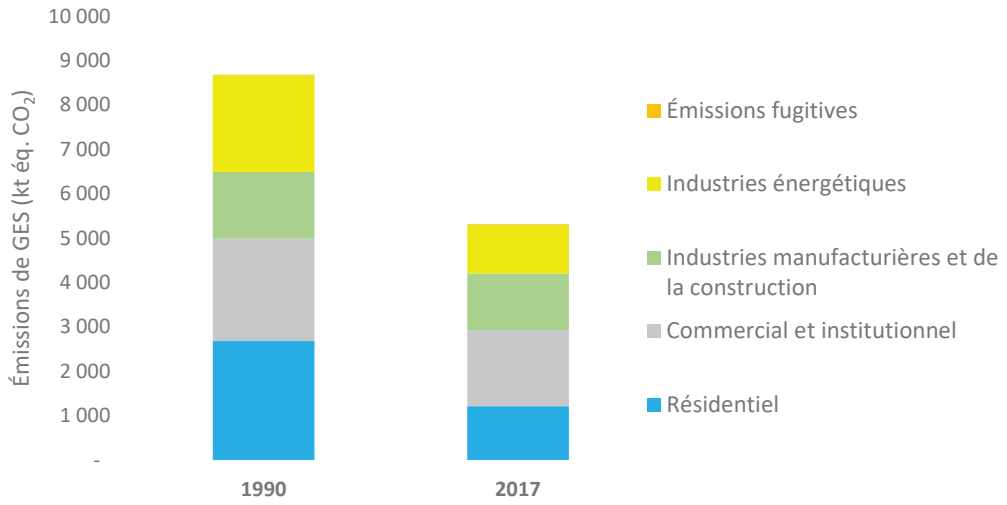

3.1 Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur « résidentiel » proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES de ce sous-secteur ont diminué de 55 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 2 682 à 1 216 kt éq. CO_2 (Tableau 3), et ce, malgré l'augmentation du parc de logements et de la superficie totale (Tableau 4) alors que le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC) à Montréal a été plus ou moins équivalent entre ces deux années (4 056 DJC en 2017 vs 4 131 DJC en 1990 à la station météorologique de l'Aéroport international Montréal-Trudeau).[3] Cette réduction importante peut être expliquée par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire (Tableau 5), tout particulièrement le mazout et le bois.

Une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2017 a été enregistrée (29 %), témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques (Tableau 5). Cela dit, malgré cette hausse de la consommation d'électricité, une importante réduction d'émissions de GES est observée pour l'électricité (-86 %) découlant strictement du facteur d'émission associé à la production de l'électricité au Québec, lequel est nettement inférieur en 2017 à ce qu'il était en 1990 (Tableau 3).

La demande en énergie du sous-secteur « résidentiel » est passée de 84 408 TJ en 1990 à 73 682 TJ en 2017 (Tableau 5). Cette diminution ne peut être expliquée que par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage au fil des années.

La Figure 3 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » par source d'énergie en 1990 et 2017.

Tableau 3 Émissions de GES du sous-secteur « résidentiel »

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	143	20	-86
Gaz naturel	811	794	-2
Mazout léger	1 533	278	-82
Bois	194	125	-36
Total	**2 682**	**1 216**	**-55**

Tableau 4 Nombre et superficie de logements

	1990	2017	Variation (%)
Nombre	770 195	941 445	22
Superficie totale (m^2)	79 502	98 177	23

Tableau 5 Consommation d'énergie du sous-secteur « résidentiel »

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	36 889	47 664	29
Gaz naturel	16 190	15 840	-2
Mazout léger	21 591	3 919	-82
Bois	9 738	6 259	-36
Total	**84 408**	**73 682**	**-13**

Figure 3 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « résidentiel » par source d'énergie

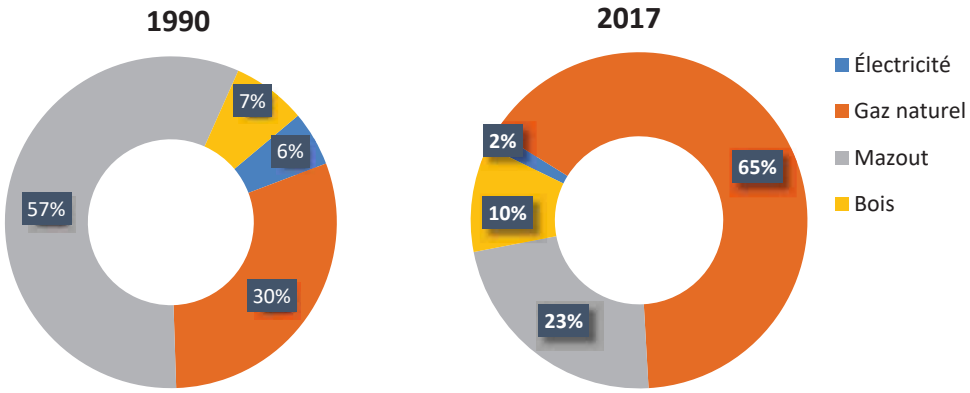

3.2 Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur « commercial et institutionnel » de la collectivité montréalaise proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau et les divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée par ce secteur incluent l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES de ce sous-secteur ont diminué de 26 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 2 306 à 1 711 kt éq. CO_2 (Tableau 6). La réduction des émissions de GES est constatée pour quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd (Tableau 8). En contrepartie, les émissions associées à la combustion du propane ont augmenté s'expliquant, du moins en partie, par une meilleure offre et accessibilité du propane aujourd'hui par rapport à il y a 30 ans. La demande en propane aujourd'hui remplace donc en partie la demande en mazout plus élevée en 1990 et dont les émissions de GES sont également plus élevées par unité d'énergie thermique.

La réduction de 87 % des émissions de GES en lien à l'électricité est attribuée au facteur d'émission associé à la production de l'électricité au Québec, lequel est inférieur en 2017 à ce qu'il était en 1990.

La demande en énergie est restée stable à 74 992 TJ en 2017 comparativement à 75 338 TJ en 1990 (Tableau 8), et ce, malgré une augmentation importante de la superficie totale des bâtiments commerciaux et institutionnels (Tableau 7) alors que le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC) à Montréal a été plus ou moins équivalent entre ces deux années (4 056 DJC en 2017 vs 4 131 DJC en 1990 à la station météorologique de l'Aéroport international Montréal-Trudeau).[3] Une amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments et de leurs systèmes de chauffage et de climatisation peut donc en être déduite pour la période allant de 1990 à 2017. Ceci s'explique par le fait qu'un plus grand pourcentage d'électricité est utilisé comme source d'énergie (Tableau 8) et qu'une réduction des émissions de GES est constatée pour ce sous-secteur.

La Figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » par source d'énergie en 1990 et 2017.

Tableau 6 Émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel »

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	138	18	-87
Gaz naturel	1 559	1 346	-14
Mazout léger	471	210	-55
Mazout lourd	84	7	-91
Propane	53	129	142
Total	2 306	1 711	-26

Tableau 7 Superficie totale des bâtiments du sous-secteur « commercial et institutionnel »

	1990	2017	Variation (%)
Superficie (m^2)	39 062 301	50 115 396	28

Tableau 8 Consommation d'énergie de sous-secteur « commercial et institutionnel »

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation (%)
	1990	2017	
Électricité	35 539	42 803	20
Gaz naturel	31 117	26 869	-14
Mazout léger	6 620	2 954	-55
Mazout lourd	1 126	100	-91
Propane	935	2 266	142
Total	75 338	74 992	0

Figure 4 Distribution des émissions de GES du sous-secteur « commercial et institutionnel » par source d'énergie

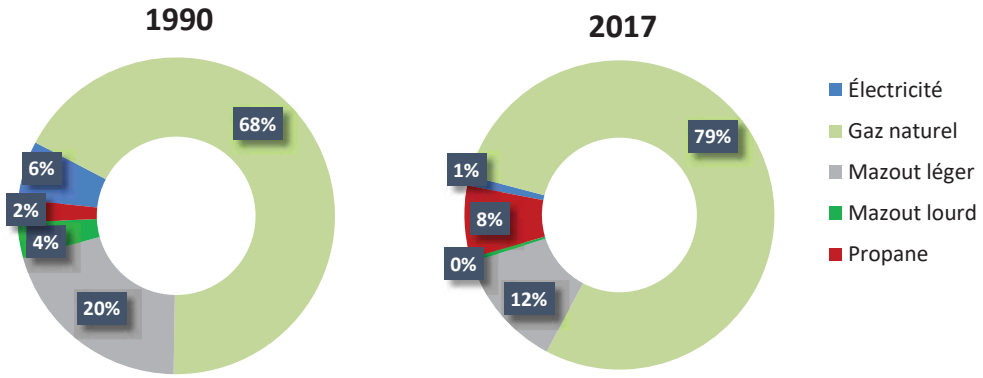

3.3 Industries manufacturières et de la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 15 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 280 kt éq. CO_2 (Tableau 9).

En parallèle, on observe que le nombre d'emplois du secteur manufacturier a diminué selon les dernières données de recensement disponibles, soit de plus de 27 % entre 2006 et 2016[34] sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il appert donc raisonnable d'associer la baisse du niveau d'activité des entreprises manufacturières sur le territoire de l'agglomération comme facteur important dans la réduction des émissions de ce sous-secteur. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie pour le domaine industriel québécois, plus de 85 % du mazout lourd utilisé en 1990 a été substitué en 2017, du moins en partie, par d'autres sources d'énergie moins polluantes comme l'électricité, le gaz naturel, et le carburant diesel.[13]

En ce qui concerne l'industrie de la construction, les émissions de GES n'ont pas été obtenues directement des établissements industriels contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 89 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 54 à 6 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse significative du facteur d'émission associé à la production de l'électricité au Québec.

La Figure 5 illustre la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole). Les deux industries suivantes en termes d'importance au niveau des émissions de GES sont le secteur alimentaire et le secteur de la métallurgie et la production de produits métalliques.

Tableau 9 Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Industries manufacturières	1 332	1 190	-11
Industrie de la construction	119	84	-30
Consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	6	-89
TOTAL	**1 506**	**1 280**	**-15**

Figure 5 Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2017 (excluant les émissions liées à la consommation d'électricité)

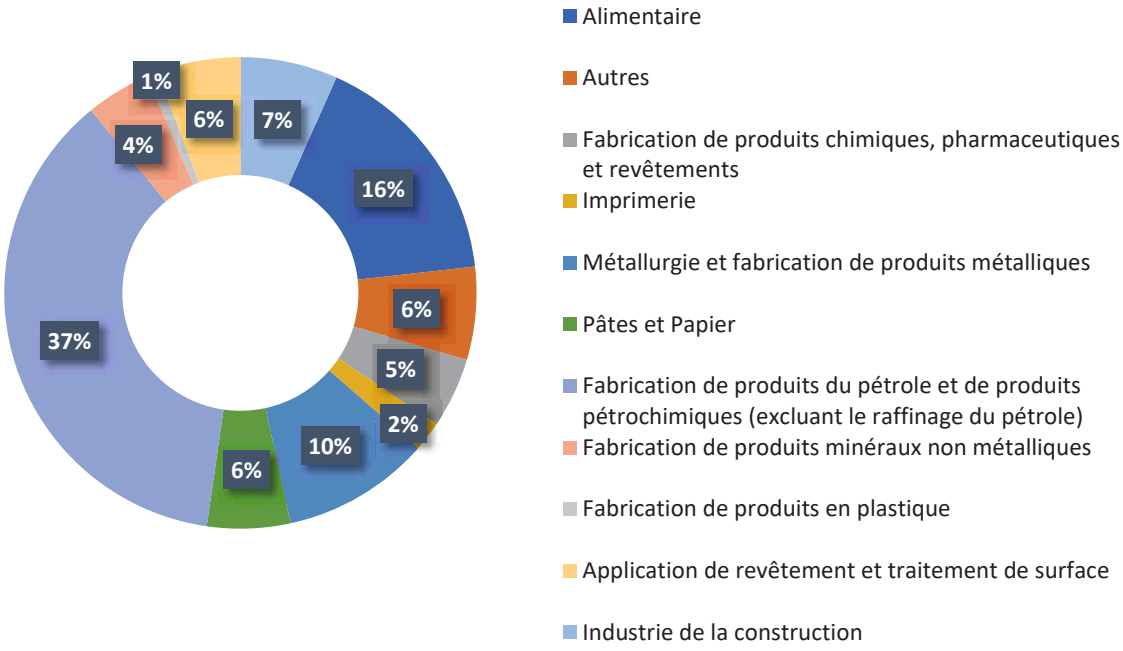

3.4 Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de sources fixes de combustion liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 50 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 089 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 10 Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
1990	2017	
2 171	1 089	-50

3.5 Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées aux émissions fugitives proviennent des systèmes de distribution du gaz naturel survenant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui inclut les activités de ventilation et de purge, les bris par des tiers et tout autre type d'émissions fugitives.

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise pour cette catégorie ont augmenté de 42 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 15 à 21 kt éq. CO_2 (Tableau 11). Ceci s'explique par le fait que les émissions fugitives de gaz sous pression sont conditionnelles en grande partie aux événements ponctuels comme les purges et les bris qui peuvent être plus ou moins nombreux selon l'année. Ainsi, Énergir a noté pour 2017 des bris majeurs sur le réseau de distribution et des modifications aux activités de l'usine LSR (purges) expliquant la hausse des émissions fugitives pour 2017.

Il convient de noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage sont plutôt incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 11 Émissions de GES associées aux émissions fugitives du secteur de distribution du gaz naturel

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
1990	2017	
15	21	42

4 Transport

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, aérien, maritime et ferroviaire.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise sont restées stables en 2017 par rapport à 1990, s'établissant à 4 388 kt éq. CO_2 (Tableau 12). Le transport aérien a vu ses émissions de GES augmenter en 2017, compensées par de légères réductions pour chacun des autres sous-secteurs de transport.

La Figure 6 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Tableau 12 Émissions de GES du secteur de transport

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Transport routier	3 402	3 260	-4
Transport hors route	40,3	39,7	-2
Transport ferroviaire	148	144	-2
Transport maritime	324	315	-3
Transport aérien	493	629	28
TOTAL	**4 407**	**4 388**	**0**

Figure 6 Distribution des émissions de GES du secteur des transports par sous-secteur

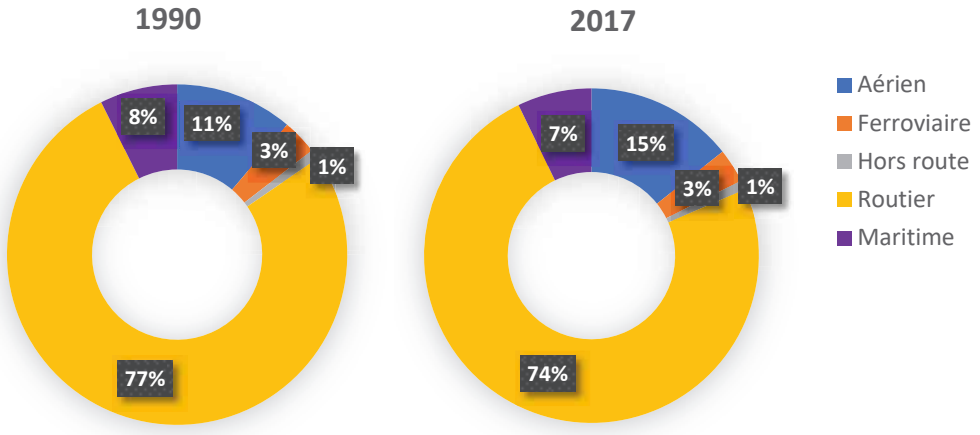

4.1 Transport routier

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier proviennent de la consommation d'énergie des véhicules circulant sur la route.

Les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal ont connu une baisse de l'ordre de 4 % en 2017 comparativement à celles de 1990, passant de 3 402 à 3 260 kt éq. CO_2.

Une réduction est constatée malgré l'augmentation du parc de véhicules de l'ordre de 24 % dans l'agglomération de Montréal en 2017 par rapport à 1990, surtout au niveau des camions légers (VUS, multisegments, camionnettes et fourgonnettes) et des motocyclettes (Tableau 13). Il en résulte ainsi à une hausse, quoique moins significative, de la consommation en carburants de l'ordre de 4 % (Tableau 14). Une explication est l'amélioration de la performance énergétique des véhicules et l'apparition des véhicules électriques et hybrides au fil des années.

La réduction d'émissions de GES est donc plutôt attribuable à l'apparition progressive des carburants renouvelables sur le marché, qui a atteint en moyenne 7 % dans l'essence et 2 % dans le diesel en 2017 alors qu'ils étaient inexistants en 1990. Il est important de rappeler que l'usage de biocarburants permet de réduire les émissions de GES lors de leur utilisation, mais que leur production émet des GES, tout comme la production des carburants fossiles. Cette réduction est également due à l'évolution à la baisse des facteurs d'émission de CH_4 et de N_2O pour la combustion de carburant en raison de l'amélioration continue de l'efficacité des systèmes antipollution des véhicules plus récents par rapport aux véhicules de 1990.

Tableau 13 Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Catégorie	Immatriculation		Variation (%)
	1990	2017	
Véhicules légers	614 595	545 063	-11
Camions légers	100 978	338 276	235
Véhicules lourds	31 498	36 509	16
Motocyclettes	11 795	22 235	89
TOTAL	**758 865**	**942 082**	**24**

Tableau 14 Consommation de carburants pour le transport routier sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Type	Consommation (kL)		Variation (%)
	1990	2017	
Essence	1 103 910	1 125 898	2
Carburants diesels	257 182	294 655	2
TOTAL	**1 361 092**	**1 420 553**	**4**

Note
La méthodologie de calculs des émissions de GES pour le transport routier ne permet pas de mettre en évidence la portion associée au transport de marchandises par rapport au transport de personnes.

4.2 Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES attribuées au transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien proviennent de la consommation d'énergie de ces véhicules.

La somme des émissions de GES de ces sous-secteurs a augmenté de 12 % entre 1990 et 2017, passant de 1 005 à 1 127 kt éq. CO_2. La Figure 7 présente l'évolution de la répartition de ces émissions de GES sur cette période.

Les émissions de GES du transport hors route, déjà faibles comparativement aux autres sous-secteurs de transport, ont diminué de 2 % entre 1990 et 2017, passant de 40,3 à 39,7 kt éq. CO_2. Le transport hors route comprend les émissions des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics. Les émissions de GES pour le transport ferroviaire ont également diminué de 2 % entre 1990 et 2017, passant de 148 à 144 kt éq. CO_2, tout comme les émissions de GES du transport maritime qui sont passées de 324 à 315 kt éq. CO_2 sur la même période.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 28 % entre 1990 et 2017, passant de 493 à 629 kt éq. CO_2. Ceci s'explique principalement par la hausse des activités de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) depuis 1990. Un exemple est l'augmentation de près de 43 % du nombre de passagers embarqués et débarqués à l'aéroport YUL entre 2008 à 2017.[26]

Figure 7 Distribution des émissions de GES pour le transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

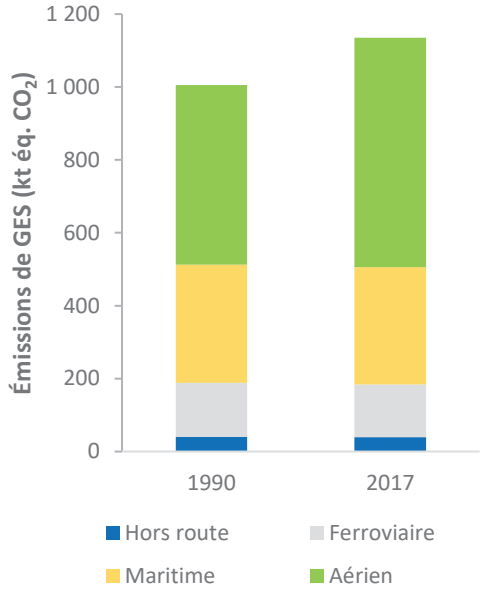

5 Matières résiduelles

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, d'incinération et de traitement et rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 78 % entre 1990 et 2017, passant de 1 946 à 438 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette réduction significative s'explique en partie par les efforts réalisés pour diminuer le taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, mais surtout par l'implantation et l'amélioration de l'efficacité de collecte des biogaz générés par les sites d'enfouissement et issus de la décomposition anaérobie des matières organiques. La récupération des biogaz contribuant aux émissions de GES, s'ils sont relâchés à l'atmosphère, permet la valorisation énergétique du méthane qu'il contient ou sa destruction par des incinérateurs à gaz.

Les émissions de GES associées au traitement biologique proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération. L'incinération des matières résiduelles et des boues de la station d'épuration des eaux usées génère également des émissions de GES, tout comme les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les rejets des eaux usées et les boues de fosses septiques.

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2017 est présentée à la Figure 8. Autant en 1990 qu'en 2017, une majorité des émissions de ce secteur est associée à l'enfouissement des matières résiduelles.

Tableau 15 Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Enfouissement des matières résiduelles	**1 787**	**315**	**-82**
- enfouies sur le territoire de l'agglomération de Montréal	1 322	23	-98
- produites par l'agglomération, mais enfouies à l'extérieur du territoire	-	291	-
- produites à l'extérieur du territoire et enfouies sur le territoire	465	-	-100
Traitement biologique des matières organiques	**-**	**15**	**-**
- traitées sur le territoire de l'agglomération de Montréal	-	2	-
- produites sur le territoire, mais traitées à l'extérieur de Montréal	-	13	-
Incinération des matières résiduelles	**137**	**82**	**-40**
- boues de la station d'épuration des eaux usées	57	82	44
- matières résiduelles	80	-	-100
Traitement et rejet des eaux usées	**23**	**26**	**13**
- traitement des eaux usées	22	25	13
- fosses septiques	0,5	0,6	13
TOTAL	**1 946**	**438**	**-78**

Figure 8 Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

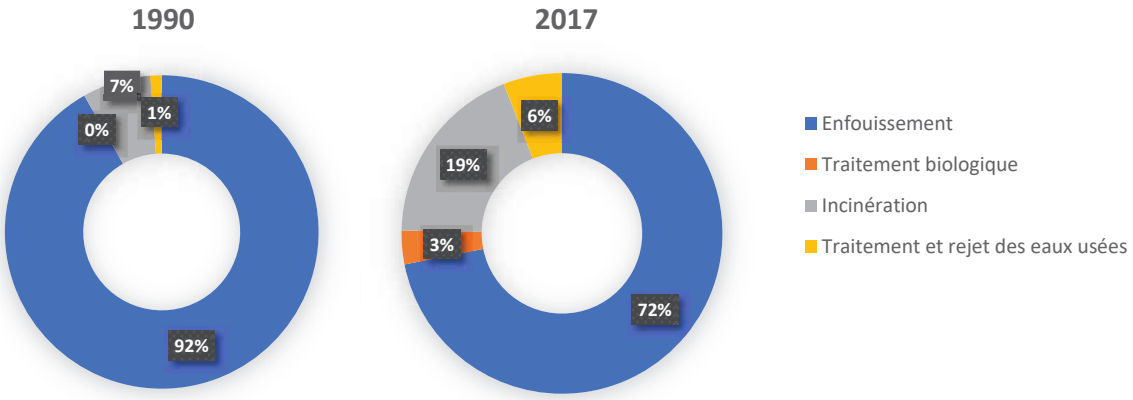

5.1 Changements méthodologiques

Pour cet inventaire, une modification aux méthodologies de calculs des émissions de N_2O associées au traitement des eaux usées et de CH_4 associées à la décomposition anaérobie des boues de fosses septiques a été apportée en fonction de nouveaux protocoles de calculs plus rigoureux suggérés dans le rapport d'inventaire national 1990-2017.[2] Une diminution des émissions de GES de l'ordre de 33 % pour le sous-secteur « traitement et rejet des eaux usées » est notée avec ces méthodes comparativement aux anciennes méthodes de calculs. L'impact sur le total du secteur des matières résiduelles demeure toutefois minime (< 3 %).

6 Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

Les émissions de GES du secteur des procédés industriels et d'utilisation des produits (PIUP) comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, ce qui exclut les sources fixes de combustion.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 44 % en 2017 par rapport à 1990, passant de 666 kt éq. CO_2 à 962 kt éq. CO_2 (Tableau 16). Cette hausse est principalement attribuable aux émissions associées à la production et la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3, et dans une moindre mesure, aux émissions de procédés industriels et de fabrication et d'utilisation d'autres produits, tels que les agents propulseurs et produits anesthésiques.

Le Tableau 17 présente les estimations des émissions de GES du sous-secteur « utilisation de produits », par catégorie, pour les années 1990 et 2017. Rappelons que les données utilisées par l'agglomération de Montréal pour estimer les émissions de ce sous-secteur sont celles compilées pour la province de Québec dans le rapport d'inventaire national 1990-2017.[2] L'apparition d'émissions de GES pour la production et consommation d'halocarbures est attribuable en grande partie au remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) comme les CFC et les HCFC par des produits de remplacement comme les HFC et les PFC, qui sont toutefois de puissants GES.

D'autre part, la réduction des émissions de la catégorie « produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant » en 2017 par rapport à 1990 est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec et par raisonnement dans l'agglomération de Montréal pour laquelle les données d'utilisation ne sont pas disponibles.

Tableau 16 Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Procédés industriels	171	198	16
Utilisation de produits	495	764	54
TOTAL	**666**	**962**	**44**

Tableau 17 Émissions de GES du sous-secteur « utilisation de produits »

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Production et consommation d'halocarbures, de SF_6 et de NH_3	0,5	587	> 100
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	474	141	-70
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	36	73
TOTAL	**495**	**764**	**54**

7 Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et d'autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la fermentation entérique, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont augmenté en 2017 par rapport à 1990, passant de 1,4 kt éq. CO_2 à 7,5 kt éq. CO_2. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles dans son plus récent recensement en 2016 (données pour 2017 non disponibles) qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. En réalité, l'ampleur des activités agricoles sur l'île de Montréal, et par conséquent les émissions de GES associées, n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Entre les recensements de 1991 et 2011, la superficie des terres agricoles de Montréal a augmenté de 0,7 %. Puis, au recensement de 2016, elle a bondi de 419 % par rapport à 2011 à cause des changements méthodologiques. Puisque l'évaluation des émissions de GES du secteur AFAT utilise le prorata de la superficie des terres agricoles montréalaises par rapport à l'ensemble du Québec, les résultats montrent une augmentation des GES et ne reflètent pas la réalité. Cela dit, cette surestimation a peu d'impact sur le total des émissions de GES de la collectivité montréalaise, étant donné que les émissions du secteur AFAT sont très faibles par rapport aux autres secteurs.

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. Les établissements y font, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques-uns pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011, et une autre à Anjou en 2017.

La Figure 9 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2017.

Tableau 18 Émissions de GES du secteur AFAT

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017	
Fermentation et gestion du fumier	0,83	4,0	376
Gestion des sols agricoles	0,48	3,4	605
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,19	339
TOTAL	**1,4**	**7,5**	**456**

Figure 9 Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

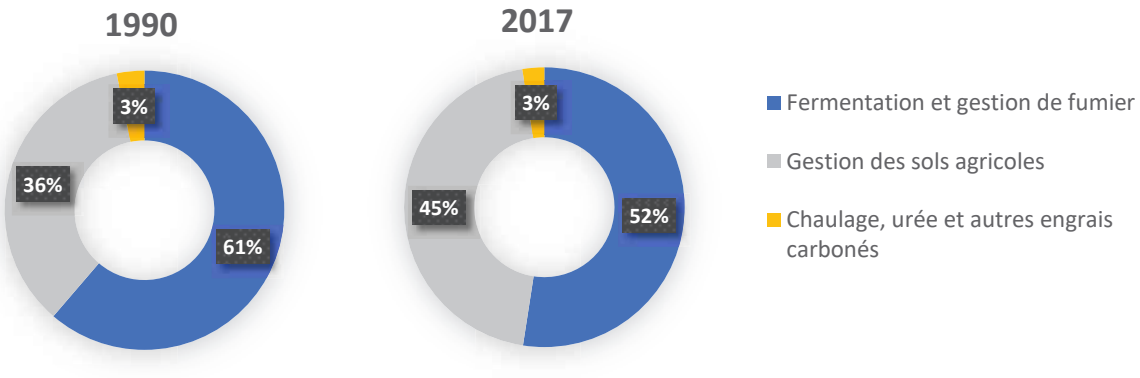

8 Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois

8.1 Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activités que ceux de l'inventaire québécois.

En 2017, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 78 640 kt éq. CO_2.[9] De 1990 à 2017, le Québec a connu une baisse de 9 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 29 % (Tableau 19 et Figure 10).

Les émissions de GES de la province et de la collectivité montréalaise n'ont pas évolué nécessairement de la même façon selon le secteur analysé. À titre d'exemple, le secteur industriel et de l'électricité présente une tendance à la baisse similaire entre 1990 et 2017 puisque les émissions de GES ont diminué de 27 % au Québec et de 23 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, évolué à la baisse quelque peu différemment pour la province (28 %) et la collectivité montréalaise (41 %). Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération montréalaise a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 78 % comparativement à 34 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 43 % et 40 % des émissions totales de GES. Cela dit, les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 23 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elle est restée stable comparativement à 1990.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2017, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à plus de 2 millions d'habitants[7], ce qui se traduit par une densité de population de 4 073 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 5 habitants/km^2 pour l'ensemble du territoire.

En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 24 % entre 1990 et 2017, soit de 12,3 à 9,4 t éq. CO_2 par habitant, tandis que pour l'agglomération montréalaise, l'intensité a diminué de 36 %, passant de 8,6 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,5 t éq. CO_2 par habitant en 2017. Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les secteurs d'activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont d'autres facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tableau 19 Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2017

Secteur	Province de Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation (%)
	1990	2017		1990	2017	
Transport	27 680	34 060	23	4 407	4 388	0
Industrie et électricité *	33 370	24 200	-27	4 358	3 351	-23
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 210	8 110	-28	4 988	2 927	-41
Agriculture	6 950	7 720	11	1,4	7,5	456
Matières résiduelles	6 890	4 550	-34	1 946	438	-78
TOTAL	**86 100**	**78 640**	**-9**	**15 702**	**11 111**	**-29**

* Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

Figure 10 Évolution des émissions de GES de la province de Québec et la collectivité montréalaise entre 1990 et 2017

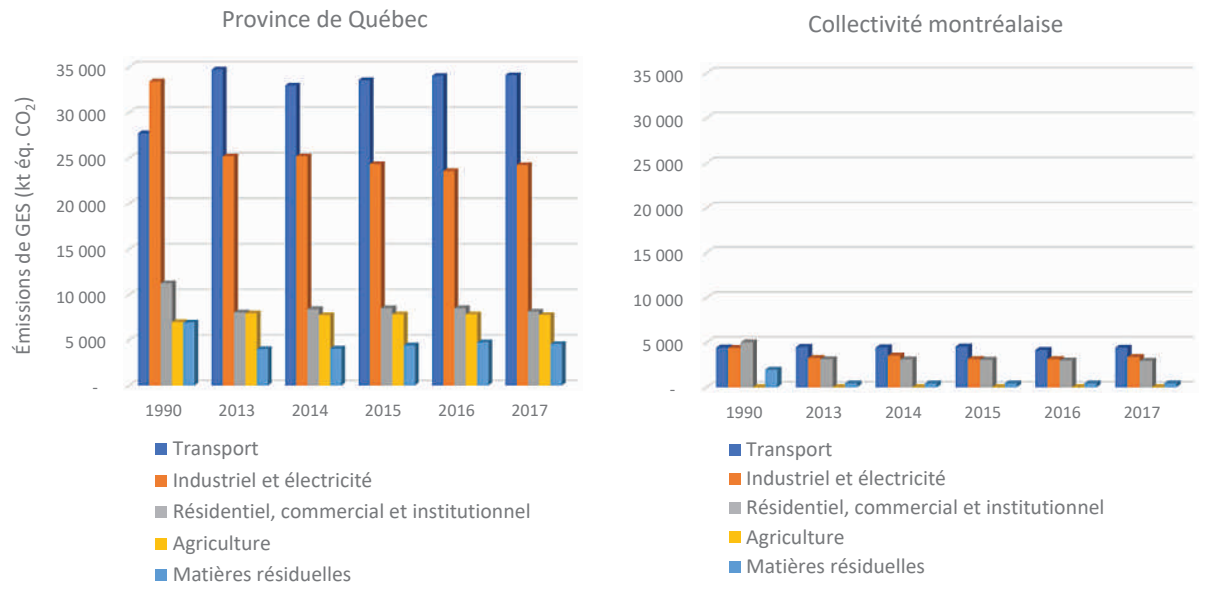

8.2 Tendance à court terme – Collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis l'inventaire 2013 que ceux-ci suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community - Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Le présent inventaire n'est donc comparable qu'avec l'année de référence (1990) et les inventaires 2013 à 2016.

Une légère hausse des émissions de GES est notée en 2017 par rapport à 2016, attribuable à l'ensemble des sous-secteurs évalués exception faite des sous-secteurs « résidentiel (sources fixes de combustion) » et « ferroviaire (transport) » pour lesquels une diminution est notée (Tableau 20). Malgré cette hausse ponctuelle, les émissions totales pour 2017 demeurent inférieures aux émissions totales pour les années 2013 à 2015, témoignant d'une tendance à la baisse s'inscrivant dans le long terme.

Il est à noter que les émissions des années 2013 à 2016 ont été mises à jour à la suite de révisions de données de certaines sources utilisées, de l'amélioration de méthodologies de calculs des émissions et de l'utilisation des données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Tableau 20 Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013 à 2016 et 2017

Secteurs et sous-secteurs d'activités	Émissions (kt éq. CO_2)						Variation avec 1990 (%)
	1990	2013	2014	2015	2016	2017	
Sources fixes de combustion	**8 680**	**5 384**	**5 415**	**5 267**	**5 194**	**5 316**	**-39**
Résidentiel	2 682	1 313	1 291	1 278	1 292	1 216	-55
Commercial et institutionnel	2 306	1 792	1 782	1 763	1 670	1 711	-26
Industries manufacturières et de la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	1 130	1 280	-15
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	1 088	1 089	-50
Émissions fugitives	15	13	11	15	14	21	42
Transport	**4 407**	**4 481**	**4 425**	**4 528**	**4 154**	**4 388**	**0**
Routier	3 402	3 352	3 348	3 477	3 119	3 260	-4
Hors route	40	40	39	41	37	40	-2
Ferroviaire	148	210	189	165	163	144	-2
Maritime	324	262	272	269	235	315	-3
Aérien	493	617	578	576	600	629	28
Matières résiduelles	**1 946**	**431**	**425**	**431**	**434**	**438**	**-78**
Enfouissement	1 787	315	315	315	316	315	-82
Traitement biologique	-	7	8	10	18	15	-
Incinération	137	83	76	79	76	82	-40
Traitement et rejet des eaux usées	23	26	26	26	26	26	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 121**	**1 159**	**904**	**891**	**962**	**44**
Procédés industriels	171	170	180	174	165	198	16
Utilisation de produits	495	950	979	730	726	764	54
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,4**	**4,2**	**5,5**	**7,0**	**8,5**	**7,5**	**456**
Fermentation et gestion du fumier	0,83	2,4	3,1	3,9	4,5	4,0	376
Gestion des sols agricoles	0,48	1,6	2,2	2,9	3,7	3,4	605
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	339
TOTAL	**15 702**	**11 421**	**11 430**	**11 137**	**10 681**	**11 111**	**-29**
Variation des émissions par rapport à 1990	-	26 %	27 %	29 %	32 %	29 %	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

9 Références bibliographiques

1. Environnement et Changement climatique Canada. Données ouvertes du Règlement sur les carburants renouvelables 2016 [Fichier Excel]. Repéré à https://drive.google.com/drive/folders/1LDba_oM_Qj-bBBmPtxJROVs7xXOiui6i

2. Environnement et Changement climatique Canada. (2019). Rapport d'inventaire national 1990-2017 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. Repéré à www.publications.gc.ca/site/fra/9.502402/publication.html

3. Environnement et Ressources naturelles Canada. Règlement sur les carburants renouvelables. Repéré à https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-189/index.html

4. Environnement et Ressources naturelles Canada. Conditions météorologiques et climatiques passées, Données historiques. Repéré à https://climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html

5. Greenhouse Gas Protocol. (2014). Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/GHGP_GPC_0.pdf

6. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2016). Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, préparé par le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (édité par S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe). Repéré à www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/

7. Institut de la statistique du Québec. (2018). Le bilan démographique du Québec – Édition 2018. Repéré à https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614FR_Bilandemo2018F00.pdf

8. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm

9. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2017/Inventaire1990-2017.pdf

10. Port de Montréal. Tonnage manutentionné en 2017. Document fourni par le Port de Montréal.

11. Régie de l'énergie. (2012). Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2010. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2010_novembre2012.pdf

12. Régie de l'énergie. (2017). Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2016_juin2017.pdf

13. Ressources naturelles Canada. Base de données complète sur la consommation d'énergie. Repéré à https://oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm

14. Société de l'assurance automobile du Québec (2018). Bilan 2017 – Dossier statistique, Accidents, parcs automobiles, permis de conduire. Repéré à https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/dossier-statistique-bilan-2017.pdf

15. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge du véhicule, Québec et régions administratives. Repéré à https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER43UV2C08-9115247238m8D$&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3372#tri_age=1&tri_tertr=0

16. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation dans la province de Québec et la région de Montréal selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

17. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 1991 [Fichier Excel]. Traitement : Communauté urbaine de Montréal.

18. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 2016. Traitement : Montréal, Québec [DR240666000]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/95640-x2016001-fra.htm

19. Statistique Canada. Tableau 23-10-0066-01 : Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, annuel (x 1 000). Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310006601

20. Statistique Canada. Tableau 23-10-0236-01 : Statistiques du transport maritime international et du cabotage trimestriel (x 1 000) [Contenu archivé]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310023 601

21. Statistique Canada. Tableau 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025301

22. Statistique Canada. Tableau 23-10-0254-01 : Trafic aérien des marchandises aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025401

23. Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01 : Superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, données chronologiques. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301

24. Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 : Utilisation des terres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601

25. Statistique Canada. Tableau 32-10-0407-01 : Mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040 701

26. Transport Canada. Les transports au Canada 2018 – Addenda statistique, 108 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transportscanada/organisation/transpar ence/gestion-rapports-ministeriels/rapportsannuels.html

27. Statistique Canada. (1992). Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens, Octobre – décembre 1990, catalogue 51-005, vol. 14, no. 4. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/5 1-005/CS51-005-14-4.pdf

28. United States Environmental Protection Agency. Clean Air Technology Center Products, Landfill Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 [Fichier Excel]. Repéré à www.epa.gov/catc/clean-air-technologycenter-products#software

29. Ville de Montréal. Données d'élimination des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75372170&_dad=portal&_schema=PORTAL

30. Ville de Montréal. Données recueillies en vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur sa délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001-10). Repéré à cmm.qc.ca/champsintervention/environnement/programmes-et-reglements-enenvironnement/reglementationsur-lassainissement-delatmosphere

31. Ville de Montréal. (2016). Inventaire 2013 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

32. Ville de Montréal. (2018). Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

33. Ville de Montréal. (2019). Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, une production du Service de l'environnement.

34. Ville de Montréal. Les emplois par secteurs économiques, Emploi selon les secteurs économiques, agglomération de Montréal, 2006-2016. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887593&_dad=portal&_schema=PORTAL

10 Abréviations

AFAT	Agriculture, foresteries et autres affectations des terres
CFC	Chlorofluorocarbure
CH_4	Méthane
CO_2	Dioxyde de carbone
éq. CO_2	Équivalent dioxyde de carbone
DJC	Degrés-jours de chauffage
ECCC	Environnement et Changements climatiques Canada
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPC	Global Protocol for Community-Scale
HCFC	Hydrochlorofluorocarbure
HFC	Hydrofluorocarbure
kL	Kilolitre
km^2	Kilomètre carré
kt	Kilotonne
m^2	Mètre carré
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
N_2O	Protoxyde d'azote
NF_3	Trifluorure d'azote
PFC	Perfluorocarbure
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SF_6	Hexafluorure de soufre
TJ	Térajoule
VUS	Véhicule utilitaire sport



SNC·LAVALIN

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.02

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1210498001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

Il est recommandé:
de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-03-29 11:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210498001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire, ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative**.** Cette stratégie d'inclusion, toujours en vigueur au cours de l'année 2020, vise deux grands objectifs :

· Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives ;

· Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de logements (copropriétés ou locatifs) abordables.

Lors de son adoption en 2005, les cibles visées par la Stratégie étaient l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs « familles » ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008. Depuis décembre 2015, la Stratégie vise des projets de 100 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante à l'usage , la hauteur ou la densité.

Des contributions financières sont versées pour des projets particuliers lorsque la réalisation d'un projet sur site ou hors-site n'est ni souhaitable ou qu'il n'est pas pertinent ou encore lorsqu'il s'avère difficile voire impossible d'inclure les composantes de logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12

0338. Cette résolution permet :
1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ,* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles ;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Plus d'une centaine d'ententes d'inclusion ont été conclues depuis le début de la Stratégie. En plus des projets de construction directement issus de ces ententes, les contributions financières obtenues dans ce cadre permettent de compléter le montage financier de projets sociaux et communautaires émergents : plusieurs projets actuellement en élaboration dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables reposent sur des apports du Fonds de contribution à l'inclusion pour compléter le financement du programme AccèsLogis.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Des bilans ont été présentés annuellement depuis 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2020.

Par ailleurs, le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a introduit un nouveau pouvoir habilitant dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Les municipalités du Québec peuvent désormais : « (...) par règlement et conformément à des orientations définies à cette fin dans le plan d'urbanisme, assujettir la délivrance de tout permis pour la construction d'unités résidentielles à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial ».

La Ville de Montréal s'est prévalu de ce pouvoir et a adopté le 26 janvier dernier (CM21 0103) le règlement intitulé *«Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial* » (aussi connu sous le nom de «Règlement pour une métropole mixte»). .Celui-ci entrera en vigueur le 1er avril 2021 et prévoit la création de deux fonds corporatifs qui remplaceront les fonds actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0103 (2021-01-26) - Adoption tel qu'amendé du règlement intitulé «Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial».
CG20 0179 (2020-04-23) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019.
CG19 0100 (2019-03-28) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018.

CG18 0100 (2018-02-22) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017.

CG17 0068 (2017-03-30) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

CG16 0171 (2015-03-24) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

CM15 1498 (2015-12-14) - Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente, soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans le nouveaux projets résidentiels.

CE15 2284 (2015-12-09) - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

CG15 0066 (2015-02-26) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

CG14 0068 (2014-02-27) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012.

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles.

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de *la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

A. <u>Fonctionnement du Fonds de contribution</u>
<u>La dotation du Fonds</u>

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire* , résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement en vertu de stratégies locales et pour des projets comportant moins de 100 logements depuis décembre 2015. Chaque contribution doit être accompagnée d'une lettre d'entente entre le promoteur et la Ville ou d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement par la Ville des lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds ont également été déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir à deux fins :

1- au développement de logements sociaux et communautaires (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou, en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration);

2- au développement de logements privés abordables ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par le Service de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande (prédéterminée) par logement du terrain prêt à construire du secteur moins la capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés par les programmes AccèsLogis Québec et Montréal, programmes gouvernementaux dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

B. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2020

Le grand total du Fonds est de 24 692 294 $, avant les réserves pour projets. Il se découpe en deux volets.

Logement social et communautaire

- Le solde disponible pour ce volet se chiffre à 21 671 294 $ au 31 décembre 2020.
- Au cours de l'année 2020, quinze contributions provenant de projets réalisés dans six arrondissements (Le Sud-Ouest, Côte-des-Neiges-NDG, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Verdun, Plateau Mont-Royal et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) ont été reçues pour un total de 2 726 011 $.Le tableau présenté en pièce jointe détaille chacune de ces transactions.
- Un seul déboursé au montant de 60 000 $ a été effectué. Il s'agissait d'une partie du coût de l'acquisition d'un terrain situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

- Quatre montants totalisant 1 219 160 $ sont réservés pour des projets situés dans les arrondissements Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Logement abordable privé (et pour familles)

- En date du 31 décembre 2020, le solde total disponible pour le logement abordable privé et pour familles est de 3 021 000 $
- Trois contributions totalisant 130 000 $ ont été déposées en 2020 au profit des arrondissements Le Sud-Ouest et Rosemont - La-Petite-Patrie**.**

A noter que les fonds d'inclusion liés au logement social et au logement abordable qui seront créés à la suite de l'adoption du *«Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial»* seront mutualisés (et non pas répartis par arrondissement) rendant ainsi plus facile leur utilisation pour la réalisation de projets. D'ici à la création de ces fonds, le Service de l'habitation compte utiliser les soldes actuels au cours des prochains mois pour compléter le financement de plusieurs projets d'AccèsLogis. Déjà, un montant de 5 461 500 $ provenant de l'arrondissement Ville-Marie a été accordé le 28 janvier au projet de la Coopérative d'habitation Le Trapèze (CG21 0033). Le suivi de ces affectations de fonds sera intégré au prochain bilan annuel déposé au Conseil.

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution, le Service de l'habitation s'est engagée à informer annuellement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2020, le grand total du Fonds était de 24 692 294 $.
Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné le caractère transitoire des sommes qui y sont déposées et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement. Ces comptes ne sont pas des réserves financières ni des fonds réservés. Légalement, aucun intérêt n'est calculé sur des comptes de dépôts.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* sont sous la gouverne du Service des finances. Le Service de l'habitation tient à jour mensuellement un rapport détaillé (auxiliaire) pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires qui contribuent à réduire les inégalités sociales et assurer des milieux inclusifs, ainsi que des logements abordables privés dont l'un des objectifs est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logements abordables sur site ou hors site n'est pas possible.
Ces contributions constituent un élément essentiel pour compléter le montage financier de nombreux projets sociaux et communautaires actuellement en développement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Mai 2021
Conseil d'agglomération : Mai 2021
Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian BORYS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 2-3323
Télécop. : 2.3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-08

Martin ALAIN
Chef de division

Tél : 514 872-3488
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-03-29

Service de l'habitation

Fonds de contribution à l'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

Bilan des activités -état de situation - 31 décembre 2020

	Ahuntsic-Cartierville	CDN-NDG	Le Sud-Ouest	Rosemont-La-Petite-Patrie	Ville-Marie	Villeray-St-Michel-Parc-Extension	Saint-Léonard	Verdun	Plateau Mont-Royal	Hochelaga-Maisonneuve	Lachine	Saint-Laurent	TOTAL
Volet Logement social et communautaire													
Solde au 31 décembre 2019	1 144 000 $	1 457 750 $	5 916 870 $	498 488 $	6 633 675 $	111 100 $	899 000 $	432 400 $	495 000 $	1 256 000 $	161 000 $	- $	19 005 283 $
Contributions approuvées par CM/CG, versées en 2020 à un projet de logement social													
- 5233-235, rue St-Ambroise (achat terrain)	- $	- $	(60 000) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(60 000) $
Sous-total	- $	- $	(60 000) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(60 000 $)
Contributions reçues en 2020													
- 2795, rue Bates	- $	176 524 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	176 524 $
- 5713, Chemin de la Côte-des-Neiges	- $	39 387 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	39 387 $
- 5505, rue Jean-Talon ouest	- $	434 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	434 000 $
- 6415, boulevard Décarie	- $	266 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	266 000 $
- 3456, avenue du Parc	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	40 000 $	- $	- $	- $	40 000 $
- 3880-3884, boul. Saint-Laurent	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	84 000 $	- $	- $	- $	84 000 $
- 1725, rue des Bassins	- $	- $	1 088 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 088 000 $
- 2602 , rue St-Patrick	- $	- $	100 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	100 000 $
- 7725, rue Lavaltrie	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	14 000 $	- $	- $	14 000 $
- 3828-3840, rue Lafontaine	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	42 000 $	- $	- $	42 000 $
- 3906, rue Claude	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	6 900 $	- $	- $	- $	- $	6 900 $
- 8151, rue Stewart	- $	- $	- $	- $	- $	27 200 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	27 200 $
- 8300-8360, boul. Saint-Laurent	- $	- $	- $	- $	- $	285 600 $	- $		- $	- $	- $	- $	285 600 $
- 7725-7737, rue Saint-Hubert	- $	- $	- $	- $	- $	78 200 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	78 200 $
- 7444-7456, avenue de Chateaubriand	- $	- $	- $	- $	- $	44 200 $							44 200 $
Sous-total	- $	915 911 $	1 188 000 $	- $	- $	435 200 $	- $	6 900 $	124 000 $	56 000 $	- $	- $	2 726 011 $
Solde au compte au 31 décembre 2020	**1 144 000 $**	**2 373 661 $**	**7 044 870 $**	**498 488 $**	**6 633 675 $**	**546 300 $**	**899 000 $**	**439 300 $**	**619 000 $**	**1 312 000 $**	**161 000 $**	**- $**	**21 671 294 $**
Contributions réservées par CM/CG mais non encore versées													
- Coopérative d'habitation La Montagne Verte (CG16 0319)	- $	- $	- $	- $	(220 000) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(220 000) $
- Coopérative d'habitation Gonthier (CG18 0556)	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(200 000) $	- $	- $	(200 000) $
- Projet Amaryllis du groupe Sidalys (CG19 0068)	- $	- $	- $	- $	(496 160) $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(496 160) $
- Fondation des aveugles Phase V (CG19 0146)	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(303 000) $	- $	- $	(303 000) $
Sous-total	- $	- $	- $	- $	(716 160) $	- $	- $	- $	- $	(503 000) $	- $	- $	(1 219 160) $
Solde disponible au 31 décembre 2020	**1 144 000 $**	**2 373 661 $**	**7 044 870 $**	**498 488 $**	**5 917 515 $**	**546 300 $**	**899 000 $**	**439 300 $**	**619 000 $**	**809 000 $**	**161 000 $**	**- $**	**20 452 134 $**
Volet Logement abordable privé et familles													
Solde au 31 décembre 2019	470 000 $	- $	1 480 000 $	260 000 $	- $	40 000 $	- $	- $	- $	460 000 $	161 000 $	20 000 $	2 891 000 $
Contributions versées ou reçues durant l'année 2020													
-Les Bassins du Nouveau-Havre	- $	- $	40 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	40 000 $
- 2175, rue St-Patrick	- $	- $	60 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	60 000 $
- Norampac	- $	- $	- $	30 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	30 000 $
Solde au compte au 31 décembre 2020	**470 000 $**	**- $**	**1 580 000 $**	**290 000 $**	**- $**	**40 000 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**460 000 $**	**161 000 $**	**20 000 $**	**3 021 000 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210498001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210498001 Bilan fonds d'inclusion.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-02-18

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514-872-2059
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.03

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218395003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Je recommande :

- de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport ''Reddition de comptes financière'' non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 et de les déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-10 20:36

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218395003**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , Division Informations financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ». Étant donné le contexte actuel des mesures sanitaires en place résultant de la pandémie COVID-19, et causant différents délais au niveau des travaux de préparation et d'audit du rapport financier 2020, la Ville de Montréal n'a pas été en mesure de déposer son rapport financier avant le 30 avril 2021. Selon la Loi sur les cités et villes, (art. 105), (dès la fin de l'exercice financier, le trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité. Ce rapport comprend les états financiers de la municipalité et tout autre document ou renseignement requis par le ministre. Il doit aussi produire un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), ainsi que tout autre document ou renseignement requis par le ministre. Le ministre peut prescrire toute règle relative aux documents et renseignements visés aux deux premiers alinéas.

Selon l'article 105.1 de cette même Loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

De plus, selon l'article 105.2, au plu tard le 15 mai, le greffier transmet au ministre le rapport financier et tout rapport d'un vérificateur général ou d'un vérificateur externe en vertu de l'article 108.2 ou 108.2.1 qui ont été déposés lors d'une séance du conseil municipal.

Par contre, le 7 mai 2021, suite aux mesures sanitaires imposées par le Gouvernement du Québec, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) avisa qu'il appliquera à l'ensemble des villes une tolérance administrative concernant la date limite de transmission du rapport financier 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

De plus, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale s'est dotée depuis les dernières années d'un outil de gestion, soit le document ''Reddition de comptes financière''. Ce document est considéré en soi comme un processus visant à faire la preuve, notamment, sous forme de rapport de gestion, que l'administration municipale a fait tout ce qui était raisonnable avec les pouvoirs et les ressources dont elle disposait, pour atteindre des résultats escomptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1210029001 - CG21 0157 - Report du dépôt du rapport financier 2020 au bureau du greffier, du 31 mars 2021 au 30 avril, au plus tard.

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020..

JUSTIFICATION

Respect des exigences de la Loi sur les cités et villes, articles 105, 105.1 et 105.2

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt aux instances municipales de juin 2021 du rapport financier consolidé vérifié produit sur les formules prescrites par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 926-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-10

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514-926-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 926-2436
Approuvé le : 2021-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-05-10

Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 décembre 2020



Piétionnisation de la rue Wellington, Arrondissement de Verdun

Crédit photo : Bénédicte Brocard

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2020

Déposé au greffe de la Ville de Montréal
le 12 mai 2021

Montréal

Table des matières

INTRODUCTION

Mot de la mairesse III

Mot du président du comité exécutif IV

Mot du directeur général V

Mot du trésorier VI

Carte géographique du territoire de Montréal XI

L'organisation municipale XIII

Résumé des compétences XIV

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 1

Rapport des auditeurs indépendants 2

États financiers consolidés

État consolidé de la situation financière 5

État consolidé des résultats 6

État consolidé de la variation de la dette nette 7

État consolidé des flux de trésorerie 8

Informations sectorielles

Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme 9

Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme 10

Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme 11

Annexe 4 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par organisme 12

Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme 13

Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires 15

Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 46

Tableau 2 – (Déficit) excédent consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par compétence 48

Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé 50

Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé 52

Tableau 5 – Conciliation des budgets déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats 53

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 56

Tableau 7 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales par compétence 59

Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence 60

Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence 62

Gestion de l'eau

Tableau 10 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 66

Tableau 11 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 69

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants 72

Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence 74

Notes complémentaires 76

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES 78

Introduction

2020

Mot de la mairesse



À pareille date, il y a un an, alors que nous présentions le bilan de l'exercice financier 2019, la crise sanitaire que nous traversons n'en était encore qu'à ses débuts.

Notre administration était toutefois fin prête à faire face aux impacts économiques et aux défis budgétaires majeurs que cette crise entraînerait assurément.

Notre lecture lucide des événements, dès les débuts de la pandémie, nous a permis de répondre à l'urgence et de franchir 2020 en bonne posture. Elle nous a aussi permis de rapidement nous engager en faveur d'une relance verte et inclusive. Ainsi, les gestes concrets et porteurs que nous avons posés au cours de l'année répondaient non seulement à la crise que nous devions affronter, mais ils s'inscrivaient aussi dans une vision à long terme, en cohérence avec les priorités de notre administration : le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable et l'habitation.

Alors que la formidable croissance de l'économie montréalaise a été interrompue en raison de la lutte contre la COVID-19 que nous avons dû mener, notre administration, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place de nombreuses mesures, dont le *Plan de relance 2020*, pour soutenir les efforts des secteurs durement frappés et favoriser une relance solide, plus verte et inclusive.

Incontournable pour l'avenir et la résilience de la métropole, la transition écologique est demeurée au cœur des priorités de la Ville, même lorsque celle-ci était occupée à gérer les impacts de la pandémie. Notre administration a poursuivi ses efforts en vue de la transition écologique afin de répondre à l'urgence environnementale et atteindre des cibles aussi précises qu'ambitieuses. Le *Plan climat 2020-2030*, présenté en décembre, de même que l'adoption du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025* en sont des exemples éloquents. Nous publions d'ailleurs dans le rapport financier annuel, pour une deuxième année, un volet dédié à l'information financière relative aux changements climatiques.

Enfin, les actions de la Ville de Montréal en matière d'habitation se sont accélérées en 2020, la crise sanitaire ayant accru l'insécurité financière de nombreux ménages. La Ville a maintenu ses efforts pour améliorer l'offre en logements adéquats et abordables ainsi que la création de milieux de vie plus équitables. Ainsi, à sa troisième année de mise en œuvre, la *Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* a atteint 79 % de son objectif global.

Malgré cette année difficile et les circonstances exceptionnelles qui l'ont teintée, je suis heureuse d'annoncer que l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent qui nous permettra de traverser les prochains mois, qui devraient être marqués par une sortie de crise.

Ces résultats encourageants sont le fruit d'efforts importants, de la détermination de notre administration, de l'impressionnante collaboration de nos partenaires et du travail quotidien réalisé par les services municipaux et les arrondissements, qui demeurent résolus à servir la population montréalaise. Je les en remercie grandement.



Valérie Plante
Mairesse de Montréal

Mot du président du comité exécutif



L'exercice financier 2020 est le quatrième bilan financier présenté par notre administration. Il s'agit du portrait d'une année marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui s'est évidemment fait ressentir sur les finances publiques.

Heureusement, notre saine gestion des dernières années avait placé la Ville de Montréal dans une situation enviable avant la crise, qui s'était traduite par un développement économique florissant et des finances publiques solides. Grâce à nos décisions passées, nous avons été en mesure non seulement de traverser la crise, mais également d'être au rendez-vous pour soutenir la population montréalaise.

Que ce soit grâce à nos nombreuses mesures pour nous assurer de ne laisser personne pour compte pendant la crise, ou par la bouffée d'air frais offerte aux contribuables montréalais avec le gel des taxes en 2021 et le report des dates de paiement, notre administration a insisté pour venir en aide à l'ensemble de la population en cette période difficile.

Nos décisions ont également assuré un avenir sain aux finances publiques montréalaises.

C'est ainsi que, dès le printemps 2020, la Ville a mis en place un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie, et ainsi diminuer les impacts négatifs de la crise.

Nous avons également implanté le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI), une nouveauté qui nous permet désormais de planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets à la transition écologique, à notre volonté d'inclusion et à la prospérité de la métropole.

En parallèle, nous sensibilisons le gouvernement du Québec à l'impact majeur qu'a la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé que joue Montréal en tant que métropole, locomotive économique du Québec et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19.

À l'automne, la Ville a pu bénéficier d'une aide financière de 263,5 M$ de la part du gouvernement du Québec. Il est important de noter que, sans la mise en place de notre plan financier de réduction des dépenses et l'obtention de l'aide gouvernementale, les résultats financiers de l'année 2020 se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$.

Grâce à nos efforts, l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, dont un excédent de 442,6 M$ de compétences de nature locale, auquel il faut soustraire le déficit de 195,6 M$ de compétences d'agglomération. Il faut toutefois noter que cet excédent, étonnant dans un contexte de pandémie, inclut, pour des raisons comptables, les sommes versées par le gouvernement du Québec, qui serviront aussi à amoindrir les impacts de la pandémie sur le budget 2021.

Ce document fait la démonstration du bon état des finances publiques montréalaises, du contrôle des dépenses exercé par notre administration et des efforts d'optimisation réalisés en vue de la réalisation des investissements.



Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Mot du directeur général



L'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable, s'est soldé par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$. Cela s'explique entre autres par les sommes versées par le gouvernement du Québec afin d'amoindrir les impacts de la pandémie sur les finances de la métropole pour les années 2020 et 2021. Ces bons résultats surviennent alors que la Ville de Montréal a dû affronter les impacts de la pandémie dans tous ses secteurs d'activités.

Ces impacts ont été multiples. Ils se sont fait sentir tant sur le plan des finances municipales, que sur nos employées et employés. Heureusement, nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

Toutes les équipes municipales ont su intervenir rapidement et efficacement pour répondre à l'urgence et maintenir les services essentiels, soutenir les personnes et les secteurs les plus touchés, ou encore s'adapter à la nouvelle réalité imposée par la COVID-19. Dans le même esprit, les efforts des services centraux et des arrondissements auront permis de mettre en œuvre un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie.

La Ville a ainsi continué à servir au quotidien la population montréalaise, en accord avec les consignes sanitaires, tout en s'appliquant à gérer de manière rigoureuse et responsable les finances publiques. Les résultats de ce bilan financier le démontrent d'éloquente façon.

Malgré le contexte sanitaire difficile, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, de manière à rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers, que de la métropole.

Je pense notamment au lancement, en novembre 2020, du premier budget participatif de la Ville de Montréal. Toute la population était invitée à proposer des idées pour accélérer la transition écologique et sociale de la métropole.

À cet égard, le premier plan stratégique de la Ville, *Montréal 2030*, présenté à l'automne, constitue notre ambitieuse feuille de route. Cette démarche s'articule autour de quatre orientations audacieuses : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; ainsi que l'innovation et la créativité. Cette démarche permet d'amorcer une relance verte et inclusive, qui s'appuie sur une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole.

Cette vision est plus que jamais pertinente et demeure réalisable à la lumière des résultats encourageants obtenus en 2020, malgré un contexte des plus périlleux.

Je profite donc de cette occasion pour remercier et féliciter les employées et les employés de la Ville de Montréal qui ont, grâce à leur créativité, à leurs efforts et à leur remarquable résilience, contribué à l'atteinte de ces résultats.



Serge Lamontagne
Directeur général

Mot du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Aujourd'hui, la Ville de Montréal dévoile son rapport financier pour l'année 2020. Ce rapport est maintenant constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, en excluant les organismes de son périmètre comptable; enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique, telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

L'année 2020 a eu un impact important sur beaucoup d'organisations à travers le monde et Montréal n'a pas été épargnée, que ce soit opérationnellement ou financièrement. N'eussent été la mise en place d'un plan de redressement de 123,3 M$ dès les premiers impacts de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020, ainsi que l'aide et compensation financière de 263,5 M$ reçue du gouvernement du Québec à l'automne 2020, les résultats financiers de la Ville se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$, et non d'un excédent de 247,0 M$, tel que l'indique le rapport financier.

En effet, l'exercice financier de 2020 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, ou 4,0 % des revenus non consolidés de la Ville. Ces résultats, malgré le contexte de la pandémie, sont le fruit d'une saine gestion et du respect des perspectives financières pour l'année 2020.

Cet excédent est attribuable à des revenus supérieurs au budget de fonctionnement préalablement déposé. Il se ventile de la façon suivante : un excédent de 442,6 M$ pour les compétences de nature locale (191,0 M$ en 2019) et un déficit de 195,6 M$ pour les compétences d'agglomération (excédent de 59,8 M$ en 2019). Ce déficit de 195,6 M$ provient en partie des coûts de 80,0 M$ occasionnés par la sécurité publique, plus précisément par la mise en place des mesures sanitaires imposées par le gouvernement provincial dans le but de contrer la pandémie. En ce qui concerne le surplus de gestion des arrondissements (inclus dans l'excédent des compétences de nature locale), il s'élève à 92,5 M$ (72,6 M$ en 2019).

Les revenus se chiffrent à 6 131,1 M$, soit une hausse de 156,0 M$ (2,6 %) par rapport au budget de fonctionnement. Tel que nous l'avons mentionné, la Ville a reçu une aide et compensation financière de l'ordre de 263,5 M$, ce qui a permis de dégager un écart favorable de 285,0 M$ dans les revenus de transferts.
Les autres éléments favorables sont liés au marché immobilier de Montréal. Grâce à sa performance, celui-ci a généré des revenus additionnels de 39,7 M$ en droits de mutation immobilière, de 25,8 M$ avec la délivrance de permis de construction et de modification ainsi que de 14,9 M$ pour la cession de terrains destinés à la revente. Cependant, ces augmentations ont été impactées par la diminution de certains autres revenus. Ainsi, en ce qui concerne les taxes, il y a eu une diminution de 18,4 M$, ou 0,5 %, des sommes prévues au budget de 2020. Cette baisse résulte d'une croissance immobilière un peu plus faible que prévu et d'un retard dans la réalisation de certains projets de construction, ce qui a eu comme effet de reporter aux années futures certaines taxations.

Pour les revenus des services, compte tenu des mesures sanitaires imposées, plusieurs activités ont été annulées, ce qui a généré une diminution totale de 87,0 M$, comprenant 34,7 M$ en revenus de stationnement et de parcomètres, 32,2 M$ pour les activités culturelles et récréatives, et 14,2 M$ pour les services techniques facturés par la Ville. Enfin, un autre secteur impacté par les mesures sanitaires a été celui des amendes et pénalités, où la baisse a été de 89,5 M$, soit 78,0 M$ en revenus de contraventions liées à la circulation et au stationnement et 11,5 M$ en revenus d'amendes et de pénalités concernant la réglementation municipale, les lois provinciales et le Code criminel.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et les affectations sont de l'ordre de 5 884,1 M$, soit une baisse de 91,0 M$ (1,5 %) par rapport au budget établi. Cette diminution provient principalement des charges de fonctionnement, soit 198,5 M$ résultant des impacts des mesures sanitaires sur les différentes activités opérationnelles de la Ville, 9,5 M$ pour les frais de transport, 68,8 M$ pour les services professionnels, techniques et autres et 21,5 M$ pour les biens non durables. Quant aux frais de financement, des économies de 24,5 M$ résultent d'une réduction au programme d'emprunt ainsi que de la négociation de taux d'intérêt moindres que

ceux prévus au budget. Les contributions financières, elles, ont été inférieures de 74,1 M$, dont 48,4 M$ proviennent d'une diminution de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain compte tenu d'investissements moindres que prévu, en 2019, par la Société de transport de Montréal dans le cadre du programme de la SOFIL, et d'une réduction de 63,4 M$ associée aux contributions aux programmes AccèsLogis, Rénovation Québec, Axe 3 et Adaptation de domicile, en raison des effets des mesures sanitaires sur la construction et la rénovation. Par contre, un montant supplémentaire de 28,0 M$ a été octroyé dans le cadre de diverses ententes pour le développement économique.

Cependant, ces baisses sont contrebalancées par des charges de fonctionnement supérieures de 137,7 M$, provenant principalement des augmentations suivantes :

- 70,6 M$ à la rémunération globale, soit 31,2 M$ pour la rémunération courante, 25,5 M$ pour les heures supplémentaires, 10,2 M$ attribuables au règlement d'un grief sur le comblement de postes et 13,8 M$ en charges sociales, ce dernier montant s'expliquant par des coûts de 26,9 M$ révélés par de nouvelles évaluations actuarielles, mais compensés par une économie de 13,1 M$ sur les assurances collectives et les assurances emploi;
- 45,6 M$ en services professionnels et techniques, provenant principalement de l'application des mesures sanitaires (15,2 M$) et des activités d'élimination de la neige (10,4 M$);
- 18,3 M$ pour les biens durables, résultant d'investissements dans la forêt urbaine et le plan d'action Canopée;
- 9,5 M$ dans les autres objets de dépenses, avec entre autres, 6,9 M$ en coûts de décontamination de certains sites et 4,1 M$ pour les risques financiers liés aux régimes de retraite.

De plus, étant donné que dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut dorénavant une section non auditée permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques.

Pour terminer, il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir les services municipaux. Ses membres ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2020								2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	3 629 866	3 611 977	49 610	49 075	-	-	3 679 476	**3 661 052**	3 554 283
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133	-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
Quotes-parts	-	-	2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
Transferts	211 788	484 191	328 341	340 971	-	-	540 129	**825 162**	358 668
Services rendus	310 134	230 246	60 582	54 363	(1 984)	(2 833)	368 732	**281 776**	313 994
Imposition de droits	276 656	341 775	1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités	109 566	68 581	109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
Intérêts	78 249	76 799	88 779	71 782	-	-	167 028	**148 581**	172 726
Effet net des opérations de restructuration	-	-	-	-	-	-	-	**-**	8 472
Autres revenus	16 123	34 258	2 474	5 295	-	-	18 597	**39 553**	34 481
	4 912 733	5 126 960	3 074 266	3 014 246	(2 011 870)	(2 010 083)	5 975 129	**6 131 123**	5 692 210
Charges de fonctionnement									
Administration générale	514 857	441 678	283 449	296 407	(536)	(217)	797 770	**737 868**	701 590
Sécurité publique	8 664	7 278	1 062 409	1 180 960	(530)	(619)	1 070 543	**1 187 619**	1 096 757
Transport	470 907	460 481	695 841	648 333	(76)	(1 102)	1 166 672	**1 107 712**	1 023 479
Hygiène du milieu	225 723	233 082	231 468	238 573	(378)	(537)	456 813	**471 118**	442 469
Santé et bien-être	60 849	61 838	115 011	85 720	(2)	(2)	175 858	**147 556**	123 976
Aménagement, urbanisme et développement	164 659	131 540	82 392	103 279	(284)	(288)	246 767	**234 531**	278 220
Loisirs et culture	498 664	463 681	114 167	131 166	(178)	(68)	612 653	**594 779**	617 601
Frais de financement	280 285	267 126	140 874	129 570	-	-	421 159	**396 696**	400 983
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596	-	-	-	-	-	**9 596**	-
	2 224 608	2 076 300	2 725 611	2 814 008	(1 984)	(2 833)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 009 886	2 007 250	-	-	(2 009 886)	(2 007 250)	-	**-**	-
Excédent avant financement et affectations	678 239	1 043 410	348 655	200 238	-	-	1 026 894	**1 243 648**	1 007 135
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(407 602)	(123 048)	(127 246)	-	-	(531 192)	**(534 848)**	(495 961)
Affectations									
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(6 468)	-	(4 968)	-	-	-	**(11 436)**	(10 531)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107	(15 640)	-	-	-	86 245	**156 107**	159 109
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)	(297 652)	(358 990)	-	-	(624 669)	**(675 833)**	(437 312)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)	87 685	95 330	-	-	42 722	**69 358**	28 419
	(270 095)	(193 176)	(225 607)	(268 628)	-	-	(495 702)	**(461 804)**	(260 315)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	442 632	-	(195 636)	-	-	-	**246 996**	250 859

L'île de Montréal et sa population

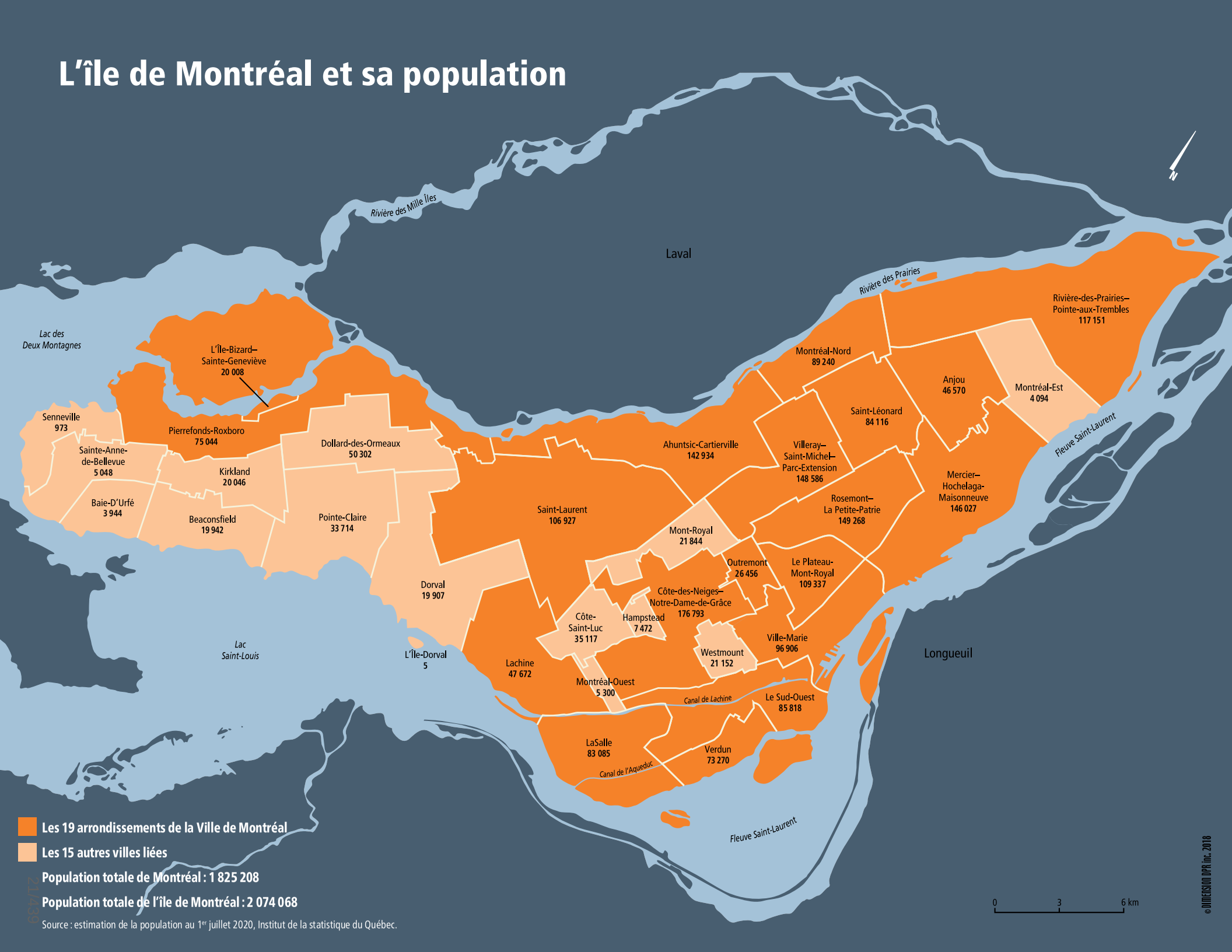

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 825 208

Population totale de l'île de Montréal : 2 074 068

Source : estimation de la population au 1er juillet 2020, Institut de la statistique du Québec.

© DIMENSION DPR inc. 2018

21/1439

L'organisation municipale

Les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'égard du réseau artériel de voirie à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, la compétence exclusive de la municipalité centrale sur ce réseau se limite désormais à certaines fonctions, notamment celles relatives à la détermination de normes de gestion et d'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation, de planification générale du réseau et à la réalisation de certains travaux mentionnés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Les autres activités qui concernent le réseau de voirie artérielle à l'échelle de l'agglomération et qui ne sont pas mentionnées dans la loi demeurent de compétence locale.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. De plus, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Projet de loi 120), la Ville de Montréal assume, depuis le 1er janvier 2017, le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Projet de loi 121) qui a notamment modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est maintenant de compétence d'agglomération. Les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement ont toutefois été déléguées à chaque municipalité liée le 18 avril 2019, conformément au *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées* (RCG 19-016).

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées par le conseil d'agglomération.

Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants de la Ville de Montréal qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Les conseils d'arrondissement, dont la composition est fixée par le décret 645-2005, compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 911
- L'élaboration et l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux personnes en situation d'itinérance
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors du territoire d'une municipalité liée
- Toute mesure pour favoriser le développement local et régional (l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 126.2 à 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*)
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Le schéma d'aménagement
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules
- La compétence de conclure et d'appliquer une entente visée à l'article 29.2 de la *Loi sur les cités et villes* (inspection des aliments)
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci (ex : les parcs régionaux)

Compétences locales

- L'urbanisme, à l'exception du schéma d'aménagement
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation, à l'exception du logement social
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- L'environnement
- La Commission des services électriques de Montréal
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information financière consolidée

2020

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité d'audit, lequel est composé d'au plus dix membres, dont au moins trois sont conseillers de la Ville, deux sont membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées et au moins trois membres sont indépendants, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le rapport financier annuel et dans la reddition de comptes financière.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Montréal, le 10 mai 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 15 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel et de la Reddition de comptes financière, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel et la Reddition de comptes financière avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal, Québec
Le 10 mai 2021

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020	2019
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	**1 547 479**	902 734
Placements	5	**2 768 920**	2 739 808
Débiteurs	6	**5 233 186**	5 057 134
Propriétés destinées à la revente		**1 970**	1 970
Prêts	7	**95 739**	57 600
		9 647 294	8 759 246
Passifs			
Emprunts temporaires	8	**699 696**	578 396
Créditeurs, provisions et charges à payer	9	**2 500 671**	2 313 560
Revenus reportés	10	**730 244**	577 139
Dette à long terme	11	**13 941 850**	12 980 955
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	**391 692**	308 651
		18 264 153	16 758 701
Dette nette		**(8 616 859)**	(7 999 455)
Actifs non financiers			
Immobilisations	13	**19 988 315**	18 288 245
Propriétés destinées à la revente		**164 679**	157 844
Stocks		**118 244**	98 134
Autres actifs non financiers	14	**301 863**	131 551
		20 573 101	18 675 774
Excédent accumulé	15	**11 956 242**	10 676 319

Obligations contractuelles et droits contractuels	19
Actifs éventuels	20
Passifs éventuels	21
Transfert d'actifs, d'obligations et de responsabilités entre organismes compris dans le périmètre de consolidation	23
Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal	24

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020 Budget consolidé [1]	2020 Réalisations	2019 Réalisations
Revenus				
Taxes		3 658 280	**3 634 485**	3 529 631
Compensations tenant lieu de taxes		280 351	**279 133**	274 855
Quotes-parts		423 613	**424 496**	425 936
Transferts	*16*	2 045 331	**1 682 658**	1 233 622
Services rendus		1 922 126	**1 762 070**	1 812 902
Imposition de droits		278 625	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités		218 578	**129 092**	179 463
Intérêts	*17*	139 893	**133 537**	167 133
Autres revenus		144 787	**118 547**	97 592
		9 111 584	**8 506 296**	8 090 466
Charges				
Administration générale		804 091	**736 314**	706 143
Sécurité publique		1 100 305	**1 203 017**	1 123 864
Transport		3 104 156	**3 011 720**	2 885 702
Hygiène du milieu		695 229	**572 341**	665 280
Santé et bien-être		226 905	**196 862**	182 698
Aménagement, urbanisme et développement		293 303	**285 203**	323 907
Loisirs et culture		793 271	**731 243**	807 605
Frais de financement		536 429	**489 673**	510 653
		7 553 689	**7 226 373**	7 205 852
Excédent de l'exercice		1 557 895	**1 279 923**	884 614
Excédent accumulé au début de l'exercice		10 676 319	**10 676 319**	9 791 705
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		12 234 214	**11 956 242**	10 676 319

[1] Des informations sur les données budgétaires sont fournies au tableau 5.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Note	**2020**	**2020**	**2019**
		Budget consolidé	**Réalisations**	**Réalisations**
Excédent de l'exercice		1 557 895	**1 279 923**	884 614
Variation des immobilisations				
Acquisition	*13*	(3 426 363)	**(2 609 519)**	(2 747 389)
Produit de cession		7 259	**9 147**	21 652
Amortissement	*13*	1 099 631	**902 366**	1 054 966
Gain sur cession		(7 259)	**(2 064)**	(11 262)
		(2 326 732)	**(1 700 070)**	(1 682 033)
Variation des propriétés destinées à la revente		-	**(6 835)**	(24 128)
Variation des stocks		-	**(20 110)**	(5 223)
Variation des autres actifs non financiers		-	**(170 312)**	29 727
		-	**(197 257)**	376
Variation de la dette nette		(768 837)	**(617 404)**	(797 043)
Dette nette au début de l'exercice		(7 999 455)	**(7 999 455)**	(7 202 412)
Dette nette à la fin de l'exercice		(8 768 292)	**(8 616 859)**	(7 999 455)

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2020

(en milliers de dollars)

	Note	2020	2019
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		**1 279 923**	884 614
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	*13*	**902 366**	1 054 966
Gain sur cession d'immobilisations		**(2 064)**	(11 262)
Provision pour moins-value sur prêts (programme d'aide d'urgence)		**29 200**	-
Autres		**(1 719)**	-
		2 207 706	1 928 318
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		**(176 052)**	(284 051)
Propriétés destinées à la revente		**(6 835)**	(24 506)
Créditeurs, provisions et charges à payer [1]		**88 140**	234 999
Revenus reportés		**153 105**	258 526
Passif au titre des avantages sociaux futurs		**83 041**	(8 213)
Stocks		**(20 110)**	(5 223)
Autres actifs non financiers		**(170 312)**	29 727
		2 158 683	2 129 577
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations [1]		**(2 510 548)**	(2 693 194)
Produit de cession d'immobilisations		**9 147**	21 652
		(2 501 401)	(2 671 542)
Activités de placement			
Acquisition de placements		**(531 901)**	(691 647)
Produit de cession de placements		**502 789**	832 215
Émission de prêts aux PME-MTL (Programme d'aide d'urgence)		**(67 114)**	-
Émission de prêts autres		**-**	(20 013)
Remboursement de prêt autres		**1 494**	-
		(94 732)	120 555
Activités de financement			
Produit des emprunts		**1 589 698**	1 946 086
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		**(625 014)**	(1 204 321)
Rachat d'obligations par refinancement		**(3 789)**	(103 027)
Variation nette des emprunts temporaires		**121 300**	122 116
		1 082 195	760 854
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**644 745**	339 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**902 734**	563 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**1 547 479**	902 734

[1] Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2020 est établi à 759,3 M$ (660,3 M$ en 2019). La variation de ce coût entre 2020 et 2019 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2020

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2020				2019
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 128 363	419 116	-	**1 547 479**	902 734
Placements	2 433 425	335 495	-	**2 768 920**	2 739 808
Débiteurs	3 464 662	3 156 331	(1 387 807)	**5 233 186**	5 057 134
Propriétés destinées à la revente	1 592	378	-	**1 970**	1 970
Prêts	93 792	1 947	-	**95 739**	57 600
	7 121 834	3 913 267	(1 387 807)	**9 647 294**	8 759 246
Passifs					
Emprunts temporaires	99 948	599 748	-	**699 696**	578 396
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 937 389	612 841	(49 559)	**2 500 671**	2 313 560
Revenus reportés	609 325	120 919	-	**730 244**	577 139
Dette à long terme	10 834 333	4 445 765	(1 338 248)	**13 941 850**	12 980 955
Passif au titre des avantages sociaux futurs	215 506	176 186	-	**391 692**	308 651
	13 696 501	5 955 459	(1 387 807)	**18 264 153**	16 758 701
Dette nette	(6 574 667)	(2 042 192)	-	**(8 616 859)**	(7 999 455)
Actifs non financiers					
Immobilisations	12 775 919	7 212 396	-	**19 988 315**	18 288 245
Propriétés destinées à la revente	164 679	-	-	**164 679**	157 844
Stocks	53 930	64 314	-	**118 244**	98 134
Autres actifs non financiers	47 484	254 379	-	**301 863**	131 551
	13 042 012	7 531 089	-	**20 573 101**	18 675 774
Excédent accumulé					
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	72 492	-	-	**72 492**	236 774
Excédent des activités de fonctionnement affecté	670 056	31 492	-	**701 548**	459 777
Réserves financières et fonds réservés	305 291	171 501	-	**476 792**	606 280
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(521 853)	(473 700)	-	**(995 553)**	(982 306)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 243 929)	(113 209)	43 611	**(1 313 527)**	(1 270 212)
Investissement net dans les immobilisations	7 185 288	5 872 813	(43 611)	**13 014 490**	11 626 006
	6 467 345	5 488 897	-	**11 956 242**	10 676 319

Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 décembre 2020

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2020				2019
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 661 052	-	(26 567)	**3 634 485**	3 529 631
Compensations tenant lieu de taxes	279 133	-	-	**279 133**	274 855
Quotes-parts	424 496	-	-	**424 496**	425 936
Transferts	825 162	126 557	(51 615)	**900 104**	450 817
Services rendus	281 776	1 566 561	(86 267)	**1 762 070**	1 812 902
Imposition de droits	342 278	-	-	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités	129 092	-	-	**129 092**	179 463
Intérêts	148 581	27 987	(43 031)	**133 537**	167 133
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596	(9 596)	**-**	-
Autres revenus	32 487	33 188	-	**65 675**	74 360
	6 124 057	1 763 889	(217 076)	**7 670 870**	7 284 429
Investissement en immobilisations et en prêts					
Transferts	65 195	717 359	-	**782 554**	782 805
Contributions des promoteurs	16 963	-	-	**16 963**	9 129
Effet net des opérations de restructuration	12 423	6 910	(19 333)	**-**	-
Autres revenus	6 613	29 296	-	**35 909**	14 103
	101 194	753 565	(19 333)	**835 426**	806 037
	6 225 251	2 517 454	(236 409)	**8 506 296**	8 090 466
Charges					
Administration générale	745 491	-	(9 177)	**736 314**	706 143
Sécurité publique	1 203 557	-	(540)	**1 203 017**	1 123 864
Transport	1 391 350	1 713 479	(93 109)	**3 011 720**	2 885 702
Hygiène du milieu	572 949	-	(608)	**572 341**	665 280
Santé et bien-être	148 363	68 229	(19 730)	**196 862**	182 698
Aménagement, urbanisme et développement	282 834	6 004	(3 635)	**285 203**	323 907
Loisirs et culture	727 843	41 050	(37 650)	**731 243**	807 605
Frais de financement	396 696	136 008	(43 031)	**489 673**	510 653
Effet net des opérations de restructuration	16 506	12 423	(28 929)	**-**	-
	5 485 589	1 977 193	(236 409)	**7 226 373**	7 205 852
Excédent de l'exercice	739 662	540 261	-	**1 279 923**	884 614

ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

		2020				2019
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Excédent de l'exercice	1 557 895	739 662	540 261	-	**1 279 923**	884 614
Moins: revenus des activités d'investissement en immobilisaitons et en prêts	(1 499 917)	(101 194)	(753 565)	19 333	**(835 426)**	(806 037)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	57 978	638 468	(213 304)	19 333	**444 497**	78 577
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	7 259	9 102	45	-	**9 147**	21 652
Amortissement	1 099 631	562 004	340 362	-	**902 366**	1 054 966
Gain sur cession	(7 259)	(2 036)	(28)	-	**(2 064)**	(11 262)
Effet net des opérations de restructuration	-	6 910	12 423	(19 333)	**-**	-
	1 099 631	575 980	352 802	(19 333)	**909 449**	1 065 356
Prêts						
Provision pour moins-value	-	29 200	-	-	**29 200**	-
	-	29 200	-	-	**29 200**	-
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(649 552)	(534 848)	(104 479)	(12 253)	**(651 580)**	(610 695)
Affectations (note 15)						
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(43 000)	(11 436)	(29 840)	-	**(41 276)**	(61 674)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	87 758	156 107	457	-	**156 564**	159 382
Réserves financières et fonds réservés	(624 669)	(675 833)	(5 752)	-	**(681 585)**	(446 407)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	60 975	69 358	(382)	12 253	**81 229**	37 434
	(518 936)	(461 804)	(35 517)	12 253	**(485 068)**	(311 265)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(10 879)	246 996	(498)	-	**246 498**	221 973

ANNEXE 4 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2020					2019
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	1 499 917	101 194	753 565	(19 333)	**835 426**	806 037
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(150 200)	(92 035)	-	-	**(92 035)**	(111 354)
Sécurité publique	(46 300)	(46 864)	-	-	**(46 864)**	(50 547)
Transport	(1 954 563)	(446 204)	(1 203 547)	19 333	**(1 630 418)**	(1 457 354)
Hygiène du milieu	(608 000)	(446 491)	-	-	**(446 491)**	(507 446)
Santé et bien-être	(38 400)	(3 699)	(18 361)	-	**(22 060)**	(31 151)
Aménagement, urbanisme et développement	(131 100)	(84 395)	(43)	-	**(84 438)**	(90 920)
Loisirs et culture	(497 800)	(287 213)	-	-	**(287 213)**	(498 617)
	(3 426 363)	(1 406 901)	(1 221 951)	19 333	**(2 609 519)**	(2 747 389)
Émission de prêts	**-**	(67 114)	-	-	**(67 114)**	-
Financement						
Financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	1 240 246	724 687	238 479	-	**963 166**	1 385 656
Affectations (note 15)						
Activités de fonctionnement	43 000	11 436	29 840	-	**41 276**	61 674
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	12 696	-	-	**12 696**	15 155
Réserves financières et fonds réservés	643 200	810 822	-	-	**810 822**	84 782
	686 200	834 954	29 840	-	**864 794**	161 611
(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	-	186 820	(200 067)	-	**(13 247)**	(394 085)

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME *(en milliers de dollars)*

	2020				2019
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	11 444	132	-	**11 576**	11 302
Employés	1 900 856	821 433	(20 512)	**2 701 777**	2 598 176
Charges sociales					
Élus	4 973	22	-	**4 995**	4 797
Employés	532 066	249 091	-	**781 157**	747 285
Transport et communication	30 753	117 583	-	**148 336**	188 119
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	93 537	26 898	(29 873)	**90 562**	90 496
Achats de services techniques	345 387	51 072	(17 134)	**379 325**	386 919
Autres	5 397	2 987	-	**8 384**	24 825
Location, entretien et réparation					
Location	103 184	21 185	(18 410)	**105 959**	83 897
Entretien et réparation	101 141	32 423	(34)	**133 530**	131 452
Biens durables					
Travaux de construction	61 813	-	-	**61 813**	58 262
Autres biens durables	6 264	18	-	**6 282**	6 404
Biens non durables					
Fourniture de services publics	71 692	8 494	(315)	**79 871**	94 546
Autres biens non durables	167 482	107 815	(7 697)	**267 600**	254 883
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	296 929	62 191	-	**359 120**	364 347
Gouvernement du Québec et ses entreprises	32 806	70 130	-	**102 936**	115 424
Autres tiers	63 816	-	(43 031)	**20 785**	20 886
Autres frais de financement	3 145	3 687	-	**6 832**	9 996
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	41 984	-	-	**41 984**	39 505
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	619 946	-	-	**619 946**	541 829
Autres	51 485	-	(51 485)	**-**	293
Organismes gouvernementaux	16 929	-	-	**16 929**	16 441
Autres organismes	285 584	12 961	(130)	**298 415**	310 833
Amortissement des immobilisations	562 004	340 362	-	**902 366**	1 054 966
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	17 025	719	-	**17 744**	12 824
Provision pour moins-value sur prêts (programme d'aide d'urgence)	29 200	-	-	**29 200**	-
Effet net des opérations de restructuration	16 506	12 423	(28 929)	**-**	-
Autres	12 241	35 567	(18 859)	**28 949**	37 145
	5 485 589	1 977 193	(236 409)	**7 226 373**	7 205 852

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les NCCSP). Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 15.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal (la SCSM), l'Agence de mobilité durable (l'AMD), le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Le Technoparc Montréal a été dissout le 29 juillet 2020.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

B) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCCSP, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la provision pour moins-value et l'écart d'actualisation de prêts, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs et la juste valeur des placements, des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme et de la dette à long terme.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

b) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable et celle-ci est reflétée à l'état consolidé des résultats. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

c) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

d) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à titre de contribution à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel. Lorsque des faits laissent présager une perte, une provision pour moins-value est constatée à l'état consolidé des résultats. Cette provision peut être réduite si le recouvrement du prêt est par la suite considéré probable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs

a) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

b) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

c) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

d) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

D) Passifs (suite)

e) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles et de l'expérience réelle des régimes, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2020, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge ou le revenu d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	5 à 130 ans
Réseau du métro - infrastructures	20 à 40 ans
Réseau du métro - tunnels	100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 60 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

b) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

c) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) Revenus

a) Taxes et compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

b) Quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

c) Transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par le gouvernement cédant à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

d) Services rendus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3), l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) a le mandat de financer les services de transport collectif. Les services rendus comprennent notamment les revenus provenant de l'ARTM correspondant à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Exceptionnellement, en raison de la pandémie actuelle, la STM est rémunérée sur la base des charges d'exploitation et des acquisitions d'immobilisations réelles de l'exercice. Ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

e) Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments

a) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

b) Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

c) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. La Ville n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ni de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

d) Conversion de devises étrangères

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

e) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. L'existence de ces actifs est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur dénouant l'incertitude se réalise.

f) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) Autres éléments (suite)

g) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

h) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget de l'administration municipale adopté par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération en décembre 2019 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés aux données budgétaires de l'administration municipale, afin de se conformer aux NCCSP et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est présentée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en décembre 2019 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires est également présentée dans les annexes et les tableaux établis à des fins fiscales.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Révision des durées de vie utile estimatives des immobilisations

Au cours de l'exercice, l'administration municipale a procédé à une révision des durées de vie utile estimatives de ses catégories d'immobilisations. Basée sur les nouvelles analyses préparées essentiellement par ses ingénieurs, l'administration municipale a choisi de prolonger la durée de vie utile des catégories d'actifs suivantes ; infrastructures, bâtiments, véhicules et machinerie, outillage et équipements. Ces changements ont été appliqués de façon prospective et ont eu pour effet d'augmenter la valeur comptable nette des immobilisations de 223,2 M$ au 31 décembre 2020 et de réduire la charge d'amortissement de l'exercice d'un montant équivalent en comparaison aux durées de vie utiles utilisées antérieurement. L'augmentation de la valeur comptable nette est répartie ainsi : infrastructures 134,3 M$ bâtiments 58,5 M$, véhicules 13,4 M$ et machinerie, outillage et équipement 17,0 M$.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Trésorerie [1]	1 536 397	846 398
Équivalents de trésorerie	11 082	56 336
	1 547 479	902 734

[1] Comprend des liquidités du fonds d'amortissement de 97,8 M$ (aucune en 2019).

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,22 % à 1,48 % (de 1,89 % à 2,40 % en 2019).

5. PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2020			2019
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Dépôts à terme et autres titres	1 683	4 626	6 309	106 743
Obligations et débentures	2 733 336	29 275	2 762 611	2 633 065
	2 735 019	33 901	2 768 920	2 739 808

Au 31 décembre 2020, la juste valeur des placements s'établit à 2 976,5 M$ (2 820,8 M$ en 2019).

Au 31 décembre 2019, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 377,3 M$ et à 362,5 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 478,8 M$ (505,1 M$ en 2019).

5. PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2020				
2021	6 309	199 437	205 746	3,86 %
2022	-	134 174	134 174	2,87 %
2023	-	186 355	186 355	3,27 %
2024	-	435 226	435 226	3,05 %
2025	-	190 729	190 729	2,84 %
1 à 5 ans	6 309	1 145 921	1 152 230	3,18 %
6 à 10 ans	-	826 594	826 594	2,99 %
11 à 15 ans	-	402 699	402 699	3,31 %
16 à 20 ans	-	336 295	336 295	3,42 %
Plus de 20 ans	-	51 102	51 102	4,63 %
	6 309	2 762 611	2 768 920	3,20 %
31 décembre 2019				
2020	106 743	394 763	501 506	2,73 %
2021	-	211 302	211 302	4,06 %
2022	-	143 061	143 061	2,89 %
2023	-	193 331	193 331	3,25 %
2024	-	409 668	409 668	3,12 %
1 à 5 ans	106 743	1 352 125	1 458 868	3,12 %
6 à 10 ans	-	878 991	878 991	3,24 %
11 à 15 ans	-	212 603	212 603	3,91 %
16 à 20 ans	-	166 973	166 973	3,91 %
Plus de 20 ans	-	22 373	22 373	4,10 %
	106 743	2 633 065	2 739 808	3,27 %

6. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Taxes	157 623	100 505
Gouvernement du Canada et ses entreprises	193 806	273 690
Gouvernement du Québec et ses entreprises [1]	4 297 337	4 199 872
Organismes municipaux	114 887	56 063
Services rendus et autres	469 533	427 004
	5 233 186	5 057 134

[1] Comprend les débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme de 3 054,9 M$ (2 886,2 M$ en 2019) dont la juste valeur s'établit à 3 279,5 M$ (2 990,9 M$ en 2019).

Une provision pour créances douteuses de 153,9 M$ (134,9 M$ en 2019) a été déduite des débiteurs.

Les encaissements des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2020, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2020			
2021	318 611	3,07 %	18 593
2022	285 286	3,03 %	10 400
2023	248 400	2,99 %	59 237
2024	180 115	3,04 %	96 293
2025	128 616	2,66 %	97 029
1 à 5 ans	1 161 028	2,99 %	281 552
6 à 10 ans	419 544	2,52 %	516 871
11 à 15 ans	244 053	2,51 %	279 786
16 à 20 ans	141 653	2,17 %	10 451
	1 966 278	2,77 %	1 088 660
31 décembre 2019			
2020	325 596	3,33 %	4 175
2021	284 389	3,22 %	21 268
2022	253 989	3,19 %	13 358
2023	217 214	3,16 %	62 206
2024	149 867	3,25 %	99 262
1 à 5 ans	1 231 055	3,24 %	200 269
6 à 10 ans	335 381	2,77 %	525 728
11 à 15 ans	151 421	2,71 %	377 173
16 à 20 ans	45 778	2,79 %	19 352
	1 763 635	3,09 %	1 122 522

7. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Prêts aux PME-MTL		
Programme d'aide d'urgence (PAUPME)	37 914	-
Autres	47 312	45 493
Prêts à un office municipal d'habitation	4 518	5 691
Prêts à des organismes à but non lucratif	4 048	4 534
Soldes de prix de vente	1 947	1 882
	95 739	57 600

Dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) élaboré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, la Ville a accordé des prêts sans intérêts aux PME-MTL devant servir exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Les prêts consentis aux PME-MTL sont remboursables dans l'année suivant l'échéance des prêts consentis aux petites et moyennes entreprises, pour un montant correspondant à la totalité du prêt remboursé par ces dernières. Les sommes octroyées à ces dites entreprises sous la forme de pardon de prêt ainsi que les montants ne pouvant être récupérés ne feront pas l'objet d'un remboursement à la Ville. Un montant de 29,2 M$ a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur de recouvrement nette. Ces prêts sont affectés au remboursement de la dette.

Les autres prêts aux PME-MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 0,5 M$ (2,3 M$ en 2019) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2021 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 1,6 M$ (1,9 M$ en 2019) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à des organismes à but non lucratif, échéant en 2033 et 2034, ne portent pas intérêt. Un montant de 4,5 M$ (4,0 M$ en 2019) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Pour ces trois dernières catégories de prêts, aucune provision pour moins-value n'a été comptabilisée (aucune en 2019).

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES
(en milliers de dollars)

	2020		2019	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Marges de crédit à demande	312 000	-	312 000	-
Titres [1]	1 845 900	699 696	1 781 500	578 396
	2 157 900	699 696	2 093 500	578 396

[1] Le montant total des titres autorisés de 1 845,9 M$ (1 781,5 M$ en 2019) se compose de la limite autorisée de 750,0 M$ à la STM (750,0 M$ en 2019) et de 1 095,9 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise jusqu'à 20 % des crédits budgétaires pour l'émission de titres temporaires (1 031,5 M$ en 2019). La Ville peut emprunter, en tout ou en partie, au moyen de billets, d'acceptations bancaires, de papier commercial ou d'autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme.

Au 31 décembre 2020, le taux moyen pondéré des titres émis est de 0,25 % (1,87 % en 2019).

9. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2020	2019
Fournisseurs	1 014 391	835 248
Rémunération et charges sociales	656 801	586 547
Dépôts et retenues de garantie	265 907	256 812
Intérêts courus sur la dette à long terme	95 361	92 506
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides [1]	80 295	83 141
Passif environnemental [2]	68 408	77 227
Contestations d'évaluation	49 470	40 708
Autres	91 379	108 473
Gouvernement du Québec et ses entreprises [3]	52 620	51 015
Autorité régionale de transport métropolitain	19 241	96 987
Autres	106 798	84 896
	2 500 671	2 313 560

[1] La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 134,9 M$ (145,2 M$ en 2019) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,2 % (3,5 % en 2019).

[2] La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement peut être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2020, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 44,8 M$ (54,1 M$ en 2019), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2045, se chiffrent à 63,2 M$ (73,5 M$ en 2019) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,2 % (3,5 % en 2019). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux ne peut être établie est de 23,6 M$ (23,1 M$ en 2019). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Au 31 décembre 2020, aucun recouvrement n'a été porté en réduction du passif (9,8 M$ en 2019).

[3] En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2020, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 38,8 M$ (39,3 M$ en 2019).

10. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Transferts	463 005	384 806
Primes à l'émission de titres	123 075	74 856
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	78 706	55 421
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 503	16 170
Fonds de développement du logement social	25 005	22 205
Autres	23 950	23 681
	730 244	577 139

11. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Obligations et emprunts bancaires [1]	13 693 311	12 779 514
Emprunts à terme et hypothèques immobilières [2]	170 273	177 972
Emprunt - Gouvernement du Québec (PAUPME) [3]	58 200	-
Autres dettes à long terme	20 066	23 469
	13 941 850	12 980 955

[1] Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2019).

[2] Les hypothèques immobilières, au montant de 2,5 M$ (5,1 M$ en 2019), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 19,4 M$ (20,6 M$ en 2019).

[3] L'emprunt, sans intérêts et échéant le 31 mars 2030, doit servir exclusivement à l'octroi de prêts, par l'entremise des PME-MTL, aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardon de prêt ne feront pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. De plus, ce dernier pourrait potentiellement radier, à terme, une portion de l'emprunt équivalente aux montants qui n'auront pas été récupérés des entreprises aidées.

11. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2020	2019
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 796 663	4 753 298
De l'agglomération	2 833 773	2 583 345
Fonds d'amortissement	2 832 859	2 377 291
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 054 938	2 886 157
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	385 703	380 864
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	37 914	-
	13 941 850	12 980 955

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 273,4 M$ (278,5 M$ en 2019). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2020, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2020			2019		
Années	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens	À refinancer	Montant net
2020				628 915	57 431	571 484
2021	1 077 754	294 345	783 409	1 031 474	297 167	734 307
2022	861 206	460 912	400 294	814 822	461 024	353 798
2023	1 500 169	579 812	920 357	1 453 541	579 812	873 729
2024	1 246 718	203 102	1 043 616	1 201 192	203 102	998 090
2025	644 145	207 402	436 743	-	-	-
1 à 5 ans	5 329 992	1 745 573	3 584 419	5 129 944	1 598 536	3 531 408
6 à 10 ans	4 519 098	1 452 017	3 067 081	4 217 670	1 377 610	2 840 060
11 à 15 ans	1 297 651	93 321	1 204 330	1 234 463	93 321	1 141 142
16 à 20 ans	1 741 379	247 054	1 494 325	1 345 148	191 183	1 153 965
2043	934 556	-	934 556	934 556	-	934 556
2045	119 174	-	119 174	119 174	-	119 174
TOTAL	13 941 850	3 537 965	10 403 885	12 980 955	3 260 650	9 720 305

11. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2020	2019
Années d'échéance	**Moyenne pondérée**	**Moyenne pondérée**
1 à 5 ans	3,43 %	3,57 %
6 à 10 ans	2,89 %	3,15 %
11 à 15 ans	4,03 %	4,13 %
16 à 20 ans	3,37 %	3,36 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
	3,50 %	3,66 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 16 091,0 M$ (14 255,7 M$ en 2019). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 34,3 M$ (28,0 M$ en 2019).

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Régimes de retraite à prestations déterminées	106 140	31 445
Autres régimes	285 552	277 206
Passif au titre des avantages sociaux futurs	391 692	308 651

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 333,5 M$ (329,5 M$ en 2019). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,5 M$ (1,5 M$ en 2019) et à 2,9 M$ (2,9 M$ en 2019).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires, sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2017 à 2019.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	21 548 792	-	20 741 485	-
Obligation au titre des prestations constituées	(21 710 959)	(301 944)	(20 583 458)	(292 262)
Excédent (déficit)	(162 167)	(301 944)	158 027	(292 262)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	199 342	16 392	(51 711)	15 056
Actif (passif) au titre des prestations constituées	37 175	(285 552)	106 316	(277 206)
Provision pour moins-value	(143 315)	-	(137 761)	-
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(106 140)	(285 552)	(31 445)	(277 206)

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(9 085 306)	(301 944)	(8 746 045)	(292 262)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	8 484 237	-	8 235 411	-
Déficit	(601 069)	(301 944)	(510 634)	(292 262)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	20 741 485	-	19 741 973	-
Rendement prévu des actifs des régimes	1 199 705	-	1 164 263	-
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	233 282	-	347 775	-
Rendement réel des actifs des régimes	1 432 987	-	1 512 038	-
Cotisations de l'employeur [1]	241 069	9 371	327 976	9 689
Cotisations des employés	267 495	-	233 696	-
Prestations versées	(1 134 244)	(9 371)	(1 074 198)	(9 689)
Solde à la fin de l'exercice	21 548 792	-	20 741 485	-
Juste valeur des actifs des régimes [2]	21 870 484	-	21 318 594	-

[1] Un versement de 146,2 M$, correspondant à l'excédent des actifs d'un régime attribué à la STM, a été réduit des cotisations de l'employeur.

[2] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2019).

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2020		2019	
	Régimes de retraite [1]	Autres régimes	Régimes de retraite [1]	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	20 583 458	292 262	19 391 122	299 862
Coût des services rendus au cours de l'exercice	539 286	7 560	510 410	10 105
Coût des services passés	170	-	333 524	(20 285)
Prestations versées	(1 134 244)	(9 371)	(1 074 198)	(9 689)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 186 591	9 137	1 152 421	10 463
Pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	535 698	2 356	270 179	1 806
Solde à la fin de l'exercice	21 710 959	301 944	20 583 458	292 262

[1] Au 31 décembre 2020, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 2 381,7 M$ (2 196,1 M$ au 31 décembre 2019) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	539 286	7 560	510 410	10 105
Coût des services passés	170	-	333 524	(20 285)
Cotisations des employés	(267 495)	-	(233 696)	-
Perte (gains) actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes	200	-	(134 220)	(2 580)
Amortissement des pertes actuarielles	51 162	1 020	65 809	331
Charge au titre des avantages de retraite	323 323	8 580	541 827	(12 429)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 186 591	9 137	1 152 421	10 463
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 199 705)	-	(1 164 263)	-
Charge (revenu) d'intérêt	(13 114)	9 137	(11 842)	10 463
Variation de la provision pour moins-value	5 554	-	(198 567)	-
Charge totale	315 763	17 717	331 418	(1 966)

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,35 % à 6,20 %	3,00 % à 3,20 %	5,70 % à 6,20 %	3,00 % à 3,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,35 % à 6,25 %		5,70 % à 6,25 %	
Taux d'inflation	2,00 % à 2,10 %	2,10 %	2,00 % à 2,10 %	2,10 %
Taux de croissance des salaires	2,20 % à 2,75 %	2,20 % à 2,50 %	2,20 % à 2,75 %	2,20 % à 2,50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00 % à 7,00 %		3,00 % à 7,50 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00 % à 5,00 %		3,00 % à 5,00 %
Années où le taux devrait se stabiliser		2028 et 2040		2027 et 2040

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2020	2019
Régimes à cotisations déterminées	1 510	1 460
Régimes de retraite des élus municipaux	2 869	2 902

13. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Cessions / Radiations	Solde à la fin de l'exercice
COÛT				
Infrastructures	13 549 622	1 051 711	178 359	14 422 974
Réseau du métro - infrastructures	2 946 287	401 163	4 211	3 343 239
Réseau du métro - tunnels	328 081	-	-	328 081
Voitures de métro	2 069 524	221 313	-	2 290 837
Bâtiments	4 652 493	386 568	2 375	5 036 686
Améliorations locatives	150 484	17 412	231	167 665
Véhicules	1 852 748	286 343	33 195	2 105 896
Ameublement et équipement de bureau	756 823	137 313	70 895	823 241
Machinerie, outillage et équipement	491 601	84 163	17 158	558 606
Terrains	1 545 070	23 533	-	1 568 603
Autres	17 105	-	2 226	14 879
	28 359 838	2 609 519	308 650	30 660 707
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 278 459	410 292	179 039	5 509 712
Réseau du métro - infrastructures	862 711	106 484	4 211	964 984
Réseau du métro - tunnels	110 460	3 398	-	113 858
Voitures de métro	328 990	45 301	-	374 291
Bâtiments	1 844 188	79 177	206	1 923 159
Améliorations locatives	85 473	12 666	232	97 907
Véhicules	1 020 030	107 171	28 298	1 098 903
Ameublement et équipement de bureau	326 471	110 806	70 594	366 683
Machinerie, outillage et équipement	214 534	27 071	18 710	222 895
Autres	277	-	277	-
	10 071 593	902 366	301 567	10 672 392
VALEUR COMPTABLE NETTE	18 288 245	1 707 153	7 083	19 988 315

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 959,3 M$ au 31 décembre 2020 (1 489,0 M$ en 2019). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2019).

14. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Dépôt pour l'achat d'actifs		
Terrains et autres actifs	165 937	24 384
Voitures de métro et de bus	57 335	35 308
Frais d'émission de titres	66 851	60 182
Autres	11 740	11 677
	301 863	131 551

15. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	72 492	236 774
Excédent des activités de fonctionnement affecté	701 548	459 777
Réserves financières et fonds réservés	476 792	606 280
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(995 553)	(982 306)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 313 527)	(1 270 212)
Investissement net dans les immobilisations	13 014 490	11 626 006
	11 956 242	10 676 319

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

15. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts

Le déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts correspond à la différence entre, d'une part, le cumul du coût des immobilisations et des émissions de prêts et, d'autre part, le total des sources de financement.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du montant lié aux prêts consentis dans le cadre du PAUPME, ce solde net est viré, par affectations, à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) et aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi (affectations sur la base de résolutions spécifiques associées à la valeur du passif);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);

- l'application de la directive sur le traitement comptable et fiscal des prêts consentis dans le cadre du PAUPME. Cet élément des charges constatées à taxer ou à pourvoir ne fait pas l'objet d'affectations. Il est crédité lors de l'émission des prêts puis débité lors du remboursement des prêts et de l'enregistrement d'une provision pour moins-value.

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement et des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme.

16. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	-	5 596
Gouvernement du Québec [1]	856 829	402 233
Communauté métropolitaine de Montréal	43 276	42 988
	900 105	450 817
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	11 800	28 874
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	37	163
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	191 657	275 391
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	116 548	320 620
Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)	182 512	-
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	14 879	31 613
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	3 310	45 806
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	223 714	30 237
Autres	38 096	50 101
	782 553	782 805
	1 682 658	1 233 622

[1] Comprend une aide financière de 263,5 M$ obtenue dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

17. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Placements du fonds d'amortissement	92 072	96 471
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	23 981	56 141
	116 053	152 612
Arriérés de taxes	17 484	14 521
	133 537	167 133

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt auxquelles l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ni de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2020, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2020		2019	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 976 527	2 768 920	2 820 754	2 739 808
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	3 279 496	3 054 938	2 990 942	2 886 157
Dette à long terme	16 090 970	13 941 850	14 255 749	12 980 955

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2020, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 34,3 M$ (28,0 M$ en 2019). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 959,5 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025	2026-2050	Total
664,1 M$	468,9 M$	354,7 M$	259,1 M$	222,3 M$	990,4 M$	2 959,5 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 053,8 M$, dont 195,5 M$ pour l'acquisition de bus et 211,6 M$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Droits contractuels

Les droits contractuels liés aux activités de fonctionnement, estimés à 1 035,0 M$, représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 487,2 M$ et des services rendus de 547,8 M$ associés à la location de locaux et à des prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2021 [1]	2022	2023	2024	2025	2026-2065	Total
261,4 M$	105,7 M$	91,3 M$	81,7 M$	48,7 M$	446,2 M$	1 035,0 M$

[1] Comprend les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée au montant de 115,4 M$. Ils sont liés à des revenus de transferts de 100,1 M$ et de services rendus de 15,3 M$ associés à des prêts d'employés.

Les droits contractuels liés aux activités d'immobilisations se chiffrent à 1 368,2 M$ dont 193,5 M$ pour l'acquisition de bus et 185,1 M$ pour l'achat de voitures de métro.

20. ACTIFS ÉVENTUELS

a) Réduction de l'emprunt du Gouvernement du Québec

Dans le cadre du PAUPME, le Gouvernement du Québec a consenti un prêt de 58,2 M$ devant servir exclusivement à l'octroi de prêts aux petites et moyennes entreprises admissibles du territoire montréalais affectées par la pandémie de la COVID-19. Selon les modalités du prêt, les sommes octroyées à ces entreprises sous la forme de pardons de prêts ne feront pas l'objet d'un remboursement au gouvernement. Le gouvernement pourrait également radier, à terme, une portion du prêt équivalente aux montants qui n'auront pu être récupérés des entreprises aidées. Au 31 décembre, un montant de 29,2 M$ a été déduit de la valeur des prêts consentis par la Ville dans le cadre de ce programme. La Ville estime probable que ce montant de 29,2 M$ ne fasse pas l'objet d'un remboursement.

b) Poursuites intentées en justice

Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement des poursuites qu'elle a intentées, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

21. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 866,2 M$ (2 451,8 M$ en 2019).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap physique. Les réclamations comprennent également une action collective intentée par une citoyenne et autorisée par la Cour supérieure le 26 janvier 2021. Cette action collective concerne toutes les personnes physiques, associations et personnes morales ayant utilisé, depuis le 15 juin 2015, un stationnement contrôlé par un parcomètre appartenant à la Ville, ou dont elle a l'usage, la gestion ou la possession, dont le paiement du coût d'utilisation doit être effectué à une borne de péage ou par le biais d'une application mobile et qui n'ont pu cumuler leur temps lors d'un paiement subséquent ou qui n'ont pu bénéficier du temps restant d'un utilisateur précédent. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ces actions collectives.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget une somme de 32,0 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement est donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et du jugement rendu en première instance n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2020. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

21. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

d) Garanties d'emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01) (la CMM), de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre R-25.01) (le RTM, aussi connu sous le nom d'EXO), les municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la CMM, de l'ARTM ou du RTM sont garantes des obligations et des engagements de ces organismes. Les quotes-parts de l'administration municipale dans l'endettement total net à long terme de ceux-ci sont indiquées au tableau 4.

Dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal), la Ville cautionne des prêts contractés par des organismes à but non lucratif responsables de la réalisation des projets pour un montant maximal de 250,0 M$. Au 31 décembre 2020, le montant des prêts cautionnés par la Ville se chiffre à 28,4 M$. Il est prévu qu'une partie de ces prêts, estimée à 15,5 M$, sera remboursée à même une contribution ultérieure de la Ville. Le passif éventuel relié aux prêts cautionnés est de 12,9 M$. Aucune provision pour perte n'a été comptabilisée, aucune n'étant jugée probable.

22. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS

La Ville est apparentée à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de la Ville sont la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que les dirigeants des autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Au cours de l'année financière 2020, la Ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

23. TRANSFERT D'ACTIFS, D'OBLIGATIONS ET DE RESPONSABILITÉS ENTRE ORGANISMES COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice, l'administration municipale a effectué certains transferts d'actifs, d'obligations et de responsabilités avec des organismes compris dans son périmètre de consolidation. Ces transferts ont été effectués à la valeur comptable nette et n'ont aucun effet sur les états financiers consolidés de la Ville.

Société en commandite Stationnement de Montréal

Le 31 décembre 2019, l'administration municipale a résilié l'entente qu'elle avait conclue en 1995 avec la Société en commandite Stationnement de Montréal par laquelle elle lui avait confié l'exploitation du stationnement tarifé sur son territoire. Les parties ont signé un acte de cession qui a fait en sorte que l'administration municipale est devenue propriétaire, le 1er janvier 2020, des immeubles et autres biens meubles liés à l'exploitation du stationnement tarifé d'une valeur comptable nette de 12,4 M$. Cette cession fut consentie sans compensation monétaire et en considération de la prise en charge, par l'administration municipale, de certains contrats, réclamations et recours de la Société.

Agence de mobilité durable

L'Agence de mobilité durable, nouvel organisme du périmètre comptable, a été constituée le 13 février 2019 en vertu de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Le 1er janvier 2020, conformément à l'entente intervenue entre les parties, l'administration municipale lui a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et lui a cédé certains actifs d'une valeur comptable nette de 6,9 M$. Cette cession fut consentie sans compensation monétaire.

24. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre O-7.3).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Il est prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, des stationnements incitatifs et des terminus et que cette dernière cédera des stationnements incitatifs et des terminus.

25. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Taxes	3 629 866	3 611 977
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133
Quotes-parts	-	-
Transferts	227 449	496 668
Services rendus	425 816	343 918
Imposition de droits	276 656	341 775
Amendes et pénalités	109 566	68 581
Intérêts	78 855	77 069
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
Autres revenus	16 605	34 546
	5 045 164	5 263 263
Charges de fonctionnement		
Administration générale	614 408	541 229
Sécurité publique	943 166	941 780
Transport	1 057 106	1 039 850
Hygiène du milieu	495 704	500 427
Santé et bien-être	123 199	126 545
Aménagement, urbanisme et développement	225 744	192 220
Loisirs et culture	602 938	567 955
Frais de financement	284 820	272 293
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
	4 347 085	4 191 895
Excédent avant financement et affectations	698 079	1 071 368
Financement		
Remboursement de la dette à long terme [2]	(415 955)	(415 301)
Affectations (note 15)		
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(23 000)	(26 721)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)
	(293 095)	(213 429)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(10 971)	442 638

[1] Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

[2] Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
49 610	49 075	(21 196)	(26 567)	3 658 280	**3 634 485**	3 529 631
-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
451 941	455 051	(52 633)	(51 615)	626 757	**900 104**	450 817
1 583 231	1 507 252	(86 921)	(89 100)	1 922 126	**1 762 070**	1 812 902
1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
100 706	99 499	(39 668)	(43 031)	139 893	**133 537**	167 133
-	-	-	(9 596)	-	**-**	-
46 839	38 212	-	-	63 444	**72 758**	84 750
4 776 807	4 641 849	(2 210 304)	(2 227 159)	7 611 667	**7 677 953**	7 294 819
283 449	296 407	(109 492)	(108 945)	788 365	**728 691**	692 396
1 062 409	1 180 960	(935 580)	(935 661)	1 069 995	**1 187 079**	1 096 062
2 085 214	1 992 516	(629 670)	(632 790)	2 512 650	**2 399 576**	2 306 432
231 468	238 573	(270 976)	(268 490)	456 196	**470 510**	441 184
115 011	85 720	(24 888)	(27 996)	213 322	**184 269**	172 151
82 392	103 279	(57 553)	(58 658)	250 583	**236 841**	282 269
166 057	172 205	(142 477)	(141 992)	626 518	**598 168**	649 739
291 277	260 411	(39 668)	(43 031)	536 429	**489 673**	510 653
-	-	-	(9 596)	-	**-**	-
4 317 277	4 330 071	(2 210 304)	(2 227 159)	6 454 058	**6 294 807**	6 150 886
459 530	311 778	-	-	1 157 609	**1 383 146**	1 143 933
(221 344)	(224 026)	(12 253)	(12 253)	(649 552)	**(651 580)**	(610 695)
(20 000)	(14 555)	-	-	(43 000)	**(41 276)**	(61 674)
(14 127)	457	-	-	87 758	**156 564**	159 382
(297 652)	(364 742)	-	-	(624 669)	**(681 585)**	(446 407)
93 685	94 948	12 253	12 253	60 975	**81 229**	37 434
(238 094)	(283 892)	12 253	12 253	(518 936)	**(485 068)**	(311 265)
92	(196 140)	-	-	(10 879)	**246 498**	221 973

TABLEAU 2 – (DÉFICIT) EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Transferts	200 600	38 485
Contributions des promoteurs	-	16 990
Effet net des opérations de restructuration	-	19 333
Autres revenus	-	6 112
	200 600	80 920
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	84 100	60 031
Sécurité publique	-	145
Transport [2]	526 800	420 487
Hygiène du milieu	207 200	196 107
Santé et bien-être	38 400	18 647
Aménagement, urbanisme et développement	121 800	84 020
Loisirs et culture	386 500	254 724
	1 364 800	1 034 161
Émission de prêts	-	-
Déficit avant financement et affectations	(1 164 200)	(953 241)
Financement		
Financement à long terme des activités d'investissement	805 800	487 625
Affectations (note 15)		
Activités de fonctionnement	23 000	26 721
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	12 696
Réserves financières et fonds réservés	335 400	569 233
	358 400	608 650
(Déficit) excédent des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	-	143 034

[1] Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

[2] Comprend un montant de 19,3 M$ (5,0 M$ en 2019) dans les compétences de nature locale et une élimination du même montant provenant des opérations de restructuration.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
1 217 974	744 069	-	-	1 418 574	**782 554**	782 805
-	(27)	-	-	-	**16 963**	9 129
-	-	-	(19 333)	-	**-**	-
81 343	29 797	-	-	81 343	**35 909**	14 103
1 299 317	773 839	-	(19 333)	1 499 917	**835 426**	806 037
66 100	32 004	-	-	150 200	**92 035**	111 354
46 300	46 719	-	-	46 300	**46 864**	50 547
1 427 763	1 229 264	-	(19 333)	1 954 563	**1 630 418**	1 457 354
400 800	250 384	-	-	608 000	**446 491**	507 446
-	3 413	-	-	38 400	**22 060**	31 151
9 300	418	-	-	131 100	**84 438**	90 920
111 300	32 489		-	497 800	**287 213**	498 617
2 061 563	1 594 691	-	(19 333)	3 426 363	**2 609 519**	2 747 389
-	67 114	-	-	-	**67 114**	-
(762 246)	(887 966)	-	-	(1 926 446)	**(1 841 207)**	(1 941 352)
434 446	475 541	-	-	1 240 246	**963 166**	1 385 656
20 000	14 555	-	-	43 000	**41 276**	61 674
-	-	-	-	-	**12 696**	15 155
307 800	241 589	-	-	643 200	**810 822**	84 782
327 800	256 144	-	-	686 200	**864 794**	161 611
-	(156 281)	-	-	-	**(13 247)**	(394 085)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2020	2019
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	**72 492**	236 774
Excédent des activités de fonctionnement affecté	**701 548**	459 777
Réserves financières et fonds réservés	**476 792**	606 280
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	**(995 553)**	(982 306)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	**(1 313 527)**	(1 270 212)
Investissement net dans les immobilisations	**13 014 490**	11 626 006
	11 956 242	10 676 319
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	**190 687**	12 740
Excédent affecté - Arrondissements	**236 405**	226 117
Excédent affecté - Projets spécifiques	**186 422**	124 866
Excédent affecté - Autres fins	**88 034**	96 054
	701 548	459 777
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	**10 727**	27 541
Voirie	**19 287**	26 791
Immobilisations	**264 999**	375 450
	295 013	429 782
Fonds réservés		
Immobilisations	**158 444**	152 692
Fonds de roulement	**10 526**	10 570
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	**6 871**	6 871
Unités de stationnement	**5 738**	6 106
Autres	**200**	259
	181 779	176 498
	476 792	606 280
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	**52 859**	74 558
Autres régimes	**(188 683)**	(191 827)
	(135 824)	(117 269)
Passif environnemental	**(33 600)**	(35 200)
Mesure transitoire relative à la TVQ	**(4 540)**	(6 740)
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	**37 914**	-
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**(1 177 477)**	(1 111 003)
	(1 313 527)	(1 270 212)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite)		*(en milliers de dollars)*
	2020	**2019**
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	**2 832 859**	2 377 291
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	**2 980 203**	2 795 295
Immobilisations	**19 988 315**	18 288 245
	25 801 377	23 460 831
Passif		
Dette à long terme	**(13 941 850)**	(12 980 955)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	**1 154 963**	1 146 130
	(12 786 887)	(11 834 825)
	13 014 490	11 626 006

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2020	2019
Dette à long terme de l'administration municipale	**10 834 333**	9 922 209
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	**115 842**	74 234
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts à financer à long terme	**521 853**	708 673
Acquisition de propriétés destinées à la revente à financer à long terme	**70 211**	57 147
Déduire		
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	**1 675 100**	1 503 923
Fonds d'amortissement	**2 476 740**	1 934 406
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	**37 914**	-
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	**424 288**	391 127
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**6 928 197**	6 932 807
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	**1 859 446**	1 521 828
Endettement net à long terme	**8 787 643**	8 454 635
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Réseau de transport métropolitain	**174 601**	160 121
Autorité régionale de transport métropolitain	**29 936**	20 856
Communauté métropolitaine de Montréal	**13 540**	12 640
Endettement total net à long terme consolidé	**9 005 720**	8 648 252

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS *(en milliers de dollars)*

	2020				
	Budgets déposés				
	Administration municipale	Organismes contrôlés [1]	Ajustements [2]	Éliminations [3]	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 679 476	-	-	(21 196)	**3 658 280**
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	-	-	-	**280 351**
Quotes-parts	423 613	-	-	-	**423 613**
Transferts	540 129	1 227 235	330 600	(52 633)	**2 045 331**
Services rendus	368 732	1 638 331	-	(84 937)	**1 922 126**
Imposition de droits	278 625	-	-	-	**278 625**
Amendes et pénalités	218 578	-	-	-	**218 578**
Intérêts	167 028	12 533	-	(39 668)	**139 893**
Autres revenus	18 597	126 190	-	-	**144 787**
	5 975 129	3 004 289	330 600	(198 434)	**9 111 584**
Charges					
Administration générale	797 770	-	15 726	(9 405)	**804 091**
Sécurité publique	1 070 543	-	30 310	(548)	**1 100 305**
Transport	1 166 672	1 743 459	285 040	(91 015)	**3 104 156**
Hygiène du milieu	456 813	-	239 033	(617)	**695 229**
Santé et bien-être	175 858	65 986	1 683	(16 622)	**226 905**
Aménagement, urbanisme et développement	246 767	6 406	42 664	(2 534)	**293 303**
Loisirs et culture	612 653	51 905	166 738	(38 025)	**793 271**
Frais de financement	421 159	154 938	-	(39 668)	**536 429**
	4 948 235	2 022 694	781 194	(198 434)	**7 553 689**
Excédent avant financement et affectations	1 026 894	981 595	(450 594)	-	**1 557 895**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(531 192)	-	531 192	-	**-**
Affectations (note 15)					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	86 245	-	(86 245)	-	**-**
Réserves financières et fonds réservés	(624 669)	-	624 669	-	**-**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	42 722	-	(42 722)	-	**-**
	(495 702)	-	495 702	-	**-**
Excédent consolidé budgété de l'exercice	-	981 595	576 300	-	**1 557 895**

[1] Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été inscrits dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement des immobilisations des organismes contrôlés, au montant de 318,4 M$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 306,5 M$ et santé et bien-être 11,9 M$.

[2] Les ajustements sont relatifs aux données budgétaires de l'administration municipale. Ils sont nécessaires pour calculer l'excédent de l'exercice budgété sur la base des NCCSP. Ils consistent à inclure les revenus liés aux activités d'immobilisations de 330,6 M$ ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations au montant de 781,2 M$. En contrepartie, le remboursement de la dette à long terme et les affectations sont éliminés car ils n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

[3] En vertu des NCCSP, les opérations entre les organismes inclus dans le périmètre de consolidation sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale

2020

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Information financière de l'administration municipale

2020

Ventilation par compétence

TABLEAU 6 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Taxes	3 629 866	3 611 977
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133
Quotes-parts	-	-
Transferts	211 788	484 191
Services rendus	310 134	230 246
Imposition de droits	276 656	341 775
Amendes et pénalités	109 566	68 581
Intérêts	78 249	76 799
Effet net des opérations de restructuration	-	-
Autres revenus	16 123	34 258
	4 912 733	5 126 960
Charges de fonctionnement		
Administration générale	614 408	541 229
Sécurité publique	943 166	941 780
Transport	1 009 486	999 060
Hygiène du milieu	495 704	500 427
Santé et bien-être	69 113	70 102
Aménagement, urbanisme et développement	219 394	186 275
Loisirs et culture	602 938	567 955
Frais de financement	280 285	267 126
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
	4 234 494	4 083 550
Excédent avant financement et affectations	678 239	1 043 410
Financement		
Remboursement de la dette à long terme [2]	(408 144)	(407 602)
Affectations (note 15)		
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(6 468)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)
	(270 095)	(193 176)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	442 632

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

[2] Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
49 610	49 075	-	-	3 679 476	**3 661 052**	3 554 283
-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
328 341	340 971	-	-	540 129	**825 162**	358 668
60 582	54 363	(1 984)	(2 833)	368 732	**281 776**	313 994
1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
88 779	71 782	-	-	167 028	**148 581**	172 726
-	-	-	-	-	**-**	8 472
2 474	5 295	-	-	18 597	**39 553**	34 481
3 074 266	3 014 246	(2 011 870)	(2 010 083)	5 975 129	**6 131 123**	5 692 210
283 449	296 407	(100 087)	(99 768)	797 770	**737 868**	701 590
1 062 409	1 180 960	(935 032)	(935 121)	1 070 543	**1 187 619**	1 096 757
695 841	648 333	(538 655)	(539 681)	1 166 672	**1 107 712**	1 023 479
231 468	238 573	(270 359)	(267 882)	456 813	**471 118**	442 469
115 011	85 720	(8 266)	(8 266)	175 858	**147 556**	123 976
82 392	103 279	(55 019)	(55 023)	246 767	**234 531**	278 220
114 167	131 166	(104 452)	(104 342)	612 653	**594 779**	617 601
140 874	129 570	-	-	421 159	**396 696**	400 983
-	-	-	-	-	**9 596**	-
2 725 611	2 814 008	(2 011 870)	(2 010 083)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075
348 655	200 238	-	-	1 026 894	**1 243 648**	1 007 135
(123 048)	(127 246)	-	-	(531 192)	**(534 848)**	(495 961)
-	(4 968)	-	-	-	**(11 436)**	(10 531)
(15 640)	-	-	-	86 245	**156 107**	159 109
(297 652)	(358 990)	-	-	(624 669)	**(675 833)**	(437 312)
87 685	95 330	-	-	42 722	**69 358**	28 419
(225 607)	(268 628)	-	-	(495 702)	**(461 804)**	(260 315)
-	(195 636)	-	-	-	**246 996**	250 859

TABLEAU 7 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2020						2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	200 600	38 485	130 000	26 710	330 600	**65 195**	149 323
Contributions des promoteurs	-	16 990	-	(27)	-	**16 963**	9 129
Effet net des opérations de restructuration	-	12 423	-	-	-	**12 423**	5 047
Autres revenus	-	6 112	-	501	-	**6 613**	8 573
	200 600	74 010	130 000	27 184	330 600	**101 194**	172 072
Acquisition d'immobilisations							
Administration générale	84 100	60 031	66 100	32 004	150 200	**92 035**	111 354
Sécurité publique	-	145	46 300	46 719	46 300	**46 864**	50 547
Transport [1]	526 800	411 728	40 700	34 476	567 500	**446 204**	556 672
Hygiène du milieu	207 200	196 107	400 800	250 384	608 000	**446 491**	507 446
Santé et bien-être	-	286	-	3 413	-	**3 699**	2 253
Aménagement, urbanisme et développement	121 800	83 977	9 300	418	131 100	**84 395**	95 905
Loisirs et culture	386 500	254 724	111 300	32 489	497 800	**287 213**	498 597
	1 326 400	1 006 998	674 500	399 903	2 000 900	**1 406 901**	1 822 774
Émission de prêts	-	-	-	67 114	-	**67 114**	-
Déficit avant financement et affectations	(1 125 800)	(932 988)	(544 500)	(439 833)	(1 670 300)	**(1 372 821)**	(1 650 702)
Financement							
Financement à long terme des activités d'investissement	790 400	487 625	236 700	237 062	1 027 100	**724 687**	1 082 587
Affectations (note 15)							
Activités de fonctionnement	-	6 468	-	4 968	-	**11 436**	10 531
Excédent des activités de fonctionnement affecté	-	12 696	-	-	-	**12 696**	15 155
Réserves financières et fonds réservés	335 400	569 233	307 800	241 589	643 200	**810 822**	84 782
	335 400	588 397	307 800	246 557	643 200	**834 954**	110 468
Excédent (déficit) des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	-	143 034	-	43 786	-	**186 820**	(457 647)

[1] Comprend un montant de 12,4 M$ dans les compétences de nature locale provenant des opérations de restructuration (en 2019 un montant de 5,0 M$ dans Aménagement, urbanisme et développement).

TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2020		
	Compétences de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	305 062	(232 570)	**72 492**
Excédent des activités de fonctionnement affecté	663 345	6 711	**670 056**
Réserves financières et fonds réservés	27 377	277 914	**305 291**
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(309 691)	(212 162)	**(521 853)**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 181 478)	(62 451)	**(1 243 929)**
Investissement net dans les immobilisations			**7 185 288**
			6 467 345
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	190 687	-	**190 687**
Excédent affecté - Arrondissements	236 405	-	**236 405**
Excédent affecté - Projets spécifiques	179 711	6 711	**186 422**
Excédent affecté - Autres fins	56 542	-	**56 542**
	663 345	6 711	**670 056**
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	88	10 639	**10 727**
Voirie	15 963	3 324	**19 287**
Immobilisations	1 754	263 245	**264 999**
	17 805	277 208	**295 013**
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 526	-	**3 526**
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	108	706	**814**
Unités de stationnement	5 738	-	**5 738**
Autres	200	-	**200**
	9 572	706	**10 278**
	27 377	277 914	**305 291**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(23 404)	82 380	**58 976**
Autres régimes	(89 000)	(6 777)	**(95 777)**
	(112 404)	75 603	**(36 801)**
Passif environnemental	(33 600)	-	**(33 600)**
Mesure transitoire relative à la TVQ	(2 000)	(2 540)	**(4 540)**
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	-	37 914	**37 914**
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 033 474)	(173 428)	**(1 206 902)**
	(1 181 478)	(62 451)	**(1 243 929)**

(en milliers de dollars)

	2019		
	Compétences de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	283 530	(36 934)	246 596
Excédent des activités de fonctionnement affecté	410 797	6 711	417 508
Réserves financières et fonds réservés	280 018	160 513	440 531
Déficit des activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(452 725)	(255 948)	(708 673)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 207 450)	(5 035)	(1 212 485)
Investissement net dans les immobilisations			6 544 206
			5 727 683
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	12 740	-	12 740
Excédent affecté - Arrondissements	226 117	-	226 117
Excédent affecté - Projets spécifiques	118 155	6 711	124 866
Excédent affecté - Autres fins	53 785	-	53 785
	410 797	6 711	417 508
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	10 090	17 451	27 541
Voirie	22 922	3 869	26 791
Immobilisations	236 963	138 487	375 450
	269 975	159 807	429 782
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 570	-	3 570
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	108	706	814
Unités de stationnement	6 106	-	6 106
Autres	259	-	259
	10 043	706	10 749
	280 018	160 513	440 531
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(31 142)	111 817	80 675
Autres régimes	(91 201)	(7 720)	(98 921)
	(122 343)	104 097	(18 246)
Passif environnemental	(35 200)	-	(35 200)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(3 000)	(3 740)	(6 740)
Prêts aux PME-MTL (PAUPME)	-	-	-
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 046 907)	(105 392)	(1 152 299)
	(1 207 450)	(5 035)	(1 212 485)

TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	11 399	11 444
Employés	903 204	918 947
Charges sociales		
Élus	4 693	4 973
Employés	293 258	275 241
Transport et communication	31 679	23 427
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	81 686	75 420
Achats de services techniques	263 311	235 206
Autres	4 061	2 750
Location, entretien et réparation		
Location	82 253	67 376
Entretien et réparation	76 255	65 144
Biens durables		
Travaux de construction	25 896	40 689
Autres biens durables	1 592	711
Biens non durables		
Fourniture de services publics	45 737	35 788
Autres biens non durables	123 122	95 836
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	240 269	227 035
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 896	16 782
Autres tiers	23 314	20 807
Autres frais de financement	1 806	2 502
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	2 009 886	2 007 250
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	29 968	30 319
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	-	-
Autres	15 539	12 818
Organismes gouvernementaux	-	-
Autres organismes	138 474	129 365
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	9 045	10 391
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596
Autres	(196 849)	(236 267)
	4 234 494	4 083 550

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
-	-	-	-	11 399	**11 444**	11 198
940 925	981 909	-	-	1 844 129	**1 900 856**	1 823 683
-	-	-	-	4 693	**4 973**	4 781
225 269	256 825	-	-	518 527	**532 066**	507 396
8 559	7 326	-	-	40 238	**30 753**	37 413
17 875	18 138	-	(21)	99 561	**93 537**	66 690
100 261	111 970	(1 015)	(1 789)	362 557	**345 387**	357 301
1 054	2 647	-	-	5 115	**5 397**	4 880
21 483	36 266	(491)	(458)	103 245	**103 184**	96 457
31 816	36 544	(415)	(547)	107 656	**101 141**	93 624
16 853	21 124	-	-	42 749	**61 813**	58 262
5 473	5 571	(63)	(18)	7 002	**6 264**	6 385
40 196	35 904	-	-	85 933	**71 692**	83 587
51 652	71 646	-	-	174 774	**167 482**	172 215
75 423	69 894	-	-	315 692	**296 929**	305 492
15 088	16 024	-	-	29 984	**32 806**	34 699
49 834	43 009	-	-	73 148	**63 816**	57 048
529	643	-	-	2 335	**3 145**	3 744
-	-	(2 009 886)	(2 007 250)	-	**-**	-
11 445	11 665	-	-	41 413	**41 984**	39 505
668 394	619 946	-	-	668 394	**619 946**	541 829
39 909	38 667	-	-	55 448	**51 485**	51 990
16 934	16 929	-	-	16 934	**16 929**	16 441
169 392	156 219	-	-	307 866	**285 584**	293 575
11 180	6 634	-	-	20 225	**17 025**	12 351
-	-	-	-	-	**9 596**	-
206 067	248 508	-	-	9 218	**12 241**	4 529
2 725 611	2 814 008	(2 011 870)	(2 010 083)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075

Information financière de l'administration municipale

2020

Gestion de l'eau

TABLEAU 10 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau	-	-
Quotes-parts - alimentation en eau potable	-	-
Quotes-parts - financement des investissements TECQ	-	-
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ	-	-
Quotes-parts - tarifaire	-	-
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne	-	-
Taxe relative à l'eau	385 696	384 325
Tarification forfaitaire et au compteur	21 160	20 982
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358	333
Autres tarifications	1 012	1 064
Services rendus	8 165	279
	416 391	406 983
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	200 302	197 569
Fonctionnement	125 178	117 249
	325 480	314 818
Excédent avant financement et affectations	90 911	92 165
Financement		
Remboursement de la dette à long terme [1]	(32 680)	(41 905)
Affectations (note 15)		
Excédent de fonctionnement affecté		7 940
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(520)	(524)
Réserve financière de l'eau	(57 711)	(47 469)
	(58 231)	(40 053)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	10 207

[1] Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

[2] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [2]		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
139 057	139 057	(114 921)	(114 920)	24 136	**24 137**	23 480
94 201	92 909	(81 618)	(79 538)	12 583	**13 371**	11 733
5 166	5 166	(924)	(924)	4 242	**4 242**	4 198
3 783	3 783	(436)	(436)	3 347	**3 347**	2 879
2 428	1 968	(2 403)	(1 751)	25	**217**	210
4 298	3 781	-	-	4 298	**3 781**	3 968
-	-	-	-	385 696	**384 325**	371 865
-	-	-	-	21 160	**20 982**	25 468
-	-	(358)	(333)	-	**-**	-
424	537	-	-	1 436	**1 601**	1 318
1 168	742	-	-	9 333	**1 021**	1 813
250 525	247 943	(200 660)	(197 902)	466 256	**457 024**	446 932
-	-	(200 302)	(197 569)	-	**-**	-
177 363	178 262	(358)	(333)	302 183	**295 178**	292 616
177 363	178 262	(200 660)	(197 902)	302 183	**295 178**	292 616
73 162	69 681	-	-	164 073	**161 846**	154 316
(62 244)	(58 238)	-	-	(94 924)	**(100 143)**	(95 076)
				-	**7 940**	-
-	-	-	-	(520)	**(524)**	(517)
(10 918)	(11 443)	-	-	(68 629)	**(58 912)**	(68 965)
(10 918)	(11 443)	-	-	(69 149)	**(51 496)**	(69 482)
-	-	-	-	-	**10 207**	(10 242)

TABLEAU 11 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2020						2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	140 813	18 092	71 537	13 740	212 350	**31 832**	66 613
Autres revenus	-	-	-	150	-	**150**	-
	140 813	18 092	71 537	13 890	212 350	**31 982**	66 613
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable	-	-	176 360	135 858	176 360	**135 858**	115 306
Épuration des eaux usées	-	-	109 897	55 621	109 897	**55 621**	87 704
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	200 000	174 653	10 870	14 710	210 870	**189 363**	231 910
Immeubles	-	18 854	-	2 401	-	**21 255**	23 608
	200 000	193 507	297 127	208 590	497 127	**402 097**	458 528
Déficit avant financement et affectations	(59 187)	(175 415)	(225 590)	(194 700)	(284 777)	**(370 115)**	(391 915)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	54 800	-	204 463	74 660	259 263	**74 660**	264 483
Affectations (note 15)							
Réserve financière de l'eau	4 387	57 546	21 127	18 462	25 514	**76 008**	84 202
	4 387	57 546	21 127	18 462	25 514	**76 008**	84 202
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	-	(117 869)	-	(101 578)	-	**(219 447)**	(43 230)

Information financière de l'administration municipale

2020

Ventilation des charges mixtes

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Madame la Mairesse,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été établi par la Direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La Direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal, Québec
Le 10 mai 2021

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2020	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	155 660	116 738
Transport	60 204	60 001
Hygiène du milieu	20 787	19 774
Santé et bien-être	1 099	998
Aménagement, urbanisme et développement	7 573	6 921
Loisirs et culture	25 738	23 757
Total des charges	271 061	228 189

[1] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2020						2019
Compétences d'agglomération		Éliminations [1]		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
168 533	182 783	(144)	(24)	324 049	**299 497**	303 666
1 778	1 689	-	(5)	61 982	**61 685**	60 366
8 087	7 752	(1)	-	28 873	**27 526**	26 001
3 078	2 662	-	-	4 177	**3 660**	3 308
6 008	5 978	-	-	13 581	**12 899**	13 680
6 316	5 366	-	-	32 054	**29 123**	29 327
193 800	206 230	(145)	(29)	464 716	**434 390**	436 348

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires
31 décembre 2020

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2020 est de 9,95 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, lesquels sont dressés conformément aux NCCSP. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Information financière non auditée relative aux changements climatiques

2020

CONTEXTE

L'année dernière, la Ville de Montréal a publié pour la première fois dans son Rapport financier annuel pour l'exercice financier de 2019 une section non auditée traitant de l'information financière relative aux changements climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) connu aussi sous le nom « *Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)*[1] ». Cette divulgation est encore aujourd'hui volontaire, mais les autorités règlementaires, les banques centrales et les agences de notation sont de plus en plus sous pression pour introduire des règlements afin de rendre cette divulgation obligatoire. D'ailleurs, en 2020, les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni sont devenus les premiers pays à annoncer la divulgation financière liée au climat obligatoire pour les sociétés cotées en bourse, les banques ainsi que les compagnies d'assurances. Aujourd'hui, plus de 1 900[2] organisations à travers le monde ont exprimé leur soutien au GIFCC et ce nombre est en croissance, et ce, depuis la publication des recommandations du GIFCC en 2017. La Ville de Montréal a rejoint ce mouvement ainsi que certaines villes canadiennes, car en tant qu'organisation municipale, elle joue un rôle de premier plan pour assurer le bien-être de sa communauté, la prospérité économique, la protection des plus vulnérables, tout en maintenant la confiance publique. Pour ce faire, comme toute municipalité, nous avons la responsabilité de maintenir en place les opérations, les infrastructures qui sont critiques au bon fonctionnement municipal ainsi que les services essentiels à la population.

Depuis plus d'un an que la grande pandémie de la COVID-19 continue de causer des perturbations sans précédent sur notre vie quotidienne ainsi que sur l'économie mondiale. Comme pour la COVID-19, les impacts des changements climatiques sont tout aussi réels et potentiellement irréversibles sur l'humanité ainsi que sur notre planète. En fait, la dépendance des activités humaines sur la combustion d'énergie fossile a provoqué une hausse de la moyenne de la température mondiale au-delà de 1 °C[3] depuis l'ère préindustrielle. Bien que cette hausse du thermomètre semble marginale, les changements climatiques sont présents et affectent déjà les écosystèmes naturels, les économies et les populations tout en exacerbant les inégalités sociales dans les communautés et dans le monde. De plus, les nouvelles données publiées par « *Climate Action Tracker* » démontrent qu'avec l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, le mouvement de transition vers la carboneutralité est amorcé, car la trajectoire climatique actuelle se rapproche un peu plus vers l'objectif de réchauffement de 1,5 °C. Cependant, cette cible est loin d'être atteinte. En considérant les actions politiques en cours adoptées par les gouvernements, cela nous amène vers la trajectoire d'un réchauffement de 2,9 °C[4] d'ici la fin du siècle. Avec ce niveau de réchauffement, les conséquences des changements climatiques seront encore plus importantes à cause de l'augmentation de leur fréquence et de leur intensité. De ce fait, pour atténuer ces impacts, il est impératif de faire rapidement une transition vers une économie à faible carbone et d'atteindre la cible de 1,5 °C[5] de l'Accord de Paris d'ici 2100. Cette transition déclencherait des risques et plus elle sera retardée, plus l'atteinte de la cible de zéro carbone sera abrupte et imprévisible, générant ainsi d'autres impacts sur les économies et sur les communautés mondiales. Toutefois, cette transition devra être accompagnée d'efforts d'adaptation pour réduire les impacts des risques physiques liés aux changements climatiques considérant qu'ils seront plus importants dans le futur si les efforts de transition échouent.

La Ville de Montréal n'est pas la seule municipalité ayant subi antérieurement les conséquences de ces changements climatiques. Les impacts ont été ressentis au niveau de notre administration municipale ainsi qu'au niveau de la communauté montréalaise. Pour l'Administration, les principaux impacts ont été observés autant dans ses activités opérationnelles que celles d'investissements en infrastructures et, conséquemment, sur ses budgets. Pour la communauté montréalaise, les effets des changements climatiques étaient au-delà des pertes matérielles et s'apparentent beaucoup aux impacts actuels de la pandémie, telles que les pertes de vie et de santé, la qualité de vie des citoyens et les répercussions néfastes sur la population souffrante de diverses maladies mentales.

Finalement, les villes offrent un milieu propice au développement économique, social et culturel. Afin d'assurer la continuité de cette prospérité à long terme, les villes doivent mettre en place les mesures nécessaires pour faire face aux changements climatiques tout en faisant preuve d'exemplarité. Ainsi, une initiative des grandes villes canadiennes incluant la Ville de Montréal est d'ajouter la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques dans leur rapport financier annuel.

[1] https://www.fsb-tcfd.org/.
[2] https://www.fsb-tcfd.org/support-tcfd/.
[3] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2018/12/SR15_FAQ_Low_Res.pdf.
[4] https://climateactiontracker.org/documents/829/CAT_2020-12-1_Briefing_GlobalUpdate_Paris5Years_Dec2020.pdf.
[5] https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris.

Le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

En 2015, le GIFCC a été formé par un organisme international « *Financial Stability Board* » dans le but de renforcer et protéger le système financier mondial. En 2017, le Groupe a publié une série de recommandations sur l'intégration des risques et opportunités liés aux changements climatiques dans tous les processus décisionnels et opérationnels d'une organisation. De ce fait, les organisations sont invitées à divulguer l'information relative aux risques et opportunités ainsi que les impacts financiers potentiels liés au climat dans leur rapport financier annuel.

Bien que ce cadre ait été développé pour le secteur financier, aujourd'hui, il est utilisé par différentes organisations. Les recommandations du GIFCC se regroupent sous quatre piliers essentiels au fonctionnement organisationnel, soit la Gouvernance, la Stratégie, la Gestion des risques et les Mesures et objectifs.

Figure 1 : Les éléments fondamentaux de la divulgation de l'information financière relative au climat

Les quatre éléments clés des recommandations du GIFCC

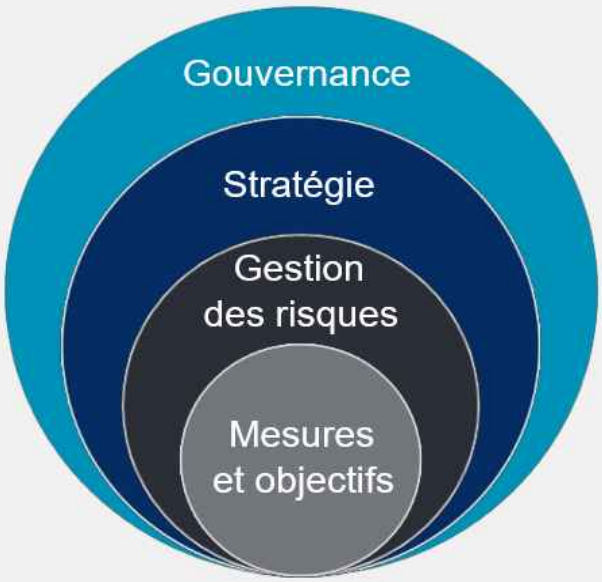

Gouvernance : l'inclusion des risques et opportunités liés au climat dans la gouvernance de la Ville

- Surveillance par les instances municipales
- Rôle des gestionnaires à la Ville de Montréal

Stratégie : les impacts réels et potentiels des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de la Ville

- Risques et opportunités
- Impacts climatiques sur la Ville
- Stratégies de résilience

Gestion des risques : les processus utilisés par la Ville pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat

- Processus d'identification et évaluation des risques
- Processus de gestion des risques
- Intégration des risques dans la gestion globale de la Ville

Mesures et objectifs : les paramètres et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat

- Indicateurs liés au climat
- Émissions de GES de scope 1, 2 et 3
- Cibles liées au climat

Source: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure, Final Report, June 2017[6].

État de progression des recommandations du GIFCC à la Ville de Montréal

La figure 2, ci-dessous, illustre à ce jour, l'état de progression de la Ville de Montréal dans la mise en œuvre des recommandations du GIFCC en utilisant l'outil d'évaluation de la maturité de l'ordre des « Comptables professionnels agréés du Canada (CPA) ».

Au niveau de la phase 1 de la gouvernance, la Ville a fait des progrès dans l'intégration des recommandations du GIFCC pour l'année 2020 en passant de 67 % à 83 %. Cette progression résulte principalement de l'adoption par les instances municipales du nouveau Plan climat 2020-2030[7]. Ce Plan contient les actions phares pour l'atteinte des cibles climatiques de la Ville. Celui-ci fait partie intégrante des stratégies globales du nouveau plan stratégique de la Ville, soit Montréal 2030[8].

Pour les deux éléments appartenant à la phase 2, au niveau de la gouvernance et de la gestion des risques, des progressions de 20 % et de 15 % respectivement ont été observées par rapport à 2019. Ces améliorations sont expliquées principalement par l'établissement de comités de travail auxquels les membres de la direction des services centraux et des arrondissements participent et dont l'ordre du jour concerne, entre autres, la gestion des risques climatiques.

Finalement, au niveau de la phase 2 de la stratégie, une hausse de 40 % par rapport à 2019 a été constatée. Cette hausse est attribuée aux apprentissages que la Ville fait présentement au niveau des analyses de scénarios afin de pouvoir évaluer les impacts financiers liés au climat à court, moyen et long terme.

[6] https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf.
[7] https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqbtuqcmyqdwxrvfb5j.pdf.
[8] https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1612237761/portail/ynxwhzrvpnfmphxhc7t1.pdf.

Les informations relatives à l'évaluation de la maturité pour les municipalités canadiennes se retrouvent dans le rapport « Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)[9] » publié par CPA.

Ce portrait démontre clairement l'engagement de la Ville dans la mise en place graduelle des recommandations du GIFCC, et ce, malgré le contexte actuel de la pandémie.

Figure 2 : Le cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC pour la Ville de Montréal selon les quatre piliers visés par les recommandations du GIFCC

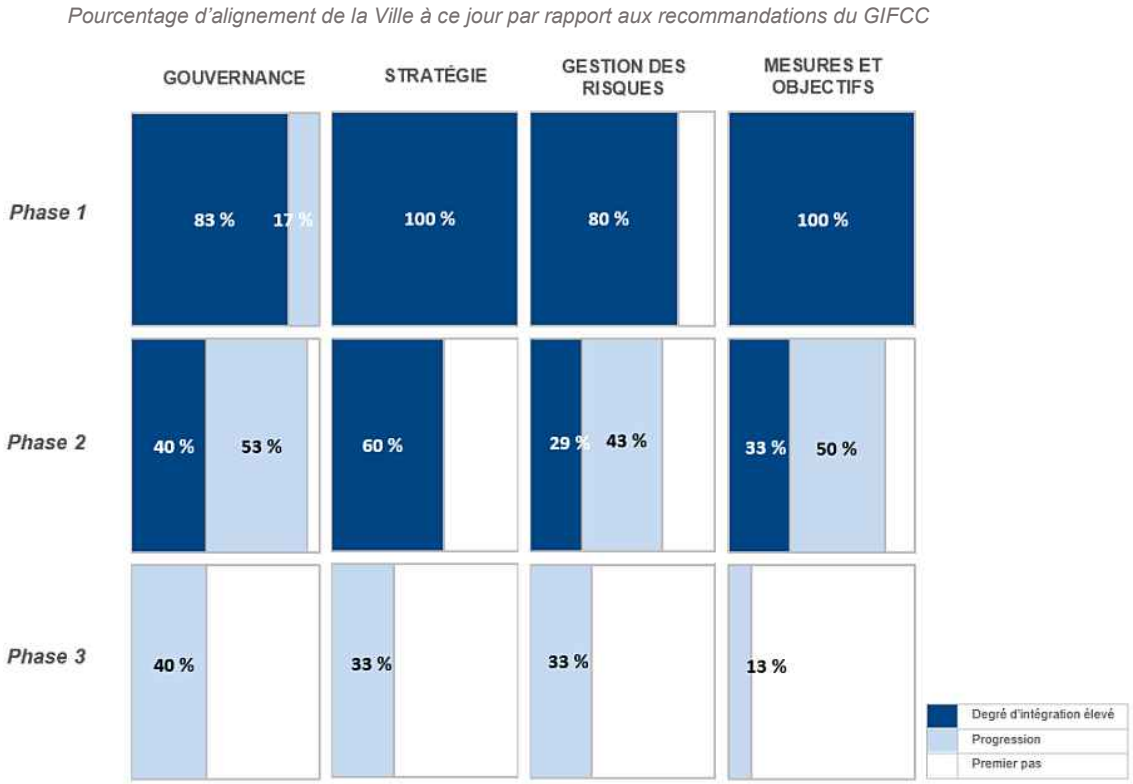

La section suivante passe en revue chacune des recommandations regroupées sous les quatre piliers du GIFCC ainsi que leur application à la Ville de Montréal. De ce fait, elle est traitée en fonction des pratiques et des connaissances acquises à ce jour par la Ville et relève les éléments qu'elle juge les plus pertinents pour les différentes parties prenantes.

GOUVERNANCE : Surveillance par les instances municipales

Les instances municipales de la Ville de Montréal sont les principaux acteurs décisionnels à la Ville. Leur rôle est de s'assurer de la cohérence des activités municipales, telles que les finances, le plan stratégique et les grandes orientations en matière de développement économique et communautaire, d'aménagement et urbanisme, de culture, de loisir ainsi que la résilience de la Ville de Montréal face aux changements climatiques. Ces instances sont composées de la mairesse Valérie Plante et d'un nombre de conseillers et conseillères choisis par les électeurs de la Ville.

Ces instances reconnaissent les impacts de la pandémie actuelle sur la société montréalaise et l'importance de continuer à solidifier les pratiques de gestion et de planification en ajoutant la loupe climatique aux processus opérationnels et décisionnels de la Ville. Ainsi, en décembre 2020, la Ville a émis son premier plan stratégique Montréal 2030 pour la relance de la métropole autant au niveau économique que social, et ce, dans le contexte de la présente crise sanitaire. Ce plan stratégique a été élaboré avec une vision d'avenir en tenant compte de quatre orientations stratégiques, de trois échelles d'intervention centrées sur l'être humain, les quartiers et la métropole ainsi que de vingt priorités en lien étroit avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)[10]. La mise en action de ces priorités sera définie dans les plans et les programmes soutenus par l'ensemble

[9] https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/guide-gifcc-pour-villes.
[10] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/.

des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal. Ainsi, tous les plans, politiques, programmes et services municipaux doivent donc être conformes à ces orientations. La Ville de Montréal révisera ses règles de gouvernance afin de prendre en compte ces orientations dans toutes ses décisions, qu'elles soient de nature fiscale, budgétaire, administrative ou règlementaire.

Parmi les quatre grandes orientations stratégiques de Montréal 2030, l'accélération des engagements en cours pour la transition écologique figure au premier plan et se décline en cinq priorités. Ces priorités s'inscrivent également dans les orientations du nouveau Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

1	2	3	4	5
Réduire de **55 % les émissions de gaz à effet de serre (GES)** et devenir **carboneutre d'ici 2050**	Enraciner **la nature en ville**	Accroître la **mobilité durable**	Développer une **économie plus verte et inclusive**	Tendre vers un avenir **zéro déchet**

Cette orientation stratégique renforce davantage les engagements de la Ville envers le climat tout en influençant et en mobilisant l'ensemble de la communauté montréalaise afin que la Ville devienne plus verte, inclusive et innovante. Ces engagements sont à l'image de ses citoyens, car plus de 500 000 Montréalais ont participé à la grande marche pour le climat en septembre 2019 en réclamant des gestes concrets pour l'environnement. Afin de répondre aux attentes de la communauté, la Ville s'est dotée d'un comité consultatif sur le climat composé de membres externes dont les résultats de leurs ateliers et travaux ont grandement contribué aux réflexions sur les priorités ainsi que sur les orientations du nouveau Plan climat 2020-2030.

Lors de la 11e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-11) tenue à Montréal en 2005, la Ville s'était commise à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % par rapport à l'année de référence 1990. Selon les dernières données disponibles de 2015, la réduction des émissions de GES s'élevait à 28 %. Cette tendance à la baisse démontre que cet objectif sera atteint. Au fil des ans, ces engagements de la Ville envers le climat se sont maintenus, précisés et concrétisés afin de la rendre plus résiliente, plus verte, carboneutre, inclusive et plus équitable tout en soutenant les actions mondiales dans la lutte contre les changements climatiques. Avant la pandémie, au Sommet Action Climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies, la mairesse s'est engagée à réduire les émissions de GES de la Ville d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité en 2050.

2005

Convention des Nations Unies sur les changements climatiques à Montréal

Émission du premier **Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2005-2010**

2007

Publication du premier **Plan de réduction des émissions de GES corporatives 2007-2012**

2012

Adhésion à la ***Disclosure insight action (CDP)***

2013

Publication du **Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020**

Publication du **Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020**

2014

Adhésion au ***Global Resilient Cities Network,*** *anciennement* ***le 100 Resilient Cities Network***

2015

Publication du premier **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020**



2016

Adhésion au ***C40 Cities*** au **Sommet des Maires à Mexico**

Publication du **Plan Montréal durable 2016-2020**

2017

Signature d'une entente de partenariat avec **Ouranos**

2018

Publication du Rapport sur la **Stratégie montréalaise pour une ville résiliente**



Signature par Montréal de la ***One Planet Charter*** au Sommet mondial de l'action climatique de San Francisco

Création du **Bureau de la transition écologique et de la résilience**

2019

Engagement de la **Ville de Montréal : 55 % les émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et carboneutre d'ici 2050**

Création du Comité consultatif sur le climat : **la Fondation David Suzuki, la Fondation Familiale Trottier et la Direction régionale de la santé publique**

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC)

Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal (2019)



2020

Production de la section non auditée dans le **Rapport financier annuel 2019 conforme avec le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)**

Publication du nouveau **Plan stratégique Montréal 2030**



Publication du nouveau **Plan climat 2020-2030**



GOUVERNANCE : Rôle des gestionnaires à la Ville de Montréal

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a été créé en 2019. Ce bureau est sous la supervision de la Direction générale adjointe à la qualité de vie et se rapporte directement à madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère municipale et membre du comité exécutif responsable de la transition écologique et résilience, de l'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine.

Dans le but de réaliser les objectifs du Plan climat 2020-2030, la structure de gouvernance suivante a été mise en place.

Figure 3 : La structure de la gouvernance - Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER)

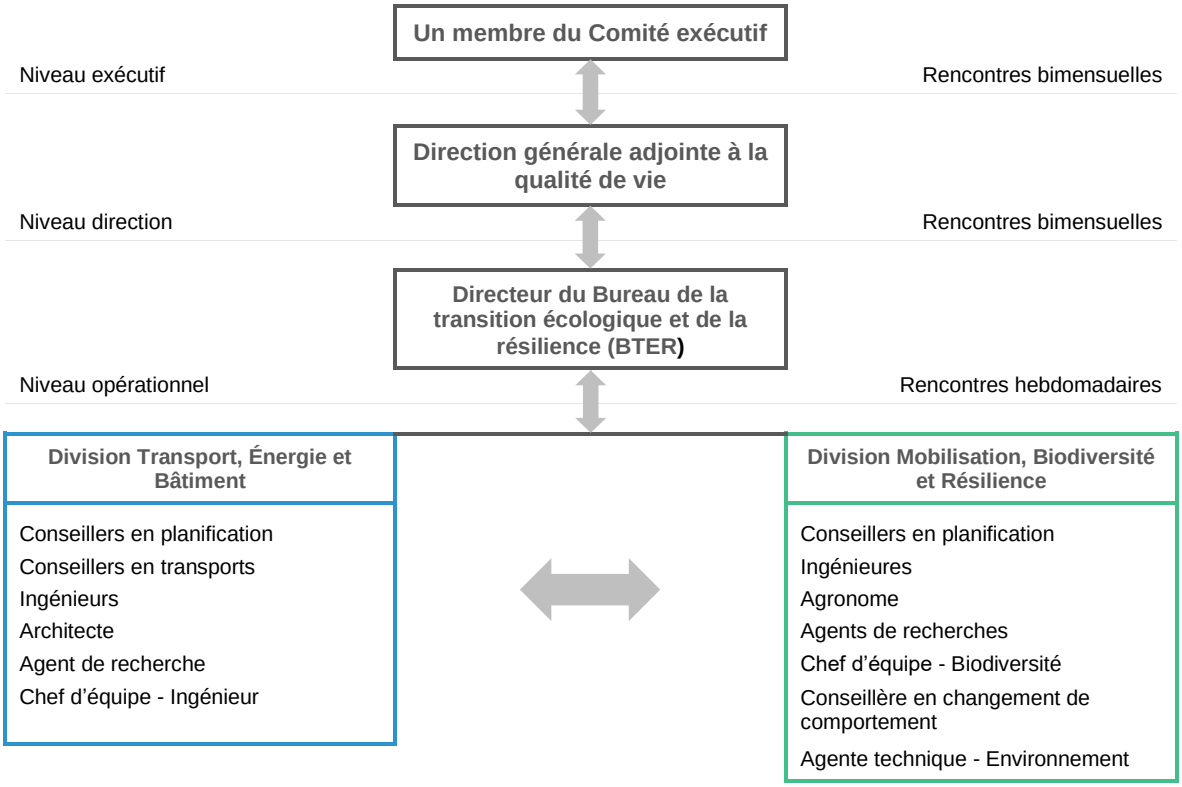

Le principal mandat du BTER est d'accompagner et conseiller les unités administratives afin de transformer le territoire, l'économie et la société montréalaise et de rendre Montréal, une ville inclusive, résiliente ainsi que carboneutre. À cet effet, en décembre 2020, le Bureau a publié son nouveau Plan climat 2020-2030 qui comprend 46 actions dont 16 actions phares regroupées en 5 chantiers d'intervention visant la mobilisation de la communauté montréalaise, la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement, les bâtiments, l'exemplarité de la Ville et la gouvernance. Ces actions visent principalement les transformations à apporter pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Ce plan représente le fruit d'une collaboration avec le Comité consultatif ainsi qu'avec les différentes unités administratives de la Ville.

Les objectifs globaux du Plan climat 2020-2030 s'inscrivent dans les efforts mondiaux engagés dans la lutte contre les changements climatiques. Ces objectifs sont centrés sur les éléments suivants :

- Réduire les émissions de GES en 2030 d'au moins 55 % sous les niveaux de 1990;
- Devenir carboneutre d'ici 2050;
- Augmenter la résilience et la capacité d'adaptation de la collectivité;
- Mobiliser la communauté montréalaise.

La mission du BTER consiste à :

- s'assurer que la Ville de Montréal transforme ses façons de faire et augmente sa résilience face aux enjeux environnementaux comme la crise climatique et la perte de la biodiversité;
- cultiver une approche axée sur la transition écologique équitable et sur la résilience en proposant des directives, des politiques et règlements ainsi que des mesures budgétaires et fiscales;
- accompagner et collaborer avec les unités administratives de la Ville et agir en tant que partenaire avec les parties prenantes pour transformer le territoire et l'économie montréalaise.

En 2020, deux divisions ont été créées au sein du BTER pour former la nouvelle structure, soit la « Division Transport, Énergie et Bâtiment » et la « Division Mobilisation, Biodiversité et Résilience » afin de poursuivre sa mission et réaliser les orientations du Plan climat d'ici 2030.

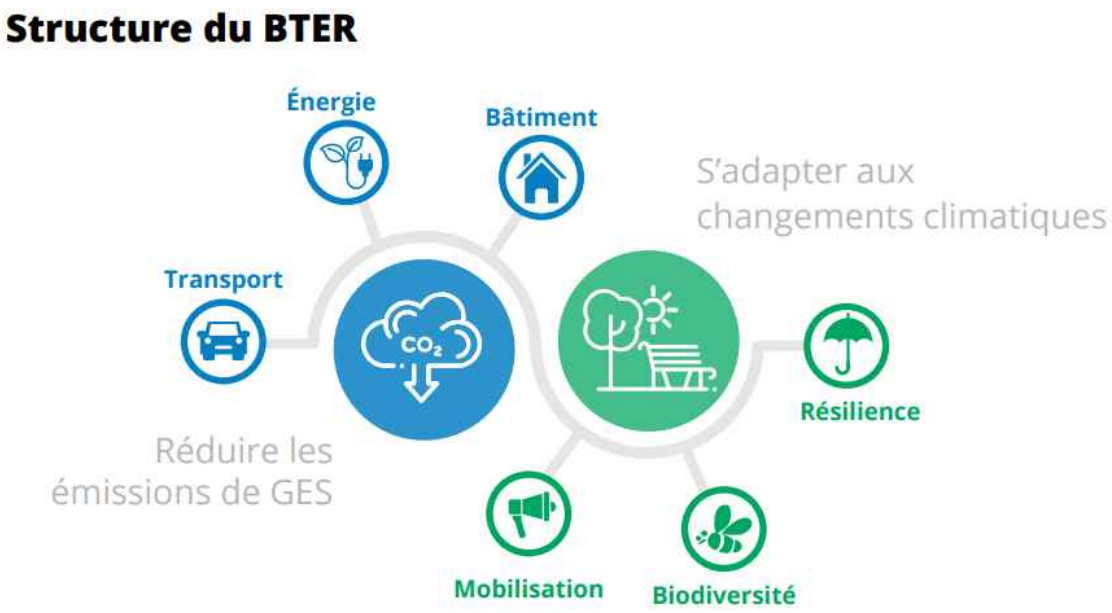

Depuis la dernière année, le BTER a presque doublé le nombre de ses employés. Aujourd'hui, le Bureau compte plus de 30 employés qui participent à la réalisation de la mission climatique de la Ville. Cette participation se base sur les échanges d'expertises entre le BTER et les unités administratives dans la réalisation de divers dossiers et projets.

La progression des travaux du BTER sera présentée à l'automne 2021 lors de l'étude du budget de 2022 par la Commission sur les finances et l'administration de la Ville. Ses travaux sont alignés sur les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Travailler avec les unités administratives de la Ville de Montréal et ses partenaires externes pour changer les pratiques et les comportements et améliorer ainsi le bilan environnemental de la métropole;
- Établir une vision en agriculture urbaine;
- Accélérer la conversion de la flotte de véhicules vers l'électricité.

Afin d'accomplir sa mission, plusieurs comités de travail ont été mis en place par le BTER avec les différentes unités d'affaires et arrondissements pour avancer dans les actions établies dans le Plan climat 2020-2030, notamment :

- Le **Groupe de travail 10 à 15 %** a été formé pour travailler sur l'action 46 du Plan climat 2020-2030. Ce travail consiste à développer la méthodologie avec le Service des finances afin d'intégrer à hauteur de 10 % à 15 % les projets et les programmes en adaptation aux changements climatiques dans le Programme décennal d'immobilisations (PDI), soit le budget global d'immobilisations de la Ville;

- Le **Comité du test climat** travaille sur l'action 43 du Plan climat 2020-2030 et est complémentaire à l'action précédente. Ce comité œuvre sur la conception d'un outil qui intégrera la loupe climatique lors de la prise de décisions afin de prioriser les projets et les programmes en lien avec l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, pour mettre au point les actions du Plan climat, une Division Transition écologique et innovation fût également créée au sein du Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI). Le principal mandat de cette division est de mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte écologique des bâtiments municipaux en les rendant carboneutres. Son rôle est défini également, entre autres, dans les actions 30 et 31 du Plan climat 2020-2030 qui visent la transformation du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel tout en le convertissant en énergie renouvelable et en améliorant sa performance énergétique. Ce mandat est réalisé en étroite collaboration avec toutes les unités du SGPI, le BTER et le Service de l'environnement de la Ville.

Aujourd'hui, avec le plan stratégique Montréal 2030 et le Plan climat 2020-2030, le thème des changements climatiques est abordé de manière stratégique à tous les niveaux de la gouvernance de la Ville. Mis à part les rencontres formelles organisées entre les différents paliers opérationnels et décisionnels à la Ville illustrées dans la figure 3, des rencontres informelles sont également organisées lorsque nécessaire.

Finalement, pour la mobilisation des employés, la Ville a mis en place différentes approches afin de les inciter, de les sensibiliser et de les conscientiser aux changements climatiques. Dans un but de faciliter les changements de pratiques et des façons de faire ainsi qu'accélérer la mise en œuvre des actions du Plan climat, la Ville a instauré les initiatives énumérées ci-dessous afin de rehausser l'expertise interne en considérant le climat comme étant un élément central aux différents paliers organisationnels.

- La **Capsule de formation en ligne, la transition écologique à Montréal**, destinée à l'ensemble des employés est la première étape de conscientisation d'une stratégie de gestion de changement en regard du climat.

- La **Cohorte de formation en adaptation aux changements climatiques** vise à développer une expertise transversale en transition écologique ainsi qu'à réaliser un partage d'expérience entre les professionnels des arrondissements responsables des planifications en transition écologique.

- Les **Ateliers de la transition écologique de la Table des directeurs d'arrondissements**, permettent de partager les connaissances, les bons coups et les défis tout en collaborant à trouver des solutions pour la réduction des émissions des pratiques d'entretien et d'aménagement du territoire et de sensibilisation citoyenne.

- La **Vigie en adaptation aux changements climatiques** est un outil qui permet de suivre l'actualité, les offres de financement ou de formation, la diffusion d'outils et de techniques innovants.

STRATÉGIES

Les recommandations du GIFCC encouragent les organisations à identifier, à évaluer, à gérer et à divulguer les risques et opportunités liés aux changements climatiques ainsi que leurs impacts financiers dans leurs rapports financiers annuels. Ainsi, le Groupe de travail présente ci-dessous les principaux risques et opportunités relatifs aux changements climatiques afin d'aider les organisations à évaluer leurs impacts sur les finances d'une organisation.

Figure 4 : Les principaux risques et opportunités liés au climat et leurs incidences financières

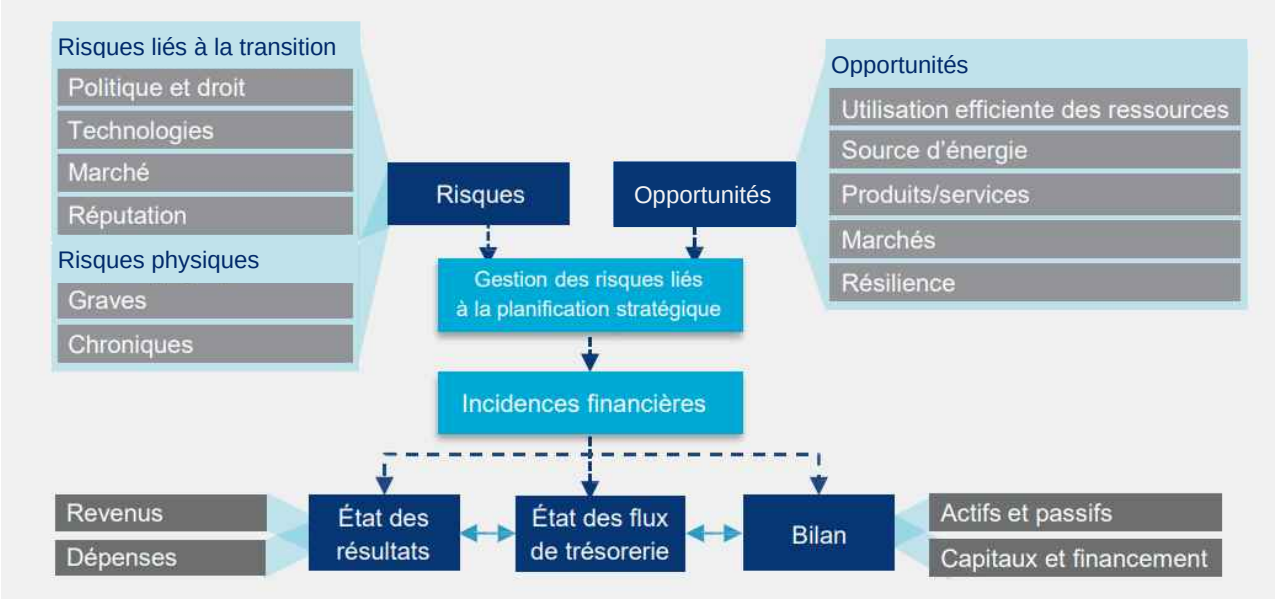

Source: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure, Final Report, June 2017[11]

De plus, le GIFCC recommande aux organisations d'effectuer des évaluations prospectives des risques et opportunités liés au climat. Ainsi, il incite les organisations à utiliser l'analyse des scénarios pour évaluer à court, moyen et long terme les impacts des changements climatiques sur leur situation financière et finalement d'en tenir compte lors de la prise de décisions stratégiques.

[11] https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2020/10/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf.

RISQUES LIÉS AU CLIMAT

Selon le Network for Greening the Financial System (NGFS)[12], les impacts des risques climatiques seront importants dans le futur et auront les caractéristiques suivantes.

Étendue et ampleur importantes	▪ Les changements climatiques affecteront les ménages, les entreprises et les gouvernements, dans toutes les industries et zones géographiques. ▪ Les risques devraient être corrélés et potentiellement aggravés par le point de non-retour « ***Tipping point*** » et de manière non linéaire. ▪ Les impacts pourraient être beaucoup plus importants, plus étendus et plus diversifiés que ceux causés par d'autres changements structurels.
Nature prévisible	▪ Les résultats exacts, l'horizon temporel et la trajectoire future sont incertains, mais il existe un degré élevé de certitude qu'une combinaison de risques physiques et de transition se matérialiseront dans le futur.
Irréversible	▪ Il existe un degré élevé de confiance dans le fait que les changements climatiques auront des conséquences irréversibles sur notre planète, car les impacts des changements climatiques sont causés par la concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et il n'existe actuellement aucun moyen d'inverser le processus.
Nécessite des actions à court terme ou immédiates	▪ L'ampleur et la nature des impacts futurs seront déterminées par les mesures prises aujourd'hui. ▪ Les actions doivent donc suivre une trajectoire politique crédible et tournée vers l'avenir.

Des événements météorologiques extrêmes plus fréquents ou plus intenses et/ou une transition tardive et brusque vers une économie faible en carbone pourraient avoir des impacts importants autant pour le système financier que pour le système municipal avec des conséquences systémiques potentielles. Le GIFCC sépare les risques liés au climat en deux grandes catégories, soit les risques liés aux impacts physiques des changements climatiques et les risques liés à la transition vers une économie à faible carbone.

Figure 5 : Les trajectoires des scénarios climatiques futurs à l'échelle mondiale de « *Global Carbon Project*[13] »

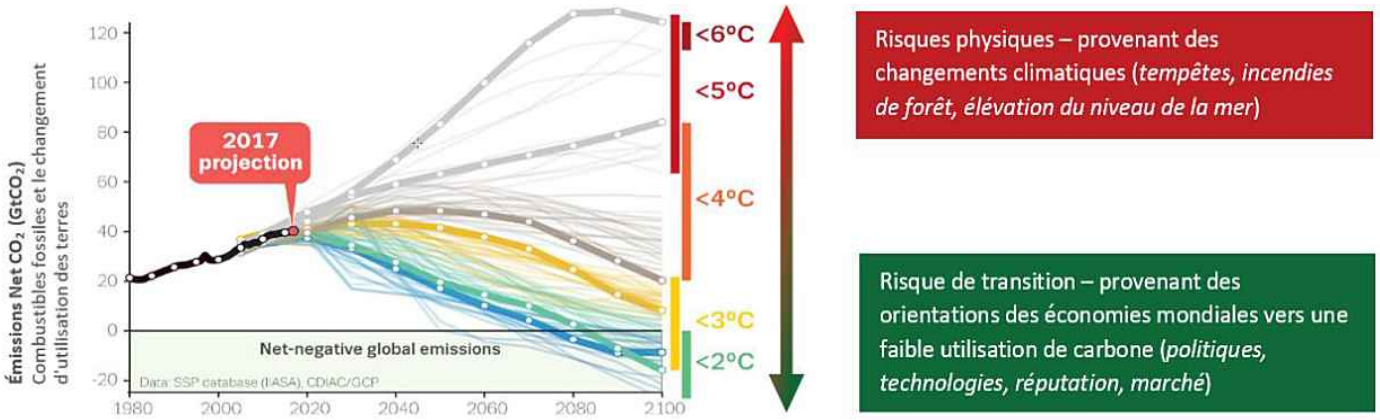

Source : Global Carbon Projet (2017), Banque d'Angleterre (2018)

[12] https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/synthese_ngfs-2019_-_17042019_0.pdf.
[13] https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/archive/2017/GCP_CarbonBudget_2017_eps.pdf.

RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques sont liés à des événements météorologiques extrêmes, soit de nature grave ou chronique, provoqués par des changements à plus long terme des régimes climatiques. Ces risques sont considérés comme un risque sociétal majeur et de caractère intergénérationnel, car ce sont les villes et les collectivités qui sont le plus durement touchées par les coûts économiques et humains dus au réchauffement climatique. De plus, ils peuvent avoir des implications financières importantes sur les organisations, telles que des dommages directs aux actifs et des impacts indirects, y compris la perturbation de la chaîne d'approvisionnement d'une organisation.

Risques physiques	**Risques graves**	Les risques physiques liés à des événements météorologiques extrêmes : les vagues de chaleur, la sécheresse, les inondations, les feux incontrôlés, les cyclones.
	Risques chroniques	Les risques physiques dus aux importants changements aux régimes climatiques à plus long terme : les changements dans les régimes de précipitations, la hausse des températures moyennes et l'élévation du niveau de la mer.

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 (PACCAM) a identifié six aléas climatiques, de nature chronique et grave, dont les impacts sur le territoire et la population de l'agglomération de Montréal seront susceptibles d'être exacerbés par les changements climatiques. Ce plan fait référence aux aléas suivants : les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les crues, l'augmentation des températures moyennes, les sécheresses et les tempêtes destructrices.

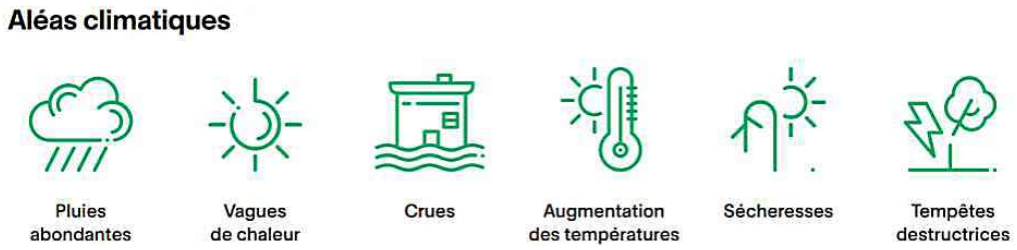

À l'échelle mondiale, les villes sont confrontées aux impacts des changements climatiques à différents degrés. La Ville de Montréal a également été exposée à ces risques et les conséquences de ces événements ont été ressenties dans les activités de l'administration municipale ainsi que par la communauté montréalaise. Certains de ces événements ont engendré des coûts considérables provenant de dégâts matériels importants pour la Ville, pour les assurances ainsi que pour les citoyens.

Avec les changements climatiques, ces événements seront de plus en plus intenses, fréquents, imprévisibles et leurs impacts systémiques seront considérables. Le « *Climate Action Tracker* », dans son rapport publié en 2020 intitulé « *Paris Agreement turning point : Wave of net zero targets reduces warming estimate to 2.1˚C in 2100* »[14], estime qu'avec les engagements politiques actuels dans le monde en matière du climat, la hausse des températures moyennes globales sera de 2,9 °C d'ici la fin du siècle. Selon le « *Technical Summary - Final draft* » publié en juin 2019 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[15], cette augmentation de la température semble suivre la trajectoire du scénario statu quo (RCP 8.5)[16]. Ce scénario tient compte d'une augmentation constante des concentrations de CO_2 dans l'atmosphère causant ainsi une plus forte augmentation des températures de la surface de la Terre vers 2100. À cet effet, le tableau 1 présenté ci-après illustre les projections climatiques pour Montréal en se référant aux deux scénarios climatiques, soit le scénario modéré (RCP 4.5) et le scénario élevé ou pessimiste (RCP 8.5).

[14] https://climateactiontracker.org/documents/829/CAT_2020-12-01_Briefing_GlobalUpdate_Paris5Years_Dec2020.pdf.
[15] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2019/11/SROCC_FD_TS_Final.pdf.
[16] RCP (*Representative Concentration Pathway*). selon Wikipédia, RCP représente une approximation et est défini comme la différence entre la puissance radiative reçue et la puissance radiative émise par un système climatique donnée. Le scénario RCP 8.5 correspond à un forçage de +8,5 W/M^2. https://fr.wikipedia.org/wiki/For%C3%A7age_radiatif. Consulté le 18 avril 2021.

Tableau 1 : Les projections climatiques relatives aux aléas identifiés par la Ville de Montréal dans un scénario modéré (RCP4.5) et scénario élevé (RCP 8.5) d'Ouranos

1981-2010		2041-2070				2071-2100			
Historique		*RCP 4.5*	*RCP 8.5*	*RCP 4.5*	*RCP 8.5*	*RCP 4.5*	*RCP 8.5*	*RCP 4.5*	*RCP 8.5*
6,8 °C Température moyenne annuelle	**996 mm** Précipitations totales annuelles	**9,2 °C** Température moyenne annuelle	**9,9 °C** Température moyenne annuelle	**1039 mm** Précipitations totales annuelles	**1103 mm** Précipitations totales annuelles	**9,9 °C** Température moyenne annuelle	**12,5 °C** Température moyenne annuelle	**1073 mm** Précipitations totales annuelles	**1127 mm** Précipitations totales annuelles
20,1 °C Moyenne estivale annuelle	**72 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**22,4 °C** Moyenne estivale annuelle	**23,3 °C** Moyenne estivale annuelle	**77 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**77 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**23,1 °C** Moyenne estivale annuelle	**26 °C** Moyenne estivale annuelle	**79 mm** Maximum de précipitations (5 jours)	**83 mm** Maximum de précipitations (5 jours)
11 Nombre de jours de >30°C	**73** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**30** Nombre de jours de >30°C	**41** Nombre de jours de >30°C	**61** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**60** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**36** Nombre de jours de >30°C	**75** Nombre de jours de >30°C	**60** Nombre d'épisodes de gel-dégels	**53** Nombre d'épisodes de gel-dégels

Source : Ouranos, Portraits climatiques, www.ouranos.ca, consulté le 11 avril 2021.

En raison des changements climatiques, les villes ne seront pas seulement directement exposées aux risques physiques, par exemple, par le biais d'infrastructures essentielles, mais aussi indirectement via l'économie dans son ensemble. Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques, les dommages matériels aux bâtiments et aux infrastructures des villes devraient croître en raison du grand nombre de personnes et de biens situés en zones potentiellement à risque. D'un point de vue économique, ces événements pourraient aussi entraîner des impacts sur la population comme des dommages aux actifs physiques, y compris les biens immobiliers, des pertes de vie, des réductions ou des pertes de couverture d'assurance, des pertes de revenus des ménages et des entreprises, de l'augmentation des défauts de paiement et de la détresse potentielle du secteur financier. Ces éléments auront certainement des incidences importantes sur les états financiers des villes, tels que sur leur trésorerie, leurs actifs et passifs, leurs réserves, leurs revenus et coûts d'exploitation ainsi que sur leurs coûts d'emprunt. Ces impacts varieront en fonction des régions et ils sont illustrés à un niveau global par l'organisme « *Global Association of Risk Professionals (GARP)*[17] » dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Le sommaire des risques physiques (graves et chroniques)

Risques physiques	Graves	Chroniques
Éléments déclencheurs	Risque physique dû aux événements météorologiques extrêmes graves et/ou plus fréquents Par exemple : vagues de chaleur, tempêtes destructrices, etc.	Risque physique chronique lié aux changements à long terme des modèles climatiques Par exemple : hausse des températures moyennes, pluies abondantes, etc.
	Les risques physiques causent directement des dommages (ex. infrastructures municipales), ou ils peuvent indirectement engendrer des pertes via un effet de second ordre (ex. les propriétés appartenant à la communauté).	
Exemples	**Risques graves directs** ▪ Les réclamations pour dommages matériels augmentent à mesure que la fréquence et/ou l'intensité des inondations augmentent aussi. ▪ Les taux de mortalité augmentent en raison d'événements de canicule inhabituels. **Risques graves indirects** ▪ La baisse de la valeur des propriétés en raison de l'augmentation du risque d'inondation. ▪ Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par des événements météorologiques extrêmes.	**Risques chroniques directs** ▪ La hausse des températures crée plus de régions inhabitables (réfugiés climatiques). ▪ Les changements dans les régimes de précipitations réduisent les rendements agricoles. **Risques chroniques indirects** ▪ Les coûts de refroidissement plus élevés en raison de la hausse des températures et de l'inefficacité des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) existants. ▪ Les coûts de construction plus élevés pour la mise en place d'infrastructures conçues pour résister à l'eau.

[17] https://www.garp.org/#!/home. Second Annual Global Survey of Climate Risk Management at Financial Firms, presentation to the GARP Chapter Members, September 22nd, 2020.

En ce moment, aucune analyse des scénarios climatiques n'a été effectuée à la Ville. Cependant, l'analyse qualitative réalisée dans cette section ainsi que dans la section traitant des risques de transition est à haut niveau et est présentée sous un scénario futur pessimiste. Par définition, les scénarios représentent les différentes réalités futures d'une manière hypothétique et plausible et donc ils ne sont pas considérés comme des prévisions. Toutefois, ils permettent aux organisations de se projeter dans le futur, d'explorer et de comprendre les diverses combinaisons de risques liés au climat qui pourraient affecter, au fil du temps, leurs activités, leurs stratégies et leurs performances financières.

Comme il a été soulevé précédemment, les risques physiques se manifesteront en causant des dommages directs aux infrastructures municipales et/ou des impacts indirects via l'économie. À cet effet, un exemple de pluie abondante a été choisi afin d'illustrer les impacts du climat d'une manière qualitative et à haut niveau sur la situation financière d'une ville. Pour la Ville de Montréal, le détail de ces impacts se retrouve également dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Par définition, les pluies abondantes se produisent durant la saison estivale et peuvent se manifester par des pluies fortes et/ou fréquentes, soit sur une très courte durée avec une pluie à plus forte intensité et souvent localisée ou sur une durée plus longue en apportant une importante quantité d'eau sur plusieurs jours.

Ouranos estime que pour l'agglomération de Montréal, les épisodes de pluies abondantes seront de plus en plus fréquents et intenses. Ainsi, l'intensité des épisodes de pluies abondantes devrait augmenter de 10 à 25 % d'ici 2100 selon les différents scénarios. De plus, les périodes de retour des maximums annuels du cumul quotidien de précipitations seraient raccourcies. À titre d'exemple, une pluie dont la période de retour était de 20 ans sur l'horizon 1986-2005 pourrait survenir plus fréquemment vers 2046-2065 avec une période de retour autour de 7 à 10 ans, et ce, pour l'ensemble du Québec.

Selon les projections d'Ouranos, ces impacts seront encore plus importants à cause de la hausse de leur fréquence et intensité. Ils se refléteront ainsi sur la situation financière d'une ville, soit sur son bilan, son état des résultats et sa trésorerie.

Effets sur le bilan : Actifs et passifs

Les actifs municipaux pourraient connaître un vieillissement prématuré de leurs immobilisations qui se traduirait par une réduction de leur valeur ou une diminution de leur durée de vie utile. Une dégradation rapide d'un actif générera une intervention prématurée de réhabilitation majeure ou de reconstruction. Ces interventions prématurées augmenteraient le besoin en capital et éventuellement causeront une pression sur la dette. De plus, avec la baisse de la valeur des actifs et l'augmentation de la dette, les agences de notation procéderont à une réévaluation de la cote de crédit d'une ville, et ce, à la baisse laquelle entraînerait une hausse des coûts d'emprunt. Dans le but de remédier à cette situation, les villes devront augmenter leurs réserves de contingences pour faire face à ces impacts grandissants liés au climat.

Les exemples, ci-dessous, présentent les infrastructures publiques susceptibles d'être affectées par les pluies abondantes.

- Dommages au réseau routier et structures connexes.
- Dommages au réseau de commodités souterraines.
- Sollicitation accrue des infrastructures au-delà de leur capacité (conduites, stations de pompage, etc.).
- Détérioration accrue des conduites d'égout en briques.

Effets sur l'état des résultats : Revenus et dépenses

En raison des changements climatiques, les dépenses augmenteront, et ce, à plusieurs niveaux. Les dépenses opérationnelles pourraient augmenter significativement, en particulier celles liées à l'entretien ou à la réparation des infrastructures, par exemple, les bâtiments municipaux endommagés par un glissement de terrain, des inondations, un refoulement d'égout et infiltrations d'eau. Les entretiens et réparations seront plus fréquents, entraînant plus de dépenses pour une ville et pouvant même mettre en péril son équilibre financier et budgétaire. De plus, certains services publics verront leurs coûts augmenter, tels que la hausse des coûts de traitement des eaux en raison de l'augmentation du dosage de produits chimiques et de la sollicitation accrue des équipements. Les services d'urgence, quant à eux, éprouveront une hausse du nombre d'interventions, notamment, celles liées aux conséquences de ces changements climatiques sur la population, à la suite d'inondations par exemple. Aussi, ces dommages engendreront sans doute des dépenses liées aux réclamations. Finalement, les frais financiers liés aux coûts d'emprunt augmenteraient affectant ensuite la liquidité disponible pour les opérations courantes d'une ville. Selon un rapport publié en 2017 par Prairie Climate Centre « Building *a Climate - Resilient City : Economics and finance* »[18], les villes qui n'intègrent pas la résilience climatique dans leurs planifications et opérations à long terme pourraient voir leur cote de crédit se détériorer et par le fait même augmenter leur coût d'emprunt.

[18] http://prairieclimatecentre.ca/wp-content/uploads/2017/04/pcc-brief-climate-resilient-city-economics-finance.pdf.

Les revenus pourraient également être affectés indirectement par les changements climatiques via la conjoncture économique d'une ville. Au niveau des revenus, comme la plupart des villes, la Ville de Montréal perçoit, sur une base récurrente, la majorité de ses revenus par des taxes municipales en provenance des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Ces revenus pourraient diminuer en conséquence de la baisse des marchés immobiliers. Comme il a été mentionné préalablement et d'une manière générale, cette baisse du marché immobilier pourrait être affectée par plusieurs facteurs économiques, notamment, la diminution ou la perte des revenus des ménages et des bénéfices des entreprises et la baisse de la valeur des actifs des ménages et des entreprises. Ces acteurs économiques pourraient tous être affectés à leur tour par les changements climatiques, créant ainsi un effet cascade. De plus, la confiance des consommateurs pourrait changer en raison des préoccupations sur les coûts de leur assurance ainsi que des conditions d'assurabilité imposées. Finalement, les institutions financières pourraient revoir leurs politiques de crédit et limiter les possibilités d'emprunt des citoyens et des entreprises.

RISQUES LIÉS À LA TRANSITION

Contrairement aux risques physiques résultant de l'exposition directe et indirecte du capital humain, du capital naturel et du capital physique aux impacts liés aux aléas climatiques, les risques de transition découlent des réponses humaines aux changements climatiques. Le rapport du GIEC[19] publié en 2018 a souligné que les pays devraient cibler un scénario de 1,5 °C plutôt qu'un scénario de 2 °C pour éviter des dommages sans précédent sur la biodiversité, les êtres humains et les économies. Ainsi, les gouvernements, les organisations et les communautés à travers le monde doivent relever la barre de leurs engagements actuels de leurs émissions de GES afin de réduire les émissions de carbone global de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Cette transition vers une économie à faible carbone impliquera plusieurs changements majeurs, notamment, l'évolution et la mise en place des politiques climatiques, les avancées technologiques en matière du climat, les investissements dans les technologies vertes ainsi que les comportements et préférences des marchés. Ainsi, en fonction de la nature, de la rapidité et de l'orientation de ces changements, les risques liés à la transition peuvent poser divers niveaux de risque financier et de réputation pour les organisations. En fait, plus la transition vers le faible carbone est ordonnée, plus l'impact négatif sur l'économie est minimal. D'autre part, plus cette transition est retardée ou désordonnée, plus la transition vers la carboneutralité sera abrupte et imprévisible générant ainsi encore plus d'impacts économiques et financiers sur les organisations et les communautés mondiales. Ce virage est primordial et nécessite des actions mondiales et locales concrètes et immédiates afin que cette transition puisse se faire vers une économie faible en carbone d'une manière ordonnée et prévisible en atténuant les impacts des risques physiques sur les économies et les sociétés à travers le monde. Ces impacts seront encore plus significatifs pour les villes qui ont une forte dépendance aux énergies fossiles et sont illustrés à un niveau global par le GIFCC[20] dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Le sommaire des risques de transition découlant du passage mondial vers une économie à faible émission de carbone

Risques de transition	Politique et légal	Technologique	Marché	Réputation
Éléments déclencheurs	Le risque politique est lié à la réglementation existante et émergente visant à lutter contre les changements. Ces politiques climatiques visent à la fois la réduction des émissions de GES et aussi l'adaptation aux changements climatiques.	Le risque technologique découle des technologies émergentes visant à soutenir la transition mondiale à faible émission de carbone. Cela créera des gagnants et des perdants.	Le risque du marché découle du changement de l'offre et de la demande de matières premières et de produits et services.	Le risque réputationnel représente l'atteinte à la réputation (image des villes) et de perte de clientèle (citoyens) en raison du changement de sentiment public à l'égard des changements climatiques.
Exemples	▪ La mise en place de la tarification du carbone pour réduire les émissions de GES peut augmenter les coûts. ▪ Les règlements et les politiques sur l'utilisation des sources d'énergie à faible émission. ▪ Litige pour ne pas tenir compte de l'atténuation des risques climatiques lors de la planification des infrastructures.	▪ Augmentation des coûts initiaux de transition vers des technologies moins polluantes. ▪ Investissement dans les nouvelles technologies peu performantes. ▪ Dépenses de recherche et développement dans les nouvelles technologies.	▪ Le comportement des consommateurs peut changer. Ces derniers deviennent plus conscients des impacts environnementaux. ▪ Augmentation des coûts de production en raison de l'évolution des prix des intrants (ex. énergie, eau) et du traitement des extrants (ex. traitement des déchets).	▪ Stigmatisation des secteurs à fortes émissions des GES et perte correspondante de clients. ▪ Engagements croissants de la part des investisseurs en se retirant des sociétés de combustibles fossiles. Cette action réduit ainsi la disponibilité du capital.

[19] https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/.
[20] https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/.

Bien que les risques de transition liés au marché, à la technologie et à la réputation soient des éléments importants, la tarification du carbone est un risque réglementaire et est l'un des principaux outils politiques adoptés par les gouvernements pour faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone et limiter ainsi la croissance des températures mondiales en dessous d'un certain niveau. Dans le même ordre d'idée, cette année, la Cour suprême du Canada a statué que le gouvernement fédéral a le pouvoir de mettre en place un programme national de tarification du carbone et de l'imposer aux provinces. La Cour a reconnu que cette intervention fédérale est indispensable et fait partie intégrante de toute initiative de réduction des émissions de GES.

Ainsi, l'établissement du prix de carbone est critique et représente la pierre angulaire nécessaire pour réduire les émissions de GES dans l'atmosphère. Ce prix devra donc refléter les efforts nécessaires pour l'atteinte des objectifs climatiques, car le prix d'aujourd'hui influencera l'ampleur et l'étendue des impacts économiques futurs.

Au même titre que les risques physiques, les risques de transition ont un effet d'interaction et leurs conséquences s'apparentent aux impacts indirects via la conjoncture économique traitée dans la section « Effets sur l'état des résultats : Revenus et dépenses ». De plus, la mise en place d'une taxe carbone hausserait, par exemple, les coûts des matériaux et, conséquemment, les montants des soumissions pour les travaux d'infrastructures. Cette hausse engendrerait un impact sur les dépenses d'exploitation et d'immobilisation, sur la dette ainsi que sur le coût d'emprunt. Cependant, le degré d'impact varie d'une ville à l'autre et est déterminé par la dépendance des activités économiques de ces villes aux secteurs comme l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz (y compris le forage, les pipelines, les raffineries et les services), le transport, le ciment, les produits chimiques, l'exploitation minière, le camionnage, la fabrication d'automobiles, etc.

OPPORTUNITÉS

En effet, les changements climatiques présentent des risques importants. Cependant, la nécessité de faire face à ces changements et à leurs impacts offre également des opportunités pour la Ville ainsi que pour la communauté montréalaise. Ces opportunités permettront à la Ville de s'aligner collectivement à prendre le virage vers une économie à faible carbone, et ce, tout en renforçant sa résilience aux changements climatiques. Ainsi pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, cela nécessitera une transition rapide et une transformation importante dans les systèmes énergétiques des bâtiments, des transports, de l'aménagement du territoire, etc. Le GIFCC a identifié cinq domaines d'opportunités : Utilisation efficiente des ressources, sources d'énergie, produits/services, marchés et résilience. Elles varient en fonction de la région, du marché et de l'industrie dans lesquels une organisation opère et elles peuvent générer des économies directes dans leurs coûts d'opération à moyen et long terme et ainsi contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de GES.

L'accélération des engagements actuels pour la transition écologique est l'une des orientations stratégiques prioritaires de Montréal 2030 et du Plan climat 2020-2030. Afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, la mise en œuvre de la majorité des actions de réduction des émissions de GES et ainsi que celles en adaptation aux changements climatiques devront être réalisées d'ici 2030.

Tableau 4 : Le résumé des stratégies liées au climat de la Ville de Montréal

STRATÉGIES EN VIGUEUR
2020 : **Plan climat 2020-2030** Le Plan climat 2020-2030 regroupe les actions phares qui auront un impact particulièrement important en matière de mobilisation, de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques.
2020 : Le plan stratégique **Montréal 2030** Un des objectifs majeurs de Montréal 2030 est de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole afin d'accroitre la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens.
2019 : L'**Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture** Le rôle du Bureau de Design est de mettre en place des objectifs et des mesures visant la qualité et la durabilité en design et en architecture dans les plans et les politiques municipales.
2018 : La **Stratégie montréalaise pour une ville résiliente** En décembre 2014, la Ville de Montréal est devenue membre de *Global Resilient Cities Network***.** Cette stratégie permet à la Ville d'améliorer sa capacité d'anticipation, de prévention et d'adaptation pour mieux faire face aux chocs et au stress pouvant affecter la population, les institutions, les entreprises et les systèmes. Les enjeux identifiés dans cette stratégie sont d'ordres climatiques, sociaux, sanitaires, technologiques et économiques.
2015 : La publication du premier **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020** Ce plan présente une analyse cartographique des vulnérabilités face aux six aléas climatiques identifiés pour le territoire montréalais. Il énonce les constats en lien avec les défis d'adaptation auxquels est confrontée l'agglomération de Montréal ainsi que les actions à consolider ou à développer concernant les engagements pris par les différentes unités administratives.

Le tableau suivant fournit des exemples d'opportunités relatives à l'utilisation efficiente et efficace des ressources, de la continuité de l'offre de services aux citoyens ainsi qu'au niveau de la résilience de la Ville. Les opportunités liées à la résilience peuvent être particulièrement pertinentes pour les villes dotées, entre autres, d'immobilisations à long terme, de réseaux d'approvisionnement et de distribution étendus. Ces infrastructures permettent à la Ville d'offrir une prestation de services aux citoyens d'une manière fiable et continue. Les villes doivent mettre en place les actions nécessaires pour maintenir le niveau actuel de service. Celles-ci profiteront des opportunités qui s'offrent à elles pour devenir plus résilientes. Ces opportunités pourraient avoir un impact favorable sur sa santé financière, sa capacité d'emprunt et par le fait même sur ses investissements en immobilisations.

Tableau 5 : Les exemples d'opportunités à la Ville selon le Plan climat 2020-2030

Actions du Plan climat 2020-2030	**Exemple d'opportunités**
5	Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires.
14	Intégrer l'électrification à 100 % des autobus de la STM contribuerait à la réduction des émissions de GES et faire des économies en termes de frais de fonctionnement (entretien, d'essence).
15	Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes. Cette action permettrait de contribuer à l'atteinte d'au moins 30 % des déplacements à Montréal.
21	Restaurer les berges publiques du réseau des grands parcs d'ici 2030. Cette restauration et conservation des berges augmenteront la résilience de ces écosystèmes riverains ainsi que de certaines infrastructures du territoire tout en offrant des accès sécuritaires aux citoyens.
22	Développer l'agriculture urbaine. Cette action est complémentaire aux autres actions du Plan climat en lien avec l'augmentation des espaces verts, des aires protégées et de la canopée.
31	Optimiser la performance énergétique de bâtiments municipaux qui consiste à réduire la consommation énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation.
33	Intégrer l'électrification de l'ensemble de la flotte de véhicules municipale afin de réduire l'impact négatif sur l'environnement tout en bénéficiant des performances supérieures à moindre coût.
40	Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) qui consiste à implanter une série de mesures pour atteindre les objectifs en matière de gestion des matières résiduelles de l'agglomération. Ces mesures se déclinent selon les quatre grandes parties suivantes. ▪ Hiérarchie des 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer). ▪ Réduction des émissions de GES liées à la collecte, et au traitement des matières résiduelles. ▪ Mise en œuvre de l'économie circulaire et de la transition écologique. ▪ Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la collectivité.

GESTION DE RISQUES

Avec l'augmentation des catastrophes naturelles dans le monde occasionnant des impacts financiers majeurs, les villes ne peuvent plus demeurer réactives. Étant donné que les changements climatiques seront encore plus intenses et fréquents dans le futur, leurs impacts nécessiteront des investissements urbains encore plus importants. D'où l'importance de passer à une planification proactive et adaptative pour réduire les impacts potentiels des changements climatiques. La gestion des risques permet d'identifier les risques et les vulnérabilités au sein des zones urbaines, afin que les autorités de la ville soient mieux positionnées pour aborder la réduction des risques de catastrophe à court terme ainsi que les impacts à long terme des changements climatiques. Les villes pourront utiliser cet outil pour les aider à la prise de décision, à la planification et à la conception des programmes ou des stratégies pour une meilleure gestion des risques climatiques. Finalement, la gestion de risque permettra aussi de faire une priorisation des projets et des programmes afin de faciliter la décision sur les allocations de fonds en adaptation aux changements climatiques.

Pour identifier et gérer les risques climatiques, certains comités et équipes de travail ont été mis en place au cours des dernières années.

Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales

Dans le Rapport financier annuel 2019 de la Ville, un exemple chiffré a été présenté sur la gestion des inondations à la suite des deux crues printanières qui ont eu lieu en 2017 et 2019. À cet effet, le Comité pour l'atténuation du risque d'inondations fluviales continue son travail dans l'évaluation et dans la mise en place des outils et des infrastructures municipales nécessaires pour prévenir et atténuer les conséquences futures des inondations sur la communauté montréalaise. Ce Comité a été mis en place en mars 2019 à la demande de la Direction générale de la Ville. Plusieurs unités administratives et arrondissements participent aux rencontres et aux travaux de ce comité.

Équipe dédiée à la gestion intégrée des eaux pluviales

Comme il a été précisé dans la section « Stratégies », avec les changements climatiques, les épisodes de pluies abondantes augmenteront en termes de fréquence et d'intensité. Aujourd'hui, elles représentent un véritable enjeu pour la Ville, car elles occasionnent, entre autres, des refoulements d'égout et des inondations urbaines qui ont des impacts négatifs sur la qualité de vie et la sécurité des citoyens ainsi que sur les infrastructures de la Ville. Ces impacts engendreront des coûts de plus en plus importants pour toute la collectivité montréalaise en l'absence de mesures d'adaptation. Afin de trouver des idées innovatrices et des solutions complémentaires aux activités traditionnelles pour améliorer la gestion des eaux pluviales, une équipe a été créée au Service de l'eau en mars 2020. Celle-ci a un mandat bien défini qui consiste à intégrer la planification du territoire, des infrastructures et des actions sur le domaine privé de façon cohérente dans le but de minimiser les impacts des changements climatiques sur les personnes, leurs biens et les activités économiques. Pour ce faire, l'équipe a été mandatée afin d'établir des objectifs, ainsi que de choisir et de prioriser les mesures permettant de réduire ces impacts causés par les différents types de pluie, et ce, au meilleur coût pour la collectivité.

MESURES ET OBJECTIFS

Le Rapport financier annuel pour l'exercice financier de 2019 a également inclus dans cette section les informations détaillées sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 de la collectivité montréalaise et des activités municipales de l'agglomération de Montréal. Ces informations sont les dernières mises à jour disponibles à la Ville. Cependant, le BTER travaille actuellement sur les émissions de GES pour la collectivité pour les années 2016 et 2017. Les inventaires des émissions de GES seront publiés au cours de l'année 2021. Toutefois, les informations détaillées sur les émissions de GES antérieures sont disponibles dans les derniers rapports suivants : « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : Inventaire 2015 », « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : Inventaire 2015 » et finalement dans le rapport annuel publié sur la plateforme du CDP.

Les deux principales sources d'énergie responsables des émissions de GES de la collectivité sont le gaz naturel et l'essence. Le gaz naturel est utilisé principalement par les secteurs tels que résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. L'essence, quant à elle, est utilisée par le secteur du transport routier représentant 77 % des émissions des GES de la collectivité en 2015. « Autre 2 % » représente le mazout lourd 0,1 %, l'électricité 0,6 %, le propane 1,6 %, l'éthanol 0,05 % et le biodiesel 0,005 %.

Figure 6 : Répartition des Émissions de GES de la collectivité montréalaise 2015 par source d'énergie

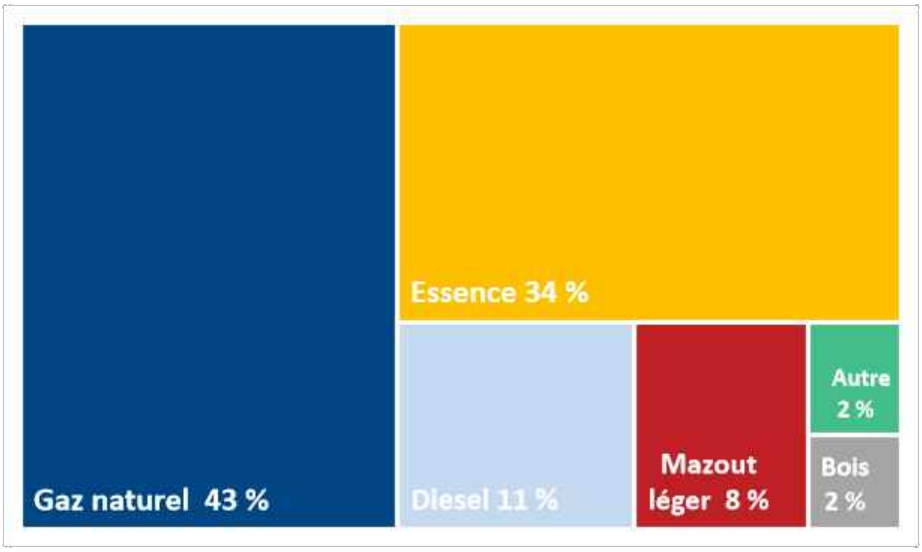

En plus des comités nommés précédemment, la Ville a aussi mis en place un comité dont les travaux contribuent à la réduction des émissions de GES de la Ville, soit le Comité Zone réservée aux véhicules électriques (VZE). De plus, en incluant l'action 44 de son Plan climat, la Ville prévoit instaurer un budget carbone au cours des prochaines années. Ce budget permettra à la Ville de bien suivre la mise en œuvre de ses actions afin d'atteindre ses objectifs au niveau des émissions de GES.

Comité Zone réservée aux véhicules électriques (VZE)

Les mesures du Plan climat 2020-2030 ont été élaborées, entre autres, à partir d'un portrait de la situation actuelle de l'agglomération montréalaise en considérant le territoire urbain, le profil socioéconomique des Montréalais, les éléments du paysage, la mobilité durable ainsi que les tendances des changements climatiques. À titre d'exemple, ce portrait a permis de concevoir les actions novatrices qui permettront de positionner le centre-ville de Montréal dans la transition écologique par l'action 13 du Plan climat. Cette action permettra non seulement de réduire les émissions de GES, mais aussi de limiter la pollution atmosphérique et sonore tout en favorisant les transports actifs et collectifs pour les Montréalais qui se déplace du ou vers le centre-ville. À cet effet, le comité de travail « Comité Zone réservée aux véhicules électriques (VZE) » au centre-ville a été mis sur pied à la demande du directeur général de la Ville afin d'étudier la faisabilité du projet et de proposer des scénarios d'implantation. Ce Comité a débuté ses travaux en avril 2020 et tient compte des deux principaux objectifs en lien avec le Plan climat 2020-2030. Le premier objectif est de réduire de 50 % les émissions de GES du transport routier par rapport à 1990, permettant ainsi à la province du Québec d'atteindre ses cibles. Finalement, contribuer à ce qu'au moins 30 % des déplacements de personnes en véhicules soient électrifiés sur le territoire montréalais.

Budget Carbone

Aussi, la Ville prévoit instaurer graduellement un budget carbone pour la collectivité montréalaise. L'action 44 du Plan climat permettra d'estimer et de suivre les émissions de GES pour chaque projet et par année tout en fournissant aux décideurs les informations pertinentes sur l'évolution des émissions de GES par rapport aux cibles établies et, au besoin, de prendre rapidement les mesures ou les orientations stratégiques appropriées. En fait, le budget carbone est destiné à guider les dirigeants à la prise de décisions dans une ville de la même manière qu'un budget financier.

Le principe du budget carbone part de la quantité maximale d'émission de GES pouvant être émise dans le monde sans augmenter la température moyenne mondiale à plus de 1,5 °C. Autrement dit, les budgets collectifs ne doivent pas dépasser les limites de la planète, soit d'environ 2 600 Gt CO_2 pour arriver à la cible d'augmentation de la température établie par l'Accord de Paris de 1,5 °C d'ici la fin du siècle. Depuis l'ère préindustrielle jusqu'en 2017, un total approximatif de 2 200[21] Gt CO_2 provenant des activités anthropiques a été émis dans l'atmosphère et il est évident que le budget carbone à dépenser pour les années à venir est assez serré. Les villes d'Oslo et d'Edmonton sont pionnières dans l'élaboration d'un cadre budgétaire du carbone et le considèrent comme un outil clé de la gouvernance.

Indicateurs de performance

La transition écologique est un effort collectif et la Ville de Montréal doit prêcher par l'exemple. Les émissions de GES des activités municipales comptent pour moins de 2 % de celles de l'ensemble de la collectivité, mais la Ville de Montréal sera exemplaire en atteignant la carboneutralité en 2040, soit 10 ans avant l'ensemble de la collectivité. Avec les actions du Plan climat 2020-2030, la Ville prévoit publier annuellement l'évolution et l'avancement sur les volets d'adaptation aux changements climatiques et de réduction de GES en utilisant, par exemple, les indicateurs présentés ci-dessous.

Tableau 6 : Les exemples d'indicateurs visés par le Plan climat 2020-2030

Réduction des émissions de GES	Résilience / Adaptation
 Nombre de bâtiments municipaux ainsi que les nouveaux bâtiments de la collectivité. **Cible : 100 % des bâtiments zéro carbone opérationnel d'ici 2030**	Nombre d'arbres plantés par la Ville et ses partenaires (en priorité dans les secteurs vulnérables). **Cible : 500 000 arbres plantés d'ici 2030** 
 Nombre d'autobus électrifiés. **Cible : 100 % d'ici 2040**	Superficie des aires protégées. **Cible : 10 % du territoire d'ici 2030** 
 Utilisation des différents modes de déplacement et part modale de l'automobile. **Cible : Une réduction de 25 % de la part de l'auto solo**	Restauration des berges. **Cible : Les berges restaurées d'ici 2030** 
 Pourcentage de véhicules électriques immatriculés sur le territoire de Montréal. **Cible : 47 % de véhicules électriques immatriculés d'ici 2030**	Superficie des îlots de chaleur. **Cible : Une diminution de la superficie** 

[21] https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf.

CANOPÉE

En matière d'adaptation, autre que les éléments mentionnés préalablement en relation avec GIFCC, la Ville de Montréal a aussi comme objectif d'augmenter sa canopée afin de profiter des bienfaits qu'elle engendre.

La Ville de Montréal a choisi d'utiliser l'indice de canopée comme indicateur afin de suivre le succès des efforts qu'elle réalise pour améliorer sa forêt urbaine. L'indice de canopée est le rapport entre la sommation des superficies des couronnes d'arbres ou groupes d'arbres identifiées à partir de relevés aériens, projetés au sol (la canopée) sur la superficie totale du territoire. La Ville de Montréal réalise chaque année des milliers de plantations. Dans le cadre de l'action 20 du Plan climat 2020-2030, elle prévoit une plantation de 500 000 arbres d'ici 2030, ce qui contribuera à augmenter l'indice de canopée à 25 %. L'indice de la canopée a été mesuré à deux reprises. Il était de 19,1 % en 2007 et de 19,4 % en 2015. Comme les techniques de mesure utilisées en 2007 et 2015 diffèrent, on considère que l'indice de canopée est demeuré relativement stable. Cela est un résultat encourageant considérant qu'une grande quantité de frênes ont dû être abattus au cours de cette période en raison de l'agrile du frêne. La méthodologie utilisée en 2015 est cependant réputée être plus précise. Il est également à considérer que la mesure de l'indice de canopée montréalais ne permet pas de capter les plus récents efforts de plantation puisqu'il n'inclut pas le couvert arborescent de moins de 3 mètres de hauteur. La dernière mesure de l'indice de canopée a été réalisée en 2019. Les données obtenues pour cette mesure doivent être traitées pour obtenir le nouvel indice. Le résultat de cette nouvelle mesure sera disponible en 2021.

PERSPECTIVES ET PROCHAINES ÉTAPES

Tout en étant conscient des bouleversements que la pandémie actuelle a apporté au quotidien sur ses opérations et sur ses citoyens, la Ville garde le cap sur ses objectifs reliés au climat et verra à la mise en place de ses actions climatiques, telles que présentées dans son Plan climat 2020-2030. Concernant la divulgation de l'information financière relative au climat, les travaux se continuent avec les autres villes canadiennes et CPA Canada afin de développer des méthodologies et des approches uniformes, standards et cohérentes. De plus, la Ville de Montréal conjointement avec les villes de Toronto et Vancouver ont mis sur pied des comités de travail afin d'approfondir les connaissances en regard de l'analyse des risques, de l'analyse des scénarios climatiques, de la gestion des actifs municipaux et naturels, du budget carbone et de l'évaluation quantitative des impacts des changements climatiques sur les états financiers. Sachant l'ampleur des travaux à venir et des connaissances à acquérir, la Ville devra s'adjoindre différents partenaires gravitant autour de ces domaines d'expertises et du climat.

BIBLIOGRAPHIE

Climate Action Tracker. (2020). Paris Agreement turning point, Wave of net zero targets reduces warming estimate to 2.1˚C in 2100. Repéré https://climateactiontracker.org/documents/829/CAT_2020-12-01_Briefing_GlobalUpdate_Paris5Years_Dec2020.pdf.

CPA Canada. (2019). Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Repéré à www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/guide-gifcc-pour-villes.

CPA Canada. (2019). Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et des énoncés de pratiques recommandées (PR) actuels. Repéré au https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/questions-relatives-changements-climatiques.

Financial Stability Board. (2017). Final Report, Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure. Repéré à www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf et à https://www.fsb-tcfd.org/publications/final-recommendations-report/.

Global Carbon Project. (2017). Global Carbon Budget 2017. Repéré à https://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/archive/2017/GCP_CarbonBudget_2017_eps.pdf.

GARP Global Association of Risk Professionals. (2020), Second Annual Global Survey of Climate Risk Management at Financial Firms. Repéré à https://on24static.akamaized.net/event/25/33/34/5/rt/1/documents/resourceList1591295977537/garpchaptermeetingsurveyresults20200922v5wmb1600369428913.pdf.

GARP Global Association of Risk Professionals. (2020). Sustainability and Climate Risk (SCR) Certificate https://www.garp.org/#!/scr.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2018). Summary for Policymakers. Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf.

Gouvernement du Québec. (2020). Plan pour une économie verte 2030. Repéré au https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte.

Network for Greening the Financial System. (2019). A call for action, Climate change as a source of financial risk. Repéré au https://www.ngfs.net/sites/default/files/medias/documents/synthese_ngfs-2019_-_17042019_0.pdf.

Ouranos. Portraits climatiques. Consulté le 11 avril 2020. Repéré à www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/.

Prairie Climate Centre. (2017). Building a Climate-Resilient City: Economics and Finance. http://prairieclimatecentre.ca/wp-content/uploads/2017/04/pcc-brief-climate-resilient-city-economics-finance.pdf.

Radio Canada (26 mars 2021). La Cour suprême se prononce sur la taxe carbone. Repéré au https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/pour-faire-un-monde/segments/entrevue/348778/taxe-carbone-decision-cour-supreme-climat.

United Nations. (2020). Department of Economic and Social Affairs. World Social Report 2020, Inequality in a rapidly changing world. Repéré au https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2020/02/World-Social-Report2020-FullReport.pdf.

Ville de Montréal. (2020). Montréal 2030. Repéré à https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1612237761/portail/ynxwhzrvpnfmphxhc7t1.pdf.

Ville de Montréal. (2020). Plan climat 2020-2030. Repéré à https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1608692024/portail/paqbtuqcmyqdwxrvfb5j.pdf.

Ville de Montréal. (2019). L'Agenda Montréalais pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Repéré à https://designmontreal.com/sites/designmontreal.com/files/publications/agenda_mtl_2030_v1.12-19_fr_lr.pdf.

Ville de Montréal. (2019). Émissions de gaz à effet de serre municipales de l'agglomération de Montréal, Inventaire 2015. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENT_GES_ACTMUNI_2015_VF.PDF.

Ville de Montréal. (2019). Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, Inventaire 2015. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF.

Ville de Montréal. (2019). Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANADAPTATION2015-2020.PDF.

Ville de Montréal. (2017). Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les constats, une production du Service de l'environnement. Repéré à www.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_ lesconstats.pdf.

Ville de Montréal. (2016). Stratégie montréalaise pour une ville résiliente. Repéré à www.resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf.

AUTRES RAPPORTS ET SITES CONSULTÉS

Aviva. (2019). Aviva's Climate – Related Financial Disclosure, Save our future. Repéré à https://www.aviva.com/social-purpose/climate-related-financial-disclosure/.

Axa Group. (2020). Climate report: renewed action in a time of crisis 2020. Repéré à https://www-axa-com.cdn.axa-contento-118412.eu/www-axa-com%2F3800520b-ce0f-4aa7-908d-3ec367b21d39_2020_climate_report_axa.pdf.

Banque du Canada. (2020). Analyse de scénarios et risques économiques et financiers associés aux changements climatiques. Repéré au https://www.banqueducanada.ca/2020/05/document-analyse-personnel-2020-3/.

Citi Group. (2020). Finance for Climate-Resilient Future II, Citi's 2020 TCFD Report. Repéré à https://www.citigroup.com/citi/sustainability/data/finance-for-a-climate-resilient-future-2.pdf?ieNocache=697.

Climate Financial Risk Forum. (2020). Repéré au https://www.fca.org.uk/publication/corporate/climate-financial-risk-forum-guide-2020-disclosures-chapter.pdf.

Desjardins. (2020). Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2020, Ensemble depuis 120 ans. Repéré à https://www.desjardins.com/ressources/pdf/d50-rapport-sociale-2020-f.pdf#page=40.

Financial Stability Board. (2020). Repéré le 20 mars 2021 au https://www.fsb-tcfd.org/support-tcfd/.

Global Association of Risk Professionals. (2020). https://www.garp.org/#!/scr.

International Monetary Fund. (2019). The Economics of Climate. Repéré à https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2019/12/pdf/fd1219.pdf.

Itaú Unibanco Holding S.A. (2018). Climate finance: transition to the future, Implementation TCFD recommendations. Repéré à https://www.itau.com.br/_arquivosestaticos/Itau/PDF/Sustentabilidade/Itau_Livreto_18_v4_INGLES20181214.pdf.

Nations Unies. Objectifs de développement durable. Repéré le 20 mars 2020 au https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/.

Network for Greening the Financial System. (2020). Repéré au https://www.ngfs.net/en.

New York State of Opportunity. (2021). For Public Comment: Proposed Guidance for New York Domestic Insurers on Managing the Financial Risks from Climate change. Repéré à https://www.dfs.ny.gov/system/files/documents/2021/03/proposed_ins_climate_guidance_2021_public_comment_1.pdf.

The Bank of England's climate-related financial disclosure 2020. (2020). Repéré à https://www.bankofengland.co.uk/-/media/boe/files/annual-report/2020/climate-related-financial-disclosure-report-2019-20.pdf?la=en&hash=5DA959C54540287A2E90C823807E089055E6721B.

The World Bank. (2012). Urbain risk assessments. Repéré à http://documents1.worldbank.org/curated/en/659161468182066104/pdf/709820PUB0EPI0067926B09780821389621.pdf.

United Nations Climate Change. Repéré le 20 mars 2021 à https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
2e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1758-5
Rapport financier annuel 2020
Imprimé, Français

978-2-7647-1766-0
Rapport financier annuel 2020
PDF, Français

978-2-7647-1760-8
2020 Annual Financial Report
Printed document, English

978-2-7647-1794-3
2020 Annual Financial Report
PDF, English

Graphic design:
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
26416

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Reddition de comptes financière

Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020



Piétionnisation de la rue Wellington, Arrondissement de Verdun

Crédit photo : Bénédicte Brocard

Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections « Analyse des revenus par objets », « Analyse des charges par secteurs d'activités », « Autres charges corporatives » et « État des activités d'immobilisations », les données de 2018 et de 2019 ont été redressées de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2020 et de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2020.

  Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données à des fins fiscales figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.
- L'arrondissement au millier de dollars peut faire en sorte que certaines données présentées dans la Reddition de comptes diffèrent de celles présentées aux états financiers.
- Les données sont non consolidées.

TABLE DES MATIÈRES

Messages

Mot de la mairesse 9

Mot du président du comité exécutif 11

Mot du directeur général 13

Mot du trésorier 15

Objectifs de la reddition de comptes financière 17

Activités de fonctionnement – Faits saillants 19

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2020 25

Analyse des revenus par objets 29

Taxes 29

Compensations tenant lieu de taxes 30

Quotes-parts 31

Transferts 35

Services rendus 37

Imposition de droits 39

Amendes et pénalités 40

Intérêts 41

Autres revenus 42

Affectation de revenus 43

Analyse des charges par secteurs d'activités 45

Services administratifs 47

Sécurité publique 62

Services institutionnels 70

Mobilité et attractivité - Global 84

Qualité de vie 98

Service aux citoyens 117

Arrondissements 126

Autres charges corporatives – Financement et autres charges 181

Service de la dette brute corporative 181

Affectations – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés 183

Dépenses communes 184

Dépenses de contributions corporatives 186
Analyses complémentaires 187
Charges de fonctionnement par objets 187
Analyse de certaines activités 203
Excédents accumulés et réserves 207
Activités d'immobilisations – Analyse des résultats de 2020
État des activités d'immobilisations 209
Portrait des investissements 210
Analyse des investissements par catégories d'actifs 213
Environnement et infrastructures souterraines 213
Infrastructures routières 215
Bâtiments 216
Parcs, espaces verts et terrains de jeux 217
Autres catégories d'actifs 218
Impact des investissements en immobilisations 220
Analyse des principales réalisations 221
Services centraux 222
Arrondissements 232
Dette et financement
Encadrement financier et stratégies de financement 241
Encadrement financier 241
Stratégies de financement des investissements 242
Évolution de la dette directe 246
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte 247
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette 249
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette 252
Annexes
1. Données historiques (revenus et charges) 1.1
2. Répartition des compétences d'agglomération et locales 2.1
3. Glossaire 3.1
4. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 4.1

INDEX DES TABLEAUX

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Tableau 1 Résultats 2020 19
Tableau 2 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences 24
Tableau 3 Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales 25

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

Tableau 4 Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités 26

Analyse des revenus par objets

Tableau 5 Sommaire des revenus 29
Tableau 6 Taxes 29
Tableau 7 Compensations tenant lieu de taxes 30
Tableau 8 Quotes-parts des villes reconstituées 31
Tableau 9 Transferts 35
Tableau 10 Services rendus 37
Tableau 11 Imposition de droits 39
Tableau 12 Amendes et pénalités 40
Tableau 13 Intérêts 41
Tableau 14 Autres revenus 42
Tableau 15 Affectation de revenus 43

Analyse des charges par secteurs d'activités

Tableau 16 Charges par secteurs d'activités 45
Tableau 17 Services administratifs 47
Tableau 18 Direction générale 48
Tableau 19 Affaires juridiques 51
Tableau 20 Finances 53
Tableau 21 Ressources humaines 56
Tableau 22 Bureau de l'inspecteur général 58
Tableau 23 Commission de la fonction publique 60
Tableau 24 Secrétariat de liaison 61
Tableau 25 Sécurité publique 62

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 26 Police ... 63
Tableau 27 Sécurité incendie ... 66
Tableau 28 Services institutionnels ... 70
Tableau 29 Approvisionnement ... 71
Tableau 30 Évaluation foncière ... 73
Tableau 31 Gestion et planification immobilière ... 75
Tableau 32 Greffe ... 78
Tableau 33 Matériel roulant et ateliers ... 80
Tableau 34 Performance organisationnelle ... 82
Tableau 35 Mobilité et attractivité - Global ... 84
Tableau 36 Commission des services électriques ... 85
Tableau 37 Eau ... 87
Tableau 38 Grands parcs, mont Royal et sports ... 90
Tableau 39 Infrastructures du réseau routier ... 93
Tableau 40 Urbanisme et mobilité ... 95
Tableau 41 Qualité de vie ... 98
Tableau 42 Culture ... 99
Tableau 43 Développement économique ... 102
Tableau 44 Diversité et inclusion sociale ... 105
Tableau 45 Environnement ... 108
Tableau 46 Espace pour la vie – Charges de fonctionnement ... 112
Tableau 47 Espace pour la vie – Revenus ... 114
Tableau 48 Habitation ... 115
Tableau 49 Service aux citoyens ... 117
Tableau 50 Concertation des arrondissements ... 118
Tableau 51 Expérience citoyenne et communications ... 121
Tableau 52 Technologies de l'information ... 123
Tableau 53 Sommaire des arrondissements ... 126
Tableau 54 Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ... 128
Tableau 55 Arrondissement d'Anjou ... 131
Tableau 56 Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ... 133
Tableau 57 Arrondissement de Lachine ... 136
Tableau 58 Arrondissement de LaSalle ... 139

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 59 Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève 142
Tableau 60 Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 144
Tableau 61 Arrondissement de Montréal-Nord 147
Tableau 62 Arrondissement d'Outremont 150
Tableau 63 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro 153
Tableau 64 Arrondissement du Plateau-Mont-Royal 155
Tableau 65 Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles 158
Tableau 66 Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 161
Tableau 67 Arrondissement de Saint-Laurent 164
Tableau 68 Arrondissement de Saint-Léonard 167
Tableau 69 Arrondissement du Sud-Ouest 170
Tableau 70 Arrondissement de Verdun 173
Tableau 71 Arrondissement de Ville-Marie 176
Tableau 72 Arrondissement de Villeray-Saint-Michel - -Parc-Extension 178

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Tableau 73 Autres charges corporatives – Financement et autres charges 181
Tableau 74 Service de la dette brute corporative 182
Tableau 75 Affectations – Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés 183
Tableau 76 Dépenses communes 184
Tableau 77 Dépenses de contributions corporatives 186

Analyses complémentaires

Tableau 78 Charges de fonctionnement par objets 187
Tableau 79 Rémunération et cotisations de l'employeur 188
Tableau 80 Transport et communications 191
Tableau 81 Services professionnels, techniques et autres 192
Tableau 82 Location, entretien et réparation 195
Tableau 83 Biens non durables 197
Tableau 84 Biens durables 198
Tableau 85 Frais de financement 199
Tableau 86 Principales contributions à des organismes 200
Tableau 87 Autres objets 201
Tableau 88 Sommaire des excédents accumulés et des réserves 207

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

État des activités d'immobilisations

Tableau 89 Excédent (déficit) non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales 209

Analyse des principales réalisations

Tableau 90 Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires 221

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Tableau 91 Encadrement financier 241

Tableau 92 Sources de financement et répartition des dépenses 242

Tableau 93 Évolution du solde à financer 244

Tableau 94 Évolution du coût réel de la dette 245

ANNEXES

Données historiques (revenus et charges)

Tableau 95 Historique des revenus et des charges 1.1

INDEX DES FIGURES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Figure 1 Répartition de l'excédent non consolidé à des fins fiscales 20

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

Figure 2 Conciliation des données financières à des fins fiscales du rapport financier annuel et du budget de 2020 25

INDEX DES GRAPHIQUES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Graphique 1 Provenance des revenus, des charges de fonctionnement à des fins fiscales, du financement et des affectations 23

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

Graphique 2 Sommaire des revenus et des charges 27

Analyses complémentaires

Graphique 3 Droits sur les mutations immobilières 203

Graphique 4 Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations, de 2016 à 2020 204

Graphique 5 Coût de la gestion des matières résiduelles 205

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Portrait des investissements

Graphique 6 Réalisations annuelles des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales 211

Graphique 7 Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2018 à 2020 212

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Graphique 8 Réalisations de 2018 à 2020 par catégories d'actifs 213

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Graphique 9 Évolution de la dette directe brute et nette 246

Graphique 10 Évolution de la dette consolidée brute et nette 247

Graphique 11 Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville 248

Encadrement financier et stratégies de financement (suite)

Graphique 12 Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement..... 249
Graphique 13 Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée..... 250
Graphique 14 Dette directe nette par citoyen..... 251

Reddition de comptes financière

2020



MOT DE LA MAIRESSE



À pareille date, il y a un an, alors que nous présentions le bilan de l'exercice financier 2019, la crise sanitaire que nous traversons n'en était encore qu'à ses débuts.

Notre administration était toutefois fin prête à faire face aux impacts économiques et aux défis budgétaires majeurs que cette crise entraînerait assurément.

Notre lecture lucide des événements, dès les débuts de la pandémie, nous a permis de répondre à l'urgence et de franchir 2020 en bonne posture. Elle nous a aussi permis de rapidement nous engager en faveur d'une relance verte et inclusive. Ainsi, les gestes concrets et porteurs que nous avons posés au cours de l'année répondaient non seulement à la crise que nous devions affronter, mais ils s'inscrivaient aussi dans une vision à long terme, en cohérence avec les priorités de notre administration : le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable et l'habitation.

Alors que la formidable croissance de l'économie montréalaise a été interrompue en raison de la lutte contre la COVID-19 que nous avons dû mener, notre administration, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place de nombreuses mesures, dont le *Plan de relance 2020*, pour soutenir les efforts des secteurs durement frappés et favoriser une relance solide, plus verte et inclusive.

Incontournable pour l'avenir et la résilience de la métropole, la transition écologique est demeurée au cœur des priorités de la Ville, même lorsque celle-ci était occupée à gérer les impacts de la pandémie. Notre administration a poursuivi ses efforts en vue de la transition écologique afin de répondre à l'urgence environnementale et atteindre des cibles aussi précises qu'ambitieuses. Le *Plan climat 2020-2030*, présenté en décembre, de même que l'adoption du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025* en sont des exemples éloquents. Nous publions d'ailleurs dans le rapport financier annuel, pour une deuxième année, un volet dédié à l'information financière relative aux changements climatiques.

Enfin, les actions de la Ville de Montréal en matière d'habitation se sont accélérées en 2020, la crise sanitaire ayant accru l'insécurité financière de nombreux ménages. La Ville a maintenu ses efforts pour améliorer l'offre en logements adéquats et abordables ainsi que la création de milieux de vie plus équitables. Ainsi, à sa troisième année de mise en œuvre, la *Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* a atteint 79 % de son objectif global.

Malgré cette année difficile et les circonstances exceptionnelles qui l'ont teintée, je suis heureuse d'annoncer que l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent qui nous permettra de traverser les prochains mois, qui devraient être marqués par une sortie de crise.

Ces résultats encourageants sont le fruit d'efforts importants, de la détermination de notre administration, de l'impressionnante collaboration de nos partenaires et du travail quotidien réalisé par les services municipaux et les arrondissements, qui demeurent résolus à servir la population montréalaise. Je les en remercie grandement.



Valérie Plante
Mairesse de Montréal

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF



L'exercice financier 2020 est le quatrième bilan financier présenté par notre administration. Il s'agit du portrait d'une année marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui s'est évidemment fait ressentir sur les finances publiques.

Heureusement, notre saine gestion des dernières années avait placé la Ville de Montréal dans une situation enviable avant la crise, qui s'était traduite par un développement économique florissant et des finances publiques solides. Grâce à nos décisions passées, nous avons été en mesure non seulement de traverser la crise, mais également d'être au rendez-vous pour soutenir la population montréalaise.

Que ce soit grâce à nos nombreuses mesures pour nous assurer de ne laisser personne pour compte pendant la crise, ou par la bouffée d'air frais offerte aux contribuables montréalais avec le gel des taxes en 2021 et le report des dates de paiement, notre administration a insisté pour venir en aide à l'ensemble de la population en cette période difficile.

Nos décisions ont également assuré un avenir sain aux finances publiques montréalaises.

C'est ainsi que, dès le printemps 2020, la Ville a mis en place un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie, et ainsi diminuer les impacts négatifs de la crise.

Nous avons également implanté le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI), une nouveauté qui nous permet désormais de planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets à la transition écologique, à notre volonté d'inclusion et à la prospérité de la métropole.

En parallèle, nous sensibilisons le gouvernement du Québec à l'impact majeur qu'a la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé que joue Montréal en tant que métropole, locomotive économique du Québec et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19.

À l'automne, la Ville a pu bénéficier d'une aide financière de 263,5 M$ de la part du gouvernement du Québec. Il est important de noter que, sans la mise en place de notre plan financier de réduction des dépenses et l'obtention de l'aide gouvernementale, les résultats financiers de l'année 2020 se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$.

Grâce à nos efforts, l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal se solde par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, dont un excédent de 442,6 M$ de compétences de nature locale, auquel il faut soustraire le déficit de 195,6 M$ de compétences d'agglomération. Il faut toutefois noter que cet excédent, étonnant dans un contexte de pandémie, inclut, pour des raisons comptables, les sommes versées par le gouvernement du Québec, qui serviront aussi à amoindrir les impacts de la pandémie sur le budget 2021.

Ce document fait la démonstration du bon état des finances publiques montréalaises, du contrôle des dépenses exercé par notre administration et des efforts d'optimisation réalisés en vue de la réalisation des investissements.



Benoit Dorais
Président du comité exécutif

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable, s'est soldé par un excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$. Cela s'explique entre autres par les sommes versées par le gouvernement du Québec afin d'amoindrir les impacts de la pandémie sur les finances de la métropole pour les années 2020 et 2021. Ces bons résultats surviennent alors que la Ville de Montréal a dû affronter les impacts de la pandémie dans tous ses secteurs d'activités.

Ces impacts ont été multiples. Ils se sont fait sentir tant sur le plan des finances municipales, que sur nos employées et employés. Heureusement, nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

Toutes les équipes municipales ont su intervenir rapidement et efficacement pour répondre à l'urgence et maintenir les services essentiels, soutenir les personnes et les secteurs les plus touchés, ou encore s'adapter à la nouvelle réalité imposée par la COVID-19. Dans le même esprit, les efforts des services centraux et des arrondissements auront permis de mettre en œuvre un plan financier de réduction des dépenses de 123,3 M$ pour compenser les coûts supplémentaires et la diminution des revenus engendrés par la pandémie.

La Ville a ainsi continué à servir au quotidien la population montréalaise, en accord avec les consignes sanitaires, tout en s'appliquant à gérer de manière rigoureuse et responsable les finances publiques. Les résultats de ce bilan financier le démontrent d'éloquente façon.

Malgré le contexte sanitaire difficile, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, de manière à rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers, que de la métropole.

Je pense notamment au lancement, en novembre 2020, du premier budget participatif de la Ville de Montréal. Toute la population était invitée à proposer des idées pour accélérer la transition écologique et sociale de la métropole.

À cet égard, le premier plan stratégique de la Ville, *Montréal 2030*, présenté à l'automne, constitue notre ambitieuse feuille de route. Cette démarche s'articule autour de quatre orientations audacieuses : la transition écologique; la solidarité, l'équité et l'inclusion; la démocratie et la participation; ainsi que l'innovation et la créativité. Cette démarche permet d'amorcer une relance verte et inclusive, qui s'appuie sur une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole.

Cette vision est plus que jamais pertinente et demeure réalisable à la lumière des résultats encourageants obtenus en 2020, malgré un contexte des plus périlleux.

Je profite donc de cette occasion pour remercier et féliciter les employées et les employés de la Ville de Montréal qui ont, grâce à leur créativité, à leurs efforts et à leur remarquable résilience, contribué à l'atteinte de ces résultats.



Serge Lamontagne
Directeur général

MOT DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

Aujourd'hui, la Ville de Montréal dévoile son rapport financier pour l'année 2020. Ce rapport est maintenant constitué de trois sections : la première concerne les données financières consolidées de la Ville; la seconde présente l'analyse des informations financières de l'administration municipale, en excluant les organismes de son périmètre comptable; enfin, la troisième section met en valeur l'information financière climatique, telle qu'elle est promulguée par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

L'année 2020 a eu un impact important sur beaucoup d'organisations à travers le monde et Montréal n'a pas été épargnée, que ce soit opérationnellement ou financièrement. N'eussent été la mise en place d'un plan de redressement de 123,3 M$ dès les premiers impacts de la pandémie de COVID-19, au printemps 2020, ainsi que l'aide et compensation financière de 263,5 M$ reçue du gouvernement du Québec à l'automne 2020, les résultats financiers de la Ville se seraient soldés par un déficit non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 139,8 M$, et non d'un excédent de 247,0 M$, tel que l'indique le rapport financier.

En effet, l'exercice financier de 2020 s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, ou 4,0 % des revenus non consolidés de la Ville. Ces résultats, malgré le contexte de la pandémie, sont le fruit d'une saine gestion et du respect des perspectives financières pour l'année 2020.

Cet excédent est attribuable à des revenus supérieurs au budget de fonctionnement préalablement déposé. Il se ventile de la façon suivante : un excédent de 442,6 M$ pour les compétences de nature locale (191,0 M$ en 2019) et un déficit de 195,6 M$ pour les compétences d'agglomération (excédent de 59,8 M$ en 2019). Ce déficit de 195,6 M$ provient en partie des coûts de 80,0 M$ occasionnés par la sécurité publique, plus précisément par la mise en place des mesures sanitaires imposées par le gouvernement provincial dans le but de contrer la pandémie. En ce qui concerne le surplus de gestion des arrondissements (inclus dans l'excédent des compétences de nature locale), il s'élève à 92,5 M$ (72,6 M$ en 2019).

Les revenus se chiffrent à 6 131,1 M$, soit une hausse de 156,0 M$ (2,6 %) par rapport au budget de fonctionnement. Tel que nous l'avons mentionné, la Ville a reçu une aide et compensation financière de l'ordre de 263,5 M$, ce qui a permis de dégager un écart favorable de 285,0 M$ dans les revenus de transferts. Les autres éléments favorables sont liés au marché immobilier de Montréal. Grâce à sa performance, celui-ci a généré des revenus additionnels de 39,7 M$ en droits de mutation immobilière, de 25,8 M$ avec la délivrance de permis de construction et de modification ainsi que de 14,9 M$ pour la cession de terrains destinés à la revente. Cependant, ces augmentations ont été impactées par la diminution de certains autres revenus. Ainsi, en ce qui concerne les taxes, il y a eu une diminution de 18,4 M$, ou 0,5 %, des sommes prévues au budget de 2020. Cette baisse résulte d'une croissance immobilière un peu plus faible que prévu et d'un retard dans la réalisation de certains projets de construction, ce qui a eu comme effet de reporter aux années futures certaines taxations.

Pour les revenus des services, compte tenu des mesures sanitaires imposées, plusieurs activités ont été annulées, ce qui a généré une diminution totale de 87,0 M$, comprenant 34,7 M$ en revenus de stationnement et de parcomètres, 32,2 M$ pour les activités culturelles et récréatives, et 14,2 M$ pour les services techniques facturés par la Ville. Enfin, un autre secteur impacté par les mesures sanitaires a été celui des amendes et pénalités, où la baisse a été de 89,5 M$, soit 78,0 M$ en revenus de contraventions liées à la circulation et au stationnement et 11,5 M$ en revenus d'amendes et de pénalités concernant la réglementation municipale, les lois provinciales et le Code criminel.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et les affectations sont de l'ordre de 5 884,1 M$, soit une baisse de 91,0 M$ (1,5 %) par rapport au budget établi. Cette diminution provient principalement des charges de fonctionnement, soit 198,5 M$ résultant des impacts des mesures sanitaires sur les différentes activités opérationnelles de la Ville, 9,5 M$ pour les frais de transport, 68,8 M$ pour les services professionnels, techniques et autres et 21,5 M$ pour les biens non durables. Quant aux frais de financement, des économies de 24,5 M$ résultent d'une réduction au programme d'emprunt ainsi que de la négociation de taux d'intérêt moindres que ceux prévus au budget. Les contributions financières, elles, ont été inférieures de 74,1 M$, dont 48,4 M$ proviennent d'une diminution de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain compte tenu d'investissements moindres que prévu, en 2019, par la Société de transport de Montréal dans le cadre du programme de la SOFIL, et d'une réduction de 63,4 M$ associée aux contributions aux programmes AccèsLogis, Rénovation Québec, Axe 3 et Adaptation de domicile, en raison des effets des mesures sanitaires sur la construction et la rénovation. Par contre, un montant supplémentaire de 28,0 M$ a été octroyé dans le cadre de diverses ententes pour le développement économique.

Cependant, ces baisses sont contrebalancées par des charges de fonctionnement supérieures de 137,7 M$, provenant principalement des augmentations suivantes :

- 70,6 M$ à la rémunération globale, soit 31,2 M$ pour la rémunération courante, 25,5 M$ pour les heures supplémentaires, 10,2 M$ attribuables au règlement d'un grief

- sur le comblement de postes et 13,8 M$ en charges sociales, ce dernier montant s'expliquant par des coûts de 26,9 M$ révélés par de nouvelles évaluations actuarielles, mais compensés par une économie de 13,1 M$ sur les assurances collectives et les assurances emploi;
- 45,6 M$ en services professionnels et techniques, provenant principalement de l'application des mesures sanitaires (15,2 M$) et des activités d'élimination de la neige (10,4 M$);
- 18,3 M$ pour les biens durables, résultant d'investissements dans la forêt urbaine et le plan d'action Canopée;
- 9,5 M$ dans les autres objets de dépenses, avec entre autres, 6,9 M$ en coûts de décontamination de certains sites et 4,1 M$ pour les risques financiers liés aux régimes de retraite.

De plus, étant donné que dans les prochaines années, chaque ville devra faire face aux impacts importants des différents bouleversements et changements climatiques, le rapport financier de la Ville inclut dorénavant une section non auditée permettant de divulguer les informations financières relatives aux changements climatiques.

Pour terminer, il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville, qui travaille au quotidien à fournir les services municipaux. Ses membres ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

Objectifs de la reddition de comptes financière

2020



OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

Dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale s'est dotée d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire du rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière écoulée, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville, de faire le lien et de comparer les données financières à des fins fiscales présentées au rapport financier annuel avec les données budgétaires de la même année. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement sont analysées. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux charges d'immobilisations et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de fonctionnement – Faits saillants

2020



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présente les charges de fonctionnement et les affectations comme l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit par activités.

L'exercice financier de la Ville pour 2020, en excluant les organismes de son périmètre comptable[1], s'est soldé par un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 247,0 M$, soit 4,0 % des revenus globaux.

Il faut cependant se rappeler que 2020 a été une année particulière pour la Ville de Montréal, sur le plan tant de ses activités et opérations que de ses finances. Au printemps, à la suite de l'annonce de la pandémie de COVID-19, un plan de redressement financier d'une somme de 123,3 M$ a été mis en place afin de parer aux impacts anticipés des mesures d'urgence sanitaires imposées par le gouvernement provincial. À ce plan de redressement est venue s'ajouter une aide et compensation financière de 263,5 M$ du gouvernement du Québec. Ce montant a été inscrit à titre de revenu dans les résultats financiers de 2020. Sans la mise en œuvre du plan de redressement de la Ville et l'aide gouvernementale reçue à l'automne, les résultats financiers à des fins fiscales de l'année 2020 se seraient soldés par un déficit opérationnel de 139,8 M$, tel que le démontre le tableau 1.

Tableau 1 – Résultats 2020
(en milliers de dollars)

	Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Total
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales avec les impacts de la COVID-19	**90 333**	**(230 157)**	**(139 824)**
- Plan de redressement - printemps 2020	88 829	34 521	123 350
- Aide gouvernementale liée à la COVID-19 - automne 2020	263 470	-	263 470
Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales à la suite de la mise en place du plan de redressement et de l'aide gouvernementale liés à la COVID-19	**442 632**	**(195 636)**	**246 996**

1. Le périmètre de consolidation comprend les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, l'Agence de mobilité durable, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

Figure 1 – Répartition de l'excédent non consolidé de fonctionnement à des fins fiscales

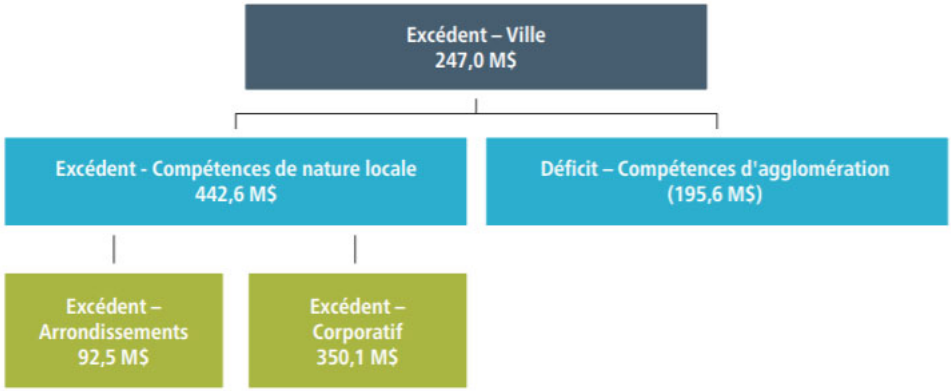

Analyse des résultats de 2020

Les éléments importants ayant permis de générer l'excédent de 247,0 M$ sont des revenus supplémentaires de 156,0 M$, une diminution des charges de fonctionnement de 60,8 M$ et l'utilisation d'affectations, pour 33,9 M$, provenant de d'excédents accumulés tant par le conseil municipal que par les arrondissements. Ces éléments favorables sont contrebalancés par une augmentation de 3,7 M$ du remboursement de la dette à long terme.

Pour ce qui est des revenus, l'excédent budgétaire s'établit à 156,0 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une hausse de 285,0 M$ des transferts gouvernementaux, dont un montant d'aide de 263,5 M$ reçu du gouvernement provincial dans le cadre des mesures d'urgence sanitaires visant à freiner la propagation de la COVID-19;

- une diminution de 18,4 M$ concernant les taxes, causée par une croissance des valeurs immobilières un peu plus faible que prévu et par un retard dans la réalisation de certains projets de construction. En contrepartie, il y a eu moins de pertes que prévu dans les contestations du rôle d'évaluation 2020-2022;

- une baisse de 87,0 M$ des revenus provenant des services rendus, affectés négativement par les confinements et les restrictions sanitaires imposés en 2020. Cette baisse s'explique principalement par un recul de 34,7 M$ pour les revenus de stationnement et de parcomètres, de 32,2 M$ pour les services culturels et récréatifs, notamment ceux de l'Espace pour la vie et du Biodôme, et de 14,2 M$ pour les services techniques, en lien avec le ralentissement des activités et les travaux effectués par la Ville pour des tiers;

- des revenus provenant de l'imposition de droits, pour une augmentation de 63,7 M$ résultant essentiellement des droits de mutation qui, malgré la pandémie, ont augmenté de 39,7 M$ ainsi

que de la délivrance des permis de construction, dont la hausse a été de 25,8 M$ pour divers projets réalisés dans les arrondissements;

- des revenus provenant des amendes et des pénalités, dont la baisse drastique de 89,5 M$, soit 41 % des revenus budgétés pour 2020, provient d'écarts défavorables de :

    - 57,9 M$ pour les revenus de contraventions en matière de circulation émises par les policiers et les agents de stationnement;
    - 20,1 M$ pour les revenus des émissions de procédures de recouvrement, en raison de la suspension par le ministre de la Justice et la juge en chef du Québec de tout délai et de toute nouvelle procédure en recouvrement, de mars à août 2020, pour cause de pandémie;
    - 11,5 M$ pour les autres revenus d'amendes et de pénalités liés à la réglementation municipale, aux lois provinciales et au Code criminel, écart qui s'explique par les mêmes raisons énoncées ci-haut;

- des revenus d'intérêts en baisse de 18,4 M$, en raison principalement de taux d'intérêt moins élevés que prévu sur les placements et du report, en contexte de pandémie, des échéances des taxes foncières et des quotes-parts;

- une hausse de 21,0 M$ par rapport au budget, constatée dans les autres revenus et découlant essentiellement de la cession de terrains destinés à la revente, pour 14,9 M$.

Concernant les charges de fonctionnement à des fins fiscales, leur diminution s'établit à 60,8 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de la masse salariale de 70,6 M$, comprenant :

    - 31,2 M$ au niveau de la rémunération régulière, dont 10,2 M$ proviennent du règlement d'un grief sur le comblement de postes vacants associés aux cols bleus;
    - 25,5 M$ pour la rémunération liée aux heures supplémentaires, notamment celles effectuées en lien avec la pandémie – 7,5 M$ au Service de sécurité incendie, 11,8 M$ au Service de police et 6,1 M$ dans les arrondissements et les services centraux;
    - 13,8 M$ pour les charges sociales et de retraite;

- une diminution de 9,5 M$ des frais de transport et de communication, soit 4,8 M$ pour les frais de déplacement pour l'ensemble de la Ville et 4,7 M$ pour les frais de publicité, de poste et de communication;

- une baisse nette de 22,9 M$ des coûts des services professionnels et techniques pour lesquels, malgré des dépenses additionnelles de 45,9 M$ – incluant 10,4 M$ pour les contrats d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige et des coûts supplémentaires de 15,2 M$ au Service de sécurité incendie en rapport avec les opérations liées à la pandémie, des

économies totalisant 68,8 M$ ont été réalisées par les différentes unités d'affaires, dont 19,4 M$ par les arrondissements;

- une diminution nette de 6,6 M$ des frais de location ainsi que des frais d'entretien et de réparation, découlant du fait que malgré des coûts supplémentaires de 27,8 M$ engendrés par les opérations reliées à la pandémie – soit 21,0 M$ au Service de prévention incendie et 6,8 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers –, plusieurs économies totalisant 34,4 M$ ont été réalisées par les différentes unités d'affaires, dont 9,0 M$ par les arrondissements;
- des économies totales de 21,5 M$ pour les biens non durables, notamment pour les frais d'électricité, d'énergie et de gaz naturel, pour 14,2 M$, et pour les autres biens non durables comme l'essence, le diesel et le matériel de construction, pour un montant net de 7,3 M$, malgré des coûts supplémentaires de 13,7 M$ reliés aux opérations menées par le Service de prévention incendie en raison de la pandémie;
- une augmentation de 18,3 M$ pour les biens durables, découlant d'un investissement de 15,7 M$ dans la forêt urbaine et le plan d'action Canopée ainsi que de coûts de 3,8 M$ au Service de prévention incendie pour les opérations menées dans le cadre des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19;
- une diminution de 74,1 M$ pour les contributions financières, en raison principalement des éléments suivants :
    - une baisse de 48,4 M$ des versements faits à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), due à des investissements réalisés par la STM en 2019, dans le cadre du programme de la SOFIL, moins élevés que prévu;
    - une économie de 63,4 M$ sur les contributions versées au Service de l'habitation, du fait du ralentissement occasionné par la pandémie dans le domaine de la construction et de la rénovation. Cette économie a été principalement réalisée sur la portion non utilisée des budgets des programmes AccèsLogis et Rénovation Québec (PRQ), ainsi qu'en raison de demandes moindres pour certains programmes (interventions de l'Axe et Programme d'adaptation de domicile);
    - contrebalançant ces économies, une augmentation de 28,0 M$ des montants versés par le Service du développement économique, liée principalement aux ententes Réflexe Montréal ainsi qu'à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) et au Fonds de développement des territoires (FDT);
    - une augmentation de 4,1 M$ des contributions offertes par l'ensemble des arrondissements;
- une économie de 24,5 M$ en frais d'intérêts résultant de taux réels payés sur les emprunts moindres que ceux prévus aux hypothèses budgétaires de 2020.

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement à des fins fiscales, du financement et des affectations

Total des revenus → **6 131,1 M$**

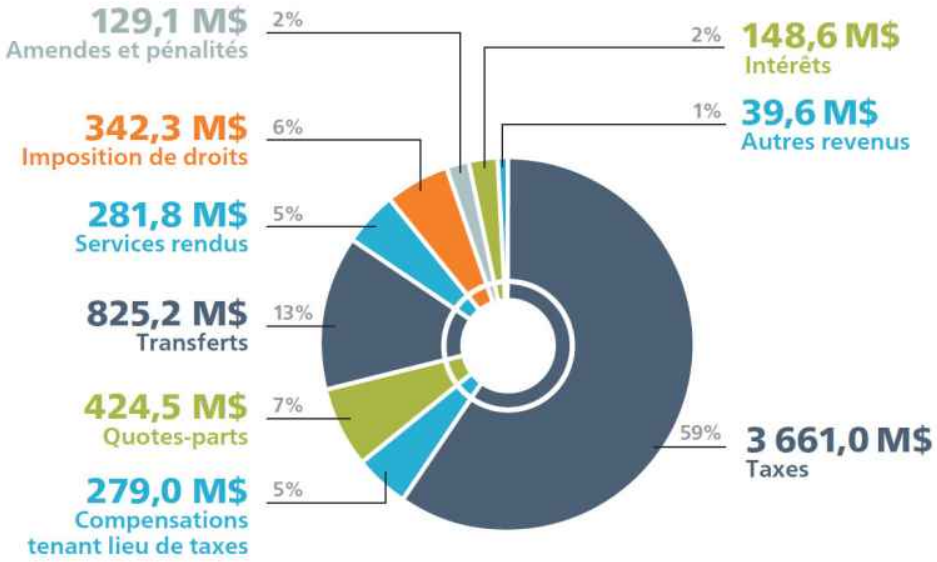

Total des charges de fonctionnement à des fins fiscales et de financement et des affectations → **5 884,1 M$**

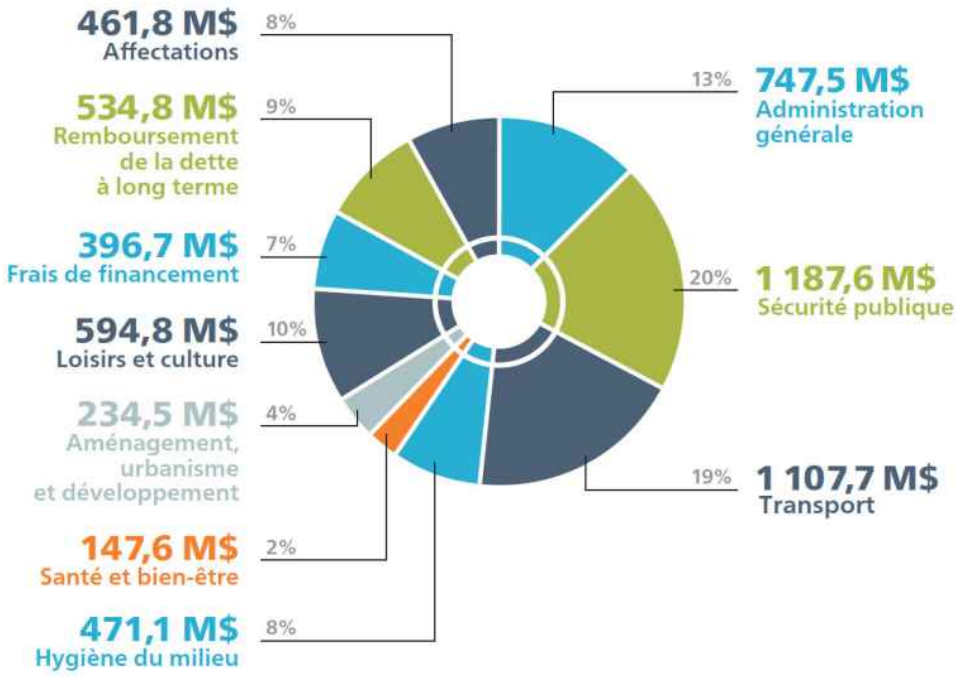

Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales → **247,0 M$**

Tableau 2 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences[2]

(en milliers de dollars)

	2020								2019
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 629 866	3 611 977	49 610	49 075	-	-	3 679 476	**3 661 052**	3 554 283
Compensations tenant lieu de taxes	280 351	279 133	-	-	-	-	280 351	**279 133**	274 855
Quotes-parts	-	-	2 433 499	2 431 746	(2 009 886)	(2 007 250)	423 613	**424 496**	425 936
Transferts	211 788	484 191	328 341	340 971	-	-	540 129	**825 162**	358 668
Services rendus	310 134	230 246	60 582	54 363	(1 984)	(2 833)	368 732	**281 776**	313 994
Imposition de droits	276 656	341 775	1 969	503	-	-	278 625	**342 278**	369 332
Amendes et pénalités	109 566	68 581	109 012	60 511	-	-	218 578	**129 092**	179 463
Intérêts	78 249	76 799	88 779	71 782	-	-	167 028	**148 581**	172 726
Effet net des opérations de restructuration	-	-	-	-	-	-	-	**-**	8 472
Autres revenus	16 123	34 258	2 474	5 295	-	-	18 597	**39 553**	34 481
	4 912 733	5 126 960	3 074 266	3 014 246	(2 011 870)	(2 010 083)	5 975 129	**6 131 123**	5 692 210
Charges de fonctionnement									
Administration générale	514 857	441 678	283 449	296 407	(536)	(217)	797 770	**737 868**	701 590
Sécurité publique	8 664	7 278	1 062 409	1 180 960	(530)	(619)	1 070 543	**1 187 619**	1 096 757
Transport	470 907	460 481	695 841	648 333	(76)	(1 102)	1 166 672	**1 107 712**	1 023 479
Hygiène du milieu	225 723	233 082	231 468	238 573	(378)	(537)	456 813	**471 118**	442 469
Santé et bien-être	60 849	61 838	115 011	85 720	(2)	(2)	175 858	**147 556**	123 976
Aménagement, urbanisme et développement	164 659	131 540	82 392	103 279	(284)	(288)	246 767	**234 531**	278 220
Loisirs et culture	498 664	463 681	114 167	131 166	(178)	(68)	612 653	**594 779**	617 601
Frais de financement	280 285	267 126	140 874	129 570	-	-	421 159	**396 696**	400 983
Effet net des opérations de restructuration	-	9 596	-	-	-	-	-	**9 596**	-
	2 224 608	2 076 300	2 725 611	2 814 008	(1 984)	(2 833)	4 948 235	**4 887 475**	4 685 075
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 009 886	2 007 250	-	-	(2 009 886)	(2 007 250)	-	**-**	-
Excédent avant financement et affectations	678 239	1 043 410	348 655	200 238	-	-	1 026 894	**1 243 648**	1 007 135
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(407 602)	(123 048)	(127 246)	-	-	(531 192)	**(534 848)**	(495 961)
Affectations									
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	-	(6 468)	-	(4 968)	-	-	-	**(11 436)**	(10 531)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	101 885	156 107	(15 640)	-	-	-	86 245	**156 107**	159 109
Réserves financières et fonds réservés	(327 017)	(316 843)	(297 652)	(358 990)	-	-	(624 669)	**(675 833)**	(437 312)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(44 963)	(25 972)	87 685	95 330	-	-	42 722	**69 358**	28 419
	(270 095)	(193 176)	(225 607)	(268 628)	-	-	(495 702)	**(461 804)**	(260 315)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	-	442 632	-	(195 636)	-	-	-	**246 996**	250 859

2. Ce tableau correspond à celui présenté à la section Introduction – Information financière de l'administration municipale, à la page IX du rapport financier annuel de 2020.

Tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 679 476,4	(18 425,9)	3 679 476,4
Compensations tenant lieu de taxes	264 416,6	274 855,2	279 132,6	280 351,2	(1 218,6)	280 351,2
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,6	423 612,5	883,1	423 612,5
Transferts	283 068,2	358 667,5	825 161,9	540 128,9	285 033,0	621 899,2
Services rendus	313 509,8	313 994,8	281 776,8	368 731,8	(86 955,0)	369 923,5
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	278 625,3	63 652,7	278 625,3
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,7	129 092,7	218 578,1	(89 485,4)	218 578,1
Intérêts	160 801,0	172 725,6	148 581,5	167 028,0	(18 446,5)	167 028,0
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,8	18 597,2	20 956,6	21 310,1
Total – Revenus	**5 482 131,3**	**5 692 210,1**	**6 131 123,4**	**5 975 129,4**	**155 994,0**	**6 060 804,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	673 532,2	701 589,3	747 464,7	797 769,5	50 304,8	885 791,9
Sécurité publique	1 077 331,0	1 096 757,6	1 187 618,1	1 070 543,0	(117 075,1)	1 064 739,7
Transport	1 016 709,2	1 023 479,6	1 107 712,7	1 166 672,1	58 959,4	1 176 302,6
Hygiène du milieu	466 652,2	442 469,0	471 117,4	456 812,6	(14 304,8)	448 505,3
Santé et bien-être	94 991,8	123 977,4	147 556,7	175 857,9	28 301,2	202 107,8
Aménagement, urbanisme et développement	200 722,2	278 219,1	234 531,3	246 767,3	12 236,0	283 733,3
Loisirs et culture	597 209,8	617 600,2	594 778,4	612 652,6	17 874,2	608 606,0
Frais de financement	397 165,8	400 983,1	396 696,3	421 159,4	24 463,1	418 259,4
Total – Charges de fonctionnement	**4 524 314,2**	**4 685 075,3**	**4 887 475,6**	**4 948 234,4**	**60 758,8**	**5 088 046,0**
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	531 192,6	(3 655,4)	531 192,6
Affectations						
Activités d'immobilisations	17 704,0	10 531,2	11 436,0	-	(11 436,0)	2 757,4
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(117 979,3)	(159 110,3)	(156 106,6)	(86 244,9)	69 861,7	(140 466,5)
Réserves financières et fonds réservés	354 485,8	437 311,8	675 832,3	624 668,7	(51 163,6)	621 996,2
Montant à pourvoir dans le futur	17 157,5	(28 418,0)	(69 358,1)	(42 721,4)	26 636,7	(42 721,4)
Total – Affectations	**271 368,0**	**260 314,7**	**461 803,6**	**495 702,4**	**33 898,8**	**441 565,7**
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**-**	**246 996,2**	**-**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des revenus par objets

Analyse des charges par secteurs d'activités

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Analyses complémentaires



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2020

La présente section comprend 4 parties, soit une analyse détaillée des revenus par objets, une analyse des dépenses par secteurs d'activités, une analyse des charges de financement corporatives et autres charges ainsi que des analyses complémentaires de certaines charges par objets.

Les charges de fonctionnement à des fins fiscales, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2020.

La figure 2 permet de faire le lien entre les données à des fins fiscales présentées dans le rapport financier annuel de 2020 (tableaux 2 et 3), tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et la présentation budgétaire de 2020 (tableau 4), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel que l'ont adoptée les instances de la Ville.

Figure 2 – Conciliation des données financières à des fins fiscales du rapport financier annuel et du budget de 2020

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	6 131,1 M$	-	6 131,1 M$
	Affectations des revenus	-	220,9 M$	220,9 M$
	Total	6 131,1 M$	220,9 M$	6 352,0 M$
Charges	Charges de Fonctionnement[1]	5 422,3 M$	-	5 422,3 M$
	Affectations de charges	461,8 M$	220,9 M$	682,7 M$
	Total	5 884,1 M$	220,9 M$	6 105,0 M$
	Excédent	247,0 M$	-	247,0 M$

1. Comprend les charges de fonctionnement à des fins fiscales et le financement.

Tableau 4 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 679 476,4	(18 425,9)	3 679 476,4
Compensations tenant lieu de taxes	264 416,7	274 855,3	279 132,6	280 351,2	(1 218,6)	280 351,2
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	423 612,5	883,2	423 612,5
Transferts	283 067,9	358 667,4	825 162,0	540 128,9	285 033,1	621 899,2
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	368 731,8	(86 955,0)	369 923,5
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	278 625,3	63 652,7	278 625,3
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,8	129 092,7	218 578,1	(89 485,4)	218 578,1
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	167 028,0	(18 446,4)	167 028,0
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	18 597,2	20 956,5	21 310,1
Affectation de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	192 835,3	28 101,5	247 056,9
Total – Revenus	**5 640 267,9**	**5 918 707,0**	**6 352 060,4**	**6 167 964,7**	**184 095,7**	**6 307 861,2**
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	191 026,8	190 587,2	201 781,7	215 301,0	13 519,3	212 635,3
Sécurité publique	1 012 981,1	1 037 098,6	1 136 479,3	1 012 131,2	(124 348,1)	1 008 304,1
Services institutionnels	340 566,2	357 698,4	346 655,5	369 839,2	23 183,7	351 284,9
Mobilité et attractivité	429 637,2	494 508,5	484 321,8	492 200,6	7 878,8	480 601,9
Qualité de vie	431 907,9	479 446,4	507 798,0	534 599,2	26 801,2	587 400,9
Service aux citoyens	209 534,7	215 574,6	206 974,5	213 815,2	6 840,7	218 721,8
Arrondissements	885 754,2	916 870,0	882 366,1	924 691,6	42 325,5	934 397,2
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 501 408,1**	**3 691 783,7**	**3 766 376,9**	**3 762 578,0**	**(3 798,9)**	**3 793 346,1**
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,7	762 212,1	839 065,2	76 853,1	836 165,2
Paiement comptant d'immobilisations	379 198,4	454 851,5	694 277,0	631 618,8	(62 658,2)	631 703,7
Total – Charges de financement	**1 143 044,3**	**1 235 665,2**	**1 456 489,1**	**1 470 684,0**	**14 194,9**	**1 467 868,9**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	174 462,8	135 702,0	193 804,5	198 311,6	4 507,1	312 545,3
Dépenses de contributions	652 895,1	647 284,2	729 308,5	777 218,7	47 910,2	777 516,7
Total – Autres charges corporatives	**827 357,9**	**782 986,2**	**923 113,0**	**975 530,3**	**52 417,3**	**1 090 062,0**
Élimination des transactions internes et interentités	**(44 236,0)**	**(42 587,3)**	**(40 914,8)**	**(40 827,6)**	**87,2**	**(43 415,8)**
Total des charges de fonctionnement, du financement et des affectations	**5 427 574,3**	**5 667 847,8**	**6 105 064,2**	**6 167 964,7**	**62 900,5**	**6 307 861,2**
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**	**-**	**246 996,2**	**-**

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges

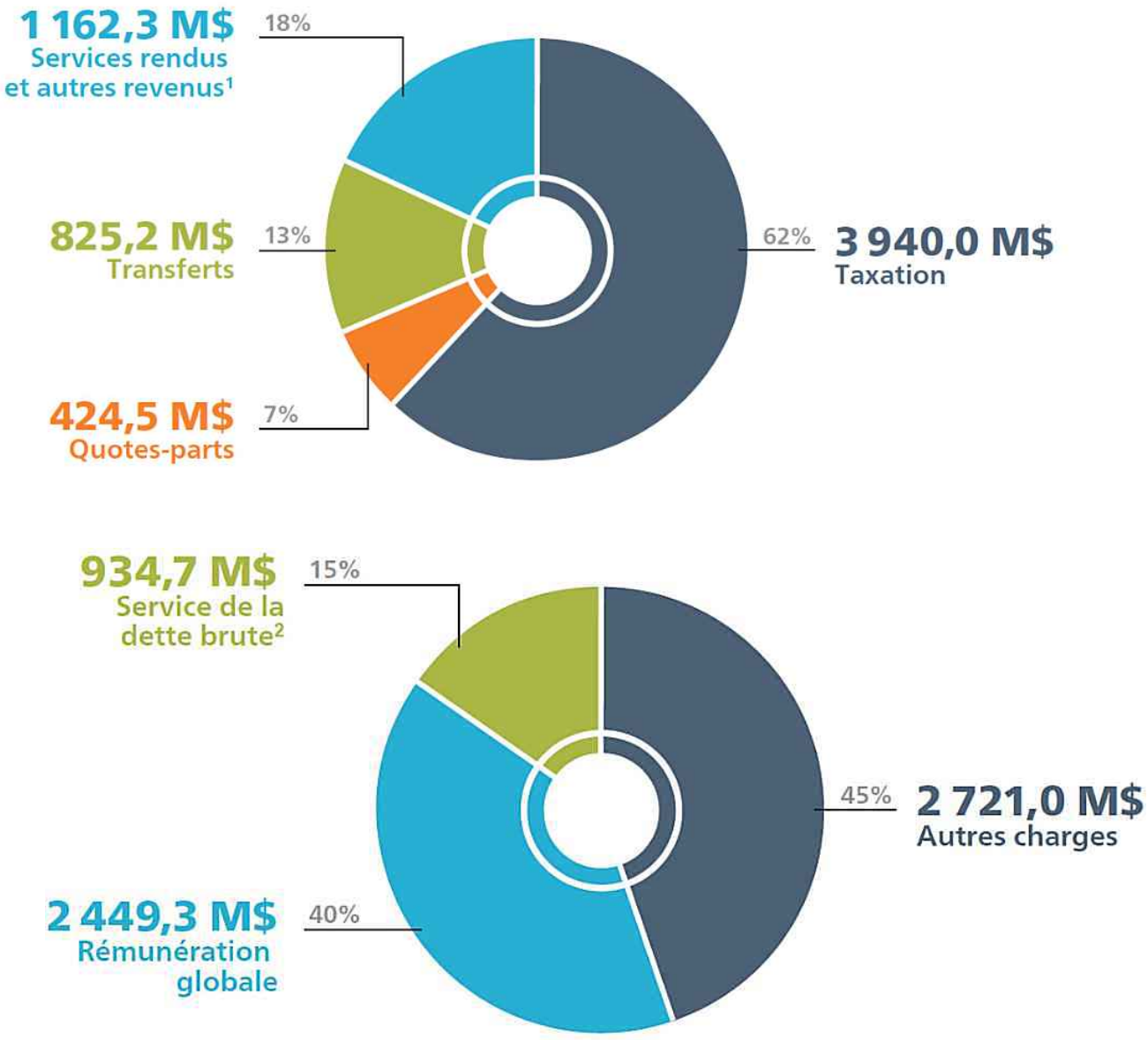

1. Comprend les affectations de revenus, pour 220,9 M$.
2. Comprend les frais de financement, le remboursement de la dette à long terme et le remboursement de capital sur les emprunts contractés pour le financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des revenus par objets



ANALYSE DES REVENUS PAR OBJETS

Les revenus de 2020, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 6,4 G$, pour un écart favorable de 184,1 M$ par rapport au budget original.

Tableau 5 – Sommaire des revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5	3 679 476,4	(18 425,9)	3 679 476,4
Compensations tenant lieu de taxes	264 416,7	274 855,3	279 132,6	280 351,2	(1 218,6)	280 351,2
Quotes-parts	418 105,5	425 936,3	424 495,7	423 612,5	883,2	423 612,5
Transferts	283 067,9	358 667,4	825 162,0	540 128,9	285 033,1	621 899,2
Services rendus	313 509,9	313 994,7	281 776,8	368 731,8	(86 955,0)	369 923,5
Imposition de droits	318 972,4	369 331,9	342 278,0	278 625,3	63 652,7	278 625,3
Amendes et pénalités	189 033,7	179 462,8	129 092,7	218 578,1	(89 485,4)	218 578,1
Intérêts	160 801,1	172 725,6	148 581,6	167 028,0	(18 446,4)	167 028,0
Autres revenus	52 145,7	42 953,1	39 553,7	18 597,2	20 956,5	21 310,1
Affectations de revenus	158 136,6	226 496,9	220 936,8	192 835,3	28 101,5	247 056,9
Total – Revenus	**5 640 267,9**	**5 918 707,0**	**6 352 060,4**	**6 167 964,7**	**184 095,7**	**6 307 861,2**

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 6 – Taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Taxes						
Taxes générales	2 758 582,7	2 775 694,5	2 874 198,6	2 891 233,0	(17 034,4)	2 891 233,0
Taxes de secteurs	244 881,5	253 918,6	261 340,2	259 003,3	2 336,9	259 003,3
Taxes sur une autre base – Autres	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 934,2	16,6	14 934,2
Taxes, compensation et tarification	117 192,2	116 128,8	102 925,4	104 933,7	(2 008,3)	104 933,7
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	11 006,6	11 104,8	11 307,3	(202,5)	11 307,3
Taxes spéciales	347 849,6	383 786,1	396 530,7	398 064,9	(1 534,2)	398 064,9
Total – Taxes	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 661 050,5**	**3 679 476,4**	**(18 425,9)**	**3 679 476,4**

Les revenus de taxes pour l'année 2020 ont atteint 3,7 G$, produisant un écart défavorable de 18,4 M$, soit 0,5 % des sommes prévues au budget. Cela est principalement dû au fait que la croissance immobilière a été un peu plus faible que prévu et, qu'en moyenne, la fin des travaux de différents projets a été retardée.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 7 – Compensations tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	212 906,8	220 389,7	223 702,1	225 463,9	(1 761,8)	225 463,9
Gouvernement du Canada	35 859,1	39 128,9	39 400,2	39 443,5	(43,3)	39 443,5
Organismes municipaux	13 601,1	13 238,6	14 001,6	13 230,1	771,5	13 230,1
Autres organismes compensables	2 049,7	2 098,1	2 028,7	2 213,7	(185,0)	2 213,7
Total – Compensations tenant lieu de taxes	**264 416,7**	**274 855,3**	**279 132,6**	**280 351,2**	**(1 218,6)**	**280 351,2**

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes se sont élevés à 279,1 M$, générant un écart négatif de 1,2 M$, ou de 0,4 %, avec le budget. Cet écart peu important est grandement lié à un revenu moins élevé que prévu lors de l'achèvement d'un grand projet universitaire (catégorie « Gouvernement du Québec »). Inversement, un revenu plus élevé que prévu a émané d'un projet de la STM (catégorie « Organismes municipaux »).

QUOTES-PARTS

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001, ci-après la « Loi »). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe aussi au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts. Celles-ci ont totalisé plus de 2,0 G$ en 2020, soit 2,6 M$ de moins que les prévisions. Cette charge a été financée, principalement, par les taxes et compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu en 2020 auprès des autres villes liées, aussi appelées villes reconstituées, se chiffre à 424,5 M$, soit 0,9 M$ de plus que le budget original de 423,6 M$. Ces autres villes liées sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 8 – Quotes-parts des villes reconstituées
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	374 024,0	366 945,9	374 656,0	374 656,1	(0,1)	374 656,1
Alimentation en eau potable	11 906,2	11 732,8	13 273,2	12 582,7	690,5	12 582,7
Service de l'eau	22 644,4	23 479,7	24 136,6	24 136,5	0,1	24 136,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 672,1	427,4	417,5	417,5	-	417,5
Service des premiers répondants	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 490,3	-	1 490,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	286,1	209,4	217,5	24,8	192,7	24,8
Déficit - Exercices antérieurs	-	14 752,9	2 714,7	2 714,7	-	2 714,7
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 242,6	-	4 242,6
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 347,3	-	3 347,3
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	**418 105,5**	**425 936,3**	**424 495,7**	**423 612,5**	**883,2**	**423 612,5**

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération. Une distinction est apportée entre les quotes-parts générales, qui financent la plus grande partie des dépenses, et les quotes-parts spécifiques, destinées au financement d'activités précises, notamment tout ce qui concerne la gestion de l'eau.

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales servent au financement des charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Elles sont évidemment les plus importantes parmi l'ensemble des quotes-parts. Conformément à la Loi, ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi conformément aux règles fixées par le gouvernement du Québec.

À moins de circonstances exceptionnelles, les quotes-parts générales sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers, hormis les écarts dus à l'arrondissement des données dans les différents systèmes financiers de la Ville.

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Il existe 8 quotes-parts spécifiques, dont 5 financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération : les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable, les quotes-parts pour le service de l'eau, les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau ainsi que celles pour les travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les 3 quotes-parts restantes financent d'autres coûts spécifiques assumés par l'agglomération, soit le service des premiers répondants, les dettes de la voirie artérielle et le déficit constaté des exercices antérieurs.

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts associés aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagés entre les villes liées en fonction de leur consommation réelle respective. Aussi, les quotes-parts spécifiques pour l'alimentation en eau potable sont basées sur des estimations, à la fois, du volume d'eau consommée et du tarif au mètre cube. Au terme de chaque exercice financier, un tarif final est calculé en fonction des coûts réels et de la production réelle d'eau potable. Les quotes-parts spécifiques exigées des municipalités sont alors ajustées à la lumière de ces données réelles, incluant les frais d'intérêt lorsqu'il y a lieu.

Somme toute, les écarts de fin d'exercice s'expliquent par la combinaison de 2 facteurs : le volume d'eau réellement consommé dans l'ensemble des villes reconstituées et le tarif final par rapport au tarif provisoire établi au moment du budget. En 2020, les revenus de l'exercice ont affiché un écart de 0,7 M$ par rapport aux prévisions.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal. Aussi, tout comme ces dernières, en l'absence de circonstances

exceptionnelles, il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les résultats pour ces quotes-parts, hormis les écarts dus à l'arrondissement des données dans les systèmes financiers de la Ville.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

Ces quotes-parts servent au financement des dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, au cours des exercices de 2006, 2007 et 2008. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Étant donné qu'il s'agit d'un service de dette avec des annuités déjà calculées pour chacune des villes, on n'observe aucun écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les activités associées au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques, dont la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal sont réparties entre les villes liées en proportion du potentiel fiscal respectif des villes liées, en excluant celui de Côte-Saint-Luc. Tout comme les quotes-parts générales, celles des premiers répondants sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écarts entre les prévisions et les résultats.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que l'agglomération estime installer au cours de l'exercice.

Pour 2020, l'écart favorable de 0,2 M$ témoigne de l'achat et de l'installation d'un nombre de compteurs plus élevé que prévu dans les villes reconstituées.

Les quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

En 2020, l'agglomération de Montréal a prélevé des quotes-parts spécifiques de 15,6 M$ pour combler le déficit des exercices antérieurs. Le remboursement du déficit entre les villes suit les mêmes règles que celles des quotes-parts générales, c'est-à-dire en fonction de leur potentiel fiscal respectif, conformément aux règles prescrites par le gouvernement. La part assumée par l'ensemble des villes reconstituées s'élevait à 2,7 M$, tandis que celle assumée par la Ville de Montréal était de 12,9 M$.

Les quotes-parts pour le financement des investissements admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention, tels que ceux de la TECQ et du FCCQ. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans, en s'acquittant d'une quote-part spécifique à cet effet.

Tout comme les dettes de la voirie artérielle, les quotes-parts spécifiques de la TECQ et du FCCQ constituent un service de dette à la charge des villes concernées, en fonction d'annuités déjà calculées. En conséquence, il n'existe pas d'écart entre les prévisions et les résultats de fin d'exercice, hormis ceux attribuables à l'arrondissement des données dans les systèmes financiers.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville sans être associées à des activités précises.

Tableau 9 – Transferts
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Transferts						
Contribution au service de la dette	30 745,0	25 448,2	22 460,7	23 067,0	(606,3)	23 067,0
Compensation relative au pacte fiscal	-	-	14 637,6	14 400,0	237,6	14 400,0
CMM	37 603,0	42 988,3	43 275,9	58 250,0	(14 974,1)	58 250,0
AccèsLogis	978,2	28 106,1	46 318,2	62 400,0	(16 081,8)	61 500,0
Gestion des matières résiduelles	37 343,5	40 895,8	43 382,8	39 159,7	4 223,1	39 159,7
Rénovation urbaine	10 021,5	7 781,8	5 482,1	15 404,0	(9 921,9)	15 404,0
Développement économique local	8 936,6	20 754,7	19 523,4	-	19 523,4	15 464,2
Sécurité publique (police)	8 126,0	14 277,0	5 432,1	14 487,5	(9 055,4)	14 562,5
Lutte contre la pauvreté	8 884,2	7 946,2	9 632,9	10 000,0	(367,1)	9 632,9
Projet des premiers répondants	7 945,8	7 869,4	9 423,7	7 265,9	2 157,8	9 156,0
Loisirs et culture	18 054,3	13 218,6	12 172,4	5 350,3	6 822,1	10 293,5
Violence conjugale	1 758,8	1 483,4	1 848,4	5 106,3	(3 257,9)	5 106,3
Projets « Montréal 2025 »	-	356,8	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	86 474,2	88 636,7	93 068,5	93 500,0	(431,5)	93 500,0
Réflexe Montréal – Développement économique	8 389,4	25 472,5	44 160,8	20 000,0	24 160,8	44 160,8
Programmes de financements pluriannuels	8 723,4	13 535,5	16 603,7	14 981,3	1 622,4	14 981,3
Autres	9 084,0	19 896,4	437 738,8	156 756,9	280 981,9	193 261,0
Total – Transferts	**283 067,9**	**358 667,4**	**825 162,0**	**540 128,9**	**285 033,1**	**621 899,2**

Les revenus de transferts sont en hausse de 285,0 M$ par rapport au budget original, pour s'établir à 825,2 M$. Cette hausse de revenus s'explique principalement par :

- une baisse globale de 31,1 M$ des subventions reçues pour le programme AccèsLogis, s'expliquant par des baisses de subventions, soit de 16,1 M$ en provenance du gouvernement du Québec et de 15,0 M$ en provenance de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ces subventions sont versées en fonction de l'avancement des travaux;
- un excédent de 4,2 M$ lié à la gestion des matières résiduelles, qui s'explique par la compensation de Recyc-Québec pour la collecte sélective ainsi que par la hausse des redevances sur l'élimination des matières résiduelles en raison de la bonne performance de la Ville pour la gestion des matières organiques;
- une baisse de revenus de 9,9 M$ liée aux programmes de rénovation urbaine (Rénovation Québec, Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, Programme d'adaptation à domicile, etc.), en raison d'un volume moins élevé de demandes;

- un écart favorable de 19,5 M$, pour le développement économique local, qui s'explique principalement par des revenus en provenance du gouvernement du Québec en fonction de l'avancement des travaux ou par des contributions versées pour le Fonds de développement des territoires 5,3 M$, pour l'entente relative au Fonds régions et ruralité 6,9 M$, pour le développement de l'îlot central du site du Technopôle Angus 2,5 M$ et pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal 2,3 M$;
- un revenu moindre que prévu à la sécurité publique de façon temporaire attribuable à la modification de la méthode de comptabilisation en raison de la non-conformité du critère d'autorisation d'un transfert permettant sa constatation, pour 9,7 M$: programme Projet ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers), ACCES (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) et ACCES Cannabis. Cette diminution a été légèrement compensée par des subventions non prévues au budget en provenance du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs du gouvernement du Canada, pour 0,5 M$, et du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits - Les Survivantes, pour 0,1 M$;
- une hausse de 6,8 M$ des subventions liées aux loisirs et à la culture, principalement pour les projets réalisés en 2020 en matière d'intégrations de personnes immigrantes, selon l'entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), pour 4,6 M$, et pour des transferts concernant l'Entente sur le développement culturel, pour 1,9 M$;
- un déficit budgétaire de 3,3 M$ relatif à la subvention du ministère de la Justice du Québec (MJQ) pour les cas de violence conjugale occasionné par le report d'une subvention potentielle de 3,0 M$ destinée au traitement de 3 000 dossiers ainsi que par un nombre réel d'infractions (dossiers ouverts) en matière de violence conjugale moindre que le nombre minimum de dossiers prévu à l'entente avec le MJQ. Cette situation s'explique par le fait que les signalements auraient été moins nombreux durant la pandémie plutôt que par une diminution de la violence conjugale;
- un écart favorable de 23,7 M$ résultant d'une augmentation des dépenses admissibles à l'entente d'aide financière pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal issue de l'entente Réflexe Montréal;
- un écart favorable de 281,0 M$ qui s'explique principalement par une aide financière du gouvernement du Québec aux municipalités, associée à la COVID-19 pour les années 2020-2021, pour 263,5 M$, par une aide financière de 10,0 M$ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à compenser les dépenses admissibles du projet du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du programme de réhabilitation des terrains contaminés Revi-Sols, par une aide estimée à 2,6 M$ du ministère de la Sécurité publique pour les mesures d'urgence liées aux crues printanières de 2020 et par une subvention du gouvernement fédéral se rapportant à la légalisation du cannabis, pour 2,1 M$.

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de cas d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 10 – Services rendus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	8 481,0	8 627,1	8 814,2	8 762,5	51,7	8 762,5
Autres services rendus	305 028,9	305 367,6	272 962,6	359 969,3	(87 006,7)	361 161,0
Total – Services rendus	**313 509,9**	**313 994,7**	**281 776,8**	**368 731,8**	**(86 955,0)**	**369 923,5**

Les revenus de 281,8 M$ des services rendus sont en baisse de 87,0 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par :

- un déficit de 34,7 M$ lié aux revenus des stationnements et des parcomètres et s'expliquant par des recettes moins élevées que prévu, principalement imputable aux effets de la pandémie sur la fréquentation des rues commerciales (21,1 M$), à la création de corridors sanitaires retranchant des espaces tarifés (6,9 M$), à des congés de tarification (2,5 M$) et au report de l'application des nouveaux tarifs anticipés au budget (1,6 M$);
- une baisse de revenus de 24,7 M$ à l'Espace pour la vie, se répartissant comme suit : le Jardin botanique pour 11,0 M$, le Biodôme pour 11,1 M$ et le Planétarium pour 2,6 M$. Cette baisse marquée est attribuable à la fermeture des installations au printemps et à l'automne, à la perte de la clientèle touristique, à la baisse de la clientèle locale et scolaire, à la diminution imposée de la capacité d'accueil, au report de l'ouverture du Biodôme et à l'annulation de certains événements majeurs comme les Jardins de lumière, à l'automne;
- un déficit de 14,2 M$ concernant majoritairement le ralentissement des activités qu'ont connu les services techniques et les travaux effectués par la Ville pour des tiers pendant la pandémie, notamment : 4,8 M$ pour le réseau des conduits souterrains, 2,0 M$ pour les grands projets comme le REM, l'échangeur Turcot, l'axe Champlain-A15, etc., 3,2 M$ concernant la commercialisation des services policiers, 1,8 M$ pour les études et travaux menés par les arrondissements et 1,5 M$ pour le matériel roulant;
- un écart défavorable de 6,3 M$ pour les prêts d'employés et les libérations syndicales, lié principalement à l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et à des prêts et libérations moindres que prévu;

- des recettes moindres que prévu de 7,5 M$ en provenance des arrondissements pour les droits d'entrée aux installations (1,2 M$), les inscriptions et les abonnements (2,6 M$), les bibliothèques (0,2 M$) et les locations de salle et d'installations récréatives (3,5 M$);
- des revenus déficitaires de 2,9 M$ relatifs aux activités de la société BIXI, en raison de la pandémie;
- une baisse de revenus de location de 2,3 M$, attribuable à la fermeture des installations sportives;
- un déficit de 2,2 M$ lié aux réclamations et à la récupération de frais, dont 0,9 M$ en règlements de litige, 0,6 M$ pour le contrôle des rejets des eaux usées, 0,4 M$ concernant la suspension des activités de la navette fluviale et 0,3 M$ en pénalités sur contrat.

Cette baisse est contrebalancée par des hausses de revenus, soit :

- une augmentation de 7,0 M$ des revenus, attribuable à l'occupation du domaine public dans les arrondissements, qui s'explique notamment par une demande de permis pour des projets de plus grande ampleur et de plus longue durée que prévu;
- des revenus supplémentaires de 1,2 M$ en provenance des arrondissements relativement au nombre de vignettes de stationnement et à leur tarification, compensant en partie le déficit attribuable à la baisse de revenus des stationnements et des parcomètres.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville de Montréal impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et permis divers.

Tableau 11 – Imposition de droits
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Imposition de droits						
Licences et permis	65 422,7	55 956,5	53 409,1	29 494,4	23 914,7	29 494,4
Droits sur les mutations immobilières	253 549,7	313 375,4	288 868,9	249 130,9	39 738,0	249 130,9
Total – Imposition de droits	**318 972,4**	**369 331,9**	**342 278,0**	**278 625,3**	**63 652,7**	**278 625,3**

En 2020, les revenus de l'imposition de droits sont de 342,3 M$, soit une augmentation de 63,7 M$ par rapport au budget original. Cette hausse est attribuable à :

- un excédent de 23,9 M$, découlant principalement des permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements pour des projets immobiliers, tels que plusieurs tours d'habitation au centre-ville, la poursuite du développement de Griffintown, la rénovation et la construction de plusieurs établissements scolaires, etc.
- une augmentation de 39,7 M$ des revenus des droits sur les mutations immobilières, en raison d'un marché immobilier relativement actif malgré la pandémie. Bien que le nombre de transactions ait baissé de 2 % par rapport à 2019, la facture moyenne a augmenté de 3,4 %, ce qui est attribuable à l'augmentation de la valeur moyenne des transactions effectuées. Par ailleurs, les transactions de très grande envergure se sont maintenues à peu près au même niveau que la moyenne des 3 dernières années, mais à un niveau moins élevé que celui de 2019.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et les agents de stationnement en matière de circulation et de stationnement, ainsi que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 12 – Amendes et pénalités
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	168 130,6	158 658,6	117 606,2	195 590,4	(77 984,2)	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	20 903,1	20 804,2	11 486,5	22 987,7	(11 501,2)	22 987,7
Total – Amendes et pénalités	**189 033,7**	**179 462,8**	**129 092,7**	**218 578,1**	**(89 485,4)**	**218 578,1**

Les revenus d'amendes et de pénalités en 2020 s'élèvent à 129,1 M$, un écart défavorable de 89,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- un écart de 78,0 M$ pour les revenus des contraventions en matière de circulation et de stationnement s'expliquant ainsi :
  - un écart défavorable de 57,9 M$ pour les revenus des constats émis par les policiers et les agents de stationnement, essentiellement attribuable à un nombre moins élevé de constats émis en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19;
  - un écart défavorable de 20,1 M$ pour les revenus issus des procédures de recouvrement en raison de la suspension par le ministre de la Justice et la juge en chef du Québec de tout délai et de toute nouvelle procédure en recouvrement, de mars à août 2020, à cause de la pandémie (arrêtés ministériels 2020-4251 et 2020-4303), reportant ainsi une partie de ces revenus;
- un écart de 11,5 M$ pour les autres revenus d'amendes et de pénalités en matière de réglementation municipale, de lois provinciales et en vertu du Code criminel, qui s'explique de la même façon que ci-haut, soit :
  - un écart défavorable de 10,1 M$ pour les revenus des constats émis, essentiellement dû à un nombre moins élevé de constats émis en cours d'année en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19;
  - un écart défavorable de 1,4 M$ pour les revenus issus des procédures de recouvrement en raison de la suspension par le ministère de la Justice et la juge en chef du Québec de tout délai et de toute nouvelle procédure en recouvrement, de mars à août 2020, à cause de la pandémie (arrêtés ministériels 2020-4251 et 2020-4303), reportant ainsi une partie de ces revenus.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 13 – Intérêts
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Intérêts						
Fonds d'amortissement	68 998,6	68 104,3	66 235,9	62 527,8	3 708,1	62 527,8
Encaisse et autres intérêts	75 839,3	90 100,4	64 861,6	91 116,0	(26 254,4)	91 116,0
Arriérés de taxes	15 963,2	14 520,9	17 484,1	13 384,2	4 099,9	13 384,2
Total – Intérêts	**160 801,1**	**172 725,6**	**148 581,6**	**167 028,0**	**(18 446,4)**	**167 028,0**

Les revenus d'intérêts totalisent 148,6 M$, soit une baisse de 18,4 M$ par rapport au budget original. Cette diminution est attribuable à :

- une diminution de revenus de 26,3 M$ générée par des taux d'intérêt moindres que prévu pour les placements et par un report des échéances des taxes foncières et des quotes-parts.

Cette baisse est contrebalancée par des hausses de revenus, dont :

- des revenus supplémentaires de 3,7 M$ produits par l'accroissement des placements du fonds d'amortissement. Le volume additionnel du fonds d'amortissement est requis pour assurer le remboursement de la dette à long terme qui est associé à la hausse du financement des dépenses en immobilisations;
- des revenus supplémentaires de 4,1 M$ générés par des soldes de taxes foncières et de droits sur mutation immobilière beaucoup plus élevés que les années antérieures. Les procédures menant à la vente pour non-paiement de taxes ainsi que la tenue de cette vente permettent normalement de récupérer les soldes de factures qui sont devenus exigibles dans un exercice antérieur et qui demeurent impayés dans l'année courante. En 2020, les arrêtés ministériels 2020-014 et 2020-074 ont interdit aux municipalités la vente pour défaut de paiement de taxes. L'annulation de cette vente laisse des soldes impayés provenant d'années antérieures et génère des intérêts à percevoir.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments des actifs, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 14 – Autres revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	34 508,9	31 043,4	27 893,5	13 451,1	14 442,4	13 451,1
Autres	17 636,8	11 909,7	11 660,2	5 146,1	6 514,1	7 859,0
Total – Autres revenus	**52 145,7**	**42 953,1**	**39 553,7**	**18 597,2**	**20 956,5**	**21 310,1**

Les autres revenus s'élèvent à 39,6 M$, soit une hausse de 21,0 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart favorable de 14,9 M$ pour la cession de terrains destinés à la revente, notamment la vente d'un terrain donnant sur la rue Saint-Jacques, pour 9,5 M$, les droits de la Ville dans l'emphytéose sur la propriété sise au 2300, boulevard René-Lévesque Ouest, pour 3,7 M$, et la vente d'un terrain à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte à des fins de logements sociaux, pour 1,6 M$;
- un écart défavorable de 0,4 M$ pour la cession d'actifs à long terme, lié principalement à une diminution de ventes de véhicules occasionnée par la fermeture de l'encan pour plusieurs mois, pendant la période de confinement;
- un écart favorable de 2,1 M$ lié à l'utilisation des fonds des parcs et des terrains de jeux et stationnements en provenance des arrondissements;
- un écart favorable de 1,5 M$ dans les revenus, attribuable à des ententes de règlement en faveur de la Ville, à la suite des travaux de la commission Charbonneau;
- un écart favorable de 2,2 M$ concernant l'amortissement de la provision pour la dévaluation des prêts aux OBNL;
- un écart favorable de 0,6 M$ lié à des revenus encaissés en vertu d'ententes conclues avec divers partenaires (ARTM, Bell Canada, etc.) pour divers projets tels que : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, celui de la rue Peel, l'implantation du SRB Pie-IX, etc.

AFFECTATION DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, le financement provenant des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, les montants à pourvoir permis en vertu des dispositions de la comptabilité municipale du MAMH.

Tableau 15 – Affectation de revenus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Affectation de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	6 790,0	5 829,8	26 923,7	84 000,2	(57 076,5)	84 000,2
Financement à long terme – Autres	26 358,7	54 548,2	30 897,8	-	30 897,8	-
Excédent de fonctionnement	81 979,3	74 693,5	88 181,2	33 959,6	54 221,6	80 241,2
Excédent de fonctionnement spécifique	-	71 416,8	12 925,4	12 925,4	-	12 925,4
Excédent de fonctionnement – Gestion de la dette	-	-	40 000,0	40 000,0	-	47 940,0
Excédent de fonctionnement – Élections	-	-	2 000,0	2 000,0	-	2 000,0
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	9 300,0	-	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	26 700,0	13 000,0	13 000,0	13 000,0	-	13 000,0
Affectation des réserves et fonds	7 008,6	7 008,6	7 008,7	6 950,1	58,6	6 950,1
Total – Affectation de revenus	**158 136,6**	**226 496,9**	**220 936,8**	**192 835,3**	**28 101,5**	**247 056,9**

Ces affectations, qui totalisent 220,9 M$, affichent un écart favorable de 28,1 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une affectation moindre de 57,0 M$ en financement par emprunt de la contribution versée en 2020 par la Ville dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu du ralentissement des investissements réalisés par la STM dans le cadre de son programme d'immobilisations;
- une affectation de 30,9 M$ reflétant la décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment:
  - des travaux d'une valeur de 4,2 M$ pour la mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa et le réaménagement extérieur du parc du même nom, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures sportives et d'activités physiques;
  - des dépenses de 14,3 M$ liées à la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine, dans le cadre du plan d'action Canopée de la Ville de Montréal;
  - une affectation de 2,7 M$ pour le financement par emprunt des contributions versées notamment à la Bibliothèque nationale du Québec et à divers organismes culturels, dans le cadre de l'entente MCC-Ville visant à favoriser l'accès aux arts, à la culture et à l'histoire;

- un financement par emprunt d'une contribution de 1,0 M$ versée à Pointe-à-Callière pour le renouvellement de ses expositions permanentes, afin de maintenir le potentiel d'attraction touristique du secteur des musées et des centres d'exposition;
- une affectation de 1,2 M$ pour le financement par emprunt de dépenses liées à l'acquisition et à la distribution d'outils de collecte de matières organiques, dans le cadre du programme de gestion des ordures ménagères et des matières résiduelles;
- une affectation de près de 1 M$ pour le financement par emprunt des contributions versées à divers organismes voués au maintien du patrimoine architectural de Montréal, en vertu de l'entente MCC-Ville;
- des travaux majeurs de nature non capitalisable, pour 6,3 M$, réalisés par les arrondissements, notamment pour l'entretien des infrastructures locales de voirie et des parcs;

▪ une affectation additionnelle de 54,2 M$ reflétant un recours plus important aux excédents accumulés des exercices antérieurs de la Ville, pour financer principalement:

- des dépenses additionnelles de l'ordre de 29 M$ réalisées par les arrondissements et financées à même leurs excédents accumulés, notamment pour des projets d'aménagement urbain, pour des contributions financières à des organismes communautaires et de loisirs ainsi que pour la bonification des services de proximité destinés aux citoyens;

▪ des dépenses additionnelles de 25,2 M$ réalisées par la Ville centre, notamment :

- une somme additionnelle de 14,6 M$ relative aux activités supplémentaires de chargement et de transport de la neige engendrées par des précipitations plus élevées que celles paramétrées à la dotation de base des arrondissements;
- une affectation de 9,6 M$ pour la radiation d'éléments d'actifs à la suite de la liquidation de la Société en commandite Stationnement Montréal, dont toutes les activités sont assumées par la nouvelle Agence de mobilité durable depuis 2019.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

- Services administratifs
- Sécurité publique
- Services institutionnels
- Mobilité et attractivité – Global
- Qualité de vie
- Service aux citoyens
- Arrondissements



ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 16 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services centraux						
Direction générale	19 618,6	18 721,8	26 505,3	22 547,2	(3 958,1)	27 647,2
Affaires juridiques	61 918,9	60 291,3	60 303,8	66 659,6	6 355,8	63 780,5
Finances	46 647,8	46 053,9	47 532,8	49 061,8	1 529,0	47 790,6
Ressources humaines	52 691,7	55 607,1	56 952,2	62 916,8	5 964,6	59 301,4
Bureau de l'inspecteur général	4 186,1	4 500,3	4 508,3	6 258,8	1 750,5	6 258,8
Commission de la fonction publique	624,5	351,7	336,7	740,7	404,0	740,7
Secrétariat de liaison	38,5	85,0	84,0	711,9	627,9	711,9
Vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 404,2	845,6	6 404,2
Total – Services administratifs	**191 026,8**	**190 587,2**	**201 781,7**	**215 301,0**	**13 519,3**	**212 635,3**
Police	667 783,8	681 243,8	709 077,9	665 264,1	(43 813,8)	661 154,1
Sécurité incendie	345 197,3	355 854,8	427 401,4	346 867,1	(80 534,3)	347 150,0
Total – Sécurité publique	**1 012 981,1**	**1 037 098,6**	**1 136 479,3**	**1 012 131,2**	**(124 348,1)**	**1 008 304,1**
Approvisionnement	21 957,5	28 483,1	24 109,7	25 906,0	1 796,3	25 553,7
Évaluation foncière	15 942,5	15 464,0	16 151,1	16 567,8	416,7	16 188,5
Gestion et planification immobilière	157 525,6	165 562,5	164 998,1	179 239,9	14 241,8	166 878,0
Greffe	28 359,0	29 283,0	29 363,5	31 896,6	2 533,1	31 219,7
Matériel roulant et ateliers	113 089,5	115 250,0	108 015,9	109 420,4	1 404,5	106 849,1
Performance organisationnelle	3 692,1	3 655,8	4 017,2	6 808,5	2 791,3	4 595,9
Total – Services institutionnels	**340 566,2**	**357 698,4**	**346 655,5**	**369 839,2**	**23 183,7**	**351 284,9**
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,3	69 465,3	81 378,2	11 912,9	81 378,2
Eau	227 803,5	255 963,3	267 055,1	262 308,4	(4 746,7)	256 306,7
Grands parcs, mont Royal et sports	49 942,1	52 614,5	52 555,0	41 904,1	(10 650,9)	39 905,8
Infrastructures du réseau routier	37 541,7	36 017,0	36 494,2	37 154,5	660,3	35 737,2
Urbanisme et mobilité	50 251,3	84 213,4	58 752,2	69 455,4	10 703,2	67 274,0
Total – Mobilité et attractivité	**429 637,2**	**494 508,5**	**484 321,8**	**492 200,6**	**7 878,8**	**480 601,9**
Culture	67 339,5	64 330,7	61 456,1	65 833,1	4 377,0	62 271,2
Développement économique	61 725,8	92 832,9	93 643,7	61 775,9	(31 867,8)	98 634,2
Diversité et inclusion sociale	29 205,5	29 253,7	34 628,7	30 410,1	(4 218,6)	34 757,6
Environnement	174 877,9	146 736,3	169 013,9	151 858,5	(17 155,4)	150 411,9
Espace pour la vie	58 201,2	59 351,3	59 449,0	71 424,6	11 975,6	68 915,5
Habitation	40 558,0	86 941,5	89 606,6	153 297,0	63 690,4	172 410,5
Total – Qualité de vie	**431 907,9**	**479 446,4**	**507 798,0**	**534 599,2**	**26 801,2**	**587 400,9**
Concertation des arrondissements	101 971,1	104 827,5	98 409,6	93 159,4	(5 250,2)	102 864,0
Expérience citoyenne et communications	23 716,8	23 867,0	25 899,2	28 700,2	2 801,0	28 382,4
Technologies de l'information	83 846,8	86 880,1	82 665,7	91 955,6	9 289,9	87 475,4
Total – Service aux citoyens	**209 534,7**	**215 574,6**	**206 974,5**	**213 815,2**	**6 840,7**	**218 721,8**
Arrondissements	885 754,2	916 870,0	882 366,1	924 691,6	42 325,5	934 397,2
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 501 408,1**	**3 691 783,7**	**3 766 376,9**	**3 762 578,0**	**(3 798,9)**	**3 793 346,1**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs


HISTORIC RESERVOIR
NO TAVISH

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tableau 17 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Direction générale	19 618,6	18 721,8	26 505,3	22 547,2	(3 958,1)	27 647,2
Affaires juridiques	61 918,9	60 291,3	60 303,8	66 659,6	6 355,8	63 780,5
Finances	46 647,8	46 053,9	47 532,8	49 061,8	1 529,0	47 790,6
Ressources humaines	52 691,7	55 607,1	56 952,2	62 916,8	5 964,6	59 301,4
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	4 186,1	4 500,3	4 508,3	6 258,8	1 750,5	6 258,8
Commission de la fonction publique	624,5	351,7	336,7	740,7	404,0	740,7
Secrétariat de liaison	38,5	85,0	84,0	711,9	627,9	711,9
Vérificateur général	5 300,7	4 976,1	5 558,6	6 404,2	845,6	6 404,2
Total – Services administratifs	**191 026,8**	**190 587,2**	**201 781,7**	**215 301,0**	**13 519,3**	**212 635,3**

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de transition écologique et de résilience, d'innovation urbaine, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, de contrôle interne, de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et, enfin, de suivi des projets et programmes d'immobilisations.

Tableau 18 – Direction générale
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 047,7	13 682,8	16 427,0	16 071,3	(355,7)	16 114,0
Transport et communications	568,8	375,4	188,9	649,0	460,1	289,1
Services professionnels	862,7	1 650,2	1 591,6	1 352,0	(239,6)	2 075,9
Services techniques et autres	2 627,7	1 861,0	1 816,3	2 794,2	977,9	2 493,5
Location, entretien et réparation	278,6	92,8	62,3	155,2	92,9	112,3
Biens durables et non durables	229,0	162,0	100,5	179,2	78,7	159,0
Contributions à des organismes	941,8	899,9	6 316,3	1 287,1	(5 029,2)	6 344,2
Autres objets de dépenses	62,3	(2,3)	2,4	59,2	56,8	59,2
Total – Charges de fonctionnement	**19 618,6**	**18 721,8**	**26 505,3**	**22 547,2**	**(3 958,1)**	**27 647,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- supervision des opérations liées à la crise sanitaire et de la reprise des activités liées à la COVID-19, de concert avec le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU);
- communication constante et efficace avec le personnel pour favoriser la création d'un climat de mobilisation et d'engagement;
- adoption de Montréal 2030, le premier plan stratégique de la Ville, qui est un engagement à transformer l'organisation afin de donner plus d'efficience et d'impact aux actions, un cadre pour insuffler une plus grande cohérence aux plans, programmes et politiques phares de l'administration municipale;
- création du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques dont le mandat est de s'assurer que l'ensemble des unités de la Ville de Montréal agissent fermement et de façon concertée pour combattre le racisme et les discriminations;
- adoption du Plan climat 2020-2030, avec pour objectif de réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal;

- actualisation du cadre de gouvernance des projets et programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal et élaboration des scénarios de reconversion potentielle des projets stratégiques prioritaires;
- encadrement des projets du Défi des villes intelligentes et lancement de l'identité « Montréal en commun »; adoption d'une nouvelle approche pour les données ouvertes et mise en œuvre d'un plan d'action visant à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise;
- coordination des négociations pour obtenir des gouvernements une compensation financière pour les pertes de revenus et les dépenses additionnelles provoquées par la pandémie;
- adoption de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones;
- contribution au leadership international de Montréal en faveur de l'Agenda des maires pour une relance verte plus juste et équitable, dans un contexte de pandémie et de transition écologique;
- préparation, avec les principales unités concernées, d'un encadrement établissant les conditions d'application des devis de performance et d'un encadrement qui fixe les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 5,1 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable à un budget de subvention de 6,4 M$ dans le cadre du Défi des villes intelligentes (compensé par un revenu) ainsi que par 1,4 M$ lié au plan de redressement pour contrer la crise économique et financière de 2020.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart défavorable de 0,4 M$ est principalement dû aux éléments suivants :

- écart défavorable de 0,8 M$, lié aux postes financés par la subvention du Défi des villes intelligentes compensé par un écart favorable de 0,8 M$ provenant de la gestion des postes vacants;
- écart défavorable de 0,4 M$, attribuable à la répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés à la grandeur de la Ville par accréditation, qui sont plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Autres familles de dépenses

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

- écart favorable de 1,4 M$, principalement attribuable au lancement du Plan climat, en décembre, ainsi qu'à la réduction de dépenses telles que les frais de déplacement, d'hébergement, d'accueil et de réception, un effet du contexte pandémique;
- écart défavorable de 5,0 M$ pour les contributions à des organismes, principalement relié à des dépenses financées par la subvention du Défi des villes intelligentes et compensées par un revenu.

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville (services centraux et arrondissements), de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir à l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal une justice pénale de proximité. Il vise aussi à assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la Reine, dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence, et du Bureau du taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services accessibles et efficaces du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 19 – Affaires juridiques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	50 709,9	49 368,0	51 844,1	54 102,7	2 258,6	52 991,5
Transport et communications	2 232,6	1 995,6	1 209,9	2 582,3	1 372,4	1 983,6
Services professionnels	2 102,7	2 241,3	2 480,7	2 082,9	(397,8)	1 989,3
Services techniques et autres	6 069,0	5 899,1	4 206,7	7 075,8	2 869,1	6 017,1
Location, entretien et réparation	158,5	135,5	105,9	144,8	38,9	125,4
Biens durables et non durables	639,4	658,1	446,5	671,1	224,6	663,6
Contributions à des organismes	-	-	10,0	-	(10,0)	10,0
Autres objets de dépenses	6,8	(6,3)	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**61 918,9**	**60 291,3**	**60 303,8**	**66 659,6**	**6 355,8**	**63 780,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Service des affaires juridiques a été un acteur de premier plan au cours de l'année 2020 dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19, notamment en assurant une vigie juridique constante en lien avec les nombreuses mesures gouvernementales adoptées principalement en application de la *Loi sur la* santé publique, et en

fournissant l'accompagnement juridique hautement spécialisé requis par les diverses unités d'affaires de la Ville, incluant le CCMU et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

- en sus des activités liées à la pandémie, les équipes de la Direction des affaires civiles, de la Division du droit du travail et de la Division des affaires policières ont fourni un nombre incalculable d'avis juridiques et représenté la Ville devant toutes les juridictions civiles du Québec et de nombreuses instances administratives;
- les équipes de la cour municipale (Direction des poursuites pénales et criminelles, Division du greffe, Division de la perception et des services à la clientèle et Division soutien et processus) ont assuré le maintien exemplaire et sécuritaire des activités de la plus grande cour pénale de première instance (en volume) au Canada, et ce, le tout dans le difficile et historique contexte de la pandémie;
- le personnel de la direction du service a poursuivi la consolidation et la modernisation des activités.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 2,9 M$ entre le budget original et le budget modifié est uniquement attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des affaires juridiques présente un excédent budgétaire de 6,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 3,1 M$ découlant principalement des économies générées par le non-comblement de postes vacants, afin de contribuer à hauteur de 1,1 M$ au financement du plan de redressement, et des écarts salariaux, pour 1,4 M$;
- écart favorable de 0,9 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés plus élevés qu'à l'habitude en raison de la pandémie de COVID-19;

Transport et communications, services professionnels et techniques

- écarts favorables de 1,4 M$ et 2,5 M$, respectivement pour les frais de poste et les services professionnels et techniques, en raison de la publication, en contexte de pandémie, de 2 arrêtés ministériels ordonnant pour 6 mois la suspension des procédures de recouvrement et ayant pour conséquence de reporter une partie de ces charges, combinée à une baisse du nombre de constats émis en matière de circulation et de stationnement liée à l'imposition du confinement.

FINANCES

Leader de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseils stratégiques, opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances;
- conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure leur respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et de perception, ainsi que les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 20 – Finances
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	37 542,6	35 956,6	38 105,8	37 153,4	(952,4)	37 610,1
Transport et communications	1 346,7	1 688,8	1 198,8	1 590,1	391,3	1 314,0
Services professionnels	907,2	1 406,0	1 491,6	1 508,2	16,6	1 552,1
Services techniques et autres	3 222,4	3 436,2	3 171,9	4 871,6	1 699,7	3 409,9
Location, entretien et réparation	103,2	121,7	53,2	134,6	81,4	80,1
Biens durables et non durables	202,4	183,5	246,4	392,6	146,2	393,1
Autres objets de dépenses	3 323,3	3 261,1	3 265,1	3 411,3	146,2	3 431,3
Total – Charges de fonctionnement	**46 647,8**	**46 053,9**	**47 532,8**	**49 061,8**	**1 529,0**	**47 790,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place rapide du télétravail, et ce, sans diminuer la quantité et la qualité du travail, tout en respectant les divers échéanciers tels que ceux du Rapport financier et de la Reddition de comptes financière de 2019, du Budget annuel 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI);

- mise en œuvre de l'offre de services de la Direction du conseil et du soutien financier et développement d'outils pour aider ses clients dans l'analyse de leurs résultats et le processus de prise de décision;
- mise en œuvre du PDI 2021-2030, par la Direction du budget et de la planification financière et fiscale, suivi des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les finances de la Ville et mise en place d'un plan financier visant à en atténuer les impacts;
- mise en place, par la Direction des revenus, de la solution PSM pour l'automatisation des processus de la comptabilisation des revenus et des encaissements dans les points de services manuels;
- tenue d'assemblées annuelles en webdiffusion, par le Bureau des régimes de retraite, ce qui a contribué à doubler l'assistance par rapport aux années précédentes. Une refonte et une correction des contenus ont également été faites afin d'en faciliter la compréhension;
- gestion du report de la deuxième échéance des comptes de taxes au 1er juillet et, par la suite, au 1er septembre tant sur le plan opérationnel qu'avec les différents intervenants (institutions financières, 311, etc.).

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,3 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par l'adoption d'un plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 2,0 M$, ainsi que par un transfert de 0,7 M$ provenant du Bureau des régimes de retraite.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,0 M$ s'expliquant principalement par une répartition de la provision pour vacances et maladies basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19, pour 0,9 M$;

Transport et communications

- écart favorable de 0,4 M$ découlant principalement des frais de poste et les frais de déplacement attribuables au télétravail;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,7 M$, dont une somme de 1,1 M$ est imputable à une diminution de l'utilisation des services bancaires, entre autres attribuable à la fermeture de plusieurs points de service en période de confinement. De plus, une économie de 0,6 M$ en frais de perception, d'impression, de numérisation et de formation a été réalisée en raison de la crise sanitaire.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents et mobilisés, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens.

Tableau 21 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	46 123,7	49 146,5	52 434,8	54 590,6	2 155,8	53 046,5
Transport et communications	646,5	1 006,9	985,1	1 078,7	93,6	1 154,0
Services professionnels	3 796,7	4 150,2	2 747,5	4 995,8	2 248,3	3 685,4
Services techniques et autres	1 859,2	943,2	923,4	1 803,3	879,9	1 193,6
Location, entretien et réparation	73,8	64,7	25,4	99,2	73,8	39,2
Biens durables et non durables	182,5	295,6	103,3	349,2	245,9	182,7
Autres objets de dépenses	9,3	-	(267,3)	-	267,3	-
Total – Charges de fonctionnement	**52 691,7**	**55 607,1**	**56 952,2**	**62 916,8**	**5 964,6**	**59 301,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- production de plusieurs directives, outils et plans d'action pour aider les gestionnaires à mettre en place les mesures préventives nécessaires et assurer la gestion du temps et des salaires pour assurer la disponibilité, la santé et la sécurité des employés dans le contexte de la crise sanitaire;
- coordination d'un comité de travail multidisciplinaire mandaté pour accompagner le virage vers une nouvelle normalité du travail où le télétravail occupe une plus grande place;
- conception et lancement d'une stratégie talents en diversité permettant de développer les compétences de gestion de candidats internes;
- élaboration d'un plan directeur 2021-2023 en diversité, équité et inclusion, visant à assurer une juste représentation de la diversité montréalaise;
- virtualisation de formations pour soutenir le développement des compétences à distance et le maintien des activités;
- renouvellement de la convention collective des pompiers de Montréal, et ce, sans moyen de pression pour les citoyens de Montréal, et conclusion d'une entente pour une contribution à l'effort budgétaire, avec les pompiers, les scientifiques et les 3 associations de cadres.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 3,6 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au plan de redressement de 2,9 M$ qui a été adopté pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 ainsi qu'au transfert budgétaire du programme d'assignation temporaire aux unités d'affaires participantes.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines présente un excédent budgétaire de 6,0 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 2,8 M$, en raison d'économies générées par la gestion des postes vacants;
- écart favorable de 0,6 M$, relatif à la diminution, en 2020, du nombre de stagiaires du programme de parrainage professionnel en raison du télétravail;
- écart défavorable de 1,3 M$, attribuable à la répartition de la provision des vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Services professionnels

- écart favorable de 1,5 M$, généré par le ralentissement et l'annulation de plusieurs programmes, entraînés par la pandémie;
- écart favorable de 0,7 M$, principalement attribuable à des dépenses moindres que prévu en honoraires professionnels pour les expertises médicales et les enquêtes externes en lien avec le respect de la personne;

Services techniques

- écart favorable de 0,6 M$, attribuable au ralentissement des activités et à la diminution des dépenses générés par le télétravail;
- écart favorable de 0,3 M$, relatif aux économies réalisées dans la formation d'employés et de contremaîtres ainsi que dans la formation prévue au programme de leadership;

Location, biens durables, biens non durables et autres objets de dépenses

- écart favorable de 0,6 M$ découlant d'une diminution des dépenses de fonctionnement directement liée au télétravail, ainsi que du remboursement des salaires des employés du Service des ressources humaines qui ont travaillé pour les mesures d'urgence.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les autres instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Le bureau exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 22 – Bureau de l'inspecteur général
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 804,1	3 955,6	4 121,0	4 129,9	8,9	4 129,9
Transport et communications	76,2	76,0	29,2	106,0	76,8	106,0
Services professionnels	8,5	54,2	210,6	1 565,4	1 354,8	1 565,4
Services techniques et autres	206,0	261,9	100,7	346,0	245,3	346,0
Location, entretien et réparation	29,1	34,7	14,5	34,0	19,5	34,0
Biens durables et non durables	62,2	117,9	32,3	77,5	45,2	77,5
Total – Charges de fonctionnement	**4 186,1**	**4 500,3**	**4 508,3**	**6 258,8**	**1 750,5**	**6 258,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réception de plusieurs centaines de signalements, réalisation de nombreuses enquêtes et surveillances de chantiers, dépôt de 2 rapports de recommandations aux instances et publication d'un rapport de décision résiliant plusieurs contrats octroyés. De plus, un bulletin de prévention a été publié et un rapport annuel a été déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour rendre compte des interventions menées du 1er janvier au 31 décembre 2020;
- formation de tous les employés de la Ville, des élus, des membres de conseils et des employés des sociétés paramunicipales. Un programme de formation est offert depuis l'automne 2017 dans le but d'accroître l'intégrité dans la gestion des contrats de la Ville. Au-delà des problématiques associées à la pandémie de COVID-19, qui a réduit significativement la capacité de formation en présentiel, l'année 2020 a été marquée par le déploiement de 5 capsules web de formation, d'une durée d'environ 15 minutes chacune;

- restructuration de ses formations afin de s'adapter à la nouvelle réalité virtuelle des fonctionnaires et des élus. Une nouvelle formation, élaborée en collaboration avec le Bureau du contrôleur général de la Ville de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC), a également été offerte virtuellement;
- surveillance et analyse des appels d'offres publiés et des contrats octroyés afin d'y déceler la possibilité d'indices de collusions ou d'anomalies. Ces travaux mèneront à des enquêtes plus approfondies et leurs résultats seront communiqués aux autres bureaux d'intégrité du Québec;
- révision de son système informatique de gestion et d'analyse de preuve. À ces fins, le bureau a mandaté une firme externe pour évaluer et définir ses besoins. Un appel d'offres est lancé et l'année 2021 sera marquée par l'implantation d'un nouveau système informatique;
- présentation, à la demande des élus de l'Assemblée nationale du Québec, de propositions sur des projets de loi favorisant la reprise économique du Québec, soit le projet de loi 61, puis le projet de loi 66. Les propositions déposées en commission parlementaire par l'inspectrice générale ont reçu un accueil favorable et contribué à bonifier la loi favorisant la reprise économique, adoptée en décembre 2020.

Principales variations

Charges de fonctionnement

La variation favorable de 1,8 M$ entre les dépenses réelles globales et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 1,4 M$ correspondant aux montants budgétisés non dépensés pour des services professionnels. Ces montants sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et/ou pour des circonstances imprévues;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,2 M$ pour un prêt de service non renouvelé (mi-janvier).

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre. La Commission mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la CFPM relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061 de la Ville.

Tableau 23 – Commission de la fonction publique
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	509,0	278,1	274,0	605,2	331,2	605,2
Transport et communications	7,9	6,5	0,9	25,0	24,1	20,8
Services professionnels	88,4	50,2	28,5	70,5	42,0	57,4
Services techniques et autres	17,3	12,5	26,6	28,6	2,0	43,4
Location, entretien et réparation	0,8	2,7	3,3	2,7	(0,6)	5,2
Biens durables et non durables	1,1	1,7	3,4	8,7	5,3	8,7
Total – Charges de fonctionnement	**624,5**	**351,7**	**336,7**	**740,7**	**404,0**	**740,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- traitement de 51 requêtes, dont 33 plaintes qui ont mené à une enquête : 7 se sont avérées recevables et 1 s'est avérée fondée en partie;
- traitement des plaintes recevables dans un délai moyen de 45 jours en 2020, atteignant la cible des 45 jours ouvrables;
- élaboration du plan stratégique 2021-2024.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, la Commission de la fonction publique présente un excédent budgétaire de 0,4 M$ par rapport au budget original, attribuable principalement à la rémunération :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,3 M$ découlant des économies générées par les postes vacants.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en service le 1er janvier 2009, à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008. Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération.

La mission du SLAM est de répondre à toute demande d'information formulée par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Tableau 24 – Secrétariat de liaison

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	35,5	81,4	83,1	234,2	151,1	234,2
Transport et communications	-	-	-	12,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	152,9
Services techniques et autres	3,0	3,6	0,9	14,9	14,0	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	4,0	4,0	4,0
Biens durables et non durables	-	-	-	293,2	293,2	293,2
Total – Charges de fonctionnement	**38,5**	**85,0**	**84,0**	**711,9**	**627,9**	**711,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- traitement de 109 demandes en provenance des maires des villes liées;
- coordination de 5 demandes de présentation.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Secrétariat de liaison présente un excédent budgétaire de 0,6 M$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$ découlant des économies générées par les postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,4 M$, principalement attribuable à des besoins et dépenses minimes en services techniques, alors que le budget global du service est établi par règlement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Sécurité publique



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tableau 25 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Sécurité publique						
Police	667 783,8	681 243,8	709 077,9	665 264,1	(43 813,8)	661 154,1
Sécurité incendie	345 197,3	355 854,8	427 401,4	346 867,1	(80 534,3)	347 150,0
Total – Sécurité publique	**1 012 981,1**	**1 037 098,6**	**1 136 479,3**	**1 012 131,2**	**(124 348,1)**	**1 008 304,1**

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et les règlements en vigueur.

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Tableau 26 – Police
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	646 095,7	658 473,5	687 917,3	637 383,2	(50 534,1)	635 121,5
Transport et communications	2 055,3	2 233,1	2 018,8	2 901,6	882,8	2 209,7
Services professionnels	801,7	976,0	1 180,3	1 845,6	665,3	2 919,5
Services techniques et autres	3 433,2	4 263,4	3 902,1	4 502,5	600,4	4 132,9
Location, entretien et réparation	2 332,0	2 099,8	2 173,2	2 685,3	512,1	2 286,4
Biens durables et non durables	8 905,7	9 595,9	8 866,3	11 095,8	2 229,5	9 634,0
Contributions à des organismes	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 850,1	-	4 850,1
Autres objets de dépenses	(1,7)	(1 045,7)	(1 830,2)	-	1 830,2	-
Total – Charges de fonctionnement	**667 783,8**	**681 243,8**	**709 077,9**	**665 264,1**	**(43 813,8)**	**661 154,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place, dans le contexte de la pandémie, d'un ensemble de mesures exceptionnelles visant à poursuivre la mission du SPVM auprès de la population, tout en préservant la santé des policiers;
- élaboration de la première politique sur les interpellations policières au Québec, accompagnée de :
  - la mise en place d'ateliers de formation;
  - la mise sur pied d'une équipe de formateurs en interpellation;
  - l'attribution d'un second mandat à une équipe de chercheurs indépendants;
  - la signature d'un contrat avec un sociologue en tant que conseiller indépendant et stratégique accompagnant les efforts de changement;
- déploiement d'outils de géolocalisation des policiers;

- ajout de brigadiers à 19 traverses scolaires, pour un total de 538 traverses surveillées;
- mise en place d'un processus de double vérification des dossiers d'agression sexuelle;
- mise en place de l'équipe multidisciplinaire de concertation communautaire E=mc^2.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 4,1 M$ entre le budget original et le budget modifié est majoritairement attribuable à la contribution du SPVM au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, de l'ordre de 4,4 M$, ainsi qu'à un ajout de 0,4 M$ pour l'achat d'armes de support, et ce, en vue d'assurer une robustesse opérationnelle et une disponibilité des équipements appropriés à la suite d'une évaluation de la désuétude.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- résultat défavorable de 50,5 M$ qui s'explique comme suit :
  - écart défavorable de 20,0 M$ pour la portion non réalisée de l'optimisation de la structure des effectifs policiers;
  - écart défavorable de 14,6 M$ pour le coût excédentaire du régime de retraite des policiers à la suite de l'évaluation actuarielle et autres cotisations de l'employeur;
  - écart défavorable de 10,9 M$ pour les heures supplémentaires, principalement lié aux opérations et aux services aux cours;
  - écart défavorable de 9,2 M$ pour une provision prise en prévision de règlements de griefs;
  - écart favorable de 3,1 M$ découlant d'économies réalisées, entre autres, sur les départs à la retraite et les postes laissés vacants;
  - écart favorable de 2,3 M$, lié au plan de redressement mis en place pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19 sur les finances de la Ville de Montréal;
  - écart défavorable de 1,2 M$ pour des dépassements liés aux activités de la centrale 911.

Autres familles de dépenses

- résultat favorable de 6,7 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 2,1 M$, lié au plan de redressement mis en place pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 sur les finances de la Ville de Montréal;
  - écart favorable de 1,8 M$ découlant d'ajustements comptables pour le transfert d'une dépense du SPVM à la Sécurité civile pour les mesures d'urgence (COVID-19, crues printanières et chaleurs extrêmes);
  - écart favorable de 1,6 M$, attribuable à un effort additionnel de compression des dépenses afin de contribuer à la contrainte budgétaire;
  - écart favorable de 0,5 M$, dû à des économies sur le budget destiné à la réalisation de projets ponctuels et au report de certains travaux et acquisitions, notamment la sécurisation de voûtes ainsi que l'achat de casiers et d'équipements spécialisés;
  - écart favorable de 0,5 M$, attribuable à des économies sur le coût des uniformes et des accessoires et sur les achats de munitions.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal s'emploie à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement.

Cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgence, notamment les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et en poursuivant les actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile.

Tableau 27 – Sécurité incendie
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	334 124,0	327 831,2	335 851,7	334 731,6	(1 120,1)	333 573,3
Transport et communications	740,9	1 027,6	2 505,3	909,3	(1 596,0)	819,3
Services professionnels	946,8	1 925,6	1 787,9	1 421,4	(366,5)	1 358,9
Services techniques et autres	1 697,4	3 210,2	19 578,5	2 301,1	(17 277,4)	1 735,6
Location, entretien et réparation	839,2	3 435,1	21 867,5	946,4	(20 921,1)	989,0
Biens durables et non durables	6 758,1	11 929,5	34 540,1	6 357,3	(28 182,8)	8 623,9
Contributions à des organismes	104,4	33,0	26,2	200,0	173,8	50,0
Autres objets de dépenses	(13,5)	6 462,6	11 244,2	-	(11 244,2)	-
Total – Charges de fonctionnement	**345 197,3**	**355 854,8**	**427 401,4**	**346 867,1**	**(80 534,3)**	**347 150,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mobilisation de l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal depuis le 10 mars 2020 et déclaration de l'état d'urgence local depuis le 27 mars 2020 en raison de l'urgence sanitaire nationale liée à la pandémie de COVID-19;
- coordination avec le réseau de la santé et des services sociaux, dans un contexte pandémique, pour la mise en place de cliniques de dépistage dans le réseau de la santé, du télétravail pour les employés et des voies actives et sécuritaires pour les citoyens, ainsi que pour le soutien des personnes en situation d'itinérance et des organismes communautaires;
- déploiement du Plan de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal et soutien à la coordination pour plusieurs sinistres tels que la crue des eaux printanières, les chaleurs extrêmes ainsi que la crise du logement, le tout exacerbé par la COVID-19;
- élaboration de différentes mesures de protection du personnel en période de pandémie, permettant d'assurer le service à la population de façon sécuritaire;
- conclusion d'une entente de principe avec l'Association des pompiers de Montréal;

- révision des programmes de formation dans un contexte pandémique, intégration de 34 nouveaux officiers et de 195 nouvelles recrues;
- poursuite de l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique;
- participation à la mise en place d'un outil de mobilité relatif aux inspections en prévention incendie, permettant d'augmenter de 10 % l'efficacité de la division.

Principales variations

Budget modifié

La différence entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel en provenance du Service des ressources humaines pour le remboursement des affectations temporaires de l'année 2020. De plus, il faut ajouter les contributions financières fédérale et provinciale reliées à la recherche et au sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds. À cause du contexte pandémique, il y a eu la mise en place d'un plan de redressement budgétaire de 2,2 M$ pour le SIM afin de contrer les impacts anticipés de la COVID-19.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart défavorable de 1,1 M$ s'explique par les éléments suivants :

- écart défavorable de 7,9 M$, dû aux heures supplémentaires, principalement pour les pompiers, se détaillant ainsi :
    - 5,2 M$ pour les opérations;
    - 3,0 M$ en dépense additionnelle liée à une mesure devant être appliquée en raison de la COVID-19, soit les remplacements restreints entre casernes;
    - 1,4 M$ pour le remboursement des affectations temporaires en cours d'année, engendrant un écart défavorable en heures supplémentaires;
    - 1,7 M$ en économies liées à la revue de la formation des recrues et à l'arrêt temporaire des formations de premiers répondants, afin de contribuer au plan de redressement;
- écart favorable de 7,8 M$, réalisé grâce à des économies sur les postes vacants, les écarts salariaux et autres;
- écart favorable de 1,3 M$, dû à des taux de charges sociales inférieurs aux hypothèses budgétaires;
- écart favorable de 0,5 M$ relatif à l'ajustement de provisions diverses;

- écart défavorable de 2,8 M$, en lien avec les indexations salariales prévues à la nouvelle convention collective des pompiers, supérieures aux sommes budgétées.

Autres familles de dépenses

L'écart défavorable de 79,4 M$ entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

- écart défavorable de 77,0 M$, relié aux dépenses de la Sécurité civile, des villes liées, des arrondissements et autres services de la Ville concernant les mesures d'urgence relatives à la COVID-19;
- écart défavorable de 3,4 M$, relié aux dépenses de la Sécurité civile, des villes liées, des arrondissements et autres services de la Ville concernant les mesures d'urgence relatives à la crue des eaux printanières, aux épisodes de chaleur extrême et à la crise du logement;
- écart défavorable de 1,8 M$ pour l'achat d'abris d'urgence gonflables pour la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds;
- écart défavorable de 0,6 M$, attribuable à l'acquisition d'habits de combat pour les pompiers;
- écart favorable de 0,5 M$, attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19;
- écart favorable de 2,9 M$, attribuable à des économies réalisées sur des honoraires professionnels, sur de la formation ainsi que sur l'achat de mobilier et d'équipement divers.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services institutionnels


Bell
BNP PARIBAS

SERVICES INSTITUTIONNELS

Tableau 28 – Services institutionnels

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services institutionnels						
Approvisionnement	21 957,5	28 483,1	24 109,7	25 906,0	1 796,3	25 553,7
Évaluation foncière	15 942,5	15 464,0	16 151,1	16 567,8	416,7	16 188,5
Gestion et planification immobilière	157 525,6	165 562,5	164 998,1	179 239,9	14 241,8	166 878,0
Greffe	28 359,0	29 283,0	29 363,5	31 896,6	2 533,1	31 219,7
Matériel roulant et ateliers	113 089,5	115 250,0	108 015,9	109 420,4	1 404,5	106 849,1
Performance organisationnelle	3 692,1	3 655,8	4 017,2	6 808,5	2 791,3	4 595,9
Total – Services institutionnels	**340 566,2**	**357 698,4**	**346 655,5**	**369 839,2**	**23 183,7**	**351 284,9**

APPROVISIONNEMENT

Par l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires pour leurs besoins liés au matériel, aux services et aux activités. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 29 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 054,7	21 207,5	22 323,2	21 802,1	(521,1)	21 829,4
Transport et communications	193,1	204,2	190,2	232,0	41,8	218,9
Services professionnels	61,0	155,6	97,5	252,1	154,6	161,0
Services techniques et autres	225,5	3 529,4	1 968,1	3 016,3	1 048,2	2 664,7
Location, entretien et réparation	44,4	67,0	12,4	78,5	66,1	16,0
Biens durables et non durables	177,8	197,1	195,3	235,9	40,6	243,9
Contributions à des organismes	-	-	-	-	-	2,7
Autres objets de dépenses	201,0	3 122,3	(677,0)	289,1	966,1	417,1
Total – Charges de fonctionnement	**21 957,5**	**28 483,1**	**24 109,7**	**25 906,0**	**1 796,3**	**25 553,7**

Faits saillants

Les résultats du Service de l'approvisionnement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place d'une cellule de crise visant à assurer l'approvisionnement essentiel d'équipements de protection individuelle pour les employés de la Ville et une partie de la population à risque;
- adaptation des processus et mise en place de mesures alternatives pour assurer le maintien de l'ensemble des activités, maintenir l'octroi de contrats et soutenir l'économie locale;
- mise en place d'une planification stratégique des acquisitions ainsi que d'une gestion rigoureuse des achats, et ce, afin de respecter les lois et règlements en vigueur;
- création de la Division gouvernance et normalisation, responsable de la gestion des documents et devis normalisés pour les appels d'offres de travaux;
- augmentation du portefeuille d'ententes corporatives et regroupement de besoins des unités d'affaires de la Ville;
- mise en place de nouvelles initiatives favorisant et augmentant le volume d'achats responsables et sociaux;
- harmonisation et renforcement du processus d'évaluation des fournisseurs pour assurer à la Ville une meilleure gestion de ses fournisseurs.

Principales variations

Budget modifié

Le Service de l'approvisionnement a contribué à hauteur de 0,4 M$ au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Par rapport au budget original, le Service de l'approvisionnement présente un excédent budgétaire de 1,8 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,4 M$, en raison de la répartition de la provision des vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;
- écart défavorable de 0,3 M$ qui s'explique par les heures supplémentaires effectuées pour soutenir les opérations du Service du matériel roulant et des ateliers;
- écart favorable de 0,2 M$ s'expliquant principalement par les économies sur les postes vacants;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,0 M$, dû à une économie générée par le contrat de service de gestion vestimentaire intégrée, à la contribution au plan de redressement ainsi qu'à la baisse des activités causée par la COVID-19;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 1,0 M$, en raison d'un remboursement pour les activités d'entretien sanitaire et de désinfection liées aux mesures d'urgence prises pour la COVID-19;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,0 M$, dû à une économie générée par le contrat de service de gestion vestimentaire intégrée, à la contribution au plan de redressement ainsi qu'à la baisse des activités causée par la COVID-19;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 1,0 M$, en raison d'un remboursement pour les activités d'entretien sanitaire et de désinfection liées aux mesures d'urgence prises pour contrer les impacts de la COVID-19.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Tableau 30 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	15 327,3	14 881,5	15 577,4	15 748,6	171,2	15 369,3
Transport et communications	197,0	191,9	172,1	304,4	132,3	259,9
Services professionnels	15,5	10,0	7,1	19,2	12,1	42,7
Services techniques et autres	291,1	249,1	251,6	306,4	54,8	287,9
Location, entretien et réparation	24,1	24,5	21,9	40,3	18,4	38,8
Biens durables et non durables	87,5	107,0	121,0	148,9	27,9	189,9
Total – Charges de fonctionnement	**15 942,5**	**15 464,0**	**16 151,1**	**16 567,8**	**416,7**	**16 188,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réception et traitement des demandes de révision déposées à l'encontre des nouveaux rôles de 2020, le tout selon une formule adaptée aux mesures sanitaires requises par la pandémie;
- mise au rôle des nouvelles constructions et améliorations pour une valeur totale de 4,7 G$;
- maintien des délais de traitement près des cibles établies malgré l'application de mesures sanitaires requises par la pandémie;
- augmentation de la valeur ajoutée au rôle à la suite de la réinspection des immeubles.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,4 M$ entre le budget original et le budget modifié est uniquement attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$, qui résulte des éléments suivants :
  - 0,5 M$: économies relatives à la gestion des postes vacants et des écarts salariaux qui ont principalement contribué au financement du plan de redressement;
  - (0,3 M$) : répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Transport et communications

- écart favorable de 0,1 M$ découlant d'économies sur les frais de poste et les frais de déplacement attribuables, entre autres, au télétravail;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,1 M$, attribuable aux frais d'impression et de formation. Le service n'a pas eu à procéder à la collecte des données économiques en 2020, activité qui engendre des frais d'impression importants. La fermeture des institutions d'enseignement ainsi que l'annulation de plusieurs congrès en raison de la pandémie ont eu une incidence directe sur les frais de formation.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) consiste à offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 31 – Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	55 974,1	57 801,4	64 493,6	64 981,7	488,1	61 844,6
Transport et communications	691,1	678,1	591,4	710,1	118,7	781,4
Services professionnels	657,9	873,2	1 161,8	1 618,7	456,9	1 885,6
Services techniques et autres	7 940,3	7 681,8	7 817,2	9 145,7	1 328,5	8 996,5
Location, entretien et réparation	67 325,0	73 094,5	69 106,9	79 181,7	10 074,8	70 774,3
Biens durables et non durables	24 593,5	25 443,3	22 231,8	23 602,0	1 370,2	22 595,4
Contributions à des organismes	343,7	-	0,2	-	(0,2)	0,2
Autres objets de dépenses	-	(9,8)	(404,8)	-	404,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**157 525,6**	**165 562,5**	**164 998,1**	**179 239,9**	**14 241,8**	**166 878,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- constitution d'une équipe se consacrant à l'audit des immeubles municipaux : 40 audits réalisés en 2020;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux du SGPI 2018-2021;
- création de l'Escouade de gestion de projets en transition écologique;
- acquisition et prise en charge d'immeubles, dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 : 7300, rue Hutchison, 7255, rue Saint-Urbain, 7235-7237, rue Saint-Urbain et 3 terrains (rues Mackenzie, Augustin-Frigon et Barré);
- acquisition, en recourant au droit de préemption, d'une propriété sise au 7290-7300, rue Hutchison;
- livraison de projets : Biodôme, CTMR Lachine, usine de traitement des eaux au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Château Dufresne, arénas Saint-Michel, Chénier, Mont-Royal et Denis-Savard;
- hébergement de personnes en situation d'itinérance, développement de stratégies immobilières pour les bâtiments vacants et excédentaires et reprise de la gestion immobilière ainsi que de l'opération du marché Bonsecours et du Technoparc Montréal.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 12,4 M$ entre le budget original et le budget modifié du SGPI est marquée par les éléments suivants :

- contribution au plan de redressement à hauteur de 13,0 M$ afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- augmentation de 0,4 M$ pour la gestion immobilière du Technoparc Montréal;
- augmentation de 0,2 M$ provenant d'une affectation d'excédents pour les études d'avant-projet.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SGPI présente un excédent budgétaire de 14,2 M$ par rapport au budget original, attribuable principalement à la contribution de 13,0 M$ réservée pour le plan de redressement :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,5 M$, attribuable à la contribution au plan de redressement, et ce, malgré un déficit au niveau de l'effort demandé en gestion de la main-d'œuvre et la charge supplémentaire de la provision pour vacances et maladies (provision basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19);

Services professionnels

- écart favorable de 0,5 M$, dû à l'effet jumelé de la contribution au plan de redressement et du report de l'utilisation de services professionnels;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,3 M$, attribuable à l'effet combiné de la contribution au plan de redressement et du report de contrats de services techniques;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 10,1 M$, attribuable à la contribution au plan de redressement, à des dépenses de location moins élevées que prévu (principalement dû au report en 2021 de travaux au stationnement du 801, rue Brennan) et à des dépenses réelles inférieures aux prévisions pour l'entretien sanitaire des immeubles, en raison de fermetures de bâtiments causées par la pandémie;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 1,4 M$, attribuable à la contribution au plan de redressement, malgré un déficit au niveau de l'effort demandé pour les pièces et accessoires nécessaires à l'entretien des immeubles;
- écart favorable de 0,4 M$, en raison d'un remboursement pour les activités de sécurité, d'entretien sanitaire et de désinfection liées aux mesures d'urgence prises pour contrer les impacts de la COVID-19.

GREFFE

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Tableau 32 – Greffe

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	25 752,1	27 053,8	27 951,7	28 123,4	171,7	27 563,6
Transport et communications	431,0	460,9	215,5	446,1	230,6	403,5
Services professionnels	249,2	288,6	458,2	2 031,0	1 572,8	2 001,4
Services techniques et autres	896,7	775,7	369,7	701,0	331,3	638,3
Location, entretien et réparation	491,8	401,1	229,9	309,9	80,0	326,8
Biens durables et non durables	149,3	193,7	148,8	245,2	96,4	246,1
Contributions à des organismes	320,4	40,0	5,0	40,0	35,0	40,0
Autres objets de dépenses	68,5	69,2	(15,3)	-	15,3	-
Total – Charges de fonctionnement	**28 359,0**	**29 283,0**	**29 363,5**	**31 896,6**	**2 533,1**	**31 219,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place, dans le cadre des services essentiels et de la période de confinement, de toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Ville, ainsi que des éléments visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire variable et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération;

- dans le cadre des travaux préparatoires de l'élection générale de 2021, refonte complète du site Internet du Bureau des élections. Ce nouveau site comprend un important volet interactif où les 15 000 travailleurs d'élection pourront soumettre leur candidature, puis recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,7 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement dû à la contribution au plan de redressement, à hauteur de 1,1 M$, pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à l'octroi de crédits additionnels de 0,4 M$ pour la tenue d'une élection partielle dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Charges de fonctionnement

Par rapport au budget original, le Service du greffe présente un excédent budgétaire de 2,5 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,4 M$, dû à des dépenses moindres que prévu pour la rémunération relative aux travaux préparatoires de l'élection générale de 2021, ces crédits ayant été reportés à 2021;
- écart défavorable de 0,2 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19;

Transport et communications

- écart favorable de 0,2 M$, dû à une réduction des frais de déplacement;

Services professionnels

- écart favorable de 1,6 M$, dont la majeure partie provient du report en 2021 des honoraires professionnels liés aux travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

Services techniques

- écart favorable de 0,3 M$, dû à l'effet jumelé du plan de redressement et de la baisse des activités à l'Hôtel de ville;

Autres écarts (autres familles de dépenses)

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable à l'effet combiné du plan de redressement et de dépenses moindres que prévu pour la location, l'entretien et les fournitures de bureau et informatiques.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et des services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Tableau 33 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	47 153,5	47 580,8	46 704,8	46 935,5	230,7	46 127,0
Transport et communications	174,1	163,9	162,0	205,2	43,2	168,7
Services professionnels	73,3	163,4	83,9	70,1	(13,8)	88,8
Services techniques et autres	2 997,9	2 760,8	2 650,1	2 860,2	210,1	2 722,5
Location, entretien et réparation	12 759,0	16 679,1	20 723,5	14 799,6	(5 923,9)	21 559,9
Biens durables et non durables	52 795,3	49 864,3	38 547,0	48 034,8	9 487,8	39 960,6
Contributions à des organismes	10,0	12,5	-	15,0	15,0	-
Autres objets de dépenses	(2 873,6)	(1 974,8)	(855,4)	(3 500,0)	(2 644,6)	(3 778,4)
Total – Charges de fonctionnement	**113 089,5**	**115 250,0**	**108 015,9**	**109 420,4**	**1 404,5**	**106 849,1**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- maintien des activités à 100 % pour la sécurité publique et les services essentiels dans tous les ateliers mécaniques;
- reprise à 100 % de toutes les activités dès le mois de mai pour la majorité du personnel;
- préparation des équipements hivernaux terminée au 1er novembre soit près de 2 semaines plus tôt qu'en 2019;
- conjugaison remarquable des efforts des gestionnaires pour participer aux opérations de la Mission soutien logistique du Centre de coordination des mesures d'urgence (présence les quarts de jour, de soir, de fin de semaine et sur appel la nuit), équivalant à 392 jours/employés;
- réussite d'un projet pilote de 9 semaines mené dans 3 arrondissements et consistant à offrir des formations sur simulateur pour équipements hivernaux : augmentation de la disponibilité des véritables équipements et de la productivité des employés dès la première journée aux commandes d'un appareil ;
- élaboration d'un plan de redressement à la suite de la réception de rapports de vérification mettant en évidence d'importantes lacunes opérationnelles et de gestion.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 2,6 M$ entre le budget original et le budget modifié provient de la réduction du budget à la suite d'une participation du service de 7,0 M$ au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19 et d'une augmentation du budget de 4,4 M$ pour les biens non durables afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des véhicules et des équipements.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du matériel roulant et des ateliers présente un excédent budgétaire de 1,4 M$ par rapport au budget original, attribuable principalement aux éléments suivants :

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,0 M$ pour la location de véhicules attribuable à la non-disponibilité de véhicules et d'équipements sur le marché;
- écart défavorable de 6,9 M$, imputable à l'augmentation des dépenses d'entretien des véhicules à l'externe, causée en partie par les absences autorisées des cols bleus dans les premiers mois de la pandémie;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 5,8 M$, attribuable à une économie sur le carburant (prix et consommation moindres en 2020 en raison de la pandémie);
- écart favorable de 3,7 M$, principalement dû à des dépenses moindres que prévu en pièces et accessoires pour l'entretien des véhicules, à la suite d'absences autorisées des cols bleus dans les premiers mois de la pandémie;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 2,6 M$, occasionné par une diminution du nombre de demandes des unités d'affaires aux ateliers spécialisés (facturation interne).

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) accompagne les services centraux et les arrondissements pour l'amélioration durable de leur performance et l'atteinte de leurs objectifs, grâce à l'utilisation d'expertises spécialisées et de solutions éprouvées en amélioration continue, en architecture d'affaires, en stratégies ainsi qu'en matière de performance financière, d'indicateurs et d'étalonnage.

Tableau 34 – Performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 891,8	3 069,0	3 307,3	4 190,8	883,5	3 595,8
Transport et communications	28,7	22,7	9,5	210,0	200,5	24,9
Services professionnels	679,6	477,8	668,5	1 372,2	703,7	813,2
Services techniques et autres	48,7	66,0	66,4	534,5	468,1	88,7
Location, entretien et réparation	5,4	2,6	0,5	121,4	120,9	12,0
Biens durables et non durables	37,9	17,7	31,8	379,6	347,8	61,3
Autres objets de dépenses	-	-	(66,8)	-	66,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**3 692,1**	**3 655,8**	**4 017,2**	**6 808,5**	**2 791,3**	**4 595,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de plus 50 projets de simplification de processus d'affaires, notamment le développement d'indicateurs de performance pour mieux gérer le rendement du fournisseur de gestion vestimentaire, la révision du processus de plantation des arbres et la refonte des parcours de chargement de la neige dans plusieurs arrondissements, tous des projets facilitant l'atteinte des cibles organisationnelles;
- révision, avec le Service de l'environnement, des processus de gestion des collectes, du transport, du transbordement et de l'élimination des matières résiduelles;
- gestion des sols liés aux travaux d'excavation, en collaboration avec le Service de l'eau, le Service de l'environnement ainsi que de nombreux arrondissements et autres parties prenantes;
- recensement, analyse et publication annuelle de plus de 141 indicateurs de performance dans 20 secteurs d'activités, sur la métropole seule et comparée à Calgary, à Toronto et à Winnipeg;
- mise en place d'une communauté de pratique interne en amélioration continue, avec une première cohorte de 15 employés participant actuellement au programme de certification « ceinture verte en amélioration continue »;
- prêt de ressources et partage d'expertise en contexte d'urgence sanitaire, notamment pour accroître la capacité et la productivité de la Mission soutien logistique du Service du matériel

roulant et des ateliers au Centre de coordination des mesures d'urgence, et soutien à la mise en place de la Ligne Affaires Montréal, au Service du développement économique;

- réalisation de dossiers d'architecture d'affaires avec le Service de l'eau pour la définition, l'évaluation et la présentation de la vue d'ensemble de son modèle de capacités actuelles, afin de lui permettre de réviser son organisation et de préparer soit un plan d'amélioration soit la révision des capacités en fonction de la mise en place d'un nouveau modèle de service au Service de l'approvisionnement.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 2,2 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par la contribution au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 1,7 M$, ainsi que par un transfert budgétaire de 0,5 M$ à d'autres services centraux.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la performance organisationnelle présente un excédent budgétaire de 2,8 M$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- L'écart favorable de 0,9 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart favorable de 0,6 M$, dû à l'effet jumelé d'un transfert de budget à d'autres services centraux et de la contribution au plan de redressement;
  - écart favorable de 0,3 M$, attribuable principalement aux économies générées par la gestion des postes vacants;

Autres familles de dépenses

L'écart favorable de 1,9 M$ est expliqué par les éléments suivants :

- écart favorable de 1,9 M$ qui s'explique principalement par un report du projet d'alignement stratégique, dont les sommes ont servi à contribuer au plan de redressement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Mobilité et attractivité – Global

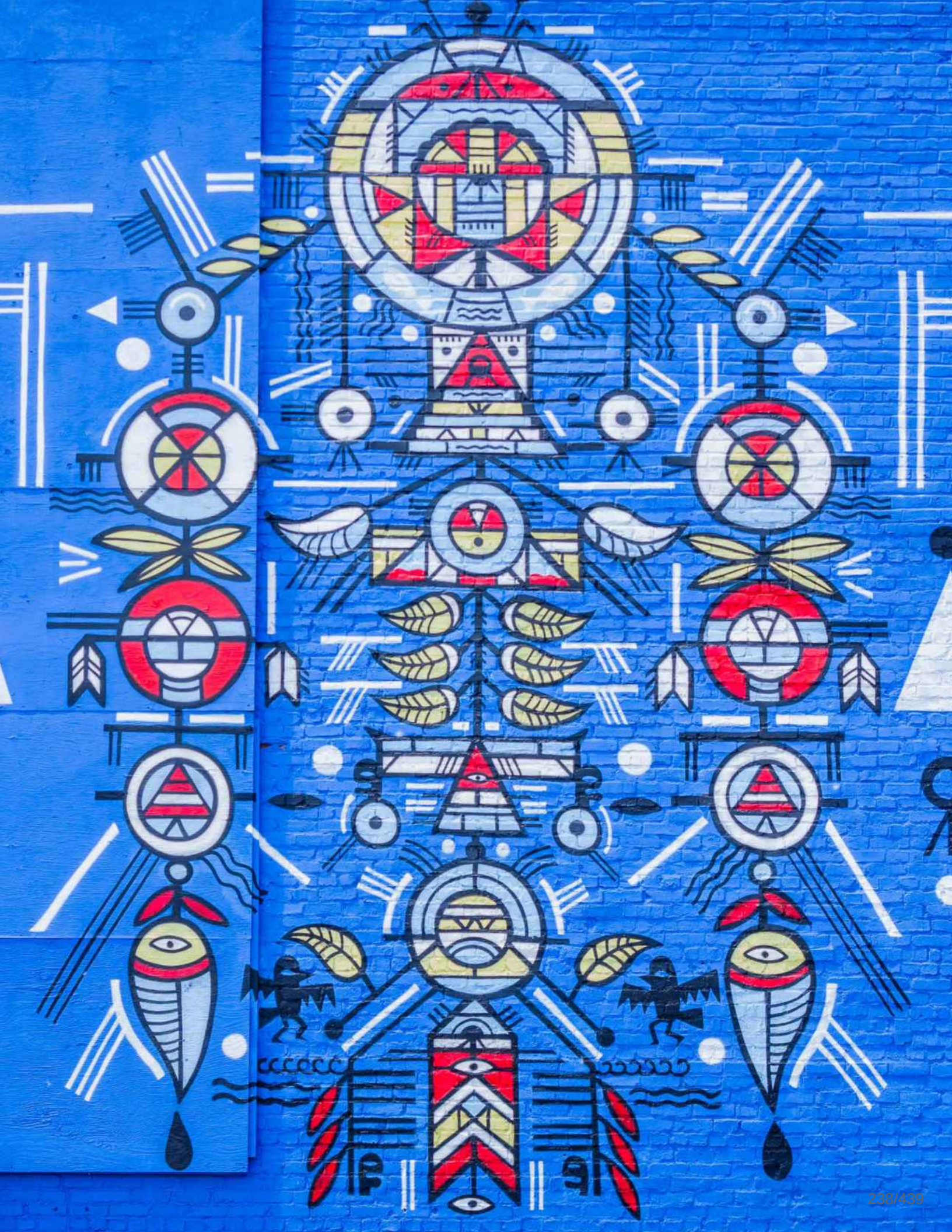

MOBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ - GLOBAL

Tableau 35 – Mobilité et attractivité - Global

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Mobilité et attractivité						
Commission des services électriques	64 098,6	65 700,3	69 465,3	81 378,2	11 912,9	81 378,2
Eau	227 803,5	255 963,3	267 055,1	262 308,4	(4 746,7)	256 306,7
Grands parcs, mont Royal et sports	49 942,1	52 614,5	52 555,0	41 904,1	(10 650,9)	39 905,8
Infrastructures du réseau routier	37 541,7	36 017,0	36 494,2	37 154,5	660,3	35 737,2
Urbanisme et mobilité	50 251,3	84 213,4	58 752,2	69 455,4	10 703,2	67 274,0
Total – Mobilité et attractivité	**429 637,2**	**494 508,5**	**484 321,8**	**492 200,6**	**7 878,8**	**480 601,9**

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et assure l'intégration de celui-ci au réseau souterrain.

La CSEM se finance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagers et de ses utilisateurs.

Tableau 36 – Commission des services électriques

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 947,3	6 514,2	6 596,2	6 816,1	219,9	6 816,1
Transport et communications	190,7	235,3	196,2	290,4	94,2	290,4
Services professionnels	350,2	466,4	485,3	565,9	80,6	599,0
Services techniques et autres	3 562,5	3 864,5	4 137,0	8 445,9	4 308,9	8 300,0
Location, entretien et réparation	1 234,8	1 251,9	1 475,9	1 775,0	299,1	1 754,0
Biens durables et non durables	536,3	597,9	520,9	640,8	119,9	774,6
Frais de financement	22 947,6	20 865,6	20 807,1	24 515,2	3 708,1	24 515,2
Remboursement de la dette à long terme	28 027,9	31 473,5	34 499,9	36 678,9	2 179,0	36 678,9
Contributions à des organismes	301,3	431,0	746,8	1 650,0	903,2	1 650,0
Total – Charges de fonctionnement	**64 098,6**	**65 700,3**	**69 465,3**	**81 378,2**	**11 912,9**	**81 378,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation d'un volume de 96,7 M$ en travaux de construction et de modification de conduits souterrains, incluant ceux de la Ville et des tiers sur le réseau de la CSEM;
- enlèvement de poteaux sur 7 km de rues;
- inspection structurale de 3 200 puits d'accès et vérification de l'occupation sur 1 050 structures;
- fixation du taux de redevances à 3,973 $ du mètre, soit 2,0 % de plus que le taux réel de 2019;
- aboutissement des négociations et ratification des 2 conventions collectives.

Principales variations

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original de la Commission des services électriques est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services techniques et autres

- écart favorable de 4,3 M$ s'expliquant ainsi :
  - écart favorable de 2,5 M$, causé par le fait que plusieurs travaux de construction sont intégrés aux contrats de la Ville de Montréal et du ministère des Transports du Québec et ne sont donc pas imputés aux comptes de dépenses et de revenus de la CSEM;
  - écart favorable de 1,1 M$ sur les frais d'administration de la Ville, à la suite d'une nouvelle entente conclue en 2019;
  - écart favorable de 0,7 M$, relié à des économies dans les dépenses d'inspection structurale du réseau et de nettoyage des puits d'accès ainsi que dans les frais de services professionnels;

Frais de financement

- écart favorable de 3,7 M$, dû à des frais d'intérêts moins élevés que ceux prévus au budget;

Remboursement de la dette à long terme

- écart favorable de 2,2 M$, relié à des remboursements d'emprunt réels qui sont inférieurs aux montants budgétés;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 0,9 M$, relié au reclassement de l'objet comptable « Programmes d'aides et de subventions ».

EAU

Le Service de l'eau fournit l'eau potable à la collectivité montréalaise, gère les eaux pluviales et assainit les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Tableau 37 – Eau

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	77 732,5	76 259,0	82 827,7	77 547,2	(5 280,5)	78 448,2
Transport et communications	651,0	651,9	640,7	784,9	144,2	1 046,0
Services professionnels	6 849,0	8 021,8	7 938,8	8 977,2	1 038,4	7 756,7
Services techniques et autres	9 425,3	8 852,8	7 563,3	9 938,5	2 375,2	9 779,7
Location, entretien et réparation	9 315,1	10 831,4	10 509,4	17 787,4	7 278,0	14 144,0
Biens durables et non durables	49 399,1	56 658,2	57 413,5	62 378,0	4 964,5	60 057,5
Frais de financement	25 235,0	31 443,7	36 012,4	35 198,9	(813,5)	35 198,9
Remboursement de la dette à long terme	50 528,5	64 148,9	64 654,0	60 244,9	(4 409,1)	60 244,9
Contributions à des organismes	423,2	438,7	30,9	422,5	391,6	487,7
Autres objets de dépenses	(1 755,2)	(1 343,1)	(535,6)	(10 971,1)	(10 435,5)	(10 856,9)
Total – Charges de fonctionnement	**227 803,5**	**255 963,3**	**267 055,1**	**262 308,4**	**(4 746,7)**	**256 306,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- continuité des activités malgré la pandémie, et ce, sans interruption de service et dans le respect de la réglementation et des paramètres du Programme d'excellence en eau potable (PEXEP);
- investissement direct de plus de 0,5 M$ dans l'élimination à la source des accidents du travail et dans plus de 12 heures de formation par employé en santé et sécurité du travail;
- création de SETPluie, avec pour mandat d'élaborer une stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie;
- déploiement des meilleures pratiques de planification des activités d'entretien dans 3 arrondissements au moyen d'un progiciel de gestion de la maintenance (MAXIMO);
- dépistage de 28 800 entrées de service en plomb et auscultation de 262 km de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- renouvellement de 100 km de conduites comprenant plus de 2 700 entrées de service en plomb;
- lancement de plusieurs appels d'offres : projet de désinfection des eaux usées, réhabilitation des réservoirs McTavish (phase 1) et Dollard-des-Ormeaux, modernisation des usines de Dorval et Lachine, et plan d'alimentation des réseaux de l'ouest.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 6,1 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par :

- une augmentation de 2,9 M$ pour soutenir la hausse du coût des coagulants;
- une diminution de 6,9 M$, liée au plan de redressement;
- une diminution de 1,8 M$ pour un transfert aux arrondissements concernant les activités d'entretien des réseaux d'eau.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'eau présente un déficit opérationnel de 4,7 M$ par rapport au budget original. Les principaux écarts s'expliquent de la façon suivante :

- écart favorable à la suite de la contribution du Service de l'eau au plan de redressement de la Ville, qui s'élève à 6,9 M$;

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 5,3 M$, attribuable à la diminution de la main-d'œuvre capitalisée, aux rajustements salariaux ainsi qu'à une hausse du nombre d'heures supplémentaires et compensées;

Services professionnels

- écart favorable de 1,1 M$ à la suite d'un report dans la gestion des actifs d'eau potable;

Services techniques et autres

- écart favorable de 1,0 M$ qui s'explique par un retard dans la mise en œuvre du programme de dépistage des entrées de service en plomb, causé par la pandémie de COVID-19;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 2,2 M$ correspondant au montant réservé pour les transferts aux arrondissements relatifs à l'entente de partenariat;
- écart favorable de 1,1 M$, lié au montant réservé pour les interventions pour travaux majeurs et imprévus;
- écart favorable de 0,4 M$, relié à l'entretien délégué des conduites principales d'aqueduc;

- économie de 0,4 M$, reliée à des investissements moins élevés que prévu dans la réparation d'égouts et l'inspection des bornes d'incendie;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 1,9 M$ pour les dépenses en électricité provenant principalement du crédit de dépenses reçu d'Hydro-Québec, du report de la mise en service du procédé d'ozonation à l'usine Charles-J.-Des Baillets et du débit d'eaux usées traitées;
- écart favorable de 0,9 M$ en économie d'énergie (essence et gaz naturel), en partie attribuable à la baisse du débit d'eaux usées traitées;
- écart défavorable de 1,3 M$ pour les dépenses en produits chimiques, incluant un déficit de 2,2 M$ lié à la hausse du coût des coagulants;
- écart favorable de 1,1 M$ pour l'achat des véhicules de l'équipe « du plomb »;

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- écart défavorable de 5,2 M$, attribuable à la sous-estimation des investissements financés par emprunt pour les exercices financiers de 2019 et 2020;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 10,4 M$, lié à une économie anticipée au budget, sans suppression d'activités et basée sur les excédents historiques.

GRANDS PARCS, MONT ROYAL ET SPORTS

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports contribue à la transition écologique de la Ville. Il offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics.

Le service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive, le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs. Il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Par ses actions, le service enracine la nature dans la métropole, permet à la population de découvrir Montréal d'une rive à l'autre, innove dans la conservation du mont Royal et contribue à faire bouger d'avantage les citoyennes et citoyens au quotidien.

Tableau 38 – Grands parcs, mont Royal et sports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	22 385,8	21 742,1	19 764,7	21 682,0	1 917,3	21 302,4
Transport et communications	305,8	267,3	187,8	306,9	119,1	297,4
Services professionnels	2 989,9	3 774,6	2 672,5	2 709,3	36,8	2 556,2
Services techniques et autres	9 315,4	7 968,8	6 587,7	5 588,0	(999,7)	6 349,1
Location, entretien et réparation	3 243,1	3 360,8	2 965,6	3 810,3	844,7	3 659,4
Biens durables et non durables	4 841,9	6 633,0	10 666,4	926,3	(9 740,1)	761,8
Contributions à des organismes	6 773,9	8 825,7	9 985,8	6 843,0	(3 142,8)	4 941,2
Autres objets de dépenses	86,3	42,2	(275,5)	38,3	313,8	38,3
Total – Charges de fonctionnement	**49 942,1**	**52 614,5**	**52 555,0**	**41 904,1**	**(10 650,9)**	**39 905,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- création du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques;
- tenue d'une consultation citoyenne pour établir une vision collective et réalisation d'études pour le développement du secteur agricole du Grand parc de l'Ouest;
- ouverture d'une nouvelle section du parc Frédéric-Back et actualisation du plan directeur;
- mise en œuvre d'inventaires écologiques pour suivre l'évolution des milieux naturels dans le réseau des parcs-nature;
- évaluation de l'état des berges du parc de Dieppe et des équipements du port de plaisance de Lachine;
- annonce de la transformation de la marina Lachine en parc riverain;
- aménagement temporaire du belvédère Camillien-Houde;

- analyse de l'accessibilité du mont Royal;
- élaboration d'un plan directeur pour la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard;
- mise en place du Conseil du sport de Montréal;
- conception d'un guide d'exploitation des piscines et des pataugeoires, en collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM);
- réalisation de travaux préparatoires pour le dépôt de la candidature de Montréal pour la Coupe du monde FIFA 2026™;
- contribution à l'amélioration de la piscine Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

La pandémie aura eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte à la population. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés pendant plusieurs semaines et tous les événements sportifs majeurs ont été annulés. Dans ce contexte pandémique, notons les résultats suivants :

- croissance de 64 % de l'achalandage dans le réseau des grands parcs;
- affectation de 42 employés aux mesures d'urgence;
- collaboration à la transformation de l'aréna Maurice-Richard pour l'hébergement de personnes en situation d'itinérance (90 jours d'activité);
- soutien à l'Office municipal d'habitation de Montréal et aux ressources communautaires locales.

Principales variations

Budget modifié

Le service a enregistré une diminution de 2,0 M$ de son budget de fonctionnement, principalement attribuable à sa participation au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 2,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports présente un déficit opérationnel de 10,7 M$ par rapport au budget original, principalement attribuable aux dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine et à la contribution pour la construction de la piscine Henri-Bourassa.

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,9 M$, composé de :
  - 0,7 M$ pour la fermeture des installations sportives et l'exploitation des parcs;
  - 0,7 M$ pour d'autres écarts en rémunération (principalement des postes vacants);
  - 0,5 M$ pour la participation au plan de redressement;

Services professionnels et autres

- écart favorable de 1,1 M$ pour les contrats de gestion d'installations sportives et les contrats d'animation et d'accueil dans les parcs-nature;
- écart favorable de 0,3 M$, lié à la participation au plan de redressement;
- écart défavorable de 1,7 M$, attribuable aux dépenses du Plan de gestion de la forêt urbaine;
- écart défavorable de 0,7 M$ pour la sécurisation de la falaise Camillien-Houde;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 0,6 M$, principalement attribuable à la fermeture au public des installations sportives et à la fermeture partielle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- écart favorable de 0,2 M$, lié à la participation au plan de redressement;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 0,6 M$, lié à des économies sur l'acquisition de biens durables et non durables pour les installations sportives et les parcs;
- écart défavorable de 10,3 M$, attribuable aux dépenses du Plan de gestion de la forêt urbaine;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 1,5 M$ pour des virements budgétaires, principalement pour la sécurisation de la falaise Camillien-Houde, le déneigement et le Programme des initiatives locales (PIL);
- écart favorable de 0,6 M$, lié au report des événements sportifs;
- écart favorable de 0,6 M$, lié à la participation au plan de redressement;
- écart défavorable de 4,2 M$, lié à la contribution pour l'amélioration de la piscine Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- écart défavorable de 1,6 M$, attribuable aux dépenses du Plan de gestion de la forêt urbaine.

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER

La mission du Service des infrastructures du réseau routier est de protéger, d'aménager et de développer les infrastructures urbaines de façon durable et innovante, afin de concrétiser le Montréal de demain.

Tableau 39 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	24 472,5	22 264,5	25 052,2	23 965,4	(1 086,8)	23 593,2
Transport et communications	627,7	633,2	466,1	843,6	377,5	665,5
Services professionnels	2 104,5	1 024,8	638,7	1 489,7	851,0	1 080,0
Services techniques et autres	1 624,4	3 020,5	1 017,7	1 023,3	5,6	985,5
Location, entretien et réparation	8 132,4	8 413,0	9 044,5	8 928,0	(116,5)	8 837,2
Biens durables et non durables	555,6	659,8	513,3	862,2	348,9	663,1
Contributions à des organismes	32,6	31,9	75,0	42,3	(32,7)	77,3
Autres objets de dépenses	(8,0)	(30,7)	(313,3)	-	313,3	(164,6)
Total – Charges de fonctionnement	**37 541,7**	**36 017,0**	**36 494,2**	**37 154,5**	**660,3**	**35 737,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- accompagnement des partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets afin de faire respecter les exigences municipales et de saisir les occasions de bonifier l'intégration des réalisations au milieu bâti;
- planification intégrée des projets et réalisation d'un portefeuille de quelque 450 M$ en travaux pour le compte de différents requérants, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (guides et mesures);
- gestion, avec guichet unique, de l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains – 5 500 consentements municipaux traités en 2020;
- amélioration de l'encadrement des services techniques externes, notamment avec la nouvelle Escouade chantier – plus de 100 chantiers visités et 393 interventions (essais, échantillonnages, audits, contrôles, inspections, etc.);
- développement de la « dronautique », en collaboration avec la CMM, pour l'acquisition et le traitement de photos aériennes de haute précision et la consolidation d'une approche mixte de levés de terrain et de levés photogrammétriques.

Principales variations

Budget modifié

Le service a eu, pour l'année 2020, une diminution de budget de 1,4 M$, s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- diminution de 2,8 M$, attribuable au plan de redressement lié à la pandémie de COVID-19;
- augmentation de 0,4 M$ pour des études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets d'investissements (rue Peel, angle Berri-Sherbrooke, rue des Pins);
- augmentation de 1,0 M$ pour des études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets menés en partenariat (SRB Pie-IX, corridor du pont Samuel-De Champlain, rue Sainte-Catherine Ouest).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des infrastructures du réseau routier présente un excédent budgétaire de 0,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants:

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,3 M$ pour les postes vacants, les heures supplémentaires et les écarts salariaux;
- écart défavorable de 0,9 M$ pour les projets menés en partenariat (SRB Pie-IX et corridor du pont Samuel-De-Champlain);
- écart défavorable de 1,5 M$ aux cotisations de l'employeur, causé par des coûts excédentaires du régime de retraite, à la suite de l'évaluation actuarielle, et des autres cotisations de l'employeur, qui étaient plus élevées que prévu.

Services professionnels, techniques et autres

- écart favorable de 1,2 M$ pour le report d'études liés à des projets spécifiques afin de respecter le plan de redressement;
- écart défavorable de 0,3 M$ pour des travaux réalisés pour des partenaires.

URBANISME ET MOBILITÉ

S'inscrivant dans une perspective de transition écologique, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) assure un développement et une mise en valeur du territoire répondant aux aspirations des Montréalais. À cette fin, il offre son expertise et sa capacité à innover à la Direction générale, aux arrondissements ainsi qu'aux partenaires de la Ville.

Tableau 40 – Urbanisme et mobilité
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 906,8	26 901,6	30 919,4	30 248,2	(671,2)	30 033,1
Transport et communications	691,5	951,9	525,3	738,6	213,3	623,0
Services professionnels	7 175,8	7 796,5	7 848,3	8 264,7	416,4	10 527,3
Services techniques et autres	2 524,4	2 745,7	2 616,0	5 181,4	2 565,4	3 502,0
Location, entretien et réparation	2 707,4	(624,2)	506,0	1 200,0	694,0	1 086,2
Biens durables et non durables	4 879,8	14 060,3	4 548,6	8 122,7	3 574,1	6 018,8
Contributions à des organismes	10 368,0	32 381,6	11 800,1	15 699,8	3 899,7	15 466,5
Autres objets de dépenses	(2,4)	-	(11,5)	-	11,5	17,1
Total – Charges de fonctionnement	**50 251,3**	**84 213,4**	**58 752,2**	**69 455,4**	**10 703,2**	**67 274,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- afin de contrer les impacts de la COVID-19, déploiement en un temps record d'un vaste réseau temporaire destiné à faciliter le déplacement sécuritaire des piétons et des cyclistes : les voies actives et sécuritaires (VAS). Ce réseau, long de près de 26 km, a permis d'assurer les règles de distanciation sociale, tout en favorisant l'activité physique. Les VAS ont été implantées, entre autres, sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal, la rue Rachel et le boulevard Gouin;
- avancement des mandats du service, notamment :
  - mise en œuvre d'une concertation interne (services et arrondissements) sur le Plan d'urbanisme et de mobilité et tenue d'ateliers prospectifs avec des partenaires externes;
  - présentation du programme préliminaire d'urbanisme transitoire à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation;
  - réalisation d'études complémentaires sur la ligne rose et préparation des études à venir;
  - collaboration au développement d'un projet de transport électrique structurant permettant de relier l'Est, le Nord-Est et le Grand Sud-Ouest au centre-ville;
  - accompagnement de la nouvelle Direction générale dans la mise en place de l'Agence de mobilité durable;
  - mise à l'essai d'une approche d'aménagement évolutive favorisant le partage de la rue dans certains projets, dont celui de la rue de la Commune;

- poursuite de la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro (diffusion de l'état de la sécurité routière en 2020 et réalisation de 21 visites terrain par l'équipe post-collision, qui ont abouti à la mise en place de 24 actions);
- planification de nouveaux axes du Réseau express vélo (REV) : Viger–Saint-Antoine–Saint-Jacques, Henri-Bourassa et Peel;
- réparation de près de 150 000 nids-de-poule.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par une compression budgétaire de 5,9 M$ dans le cadre du plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 et par un budget additionnel de 3,7 M$, dont 2,7 M$ en provenance du fonds de voirie et 1,0 M$ pour des études d'avant-projets et des activités prioritaires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'urbanisme et de la mobilité présente un excédent budgétaire de 10,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants:

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écarts défavorables de 0,7 M$ s'expliquant principalement par une capitalisation moindre des coûts de la main-d'œuvre affectée à des projets d'immobilisations, pour 1,5 M$ et de 0,8 M$ pour diverses économies en rémunération;

Services professionnels

- écart favorable de 0,4 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 2,7 M$ pour des études et expertises en phase d'avant-projets et de projets prioritaires;
  - économies de 2,4 M$, attribuables au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 et de 0,7 M$ pour des dépenses moindres que prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel;

Services techniques et autres

- écart favorable de 2,6 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - économies de 2,0 M$, liées au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la COVID-19 et de 0,6 MS pour des virements vers d'autres familles de dépenses;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 3,6 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - économies de 2,9 M$ à la suite de virements à d'autres familles de dépenses et de 0,7 M$ pour des dépenses moindres que prévu;

Contributions à des organismes et autres objets de dépenses

- écart favorable de 4,0 M$ s'expliquant en grande partie par les éléments suivants :
  - 1,9 M$ pour une contribution moindre que prévu à BIXI Montréal;
  - 1,5 M$ pour des dépenses moindres que prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Qualité de vie


3805

QUALITÉ DE VIE

Tableau 41 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Qualité de vie						
Culture	67 339,5	64 330,7	61 456,1	65 833,1	4 377,0	62 271,2
Développement économique	61 725,8	92 832,9	93 643,7	61 775,9	(31 867,8)	98 634,2
Diversité et inclusion sociale	29 205,5	29 253,7	34 628,7	30 410,1	(4 218,6)	34 757,6
Environnement	174 877,9	146 736,3	169 013,9	151 858,5	(17 155,4)	150 411,9
Espace pour la vie	58 201,2	59 351,3	59 449,0	71 424,6	11 975,6	68 915,5
Habitation	40 558,0	86 941,5	89 606,6	153 297,0	63 690,4	172 410,5
Total – Qualité de vie	**431 907,9**	**479 446,4**	**507 798,0**	**534 599,2**	**26 801,2**	**587 400,9**

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalais dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

De manière plus précise, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques et le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- la médiation culturelle, l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics, les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle, les industries culturelles et créatives.

Tableau 42 – Culture
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 658,2	15 426,0	16 215,8	16 710,6	494,8	15 836,0
Transport et communications	326,6	213,2	80,4	316,7	236,3	139,5
Services professionnels	4 994,4	3 825,3	3 822,8	4 440,4	617,6	3 625,6
Services techniques et autres	3 043,1	3 723,6	2 901,5	2 965,5	64,0	2 275,6
Location, entretien et réparation	95,4	112,2	40,4	160,7	120,3	68,4
Biens durables et non durables	8 124,4	8 076,2	8 037,8	7 922,9	(114,9)	8 111,0
Contributions à des organismes	33 097,4	32 954,2	30 357,4	33 316,3	2 958,9	32 215,1
Total – Charges de fonctionnement	**67 339,5**	**64 330,7**	**61 456,1**	**65 833,1**	**4 377,0**	**62 271,2**

Faits saillants

En 2020, une offre culturelle adaptée au contexte de la pandémie de COVID-19 a été proposée aux Montréalais. De plus, le milieu culturel a pu compter sur un soutien financier précieux pour ce secteur tout particulièrement fragilisé :

- offre d'abonnements en ligne par les bibliothèques afin que tous les citoyens puissent avoir accès aux collections numériques – près de 10 000 nouveaux abonnements ont ainsi été enregistrés;
- adaptation des activités estivales au contexte de la pandémie : activités et concerts virtuels, baladodiffusions, déambulatoires et pop-up surprises, expositions d'œuvres temporaires et murales, ainsi que projets de médiation culturelle à l'extérieur;
- mise en place d'une programmation culturelle pour les voies actives sécuritaires (VAS) – 91 balados diffusés et 17 installations artistiques et numériques proposées dans une dizaine d'arrondissements;

- apport d'un soutien financier au Partenariat du Quartier des spectacles pour réaliser un vaste programme d'interventions estivales visant à créer des lieux sécuritaires et animés permettant aux citoyens d'explorer le centre-ville;
- apport d'un soutien financier aux festivals pour créer une programmation diversifiée et, ainsi, proposer aux citoyens une série d'événements inédits;
- coordination de la reprise des tournages pour une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert du gouvernement provincial;
- contribution du Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal à l'implantation des tournages verts afin de réduire au minimum l'empreinte écologique des équipes de production – un guide contenant plus de 50 mesures écoresponsables leur est maintenant distribué;
- bonification importante de la subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal – près de 500 artistes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour l'occupation de leur atelier;
- installation de 5 nouvelles œuvres d'art public dans des espaces du domaine public;
- participation du milieu culturel à une vaste consultation qui a permis d'élaborer une vision concertée du développement culturel, qui sera portée par Montréal métropole culturelle.

Principales variations

Budget modifié

La diminution nette de 3,6 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par une diminution de 4,6 M$ à la suite de la mise en place du plan de redressement afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 et par un budget additionnel de dépenses de 1,0 M$: 0,4 M$ pour le projet d'animation culturelle prévu par le plan de relance du centre-ville de Montréal, 0,4 M$ pour des études liées au Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC) et 0,2 M$ pour diverses autres dépenses.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la culture présente un excédent budgétaire de 4,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,5 M$ s'expliquant principalement par des postes vacants;

Services professionnels

- écart favorable de 1,3 M$ à la suite de la mise en place du plan de redressement afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- écart défavorable de 0,3 M$ pour des services professionnels liés à une œuvre d'art destinée à la jetée Alexandra et financés par l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- écart défavorable de 0,4 M$ pour des études menées dans le cadre du programme RAC;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 1,7 M$ à la suite de la mise en place du plan de redressement afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- écart favorable de 2,7 M$ pour des dépenses reportées, prévues dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- écart défavorable de 1,0 M$ pour le musée Pointe-à-Callière – renouvellement des expositions permanentes 2018-2020;
- écart défavorable de 0,4 M$ pour le projet d'animation culturelle prévu dans le plan de relance du centre-ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mission principale du Service du développement économique consiste à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Tableau 43 – Développement économique
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	7 032,9	8 194,9	9 180,0	7 967,3	(1 212,7)	8 472,5
Transport et communications	493,9	540,4	357,0	495,0	138,0	1 005,7
Services professionnels	1 848,7	2 683,4	4 248,0	1 856,7	(2 391,3)	5 676,2
Services techniques et autres	1 280,7	461,0	742,4	426,0	(316,4)	1 096,4
Location, entretien et réparation	122,9	25,8	3,4	92,6	89,2	59,9
Biens durables et non durables	255,5	61,4	195,9	130,1	(65,8)	227,4
Contributions à des organismes	51 366,0	80 862,7	78 901,9	50 803,2	(28 098,7)	82 077,0
Autres objets de dépenses	(674,8)	3,3	15,1	5,0	(10,1)	19,1
Total – Charges de fonctionnement	**61 725,8**	**92 832,9**	**93 643,7**	**61 775,9**	**(31 867,8)**	**98 634,2**

Faits saillants

Dès le mois de mars, le service s'est consacré à soutenir l'activité économique montréalaise, fortement affectée par la crise sanitaire. Compte tenu de l'urgence de la situation et des nouveaux défis en matière de développement économique, social et culturel de la métropole, les actions sous-jacentes aux objectifs fixés pour 2020 ont été remplacées par un ensemble de mesures d'urgence et de relance.

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- implantation d'une ligne téléphonique « affaires », qui permet d'accéder à l'ensemble des outils et programmes d'aide offerts tant par la Ville que les gouvernements et les autres organismes de soutien à l'entreprise – elle a répondu à plus de 10 000 demandes d'information des commerçants et des entrepreneurs montréalais;
- augmentation de 2,0 M$ de l'aide financière destinée aux entreprises commerciales afin que celles-ci réalisent des projets pour consolider leurs activités;
- apport d'un soutien de 1,0 M$ à 17 initiatives offrant à 2 625 entreprises montréalaises des solutions tangibles pour faire face aux défis de la crise sanitaire;
- apport de soutien aux sociétés de développement commercial (SDC) : financement, report d'échéance des cotisations des membres, mise en œuvre d'un programme d'aide financière de 0,5 M$, applicable à une campagne de sociofinancement des entreprises commerciales;

- mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec – au 31 décembre 2020, 1 655 dossiers étaient admis pour l'obtention d'une aide financière, pour une valeur totale de 67,4 M$;
- lancement, en juillet, du plan « Une impulsion pour la métropole : agir maintenant », comprenant 20 mesures de soutien et de relance, réparties en 4 axes :
  - axe 1 – Mettre le commerce au cœur de la relance;
  - axe 2 – Aider les entrepreneurs à faire des affaires autrement;
  - axe 3 – Réinventer le développement économique du territoire;
  - axe 4 – Mobiliser l'écosystème économique pour susciter un engagement collectif et renouvelé;
- réalisation des actions suivantes, à partir de ce plan :
  - offre de programmes d'aide pour les salles de spectacle privées et non subventionnées et les cinémas indépendants, pour les entreprises émergentes et pour les établissements situés dans un secteur traversé par le Réseau express vélo;
  - offre de soutien à des organismes phares afin qu'ils accompagnent les entreprises de leur écosystème dans l'adaptation de leur modèle d'affaires;
  - ajout de 1,5 M$ en aide financière pour les entreprises commerciales et de 1,7 M$ pour les entreprises d'économie sociale et leurs projets de consolidation d'activités;
  - production d'un guide d'adaptation des commerces et d'un webinaire de partage, adaptés au contexte pandémique, et aménagement de 5 espaces sur rue, terrasses et placottoirs créés par des designers montréalais;
  - soutien à la livraison urbaine décarbonée et à une campagne de promotion des entreprises qui misent sur une clientèle touristique;
  - mise en place d'un moratoire de 6 mois sur les remboursements des prêts octroyés aux entreprises par les organismes du réseau PME MTL;
- réalisation de mesures ciblées pour la période des Fêtes : campagne d'achat local, prolongation des heures d'ouverture des commerces, soutien financier à la livraison urbaine, aménagement de 26 stations hivernales, gratuité du stationnement tarifé sur rue au centre-ville.

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 36,9 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- 10,2 M$ liés aux budgets additionnels octroyés dans le cadre des ententes relatives au Fonds régions et ruralité (FRR) et au Fonds de développement des territoires (FDT);
- 5,1 M$ liés au projet d' îlot central du Technopôle Angus (Angus) et au Programme de réhabilitation de terrains de l'est de Montréal;
- 24,2 M$ liés aux revenus « Réflexe », conformément aux dispositions de l'entente de 150 M$ conclue avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;
- 1,0 M$ lié aux excédents affectés de la Ville transférés au Fonds de dynamisation des artères commerciales pour les SDC de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- diminution de 3,4 M$, liée au plan de redressement exigé par le contexte de crise sanitaire.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du développement économique présente un déficit opérationnel budgétaire de 31,9 M$ par rapport au budget original. Celui-ci s'explique par l'accélération des dépenses associées au contexte de pandémie. Les principaux écarts notés sont les suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,6 M$ pour les écarts salariaux et les heures supplémentaires;
- écart défavorable de 0,6 M$ s'expliquant par la croissance de la main-d'œuvre financée par les ententes de 150,0 M$, de 75,0 M$ (Réhabilitation des terrains contaminés) et Angus;

Services et honoraires professionnels

- écart défavorable de 2,4 M$, associé à l'augmentation des dépenses, notamment pour la réalisation d'études quant à la mise en œuvre de mesures de relance;

Contributions à des organismes et autres objets de dépenses

- écart défavorable de 20,3 M$, attribuable à une augmentation de 150,0 M$ des contributions financées par l'entente Réflexe Montréal;
- écart défavorable de 10,8 M$, en lien avec la hausse des contributions financées par le FRR, le FDT et l'entente sur le projet Angus;
- écart favorable de 3,0 M$, lié au plan de redressement.

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE

La mission du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal : une ville inclusive, engagée et diversifiée.

Tableau 44 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 244,4	6 111,5	6 949,4	5 554,5	(1 394,9)	6 520,5
Transport et communications	221,3	111,8	412,4	89,7	(322,7)	435,7
Services professionnels	1 366,5	1 636,1	1 655,7	1 339,8	(315,9)	1 912,8
Services techniques et autres	295,0	342,7	354,3	662,3	308,0	390,5
Location, entretien et réparation	9,5	1,9	1,3	24,4	23,1	18,3
Biens durables et non durables	42,7	70,0	33,0	47,9	14,9	49,9
Contributions à des organismes	22 026,1	20 451,6	24 713,4	22 691,5	(2 021,9)	24 920,7
Autres objets de dépenses	-	528,1	509,2	-	(509,2)	509,2
Total – Charges de fonctionnement	**29 205,5**	**29 253,7**	**34 628,7**	**30 410,1**	**(4 218,6)**	**34 757,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre des plans d'action suivants :
  - Rassembler Montréal 2019-2020 – premier plan d'action en développement social de la Ville;
  - Montréal inclusive 2018-2021 – premier plan d'action de la Ville en matière d'intégration des personnes immigrantes;
  - Parce que la rue a différents visages 2018-2020 – plus de 40 actions visant à répondre aux besoins et aux différents visages de l'itinérance;
  - un investissement de plus de 20 M$ à quelque 400 organismes, dans plusieurs domaines (itinérance, sécurité alimentaire, rapprochement interculturel, lutte contre les discriminations et la pauvreté, etc.) et auprès de tous les segments de la population (enfants, jeunes, aînés, familles, immigrants, migrants à statut précaire, personnes en situation de handicap, membres de la communauté LGBTQ2+, etc.);
- exercice d'un rôle incontournable dans la gestion de la crise sanitaire auprès des personnes vulnérables, notamment :
  - en coordonnant une nouvelle cellule d'urgence en insécurité alimentaire;
  - en soutenant au quotidien le Centre de coordination des mesures d'urgence ainsi que des mesures avec le réseau de la santé;

- en mettant en œuvre des services d'hébergement d'urgence ainsi que des services alimentaires pour des milliers de personnes en situation d'itinérance;
- en rendant disponibles, en une quinzaine de langues, des capsules audio et des fiches d'information sur les ressources et mesures sanitaires.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 4,2 M$ entre le budget original et le budget modifié provient des éléments suivants :

- 4,6 M$: report de la subvention reliée aux ententes avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ville-MIFI);
- 2,2 M$: report de l'aide financière pour la légalisation du cannabis;
- 1,0 M$: réception d'une contribution financière de la Fondation AMC liée à la pandémie de COVID-19;
- (1,5 M$) : plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- (2,1 M$) : transferts budgétaires aux arrondissements, dans le cadre de la Politique de l'enfant.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart défavorable de 1,4 M$ s'explique par les éléments suivants :

- écart défavorable de 1,2 M$, dont un montant de 0,9 M$ est attribuable aux postes financés par des subventions et 0,3 M$, à des postes hors budget;
- écart défavorable de 0,2 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies basée sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19.

Contributions à des organismes

L'écart défavorable de 2,0 M$ s'explique par les éléments suivants :

- écart défavorable de 2,7 M$, lié à des soutiens financiers assurés par la subvention Ville-MIFI;
- écart défavorable de 1,2 M$ provenant de l'aide financière pour la légalisation du cannabis;
- écart défavorable de 1,0 M$, lié à la contribution reçue de la Fondation AMC pour les fonds COVID-19;

- écart favorable de 2,2 M$, principalement lié aux virements budgétaires aux arrondissements dans le cadre de la Politique de l'enfant;
- écart favorable de 0,7 M$ découlant de réaménagements internes liés à la subvention du MTESS.

Autres objets de dépenses

L'écart défavorable de 0,5 M$ s'explique par les dépenses subventionnées relatives à l'aide financière pour la légalisation du cannabis.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal, en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Par son expertise, le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Tableau 45– Environnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 955,4	21 697,4	23 010,6	23 318,7	308,1	22 912,8
Transport et communications	646,0	513,0	341,6	687,7	346,1	491,6
Services professionnels	612,7	2 984,3	2 546,2	3 114,8	568,6	4 791,7
Services techniques et autres	111 891,1	120 155,1	127 308,3	129 509,4	2 201,1	128 541,8
Location, entretien et réparation	843,0	890,4	759,5	1 597,0	837,5	1 368,9
Biens durables et non durables	5 040,0	27 632,9	29 380,0	33 676,0	4 296,0	36 527,2
Contributions à des organismes	131,4	146,2	25,0	170,5	145,5	144,5
Autres objets de dépenses	33 758,3	(27 283,0)	(14 357,3)	(40 215,6)	(25 858,3)	(44 366,6)
Total – Charges de fonctionnement	**174 877,9**	**146 736,3**	**169 013,9**	**151 858,5**	**(17 155,4)**	**150 411,9**

Faits saillants

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur les activités du Service de l'environnement, qu'elles fassent partie ou non des services essentiels à maintenir. La capacité d'adaptation des équipes, fortement sollicitées, a permis d'apporter une contribution parfois différente de son rôle habituel, tout en poursuivant la réalisation de projets majeurs et innovants visant à participer à la transition écologique de l'agglomération de Montréal. Parmi les réalisations, les suivantes sont à souligner :

- adoption du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (PDGMR) qui vise l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030;
- maintien des activités de collecte et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles depuis le début de la pandémie grâce à des communications régulières avec les entrepreneurs;
- mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte et transport et de traitement (octroi d'un premier bloc de contrat de plus de 170,0 M$), qui prévoit la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus dans le respect des engagements du PDGMR;

- intégration de mesures sanitaires et de contrôles spécifiques aux écocentres faisant de Montréal la seule municipalité du Québec à offrir, sans arrêt, ce service aux citoyens;
- gestion rigoureuse de l'ensemble du processus de gestion de la faillite de l'entreprise Rebuts solides canadiens (RSC); établissement et mise en œuvre d'options pour assurer le maintien de la collecte et du tri des matières recyclables sur le territoire;
- réalisation de projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération :
  - construction et mise en service d'un mur-écran et d'une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
  - conception et lancement de la construction d'une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- maintien du respect des normes de qualité de l'air et de l'eau, malgré le ralentissement provoqué par la pandémie de COVID-19. En complément du bilan annuel, un rapport spécifique sur l'évolution de la qualité de l'air pendant les mois d'activités réduites, en raison de la pandémie, a aussi été produit;
- appui d'organisations par la Division de l'inspection des aliments, la pandémie ayant durement touché le secteur de la restauration. En complément de son rôle, l'équipe a pu épauler le centre d'appel en soutien aux commerces ainsi que la CNESST (collecte d'informations sur le respect des directives sanitaires dans les établissements).

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 1,4 M$ et provient principalement du plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, pour 4,2 M$, du programme MTQ-Turcot pour la mesure de la qualité de l'air, pour 0,2 M$, et de budgets additionnels pour les activités de la gestion des matières résiduelles, pour 2,6 M$.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable de 0,6 M$, principalement attribuable à des études non réalisées dans un souci d'optimisation budgétaire;

Services techniques

- écart favorable de 2,2 M$, principalement attribuable aux activités de la gestion des matières résiduelles, et plus spécifiquement :
  - écart favorable de 3,8 M$, lié à des économies sur les contrats de collecte et de transport (indice de carburant), à des mesures d'optimisation budgétaire pour la pandémie (horaire des écocentres et report de projets pilotes des 9 logements et plus) et à l'optimisation des activités relatives aux matières recyclables;
  - écart favorable de 0,7 M$, occasionné par le maintien des horaires d'hiver pour les écocentres;
  - écart favorable de 0,5 M$, attribuable aux baisses de volume ou de coût de gestion de certains déchets domestiques (bois, résidus de construction-rénovation-démolition et résidus dangereux) et à des études non réalisées, à des fins d'optimisation budgétaire;
  - écart favorable de 2,5 M$, attribuable au retard de la mise en service de l'usine de traitement des eaux, au PEPSC (le budget prévoyant 6 mois de fonctionnement), et à celui de la construction de l'usine du lixiviat, au CESM (impact de la pandémie);
  - écart défavorable de 3,5 M$, imputable à la hausse des coûts des nouveaux contrats de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles;
  - écart défavorable de 1,6 M$, lié à la hausse des coûts de la valorisation des matières recyclables, en raison de la crise du marché des matières recyclables;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 0,8 M$ attribuable au report de la mise en service de l'usine de traitement des eaux du PEPSC ainsi qu'à la baisse des activités des écocentres et du contrôle des rejets industriels.

Biens durables et non durables

- écart favorable de 4,2 M$, imputable aux dépenses suivantes :
  - écart favorable de 4,9 M$, lié à des retards dans la construction de l'usine d'assainissement du lixiviat, au report du projet de rationalisation des équipements du CESM et au report de l'implantation des mesures de mitigation au PEPSC;

Autres objets de dépenses

- écart de 25,8 M$, s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 6,9 M$, dû à la révision à la hausse des provisions pour passifs environnementaux associées au centre de tri Saint-Michel, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et aux sites contaminés;
  - écart de 18,9 M$ pour les réserves des passifs environnementaux, principalement attribuable à une subvention de 10,0 M$ du programme Revi-sols ainsi qu'au retard dans les travaux effectués au CESM et au PEPSC.

ESPACE POUR LA VIE

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada – un important pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- fermeture forcée des musées de l'Espace pour la vie pendant plusieurs mois (de mars à juin et d'octobre à décembre), en raison de la pandémie;
- réouverture du Biodôme, en août 2020 : véritable coup de maître architectural, la restauration de ce bâtiment patrimonial laisse toute la place à la nature et offre de nouveaux points de vue sur les écosystèmes, plus immersifs, en plus d'inviter les citoyens à passer à l'action pour protéger la biodiversité;
- développement d'activités numériques et virtuelles permettant de renouer avec les publics et de favoriser l'innovation ouverte avec les citoyens d'ici et d'ailleurs;
- tenue de l'événement international « Activer le potentiel humain en faveur de la biodiversité », à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies;
- déploiement d'une programmation hors les murs, « Espace pour la vie près de chez vous » – les animateurs de l'Espace pour la vie se sont rendus dans 44 parcs de Montréal et de plusieurs autres municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- participation à l'effort collectif en temps de pandémie : augmentation exceptionnelle de la production de légumes dans les jardins nourriciers, jeunes et des nouveautés, permettant de distribuer plus de 780 caisses de légumes à des banques alimentaires et cuisines collectives montréalaises.

Tableau 46 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	29 811,9	28 802,1	28 958,3	33 421,1	4 462,8	32 457,1
Transport et communications	1 980,1	2 168,7	1 278,1	1 440,8	162,7	1 898,1
Services professionnels	1 122,9	1 432,1	1 479,5	1 722,7	243,2	1 681,2
Services techniques et autres	8 673,7	8 886,0	8 397,1	11 958,8	3 561,7	10 425,0
Location, entretien et réparation	172,0	202,3	157,0	207,7	50,7	235,9
Biens durables et non durables	4 119,7	4 332,8	3 265,2	5 407,3	2 142,1	4 959,9
Frais de financement	5 147,7	5 627,8	6 388,6	7 151,3	762,7	7 151,3
Remboursement de la dette à long terme	6 750,1	7 464,5	9 065,7	9 636,9	571,2	9 636,9
Contributions à des organismes	423,1	435,0	490,7	478,0	(12,7)	470,1
Autres objets de dépenses	-	-	(31,2)	-	31,2	-
Total – Charges de fonctionnement	**58 201,2**	**59 351,3**	**59 449,0**	**71 424,6**	**11 975,6**	**68 915,5**

Principales variations

Budget modifié

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Ville de Montréal, selon une gestion serrée des finances publiques, a pris la décision responsable de réduire ses dépenses courantes afin d'atténuer l'impact fiscal sur les citoyens, qui ont fait face à cette pandémie mondiale de façon courageuse et solidaire. La diminution de 2,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- une contribution de 3 M$ (1,0 M$ en rémunération et 2,0 M$ dans les autres familles de dépenses) au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- des contributions financières diverses de 0,3 M$, des contrats échanges et les camps de jour de l'Espace pour la vie, pour un montant de 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'Espace pour la vie présente un excédent budgétaire de 12,0 M$, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 4,5 M$ s'expliquant ainsi :
  - 1,1 M$ en charges sociales et régimes de retraite;
  - 4,4 M$ résultant du gel temporaire de l'embauche et de la fermeture des institutions au printemps et à l'automne, d'économies sur les postes vacants, des écarts salariaux et des

primes, des coûts excédentaires du régime de retraite à la suite de l'évaluation actuarielle et des autres cotisations de l'employeur, plus élevées que prévu au budget;

- 1 M$ du plan de redressement;

Services techniques

- écart favorable de 3,6 M$ provenant des économies engendrées par la fermeture des institutions au printemps et à l'automne, l'annulation de certains projets de programmation et la réduction des frais d'administration internes facturés par la Ville à l'Espace pour la vie, au prorata des dépenses de fonctionnement;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 2,1 M$ découlant de la réduction des achats de marchandises destinées à la revente en boutique et en restauration, liée à la réduction de l'achalandage, ainsi que des acquisitions de biens nécessaires à l'entretien des collections végétales et animales;

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- écart favorable de 1,3 M$, dû à la baisse des taux d'intérêt associés au financement et au volume d'emprunt relatif aux projets d'investissement.

Tableau 47 – Espace pour la vie – Revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Transferts	358,0	214,9	86,8	-	86,8	86,8
Services rendus	17 127,0	14 617,9	3 394,2	27 931,3	(24 537,1)	28 344,9
Total – Revenus	**17 485,0**	**14 832,8**	**3 481,0**	**27 931,3**	**(24 450,3)**	**28 431,7**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par un budget additionnel de revenus pour les éléments suivants :

- Des contributions financières diverses de 0,3 M$, des contrats échanges et les camps de jour de l'Espace pour la vie pour un montant de 0,2 M$.

Revenus

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Services rendus

- écart défavorable de 24,5 M$ découlant des éléments suivants :
  - Jardin botanique : fermeture au printemps et à l'automne entraînant une perte d'environ 200 000 visiteurs, pour 2,8 M$; perte d'environ 275 000 visiteurs de la clientèle touristique, pour 5,8 M$; baisse de la clientèle locale causant une perte d'environ 70 000 visiteurs, pour 0,7 M$; annulation de l'événement Jardins de lumière représentant une perte d'environ 175 000 visiteurs, pour 1,7 M$;
  - Biodôme : report d'ouverture et fermeture à l'automne entraînant une perte d'environ 675 000 visiteurs, pour 8,3 M$; perte d'environ 170 000 visiteurs des clientèles scolaires et de groupes, pour 2,3 M$; baisse de la clientèle locale et baisse de capacité d'environ 46 000 visiteurs, pour 0,5 M$;
  - Planétarium : fermeture au printemps et à l'automne générant une perte d'environ 110 000 visiteurs, pour 1,1 M$; perte de clientèles scolaires et de groupes et baisse de capacité d'environ 120 000 visiteurs, pour 1,5 M$.

HABITATION

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Tableau 48 – Habitation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	8 838,2	9 654,8	10 806,8	10 580,0	(226,8)	10 580,0
Transport et communications	105,4	76,7	44,6	63,2	18,6	71,2
Services professionnels	268,1	408,2	556,0	904,0	348,0	1 117,6
Services techniques et autres	177,0	84,0	123,4	163,4	40,0	172,6
Location, entretien et réparation	7,1	19,6	2,4	19,1	16,7	19,1
Biens durables et non durables	142,3	139,2	92,3	100,9	8,6	153,1
Contributions à des organismes	31 019,9	76 559,0	78 066,9	141 466,4	63 399,5	160 296,9
Autres objets de dépenses	-	-	(85,8)	-	85,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**40 558,0**	**86 941,5**	**89 606,6**	**153 297,0**	**63 690,4**	**172 410,5**

Faits saillants

Dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent, le Service de l'habitation a poursuivi ses efforts pour soutenir une offre résidentielle diversifiée, saine et abordable.

Dans sa troisième année de mise en œuvre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021, le service a atteint 79 % de la cible globale avec :

- 3 639 logements sociaux en chantier ou en élaboration avec engagement de subventions;
- 5 690 ménages touchés par des interventions pour le logement abordable.

Pour la seule année 2020, voici les principaux éléments :

- inspection de 2 088 logements par la Division salubrité pour lutter contre l'insalubrité;
- adoption (janvier 2021) d'un projet de règlement révisé pour une métropole mixte, qui balise l'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les projets résidentiels;
- rénovation avec subvention de 827 logements locatifs rénovés avec subvention et finalisation de l'adoption de nouveaux programmes : Programme d'adaptation de domicile (pour personnes handicapées), modulé au contexte montréalais; RénoPlex (appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels); Réno logement abordable (appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs);
- réorganisation des activités pour le télétravail et poursuite du traitement des demandes pour le Programme d'appui à l'acquisition résidentielle (1 335 dossiers traités);

- élaboration, avec de nombreux partenaires, d'un plan d'urgence pour l'Opération 1er juillet, qui a permis de répondre aux besoins de plus de 750 ménages, dont 370 ont été accompagnés dans leurs recherches de logement et plus de 100 ont été hébergés.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels au cours de l'année 2020, ce qui a porté l'écart entre le budget original et le budget modifié à 19,1 M$, un montant qui s'explique de la façon suivante :

- 22,6 M$ en budgets supplémentaires découlant des ententes tripartites 2018, 2019 et 2020 intervenues entre la Ville de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le gouvernement du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ce montant correspond aux dépenses réelles effectuées en 2020 et les portions inutilisées de ces budgets sont reportables à l'année suivante;
- 4,5 M$ en réduction destinée au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19;
- 1,2 M$ supplémentaire pour le protocole d'entente de gestion intervenu entre la SHQ et la Ville, destiné à venir en aide aux ménages faisant face à la pénurie de logements locatifs;
- 0,2 M$ en transfert budgétaire au Service de l'urbanisme et de la mobilité, ayant pour effet de diminuer le budget modifié du service.

Charges de fonctionnement

La variation entre les dépenses réelles et le budget original est principalement attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,2 M$ qui s'explique principalement par des besoins additionnels, notamment pour la gestion des différents programmes de subventions; par ailleurs, cet écart est compensé par un réaménagement des autres familles de dépenses;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 63,4 M$, qui provient de dépenses moindres que prévu, associées à AccèsLogis, au programme Rénovation Québec et à l'Axe 3, et attribuables à des retards observés sur plusieurs chantiers des organismes bénéficiaires. Notons que pour la majorité de ces budgets, la Ville est compensée par la SHQ et qu'ils sont reportables à l'année suivante.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Service aux citoyens



SERVICE AUX CITOYENS

Tableau 49 – Service aux citoyens

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Service aux citoyens						
Concertation des arrondissements	101 971,1	104 827,5	98 409,6	93 159,4	(5 250,2)	102 864,0
Expérience citoyenne et communications	23 716,8	23 867,0	25 899,2	28 700,2	2 801,0	28 382,4
Technologies de l'information	83 846,8	86 880,1	82 665,7	91 955,6	9 289,9	87 475,4
Total – Service aux citoyens	**209 534,7**	**215 574,6**	**206 974,5**	**213 815,2**	**6 840,7**	**218 721,8**

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Le Service de la concertation des arrondissements conseille les services municipaux et les arrondissements et se concerte avec eux, principalement en lien avec le respect de la Politique de déneigement, la mobilité, la gestion animalière et la propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

Tableau 50 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 288,7	7 285,5	8 282,3	9 466,0	1 183,7	8 865,9
Transport et communications	148,1	150,4	168,0	232,1	64,1	182,9
Services professionnels	230,6	368,9	557,8	599,9	42,1	767,5
Services techniques et autres	93 075,7	95 634,5	88 185,2	81 475,1	(6 710,1)	91 679,0
Location, entretien et réparation	1 393,1	522,7	525,2	505,5	(19,7)	583,8
Biens durables et non durables	489,8	526,1	381,3	580,8	199,5	429,9
Contributions à des organismes	309,9	337,2	309,8	300,0	(9,8)	355,0
Autres objets de dépenses	35,2	2,2	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**101 971,1**	**104 827,5**	**98 409,6**	**93 159,4**	**(5 250,2)**	**102 864,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de services de déneigement flexibles :
  - suivant la révision de la Politique de déneigement en 2019, possibilité pour les arrondissements de réaliser les chargements locaux afin de s'adapter aux conditions climatiques;
  - au total, réalisation de 4 chargements à l'initiative de la Ville et de 2 chargements locaux d'arrondissement – à noter qu'en janvier, 5 chargements en 4 semaines ont été faits;
  - mise en place d'un contrôle systématique du remplissage des bennes de camions de neige;

- élargissement du champ d'action de l'Escouade mobilité :
  - réalisation de plus de 22 401 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements (30 000 depuis 2018) – l'escouade est active depuis 2020 dans tous les arrondissements;
  - implication de première ligne pour le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires;

- amélioration de la propreté dans les lieux publics :
  - déploiement de brigades de propreté sur les rues très achalandées de tous les arrondissements;
  - installation de 800 cendriers publics sur les artères à fort achalandage, ce qui a permis de collecter et d'envoyer au recyclage plus de 1,5 million de mégots;
  - apport d'un soutien à plus de 17 organismes communautaires et culturels pour la réalisation de murales dans 12 arrondissements, dans le cadre du Programme d'art mural, volet 2;

- gestion d'une cohabitation sécuritaire entre citoyens et animaux domestiques :
  - réalisation de plus de 7 700 interventions auprès des gardiens de chiens, à des fins d'application réglementaire et de sensibilisation;
  - poursuite des études et démarches afin d'établir de nouveaux concepts pour le projet de refuge animalier;

- développement et exploitation de systèmes informatiques adaptés à la réalité COVID-19 :
  - développement d'un formulaire en ligne de demande de vignettes de stationnement pour les 19 arrondissements ainsi que d'outils de gestion pour le suivi des demandes;
  - participation au développement de nouveaux formulaires en ligne (permis de rénovations intérieures) et gestion du changement et de la formation des utilisateurs.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 9,7 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au budget additionnel de 12,0 M$ reçu pour les coûts supplémentaires de chargement et de transport de la neige (provenant de la réserve neige) ainsi qu'au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, représentant une compression de 2,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la concertation des arrondissements présente un déficit budgétaire de 5,3 M$ par rapport au budget original attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,2 M$, généré principalement par la gestion des postes vacants;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 10,4 M$ afin de couvrir les coûts supplémentaires d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige, compensé par la réserve neige;
- écart favorable de 1,9 M$, principalement attribuable à l'annulation de la saison des corvées de propreté printanières, due au contexte pandémique, ainsi qu'à l'annulation de certaines activités de sensibilisation en gestion animalière;
- écart favorable de 1,8 M$, relié au remorquage et s'expliquant par le fait que 50 % des dépenses sont déjà incluses dans les contrats de déneigement clés en main.

EXPÉRIENCE CITOYENNE ET COMMUNICATIONS

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Tableau 51 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	19 113,0	19 136,9	22 548,1	23 084,2	536,1	23 032,3
Transport et communications	2 751,7	3 185,8	2 360,7	3 479,6	1 118,9	3 183,4
Services professionnels	307,2	575,1	447,8	597,1	149,3	752,3
Services techniques et autres	1 114,8	1 020,0	815,2	1 357,5	542,3	1 142,8
Location, entretien et réparation	286,8	20,8	5,7	13,2	7,5	7,2
Biens durables et non durables	143,8	87,8	151,5	168,6	17,1	214,4
Contributions à des organismes	(0,5)	-	50,0	-	(50,0)	50,0
Autres objets de dépenses	-	(159,4)	(479,8)	-	479,8	-
Total – Charges de fonctionnement	**23 716,8**	**23 867,0**	**25 899,2**	**28 700,2**	**2 801,0**	**28 382,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- report de plusieurs activités et campagnes de communication en raison de la pandémie;
- gestion de crise en raison de la pandémie de COVID-19 et des autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement;
- présence 24 h/24 et 7 j/7 des équipes au Centre de coordination des mesures d'urgence;
- développement de centaines d'outils (panneaux, affiches, etc.) sur les consignes sanitaires, produits et distribués à l'ensemble des services, des arrondissements et des villes liées;
- tenue de nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation portant, entre autres, sur l'offre culturelle numérique, le déménagement dans le contexte de la pandémie, les règles sanitaires, la relance économique ainsi que les programmes d'aide aux entreprises et aux commerçants;
- organisation de plus de 100 événements de presse et traitement de plus de 1 000 demandes de médias liées aux mesures d'urgence et autres sujets;
- gestion de plus de 45 000 commentaires et questions de citoyens sur les médias sociaux de la Ville;
- enregistrement de plus de 5,5 millions de visites et de 15 millions de pages vues sur le site **montreal.ca**;

- traitement d'un volume d'appels accru au centre de services 311, particulièrement au deuxième trimestre;
- création d'une dizaine de nouveaux services numériques visant à simplifier la vie des citoyens tout en leur évitant de se rendre à un bureau Accès Montréal;
- organisation de séances de consultation et d'information virtuelles pour les projets de Griffintown, des rues Peel et Sainte-Catherine Ouest, du Réseau express vélo, du Grand parc de l'Ouest et du boulevard Gouin;
- distribution de près d'un million d'avis de travaux pour les 200 à 300 chantiers ayant repris leur activité.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,3 M$ entre le budget original et le budget modifié est principalement attribuable au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 1,1 M$, ainsi qu'à un transfert en provenance de 3 arrondissements pour la centralisation du centre de services 311.

Charges de fonctionnement

Rémunération et cotisations de l'employeur

L'écart favorable de 0,5 M$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- écart favorable de 1,5 M$, principalement dû à la gestion des postes vacants;
- écart défavorable de 0,6 M$, attribuable au transfert budgétaire en provenance de 3 arrondissements pour le centre de services 311;
- écart défavorable de 0,4 M$, en raison de la répartition de la provision pour vacances et maladies sur des soldes non utilisés grandeur Ville par accréditation plus élevés qu'à l'habitude à cause de la pandémie de COVID-19.

Autres familles de dépenses

L'écart favorable de 2,3 M$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- écart favorable de 1,8 M$, dû à l'annulation ou au report de plusieurs activités et campagnes de communication, telles que la campagne d'impact pour la relance de la rue Sainte-Catherine Ouest et l'annulation du sommet Montréal 2030;
- écart favorable de 0,5 M$, imputable au remboursement des salaires admissibles des employés affectés aux mesures d'urgence.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information assure le maintien des services technologiques clés de la Ville et en soutient la modernisation. Il appuie aussi les unités de la Ville dans leurs mandats liés à la ville intelligente et numérique, aux initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Tableau 52 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	48 101,3	45 468,7	45 934,0	48 616,3	2 682,3	46 242,7
Transport et communications	8 079,9	9 813,6	8 139,1	9 092,0	952,9	8 330,1
Services professionnels	1 054,7	788,5	739,8	785,0	45,2	1 182,9
Services techniques et autres	3 447,7	1 065,5	1 227,5	1 513,4	285,9	1 541,6
Location, entretien et réparation	21 465,3	28 553,2	27 693,1	30 838,3	3 145,2	28 738,5
Biens durables et non durables	2 466,5	1 185,1	661,3	1 110,6	449,3	1 470,3
Contributions à des organismes	0,5	5,5	11,8	-	(11,8)	11,8
Autres objets de dépenses	(769,1)	-	(1 740,9)	-	1 740,9	(42,5)
Total – Charges de fonctionnement	**83 846,8**	**86 880,1**	**82 665,7**	**91 955,6**	**9 289,9**	**87 475,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement d'envergure du télétravail et adaptation aux impacts de la pandémie de COVID-19 : augmentation importante du soutien opérationnel TI lors de l'implantation du télétravail, le tout ayant été mis en place dans de très courts délais. La Ville a pu maintenir les services essentiels aux citoyens grâce au déploiement, en moins de 3 semaines, d'outils permettant le télétravail;
- architecture d'entreprise TI : livraison d'une quinzaine d'architectures de solutions, dont un modèle d'architecture de réseau industriel intégré au réseau de la Ville;
- optimisation de la téléphonie : réduction de 2 000 lignes filaires pour les employés possédant 2 modes de communication (téléphone et cellulaire) afin de consolider l'actif, tout en améliorant les activités;
- processus du bureau de projet : mise en place de tableaux de bord dynamiques pour la surveillance et la reddition de comptes.

Principales variations

Budget modifié

La diminution nette de 4,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par une diminution de 4,0 M$, à la suite de la mise en place du plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, par une autre de 0,9 M$ liée au transfert de 7 postes au Service de l'eau ainsi que par l'octroi d'un budget additionnel de 0,4 M$ pour l'analyse des modèles d'affaires en vue du déploiement de la 5G.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des technologies de l'information présente un excédent budgétaire de 9,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,5 M$, à la suite de la mise en place du plan de redressement, qui a entraîné la non-attribution de postes vacants;
- écart favorable de 0,3 M$, relié à des taux de cotisation de l'employeur moins élevés que les taux budgétaires;
- écart favorable de 0,9 M$, à la suite du transfert de 7 postes au Service de l'eau;

Transport et communications

- écart favorable de 0,6 M$, à la suite du ralentissement du déploiement du WiFi public (0,4 M$), ainsi que de la diminution du nombre de licences pour le service 311 (0,1 M$) et de la téléphonie Centrex IP (0,1 M$), dans le cadre du plan de redressement;
- écart favorable de 0,4 M$, attribuable à des économies sur la téléphonie;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,6 M$, attribuable à la réduction du transfert de certains outils vers l'infonuagique (0,6 M$), au report partiel du déploiement de la suite Google (0,6 M$) et au report de l'acquisition d'outils informatiques dû à la diminution des activités (0,4 M$);
- écart favorable de 1,5 M$ s'expliquant par des économies sur divers contrats d'entretien informatique et infonuagique;

Autres objets de dépenses

- remboursement de 1,7 M$ du Centre de coordination des mesures d'urgence de Montréal pour l'assistance fournie par le service durant la pandémie.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyse des charges par secteurs d'activités

Arrondissements

L'île de Montréal et sa population



Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal

Les 15 autres villes liées

Population totale de Montréal : 1 801 546

Population totale de l'île de Montréal : 2 050 053

Source : estimation de la population au 1er juillet 2019, Institut de la statistique du Québec.

© DIRECTION DPR inc., 2018

ARRONDISSEMENTS

En 2020, le résultat des arrondissements présente un excédent de 92,5 M$ sur un budget original de dépenses de fonctionnement de 924,7 M$. Ces excédents historiques émanent du contexte de la pandémie en lien avec la COVID-19 qui a permis de générer des économies substantielles dans les arrondissements principalement à cause des situations suivantes :

- les installations sportives, culturelles et de loisirs ont été fermées temporairement, des cours et événements publics ont été annulés. Ainsi, malgré une baisse de revenus dans les arrondissements, des économies de dépenses de fonctionnement ont été générées au niveau de l'énergie dans les bâtiments, de l'entretien, des dépenses de location, de la rémunération, des services techniques liés aux fêtes, spectacles et événements publics;
- l'accroissement du télétravail a apporté des économies au niveau des dépenses de fournitures de bureau et de photocopies, de formations, de frais de déplacement et d'allocation automobile, de frais de réception, de communication, etc.;
- les mesures de sécurité mises en place ont aussi amené un ralentissement dans certaines activités des Travaux publics afin de prioriser le déploiement des mesures d'urgence pour s'assurer d'un milieu de travail le plus sécuritaire possible autant pour les employés que pour la clientèle desservie.

Tableau 53 – Sommaire des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel 2020					Réel 2019
	Revenus	Charges[1]	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	Excédent
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	55 271,7	58 389,4	3 371,1	4 774,3	5 027,7	4 302,6
Anjou	25 947,0	25 229,8	1 024,0	1 000,6	2 741,8	922,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 166,9	65 214,6	3 036,6	4 514,0	7 502,9	7 107,6
Lachine	27 548,7	28 199,4	2 297,5	734,4	2 381,2	1 946,5
LaSalle	38 210,1	37 362,9	1 467,5	3 182,3	5 497,0	1 741,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 450,7	10 993,0	106,1	606,3	170,1	(330,0)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	64 071,2	63 713,7	3 130,0	2 019,5	5 507,0	2 439,3
Montréal-Nord	39 968,7	40 170,5	2 638,0	1 892,9	4 329,1	3 567,4
Outremont	15 111,4	14 467,5	(171,4)	597,3	1 069,8	876,7
Pierrefonds-Roxboro	30 883,0	29 862,6	864,1	620,0	2 504,5	1 582,9
Plateau-Mont-Royal	51 626,2	51 989,5	1 972,9	1 689,4	3 299,0	4 805,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 210,4	57 282,2	2 642,9	1 798,1	6 369,2	2 199,8
Rosemont–La Petite-Patrie	63 041,7	64 352,7	6 220,5	(1 590,4)	3 319,1	10 296,8
Saint-Laurent	66 955,2	62 952,6	40,6	1 713,2	5 756,4	5 753,9
Saint-Léonard	34 572,1	34 535,4	800,1	1 098,5	1 935,3	1 856,4
Sud-Ouest	51 280,0	52 903,5	4 752,2	2 034,0	5 162,7	3 753,6
Verdun	33 369,5	35 740,7	2 392,6	365,7	387,1	1 782,9
Ville-Marie	86 817,2	90 713,5	15 339,3	12 799,2	24 242,2	16 338,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 528,4	58 292,6	2 380,2	3 676,9	5 292,9	1 671,5
Total – Arrondissements	**877 030,1**	**882 366,1**	**54 304,8**	**43 526,2**	**92 495,0**	**72 615,1**

1. Inclut le remboursement de la dette à long terme.

Le budget des arrondissements comprend des activités déléguées par le conseil municipal et des activités de compétence locale, notamment l'adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire respectif et concernant l'urbanisme, la voirie locale, le développement économique local, communautaire, culturel et social, les parcs locaux ainsi que les activités et équipements sportifs et culturels à vocation locale. Le conseil municipal adopte le budget des arrondissements et leurs excédents de gestion découlant des activités sous leur responsabilité.

L'excédent des arrondissements atteint 92,5 M$ incluant des ajustements corporatifs totalisant 43,5 M$. Ceux-ci portent essentiellement sur les excédents de revenus de permis de construction et de modification, pour 25,8 M$, le remboursement des dépenses relatives au Plan d'action canopée, foresterie urbaine, déminéralisation et autres dépenses non capitalisables financées par emprunt, pour 6,3 M$, une portion des gains de vente de terrains, pour 5,1 M$, les ajustements au budget des matières résiduelles, pour 4,5 M$, le remboursement des camps de jour, pour 3,5 M$, des ajustements touchant la SST, pour 3,2 M$, une contribution de 1,3 M$ de Ville-Marie versée au Service du développement économique pour la relance de l'économie et une participation des arrondissements à l'abolition des mesures transitoires relatives au régime de retraite, pour 4,0 M$.

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 54 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 120,9	7 305,4	7 520,8	7 460,4	60,4	7 421,1
Transferts centraux	47 447,1	47 224,3	45 968,8	47 816,5	(1 847,7)	46 602,1
Services rendus et autres revenus	2 200,0	2 488,3	1 639,2	1 946,3	(307,1)	2 072,3
Transferts	10,0	5,0	142,9	-	142,9	131,2
Total – Revenus	**56 778,0**	**57 023,0**	**55 271,7**	**57 223,2**	**(1 951,5)**	**56 226,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 539,2	7 659,5	7 790,7	8 416,9	626,2	8 237,6
Sécurité publique	379,7	325,4	208,3	382,0	173,7	462,0
Transport	13 468,3	14 576,0	13 567,6	13 337,9	(229,7)	13 794,1
Hygiène du milieu	7 885,0	7 970,0	8 692,7	7 970,8	(721,9)	7 920,8
Santé et bien-être	321,8	300,3	245,4	324,6	79,2	362,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 329,7	3 514,0	3 917,7	3 287,6	(630,1)	3 859,7
Loisirs et culture	22 759,9	24 440,7	23 967,0	23 503,4	(463,6)	24 366,9
Total – Charges de fonctionnement	**55 683,6**	**58 785,9**	**58 389,4**	**57 223,2**	**(1 166,2)**	**59 003,8**
Affectations	1 395,7	3 061,8	3 371,1	-	3 371,1	2 737,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 490,1**	**1 298,9**	**253,4**	**-**	**253,4**	**(39,4)**
Ajustements	1 884,6	3 003,7	4 774,3			
Excédent (déficit) de gestion	**4 374,7**	**4 302,6**	**5 027,7**	**-**	**5 027,7**	**(39,4)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place du marché public d'été d'Ahuntsic-Cartierville sur la rue Basile-Routhier et du projet pilote concluant sur un autre site, dans le secteur de Bordeaux-Cartierville;
- mise en place d'une première rue partagée temporaire sur le boulevard Gouin Est, au cœur du village historique du Sault-au-Récollet;
- mise en œuvre de 2 projets issus du premier budget participatif et lancement de la 2e édition de ce budget;
- lancement d'un projet pilote pour développer d'autres choix que le voiturage en solo et implantation de 3 groupes de partage de véhicules LocoMotion;
- tenue d'une campagne de promotion pour encourager l'achat local et soutenir les commerces de proximité;
- plantation de 977 arbres dans les rues et les parcs locaux;

- bonification du soutien financier apporté par l'Arrondissement aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux associations de gens d'affaires;
- appui de nouveaux projets d'agriculture urbaine.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est de 1,8 M$. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- réduction du budget de 1,8 M$ provenant essentiellement de la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économiques et financiers de la crise sanitaire causée par la COVID-19;
- ajout de 0,4 M$ pour refléter la nouvelle répartition de la charge interunités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage (EESM) et de 0,2 M$ pour la Politique de l'enfant;
- affectation d'un excédent de gestion de 2,8 M$, notamment pour financer partiellement le plan de redressement financier, la plantation d'arbres, les ruelles vertes, les mesures sanitaires relatives à la COVID-19 et les contributions aux organismes pour les soutenir en contexte de pandémie.

Revenus

Transferts centraux

- Écart défavorable de 1,8 M$, lié au plan de redressement financier.
- Virements corporatifs de 0,7 M$ à l'Arrondissement, principalement pour la charge interunités EESM et la Politique de l'enfant.
- Écart d'affectation de 0,6 M$ pour le financement de la plantation d'arbres et du remplacement des frênes.

Services rendus et autres revenus

- Écart défavorable de 0,1 M$ provenant des divers services aux citoyens dans les bibliothèques.
- Écart défavorable de 0,2 M$ provenant d'une diminution du nombre de contraventions de stationnement et des autres amendes et pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie budgétaire de 0,3 M$ provenant des honoraires professionnels liés aux relations de travail et aux formations.
- Excédent de 0,3 M$ provenant des autres services techniques de la Direction de l'Arrondissement.

Hygiène du milieu de vie

- Écart défavorable de 1,1 M$ provenant de la rémunération de collecte sélective et des déchets domestiques suite à la mise en place de nouvelles mesures de sécurité pour les employés et du ramassage de déchets plus fréquent dans les parcs.
- Économie budgétaire de 0,4 M$ provenant de la rémunération dans l'activité du réseau de distribution de l'eau potable.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 0,6 M$ provenant des postes supplémentaires pour la mise en œuvre des actions du Plan local de déplacements.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,6 M$ provenant de l'augmentation de l'offre de services concernant le programme « Un arbre abattu, un arbre planté ».
- Dépenses additionnelles de 0,6 M$ pour le programme de remplacement des frênes.
- Écart défavorable de 0,2 M$, relatif au programme « Ruelles vertes et jardins communautaires ».
- Économie budgétaire de 1,0 M$ sur les activités récréatives offertes dans les centres communautaires, les patinoires, les piscines et les bibliothèques, en raison de la pandémie.

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Tableau 55 – Anjou

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	5 930,3	6 946,7	7 747,4	7 754,1	(6,7)	7 750,5
Transferts centraux	17 926,9	18 666,3	17 200,1	18 268,2	(1 068,1)	17 588,7
Services rendus et autres revenus	1 336,3	1 259,7	980,6	1 530,7	(550,1)	1 530,7
Transferts	33,5	25,0	18,9	50,5	(31,6)	50,5
Total – Revenus	**25 227,0**	**26 897,7**	**25 947,0**	**27 603,5**	**(1 656,5)**	**26 920,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 781,3	3 747,1	3 815,0	4 702,5	887,5	4 491,5
Sécurité publique	163,9	167,5	521,0	169,9	(351,1)	1 137,5
Transport	7 102,7	8 145,4	6 996,4	7 175,7	179,3	7 111,8
Hygiène du milieu	1 867,9	2 223,3	1 973,1	1 903,2	(69,9)	1 937,4
Aménagement, urbanisme et développement	1 529,5	1 494,9	1 632,9	1 901,9	269,0	1 916,0
Loisirs et culture	11 195,4	11 073,1	10 108,4	11 567,2	1 458,8	10 782,1
Frais de financement	65,7	58,3	50,5	59,9	9,4	59,9
Total – Charges de fonctionnement	**25 706,4**	**26 909,6**	**25 097,3**	**27 480,3**	**2 383,0**	**27 436,2**
Financement	(117,3)	(124,7)	(132,5)	(123,2)	(9,3)	(123,2)
Affectations	1 534,2	357,2	1 024,0	-	1 024,0	635,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**937,5**	**220,6**	**1 741,2**	**-**	**1 741,2**	**(3,5)**
Ajustements	794,0	701,4	1 000,6			
Excédent (déficit) de gestion	**1 731,5**	**922,0**	**2 741,8**	**-**	**2 741,8**	**(3,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réorganisation des ressources humaines et matérielles afin de maintenir les services aux citoyens en contexte de pandémie;
- mise sur pied de la banque alimentaire en fournissant chaque semaine plus de 500 familles en situation de précarité;
- mise en place, pour la période estivale, d'un programme d'animation dans les parcs pour offrir aux enfants une solution de remplacement à la suite de l'annulation des camps de jour;
- révision de la programmation culturelle pour tenir compte des consignes sanitaires;
- adaptation virtuelle de la programmation des bibliothèques, avec participation citoyenne grandissante;
- finalisation des travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont;
- plantation de 906 arbres dans le cadre du plan maître de plantation.

Principales variations

Budget modifié

La variation s'explique principalement par le plan de redressement financier de 0,9 M$ pour la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires, financées pour 0,4 M$ par des excédents de gestion, ainsi que par des transferts des services centraux, notamment pour la Politique de l'enfant, le déneigement et les activités de gestion de l'eau.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement : 0,8 M$ pour la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires.
- Écart d'affectation de 0,4 M$ pour le plan d'action Canopée.
- Transfert de 0,1 M$ pour l'activité de déneigement.

Services rendus et autres revenus

- Annulation des camps de jour à la suite de l'imposition des mesures sanitaires, pour 0,3 M$.
- Annulation des cours et des activités, conséquemment à l'imposition des mesures sanitaires, pour 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Allocation d'une somme non requise de 0,6 M$ pour imprévus.
- Économie de 0,1 M$ sur les postes vacants.
- Excédent de 0,1 M$ sur divers postes budgétaires.

Sécurité publique

- Dépenses supplémentaires relatives aux mesures d'urgence reliées à la pandémie, pour 0,3 M$.

Loisirs et culture

- Économie de 0,3 M$ sur les postes vacants liés à la fermeture du Centre communautaire durant la pandémie.
- Excédent de 0,3 M$, lié à la location d'installations récréatives et sportives et à l'annulation d'activités.
- Écart favorable de 0,6 M$, à la suite de l'annulation des camps de jour, causée par les mesures sanitaires.

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 56 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	8 871,4	9 175,9	9 390,9	9 404,5	(13,6)	9 453,2
Transferts centraux	52 617,1	53 759,2	52 363,6	54 095,5	(1 731,9)	52 631,8
Services rendus et autres revenus	3 918,9	5 895,6	3 335,3	3 171,0	164,3	3 184,0
Transferts	12,6	111,9	77,1	-	77,1	66,1
Total – Revenus	**65 420,0**	**68 942,6**	**65 166,9**	**66 671,0**	**(1 504,1)**	**65 335,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 569,3	7 974,5	8 083,0	9 093,2	1 010,2	8 285,9
Sécurité publique	619,6	671,4	319,6	637,4	317,8	675,4
Transport	12 606,1	13 015,9	12 601,7	14 131,0	1 529,3	13 913,2
Hygiène du milieu	10 683,7	10 640,9	9 939,9	10 185,4	245,5	10 113,3
Santé et bien-être	1 483,2	1 727,1	1 653,1	1 342,7	(310,4)	1 785,3
Aménagement, urbanisme et développement	4 203,7	5 191,5	4 602,9	4 877,6	274,7	5 102,8
Loisirs et culture	28 357,1	29 336,4	28 014,4	27 903,7	(110,7)	28 178,6
Total – Charges de fonctionnement	**65 522,7**	**68 557,7**	**65 214,6**	**68 171,0**	**2 956,4**	**68 054,5**
Affectations	623,2	2 650,5	3 036,6	1 500,0	1 536,6	2 768,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**520,5**	**3 035,4**	**2 988,9**	**-**	**2 988,9**	**49,0**
Ajustements	3 738,0	4 072,2	4 514,0			
Excédent (déficit) de gestion	**4 258,5**	**7 107,6**	**7 502,9**	**-**	**7 502,9**	**49,0**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués en grande partie par la mise sur pied de mesures exceptionnelles pour soutenir les communautés et les commerces, et pour assurer le maintien des services essentiels durant la pandémie de COVID-19. En voici les principaux éléments :

- mise en place d'un fonds d'urgence pour les organismes et contribution de 0,1 M$ à Centraide pour son aide à la population;
- création d'un fonds d'urgence local pour soutenir la relance économique;
- réalisation du projet d'assembler 15 000 visières de protection destinées au personnel médical de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et achat de couvre-visages pour les citoyens;
- mise en place d'un service en ligne pour le traitement des demandes de permis;
- mise en place d'activités virtuelles pour assurer les services à la population, notamment les séances du conseil d'arrondissement, les comités consultatifs et les services en bibliothèque;
- apport d'un soutien au programme visant la mise en place des camps de jour sur le territoire;

- production de plus de 6 000 outils de communication, dont certains conçus en 7 langues.

Les résultats de l'Arrondissement ont aussi été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des activités de l'Escouade mobilité sur le territoire, du projet *Vélorution CDN-NDG* et du projet d'éradication de l'herbe à poux;
- réalisation du projet Darlington – corridor écologique et vivrier;
- poursuite du projet de rues piétonnes et partagées sur la rue Jean-Brillant.

Principales variations

Budget modifié

- Application d'un plan de redressement financier menant à une réduction du budget de l'arrondissement de 2,1 M$, en lien avec la pandémie de COVID-19.
- Affectation d'un excédent de 1,0 M$ pour divers projets, comprenant 0,3 M$ pour le redéveloppement de l'ancien théâtre Empress, 0,3 M$ pour des travaux supplémentaires d'arboriculture, 0,2 M$ en soutien aux camps de jour et 0,1 M$ pour le projet *Vélorution*.
- Versement de contributions financières additionnelles de 0,3 M$ en raison de la pandémie, soit 0,1 M$ à Centraide et 0,2 M$ à divers organismes communautaires.
- Transfert de 0,4 M$ de la Ville centre, notamment de 0,2 M$ pour la Politique de l'enfant.
- Reclassement des budgets pour l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour 0,3 M$.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de 2,1 M$ à la Ville centre dans le cadre du plan de redressement, en aide à l'équilibre financier de 2020 en contexte de pandémie.
- Transfert de 0,7 M$ en provenance d'autres unités administratives pour la Politique de l'enfant (0,2 M$), le plan de contrôle de l'herbe à poux (0,1 M$), le programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (0,1 M$) et l'ajustement des charges interunités de la Direction de l'entretien de l'éclairage, du marquage et de la signalisation (0,3 M$).
- Écart d'affectation de 0,2 M$ pour le plan d'action Canopée.

Services rendus et autres revenus

- Perte de revenus de 0,1 M$, liée à la fermeture des installations et à l'offre de gratuité de certaines activités telles que le tennis.

- Revenus supplémentaires de 0,1 M$ provenant des vignettes de stationnement pour résidents (SRRR).
- Revenus supplémentaires de 0,1 M$, liés à divers travaux d'infrastructures effectués par la Ville.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 1,0 M$, notamment sur les services professionnels et techniques, résultant essentiellement de l'arrêt des chantiers de construction durant la pandémie.

Transport

- Économie de 0,5 M$ sur les activités d'enlèvement de la neige, résultant de précipitations moins abondantes en novembre et décembre.
- Économie de 0,9 M$ sur les activités de voirie, dont une économie de 0,4 M$ sur les coûts d'électricité est liée en partie à l'implantation de l'éclairage de type DEL.

Hygiène du milieu

- Économie de 0,6 M$ sur les activités d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égouts.
- Déficit de 0,4 M$ pour les activités de gestion des matières résiduelles.

Loisirs culture et parcs

- Déficit de 0,6 M$ pour les activités des bibliothèques, lié entre autres au déploiement d'activités numériques virtuelles dans le contexte de la pandémie et aux dépenses supplémentaires que génère le respect des mesures sanitaires. Économie de 0,2 M$ en lien avec la fermeture temporaire des bibliothèques.
- Économie de 0,2 M$, liée à la fermeture temporaire des piscines et des pataugeoires, conformément aux directives de la santé publique.
- Économie de 0,1 M$, à la suite de l'annulation d'activités culturelles.

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Tableau 57 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	4 325,3	4 443,2	4 540,5	4 527,8	12,7	4 538,4
Transferts centraux	20 890,6	21 632,8	20 934,4	21 869,3	(934,9)	21 057,0
Services rendus et autres revenus	3 506,9	3 669,8	2 049,3	3 739,5	(1 690,2)	3 817,6
Transferts	57,0	58,2	24,5	57,5	(33,0)	57,5
Total – Revenus	**28 779,8**	**29 804,0**	**27 548,7**	**30 194,1**	**(2 645,4)**	**29 470,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 709,3	4 121,0	4 233,0	5 470,2	1 237,2	4 830,1
Sécurité publique	51,4	33,2	26,9	65,0	38,1	65,0
Transport	4 358,3	5 206,4	4 616,9	5 371,2	754,3	5 437,0
Hygiène du milieu	3 671,4	4 019,8	3 519,0	3 535,2	16,2	3 773,6
Santé et bien-être	1 104,5	1 293,5	1 177,2	1 171,1	(6,1)	1 169,3
Aménagement, urbanisme et développement	1 958,7	2 193,8	2 141,9	2 207,0	65,1	2 239,2
Loisirs et culture	14 065,1	13 726,4	12 484,5	13 768,6	1 284,1	14 120,8
Total – Charges de fonctionnement	**28 918,7**	**30 594,1**	**28 199,4**	**31 588,3**	**3 388,9**	**31 635,0**
Affectations	924,6	1 550,0	2 297,5	1 394,2	903,3	2 174,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**785,7**	**759,9**	**1 646,8**	**-**	**1 646,8**	**10,4**
Ajustements	581,6	1 186,6	734,4			
Excédent (déficit) de gestion	**1 367,3**	**1 946,5**	**2 381,2**	**-**	**2 381,2**	**10,4**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- vente du centre communautaire Albert-Gariépy au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et déménagement des organismes communautaires et d'une partie du personnel de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement communautaire;
- partenariat avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la réalisation de travaux qui s'échelonneront sur plusieurs années et qui permettront la réaffectation du site du port de plaisance et, à terme, la démocratisation de l'accès à l'eau et aux activités nautiques;
- mise en place d'un bureau de projet dans le cadre du développement de Lachine-Est et tenue de 6 rencontres thématiques avec des experts, des promoteurs et des intervenants du milieu. Dépôt d'une synthèse du plan concept qui va alimenter le programme particulier d'urbanisme (PPU), en lien avec les consultations tenues au courant de l'année;
- développement soutenu du secteur de Jenkins de Lachine-Est, qui s'étend actuellement sur plus de 60 % du site, et délivrance des permis pour plus de 350 unités sur les 600 planifiées;

- prise en charge de plus de 2 300 adresses où vivent des citoyens de plus de 70 ans, au mois de mars 2020, avec établissement de communications téléphoniques;
- intégration des ressources de l'Arrondissement au sein de l'équipe de la Ville centre responsable de la fourniture des services 311, pour une expérience client les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés;
- adaptation de l'offre de services pour l'ensemble des équipes de l'Arrondissement, dans un contexte de pandémie et de respect de mesures sanitaires en constante évolution – plusieurs services et activités ont été maintenus, étant considérés comme essentiels, par exemple le bureau Accès Montréal, le bureau des permis, plusieurs activités de voirie, le transport, le déneigement et l'entretien des infrastructures;
- soutien en ressources humaines, matérielles et physiques à la distribution alimentaire hebdomadaire des organismes communautaires auprès des citoyens;
- soutien accru à la mise en œuvre des consignes sanitaires pour les équipes de l'Arrondissement et des organismes œuvrant à des activités culturelles et sportives qui ont subi plusieurs arrêts et reprises en 2020 (piscines, patinoires, bibliothèques, musée);
- accès public aux sommaires décisionnels du conseil d'arrondissement;
- proposition de la première version d'une vision commerciale pour l'Arrondissement, à la suite du dépôt de l'étude de Vivre en ville;
- début d'une analyse pour repenser la gestion des matières résiduelles avec un éco-quartier;
- mise en place d'un corridor sanitaire temporaire sur le boulevard Saint-Joseph.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation d'excédents de 0,8 M$ pour divers dossiers (revitalisation de la rue Notre-Dame, Lachine-Est, Centraide et centre communautaire Albert-Gariépy).
- Participation au plan de redressement de la Ville centre, pour 1,0 M$, afin de contrer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la crise économique et financière.
- Virement de crédits de 0,2 M$ en provenance de la Direction des réseaux d'eaux, pour des projets d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Crédits de 0,5 M$ transférés pour le financement de la masse salariale affectée aux projets de la Direction des travaux publics.

- Économie de 0,7 M$ sur la masse salariale et les autres familles de dépenses, attribuable à l'interruption de l'activité économique imposée par les vagues successives de la pandémie.

Transport

- Économie de 0,1 M$ sur les achats pour le sel et les abrasifs utilisés dans les activités de déneigement, attribuable à une saison hivernale plus clémente qu'à l'ordinaire.
- Crédits non dépensés de 0,4 M$ en déneigement, pour les contrats de services techniques et la location des équipements.

Loisirs et culture

- Écart favorable de 1,3 M$, à la suite de la fermeture temporaire des installations sportives, culturelles et de loisir, et de l'annulation d'événements en contexte de pandémie, provenant principalement de la masse salariale, des services techniques, des dépenses en utilité publique et de l'entretien des immeubles.

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Tableau 58 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	4 424,0	4 532,8	4 801,4	4 757,7	43,7	4 720,5
Transferts centraux	30 895,4	32 416,0	32 070,8	33 664,5	(1 593,7)	32 583,5
Services rendus et autres revenus	1 486,2	1 761,7	1 326,8	1 450,5	(123,7)	1 738,2
Transferts	43,5	38,4	11,1	29,1	(18,0)	29,1
Total – Revenus	**36 849,1**	**38 748,9**	**38 210,1**	**39 901,8**	**(1 691,7)**	**39 071,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 885,6	6 104,2	6 202,6	7 832,2	1 629,6	7 790,0
Sécurité publique	461,6	517,0	274,2	582,8	308,6	526,1
Transport	9 472,1	10 753,1	9 514,0	10 526,7	1 012,7	10 330,8
Hygiène du milieu	3 677,4	3 601,4	3 650,8	3 485,8	(165,0)	3 626,3
Aménagement, urbanisme et développement	1 599,9	1 871,8	2 086,5	1 837,9	(248,6)	1 960,5
Loisirs et culture	15 129,6	16 540,8	15 634,8	16 238,8	604,0	15 829,4
Frais de financement	-	12,5	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**36 226,2**	**39 400,8**	**37 362,9**	**40 504,2**	**3 141,3**	**40 063,1**
Affectations	857,1	1 086,4	1 467,5	602,4	865,1	954,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 480,0**	**434,5**	**2 314,7**	**-**	**2 314,7**	**(37,1)**
Ajustements	1 960,8	1 306,9	3 182,3			
Excédent (déficit) de gestion	**3 440,8**	**1 741,4**	**5 497,0**	**-**	**5 497,0**	**(37,1)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- gestion rigoureuse des dépenses et contribution de 1,3 M$ au plan de redressement COVID-19 de la Ville de Montréal;
- réalisation d'aménagements physiques et organisationnels pour adapter l'accueil des citoyens à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque L'Octogone aux règles sanitaires liées à la COVID-19;
- réorganisation du travail de toutes les unités en fonction de la COVID-19 afin d'assurer le maintien des services aux citoyens essentiels et la continuité de l'administration de l'Arrondissement;
- mise sur pied d'un fonds COVID-19 de 0,1 M$ pour soutenir les organismes communautaires;
- pavage de 25 tronçons de rue et reconstruction de nombreuses sections de trottoirs;

- sécurisation des quadrilatères des écoles primaires Sainte-Catherine-Labouré et du Grand-Héron;
- commande et installation d'une sculpture en hommage aux travailleurs qui luttent contre la COVID-19;
- allocation d'une somme de 0,2 M$ à un fonds pour la relance des commerces laSallois et la tenue d'une campagne d'achat local;
- prêt de l'aréna Jacques-Lemaire pour l'installation d'un hôpital temporaire COVID-19 par la Croix-Rouge;
- poursuite de l'ambitieux programme de réfection des parcs et des piscines avec le réaménagement du parc Ménard et la reconstruction de la piscine Lefebvre;
- tenue de l'exposition d'art contemporain La Grande Promenade pour permettre aux citoyens d'apprécier des œuvres en plein air.

Principales variations

Budget modifié

- Variation défavorable de 0,4 M$ provenant d'une diminution des crédits pour la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville visant à contrer les impacts de la pandémie de COVID-19 de 1,3 M$, de l'ajout de crédits additionnels de 0,2 M$ pour des projets spéciaux, de l'affectation du dépôt de garantie d'un promoteur de 0,3 M$ à la réalisation de travaux en défaut et l'appropriation de l'excédent de 0,4 M$ pour l'aide aux commerces et aux organismes communautaires de l'arrondissement.

Revenus

Transferts centraux

- Participation au Plan de redressement de la Ville pour la COVID-19 de 1,3 M$;
- Transferts en provenance d'autres unités administratives pour la Politique de l'enfant de 0,1 M$ et pour la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts de 0,1 M$.
- Transferts de 0,1 M$ en provenance d'autres unités administratives – principalement pour la Politique de l'enfant.
- Écart d'affectation de 0,5 M$ pour le plan d'action Canopée et la déminéralisation.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,6 M$ provenant principalement de transferts à d'autres activités budgétaires et d'économies sur des sommes allouées pour imprévus.

Sécurité publique

- Écart favorable de 0,3 M$ provenant du remboursement par le Centre de coordination des mesures d'urgence de la rémunération des employés affectés spécifiquement aux tâches extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19 et aux travaux de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine, ceux-ci ayant été annulés à cause de la pandémie.

Transport

- Écart favorable de 1,0 M$ découlant d'un nombre de chargements de neige moins élevé que prévu, d'une diminution des coûts d'entretien et d'économies sur les frais d'éclairage et de chauffage des bâtiments municipaux, fermés au public pendant la pandémie de COVID-19.

Loisirs et culture

- Écart favorable de 0,6 M$ pour les services techniques, l'acquisition de biens, les locations, l'entretien et les réparations en raison de l'annulation d'événements, d'activités et de programmes durant la pandémie de COVID-19.

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 59 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	1 359,5	1 540,2	1 676,1	1 677,2	(1,1)	1 667,9
Transferts centraux	8 456,6	8 734,2	8 396,8	8 501,4	(104,6)	8 480,4
Services rendus et autres revenus	476,5	338,2	377,8	603,1	(225,3)	615,1
Transferts	6,0	6,2	-	7,0	(7,0)	7,0
Total – Revenus	**10 298,6**	**10 618,8**	**10 450,7**	**10 788,7**	**(338,0)**	**10 770,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 039,9	2 302,2	2 469,6	2 348,8	(120,8)	2 335,5
Sécurité publique	54,4	171,1	76,8	136,3	59,5	137,4
Transport	2 956,6	3 055,0	3 219,7	3 055,9	(163,8)	3 047,1
Hygiène du milieu	779,0	1 038,2	900,0	715,4	(184,6)	898,5
Santé et bien-être	9,2	36,1	25,7	10,0	(15,7)	39,9
Aménagement, urbanisme et développement	622,2	699,6	913,2	806,7	(106,5)	906,7
Loisirs et culture	4 113,5	3 855,4	3 388,0	3 715,6	327,6	3 437,0
Total – Charges de fonctionnement	**10 574,8**	**11 157,6**	**10 993,0**	**10 788,7**	**(204,3)**	**10 802,1**
Affectations	17,5	38,3	106,1	-	106,1	22,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(258,7)**	**(500,5)**	**(436,2)**	**-**	**(436,2)**	**(9,2)**
Ajustements	(222,4)	170,5	606,3			
Excédent (déficit) de gestion	**(481,1)**	**(330,0)**	**170,1**	**-**	**170,1**	**(9,2)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- en raison de la pandémie, adaptation continuelle à l'urgence sanitaire et aux directives en matière de santé publique et de sécurité civile visant, notamment, l'accueil des citoyens dans les installations (mairie, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, installations de loisirs et bibliothèques);
- achat de clapets antiretour pour les rues potentiellement inondables;
- organisation d'une série de rencontres avec les résidents des secteurs les plus touchés par les inondations;
- poursuite des rencontres avec les acteurs impliqués dans le dossier « Paysage humanisé ».

Principales variations

Revenus

Transferts centraux

- Écart défavorable de 0,1 M$ découlant du plan de gestion de la foresterie urbaine.

Services rendus et autres revenus

- Variation défavorable de 0,2 M$, occasionnée par la perte de revenus en location des glaces, des espaces et de la palestre, au Complexe sportif St-Raphaël, attribuable à la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Loisirs et culture

- Écart favorable de 0,3 M$ représentant une économie sur la rémunération des postes vacants ainsi que sur les autres charges, conséquemment à la diminution du nombre d'événements causée par la pandémie de COVID-19.

ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 60 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	9 441,4	9 673,2	9 933,7	10 024,1	(90,4)	9 899,4
Transferts centraux	50 515,1	51 358,9	50 278,3	52 371,2	(2 092,9)	50 833,3
Services rendus et autres revenus	3 510,2	3 999,0	3 859,2	3 248,8	610,4	3 297,8
Total – Revenus	**63 466,7**	**65 031,1**	**64 071,2**	**65 644,1**	**(1 572,9)**	**64 030,5**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 974,7	7 190,2	7 808,0	7 707,0	(101,0)	7 335,6
Sécurité publique	525,3	490,9	(284,2)	474,2	758,4	1 243,9
Transport	16 056,9	16 724,1	15 259,4	16 225,0	965,6	16 486,4
Hygiène du milieu	8 020,4	7 785,6	7 558,4	7 576,5	18,1	7 455,7
Santé et bien-être	122,5	530,7	493,6	225,0	(268,6)	495,1
Aménagement, urbanisme et développement	3 673,3	3 941,5	4 177,9	4 142,5	(35,4)	4 387,7
Loisirs et culture	26 750,3	28 919,0	28 700,6	29 663,3	962,7	29 325,5
Total – Charges de fonctionnement	**62 123,4**	**65 582,0**	**63 713,7**	**66 013,5**	**2 299,8**	**66 729,9**
Affectations	2 167,8	1 946,1	3 130,0	369,4	2 760,6	2 574,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 511,1**	**1 395,2**	**3 487,5**	-	**3 487,5**	**(124,5)**
Ajustements	372,2	1 044,1	2 019,5			
Excédent (déficit) de gestion	**3 883,3**	**2 439,3**	**5 507,0**	-	**5 507,0**	**(124,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été fortement marqués par la pandémie, qui a nécessité l'adaptation des services aux citoyens. Voici les principaux éléments :

- préparation de centres d'hébergement temporaires pour les personnes en situation d'itinérance au YMCA du Complexe Guy-Favreau, au YMCA du centre-ville et à l'aréna Maurice-Richard, et d'un centre de jour à l'aréna Francis-Bouillon;
- création d'un fonds d'urgence local de plus de 0,3 M$ et d'une cellule d'urgence locale;
- déploiement du projet pilote de piétonnisation de la rue Ontario, avec la création d'une brigade de propreté;
- mise en place d'une programmation culturelle estivale spontanée et lancement de la démarche pour un plan d'action culturel local;
- mise en œuvre de projets de verdissement partout sur le territoire, comprenant la réalisation de 8 nouvelles ruelles vertes, la plantation de 837 arbres et la végétalisation de 134 fosses en saillie;

- démarrage des premières étapes de la démarche du budget participatif de Mercier-Est, et préparation et élaboration de la démarche pour Hochelaga-Maisonneuve.

Principales variations

Budget modifié

- Réduction du budget de 2,0 M$ dans le cadre du plan de redressement COVID-19.
- Affectation d'excédents de 1,9 M$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget et contribuer à celle des partenaires.
- Utilisation de 0,3 M$ du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélos.
- Attribution d'un budget additionnel de 0,5 M$, lié aux charges pour le marquage et la signalisation, ainsi qu'aux contributions financières reliées à la Politique de l'enfant et à la Société d'animation de la Promenade Bellerive.

Revenus

Transferts centraux

- Ajustements de 2,0 M$ des transferts centraux pour la participation de l'Arrondissement au plan de redressement et de 0,5 M$ pour le soutien de projets liés à la Politique de l'enfant, à l'animation du parc de la Promenade-Bellerive, etc.
- Écart d'affectation de 0,5 M$ pour le plan d'action Canopée.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires de 0,6 M$, reliés principalement à l'occupation du domaine public, aux études de demandes de permis de construction et à la vente des vignettes SRRR.

Charges de fonctionnement

Sécurité publique

- Dépassement de 0,7 M$, lié aux contributions spéciales COVID-19 octroyées aux organismes pour venir en aide aux citoyens et pour les projets particuliers sur la rue Ontario.
- Remboursement de 1,5 M$, relié aux dépenses effectuées par l'Arrondissement pour les mesures sanitaires d'urgence.

Transport

- Économie de 1,1 M$, attribuable à du temps doux à la fin de l'année 2020. Cette économie est liée aux heures d'utilisation des tracteurs-chargeurs et à la rémunération des cols bleus.

Santé et bien-être

- Dépassement de 0,3 M$ pour les contributions octroyées dans le cadre de la Politique de l'enfant et de la relance économique post-pandémie.

Loisirs et culture

- Économie de 1,5 M$, liée directement à la fermeture complète ou partielle des bibliothèques, des centres communautaires et des piscines en temps de pandémie.
- Dépassement de 0,5 M$ pour les dépenses effectuées dans le cadre du plan d'action Canopée.

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Tableau 61 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	8 353,4	8 466,5	9 653,9	9 654,9	(1,0)	9 640,4
Transferts centraux	31 008,7	32 018,2	29 557,3	31 270,2	(1 712,9)	30 071,6
Services rendus et autres revenus	728,9	854,1	757,5	898,2	(140,7)	898,2
Total – Revenus	**40 091,0**	**41 338,8**	**39 968,7**	**41 823,3**	**(1 854,6)**	**40 610,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 890,6	6 269,5	6 277,5	7 214,3	936,8	7 026,4
Sécurité publique	202,1	134,8	107,3	174,5	67,2	459,1
Transport	6 759,9	7 877,9	7 178,9	7 882,9	704,0	7 450,0
Hygiène du milieu	4 502,7	4 610,1	4 450,7	4 528,4	77,7	4 369,0
Santé et bien-être	1 750,5	2 146,9	1 563,3	1 778,1	214,8	1 545,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 003,1	2 871,3	3 201,4	3 436,8	235,4	3 264,3
Loisirs et culture	16 718,9	16 539,2	17 391,4	17 868,5	477,1	18 633,8
Total – Charges de fonctionnement	**38 827,8**	**40 449,7**	**40 170,5**	**42 883,5**	**2 713,0**	**42 748,3**
Affectations	139,9	1 512,9	2 638,0	1 060,2	1 577,8	2 123,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 403,1**	**2 402,0**	**2 436,2**	-	**2 436,2**	**(14,5)**
Ajustements	152,8	1 165,4	1 892,9			
Excédent (déficit) de gestion	**1 555,9**	**3 567,4**	**4 329,1**	-	**4 329,1**	**(14,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de mesures afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19 sur son territoire : achat et distribution de masques; aménagement de corridors sanitaires; tenue d'une campagne de prévention et de sensibilisation auprès des commerces et des industries, des propriétaires, concierges et locataires d'immeubles locatifs, entre autres;
- création d'un fonds d'aide local, en collaboration avec la Caisse Desjardins de Sault-au-Récollet–Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord (TQMN), destiné à des organismes qui apportent de l'aide alimentaire directe et des services de soutien psychosocial à la population nord-montréalaise, et contribution aux fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal;
- lancement d'un plan d'action qui vise à redonner à l'économie du territoire un nouvel élan après le passage de la pandémie, en collaboration avec les partenaires du milieu;
- poursuite du Plan d'action collectif Priorité Jeunesse 2017-2027, visant à renverser les indicateurs de pauvreté et à mettre en œuvre des changements positifs, structurants et durables dans la vie des jeunes de Montréal-Nord;

- implantation d'un programme de soutien aux commerçants pour la construction de terrasses;
- inauguration de 2 nouvelles ruelles vertes.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 0,1 M$ entre le budget original et le budget modifié pour les charges de fonctionnement s'explique par une participation de l'Arrondissement de 1,3 M$ pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19, par un ajout de 0,1 M$ relatif à la Politique de l'enfant et par une affectation d'excédents de 1,1 M$, notamment pour la mise aux normes de la piscine Henri-Bourassa.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement financier de 1,3 M$ afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.
- Écart défavorable de 0,4 M$, relatif à une affectation pour la reclassification de la contribution de l'Arrondissement à la réfection de la piscine Henri-Bourassa.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Réserve de 0,5 M$ pour compenser la perte anticipée de revenus.
- Économie de 0,2 M$ sur les publications de l'Arrondissement et les événements annulés en raison de la pandémie.

Transport

- Excédent de 0,3 M$ pour le déneigement, s'expliquant par un hiver doux.
- Économie de 0,4 M$, attribuable à des comblements tardifs à taux moindre ou à des remplacements non effectués.

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,3 M$, relatif aux contrats d'entretien des conduites et des puisards.

Aménagement, urbanisme et développement

- Projets non réalisés, en raison de la pandémie, pour 0,3 M$, notamment le marché public, le développement de la zone d'emploi, la révision de la réglementation et le plan d'action collectif en habitation.

Loisirs et culture

- Économie de 0,8 M$, relative à la main-d'œuvre non requise à la suite de la fermeture d'installations.
- Excédent de 0,2 M$ en cachets d'artistes à la suite de l'annulation d'événements culturels.
- Écart défavorable de 0,4 M$, lié à la reclassification de la contribution de l'Arrondissement à la réfection de la piscine Henri-Bourassa.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Tableau 62 – Outremont

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	2 602,2	2 874,0	2 952,2	3 037,2	(85,0)	2 926,0
Transferts centraux	9 079,8	9 051,6	8 706,9	9 242,8	(535,9)	8 776,9
Services rendus et autres revenus	1 746,4	2 170,6	3 452,3	2 643,9	808,4	3 751,3
Transferts	3,4	19,0	-	8,0	(8,0)	8,0
Total – Revenus	**13 431,8**	**14 115,2**	**15 111,4**	**14 931,9**	**179,5**	**15 462,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	2 893,9	2 315,4	3 306,2	3 267,0	(39,2)	3 388,7
Sécurité publique	551,1	498,1	682,1	621,7	(60,4)	782,0
Transport	3 964,6	3 839,0	2 777,0	2 899,6	122,6	2 841,1
Hygiène du milieu	653,6	790,1	750,7	865,1	114,4	874,0
Santé et bien-être	-	-	134,7	100,6	(34,1)	109,1
Aménagement, urbanisme et développement	1 326,8	1 343,1	1 431,6	1 467,8	36,2	1 509,7
Loisirs et culture	5 786,1	5 342,2	5 385,2	5 710,1	324,9	5 827,3
Total – Charges de fonctionnement	**15 176,1**	**14 127,9**	**14 467,5**	**14 931,9**	**464,4**	**15 331,9**
Affectations	1 872,9	438,3	(171,4)	-	(171,4)	(241,4)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**128,6**	**425,6**	**472,5**	**-**	**472,5**	**(111,1)**
Ajustements	512,9	451,1	597,3			
Excédent (déficit) de gestion	**641,5**	**876,7**	**1 069,8**	**-**	**1 069,8**	**(111,1)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :
Contexte sanitaire COVID-19

- Sécurisation des voies publiques : 15 rues actives et familiales; piétonnisation de l'avenue Bernard.
- Réduction des tarifs pour les permis de café-terrasse, soutien à la campagne d'achat local et création du Fonds local d'urgence COVID-19 pour soutenir les initiatives locales.
- Création d'une cellule communautaire pour favoriser l'échange et l'entraide entre les organismes de l'arrondissement et l'ensemble des partenaires (santé publique, Service de police, Service de sécurité incendie, etc.).
- Piscine John-F. Kennedy : bain libre gratuit pour tous durant l'été 2020.

Urbanisme

- Réalisation d'une étude pour mieux coordonner les projets de mise à niveau des chalets de parc.
- Déploiement des permis de construction et de rénovation en ligne.

Animation de l'espace public, développement social et culture

- Agriculture urbaine (bibliothèque, îlot Saint-Viateur, mairie d'arrondissement), tenue de plusieurs mini-concerts et événements, ainsi que peinture de murale au Centre communautaire intergénérationnel (CCI).

Mesures de transition écologique et de développement durable

- Analyse de gaz à effet de serre.
- Achat et installation de 52 supports pour 7 vélos et de 6 supports pour 2 ou 3 trottinettes.

Verdissement

- Plantation de 140 arbres, élagage de 450 arbres matures et tenue d'une campagne d'embellissement, plantation de fleurs, de vivaces, de graminées et d'arbustes.

Propreté

- Distribution de dépliants en 3 langues visant à mieux informer les citoyens sur les règles de la gestion des matières résiduelles.

Principales variations

Budget modifié

- Participation de 0,5 M$ au plan de redressement financier de la Ville.
- Affectation d'excédents, de fonds et de revenus reportés de 0,9 M$ pour l'élagage, les travaux paysagers, l'achat de végétaux, les camps de jour, une étude typomorphologique, etc.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement de 0,5 M$ afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Services rendus et autres revenus

- Encaissement de revenus reportés – parcs et terrains de jeux et du Fonds d'unité de stationnement, pour 1,1 M$, afin de réaliser, entre autres, les projets liés aux stationnements sur rue pour résidents et le verdissement de stationnements existants.
- Diminution de revenus de services récréatifs et culturels, pour 0,5 M$, conséquemment aux fermetures des installations municipales.
- Écart favorable de 0,3 M$, attribuable à l'augmentation du nombre de permis d'occupation du domaine public vendus.

Charges de fonctionnement

Loisirs et culture

- Économie de 0,3 M$, en raison de la fermeture du CCI, de l'aréna et de la bibliothèque, et de la réduction du nombre d'activités culturelles offertes.

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 63 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	5 255,0	5 548,7	5 999,5	5 983,7	15,8	5 963,9
Transferts centraux	22 745,1	24 244,5	23 724,1	24 736,1	(1 012,0)	23 841,6
Services rendus et autres revenus	1 430,3	1 578,2	1 159,4	1 493,3	(333,9)	1 711,9
Transferts	8,0	9,4	-	24,5	(24,5)	24,5
Total – Revenus	**29 438,4**	**31 380,8**	**30 883,0**	**32 237,6**	**(1 354,6)**	**31 541,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 818,8	4 842,5	4 530,6	5 964,7	1 434,1	5 947,1
Sécurité publique	170,9	31,1	(153,3)	80,8	234,1	39,8
Transport	8 877,2	8 565,2	7 338,8	6 384,0	(954,8)	6 929,7
Hygiène du milieu	3 087,3	3 083,3	3 122,6	3 230,1	107,5	3 154,0
Santé et bien-être	288,0	415,5	379,6	210,5	(169,1)	316,8
Aménagement, urbanisme et développement	2 573,0	2 660,7	2 820,4	3 073,6	253,2	2 802,9
Loisirs et culture	13 043,2	12 839,8	11 823,9	13 293,9	1 470,0	13 118,1
Total – Charges de fonctionnement	**32 858,4**	**32 438,1**	**29 862,6**	**32 237,6**	**2 375,0**	**32 308,4**
Affectations	3 133,2	3 008,7	864,1	-	864,1	746,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(286,8)**	**1 951,4**	**1 884,5**	**-**	**1 884,5**	**(19,8)**
Ajustements	543,2	(368,5)	620,0			
Excédent (déficit) de gestion	**256,4**	**1 582,9**	**2 504,5**	**-**	**2 504,5**	**(19,8)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- acquisition de plusieurs équipements pour contrer la crue des eaux, tels que des barrières anti-inondations, des murs de protection, et autres;
- versement de nombreuses contributions financières visant à soutenir les organismes locaux, et ce, malgré la pandémie;
- poursuite du Plan d'action économique de l'Arrondissement;
- déploiement d'une clinique de dépistage de la COVID-19 au centre communautaire Gerry-Robertson;
- mise en place, pour les citoyens, de plusieurs mesures préventives à la bibliothèque, à la mairie d'arrondissement et dans les parcs, dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par des affectations d'excédents de 0,7 M$ et par l'utilisation des revenus reportés – parcs et terrains de jeux, pour 0,2 M$, autorisées par le conseil d'arrondissement, de manière à bonifier les services offerts par les Travaux publics. De plus, le budget original a été réduit d'un montant de 1,0 M$ pour participer au plan de redressement pour contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

Revenus

Transferts centraux

- Diminution de 1,0 M$ des transferts centraux, en lien avec la participation au plan de redressement.

Services rendus et autres revenus

- Diminution de 0,4 M$ des revenus de location de l'aréna et d'autres revenus reliés aux loisirs (ex. : location de salles, de piscines, etc.), due à la COVID-19.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,2 M$, attribuable à des absences de longue durée et à des postes non comblés.
- Écart favorable de 0,1 M$ en frais de déplacement, contributions à des organismes et biens non durables.
- Écart favorable de 0,9 M$ en honoraires professionnels, services techniques et dépenses contingentes.

Transport

- Augmentation des dépenses salariales de 1,1 M$ au Service des travaux publics, financée en partie par les excédents, notamment pour le déneigement et la collecte des branches.
- Écart favorable de 0,1 M$ en achats de sels et abrasifs.

Loisirs et culture

- Économie totale de 1,5 M$ sur les dépenses salariales, les honoraires professionnels, les services techniques, l'électricité et le chauffage, principalement reliée à la fermeture temporaire des installations.

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 64 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	9 812,6	10 086,9	10 281,7	10 286,4	(4,7)	10 257,7
Transferts centraux	37 895,7	35 155,9	33 728,4	35 372,4	(1 644,0)	33 705,4
Services rendus et autres revenus	7 965,2	9 271,4	7 581,7	8 464,0	(882,3)	8 464,0
Transferts	-	51,8	34,4	23,0	11,4	23,0
Total – Revenus	**55 673,5**	**54 566,0**	**51 626,2**	**54 145,8**	**(2 519,6)**	**52 450,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 013,0	5 872,7	6 163,4	7 054,8	891,4	6 151,6
Sécurité publique	152,6	305,1	(115,1)	160,3	275,4	170,4
Transport	17 102,2	16 131,1	14 618,5	15 874,5	1 256,0	15 985,3
Hygiène du milieu	8 258,6	8 038,8	8 035,0	7 780,0	(255,0)	7 682,2
Aménagement, urbanisme et développement	4 059,5	4 103,3	4 613,8	4 143,6	(470,2)	4 593,4
Loisirs et culture	18 492,3	18 832,1	18 673,9	19 854,8	1 180,9	19 891,8
Total – Charges de fonctionnement	**54 078,2**	**53 283,1**	**51 989,5**	**54 868,0**	**2 878,5**	**54 474,7**
Affectations	1 191,6	2 029,7	1 972,9	722,2	1 250,7	1 996,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 786,9**	**3 312,6**	**1 609,6**	**-**	**1 609,6**	**(28,6)**
Ajustements	808,4	1 493,2	1 689,4			
Excédent (déficit) de gestion	**3 595,3**	**4 805,8**	**3 299,0**	**-**	**3 299,0**	**(28,6)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- dans le cadre du plan de redressement Ville, contrainte budgétaire de 3,1 % de son budget, soit 1,7 M$;
- en compensation d'une perte éventuelle de revenus occasionnée par la pandémie de COVID-19, réserve d'un montant de 1,7 M$ destinée à financer la reprise des activités;
- contribution à divers fonds afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, à hauteur de 0,2 M$ pour l'Arrondissement (partenaires : Centraide, Mouvement Desjardins, Bureau de la députée provinciale de Mercier);
- mise en place d'un budget participatif local de 0,3 M$;
- ajustement de l'offre de services aux règles sanitaires : piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal, création de rues familiales et partagées, déploiement d'une vaste programmation des bibliothèques en ligne, implantation du paiement par carte de crédit des réservations aux tennis; implantation d'un système de réservation pour les installations sportives intérieures, aréna et piscines; demandes de permis en ligne; maintien de l'ouverture des bureaux des permis et Accès Montréal;

- création de 8 ruelles vertes, incluant la 100e de l'arrondissement, et augmentation de 20 % des participants au compostage communautaire;
- plantation de 916 arbres, désherbage de 498 saillies (28 275 m^2) et plantation de vivaces et d'arbustes dans 96 saillies (4 806 m^2), ce qui constitue une année record;
- rajeunissement de parcs locaux, notamment les parcs Albert-Saint-Martin, de La Bolduc et Alphonse-Télésphore-Lépine, et réaménagement du terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier;
- apaisement et sécurisation de la circulation sur les rues De Bienville, Saint-André, entre les rues Sherbrooke et Cherrier, et l'avenue Laurier Est, entre les rues Cartier et de Bordeaux; création de la place Fairmount; plantation de 113 arbres sur la rue Saint-Denis (REV);
- adoption de nouveaux règlements : protection du parc de logements, préservation de la valeur patrimoniale des enseignes d'intérêt, encadrement des résidences de tourisme et redéfinition des usages de restauration, de bars et de microbrasseries;
- entretien de 21,5 km de voies cyclables à longueur d'année; effacement de 36 000 m^2 de graffitis du domaine privé; réfection de 3 400 m^2 de trottoirs;
- traçage de 2 circuits de ski de fond au parc La Fontaine;
- soutien de 8 projets annuels, pour 0,1 M$, et de 11 projets pluriannuels, pour 0,2 M$, dans le cadre de l'appel de projets Lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- soutien et déploiement de 4 marchés fermiers.

Principales variations

Budget modifié

- Écart défavorable de 1,7 M$ correspondant à la participation au plan de redressement.
- Transfert de 0,2 M$ au centre de services 311.
- Virement de 0,3 M$ en provenance de la Ville centre pour la Politique de l'enfant, la dynamisation des rues commerciales, le soutien financier à l'organisme Espace La Fontaine et la nouvelle répartition des charges interunités.
- Budget additionnel de 1,2 M$ provenant des excédents à des fins de projets liés à l'aménagement, au transport, à la culture et aux loisirs.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de 1,7 M$ reflétant la participation de l'Arrondissement au plan de redressement.
- Virement de 0,2 M$ correspondant au déplacement de 3 postes d'agents de communication sociale au centre de services 311.
- Virement de 0,3 M$ en provenance de la Ville centre pour la Politique de l'enfant, la dynamisation des rues commerciales, le soutien financier à l'organisme Espace La Fontaine et la nouvelle répartition des charges interunités.

Services rendus et autres services

- Baisse des revenus de 0,5 M$ en location d'installations ainsi qu'en frais d'inscription et droits d'entrée des arénas et des piscines.
- Écart défavorable de 0,2 M$ pour les revenus de vignettes de stationnement.
- Baisse de 0,2 M$ pour les revenus provenant des amendes liées à la propreté et des demandes d'étude des dossiers d'urbanisme.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,9 M$ sur les services professionnels qui faisaient partie du plan de redressement.

Sécurité publique

- Écart favorable de 0,3 M$ correspondant au remboursement des salaires dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Transport

- Économie de 1,2 M$ sur la rémunération et les heures supplémentaires liées aux activités de voirie et de déneigement.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires de 0,3 M$, essentiellement pour les activités de collecte des matériaux secs.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart de 0,2 M$ correspondant à des contributions financières à même l'excédent de l'Arrondissement.
- Dépenses supplémentaires de 0,3 M$ dues aux écarts salariaux et à la répartition d'autres activités.

Loisirs et culture

- Économie de 1,2 M$ relative à la fermeture des arénas et des piscines afin de contrer les impacts anticipés de la pandémie de COVID-19.

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 65 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	9 949,4	10 234,2	10 439,7	10 429,1	10,6	10 383,8
Transferts centraux	46 243,2	47 784,7	47 020,3	48 321,7	(1 301,4)	47 602,3
Services rendus et autres revenus	1 682,8	1 327,2	1 701,7	1 465,0	236,7	1 475,0
Transferts	11,0	11,7	48,7	26,0	22,7	26,0
Total – Revenus	**57 886,4**	**59 357,8**	**59 210,4**	**60 241,8**	**(1 031,4)**	**59 487,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 201,5	6 853,4	6 918,9	7 947,9	1 029,0	7 863,9
Sécurité publique	353,3	362,3	140,6	367,4	226,8	395,4
Transport	13 473,1	16 047,7	14 149,9	15 122,9	973,0	15 246,4
Hygiène du milieu	7 775,2	7 737,7	7 667,9	7 302,2	(365,7)	7 429,5
Santé et bien-être	354,0	391,7	660,6	215,8	(444,8)	650,0
Aménagement, urbanisme et développement	3 420,6	3 592,0	3 671,4	3 758,0	86,6	3 929,3
Loisirs et culture	23 447,2	24 595,8	24 072,9	25 527,6	1 454,7	26 078,9
Total – Charges de fonctionnement	**55 024,9**	**59 580,6**	**57 282,2**	**60 241,8**	**2 959,6**	**61 593,4**
Affectations	740,8	1 398,8	2 642,9	-	2 642,9	2 060,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 602,3**	**1 176,0**	**4 571,1**	**-**	**4 571,1**	**(45,4)**
Ajustements	2 255,2	1 023,8	1 798,1			
Excédent (déficit) de gestion	**5 857,5**	**2 199,8**	**6 369,2**	**-**	**6 369,2**	**(45,4)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- obtention de la Plume d'excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) pour la campagne promotionnelle de 2019 relative à la mise en service de la navette fluviale reliant Pointe-aux-Trembles et le centre-ville de Montréal;
- mise en opération du centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney, acquis par l'Arrondissement en fin d'année 2019, comprenant des terrains de soccer intérieurs avec estrades, un aréna, des gymnases et 2 terrains de soccer extérieurs synthétiques;
- lancement du plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022, conformément aux engagements de la Politique en agriculture urbaine de l'Arrondissement;
- mise en place d'un fonds d'urgence, en partenariat avec le Mouvement Desjardins, visant à soutenir les organismes communautaires de l'arrondissement dans le déploiement d'une réponse aux besoins des citoyens les plus vulnérables – 0,2 M$ octroyés et 19 projets soutenus;
- création d'une brigade mobile multilingue dans le but de sensibiliser la population aux consignes sanitaires à respecter en période de pandémie;
- croissance immobilière : 124 nouveaux logements;

- mise en valeur d'un nouvel aménagement sur le boulevard Gouin, nommé Projet poussette, permettant l'amélioration de la mobilité urbaine sur le territoire de l'arrondissement;
- réduction de la limite de vitesse de 40 km à 30 km/h sur plusieurs axes routiers de l'arrondissement et mise en place de diverses mesures d'apaisement de la circulation;
- installation de panneaux Lexan permettant d'améliorer la signalisation lors d'opérations de chargement ainsi que lors de travaux de réfection de routes, de trottoirs et autres;
- plantation de 16 000 fleurs annuelles et de 457 arbres;
- mise en place de la brigade neige, favorisant l'intégration des jeunes tout en apportant une aide aux personnes à mobilité réduite;
- maintien d'événements culturels et artistiques, de prêts de livres et de livres numériques et, dans les installations, d'une offre de services adaptée aux conditions de la pandémie.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,4 M$ entre le budget original et le budget modifié résulte de la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville centre, pour 1,9 M$, ainsi que d'un transfert de dotation budgétaire de la Ville centre de 1,2 M$ pour le centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney, la Politique de l'enfant, les réseaux d'aqueduc et d'égouts et des charges interunités. À cela s'ajoutent des affectations d'excédents de 2,1 M$, autorisées par le conseil d'arrondissement, pour des gardiens de parcs, du mobilier urbain, les cours de voirie, le centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney, le fonds d'urgence, les camps de jour, des études en design urbain, le marquage et la signalisation, l'élagage des arbres, des panneaux Lexan, la location d'espaces additionnels, et autres.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de dotation budgétaire des services centraux, pour 1,2 M$, écart d'affectation de 0,6 M$ pour le remplacement des frênes et participation de l'Arrondissement au plan de redressement, pour 1,9 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Réserve de 0,3 M$ résultant d'économies sur les structures, l'électricité, les biens durables et non durables, les honoraires professionnels, les placements médias et les événements, conséquentes à la baisse des activités en arrondissement. Celles-ci ont été consacrées au plan de redressement.

- Économie de 0,7 M$, relative aux honoraires professionnels ainsi qu'à divers postes de dépenses reliées à la Maison du citoyen.

Transport

- Réserve de 0,4 M$ résultant d'économies sur les structures et la location d'équipements et d'électricité, destinée au plan de redressement.
- Réserve de 1,0 M$ résultant du report d'activités de voirie prévues au printemps et reportées à la saison estivale, les employés ayant été réaffectés à des activités essentielles telles que les collectes des matières résiduelles.
- Déficit de 0,6 M$ pour les activités de déneigement.
- Économie de 0,2 M$ en matière d'éclairage des rues et de circulation.

Hygiène du milieu

- Déficit de 0,4 M$ pour la main-d'œuvre liée à la gestion des matières résiduelles.

Santé et bien-être

- Variation défavorable de 0,2 M$ pour les contributions destinées aux camps de jour et financées par affectation d'excédents.
- Variation défavorable de 0,2 M$ pour les contributions financières au développement social.

Loisirs et culture

- Réserve de 0,9 M$ résultant d'économies sur les structures, les honoraires, les services techniques, les locations, l'entretien et la réparation, les pièces et accessoires ainsi que les cachets d'artistes, en raison du report d'activités. Celles-ci ont été consacrées au plan de redressement.
- Dépenses additionnelles de 0,4 M$ pour les gardiens de parcs financés par l'affectation d'excédents.
- Variation défavorable de 0,3 M$ pour la mise en opération du centre sportif et culturel Saint-Jean-Vianney.
- Excédent de 1,0 M$ pour les patinoires ainsi que pour la gestion et l'exploitation des piscines, relié à la fermeture des installations et au report d'activités pendant la pandémie.
- Économie de 0,3 M$ relative aux bibliothèques, aux musées et autres activités culturelles.

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 66 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	8 788,8	9 057,5	9 233,6	9 269,4	(35,8)	9 218,7
Transferts centraux	46 221,6	47 700,1	45 777,8	48 116,2	(2 338,4)	46 319,8
Services rendus et autres revenus	7 663,5	9 066,9	7 764,7	3 278,8	4 485,9	6 542,5
Transferts	9,5	26,8	265,6	-	265,6	-
Total – Revenus	**62 683,4**	**65 851,3**	**63 041,7**	**60 664,4**	**2 377,3**	**62 081,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 926,0	8 360,4	8 861,4	8 408,6	(452,8)	8 686,3
Sécurité publique	187,5	87,6	39,3	114,8	75,5	81,0
Transport	17 243,2	19 404,8	18 572,5	16 951,5	(1 621,0)	20 876,4
Hygiène du milieu	7 489,3	7 323,2	7 118,1	7 233,9	115,8	7 224,7
Santé et bien-être	810,4	1 150,0	1 423,2	883,2	(540,0)	1 531,5
Aménagement, urbanisme et développement	3 409,9	3 474,5	3 517,4	3 324,3	(193,1)	3 771,7
Loisirs et culture	20 674,6	23 629,4	24 820,8	24 023,4	(797,4)	25 638,6
Total – Charges de fonctionnement	**60 740,9**	**63 429,9**	**64 352,7**	**60 939,7**	**(3 413,0)**	**67 810,2**
Affectations	1 668,1	2 584,4	6 220,5	275,3	5 945,2	5 678,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 610,6**	**5 005,8**	**4 909,5**	**-**	**4 909,5**	**(50,5)**
Ajustements	3 198,1	5 291,0	(1 590,4)			
Excédent (déficit) de gestion	**6 808,7**	**10 296,8**	**3 319,1**	**-**	**3 319,1**	**(50,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre de Vision vélo et installation de 700 nouveaux supports à vélos;
- sécurisation de nombreuses intersections et mise en place de mesures d'apaisement de la circulation;
- refonte réglementaire, accompagnement en transition écologique et partenariat avec la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM;
- accompagnement de 100 familles dans le Défi Zéro déchet et lancement d'une cohorte de commerces zéro déchet, en collaboration avec le Jour de la Terre;
- création de 3 milieux de vie issus du programme Projets participatifs citoyens, portant à 8 le nombre de ces milieux de vie;
- plantation de 2 382 arbres et collaboration avec la Chaire de recherche sur la forêt urbaine de l'UQAM;

- élaboration d'une politique regroupant des activités diverses en matière d'agriculture urbaine et des investissements dans les programmes de verdissement et de biodiversité;
- poursuite du programme de subventions pour couches lavables et extension aux produits d'hygiène féminine;
- rénovation de la cuisine du Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRACPP);
- octroi de subventions aux partenaires offrant des camps de jour dans l'arrondissement;
- réalisation d'aménagements éphémères hivernaux et estivaux à l'espace Boyer;
- apport d'un soutien aux sociétés de développement commercial;
- collaboration avec la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente;
- contribution au Fonds d'urgence Centraide COVID-19, à hauteur de 0,1 M$;
- réalisation de diverses interventions pour se conformer aux normes sanitaires dictées par les instances.

Principales variations

Budget modifié

- Facturation interne de la Direction de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation et du marquage de la chaussée, apportant une hausse de 2,8 M$ au budget de revenus et de charges de fonctionnement.
- Virement de 5,2 M$ du compte d'excédents budgétaires pour financer différents projets, notamment 0,3 M$ pour le déneigement, 1,6 M$ pour la plantation d'arbres, 0,5 M$ pour les camps de jour et le restant pour divers projets (Vision vélo, Défi Zéro déchet, etc.) et pour des contributions financières à différents organismes.
- Participation au plan de redressement, pour 1,9 M$.
- Utilisation de 0,6 M$ des revenus reportés pour les parcs et terrains de jeux et du fonds de stationnement.

Revenus

Transferts centraux

- Participation au plan de redressement, pour 1,9 M$.
- Affectation aux dépenses non capitalisables – plan d'action Canopée, pour 0,5 M$.

Services rendus et autres revenus

- Facturation interne de la Direction entretien, éclairage, signalisation et marquage sur la chaussée, pour 2,8 M$.
- Occupation temporaire du domaine public, études de demande et autres travaux effectués, pour 1,2 M$.
- Revenus réservés (fonds de parc et de stationnement), pour 0,5 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Coûts additionnels d'assignation temporaire des employés.

Transport

- Direction de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation et du marquage de la chaussée : coûts additionnels et autres régularisations, pour 0,7 M$, liés à l'accroissement des demandes de services internes.
- Divers mandats en lien avec la transition écologique financés par l'excédent, pour 0,3 M$.
- Activités de nettoyage des voies publiques et autres, financées par l'excédent, pour 0,5 M$.

Santé et bien-être

- Divers projets de l'Arrondissement principalement financés par l'excédent (Projets participatifs citoyens, Défi Zéro déchet, Politique de l'enfant, fonds d'urgence COVID-19, etc.), pour 0,5 M$.

Loisirs et culture

- Plantation d'arbres financée par l'excédent, pour 1,7 M$, et économie sur la masse salariale de 0,8 M$, due à la fermeture des installations.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Tableau 67 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	12 997,4	13 333,9	13 539,5	13 598,8	(59,3)	13 548,2
Transferts centraux	52 368,0	52 746,2	51 286,5	53 610,8	(2 324,3)	51 519,9
Services rendus et autres revenus	4 542,6	4 515,2	2 095,4	4 832,2	(2 736,8)	4 832,2
Transferts	-	-	33,8	-	33,8	-
Total – Revenus	**69 908,0**	**70 595,3**	**66 955,2**	**72 041,8**	**(5 086,6)**	**69 900,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	9 795,1	7 831,0	9 897,0	11 119,8	1 222,8	10 659,0
Sécurité publique	1 470,8	1 106,5	1 340,1	1 223,0	(117,1)	1 383,1
Transport	14 847,9	16 818,7	15 394,8	17 564,1	2 169,3	17 092,7
Hygiène du milieu	5 115,9	5 283,1	5 064,9	5 501,3	436,4	5 378,0
Santé et bien-être	1 340,6	1 532,8	1 780,3	1 424,2	(356,1)	1 832,3
Aménagement, urbanisme et développement	4 856,4	4 927,3	4 913,0	5 576,3	663,3	5 685,0
Loisirs et culture	28 764,3	28 545,6	24 562,5	30 015,9	5 453,4	27 728,1
Total – Charges de fonctionnement	**66 191,0**	**66 045,0**	**62 952,6**	**72 424,6**	**9 472,0**	**69 758,2**
Affectations	(416,5)	(387,2)	40,6	382,8	(342,2)	(192,7)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 300,5**	**4 163,1**	**4 043,2**	**-**	**4 043,2**	**(50,6)**
Ajustements	775,0	1 590,8	1 713,2			
Excédent (déficit) de gestion	**4 075,5**	**5 753,9**	**5 756,4**	**-**	**5 756,4**	**(50,6)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du corridor de biodiversité, lequel traversera des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels;
- poursuite de la planification de l'aire TOD (*Transit-Oriented Development*) Bois-Franc, qui se déploiera autour de la future gare Bois-Franc du REM;
- adoption d'un plan directeur piétonnier afin de favoriser et de sécuriser les déplacements à pied, en lien avec l'approche Vision zéro préconisée par la Ville de Montréal;
- modification du règlement sur la propreté afin de favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte contre les îlots de chaleur;
- lancement d'un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne;
- réaménagement du parc Philippe-Laheurte afin de favoriser la pratique d'activités sportives et l'adoption de saines habitudes de vie.

Principales variations

Budget modifié

La baisse de 2,7 M$ entre les budgets original et modifié provient essentiellement des éléments suivants :

En réduction :

- participation au plan de redressement de 2,2 M$ pour financer le déficit anticipé de la Ville centre;
- retour à l'excédent d'un montant de 0,4 M$, inutilisé en raison de l'interruption d'activités;
- remboursement de 0,2 M$ du fonds de roulement;
- utilisation de 1,1 M$ du budget de fonctionnement pour financer de la main-d'œuvre capitalisable;

En augmentation :

- paiement au comptant de 1,0 M$ pour des travaux de rénovation des Travaux publics;
- ajustement de 0,3 M$ pour les dépenses liées aux plans sectoriels.

Revenus

Transferts centraux

- Participation de 2,2 M$ au plan de redressement financier.

Services rendus et autres revenus

- Manque à gagner de 2,7 M$ s'expliquant par la fermeture des installations et/ou l'interruption d'une grande partie des activités culturelles, de loisir et communautaires, en raison de la pandémie de COVID-19.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,2 M$ qui s'explique principalement par des virements d'autres activités pour financer le plan de déneigement et diverses études non capitalisables.

Transport

- Économie de 2,1 M$ pour l'activité de déneigement, attribuable à un automne clément et sans tempête de neige.

Santé et bien-être

- Écart défavorable de 0,4 M$ pour de l'aide supplémentaire à plusieurs organismes en contexte de pandémie.

Aménagement, urbanisme et développement

- Économie de 0,7 M$ sur la rémunération de plusieurs postes vacants, cette activité étant en restructuration.

Loisirs et culture

- Économie de 5,5 M$ due à la fermeture des installations.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Tableau 68 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 129,0	7 261,3	7 461,7	7 481,5	(19,8)	7 459,2
Transferts centraux	26 175,9	26 823,0	25 851,1	26 657,8	(806,7)	25 978,7
Services rendus et autres revenus	1 761,6	1 761,9	1 257,1	1 811,6	(554,5)	1 811,6
Transferts	2,1	6,0	2,2	30,1	(27,9)	30,1
Total – Revenus	**35 068,6**	**35 852,2**	**34 572,1**	**35 981,0**	**(1 408,9)**	**35 279,6**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 345,6	4 640,8	5 042,6	5 464,6	422,0	5 300,6
Sécurité publique	184,1	215,5	213,0	180,7	(32,3)	193,5
Transport	8 361,2	8 120,2	7 149,9	8 114,2	964,3	6 951,6
Hygiène du milieu	2 610,5	2 916,7	2 834,1	2 972,8	138,7	3 002,4
Santé et bien-être	193,1	163,6	343,5	208,5	(135,0)	367,2
Aménagement, urbanisme et développement	1 849,1	1 942,5	1 917,0	1 874,5	(42,5)	1 838,2
Loisirs et culture	15 948,8	16 599,7	16 095,9	16 870,5	774,6	17 381,3
Frais de financement	341,7	300,2	255,9	256,1	0,2	256,1
Total – Charges de fonctionnement	**34 834,1**	**34 899,2**	**33 851,9**	**35 941,9**	**2 090,0**	**35 290,9**
Financement	(597,7)	(639,2)	(683,5)	(683,6)	0,1	(683,6)
Affectations	616,8	1 246,9	800,1	644,5	155,6	672,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**253,6**	**1 560,7**	**836,8**	**-**	**836,8**	**(22,4)**
Ajustements	203,7	295,7	1 098,5			
Excédent (déficit) de gestion	**457,3**	**1 856,4**	**1 935,3**	**-**	**1 935,3**	**(22,4)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- investissement de 1,0 M$ dans le cadre de la Politique de foresterie urbaine afin d'augmenter la canopée et de remplacer les frênes abattus par la plantation de plus de 700 arbres;
- création d'un fonds d'urgence local COVID-19 de 0,2 M$, en partenariat avec la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement;
- distribution de près de 30 000 masques gratuits, jetables ou réutilisables, pour la protection des citoyens, en partenariat avec des organismes communautaires;
- achèvement des travaux d'aménagement aux bassins de rétention du Domaine Chartier pour y créer le parc Ermanno-La Riccia;
- poursuite de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le corridor de la ligne bleue du métro sur le territoire de l'arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

La variation défavorable de 0,7 M$ entre le budget original et le budget modifié provient essentiellement des éléments suivants :

- réduction du budget de 1,1 M$, attribuable à la participation de l'Arrondissement au plan de redressement de la Ville centre pour contrer les effets de la crise économique et financière;
- transfert budgétaire corporatif de 0,2 M$ pour la prise en charge de nouvelles responsabilités à l'égard des activités de déneigement;
- participation à des programmes corporatifs, pour un ajout de 0,3 M$ au budget de 2020, notamment pour la gestion des activités d'aqueduc et l'application de la Politique de l'enfant.

Revenus

Transferts centraux

- Variation défavorable des transferts centraux de 0,8 M$, qui s'explique par des variations au budget modifié de 0,7 M$ et par l'ajout de 0,1 M$ dans le cadre du Programme de renforcement de la canopée, pour la plantation d'arbres.

Services rendus et autres revenus

- Perte de revenus généralisée, en lien avec les impacts des mesures mises en place pour contrer les effets de la pandémie de COVID-19. La réduction, l'annulation et la gratuité des activités de loisirs et culturelles ont entraîné des pertes de 0,4 M$.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Transfert de 0,3 M$ du budget de contingences pour financer des projets en lien avec la pandémie de COVID-19, notamment des contributions à des organismes communautaires et de loisirs pour des activités imprévues.

Transport

- Écart favorable de 0,3 M$ pour l'entretien de la voirie, comprenant les opérations de colmatage de nids-de-poule.
- Écart favorable global de 0,3 M$ pour les opérations de déneigement.
- Écart défavorable de 0,3 M$ pour l'achat de sels et abrasifs.
- Économie de 0,1 M$ pour l'activité d'éclairage de rues, notamment par la diminution de la consommation énergétique générée par la poursuite de la conversion aux lumières DEL.

Loisirs et culture

- Économie globale de 0,4 M$ réalisée par l'annulation du montage de la structure gonflable hivernale au stade Hébert, en raison de la non-rentabilité de l'opération compte tenu des mesures sanitaires en cours.
- Dépenses additionnelles de 0,5 M$ pour les activités de gestion et d'entretien de la foresterie urbaine, avec des investissements supplémentaires dans les contrats d'émondage, d'abattage, d'essouchage et de plantation d'arbres.
- Écart favorable de 0,5 M$ pour les dépenses de rémunération affectées à l'entretien des parcs ainsi que pour les activités de loisirs, en raison de l'annulation de certaines activités causée par la pandémie de COVID-19.
- Écart favorable de 0,2 M$ en dépenses de rémunération affectées à la bibliothèque, découlant de la réduction des services offerts pendant la période de pandémie.

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Tableau 69 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 298,6	7 790,5	7 942,2	7 950,2	(8,0)	7 708,8
Transferts centraux	39 625,6	40 132,6	38 625,6	40 728,2	(2 102,6)	39 086,9
Services rendus et autres revenus	5 768,9	7 058,8	4 707,7	4 236,2	471,5	4 282,2
Transferts	26,7	37,1	4,5	-	4,5	4,5
Total – Revenus	**52 719,8**	**55 019,0**	**51 280,0**	**52 914,6**	**(1 634,6)**	**51 082,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 695,3	10 831,7	9 942,8	11 241,9	1 299,1	11 001,5
Sécurité publique	164,3	174,6	21,9	209,8	187,9	162,8
Transport	11 632,8	12 095,0	11 410,8	12 483,6	1 072,8	12 061,9
Hygiène du milieu	8 310,8	7 709,3	7 540,4	7 984,3	443,9	7 663,0
Santé et bien-être	3 297,8	3 723,9	3 992,4	3 212,5	(779,9)	4 095,2
Aménagement, urbanisme et développement	4 076,3	4 130,4	4 177,4	4 431,8	254,4	4 445,4
Loisirs et culture	16 361,5	16 303,1	15 817,8	16 041,4	223,6	16 184,8
Total – Charges de fonctionnement	**54 538,8**	**54 968,0**	**52 903,5**	**55 605,3**	**2 701,8**	**55 614,6**
Affectations	3 914,4	4 215,6	4 752,2	2 690,7	2 061,5	4 290,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 095,4**	**4 266,6**	**3 128,7**	**-**	**3 128,7**	**(241,5)**
Ajustements	3 411,0	(513,0)	2 034,0			
Excédent (déficit) de gestion	**5 506,4**	**3 753,6**	**5 162,7**	**-**	**5 162,7**	**(241,5)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain, permis et inspection : délivrance de 491 permis de construction et transformation générant un revenu de 3,6 M$ et représentant, entre autres, 609 nouvelles unités résidentielles;
- développement durable et transition écologique : distribution de plus de 26 376 végétaux aux citoyens, début de démarches pour rendre certains jardins zéro déchet, plantation de 20 vignes sur les murs de l'École de technologie supérieure (ETS) et dans 2 coopératives de Griffintown;
- mobilité et déplacements : début du projet Réseau express vélo (REV); élaboration d'une vignette de stationnement COVID-19, en collaboration avec l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le personnel soignant des hôpitaux et les organismes communautaires (50 vignettes fournies gratuitement dans l'arrondissement);
- loisirs, sports et culture : création de trousses de lecture clés en main pour jeunes et adultes, à la bibliothèque Saint-Charles; inscription de 178 personnes à des cours gratuits, à l'hiver 2020, dans le cadre du programme Accès-Loisirs; versement de contributions financières pour des

événements qui aident à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et au développement économique local;

- bureau Accès Montréal et demandes d'accès à l'information : maintien de la performance de traitement, même en période de pandémie, pour la transmission des réponses aux courriels de citoyens (BAM virtuel). Plus efficient que la norme de 2,0 jours prescrite par la Direction générale. Arrondissement ayant le taux d'abandon le plus bas (4 %), lors du traitement des appels au 311;
- services administratifs : organisation rapide du confinement et de la logistique des équipements du télétravail; coordination de la logistique avec le Centre de coordination des mesures d'urgence (équipements de protection individuelle, équipements TI, téléphonie et affichage des consignes sanitaires) et organisation de la répartition aux unités; élaboration d'un plan local d'achats responsables en arrondissement, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement de la Ville centre.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation des excédents de gestion de l'Arrondissement de 1,6 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et culturelles, pour des projets de développement économique, pour le plan d'action 2018-2021 et pour le financement de projets d'aménagement urbain, notamment la piétonnisation de la rue Island.
- Réduction du budget de 1,7 M$ résultant du plan de redressement financier de la Ville centre pour contrer les effets de la crise économique et financière.

Revenus

Transferts centraux

- Plan de redressement financier de 1,7 M$ et affectation de 0,5 M$ pour le Plan de foresterie urbaine.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 1,1 M$ pour les revenus des permis d'occupation du domaine public, s'expliquant par la vigueur de la construction dans le secteur de Griffintown.
- Excédent de 0,2 M$, relatif aux revenus des frais d'étude de demandes.
- Écart défavorable de 0,3 M$ provenant des revenus de parcomètres et de stationnement, dû notamment à la pandémie de COVID-19.

- Écart défavorable de 0,5 M$ pour des revenus des permis de coupe et de désaffectation d'entrées charretières comptabilisés en 2021.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,5 M$ pour les coûts d'énergie (chauffage et climatisation), dû notamment à la fermeture des installations et à l'inoccupation des bureaux administratifs imposée par la pandémie de COVID-19.
- Écart favorable de 0,2 M$ pour des contrats de services professionnels liés à des projets d'investissements qui ont été reportés en 2021.
- Économie de 0,5 M$ sur la rémunération provenant des postes vacants non comblés en 2020 pour équilibrer le budget de l'Arrondissement à la suite du plan de redressement COVID-19.

Transport

- Économie de 0,7 M$ dans les autres familles de dépenses de la voirie, notamment les frais de location d'équipements et de matériel roulant et autres services techniques, servant à compenser un déficit salarial aux Travaux publics.
- Économie de 0,2 M$ sur l'électricité (réduction des coûts avec une solution d'éclairage DEL).

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,3 M$ pour les activités déléguées au réseau d'aqueduc et le report de certaines interventions, dû notamment à la pandémie de COVID-19.

Santé et bien-être

- Affectation d'excédents de 0,8 M$ pour octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans Le Sud-Ouest.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Tableau 70 – Verdun

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	6 817,4	6 981,0	7 151,4	7 194,4	(43,0)	7 176,5
Transferts centraux	25 214,6	24 973,2	24 432,8	25 735,1	(1 302,3)	24 674,2
Services rendus et autres revenus	1 642,8	1 584,5	1 727,5	2 008,7	(281,2)	2 024,5
Transferts	0,4	-	57,8	-	57,8	57,8
Total – Revenus	**33 675,2**	**33 538,7**	**33 369,5**	**34 938,2**	**(1 568,7)**	**33 933,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 419,8	5 186,6	5 652,8	5 843,9	191,1	5 452,2
Sécurité publique	491,8	465,8	278,1	427,8	149,7	442,3
Transport	11 680,5	10 093,5	10 402,8	9 159,6	(1 243,2)	9 666,3
Hygiène du milieu	2 300,9	2 376,6	2 408,9	2 403,1	(5,8)	2 436,8
Santé et bien-être	169,9	554,9	836,0	509,5	(326,5)	874,4
Aménagement, urbanisme et développement	2 291,7	2 333,9	2 494,2	2 388,3	(105,9)	2 581,0
Loisirs et culture	13 766,7	14 821,9	13 667,9	15 902,9	2 235,0	14 649,0
Total – Charges de fonctionnement	**36 121,3**	**35 833,2**	**35 740,7**	**36 635,1**	**894,4**	**36 102,0**
Affectations	2 427,2	2 963,6	2 392,6	1 696,9	695,7	2 151,1
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(18,9)**	**669,1**	**21,4**	**-**	**21,4**	**(17,9)**
Ajustements	1 574,7	1 113,8	365,7			
Excédent (déficit) de gestion	**1 555,8**	**1 782,9**	**387,1**	**-**	**387,1**	**(17,9)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation d'un virage technologique majeur et aménagement d'espaces afin d'assurer le maintien et l'accessibilité des services en période de pandémie;
- aménagement de 21,5 km de voies sécuritaires au profit des piétons, des cyclistes et des commerçants, comprenant la piétonnisation de la rue Wellington et l'aménagement de 13 rues familiales et actives;
- réouverture de l'auditorium de Verdun et ouverture du nouveau stade de baseball Ronald-Piché ainsi que d'un nouveau jardin communautaire dans le parc Lucien-Caron.

Principales variations

Budget modifié

L'écart défavorable de 0,5 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- contribution de l'Arrondissement de 1,1 M$ au plan de redressement visant à atténuer, pour 2020, les effets de la pandémie;
- affectation de l'excédent de gestion de 0,5 M$ afin de financer diverses dépenses liées aux activités de déneigement, pour 0,3 M$, et une subvention aux camps de jour en raison de la pandémie, pour 0,2 M$;
- aide financière de 0,1 M$ de la Communauté métropolitaine de Montréal pour un projet de protection et de mise en valeur des milieux naturels du lac des Battures.

Revenus

Transferts centraux

- Baisse de budget de 1,1 M$, relative à la contribution de l'Arrondissement au plan de redressement visant à atténuer, pour 2020, les effets de la pandémie de COVID-19.
- Écart d'affectation défavorable de 0,2 M$ pour le plan d'action Canopée et le programme d'aide pour la déminéralisation.

Services rendus et autres revenus

- Diminution de 0,5 M$ des revenus de location de salles et d'installations récréatives, de vente de billets, d'abonnements et d'inscriptions, découlant des interdictions gouvernementales de rassemblement en raison de la pandémie.
- Baisse de 0,2 M$ des revenus découlant des travaux effectués par la Ville afin de réparer des infrastructures endommagées conséquemment à l'encaissement de dépôts de garantie.
- Augmentation de 0,2 M$ des revenus de permis d'occupation temporaire du domaine public.
- Autres revenus de 0,2 M$ provenant d'une entente à l'amiable.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart défavorable de 0,7 M$, lié aux activités de déneigement – achat de sels et d'abrasifs et dépenses additionnelles en rémunération.

- Dépenses supplémentaires de 0,3 M$ en location d'équipements, visant le respect des règles de distanciation.
- Provision de 0,3 M$ pour conventions collectives échues.
- Baisse de 0,2 M$ pour les dépenses reliées aux travaux effectués par la Ville concernant l'encaissement des dépôts de garantie.

Santé et bien-être

- Contributions additionnelles afin de venir en aide aux organismes en période de pandémie.

Loisirs et culture

- Contribution de l'Arrondissement au plan financier général de 1,0 M$ et à son plan financier local de 0,5 M$, visant à équilibrer la perte de revenus liée à la pandémie : réduction de l'entretien des plateaux récréatifs et de l'entretien horticole et arboricole, pour 0,7 M$; fermeture temporaire des bibliothèques et de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, pour 0,2 M$; programmation réduite dans les piscines, pour 0,4 M$; annulation des événements culturels et sportifs (Festival international de Jazz à Verdun, Festival Marionnettes plein la rue, Rendez-vous actifs, etc.), pour 0,2 M$.
- Économie additionnelle de 0,7 M$, liée à la fermeture des installations et à l'annulation des activités et événements culturels, sportifs et récréatifs, à la suite de la prolongation des mesures de confinement, à l'automne 2020.

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Tableau 71 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	17 090,3	17 904,5	18 520,0	18 420,1	99,9	18 074,2
Transferts centraux	48 009,6	48 578,5	44 689,6	47 533,8	(2 844,2)	44 807,1
Services rendus et autres revenus	21 177,1	24 024,2	23 555,4	20 970,0	2 585,4	20 956,0
Transferts	9,4	76,5	52,2	10,0	42,2	10,0
Total – Revenus	**86 286,4**	**90 583,7**	**86 817,2**	**86 933,9**	**(116,7)**	**83 847,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	11 219,4	11 513,3	10 891,4	12 304,2	1 412,8	14 427,4
Sécurité publique	369,6	644,3	67,5	441,8	374,3	419,5
Transport	27 865,1	29 314,9	25 409,2	29 165,0	3 755,8	28 008,8
Hygiène du milieu	15 940,2	17 446,9	17 275,6	16 440,4	(835,2)	17 415,1
Santé et bien-être	1 050,3	956,3	1 010,1	1 118,4	108,3	1 197,2
Aménagement, urbanisme et développement	8 662,5	10 199,8	9 655,7	8 604,1	(1 051,6)	10 115,7
Loisirs et culture	26 251,2	27 580,0	26 404,0	27 876,2	1 472,2	27 831,4
Total – Charges de fonctionnement	**91 358,3**	**97 655,5**	**90 713,5**	**95 950,1**	**5 236,6**	**99 415,1**
Affectations	10 886,3	13 612,3	15 339,3	9 016,2	6 323,1	15 221,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**5 814,4**	**6 540,5**	**11 443,0**	-	**11 443,0**	**(345,9)**
Ajustements	16 569,8	9 797,5	12 799,2			
Excédent (déficit) de gestion	**22 384,2**	**16 338,0**	**24 242,2**	-	**24 242,2**	**(345,9)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- permis et inspection : utilisation de SmartUse, permettant le dépôt des permis en ligne et la manipulation des plans de façon électronique – délivrance de 1 847 permis (construction et transformation) correspondant à des coûts de travaux de 1,5 G$;
- développement urbain : 4 373 nouveaux logements, présentation de 453 dossiers au comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement, réalisation de 376 révisions architecturales et élaboration d'un plan de mise en valeur du patrimoine local de Ville-Marie;
- développement économique : apport d'un soutien financier de 2,8 M$ pour la réalisation de divers projets, dont 1,2 M$ dans le cadre d'un programme temporaire COVID-19 de relance commerciale;
- culture, sports, loisirs et développement social : versement de contributions financières de 3,0 M$, dont 0,4 M$ dans le cadre d'un fonds d'urgence COVID-19 pour soutenir des organismes.

Principales variations

Budget modifié

- Affectation d'excédents et de fonds réservés de 3,2 M$, principalement pour des contributions financières dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le financement de travaux au Quartier des spectacles, des dépenses d'affectations temporaires et l'achat de supports à vélos.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de 3,0 M$ au Service des finances pour le plan de redressement COVID-19.
- Réduction de 1,1 M$ pour la nouvelle répartition des charges interunités concernant l'entretien de l'éclairage et de la signalisation ainsi qu'au marquage de la chaussée (EESM).
- Virement de 1,3 M$ en provenance des services corporatifs, notamment pour les activités de gestion de l'eau et pour le financement du projet d'animation de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 2,6 M$, principalement attribuable à la délivrance des permis d'occupation temporaire du domaine public.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Excédent de 1,4 M$, principalement lié au budget de dépenses contingentes et autres objets, viré pour financer des projets dans d'autres activités.

Transport

- Écart favorable de 3,8 M$, occasionné par des économies sur l'enlèvement de la neige et par la réduction du budget de charges interunités EESM.

Hygiène du milieu

- Déficit de 0,8 M$, attribuable à l'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 1,1 M$, principalement lié aux affectations d'excédents pour soutenir les sociétés de développement commercial et autres organismes, en contexte de pandémie.

Loisirs et culture

- Excédent de 1,5 M$, principalement lié à des économies sur la location d'immeubles et d'installations sportives, l'énergie et les services techniques.

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 72 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Revenus						
Taxes [1]	7 558,6	7 740,3	7 906,0	7 973,2	(67,2)	7 900,1
Transferts centraux	47 328,8	46 748,6	45 648,0	47 407,7	(1 759,7)	45 898,5
Services rendus et autres revenus	3 745,7	3 896,7	3 972,2	3 300,2	672,0	3 416,7
Transferts	37,2	5,0	2,2	-	2,2	-
Total – Revenus	**58 670,3**	**58 390,6**	**57 528,4**	**58 681,1**	**(1 152,7)**	**57 215,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 112,8	6 934,3	6 532,2	7 279,3	747,1	6 833,7
Sécurité publique	619,9	570,2	565,7	627,6	61,9	624,0
Transport	13 012,2	14 715,5	12 280,6	14 053,9	1 773,3	12 978,4
Hygiène du milieu	9 487,3	8 481,9	8 723,3	7 766,4	(956,9)	8 033,5
Santé et bien-être	206,7	455,4	602,7	175,1	(427,6)	600,7
Aménagement, urbanisme et développement	3 423,9	3 672,4	3 893,9	3 747,4	(146,5)	3 771,9
Loisirs et culture	26 670,8	27 578,5	25 694,2	25 806,4	112,2	26 575,9
Total – Charges de fonctionnement	**60 533,6**	**62 408,2**	**58 292,6**	**59 456,1**	**1 163,5**	**59 418,1**
Affectations	1 579,6	3 611,7	2 380,2	775,0	1 605,2	2 129,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(283,7)**	**(405,9)**	**1 616,0**	**-**	**1 616,0**	**(73,0)**
Ajustements	2 698,0	2 077,4	3 676,9			
Excédent (déficit) de gestion	**2 414,3**	**1 671,5**	**5 292,9**	**-**	**5 292,9**	**(73,0)**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2020 ont été marqués par les éléments suivants :

- aménagement de 16 nouvelles ruelles vertes et de 150 carrés d'arbre ainsi que plantation de 644 arbres sur le domaine public et distribution de 42 000 végétaux;
- adoption de plans d'action pour tracer l'avenir en culture et en développement social;
- autorisation de construction pour 3 projets de logements sociaux et participation à l'achat de 4 propriétés pour des développements futurs;
- acceptation d'un premier don pour l'aménagement d'un parc conçu entièrement selon les normes d'accessibilité universelle;
- révision du règlement de zonage pour préserver le parc locatif et faciliter la compréhension de certaines dispositions complexes (taux d'implantation, nombre d'étages, marges, etc.);
- implantation de zones de stationnement vouées à l'autopartage et de nouveaux supports à vélos sur le domaine public;
- agrandissement de secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR);

- mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles et réduction de la limite de vitesse sur plusieurs artères; déploiement de mesures d'apaisement de la circulation aux endroits problématiques (arrêts, dos d'âne).

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est minime. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- budget additionnel de 1,5 M$ provenant de l'excédent pour des projets liés à la réalisation de ruelles vertes et au verdissement des espaces publics et à la tenue des camps de jour à l'été 2020, ainsi que pour des actions liées à la mobilité et à la sécurité des citoyens;

- transfert budgétaire de 0,5 M$ de la Ville centre pour la Politique de l'enfant et les réseaux d'aqueduc et ajustement budgétaire négatif de 0,2 M$ pour le marquage et la signalisation;

- participation au plan de redressement budgétaire, pour 1,8 M$.

Revenus

Transferts centraux

- Budgets additionnels de 0,5 M$ pour la Politique de l'enfant et les réseaux d'aqueduc.
- Écarts défavorables de 0,3 M$ pour la plantation d'arbres, dans le cadre du plan d'action Canopée, et de 0,2 M$ pour le marquage et la signalisation.
- Participation au plan de redressement budgétaire, pour 1,8 M$.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 0,9 M$ provenant des revenus d'occupation temporaire du domaine public et de 0,2 M$ pour la vente de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents.
- Baisse des revenus de 0,4 M$ causée par les fermetures temporaires des installations récréatives.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie budgétaire de 0,7 M$ relative aux honoraires professionnels et aux dépenses d'entretien et de réparations non capitalisables pour les bâtiments de l'Arrondissement.

Transport

- Écart favorable de 1,0 M$ pour les opérations de déneigement, principalement causé par une diminution du nombre d'heures supplémentaires, ainsi que du recours aux services techniques et à la location d'équipements.
- Excédent de 0,3 M$ pour l'éclairage des rues et de 0,4 M$ pour l'entretien et la réfection des chaussées, des trottoirs et des tranchées.

Hygiène du milieu

- Variation défavorable de 0,8 M$, relative à la rémunération destinée à la gestion des matières résiduelles.
- Dépassement budgétaire de 0,2 M$, conséquemment à l'augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Santé et bien-être

- Contributions financières à des organismes, financées par l'excédent, pour 0,4 M$, dont une grande partie est en lien avec la pandémie de COVID-19.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Autres charges corporatives – Financement et autres charges



AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 73 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	763 845,9	780 813,7	762 212,1	839 065,2	76 853,1	836 165,2
Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés	379 198,4	454 851,5	694 277,0	631 618,8	(62 658,2)	631 703,7
Total – Charges de financement corporatives	**1 143 044,3**	**1 235 665,2**	**1 456 489,1**	**1 470 684,0**	**14 194,9**	**1 467 868,9**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	174 462,8	135 702,0	193 804,5	198 311,6	4 507,1	312 545,3
Dépenses de contributions	652 895,1	647 284,2	729 308,5	777 218,7	47 910,2	777 516,7
Total – Autres charges corporatives	**827 357,9**	**782 986,2**	**923 113,0**	**975 530,3**	**52 417,3**	**1 090 062,0**
Total – Autres charges corporatives et de financement	**1 970 402,2**	**2 018 651,4**	**2 379 602,1**	**2 446 214,3**	**66 612,2**	**2 557 930,9**

Les dépenses associées aux autres charges corporatives totalisent 2,4 G$, soit 66,6 M$ de moins que le budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des paiements au comptant d'immobilisations, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- les frais de financement correspondant aux intérêts et autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- le remboursement de la dette à long terme, reflétant les contributions au fonds d'amortissement et les remboursements de capital pour les emprunts liés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut également le versement de contributions à la réserve financière destinée au remboursement accéléré de la dette;
- le remboursement de capital sur les emprunts servant au financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Tableau 74 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Frais de financement	397 165,8	400 970,5	396 696,2	421 159,4	24 463,2	418 259,4
Remboursement de la dette à long terme	473 755,5	495 960,9	534 848,0	531 192,6	(3 655,4)	531 192,6
Affectations – Remboursement de capital	32 683,8	46 028,5	3 217,9	61 262,1	58 044,2	61 262,1
Sous total – Service de la dette brute	**903 605,1**	**942 959,9**	**934 762,1**	**1 013 614,1**	**78 852,0**	**1 010 714,1**
Service de la dette décentralisée[1]	(139 759,2)	(162 146,2)	(172 550,0)	(174 548,9)	(1 998,9)	(174 548,9)
Total – Service de la dette brute	**763 845,9**	**780 813,7**	**762 212,1**	**839 065,2**	**76 853,1**	**836 165,2**

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et autres frais sur la dette à long terme dont le budget se trouve dans certaines unités d'affaires (Commission des services électriques, Eau, Espace pour la vie et arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard).

Le service de la dette brute corporative, totalisant 762,2 M$, affiche une économie de 76,9 M$ par rapport au budget prévu. Celle-ci s'explique principalement par des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire et par un volume d'emprunts plus important que prévu au programme d'emprunt.

AFFECTATIONS – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN PRÊTS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Tableau 75 – Affectations - Activités d'investissement en immobilisations et en prêts, réserves financières et fonds réservés

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Affectations						
Affectation – Réserve financière – Eau	(16 522,0)	14 878,9	4 393,2	13 829,0	9 435,8	13 829,0
Affectation – Réserve financière – Eau – Taxes dédiées	63 000,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	-	54 800,0
Affectation – Réserve financière – Voirie	(1 869,0)	(797,0)	(554,3)	2 000,0	2 554,3	(892,8)
Affectation – Réserve financière – Immobilisations	316 482,5	375 168,1	565 605,9	560 900,0	(4 705,9)	560 900,0
Affectation – Financement comptant des activités d'immobilisations	17 704,0	10 531,2	11 436,0	-	(11 436,0)	2 757,4
Affectation – Fonds réservés	402,9	270,3	58 596,2	89,8	(58 506,4)	310,1
Total – Affectations	**379 198,4**	**454 851,5**	**694 277,0**	**631 618,8**	**(62 658,2)**	**631 703,7**

Le paiement au comptant d'immobilisations, totalisant 694,3 M$, a été plus élevé que prévu au budget original d'une somme de 62,6 M$ et s'explique par les éléments suivants :

- des contributions moindres de 9,4 M$ et de 2,5 M$ aux réserves financières de l'eau et de la voirie, respectivement destinées au financement des investissements portant sur ces 2 catégories d'infrastructures, principalement attribuables aux compressions budgétaires imposées par le plan de redressement requis en cours d'année pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la situation financière de la Ville;
- une contribution additionnelle de 4,7 M$ reflétant principalement les revenus d'intérêts inhérents à la réserve financière des immobilisations;
- une affectation de 11,4 M$ au financement au comptant des activités d'immobilisations, comprenant notamment :
  - une somme de 8,9 M$ provenant du gouvernement du Québec dans le cadre de son programme de prêts-subventions consentis aux petites et moyennes entreprises (PME) situées à Montréal;
  - une somme de 1,8 M$ affectée par les arrondissements au financement des investissements relevant de leur compétence;
- une somme de 58,2 M$ en provenance du gouvernement du Québec dans le cadre de son programme de prêts d'urgence aux PME afin de soutenir leur viabilité financière, menacée par le ralentissement économique qui, depuis le début de la pandémie en 2020, se poursuit en 2021.

DÉPENSES COMMUNES

Tableau 76 – Dépenses communes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	83 146,9	46 968,1	75 384,8	52 106,0	(23 278,8)	52 106,0
Crédits pour dépenses contingentes	(14 757,8)	44 285,2	21 379,6	32 018,6	10 639,0	15 973,8
Pertes possibles dans la perception	23 299,8	12 246,4	16 959,3	23 130,0	6 170,7	23 130,0
Prêt d'employés au MESS	21 821,2	17 857,6	15 709,7	16 739,7	1 030,0	16 739,7
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	644,3	644,3	-
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	3 029,2	3 018,6	3 036,6	2 939,7	(96,9)	2 946,7
Bureau des régimes de retraite	7 392,0	7 219,0	6 902,6	7 994,8	1 092,2	7 291,3
Affectation – Régimes de retraite	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	-	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(30 177,6)	(32 168,5)	(32 854,4)	(38 083,3)	(5 228,9)	(38 083,3)
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	-	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	-	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	15 640,1	15 640,1	15 640,1
Autres	32 909,1	18 175,6	69 186,3	67 081,7	(2 104,6)	198 701,0
Total – Dépenses communes	**174 462,8**	**135 702,0**	**193 804,5**	**198 311,6**	**4 507,1**	**312 545,3**

Les dépenses communes de 193,8 M$ affichent un écart favorable de 4,5 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable global de 23,3 M$, associé aux charges liées au redéploiement des ressources et aux régimes de retraite, soit :
  - un écart défavorable de 2,4 M$, lié principalement aux règlements des griefs corporatifs;
  - un écart défavorable de 2,7 M$ découlant des rajustements à la hausse de la rémunération, conformément à la politique de la Ville en matière d'équité salariale;
  - un écart favorable de 1,1 M$, lié principalement à des dépenses moindres en matière de relations de travail et de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
  - un écart favorable de 27,3 M$ découlant des derniers ajustements imputés aux charges de retraite comptabilisées au chapitre corporatif et dont la finalité reflète, conformément au dépôt de la dernière évaluation actuarielle, une charge de retraite globale à hauteur de 249,3 M$ pour l'ensemble de la Ville, comparativement au budget de 222,5 M$, tel que le présente le tableau 79 « Rémunération et cotisations de l'employeur »;
- un écart favorable de 10,6 M$ aux dépenses contingentes, principalement attribuable au fait que les dépenses ont été réalisées dans les unités d'affaires où des budgets ont été transférés, à la suite des autorisations des instances, pour la réalisation de projets ponctuels;

- un écart favorable de 1,0 M$, lié à une réduction du nombre d'employés de la Ville (départs à la retraite) affectés à la gestion des programmes sociaux du MESS, conformément à l'entente;
- un écart favorable de 0,6 M$, attribuable au fait que les dépenses ont été réalisées par les arrondissements où les budgets, à la suite des autorisations des instances, ont été transférés pour financer les dépenses d'exploitations liées à l'ouverture de leurs nouvelles infrastructures sportives et socioculturelles;
- un écart défavorable de 3,9 M$ découlant de la révision des montants à pourvoir qui sont liés aux régimes de retraite et établis selon la plus récente évaluation actuarielle;
- un écart défavorable de 2,1 M$ découlant principalement des éléments suivants :
  - un écart favorable de 6,1 M$ découlant de la révision à la baisse des comptes créditeurs de fin d'exercice;
  - un écart défavorable de 9,6 M$ découlant de la radiation d'un actif lié à la liquidation de la Société en commandite Stationnement Montréal;
  - un écart favorable de 1,0 M$ découlant de la révision de divers comptes payables et recevables liés à certains dossiers en cours, menés avec le gouvernement du Québec.

DÉPENSES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES

Ce poste prévoit les contributions financières versées à des organismes relevant de la juridiction de la Ville, le paiement des quotes-parts de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, constitué de ceux de la CMM, de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme.

Tableau 77 – Dépenses de contributions corporatives
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Dépenses de contributions corporatives						
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	41 412,1	(571,7)	41 412,1
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	668 394,0	48 447,4	668 394,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	15 353,1	159,1	15 353,1
Société d'initiative et de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 935,0	(15,8)	14 935,0
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	-	20 235,0
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	-	3 238,2
Autres organismes	12 912,5	13 893,1	13 760,1	13 651,3	(108,8)	13 949,3
Total – Dépenses de contributions corporatives	**652 895,1**	**647 284,2**	**729 308,5**	**777 218,7**	**47 910,2**	**777 516,7**

Les dépenses de contributions corporatives, totalisant 729,3 M$, affichent un écart favorable de 47,9 M$, associé aux éléments suivants :

- une contribution moindre de 48,4 M$ à l'ARTM qui s'explique ainsi :
  - un écart favorable de 55,5 M$, attribuable à la contribution moindre que la Ville a dû verser dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu des investissements moins élevés réalisés par la STM;
  - une contribution additionnelle de 7,1 M$ relativement à l'exercice 2019, contribution qui s'est avérée plus élevée que prévu lors de la confection budgétaire, et facturée par l'ARTM en 2020 selon les modalités de sa loi constitutive, à la suite de la vérification de ses états financiers pour 2019;
  - une contribution moindre de 0,5 M$ à la CMM résultant de la facturation finale de la quote-part devant être versée par la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de sa loi constitutive.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2020

Analyses complémentaires


4413

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJETS

Tableau 78 – Charges de fonctionnement par objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original[1]	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Charges de fonctionnement						
Rémunération	1 784 675,4	1 834 881,5	1 912 300,4	1 855 528,3	(56 772,1)	1 833 674,3
Cotisations de l'employeur	580 658,8	512 177,1	537 039,3	523 220,3	(13 819,0)	519 022,8
Transport et communications	34 932,8	37 413,5	30 752,7	40 238,7	9 486,0	37 296,1
Services professionnels, techniques et autres	394 901,2	428 870,9	444 321,2	467 233,4	22 912,2	483 651,7
Location, entretien et réparation	171 139,5	190 080,1	204 324,8	210 901,8	6 577,0	203 347,4
Biens non durables	238 961,9	255 801,7	239 173,5	260 706,3	21 532,8	244 521,8
Biens durables	32 063,2	64 646,3	68 075,5	49 751,1	(18 324,4)	60 436,1
Frais de financement	397 165,8	400 983,0	396 696,3	421 159,4	24 463,1	418 259,4
Contributions à des organismes	792 077,5	943 341,4	1 015 928,4	1 090 054,4	74 126,0	1 154 872,2
Autres objets	97 738,1	16 879,8	38 863,5	29 440,6	(9 422,9)	132 964,0
Total – Charges de fonctionnement	**4 524 314,2**	**4 685 075,3**	**4 887 475,6**	**4 948 234,3**	**60 758,7**	**5 088 045,8**

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

Tableau 79 – Rémunération et cotisations de l'employeur
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 668 120,7	1 703 957,8	1 798 573,6	1 767 393,8	(31 179,8)	1 749 824,0
Temps supplémentaire	111 829,5	126 168,1	108 845,0	83 382,6	(25 462,4)	79 098,4
Allocations et autres avantages	4 725,2	4 755,6	4 881,8	4 751,9	(129,9)	4 751,9
Total – Rémunération	**1 784 675,4**	**1 834 881,5**	**1 912 300,4**	**1 855 528,3**	**(56 772,1)**	**1 833 674,3**
Cotisations de l'employeur						
Régimes de retraite						
Services courants	197 269,4	199 012,7	206 513,2	187 163,5	(19 349,7)	187 619,6
Services passés	107 321,1	64 007,2	42 850,6	35 327,2	(7 523,4)	35 327,2
Total – Régimes de retraite	**304 590,5**	**263 019,9**	**249 363,8**	**222 490,7**	**(26 873,1)**	**222 946,8**
Charges sociales et autres cotisations	276 068,3	249 157,2	287 675,5	300 729,6	13 054,1	296 076,0
Total – Cotisations de l'employeur	**580 658,8**	**512 177,1**	**537 039,3**	**523 220,3**	**(13 819,0)**	**519 022,8**
Total – Rémunération globale	**2 365 334,2**	**2 347 058,6**	**2 449 339,7**	**2 378 748,6**	**(70 591,1)**	**2 352 697,1**

Salaires et avantages rattachés à la rémunération

La rémunération régulière, soit les salaires et avantages rattachés à la rémunération, s'élève à 1,8 G$ en 2020, soit un écart défavorable de 31,2 M$ avec les prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 94,1 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique principalement par les éléments suivants :

- services centraux : un écart défavorable net de 12,6 M$ comprenant :
  - pour les policiers : un écart défavorable de 24,6 M$, généré principalement par la non-réalisation de l'optimisation de la structure des effectifs policiers et par la non-réalisation d'économies sur les postes vacants;
  - pour les employés autres que la police : un écart favorable net de 12,0 M$, causé par un nombre élevé de postes vacants, notamment chez les professionnels (15,4 M$), les cols blancs (7,5 M$) et les pompiers (3,0 M$), et ce, malgré l'anticipation d'économies sur les postes vacants déjà budgétisés;
- chapitres corporatifs : un écart défavorable net de 10,2 M$ provenant principalement du règlement d'un grief sur le comblement de postes vacants associés aux cols bleus;
- arrondissements : un écart défavorable net de 8,4 M$.

Heures supplémentaires

En 2020, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 108,8 M$, soit un écart défavorable de 25,5 M$ avec les prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération en heures supplémentaires concerne la sécurité publique, soit plus de 77 %. Plus spécifiquement, l'écart budgétaire s'explique notamment par les éléments suivants :

- au Service de police, un écart défavorable de 11,8 M$:
  - policiers et officiers : un écart défavorable de 10,0 M$, principalement lié aux opérations;
  - employés civils : un écart défavorable de 1,8 M$, principalement associé aux préposés aux communications d'urgence;
- au Service de sécurité incendie, un écart défavorable de 7,5 M$, principalement associé au travail des pompiers et de l'état-major, à un dépassement en heures supplémentaires notamment relié au plan de redressement COVID-19, aux mesures d'urgence COVID-19 et au remplacement des postes vacants;
- dans les arrondissements, un écart défavorable de 0,4 M$, principalement attribuable aux heures supplémentaires non budgétées;
- dans les services centraux, un écart défavorable net de 5,7 M$ pour le remplacement des postes vacants.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur à l'égard des charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l'actuaire afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 537,0 M$ en 2020, soit un écart défavorable de 13,8 M$ avec les prévisions budgétaires. Cet écart provient principalement des éléments suivants :

- pour les régimes de retraite, un écart défavorable de 26,9 M$ découlant principalement de 2 éléments :
  - services courants : un écart défavorable de 19,3 M$, généré principalement par de nouvelles évaluations actuarielles;
  - services passés : un écart défavorable de 7,5 M$, généré principalement par l'impact d'une baisse des taux de rendement espérés;
- pour les charges sociales et autres cotisations, un écart favorable de 13,1 M$ découlant entre autres des éléments suivants :
  - une économie de 4,0 M$ sur les prévisions concernant l'assurance collective;
  - une économie de 9,1 M$ sur les prévisions et autres provisions annuelles non utilisées relatives à l'assurance emploi.

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Tableau 80 – Transport et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Transport et communications						
Transport et communications	34 932,8	37 413,5	30 752,7	40 238,7	9 486,0	37 296,1
Total – Transport et communications	**34 932,8**	**37 413,5**	**30 752,7**	**40 238,7**	**9 486,0**	**37 296,1**

Les charges associées au transport et aux communications sont de 30,8 M$, en baisse de 9,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les diminutions suivantes :

- 4,8 M$ pour les frais de déplacement de l'ensemble de la Ville, dont 2,2 M$ pour les frais d'hébergement, 1,3 M$ pour les moyens de transport et 0,8 M$ pour les allocations d'automobiles;
- 1,8 M$ principalement dans les arrondissements pour les dépenses de publicité et d'information concernant les événements annulés;
- 1,5 M$ pour les dépenses de télécommunications, comprenant 1,0 M$ au STI en raison du ralentissement du déploiement du WiFi public, des licences pour le service 311 et d'économies sur la téléphonie;
- 1,4 M$ pour les frais de poste de la cour municipale, en raison de la suspension des procédures de recouvrement et d'une baisse du nombre de constats émis en matière de circulation et de stationnement.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 81 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	57 822,6	66 689,5	93 537,3	99 561,4	6 024,1	111 826,1
Services techniques	332 248,2	357 301,4	345 387,3	362 557,1	17 169,8	367 360,9
Autres	4 830,4	4 880,0	5 396,6	5 114,9	(281,7)	4 464,7
Total – Services professionnels, techniques et autres	**394 901,2**	**428 870,9**	**444 321,2**	**467 233,4**	**22 912,2**	**483 651,7**

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 444,3 M$ et affichent un écart favorable de 22,9 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

Honoraires professionnels en baisse de 6,0 M$, baisse causée principalement par :

- une diminution de 18,5 M$ résultant des éléments suivants :
  - 10,5 M$ d'écart favorable, imputable au plan de redressement lié au ralentissement et au report des activités culturelles et sportives;
  - 3,9 M$ dans les arrondissements, notamment dans Le Plateau-Mont-Royal pour des honoraires professionnels destinés à des projets spéciaux et à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour des activités non réalisées;
  - 1,4 M$ au Bureau de l'inspecteur général, correspondant aux montants budgétisés non dépensés pour des services professionnels. Ces montants sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et/ou pour répondre à des circonstances imprévues;
  - 1,3 M$ au Service du greffe, pour les dépenses relatives aux travaux préparatoires de l'élection générale de 2021, moindres que prévu;
  - 0,7 M$ au Service des ressources humaines, pour les expertises médicales et les enquêtes externes en lien avec le respect de la personne;
  - 0,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour des dépenses moindres que prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel;
- diminution contrebalancée par une hausse de 12,5 M$, soit :
  - 3,7 M$ pour le recours à des firmes externes d'avocats pour la défense de la Ville dans les dossiers de réclamations délégués au Service des affaires juridiques;
  - 3,0 M$ pour les frais de gestion facturés par la nouvelle Agence de mobilité durable;
  - 2,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour des études et expertises en phase d'avant-projets et des projets prioritaires;

- 2,4 M$ au Service du développement économique, notamment pour la réalisation d'études visant la mise en œuvre de mesures de relance;
- 0,7 M$ au Service de la culture, soit 0,4 M$ pour des études menées dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques et 0,3 M$ pour l'œuvre d'art destinée à la jetée Alexandra, dans le port de Montréal;

Services techniques en baisse de 17,1 M$, baisse causée par :

- une diminution de 50,3 M$ des dépenses en services techniques, se répartissant ainsi :
  - 16,5 M$ dans les arrondissements en raison de projets financés par les réserves, de projets non réalisés et de la fermeture des installations causée par la pandémie;
  - 13,6 M$ d'écart favorable imputable au plan de redressement jumelé au ralentissement des activités;
  - 7,5 M$ au Service de l'environnement, pour les économies suivantes :
    - 4,5 M$ sur les contrats de collecte et de transport et sur les mesures d'optimisation budgétaire pour la pandémie (horaire des écocentres, report de projets pilotes des 9 logements et plus, et optimisation du coût du tri des matières recyclables);
    - 2,5 M$ en raison du retard de la mise en service de l'usine des eaux du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et de la construction de l'usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel;
    - 0,5 M$, baisse attribuable aux baisses de volume et de coût de gestion des déchets domestiques (bois, résidus de construction, de rénovation et de démolition et résidus dangereux) ainsi qu'à des études non réalisées;
  - 3,7 M$ au Service de concertation des arrondissements, baisse qui s'explique par l'annulation des corvées de propreté printanières ainsi que de certaines activités de sensibilisation en gestion animalière, pour 1,9 M$, et par une baisse en remorquage étant donné que 50 % des dépenses sont déjà incluses dans les contrats de déneigement clés en main, 1,8 M$;
  - 3,2 M$ à la Commission des services électriques, soit un écart de 2,5 M$ causé par le fait que plusieurs travaux de construction sont capitalisés et un autre de 0,7 M$ relié à une économie sur les dépenses d'inspection structurale du réseau et de nettoyage des puits d'accès;
  - 2,1 M$ au Service des affaires juridiques, écart attribuable aux montants moins élevés versés à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en raison de la suspension des procédures de recouvrement ainsi qu'à la baisse du nombre de constats de circulation et de stationnement émis;
  - 1,7 M$ au Service des finances, soit une économie de 1,1 M$ imputable à une utilisation moindre des services bancaires, attribuable à la fermeture de plusieurs points de service en

période de confinement, et une autre de 0,6 M$ en frais de perception, d'impression, de numérisation et de formation;

- 1,1 M$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les contrats de gestion d'installations sportives et les contrats d'animation et d'accueil dans les parcs-nature;
- 0,6 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour des virements à d'autres familles de dépenses;
- 0,3 M$ au Service des technologies de l'information, diminution attribuable à des économies sur le soutien technique de la téléphonie et de la téléinformatique;

▪ diminution contrebalancée par une hausse de 33,1 M$, soit :

- 15,2 M$ au Service de sécurité incendie, en raison des dépenses occasionnées par les mesures d'urgence;
- 10,4 M$ au Service de concertation des arrondissements, afin de couvrir les coûts supplémentaires d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige, compensés par la réserve neige;
- 5,1 M$ au Service de l'environnement, soit 3,5 M$ imputables à la hausse des coûts des nouveaux contrats de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles et 1,6 M$ liés à la hausse des coûts de valorisation des matières recyclables en raison de la crise du marché des matières recyclables;
- 2,4 M$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit 1,7 M$ attribuables aux dépenses associées au Plan de gestion de la forêt urbaine et 0,7 M$ pour la sécurisation de la falaise Camillien-Houde.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 82 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	74 206,5	74 539,0	75 765,2	78 291,0	2 525,8	75 820,2
Location de véhicules et de matériel roulant	14 298,7	17 969,5	16 293,5	19 575,8	3 282,3	17 769,5
Autres locations	4 250,0	3 948,1	11 125,5	5 378,6	(5 746,9)	4 280,5
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	32 700,5	39 250,9	45 217,0	46 650,3	1 433,3	41 709,0
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	8 371,7	12 266,8	15 078,1	11 384,3	(3 693,8)	17 020,2
Entretien et réparation – Autres	37 312,1	42 105,8	40 845,5	49 621,8	8 776,3	46 748,0
Total – Location, entretien et réparation	**171 139,5**	**190 080,1**	**204 324,8**	**210 901,8**	**6 577,0**	**203 347,4**

Les charges de location, d'entretien et de réparation sont de 204,3 M$, en baisse de 6,6 M$ par rapport au budget original. Cet écart est principalement attribuable aux éléments suivants :

- un écart favorable de 0,1 M$ pour les charges de location, attribuable notamment aux éléments suivants :
  - augmentation de 7,9 M$ liée aux mesures d'urgence COVID-19;
  - diminution de 8,0 M$ concernant l'utilisation des véhicules, pour 3,3 M$, la location d'installations sportives et culturelles dans les arrondissements, pour 2,6 M$, et la location d'équipements de bureau et informatiques, pour 2,1 M$;
- un écart favorable de 6,5 M$ pour les charges d'entretien et de réparation, soit :
  - 10,3 M$ pour l'entretien sanitaire des immeubles, en raison de la fermeture temporaire des installations et bâtiments municipaux en contexte de pandémie;
  - 6,0 M$ au Service de l'eau soit 2,5 M$ pour une utilisation moindre de la réserve pour travaux imprévus, 2,2 M$ pour les transferts aux arrondissements relatifs à l'entente de partenariat et 1,3 M$ pour des investissements dans les travaux moins élevés que prévu;
  - 2,3 M$ pour l'entretien de l'ameublement de bureau et l'entretien informatique, comprenant 1,5 M$ d'économies sur des contrats d'entretien informatique et infonuagique;
  - 1,5 M$ dans les arrondissements pour l'entretien des infrastructures municipales;
  - 8,9 M$ d'augmentation concernant les mesures d'urgence COVID-19;

- 6,9 M$ de hausse imputable à l'augmentation des dépenses pour l'entretien des véhicules effectué à l'externe en partie à cause des absences autorisées des cols bleus dans les premiers mois de la pandémie.

BIENS NON DURABLES

Tableau 83 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Biens non durables						
Fourniture de services publics	84 125,0	83 587,6	71 691,5	85 933,2	14 241,7	77 993,8
Autres biens non durables	154 836,9	172 214,1	167 482,0	174 773,1	7 291,1	166 528,0
Total – Biens non durables	**238 961,9**	**255 801,7**	**239 173,5**	**260 706,3**	**21 532,8**	**244 521,8**

Les charges associées aux biens non durables sont de 239,2 M$, en baisse de 21,5 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les diminutions suivantes :

- un écart favorable de 14,2 M$ pour la fourniture de services publics, soit 9,9 M$ pour les frais d'électricité et 4,1 M$ pour l'énergie et le gaz naturel ;
- une baisse de 7,3 M$ pour les autres biens non durables soit 5,8 M$ pour l'essence et le diesel, 5,6 M$ pour les pièces et accessoires destinés à l'entretien des véhicules, des équipements spécialisés et des infrastructures municipales, 5,1 M$ pour les matériaux de construction et 3,3 M$ pour l'achat de fournitures de bureau et informatiques. Par ailleurs, on enregistre au Service de sécurité incendie une hausse de 13,7 M$ associée aux dépenses occasionnées par les mesures d'urgence.

BIENS DURABLES

Tableau 84 – Biens durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Biens durables						
Biens durables	24 134,2	58 261,2	61 812,4	42 749,5	(19 062,9)	53 434,5
Propriétés destinées à la revente	7 929,0	6 385,1	6 263,1	7 001,6	738,5	7 001,6
Total – Biens durables	**32 063,2**	**64 646,3**	**68 075,5**	**49 751,1**	**(18 324,4)**	**60 436,1**

Les charges associées aux biens durables sont de 68,1 M$, en hausse de 18,3 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par les augmentations suivantes :

- 17,0 M$ de dépenses non capitalisables payées par emprunt :
  - 10,3 M$ pour le Plan de gestion de la forêt urbaine;
  - 5,5 M$ pour le plan d'action Canopée, la lutte contre l'agrile du frêne et le projet de déminéralisation et de verdissement;
  - 1,2 M$ pour l'achat d'outils de collecte des matières résiduelles;
- 2,7 M$ dans les arrondissements pour des équipements dans les parcs et les terrains de jeux, de l'outillage, du matériel de signalisation, des travaux mineurs et du mobilier urbain;
- 3,9 M$ au Service de sécurité incendie pour les dépenses concernant les mesures d'urgence COVID-19;

Ces augmentations sont contrebalancées, notamment, par les diminutions suivantes :

- 4,2 M$ en raison de retards de construction à l'usine d'assainissement du lixiviat et du report du projet de rationalisation des équipements du CESM;
- 0,9 M$ en raison de la faible valeur comptable des terrains cédés.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 85 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	396 121,5	397 238,8	393 551,9	418 824,4	25 272,5	415 924,4
Autres frais de financement	1 044,3	3 744,2	3 144,4	2 335,0	(809,4)	2 335,0
Total – Frais de financement	**397 165,8**	**400 983,0**	**396 696,3**	**421 159,4**	**24 463,1**	**418 259,4**

Les frais de financement présentent un écart favorable de 24,5 M$ par rapport au budget original. Cette économie s'explique principalement par la réduction du programme d'emprunt de 2020 et par un financement négocié à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 86 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original[1]	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Principales contributions						
Communauté métropolitaine de Montréal	39 328,0	39 505,0	41 983,8	41 412,1	(571,7)	41 412,1
Autorité régionale de transport métropolitain	551 450,4	541 829,4	619 946,6	668 394,0	48 447,4	668 394,0
Société du parc Jean-Drapeau	14 104,0	15 053,3	15 194,0	15 353,1	159,1	15 353,1
Société d'initiative et de développement commercial	13 572,4	13 748,4	14 950,8	14 935,0	(15,8)	14 935,0
Conseil des arts	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	-	20 235,0
Bureau du taxi de Montréal	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	-	3 238,2
Autres organismes	152 094,9	309 950,3	300 380,0	326 487,0	26 107,0	391 304,8
Total – Principales contributions	**792 077,5**	**943 341,4**	**1 015 928,4**	**1 090 054,4**	**74 126,0**	**1 154 872,2**

Les charges des contributions à des organismes totalisent 1 015,9 M$, en baisse de 74,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, entre autres, par les éléments suivants :

- un écart favorable de 48,4 M$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui s'explique ainsi :
  - une économie de 55,5 M$ attribuable à la contribution moindre que la Ville a dû verser dans le cadre du programme de la SOFIL, compte tenu des investissements moins élevés réalisés par la STM en 2019;
  - une contribution additionnelle de 7,1 M$, relativement à l'exercice 2019, qui s'est avérée plus élevée que prévu lors de la confection budgétaire, et facturée par l'ARTM en 2020;
- un écart favorable de 26,1 M$ relativement aux contributions aux autres organismes, qui s'explique par les principaux éléments suivants :
  - une économie de 63,4 M$ au Service de l'habitation, à la suite du ralentissement de la construction et de la rénovation (effet COVID-19), provenant de portions non utilisées pour AccèsLogis, Rénovation Québec (PRQ), et en raison de demandes moindres pour le programme Axe 3 et le Programme d'adaptation de domicile;
  - un écart défavorable de 28 M$ au Service du développement économique, lié principalement aux ententes Réflexe Montréal et à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) et au Fonds de développement des territoires (FDT);
  - des contributions supplémentaires de 8,6 M$ pour l'ensemble des arrondissements qui ont versé des sommes plus importantes que prévu au courant de l'année aux sociétés de développement commercial (SDC) et aux organismes sportifs, de loisirs et communautaires, pour diverses situations liées à la pandémie de COVID-19.

AUTRES OBJETS

Tableau 87 – Autres objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2018	2019	2020	2020	2020	2020
Autres objets						
Dépenses contingentes	(17 267,7)	40 434,4	19 806,3	37 327,0	17 520,7	16 151,4
Créances douteuses ou irrécouvrables	23 464,2	12 351,0	26 621,5	20 224,5	(6 397,0)	29 773,4
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	91 541,6	(35 905,6)	(7 564,3)	(28 110,9)	(20 546,6)	87 039,2
Total – Autres objets	**97 738,1**	**16 879,8**	**38 863,5**	**29 440,6**	**(9 422,9)**	**132 964,0**

Les charges des autres objets totalisent 38,9 M$, en hausse de 9,4 M$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable principalement aux éléments suivants :

- une baisse de 17,5 M$ dans les dépenses contingentes :
  - une réduction de 14,5 M$, due au fait que les dépenses sont réalisées dans les unités d'affaires où des budgets ont été transférés à la suite des autorisations des instances, pour la réalisation de projets ponctuels;
  - une baisse de 12,4 M$ pour les litiges en réclamations contre la Ville réglés pour un montant moindre que prévu;
  - une hausse de 12,4 M$, attribuable à la révision de la provision pour les causes en justice liées aux poursuites intentées contre la Ville;
  - un écart favorable de 3,0 M$ dans les arrondissements, relié à des réserves non utilisées;
- un écart défavorable de 6,4 M$ pour les créances douteuses ou irrécouvrables, attribuable à la radiation de 9,5 M$ pour un actif lié à la liquidation de la Société en commandite Stationnement Montréal et à un ajustement à la baisse de 3,1 M$ de la provision pour les constats d'infraction;
- une hausse de 20,5 M$ pour les autres objets, soit les augmentations suivantes :
  - 18,9 M$ pour les projets couverts par les réserves des passifs environnementaux du CESM, du PEPSC et des autres sites contaminés, dont 10,0 M$ sont dus à une utilisation moindre de la subvention du programme Revi-Sols (revenus en déduction des dépenses couvertes par la réserve);
  - 10,0 M$ au Service de l'eau, en raison d'une économie anticipée au budget sans suppression d'activités, basée sur les excédents historiques;
  - 6,9 M$ pour cause d'une révision à la hausse en 2020 des provisions pour passifs environnementaux associés au CESM, au PEPSC (essentiellement la mise à jour du taux d'actualisation) et aux sites contaminés;
  - 5,6 M$ pour le règlement des intérêts sur les sommes dues en matière d'équité salariale;

- 4,1 M$ pour les risques financiers liés aux régimes de retraite;

- des éléments contrebalancés par les diminutions suivantes :
  - 11,9 M$ pour des budgets non utilisés destinés aux nouveaux dossiers mis en priorité en cours d'exercice par l'Administration municipale;
  - 6,1 M$ pour l'ajustement à la baisse des charges à payer de l'exercice antérieur;
  - 4,2 M$ de réserve dans les dépenses générales d'administration des arrondissements;
  - 3,0 M$ en budget non requis en matière de relations de travail.

ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Graphique 3 – Droits sur les mutations immobilières
(en millions de dollars)

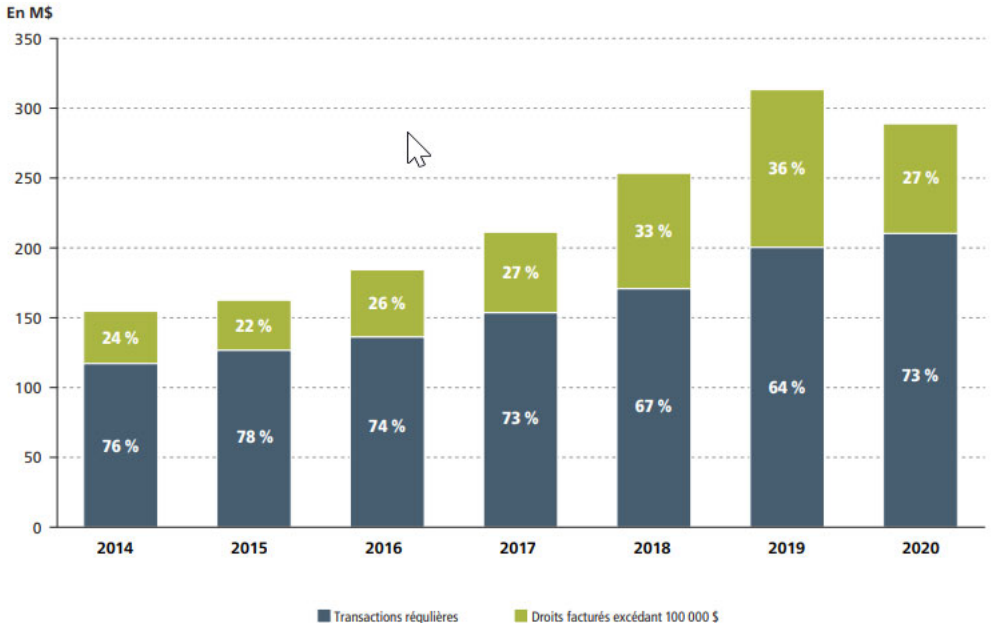

Les revenus associés aux droits sur les mutations immobilières n'ont que légèrement diminué en 2020 par rapport à l'année précédente. Malgré la pandémie, les transactions courantes ont rapporté plus que par les années passées, tandis que les grandes transactions générant des factures de plus de 100 000 $ ont pour leur part subi une baisse.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 4 – Évolution du coût réel de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations, de 2016 à 2020

(en millions de dollars)

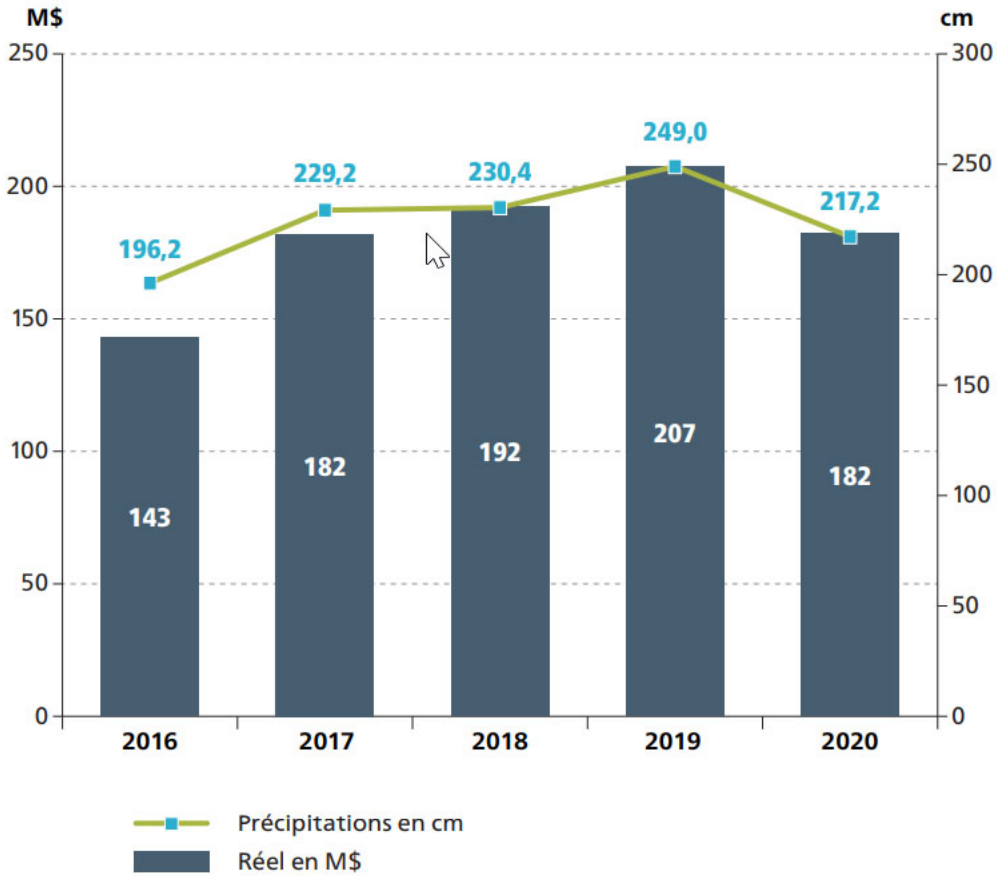

La diminution des coûts de 25 M$ pour les activités de déneigement de 2020, par rapport à 2019, s'explique par des précipitations de neige moins élevées, entraînant notamment moins de jours de chargement.

Les données relatives aux précipitations proviennent de l'Aéroport international Montréal-Trudeau.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 5 – Coût de la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

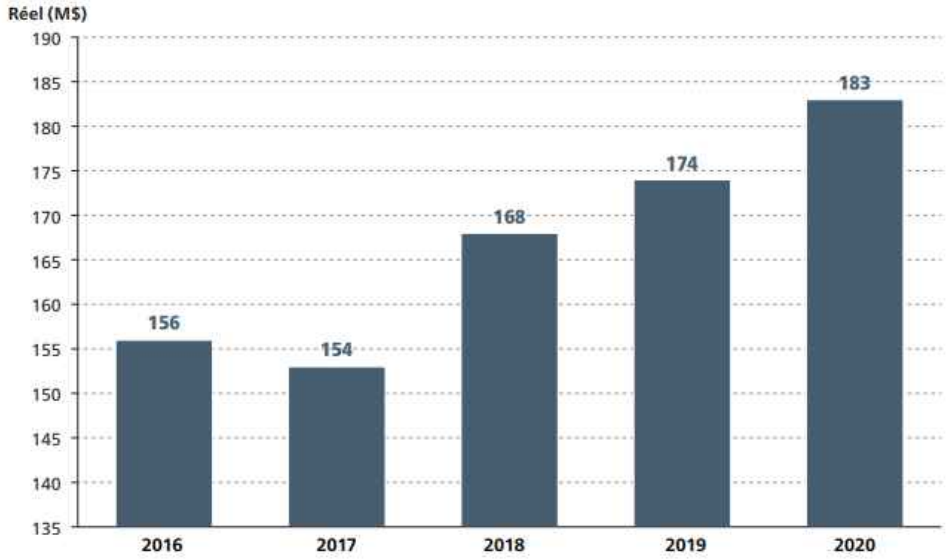

Basé sur les définitions du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, le coût de la gestion des matières résiduelles regroupe plusieurs dépenses relatives aux activités associées aux matières résiduelles, notamment :

- la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés;
- la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- la collecte, le transport et le traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs tels que les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes et autres structures;
- la collecte, le transport, l'entreposage et la valorisation des autres matières non énumérées précédemment et destinées à être valorisées comme les pneus, les électroménagers, les meubles, les résidus domestiques dangereux, les résidus technologiques, etc.;
- la réalisation, la modification et la révision d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Les dépenses de la Ville reliées aux matières résiduelles s'élèvent à 183,1 M$ en 2020. Il s'agit d'une hausse de 9,0 M$ par rapport à 2019, principalement attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 4,2 M$, principalement attribuable à la hausse du coût de traitement des nouveaux contrats (résidus alimentaires, résidus verts et bois) et du volume des matières collectées (résidus alimentaires et mélangés, bois et résidus verts);
- une hausse de 2,9 M$, attribuable à l'indexation des contrats actuels et au coût des nouveaux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, qui incluent le déploiement élargi de la collecte des matières organiques (immeubles de 9 logements et plus);
- une augmentation des dépenses des écocentres de 1,2 M$, liée au coût de location et de transport des conteneurs;
- un écart de 1,1 M$, lié à une baisse des coûts de traitement des matières recyclables en lien avec la mise en service du centre de tri des matières recyclables de Lachine;
- un ajustement des dépenses liées au matériel roulant en fonction de l'inventaire des véhicules, pour un impact négatif de 0,6 M$;
- une hausse des coûts associés aux activités de la gestion des matières résiduelles des arrondissements, pour 1,5 M$.

Sur cette période, les revenus totaux de 44,6 M$ présentent une augmentation de 2,6 M$ par rapport à 2019, principalement en raison d'une hausse de la compensation reçue, via le régime de compensation en place, pour les coûts de gestion des matières recyclables (eux-mêmes en hausse).

EXCÉDENTS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 88 – Sommaire des excédents accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Compétences de nature locale			Compétences d'agglo-mération	Total	
	Ville	Arrondis-sements	Total		2020	2019
Excédents accumulés non affectés[1]	212,6	92,5	305,1	(232,6)	72,5	246,6
Excédents accumulés affectés	427,0	236,4	663,4	6,7	670,1	417,5
Solde su 31 décembre	**639,6**	**328,9**	**968,5**	**(225,9)**	**742,6**	**664,1**
Réserves						
Eau	0,1	-	0,1	10,6	10,7	27,5
Voirie	16,0	-	16,0	3,3	19,3	26,8
Immobilisations	1,8	-	1,8	263,2	265,0	375,5
Autres	0,2	9,4	9,6	0,7	10,3	10,7
	18,1	**9,4**	**27,5**	**277,8**	**305,3**	**440,5**
	657,7	**338,3**	**996,0**	**51,9**	**1 047,9**	**1 104,6**

1. Après affectation des excédents de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les excédents accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour réaliser certains projets spécifiques. Ils sont composés des excédents accumulés non affectés et des excédents accumulés affectés.

EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces excédents accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, c'est-à-dire les excédents libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

EXCÉDENTS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces excédents accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les excédents des arrondissements.

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats

2020

État des activités d'immobilisations

Portrait des investissements

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI)

Impact des investissements en immobilisations

Analyse des principales réalisations



ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'investissement en immobilisations et en prêts de la Ville de Montréal. Ces activités non consolidées couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Le tableau illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'investissement en immobilisations ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 89 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020
Revenus			
Transferts	191 429	149 323	65 195
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	7 386	9 129	16 963
Effet net des opérations de restructuration	-	5 047	12 423
Autres	7 752	8 573	6 613
Total – Revenus	**206 567**	**172 072**	**101 194**
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	1 285 381	1 295 629	1 050 114
Bâtiments et améliorations locatives	281 851	331 010	208 346
Véhicules	35 363	47 901	38 279
Ameublement et équipements de bureau	83 687	105 700	82 694
Machinerie, outillage et équipements	23 284	21 303	22 992
Terrains	3 735	18 410	5 157
Autres	8 200	2 821	(681)
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 721 501**	**1 822 774**	**1 406 901**
Émission de prêt	**-**	**-**	**67 114**
Déficit de l'exercice	**(1 514 934)**	**(1 650 702)**	**(1 372 821)**
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	918 781	1 082 587	724 687
Affectations			
Activités de fonctionnement	17 704	10 531	11 436
Excédent des activités de fonctionnement affecté	10 150	15 155	12 696
Réserves financières et fonds réservés	426 443	84 782	810 822
Total – Affectations	**454 297**	**110 468**	**834 954**
Excédent (déficit) des activités d'investissement en immobilisations et en prêts à des fins fiscales de l'exercice	**(141 856)**	**(457 647)**	**186 820**

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'immobilisations proviennent d'un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal réalise sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens. La valeur de remplacement des éléments des actifs de la Ville est estimée à environ 66 G$[1].

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection réguliers afin de parer aux hausses des coûts de fonctionnement et, aussi, d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet, à la limite de la durée de vie d'un élément d'actif. Ainsi, les activités d'investissement en immobilisations et en prêts s'imbriquent à plusieurs égards dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l'utilisation des actifs.

[1] Données de 2011, en cours de révision.

Graphique 6 – Réalisations annuelles des activités d'investissement en immobilisations à des fins fiscales

(en millions de dollars)

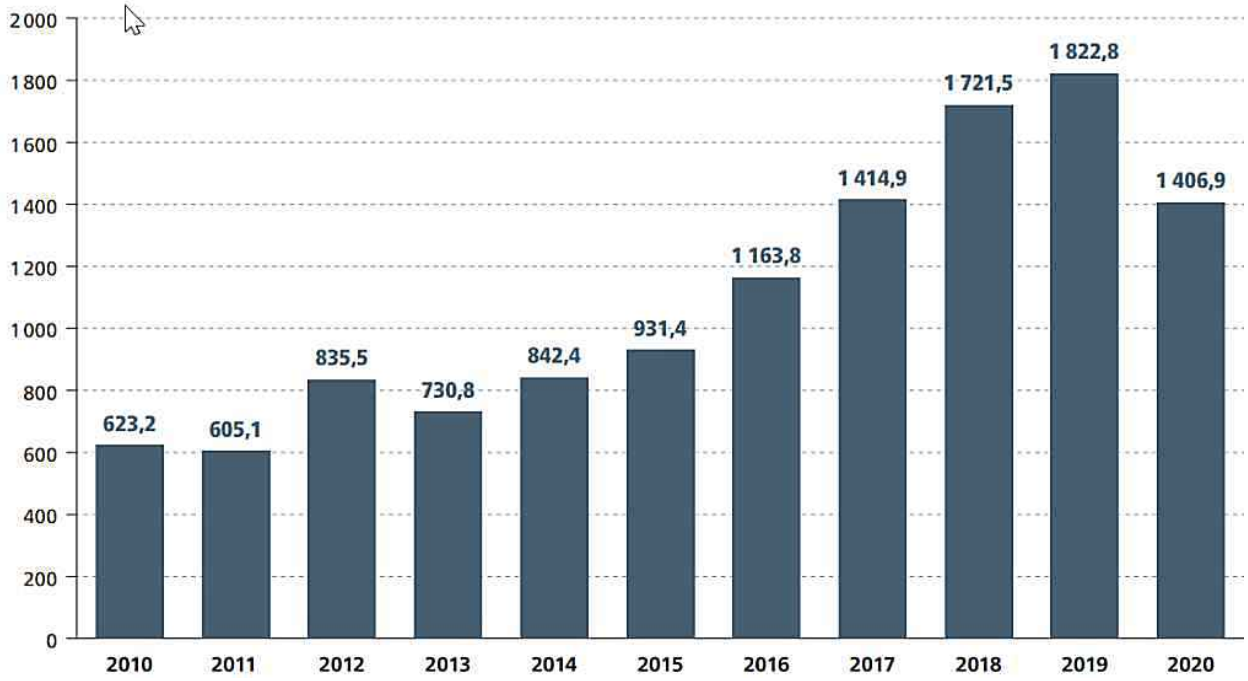

En 2020, les sommes investies sur l'ensemble du territoire montréalais totalisent 1,4 G$, soit une baisse de 415,9 M$ ou 22,8 % par rapport à 2019.

Après une progression constante de la valeur des réalisations en investissements qui a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G$ à 1,8 G (soit une augmentation de 95,7 %), il est possible d'observer un fort ralentissement des réalisations en 2020, tel que l'illustre le graphique 6. Ce ralentissement s'explique par la pandémie de COVID-19, dont les impacts retardent ou font remettre les chantiers de construction.

Les principales réalisations de 2020 proviennent des investissements dans les éléments d'actifs liés à l'environnement et aux infrastructures souterraines, pour 532,9 M$, aux infrastructures routières, pour 385,9 M$, aux bâtiments, pour 208,3 M$, ainsi qu'aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, pour 131,3 M$.

Le graphique 7 illustre les engagements annuels cumulés, des années 2018 à 2020. La baisse des engagements annuels cumulatifs de la Ville en 2020 fait suite aux nombreux contrats qui n'ont pu être octroyés par les différents services centraux et arrondissements en période de pandémie. Ces contrats, retardés ou remis, seront octroyés au cours des mois et des années à venir pour poursuivre l'objectif de la Ville de combler les besoins à l'égard de ses infrastructures vieillissantes et d'éliminer, notamment, le déficit d'entretien de ses réseaux d'eau et de voirie.

Graphique 7 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2018 à 2020
(en milliers de dollars)

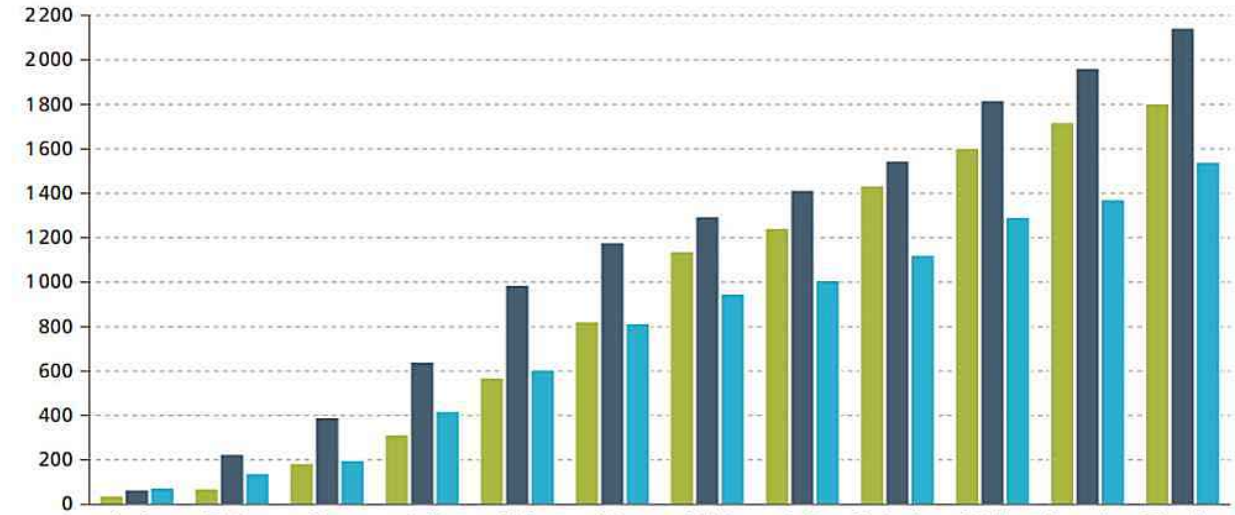

	Janvier Cumul.	Février Cumul.	Mars Cumul.	Avril Cumul.	Mai Cumul.	Juin Cumul.	Juillet Cumul.	Août Cumul.	Septembre Cumul.	Octobre Cumul.	Novembre Cumul.	Décembre Cumul.
2018	39,7	72,0	186,0	315,8	571,0	823,0	1 139,1	1 243,9	1 434,7	1 604,3	1 720,3	1 803,7
2019	67,2	226,8	391,6	642,4	988,6	1 179,5	1 296,7	1 415,2	1 547,2	1 818,3	1 963,9	2 144,6
2020	75,9	139,9	199,0	420,3	607,1	815,4	947,1	1 008,5	1 123,1	1 294,0	1 372,9	1 542,0

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2020, 1,4 G$ pour l'entretien, la réhabilitation et le développement d'éléments de ses actifs, répartis sur l'ensemble du territoire montréalais. À ces investissements totaux, ses services centraux ont participé à hauteur de 1,3 G$ et les arrondissements, à hauteur de 144,9 M$.

Cette section présente par grandes catégories d'actifs les principaux projets et programmes pour lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 8 – Réalisations de 2018 à 2020, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

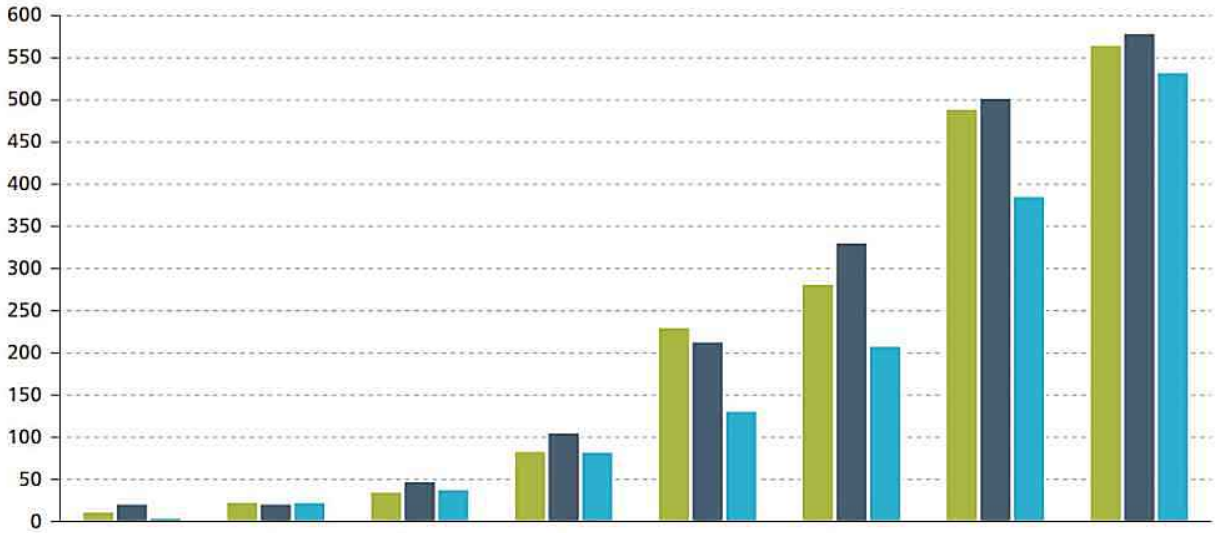

	Terrains et autres éléments d'actifs	Machineries, outillage spécialisés et équipement	Véhicules	Ameublement et équipement de bureau	Parcs, espaces verts et terrains de jeux	Bâtiments	Infrastructures routières	Environnement et infrastructures souterraines
2018	11,9	23,3	35,4	83,7	230,6	281,8	489,5	565,3
2019	21,2	21,3	47,9	105,7	213,6	331,0	502,6	579,4
2020	4,5	23,0	38,3	82,7	131,3	208,3	385,9	532,9

ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Un montant de 532,9 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative à l'environnement et aux infrastructures souterraines, en baisse de 46,5 M$ ou 8,0 % par rapport à l'exercice précédent.

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal. De nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire pour éliminer le déficit d'entretien des années antérieures et pour entretenir et développer l'ensemble des éléments d'actifs relatifs à l'eau.

Des investissements importants de 253,6 M$ ont été consacrés au renouvellement de l'ensemble des conduites. De ce montant, 63,9 M$ ont servi à la réhabilitation et à la reconstruction de 5,1 km de conduites primaires d'aqueduc, tandis que 174,6 M$ ont été investis dans le renouvellement de 36,7 km du réseau d'aqueduc et de 57,6 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 82 % des conduites. Un montant de 15,1 M$ a également été employé pour le réseau des collecteurs d'égouts.

Un montant de 44,8 M$ a servi à la modernisation et à l'entretien des éléments d'actifs liés aux usines de production d'eau potable (notamment 14,0 M$ pour l'usine Atwater et 12,2 M$ pour l'usine Pierrefonds). Des investissements ont également été réalisés dans d'autres projets, soit 9,5 M$ pour la modernisation du réservoir McTavish, 7,8 M$ pour la remise en service du réservoir Rosemont et 2,5 M$ pour la protection de la source d'alimentation, à l'usine Atwater. Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 10,3 M$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution.

En ce qui a trait à la gestion des eaux usées et à la protection de l'environnement, un montant de 19,9 M$ a été investi dans la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs afin de maintenir l'actif en bon état. De plus, des investissements de 18,0 M$ ont été réalisés dans le projet de désinfection à l'ozone des eaux usées.

Concernant les conduites d'aqueduc et d'égouts, des investissements ont également été effectués pour la réalisation de grands projets de réaménagement urbain, notamment 8,7 M$ pour le projet visant la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX. Des projets de réaménagement d'artères importantes sur l'ensemble du territoire de Montréal ont aussi fait l'objet d'investissements, tel que celui de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 8,7 M$.

À propos de développement durable, la Ville a investi 23,9 M$ pour la construction d'un centre de compostage, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, afin de traiter les matières organiques. De plus, 14,9 M$ ont été consacrés au projet de centre de biométhanisation de Montréal-Est.

Par ailleurs, la Commission des services électriques de Montréal a investi 71,6 M$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances payées par les utilisateurs, selon la portion de conduits qu'ils utilisent.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un montant de 385,9 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative aux infrastructures routières, en baisse de 116,7 M$ ou 23,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. En conséquence, la remise à niveau de ce réseau névralgique afin d'éliminer son déficit d'entretien a été établie comme un objectif stratégique.

Globalement, c'est un investissement de 142,3 M$ qui a été consacré à l'entretien des éléments d'actifs liés à la voirie, ce qui a permis de réhabiliter ou reconstruire 84 km de rues. Ainsi, la Ville de Montréal a investi dans plusieurs programmes destinés aux infrastructures de la voirie :

- 40,0 M$ dans le programme de réfection des artères;
- 11,6 M$ dans le programme de réfection du réseau de rues locales;
- 25,4 M$ dans les programmes d'aménagement des rues;
- 24,2 M$ dans le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels);
- 29,4 M$ dans les programmes complémentaires de planage-revêtement (qui consistent à prolonger la durée de vie des chaussées en attente de réhabilitation majeure);
- 11,3 M$ dans les programmes de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement;
- 0,4 M$ dans le programme de maintien des infrastructures routières.

La Ville a poursuivi la mise en œuvre des mesures de sécurisation en consacrant 5,7 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. À cela s'ajoute un montant de 21,9 M$ dédié aux programmes de mises aux normes, de maintien et d'amélioration des feux de circulation, afin de maintenir une gestion optimale des déplacements en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. Un investissement de 9,8 M$ a également été réalisé dans le programme de réaménagement géométrique du réseau artériel.

Par ailleurs, une somme de 55,5 M$ a été investie dans plusieurs projets de réaménagement d'artères importantes sur le territoire de Montréal, notamment ceux de la rue Saint-Hubert, pour 28,9 M$, de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 22,1 M$, et de la rue Jarry Est, pour 4,5 M$. De plus, un montant de 12,1 M$ a été consacré au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et au projet de mise à niveau de l'éclairage de rue.

La réalisation de grands projets d'aménagement urbain et de transport a également nécessité des investissements en infrastructures routières, soit :

- 21,5 M$ dans la mise en fonction du système rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 9,7 M$ dans la réalisation du Campus Outremont et de ses abords;
- 4,8 M$ dans la revitalisation du Quartier des gares;
- 4,3 M$ dans la construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisée par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- 3,7 M$ dans le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur de Griffintown;
- 2,5 M$ dans la reconstruction du complexe Turcot.

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 11,7 M$ a été consacré au programme Réseau express vélo (REV) et au développement du réseau cyclable sur rue. Une somme additionnelle de 1,3 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, a également permis de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables sur rue.

Enfin, un montant total de 55,0 M$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort des réseaux locaux de rues.

BÂTIMENTS

Un montant de 208,3 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative aux bâtiments, en baisse de 122,7 M$ ou 37,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 24,9 M$ dans le programme de mise aux normes des arénas;
- 21,8 M$ à l'Espace pour la vie, principalement dans les projets *Métamorphose de l'Insectarium* et *Migration du Biodôme* ainsi que dans le programme commun de maintien des actifs;
- 15,4 M$ dans le projet de réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Tranquille, dans le Quartier des spectacles;
- 12,5 M$ en matière de sécurité publique : programmes d'entretien des bâtiments du Service de police et du Service de sécurité incendie, projet de développement du pôle multifonctionnel du Service de police et projet de captation des gaz dans les casernes;
- 11,2 M$ dans le réseau des bibliothèques : programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques et programme d'aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID;
- 10,9 M$ dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville;

- 10,9 M$ dans le programme de construction d'équipements aquatiques et sportifs, principalement en lien avec le complexe aquatique de Rosemont;
- 9,8 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 8,3 M$ dans le programme de réfection des bâtiments des grands parcs et dans le programme de protection des bâtiments sportifs;
- 6,8 M$ au parc Jean-Drapeau, principalement dans la protection de son actif immobilisé;
- 5,2 M$ dans le programme d'amélioration locative des immeubles administratifs et dans le programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux;
- 3,5 M$ dans le programme de protection des bâtiments culturels;
- 3,1 M$ dans le développement du logement social et communautaire;
- 1,1 M$ dans le programme d'accessibilité universelle (chalets de parc, arénas et piscines).

Enfin, 47,5 M$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Un montant de 131,3 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, en baisse de 82,3 M$ ou 38,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Une somme de 11,1 M$ a été investie pour l'aménagement de certaines sections du parc Frédérick-Back, situé au cœur du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). La transformation de ce parc constitue le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. De plus, 9,7 M$ ont été consacrés au réaménagement du réseau des grands parcs ainsi qu'à celui du mont Royal, pour permettre sa protection et sa mise en valeur tout en bonifiant son accessibilité, et un montant de 4,0 M$ a servi à la protection de l'actif immobilisé du parc Jean-Drapeau.

La réalisation de projets structurants d'aménagement urbain a nécessité des investissements dans les parcs, les espaces verts et les terrains de jeux, soit 10,0 M$ dans le réaménagement du square Viger, qui s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars, ainsi que 7,8 M$ dans le réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Tranquille, dans le Quartier des spectacles. Par ailleurs, pour 6,0 M$, la Ville a fait l'acquisition de plusieurs lots d'un terrain vacant appartenant au YMCA, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin d'en faire un parc.

De manière à favoriser l'utilisation sécuritaire du vélo selon une approche de développement durable, un montant de 10,2 M$ a été consacré au Réseau express vélo (REV) et au développement du réseau cyclable montréalais dans les parcs.

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place, à partir de 2019, un nouveau programme de soutien aux 19 arrondissements afin d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ce soutien a permis d'investir 7,7 M$ en 2020 pour rénover des parcs dans plusieurs arrondissements.

Par ailleurs, le programme des installations sportives extérieures (PISE) a fait l'objet d'un investissement de 7,4 M$ afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation de ces installations. En soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, le PISE a pour objectif de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permet de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un total de 37,7 M$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeux.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

Un montant de 82,7 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative à l'ameublement et aux équipements de bureau, en baisse de 23,0 M$ ou 21,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont été réalisés dans des projets liés aux technologies de l'information, pour 73,0 M$, comprenant : 6,7 M$ pour les plateformes et les infrastructures, 5,2 M$ pour l'évolution des postes de travail, 2,5 M$ pour le programme de sécurité et de continuité des opérations, 2,3 M$ pour le développement de nouveaux contenus et sites web, 1,9 M$ pour la mise à niveau et la modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence et 1,5 M$ pour les services numériques transactionnels destinés aux citoyens et aux entreprises.

Un montant de 38,3 M$ a été investi dans la catégorie d'actifs relative aux véhicules, en baisse de 9,6 M$ par rapport à l'exercice précédent. Plus précisément, un montant de 25,9 M$ a permis d'acheter et de remplacer des véhicules pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. De plus, un montant de 12,0 M$ a contribué à renouveler la flotte de véhicules, de camionnettes et autres équipements spécialisés pour les services centraux et les arrondissements. Les véhicules sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories. Soulignons que la Ville de Montréal possède 254 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre.

Un montant de 23,0 M$ a été investi en 2020 dans la catégorie d'actifs relative à la machinerie, à l'outillage spécialisé et aux équipements, en hausse de 1,7 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 6,2 M$ pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI;

- 2,0 M$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 1,8 M$ pour l'ensemble des 19 arrondissements;
- 1,7 M$ pour la mesure de la consommation d'eau.

Enfin, un montant de 4,5 M$ a été investi pour la catégorie des terrains et autres éléments d'actifs, en baisse de 16,7 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont concerné le programme d'acquisitions stratégiques dans les secteurs prioritaires de planification.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont nécessaires, entre autres des emprunts à long terme, afin que la Ville soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément des actifs de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et long terme pour en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cette section présente les principales réalisations liées aux investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Tableau 90 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires

(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020
Services centraux			
Commission des services électriques	51 469,2	69 089,9	76 397,8
Concertation des arrondissements	2 014,9	3 021,1	3 183,5
Culture	19 834,8	31 351,9	39 859,8
Diversité et inclusion sociale	366,9	1 704,6	3 309,5
Eau	478 562,7	435 006,6	379 704,5
Environnement	14 576,2	42 289,9	41 330,0
Espace pour la vie	14 142,6	43 489,2	27 233,1
Gestion et planification immobilière	75 847,2	93 619,0	77 612,8
Grands parcs, mont Royal et sports	95 584,4	187 469,7	88 373,9
Habitation	26 938,5	6 757,7	19 217,8
Infrastructures du réseau routier	6 785,5	34 553,7	37 522,2
Matériel roulant et ateliers	38 803,0	50 098,6	39 773,6
Sécurité incendie	354,0	895,6	162,5
Société du parc Jean-Drapeau	97 310,9	54 162,0	14 126,5
Technologies de l'information	75 824,6	91 998,7	72 979,1
Urbanisme et mobilité	540 862,2	495 054,4	341 781,3
Autres ajustements	8 200,9	2 851,7	(559,7)
Total – Services centraux	**1 547 478,5**	**1 643 414,3**	**1 262 008,2**
Arrondissements			
Ahuntsic-Cartierville	9 540,2	4 765,0	4 792,7
Anjou	5 225,1	7 715,8	4 051,7
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	10 991,1	11 776,8	7 861,8
Lachine	2 584,2	3 018,3	2 548,3
LaSalle	8 704,5	9 769,2	9 671,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 737,4	1 464,9	5 723,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11 979,2	5 228,3	9 474,1
Montréal-Nord	8 792,6	10 441,9	7 807,5
Outremont	1 605,3	5 483,5	1 881,4
Pierrefonds-Roxboro	9 687,9	11 230,9	2 276,4
Plateau-Mont-Royal	9 596,5	10 596,0	9 203,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18 463,4	15 084,8	15 867,5
Rosemont–La Petite-Patrie	16 697,1	11 494,7	5 988,2
Saint-Laurent	14 129,9	13 537,6	12 497,5
Saint-Léonard	7 656,1	9 830,6	6 055,5
Sud-Ouest	5 298,8	11 085,2	11 147,3
Verdun	7 303,8	15 519,4	6 845,6
Ville-Marie	14 321,5	9 512,4	9 821,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 708,4	11 804,8	11 377,8
Total – Arrondissements	**174 023,0**	**179 360,1**	**144 892,9**
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 721 501,5**	**1 822 774,4**	**1 406 901,1**

Les montants énumérés ci-après peuvent différer de ceux présentés dans la section relative aux investissements par catégories d'actifs. En effet, alors que cette dernière énumère les investissements pour une catégorie d'actifs à la fois, les réalisations retenues dans la prochaine section peuvent couvrir plusieurs catégories d'actifs.

SERVICES CENTRAUX

Les services centraux mettent de l'avant des projets et programmes qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, ils appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et d'autres. En 2020, un montant de 1,3 G$ a été consacré à différentes activités d'investissement en immobilisations, ce qui représente une baisse de 381,4 M$ ou 23,2 % par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL : 76,4 M$

- Intégration des travaux de la CSEM à une vingtaine de projets de la Ville relatifs au réseau de conduits souterrains.
- Enlèvement de poteaux sur 7 km de rues.
- Coordination de réseaux sur 0,8 km de nouveaux ensembles résidentiels.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS : 3,2 M$

- 46e Avenue : fin du réaménagement complet du site (pavage, éclairage et bassin), pour 1,4 M$.
- Réalisation de travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Verdun, pour 0,9 M$.
- Renforcement de la sécurisation des sites à neige : réalisation de divers travaux, notamment le réaménagement de clôtures, le renforcement de la signalisation, le réaménagement des aires d'arrêt et d'inspection des camions, pour 0,6 M$.
- Aménagement du futur site Solutia : étude de conception et travaux sur le terrain pour l'élimination de la neige, pour 0,3 M$.

CULTURE : 39,9 M$

- Quartier des spectacles : réaménagement du secteur de la Place des Arts, bonification des aménagements et réalisation de travaux sur l'esplanade Tranquille, pour 26,4 M$.
- Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, pour 5,5 M$:
  - Début des travaux à la bibliothèque Maisonneuve, pour 4,5 M$.

- Réalisation du concours d'architecture et de développement des collections du centre Sanaaq (anc. Peter-McGill), pour 0,4 M$.
- Clôture du projet de la bibliothèque de Pierrefonds, pour 0,3 M$.
- Préparation de plans et devis pour la bibliothèque L'Octogone, pour 0,1 M$.

- Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID – programme RAC, pour 5,8 M$:
  - Fin des travaux pour les bibliothèques suivantes :
    - Bibliothèque de Côte-des-Neiges, pour 1,5 M$.
    - Bibliothèque de Parc-Extension, pour 1,0 M$.
    - Bibliothèque Mercier, pour 0,9 M$.
    - Bibliothèque Frontenac, pour 0,7 M$.
  - Réalisation de travaux pour les bibliothèques Saint-Henri, de La Petite-Patrie, de Notre-Dame-de-Grâce et Robert-Bourassa, pour 0,7 M$.
- MEM – Centre des mémoires montréalaises – Concours – Expérience muséale du nouveau Centre d'histoire, pour 0,8 M$.

DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE : 3,3 M$

- Programme municipalité amie des aînés (MADA) et accessibilité universelle, pour 2,3 M$: financement de 23 projets afin de rendre les infrastructures municipales universellement accessibles et d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées. Projets terminés en 2020 :
  - Corridors d'autonomie de l'arrondissement du Sud-Ouest.
  - Achat de balancelles accessibles dans l'arrondissement de Saint-Léonard.
  - Aménagement d'un espace communautaire au parc Georges-Saint-Pierre de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.
  - Bonification de collections des bibliothèques.
- Programme d'aménagement urbain pour les enfants, pour 0,7 M$: début de réalisation de 4 projets de ce programme implanté en 2019, dans LaSalle, Montréal-Nord, Le Plateau-Mont-Royal et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
- Programme Quartier intégré RUI, pour 0,3 M$: réalisation de travaux d'aménagement sur la rue de Dijon, dans le secteur de la RUI de Montréal-Nord (Nord-Est).

EAU : 379,7 M$

- Rattrapage du déficit d'entretien des actifs afin de préserver leur état fonctionnel et d'assurer un service fiable d'eau potable et d'eaux usées :
  - Modernisation et entretien d'éléments liés aux usines de production d'eau potable, pour 49,0 M$.
  - Mise à niveau des réservoirs et stations de pompage, notamment les réservoirs Rosemont, Dollard-des-Ormeaux et McTavish, pour 20,1 M$.
  - Maintien en bon état de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs, pour 20,9 M$.
  - Réalisation d'investissements dans le réseau de conduites primaires d'eau potable, pour 65,3 M$.
  - Réalisation d'investissements dans le réseau des collecteurs d'égouts, pour 15,6 M$.
  - Renouvellement de conduites secondaires d'eau potable et d'eaux usées, pour 174,7 M$.
- Protection de l'environnement et respect du cadre réglementaire :
  - Construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées, pour 0,6 M$.
  - Poursuite du projet visant la désinfection des eaux usées à l'ozone, pour 18,0 M$.
- Amélioration et optimisation de la consommation et de la distribution de l'eau potable :
  - Installation et mise en service de 1 100 compteurs dans les industries, commerces et institutions, pour 4,3 M$, pour un total de 20 367 compteurs installés à ce jour.
  - Implantation de 2 secteurs de régulation de pression et de 10 sites de mesures de débit, pour 10,4 M$.

ENVIRONNEMENT : 41,3 M$

- Développement de projets majeurs et innovants :
  - Centre de compostage, à Saint-Laurent : fin de la conception des installations et réalisation des travaux de construction (mise en service prévue à l'automne 2021), pour 24,0 M$.
  - Centre de biométhanisation, à Montréal-Est : conception des installations et réhabilitation environnementale du site (mise en service prévue en 2022), pour 15,1 M$.
- Acquisition et installation des équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales, pour 0,4 M$.

ESPACE POUR LA VIE : 27,2 M$

- Investissements dans le programme de maintien des actifs, pour 6,1 M$:
  - Planétarium Rio Tinto Alcan : renouvellement des équipements techniques des théâtres, pour 3,3 M$.
  - Biodôme : réfection des zones non touchées par le projet Migration (murs et pochettes de plantation, éclairage et filets des écosystèmes), rénovation des sanitaires, mise aux normes des issues, remplacement des cabinets de chauffage, sécurisation du travail en hauteur et réalisation de travaux sur les infrastructures et les réseaux télécoms, pour 2,0 M$.
  - Jardin botanique : réfection des fontaines, des bassins et des éléments aquatiques, réaménagement des serres Louis-Dupire, restauration et mise aux normes du bâtiment administratif, réfection des sentiers, des ruisseaux et des jardins et autres travaux (clôture, balustrade, pergolas et murets, etc.), pour 0,8 M$.
- Investissements dans 3 grands projets, pour 21,1 M$:
  - Métamorphose de l'Insectarium, pour 15,2 M$.
  - Migration du Biodôme (terminé), pour 4,1 M$.
  - Parcours des phytotechnologies, pour 1,8 M$.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE : 77,6 M$

- Acquisition de terrains à des fins municipales, notamment l'ensemble des biens (terrains, mobilier et machinerie) cédés par la Société en commandite Stationnement de Montréal et plusieurs lots du terrain vacant appartenant au YMCA, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour 19,0 M$.
- Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, pour 10,9 M$.
- Mise à niveau de la cour de services Dickson et réalisation de travaux au garage des Carrières et à la cour Bercy, pour 9,8 M$.
- Réalisation de travaux aux arénas Maurice-Richard et Mont-Royal, et réfection de la toiture et de l'unité de ventilation du complexe sportif Marie-Victorin, pour 8,0 M$.
- Restauration des casernes 26, 30, 31, 42, 61 et 63, pour 6,8 M$.
- Réalisation de travaux d'améliorations locatives, notamment au 5800, rue Saint-Denis pour le regroupement des équipes de la Direction de la rémunération et des systèmes d'information et de la Division du respect de la personne, pour 4,4 M$.
- Réalisation de travaux de rénovation dans divers bâtiments culturels, y compris la restauration du Château Dufresne, pour 3,5 M$.

- Réfection des postes de quartier (PDQ) 9, 21, 39 et 49, et réalisation de diverses autres interventions à ces PDQ, pour 3,4 M$.
- Agrandissement et rénovation du pôle multifonctionnel du Service de police, pour 1,8 M$.
- Mise en œuvre du nouveau programme de réfection des chalets de parc, destiné aux arrondissements, pour 1,7 M$.
- Réalisation de travaux d'accessibilité universelle à l'aréna Saint-Michel, au chalet du parc Jeannotte, au chalet du parc Saint-Georges et au centre Notre-Dame-des-Victoires, pour 1,1 M$.
- Réalisation de projets de transition écologique : Maison du fermier, 21253, boulevard Gouin Ouest, chalet Louisbourg, maison Pitfield, ainsi que conversion du chauffage et installation de bornes électriques sur plusieurs sites, pour 0,8 M$.
- Réalisation du projet de captation des gaz à la source, dans les casernes, pour 0,6 M$.

GRANDS PARCS, MONT ROYAL ET SPORTS : 88,4 M$

- Projets de développement du réseau des grands parcs :
  - Aménagement d'un nouveau secteur du parc Frédéric-Back, pour 11,1 M$.
  - Aménagement des îlots du square Viger et des rues adjacentes, pour 10,0 M$.
- Réaménagement des grands parcs et des espaces riverains :
  - Réhabilitation des parcs urbains, incluant le chantier du théâtre de Verdure du parc La Fontaine et l'entrée Villeray du parc Jarry, pour 4,9 M$.
  - Réalisation de travaux d'aménagement dans le réseau des grands parcs, incluant l'accès à la « vague à Guy » ainsi que la réfection des belvédères du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et du secteur du Bois-de-l'Île-Bizard du Grand parc de l'Ouest, pour 4,4 M$.
  - Réalisation de travaux au parc du Mont-Royal, incluant la sécurisation du sentier de l'escarpement et différents réaménagements autour du chalet, pour 2,4 M$.
- Construction et mise aux normes d'installations sportives :
  - Achèvement de la mise aux normes de 4 arénas (Verdun, Plateau-Mont-Royal, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Anjou), pour 24,9 M$.
  - Poursuite des travaux au complexe aquatique de Rosemont (dernière phase) et démarrage du projet de centre aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, pour 10,9 M$.
  - Démarrage du projet du complexe récréatif Gadbois, dans Le Sud-Ouest.
- Soutien aux arrondissements pour l'amélioration des parcs et installations sportives locales :
  - Réfection et verdissement de 40 parcs locaux (19 arrondissements), pour 10,3 M$.
  - Amélioration de 27 installations sportives extérieures, pour 7,4 M$.

- Conception du stade de baseball Gary-Carter (Ahuntsic-Cartierville) et finalisation des travaux de mise aux normes de terrains de balles, pour 0,8 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes dans les installations aquatiques, pour 0,2 M$.

HABITATION : 19,2 M$

- Travaux de réaménagement et d'infrastructures sur le site de Faubourg Contrecœur, pour 13,8 M$.
- Poursuite du programme d'infrastructures destinées au développement du logement social et communautaire, pour 3,0 M$.
- Réalisation d'investissements nécessaires au développement immobilier, principalement attribuables à des travaux d'infrastructures pour un projet de l'OMHM, Habitations Saint-Michel Nord, pour 2,4 M$.

INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER : 37,5 M$

- SRB Pie-IX : fin de la phase 2 du projet, entre le boulevard Henri-Bourassa et l'avenue Pierre-De Coubertin, pour 30,4 M$.
- Réseau express métropolitain (REM) : réalisation de plusieurs interventions pour le volet de compensation environnementale, octroi de contrats pour des études préparant la conception du lien de l'ouest (emprise A-440) et acquisition d'un terrain pour le lien Jacques-Bizard (bretelle d'accès à la station Pointe-Claire), pour 4,3 M$.
- Complexe Turcot : fin de la réception provisoire de l'ensemble des travaux d'infrastructures municipales, réalisés par le MTQ, et de la conception des travaux de parachèvement, de concert avec la Ville de Montréal (pied de la falaise Saint-Jacques, pied du CUSM et autres espaces publics qui seront cédés à la Ville de Montréal), pour 2,4 M$.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS : 39,8 M$

- Remplacement de 7 autopompes, de 8 camions à échelle ainsi que de 5 camions à échelle avec plateforme élévatrice pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour 22,5 M$.
- Remplacement de véhicules et d'équipements, incluant 11 souffleuses à neige, 28 épandeurs d'abrasifs sur trottoir, 38 véhicules tout terrain avec bennes basculantes ainsi que 25 véhicules électriques pour le Service de l'eau, pour 12,0 M$.
- Acquisition de plusieurs véhicules pour le Service de police de la Ville de Montréal, incluant 65 VUS hybrides pour la patrouille, pour 3,3 M$.
- Acquisition d'équipements mécaniques et spécialisés, incluant des équipements de levage et de petits outils, pour 1,3 M$.

SÉCURITÉ INCENDIE : 0,2 M$

- Remise à neuf des séchoirs à tuyaux dans les casernes, pour 0,2 M$.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU : 14,1 M$

- Réalisation de divers travaux dans le cadre du programme de protection des actifs immobilisés, pour 12,4 M$:
  - Circuit Gilles-Villeneuve (amélioration) et « paddocks », pour 4,5 M$.
  - Espace 67, pour 1,6 M$.
  - Chalet du Petit Prince, pour 0,9 M$.
  - Pavillon du Canada, pour 0,9 M$.
  - Complexe aquatique, pour 0,5 M$.
  - Musée Stewart, pour 0,4 M$.
  - Biosphère, pour 0,3 M$.
  - Bâtiment CJPX, pour 0,2 M$;
  - Achat d'équipements, pour 0,7 M$.
- Infrastructures du Grand Prix du Canada, pour 0,9 M$.
- Legs du 375e anniversaire de Montréal, pour 0,6 M$.
- Place des Nations, pour 0,2 M$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : 73,0 M$

- Centre d'expertise – Plateformes et infrastructures, pour 6,7 M$:
  - Mise en place des infrastructures nécessaires au télétravail et permettant l'accès à distance de plus de 12 000 employés.
  - Rehaussement des systèmes de sauvegarde visant à accroître la résilience et la sécurité des données et systèmes de la Ville.
  - Mise en place des fondations de surveillance des services applicatifs et techniques.
- Centre d'expertise – Connectivité, pour 5,6 M$:
  - Déploiement des infrastructures télécoms (12 salles, 195 antennes, plus de 1 200 prises réseau, plus de 2 500 mètres de fibre) et du premier réseau événementiel (Wi-Fi) de la Ville au Biodôme.
  - Déploiement de 83 sites Wi-Fi.
  - Retrait de 2 000 lignes filaires de téléphonie, dans le cadre de l'optimisation des actifs.
- Centre d'expertise – Intelligence d'affaires, pour 3,6 M$:

- Mise en production du nouveau portail des données ouvertes.
- Ouverture de 29 jeux de données.
- Mise en place du module analytique de données.

- Solutions d'affaires – Institutionnelles, pour 25,1 M$:
  - Mise en place de 7 environnements infonuagiques pour les solutions de paie, RH, finances et approvisionnement, et début des travaux afin d'implanter ces solutions infonuagiques.
  - Mise en production d'une solution avec déploiement progressif, jusqu'en juin 2021, afin d'optimiser les processus de traitement des factures des fournisseurs pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et d'atteindre le délai de paiement de moins de 30 jours. Cette solution permet la saisie, le classement et, à terme, l'élimination des factures papier.
  - Adaptation du système budgétaire aux nouveaux critères du programme décennal d'immobilisations.
  - Remplacement des postes de travail mobiles et des stations d'arrimage dans les auto-patrouilles du SPVM.
  - Mise en production de la solution Points de service manuels (plus de 200), avec déploiement progressif jusqu'en 2021, afin de créer les bordereaux de dépôt et d'automatiser la comptabilisation des recettes et encaissements;
  - Mise en production de la solution relative aux droits de préemption permettant à la Ville d'officialiser et de communiquer ses droits.
  - Déploiement d'une solution de gestion et de diffusion des ordres du jour des instances (comité exécutif et conseil municipal), basée sur la suite bureautique Google.
  - Remplacement de plus de 3 000 ordinateurs devenus désuets.
  - Mise à niveau de plus de 10 000 ordinateurs (Windows 10).
- Solutions d'affaires – Gestion du territoire, pour 11,6 M$:
  - Déploiement du volet planification du projet AGIR, permettant de consulter la programmation 2020 des chantiers du Service des infrastructures du réseau routier.
  - Livraison de Géo-Trafic, permettant une meilleure gestion de la mobilité urbaine par la saisie en temps réel des entraves sur le réseau routier et par l'intégration des données de l'application Waze, pour le Centre de gestion de la mobilité urbaine et le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
- Solutions d'affaires – Sécurité publique et justice, pour 8,7 M$.

- Déploiement de la nouvelle solution de consoles téléphoniques (la prochaine génération 911) au Centre de communication en sécurité incendie, en conformité à la nouvelle norme du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.
- Mise en place, pour les juges, d'une application de réservation des salles d'audience de la cour municipale, permettant de réduire le délai des audiences (arrêt Jordan).
- Recours aux premiers témoignages vidéo en vidéocomparution, dans le cadre du projet de cour municipale numérique.
- Déploiement de l'algorithme pour la prédiction des risques d'incendie à des fins d'activités de prévention, en lien direct avec l'optimisation des interventions sur le terrain.

- Solutions d'affaires – Engagement numérique, pour 9,2 M$:
  - Lancement officiel de **Montreal.ca**.
  - Bonification de l'offre de services numériques par l'ajout de formulaires de permis et de services en ligne.
  - Poursuite de l'évolution du dossier citoyen intégré et du paiement en ligne.
  - Déploiement d'un système de gestion des files d'attente dans les points de service.
  - Amélioration de l'expérience client pour l'ouverture du Biodôme à l'aide d'une application mobile expérientielle et de bornes d'achat interactives.
- Sécurité de l'information, pour 2,5 M$:
  - Poursuite du déploiement et intégration d'une solution d'authentification unique rehaussée pour toutes les applications.
  - Rehaussement des équipements de sécurité pour l'accès Internet et l'accès à distance.

URBANISME ET MOBILITÉ : 341,8 M$

- Maintien des actifs de voirie : investissement de 127,9 M$ pour réhabiliter, reconstruire ou réaménager 77 km de rues artérielles et pour réhabiliter 10 structures routières.
- Poursuite de la réalisation de projets structurants destinés, entre autres, à améliorer la convivialité des lieux ainsi que la sécurité des déplacements, tout en assurant le réaménagement géométrique du réseau artériel, pour 81,6 M$: les rues Sainte-Catherine Ouest, Saint-Hubert et Jarry Est, l'intersection Laurentien-Lachapelle ainsi que le Quartier des gares.
- Réalisation de grands projets de requalification urbaine, pour 31,4 M$, notamment : le site du Campus Outremont et ses abords, la place des Montréalaises et les abords de l'autoroute Ville-Marie, le quartier de Griffintown ainsi que le projet Le Triangle.
- Mise aux normes et amélioration de feux de circulation : 270 interventions, comprenant 250 ajouts de feux piétons selon le nouveau guide, pour 22,0 M$.

- Déploiement du Réseau express vélo (REV) et du réseau cyclable, pour 21,9 M$: ajout de 18 km de voies cyclables protégées et de 16 km de voies cyclables non protégées, portant la longueur totale du réseau à 1 001 km. Réalisation, notamment, des axes REV Berri–Lajeunesse–Saint-Denis et Bellechasse.
- Acquisition de mobilier d'éclairage et mise à niveau de l'éclairage des rues, pour 12,1 M$.
- Poursuite du déploiement du système de vélo en libre-service BIXI : acquisition de plus de 1 000 vélos à assistance électrique et mise en service de 5 stations électriques, pour 6,5 M$.
- Mise en œuvre de l'approche Vision Zéro : financement de 20 projets visant 22 écoles situées dans 10 arrondissements et sécurisation d'une cinquantaine d'intersections, pour 5,5 M$.
- Réalisation de projets patrimoniaux, notamment la mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux, l'aménagement de la rue Saint-Paul et l'achèvement du réaménagement du domaine public de la rue Saint-François-Xavier, pour 4,1 M$.
- Déploiement et maintien de systèmes de transport intelligents ou utilisant les nouvelles technologies, pour 3,7 M$.
- Acquisition et installation de 70 bornes de recharge, pour 2,3 M$.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés, investissent dans les éléments des actifs touchant les services de proximité destinés aux citoyens. Pour 2020, un montant de 144,9 M$ a été consacré à diverses activités d'investissement en immobilisations, ce qui représente une baisse de 34,5 M$ ou 19,2 % par rapport à l'exercice précédent.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 4,8 M$

- Réalisation de travaux sur les rues Prieur et Sauriol Est dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement, pour 1,7 M$.
- Pavage et reconstruction de différents tronçons, comprenant l'aménagement de 40 saillies de trottoirs permettant de sécuriser les intersections, pour 0,9 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant l'achèvement des plans et devis du futur centre culturel et communautaire de Cartierville, pour 0,7 M$.
- Réalisation de travaux pour le remplacement du terrain synthétique, au parc Marcellin-Wilson, et la stabilisation des berges, au parc Nicolas-Viel, et obtention de services professionnels pour le réaménagement de l'étang du parc Ahuntsic, du *skatepark*, du parc Nicolas-Viel et de l'îlot Gouin-De Martigny, pour 0,7 M$.
- Implantation de mesures de sécurisation aux abords de 3 écoles et installation de feux dynamiques autour de 5 écoles situées sur des artères, pour 0,4 M$.

ANJOU : 4,1 M$

- Rénovation de l'édifice des travaux publics, rue Bombardier, pour 0,9 M$.
- Planage et revêtement de la chaussée des avenues d'Aubigny et Azilda, pour 0,9 M$.
- Rénovation de divers bâtiments, pour 0,8 M$.
- Réaménagement de divers parcs, pour 0,8 M$.
- Fin des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, pour 0,3 M$.
- Réfection de rues et trottoirs, pour 0,3 M$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 7,9 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière local, comprenant la réfection de trottoirs, pour 2,9 M$.
- Fin des travaux de réaménagement des bureaux et de la nouvelle salle de conseil, au 5160, boulevard Décarie, pour 1,4 M$.

- Réalisation de travaux dans divers bâtiments municipaux, comme le 6767, chemin de la Côte-des-Neiges et l'aréna Bill-Durnan, pour 1,3 M$.
- Acquisition d'un terrain vacant appartenant au YMCA, afin d'y aménager un nouveau parc, pour 0,8 M$.
- Réalisation de mesures d'apaisement de la circulation, pour 0,4 M$.
- Achèvement du réaménagement des jeux d'eau du parc Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,2 M$.
- Réfection du terrain de basketball du parc Mackenzie-King, pour 0,2 M$.
- Fin des travaux d'installation d'un nouveau toit au-dessus du terrain de bocce du parc Georges-Saint-Pierre, pour 0,2 M$.
- Début des travaux visant le développement du site de l'ancien hippodrome, pour 0,1 M$.

LACHINE : 2,5 M$

- Octroi d'un contrat pour la construction d'une nouvelle piscine publique au parc LaSalle, avec 10 corridors, et la rénovation complète du chalet, pour 0,7 M$.
- Réfection de rues, de trottoirs et de bordures, pour 0,6 M$.
- Réfection des toitures du chalet du parc Kirkland et de la Vieille Brasserie, pour 0,3 M$.
- Réfection des systèmes d'éclairage de la 52e Avenue et à plusieurs endroits du quartier industriel, pour 0,3 M$.
- Sécurisation des abords de 2 écoles et de 8 parcs avec l'ajout de dos d'âne et de traverses surélevées, pour 0,2 M$.
- Construction d'un terrain synthétique (soccer, football et athlétisme) derrière l'école Dalbé-Viau, pour 0,1 M$.
- Ajout de 5 lampadaires sur la rue de la Verrerie, pour 0,1 M$.
- Achat de mobilier urbain pour le boulevard Saint-Joseph, pour 0,1 M$.

LASALLE : 9,7 M$

- Programme de réfection des parcs et piscine, pour 5,6 M$:
  - Réaménagement complet du parc Ménard (phase 1) et du parc Père-Marquette.
  - Reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs, au parc Lefebvre.
  - Réfection des terrains, aménagement paysager et mobilier urbain au centre de tennis Cavelier.
  - Reconstruction du terrain de baseball du stade Éloi-Viau.
  - Installation d'une nouvelle signalisation tout le long du parc riverain.

- Programme de réfection des bâtiments, pour 2,1 M$:
  - Remplacement de l'ascenseur de la mairie d'arrondissement (accessibilité universelle).
  - Réalisation de travaux de rénovation et d'accessibilité universelle au chalet du parc Riverside.
  - Installation d'un nouvel éclairage pour le stationnement du complexe aquatique Michel-Leduc.
- Programme de réfection routière, pour 1,2 M$:
  - Reconstruction de la rue Clément (entre l'avenue Lafleur et la rue Trudeau) et prolongement de la rue du Bois-des-Caryers.
  - Réalisation de travaux de pavage et de reconstruction de sections de trottoirs sur 25 tronçons de rues.
- Réalisation de travaux de structure et de décontamination pour le projet *Quartier culturel 13 Strathyre*, pour 0,8 M$.

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : 5,7 M$

- Pavage et reconstruction de différents tronçons de chaussées et de trottoirs permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 4,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs, pour 0,8 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, pour 0,5 M$.
- Acquisition d'équipements pour réduire la vitesse et apaiser la circulation, pour 0,1 M$.

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 9,5 M$

- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation, comprenant la sécurisation aux abords des écoles Philippe-Labarre, Sainte-Louise-de-Marillac, Saint-François-d'Assise et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, ainsi que l'aménagement de 8 nouvelles ruelles vertes, pour 3,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs, comprenant l'acquisition d'une partie du terrain de la Résidence Sainte-Émilie pour y aménager un parc, l'aménagement d'un jardin communautaire au parc Clément-Jetté Nord, la mise aux normes de la pataugeoire du parc Jean-Amyot, le début de la planification de plusieurs projets (la pataugeoire du parc Saint-Aloysius, le *skatepark* du parc Honoré-Mercier, de même que différents projets de verdissement), l'achat d'éléments d'éclairage, l'achat de mobilier urbain ainsi que l'achat et l'installation d'un abri pour le parc Saint-Donat, pour 2,8 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, comprenant la conception, la reconstruction et l'aménagement d'avancées de trottoirs, pour 1,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant la réfection de la palestre du centre Pierre-Charbonneau, le début de la conception pour la réfection des murs et ouvertures

de la maison de la culture Maisonneuve, la poursuite du projet d'accessibilité universelle au centre Notre-Dame-des-Victoires, le début de la planification de divers travaux pour les chalets de plusieurs parcs (Félix-Leclerc, Raymond-Préfontaine, Jean-Amyot et Saint-Aloysius) et un audit technique pour la piscine Pierre-Lorange et la bibliothèque Hochelaga, pour 1,0 M$.

- Aménagement d'un passage à niveau dans l'axe de la rue Taillon, dans Mercier-Est, pour 0,6 M$.
- Mise en œuvre du programme d'acquisition d'équipements, comprenant l'achat d'équipements pour la maison de la culture Mercier, d'équipements d'accessibilité universelle pour la piscine Pierre-Lorange, ainsi que d'un système d'étançonnement et de panneaux d'affichage pour différents parcs, pour 0,5 M$.

MONTRÉAL-NORD : 7,8 M$

- Achèvement de plusieurs travaux au parc Henri-Bourassa, notamment ceux relatifs à la construction d'un nouveau pavillon, pour 2,2 M$.
- Aménagement d'une scène extérieure au parc Aimé-Léonard et rénovation du chalet de parc, pour 1,9 M$.
- Réfection et mise aux normes de bâtiments administratifs, pour 1,0 M$.
- Fin des travaux d'aménagement du parc et du chalet de service du parc Sabrevois, pour 0,5 M$.
- Réfection de 0,6 km de rues et de 2,37 m^2 de trottoirs, et construction de 345 ml de fosses de plantation et de 40 saillies, pour 0,4 M$.
- Fin des travaux de réaménagement du bureau Accès Montréal (BAM), pour 0,4 M$.
- Aménagement d'une place publique au coin du boulevard Langelier et de la rue Villeneuve, pour 0,4 M$.
- Mise aux normes de piscines et aires de jeux de différents parcs, pour 0,2 M$.
- Réalisation de travaux d'aménagement extérieur, pour 0,2 M$.
- Aménagement du parc-école Jules-Verne, pour 0,1 M$.
- Aménagement de 2 nouvelles ruelles vertes, pour 0,1 M$.

OUTREMONT : 1,9 M$

- Programme de réfection routière, pour 0,8 M$:
  - Réfection de 1,8 km de rues, y compris de multiples aménagements sécuritaires permanents.
  - Réfection de trottoirs.
  - Installation de 30 dos d'âne dans les rues et de 2 en ruelle.
  - Aménagement de 14 nouvelles saillies avec plantation.

- Amélioration des infrastructures, pour 0,5 M$:
  - Achat de 4 poubelles intelligentes à grande capacité (*Big Belly*).
  - Lancement des travaux de réfection du chalet du parc Pratt et de son pourtour.
  - Lancement des travaux de rénovation du chalet du parc Joyce.
  - Réalisation de 7 projets citoyens de ruelles vertes.
- Développement technologique et ville intelligente, pour 0,2 M$:
  - Acquisition de nouveaux serveurs.
  - Gestion de la désuétude informatique (mise à niveau pour le télétravail).
- Protection des bâtiments, pour 0,2 M$:
  - Plan directeur des bâtiments.
  - Réalisation de travaux à la maison des jeunes.

PIERREFONDS-ROXBORO : 2,3 M$

- Réfection routière, principalement sur le boulevard Gouin, pour 0,6 M$.
- Réalisation de travaux dans les bâtiments administratifs, pour 0,4 M$.
- Acquisition d'équipements de parc, pour 0,1 M$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 9,2 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des infrastructures, comprenant notamment le réaménagement géométrique des rues De Bienville, Saint-Dominique, Saint-André, Sherbrooke, Bagg, Napoléon, Marie-Anne et Cartier, de l'avenue Fairmount et de l'avenue du Mont-Royal, la reconstruction de trottoirs, des bordures et des dos d'âne ainsi que l'aménagement des ruelles vertes et des saillies, pour 6,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant la poursuite de la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal ainsi que la réfection du pavillon des baigneurs Baldwin, de la piscine Laurier et des chalets Baldwin et Saint-Pierre-Claver, pour 1,6 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs, principalement avec le réaménagement du terrain de balle du parc Sir-Wilfrid-Laurier, la réalisation de l'avant-projet de l'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, la poursuite des travaux d'aménagement des parcs Mercure, Champ des Possibles et Devonshire, l'aménagement du *skatepark* et la déminéralisation des terrains vacants, pour 1,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 0,4 M$.

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : 15,9 M$

- Aménagement de la phase 2 de la plage de l'Est, pour 6,6 M$.
- Réfection routière et réaménagement de rues, pour 3,1 M$.
- Réaménagement de terrains de soccer, particulièrement le terrain du parc René-Masson, pour 1,6 M$.
- Réaménagement des terrains de baseball des parcs de la polyvalente Pointe-aux-Trembles, Sainte-Marthe, Daniel-Johnson et Saint-Marcel, pour 1,4 M$.
- Réalisation de divers travaux d'aménagement dans des parcs, tels que le parc Saint-Joseph avec son aire de jeux inclusive et son bloc sanitaire, et au site de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles et début des travaux pour la construction du chalet Armand-Bombardier, pour 1,2 M$.
- Aménagement de 2 stationnements dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, pour 0,8 M$.
- Réalisation de divers travaux de réfection dans les centres de loisirs et communautaires, notamment pour la mise aux normes du condensateur du complexe St-Jean-Vianney, réfection de la maison Antoine-Beaudry et début des travaux pour la mise aux normes du système de ventilation et de déshumidification du centre aquatique Rivière-des-Prairies, pour 0,4 M$.
- Acquisition d'enseignes publicitaires et dynamiques, au profit de l'arrondissement, pour 0,3 M$.
- Mise en valeur de la rivière des Prairies depuis divers parcs, pour 0,1 M$.
- Fin de l'aménagement de la piscine et du chalet du parc Hans-Selye, pour 0,1 M$.
- Installation de conteneurs semi-enfouis dans les parcs, pour 0,1 M$.

Rosemont–La Petite-Patrie : 6,0 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière et mobilier urbain, pour 1,1 M$.
- Amélioration du milieu de vie et apaisement de la circulation – Vision vélo, pour 0,9 M$.
- Transformation d'un vestiaire en locaux pour la maison des jeunes l'Hôte Maison, dans le centre Père-Marquette, et autres travaux, pour 0,9 M$.
- Réfection des terrains de tennis et éclairage au parc Beaubien, pour 0,6 M$.
- Aménagement de 5 nouvelles ruelles vertes et d'un jardin de rue, et verdissement de saillies, pour 0,2 M$.
- Lancement de la mise à niveau de l'intérieur de la bibliothèque de Rosemont, pour 0,1 M$.

SAINT-LAURENT : 12,5 M$

- Réalisation de rénovations majeures à l'aréna Raymond-Bourque, pour 3,3 M$.
- Réfection des composantes électromécaniques et sécurisation de toitures à la mairie d'arrondissement, pour 2,6 M$.
- Réalisation de travaux d'amélioration et d'aménagement de différents parcs et terrains de jeux (parcs Marcel-Laurin, Chamberland, Crépeau, Montpellier, Toupin, Houde, Noël-Nord, Guillaume-Bruneau, nouveau square du Nordet, etc.), pour 2,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 1,5 M$.
- Réalisation de rénovations aux ateliers municipaux et dans la cour arrière, comprenant la sécurisation des entrées, la ventilation ainsi que la climatisation, pour 1,2 M$.
- Application de mesures découlant du Plan de transport, pour 0,7 M$.
- Remplacement d'éléments de mobilier d'éclairage, pour 0,6 M$.
- Protection de divers bâtiments sportifs et des centres de loisirs et communautaires, pour 0,3 M$.

SAINT-LÉONARD : 6,1 M$

- Réalisation d'investissements locaux dans le programme de réfection de rues et trottoirs, d'éclairage et de construction de saillies pour sécuriser les abords des écoles, pour 3,5 M$.
- Réalisation d'investissements dans le programme d'amélioration des aires de jeux, pour 1,7 M$:
  - Réfection des terrains de tennis des parcs Hébert, Pie-XII et Ladauversière, pour 0,7 M$.
  - Fin des travaux d'aménagement des bassins de rétention du Domaine Chartier, dans le nouveau parc Ermanno-La Riccia, pour 0,3 M$.
  - Acquisition d'un terrain sur la rue Arthur-Péloquin pour la réalisation de jardins communautaires, pour 0,3 M$.
  - Réaménagement des terrains de basketball du parc Hébert, pour 0,2 M$.
- Fin des travaux de réaménagement des locaux administratifs de la mairie d'arrondissement à des fins de mise aux normes et de regroupement d'activités, pour 0,5 M$.
- Réalisation de travaux de réfection de la tuyauterie et du système de filtration de la piscine du parc Giuseppe-Garibaldi, pour 0,4 M$.

SUD-OUEST : 11,1 M$

- Réalisation d'investissements dans la mise aux normes des installations et le développement immobilier, pour 3,6 M$:

- Mise aux normes des systèmes de réfrigération des arénas du complexe récréatif Gadbois, pour 1,9 M$.
- Fin de la construction de la piscine Sir-George-Étienne Cartier, pour 1,1 M$.
- Fin de la construction du Pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles, pour 0,5 M$.

- Réalisation de plusieurs interventions dans les parcs, pour 2,2 M$:
  - Début des travaux de développement des parcs Philippe-Lalonde et du Lac-à-la-Loutre (phase 1), pour 0,9 M$.
  - Achèvement de projets, notamment aux parcs Daisy-Peterson-Sweeney, Campbell-Ouest et Vinet, ainsi qu'à la pataugeoire du parc Saint-Gabriel, pour 0,7 M$.
  - Fin des travaux de réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures, pour 0,3 M$.
- Réalisation d'investissements dans les infrastructures urbaines, y compris diverses mesures d'apaisement de la circulation, pour 4,8 M$:
  - Réfection et construction de trottoirs, de chaussées et de saillies sur plusieurs rues ainsi que réalisation de divers aménagements, pour 3,0 M$.
  - Mise en valeur du boulevard Monk, pour 1,1 M$.
  - Création d'îlots de fraîcheur à la suite de travaux d'aménagement paysager dans 6 ruelles vertes, pour 0,4 M$.

VERDUN : 6,8 M$

- Achèvement du projet de l'auditorium, pour 2,5 M$.
- Programme de réfection routière, pour 1,8 M$:
  - Création d'espaces verts pour la rue Wellington, réfection de ruelles vertes et réalisation d'aménagements pour favoriser les déplacements en transports actifs.
  - Reconstruction de trottoirs.
- Travaux dans les parcs et les places publiques, pour 1,7 M$:
  - Aménagement paysager de l'auditorium et travaux de réhabilitation au lac Lacoursière.
  - Aménagement et amélioration des parcs Elgar, Poirier, Beurling, du Souvenir, Duquette, des Madelinots, du Cours-du-Fleuve et de la Reine-Élisabeth.
  - Aménagement de nouvelles installations sportives dans les parcs Elgar, Wilson et Woodland, ajout de mobilier au parc riverain ainsi que sur les berges et aménagement de jardins communautaires.
- Protection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires, pour 0,6 M$.

- Réalisation de travaux de réfection aux chalets des parcs Beurling et de la Reine-Élisabeth et de travaux au pavillon du parc de la Fontaine ainsi qu'aux ateliers municipaux.

VILLE-MARIE : 9,8 M$

- Programme de réfection routière, pour 5,0 M$:
  - Construction de saillies de trottoirs, pour 2,2 M$.
  - Réalisation de travaux de réaménagement sur la rue de Versailles, l'avenue Goulet et les ruelles reliant les parcs Sainte-Marie et Olivier-Robert, pour 1,8 M$.
- Aménagement de parcs et d'espaces verts, pour 3,2 M$:
  - Réalisation de travaux aux parcs de l'Espoir, des Joyeux-Vikings, Sainte-Marie, Toussaint-Louverture et à la nouvelle place publique de la rue Ottawa, pour 1,7 M$.
  - Réaménagement de la place Émilie-Gamelin, pour 0,8 M$.
  - Rénovation de la vespasienne et installation de toilettes publiques au parc du Pied-du-Courant, pour 0,7 M$.
- Travaux de mise aux normes inscrits au programme de protection des bâtiments, pour 1,3 M$:
  - Consolidation du muret et de la cheminée au Carrefour Saint-Eusèbe, pour 0,5 M$.
  - Remplacement du chauffe-eau à la piscine du Centre Jean-Claude Malépart, pour 0,2 M$.
  - Achat et installation de bornes de recharge électriques au clos de voirie Bercy, pour 0,2 M$.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION : 11,4 M$

- Poursuite du programme de réfection routière permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 3,5 M$.
- Mise aux normes de la pataugeoire du parc Nicolas-Tillemont, pour 1,3 M$.
- Réaménagement et rénovation du chalet du parc De Normanville, pour 1,3 M$.
- Mise aux normes des systèmes de réfrigération de l'aréna Saint-Michel, pour 1,1 M$.
- Poursuite du réaménagement du parc Nicolas-Tillemont et mise à niveau de son chalet, pour 1,0 M$.
- Réaménagement du parc du Bon-Air, pour 0,8 M$.
- Acquisition de 2 terrains en vue de les aménager en espace vert, pour 0,6 M$.
- Réaménagement du parc Birnam, pour 0,5 M$.
- Réaménagement du parc Julie-Hamelin, pour 0,3 M$.
- Fin du réaménagement intérieur, du remplacement du système de chauffage et de la réfection de la toiture au Centre Patro Le Prevost, pour 0,3 M$.

Dette et financement 2020

Encadrement financier et stratégies de financement



ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle s'est dotée, depuis 2004, d'une politique de gestion de sa dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l'encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 91 – Encadrement financier

Balises	Définitions	Objectifs	Limite
Dette directe et indirecte nette / Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels	Limiter le niveau de la dette	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels
Coût annuel net de la dette / Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations	Limiter le coût net de la dette	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement
Réserves de fonds (Surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses, réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Aucune
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir à même les frais financiers une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette	5 M$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts pour rembourser la dette
Dette nette / Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Aucune
Dette par habitant	Niveau d'endettement net par habitant	Déterminer le niveau de la dette par habitant	Aucune

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2020, diverses sources de financement autres que l'emprunt ont servi à financer les dépenses de 1,6 G$ imputées aux différents règlements d'emprunt et autres prêts, tel que le présente le tableau suivant.

Tableau 92 – Sources de financement et répartition des dépenses[1]
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020
Paiement au comptant d'immobilisations et autres			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	356,5	-	676,0
Réserve Eau	69,6	84,2	76,0
Autres paiements au comptant[2]	49,8	51,2	121,8
Sous-total paiement au comptant	**475,9**	**135,4**	**873,8**
Subventions gouvernementales			
Subventions différées	106,3	119,4	32,6
Subventions comptant	91,7	39,2	36,4
Sous-total subventions gouvernementales	**198,0**	**158,6**	**69,0**
Total des autres sources de financement	**673,9**	**294,0**	**942,8**
Dépenses à financer par emprunts	**1 105,5**	**1 631,0**	**608,8**
Total – Montant global imputé à l'activité d'investissement en 2019	**1 779,4**	**1 925,0**	**1 551,6**
Répartition des dépenses			
Dépenses d'immobilisations	1 699,4	1 823,9	1 406,9
Emission de prêt	-	-	67,1
Dépenses de fonctionnement[2]	67,8	69,7	64,5
Propriétés acquises à des fins de revente	12,2	31,4	13,1
Dépenses totales imputées à l'activité d'investissement	**1 779,4**	**1 925,0**	**1 551,6**

1. Pour l'ensemble des dépenses qui y sont imputées (d'immobilisations, de fonctionnement et autres).
2. Inclut un montant pour des travaux effectués pour des tiers et pour lesquels la Ville se fait rembourser.

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunts la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au cours de 2020, les emprunts qui ont été évités grâce aux investissements qui ont été payés au comptant s'élèvent à 873,8 M$. Ces efforts contribuent grandement à limiter la hausse de l'endettement.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les différents ministères. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin de ne plus obliger la Ville à emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses spécifiques indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de bénéficier de ces nouvelles conditions. Cela diminue le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements actuels.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future des taux d'intérêt des emprunts, des subventions et des placements.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Une partie des investissements est à la charge de tiers (principalement la CSE) et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunts. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements;
- l'utilisation des sommes réservées, en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;

- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2020 un volume d'emprunts de 1,01 G$. Ces emprunts ont été émis pour des termes de 5, 10 et 18 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 2,19 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement pour 3,8 M$, pour les besoins de la STM, pour 265,3 M$ et pour le financement à long terme des dépenses de la Ville (dépenses de fonctionnement, pour 16,2 M$, et investissements à hauteur de 724,7 M$).

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2020, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 93 – Évolution du solde à financer
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1er janvier	**258,6**	**390,4**	**840,0**
Plus : dépenses	1 779,4	1 925,0	1 551,6
Moins : autres sources de financement (voir tableau 92)	673,9	294,0	942,8
Total – Montant à financer par emprunt	**1 364,1**	**2 021,4**	**1 448,8**
Moins : emprunts réalisés	973,7	1 181,4	740,9
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre		**840,0**	**707,9**
Moins : Montant réservé en vue du paiement au comptant des immobilisations au 31 décembre	-	375,4	-
	390,4	**464,6**	**707,9**

Après la réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2020, la dette brute de la Ville, non consolidée, s'élevait à 10,8 G$, alors que la dette nette atteignait 6,3 G$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices 2018 à 2020 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2020, le coût brut s'élevait à 1,03 G$ et le coût net, à 759,2 M$, comparativement à des budgets respectifs de 1,11 G$ et de 831,6 M$.

Tableau 94 – Évolution du coût réel de la dette

(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020	Budget original 2020	Écart 2020	Budget modifié 2020
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais	397 165,8	400 970,5	396 695,7	421 159,4	24 463,7	421 159,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	473 755,0	495 960,9	534 848,0	531 192,5	(3 655,5)	531 192,5
	870 920,8	**896 931,4**	**931 543,7**	**952 351,9**	**20 808,2**	**952 351,9**
Affectation au remboursement de la dette	32 684,0	46 029,0	3 217,9	61 262,0	58 044,1	61 262,0
Remboursement de capital par subventions [1]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	72 307,6	(154,9)	72 307,6
Remboursement de capital de la STM [2]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	-	21 139,9
	147 654,7	**151 899,0**	**96 820,3**	**154 709,5**	**57 889,2**	**154 709,5**
Coût brut de la dette	**1 018 575,5**	**1 048 830,4**	**1 028 364,0**	**1 107 061,4**	**78 697,4**	**1 107 061,4**
Moins :						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 998,0	68 104,0	66 235,9	61 711,6	4 524,3	61 711,6
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec						
pour la portion des intérêts	30 745,0	25 448,0	22 460,7	23 066,8	(606,1)	23 066,8
pour la portion du capital [1]	84 845,2	79 615,4	72 462,5	72 307,6	154,9	72 307,6
	184 588,2	**173 167,4**	**161 159,1**	**157 086,0**	**4 073,1**	**157 086,0**
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal						
pour la portion des intérêts	27 696,9	36 190,0	43 009,4	49 834,0	(6 824,6)	49 834,0
pour la portion du capital [2]	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	-	21 139,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	40 171,0	41 423,0	43 827,0	47 379,4	(3 552,4)	47 379,4
	97 993,4	**103 867,6**	**107 976,3**	**118 353,3**	**(10 377,0)**	**118 353,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**735 993,9**	**771 795,4**	**759 228,6**	**831 622,1**	**72 393,5**	**831 622,1**

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis l'année 2010.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées au fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 2,2 % par rapport à 2019. Elle a atteint 6,3 G$ en 2020, soit une augmentation de 155,9 M$.

Graphique 9 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

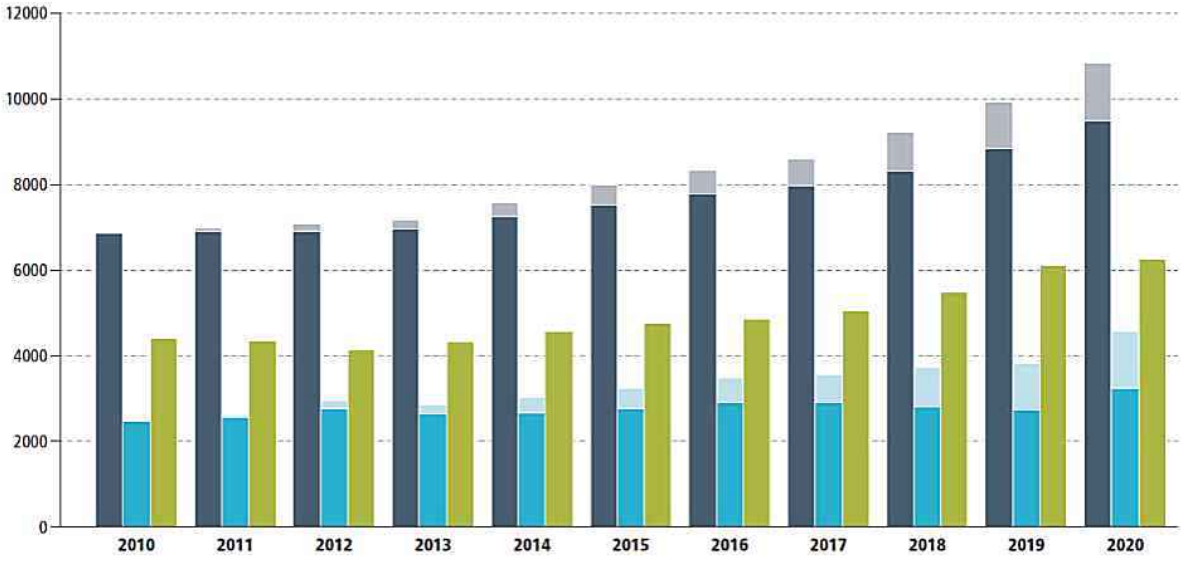

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute (excluant STM)	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 496
Dette brute STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338
Déductions (excluant STM)[1]	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237
Déductions STM	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338
Dette nette (excluant STM)	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 259

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2010 à 2020. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal et Anjou 80.

Graphique 10 – Évolution de la dette consolidée brute et nette

(en millions de dollars)

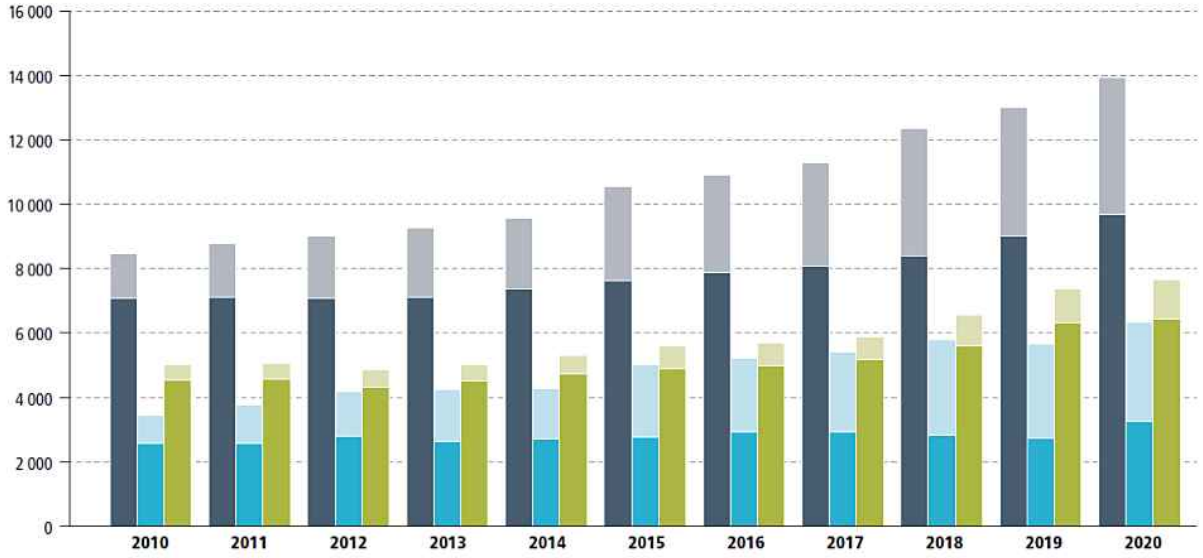

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute (excluant STM)	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666
Dette brute STM	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 276
Déductions[1] (excluant STM)	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237
Déductions STM	890	1 200	1 390	1 603	1 584	2 237	2 294	2 481	2 982	2 919	3 074
Dette nette (excluant STM)	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429
Dette nette STM	484	485	550	524	590	693	721	732	973	1 056	1 201

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal.

L'analyse des données permet de constater que pour 2020, ce ratio atteint 106 %, soit 6 % au-dessus de la limite fixée de 100 % mais 3 % sous le ratio prévu au budget de 2020. Ce résultat est conséquent avec les stratégies retenues par l'administration municipale prévoyant une dérogation à ce paramètre de la politique de gestion de la dette à compter de 2019, et ce, jusqu'en 2026, portant la limite du ratio d'endettement à un maximum de 120 %. Cette orientation vise à permettre un important rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs municipaux tout en exerçant un contrôle serré du bilan financier de la Ville.

Graphique 11 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville
(données au 31 décembre de chacune des années)

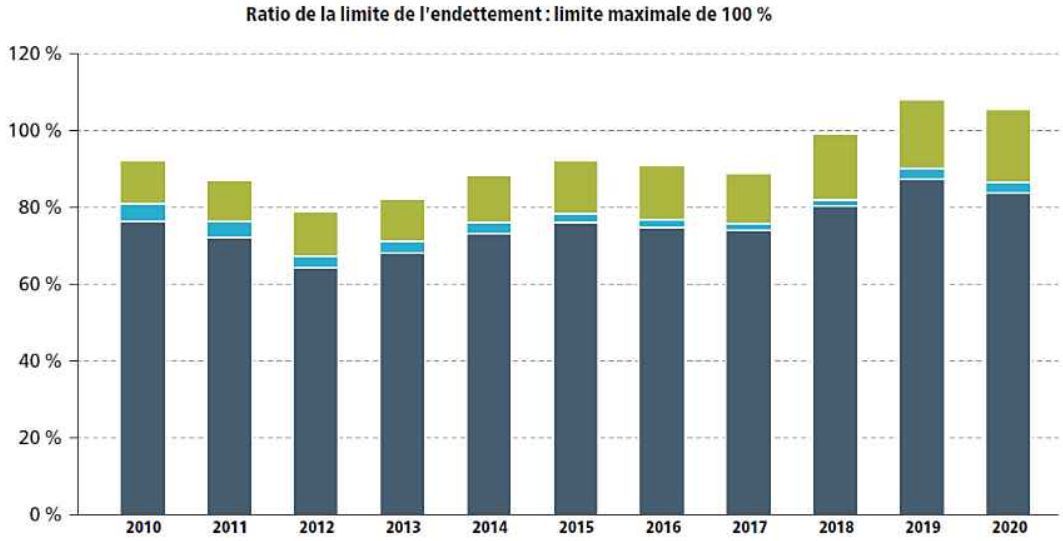

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %
Dette STM	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %
Autres dettes	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Dette Ville	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses[2]. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

Depuis 2010, ce ratio est relativement stable, passant de 12,6 % en 2010 à 11,1 % en 2020.

Graphique 12 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement

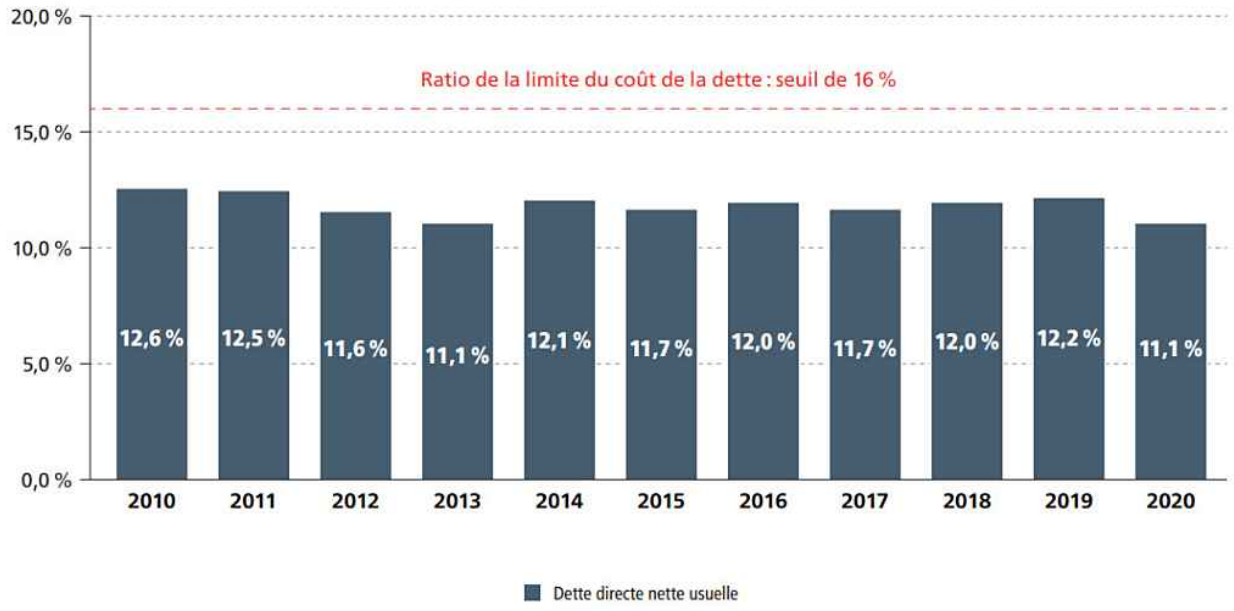

1. Le coût net de la dette exclut celui de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal, qui s'élève à 83,0 M$.
2. Le niveau des dépenses utilisé aux fins de l'établissement de ce ratio est celui présenté au tableau 3 – Excédent non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités.

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[3]. Le poids de la dette directe nette est passé de 1,65 % en 2010 à 1,63 % en 2020. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,9 % en décembre 2020. Cette variation est attribuable à 3 facteurs principaux :

- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution à la hausse de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 13 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

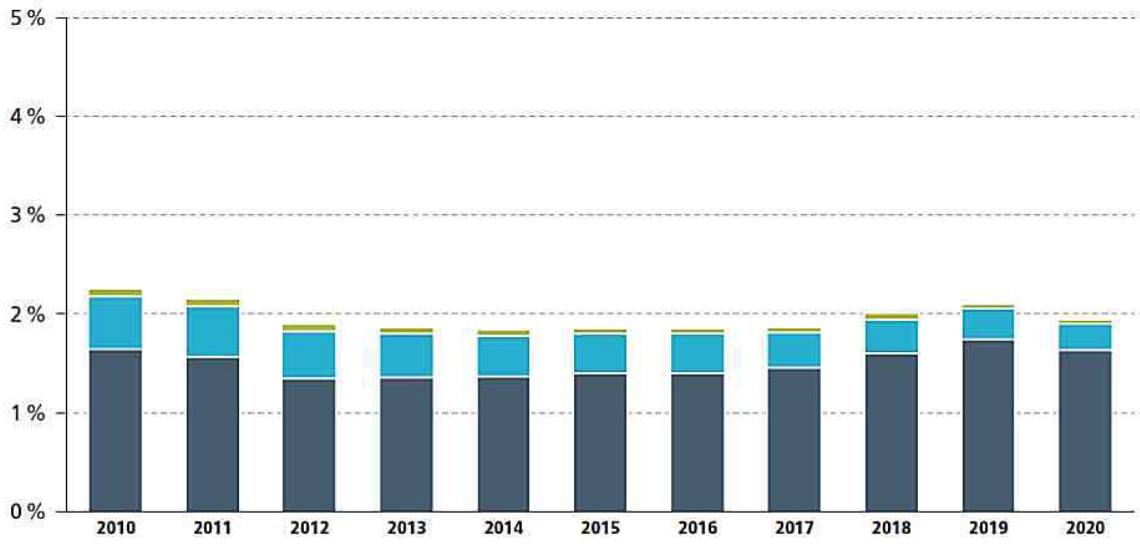

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde (DAI)	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %
Dette directe nette: refinancement (DAI)	0,53 %	0,51 %	0,47 %	0,44 %	0,41 %	0,40 %	0,40 %	0,35 %	0,35 %	0,31 %	0,27 %
Dette directe nette usuelle	1,65 %	1,57 %	1,35 %	1,36 %	1,37 %	1,40 %	1,40 %	1,46 %	1,60 %	1,74 %	1,63 %

3. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et pour refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a augmenté de 28 % depuis 2010. Elle est passée de 2 566 $ en 2010 à 3 290 $ en 2020, soit une augmentation cumulative de 724 $ par habitant. Comparativement à 2019, la dette par citoyen est passée de 3 251 $ à 3 290 $. Cette hausse de 39 $, ou 1 %, est attribuable à 2 facteurs, soit la hausse de l'endettement de la Ville (79 $), compensée par la hausse de la population (40 $).

Graphique 14 – Dette directe nette par citoyen

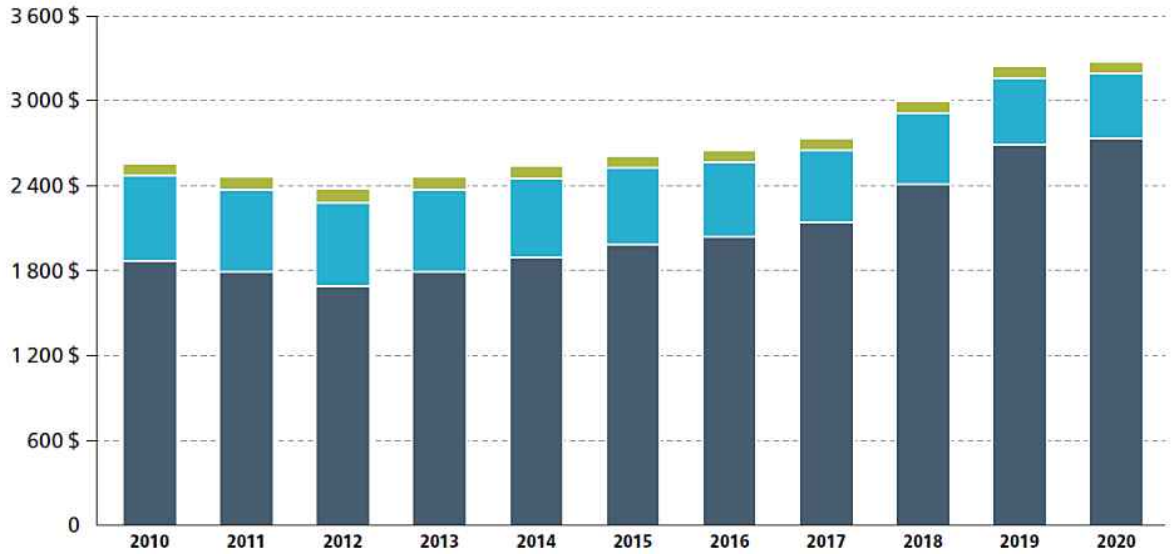

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Solde (DAI)	91	94	96	94	91	89	87	86	87	83	81
Dette directe nette: refinancement (DAI)	604	583	588	578	560	541	526	511	503	478	459
Dette directe nette usuelle	1 871	1 793	1 699	1 799	1 897	1 990	2 045	2 145	2 415	2 690	2 750
Total	**2 566**	**2 470**	**2 383**	**2 471**	**2 548**	**2 620**	**2 658**	**2 742**	**3 005**	**3 251**	**3 290**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La politique de gestion de la dette prévoit l'ajout chaque année de contributions volontaires pour réduire le niveau de la dette. Ces contributions, qui se sont élevées en 2020 à 82,0 M$, ont permis, depuis leur mise en place en 2004, de diminuer l'endettement global net de diverses façons, pour un montant total de 718,4 M$, notamment pour augmenter des contributions au remboursement accéléré d'un emprunt, pour 9,2 M$, pour réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt, pour 335,7 M$, ou encore pour éviter des refinancements, pour 288,5 M$. Un solde de 85,0 M$ demeure en réserve au 31 décembre 2020. Il sera utilisé ultérieurement pour réduire les emprunts de refinancements ou pour financer au comptant des dépenses imputées aux règlements d'emprunt.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de contribuer à bonifier sa cote de crédit[4].

4. Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2015 : AA-.

Annexes

2020

Données historiques (revenus et charges)

Répartition des compétences d'agglomération et locales

Glossaire

Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations



DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 95 – Historique des revenus et des charges de fonctionnement à des fins fiscales

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus										
Transferts	367 108,0	381 637,3	358 327,6	251 799,7	256 024,0	244 535,7	350 701,8	283 068,2	358 667,5	825 161,9
Taxes	2 746 059,4	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 661 050,5
Services rendus et autres revenus	820 214,4	879 545,1	851 348,8	850 841,6	834 531,3	857 965,8	940 792,0	1 034 462,6	1 078 468,1	941 282,8
Quotes-parts	378 785,9	393 230,3	396 295,7	400 572,5	406 084,3	404 753,5	397 246,2	418 105,5	425 936,3	424 495,6
Compensations tenant lieu de taxes	227 816,4	241 638,1	238 411,8	250 956,6	254 543,3	252 329,6	260 024,1	264 416,6	274 855,2	279 132,6
	4 539 984,1	**4 767 522,1**	**4 817 548,0**	**4 815 614,9**	**4 924 883,7**	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 482 131,3**	**5 692 210,1**	**6 131 123,4**
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	2 299 338,0	2 436 570,3	2 439 961,9	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 412 358,5	2 365 334,2	2 347 058,6	2 449 339,7
Frais de financement	388 281,8	365 408,2	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0	389 789,0	397 165,8	400 983,0	396 696,3
Contributions à des organismes	618 052,3	610 378,0	650 025,6	631 586,2	698 336,3	769 656,4	854 046,1	792 077,5	943 341,4	1 015 928,4
Biens et services	722 779,6	745 029,2	786 509,0	700 785,9	752 345,2	776 005,5	847 837,0	871 998,6	976 812,5	986 647,7
Autres objets de dépenses	85 895,3	39 113,4	187 816,0	69 548,2	105 373,1	95 833,8	84 159,2	97 738,1	16 879,8	38 863,5
	4 114 347,0	**4 196 499,1**	**4 430 812,0**	**4 142 259,5**	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,2**	**4 685 075,3**	**4 887 475,6**
Remboursement de la dette à long terme	**(376 004,1)**	**(379 013,9)**	**(376 515,8)**	**(385 304,2)**	**(387 158,8)**	**(449 312,5)**	**(463 853,5)**	**(473 755,5)**	**(495 960,9)**	**(534 848,0)**
Affectations	**29 596,8**	**(82 883,2)**	**(58 162,2)**	**(74 111,4)**	**(88 802,8)**	**(41 416,3)**	**(100 651,8)**	**(271 368,0)**	**(260 314,7)**	**(461 803,6)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**79 229,8**	**109 125,9**	**(47 942,0)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**250 859,2**	**246 996,2**

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières, ou fonds réservés, et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004)* comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au temps de travail d'une personne ou d'un groupe d'employés converti en temps de travail régulier (c.-à-d. temps plein). Pour calculer des années-personnes, le nombre d'heures totales travaillées est divisé par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime de retraite pour respecter les obligations de ce régime en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d'investissement – voir aussi «Immobilisations »

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, de même que par d'autres tiers et organismes.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore pour l'entretien, la réparation, le développement, la mise en valeur ou la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui procurera des avantages économiques ou sociaux au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien des infrastructures, des actifs

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin qu'ils puissent être utilisés jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Méthode 5S

Technique de gestion d'origine japonaise faisant partie de la démarche qualité, qui vise l'amélioration continue des tâches effectuées dans les entreprises par l'optimisation en permanence des conditions et travail et du temps de travail en assurant l'organisation, la propreté et la sécurité d'un plan de travail.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Procédé utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie du territoire de Montréal. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée selon un facteur déterminé pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'au terme de l'amortissement. Les emprunts qui poursuivent le financement pour le reste de la période d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise le financement par emprunt de certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services ou unités d'affaires ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service ou coût brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et d'autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés qui sont reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA -	Cote de crédit « Haute qualité » (High grade) de Standard & Poor's
Aa2	Cote de crédit « Haute qualité » (High grade) de Moody's
ACCES	Action concertée contre l'économie souterraine
AMC	Affaires mondiales Canada
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAM	Bureau Accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G$	Milliard de dollars
KM	Kilomètre
LRQ	Lois refondues du Québec
M$	Million de dollars
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des transports du Québec
PDQ	Poste de quartier
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRQ	Programme Rénovation Québec
RAC	Programme de rénovation, d'aménagement et de construction de

	bibliothèques
REM	Réseau express métropolitain
RH	Ressources humaines
RLRQ	Recueil des lois et règlements du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SDC	Société de développement commercial
SGPI	Service de la gestion et planification immobilière
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information
TVQ	Taxe de vente du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
2e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1762-2
Reddition de comptes financière 2020
Imprimé, Français

978-2-7647-1796-7
Reddition de comptes financière 2020
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
26416

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.04

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1215330007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

Il est recommande,
de prendre connaissance du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 15:05

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1215330007**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d'audit de la Vérificatrice générale (VG). Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la Vérificatrice général afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général. La Charte du comité prévoit à l'art. 20 (1er paragraphe, 4e, 5e et 7e alinéas) que le comité d'audit examine les états financiers et les documents complémentaires pertinents avec la direction, le vérificateur général et l'auditeur externe en vue de déterminer que les états financiers sont complets, donnent une image fidèle et que les informations présentées sont claires et transparentes et fait rapport aux conseils de son travail effectué et de ses commentaires à cet égard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0156 - 25 mars 2021 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4
CG21 0172 - 25 mars 2021 - Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

DESCRIPTION

Prendre connaissance du travail effectué par le comité et de ses commentaires concernant le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

JUSTIFICATION

Respect des exigences de la Loi sur les cités et villes (article 117.17) et de la Charte du comité d'audit (art. 20)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération : 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8722895
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-11

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-326
Télécop. :

COMITÉ D'AUDIT
VILLE DE MONTRÉAL

COMMUNIQUÉ

RAPPORT AUX CONSEILS SUR L'ÉXAMEN DES ÉTATS
FINANCIERS ET LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Suite à la rencontre du comité d'audit en date du 10 mai 2021- présentation des auditeurs externes et du BVG du rapport d'audit des États financiers de la ville :

- Le comité d'audit se dit satisfait des informations et explications reçues de la part des auditeurs externes, du BVG et du service des finances.
- Le rapport d'audit est conforme aux attentes et les auditeurs sont confortables avec une opinion favorable. Les normes comptables sont respectées dans le cadre de l'exercice 2020.
- La norme NCA 540 a été respectée et les évaluations de plusieurs immobilisations ont été revues à la hausse en termes d'année de vie utile. Tout a été bien documenté pour ces nouvelles évaluations et les auditeurs se disent satisfaits.
- Le comité s'est assuré de l'indépendance du vérificateur général et de l'auditeur externe conformément aux normes à cet égard.

Points de suivis ultérieurs:

- Anomalies non corrigées;
- Coûts et subventions liées à la pandémie
- Éléments liés au coût de la main-d'œuvre
- Dette et cadre financier
- Financement de déficit accumulé d'agglomération inclus dans le surplus affecté

Lisa Baillargeon Ph.D., MBA, CPA, CMA, Adm.A.
Présidente du comité d'audit
Ville de Montréal

Directrice de l'Institut du patrimoine/Managing Director of the Heritage Institute
Professeure titulaire/Professor
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une (1) option de prolongation prévue au contrat 18-17022 avec la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec) pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période maximale de 12 mois, d'un montant total maximal de 6 673 040 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 6 478 679 $ plus un montant de contingences totalisant 194 361 $), majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1. d'exercer une (1) option de prolongation de douze (12) mois pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental Inc. (Services Matrec) pour un montant total de 6 673 040 $, incluant un budget de contingences d'un montant de 194 361$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 11:37

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217075002**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une (1) option de prolongation prévue au contrat 18-17022 avec la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec) pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période maximale de 12 mois, d'un montant total maximal de 6 673 040 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 6 478 679 $ plus un montant de contingences totalisant 194 361 $), majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal assume cette responsabilité pour l'agglomération. Le 23 août 2018, un (1) contrat d'une durée de 36 mois pour le tri, le traitement et la mise en marché de 201 148 tonnes estimées de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et des encombrants de l'agglomération de Montréal était accordé à l'entreprise Koncas Recyclage, unique soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres 18-17022. Cet exercice de sollicitation du marché succédait à deux (2) précédentes tentatives non concluantes, les appels d'offres numéros 17-16236 et 18-16973. Dans le cadre de ces trois (3) sollicitations, peu d'entrepreneurs avaient manifesté de l'intérêt à soumissionner pour traiter cette catégorie de matières résiduelles :

A/O 17-16236 le 2017-12-18

▪ Il y a eu (2) deux soumissionnaires
▪ Le plus bas soumissionnaire n'était pas conforme.
▪ Le deuxième soumissionnaire avait présenté une offre à 20% supérieure à l'estimation et n'avait pas au final son certificat de l'AMP.

A/O 18-16973 le 2018-04-11
▪ Il n'y a eu aucun soumissionnaire.

A/O 18-17022 le 2018-05-04
▪ Il y a eu deux (2) soumissionnaires dont un (1) qui était conforme, soit Koncas Recyclage.

L'entreprise Koncas Recyclage a depuis été acquise (le 1er janvier 2020) par la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec). Le contrat 18-17022 vient à échéance le 23 août 2021. Il prévoit deux (2) options de prolongation d'un (1) an avec l'acceptation des entrepreneurs (12 mois + 12 mois).

Afin d'assurer la continuité de l'ensemble des services de tri, traitement et mise en marché de résidus de CRD et des encombrants, le Service de l'environnement recommande d'appliquer une (1) option de prolongation de 12 mois à l'échéance du contrat le 23 août 2021. Cette stratégie s'appuie notamment sur :

1) les recommandations du Service de l'approvisionnement à la suite d'une analyse de l'état du marché effectuée conjointement avec le Service de l'environnement en 2020;

2) les coûts jugés actuellement compétitifs;

3) une évaluation de satisfaction du contrat jugée satisfaisante par le Service de l'environnement malgré certaines difficultés de l'entreprise à atteindre les taux de valorisation visés au contrat en raison notamment du peu de débouchés de certains types de résidus et de la qualités des matières livrées.

L'analyse de marché s'est déroulée principalement sous forme de consultations auprès de différents acteurs du milieu : Recyc-Québec, autres villes du Québec et entreprises spécialisées de la grande région de Montréal. Cette analyse démontre un état défavorable du marché actuel du secteur d'activité de tri, de conditionnement et de valorisation résidus de CRD notamment par :

- un faible nombre d'acteurs dans la région de Montréal, situation s'étant exacerbée depuis l'inscription de l'entreprise Mélimax sur la liste du RENA par le gouvernement du Québec en 2019;
- la difficulté des entreprises de tri de trouver des débouchés de valorisation pour certaines matières ayant un potentiel théorique de valorisation;
- la hausse des coûts de traitement et de valorisation au cours des dernières années.

La prolongation du contrat 18-17022 d'une (1) année permettra à la Ville d'approfondir ses connaissances sur le portrait actuel de la structure du marché des résidus de CRD, des débouchés réels pour les matières récupérées, du potentiel de concurrence et des enjeux existants et de revoir sa stratégie de sollicitation du marché afin :

- d'optimiser la récupération des matières résiduelles de CRD et d'encombrants;
- d'accroître leur recyclage et leur valorisation dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E;
- de favoriser la concurrence et l'intérêt des fournisseurs à soumissionner.

Cette démarche est en cohérence avec les orientations du Plan stratégique Montréal 2030, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 et du Plan de développement durable 2016-2020.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet l'application d'une (1) période de renouvellement prévue au contrat 18-17022 de douze mois. Le 3 février 2021, le Service de l'approvisionnement a sollicité l'intention de l'adjudicataire de prolonger d'une (1) année le contrat. Le consentement du représentant de l'adjudicataire a été obtenu le 9 février 2021.

Le montant total associé à la prolongation s'élève à 6 673 040 $ incluant des contingences d'un montant total de 194 361 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 18 0454 - 23 août 2018 - Accorder à l'entreprise Koncas Recyclage (9260-5286 Qc) un (1) contrat d'une durée de 36 mois au montant de 18 873 315,80 $ (taxes incluses) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres - Appel d'offres public # 18-17022 / (Un (1) soumissionnaire conforme). Le contrat pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune. Autoriser un virement budgétaire de 493 131,49 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 364 759,99 $ en 2019, de 1 561 407,68 $ en 2020 et de 1 233 525,62 $ en 2021.
CG 18 0353 - 21 juin 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

CG 18 0239 - **26 avril 2018** - Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $, taxes incluses.

CG 15 0379 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires).

CG 14 0587 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Koncas Recyclage pour la réception, le tri et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Sous la compétence du Conseil d'agglomération, autoriser la mise en application d'une (1) option de prolongation de 12 mois prévue à la clause *15.02* du Contrat 18-17022 pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022 pour les services de réception, le tri et la mise en marché d'un total de 67 051 tonnes de résidus de CRD et d'encombrants récupérés. L'entreprise visée par la prolongation est GFL Environmental Inc. Ce contrat dessert 33 territoires et sept (7) écocentres de l'Agglomération de Montréal et assure la réception, le tri et la mise en valeur des résidus valorisables. Les résidus triés jugés non valorisables sont acheminée par à l'enfouissement.

JUSTIFICATION

La prolongation de ce contrat est nécessaire pour permettre à la Ville de finaliser sa révision stratégique visant à conduire une prochaine sollicitation du marché par appel d'offres public en concordance avec un marché qui est restreint, difficile et en évolution. Cette stratégie visera également à assurer une stabilisation des coûts et de garantir la réception et le traitement de l'ensemble des tonnages de résidus de CRD et encombrants générés par les citoyens et qui sont récupérés dans les différentes voies de collecte. Enfin, la prolongation permettra d'analyser le marché et d'évaluer la mise en place d'un projet pilote de récupération de gypse, une matière qui n'est pas valorisée actuellement en raison des modes de collecte en place, des modes opérationnels du centre de tri et du faible potentiel de rentabilité. À noter que le gypse est une matière avec un fort potentiel de recyclabilité et de valorisation, mais pour cela, il doit être trié à la source.
Conformité de l'adjudicataire actuel (contrat 18-17022):

- L'entreprise GFL Environmental Inc. détient l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) et un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre de tri.
- Elle n'est pas retrouvée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation dans le présent sommaire est d'une durée de douze (12) mois sur deux (2) années financières, soit 2021 et 2022. Le coût de la prolongation s'élève à 6 673 040 $ toutes taxes incluses, représentant 26 % de la valeur totale du contrat octroyé et majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses. Le montant de la prolongation inclut également une contingence de trois (3) % pour un total, avec taxes, de 194 361 $. La contingence a été ajoutée dans un contexte d'augmentation annuelle de l'utilisation des services de récupération et de valorisation des CRD et encombrants par les citoyens et afin de pallier à une variation de quantité potentielle.
La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Écocentres et 33 territoires	**2021**	**2022**	**Total**
CRD et encombrants valorisables	1 560 523 $	3 183 468 $	4 743 991 $
CRD et encombrants non valorisables	570 621 $	1 164 067 $	1 734 688 $
Contingence de 3%	63 934 $	130 426 $	194 360 $
Total taxes incluse	**2 195 079 $**	**4 477 961 $**	**6 673 040 $**

La contingence de trois (3) % sera financée par la baisse des tonnages aux contrats d'ordures ménagères et les économies budgétaires réalisées par le Service de l'environnement.

En accord avec les clause du contrat (clause), les prix seront ajustés une (1) fois, le 1er

janvier 2022. L'ajustement se fera en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement de 24,93 $ / tonne, taxe nette, sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 402 598 $ (taxe nette) pour 15 676 tonnes des matières non valorisables et n'est pas inclus dans les coûts de la prolongation faisant l'objet de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à la Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération. Tous les détails sont retrouvés dans la pièce jointe « Aspect financier ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan stratégique **Montréal 2030**

Le contrat (18-17022) de réception, tri, traitement et mise en marché des résidus de CRD et encombrants est en concordance avec la priorité 5 du plan stratégique Montréal 2030, soit *"Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles"* . Il contribue également aux priorités 1; *"Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050"* et 4; *"Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité".*

Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 - **Montréal, zéro déchet**

Ce contrat est en cohérence directe avec l'action numéro quatre (4) découlant des objectifs du PDGMR, soit d'augmenter la récupération et la valorisation des résidus de CRD et des encombrants générés.

De plus, la prolongation de 12 mois de ce contrat permettra également de répondre aux actions suivantes :

- 6.1.1 " Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal";
- 6.1.3 " Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD ".

Plan de développement durable 2016-2020

Enfin, dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat permettra d'assurer pour une année la poursuite des services de réception, le tri et la mise en marché de résidus de CRD et d'encombrants récupérés dans les territoires de l'agglomération et dans les écocentres du réseau montréalais. Tous les

services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre ses objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
Ne pas prolonger le contrat impliquerait une sollicitation du marché dans un contexte présentant des signes défavorables. Cette situation représenterait un risque pour la Ville, notamment, une hausse des coûts de traitement et la perspective que l'ensemble de la matière générée ne soit pas prise en charge par un centre de tri spécialisé.

L'année de prolongation viendra contribuer à assurer la performance dans la mise en oeuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles de recyclage ou de valorisation

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les services de gestion des matières résiduelles sont, depuis le début de la pandémie associé à la COVID -19, considérés comme des activités prioritaires et services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets;
- Services de collecte et de tri des matières recyclables;
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses;
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques;
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux;
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment).

Dans ce contexte de pandémie relié à la COVID-19, la poursuite des activités prioritaires doit se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques développées par les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes. Les entreprises spécialisées dans la gestion des matières résiduelles ont mis en place plusieurs mesures préventives afin de protéger la santé de leurs employés, tout en maintenant la prestation de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 5 mai 2021
CM : 17 mai 2021
CG : 20 mai 2021
Fin du contrat : 23 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Samira GALMAI H, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514-245-4654
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Frédéric SAINT-MLEUX
chef de section - opérations

Tél : 514-258-0429
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2021-04-15

Écocentres et 33 territoires	**2021**	**2022**	**Total**
CRD et encombrants valorisables	1 560 523 $	3 183 468 $	4 743 991 $
CRD et encombrants non valorisables	570 621 $	1 164 067 $	1 734 688 $
Contingence de 3%	63 934 $	130 426 $	194 360 $
Total taxes incluse	**2 195 079 $**	**4 477 961 $**	**6 673 040 $**

Évaluation du coût de la prolongation du contrat pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants
33 territoires et 7 écocentres - 2021 - 2022 (12 mois)

	Prolongation d'une année							
Période	**2021 - 4 mois**		**2022 - 8 mois**		**Total**		**Grand total - prolongation**	**Grand total - contrat et prolongation**
Lieu	**CRD et encombrants valorisables**	**CRD et encombrants non valorisables**	**CRD et encombrants valorisables**	**CRD et encombrants non valorisables**	**CRD et encombrants valorisables**	**CRD et encombrants non valorisables**		
Écocentres	10 590	1 177	21 180	2 353	31 769	3 530	35 299	141 197
Prix unitaires - tonne	78.47 $	94.98 $	80.04 $	96.88 $				
Coût total Écocentres - avant taxes	**830 982 $**	**111 758 $**	**1 695 202 $**	**227 986 $**	**2 526 184 $**	**339 743 $**	**2 865 927 $**	**11 216 756 $**
33 territoires	6 535	4 049	13 071	8 097	19 606	12 146	31 752	127 008
Prix unitaires - tonne	80.53 $	94.98 $	82.14 $	96.88 $				
Coût total territoires - avant taxes	**526 290 $**	**384 542 $**	**1 073 632 $**	**784 466 $**	**1 599 923 $**	**1 169 009 $**	**2 768 932 $**	**10 833 250 $**
Contingences territoires (3%)	**40 718 $**	**14 889 $**	**83 065 $**	**30 374 $**	**123 783 $**	**45 263 $**	**169 046 $**	**169 046 $**
Grand total - $ avant taxes	**1 397 990 $**	**511 189 $**	**2 851 900 $**	**1 042 826 $**	**4 249 890 $**	**1 554 015 $**	**5 803 905 $**	**22 219 052 $**
TPS (5%)	69 900 $	25 559 $	142 595 $	52 141 $	212 495 $	77 701 $	290 195 $	1 110 953 $
TVQ (9,975%)	139 450 $	50 991 $	284 477 $	104 022 $	423 927 $	155 013 $	578 940 $	2 216 350 $
Total taxes incluses	**1 607 339 $**	**587 740 $**	**3 278 972 $**	**1 198 989 $**	**4 886 311 $**	**1 786 728 $**	**6 673 040 $**	**25 546 355 $**
Total taxe nette	**1 467 715 $**	**536 685 $**	**2 994 138 $**	**1 094 837 $**	**4 461 853 $**	**1 631 521 $**	**6 093 375 $**	**23 327 228 $**

Redevance - coût net		134 199 $		268 399 $		**402 598 $**		

Imputation comptable

CRD valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014476-00000
CRD non valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014403-000000
Redevances	1001.0010000.103162.04383.54503.014468

Item	Lieu	Tonnage	2018 (4 mois)		2019		2020		2021 (8 mois)		Prolongation d'une année 2021 (4 mois)		2022 (8 mois)		Total		Grand total - Écocentres	
			CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)	CRD et encombrants valorisables (90%)	CRD et encombrants non valorisables (10%)
1	Écocentres	105 898	10 023.3	1 113.7	30 969.9	3 441.1	31 869.0	3 541.0	22 446.0	2 494.0	10 589.8	1 176.6	21 179.6	2 353.3	31 769.4	3 529.9	127 077.6	14 119.7

			2018				2019				2020				2021				Prolongation d'une année 2021 (4 mois)				Prolongation d'une année 2021 (8 mois)				Total				Grand total - Territoires			
	Provenance des matières		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue		Cours de voirie		Bordure de rue	
	Territoires	Tonnage	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)	CRD et encombrants valorisables (40%)	CRD et encombrants non valorisables (60%)	CRD et encombrants valorisables (70%)	CRD et encombrants non valorisables (30%)
2	Ahuntsic/Cartierville	1 800	16.0	24.0	112.0	48.0	48.0	72.0	336.0	144.0	48.0	72.0	336.0	144.0	32.0	48.0	224.0	96.0	16.0	24.0	112.0	48.0	32.0	48.0	224.0	96.0	48.0	72.0	336.0	144.0	192.0	288.0	1 344.0	576.0
3	Anjou	650	5.8	8.7	40.4	17.3	17.3	26.0	121.3	52.0	17.3	26.0	121.3	52.0	11.6	17.3	80.9	34.7	5.8	8.7	40.4	17.3	11.6	17.3	80.9	34.7	17.3	26.0	121.3	52.0	69.3	104.0	485.3	208.0
4	Baie d'Urfé	250	1.1	1.7	17.6	7.6	3.3	5.0	52.7	22.7	3.3	5.0	52.7	22.7	2.2	3.3	35.1	15.1	1.1	1.7	17.6	7.6	2.2	3.3	35.1	15.1	3.3	5.0	52.7	22.7	13.3	20.0	210.7	90.7
5	Beaconsfield	3 900	34.7	52.0	242.7	104.0	104.0	156.0	728.0	312.0	104.0	156.0	728.0	312.0	69.3	104.0	485.3	208.0	34.7	52.0	242.7	104.0	69.3	104.0	485.3	208.0	104.0	156.0	728.0	312.0	416.0	624.0	2 912.0	1 248.0
6	Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	3 200	28.4	42.7	199.1	85.3	85.3	128.0	597.3	256.0	85.3	128.0	597.3	256.0	56.9	85.3	398.2	170.7	28.4	42.7	199.1	85.3	56.9	85.3	398.2	170.7	85.3	128.0	597.3	256.0	341.3	512.0	2 389.3	1 024.0
7	Côte-St-Luc	3 800	50.7	76.0	206.9	88.7	152.0	228.0	620.7	266.0	152.0	228.0	620.7	266.0	101.3	152.0	413.8	177.3	50.7	76.0	206.9	88.7	101.3	152.0	413.8	177.3	152.0	228.0	620.7	266.0	608.0	912.0	2 482.7	1 064.0
8	DDO	250	11.1	16.7			33.3	50.0			33.3	50.0			22.2	33.3			11.1	16.7	0.0	0.0	22.2	33.3	0.0	0.0	33.3	50.0	0.0	0.0	133.3	200.0	0.0	0.0
9	Dorval	4 700	62.7	94.0	255.9	109.7	188.0	282.0	767.7	329.0	188.0	282.0	767.7	329.0	125.3	188.0	511.8	219.3	62.7	94.0	255.9	109.7	125.3	188.0	511.8	219.3	188.0	282.0	767.7	329.0	752.0	1 128.0	3 070.7	1 316.0
10	Hampstead	350	7.8	11.7	13.7	5.9	23.3	35.0	41.0	17.7	23.3	35.0	41.0	17.7	15.6	23.3	27.3	11.8	7.8	11.7	13.7	5.9	15.6	23.3	27.3	11.8	23.3	35.0	41.0	17.7	93.3	140.0	164.0	70.7
11	Kirkland	3 000	13.3	20.0	210.0	90.0	40.0	60.0	630.0	270.0	40.0	60.0	630.0	270.0	26.7	40.0	420.0	180.0	13.3	20.0	210.0	90.0	26.7	40.0	420.0	180.0	40.0	60.0	630.0	270.0	160.0	240.0	2 520.0	1 080.0
12	Ile-Bizard/Ste-Geneviève	1 850	24.7	37.0	100.8	43.2	74.0	111.0	302.3	129.7	74.0	111.0	302.3	129.7	49.3	74.0	201.6	86.4	24.7	37.0	100.8	43.2	49.3	74.0	201.6	86.4	74.0	111.0	302.3	129.7	296.0	444.0	1 209.3	518.7
13	Lachine	3 400	37.8	56.7	198.3	85.0	113.3	170.0	595.0	255.0	113.3	170.0	595.0	255.0	75.6	113.3	396.7	170.0	37.8	56.7	198.3	85.0	75.6	113.3	396.7	170.0	113.3	170.0	595.0	255.0	453.3	680.0	2 380.0	1 020.0
14	LaSalle	3 400	30.2	45.3	211.6	90.7	90.7	136.0	634.7	272.0	90.7	136.0	634.7	272.0	60.4	90.7	423.1	181.3	30.2	45.3	211.6	90.7	60.4	90.7	423.1	181.3	90.7	136.0	634.7	272.0	362.7	544.0	2 538.7	1 088.0
15	Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
16	Montréal-Est	1 000	8.9	13.3	62.2	26.7	26.7	40.0	186.7	80.0	26.7	40.0	186.7	80.0	17.8	26.7	124.4	53.3	8.9	13.3	62.2	26.7	17.8	26.7	124.4	53.3	26.7	40.0	186.7	80.0	106.7	160.0	746.7	320.0
17	Montréal-Nord	3 900	34.7	52.0	242.7	104.0	104.0	156.0	728.0	312.0	104.0	156.0	728.0	312.0	69.3	104.0	485.3	208.0	34.7	52.0	242.7	104.0	69.3	104.0	485.3	208.0	104.0	156.0	728.0	312.0	416.0	624.0	2 912.0	1 248.0
18	Montréal-Ouest	150	3.3	5.0	5.9	2.6	10.0	15.0	17.7	7.7	10.0	15.0	17.7	7.7	6.7	10.0	11.8	5.1	3.3	5.0	5.9	2.6	6.7	10.0	11.8	5.1	10.0	15.0	17.7	7.7	40.0	60.0	70.7	30.7
19	Mont-Royal	1 300	28.9	43.3	50.6	21.7	86.7	130.0	151.7	65.0	86.7	130.0	151.7	65.0	57.8	86.7	101.1	43.3	28.9	43.3	50.6	21.7	57.8	86.7	101.1	43.3	86.7	130.0	151.7	65.0	346.7	520.0	606.7	260.0
20	Outremont	5 600	74.7	112.0	304.9	130.7	224.0	336.0	914.7	392.0	224.0	336.0	914.7	392.0	149.3	224.0	609.8	261.3	74.7	112.0	304.9	130.7	149.3	224.0	609.8	261.3	224.0	336.0	914.7	392.0	896.0	1 344.0	3 658.7	1 568.0
21	Pierrefonds/Roxboro	3 400	30.2	45.3	211.6	90.7	90.7	136.0	634.7	272.0	90.7	136.0	634.7	272.0	60.4	90.7	423.1	181.3	30.2	45.3	211.6	90.7	60.4	90.7	423.1	181.3	90.7	136.0	634.7	272.0	362.7	544.0	2 538.7	1 088.0
22	Plateau Mont-Royal	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
23	Pointe-Claire	1 200	10.7	16.0	74.7	32.0	32.0	48.0	224.0	96.0	32.0	48.0	224.0	96.0	21.3	32.0	149.3	64.0	10.7	16.0	74.7	32.0	21.3	32.0	149.3	64.0	32.0	48.0	224.0	96.0	128.0	192.0	896.0	384.0
24	RDP/PAT	6 350	56.4	84.7	395.1	169.3	169.3	254.0	1 185.3	508.0	169.3	254.0	1 185.3	508.0	112.9	169.3	790.2	338.7	56.4	84.7	395.1	169.3	112.9	169.3	790.2	338.7	169.3	254.0	1 185.3	508.0	677.3	1 016.0	4 741.3	2 032.0
25	Rosemont/Petite-Patrie	3 400	30.2	45.3	211.6	90.7	90.7	136.0	634.7	272.0	90.7	136.0	634.7	272.0	60.4	90.7	423.1	181.3	30.2	45.3	211.6	90.7	60.4	90.7	423.1	181.3	90.7	136.0	634.7	272.0	362.7	544.0	2 538.7	1 088.0
26	Sainte-Anne-de-Bellevue	400	1.8	2.7	28.0	12.0	5.3	8.0	84.0	36.0	5.3	8.0	84.0	36.0	3.6	5.3	56.0	24.0	1.8	2.7	28.0	12.0	3.6	5.3	56.0	24.0	5.3	8.0	84.0	36.0	21.3	32.0	336.0	144.0
27	St-Laurent	4 850	43.1	64.7	301.8	129.3	129.3	194.0	905.3	388.0	129.3	194.0	905.3	388.0	86.2	129.3	603.6	258.7	43.1	64.7	301.8	129.3	86.2	129.3	603.6	258.7	129.3	194.0	905.3	388.0	517.3	776.0	3 621.3	1 552.0
28	Sennevville	150	3.3	5.0	5.9	2.6	10.0	15.0	17.7	7.7	10.0	15.0	17.7	7.7	6.7	10.0	11.8	5.1	3.3	5.0	5.9	2.6	6.7	10.0	11.8	5.1	10.0	15.0	17.7	7.7	40.0	60.0	70.7	30.7
29	St-Léonard	3 300	29.3	44.0	205.3	88.0	88.0	132.0	616.0	264.0	88.0	132.0	616.0	264.0	58.7	88.0	410.7	176.0	29.3	44.0	205.3	88.0	58.7	88.0	410.7	176.0	88.0	132.0	616.0	264.0	352.0	528.0	2 464.0	1 056.0
30	Sud-Ouest	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
31	Verdun	2 150	19.1	28.7	133.8	57.3	57.3	86.0	401.3	172.0	57.3	86.0	401.3	172.0	38.2	57.3	267.6	114.7	19.1	28.7	133.8	57.3	38.2	57.3	267.6	114.7	57.3	86.0	401.3	172.0	229.3	344.0	1 605.3	688.0
32	Ville-Marie	8 700	270.7	406.0	203.0	87.0	812.0	1 218.0	609.0	261.0	812.0	1 218.0	609.0	261.0	541.3	812.0	406.0	174.0	270.7	406.0	203.0	87.0	541.3	812.0	406.0	174.0	812.0	1 218.0	609.0	261.0	3 248.0	4 872.0	2 436.0	1 044.0
33	Villeray/St-Michel/Parc-Extension	4 200	37.3	56.0	261.3	112.0	112.0	168.0	784.0	336.0	112.0	168.0	784.0	336.0	74.7	112.0	522.7	224.0	37.3	56.0	261.3	112.0	74.7	112.0	522.7	224.0	112.0	168.0	784.0	336.0	448.0	672.0	3 136.0	1 344.0
34	Westmount	2 050	45.6	68.3	79.8	34.2	136.7	205.0	239.3	102.7	136.7	205.0	239.3	102.7	91.1	136.7	159.6	68.4	45.6	68.3	79.8	34.2	91.1	136.7	159.6	68.4	136.7	205.0	239.3	102.7	546.7	820.0	957.3	410.7
	Total arrondissement	**95 250**	**1 164.4**	**1 746.7**	**5 370.9**	**2 302.0**	**3 493.3**	**5 240.0**	**16 112.7**	**6 906.0**	**3 493.3**	**5 240.0**	**16 112.7**	**6 906.0**	**2 328.9**	**3 493.3**	**10 741.8**	**4 604.0**	**1 164.4**	**1 746.7**	**5 370.9**	**2 302.0**	**2 328.9**	**3 493.3**	**10 741.8**	**4 604.0**	**3 493.3**	**5 240.0**	**16 112.7**	**6 906.0**	**13 973.3**	**20 960.0**	**64 450.7**	**27 624.0**

1) les autres territoires pour une durée de 36 mois
2) Un léger écart de 6 tonnes entre le tonnage total et les tonnages répartis est dû à l'arrondissement décimal. Le prix soumis est calculé à partir des tonnages répartis.

Écocentres:
En 2018, le tonnage total a été révisé à la baise de 4 mois au lieu de 8 mois (contrat octroyé fin août au lieu de début mai: de 22 274 t à 11 137t)
En 2021, le tonnage total a été révisé à la hausse de 8 mois au lieu de 6 mois (fin contrat octroyé fin août au lieu de fin juin: de 18 705 t à 24 940t)

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 3 février 2021

Monsieur Martin Leclerc
Directeur au développement des affaires
SERVICES MATREC (GFL Environment Inc.)
10930 Sherbrooke
Montréal-Est Québec H1B 1B4

Courriel : m.leclerc@koncasrecyclage.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-17022
Réception, tri et mise en marché des résidus de construction, rénovation démolition et encombrants pour l'agglomération de Montréal – 2018-2021

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné tel que décrit aux modalités prévues à l'article 15.02 Renouvellement du document Contrat

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat porte sur une durée supplémentaire d'une (1) fois douze (12) mois et serait effectif du 24 août 2021 au 23 août 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions en nous retournant par courriel à hugues.kyongomnyampara@montreal.ca **au plus tard le 22 février 2021** la partie ci-dessous dûmement remplie,afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MARTIN LECLERC _____ 09/02/2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Hugues K. M'Nyampara
Agente d'approvisionnement II
Courriel : hugues.kyongomnyampara@montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser une (1) option de prolongation prévue au contrat 18-17022 avec la firme GFL Environmental Inc (Services Matrec) pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période maximale de 12 mois, d'un montant total maximal de 6 673 040 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 6 478 679 $ plus un montant de contingences totalisant 194 361 $), majorant le montant total du contrat à 25 546 355 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV_GDD 1217075002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-12

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211543002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

Il est recommandé au comité exécutif :
1- d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 21 717,06 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3), majorant ainsi le montant total du contrat de 43 434,11 $, taxes incluses à 65 151,17 $;

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:

2- d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 $, taxes incluses à 1 321 580,15 $, taxes incluses;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco Inc.	Lot 1	294 152 $
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 375 $

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération à 17,37%, soit 73 317,06 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-12 09:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211543002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) assume les responsabilités des activités relatives à l'entretien extérieur de ses installations, dont le déneigement. Suite au rapatriement de ces responsabilités au Service par le Règlement 08-056, ces activités sont coordonnées par la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) de la Direction des sports. Un appel d'offres public (19-17715) a eu lieu le 26 juin 2019 afin de conclure une entente d'une durée de deux (2) saisons pour les périodes hivernales situées entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2021. Les clauses de l'appel d'offres prévoient la possibilité de prolonger le contrat à deux (2) reprises pour une période maximale de 12 mois chacune. La présente demande de prolongation est d'une durée d'un (1) an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022.
Le présent dossier recommande donc de prolonger les trois (3) contrats suivants pour une période d'une année:

1-Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin pour en montant de 294 152,04 $, taxes incluses
2-178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back pour un montant de 146 374,68 $, taxes incluses
3-Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de

déneigement pour l'aréna Maurice-Richard pour un montant de 21 717,06 $, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0470 - 24 octobre 2019
Accorder trois contrats totalisant la somme de 924 487,53 $, taxes incluses, pour la fourniture de services de déneigement, aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales en regard de chacun d'elle, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux périodes de 12 mois: Paysagiste Solarco inc., pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1), pour une somme maximale de 588 304,08 $, taxes incluses; 178001 Canada inc./Groupe Nicky, pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2), pour une somme maximale de 292 749,35 $, taxes incluses; Les entreprises Daniel Robert inc., pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3), pour une somme maximale de 43 434,11 $, taxes incluses. Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE17 1500 du 30 août 2017
Autoriser la prolongation jusqu'au 30 avril 2018, des contrats (CE15 1998) octroyés à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement du Complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal et du Taz, pour une somme maximale de 108 996,30 $, taxes incluses et aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, pour une somme maximale de 15 959,68 $, taxes incluses.

CE15 1998 du 11 novembre 2015
Accorder à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 1, un contrat pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le TAZ, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 217 992,60 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14663 / Accorder à Les Entreprises Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 2, pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 919,36 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14663 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour le TAZ, de 7 276 $ par année, pour les années 2016 et 2017.

DESCRIPTION

Le devis original prévoit la réalisation du déneigement, d'épandage d'abrasif et le chargement de la neige des espaces spécifique du SGPMRS.
Le cahier de charges en vigueur via l'appel d'offres 19-17715 permet à la Ville d'exercer deux périodes de prolongation.

JUSTIFICATION

Depuis les deux (2) dernières saisons, les trois (3) entreprises ont réalisés les travaux spécifiés au devis du contrat de déneigement avec diligence et professionnalisme. Considérant la satisfaction de la réalisation des travaux par ces compagnies, et tel que

prévu au cahier des charges, nous proposons de prolonger les contrats pour la saison hivernale 2021-2022, soit pour la première année d'option de prolongation des contrats en vigueur.

En approuvant cette prolongation, l'offre de services aux citoyens sera maintenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats ne prévoient aucune clause d'indexation de prix pour l'ensemble des années de prolongation du contrat.

An	Montant, avant taxes	Montant, taxes incluses	Montant net
Année #1 2019-20	402 038,50 $	462 243,78 $	422 090,17 $
Année #2 2020-21	402 038,50 $	462 243,78 $	422 090,17 $
Prolongation #1 2021-22	402 038,50 $	462 243,78 $	422 090,17 $

Le montant net nécessaire à ce dossier est de 422 090,17 $. Cette dépense sera assumée par la Ville centre à 82,63% soit 348 773,11 $ et par l'agglomération à 17,37%, soit 73 317,06 $, pour les services de déneigement au Parc Frédéric-Back.

Les crédits requis pour ce dossier sont disponibles dans la base budgétaire de la DGIS ainsi qu'à la division de la Concertation du Bureau du Mont-Royal du SGPMRS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier décisionnel concorde avec l’orientation du plan Montréal 2030, de la Ville de Montréal, soit que la population puisse s'approprier les espaces publics et puisse se déplacer sans contrainte de manière sécuritaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de ce contrat est essentielle afin d'éviter une rupture des opérations de déneigement pour la saison 2021-2022 des installations du SGPMRS. Advenant l'annulation de la prolongation des trois (3) contrats, la sécurité et l'accès de la population montréalaise aux installations pourrait être compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte où les services ne seraient pas rendus à cause de la COVID-19, la Ville n'aura pas à défrayer de coûts pour des services qui n'auront pas été rendus. Les paiements seront effectués en fonction des biens et services livrés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er novembre 2021 Début de la période de prolongation
30 avril 2022 Fin de la période de prolongation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hugues KYONGO M'NYAMPARA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-872-0976
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Jean-François DULIÈPRE
c/d gestion des installations (dir sports)

Tél : 514-872-7990
Télécop. : 514 872-4718

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2021-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-08

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1211543002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17715_Reponse_Lettre renouvellement Lot 1 - Solarco.pdf

19-17715_Reponse_Lettre renouvellement Lot 3 - D.Robert.pdf

19-17715_Reponse_Lettre renouvellement Lot 2 - G.Nicky.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugues KYONGO M'NYAMPARA
Agente d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Richard DAGENAIS
Chef de Section - stratégie en biens
Tél : 514-872-2608
Division : Direction - Acquisition

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Monsieur Stéphane Charland
Paysagiste Solarco Inc.
2060, Av. Francis-Huges
Laval (QC) H7S 1N4
Courriel : solarco@videotron.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17715
Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports – Lot 1 : Complexe sportif Claude robillard et Aréna Michel-Normandin

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 40 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à michael.saoumaa@montreal.ca **au plus tard le 5 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Stéphane Charland — Nom en majuscules et signature — 24 fév 2021 — Date

Je refuse le renouvellement : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Michael Saoumaa
Conseiller en approvisionnement
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Monsieur Daniel Robert
Les Entreprises Daniel Robert inc.
11 550, Av. Philippe-Panneton
Montreal (QC) H1E 4G4
Courriel : drobert@biz.videotron.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17715
Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports – Lot 3 : l'aréna Maurice Richard.

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 40 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à michael.saoumaa@montreal.ca **au plus tard le 5 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Jean-François Robert — 23-02-21
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Michael Saoumaa
Conseiller en approvisionnement
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Monsieur Nick Luongo
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)
9771, rue Waverly
Montreal (QC) H3L 2V7
Courriel : nicky@groupenicky.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17715
Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports – Lot 2 : le TAZ, Le Stade de soccer & le Parc Frederic-Back

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 40 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à michael.saoumaa@montreal.ca **au plus tard le 5 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MR. CARMEN LUONGO _____ 22-02-21
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Michael Saoumaa
Conseiller en approvisionnement
Courriel : michael.saoumaa@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211543002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 462 243,78 $, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco Inc. (Lot 1), à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky (Lot 2) et à Les entreprises Daniel Robert Inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 924 487,53 $ à 1 386 731,31 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1211543002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques, dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation d'une durée d'un an de l'entente-cadre 1268917, pour un montant de 584 435,17 $, taxes incluses, avec le distributeur Westburne pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques;

2. d'imputer ces dépenses au budget du PTI du SGPI, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2021-2025 pour la livraison de véhicules électriques.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 10:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211029002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques, dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme chapeauté par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'implantation de stations de recharge pour les véhicules électriques fournis par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), une entente-cadre pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation a été conclue en mars 2018 avec Westburne pour une durée de trois ans et venant à échéance le 28 mars 2021. Celle-ci prévoyait, à l'échéance, une option pour le renouvellement de l'entente pour une année supplémentaire selon les termes et conditions du Contrat aux prix indiqués au bordereau de soumission augmentés de 2 % pour la période visée de renouvellement. Le fournisseur désigné suite à un appel d'offres organisé par le Service de l'approvisionnement est Westburne qui propose le modèle CoRe+ de AddÉnergie.
Le SMRA prévoit remplacer 50 véhicules cette année (2021) pour différents services et arrondissement de la Ville. Par conséquent, des stations de recharge doivent être implantées afin de permettre la recharge de ces véhicules.

En attendant un prochain appel d'offres pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques, la prolongation de l'entente-cadre 1268917 permettrait de répondre à la demande jusqu'au 28 mars 2022, d'autant plus que le montant alloué à cette entente sur le budget du SGPI (1 150 342 $) n'a été consommé seulement à près de la moitié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0169 - 29 mars 2018 - Conclure une entente-cadre, d'une durée estimée de 3 ans, pour la fourniture de 270 stations de recharge pour véhicules électriques et des accessoires d'installation et d'opération associés; accorder à Westburne, Division de Rexel Canada Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16629 et imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2018-2020 pour la livraison de véhicules électriques.

DESCRIPTION

Le programme prévoit l'achat de 50 stations de recharge avec ses accessoires pour la durée de renouvellement d'un an. Il s'agit d'une entente-cadre puisque des prix unitaires pour chaque item constituant la station de recharge ont été fixés pendant 3 ans avec le fournisseur avec une option de renouvellement.
Les éléments faisant l'objet de prix pré-négociés dans l'entente-cadre sont les suivants : stations de recharge, accessoires pour montage sur piédestal, systèmes de câble rétractable, cartes/porte-clés à puce RFID, passerelles de communication, licences pour logiciel de gestion de la recharge et services cellulaire.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre pour l'acquisition de stations de recharge permettra de bénéficier du volume envisagé sur une durée d'un an à un coût unitaire compétitif pour chacun des clients qui devra acquérir la station via un bon de commande. De plus, cette entente-cadre permet d'uniformiser les stations de recharge installées dans l'ensemble du territoire de la Ville. En conséquence, ce sont l'entretien et la gestion du réseau à distance qui seront facilités avec un seul modèle de station de recharge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Environ la moitié du coût total de l'entente-cadre qui était de 1 150 342,12 $, taxes incluses, a été consommée.
Bien que négociés dans l'entente-cadre, les frais de mise en réseau cellulaire sont exclus du présent sommaire décisionnel. Les frais de mise en réseau cellulaire devront être payés à même le budget d'opération de chaque client.

Le coût des stations de recharge acquises par les clients via l'entente-cadre est inclus dans le budget global du SGPI pour l'implantation de stations de recharge. La répartition de la dépense est déterminée en fonction de la provenance du demandeur via un dossier décisionnel (GDD).

Les frais cellulaires sont requis pour la mise en réseau des stations de recharge pour les véhicules électriques afin d'accéder aux enregistrements (données de facturation et statistiques d'utilisation) nécessaires, entre autres, au SMRA pour la gestion et le suivi de ses véhicules. À cet effet et pour l'instant, seul le SMRA pourra autoriser l'utilisation des cartes, car à priori la carte ou le porte clé donnant accès à la station de recharge doit être assigné à un véhicule Ville afin d'en contrôler l'utilisation.

De plus, la mise en réseau permet de connaître à distance l'état d'une station incluant les bris pour planifier une intervention. Tel que mentionné, le programme du SGPI pour l'implantation des stations de recharge couvre seulement les coûts capitalisables et non ceux d'opération. Néanmoins, lors de l'appel d'offres, nous avons choisi de fixer un montant avec le soumissionnaire afin d'éviter des coûts de mise en réseau très élevés une fois l'entente-cadre signée. Le prix pour la mise en réseau d'une station pour une durée de 5 ans à compter de mars 2018 est de 642 $ avec le fournisseur Westburne, soit 10,70 $ par mois par station. Les différents clients (services centraux et arrondissements) pourront donc bénéficier de ce prix négocié.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement de stations pour la recharge de véhicules électriques est en accord avec la priorité d'intervention « Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies

fossiles » du plan Montréal durable 2016-2020 émis par le Bureau du développement durable de la Ville. L'installation de stations de recharge s'inscrit dans la volonté de la Ville de diminuer son empreinte environnementale en réduisant l'émission de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est primordial d'installer des stations de recharges pour s'arrimer à la conversion de la flotte des véhicules de la Ville vers des véhicules électriques amorcée par le SMRA. La prolongation de l'entente-cadre permet de répondre à la demande d'ici le 28 mars 2022 tout en bénéficiant d'un prix unitaire avantageux en attendant un appel d'offres pour les années subséquentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication à l'externe n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Quantité de stations 2021 – Véhicules électriques SMRA : 50
CM : 17 mai 2021
CG : 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEBLANC LANDRY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jean WALSH, Service de la gestion et de la planification immobilière
Wasiu YESUFU, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Wasiu YESUFU, 20 avril 2021
Dominique LEBLANC LANDRY, 6 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634
Télécop. : abc

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-23

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 janvier 2021

Madame Marie-Claude Martin
Westburne, Division de Rexel Canada Électrique Inc.
3555, rue Sartelon
Montréal (Québec) H4R 0K5

Courriel : marie-claude.martin@westburne.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres no 18-16629
FOURNITURE DE STATIONS DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET DES ACCESSOIRES D'INSTALLATION ET D'OPÉRATION ASSOCIÉS

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 29 mars 2021 au 28 mars 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au pourcentage de 2 %, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à marc-andre.deshaies@montreal.ca **au plus tard le 20 janvier 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Jacques Fiset _____ 11 Jan 2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : marc-andre.deshaies@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction connectivité , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1211073001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction connectivité , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

En 2011, la Ville de Montréal (Ville) adoptait, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 87 M$ pour le développement et la mise en place du nouveau système de radiocommunication SÉRAM (Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal). Le projet SÉRAM était composé des trois (3) phases suivantes :

- Phase 1 Infrastructure (implantation août 2012) : Acquisition, installation, gestion et maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement, de serveurs et de consoles radio.

- Phase 2 Équipements (implantation juin 2013) : Acquisition, installation et maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires.
- Phase 3 Réseau du métro (implantation juin 2013) : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

En juin 2016, une révision du projet SÉRAM était présentée au comité exécutif et aux élus. Le projet SÉRAM "révisé" comprend une portée bonifiée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire initiale de 87 M$ avec les éléments suivants pour chaque phase révisée du projet :

- Phase 1 (Infrastructure) révisée :
  Bonification de l'infrastructure de la Ville incluant les licences et les configurations pour ajouter des fonctionnalités critiques, telles que la géolocalisation d'urgence et des composantes supplémentaires d'infrastructure de radiocommunication.
  Plan d'action pour la stabilisation et l'amélioration de l'infrastructure.

- Phase 2 (Équipements) révisée :
  Bonification au niveau des équipements comprenant l'acquisition d'équipements additionnels requis pour répondre à des besoins particuliers de la clientèle et l'optimisation des équipements courants, afin d'assurer une meilleure performance avec l'infrastructure présente.

Dans le cadre de la bonification de la phase 2 (Équipements) du projet SÉRAM, des besoins spécifiques pour rehausser la sécurité des employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ont été recensés et des équipements spécialisés identifiés pour améliorer la portée des radiocommunications entre les pompiers intervenant sur les lieux d'un incendie, les répartiteurs et leurs collègues en dehors des zones sinistrées. En effet, le mode « Simplex » (communication bidirectionnelle locale) utilisé par les intervenants dans les zones d'incendie est le mode le plus répandu pour les communications entre les pompiers sur les lieux, mais comporte une portée plus limitée. Il ne permet pas les échanges entre les pompiers et la répartition.

Afin d'augmenter la portée des radiocommunications, de permettre l'enregistrement et surtout de transmettre l'alarme de détresse aux consoles de répartition au Centre de communication en sécurité incendie (CCSI) lors des interventions du SIM, l'acquisition de nouveaux équipements est requise. Pour répondre à ces besoins, l'appel d'offres public 17-16448 pour l'achat des équipements de radiocommunication a été lancé le 27 septembre 2017, et publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 décembre 2017.

Le 31 mai 2018, un contrat d'une durée de 3 ans a été octroyé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274) pour l'acquisition d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation pour un montant maximal de 1 912 186,59 $, taxes incluses.

Sur avis écrit de la Ville, en donnant à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat peut être prolongé d'un (1) an, pour un maximum de deux (2) prolongations à l'entière discrétion de la Ville.

Le présent dossier vise à exercer les options de prolongation pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 $ à 2 310 358,41 $, taxes incluses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0274 - 31 mai 2018 - Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 912 186,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16448 (1 soum.)
CG18 0167 - 29 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 $, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SÉRAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 $ à 48 312 574,56 $, taxes incluses.

CG16 0704 - 22 décembre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 47 726 755,03$ à 47 932 964,99 $, taxes incluses.

CG16 0687 - 16 décembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

CG15 0348 – 28 mai 2015 – Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78 $ à 47 726 755,03 $, taxes incluses.

CG14 0407 -18 septembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 $ à 44 899 335,78 $, taxes incluses.

CG14 0298 - 19 juin 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 $ à 44 781 543,89 $, taxes incluses.

CG14 0131 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses.

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07 $, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73 $ à 42 633 310,80 $, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 $, taxes incluses (Appel d’offres public 12-12217 – 1 soum.).

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 $ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 $ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11 -11630) - (2 soumissionnaires).

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 $ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer les options de prolongation prévue au contrat pour une période de deux (2) ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023. Un avis écrit d'intention de prolongation a été transmis par le Service de l'approvisionnement en avril 2021 à Motorola Solutions Canada inc.

JUSTIFICATION

La Ville sera en mesure de continuer à respecter ses obligations d'améliorer la santé et la sécurité des intervenants du SIM en leur permettant d'être en contact avec la répartition et leurs collègues sur le système de radiocommunications SERAM et de recevoir les alarmes et les appels de détresse sur les consoles de répartition du CCSI.
La prolongation de l'entente actuelle permettra au SIM :

- d'être en mesure de maintenir sa capacité opérationnelle;
- de mobiliser davantage les pompiers sur le terrain;
- d'assurer la maintenance et le remplacement des répéteurs véhiculaires en cas de bris à long terme.

Après vérification, Motorola Solutions Canada inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense maximale de 398 171,82 $, taxes incluses (363 583,94$ net de taxe), sera imputée au budget de fonctionnement du SIM. Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SIM qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec les 2 années de prolongation :

La Ville sera en mesure de soutenir et de respecter ses obligations d'améliorer la santé et la sécurité des intervenants du SIM en leur permettant d'être en contact avec la répartition et leurs collègues sur le système de radiocommunications SERAM et de recevoir les alarmes et les appels de détresse sur les consoles de répartition du CCSI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire a accéléré le virage vers le télétravail de la Ville en permettant une plus grande mobilité des employés. En raison de la COVID-19 et l'état d'urgence sur tout le territoire de l'île de Montréal, le SIM doit mettre en place des mesures visant à assurer la protection de la population. De ce fait, il est impératif que les intervenants du SIM soient dotés d'équipements spécialisés pour améliorer la portée des radiocommunications et pour soutenir leurs opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 5 mai 2021;
- Approbation du dossier par le CM - 17 mai 2021;
- Approbation du dossier par le CG - 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LECOURS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain LECOURS, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 208-4970
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-22

PAR COURRIEL

Monsieur George Krausz / Christian Barabé
Président
Motorola Solutions Canada inc.
8133 Warden Avenue
Markham, Ontario L8G 1B3

Courriel : george.krausz@motorolasolutions.com, martin.ferland@motorolasolutions.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16448
Acquisition d'équipements de télécommunication avec support, entretien et formation

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er juin 2021 au 31 mai 2023 et ce, selon les termes et conditions du Contrat. Ref. : (Clauses administratives particulières : 5.)

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bernard.boucher@montreal.ca **au plus tard le 21 avril 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

De plus Motorola Canada s'engage à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés publics , anciennement l'Autorité des marchés financiers.(AMF), en pièce jointe a la présente demande pour la période visée et le cas échéant fournir le renouvellement de celle-ci durant cette meme période.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : George Krausz 4/20/2021

Nom en majuscules et signature — Date

George Krausz, President ,Motorola Solutions Canada

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@montreal.ca

Le 10 janvier 2020

MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC.
A/S MONSIEUR MATTHEW D SWARNEY
8133, WARDEN AVE
MARKHAM (ON) L6G 1B3

Nº de décision : 2020-DAMP-1021
Nº de client : 3000290578

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **9 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1208468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 75 000 $ à l'organisme TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de "Numana") pour l'organisation de l'événement Experience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1- d'accorder un soutien financier maximal de 75 000 $ à TechnoMontréal afin d'appuyer l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal 2021;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 11:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208468001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 75 000 $ à l'organisme TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de "Numana") pour l'organisation de l'événement Experience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

M. Juliano Lissoni, Directeur général du MCI Group Canada, agence multinationale de marketing et d'organisation d'événements, et membre du conseil d'administration de l'événement Expérience Technologique Campus Party Montréal, a contacté la Ville de Montréal le 13 novembre 2019 pour solliciter son soutien financier de l'événement Campus Party, lequel devait se tenir pour la première fois à Montréal et au Canada, ainsi que pour la première fois dans une région francophone, en août 2020. Un partenariat entre MCI Group Canada et l'OBNL TechnoMontréal (maintenant appelée Numana) a été signé en janvier 2020 pour l'organisation de l'événement à Montréal. Chaque année, plusieurs pays organisent des éditions de «Campus Party». En 2020 en raison de la pandémie de la COVID -19, une édition virtuelle de l'événement fut organisée du 9 au 11 juillet sous le thème général «Redémarrer notre planète» durant laquelle plusieurs villes qui avaient organisé l'événement dans le passé se sont mises ensemble pour tenir une activité en ligne de grande envergure.
Campus Party tiendra son édition 2021 en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont envisagés :

Scénario 1 : événement hybride du 5 au 7 novembre 2021 au Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement en mode virtuel du 5 au 7 novembre 2021 en utilisant une plateforme en ligne

Fondée en 2007, TechnoMontréal (Numana) est un organisme à but non lucratif, contribuant à la vitalité économique et sociale en réunissant les intervenants des secteurs privé, institutionnel et public des technologies autour d'objectifs communs et d'actions concertées. TechnoMontréal s'est donnée comme mission d'accélérer les innovations d'ici qui génèrent les technologies pour les humains de demain.

Le présent dossier propose l'octroi d'une contribution financière de 75 000 $ à l'OBNL

TechnoMontréal (Numana) pour la réalisation de l'événement Expérience Technologique Campus Party 2021, lequel se tiendra à Montréal les 5, 6 et novembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 20 2071 - 23 décembre 2020 : Accorder une contribution financière de 50 000 $ à TechnoMontréal pour mettre en oeuvre le projet Achetons plus ici, consistant à déployer une escouade d'étudiants en commerce électronique afin de favoriser une meilleure connaissance des technologies disponibles par les commerçants sur le territoire de l'agglomération montréalaise
CE 20 0812 - 3 juin 2020 : Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 197 866 $ à six organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de proposition pour le soutien technique aux entreprises. (TechnoMontréal 79 975 $)

CE 17 0648 - 27 avril 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 $ à TechnoMontréal pour la réalisation d'une analyse prospective sur le positionnement et les opportunités d'affaires technologiques liés au secteur du transport intelligent terrestre du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la région des Laurentides / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

L'Expérience technologique Campus Party Montréal 2021 se réalisera en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont envisagés :
Scénario 1 : événement hybride du 5 au 7 novembre 2021 Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement en mode virtuel du 5 au 7 novembre 2021 en utilisant une plateforme en ligne

L'événement proposera également des ateliers des hackathons, un grand concours, un marché de l'emploi ainsi que des activités de divertissement. L'objectif étant de mobiliser les organisations, entreprises et les jeunes à initier des changements bénéfiques pour notre société et économie. D'autres activités seront organisées pour présenter des projets créatifs par les universités montréalaises (avec comme thème l'éducation de demain), pour présenter des projets dans le domaine de la robotique et pour la présentation de simulateurs de vol et de réalité virtuelle seront organisées. Un espace principal sera dédié à des conférenciers de haut niveau du Canada et internationaux, et des espaces thématiques seront organisés pour que les participants puissent faire du maillage avec les conférenciers invités.

Résultats attendus

- 1500 participants pour l'édition hybride et entre 4000/5000 participants pour l'édition virtuelle
- 150 projets soumis pour l'appel à projets
- 100 offres d'emplois diffusées (durant la tenue de l'événement) avec comme objectif de 35 % des postes comblés

Les organisateurs de l'événement soulignent que l'égalité et l'inclusion seront également seront pris en compte avec un équilibre entre les sexes pour les conférenciers locaux et internationaux sera assuré, incluant des conférenciers représentant les minorités ethniques et représentants des Premières Nations.

Budget

La demande de contribution financière déposée à la Ville est de 75 000 $, ce qui représente 7.1% du budget total de 1 043 800 $ soumis par les promoteurs du projet pour la tenue de l'événement.
La dernière version du budget fourni par les organisateurs compte un 53.9 % de contributions des différents paliers gouvernementaux et 46.1 % de revenus privés, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Type de revenu	Partenaire	Revenus prévisionnels	% du budget prévisionnel total
Revenus publics	Ville de Montréal	75 000 $	7,1 %
	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et Services Québec	250 000 $	24,0 %
	Gouvernement fédéral (ESDC)	238 000 $	22,8 %
	Sous-total Revenus publics	**563 000 $**	**53.9 %**
Revenus privés	Commandites	250 800 $	24,0 %
	Billetterie	80 000 $	7.7 %
	Biens et Services	150 000 $	14.4 %
	Sous-total Revenus privés	**480 800 $**	**46.1 %**
Total		**1 043 800 $**	**100 %**

JUSTIFICATION

Cet événement se présente comme une importante plateforme de maillage, de promotion du talent et de projets innovateurs (en technologie, entrepreneuriat jeunesse, sciences, etc.) menés notamment par les jeunes. C'est un événement qui s'est positionné au cours des années dans le milieu universitaire et technologique international, ayant déjà eu lieu en Europe, en Amérique latine et en Asie. Campus Party a le potentiel de contribuer positivement au rayonnement international de Montréal, compte tenu de sa capacité à attirer une forte participation internationale. En 2020, l'édition virtuelle a réuni 31 pays participants, et a été diffusée à un public de 1,4 million de spectateurs. De plus, l'événement s'oriente sur des secteurs très significatifs pour l'économie montréalaise, comme l'Intelligence artificielle, les Technologies de l'information, les effets visuels ainsi que les jeux vidéo ainsi que le développement durable.
Au niveau local, un grand nombre de jeunes engagés dans la technologie, l'innovation et la créativité pourraient profiter de cette plateforme pour :

- présenter et bonifier un projet grâce aux interactions avec les autres participants;
- suivre des formations, ateliers, etc;
- réseauter;
- découvrir des opportunités d'emploi.

2.
Montréal compte un grand bassin de jeunes talents, soit 200 000 étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur, dont près de 30 000 venant de l'étranger, qui pourrait potentiellement participer à l'événement. Selon le rapport "2019 *Scoring Canadian Tech Talent",* la Ville de Montréal arrive au sommet des 10 villes canadiennes ayant le plus

grand nombre de diplômés universitaires spécialisés en technologies et en ingénierie (plus de 15 000 étudiants universitaires inscrits dans un programme lié aux TI). En plus, Montréal compte plusieurs des établissements offrant des diplômes et des certificats liés aux domaines abordés par l'événement, comme par exemple les technologies de pointe, les technologies propres ou l'intelligence artificielle.

La forme et l'étendue que prendrait l'implication du Service du développement économique reste à définir. La Ville pourrait coordonner ou participer lors des conférences thématiques ou organiser des activités portant sur l'entrepreneuriat jeunesse et la promotion du bassin de talent local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 75 000 $. Les crédits sont prévus au budget du Service du développement économique - Direction Partenariat stratégiques et affaires internationales - plan de relance phase 2 (mesure 10) (enveloppe de 50 M$) et plan d'action en Affaires économiques internationales (enveloppe de 150 M$).

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Année	Source budgétaire	Montant
2021	Enveloppe 50 M$ (Régulier)	60 000 $
2022	Enveloppe 150 M$ (Réflexe)	15 000 $
TOTAL		**75 000 $**

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement inclura diverses activités en lien avec le développement durable, comme par exemple des hackathons pour la mise en valeur de projets innovateurs pour soutenir les objectifs du de Montréal de devenir carboneutre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra d'assurer le rayonnement de la Ville de Montréal auprès d'un grand public centré sur la technologie et l'innovation, et lui donnera la possibilité d'impliquer des jeunes, des universités ainsi que des entrepreneurs dans ses activités. Ceci dit, l'implication de la Ville dans cet événement est cohérente avec les alignements stratégiques pour le développement économique de la Ville

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organisateurs de l'édition 2021 de Campus Party compte s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire durant les prochains mois. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont donc envisagés :

Scénario 1 : événement hybride 5 au 7 novembre 2021 au Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement virtuel 5 au 7 novembre 2021 Plateforme en ligne

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention liée à cette contribution financière inclut dans son Annexe 2 un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 5, 6 et 7 2021 :
Scénario 1 : événement hybride du 5 au 7 novembre 2021 au Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement en mode virtuel du 5 au 7 novembre 2021 en utilisant une plateforme en ligne

Janvier 2022 : Dépôt du rapport final d'activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane GUIDOIN, Direction générale
Sidney RIBAUX, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir TOUHAMI
Commissaire - developpement economique

Tél : 514 261-6233
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Valérie POULIN
Directrice - Investissement et développement stratégique

Tél : 438 274-1735
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-26

Montréal, le 16 avril 2021

Ville de Montréal
Service de développement économique
À l'attention de Mme Véronique Doucet
Directrice Service de développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Lettre de demande d'appui et de contribution financière

Madame Doucet,

Campus Party est l'un des plus grands festivals d'innovation, de créativité et de technologie au monde. Événement rassembleur, favorisant l'innovation, la créativité, l'entrepreneuriat et le divertissement, il s'adresse aux jeunes geeks et aux participants désireux de contribuer aux solutions technologiques de demain. Campus Party soutient l'éducation de haut niveau et l'engagement pour que les villes et les régions soient en mesure de s'inscrire dans une économie fondée sur la connaissance et l'information.

L'existence de ce projet repose sur de nombreuses raisons. Nous observons un changement majeur dans les perspectives du marché du travail, un changement sans précédent, qui touche tous les secteurs, tous les pays et toutes les villes. Le résultat le plus complexe de ce changement est la disparition de certains emplois et, parallèlement, le manque de talents pour répondre aux nouvelles demandes dans un monde plus numérique.

Au cœur de cette nouvelle ère, nous observons les progrès de l'intelligence artificielle, du Machine Learning, Blockchain, IoT, Robotique, Calcul Quantique, CRISPR et bien d'autres à venir…L'offre de talents et la compréhension des employeurs des compétences dont ils ont besoin, peine à se maintenir.

Les gouvernements, entreprises et organismes devront redéfinir leur vision du marché du travail et repenser leur stratégie d'attraction et de rétention de talents. Campus Party permettra avant tout aux talents, universités, entreprises et à toutes les parties prenantes de collaborer ensemble afin d'apporter des premiers éléments de réponses face aux besoins du marché du travail.

L'événement, qui devait se tenir en août 2020 a finalement eu lieu pour la première fois de son histoire, virtuellement du 13 au 19 juillet 2020. Le succès de l'événement fut au rendez-vous, au total, plus d'un millions de participants se sont connectés pour profiter des 2 500 conférences à travers les 31 pays, couvrant des sujets d'actualités dans des domaines variés en lien avec la technologie et l'innovation.

Nous soulignons également la forte mobilisation de l'écosystème et acteurs locaux pour le volet canadien lors de cette édition digitale, qui ont répondu présent rapidement à l'appel pour participer au contenu de la programmation en tant que conférencière(s).

Cette année l'événement se déroulera du 5 au 7 novembre 2021*.

*(*Deux scénarios sont proposés ci-dessous et sous réserve de modifications en fonction des limitations de la province pour les rassemblements publics)*

QUELQUES CHIFFRES DE L'ÉDITION PRÉCÉDENTE (virtuelle - juillet 2020)

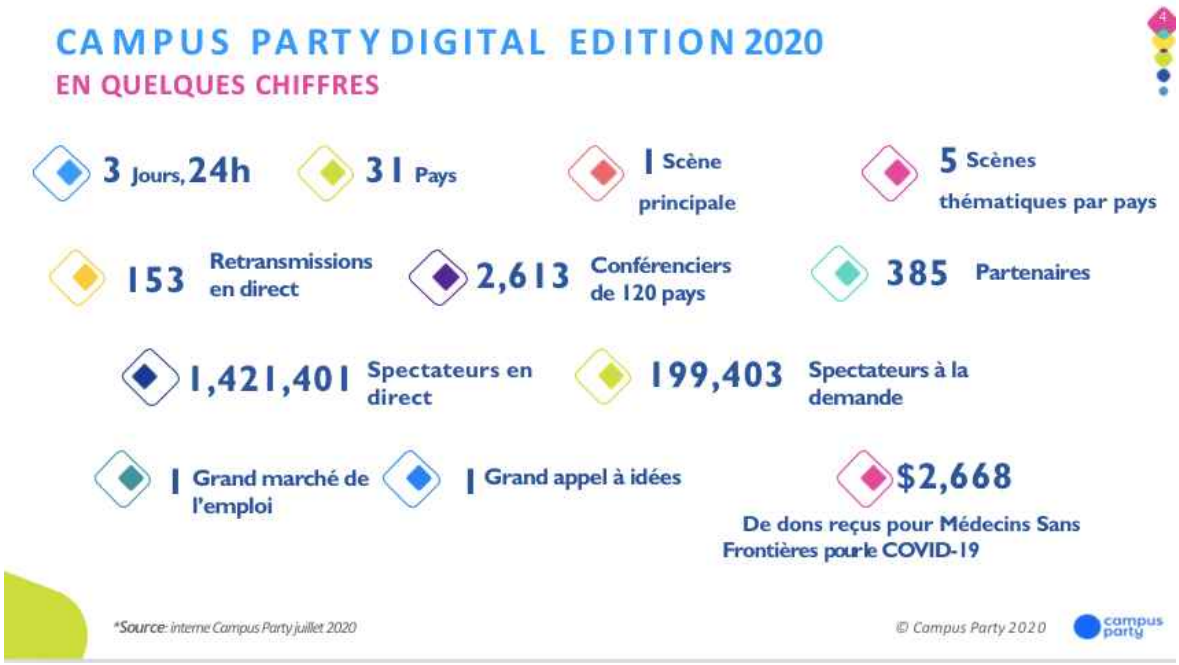

PROPOSITION DE VALEUR

Campus Party est unique et a le potentiel d'établir un projet durable et pertinent au Canada, pour la province du Québec et la métropole de Montréal. Cet événement vient également compléter l'offre événementielle existante, notamment celle visant davantage les dirigeants d'entreprises (ex : C2 Montréal) et les startups (ex : Startup Fest).

En effet, ce mouvement rassembleur s'adresse aux étudiants et jeunes professionnels concernés par les domaines des nouvelles technologies, et qui souhaitent connecter et s'impliquer ensemble dans les solutions innovantes de demain. Les entreprises, organisations et communautés seront également invitées à prendre part aux discussions et au contenu.

OBJECTIFS DU PROJET

- Donner à la jeunesse un espace d'échange, de création et de co-développement,

- Inspirer les jeunes grâce à la présence de conférenciers de renommée mondiale,

- Impliquer les participants dans les solutions technologiques de demain dans les principaux domaines suivants : durabilité, énergie, avenir du travail, mieux-vivre, l'avenir de l'éducation,

- Engager les participants, à travers différentes activités : ateliers, Hackathons, concours,

- Soutenir la ville de Montréal et la province du Québec dans l'attraction de talents, grâce à la mise en place d'un vaste marché de l'emploi, où les organisations partenaires et entreprises pourront diffuser leurs offres d'emploi et offrir des sessions de mentorat aux participants.

ÉCOSYSTÈME CAMPUS PARTY

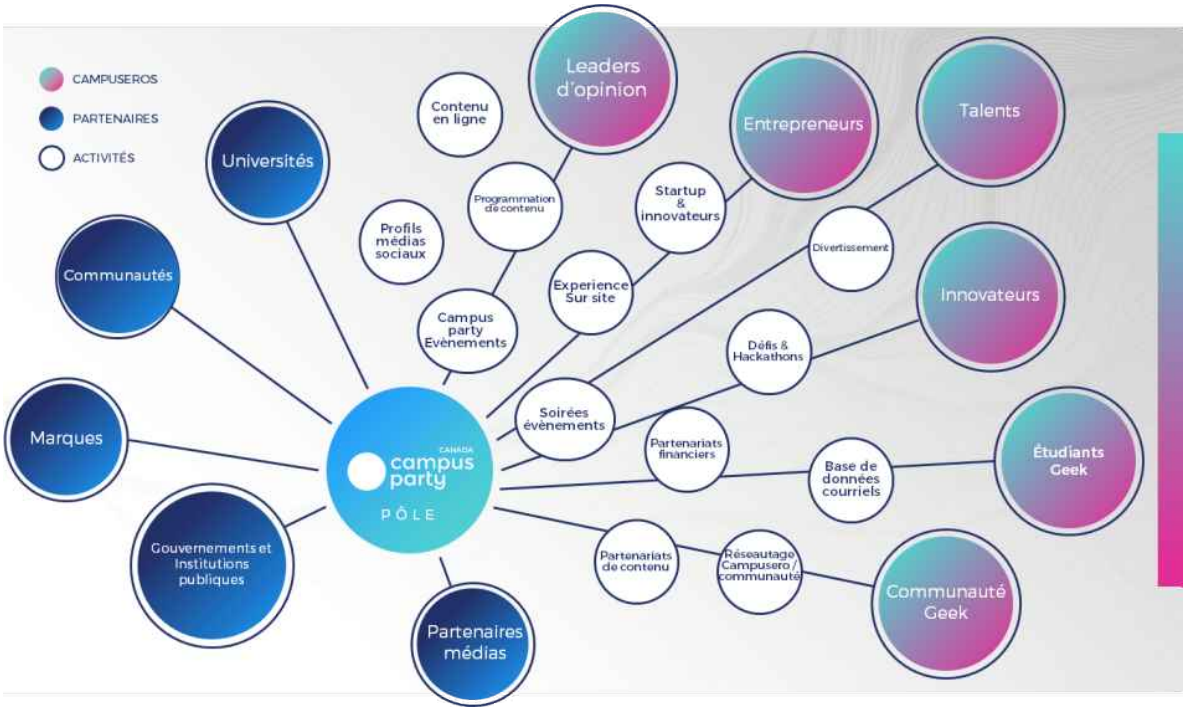

Le projet rassemble différents types de participants et tous appartiennent à des groupes démographiques engagés dans la technologie et l'innovation. L'événement s'adresse principalement aux jeunes de 16 à 24 ans.



Talents & innovateurs

Étudiants qualifiés et jeunes professionnels



Entrepreneurs

Fondateurs, créateurs, inventeurs, mentors



Influenceurs

Leaders d'opinion, célébrités, blogeurs



Fans

Geeks, fans de gadgets, premiers utilisateurs des nouvelles technologies

L'ALLIANCE NUMANA ET CAMPUS PARTY

TechnoMontréal a progressivement élargi sa sphère d'influence et a lancé des projets impliquant l'industrie technologique qui vont au-delà du Grand Montréal avec des partenaires provinciaux et internationaux. Afin de mieux refléter cette évolution, TechnoMontréal a récemment changé son nom pour celui de **« Numana »**.

Les priorités stratégiques de Numana restent alignées avec celles de Campus Party, à savoir le recrutement de talents dans l'industrie des technologies et la connexion avec la jeune génération de geeks et d'innovateurs.

L'expertise de Numana dans la conduite de projet structurant pour l'industrie des technologies au Québec, et l'expérience de MCI Group, société de gestion d'événements de renommée mondiale et propriétaire du projet Campus Party en Amérique du Nord, permettra d'offrir à l'écosystème Montréalais un solide allié stratégique afin de soutenir la ville et le gouvernement dans la réponse aux enjeux, notamment liés à l'attraction de talents dans le domaine des technologies.

ÉVÉNEMENT "EXPÉRIENCE TECHNOLOGIQUE CAMPUS PARTY MONTRÉAL 2021"

Fort de sa raison d'être et de l'engagement de sa communauté, Campus Party tiendra son édition 2021 en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios pour la tenue de l'événement sont envisagés aujourd'hui :

Scénario 1 : événement hybride
5 au 7 novembre 2021*
Palais des congrès de Montréal

Scénario 2 : événement virtuel
5 au 7 novembre 2021
Plateforme en ligne

*(*sous réserve de modifications en fonction des limitations de la province pour les rassemblements publics)*

Scénario 1 : événement hybride

L'événement hybride "**Expérience Technologique Campus Party Montréal"** se déroulera à Montréal au Palais des congrès du 5 au 7 novembre 2021*, le thème sera défini sous peu. Une programmation inspirante à contenu multiple sera développée grâce à la présence de conférenciers canadiens et internationaux, les sujets innovants concernant les préoccupations des jeunes et les défis des entreprises y seront abordés.

Des groupes de travail encadrés seront également proposés avant l'événement afin de permettre aux jeunes d'échanger sur les thèmes et sujets de l'événement.

Durant l'événement, des ateliers, Hackathons, des parcours personnalisés, un marché de l'emploi ainsi que des activités de divertissement seront proposés. L'objectif étant de mobiliser les organisations, entreprises et jeunes à créer le changement. L'accès à l'événement sera payant (à travers différentes catégories de billets) et limité (selon les consignes sanitaires régionales applicables).

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une entente de collaboration avec le Palais des congrès de Montréal pour les trois prochaines années. La grande qualité des dispositifs de sécurité sanitaires mis en place par le Palais des congrès de Montréal, viendra renforcer le niveau de confiance auprès des participants et partenaires.

- **Les espaces**

- **Marché aux emplois** : espace entièrement dédié à la rencontre des talents et des entreprises afin de palier à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur des technologies et du numérique notamment.

- **Zone des drones** : un espace entièrement dédié à la démonstration des drones et au fonctionnement de cette nouvelle technologie, de plus en plus présente dans de nombreux domaines

- **Simulateurs** : une des activités les plus emblématiques de Campus Party, qui, à chaque édition, met en avant les nouvelles innovations technologiques et propose différents types de simulateurs de vol, de voiture et de réalité virtuelle

- **L'avenir de l'éducation** : en partenariat avec les universités et les collèges, les jeunes étudiants et les autres participants seront invités à créer et à présenter des projets créatifs pour repenser l'éducation de demain

- **Espace robotique** : un espace dédié à l'interaction et aux activités liées à la robotique

- **Scène principale** : scène centrale de Campus Party, elle accueille des intervenants nationaux et internationaux de renom ouverts à partager leurs connaissances et expériences pour inspirer les participants et les engager à agir dans le cadre de projets à impact positif sur la société. Le contenu sera diffusé en direct sur les écrans des différents espaces et en ligne sur Internet.

- **Espaces thématiques** : Dans ces espaces thématiques, les intervenants seront invités à engager une discussion avec le public autour des technologies actuelles et futures. Une excellente occasion pour les participants de se rapprocher des conférenciers et interagir directement avec eux. Le contenu de ces échanges sera également retransmis en ligne sur Internet.

- **Un appel à projets** sera organisé, invitant les jeunes participants à déposer leur projet. Des prix seront également décernés.

Parallèlement aux principales activités de contenu proposées, les régions pourront accueillir des événements physiques ou hybrides qui se dérouleront simultanément. Ces activités pourront se tenir dans différents lieux, universités ou collèges par exemple et seront re-diffusées sur la plateforme de l'événement.
Il est également envisagé que certaines des activités puissent être organisées dans différents endroits de la Ville de Montréal.

Scénario 2 : événement virtuel

Suite au succès de l'édition digitale de 2020, cette formule sera reconduite et bonifiée avec une programmation mondiale et pancanadienne, invitant la jeunesse du monde entier à profiter des contenus et des activités proposés par chaque pays.

Les grands thèmes et sujets de notre société en lien avec la technologie y seront abordés à travers des conférences, discussions et activités engageantes.

Le Marché de l'emploi, permettra également de rendre accessible aux participants les offres d'emplois diffusées par les organisations et entreprises, les étudiants pourront également candidater pour des stages.

RÉSULTATS ATTENDUS

- 1500 participants pour l'édition hybride et entre 4000/5000 participants pour l'édition virtuelle
- 150 projets soumis pour l'appel à projets
- 100 offres d'emplois diffusées (région de Québec), 35% de postes comblés

L'égalité et l'inclusion seront également les maîtres mots, un équilibre entre les sexes pour les conférenciers locaux et internationaux sera assuré, incluant des conférenciers représentant les minorités ethniques et représentants des Premières Nations.

APERÇU PLAN DE PROJET

Juin 2021*
Lancement du plan de communication de l'événement "Expérience Technologique Campus Party Montréal" (scénario A ou B) et des groupes de travail.

*(*sous réserve de modifications en fonction des limitations de la province pour les rassemblements publics pour l'édition hybride de septembre)*

Novembre 2021*
5 au 7 novembre : Événement "Expérience Technologique Campus Party Montréal" (scénario A ou B)

LES COMITÉS

- **Comité aviseur local**

Un comité aviseur local composé de sept experts mobilisateurs, dans les domaines couverts par Campus Party a été constitué afin d'accompagner dans les meilleurs conditions l'équipe du MCI dans leurs démarches auprès de l'écosystème Montréalais

- Stéphane Martel : président du comité consultatif local, Yulism
- Katya Marc : directrice associée, Université McGill
- Stéphane Ricoul : spécialiste des impacts de l'économie numérique sur la société civile et citoyenne, Talsom
- Cassie Rhéaume : fondatrice de Lighthouse Labs et de Canada Ladies Learning Code
- Phil Telio : directeur général, Startup Fest
- Ilias Benjelloun : directeur de l'innovation ouverte, MTL Newtech et Desjardins Lab
- Valérie Saint-Jean : fondatrice, 4e éléments

Nouveaux membres invités

- Denise Williams : présidente du Conseil technique des Premières Nations
- Natasha Arsenijevich : directrice générale "Transformation Initiative"

- **Comité de gestion**

MCI Group fera partie du comité de gestion, soutenant les décisions relatives au contenu local et aidera à la recherche et à la gestion des fonds provenant des partenariats publics et privés.

- **Comité de conformité**

- François Borrelli : président, Numana
- Sylvie Thifault : directrice administrative et financière, Numana
- Juliano Lissoni : directeur général, Campus Party Amérique du Nord

BUDGET (PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ) ci-joint.

POURQUOI CAMPUS PARTY À MONTRÉAL ?

- Son pôle d'excellence dans les domaines de la technologie contribue à l'impact économique au Canada et au Québec.

- Sa renommée mondiale de son écosystème lié à l'intelligence artificielle notamment, pour les effets visuels, les jeux vidéo, l'aérospatiale ainsi que toutes les technologies de l'information constituent un facteur de développement significatif offrant une place de premier choix pour tenir Campus Party.

- Son dynamisme et son ouverture sur le monde, permet à des étudiants, professionnels du monde entier de se côtoyer dans cette ville cosmopolite. Campus Party permettra de rassembler la communauté et créer une expérience unique afin de connecter les participants, partenaires locaux, régionaux et internationaux tout en unissant les compétences techniques et en favorisant la créativité.

- Montréal possède les compétences et atouts majeurs pour devenir l'un des principaux pôles mondiaux des technologies de demain.

Campus Party souhaite contribuer à soutenir la stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal "Accélérer Montréal" ainsi que certaines actions du plan de relance économique.

L'événement permettra de renforcer l'image de Montréal à l'international grâce aux sujets couverts notamment en lien avec les technologies de l'information et soutenir les initiatives gouvernementales pour l'attraction des talents. Plus spécifiquement, nous sommes convaincus que Campus Party est une opportunité bien alignée avec les orientations stratégiques suivantes : miser sur les talents et le savoir, stimuler l'entrepreneuriat et propulser Montréal à l'international.

LES OPPORTUNITÉS POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

- **Innovation ouverte** : Engager les participants à réfléchir et collaborer ensemble pour développer et trouver des solutions aux différents enjeux sociétaux, technologiques, environnementaux et scientifiques grâce aux Hackathons, appel à idées, et autres activités..

- **Rayonnement de la ville** : Renforcer l'image d'une ville ouverte, jeune et avant-gardiste auprès de la communauté et de l'écosystème et bénéficier de la renommée internationale du Campus Party.

- **Ville intelligente** : Contribuer à et accélérer la transformation de la ville en mobilisant une communauté internationale engagée.

- **Attraction des talents** : Susciter l'intérêt des jeunes, étudiants et professionnels aux nouveaux besoins du marché de l'emploi dans les domaines des technologies et favoriser le recrutement.

- **Contenu spécifique** : Inspirer et engager les participants sur des thèmes et enjeux spécifiques qui répondent aux besoins locaux.

- **Retombées économiques directes** : Favoriser l'implication des prestataires de services et partenaires locaux pour la réalisation de l'événement, est une priorité de Campus Party.

PROPOSITION DE COLLABORATION

Ville de Montréal - "**Expérience Technologique Campus Party Montréal"**

<u>Participer au contenu de la programmation</u> :

- **Association à l'une des activités (hors Hackathon) : Montréal ville durable et sobre en carbone** (à discuter) :
  Dans la mesure où les villes sont aux premières lignes des conséquences fâcheuses découlant des perturbations du climat, celles-ci doivent contribuer aux efforts planétaires
  de lutte contre les changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre (GES).

- **Association à l'une des activités (hors Hackathon) : Montréal ville équitable et intelligente** (à discuter) :
  Le phénomène d'urbanisation et la mobilité des populations s'accentuent et modifient la manière dont nous administrons nos villes. Celles-ci souhaitent mettre l'accent sur les mesures qui assurent un accès équitable à ses services et à ses équipements culturels, sportifs et de loisirs.

<u>Développer vos relations avec la relève</u> :

- **L'espace des talents**
  Espace dédié à la Ville de Montréal pour la mise en valeur de ses atouts et actions, afin de favoriser l'attraction et le développement de talents en sciences et technologies.

<u>Partager l'événement avec la jeunesse Montréalaise, Québécoise et vos partenaires</u> :

- **Billets**
  Nous vous proposons, dans le cadre de notre entente, de vous permettre d'inviter 200 participants :

  100 billets "Bâtir le Futur" d'une valeur de 250$ ou 250 billets "Réguliers" d'une valeur de 100$

<u>Profiter de la visibilité de l'événement</u> :

- **Rayonnement international**
  Associer la Ville de Montréal au rayonnement international du Campus Party afin d'attirer les talents et partenaires internationaux.

<u>Autres activités (à discuter)</u> :

- Prix reconnaissances projets jeunesse

Madame Doucet, nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez au projet Campus Party à Montréal.

Afin de rendre possible la tenue de cet événement innovant et unique à Montréal, nous soumettons cette lettre, demandant à la Ville de Montréal une contribution financière de 75 000 $ CAN.

Au plaisir d'échanger avec vous pour répondre à vos questions et de poursuivre notre collaboration sur ce beau projet.

Meilleures salutations,

Juliano Lissoni
Directeur général et membre
du Conseil d'Administration
Campus Party North America
MCI Group
Directeur général
18 Keewatin Ave.
Toronto,ON, M4P 1Z8

François Borrelli
Président directeur général
Numana
550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1770, Tour Ouest
H3A 1B9, Montréal, QC

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET **TECHNOMONTREAL,** personne morale sans but lucratif, constituée sous la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38), dont l'adresse principale est 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1770, Tour Ouest Montréal, Québec, H3A 1B9, agissant et représentée par M. François Borrelli, Président-directeur général, en vertu de la résolution CA20171002-4 du conseil d'administration de TechnoMontréal;

Numéro d'inscription T.P.S. : 828844357RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q : 1212963590TQ0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de mobiliser l'écosystème des technologies du Grand Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme est le partenaire principal pour la réalisation de l'événement « Campus Party Tech 2021 » à Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Le Service du Développement économique de la Ville;

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations ou locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil

d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de soixante-quinze mille dollars (75 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant soixante-mille dollars (60 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de quinze mille dollars (15 000 $), au plus tard 30 jours après la réception à satisfaction de la Ville du rapport d'activités;

  Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2022.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 0000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1770, Tour Ouest Montréal, Québec, H3A 1B9, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne

forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le 23e jour de Avril 2021

TechnoMontréal

Par : _____
M. François Borrelli
Président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CE2021xxxx…….).

ANNEXE 1

PROJET

Nom du Projet : Campus Party édition 2021
Date de l'événement : les 5, 6 et 7 novembre 2021
Promoteur : TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de « Numana »)

L'expérience technologique Campus Party est un festival international de grande envergure orienté sur les nouvelles technologies, de l'innovation et des industries créatives. Il s'adresse principalement aux jeunes entre 16 et 24 ans, intéressés ou ayant des projets ou solutions technologiques avant-gardistes aux défis de l'économie actuelle. Selon les organisateurs : « Campus Party met l'accent sur l'éducation de haut niveau et l'engagement pour que les villes et les régions soient en mesure de s'inscrire dans une économie fondée sur la connaissance et l'information ».

L'écosystème Campus Party est formé, d'un côté par les partenaires qui s'impliquent dans la réalisation de l'événement, dont les universités, les gouvernements, les médias et les grandes entreprises commanditaires; et d'un autre côté les participants ou « campuseros», dont les étudiants, les entrepreneurs les jeunes professionnels de la technologie et les communautés « geeks ».

Dans le cadre des éditions passées, tenues en mode présentiel, dont 14 en Amérique latine, 5 en Europe et 1 à Singapour, l'événement a profité de la participation de plus 30 000 personnes, l'implication de plus de 1 500 universités et d'une large gamme de partenaires publics et privés.

L'Expérience technologique Campus Party Montréal 2021 se réalisera en s'adaptant à l'évolution de la situation sanitaire. Deux scénarios sont envisagés aujourd'hui :

Scénario 1 : événement hybride 5 au 7 novembre 2021* Palais des congrès de Montréal
Scénario 2 : événement virtuel 5 au 7 novembre 2021 Plateforme en ligne

L'événement proposera également des ateliers des hackathons, un grand concours, un marché de l'emploi ainsi que des activités de divertissement. L'objectif étant de mobiliser les organisations, entreprises et jeunes à créer le changement. D'autres activités seront organisées pour présenter des projets créatifs par les universités (ayant comme thème l'éducation de demain), pour présenter des projets dans le domaine de la robotique et pour la présentation de simulateurs de vol et de réalité virtuelle seront organisées.

Un espace principal sera dédié à des conférenciers de haut niveau du Canada et internationaux, et des espaces thématiques seront organisés pour que les participants puissent faire du maillage avec les conférenciers.

Résultats attendus

- 1500 participants pour l'édition hybride et entre 4000/5000 participants pour l'édition virtuelle
- 150 projets soumis pour l'appel à projets
- 100 offres d'emplois diffusées (région de Québec), 35% de postes comblés

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'organisme subventionné doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

- Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Villepour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- Inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.

Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

- Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques
  - Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.

De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

- À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
  À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement

Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

- Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.
- Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.
-

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);

- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;

- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208468001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder une contribution financière d'un montant maximal de 75 000 $ à l'organisme TechnoMontréal (aussi connu sous le nom de "Numana") pour l'organisation de l'événement Experience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1208468001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1215035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18142).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100,00 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:52

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215035003**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Pour l'enregistrement des interrogatoires, les enquêteurs utilisent actuellement une solution technologique désuète qui est installée dans des salles d'interrogatoire réparties à travers différents édifices du SPVM. L'acquisition de la nouvelle solution d'enregistrement des interrogatoires est requise afin de :

- compléter l'aménagement des salles d'interrogatoire du nouvel édifice du Service spécialisé en enquêtes criminelles situé au 10351 Sherbrooke Est;
- assurer la continuité du service, étant donné que la solution actuelle date de plus de 20 ans et n'est plus supportée;
- assurer une solution uniforme pour toutes les salles d'interrogatoire du SPVM.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public visant l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du SPVM avec service d'installation, d'intégration et de configuration, numéro 20-18142, en date du 27 juillet 2020. Cet appel d'offres public a été publié sur le site du SÉAO (Système électronique d'appel d'offres du Québec) ainsi que dans Le Journal de Montréal. La durée initiale

accordée aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission était de 42 jours, soit jusqu'au 8 septembre 2020. Compte tenu de deux reports de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 56 jours, soit jusqu'au 22 septembre 2020.

Au total, sept (7) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

# Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur les prix
1	10 août 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Oui
2	21 août 2020	Report de la date d'ouverture des soumissions au 20 septembre 2020.	Non
3	24 août 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs et report de la date d'ouverture des soumissions au 22 septembre 2020.	Non
4	28 août 2020	Réponses aux questions administratives et techniques des fournisseurs	Non
5	3 septembre 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non
6	10 septembre 2020	Réponses aux questions administratives et techniques des fournisseurs	Oui
7	15 septembre 2020	Réponses aux questions techniques des fournisseurs	Non

La Ville a reçu cinq (5) offres qui ont été déclarées conformes administrativement et techniquement. Ces offres étaient valides jusqu'au 21 mars 2021 et ont été prolongées au 19 juin 2021.

Après vérification par le SPVM, l'accréditation de sécurité requise pour l'octroi de ce contrat a été satisfaisante à la firme Axon Public Safety Canada inc.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier comprend un seul lot et la nature du service se décline comme suit :

- la fourniture d'une solution d'enregistrement pour salles d'interrogatoire incluant la totalité des équipements, logiciels et accessoires requis tel que définies au présent devis technique;
- l'installation, l'intégration et la configuration de toutes les composantes de la solution proposée pour en faire un système d'enregistrement complet et fonctionnel pour les salles d'interrogatoire ainsi que les salles de régies, tel que définies au présent devis technique;

- formation de super-utilisateurs, administrateurs et formateurs internes à la Ville de Montréal sur la nouvelle solution;
- la documentation technique de toutes les composantes en français ainsi que le plan technique détaillé d'interconnexion de la solution avec la liste de tous les accessoires et matériels installés;
- un catalogue composé d'équipements et de services additionnels.

Ce contrat comporte une clause de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

JUSTIFICATION

Sur un total de dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission, soit 26,30 % des preneurs, alors que quatorze (14) n'ont pas soumissionné. De ces quatorze (14) firmes, deux (2) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.
Les raisons de désistements invoquées sont :

- une (1) firme avait des engagements dans d'autres projets ne lui permettant pas d'effectuer le nôtre dans les délais;
- une (1) autre firme ne fournit pas les produits/services demandés.

Les autres firmes n'ont pas donné de réponse. Il est à noter que parmi les preneurs du cahier des charges, il y a eu deux (2) organismes publics et deux (2) municipalités.

Les propositions se déclinent comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS *** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Axon Public Safety Canada inc.	595 864,70 $		595 864,70 $
Noxe inc.	693 924,71 $		693 924,71 $
SISCOM	781 308,01 $		781 308,01 $
Maestrovision	963 885,44 $		963 885,44 $
VIQ Solutions	1 388 135,37 $		1 388 135,37 $
Dernière estimation réalisée ($)			1 397 176,20 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(801 311,50) $ (57,35 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			98 060,04 $ 16,46 %

(*) : Le prix mentionné dans le tableau ci-dessus n'inclut pas le prix des deux années de prolongation.

L'estimation de cet appel d'offres, soit 1 397 176,20 $, taxes incluses, est basée sur les coûts unitaires de l'appel d'offres public 19-17004 qui a été annulé suite à la non-conformité

des deux soumissionnaires. On constate un écart favorable de (57,35 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation qui s'explique, d'une part, par une plus grande compétition suite à la relance de cet appel d'offres et d'autre part, par une soumission très compétitive d'un soumissionnaire n'ayant pas participé au premier appel d'offres public.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres.

Après vérification, la firme Axon Public Safety Canada inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale du contrat de 595 864,70 $, taxes incluses, se répartit comme suit par année et par item :

Item	**2021** (Juin à Décembre)	**2022**	**2023**	**2024** (Janvier à Juin)	**Total** Taxes incluses
Dépenses capitalisables (PDI) : • Équipements et logiciels de dix-huit (18) salles d'interrogatoire et de dix-huit (18) salles de régie incluant une garantie de 3 ans. • Tableaux blancs de dix-huit (18) salles d'interrogatoire. • Bureaux de dix-huit (18) salles de régie. • Travaux d'installation incluant câblage, accessoires et matériel. • Travaux de configuration.	399 643,97 $	N/A	N/A	N/A	**399 643,97 $**
Dépenses au budget de fonctionnement (BF) : a) Support et maintenance (BF du Service des TI)	16 032,08 $	32 064,15 $	32 064,15 $	16 032,10 $	**96 192,48 $**
b) Catalogue (BF du SPVM) : • Disques durs de 2 To additionnels pour les unités de stockage des salles de régie. • Travaux de configuration additionnelle. • Formation additionnelle.	19 545,75 $	39 091,50 $	30 468,38 $	10 922,62 $	**100 028,25 $**
Sous-total BF (a+b) - Taxes incluses	**35 577,83 $**	**71 155,65 $**	**62 532,53 $**	**26 954,72 $**	**196 220,73 $**
Total (PDI+BF) - Taxes incluses	**435 221,80 $**	**71 155,65 $**	**62 532,53 $**	**26 954,72 $**	**595 864,70 $**

Dépenses capitalisables (PDI) :
La dépense de 399 643,97 $, taxes incluses (364 928,21 $, nette de taxes), sera imputée au PDI 2021 du Service des TI au Projet 68305 - Modernisation des opérations policières et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération puisqu'elle concerne le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :
a) Support et maintenance :
La dépense maximale de 96 192,48 $, taxes incluses (87 836,56 $ net de taxes), pour les trois (3) premières années du support et maintenance, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

b) Catalogue (au besoin) :
Les achats et services qui seront effectués via le catalogue auprès de l'adjudicataire se feront au rythme de l'expression des besoins du SPVM. Les dépenses, dont le montant ne doit pas excéder 100 028,25 $, taxes incluses, seront assumées à même le budget de fonctionnement du SPVM, dont la compétence est 100% agglomération, pour toute la durée du contrat.

Estimation des années de prolongation du contrat :
Le présent contrat pourrait bénéficier de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme totale de 96 192,66 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’acquisition, l'installation, l'intégration et la configuration de la nouvelle solution d’enregistrement des interrogatoires permettront au SPVM, d'une part, de se doter de neuf (9) nouvelles salles d'interrogatoire pour le Service spécialisé aux enquêtes criminelles et d'autre part, d'équiper les salles d'interrogatoire actuelles des quatre (4) centres opérationnels d'une technologie à la fine pointe.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

Approbation du dossier par le CE : 5 mai 2021;
Approbation du dossier par le CM : 17 mai 2021;
Approbation du dossier par le CG : 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Myriam GAUTHIER, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Sébastien BERTEAU
Chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-605-3848
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER

Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2021-04-21

Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1215035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18142 PV.pdf 20-18142 DetCah.pdf 20-18142 Intervention.pdf 20-18142 TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Denis LECLERC
Chef de division
Tél : 5148725396
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18142

No du GDD : 1215035003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'une solution d'enregistrement pour les Salles d'interrogatoire avec service d'installation, d'intégration et de configuration pour le Service de Police de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 7 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 9 - 2020

Ouverture faite le : 22 - 9 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 15 - 9 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 56 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 26,32

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 90 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 3 - 2021

Date d'échéance révisée : 19 - 6 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AXON Public Safety Canada Inc.	$ 595 864,70	√	
NOXE Inc.	$ 693 924,71		
Son-Image-Systèmes pour la communication SISCOM Inc.	$ 781 308,01		
Maestrovision Inc.	$ 963 885,44		
VIQ Solutions Inc.	$ 1 388 135,37		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé une soumission indique que: UNE (1) firme avait des engagements dans d'autres projets ne lui permettant pas d'effectuer le nôtre dans les délais, UNE (1) autre firme ne fournit pas les produits/services demandés. Les autres n'ont pas donné de réponse. Parmi les preneurs de cahier des charges, il y a eu DEUX (2) organismes publics et Deux (2) municipalités. Il est à noter que les montants indiqués dans le tableau ci-dessus concernent la période de base seulement et n'incluent pas les prolongations.

Préparé par : Abdenour TAHRAOUI

Le 21 - 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18142

Agent d'approvisionnement
Abdenour TAHRAOUI

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
AXON Public Safety Canada Inc.										
Total (AXON Public Safety Canada Inc.)									**518 255,88 $**	**595 864,70 $**
NOXE Inc.										
Total (NOXE Inc.)									**603 544,00 $**	**693 924,71 $**
Son-Image-Systèmes pour la Communication SISCOM Inc.										
Total (Son-Image-Systèmes pour la Communication SISCOM Inc.)									**679 546,00 $**	**781 308,01 $**
Maestrovision Inc.										
Total (Maestrovision Inc.)									**838 343,50 $**	**963 885,44 $**
VIQ Solutions Inc.										
Total (VIQ Solutions Inc.)									**1 207 336,70 $**	**1 388 135,37 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18142
Numéro de référence : 1394542
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'une solution d'enregistrement pour les Salles d'interrogatoire avec service d'installation, d'intégration et de configuration pour le Service de Police de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Solotech Inc. 5200, rue Hochelaga Montréal, QC, H1V 1G3 http://www.solotech.com NEQ : 1162827803	Madame Diana Silva Téléphone : 514 526-7721 Télécopieur : 514 526-7727	**Commande : (1770700)** 2020-07-28 8 h **Transmission :** 2020-07-28 8 h	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solutions Oxilio Inc. 651, de Balboa Boucherville, QC, J4B 7E9 http://www.oxilio.com NEQ : 1162215264	Monsieur Jean-François Pharand Téléphone : 514 871-4721 Télécopieur :	**Commande : (1778505)** 2020-08-18 11 h 34 **Transmission :** 2020-08-18 11 h 34	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-18 11 h 34 - Téléchargement 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel

				3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sûreté du Québec 1701, rue Parthenais, ES-43 UO 2003 Bureau de la gestion contractuelle Montréal, QC, H2K3S7 NEQ :	Madame Rosalie Duchesneau Téléphone : 514 598-4455 Télécopieur :	**Commande : (1774682)** 2020-08-07 10 h 45 **Transmission :** 2020-08-07 10 h 45	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1770844)** 2020-07-28 11 h 13 **Transmission :** 2020-07-28 11 h 13	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel

				3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Blainville. 1000 chemin du Plan-Bouchard Blainville, QC, J7C 3S9 NEQ :	Madame Stéphanie Loiselle Téléphone : 450 434-5206 Télécopieur : 450 434-8279	**Commande : (1788205)** 2020-09-14 15 h 36 **Transmission :** 2020-09-14 15 h 36	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-14 15 h 36 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Québec 50 Rue Marie de l'Incarnation 2e étage Québec, QC, G1N 3E7 http://www.ville.quebec.qc.ca NEQ :	Monsieur Claude Morrissette Téléphone : 418 641-6411 Télécopieur : 418 641-6511	**Commande : (1771437)** 2020-07-30 10 h 03 **Transmission :** 2020-07-30 10 h 03	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	VIQ Solutions Inc	Daryl Duda	**Commande : (1770979)**	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse

	5915 Airport Road, Suite 700, Suite 700 Mississauga, ON, L4V 1T1 NEQ :	Téléphone : 416 579-2456 Télécopieur :	2020-07-28 16 h 31 **Transmission :** 2020-07-28 16 h 31	2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	XYZ Technologie Culturelle Inc 5700 rue Fullum Montréal, QC, H2G 2H7 http://xyz-tc.com NEQ : 1162680186	Madame Appel d'offres Téléphone : 514 340-7717 Télécopieur : 514 658-1254	**Commande : (1771210)** 2020-07-29 13 h 37 **Transmission :** 2020-07-29 13 h 37	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Applied Electronique Ltée 1260 Kamato Road Mississauga, ON, L4W 4N9 http://www.appliedelectronique.com NEQ : 1160095791	Monsieur Marcel Joanis Téléphone : 514 333-3324 Télécopieur : 514 333-1512	**Commande : (1783956)** 2020-09-01 14 h 40 **Transmission :** 2020-09-01 14 h 40	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-09-01 14 h 40 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-03 9 h 17 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Axon Public Safety Canada
8454 12th Avenue
Burnaby, BC, V3N 2L6
NEQ :

Madame Tender Manager
Téléphone : 604 805-7570
Télécopieur :

Commande : (1770661)
2020-07-27 19 h 49
Transmission :
2020-07-27 19 h 49

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-08-10 14 h 09 - Courriel

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-08-21 13 h 45 - Courriel

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-08-24 14 h 20 - Courriel

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-08-28 13 h 44 - Courriel

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-03 9 h 17 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Bell Canada
1, Carrefour Alexander-Graham-Bell
Aile B, 5 étage
Montréal, QC, H3E 3B3
NEQ : 1172462849

Madame Josée Trempe
Téléphone : 514 391-0237
Télécopieur : 514 766-4612

Commande : (1770734)
2020-07-28 9 h 09
Transmission :
2020-07-28 9 h 09

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-08-10 14 h 09 - Courriel

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-08-21 13 h 45 - Courriel

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-08-24 14 h 19 - Courriel

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-08-28 13 h 44 - Courriel

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)

				2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 16 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 38 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	CBCI Telecom Canada Inc. 2260 46 ieme avenue Montréal, QC, H8T 2P3 http://www.cbcitelecom.com NEQ : 1147421458	Madame Jennifer Jallet Téléphone : 514 422-9333 Télécopieur : 514 422-9661	**Commande : (1770755)** 2020-07-28 9 h 25 **Transmission :** 2020-07-28 9 h 25	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 8660, avenue Villeneuve Québec, QC, G1G 2S9 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Danielle Carbonneau Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1771236)** 2020-07-29 14 h 28 **Transmission :** 2020-07-29 14 h 28	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 19 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 16 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 38 - Courriel

				3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	MaestroVision 21060 Daoust Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, h9x4c7 NEQ : 1148379325	Monsieur Claude Turcotte Téléphone : 450 424-5505 Télécopieur : 514 457-5515	**Commande : (1770681)** 2020-07-28 7 h 13 **Transmission :** 2020-07-28 7 h 13	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ministère des Transports (Direction des contrats de construction et de services) Salle des soumissions de Québec 700, boul. René-Lévesque Est, 2e étage, salle 2.47A Québec, QC, G1R4Y9 NEQ :	Monsieur Philippe Carpentier Téléphone : 418 646-0700 Télécopieur :	**Commande : (1770759)** 2020-07-28 9 h 27 **Transmission :** 2020-07-28 9 h 27	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Madame Valérie Lucas Téléphone : 514 744-5353 Télécopieur :	**Commande : (1770798)** 2020-07-28 10 h 07 **Transmission :** 2020-07-28 10 h 07	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 16 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Noxe Inc
102-17775 Rue des Gouverneurs
Mirabel, QC, J7J 0T9
NEQ : 1170394366

Monsieur Jonathan Aubut
Téléphone : 514 838-5272
Télécopieur :

Commande : (1788262)
2020-09-14 16 h 45
Transmission :
2020-09-14 16 h 45

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-14 16 h 45 - Téléchargement

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Securmax Systèmes Intégrés de Sécurité inc.
5654 Thimens
St-Laurent
Montréal, QC, h4r 2k9
http://www.securmax.com NEQ : 1145764511

Monsieur Mario Laflamme
Téléphone : 514 333-6633
Télécopieur : 514 333-6633

Commande : (1771238)
2020-07-29 14 h 34
Transmission :
2020-07-29 14 h 34

3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse
2020-08-10 14 h 09 - Courriel

3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date
2020-08-21 13 h 45 - Courriel

3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement
2020-08-24 14 h 20 - Courriel

3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis)
2020-08-28 13 h 44 - Courriel

3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau)
2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement

3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses
2020-09-03 9 h 17 - Courriel

3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses
2020-09-10 13 h 39 - Courriel

3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse
2020-09-15 13 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Siscom .. 2930, ave Watt, suite 103 Québec, QC, G1X 4G3 http://www.siscom.ca NEQ : 1143061589	Monsieur Félix Joncas Hébert Téléphone : 418 659-1960 Télécopieur :	**Commande : (1770698)** 2020-07-28 7 h 53 **Transmission :** 2020-07-28 7 h 53	3358841 - 20-18142 Addenda 1 Question Réponse 2020-08-10 14 h 09 - Courriel 3363777 - 20-18142 Addenda 2 Report de date 2020-08-21 13 h 45 - Courriel 3364297 - 20-18142 Addenda 3 Amendement 2020-08-24 14 h 20 - Courriel 3367419 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (devis) 2020-08-28 13 h 44 - Courriel 3367420 - 20-18142 Addenda 4 Question/Réponse (bordereau) 2020-08-28 13 h 44 - Téléchargement 3369903 - 20-18142 Addenda 5 Questions/Réponses 2020-09-03 9 h 17 - Courriel 3372735 - 20-18142 Addenda 6 Questions/Réponses 2020-09-10 13 h 39 - Courriel 3374607 - 20-18142 Addenda 7 Question Réponse 2020-09-15 13 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1215035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18142) - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds GDD 1215035003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218008001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure avec Pronex excavation inc une entente cadre d'une durée de 3 (trois) ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409.75$ (taxes incluses) et contingences de 114 975.00 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'accorder à Pronex excavation inc plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de type entente cadre pour la réfection du réseau de captage du biogaz au CESM, pour une somme maximale de 1 637 384,75 $ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2021-01;
2. Pour le service de l'environnement, d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.
3. Pour le Service des grands parcs, du mont-Royal et des sports (SGPMRS), d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 713 201,06 $.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-19 17:18

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

_____

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218008001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure avec Pronex excavation inc une entente cadre d'une durée de 3 (trois) ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409.75$ (taxes incluses) et contingences de 114 975.00 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente cadre pour répondre exclusivement aux besoins du Service de l'environnement et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et du rehaussement des puits et des infrastructures de suivi environnemental au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) à la suite de l'appel d'offres public SEAO 440913 et ce, pour une période de trois (3) ans.
Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est composé principalement d'un ancien site d'enfouissement d'une superficie de 72 hectares où ont été éliminées ± 39 millions de tonnes de matières résiduelles de différentes natures. La portion organique de matières résiduelles enfouies produit, sous certaines conditions, un gaz appelé biogaz constitué principalement de méthane (CH_4) et de dioxyde de carbone (CO_2).
Le biogaz en question est généré tant qu'il reste de la matière organique à décomposer et sa production s'étendra encore sur quelques décennies.

Depuis la reprise de la carrière Miron en 1988 par la Ville de Montréal, plusieurs dizaines de millions de dollars ont été investis afin de capter ce gaz explosif et nocif pour la santé et l'environnement.
Un réseau de conduites de diamètres allant de 100 à 600 mm a d'abord été mis en place avec plus de 300 puits de captage (aujourd'hui 265) pour ensuite évoluer dans le temps en fonction des besoins opérationnels.

Parallèlement aux activités de gestion des biogaz, le CESM a procédé au recouvrement final de l'ancien site d'enfouissement pour qu'ensuite le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) y amorce un ambitieux projet d'aménagement d'un parc métropolitain grandiose qui porte maintenant le nom de parc Frédéric Back. L'avancement de ce dernier projet a permis en août 2017, l'accès au public à une partie du site représentant environ 20 % de l'ancienne zone exploitée pour l'enfouissement des matières résiduelles.

Au fil des ans, plusieurs contrats se sont donc succédé afin de procéder aux modifications et à l'entretien du réseau de captage de biogaz qui, sous l'effet du tassement des déchets, se déforme ou se disloque, rendant des portions de conduite et éléments du réseau inopérants. Le présent contrat comporte donc 2 volets principaux qui sont:

- L'entretien du réseau de captage de biogaz;
- Le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures nécessaires pour l'aménagement du parc Frédéric Back en surface.

Maintenant qu'une partie du site est aménagée et accessible au public, et que d'autres s'ajouteront au fil du temps, ceci introduit des besoins additionnels soient :

- La préparation des espaces dans les secteurs déjà aménagés en prévision de travaux sur le réseau de biogaz souterrain;
- La remise en état des lieux après les interventions.

Le lancement de l'appel d'offres public par le biais du Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a eu lieu le 25 janvier 2021, l'ouverture le 25 février (30 jours).
Aucun addenda n'a été émis.
Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.
Des visites du site pouvaient être réalisées durant toute la période d'appel d'offres. La seule condition imposée était de faire une demande par écrit au bureau des soumissions demandant une date et heure pour l'obtention d'un rendez-vous. Aucun soumissionnaire n'a visité le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0291 - 31 mai 2018 : Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Pronex excavation inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-01 (2 soum.)

CE15 1317 - 29 juillet 2015 : Accorder à Opsis, Gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 977,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l’appel d'offres public 15 -6745 ;

CE15 0329 - 4 mars 2015 : Accorder à Construction et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 495 289,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2014-02;

CG12 0101 - 19 avril 2012 : Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour des services techniques de rehaussement de puits de captage de biogaz, la réfection et la mise

en place du réseau de captage final de biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 275 743,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public11-534944 - (2 soum.)

CG09 0293 - 27 août 2009 : Octroyer un contrat, pour une durée de 3 ans, à Environnement Routier NRJ pour la réfection du réseau de biogaz au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense de 1 933 365 $, taxes incluses - Appel d'offres public 9908 (3 soum.)

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à :

- La réparation, le remplacement et à l'entretien des conduites enfouies en polyéthylène de divers diamètres liant les puits de captage de biogaz aux équipements destinés à l'aspirer pour le valoriser ou l'éliminer.

- Le rehaussement, l'abaissement, le redressement et l'élimination de puits de biogaz.
- Le rehaussement, la dissimulation, l'élimination de piézomètres et des infrastructures.
- La remise en état des lieux particulièrement dans les zones déjà aménagées du parc Frédéric Back.

Les contingences représentent 7.5 % du montant du contrat.
Aucune dépense incidente pour le Service de l'environnement.

On dénombre quatre (4) preneurs de cahier des charges. Deux (2) soumissions ont été déposées et toutes deux étaient conformes. Cela représente 50 % des preneurs de documents d'appel d'offres. Les motifs de désistement pour ceux qui n'ont pas déposé d'offres sont inconnus.

Les preneurs du cahier des charges sont :

1- CMS Entrepreneurs Généraux Inc.
2- Construction Deric Inc
3- Entreprises G.N.P. inc.
4- Pronex Excavation inc.

JUSTIFICATION

Afin de respecter ses engagements en matière de protection de l'environnement et de sécurité du public, le CESM possède un réseau périphérique de deux conduites de 3.1 kilomètres et plusieurs branches totalisant approximativement 17 kilomètres raccordés aux 265 puits de captage actuellement en activité. Ce réseau installé principalement dans la première couche du recouvrement final est sujet à des bris lorsqu'il est soumis à des tensions générées par le tassement normal des déchets en perpétuelle décomposition.

Compte tenu du fait que des travaux de réparation du réseau de captage de biogaz sont à prévoir afin de conserver notre efficacité de soutirage, il est impératif de préparer par le biais d'un contrat externe, les interventions requises incluant la machinerie, l'outillage, les pièces et la main-d'oeuvre,
et ce, pour une période de trois ans. L'équipe du CESM ne possède ni l'expertise, ni la formation, ni l'équipement nécessaire à la réalisation de ces interventions sporadiques.
De plus, pour faciliter la gestion des activités et le respect de la loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), les deux volets soient l'entretien du réseau de captage et l'aménagement du site suite aux interventions sur le réseau de captage ont été regroupés.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), a participé à la rédaction du devis technique, à la production des estimés requis et à la conformité technique de leur domaine d'expertise.

Soumissions conformes	**Prix (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Pronex	1 522 409,75	114 975,00	1 637 384,75
CMS construction	3 113 590,84	114 975,00	3 228 565,84
Estimation des professionnels ($) Estimation faite par professionnel interne	1 049 523,42	114 975,00	1 164 498,42
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			2 318 000,30
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes la plus basse)/la plus basse x 100)			52,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)			1 591 181,09
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			104,52%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			472 886,33
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			45,06%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 591 181,09
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			104,52%

Comme information complémentaire, nous désirons mentionner que l'estimation des coûts a été faite en fonction des travaux et contrats passés. Lors des dernières années, l'équipe du CESM a effectué plusieurs contrats de nature similaire. Les coûts pour l'entretien du réseau de captage, le rehaussement des puits et piézomètres, l'aménagement ou le réaménagement du terrain ont été estimés par des professionnels.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 45.06 % à l'estimation réalisée à l'interne. Les facteurs qui peuvent expliquer cet écart de prix sont les suivants :

- La reprise des activités dans le domaine de la construction et la pénurie de main-d'oeuvre spécialisée expliquent en partie la hausse des prix du marché;
- La nature du contrat sans projet et échéancier défini crée une incertitude et des difficultés supplémentaires qui se reflètent sur les montants soumissionnés et qui se concrétisent par le fait qu'aucun des trois derniers adjudicataires n'a déposé d'offres;
- Les tâches et l'environnement de travail particulier (biogaz et parc) nécessitent des

précautions hors de l'ordinaire qui augmente le niveau de risque de l'entrepreneur et ont aussi des incidences sur les prix;
- L'expertise dans le domaine est rare et explique la faible concurrence d'où la compétitivité réduite;

Quant à l'écart de 104,52 % entre le plus bas soumissionnaire et la soumission de la compagnie CMS Construction, voici les hypothèses;

- Disponibilité de sa main-d'oeuvre qualifiée et un besoin potentiel du recrutement qui est plus complexe chaque année.
- Vision mal adaptée pour travailler dans un ancien lieu d'enfouissement sanitaire. L'entreprise a eu un contrat de nature similaire au début des années 2000 et à l'époque le site était un dépotoir avec des conditions de travail beaucoup plus difficiles. Nous devons mentionner que la visite des lieux était suggérée, mais pas obligatoire pour soumissionner. Le soumissionnaire ne s'est pas prévalu de ce droit, il n'avait donc possiblement pas une bonne connaissance des conditions du terrain. Il a donc dans certains cas privilégié le pire des scénarios pour estimer les coûts.
- Expérience lointaine et non représentative dans ce genre de projet sans planification possible de ressources et main-d'oeuvre. Les interventions sont nécessaires seulement s'il y a bris des infrastructures. Il n'y a donc un inconnu supplémentaire pour lui VS Pronex.
- Type de travaux. Le soumissionnaire est spécialisé dans des travaux de génie civil "brut ou grossier". Les travaux de finition doivent être exécutés par des sous-traitants.
- Au moment de déposer les soumissions en février 2021, toujours beaucoup d'incertitudes en lien avec la Covid-19.

Pour conclure, les écarts d'un grand nombre de postes dans la soumission déposée par CMS construction, sont considérables, mais que les informations recueillies ne permettent pas de conclure qu'il y a eu collusion ou geste délibéré afin de ne pas déposer d'offre compétitive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire maximale des travaux est évaluée 1 637 384,75 $ taxes et contingences incluses, ce qui permettra de couvrir plusieurs mandats pour une période de (trois) 3 ans.
Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ, est de 1 495 150,52 $.

Il s'agit d'un contrat de travaux par mandat sans imputation budgétaire dont les travaux seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des services.

Chaque mandat devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux articles du Règlement de délégation de pouvoirs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le captage et l'élimination/valorisation du biogaz font partie de la mission principale du CESM en terme d'engagements réglementaires et sociaux à long terme.
Le projet de rehaussement des puits de captage, des piézomètres et des infrastructures, permet de poursuivre le captage du biogaz, ce qui s'inscrit dans la liste des priorités (priorité no 1) de protection environnementale du plan stratégique de Montréal 2030 en termes de gaz à effet de serre (GES) puisque le méthane est l'un des gaz les plus dommageables parmi les (GES), 25 fois plus que le CO_2 (dioxyde de carbone). Il permet du même coup la valorisation d'une grande quantité d'énergie, celle-ci étant actuellement

convertie en électricité à la centrale Biomont.

Le contrat va contribuer au maintien du bilan des émissions de GES des activités du CESM, de plus, l'action # 18 du Plan Climat consiste à encourager le verdissement alors que l'aménagement du parc Fréderic Back est un important projet de verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'abord pour le Service de l'environnement de respecter ses engagements de capter le biogaz, un gaz explosif et puissant GES (25 fois plus dommageable que le CO_2) en maintenant le rendement optimum du réseau.
Ainsi, la Ville de Montréal confirme son intention de lutter contre les facteurs menant aux changements climatiques par le biais de la vérification et l'entretien des 17 kilomètres de conduites qui acheminent le biogaz vers sa valorisation ou son élimination
plutôt que sa migration dans les sols environnants ou dans l'atmosphère. Le second objectif est de permettre la poursuite des travaux d'aménagement du parc métropolitain, Frédéric Back, qui s'étend sur l'ensemble du site.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : mai 2021
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Gabrielle FONTAINE-GIROUX, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Clément ARNAUD, 26 mars 2021
Véronique PARENTEAU, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-7684
Télécop. : 514 872-7685

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-23

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2021-04-15

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 440913 — No du GDD : 1218008001

Titre de l'appel d'offres : Travaux par mandats: entretien du réseau de captage de biogaz et rehaussement des puits et infrastructures de suivi environnemental au CESM contrat

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 1 - 2021 — Ouverture originalement prévue le : 25 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 25 - 6 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total $
PRONEX EXCAVATION INC.	1 522 409.75
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	3 113 590.84

Estimation **interne** 1 086 513.75 $

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **40.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **104.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	X	☐	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218008001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Conclure avec Pronex excavation inc une entente cadre d'une durée de 3 (trois) ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409.75$ (taxes incluses) et contingences de 114 975.00 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ENV_1218008001_Info_Comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1213438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre mois à Mofax électrique ltée, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218.48 $ taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Mofax électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée pour une somme maximale de 752 218,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21016-167032-C ;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Mofax électrique ltée;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 11:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213438009**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre mois à Mofax électrique ltée, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218.48 $ taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage, édicules et chambres de vannes. Ces infrastructures doivent être maintenues dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité, afin de rencontrer les exigences opérationnelles et environnementales de traitements et de rejets des eaux usées.
Pour atteindre cet objectif, la DEEU doit exécuter divers travaux d'entretien et de réparation en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur ne peut être constatée qu'une fois sur les lieux. Pour faire face aux imprévus et aux différentes éventualités opérationnelles (vacances, maladies, besoins de main-d'oeuvre spécialisée ou autres), il est impératif que la DEEU puisse compter sur une main-d'oeuvre d'appoint pour compléter ses équipes de la division entretien.

La DEEU prévoit réaliser des travaux avec de la main-d'œuvre contractuelle, si un des critères suivants est rencontré :

• travaux d'améliorations;

• échéancier de réalisation serré;

• main-d'œuvre interne de la division entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;

• main-d'œuvre interne de la division entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

L'appel d'offres SP21016-167032-C a été publié le 19 février 2021 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021 au Service du greffe. La durée de la publication a été de 26 jours. Les soumissions sont valides durant 120 jours, soit jusqu'au 16 juillet 2021. Aucun addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0123 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

CE17 1947 - 13 décembre 2017 - Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton ltée pour des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 897,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17066-167032-C;

CE14 1279 - 13 août 2014 - Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 373 692,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2080-AE

DESCRIPTION

Le contrat inclut la fourniture de main-d'œuvre à taux horaire dans différentes disciplines de la construction : contremaître, électricien, électromécanicien, estimateur et chef d'équipe. Un montant forfaitaire au bordereau des prix a été prévu pour le transport des matériaux, la location d'équipements (grue, équipements spécialisés, etc.), l'achat de matériaux (pièces, accessoires électriques etc.), la fourniture d'outillage et de biens non durables (propane, essence, diesel, etc.).

Chaque mandat réalisé en vertu du contrat fait l'objet d'une estimation détaillée par l'entrepreneur, laquelle doit être approuvée par la Ville. Les travaux sont exécutés sur la base de temps et matériel (régie contrôlée) et toutes les feuilles de temps ainsi que les pièces justificatives doivent être approuvées et fournies avec la facture de l'entrepreneur.

Ce contrat ne prévoit aucun budget pour des contingences.

La durée prévue de ce contrat est de vingt-quatre mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres, il y a eu six preneurs du cahier des charges, incluant un organisme provincial. Aucun avis de désistement n'a été reçu. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.
L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les quatre soumissions reçues étaient conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mofax électrique ltée	752 218,48 $	-	752 218,48 $
La Cie Électrique Britton ltée.	814 383,16 $	-	814 383,16 $
Poulin Électrique inc.	849 050,13 $	-	849 050,13 $
Quantum Électrique inc.	992 816,31 $	-	992 816,31 $
Dernière estimation réalisée ($)	780 054,79 $	-	780 054,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(27 836,31 $) (3,57 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			62 164,68 $ 8,26 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est favorable de 3.57%.

Il est recommandé d’octroyer le contrat à Mofax électrique ltée. au prix de sa soumission, soit 752 218,48 $

Dans le cadre de cet appel d'offres l'autorisation de contracter de l'AMP n'était pas requise.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé:

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA),
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ),
- n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville,
- n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l’exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la DEEU est de 752 218,48 $ taxes incluses.
Ceci représente un montant de 686 875.74 $, net de ristournes de taxes.

Un montant de 225 665,54 $ (30%) taxes incluses sera comptabilisé au budget de fonctionnement et la différence (526 552,94 $) sera financé par emprunt à la charge de l'agglomération.

La répartition annuelle prévue pour le budget de fonctionnement est la suivante:

2021: 45 133,10 $

2022: 90 266,22 $

2023: 90 266,22 $

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention de la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent contrat contribue à maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité les équipements et les infrastructures de la DEEU, afin de rencontrer les exigences opérationnelles et environnementales de traitements et de rejets des eaux usées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, le fonctionnement optimal des équipements et des infrastructures sous la responsabilité de la DEEU pourrait être compromis. Par conséquent, les risques de débordements d'égouts et de rejets d'eaux non traitées au fleuve Saint-Laurent seraient élevés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 20 mai 2021
Fin prévue du contrat : juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 705-0659
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP21016-167032-C
Numéro de référence : 1454655
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1853690)** 2021-02-21 20 h 22 **Transmission :** 2021-02-21 20 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1853343)** 2021-02-19 13 h 14 **Transmission :** 2021-02-19 13 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 http://www.britton.ca	Monsieur André Gagnon Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	**Commande : (1853880)** 2021-02-22 9 h 10 **Transmission :** 2021-02-22 9 h 10	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mofax Electrique Ltée 850 Marshall Laval, QC, H7S 1K1	Monsieur Jean-Sébastien Giguère Téléphone : 450 667-6877 Télécopieur : 450 667-4277	**Commande : (1853982)** 2021-02-22 10 h 03 **Transmission :** 2021-02-22 10 h 03	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Poulin Électrique (Claude Poulin) 1828 ch Sainte-Angélique Saint-Lazare, QC, j7t 2x8 http://www.poulinelectrique.com	Madame Ioana Rusu Téléphone : 514 867-3149 Télécopieur :	**Commande : (1859962)** 2021-03-03 8 h 45 **Transmission :** 2021-03-03 8 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Benjamin Sauvé Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	**Commande : (1853199)** 2021-02-19 10 h 46 **Transmission :** 2021-02-19 10 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat d'une durée approximative de vingt-quatre mois à Mofax électrique ltée, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218.48 $ taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1213438009_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Nathalie FRIGON
Conseillere budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1218115003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes incluses (contrat : 1 082 489,63 $ + contingences : 162 373,44 $) - Appel d'offres public IMM-15673 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Summa métal Architectural et Structural Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit 1 082 489,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15673;
2. d'autoriser une dépense de 162 373,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,54 % par l'agglomération, pour un montant de 472 022,96 $, taxes incluses et à 56,46 % par la ville centre pour un montant de 612 090,41 $, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-15 15:55

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218115003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes incluses (contrat : 1 082 489,63 $ + contingences : 162 373,44 $) - Appel d'offres public IMM-15673 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode «*Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme)
CE21 0312 du 10 mars 2021 - Accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678

CE21 0314 du 10 mars 2021 - Accorder à Vitrerie RD ltée*,* plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PROMDEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78$ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc.

(D.B.A Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19$ + contingences: 8 881,82$ $)

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept
A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences). – Appel d'offres publiques IMM-15671

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) - Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire)

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et

2 non-conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance en continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires)

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés,équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » consistent principalement en la fourniture de la main d'oeuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux de structure d'acier de la salle polyvalente, incluant la démolition de la tente existante.
L'appel d'offres public IMM-15673, publié le 22 février 2021 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de trente-neuf (39) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 29 juillet 2021.

Un (1) addenda a été publié et la nature de celui-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	**Date d'émission**	**Description**	**Impact monétaire**
No.1	2021-03-19	Précisions techniques, ajout des mesures entourant la gestion sanitaire Covid-19, et un report de date de clôture	Oui

L'addenda a causé un report de la date d'ouverture des soumissions, initialement prévue le 23 mars 2021, au 1er avril 2021, soit un délai de 9 jours.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public IMM-15673 pour lequel il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels un seul a déposé une soumission (50%). Un preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

La seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- *Summa Métal Architectural et Structural Inc.*

Firmes soumissionnaires	**Prix soumissionnés (taxes incluses) $**	**Autres contingences (taxes incluses) $**	**Total (taxes incluses) $**
Summa Métal Architectural et Structural Inc.	1 082 489,63 $	162 373,44 $	1 244 863,07 $
Dernière estimation réalisée par le Gérant de construction	1 189 460,00 $	178 419,00 $	1 367 879,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			(123 015,93) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			-8,99 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, le Gérant de construction ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Summa Métal Architectural &

Structural inc.

Les dernières estimations pour le projet étaient à 1 189 460 $, taxes incluses, incluant le coût estimé pour l'addenda émis. Il s'agit d'un écart de -8,99% par rapport au montant proposé par le plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

Il y a un écart de prêt de -9 % entre l'estimation du Gérant et la proposition du soumissionnaire unique. Aucun poste spécifique n'a pu être identifié comme seule explication, c'est plutôt une répartition généralisée. Il est possible que le Gérant ait surestimé le prix de la fourniture de l'acier en raison des fluctuations importantes du marché actuel. Notons qu'un écart de moins de 10 % est considéré comme étant à l'intérieur des marges dites normales d'estimation.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 12 avril 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée du mandat, nous permettant de conclure qu'il a une compréhension adéquate de la portée des travaux et des enjeux de mobilisation.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

L'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 082 489,63 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 162 373,44 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 50 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 244 863,07 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne. Elle est prévue en totalité en 2021.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 1 244 863,07 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

<u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> (SGPI) :

- un montant de 702 849,69 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 542 013,38 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d’immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d’obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants
« professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de travaux pour le lot 0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente» doit avoir lieu en mai 2021 afin de respecter le calendrier de réalisation du projet. Un retard dans l'octroi du contrat de travaux aurait un impact sur les lots subséquents du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 5 mai 2021
Passage au conseil municipal : 17 mai 2021
Passage au conseil d’agglomération : 20 mai 2021
Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 24 mai 2021
Période de travaux : Septembre à fin novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte SAINT-HILAIRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 5148722407
Télécop. : 5142803597

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-15

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0505: Structure d'acier de la salle polyvalente
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15673

Summa Métal Architectural et Structural inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		1,1%	10 700,00	10 700,00		1 067,33		**22 467,33**
	Travaux de démolition		3,4%	32 000,00	1 600,00		3 192,00		**36 792,00**
	Structure d'acier		95,0%	894 800,00			0,00		**894 800,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Mesures sanitaires COVID		0,4%	4 000,00	200,00		399,00		**4 599,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**941 500,00**	**47 075,00**		**93 914,63**		**1 082 489,63**
	Contingences		15,0%	141 225,00	7 061,25		14 087,19		162 373,44
	Total - Contrat :			**1 082 725,00**	**54 136,25**		**108 001,82**		**1 244 863,07**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 082 725,00**	**54 136,25**		**108 001,82**		**1 244 863,07**
Ristournes:	Tps	100,00%			54 136,25				54 136,25
	Tvq	50,0%					54 000,91		54 000,91
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 082 725,00**	**0,00**		**54 000,91**		**1 136 725,91**

POMERLEAU

SIÈGE SOCIAL/HEAD OFFICE 521, 6e AVENUE, SAINT-GEORGES QC G5Y 0H1 CANADA **T**_418 228-6688
ST. JOHN'S 99 AIRPORT ROAD, SUITE 200, ST. JOHN'S NL A1A 4Y3 CANADA **T**_709 739-5652
HALIFAX 1496 BEDFORD HIGHWAY, SUITE 500, BEDFORD NS B4A 1E5 CANADA **T**_902 468-3669
QUÉBEC 562, CHEMIN OLIVIER, LÉVIS QC G7A 2N6 CANADA **T**_418 626-2814
MONTRÉAL 500, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 300, MONTRÉAL QC H2Y 1S1 CANADA **T**_514 789-2728
OTTAWA 220-343 PRESTON STREET, OTTAWA ON K1S 1N4 CANADA **T**_613 244-4828
TORONTO 185 THE WEST MALL, SUITE 1100, TORONTO ON M9C 5L5 CANADA **T**_416 207-0848
CALGARY 6228, 2ND STREET S.E., SUITE 230, CALGARY AB T2H 1J5 CANADA **T**_403 283-2799
VANCOUVER 900 HASTINGS STREET WEST, SUITE 1100, VANCOUVER, BC V6C 1E5 CANADA **T**_604 592-9767

RBQ_2748-1162-70 ISO_9001:2015 **POMERLEAU.CA**

Montréal, le 12 avril 2021

Monsieur Guy Daigneault, arch.
Chargé de projet – Grands projets immobiliers
VILLE DE MONTRÉAL
303, rue Notre-Dame est, bur.3A-24.08
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

POM_VILLE-MTL.047

PROJET : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville de Montréal

OBJET : Recommandation
Lot 0505 – Structure d'acier de la salle polyvalente
Contrat #15673

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions reçues le 1er avril 2021, nous vous transmettons notre recommandation.

Seulement un (1) entrepreneur a retiré le *Cahier des charges* pour ce lot public et il a déposé une soumission. L'unique soumissionnaire fut donc *SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL & STRUCTURAL INC.* au montant de neuf cent quarante et un mille cinq cents dollars (941 500,00$) TPS/TVQ en sus.

Nous avons étudié l'unique soumission reçue pour le lot mentionné en titre. Étant donné la situation d'unique soumissionnaire et afin de discuter et comprendre le prix reçu, nous suggérons à la Ville de rencontrer le soumissionnaire. La rencontre a eu lieu, le 12 avril avec le soumissionnaire, le professionnel en structure NCK, la Ville et nous. Cette réunion nous a permis de constater que le soumissionnaire unique a bien compris la portée des travaux de ce lot.

Pour ce lot, l'estimé du Gérant est à un million trente-quatre mille cinq cent trente-huit dollars (1 034 538,00$) TPS/TVQ en sus. Le budget révisé de ce lot est de sept cent trente et un mille trois cent quarante dollars (731 340,00$). Nous trouvons donc un écart de 9% par rapport à notre estimé.

…/2

Avec l'analyse, nous observons qu'aucun élément particulier ne pourrait expliquer l'entièreté de l'écart. C'est plutôt une répartition généralisée. Nous avons possiblement surestimé le prix de la fourniture de l'acier avec tous les faits constatés sur le marché actuel de l'acier. Aussi, nous croyons que les connaissances du projet de ce soumissionnaire, puisqu'il a un autre contrat en cours, ont été bénéfiques et que ceci s'est révélé dans son prix déposé. Étant donné le peu d'écart entre notre estimé et celui de la soumission reçue, et aussi la rareté des entrepreneurs spécialisés dans ce domaine, nous sommes d'avis que la Ville devrait octroyer le mandat à l'unique soumissionnaire.

Enfin, nous joignons à la présente le tableau qui a servi de base à notre étude. Par ailleurs, une certaine contingence doit être envisagée étant donné que nous sommes dans un bâtiment existant et que certains imprévus pourraient survenir pendant les travaux.

Enfin, nous vous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL & STRUCTURAL INC.** à un montant de **NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (941 500,00$)** TPS/TVQ en sus. Cette soumission est donc conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

POMERLEAU INC.

Patricia Nicol, ing.
Gérante de projets sénior

PN/hc

p.j. Analyse des soumissions

c.c.	Mme Charlotte Saint-Hilaire	Gestionnaire immobilier	VILLE DE MONTRÉAL
	Mme Caroline Doyon	Conceptrice des aménagements	VILLE DE MONTRÉAL
	M. Claude Fortin	Gestionnaire pré-construction	POMERLEAU

ANALYSE DES SOUMISSIONS
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0505 - STRUCTURE D'ACIER DE LA SALLE POLYVALENTE

Description	**ENTREPRENEURS**	**REMARQUES**
	SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.	
Appel d'offres public:		
Visite de chantier du **1er au 26 mars 2021**	02/03/2021	
Fermeture du lot: **01/04/2021 à 13h30**	✓	
Documentation:		
Formulaire de soumission et signature	✓	
Date de la soumission	**Pas datée**	
Période de validité - 120 jours	✓	
Liste des documents reçus: Addenda (1)	✓	
Ventilation des coûts	✓	
Liste des prix unitaires	N/A	
Cautionnement de soumission	✓	
Cautionnement d'exécution	✓	
Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services	Lettre d'engagement	
Convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution	Lettre d'engagement	
Résolution de signature	**M. Nestor Stella**	
Licence RBQ et date d'expiration	Échéance 4 novembre	
Attestation du ministère du Revenu du Québec (90jours)	Échéance 30 juin 2021	
Certificat d'assurances et avenant	Lettre d'intention incluse Resp. civile à 1M$ Resp. auto à 1M$ Montant global à 5M$	
Autorité des marchés financiers	Échéance 29 novembre 2021	
Autres éléments:		
Proposition alternative	N/A	
Résultats:		
	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, mais non datée	

ANALYSE DES SOUMISSIONS

Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0505 - STRUCTURE D'ACIER DE LA SALLE POLYVALENTE

						ESTIMÉS	
					ENTREPRENEURS	PROF.	GÉRANT
Description *(à partir de la ventilation de la soumission)*		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**	***SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.***	***BMAA***	***Pomerleau***
Chapitre 00 - Conditions générales							
0.1	Cautionnement et assurances	1	Lot		10 700.00 $		8 000.00 $
0.2	Frais généraux de chantier incluant l'administration et profit	1	Lot		INCLUS AUX AUTRES ARTICLES		40 000.00 $
	TOTAL DU CHAPITRE 00 - Conditions générales				**10 700.00 $**	**0.00 $**	**48 000.00 $**
Chapitre 01 - TRAVAUX DE DÉMOLITION		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**			
1.1	Démolition et disposition de la tente existante	1	Lot		12 800.00 $		10 500.00 $
1.2	Démolition de béton pour l'installation de renforts	1	Lot		7 200.00 $		10 000.00 $
1.3	Démolition pour ancrage à la structure existante	1	Lot		12 000.00 $		5 000.00 $
	TOTAL DU CHAPITRE 01 - TRAVAUX DE DÉMOLITION				**32 000.00 $**	**0.00 $**	**25 500.00 $**
Chapitre 02 - STRUCTURE D'ACIER		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**			
2.1	**Charpente de la salle polyvalente**						
2.1.1	Fabrication et livraison	1	Lot		**366 300.00 $**		**894 115.00 $**
2.1.2	Montage	1	Lot		**486 800.00 $**		**Inclus dans 2.1.1**
2.1.3	Finition	1	Lot		**Incluse**		**Inclus dans 2.1.1**
2.1.4	Pontage métallique	1	Lot		**41 700.00 $**		**35 107.00 $**
2.2	**Autres éléments**						
2.2.1	Linteaux pour mur rideau	1	Lot		**Inclus**		**11 816.00 $**
2.2.2	Ragréage de béton - coulis	1	Lot		**Inclus**		**20 000.00 $**
	TOTAL DU CHAPITRE 02 - STRUCTURE D'ACIER				**894 800.00 $**	**0.00 $**	**961 038.00 $**
ITEMS À PRIX UNITAIRES INCLUS DESCRIPTION		**Quantité propable**	**Unité**	**Prix unitaire**			
A.1	*Mesures sanitaires supplémentaires - Selon le Guide Covid-19*	4	Mois	1000	4 000.00 $		Non évalués
	TOTAL DES ITEMS À PRIX UNITAIRES				**4 000.00 $**	**0.00 $**	**Non évalués**
	SOUS-TOTAL				**941 500.00 $**	**0.00 $**	**1 034 538.00 $**
	TPS 5%				**47 075.00 $**	**0.00 $**	**51 726.90 $**
	TVQ 9.975%				**93 914.63 $**	**0.00 $**	**103 195.17 $**
	Grand total avec les taxes :				**1 082 489.63 $**	**0.00 $**	**1 189 460.07 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15673
Numéro de référence : 1453344
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL LOT L0505 – STRUCTURE D'ACIER DE LA SALLE POLYVALENTE

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1854677)** 2021-02-22 21 h 02 **Transmission :** 2021-02-22 21 h 02	3481854 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites 2021-03-19 12 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Summa Métal Architectural & Structural Inc. 3140, Boul. des Entreprises Terrebonne, QC, J6X 4J8 http://www.summametal.com NEQ : 1170620653	Monsieur NESTOR STELLA Téléphone : 514 546-7742 Télécopieur :	**Commande : (1855246)** 2021-02-23 15 h 38 **Transmission :** 2021-02-23 15 h 38	3481854 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites 2021-03-19 12 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218115003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes incluses (contrat : 1 082 489,63 $ + contingences : 162 373,44 $) - Appel d'offres public IMM-15673 - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218115003 - Travaux de construction du lot L0505 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218161001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes incluses (contrat : 1 583 662,20 $ + contingences (10 %) : 158 366,22 $ + incidences : 102 790,31 $) - Appel d'offres public (21-6572) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 662,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (21-6572);

2. D'autoriser une dépense de 158 366,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. D'autoriser une dépense de 102 790,31 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. De procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson Inc.;
5. D'imputer cette dépense, ***après avoir opéré le virement budgétaire requis,*** conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 1 844 818,73 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-25 16:26

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218161001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes incluses (contrat : 1 583 662,20 $ + contingences (10 %) : 158 366,22 $ + incidences : 102 790,31 $) - Appel d'offres public (21-6572) - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) souhaite procéder à des travaux de réaménagement ponctuels, en lien avec le maintien de son actif, pour des aménagements et ouvrages qui ont atteint un niveau de désuétude parfois critique, dans quatre secteurs du parc du Mont-Royal :

- l'entrée Peel, située sur le flanc sud;
- l'entrée Trafalgar, située sur le versant ouest;
- le secteur du lac aux Castors;
- le chemin de ceinture dans sa partie nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0280 – 31 mai 2018 – Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal. Site patrimonial déclaré – Dépense totale de 1 079 519,90 $, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6974 – 2 soumissionnaires.
CG17 0489 – 20 septembre 2017 – Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar–Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 758 263,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6027 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat comprennent :
Flanc sud (entrée Peel) :

- Reconstruction de sections d'escaliers;
- Reconstruction et bonification des ouvrages de gestion d'eau;
- Travaux de plantation (arbres, arbustes et vivaces indigènes);
- Installation de mobilier.

Escalier Trafalgar et chemin Smith :

- Reconstruction et prolongation de l'escalier en bois;
- Installation de nouveaux lampadaires, construction d'un massif électrique et retrait de poteaux de bois et des fils aériens;
- Travaux de plantation (arbres, arbustes et vivaces indigènes);
- Installation de mobilier et de signalisation.

Sentier à l'est du lac aux Castors :

- Travaux de nivellement, de resurfaçage et de gazonnement.

Chemin de ceinture :

- Ajout de bollards amovibles sur le chemin de ceinture.

Pour ce contrat, un montant équivalent à 10 % de sa valeur est prévu en contingences, soit 158 366,22 $ taxes incluses. Un montant de 102 790,31 $ taxes incluses, est prévu en incidences.

Le processus de sollicitation du marché suivi pour le présent dossier est un appel d'offres public. La période d'appel d'offres a débuté le 5 mars 2021 et elle s'est terminée 35 jours plus tard, soit le 8 avril 2021, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le Journal de Montréal et diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Cinq (5) addenda ont été émis respectivement le 16, 19, 29, 30 mars et le 1er avril 2021. L'addenda no 1 concernait le report de la date d'ouverture des soumissions et comprenait l'ajout des plans des travaux d'électricité et de structures. Les autres addenda ont apporté des précisions aux documents d'appels d'offres et ont permis de répondre aux questions posées. Les cinq (5) addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des treize (13) preneurs des documents d'appel d'offres, trois (3) ont déposé une soumission, soit 23 % des preneurs. Dans tous les cas, les soumissions déposées ont été jugées conformes. Les dix (10) autres preneurs, qui n'ont pas déposé de soumission, n'ont pas indiqué leurs raisons.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences - 10 %)	**TOTAL** (taxes incluses, moins les incidences)
St-Denis Thompson Inc.	1 583 662,20 $	158 366,22 $	1 742 028,42 $
Les Entreprises Ventec inc.	1 874 816,84 $	187 481,68 $	2 062 298,52 $
Aménagement Côté Jardin inc.	1 892 079,60 $	189 207,96 $	2 081 287,56 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 286 492,60 $	128 649,26 $	1 415 141,86 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			326 886,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			23,10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			320 270,10 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			18,38 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 23,10 % à l'estimation réalisée par la Ville, Rousseau-Lefebvre inc. et Les Services EXP inc.

- La comparaison par poste de dépenses entre les soumissions conformes et l'estimation démontre que la plupart des prix sont plus élevés. Une grande variation de prix est également observable pour certains items, dont les matériaux (bois et structure métallique).
- La situation de la Covid-19 crée de l'incertitude chez les entrepreneurs quant aux façons de faire, aux chaînes d'approvisionnement et aux dépenses à assumer.
- Le taux d'occupation des entrepreneurs et l'explosion récente du coût des matériaux expliquent les différences observées.

Il est proposé d'octroyer ce contrat, car la possibilité d'obtenir un meilleur prix dans le cadre d'un nouvel appel d'offres est peu probable à court et à moyen terme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et il détient l'autorisation requise de l'Autorité des marchés publics, datée du 22 juin 2017 et toujours valide.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement pour un contrat d'exécution de travaux et dont le montant net du contrat est supérieur à 1 000 000,00 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 844 818,73 $, taxes incluses, incluant un montant de contingences de 158 366,22 $, sera assumé comme suit :

La dépense, net de ristournes sur les taxes, de 1 684 565,40 $ sera financée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-033 - Prog. réaménagement parc Mont-Royal - CG19 0631.

La dépense de 1 684 565,40 $ est subventionnée au montant de 309 467,50 $ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net

à la charge de la Ville de 1 375 097,90 $ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes : 17-01.02.06.00-0134 et 18-01.02.01.00-0174.

Numéro de recommandation de crédit	MCC	Ville de Montréal	Total
17-01.02.06.00-0134	0 $	253 655,00 $	253 655,00 $
18-01.02.01.00-0174	309 467,50 $	309 467,50 $	618 935,00 $
(Somme des recommandations de crédit)	309 467,50 $	563 122,50 $	872 590,00 $

Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 1 684 565,40 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	Total
34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	1 619 565,40 $	65 000,00 $	1 684 565,40 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement dans plusieurs secteurs de la montagne, les aménagements proposés s'inscrivent dans le Plan Montréal durable 2016-2020, notamment :

- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l’accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux aura un impact sur divers ouvrages existants qui continueront à se détériorer, ce qui nuira à l'accessibilité et à la sécurité des déplacements des usagers du parc.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses administratives spéciales du contrat afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes d'approbation du dossier décisionnel :

- 5 mai 2021 : Comité exécutif
- 17 mai 2021 : Conseil municipal
- 20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

Étapes suivantes :

- Septembre 2021 : Début des travaux

- Décembre 2021 : Fin des travaux (Possibilité que certains travaux de plantation soient effectués au printemps 2022.)

Le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré en conformité avec les lois de protection de la faune permettant des travaux à certaines périodes de l'année seulement et comportant des arrêts de chantier au printemps et en été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michele DE BENEDICTIS
Architecte paysagiste

Tél : 514 546-2692
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Clément ARNAUD
Chef de division - aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514 984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2021-04-23

Approuvé le : 2021-04-23

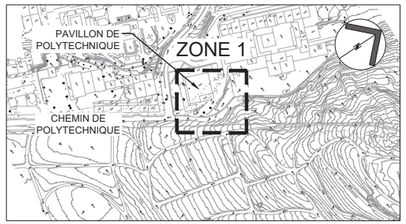

01 001 PLAN - SECTEUR DU CHEMIN DE CEINTURE
ÉCHELLE 1:5000

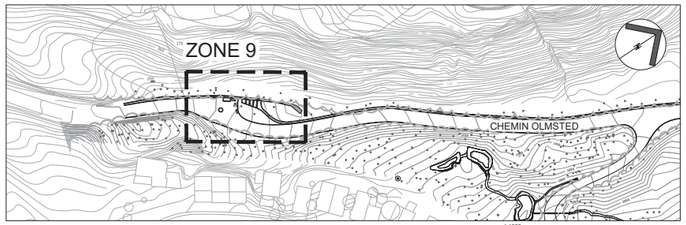

02 001 PLAN - SECTEUR DU RÉGULATEUR
ÉCHELLE 1:1500

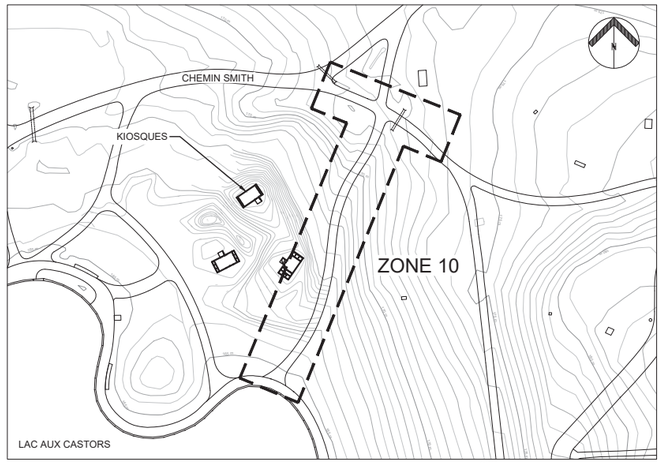

03 001 PLAN - SECTEUR DES KIOSQUES DU LAC AUX CASTORS
ÉCHELLE 1:1000

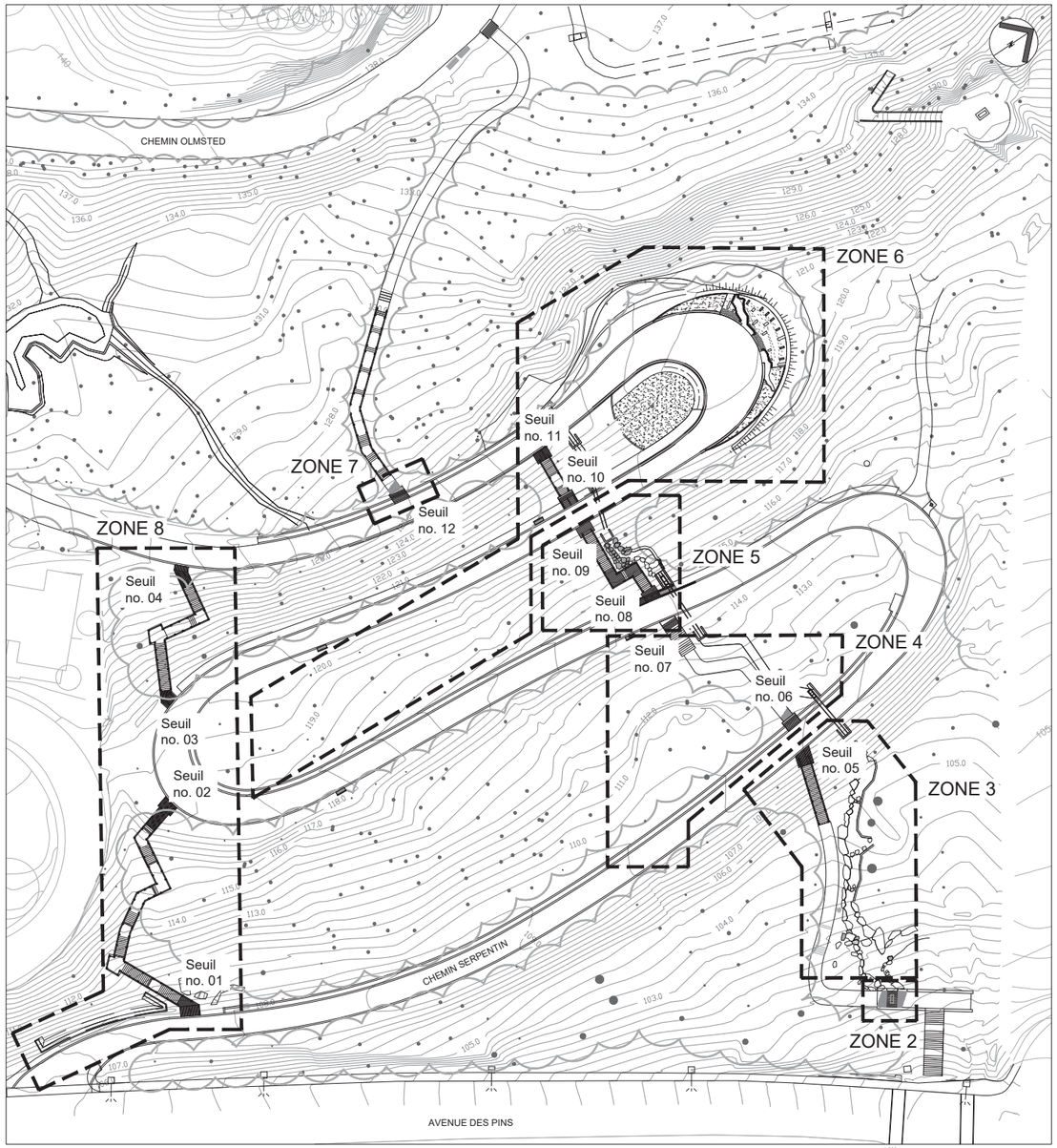

04 001 PLAN - SECTEUR CENTRAL
ÉCHELLE 1:500

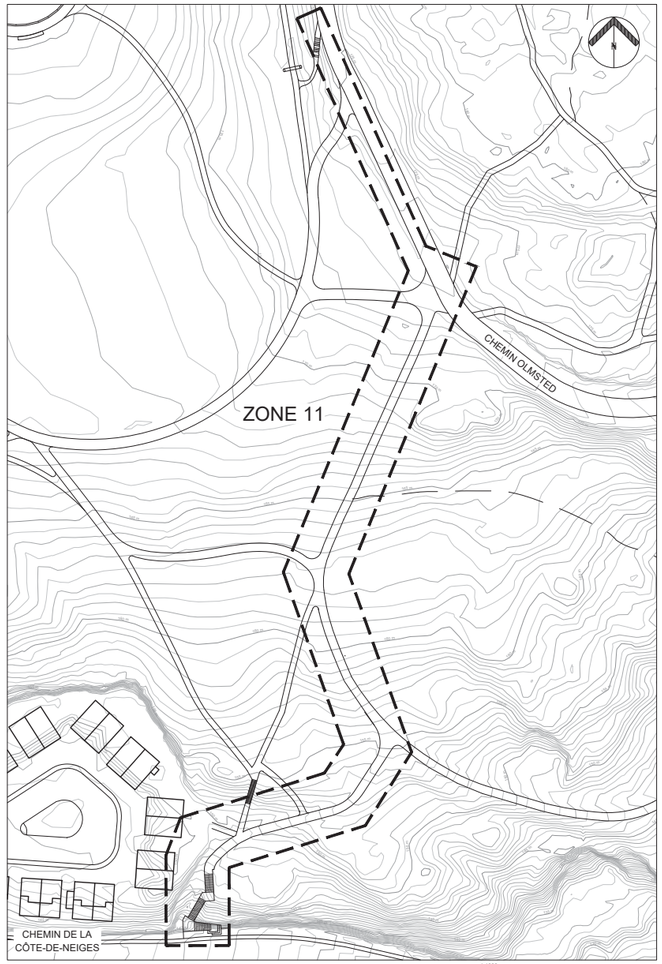

05 001 PLAN - SECTEUR DE L'ESCALIER TRAFALGAR
ÉCHELLE 1:1000

Fichier : 20471-PLD

Légende:

Plan clé :

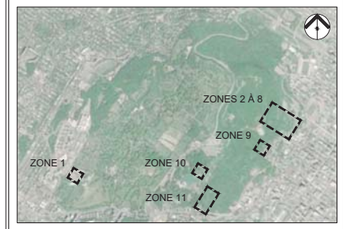

ROUSSEAU LEFEBVRE
Environnements performants

LAVAL
100, rue Tourangeau Est,
Laval (Québec), H7G 1L1
t: 450.663.2145
MONTRÉAL
2030, boul. Pie-IX, bureau 403,
Montréal (Québec), H1V 2C8
t: 514.523.9559

No	Description	Date	Par
01	ÉMIS POUR SOUMISSION	26-02-21	MG

Révisions

B.M.
Élévation :

Échelle : INDIQUÉE
Date : FÉVRIER 2021
Dessin : ALAN VIGNON
Responsable du projet : MATHIEU CONTINELLI
Approbation : MÉLANIE GLORIEUX

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Mélanie Glorieux
#352
26-02-2021

Nom du projet :

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT SUR LE FLANC SUD ET ESCALIER TRAFALGAR

Numéro de contrat : 21-6572

Titre du plan :

SECTEURS D'INTERVENTION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Montréal

Chef de division : CLÉMENT ARNAUD

No du plan : 001
No de l'index : 0225-220

No 02 / 25

P:\P - PROJETS EN COURS\0471-MH - FLANC SUD_MONT-ROYAL_MONTREAL\GP\LAYOUTS_ANS\20471-PLD.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Sophie Sirois

De: pascale.ouellet@amp.quebec
Envoyé: 21 avril 2020 07:48
À: Denise Dubois
Objet: RE: AMP - dossier St-Denis Thompson inc.
Pièces jointes: AMP-RGB_c7afbc87-9688-407c-b29a-9f35ba2c3318.png

Madame,

Je confirme que le dossier pour le renouvellement de St-Denis Thompson inc. est complet et présentement en cours en vérification auprès de nos partenaires.

Voici quelques précisions pertinentes :

Puisque vous avez envoyé votre demande de renouvellement avant la date du 90 jours, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé durant la période d'analyse de votre demande à poursuivre l'exécution de vos contrats en cours, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Votre entreprise reste en vigueur dépassé la date du premier 3 ans, et le REA – Registre des entreprises autorisées AMP, **fait foi de tout** : https://amp.quebec/rea/

Vous pouvez donc imprimer le résultat de vos recherches et joindre la copie à votre soumission

Salutations,

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Pascale Ouellet
Agente d'autorisation aux marchés publics
Autorité des marchés publics
T. 418 646-1566
525, boul. René-Lévesque Est, RC.30, Québec (Québec) G1R 5S9
pascale.ouellet@amp.quebec

De : Denise Dubois [mailto:ddubois@stdenisthompson.com]
Envoyé : 20 avril 2020 15:59
À : Ouellet, Pascale <pascale.ouellet@amp.quebec>
Objet : AMP - dossier St-Denis Thompson inc.

Bonjour madame Ouellet,

Nous avons fait notre renouvellement en décembre dernier, est-ce que vous pouvez me dire où en est notre dossier? Nous avons des soumissions qui ferment au début mai et ils nous demandent une lettre de l'AMP, est-ce que vous avez un document que nous pouvons mettre dans notre soumission.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

St-Denis Thompson
Restauration de bâtiments
Entrepreneur général

Denise Dubois, CPA, CGA
Contrôleur
ddubois@stdenisthompson.com
1215, rue Hickson, Montréal QC H4G 2L6
T. 514 523-6162, p. 207 - F. 514 528-1880

stdenisthompson.com
ISO 9001
RBQ 8005-4331-86

Le présent message contient des renseignements de nature confidentielle réservés uniquement à l'usage du destinataire. Toute diffusion, distribution, divulgation, utilisation ou reproduction de la présente communication, et de tout fichier qui y est joint, est strictement interdite. Si vous avez reçu le présent message électronique par erreur, veuillez informer l'expéditeur et supprimer le message immédiatement.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-6572
Numéro de référence : 1458926
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réaménagement sur le flanc sud et escalier Trafalgar

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3 NEQ : 1142636142	Madame Brigitte Clermont Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	**Commande : (1865786)** 2021-03-11 20 h 52 **Transmission :** 2021-03-11 20 h 52	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 09 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 56 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Aménagement Coté Jardin Inc 4303 rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2 NEQ : 1143147123	Monsieur Jean-Patrick Blanchette Téléphone : 514 939-3577 Télécopieur : 514 939-3174	**Commande : (1866070)** 2021-03-12 10 h 02 **Transmission :** 2021-03-12 10 h 02	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 06 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 7 h 59 - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 55 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BT Alliance	Monsieur Joey Pileggi	**Commande : (1862803)**	3476282 - Addenda 01_Report (devis)

11725, Boul. Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1C1R2 NEQ : 1172662505	Téléphone : 514 494-2624 Télécopieur : 514 494-0621	2021-03-08 12 h 58 **Transmission :** 2021-03-08 12 h 58	2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 11 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 56 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1862417)** 2021-03-08 9 h 12 **Transmission :** 2021-03-08 9 h 12	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 8 h 26 - Courriel 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 43 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 43 - Courriel 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 43 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 04 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 7 h 59 - Courriel 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 55 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Groupe Thermo-Lite inc 9065 rue champ d'eau Montréal, QC, h1p3m3 https://www.Thermo-Lite.ca NEQ : 1167168765	Madame Daphné Laberge Téléphone : 438 494-4034 Télécopieur :	**Commande : (1870269)** 2021-03-19 8 h 59 **Transmission :** 2021-03-19 8 h 59	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-19 8 h 59 - Téléchargement

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 08 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 55 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Les Entreprises Ventec Inc
5600 rue Notre-Dame O Bureau 104
Montréal, QC, H4C 1V1
https://ventecinc.com/ NEQ : 1145668878

Monsieur Domenico A. Scirocco
Téléphone : 514 932-5600
Télécopieur : 514 932-8972

Commande : (1866982)
2021-03-15 10 h 30
Transmission :
2021-03-15 17 h

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 10 h 11 - Messagerie

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 10 h 19 - Messagerie

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 10 h 28 - Messagerie

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 10 h 47 - Messagerie

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 10 h 53 - Messagerie

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 46 - Messagerie

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 19 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h 19 - Messagerie

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Marc Morin Électrique Inc.
343 avenue Broadway
Montréal-Est, QC, H1B 5A7
NEQ : 1142932608

Monsieur Marc Morin
Téléphone : 514 252-0558
Télécopieur : 514 259-5652

Commande : (1867876)
2021-03-16 10 h 09
Transmission :
2021-03-16 10 h 09

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 10 h 09 - Téléchargement

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 43 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 43 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 43 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 05 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 7 h 59 - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 55 - Courriel

			3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1863555)** 2021-03-09 11 h 02 **Transmission :** 2021-03-09 13 h 25	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Courriel 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 10 h 13 - Messagerie 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 10 h 22 - Messagerie 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 8 h 25 - Courriel 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 10 h 52 - Messagerie 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 10 h 48 - Messagerie 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 10 h 54 - Messagerie 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 11 h 15 - Courriel 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 7 h 44 - Courriel 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 50 - Messagerie 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 21 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h 21 - Messagerie 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 9 h 56 - Courriel 3493653 - Addenda 05 2021-04-01 18 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Ramcor Construction Inc. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal, QC, H1z 4E9 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1861968)** 2021-03-05 14 h 43 **Transmission :** 2021-03-05 20 h 56	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 11 h 03 - Télécopie 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 10 h 12 - Messagerie 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 11 h 07 - Télécopie 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 10 h 20 - Messagerie 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 10 h 29 - Messagerie 3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan) 2021-03-16 10 h 29 - Messagerie 3476349 - Addenda 01_Report_suite.. 2021-03-16 10 h 47 - Messagerie 3476350 - Addenda 01_Report_suite... 2021-03-16 10 h 54 - Messagerie 3481554 - Addenda 02 (devis) 2021-03-19 13 h 59 - Télécopie 3481555 - Addenda 02 (bordereau) 2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement 3488221 - Addenda 03 (devis) 2021-03-29 10 h 58 - Télécopie 3488222 - Addenda 03 (plan) 2021-03-29 7 h 48 - Messagerie 3488223 - Addenda 03 (bordereau) 2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement 3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis) 2021-03-29 8 h 20 - Messagerie 3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan) 2021-03-29 8 h 20 - Messagerie 3489680 - Addenda 04 2021-03-30 12 h 43 - Télécopie 3493653 - Addenda 05 En cours d'envoi - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9 NEQ : 1167019216	Monsieur Dan Renauld Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1864069)** 2021-03-09 22 h 22 **Transmission :** 2021-03-10 9 h 06	3476282 - Addenda 01_Report (devis) 2021-03-16 8 h 24 - Télécopie 3476283 - Addenda 01_Report (plan) 2021-03-16 10 h 13 - Messagerie 3476284 - Addenda 01_Report (bordereau) 2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement 3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis) 2021-03-16 11 h 07 - Télécopie 3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan) 2021-03-16 10 h 22 - Messagerie 3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis) 2021-03-16 10 h 27 - Messagerie

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 10 h 27 - Messagerie

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 10 h 46 - Messagerie

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 10 h 55 - Messagerie

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 16 - Télécopie

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Télécopie

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 46 - Messagerie

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 43 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 16 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h 16 - Messagerie

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Télécopie

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 45 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ St-Denis Thompson Inc.
1215 rue Hickson
Montréal, QC, H4G 2L6
http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694

Monsieur Serge Marchand
Téléphone : 514 523-6162
Télécopieur : 514 528-1880

Commande : (1864478)
2021-03-10 11 h 55
Transmission :
2021-03-10 11 h 55

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 08 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Terrassement Multi-Paysages
1355 rue Lépine
Joliette, QC, J6E 4B7
NEQ : 1140382590

Monsieur Stéphane Valois
Téléphone : 450 756-1074
Télécopieur : 450 756-8997

Commande : (1865699)
2021-03-11 16 h 11
Transmission :
2021-03-11 16 h 11

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)

2021-03-29 8 h 07 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 7 h 59 - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 55 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Urbex Construction Inc
3410 Rue Hormidas-Deslauriers H8T 3P2
Montréal, QC, H8T 3P2
http://www.urbexconstruction.com NEQ : 1161557807

Monsieur Marc-André Bastien
Téléphone : 514 556-3075
Télécopieur : 514 556-3077

Commande : (1862055)
2021-03-05 16 h 11
Transmission :
2021-03-05 16 h 11

3476282 - Addenda 01_Report (devis)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476283 - Addenda 01_Report (plan)
2021-03-16 8 h 24 - Courriel

3476284 - Addenda 01_Report (bordereau)
2021-03-16 8 h 24 - Téléchargement

3476340 - Addenda 01_Report_suite (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476341 - Addenda 01_Report_suite (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476342 - Addenda 01_Report_suite. (devis)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476343 - Addenda 01_Report_suite. (plan)
2021-03-16 8 h 25 - Courriel

3476349 - Addenda 01_Report_suite..
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3476350 - Addenda 01_Report_suite...
2021-03-16 8 h 26 - Courriel

3481554 - Addenda 02 (devis)
2021-03-19 11 h 15 - Courriel

3481555 - Addenda 02 (bordereau)
2021-03-19 11 h 15 - Téléchargement

3488221 - Addenda 03 (devis)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488222 - Addenda 03 (plan)
2021-03-29 7 h 44 - Courriel

3488223 - Addenda 03 (bordereau)
2021-03-29 7 h 44 - Téléchargement

3488225 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (devis)
2021-03-29 8 h 11 - Messagerie

3488226 - Addenda 03_Suite (DTNI + Coupe) (plan)
2021-03-29 8 h - Courriel

3489680 - Addenda 04
2021-03-30 9 h 56 - Courriel

3493653 - Addenda 05
2021-04-01 18 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218161001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 $, taxes incluses (contrat : 1 583 662,20 $ + contingences (10 %) : 158 366,22 $ + incidences : 102 790,31 $) - Appel d'offres public (21-6572) - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_1218161001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1210652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes incluses (contrat : 1 982 169 $ + contingences : 396 433,80 $ + incidences : 39 643,38 $) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Immobilier Belmon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 169 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15720;

2. d'autoriser une dépense de 396 433,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 39 643,38 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Immobilier Belmon inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49,9% par l'agglomération pour un montant de 1 206 704,84$ taxes incluses et 50,1% par la ville centre pour un montant de 1 211 541,34 $ taxes incluses.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-23 10:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210652002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes incluses (contrat : 1 982 169 $ + contingences : 396 433,80 $ + incidences : 39 643,38 $) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les Ateliers municipaux Rouen sont situés au 5035 rue de Rouen dans un immeuble d'un étage construit en 1965 et rénové en 2004 selon les besoins d'aménagement du Service du matériel roulant et ateliers (SMRA).
Le SMRA assure les services d'entretien, de réparation et de gestion de véhicules et d'équipements motorisés de la Ville de Montréal. Il offre des services spécialisés adaptés aux besoins de sa clientèle dans un milieu de travail sécuritaire et écoresponsable. Il assume l'entretien et la fiabilité des véhicules municipaux.

La carrosserie et la peinture de véhicules sont les principales activités des Ateliers municipaux Rouen. Le rez-de-chaussée d'une superficie de 8 500 mètres carrés comprend des cabines de peinture pressurisée spécifiques pour carrosserie automobile, des postes de travail de carrosserie, une aire de lavage, des postes de soudure, une table de redressement de châssis, des salles de toilettes, un bureau de contremaître, des espaces d'entreposage et des locaux techniques. À l'étage sont aménagés un atelier de sérigraphie, des vestiaires d'employés, des salles de toilettes et des salles de formation.

Les équipements et aménagements existants répondent aux besoins du SMRA. Toutefois, d'importants problèmes de drainage de la dalle et d'obturation du réseau de plomberie engendrent des accumulations d'eau à plusieurs endroits dans le garage. Celles-ci doivent être dissipées manuellement vers les drains à l'aide de raclette afin d'éliminer les risques de chutes ou d'altération des qualités d'ouvrage de finition.

Un relevé d'arpentage a confirmé que les pentes de drainage de la dalle existante sont presque nulles et que les drains de plancher sont à des niveaux plus élevés que l'ensemble de la dalle. Une inspection du réseau de plomberie sous-dalle a également révélé que les

pentes des conduites sont trop faibles et n'assurent pas une bonne évacuation des eaux usées et des particules solides.

Outre les problématiques énumérées précédemment, les Ateliers Rouen présentent des problèmes de circulation intérieure, d'emplacement de la table de redressement de châssis, d'évacuation d'air vicié des postes de soudure, de corrosion des conduites d'air comprimé, d'extraction d'air vicié, de purge des systèmes de lave-yeux, de résistance structurale de la mezzanine de rangement, de captation des gaz d'échappement, de corrosion des bas de mur des chambres de peinture et de désuétude des installations sanitaires.

C'est dans ce contexte qu'un projet a été initié par le SMRA afin de corriger les principales problématiques de l'immeuble.

L'appel d'offres public IMM-15720 de ce projet a été publié dans Le Journal de Montréal et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 36 jours, soit du 1er mars au 6 avril 2021. La soumission est valide pour une durée de cent vingt (120) jours, ce qui porte la validité de cette soumission au 4 août 2021 .

Huit (8) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addenda consistaient à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Leur émission a eu une incidence monétaire mineure sur l'estimation des coûts du projet.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	22 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
2	23 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
3	23 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
4	25 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
5	25 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
6	26 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
7	29 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui
8	30 mars 2021	Réponses aux questions des soumissionnaires et précisions des informations aux plans et devis	oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1340 -19 novembre 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier - Dépense totale de 2 714 020,52 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17094 (7 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Immobilier Belmon Inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Ce projet corrigera les principales problématiques citées précédemment.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- réfection de la dalle du garage avec pente de drainage;
- réfection du réseau de drainage avec système de captation des sédiments;
- installation d'une nouvelle porte de garage afin d'améliorer la circulation intérieure;
- relocalisation de la table de redressement de châssis;
- installation d'un système d'évacuation d'air vicié des postes de soudure;
- remplacement du réseau d'air comprimé;
- remplacement des systèmes de lave-yeux;
- remplacement de la mezzanine de rangement;
- amélioration des salles de toilettes;
- remplacement des systèmes de ventilation;
- installation de système de captation des gaz d'échappement;
- réalisation de travaux connexes.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- contrôleur de chantier;
- service de raccordement aux systèmes de sécurité et contrôle de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public IMM-15720, douze (12) entreprises se sont procuré le cahier des charges et six (6) soumissions, soit 50 %, ont été déposées et analysées par les professionnels.
Quatre entreprises ont indiqué qu'ils n'ont pas pu compléter la soumission avec les sous-traitants par manque de temps. Alors qu'un autre preneur du cahier des charges a affirmé ne pas avoir été en mesure de trouver un sous-traitant pour les travaux.

À la suite de cette analyse, toutes les soumissions déposées ont été déclarées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Immobilier Belmon inc.	1 982 169,00	396 433,80	2 378 602,80
Axe construction inc.	2 122 561,22	424 512,24	2 547 073,46
Afcor construction inc.	2 174 177,25	434 835,45	2 609 012,70
R3 construction inc.	2 230 132,16	446 026,43	2 676 158,59
Procova inc.	2 267 307,00	453 461,40	2 720 768,40
L'Archevêque & Rivest ltée	2 582 000,00	516 400,00	3 098 400,00
Dernière estimation réalisée par les professionnels	2 228 354,62	445 670,92	2 674 025,54
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-295 422,74
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-11,05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			168 470,66
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			7,08%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Immobilier Belmon Inc. est 11,05 % (295 422,74 $ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 2 228 354,62 $ taxes incluses. Les professionnels justifient cet écart par l'indexation de 10% liée à la pandémie du COVID-19 qu'ils auraient surestimés dans leur estimation finale.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Immobilier Belmon Inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1).

L'entreprise Immobilier Belmon Inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

L'entreprise Immobilier Belmon Inc. est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 2 418 246,18 $ taxes incluses. Ce montant comprend (voir pièce jointe no 2) :

- le prix de la soumission de l'entrepreneur de 1 982 169,00 $, taxes incluses;
- un montant pour travaux contingents de 396 433,80 $, taxes incluses;
- un montant pour dépenses incidentes de 39 643,38 $, taxes incluses.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PDI d'immobilisations 2021-2030 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le Programme 66460 - Programme de protection des bâtiments industriels et seront financées par les règlements d'emprunts local 20-018 - Travaux de protection d'immeubles et d'agglomération RCG 20-021 Protection et développement d'immeubles CG20 0234

Cette dépense sera assumée à 49,9% par l'agglomération pour un montant de 1 206 704,84$ taxes incluses et 50,1% par la ville centre pour un montant de 1 211 541,34 $ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier des activités de l'immeuble. Les Ateliers municipaux Rouen seront fermés durant la période de réalisation des travaux, les activités et ses occupants seront temporairement relocalisés dans un autre immeuble municipal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0537
Télécop. : 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-23

Tableau de calcul des coûts SGPI

Appel d'offres IMM_15720 Contrat; 15720
ATELIERS ROUEN - Réfection de la dalle du garage, du drainage et divers travaux

			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
	%	$			
Montant forfaitaire		**1 724 000,00 $**	86 200,00 $	171 969,00 $	1 982 169,00 $
Sous-total		**1 724 000,00 $**	86 200,00 $	171 969,00 $	1 982 169,00 $
Contingences construction	20,0%	**344 800,00 $**	17 240,00 $	34 393,80 $	396 433,80 $
Total contrat		**2 068 800,00 $**	**103 440,00 $**	**206 362,80 $**	**2 378 602,80 $**
Dépenses incidentes					
Générales	2,0%	**34 480,00 $**	1 724,00 $	3 439,38 $	39 643,38 $
Coût des travaux (montant à autoriser)		**2 103 280,00 $**	**105 164,00 $**	**209 802,18 $**	**2 418 246,18 $**
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		**105 164,00 $**		
Ristourne TVQ	50,00%			**104 901,09 $**	
Coût des travaux (montant à emprunter)		**2 103 280,00 $**		**104 901,09 $**	**2 208 181,09 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 $, taxes incluses (contrat : 1 982 169 $ + contingences : 396 433,80 $ + incidences : 39 643,38 $) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210652002 - Travaux Ateliers municipaux Rouen.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem inc., pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes incluses (contrat : 2 066 100,75 $ + contingences : 309 915,11 $ + incidences 103 305,04 $) - Appel d'offres public IMM-15700 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 100,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15700;

2. d'autoriser une dépense de 309 915,11 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 103 305,04 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Gestion Septem inc.;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49,90 % par l'agglomération, pour un montant de 1 237 181,13 $.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 09:49

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1211029001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem inc., pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes incluses (contrat : 2 066 100,75 $ + contingences : 309 915,11 $ + incidences 103 305,04 $) - Appel d'offres public IMM-15700 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'atelier de menuiserie des Carrières (0113) est situé au 1350, rue des Carrières dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Il est exploité par le Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour desservir l'agglomération de Montréal en mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et poubelles).
Cet important atelier a fait l'objet d'un déménagement en 2015 du 200, rue Bellechasse vers le garage des Carrières avec lequel il partage les espaces. Un agrandissement a été nécessaire pour loger le dépoussiéreur et pour la réception des matières premières avec quai de déchargement.

Afin d'accroître la productivité de la menuiserie et de permettre le plein rendement des équipements dans un contexte sécuritaire, le remplacement du dépoussiéreur ainsi que l'adaptation du système de dépoussiérage sont requis. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a décidé d'aller en appel d'offres pour un projet clé en main en qualifiant les firmes potentielles. Étant donné que ce projet exige des connaissances particulières dans le traitement des poussières, une firme spécialisée a été retenue pour valider l'offre de l'adjudicataire du présent contrat (voir analyse et recommandation de l'ingénieur en pièces jointes). Il est à noter que le système de dépoussiérage proposé tient compte de la nouvelle machine à commande numérique de précision (CNC) que le SMRA entend acquérir dans un avenir proche.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal *Le Devoir* et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 8 décembre 2020 au 16 février 2021, date d'ouverture des soumissions, offrant soixante-neuf (69) jours calendrier aux soumissionnaires pour se procurer le cahier des charges, visiter les lieux et déposer leur soumission. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de dépôt, soit jusqu'au 15 juin 2021.

Aucun addenda n'a été émis pendant la période d'appel d'offres.

Les visites des lieux se sont déroulées du 14 au 18 décembre 2020 et du 7 janvier 2021 au 5 février 2021 conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0745 - Séance du 9 mai 2018 - Autoriser une dépense de 258 210,86 $, taxes incluses, pour l'installation d'un convoyeur pneumatique pour le dépoussiéreur de la menuiserie des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant et accorder à 9282-0786 Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale Groupe DCR, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 150,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5950.
CM14 0390 - Séance tenue le 29 avril 2014 - Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières - Dépense totale de 7 395 786,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5645 (7 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour le remplacement du système de dépoussiérage des ateliers de menuiserie des Carrières. Ces travaux visent principalement à :

- Remplacer le dépoussiéreur par deux autres dépoussiéreurs de type différent adaptés à la configuration des machines de l'atelier de menuiserie des Carrières;
- Remplacer le système de captation des poussières des machines en utilisant des conduits lisses;
- Remplacer le ventilateur du dépoussiéreur par 2 autres ventilateurs adaptés aux nouveaux dépoussiéreurs;
- Adapter le convoyeur pneumatique pour accommoder les 2 dépoussiéreurs;
- Adapter la protection explosion;
- Adapter la protection incendie.

Ces travaux visent à atteindre le principal objectif qui est de fournir au client (SMRA) un système de dépoussiérage performant, fiable et sécuritaire conforme en tous points aux normes en la matière.

Les équipements du système de dépoussiérage rencontrent les normes de la CNESST pour notamment le bruit ambiant et toutes les normes applicables pour le traitement des poussières afin d'assurer la sécurité des travailleurs. Pendant la durée des travaux, les activités de l'atelier de menuiserie seront dirigées vers les postes d'assemblage du mobilier urbain et des dépoussiéreurs individuels pourraient être utilisés au besoin.

Bien qu'il s'agisse d'un projet clé en main pour lequel l'adjudicataire doit livrer un système de dépoussiérage conforme et répondant aux besoins du SMRA, un budget de contingences de 309 915,11 $, soit 15 % du montant du contrat, est réservé aux imprévus (conditions de chantier).

Le budget d'incidences de 103 305,04 $, soit 5 % du montant du contrat, est principalement dédié à des services professionnels requis concernant le contrôle qualité des systèmes de protections incendie et d'explosion en plus des garanties fournies par l'adjudicataire dans le cadre de son contrat.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers qui seront appliquées dans le cadre de ce projet sont celles énumérées dans le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) sous le titre "pénalités" au paragraphes 5.1.14.

JUSTIFICATION

Parmi les cinq (5) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission (40 %), deux (2) sont des sous-traitants (40 %) et un (1) n'a pas déposé de soumission (20 %) en raison d'un carnet de commandes présentement complet.
Les deux soumissions reçues se sont avérées conformes selon l'analyse de conformité (voir pièce jointe no.4).

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)	AUTRES CONTINGENCES (Taxes incluses)	TOTAL (Taxes incluses)
Gestion Septem inc.	2 066 100,75 $	309 915,11 $	2 376 015,86 $
Groupe DCR 3 9282-0786 Québec inc.	2 184 523,85 $	327 678,58 $	2 512 202,43 $
Dernière estimation réalisée	1 838 450,25 $	275 767,54 $	2 114 217,79 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme - la dernière estimation)*			261 798,08 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme-la dernière estimation) / dernière estimation) X 100*			12,38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *la deuxième plus basse - la plus basse*			136 186,57 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100*			5,73%

Les deux soumissions reçues présentent un écart minime justifié par le fait qu'on retrouve les deux mêmes sous-traitants dans chaque soumission. Il existe très peu de firmes ayant l'expertise en traitement de poussières capables de remplir les conditions énumérées dans le cahier des charges. La firme Capt-Air est spécialisée dans la construction de dépoussiéreur.

L'estimation à l'interne quant à elle est basée sur l'expertise réalisée par la firme Beaulier mandatée par le SMRA pour réaliser l'expertise de tout le système de dépoussiérage. L'écart d'environ 12 % semble acceptable compte tenu de la particularité du projet clé en main et des circonstances du marché liées à la pandémie de la Covid 19.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences du contrat (15 %).

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise et l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En outre, l'adjudicataire n'est pas rendu non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville* et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant.

Une évaluation du rendement (articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001 - Encadrements administratifs - 1. Thèmes), sera effectuée au terme du présent contrat de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total brut du contrat à octroyer, sans les contingences et incluant les taxes, est de 2 066 100,75 $.
Le montant des contingences est de 309 915,11 $ (15 %), taxes incluses.

Le montant des incidences est de 103 305,04 $ (5 %), taxes incluses.

Le partage des dépenses entre la ville centre et l'agglomération est respectivement de 50,10 % et de 49,90 % (voir intervention du Service des finances).

Les travaux devraient être complétés en 2021.

La dépense totale pour ces travaux est prévue au programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de protection des bâtiments industriels (no. 66460).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier compromettrait la mission du SMRA auprès de ses clients que sont la ville centre et les arrondissements pour la fourniture de mobilier urbain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 pourrait avoir un impact sur ce dossier en termes de coût et de disponibilité des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

No. de projet : IMM-PR20-0038 - No contrat : 15700
Octroi de contrat au CG : Mai 2021

Réalisation des travaux : Juin à novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Raoul PASCAL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-23


2



Projet :	Menuiserie des Carrières (0113) - Dépoussiéreur			**Mandat :**	19932-2-001
Adresse :	1350, rue des Carrières - Montréal - Québec - H2G 1V8			**Contrat :**	15700
Date :	12-avr-21				
Étape :	Octroi de contrat				

				Budget	**TPS**	**TVQ**	**TOTAL**
					5%	9,975%	
	Travaux de rénovation			1 797 000,00 $	89 850,00 $	179 250,750 $	2 066 100,75 $
	Contingences de construction		15%	269 550,00 $	13 477,50 $	26 887,613 $	309 915,11 $
	Total - Contrat			**2 066 550,00 $**	103 327,50 $	206 138,363 $	2 376 015,86 $
Incidences	**Total - Incidences**		5%	89 850,00 $	4 492,50 $	8 962,538 $	103 305,04 $
	Coût des travaux (montant à autoriser)			**2 156 400,00 $**	**107 820,00 $**	**215 100,90 $**	**2 479 320,90 $**
Ristournes	**TPS**	100%			-107 820,00 $		-107 820,00 $
	TVQ	50%				-107 550,45 $	-107 550,45 $
	Coût après ristournes (montant à emprunter)						**2 263 950,45 $**

* Prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme

En raison de la particularité du projet clé en main, les contingences sont limitées à 5 % pour d'éventuelles améliorations et / ou bonifications du projet qui s'avèreraient appréciables enterme de qualité ou autres.

Rythme prévu des déboursés : 100 % des travaux réalisés en 2021

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15700
Numéro de référence : 1428949
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Menuiserie des Carrières – Dépoussiéreur

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CAPT-AIR INC. 8001 Rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L4	Monsieur Julien Rouette Téléphone : 514 273-4331 Télécopieur :	**Commande : (1831560)** 2021-01-14 12 h 16 **Transmission :** 2021-01-14 12 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GESTION SEPTEM 2600 Jean Désy Longueuil, QC, J4G 1G5	Monsieur Simon Labrecque Téléphone : 450 670-7077 Télécopieur : 450 670-7277	**Commande : (1846753)** 2021-02-10 9 h 18 **Transmission :** 2021-02-10 9 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville, QC, J4B7L9	Monsieur Francois Sansfacon Hamel Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	**Commande : (1823975)** 2020-12-17 8 h 31 **Transmission :** 2020-12-17 8 h 31	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1	Monsieur Julien Couture Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	**Commande : (1828044)** 2021-01-07 10 h 21 **Transmission :** 2021-01-07 10 h 21	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ventilation Jean Roy 1999 Inc. 740 Marion Joliette, QC, J6E 8S2	Monsieur Guy Lafortune Téléphone : 450 752-1115 Télécopieur :	**Commande : (1841771)** 2021-02-02 10 h 28 **Transmission :** 2021-02-02 10 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem inc., pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 $, taxes incluses (contrat : 2 066 100,75 $ + contingences : 309 915,11 $ + incidences 103 305,04 $) - Appel d'offres public IMM-15700 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1211029001 - Travaux menuiserie des Carrières.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1218144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Le groupe Desfor, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, au prix de leur soumission, soit pour la somme maximale de 4 351 501,94 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18351;

2. d'autoriser une dépense de 435 150,19 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement de la firme Le groupe Desfor;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 46,5 % par la ville centrale et 53,5 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 11:04

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218144001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) mène une lutte efficace contre l'agrile du frêne afin d'éviter une explosion des coûts et une perte substantielle dans les nombreux bienfaits qu'offrent les arbres aux citoyens. De plus, avec l'adoption de son Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'est engagée à planter 500 000 arbres sur les domaines public et privé.
Le Plan de la forêt urbaine vise deux objectifs opérationnels principaux :

1. Poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne : puisque la situation en rues et parterres aménagés est sous contrôle, en ciblant particulièrement les frênes en milieux naturels et sur le domaine privé.
2. Accélérer le rythme des plantations sur les domaines public et privé, par la poursuite des programmes de plantation et la mise en oeuvre du programme de déminéralisation (création ou réfection de fosses de plantation), notamment pour contrecarrer les pertes de canopée occasionnées par l'arrivée de l'agrile du frêne.

L'appel d'offres public 20-18351 lancé par le Service de l'approvisionnement a été publié le 5 octobre 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 37 jours. De plus, l'agent

d'approvisionnement a informé sept firmes spécialisées en foresterie urbaine par courriel du lancement de l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 12 novembre 2020. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. La firme retenue a accepté une prolongation de la durée de la validité de sa soumission jusqu'au 31 mai 2021.

L'octroi est fait au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (système à deux enveloppes avec un comité de sélection). Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix avec une qualité de services professionnels et techniques conformes aux attentes.

Un addenda a été émis le 2 novembre 2020 reportant l'ouverture des soumissions de sept jours (du 5 au 12 novembre 2020) à la suite d'une demande en raison des exigences des garanties de soumission et d'exécution qui doivent être fournies sous forme de cautionnement uniquement.

L'appel d'offres vise à répondre à différents besoins de l'ensemble du SGPMRS :
- Principalement pour mettre en oeuvre le Plan de la forêt urbaine (mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne et du plan de renforcement de la canopée, inventaire de sites potentiels pour les plans maître de plantation des arrondissements et inventaires forestiers).
- Assister pour le reboisement dans les grands parcs et les parcs nature ainsi que la lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes à la suite des travaux d'abattage de frênes et d'arbres dangereux en milieux naturels.
- Répondre à des demandes ponctuelles telles que des évaluations d'arbres ou de sites de plantation.

En février 2018, un contrat a été octroyé suite à un appel d'offres public et ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2021. Compte tenu de l'ensemble des besoins et des expériences passées, il a été jugé préférable d'encadrer les nouveaux besoins dans le cadre d'un nouvel appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1374 - 26 mars 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 000 000 $ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.
CG19 0491 - 28 novembre 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CG18 0187 - 3 avril 2018 - Accorder un contrat de services professionnels et techniques à Le groupe Desfor pour la fourniture de services en foresterie urbaine, pour une somme maximale de 2 418 877,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15665 (4 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'adjudicataire fournira des services professionnels et techniques en foresterie afin d'assister le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) dans différentes tâches reliées à la gestion de la forêt urbaine et plus particulièrement :

- Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne : suivi de contrats; surveillance de chantiers; martelage (marquage des arbres à abattre); examen de frênes avant et après traitement; vérification de remplacement de frênes; installation et relevé de pièges à agriles; planification, réalisation et suivi des opérations de reboisement.

- Plan de renforcement de la canopée : suivi de contrats; réalisation de plans de foresterie urbaine; travaux préalables à la plantation; caractérisation de sites de plantation; préparation, surveillance, inspection et suivi de plantations.
- Inventaires forestiers : mise à jour des inventaires sur le domaine public et privé; réalisation d'inventaires dans les grands parcs et les parc natures; caractérisation d'arbres ornementaux.
- Mandats spécifiques en foresterie : rapports d'expertise en génie forestier et en agronomie; travaux sylvicoles manuels (plantation en milieux naturels par exemple).

Le contrat représente une banque d'heures de services professionnels et techniques qui seront sollicités dans le cadre de mandats particuliers en fonction des besoins du SGPMRS sur un ensemble de volets reliés à la mise en oeuvre du plan de gestion de la forêt urbaine. Les ressources sollicitées sont les suivantes :

- ingénieur forestier senior et intermédiaire;
- technicien en foresterie ou arboriculture senior, intermédiaire et junior;
- technicien en horticulture intermédiaire;
- ouvrier sylvicole;
- agronome;
- employé de bureau.

Les services professionnels et techniques pour ce contrat s'échelonneront jusqu'en 2024 ou à l'épuisement du budget alloué. L'ensemble des services sera rémunéré selon la méthode du taux horaire et selon la méthode forfaitaire pour les déplacements hors Québec.

Un montant représentant 10 % de la valeur du contrat est prévu pour la variation des quantités : 435 150,19 $ taxes incluses.

À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an. Les prix applicables pendant cette période seront les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement (soit ceux de 2023). Ces prix ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la période visée par le renouvellement.

JUSTIFICATION

Huit (8) firmes se sont procuré le cahier des charges sur le SÉAO pour l'appel d'offres public 20-18351. Deux entreprises ont déposé une soumission, soit 25 % des preneurs. Les deux soumissions sont jugées conformes.
Le Service de l'approvisionnement a reçu quatre formulaires de désistement : deux firmes ne disposent pas des ressources humaines nécessaires, une n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission et pour une autre, le projet ne se situe pas dans leur secteur d'activités.

À la suite de l'analyse des soumissions, la firme Le groupe Desfor est déclarée l'adjudicataire puisqu'elle a obtenu la meilleure note finale :

Soumissionnaires conformes	Note intérim	Note finale	Prix soumis (taxes incluses)
Le groupe Desfor	81,67 %	0,30	4 351 501,94 $
Trame-Verte (9262-0160 Québec inc.)	73,67 %	0,29	4 211 825,32 $
Dernière estimation réalisée ($)			4 823 647,25 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation)			(472 145,31) $

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	(9,79) %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale – adjudicataire)	(139 676,32) $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	(3,21) %

La soumission de l'adjudicataire recommandé est inférieure de -9,79 % par rapport à la dernière estimation effectuée. L'écart favorable se situe au niveau des coûts de la main-d'oeuvre.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Le groupe Desfor détient une attestation de l'autorité des marchés publics (AMP) en date du 27 août 2019 qui est valide jusqu'au 26 août 2022.

En date du 1er décembre 2020, la firme Le groupe Desfor n'était pas :

· sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
· inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
· rendue non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Au terme du contrat, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports produira une évaluation du rendement de la firme Le groupe Desfor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 4 351 501,94 $ taxes incluses, soit 3 973 501,28 $ net de ristourne. Il répond à des besoins sur le domaine public relevant du conseil municipal et dans les grands parcs et les parcs nature relevant du conseil d'agglomération.
Montant pour la variation des quantités (10 % du contrat) : 435 150,19 $ taxes incluses, soit 397 350,13 $ net de ristourne.

Sur l'ensemble du contrat, la répartition des honoraires prévus a été établie à 46,5 % pour des activités relevant de la compétence corporative et 53,5 % pour des activités de la compétence d'agglomération.

Un montant maximal de 4 370 851,41 $ net de ristourne sera financé par les règlements d'emprunt suivants :
- RCM 20-050 de compétence municipale (CM20 1374), un montant maximal de 2 031 093,63 $ net de ristourne;
- RCG 19-024 de compétence d'agglomération (CG19 0491), un montant maximal de 2 339 757,78 $ net de ristourne.

La répartition de la dépense prévue par année se répartit comme suit (montants net de ristourne) :

Projet	2021	2022	2023	2024	Total
20-050 Contrat	703 724,65 $	748 516,78 $	370 585,93 $	23 621,40 $	1 846 448,76 $
19-024 Contrat	549 194,34 $	697 715,69 $	743 965,57 $	136 176,92 $	2 127 052,52 $
20-050 Variation des quantités	70 372,46 $	74 851,68 $	37 058,59 $	2 362,14 $	184 644,87 $
19-024 Variation des quantités	54 919,44 $	69 771,57 $	74 396,56 $	13 617,69 $	212 705,26 $

Dépense totale	1 378 210,89 $	1 590 855,72 $	1 226 006,65 $	175 778,15 $	4 370 851,41 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi du contrat va permettre de contribuer à l'atteinte de cibles du Plan climat 2020-2030 :

Action 18 du chantier B «Mobilité, urbanisme et aménagement» : «Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres, en priorité dans les zones vulnérables aux vagues de chaleur.»

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat est nécessaire à la mise en oeuvre du plan de gestion de la forêt urbaine. Un report de l'octroi entraînerait un retard dans les activités de lutte contre l'agrile du frêne et de plantation (en rue, parterres aménagés et milieux naturels).
L'octroi de ce contrat à la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 permettra le début de plusieurs mandats dès le mois de juin.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En 2020, les mesures sanitaires et les restrictions d'accès mises en place pour cause de la pandémie ont eu pour effet d'arrêter l'exécution de ce type de contrat pendant 6 semaines. Si de telles mesures se répétaient pendant le contrat, l'exécution de certains mandats serait donc retardée. Puisqu'il s'agit d'un contrat à taux horaires, seules les heures réellement travaillées seront payées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 5 mai 2021;

Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 17 mai 2021;

Séance visée pour approbation par le conseil d'agglomération et début du contrat : 20 mai 2021;

Début des mandats : juin 2021;

Fin du contrat : 20 mai 2024 ou à l'épuisement du budget alloué;

Début de la première année de prolongation (si applicable) : 20 mai 2024;

Fin de la première année de prolongation (si applicable) : 20 mai 2025 ou à l'épuisement du budget alloué.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
Chef d'équipe

Tél : 514-820-7114
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-31

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur gestion des grands parcs et milieux naturesl
Tél : 514 872-7403
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-14

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1218144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18351_Intervention.pdf 20-18351_Résultat global.pdf AO 20-18351 PV.pdf

20-18351_DET_CAH.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice P BLANCHETTE
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514-872-5514

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-31

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18351 — No du GDD : 1218144001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels et techniques en foresterie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 5 - 10 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 5 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 12 - 11 - 2020

Date du comité de sélection : 1 - 12 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 2 - 11 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 20 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 5 - 2021

Date d'échéance révisée : 31 - 5 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Le Groupe Desfor	4 351 501,94	√	
La Trame Verte	4 211 825,32		

Information additionnelle

Huit (8) firmes se sont procurés les cahiers des charges sur le site SEAO. Deux (2) soumissions ont été reçues. Les raisons invoquées pour le non-dépôt de soumission sont: 1- Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activités; 2- Manque de temps pour étudier l'appel d'offres; 3- Manque d'effectifs. Un (1) addenda a été émis pour un report de date.

Préparé par : Patrice Blanchette — Le 31 - 3 - 2021

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 27 août 2019

LE GROUPE DESFOR-CONSULTANTS FORESTIERS S.E.N.C.
A/S MONSIEUR MARTIN TREMBLAY
1689, RUE DU MARAIS
BUR. 300
QUÉBEC (QC) G1M 0A2

No de décision : 2019-DAMP-0745
N° de client : 3000244281

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affairesDESFOR, LE GROUPE DESFOR, LE GROUPE DESFOR ET COMPAGNIES ASSOCIÉES, LE GROUPE DESFOR S.E.N.C., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE DESFOR-CONSULTANTS FORESTIERS S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **26 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

20-18351 - Services professionnels et techniques en foresterie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Le Groupe Desfor	3,67	8,00	19,67	27,67	22,67	81,67	4 351 501,94 $	**0,30**	**1**
Trame Verte	3,83	8,33	16,50	22,33	22,67	73,67	4 211 825,32 $	**0,29**	**2**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Michael Saoumaa**								

Comité	
Date	**mardi 01-12-2020**
Heure	**13 h 00**
Lieu	**Visio-conférence**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18351
Numéro de référence : 1411142
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels et techniques en foresterie pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1797035)** 2020-10-07 14 h 16 **Transmission :** 2020-10-07 14 h 16	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Conseil UDA 426, chemin des Patriotes Saint-Charles-sur-Richelieu, QC, J0H 2G0 NEQ : 1143109248	Madame Sylvie Lavoie Téléphone : 450 584-2207 Télécopieur : 450 584-2523	**Commande : (1795652)** 2020-10-05 9 h 28 **Transmission :** 2020-10-05 9 h 28	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le groupe Desfor.. 1689-300 du Marais Québec, QC, G1M 0A2 http://htt;//www.desfor.com NEQ : 3341900366	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 418 660-2037 Télécopieur : 418 660-6288	**Commande : (1796040)** 2020-10-05 15 h 12 **Transmission :** 2020-10-05 15 h 12	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nadeau Foresterie Urbaine Inc. 233, boul. Ste-Rose Bureau 420 Laval, QC, H7L 1L7 NEQ : 1168800929	Monsieur Luc Nadeau Téléphone : 450 628-1291 Télécopieur : 450 628-6196	**Commande : (1797158)** 2020-10-07 16 h 42 **Transmission :** 2020-10-07 16 h 42	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Novafor inc. 735, Boulevard Industriel Suite 102 Blainville, QC, J7C 3V3 NEQ : 1142043232	Monsieur Marc Lyrette Téléphone : 450 818-2121 Télécopieur : 866 840-6836	**Commande : (1801524)** 2020-10-20 13 h 58 **Transmission :** 2020-10-20 13 h 58	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pépinière Dominique Savio ltée 101 rang des soixante Marieville Marieville, QC, j3m 1n9 NEQ : 1142844514	Monsieur Pierre Lavallée Téléphone : 450 460-7962 Télécopieur : 450 460-4883	**Commande : (1805695)** 2020-10-30 12 h 27 **Transmission :** 2020-10-30 12 h 27	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sylva Croissance inc. 985, Local E, Rue Notre-Dame Lavaltrie, QC, J5t 1r4 http://www.sylva.ca NEQ : 1166089194	Monsieur Julien Moreau Téléphone : 450 586-0448 Télécopieur :	**Commande : (1796322)** 2020-10-06 10 h 23 **Transmission :** 2020-10-06 10 h 23	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	TRAME-VERTE | 9262-0160 Québec inc. 75, Jacques-Bourdon Boucherville, QC, J4B 2T1 http://www.trame-verte.com NEQ : 1168192210	Madame Gynnie Tremblay Téléphone : 514 562-1911 Télécopieur :	**Commande : (1797037)** 2020-10-07 14 h 19 **Transmission :** 2020-10-07 14 h 19	3396409 - 20-18351_Addenda no 1 2020-11-02 11 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218144001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois (3) ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 $, taxes incluses (contrat : 4 351 501,94 $ + variation des quantités 435 150,19 $) - Appel d'offres public 20-18351 - (deux soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1218144001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514- 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. D'accorder un mandat à La Piscine, pour un montant de 143 718,75 $ incluant toutes les taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL);
2. D'approuver le projet de convention à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-13 20:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217953001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La crise sanitaire et économique de la Covid-19 a fragilisé un bon nombre d'entreprises culturelles montréalaises. Pour la plupart, elles doivent notamment composer avec de nouvelles réalités en plus de faire face à une chute radicale de revenus ainsi qu'a une remise en question de leurs modèles d'affaires. Le plan de relance de la Ville "*Une imp ulsi on pour la métropole : agir maintenant"* contient des objectifs généraux et des actions en lien direct avec ces enjeux.
Dans ce contexte, le SDÉ souhaite reconduire le parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif, pour accélérer la commercialisation à l'international de 20 industries créatives et culturelles, par le biais d'accompagnement et de formation. Le Cabinet Créatif conserve sa mission initiale qui est de soutenir les entreprises dans leur croissance internationale. Toutefois, il a été adapté afin de s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Ce parcours est plus pertinent que jamais pour soutenir les entreprises culturelles dans leur relance économique à l'international. Il est important d'aider les entrepreneurs culturels par le biais d'initiatives visant à stimuler la commercialisation à l'international des entreprises qui étaient actives sur les marchés étrangers et qui font rayonner Montréal.

Ce projet a été co-développé avec Air Canada et est soutenu par Services Québec et la SODEC.

Pour la réalisation de ce Projet, le Service du développement économique a besoin de support pour la coordination, la logistique, la gestion des ententes partenaires et fournisseurs ainsi que la gestion du budget. La Ville a également besoin que l'on développe un accompagnement sur mesure pour la croissance internationales des entreprises créatives et culturelles et que l'on s'occupe des communications afférentes au projet.

L'ensemble des activités ont été consolidés afin de pouvoir effectuer des économies d'échelle et faciliter l'ensemble de la coordination du parcours. L'ensemble de ses activités doivent également être réalisé à l'interne par le même organisme. L'an passée une

recherche exhaustive de soumissionnaires a été effectuée et seulement deux OBNL se qualifièrent et déposèrent des soumissions. L'OBNL sélectionnée, La Piscine, avec qui nous voulons reconduire le mandat, se démarquait nettement de son concurrent de par sa faculté à pouvoir effectuer l'accompagnement à l'interne.

La Piscine est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de catalyser et soutenir la première communauté dédiée au développement de l'entrepreneuriat du secteur des industries culturelles et créatives à Montréal et au Québec.De plus, la Piscine offre des services adaptés aux entreprises privées et aux institutions publiques leur permettant de mobiliser les joueurs les plus innovants des industries créatives et culturelles pour résoudre leurs problématiques par l'élaboration de solutions pertinentes et efficaces.

Le présent dossier concerne l'approbation d'octroi de contrat à La Piscine pour des services professionnelles de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1709 (17 octobre 2018) – Autoriser le projet pilote "Le Cabinet Créatif de Montréal" pour la période 2018-2019
CG18 0245 (26 avril 2018) – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0914 (23 mai 2018) – Adopter le plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal »

DESCRIPTION

Le "Cabinet Créatif de Montréal" est une initiative basée sur la formation et l'accompagnement en exportation afin de mieux outiller 20 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs. Finalement, par le biais d'accompagnement spécialisé, le projet permet de mieux valoriser le contenu créatif des entreprises à l'international.
La mandat de La Piscine s'articulerait autour de ces différents volets:

Coordination & logistique
Coordination logistique : 27 000 $
Coordination communication : 14 000 $

Gestion des contrats et des ententes de service

Gestion des ententes fournisseurs et partenaires : 5000 $
Gestion, développement et réalisation des formation (4) :15 000 $

Administration du budget global
Administration comptable : 3000 $

Gestion de l'accompagnement
Accompagnement 20 entreprises : 20 000 $

Communication
Communication (média, production contenu, animation communauté, vidéo, identité visuelle) : 40 000 $

Évaluation et bureau
Frais de bureau et production de document d'analyse: 1000 $

Indépendamment de ces livrables, **La Piscine** devra accompagner l'ensemble des participants dans leur cheminement, s'assurer qu'ils progressent bien et qu'ils n'éprouvent pas certaines difficultés avec leurs interlocuteurs (coachs et experts export). **La Piscine** sera le principal point de chute de tous les répondants.

Le montant total du mandat s'élève à 125 000 $ plus taxe, soit **143 718, 75** $ et s'échelonnerait de mai 2021 à 2022.

Quant au budget total du projet, il s'élève à 425 000 $. Il est déjà appuyé par plusieurs partenaires: Services Québec, Air Canada pour entreprise, la SODEC et Lavery. L'apport monétaire de ces partenaires représente 215 000 $. L'apport en services de ces partenaires représente une valeur de 85 000 $. Ces contributions prendront la forme de consultation et de billets d'avion.

La contribution financière des participants reliée à leur inscription représenterait 15 000 $, soit 750 $ par participant.

Revenus prévisionnels	Type de contribution	2021	2022	Total
Ville de Montréal	Argent	87 500 $	37 500 $	125 000 $
Air Canada pour entreprise	Billet d'avion, kit de voyage	----------	55 000 $	55 000 $
	Argent	27 500 $	27 500 $	55 000 $
Lavery	Services juridiques	----------	30 000 $	30 000 $
Sodec	Argent	20 000 $		20 000 $
Services Québec	Argent	62 500 $	62 500 $	125 000 $
Contribution des participants	Argent (15 *750 $)	15 000 $		15 000$
Total des contributions financières		**212 500 $**	**212 500 $**	**425 000 $**

JUSTIFICATION

La pandémie mondiale a eu d'importantes répercussions sur les entreprises culturelles et créatives. Il est très important de maintenir les différents projets visant à augmenter la capacité et la résilience économique des ICC dans un contexte de déconfinement progressif, ainsi que de stimuler à court et moyen-terme une relance économique durable pour l'ensemble du secteur.
75% des entreprises créatives doivent exporter pour survivre. Il est nécessaire qu'elles soient accompagner dès maintenant dans leur planification stratégique d'exportation sur les marchés étrangers afin d'être opérationnelles à l'ouverture des frontières.

Le Cabinet Créatif est réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais en lien avec leur enjeux d'exportation et croissance actuelle.

La Piscine a su démontrer qu'il est le meilleur OBNL pour réaliser le mandat attendu par la Ville, car il est le seul à pouvoir effectuer la majorité du mandat à l'interne. C'est également au coeur de sa mission principale que d'accompagner les entreprises créatives dans leur croissance. Elle a les ressources internes pour accompagner les entreprises culturelles et leur offrir un service diligent.

Finalement, elle a déjà réalisé le mandat l'an passé donc elle a acquit une expérience non négligeable à l'égard du parcours. Les services rendus étaient excellents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le mandat de 143 718, 75 $ de la Ville de Montréal concerne exclusivement les services professionnels mentionnés plus haut.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Les crédits requis au mandat de services professionnels sont prévus au budget 2021-2022 du Service du développement économique, Entente 150 M$, Réflexe Montréal.

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2021	2022	Total
100 603, 13 $	43 115, 63 $	143 718, 75$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra de :
- Accroître l'indice entrepreneurial
- Accroître le taux de survie des entreprises
- Augmenter les ventes à l'international pour les entreprises créatives et culturelles
- Favoriser le rayonnement de Montréal à l'international.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie mondiale a eu d’importantes répercussions sur nos entreprises culturelles et créatives. Il est important de maintenir les différents projets visant à augmenter la capacité et la résilience économique des ICC dans un contexte de déconfinement progressif, ainsi que de stimuler à court et moyen-terme une relance économique durable pour l’ensemble du secteur. Le Cabinet Créatif conserve sa mission initiale qui est de soutenir les entreprises dans leur croissance internationale. Toutefois, il a été adapté afin de s’adapter à la réalité d’aujourd’hui.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.
Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du parcours 5 mai 2021
Fin du parcours 5 mai 2022, incluant la future phase de recrutement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C LAREAU
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7673
Télécop. : 514 872 6414

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872 6414

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-12

CABINET CRÉATIF

BILAN 2020

Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence
Volet au soutien aux activités et aux projets structurants

Une initiative de la Ville de Montréal, propulsée par Air Canada pour entreprise.

Montréal AIR CANADA POUR ENTREPRISE Québec

Quand la créativité montréalaise rayonne, c’est tout Montréal qui brille.

CABINET CRÉATIF

SOMMAIRE

P. 4 PRÉSENTATION : LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

P. 5 AVANT-PROPOS: ACCOMPAGNER EN 2020

P. 8 LES OBJECTIFS DU PARCOURS

P. 9 LES LAURÉATS DE LA COHORTE N°2

P. 10 NOS PARTENAIRES

P. 12 LES PARCOURS

P. 24 SERVICES & ACTIVITÉS 2020

P. 26 2021, ANNÉE CHARNIÈRE

CABINET CRÉATIF

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Le Cabinet Créatif est un parcours de commercialisation à l'international en entrepreneuriat créatif à destination des jeunes entreprises créatives et culturelles montréalaises qui désirent développer de nouveaux marchés internationaux.

Porté par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise, ce parcours qui se déroule sur 12 mois a permis à 25 entreprises créatives sélectionnées d'être formées, accompagnées et coachées aux rouages de l'exportation.
Cette initiative permet de renforcer le succès et la croissance des entreprises créatives à l'international.

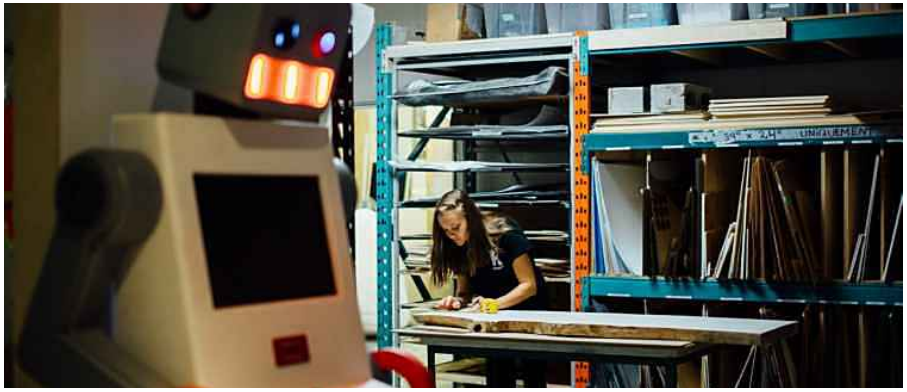

En savoir +

ACCOMPAGNER EN 2020

Pour le Cabinet Créatif de Montréal, ses lauréats et bien d'autres, 2020 n'aura défitivement pas été comme les autres.

Ce bilan symbolise à merveille la force et capacité d'adaptation et d'innovation exemplaires de nos industries créatives et culturelles.

Lancées en 2020, les activités ont dû être mises sur pause au mois de mars. Pour autant, Le Cabinet Créatif n'a pas fait relâche pendant cette période du premier confinement: notre équipe a suivi chacune des entreprises dans leurs réactions et adaptations à cette crise sans précédent et a pu être témoin de leur adaptabilité. Notre équipe a su soutenir les envies et répondre aux besoins et envies des entreprises accompagnées tout au long de cette année.

Les entreprises ont tellement bien su rebondir que les activités d'exportation ont pu reprendre dans le courant de l'été 2020 et s'achèvent sur cette fin d'année en respectant presque exactement le calendrier initial.

Le Cabinet Créatif s'est adapté en proposant une formule complètement digitale de ses formations et en proposant de revoir les accompagnements en fonction des besoins des entrepreneurs si nécessaire. Tout en conservant la cohésion, l'engagement et l'esprit de cohorte cher aux entreprises participantes.

ACCOMPAGNER EN 2020

Toutes les entreprises ont poursuivi leur réflexion et stratégie de développement à l'international. L'accompagnement leur a même permis de la repenser suite à la nouvelle situation. Le Cabinet Créatif a également fourni un accompagnement plus centré sur la stratégie de reprise lorsque les entreprises en ont eu besoin.

L'accompagnement personnalisé en plus des formations données a réellement permis de suivre avec finesse les besoins et stratégies de chacune des entreprises.

Plusieurs ont effectué des missions virtuelles au cours de l'année et ont ainsi pu déclencher des opportunités d'affaires concrètes ou à concrétiser en 2021. Avec la possibilité offerte par Air Canada pour entreprise, elles pourront réaliser leur mission sur l'ensemble de l'année 2021.

Le Cabinet Créatif a également été très fier de voir que l'ensemble des partenaires ont maintenu leur engagement. Leur soutien a été vital dans la poursuite de notre mission auprès des entrepreneurs.

Quelques exemples de succès :

- Mazaam a réussi à percer le marché américain,
- Urbania a signé un important contrat français pendant le premier confinement,
- Lucid Dreams a signé un partenariat avec un éditeur japonais pour le lancement de son jeu vidéo en 2020

3/4 **des entreprises de la cohorte ont complété le parcours de formation à plus de 80% et celui-ci se poursuit sur 2021.**



Formation du Cabinet Créatif Perrier Jablonski autour de la Présentation d’affaires

LES OBJECTIFS DE PARCOURS

1/ **Fournir des clés de réussite** en exportation pour les industries créatives et culturelles

2/ **Optimiser en amont le déplacement** des entreprises créatives sur les marchés étrangers par la formation et l'accompagnement personnalisé

3/ **Réduire le risque** associé à l'exportation pour les entreprises créatives et culturelles montréalaises

4/ **Échanger les meilleures pratiques** entre les entreprises créatives de toutes tailles en ce qui a trait à la commercialisation à l'international.

NOS LAURÉATS 2020

Depuis sa création en **2018**, Le Cabinet Créatif de Montréal a accompagné **45 entreprises créatives** et culturelles montréalaises dans leurs projets d'exportation. Pour la première fois depuis sa création, le Cabinet Créatif a également eu une cohorte diversité.

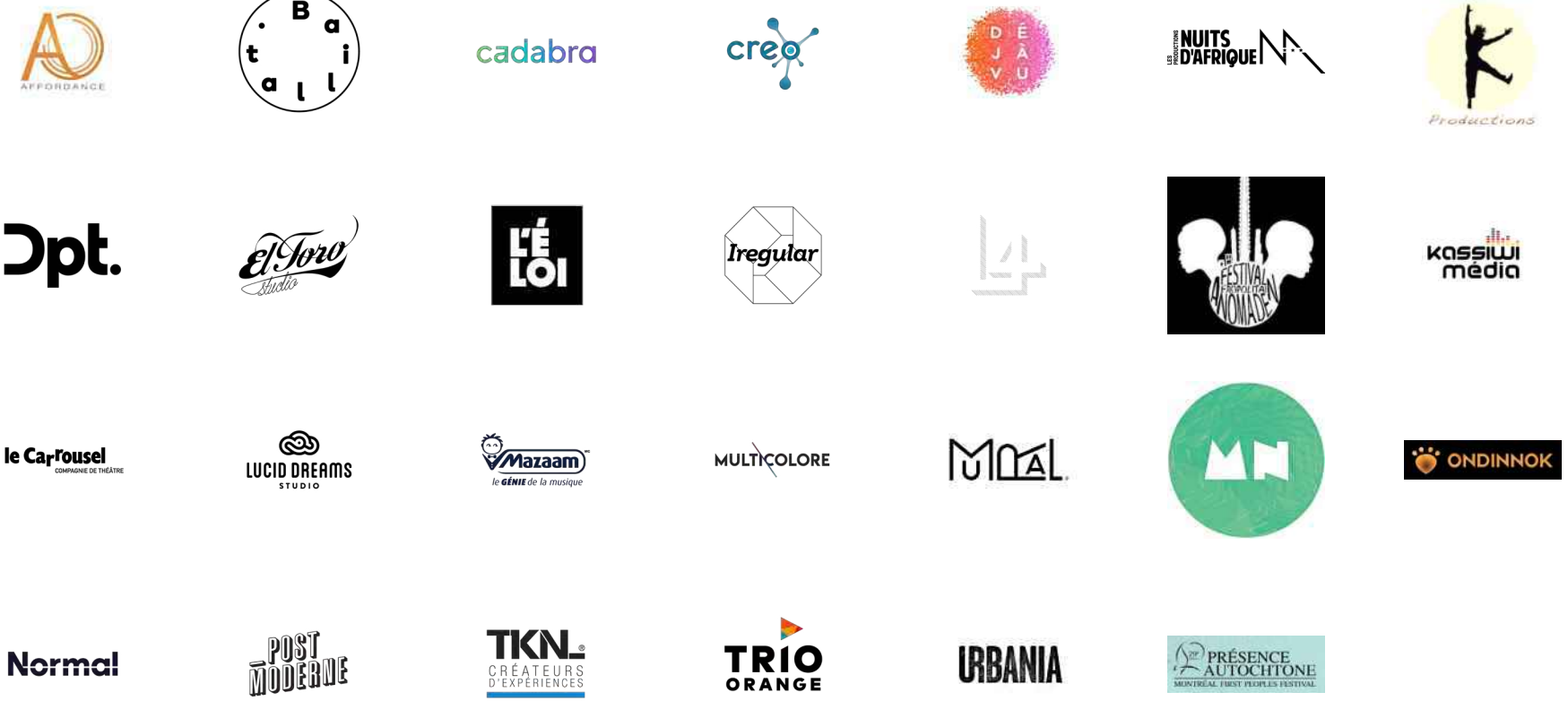

NOS PARTENAIRES

Partenaires officiels

PROPULSER

Montréal

AIR CANADA POUR ENTREPRISE

Québec

Partenaire majeur

AMPLIFIER

QUÉBECCRÉATIF

SODEC Québec

Partenaires stratégiques

OUTILLER

lavery Avocats

demersbeaulne alliés en affaires

Créer des opportunités,
quand le monde se ferme.

CABINET
CRÉATIF

LES PARCOURS

Malgré le contexte, Le Cabinet Créatif a montré d'autant plus sa pertinence au soutien des entrepreneurs créatifs. Parce que rayonnement local et international vont souvent de pair, en plus des missions programmées, notre équipe d'experts et coachs sont également parvenus à accompagner les entrepreneurs dans la réalisation de projets à impact local, ainsi que dans l'exercice délicat du pivot, vital pour certains.

DES ENTREPRENEURS PRÊTS À PRENDRE LEUR ENVOL

1

Missions déjà réalisées

6

Missions prêtes à être effectuées en 2021

7

Missions en cours de validation pour 2021

3

Contrats importants signés à l'étranger

IMPACT LOCAL BONIFIÉ

- Implication de nombreux lauréats dans le projet Oasis (Dpt, Déjà Vu, Baillat...)
- Un festival iconique montréalais entièrement réinventé (Mural)

STABILITÉ ASSURÉE

100%

Des entreprises et organismes engagés dans le parcours **sont toujours en activité**

LES PARCOURS

AFFORDANCE

DESCRIPTION :
Son approche de design collaboratif intègre le contenu des experts dans des solutions innovantes, ludiques et efficaces. L'utilisation des jeux de formation sont des solutions modernes et avantageuses.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Jeux vidéos

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Développement du marché américain avec le développement du jeu Windigo.

RÉSULTATS PROBANTS :
Si le produit prévu initialement pour l'exportation a pris du retard, Affordance a travaillé sur plusieurs lignes d'affaires et notamment une offre de service sur un modèle Saas sur le principe de gamification et un modèle IP en développant des partenariats par le biais d'un structure collaborative, Asylum. L'accompagnement à l'exportation reprend en 2021, pour la préparation de la mission sur le 2ème semestre 2021.

BAILLAT STUDIO

DESCRIPTION :
Studio de communications graphiques et créations immersives.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Industrie de la publicité

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Appropriation des concepts propres à l'exportation afin de pouvoir dupliquer la méthode. Identification du marché US et de clients cibles sur ce marché.

RÉSULTATS PROBANTS :
Ouverture de leads et de marchés aux US. Préparation d'une mission en 2021. A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal.

LES PARCOURS

CADABRA

DESCRIPTION :
Studio de création multidisciplinaire dont la mission est de transformer le savoir en spectacle

SEGMENT DE MARCHÉ :
Institutions culturelles, muséales, touristiques

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Stratégie à l'exportation révisée basée sur les nouvelles formules en développement de Cadabra et étude de potentiel associée (secteurs d'activité à cibler/zones géographiques à privilégier).

RÉSULTATS PROBANTS :
Contrat important signé pour un mandat à Toronto. Prépare une mission US pour 2021.

CRÉO

DESCRIPTION :
CREO développe et distribue des produits de vulgarisation scientifique innovants et multiplateformes pour aider ses partenaires à améliorer leurs activités éducatives, de communication et de marketing.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Institutions de culture scientifique tels que les centres de science, les aquarium, les zoo, les parcs et réserves naturelles.

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
France

STRATÉGIE :
Travail sur la proposition de valeur ajoutée pour le marché cible et la prospection avec l'identification de clients cibles en France.

RÉSULTATS PROBANTS :
Repérages et prises de contacts déjà réalisés, la mission est préparée pour 2021 dès que la situation sanitaire le permettra.

LES PARCOURS

DPT.

DESCRIPTION :
Dpt. est un studio d'expérience interactive oeuvrant à l'intersection du film et du jeu, de l'art et du code, du design et de la recherche.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Compagnies de technologie et des agences de publicité et de marketing expérientiel.

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Priorisation des marchés à attaquer, choix du canal de vente et prospection de marché.

RÉSULTATS PROBANTS :
Sélectionné pour la vitrine de Hub Montréal. A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal. Prises de contact effectuées et préparation de la mission pour 2021.

EL TORO

DESCRIPTION :
Eltoro Studio se spécialise dans la création et la production de contenu vidéo original pour de multiples plateformes de diffusion.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Télévisuel, arts de la scène

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Etats-Unis

STRATÉGIE :
Restructuration en 2020, reprise des activités de développement en 2021.

RÉSULTATS PROBANTS :
A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal.
Ils ont connu une année très particulière avec une pause covid d'un mois et un changement organisationnel important. Ils ont tout de même obtenu énormément de contrats. D'ailleurs ils travaillent sur l'émission de fin d'année "Le Bye Bye".

LES PARCOURS

L'ÉLOI

DESCRIPTION :
Studio de production pour représenter des photographes remarquables et offrir les services de production pour faciliter au maximum le processus et laisser libre cours aux créateurs pour qu'ils se concentrent sur leur art.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Publicité

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
Los Angeles et Dubaï

STRATÉGIE :
S'appuyer sur la signature artistique de l'Eloi (proposition de valeur ajoutée), soutenue par un édifice puissant et une offre cohérente, pour attaquer le marché international. Entrée sur le marché avec intermédiaire (mode "affiliate").

RÉSULTATS PROBANTS :
Clients identifiés sur Los Angeles, prêts pour la réalisation de la mission. Mission réussie à Dubaï avec Iregular.

IREGULAR

DESCRIPTION :
Studio de création de contenu interactif captivant.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Municipalités, propriétaires immobiliers, festivals, Industrie Médiatique et de Marketing Expérientiel.

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Dubaï

RÉSULTATS PROBANTS :
Projet Antibodies, créé pendant le confinement. Sélectionnés pour la vitrine de Hub Montréal. Mission réalisée à Dubaï, dans le cadre de Dubaï by Design : plusieurs contrats et l'embauche à venir d'un.e directeur.trice des opérations.

LES PARCOURS

L4 STUDIO

DESCRIPTION :
L4 Studio conceptualise et produit des œuvres d'art à grande échelle activées par le public. Ils utilisent la lumière comme médium pour amuser, inspirer et révéler des moments inoubliables.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Municipalités, des propriétaires immobiliers et des festivals

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
Asie (Chine et Corée du Sud) et Europe (Italie et France)

STRATÉGIE :
Réalisation d'un diagnostic à l'exportation spécifique au marché asiatique, développement de la stratégie de pénétration, identification de clients cibles, préparation de la mission.

RÉSULTATS PROBANTS :
L'activité internationale ne s'est jamais arrêtée pour L4. Présents sur la vitrine de Hub Montréal, leads déclenchés sur le marché italien. Travail en parallèle sur leur stratégie vers le marché asiatique : rebranding, adaptation au marché, prises de contacts sur le marché coréen. Ils préparent la mission dès que possible en 2021.

LE CARROUSEL

DESCRIPTION :
Compagnie de théâtre éducatif pour jeunes publics

SEGMENT DE MARCHÉ :
Diffuseurs

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
Royaume Uni et France

STRATÉGIE :
Dans le contexte lié à la COVID-19, questions quant à son développement international et la stratégie à adopter : stabiliser les marchés existants et développer de nouveaux marchés. Dans le cadre du Cabinet Créatif, Le Carrousel s'est concentré sur le marché anglophone.

RÉSULTATS PROBANTS :
Identification d'une stratégie d'entrée sur le marché au Royaume-Uni. Coaching revu pour accompagner le nouveau positionnement et la marque de la Compagnie. Planification de la mission pour 2021 ou éventuellement 2022 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

LES PARCOURS

LUCID DREAMS STUDIO

DESCRIPTION :
Entreprise de jeux vidéo fondée début 2017 par ses deux co-fondateurs, Maxime Grégoire et Francis Lapierre, qui ont tous deux participé à la scène du jeu vidéo montréalais depuis 2008.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Éditeurs de jeux vidéos

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Japon

STRATÉGIE :
Lancement international de leur jeu vidéo grâce à un partenariat avec un éditeur.

RÉSULTATS PROBANTS :
Partenariat conclu avec un éditeur japonais pour le lancement de leur jeu vidéo en octobre sur les marchés américains (Nord et Sud) et européen.

MAZAAM

DESCRIPTION :
Application ludo-éducative pour tablettes et téléphones intelligents, destinée aux enfants d'âge préscolaire. Mazaam est un outil pédagogique adapté au développement cognitif et social des enfants de 4 à 6 ans dans lequel la musique classique est au premier plan.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Orchestres

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
États Unis

STRATÉGIE :
Déterminer le modèle d'affaires adapté pour les clients internationaux et définir le segment de marché cible.

RÉSULTATS PROBANTS :
Percée sur le marché américain pendant l'année 2020, malgré la pandémie. Grâce à l'accompagnement, ils ont défini leur clientèle cible et le marché le plus prometteur. Ils ont établi une liste de clients potentiels et démarré la prospection. Ils sont prêts pour la mission commerciale en 2021.

LES PARCOURS

MULTICOLORE

DESCRIPTION :
L'organisation responsable de la production des événements montréalais que sont Piknic Électronik et Igloofest, ainsi que les festivals MEG, Super Fête et Matane Productions.

RÉSULTATS PROBANTS :
L'accompagnement a pivoté sur une réflexion autour de la monétisation de contenu, plus pertinente pour l'entreprise dans la situation actuelle, avec le développement d'une nouvelle division d'affaires, pour se recentrer sur l'international par la suite.

MURAL

DESCRIPTION :
Le Festival MURAL est un événement de 11 jours célébrant le mouvement international d'art urbain à Montréal.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Festivaliers et commanditaires

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Côte Nord Ouest Amérique (Vancouver, Portland)

STRATÉGIE :
Se concentrer pour l'export sur les activités "core" pour Mural : apporter une expérience enrichie aux festivaliers et montrer aux commanditaires et subventionnaires l'accès à un vaste public.

RÉSULTATS PROBANTS :
Gros été pour Mural : festival d'été maintenu en virtuel et participation à l'animation de la Ville de Montréal. Ils ont réussi à travailler dès l'automne sur l'internationalisation. Mission planifiée en 2021 sur la côte Nord-Ouest américaine (Vancouver, Portland).

LES PARCOURS

NORMAL STUDIO

DESCRIPTION :
Studio créatif intégré qui conçoit et réalise des environnements visuels spectaculaires et uniques.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Arts de la scène, Divertissement, Installations publiques

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Japon

STRATÉGIE :
Concrétiser la réalisation d'expériences immersives en Asie par le biais de partenaires de production.

RÉSULTATS PROBANTS :
En raison de la pandémie, Normal Studio s'est recentré sur ses activités courantes et a mis sur pause le projet d'exportation sur l'année 2020. L'accompagnement effectué avec le Lead Coach a conforté la stratégie sur la marché japonais et il a été convenu de commencer l'accompagnement à l'exportation début 2021. La mission devra être alors prévue pour fin 2021. Ils ont par ailleurs été sélectionnés pour la vitrine de Hub Montréal.

POST MODERNE

DESCRIPTION :
Maison de postproduction située au cœur du Mile-End, Post-Moderne contribue depuis 15 ans à l'essor du cinéma québécois.

RÉSULTATS PROBANTS :
Avec la situation de pandémie, Post Moderne a dû revoir son modèle et ses activités. La période a pu être particulièrement difficile d'un point de vue entrepreneurial et personnel. Le projet d'exportation a dû être mis à l'arrêt pour 2020 et 2021.

LES PARCOURS

STIMULATION DÉJÀ VU

DESCRIPTION :
Déjà Vu crée des expériences olfactives et multi sensorielles de destination, mariant science cognitive et créativité, qui invitent à revivre des émotions en faisant appel à la mémoire et la stimulation des sensations.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Tourisme (aéroports, compagnies aériennes, villes, offices de tourisme)

MARCHÉS SÉLECTIONNÉS :
France puis Ontario

STRATÉGIE :
Consolider le marché français et profiter du Cabinet Créatif pour explorer un nouveau marché (Ontario identifié). Puis travailler sur la stratégie d'approche et la planification.

RÉSULTATS PROBANTS :
Développement de nouveaux produits en réponse à la situation sanitaire, déployés au Québec. Après avoir adressé le marché français, se tourne également vers le reste du Canada. A participé au projet immersif Oasis, installé de manière permanente au Palais des Congrès de Montréal. Préparent la mission pour 2021.

TKNL

DESCRIPTION :
TKNL est une firme québécoise spécialisée en création d'expériences événementielles, immersives et muséales.

SEGMENTS DE MARCHÉ :
Événements et marketing expérientiel

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
Ontario

STRATÉGIE :
Identification du profil client cible, recherche des clients potentiels et organisation des rencontres en 2021.

RÉSULTATS PROBANTS :
Pivot à 360° pendant la pandémie, développement d'un tout nouveau studio pour événements virtuels et hybrides en réponse à la situation sanitaire. Sélectionnés pour la vitrine de Hub Montréal. TKNL a vécu une grosse année 2020 avec un superbe repositionnement et une forte résilience face à la crise. Plutôt que de viser tout de suite le marché américain, ils ont préféré orienter la mission sur l'Ontario et préparent les rencontres et la mission pour 2021.

LES PARCOURS

TRIO ORANGE

DESCRIPTION :
Trio Orange est un leader en production télé et en création de contenus et de marques.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Télévision documentaire

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
États-Unis

STRATÉGIE :
Exportation du projet de série documentaire Mégantic

RÉSULTATS PROBANTS :
Avec la pandémie, le projet a été vendu sur le marché local et un partenaire d'affaires a pris en charge la stratégie d'exportation. Nous travaillons actuellement avec l'expert export et Trio Orange à développer la stratégie d'exportation dans le cadre de nouveaux projets.

URBANIA

DESCRIPTION :
URBANIA est un générateur de contenu multiplateforme qui a su développer une expertise en création, en production et en diffusion de contenu auprès d'un auditoire jeune, sophistiqué et curieux.

SEGMENT DE MARCHÉ :
Publicité

MARCHÉ SÉLECTIONNÉ :
France

STRATÉGIE :
Urbania s'était récemment incorporé en France et procédé à l'acquisition d'une entreprise. Ils ont un directeur des ventes en France sur lequel s'appuyer.

RÉSULTATS PROBANTS :
Installés sur le marché français. L'accompagnement a permis de poursuivre avec leur directeur des ventes en France l'ouverture d'opportunités. Signature d'un contrat important en France en pleine pandémie. Préparent la mission pour 2021.



Installation POINTS IN COMMON d'Irregular sélectionnée dans le cadre du Dubai Design Week 2020.

SERVICES & ACTIVITÉS

Voici l'ensemble des services et activités fournies aux entreprises en complément de l'accompagnement individuel, en plus du coaching individualisé proposé sur toute l'année à chaque entreprise.

DATE	THÈME	FORMATEUR
23 janvier 2020	Formation Croissance et Leadership	Perrier Jablonski
	Test psychométrique	Atman
13 février 2020	Atelier ressources à l'exportation	Mangrove
27 février 2020	Formation - Gérer son équipe en contexte de changement	HEC - École des Dirigeants
3 mars 2020	Lunch & Learn SXSW	Marie Côté
5 mars 2020	Atelier Exportation 1	École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ)
16 septembre 2020	Formation - Présentation d'affaires	Perrier Jablonski
7 octobre 2020	Formation - Identité & Marque	Vibrant
13 octobre 2020	Formation - Architecture Commerciale	Vibrant
28 octobre 2020	Formation - Négociation	HEC - École des Dirigeants
18 novembre 2020	Atelier Exportation 2	École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ)
À la carte	Ateliers individuels - Conseils juridiques	Demers Beaulne
5 novembre 2020	Atelier juridique - Propriété intellectuelle	Lavery
8 décembre 2020	Atelier juridique - Aspects légaux corporatifs et commerciaux	Lavery

SERVICES & ACTIVITÉS

BILAN DES TESTS PSYCHOMÉTRIQUES : voir bilan Atman.

BILAN DES FORMATIONS ET ATELIERS :

Les formations et ateliers ont été très bien reçus, avec une moyenne générale de satisfaction de 4,3 / 5.

Un point d'amélioration à prendre en considération pour la prochaine édition sera tout de même d'adapter encore davantage les formations selon la maturité des entreprises participantes.

Le bilan complet des activités par entreprise ainsi que le rapport des formations se trouvent en annexe.



2021, ANNÉE CHARNIÈRE

Nous avons pu le voir cette année: l'exportation reste un enjeu important pour la croissance et le rayonnement de nos talents créatifs et culturels à l'international. 2020, après avoir été une année de stabilisation pour certains,

En ce sens, l'accompagnement du Cabinet Créatif reste plus que jamais pertinent et nécessaire pour aider les entrepreneurs à :

- sélectionner le meilleur marché,
- choisir la bonne approche de pénétration de marché,
- générer des leads sur le marché sélectionné.

L'accompagnement collectif et individuel ainsi que la mission permettent aux entreprises d'acquérir les bons outils dans leur démarche d'exportation. L'expertise des intervenants et la force de la cohorte sont les éléments gagnants de ce parcours.

Pour 2021, nous nous attacherons à cibler encore davantage les besoins de chacun des lauréats pour créer des parcours personnalisés adaptés à leur situation particulière, tout en favorisant les partages d'expériences au sein de la cohorte lors des activités collectives.

CABINET CRÉATIF

www.cabinetcreatif.ca

Copyright 2021 - Le Cabinet Créatif de Montréal est développé par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise. Tous droits réservés.

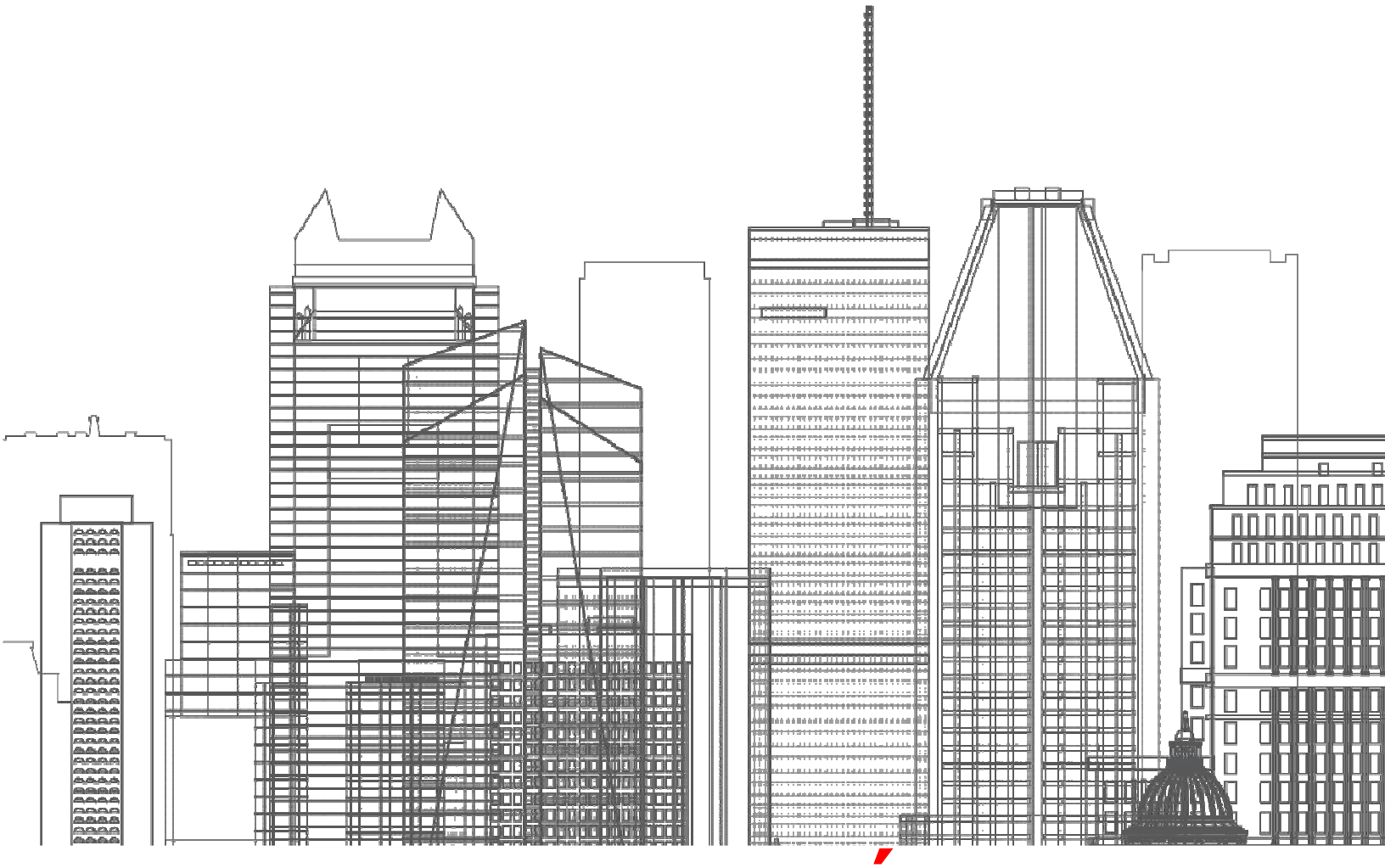

LE CABINET CRÉATIF

PROJET DE COMMERCIALISATION DES ENTREPRISES CRÉATIVES
Une initiative de la Ville de Montréal, propulsée par Air Canada

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Catherine Lareau
Commissaire du Développement Économique – Secteur Créatif & Culturel
Ville de Montréal

Développement économique Montréal

RÉSUMÉ

Le cabinet créatif est un projet de commercialisation à l'international en entrepreneuriat créatif à destination des jeunes entreprises créatives et culturelles montréalaises qui désirent développer de nouveaux marchés internationaux. Porté par la Ville de Montréal et Air Canada, Affaires Plus, ce projet qui se déroule sur un an permettra à 20 entreprises créatives sélectionnées d'être formées, accompagnées et coachées aux rouages de l'exportation. Cette initiative permettra de renforcer le succès et la croissance des entreprises créatives à l'internationale.

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

SOMMAIRE

I. RÉSUMÉ

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 PROBLÈMES IDENTIFIÉS
1.2 MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ
1.3 PROJET DÉTAILLÉ
1.4 OBJECTIFS

2. DÉROULÉ DU PROJET

2.1 PHASE 1 : SÉLECTION ET CADRE D'ACCOMPAGNEMENT
2.2 PHASE 2 : COMMUNICATION ET MARKETING

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

1. MISE EN CONTEXTE

Selon le Registre des entreprises, en 2016, plus de **99% des entreprises de la région administrative de Montréal étaient des PME** et plus de 50%, des micro-entreprises constituées de moins de quatre employés. En 2016, Montréal comptait entre 1800 et 2600 *startups* seulement.

Montréal se place dans les premiers rangs pour le lancement d'entreprises :

- 7e rang en Amérique du nord d'emplois en haute technologie[1]
- Ville UNESCO du design
- 1er rang des 20 plus grandes métropoles nord-américaines pour la compétitivité des coûts d'exploitation[1]
- Les entreprises émergentes de Montréal ont reçu au total 800 millions$, une augmentation de 64% depuis 2016[2]
- Toronto arrive seconde avec 779 millions, une diminution de 22% comparativement à 2016[2]

1.1 PROBLÈMES IDENTIFIÉS

Piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries créatives et culturelles combinent, à la fois créativité, culture, technologie et innovation. Elles sont d'importants leviers de cohésion sociale et elles ont un haut potentiel de développement économique. Catalyseur de richesse et de rayonnement, elles représentent aujourd'hui à elle seule plus de **8,6 milliards de dollars** en retombés économiques pour la métropole. C'est également plus de **92 000 emplois** qui sont directement liés au secteur créatif et culturel.

Or, aujourd'hui les marchés sont de plus en plus complexes et sont en constante évolution. C'est pourquoi l'accès aux marchés internationaux demeure un défi sectoriel persistant afin de stimuler la croissance et assurer la pérennité des industries créatives et culturelles. **Alors que la**

[1] : *Le Grand Montréal : Le Pouvoir de vous faire réussir*. Facteurs d'Attractivité de Montréal International
[2] : *MoneyTree Canada Report 2017* de PwC Canada

mondialisation des échanges et des produits s'accélère, le potentiel commercial de la créativité doit être localement mieux encadré.

Plusieurs raisons ont été identifiées comme frein à la commercialisation à l'international des entreprises créatives et culturelles :

- Tout d'abord, la multiplication des ressources à l'exportation vient complexifier le parcours lié à la commercialisation à l'international pour les entrepreneurs créatifs.

- L'offre en exportation est également très segmentée; il y a les bourses à la mobilité, les remboursements de frais à l'exportation, le développement d'affaires payant, les missions commerciales ainsi que les différentes formes d'accompagnement. Rien ne consolide l'ensemble de cette offre à un seul endroit ou sous forme de parcours structurant pour les jeunes entreprises créatives.

- De plus, l'accompagnement actuel offert pour l'exportation, notamment par le biais de missions commerciales, s'adresse à des PME de relativement grosses envergures et est peu adapté à la réalité des jeunes entreprises créatives et culturelles.

- Plusieurs bilans de missions à l'international dénotent également le manque de préparation en amont des entreprises créatives à la commercialisation. Les bilans parlent d'importantes lacunes au niveau de la présentation et de la vente des produits et des services créatifs et culturels.

- Enfin, Il n'y a aucun programme intégré pour la commercialisation internationale, qui inclut formation, accompagnement et coaching spécialisé, spécifique aux entreprises créatives et culturelles.

1.2 MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ

Le service du développement économique, appuyé d'Air Canada, Affaire Plus, familiers des écueils rencontrés par les entreprises créatives et culturelles lors de leur commercialisation à l'international ont décidé d'unir leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais.

Le renforcement des organisations et des entreprises créatives passent par le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs créatifs et culturels. Nous devions donc intégrer cette dimension de support et d'accompagnement des entrepreneurs créatifs afin de soutenir, propulser et permettre aux entreprises créatives et culturelle de se distinguer à l'international.

De plus, si en amont il faut assurer le développement de contenu original protégé et inculquer le réflexe de la valorisation de la propriété intellectuel, les entrepreneurs créatifs doivent cependant être outillés pour mettre en œuvre un tell approche. Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat. Cette dimension a donc également été intégrée au projet.

Ainsi, nous avons développé une initiative innovante basée sur la formation, l'accompagnement et le coaching en exportation afin de mieux outiller 15 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit. Finalement, par le biais de consultation juridique, le projet permet de mieux valoriser le contenu créatif des entreprises à l'international.

1.3 PROJET DÉTAILLÉ

Le Cabinet créatif a pour objet d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés par un jury composé d'experts en entrepreneuriat et créativité tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative innovante de cinq mois s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement pratique des entrepreneurs dans la prise de rendez-vous qualifié sur les marchés visés. Le projet se clôture par une mission individuelle personnalisée pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé. Le déplacement des 20 entreprises sera dispensé par **Air Canada, pour entreprises**, partenaire fondateur de l'initiative.

Afin de mener à terme ce projet, une approche partenariale a été privilégiée afin de mutualiser l'expertise de l'ensemble des parties prenantes. En effet, la Ville de Montréal peut compter sur un écosystème entrepreneurial foisonnant qui, par sa mobilisation, lui permet de répondre aux objectifs économiques qu'elle s'est récemment fixée :

- Contribuer au développement des entreprises créatives montréalaises sur les marchés internationaux;
- Renforcer la notoriété et le positionnement de la Ville de Montréal sur la scène internationale ;
- Accélérer la croissance des entreprises et stimuler l'entrepreneuriat;

Volet 1 : Capacité organisationnelle et intelligence de marché à l'international

Test Psychométrique

Dans un premier temps afin d'évaluer les talents au sein des entreprises et voir quelles sont les ressources les mieux adaptées à effectuer du démarchage à l'international les lauréats réaliseront des tests psychométriques. Ces tests révèleront plusieurs particularités sur les ressources humaines nécessaires à la stratégie d'exportation des entreprises participantes

Diagnostic à l'exportation

Ensuite, afin de sélectionner le marché définitif sur lequel travailleront les entreprises du parcours, un diagnostic à l'exportation sera effectué afin d'évaluer les capacités organisationnelles de l'entreprise telles que les liquidités, la production, etc. De trois marchés ciblés lors de la remise du dossier de candidature, chaque entreprise passera à un marché à cette étape ci. Il s'agit d'une pré-validation de marché. Cette étape cruciale sert également à mailler l'entreprise avec le meilleur coach pour elle. Possibilité d'avoir des coachs qui sont déjà sur le marché cible.

Planification de la croissance à l'international (de la stratégie à la prospection

Une stratégie de croissance sera alors développer avec le coach de l'entreprise. C'est à cette étape que le coach de l'entreprise détermine de quoi sera constitué l'accompagnement de chacune des entreprises, en fonction de leur marché, de leur besoin et de leur niveau d'avancement dans le processus. Une entreprise qui est très avancé dans son processus pourrait alors bénéficier de 40 heures de prospection.

Volet 2 : Développement des compétences managériales

Formation et co-développement (Commun)

4 formations spécifiques pour les gestionnaires d'entreprise dispensée par **l'École des dirigeants du HEC**

Plusieurs ateliers à la carte sont offerts par nos partenaires de contenu : Demers Beaulne en fiscalité, Lavery en propriété intellectuelle, L'école des entrepreneurs du Québec sur les processus d'exportation.

> L'enjeu lié à la valorisation de la propriété intellectuelle est majeur. **Le cabinet d'avocat Lavery** s'est joint au projet afin de mettre à contribution son expertise et orienter les entreprises participantes sur le contenu en lien à la négociation de contrat à l'international et la protection de la propriété intellectuelle. Ils ont développé des ateliers à cet effet.

Par l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal

- **La croissance (5 h)**

Présentation du modèle Roue de croissance et des étapes qui la composent

L'explication du taux d'échec élevé des entrepreneurs

L'importance de la vision

L'internalisation dans la vision de croissance de l'entreprise

Présentation du concept de récurrence de ventes (« Repeat business »)

Adaptation des compétences de l'entrepreneur pour le développement international durable

Planifier les étapes de sa croissance avec l'escalier de croissance

- **L'exportation et l'implantation (8 h)**

Le processus d'exportation en 5 étapes

Avantages, inconvénients et défis de l'exportation

La définition des marchés cibles

La gestion de la croissance vers l'exportation (RH)

La planification de la démarche d'exportation (RH)

La stratégie de croissance en intégrant l'exportation (RH)

L'étude de marché internationale

La stratégie de pénétration du marché - stratégie d'entrée

Adaptation de l'offre produit/service

La stratégie de prix à l'international

Le financement et la planification financière du projet d'exportation

Analyse de l'implantation du pays – facteurs clés et risques

Le réseau pour le développement vers l'exportation et l'implantation (RH)

- **Préparer son départ, faire des affaires et assurer le suivi (12h)**

Comprendre les différentes cultures d'affaires à l'international (RH)

Se préparer pour participer à une mission commerciale, un trade show ou une foire

commerciale

Suivi et rétroaction post-mission

Atelier : Préparer sa présentation d'affaires

Monter son pitch deck

Techniques de négociation et de vente dans un contexte international

Classe de maître (Commun)

Par Perrier Jablonski

- Leadership

Volet 3 : Accompagnement personnalisé

Accompagnement supplémentaire à l'exportation

- Cartographier l'ensemble des outils de support en exportation
- Préparer les dossiers de financement pour les différents programmes gouvernementaux d'exportation
- Comité de suivi de l'accompagnement

Accompagnement en démarchage à l'international et soutien à la prospection

IQI

- Créer des liens avec les chambres de commerce des pays ciblés
- Établir les contacts avec les ressources pertinentes et les délégués commerciaux (provincial et fédéral)
- Prendre les rendez-vous qualifiés avec les acheteurs ciblés
- Monter l'agenda d'affaires des entreprises créatives
- Suivre les entreprises créatives pendant la mission

CATHERINE LAREAU

- Retour de mission, débrief et suivi des livrables

Volet 5 : Développement des affaires et croissance

Une mission commerciale sur mesure (durée déterminée par l'entreprise)

Par Air Canada, Affaires Plus

- 2 billets d'avion par entreprise
- Une trousse de déplacement complète
- Une boîte à outils du voyageur d'affaires

Un suivi post mission

- Rapport des ventes
- Suivi du matériel à envoyer
- Devis

À ces partenariats s'ajoute une volonté de rassembler les différents acteurs et leaders de l'écosystème créatif et de les faire collaborer autour d'un projet commun qui sera bénéfique pour l'ensemble de la communauté créative de Montréal. C'est pourquoi nous sommes allés à la rencontre de plusieurs acteurs afin de leur présenter notre démarche et de les intégrer au projet, chacun possédant une expérience et une expertise clef.

COMITÉ CONSULTATIF

- MTLAB (Simon Trépanier)
- La Guilde (Nadine Gelly)
- Rodier, La Piscine (Delphine Beauchamp)
- Parcours C3 (André Menand)
- Centre Phi (Myriam Achard)
- SODEC (Véronique Le sayec)
- Zù (Guillaume Thérien)

Ce qui nous permettra de :

- Assurer la pertinence et la légitimité du projet;
- Maximiser le potentiel d'impact;
- Déterminer les opportunités et les objectifs à atteindre pour les lauréats;
- Valider le processus d'admission des entreprises participantes:
  - Critères d'admission des lauréats;
  - Documents à transmettre;
  - Processus d'évaluation des entreprises.
- Effectuer la délibération préliminaire des lauréats.

Le Cabinet créatif initié par la Ville de Montréal et propulsé par Air Canada fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donner naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises et culturelles.

1.4 OBJECTIFS

Le cabinet créatif a pour objectif d'accompagner 20 entreprises créatives dans le développement de leur nouveau marché respectif, en fournissant **des clefs de réussites et des outils à long terme.** Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Propulser les jeunes entreprises créatives et culturelles lors de leurs premières étapes à l'international
- Optimiser en amont le déplacement des entreprises créatives sur les marchés étrangers
- Échanger les meilleures pratiques entre les entreprises créatives de toutes tailles en ce

qui a trait à la commercialisation à l'international

- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre en exportation
- Amplifier l'offre actuelle en exportation en complémentarité aux programmes existants

2. DÉROULÉ DU PROJET

2.1 Phase 1 : Sélection et cadre d'accompagnement

Afin de déterminer qui seront les 20 entrepreneurs qui auront l'opportunité de participer au Cabinet créatif et seront accompagner dans leur croissance à l'international, un appel aux entreprises créatives et culturelles sera lancé le 15 février 2021.

Une stratégie de communication sera également déployé sur les médias sociaux afin de mettre de l'avant la Cabinet Créatifs et rejoindre le plus d'entrepreneurs créatifs de Montréal. Les détails associés à cette campagne sont élaborés dans la partie subséquente.

Afin de sélectionner les entreprises ayant le plus de potentiel de croissance à l'international, nous aimerions être en mesure de recueillir une centaine de candidatures. Les dossiers reçus devront respecter les critères d'admissibilité élaborés conjointement avec le comité consultatif.

Conditions spécifiques d'admissibilité

Les entreprises voulant postuler doivent démontrer leur capacité à s'internationaliser et à agir sur les marchés internationaux. Les demandes soumises doivent démontrer qu'elles ont un fort potentiel de croissance grâce à l'exportation.

Règles et admissibilités

- Être une entreprise ou OBNL située à Montréal;
- Appartenir aux secteurs créatif et culturel;

- Avoir au moins une année d'existence;
- Être en mesure de fournir au moins un État financier consolidé;
- Avoir un minimum de 2 employés à temps-plein et un maximum de 250 employés;
- S'acquitter d'un montant de $750 couvrant l'ensemble des activités du Cabinet Créatif;
- Pouvoir libérer 1-2 répondants pour toutes les activités organisées par le « Cabinet Créatif » dans le cadre du programme;
- Avoir un minimum de 21 ans;
- Postuler entre 15 février et le 2 avril 2021
- Fournir une résolution du Conseil d'administration

Suite au lancement du projet recrutement, les candidats intéressés devront d'abord s'enregistrer sur le site Internet du Cabinet Créatif en fournissant les informations suivantes.

- Nom prénom de la personne répondante
- Nom de l'entreprise
- Sous secteur d'activité
- Nombre d'employés
- Chiffre d'affaire
- Expérience à l'exportation (3 niveaux ciblés : exploration, consolidation, accélération)

EXPLORATION (AUCUNE EXPÉRIENCE)
CONSOLIDATION (MISSION MAIS AUCUNE VENTE)
ACCÉLÉRATION (QUELQUES VENTES À l'INTERNATIONAL)

Une séance d'information sera offerte le 17 mars à 16h afin de présenter en détail le projet. Un formulaire d'inscription complet sera envoyé à toutes les personnes désireuses de participer au Cabinet Créatif via un courriel de bienvenu.

Deux séances de complétion de dossiers avec 28 plages horaires différentes (3 mars et 24 mars) seront offerts aux entreprises désireuses d'être accompagnée à cette étape)

CATHERINE LAREAU

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

Les demandeurs devront soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :

Le formulaire d'inscription expliquant la démarche d'exportation envisagée :

INTENTION :

- Description de l'entreprise et du projet d'exportation (offre, plus-value, opportunités, niveau d'exportation actuel)
- La sélection de 3 marchés potentiels (géographiques ou sectoriels)
- La stratégie commerciale envisagée pour les percer (structure organisationnelle, compétences, contacts);
- Les objectifs et les apprentissages visés;
- Les retombées attendues ainsi que les indicateurs de performance prévus;

ENJEUX :

- Les défis actuels de l'entreprise;
- L'apport que le Cabinet Créatif peut apporter dans la démarche d'exportation;

LOGISTIQUES :

- Les états financiers du dernier exercice complété;
- Un budget équilibré de la démarche d'exportation envisagée;
- La structure de gouvernance de l'entreprise;

Suite à cela un jury composé d'experts en entrepreneuriat et de spécialistes des industries créatives et culturelles se réunira afin de délibéré sur les dossiers reçus et sélectionner 30 dossiers qu'ils remettront au comité de sélection final.

Le Comité d'experts préliminaire sera composé de **:**
Nadine Gelly, **Guilde**
Simon Trépanier, **MTLab**

CATHERINE LAREAU

LE CABINET CRÉATIF DE MONTRÉAL

Une initiative de la ville de Montréal, propulsée par Air Canada

Myriam Achard, **Centre Phi**

Delphine Beauchamps, **La Piscine/Le Rodier**

Géraldine Dallaire, **Parcours C3**

Emmanuelle Hébert**, Service de la Culture, Ville de Montréal**

Véronique Le Sayec**, SODEC**

CRITÈRE D'ÉVALUATION

- La concordance de la démarche d'internationalisation et le stade de croissance de l'entreprise;
- La pertinence de la démarche de commercialisation à l'international;
- La clarté et la pertinence du processus d'exportation envisagé ou des besoins de l'entreprise
- La démonstration du potentiel structurant du Cabinet Créatif dans la démarche;
- La compréhension de l'entreprise du processus d'exportation;
- La qualité du dossier remis; critères d'évaluation suivant.

La capacité de l'entreprise à mettre en œuvre un projet d'exportation sera également évaluer en fonction des éléments suivants :

- Éléments liés à la direction générale
- Ressources humaines
- Finances (liquidité)
- Ventes actuelles et potentielles
- Innovation et technologies

Le Comité de sélection sera composé de :

- **Direction de l'entrepreneuriat, SDÉ |** Géraldine Martin
- **Service de la Culture, Ville de Montréal |** Emmanuelle Hébert

CATHERINE LAREAU

- **PME MTL** | Pierre Lemieux
- **AIR CANADA** | Robert Trudeau
- **Services Québec** | Donal Violette
- **Merks** | Rachel Machalani
- **XN Québec** | Jenny Thibeault
- **Lavery** | Charles Celeen Brasseur
-

Les secteurs d'activités privilégiés seront les suivants :

Art de la Scène | Exemple : *Le Cirque du Soleil*

Divertissement | Exemple : *Moment Factory*

Multimédia (Web, animation et effets visuels) | Exemple : *Rodeo Fx, El Toro, Technicolor;*

Jeux vidéo | Exemple : *Ubisoft, Behavior Interactive;*

Média (cinéma et édition) | Exemple : *Édition Lux, Post-Moderne;*

AR|VR | Exemple : *Felix & Paul, Dpt.co;*

Mode, Design & architecture | Exemple : Bonvilain, Le Cartel, Baltic Club

2.2 PHASE 2 : COMMUNICATION ET MARKETING

Ayant pour objectif principal de faciliter l'exportation de la créativité montréalaise sur les marchés internationaux par le biais d'un projet de support à la commercialisation à l'international pour 20 entrepreneurs créatifs, Le Cabinet Créatif de Montréal désire avoir un rayonnement important sur l'île afin de pleinement remplir son rôle d'accompagnateur des industries créatives à l'international.

Pour ce faire, la première étape pour le Cabinet Créatif sera de se doter d'une identité forte afin de :

- Créer un sentiment de confiance autour de l'initiative;
- Faciliter le recrutement;

- Mobiliser la communauté entrepreneuriale;
- Générer la fierté;
- Rayonner à l'international

Nous aimerions obtenir approximativement 100 candidatures afin de s'assurer de propulser à l'international les 20 futurs fleurons créatifs montréalais. Par conséquent, nous allons donc élaborer un plan de promotion afin de rencontrer cet objectif et maximiser la visibilité du Cabinet Créatifs auprès de notre clientèle cible.

Une fois les entreprises sélectionnées, nous désirons également mettre en valeur les activités du Cabinet Créatif et l'apport du projet dans la croissance des entreprises participantes. En effet, au-delà du parcours des 20 entrepreneurs créatifs, nous désirons développer un guide des meilleurs pratiques en matière d'exportation de la créativité afin de soutenir l'ensemble de l'écosystème créatif. Nous visons ainsi à enrichir et bonifier l'offre générale en exportation à Montréal.

Objectifs communicationnels du Cabinet Créatif de Montréal

- Se positionner comme un partenaire des industries **créatives et culturelles** montréalaises tout au long de leur croissance.
- Stimuler et renforcer l'exportation des entreprises
- Collecter des données afin de développer une meilleure connaissance du cycle de croissance des entrepreneurs créatifs et culturels
- Renforcer la notoriété et le positionnement de la ville de Montréal dans l'écosystème entrepreneurial.

Objectifs Marketing

- Affiner notre connaissance sur le type de parcours d'exportation le plus optimal pour les industries créatives et culturelles.
- Démystifier l'offre dédiée à l'exportation et offrir un meilleur accès aux différentes ressources en les consolidant à un même endroit

Stratégie de promotion

Relation de presse

Placement publicitaire et référencement

Médias sociaux

Site Web

ANNEXE 1
INDICATEURS DE PERFORMANCE

100 candidatures déposées;
20 entreprises sélectionnées et accompagnées;
Analyse de performance des 20entreprises sur 3 ans;

- Chiffre d'affaires
- Nombre d'employés
- Exportation | Nouveaux Marchés
- Investissement | entente commerciale
- Taux de survie
- Augmentation des revenus

CABINET CRÉATIF 2021 2022

Préparez une mission d'exportation sur-mesure.

Une initiative de la Ville de Montréal, propulsée par Air Canada pour entreprise.

Montréal AIR CANADA POUR ENTREPRISE Québec

LE PROGRAMME

Le Cabinet Créatif est **un parcours entrepreneurial de commercialisation à l'international**, dédié aux entreprises créatives et culturelles montréalaises qui désirent **développer de nouveaux marchés**.

Porté par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise, ce projet permet annuellement à **20 entreprises créatives** sélectionnées d'être formées et accompagnées aux rouages de l'exportation. Cette initiative permet de renforcer le succès et la croissance des entreprises à l'international. La valeur du parcours est de 20,000$* incluant les billets d'avion par entreprise.

La période d'enregistrement pour l'édition 2021 débutera le 15 février. Vous avez jusqu'au 2 avril 2021 pour déposer votre candidature.

Dépôt des candidatures ici



Ateliers pratiques



Accompagnement personnalisé



Formations théoriques et conférences



Voyage d'affaires



Soutien logistique



Communauté de pratique et mentorat

EN BREF

Les parcours se déroulent sur une période **d'un an**, incluant **deux voyages d'affaires.**

1/ PRÉPAREZ VOTRE CROISSANCE

2/ CIBLEZ VOTRE MARCHÉ

3/ DÉVELOPPEZ LES BONNES STRATÉGIES

4/ POSITIONNEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ

5/ PRÉPAREZ VOTRE MISSION

6/ DÉCOLLEZ !

PARMI NOS LAURÉATS

Depuis sa création en **2018**, Le Cabinet Créatif de Montréal a accompagné **40 entreprises créatives** et culturelles montréalaises dans leurs projets d'exportation, dont :

NOS PARTENAIRES 2021-2022.

Partenaires officiels

PROPULSER

Montréal

AIR CANADA POUR ENTREPRISE

Québec

Partenaire majeur

AMPLIFIER

QUÉBECRÉATIF

SODEC Québec

Partenaires stratégiques

OUTILLER

lavery Avocats

demersbeaulne alliés en affaires db

DATES À RETENIR

15 FÉVRIER — **LANCEMENT RECRUTEMENT**

03 MARS — **SESSION DE COMPLÉTION DES DOSSIERS #1**

Deux experts du Cabinet Créatifs aideront les candidats à compléter leur dossier. 9h à 17h.

17 MARS — **SESSION D'INFORMATION**

Inscription à la session d'info

24 MARS — **SESSION DE COMPLÉTION DES DOSSIERS #2**

Deux experts du Cabinet Créatifs aideront les candidats à compléter leur dossier. 9h à 17h.

02 AVRIL — **FIN DES CANDIDATURES**

AVRIL — **SÉLECTION DES LAURÉATS**

MAI — **ANNONCE DES LAURÉATS**

Quand la créativité montréalaise rayonne, c’est tout Montréal qui brille.

CABINET CRÉATIF

CABINET CRÉATIF

www.cabinetcreatif.ca

Copyright 2021 - Le Cabinet Créatif de Montréal est développé par la Ville de Montréal et Air Canada pour entreprise. Tous droits réservés.

VILLE DE MONTRÉAL

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEVIS DESCRIPTIF DE SERVICES PROFESSIONNELS

POUR

Coordination, logistique, gestion des partenariats et l'administration comptable du Cabinet Créatif 2021

Préparé par :
Catherine Lareau, commissaire au développement économique
Service du développement économique
Direction de l'entrepreneuriat
Ville de Montréal

22 février 2021

Développement économique Montréal

1. ORIENTATION RELATIVE À LA RÉALISATION DU MANDAT

1.1. Contexte général

Piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries créatives et culturelles combinent, à la fois créativité, culture, technologie et innovation. Elles sont d'importants leviers de cohésion sociale et elles ont un haut potentiel de développement économique. Catalyseur de richesse et de rayonnement, elles représentent aujourd'hui à elle seule plus de 9,4 milliards de dollars en retombés économiques pour la métropole. C'est également plus de 100 000 emplois qui sont directement liés au secteur créatif et culturel.

Or, aujourd'hui les marchés sont de plus en plus complexes et sont en constante évolution. C'est pourquoi l'accès aux marchés internationaux demeure un défi sectoriel persistant afin de stimuler la croissance et assurer la pérennité des industries créatives et culturelles. Alors que la mondialisation des échanges et des produits s'accélère, le potentiel commercial de la créativité doit être localement mieux encadré.

Plusieurs raisons ont été identifiées comme frein à l'exportation des entreprises créatives et culturelles :

- Tout d'abord, la multiplication des ressources à l'exportation vient complexifier le parcours lié à la commercialisation à l'international pour les entrepreneurs créatifs.

- L'offre en exportation est également très segmentée; il y a les bourses à la mobilité, les remboursements de frais à l'exportation, le développement d'affaires payant, les missions commerciales ainsi que les différentes formes d'accompagnement. Rien ne consolide l'ensemble de cette offre à un seul endroit ou sous forme de parcours structurant pour les jeunes entreprises créatives.

- De plus, l'accompagnement actuel offert pour l'exportation, notamment par le biais de missions commerciales, s'adresse à des PME de relativement grosses envergures et est peu adapté à la réalité d'entreprises créatives et culturelles de plus petite taille.

- Plusieurs bilans de missions à l'international dénotent également le manque de préparation en amont des entreprises créatives à la commercialisation. Les bilans parlent d'importantes lacunes au niveau de la présentation et de la vente des produits et des services créatifs et culturels.

1.2 MISE EN PLACE D'UN CADRE ADAPTÉ

Le Service du Développement Économique, appuyé d'Air Canada pour entreprise et du Gouvernement du Québec, ont décidé d'unir leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais.

Selon nous, le renforcement des organisations et des entreprises créatives passent par le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs créatifs et culturels. La dimension d'accompagnement et de formation des entrepreneurs créatifs afin de permettre aux entreprises créatives et culturelles de se distinguer à l'international a donc été intégrée au sein de ce parcours entrepreneurial de la Ville de Montréal.

De plus, si en amont il faut assurer le développement de contenu original protégé et inculquer le réflexe de la valorisation de la propriété intellectuelle, les entrepreneurs créatifs doivent être outillés pour mettre en œuvre une telle approche. Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat. Cette dimension a donc également été intégrée au projet.

Ainsi, nous avons développé une initiative basée sur la formation, l'accompagnement et le coaching en exportation afin de mieux outiller annuellement 20 entrepreneurs créatifs

et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit.

2. CONTEXTE SPÉCIFIQUE

Tel que mentionné, le Cabinet Créatif a pour mission d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés par un jury composé d'experts en entrepreneuriat créatif tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative d'un an s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement pratique des entrepreneurs dans la prise de rendez-vous qualifié sur les marchés visés. Le projet se clôture par une mission personnalisée sur mesure pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé.

Ainsi, le Cabinet Créatif fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donnent naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises créatives et culturelles.

2.1 Composantes du parcours et méthodologie

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. Chaque participant bénéficiera d'un programme de formation générale axé sur les compétences de gestion nécessaire à toute taille d'entreprise en croissance : leadership, marketing, alignement stratégique des talents, présentation d'affaires, négociation, gestion du changement, intelligence d'affaires, etc. Chaque participant pourra compléter son parcours par des ateliers pratiques à la carte en

fonction d’un diagnostic d’exportation qui sera posé en début de parcours par le mandataire sélectionné. Les ateliers s’articuleront davantage sur des compétences précises à renforcir : comptabilité, fiscalité, PI, Exportation 1 et 2.

Ensuite, le parcours d’accompagnement se divisera en 5 volets d’apprentissage à travers lesquels, l’entreprise évoluera avec son coach en fonction de ses besoins et de son niveau de préparation. Le projet se clôture par une mission individuelle personnalisée pour chaque entreprise en fonction du marché qu’elles auront ciblé.

1) Préparer sa croissance

2) Cibler son marché

3) Définir ses stratégies

4) Se positionner sur le marché visé

5) Planifier sa mission et ses ventes

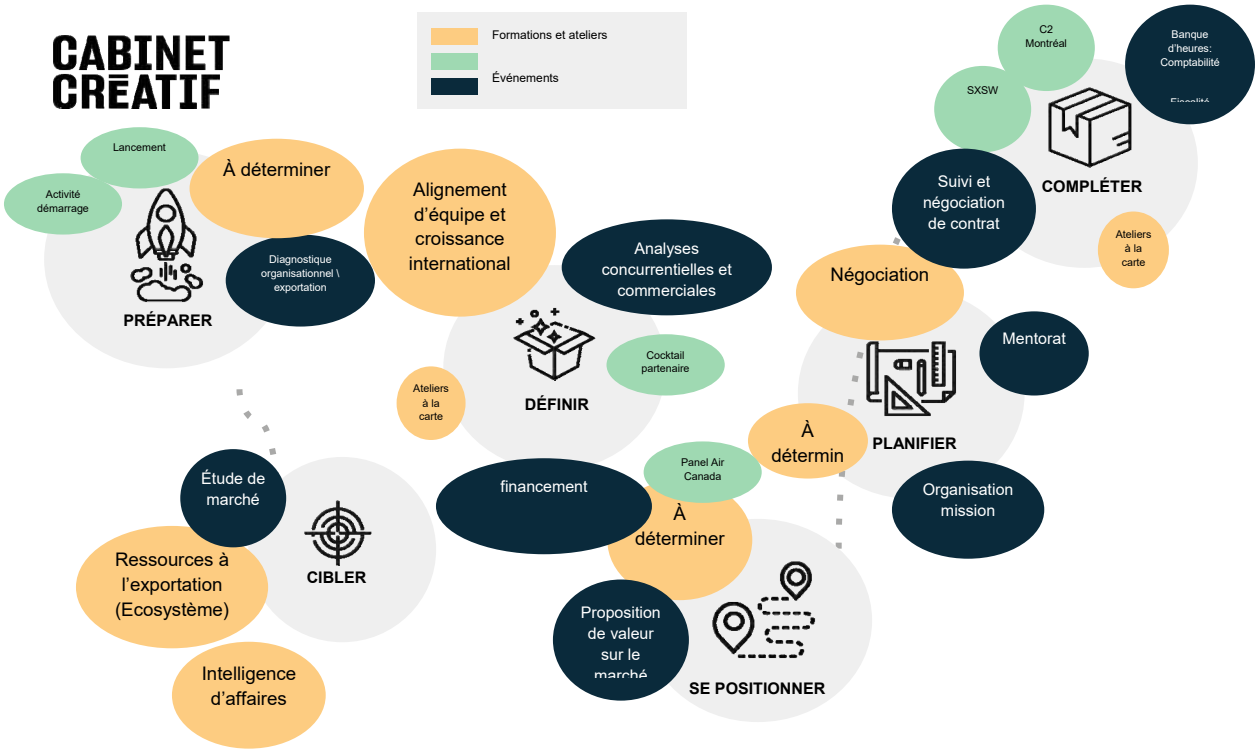

2.2 Objectif du projet

Le cabinet créatif a pour objectif de fournir des clefs de réussites et des outils à long terme aux entrepreneurs culturels et créatifs. Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Propulser les entreprises créatives et culturelles lors de leurs premières étapes à l'international ou amplifier le processus de commercialisation d'entreprises créatives déjà à l'international
- Optimiser en amont le déplacement des entreprises créatives sur les marchés étrangers
- Échanger les meilleures pratiques entre les entreprises créatives de toutes

tailles en ce qui a trait à la commercialisation à l'international

- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre de support en exportation
- Amplifier l'offre actuelle en exportation en complémentarité aux programmes existants

Le mandat qui sera accordé à la suite de l'analyse de soumissions a pour but de trouver le mandataire qui épaulera la Ville et ses partenaires dans la bonne réalisation du Cabinet Créatif en 2021 que ce soit du point de vue de la coordination que de l'accompagnement des entreprises créatives et culturelles sélectionné.

La Ville de Montréal ne peut opérationnaliser l'ensemble du Parcours Cabinet Créatif seul et désir s'adjoindre d'un collaborateur qui saura à la fois s'arroger de manière diligente des tâches et responsabilités qui lui seront attitrées, pourra émettre les recommandations nécessaires au comité expert afin de toujours améliorer le contenu du parcours, et finalement pourra accompagner l'écosystème créatif qu'il desservira.

2. OBJECTIFS DU MANDAT

Sous la responsabilité de la Ville de Montréal, le mandat a pour objectif général de supporter le SDE dans la Coordination, la logistique, la gestion des partenariats, l'administration comptable, la gestion des fournisseurs, la communication ainsi que l'accompagnement des entreprises du Cabinet Créatif 2021. La Ville désire être dans une position de plus en plus stratégique et désir collaborer avec un OBNL qui pourra réaliser l'ensemble des tâches liées à l'opérationnalisation du Cabinet Créatif, viendra bonifier sa programmation et son rendement et finalement sera en mesure d'accompagner l'écosystème créatif.

Dans cette optique, le contractant devra globalement :

- Accompagner et représenter l'ensemble des entreprises dans l'évolution de leur parcours (indépendamment du coaching qui fera l'objet d'une convention distincte);

- Coordonner l'ensemble des activités en lien avec le Cabinet Créatif incluant le prochain recrutement (Formation générale, atelier à la carte, rencontre entre les coachs, les experts et les entreprises, événements);

- S’occuper de la logistique en lien avec la réalisation des différentes activités (Salle, boîte à lunch et communication aux participants);

- S’occuper des contrats entre le Cabinet Créatif et les différents fournisseurs de service;

- Gérer les partenariats du projet Cabinet Créatif (signature de convention, reddition de compte auprès des partenaires);

- Administrer le budget (factures, paiements, contributions financières) sous l’autorité du SDÉ;

- Présenter des recommandations au SDÉ qui découleront du présent mandat;

- Développer une stratégie de communication en adéquation des besoins du Cabinet Créatif et gérer toutes la mise en œuvre, l’opérationnalisation des stratégies associées, incluant la production visuelle ainsi que la stratégie média.

3. MANDAT DU CONSULTANT

3.1 Mandat détaillé

Cette section permettra de bien définir les tâches et responsabilités attendues de l’OBNL.

En amont le SDÉ s’attend à ce que l’OBNL :

S’approprie les étapes liées au projet;

Rencontre les différentes parties prenantes afin de mieux maitriser les spécificités liées au projet, leur rôle et leur mandat respectif;

Élabore l’échéancier des différentes activités qui se dérouleront pendant le parcours en collaboration avec la Ville de Montréal finalise la programmation avec le SDÉ

S’occupe de contacter par courriel les entreprises qui ne seront pas sélectionnées à cette troisième cohorte et les réfèrent aux ressources externes préalablement identifiées;

Participe activement au jumelage entre les entreprises sélectionnées et les coachs à l’exportation de façon transparente et en fonction du profil de l’entreprise. Il sera responsable de proposer des coachs pertinents pour les entreprises sélectionnées;

Organise et anime les comités d'accompagnement responsables du suivi des entreprises lauréates;

Développe des outils de communication interne permettant d'évaluer l'avancement de chaque entreprise à travers les différents volets d'apprentissage / étapes du participant;

Élabore une stratégie de communication pour le Cabinet Créatif cohorte 3 afin de promouvoir le parcours d'accompagnement;

Développe des outils de communication externe en lien avec la stratégie de communication;

Gère les ententes avec les fournisseurs et les partenaires du Cabinet Créatif, notamment en ce qui a trait aux formations, tests psychométriques et accompagnement

S'occupe de la prochaine campagne de recrutement du Cabinet Créatif;

3.2 Livrables attendus

Pour chacun des objectifs mentionnés précédemment, le consultant devra :

3.2.1 Coordination & logistique

Effectuer le lien entre le Cabinet Créatif et les différentes parties prenantes;

Coordonner l'ensemble des activités qui se dérouleront pendant le Parcours (Formations, ateliers, événements);

Assumer la gestion de l'accompagnement des entreprises de sorte que celui-ci commence par un diagnostic, un maillage avec coach et se complète par la réalisation d'une mission;

Trouver les salles nécessaires pour le bon déroulement de chacune des activités de formations incluant les ateliers à la carte;

Effectuer les communications internes auprès des participants, des partenaires et des fournisseurs de services. Une adresse courriel sera remise à la personne responsable;

Développer un courriel type de rappel aux événements;

S'occuper du traiteur (boîte à lunch) pour l'ensemble des activités de formation, incluant les ateliers à la carte;

Élaborer conjointement les ateliers pratiques avec les partenaires en fonction des besoins ciblés des participants;

Développer les outils didactiques (cahier des participants) pour les lauréats du Parcours;

Appuyer le SDÉ lors de la réalisation des gros événements (communication aux participants, lien evenbrite, liste d'invitation, salles et traiteurs);

Développer une stratégie de communication pour la troisième cohorte du Cabinet Créatif

3.2.2 Gestion des contrats et des ententes de service

Gérer l'ensemble des ententes entre les partenaires du Cabinet Créatif et la Ville de Montréal (Air Canada, Lavery, Sodec, Demers Beaulne). Les contrats seront émis entre le partenaire et l'OBNL. À partir d'un modèle type, l'OBNL sera responsable d'effectuer la reddition de compte auprès des différents partenaires. Il sera responsable d'actualiser cette reddition de compte en fonction de ce qui sera demandé par le partenaire et de la valider avant remise auprès du SDÉ

Gérer les différents contrats de service professionnel en lien avec le projet. Un contrat type lui sera fourni. Il sera responsable de l'actualiser en fonction du mandat de chacune des parties prenantes (Coach, Experts, formateurs). Il devra le faire valider par le SDÉ avant signature.

3.2.3 Administration du budget global

Réceptionner l'ensemble des contributions financières des partenaires liées au projet;

S'acquitter des factures et des dépenses en lien avec le projet à valider avec le SDÉ

Recevoir le paiement des entreprises participantes (750$ + Taxes x 20 entreprises) et l'administre en fonction des postes de dépense identifiés.

3.2.4 Évaluation

Recueillir sous la forme de sondage l'appréciation des entreprises après chacune des activités;

Fournir un rapport sur le rendement de chacune des activités;

Synthétiser les renseignements obtenus sous forme de tableaux;

Formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour s'assurer d'un encadrement dans les actions à entreprendre par les parties prenantes;

R**éaliser** son mandat sous la supervision de représentants de la Ville ;

Fournir à la Ville de Montréal un rapport détaillé final;

***Indépendamment de ces livrables, l'OBNL devra accompagner l'ensemble des participants dans leur cheminement, s'assurer qu'ils progressent bien et qu'ils n'éprouvent pas certaines difficultés avec leurs interlocuteurs (coachs et experts export). L'OBNL sera le principal point de chute de tous les répondants. Cet accompagnement est indépendant du coaching qui fera l'objet d'un autre devis technique.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de mesurer la performance et la pertinence de l'offre de service proposée par chacune des parties prenantes nous retiendrons les indicateurs de performance suivants mesurés tout au long du parcours et durant l'année suivant la fin des activités :

- Taux d'assiduité dans les activités;
- Création d'emplois;
- Augmentation des revenus
- Augmentation du chiffre d'affaires à l'international;
- Développement des compétences des entrepreneurs par thématique;
- Nombre de nouvelles propriétés intellectuelles développées;
- Nombre de contrats signés à l'étranger ;
- Taux de satisfaction des entreprises.

3.3 Calendrier de travail préliminaire

Le mandat se divise en cinq étapes :

Étape 1 : Octroi du contrat
Étape 2 : Mise en place de la programmation, échéancier et jumelage des entreprises avec les experts
Étape 3 : Rapport d'étape (diagnostic), présentation
Étape 4 : Réalisation

Étape 5 : Reddition de compte Partenaires
Étape 6 : Rapport final et présentation des recommandations.

Ce travail se déroulera en fonction des limites approximatives du calendrier suivant :

- Dépôt de la soumission au plus tard le 3 mars à 17h à l'attention de madame Catherine Lareau (catherine.lareau@ montreal.ca);
- Début du mandat vers le 1ier mai 2021;
- Présentation du rapport d'étape (à déterminer par le contractant);
- Présentation du rapport final préliminaire (à déterminer par le contractant);
- Approbation du rapport final (à déterminer par le contractant);
- Fin du mandat et présentation publique vers le 1ier avril 2022;

L'offre de services devra présenter un programme de travail respectant les délais mentionnés ci-haut.

3.4 Budget

Le prix soumis par le contractant doit comprendre la fourniture de tous les services, location de salle (excepté pour les événements à l'extérieur) et opérations bancaires (incluant les transactions relatives au frais d'inscription des entreprises) et de tous les biens visés par le contrat les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat.

Le paiement se fera en deux versements. 70 % suite à la présentation du rapport d'étape et la présentation d'une facture et 30 % en fin de mandat, suite au dépôt du rapport final et la présentation d'une facture. Les paiements seront effectués à condition que les travaux soient considérés conformes en tous points à ce qui avait été prévu au devis et au contrat de services professionnels.

3.5 Engagement du soumissionnaire

Après avoir soumis son offre, le soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la modifier, ni la corriger pour quelque raison que ce soit et il reste engagé par sa proposition pendant une période de 90 jours.

5. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

La Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Une copie de ladite Politique est jointe au

présent devis. Le cas échéant, la Ville pourra appliquer à sa seule discrétion, les sanctions qui y sont prévues.

6. COMMUNICATIONS CONCERNANT L'APPEL À PROPOSITION

Le soumissionnaire ne doit en aucun cas s'adresser à une personne autre que le responsable de l'appel d'offres pendant la période de soumission. Le nom de ce responsable apparaît à la fin du présent devis. À défaut pour le soumissionnaire de respecter cette obligation, la Ville pourra, à sa seule discrétion, rejeter la soumission.

7. REPRÉSENTANT DE LA VILLE RESPONSABLE DE LA GESTION DU MANDAT

Le représentant de la Ville de Montréal responsable de la gestion du mandat est :

Madame Catherine Lareau
Commissaire au développement économique
Service du développement économique
700, rue De la Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2
Téléphone : 514 868-7673
Courriel : catherine.lareau2@montreal.ca

OFFRE DE SERVICES

Mandat

Porteur du parcours | Cabinet Créatif édition 2021
Coordination, logistique, gestion des partenariats, gestion de l'accompagnement, gestion des communications et administration comptable

Présenté à

Catherine Lareau, commissaire au développement économique
Service du développement économique
Direction de l'entrepreneuriat
Ville de Montréal
700, rue De la Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Date

4 février 2021

Dans le cadre de l'édition 2021 du Cabinet Créatif, La Piscine propose ses services comme porteur du parcours en offrant une expertise et des services de coordination, de logistique, de gestion des partenariats, de gestion de l'accompagnement, de gestion des communications et d'administration comptable visant la bonne réalisation du projet.

Description générale du mandat proposé dans cette offre :

- Coordonner l'ensemble des activités en lien avec le Cabinet Créatif.
- S'occuper de la logistique liée à la réalisation des différentes activités.
- Effectuer le suivi de l'accompagnement des entrepreneurs.
- Assurer la gestion des communications.
- S'occuper des contrats entre le Cabinet Créatif et les différents fournisseurs de service.
- Gérer les partenariats et les mandats des fournisseurs de service oeuvrant au projet Cabinet Créatif.
- Administrer le budget (factures, paiements, contributions financières) sous l'autorité du SDÉ.
- Présenter des recommandations au SDÉ qui découleront du présent mandat.
- Gérer la période de recrutement 2021

Description détaillée des services de La Piscine :

1. Coordination et logistique

- Assister aux réunions de coordination, de maillage, de suivi entre le SDÉ et La Piscine visant à la préparation, au bon déroulement et au suivi du parcours Cabinet Créatif.
- Assister aux réunions de coordination et de logistique avec les parties prenantes du parcours.
- Mettre à jour les 2 documents graphiques (Roue de la programmation et Cahier du participant) selon les documents originaux fournis par le SDÉ.
- Assurer les communications internes entre les entreprises et les coachs selon le déroulement du calendrier établi et incluant:
    - Les Formations (voir calendrier ci-dessous)
    - Les Ateliers à la carte (à déterminer)
    - Les Rencontres personnalisées avec les coachs et le comité d'experts (personnalisé pour chaque entreprise)
    - Les Événements. (voir calendrier ci-dessous)

Le SDÉ s'assurera de fournir les coordonnées de toutes les entreprises, fournisseurs, experts et coach impliqués dans le projet.

- Assurer la logistique en lien avec la réalisation des différentes activités et en respectant les budgets élaborés par le SDÉ et incluant:
    - La location des salles (excluant les salles du Rodier lorsque disponibles et incluses dans la présente offre)
    - La commande des boîtes à lunch

2. Gestion de l'accompagnement

- Faire le diagnostic des participants en collaboration avec les accompagnants.
- Préparer et valider le parcours d'accompagnement individuel de chaque entreprise en collaboration avec le SDÉ.
- Faire les suivis et les analyses des livrables transmis par les fournisseurs de services avec les entreprises.
- Assurer le suivi de l'accompagnement des entreprises.
- Produire le rapport d'accompagnement.

3. Gestion des communications

- Préparer la stratégie et le plan de communication, en collaboration avec le SDÉ.
- Administrer le site internet du Cabinet Créatif.
- Produire les contenus médias sociaux.
- Assurer le plan de contenus des réseaux sociaux.
- Faire appel aux fournisseurs de services requis pour la production de contenus (production vidéo, etc.)

4. Gestion des contrats et des ententes de services

- Gérer et actualiser l'ensemble des contrats de services professionnels en lien avec le parcours et selon un contrat type fourni avec le SDÉ. Faire valider les contrats par le SDÉ avant les signatures.
- Gérer l'ensemble des ententes entre les partenaires du Cabinet Créatif et la Ville de Montréal (Air Canada, Lavery, Sodec, Demers Beaulne). Les contrats seront émis selon un modèle type fourni par le SDÉ.
- Effectuer la reddition de compte auprès des différents partenaires. Faire valider avant remise auprès du SDÉ.

5. Administration du budget global

- Réceptionner l'ensemble des contributions financières des partenaires liées au projet.

- S’acquitter des factures et des dépenses en lien avec le projet à valider avec le SDÉ.
- Recevoir le paiement des entreprises participantes (750$ + Taxes x 20 entreprises) et l’administrer en fonction des postes de dépense identifiés.

6. Évaluation

- Recueillir sous la forme de sondage l’appréciation des entreprises après chacune des activités;
- Fournir un rapport sur le rendement de chacune des activités.
- Synthétiser les renseignements obtenus sous forme de tableaux.
- Formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour s’assurer d’un encadrement dans les actions à entreprendre par les parties prenantes.
- Réaliser son mandat sous la supervision de représentants de la Ville.
- Fournir à la Ville de Montréal un rapport détaillé final.

Calendrier des formations et événements

DATE	ACCOMPAGNEMENT	DESCRIPTION
mi-mai 2021	Formation 1	Onboarding - Brise glace
Juin 2021	Comité de suivi 1	Ciblage du programme suite à l’autodiagnostic
Juin 2021	Formation 2	Présentation des cliniques
Juillet 2021	Formation 3	RH
Août 2021	Formation 4	Structure organisationnelle et intelligence d’affaires
Début septembre 2021	Comité de suivi 2	Suivi de l'alignement du parcours avec les objectifs visés et de la mission prévue
Septembre 2021	Formation 5	Aspects interculturels
Octobre 2021	Formation 6	Négociation
En continu dans le programme	Cliniques individuelles	20h par expertise (Juridiques, PI, Finances, Ressources à l’exportation, RH)

Décembre 2021	Comité de suivi 3	Suivi post mission
Décembre 2021		Fin de programme

Durée du mandat et échéancier

DATE	DESCRIPTIF
Avril 2021	Mise en place du calendrier de programmation
Mai 2021	Sélection et distribution des coachs et expert
Mai 2021	Présentation du rapport d'étape Diagramme de Gantt, échéancier
Décembre 2021	Présentation du rapport final préliminaire
Mars 2022	Approbation du rapport final
Avril 2022	Fin du mandat et présentation publique

Honoraires professionnels

Pour la réalisation du mandat décrit ci-haut, La Piscine chargera des honoraires professionnels d'une valeur forfaitaire de **125 000 $**.

Détails

POSTE	**TAUX HORAIRE**	**MONTANT TOTAL**
Coordination générale		
Gestion des Opérations		5000 $
Gestion des ententes fournisseurs		15 000 $
Coordination du programme	55$/h	27 000 $
Coordination logistique / événements	45$/h	14 000 $
Tenue de livre / comptabilité	50$/h	3000 $

Frais de bureau		1000 $
Coordination des communications		
Stratégie média et calendrier	45$/h	9000 $
Production de contenus	45$/h	5000 $
Gestion contractuelle		2000 $
Placement médias	Externalisé	10 000 $
Production vidéos	Externalisé	14 000 $
Gestion de l'accompagnement		
Gestion de l'accompagnement	65$/h	20 000 $

Modalités de paiement

Le paiement se fera en deux versements. 90 % suite à la présentation du rapport d'étape et la présentation d'une facture et 10 % en fin de mandat, suite au dépôt du rapport final et la présentation d'une facture. Les paiements seront effectués à condition que les travaux soient considérés conformes en tous points à ce qui avait été prévu au devis et au contrat de services professionnels.

Les expertises des équipes de La Piscine

Gestion des programmes et des partenariats (2 personnes) :

- Recrutement des entreprises participantes,
- Recrutement et coordination des coachs et experts,
- Exécution et suivi des activités d'accompagnement et d'animation,
- Coordination des outils de suivi du programme,
- Planification de l'échéancier et le suivi budgétaire,
- Développement et logistique des activités de connexion avec les partenaires,
- Veille stratégique, optimisation des programmes.

Gestion des communications (2 personnes) :

- Elaboration et mise en oeuvre de plan de communication et calendrier éditorial et gestion des budgets associés,
- Développement du ton et de l'image de marque,
- Production de supports de communications et de promotions : site internet, réseaux sociaux, communiqués de presse, infolettres, outils promotionnels sur le web, etc.);

et ce en relation avec les fournisseurs (relations presse, graphistes, imprimeurs, vidéastes etc.)

Coordination logistique et événements (1 personne) :

- Gestion de programmation,
- Organisation, préparation, installation et démontage d'événements
- Animation de communauté.

La Piscine

La Piscine est un OBNL créé en 2015 avec pour mission de catalyser et soutenir la première communauté dédiée au développement de l'entrepreneuriat du secteur des industries culturelles et créatives à Montréal et au Québec.

Depuis sa création, l'organisation a mis en place avec succès des programmes d'accélération visant à accompagner le développement d'entrepreneurs et d'entreprises culturels et créatifs à fort potentiel de croissance.

De plus, la Piscine offre des services adaptés aux entreprises privées et aux institutions publiques leur permettant de mobiliser les joueurs les plus innovants des industries créatives et culturelles pour résoudre leurs problématiques par l'élaboration de solutions pertinentes et efficaces.

La Piscine travaille présentement avec Gestion Georges Coulombe au développement du projet Rodier, le premier site dédié à l'entrepreneuriat culturel et créatif à Montréal.

Signatures

Approuvé par :

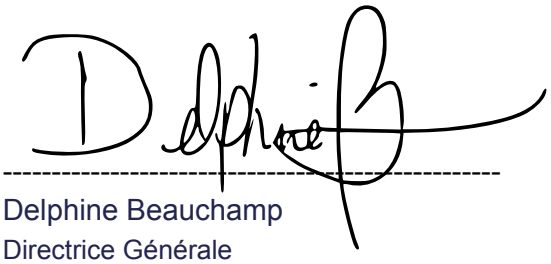

Delphine Beauchamp
Directrice Générale

26-03-21

Date

Accepté par :

Catherine Lareau
Commissaire au développement économique et au nom de Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat Ville de Montréal

---

Date

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisée, aux fins des présentes en vertu du Règlement CG 06-006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la **« Ville »**)

ET : **LA PISCINE,** personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 914 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal, QC H3C 1J9, agissant et représentée par Mme Delphine Beauchamp, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il le déclare

N° d'inscription T.P.S. : 796886281 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1222870671 TQ0001

(ci-après nommé le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de l'accompagnement de l'écosystème entrepreneurial créatif;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant soumis le 26 mars 2021

1.2 « **Responsable** » : La Directrice de l'entrepreneuriat du Service du développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.3 « **Unité administrative** » : Le Service du développement économique

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 jointe(s) aux présentes, pour la coordination et la logistique, la gestion des ententes partenaires et fournisseurs, la gestion et l'administration comptable du budget, les communications ainsi que la gestion et la coordination de l'accompagnement des entreprises du Cabinet Créatif de Montréal 2021

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et l'Annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet le 1 mai 2021 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services, mais au plus tard le 1 mai 2022

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;

6.3 assumer ses frais généraux tel le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n’offrir aucune prestation de service susceptible d’entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l’autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l’exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s’engage à fournir l’essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.11 offrir l’accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services rendus en vertu de la présente convention;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l’affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l’article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l’autre langue en termes de visibilité.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l’exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s’engage à lui verser une somme maximale de cent vingt cinq mille dollars (125 000 $) couvrant tous ses honoraires ainsi que les autres dépenses inhérentes au projet incluant les honoraires des différents fournisseurs de service. Cette somme n’inclut toutefois pas les taxes et il incombe au contractant de les rajouter dans sa facturation.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l’Annexe 1.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les

factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Advenant la résiliation de la présente convention ou à l'arrivée de son terme, il est entendu que les dispositions nécessaires au respect des obligations souscrites par le

Contractant en vertu de la présente convention survivent à sa résiliation ou à l'arrivée de son terme.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux million dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droits respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 914 rue Notre Dame Ouest suite 400 H3C 1J9 Montréal, et tout avis doit être adressé à l'attention de Delphine Beauchamps. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Sainfon, Greffier

Le 29 e jour de mars 20 21

LA PISCINE

Par : _____
Delphine Beauchamps, Directrice Générale

Cette entente a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution __.

ANNEXE 1

Cahier de charges

Mise en situation

Piliers de l'identité et du caractère distinctif de Montréal, les industries créatives et culturelles combinent, à la fois créativité, culture, technologie et innovation. Elles sont d'importants leviers de cohésion sociale et elles ont un haut potentiel de développement économique. Catalyseur de richesse et de rayonnement, elles représentent aujourd'hui à elle seule plus de 9,4 milliards de dollars en retombés économiques pour la métropole. C'est également plus de 100 000 emplois qui sont directement liés au secteur créatif et culturel.
Or, aujourd'hui les marchés sont de plus en plus complexes et sont en constante évolution. C'est pourquoi l'accès aux marchés internationaux demeure un défi sectoriel persistant afin de stimuler la croissance et assurer la pérennité des industries créatives et culturelles. Alors que la mondialisation des échanges et des produits s'accélère, le potentiel commercial de la créativité doit être localement mieux encadré.

Plusieurs raisons ont été identifiées comme frein à l'exportation des entreprises créatives et culturelles :

Tout d'abord, la multiplication des ressources à l'exportation vient complexifier le parcours lié à la commercialisation à l'international pour les entrepreneurs créatifs.

L'offre en exportation est également très segmentée; il y a les bourses à la mobilité, les remboursements de frais à l'exportation, le développement d'affaires payant, les missions commerciales ainsi que les différentes formes d'accompagnement. Rien ne consolide l'ensemble de cette offre à un seul endroit ou sous forme de parcours structurant pour les jeunes entreprises créatives.

De plus, l'accompagnement actuel offert pour l'exportation, notamment par le biais de missions commerciales, s'adresse à des PME de relativement grosses envergures et est peu adapté à la réalité d'entreprises créatives et culturelles de plus petite taille.

Plusieurs bilans de missions à l'international dénotent également le manque de préparation en amont des entreprises créatives à la commercialisation. Les bilans parlent d'importantes lacunes au niveau de la présentation et de la vente des produits et des services créatifs et culturels.

Mise en place d'un cadre adapté

Le Service du Développement Économique, appuyé d'Air Canada pour entreprise et du Gouvernement du Québec, ont décidé d'unir leurs expertises afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais.

Selon nous, le renforcement des organisations et des entreprises créatives passe par le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs créatifs et culturels. La dimension d'accompagnement et de formation des entrepreneurs créatifs afin de permettre aux entreprises créatives et culturelles de se distinguer à l'international a donc été intégrée au sein de ce parcours entrepreneurial de la Ville de Montréal.

De plus, si en amont il faut assurer le développement de contenu original protégé et inculquer le réflexe de la valorisation de la propriété intellectuelle, les entrepreneurs créatifs doivent être outillés pour mettre en œuvre une telle approche. Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat. Cette dimension a donc également été intégrée au projet.
Ainsi, nous avons développé une initiative basée sur la formation, l'accompagnement et le coaching en exportation afin de mieux outiller annuellement 27 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. L'initiative permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit.

Contexte spécifique

Tel que mentionné, le Cabinet Créatif a pour mission d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés par un jury composé d'experts en entrepreneuriat créatif tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative d'un an s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement pratique des entrepreneurs dans la prise de rendez-vous

qualifié sur les marchés visés. Le projet se clôture par une mission personnalisée sur mesure pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé.

Ainsi, le Cabinet Créatif fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donnent naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises créatives et culturelles.

Composantes du parcours et méthodologie

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. Chaque participant bénéficiera d'un programme de formation générale axé sur les compétences de gestion nécessaire à toute taille d'entreprise en croissance : leadership, marketing, alignement stratégique des talents, présentation d'affaires, gestion des ententes partenariales, gestion du changement. Chaque participant pourra compléter son parcours par des ateliers pratiques à la carte en fonction d'un diagnostic d'exportation qui sera posé en début de parcours par La Piscine et le comité de suivi. Chaque participant bénéficiera de 40 heures d'accompagnement qui seront réparties auprès des intervenants nécessaires à leur croissance. Les ateliers s'articuleront davantage sur des compétences précises à renforcer : comptabilité, fiscalité, PI, marchés et secteurs distincts.

Ensuite, le parcours d'accompagnement se divisera en 5 volets d'apprentissage à travers lesquels, l'entreprise évoluera avec son accompagnateur. Le projet se clôture par une mission individuelle personnalisée pour chaque entreprise en fonction du marché qu'elles auront ciblé. Les heures seront réparties en fonction des besoins de chaque entreprise.

1) Préparer sa croissance
2) Cibler son marché
3) Définir ses stratégies
4) Se positionner sur le marché visé
5) Planifier sa mission et ses ventes

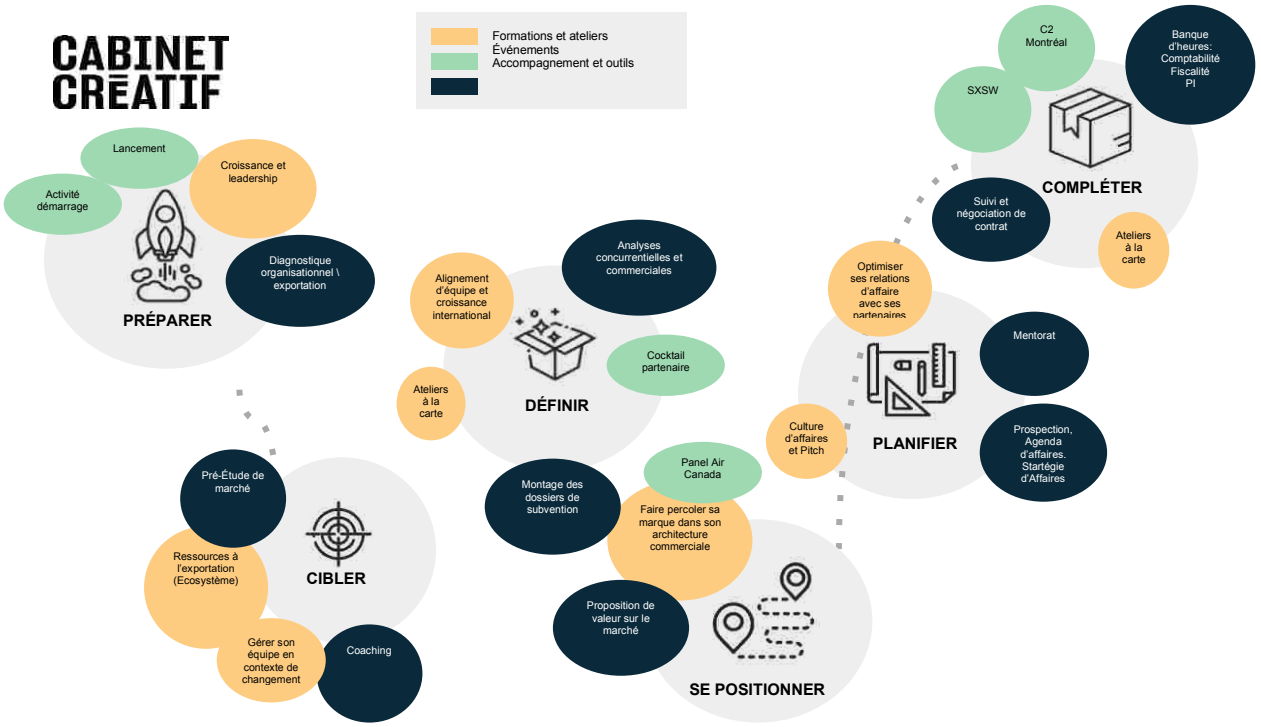

2.2 Objectif du projet

Le cabinet créatif a pour objectif de fournir des clefs de réussites et des outils à long terme aux entrepreneurs culturels et créatifs. Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Propulser les entreprises créatives et culturelles lors de leurs premières étapes à l'international ou amplifier le processus de commercialisation d'entreprises créatives déjà à l'international
- Optimiser en amont le déplacement des entreprises créatives sur les marchés étrangers
- Échanger les meilleures pratiques entre les entreprises créatives de toutes tailles en ce qui a trait à la commercialisation à l'international
- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre de support en exportation
- Amplifier l'offre actuelle en exportation en complémentarité aux programmes existants

Le mandat accordé à **La Piscine** a pour but d'épauler la Ville et ses partenaires dans la bonne réalisation du Cabinet Créatif en 2021 que ce soit autant du point de vue de la coordination que de l'accompagnement des entreprises créatives et culturelles sélectionnées.

La Ville de Montréal ne peut opérationnaliser l'ensemble du Parcours Cabinet Créatif seul et désir s'adjoindre d'un collaborateur qui saura à la fois s'arroger de manière diligente des tâches et responsabilités qui lui seront attitrées, pourra émettre les recommandations nécessaires au comité expert afin de toujours améliorer le contenu du parcours, et finalement pourra accompagner l'écosystème créatif qu'il desservira.

Objectifs du mandat

Sous la responsabilité de la Ville de Montréal, le mandat a pour objectif général de supporter le SDE dans la Coordination, la logistique, la gestion des partenariats, l'administration comptable, les communications ainsi que l'accompagnement des entreprises du Cabinet Créatif 2021. La Ville désire être dans une position de plus en plus stratégique et désire collaborer avec La Piscine qui pourra réaliser l'ensemble des tâches liées à l'opérationnalisation du Cabinet Créatif, viendra bonifier sa programmation et son rendement et finalement sera en mesure d'accompagner l'écosystème créatif.

Dans cette optique, le contractant devra globalement :

- Accompagner et représenter l'ensemble des entreprises dans l'évolution de leur parcours (indépendamment du coaching qui fera l'objet de convention distincte).
- La Piscine devra s'assurer en amont que chaque entreprise est outillée pour son départ en fonction de son niveau de préparation et de ses besoins (proposition de valeur, stratégie, vente et prospection)
- Coordonner l'ensemble des activités en lien avec le Cabinet Créatif (Formations générales, ateliers à la carte, rencontre entre les coachs et le comité de suivi, événements).
- S'occuper de la logistique en lien avec la réalisation des différentes activités (Salle, boîte à lunch et communication aux participants).
- S'occuper des contrats entre le Cabinet Créatif et les différents fournisseurs de service (à partir d'un format type qui lui sera remis).

- Gérer les partenariats du projet Cabinet Créatif (signature de convention, reddition de compte auprès des partenaires).
- Administrer le budget (factures, paiements, contributions financières) sous l'autorité du SDÉ.
- Présenter des recommandations au SDÉ qui découleront du présent mandat.

3. MANDAT DU CONSULTANT

3.1 Mandat détaillé

Cette section permettra de bien définir les tâches et responsabilités attendues de **La Piscine**.

En amont le SDÉ s'attend à ce que **La Piscine.**

S'approprie les étapes liées au projet;

Rencontre les différentes parties prenantes afin de mieux maitriser les spécificités liées au projet, leur rôle et leur mandat respectif;

Élabore l'échéancier des différentes activités qui se dérouleront pendant le parcours en collaboration avec la Ville de Montréal et finalise la programmation avec le SDÉ;

Trouve les salles où devront se dérouler les formations;

Participe activement au jumelage entre les entreprises sélectionnées et les coachs de façon transparente et en fonction du profil de l'entreprise. Il sera responsable de proposer des accompagnateurs pertinents pour les entreprises sélectionnées;

Développe des outils de communication interne permettant d'évaluer l'avancement de chaque entreprise à travers les différents volets d'apprentissage / étapes du participant;

Met sur pied une stratégie promotionnelle des activités du Cabinet Créatif et s'occupe de l'animation de sa communauté.

Élabore les outils de suivi de l'évolution de chaque entreprise dans le parcours du Cabinet Créatif et s'assure que leur accompagnement corresponde à leur attente et besoin.

3.2 Livrables attendus

Pour chacun des objectifs mentionnés précédemment, le consultant devra :

3.2.1 Coordination & logistique

Effectuer le lien entre le Cabinet Créatif et les différentes parties prenantes;

Coordonner l'ensemble des activités qui se dérouleront pendant le Parcours (Formations, ateliers, événements);

Trouver les salles nécessaires pour le bon déroulement de chacune des activités de formations incluant les ateliers à la carte;

Effectuer les communications internes auprès des participants, des partenaires et des fournisseurs de services. Une adresse courriel sera remise à la personne responsable;

Développer un courriel type de rappel aux événements;

S'occuper du traiteur (boîte à lunch) pour l'ensemble des activités de formation, incluant les ateliers à la carte;

Élaborer conjointement les ateliers pratiques avec les partenaires en fonction des besoins ciblés des participants;

Développer les outils didactiques (cahier des participants) pour les lauréats du Parcours;

Appuyer le SDÉ lors de la réalisation des gros événements (communication aux participants, lien Evenbrite, liste d'invitation, salles et traiteurs);

Émettre un rapport détaillé mensuellement des heures effectuées en lien avec le projet;

Totalité des heures : Coordination logistique (27 000 $) : 490 heures à 55 $ de l'heure = + ou – 10 heures par semaine Coordination communication (14 000$): 312 heures à 45 $ de l'heure = + ou 5 heures par semaine

3.2.2 Gestion des contrats et des ententes de service

Gérer l'ensemble des ententes entre les partenaires du Cabinet Créatif et la Ville de Montréal (Air Canada, Lavery, Sodec). Les contrats seront émis entre le partenaire et **La Piscine**. À partir d'un modèle type, **La Piscine** sera responsable d'effectuer la reddition de compte auprès des différents partenaires. Il sera responsable d'actualiser cette reddition de compte en fonction de ce qui sera demandé par le partenaire et de la valider avant remise auprès du SDÉ;

Gérer les différents contrats de service professionnel en lien avec le projet. Un contrat type lui sera fourni. Il sera responsable de l'actualiser en fonction du mandat de chacune des parties prenantes (Coach, Experts, formateurs). Il devra le faire valider par le SDÉ avant signature.

Gérer les ententes en lien avec les formations et le HEC

Totalité des heures : Gestion des ententes (frais administratif) = 5000 $ Ententes formation HEC= 15 000 $

3.2.3 Administration du budget global

Réceptionner l'ensemble des contributions financières des partenaires liées au projet;

S'acquitter des factures et des dépenses en lien avec le projet à valider avec le SDÉ. Une partie de l'argent reçu de la Ville de Montréal sert à s'arroger de cette tâche;

Recevoir le paiement des entreprises participantes (750$ + Taxes x 20 entreprises) et l'administre en fonction des postes de dépense identifiés.

Totalité des heures
Administration comptable (3000 $) : 60 heures

3.2.4 Gestion de l'accompagnement

Élaborer une stratégie d'accompagnement via un comité de suivi et produire l'échéancier associé**.**

Gérer l'accompagnement de l'ensemble des entreprises et s'assurer qu'ils sont outillés et prêt lorsque leur mission viendra;

Élaborer les outils de suivi de l'évolution de chaque entreprise dans le parcours du Cabinet Créatif et s'assure que leur accompagnement corresponde à leur niveau de préparation et besoin

Développer un guide pour le comité de suivi;

Faire le diagnostic des participants en collaboration avec les accompagnants

Préparer et valider le parcours d'accompagnement individuel de chaque entreprise en collaboration avec le SDÉ.

Faire les suivis et les analyses des livrables transmis par les fournisseurs de services avec les entreprises.

Assurer le suivi de l'accompagnement des entreprises.

Produire le rapport d'accompagnement.

Totalité des heures pour : Accompagnement 20 000 $ (65$ *310 heures +ou- 15 heures par entreprises**)**

3.2.5 Communication

Préparer la stratégie et le plan de communication, en collaboration avec le SDÉ.

Administrer le site internet du Cabinet Créatif.

Produire les contenus médias sociaux.

Assurer le plan de contenus des réseaux sociaux.

Faire appel aux fournisseurs de services requis pour la production de contenus (production vidéo, etc.)

Animer les réseaux du Cabinet Créatif et développer le contenu en lien avec ce dernier (capsule vidéo, GIF, stratégie média);

Totalité des heures pour :
Communication 40 000 $

3.2.6 Évaluation

Recueillir sous la forme de sondage l'appréciation des entreprises après chacune des activités;

Fournir un rapport sur le rendement de chacune des activités;

Synthétiser les renseignements obtenus sous forme de tableaux;

Formuler des recommandations à la Ville de Montréal pour s'assurer d'un encadrement dans les actions à entreprendre par les parties prenantes;

Réaliser son mandat sous la supervision de représentants de la Ville ;

Fournir à la Ville de Montréal un rapport détaillé final;

Indépendamment de ces livrables, **La Piscine** devra accompagner l'ensemble des participants dans leur cheminement, s'assurer qu'ils progressent bien et qu'ils n'éprouvent pas certaines difficultés avec leurs interlocuteurs (coachs et experts export). **La Piscine** sera le principal point de chute de tous les répondants. Cet accompagnement est indépendant du coaching qui fera l'objet d'un autre devis technique.

Frais de 1000 $ pour le matériel de bureau

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de mesurer la performance et la pertinence de l'offre de service proposée par chacune des parties prenantes nous retiendrons les indicateurs de performance suivants mesurés tout au long du parcours et durant l'année suivant la fin des activités :

- Taux d’assiduité dans les activités;
- Création d’emplois;
- Augmentation des revenus;
- Augmentation du chiffre d’affaires à l’international;
- Développement des compétences des entrepreneurs par thématique;
- Nombre de nouvelles propriétés intellectuelles développées;
- Nombre de contrats signés à l’étranger ;
- Taux de satisfaction des entreprises.

Paiements

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent vingt-cinq mille (**125 000$) plus taxes.**

La somme sera remise à l'Organisme sur présentation de facture en deux paiements :

- Une facture initiale au montant de **quatre-vingt sept mille cinq cent dollars (87 500 $**) à la signature de la présente convention;

- Un versement final au montant de **trente-sept mille cinq cent dollars (37 500 $)** à la remise du bilan de la présente cohorte.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1217953001 - Service profesionnel La Piscine.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-12

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances-Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1215006001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec (2) deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public (21-18583).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec la firme désignée ci-après pour les deux (2) lots ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de prestations de services pour la gestion de tableau de bord Qlik et système de gestion Python pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18583;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 – prestation de services de développement de Tableau de bord Qlik	474 823,76 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 – prestation de services pour la gestion des outils Python	422 372,16 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215006001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec (2) deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public (21-18583).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée. La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux divers projets de transformation organisationnelle.
La Direction Gestion du territoire de la Ville, souhaite s'adjoindre les services d'une ou plusieurs firme(s) afin d'assurer la complémentarité de ses services pour de l'analyse, le développement et l'intégration de tableaux de bord Qlik Sense et de sa plate-forme analytique au sein des différents services et arrondissements de la Ville afin de prendre part à la réalisation de plusieurs projets et de prestations de services et de programmation multi -plateforme fonctionnelles orientée objet Python.

La Ville travaille actuellement sur plusieurs projets d'envergure simultanément. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 21-18583 en date du 20 janvier 2021. Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans *Le Journal de Montréal.*

Au total, cinq (5) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date	Description
1	2021-01-28	Demande pour exemplaire de copie certifiée et sur les limites de responsabilités du fournisseur.
2	2021-02-03	Précisions suite à des questions techniques.
3	2021-02-08	Précisions suite à des questions administratives.
4	2021-02-15	Précisions suite à des questions sur le formulaire de soumission et de qualification.
5	2021-02-16	Précisions suite à des questions sur les modalités de paiement de facturation.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 février 2021. Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. - Appel d'offres public (21-18583).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 187655004 - Approuver la grille d'évaluation utilisée dans le cadre d'appels d'offres pour des prestations de services TI requis pour supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne deux ententes-cadres de prestation de services pour 1) la gestion de Tableau de bord (TdB) Qlik et 2) pour des services d'ingénierie et d'analyses d'affaires Python soit :
1) La prestation de service du lot 1 consiste à analyser, développer et intégrer l'outil de tableaux de bord et de la plate-forme analytique Qlik Sense au sein des différents services et arrondissements de la Ville en fournissant des experts en développement de tableaux de bord (TdB) et sur la manipulation de données géo-spatiales afin de prendre part à la réalisation de plusieurs projets définis selon le Service des TI.

2) La prestation de service du lot 2 consiste à fournir des services d'ingénierie de données, des analyses d'affaires, des analyses d'assurance qualité avec le langage de programmation multi-paradigme et multiplateformes Python doté d'une gestion automatique de la mémoire, d'un système de gestion d'exceptions, de conception, de développement et de déploiement de diverses tâches d’intégration de données (ex: nettoyage, fusion, agrégation, etc.) impliquant diverses sources de données (ex. : Base de données SQL et non-SQL, queues de messages, fichiers plats, APIs REST, etc.) ainsi que la réalisation de tâches d'entraînement et de déploiement de modèles en apprentissage automatique.

Le tableau ci-dessus décrit les deux (2) lots spécifiques ainsi qu'une nomenclature (non exhaustive) de principaux projets couverts :

Lots	Principaux projets ou initiatives
Lot 1 : Gestion de TdB et multiforme Qlik	70750 - Migration du bureau d'affaires (Finances et Approvisionnement) 70751 - Solutions en intelligence d'affaires pour services et arrondissements (SIASA)
Lot 2 : Ce lot permet d'effectuer des analyses d'affaires, des analyses d'assurance qualité avec le langage de programmation Python	70330 - Libération publique des données corporatives (données ouvertes) 70750 - Migration du bureau d'affaires (Finances et Approvisionnement) 70751 - Solutions en intelligence d'affaires pour services et arrondissements (SIASA)

Les prestations de services devant être rendues à la Ville seront définies de façon précise, par projet de prestation de services dans le temps, avec des livrables définis à l'avance selon les besoins spécifiques de la Ville.

Ces contrats pourraient bénéficier de deux (2) années de prolongation optionnelle. Les prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Si la Ville désire se prévaloir de la clause de prolongation, elle devra faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins soixante (60) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de ce dernier.

JUSTIFICATION

Sur un total de sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission, sur un ou plusieurs lots, soit 28% des preneurs, alors que cinq (5) firmes n'ont pas déposé de soumission. De ces cinq (5) firmes, deux (2) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.
Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes :

- une (1) firme manque de temps/réalisations avec référence client;
- une (1) firme affirme ne pas avoir les ressources disponibles pour y répondre.

Les deux (2) soumissions déposées sont conformes d'un point de vue administratif.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA 187655004). Le résultat de cette évaluation se décline comme suit :

Lot 1 : Gestion des TdB Qlik

Pour ce lot, sur un total de deux (2) soumissionnaires, les deux (2) soumissionnaires sont déclarés conformes d'un point de vue administratif, alors qu'un (1) soumissionnaire est déclaré non conforme techniquement et qualitativement, à savoir la firme Keyrus Canada,

n'ayant pas atteint le seuil minimal requis de 70% comme note intérimaire.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,3	2,66	474 823,76 $		474 823,76 $
Dernière estimation réalisée			900 000,00 $		900 000,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(425 176,24 $) (47 %)

L'écart favorable entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- le tarif horaire estimé a été effectué sur la base de l'historique des coûts génériques en matière de prestation de services professionnels et sur un nombre estimatif de 6000 heures sur 24 mois. Or, le profil recherché qui est très spécifique et pour lequel nous ne disposions pas d'historique s'est démarqué par un coût très compétitif.

Le présent contrat portant sur le lot 1 pourrait bénéficier de deux (2) années de prolongation optionnelle pour une somme approximative de 237 420,00 $ taxes incluses sur la base d'une projection de 3000 heures de prestation de service sur 12 mois. Le prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Lot 2 : Python

Pour ce lot, une (1) soumission a donc été reçue et a été considérée conforme tout autant administrativement que techniquement et qualitativement, à savoir l'offre de CGI inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,9	3,00	422 372,16 $		422 372,16 $
Dernière estimation réalisée			800 000,00 $		800 000,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(377 627,84 $) (47 %)

L'écart favorable entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- le tarif horaire estimé a été effectué sur la base de l'historique en général en matière de prestation de services professionnels et sur un nombre estimatif de 8000 heures sur 24 mois. Or, le profil recherché qui est très spécifique et pour lequel nous ne disposions pas d'historique s'est démarqué par un coût très compétitif.

Le présent contrat portant sur le lot 2 pourrait bénéficier de (2) années de prolongation optionnelle pour une somme approximative de 210 200,00 $, taxes incluses, sur la base d'une projection de 4000 heures de prestation de service sir 12 mois. Le prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement sera ajusté selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

L'autorisation de l'*Autorité des marchés publics* (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres public. Après vérification, la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le *Registre des personnes inadmissibles* en vertu du *Règlement de gestion contractuelle* (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le *Gouvernement du Québec* , et qui s'intègrent au 2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable) visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces deux (2) ententes avec CGI permettront au Service des TI de bénéficier notamment des impacts suivants :

- faciliter la migration du bureau d'affaires (Finances et Approvisionnement);
- permettre la libération publique des données corporatives (données ouvertes);
- améliorer les solutions en intelligence d'affaires pour les services et arrondissements (SIASA);
- augmenter la capacité interne pour ce genre d'expertise (technologies Qlik et langage Python);
- livrer des projets visant à consommer et analyser des données, et à livrer des projets d'intelligence artificielle et profiter pleinement de la valeur des données dont la Ville dispose, permettre ainsi de remplir les mandats de démocratisation et d'ouverture des données et de mieux positionner Montréal comme leader mondial en développement de technologies liées à l'intelligence artificielle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :
- Approbation du dossier par le CE : 5 mai 2021
- Approbation du dossier par le CM : 17 mai 2021
- Approbation du dossier par le CG : 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José SIMON
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-953-8238
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Vincent DECROIX
chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 514-872-4281
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur, gestion du territoire

Tél : 514-872-7710
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1215006001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour de la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 au montant de 474 823,76 $, taxes incluses - 2 soumissionnaires) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 au montant de 422 372,16 $, taxes incluses – 1 soumissionnaire) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec (2) deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public (21-18583).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18583 PV.pdf
21-18583 Det_Cah.pdf
21-18583 Intervention LOT 1.pdf
21-18583 Intervention LOT 2.pdf
21-18583 LOT 1 Résultat Global.pdf
21-18583 LOT 2 Résultat Global.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18583

No du GDD : 1215006001

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python **LOT 1**

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 1 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 23 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 23 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 30 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 16 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Keyrus Canada Inc.	N'a pas obtenu la note minimale de passage à l'étape 2.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 8 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	$ 474 823,76	√	1

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné indique que: UNE (1) firme n'avait pas de ressouces disponibles pour y répondre et UNE (1) autre firme manquait de temps et de qu'elle n'avait pas de réalisations avec référence client. Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Préparé par : Abdenour TAHRAOUI

Le 22 - 4 - 2021

21-18583 - Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	0 0%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	4,00	8,00	12,50	7,25	18,00	12,50	14,00		76,3	474 823,76 $	2,66	1
Keyrus Canada Inc.	2,75	7,00	11,50	8,25	11,25	7,00	15,75		63,5			Non conforme
0									-		-	
0									-		-	
0									-		-	
Agent d'approvisionnement	**Abdenour TAHRAOUI**											

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	13h00
Lieu	Visio-conférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18583

No du GDD : 1215006001

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python **LOT 2**

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 1 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 23 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 23 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 16 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,29

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 22 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	$ 422 372,16	√	2

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné indique que: UNE (1) firme n'avait pas de ressouces disponibles pour y répondre et UNE (1) autre firme manquait de temps et de qu'elle n'avait pas de réalisations avec référence client. Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Préparé par : Abdenour TAHRAOUI

Le 22 - 4 - 2021

21-18583 - Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	0 0%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en Informatique et Gestion CGI Inc.	4,00	8,00	12,88	7,25	18,00	12,50	14,25		76,9	422 372,16 $	3,00	1
0									-		-	
0									-		-	
0									-		-	
0									-		-	
Agent d'approvisionnement	**Abdenour TAHRAOUI**											

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	13h00
Lieu	Visio-conférence
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Liste des commandes

Numéro : 21-18583
Numéro de référence : 1442396
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement de tableau de bord Qlik Sense Enterprise et prestation de services d'ingénierie de la donnée avec Python (2 Lots)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Madame Sophie Di Cienzo Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1835147)** 2021-01-21 9 h 08 **Transmission :** 2021-01-21 9 h 08	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest Montréal, QC, H2Y 2A7 NEQ : 1146926457	Monsieur Richard Durocher Téléphone : 514 554-5686 Télécopieur :	**Commande : (1835266)** 2021-01-21 10 h 24 **Transmission :** 2021-01-21 10 h 24	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MOMENTUM TECHNOLOGIES INC. 825, boul. Lebourgneuf, bur. 412 Québec, QC, G2J 0B9 http://www.momentumtechnologies.ca NEQ : 1173994220	Monsieur Éric Pronovost Téléphone : 418 681-6363 Télécopieur : 418 681-7720	**Commande : (1835241)** 2021-01-21 10 h 06 **Transmission :** 2021-01-21 10 h 06	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel

				3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nexeo Conseil Canada inc. 4 Place-Ville Bureau 300 Montréal, QC, H3B2E7 NEQ : 1174886235	Madame Jennifer Dulac Téléphone : 438 509-2411 Télécopieur :	**Commande : (1837321)** 2021-01-25 16 h 40 **Transmission :** 2021-01-25 16 h 40	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1 Place Ville-Marie Bureau 2200 Montréal, QC, H3B 3M4 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Monsieur Mark Menard Téléphone : 438 931-0481 Télécopieur :	**Commande : (1839263)** 2021-01-28 9 h 38 **Transmission :** 2021-01-28 9 h 38	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 38 - Téléchargement 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 22 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1836796)** 2021-01-25 9 h 54 **Transmission :** 2021-01-25 9 h 54	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-01-28 9 h 26 - Courriel 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 21 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	TALAN 60 St Jacques St #7 Montréal, QC, H2Y 1L5 http://ca.talan.com NEQ : 1169006146	Monsieur Erwan LE CORVAISIER Téléphone : 514 583-9351 Télécopieur :	**Commande : (1842254)** 2021-02-02 18 h 39 **Transmission :** 2021-02-02 18 h 39	3439020 - 21-18583 Addenda 1 QR/Modifications 2021-02-02 18 h 39 - Téléchargement 3443795 - 21-18583 Addenda 2 QR/Modifications 2021-02-03 13 h 21 - Courriel 3447322 - 21-18583 Addenda 3 QR/Modifications 2021-02-08 14 h 26 - Courriel 3452756 - 21-18583 Addenda 4 QR 2021-02-15 11 h 01 - Courriel 3454133 - 21-18583 Addenda 5 QR/Modifications 2021-02-16 14 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1210154001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1- d'accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210154001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet est situé au 305 rue Bellechasse, dans le secteur Bellechasse, identifié par le Service du développement économique comme un pôle d'emploi et par le Service de l'urbanisme et de la mobilité comme un secteur de planification pour lequel un DAP, cahier A (justification), est planifié pour 2021. Ce secteur est destiné à devenir un écoquartier en menant une opération d'urbanisme exemplaire, en innovant en matière de transition écologique et en maximisant la maîtrise foncière publique des immeubles à développer.
La mise en vente du 305, rue de Bellechasse a été annoncée à l'été 2020 et a soulevé de nombreuses préoccupations puisque tous les locataires, artistes et non artistes, ont dû quitter le bâtiment qui est donc complètement vide à l'heure actuelle.

Suite au changement récent de propriétaire, un premier regroupement d'artistes s'est formé pour faire valoir ces mêmes préoccupations, demandant à la Ville la mise en place d'un plan d'action visant à protéger l'accès à des espaces de travail abordables et pérennes dans les quartiers centraux.

La situation du marché immobilier à Montréal est préoccupante pour certains entrepreneurs et organismes qui ont de la difficulté à trouver des locaux abordables dans les quartiers centraux pour y développer leurs activités (artistes, jeunes pousses, entreprises en démarrage, commerçants par exemple).

Dans ce contexte, PME MTL Centre-Est a le mandat de mettre sur pied un projet d'acquisition du 305, rue de Bellechasse pour le redévelopper, en concertation avec le milieu, afin d'en faire un lieu multi-services où se côtoieront lieux d'emplois, espaces culturels, centre d'innovation, espaces dédiés aux ateliers d'artistes et petites entreprises.

Aussi, le groupe de ressources techniques (GRT) Bâtir son quartier a déposé une offre d'achat pour l'acquisition du bâtiment. Celle-ci a été acceptée jusqu'au 6 juin 2021, il est question d'une offre d'achat exclusive. Il est prévu d'y accueillir des entreprises à la sortie

d’incubateurs, de la technologie, de l’économie sociale et des ateliers d’artistes.

Le présent dossier décisionnel a pour objet d'accorder un soutien financier non récurrent de 95 000 $ au GRT Bâtir son quartier afin de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs et d'approuver un projet de convention à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L’enjeu de l’abordabilité des espaces de travail pour les entrepreneurs (artistes, entreprises d'économie sociale et solidaire, pépinières, commerçants, etc.) est largement présent depuis les dernières années, en particulier dans les quartiers centraux.
Le projet du 305 Bellechasse n’est donc pas un projet isolé mais davantage un cas typique de mobilisation du milieu et des besoins qui en découlent, qui se traduisent par le fait même en sollicitation du milieu envers la Ville et les autres paliers de gouvernement.

La situation est en effet complexe car reposant sur deux temporalités, à savoir:
- une très courte, celle du marché immobilier: vente rapide nécessitant une réactivité des acquéreurs tout en complexifiant le montage financier, visant l’abordabilité des espaces, alors que les prix de ventes ne cessent d’augmenter;
- une longue, celle du développement du plan d’affaires (montage financier et structuration juridique): les étapes de constitution de partenariats, de création d’entité(s) acquéreuse(s) et gestionnaire(s) puis des démarches financières, juridiques, requièrent un délai d’environ un an.

Le défi est donc de trouver les outils et moyens nécessaires pour réussir à réconcilier les deux temporalités suivantes, sans quoi les projets ne peuvent mathématiquement se concrétiser.

La contribution financière au GRT Bâtir son quartier permettra ainsi de soutenir un projet pilote d'acquisition collective dans de courts délais. Cette contribution financière permettra de compléter le montage financier du GRT lui permettant de développer le projet et entres autres de réaliser des études, vérifications diligentes et le développement du plan d’affaires du projet d’achat d’acquisition collectif, ceci afin de déposer une offre d'achat finale au promoteur en juin 2021.

Le soutien de ce projet aura une portée rétroactive puisque les études ont commencé au début avril 2021, soit avant l'approbation du projet de convention.

JUSTIFICATION

La question d'abordabilité des locaux est crucial pour le développement économique de Montréal et pour le soutien des entrepreneurs montréalais. Ce projet pilote permettra d'identifier l'ensemble des étapes requises pour mettre en oeuvre un projet d'acquisition collective afin d'offrir des locaux abordables aux entrepreneurs. Cela permettra d'outiller la Ville de Montréal et l'ensemble des acteurs concernés par ce type de projets pour reproduire facilement ce modèle d'affaires dans le futur.

Ce soutien financier intervient dans le cadre de la mesure 7 (un développement du territoire adapté à l'économie de demain) du plan de relance économique 2021 "agir maintenant pour préparer la relance".

Ce programme vient également mettre en oeuvre l'axe 2 du plan d'action Bâtir Montréal de la stratégie économique "Accélérer Montréal".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale non récurrente de 95 000$ pour l'année 2021. Les crédits requis sont prévus au budget régulier du Service du développement économique (SDÉ) et proviennent de l'enveloppe de 50 M$.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet pilote d'acquisition collective vise à offrir des locaux abordables dans un quartier central de la Ville de Montréal. Cela permet de soutenir les entrepreneurs qui contribuent à la vitalité des quartiers et donc à la qualité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas soutenir le projet pilote de Bâtir son quartier empêchera la Ville de Montréal et les acteurs impliqués dans le développement de projets d'acquisition collective de documenter, d'expérimenter et de reproduire facilement ce modèle d'affaires à d'autres opportunités similaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière comporte des modalités relatives à la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation d'études requises pour la poursuite du projet : mai 2021.

Dépôt d'une offre d'achat finale par Bâtir son quartier : juin 2021.

Reddition de compte à fournir à la Ville de Montréal : juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre GAUFRE
Conseiller en développement économique

Tél : 514 872 8522
Télécop. : 000 000 0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles economiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-22

Projet d'acquisition - 305, rue de Bellechasse

Demande de soutien financier pour la vérification diligente

Mars 2021

1. Contexte de la demande

PME MTL Centre Est a été mandaté par la Ville de Montréal afin de piloter la structuration des acteurs économiques et financiers, spécialisés en économie sociale, pour élaborer un projet conjoint d'acquisition du 305, rue Bellechasse.
A terme, ce projet permettra à la fois la pérennité des usages d'ateliers d'artistes, de maintenir l'offre de locaux abordables pour de jeunes entreprises et développer un pôle d'entreprenariat, de création et d'innovation au cœur de l'arrondissement Rosemont-la Petite-Patrie.

Cette démarche a pour objectif d'en inspirer d'autres à l'échelle des quartiers centraux de la Ville de Montréal. Dans un contexte où la valeur marchande des propriétés est en rapide croissance, où de plus en plus d'artistes, créateurs et petites entreprises ont du mal à absorber l'augmentation de leurs loyers et où paradoxalement, la résilience des quartiers passe par le maintien d'emplois, la création de circuits d'économie circulaire, le maillage d'entreprises technologiques avec des artisans ou des entreprises d'économie sociale, il importe que des pôles de type multi services puissent voir le jour.

Pour la réalisation de ce mandat, PME MTL Centre-Est a sollicité Bâtir son quartier, organisme reconnu dans le milieu de l'immobilier dont la mission est d'offrir des services en développement et réalisation de projets immobiliers (résidentiel, commercial) ainsi qu'en gestion immobilière et administrative. L'organisme a déposé une offre d'achat au propriétaire actuel de l'immeuble au montant de 14M$. Si toutes les conditions sont rencontrées (vérification diligente et financement), l'acquisition de la propriété devrait pouvoir se faire à la fin du printemps 2021.

Bâtir son quartier sollicite, le Ministère de l'économie, le Service du développement économique de la Ville de Montréal, le service de la culture de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie ainsi que la Caisse d'économie solidaire afin de financer une partie des honoraires professionnels liés à la vérification diligente (voir détail point 2).

2. Démarches d'acquisition et vérification diligente préalable

Dans le cadre de l'offre d'achat déposée, il a été convenu avec le Vendeur qu'une vérification diligente sera nécessaire à la fois pour produire les expertises nécessaires sur la propriété et préparer un plan d'affaires lié à l'acquisition et à la réalisation des travaux de rénovation et d'améliorations locatives **dans un délai de 120 jours**.

Une **première estimation des coûts des expertises représente 155 000 $ (toutes taxes incluses)**, soit près de 1% du coût d'acquisition et comprend honoraires professionnels suivants :

- Évaluateur (Juste valeur marchande pour résidentiel et non résidentiel)
- Analyse des titres sur la propriété
- Caractérisation matériaux contrôlés (amiante, moisissure, plomb, etc)

- Inspection, évaluation, analyse réglementaire, PFT architecture
- Inspection, évaluation génie structure
- Inspection, évaluation génie électromécanique
- Montage financier, négociations vendeur, coordination professionnelle
- Contingence

En plus de coordonner l'ensemble des professionnels impliqués dans l'élaboration d'un diagnostic sur la propriété, le GRT Bâtir son quartier sera en charge d'administrer les dépenses reliées à la vérification diligente.

3. Échéancier prévisionnel

PME MTL Centre-Est et Bâtir son quartier disposent d'un délai de 120 jours pour la réalisation des étapes suivantes :

Étapes	Date
Période de vérification diligente	Février-avril 2021
Production d'un programme fonctionnel et technique	Mars 2021
Montage financier et démarche financement	Février - avril 2021
Acquisition de la propriété	Mai-juin 2021

4. Parties prenantes

Des démarches ont été entreprises afin de fédérer des acteurs clés pour la mise en œuvre du projet. A ce jour, des entrepreneurs, ateliers d'artistes (Ateliers Belleville) et incubateurs et accélérateurs universitaires ont signifié leur intérêt à voir se développer le 305 rue Bellechasse, en concertation avec le milieu, en un lieu multi-services où se côtoieront lieux d'emplois, centre d'innovation et espaces dédiés aux ateliers d'artistes et petites entreprises.

5. Vision de développement préconisée

Le projet d'acquisition vise à développer en concertation avec la communauté, le 305, rue Bellechasse afin d'en faire un lieu multi-services où se côtoieront **lieux d'emplois et d'innovation**, espaces dédiés **aux ateliers d'artistes** et **entreprises**, espaces culturels, **commerces et** lieux de rencontres. Les zones d'emploi intégrées à même le tissu résidentiel et commercial des quartiers centraux constituent un atout indéniable pour Montréal tant en termes de développement économique que de développement durable, et ce à plusieurs égards.

Véritable lieu de convergence du quartier, le 305 Bellechasse se veut :

- **Innovant**, par le développement d'une zone d'emplois dynamique incluant des espaces de bureaux, un centre d'innovation et de recherche, et des services de soutien à l'entrepreneuriat pour les entreprises en démarrage et en croissance
- **Pluridisciplinaire**, avec une offre diversifiée incluant des commerces, des services de proximité et de commodité, ateliers d'artistes, un lieu de diffusion culturel, scientifique et créatif
- **Mixte**, véritable lieu de rassemblement où se fréquenteront quotidiennement artistes, entrepreneurs, chercheurs, résidents, visiteurs et artistes
- **Générateur d'impacts** sur la communauté et le territoire qu'il dessert.

6. Historique du bâtiment visé[1]

Construite en 1911, l'usine Catelli abrite la fabrication de pâtes alimentaires. Elle est typique des premières usines (briques, linteaux de pierre, fenestration importante). Le nom Catelli est encore visible sur la façade sur Drolet. En 1948, elle est rachetée par la famille Shiff qui y installe une manufacture de manteaux. L'usine ferme en 1997 et les grands espaces sont transformés en ateliers d'artistes. Rachetée en 2018 par des promoteurs immobiliers, le bâtiment illustre la problématique de la gentrification et de l'éviction des artistes des anciennes friches industrielles du Mile-End et de Rosemont.
En juillet 2019, l'OBNL Ateliers créatifs Montréal reçoit une subvention de la Ville de Montréal pour négocier un usufruit de 30 ans sur l'immeuble au complet pour les artistes. Les pourparlers avec les propriétaires n'ont pas abouti à l'entente espérée. Le financement promis par la Ville n'a donc pas été débloqué. Un compromis serait en cours de discussion: les propriétaires laisseraient un des quatre étages de la bâtisse aux artistes qui souhaitent rester. L'espace est insuffisant pour les 150 artistes qui occupaient le bâtiment. En 2020, en partenariat avec le Conseil des arts de Montréal, la Ville de Montréal bonifie son aide au milieu culturel en triplant le budget de la Subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art. Ce devrait être la première étape d'un plan d'action municipal global pour le développement et la pérennisation des ateliers d'artistes à Montréal.



[1] Memento - Ensemble pour la protection du patrimoine métropolitain

7. A propos de Bâtir son quartier

Plus de 40 ans à bâtir des quartiers solidaires

Depuis le début de ses interventions en 1976, Bâtir son quartier a coordonné la réalisation de 14 078 logements communautaires dans le cadre de 446 projets répartis sur l'ensemble du territoire de la région métropolitaine de Montréal, en plus de nombreux projets de centres de la petite enfance (CPE), de centres communautaires et d'installations pour des organismes communautaires et des entreprises collectives. Bâtir son quartier est une entreprise d'économie sociale qui accompagne les organismes et les ménages à faible ou modeste revenu dans la prise en charge collective de leurs conditions de logement et la création de milieux de vie solidaires. Pour ce faire, elle coordonne la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, développés principalement selon des formules coopératives ou à but non lucratif.

Au cœur de la mission : l'accompagnement visant la prise en charge individuelle et collective, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement de milieux de vie solidaires, la revitalisation des quartiers et l'accroissement d'un parc immobilier collectif durable pour la société.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
1210154001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Véronique Doucet, directrice du Service du développement économique, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG21 XXXX;

No d'inscription TPS : 121364749
No d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES "BÂTIR SON QUARTIER"**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 2155, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) H3K 0B9, agissant et représentée par Assia Kada, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 1016934107 TQ0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 138678875RT0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme coordonnateur et accompagnateur d'organismes et de ménages afin d'encourager la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, développés principalement selon des formules coopératives ou à but non lucratif et de permettre l'acquisition collective de biens immobiliers;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

Faire état de la participation financière de la Ville, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité et d'affaires publiques (ci-après les « **Normes de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville et ses représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à la présente Convention devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins six (6) ans après la Date de terminaison ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tous recours ou toutes poursuites intentées contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11, et la tient indemne, en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les rapports, comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation;

4.10 Clauses particulières

4.10.1 conserver son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée de la présente Convention. Par conséquent, l'Organisme s'engage à aviser la Ville dans les dix (10) jours de la perte de son statut d'organisme sans but lucratif;

4.10.2 respecter les dispositions de la Charte de la langue française applicables et promouvoir l'usage du français auprès de sa clientèle et de ses employés et avoir un message d'accueil en français;

4.10.3 à la demande de la Ville, participer à un processus d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de soixante-dix mille dollars (70 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 $), au plus tard le 31 juillet 2021, suite à la réception de la reddition de compte du Projet (voir Annexe 1).

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

5.5 Respect des obligations

Aucun versement fait à l'Organisme ne constitue une reconnaissance du fait que ce dernier a respecté ses obligations en vertu de la présente Convention.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme fait défaut de respecter l'une ou plusieurs des obligations prévues à la présente Convention, après que la Ville l'ait avisée par écrit de remédier dans un délai de trente (30) jours, à un ou plusieurs défauts;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 si l'Organisme a, directement ou par l'entremise de ses représentants, présenté des renseignements faux, trompeurs ou incomplets à la Ville.

7.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès que la Ville a connaissance de l'événement;

7.5 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme et même réviser le niveau de sa contribution financière.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet rétroactivement le 1er avril 2021, nonobstant les dates de signature par les Parties, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 juillet 2021.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient tous les droits et a acquis de tout tiers, le cas échéant, lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2155, rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) H3K 0B9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet, Directrice

Le .....e jour de ..... 20__

GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES "BÂTIR SON QUARTIER"

Par : _____
Assia Kada, Présidente

Cette Convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 20e jour de mai 2021 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

PROJET

Projet d'acquisition - 305, rue de Bellechasse

Demande de soutien financier pour la vérification diligente Mars 2021

1. Contexte de la demande

PME MTL Centre Est a été mandaté par la Ville de Montréal afin de piloter la structuration des acteurs économiques et financiers, spécialisés en économie sociale, pour élaborer un projet conjoint d'acquisition du 305, rue Bellechasse.
A terme, ce projet permettra à la fois la pérennité des usages d'ateliers d'artistes, d e maintenir l'offre de locaux abordables pour de jeunes entreprises et développer un pôle d'entreprenariat, de création et d'innovation au cœur de l'arrondissement Rosemont-la Petite-Patrie.

Cette démarche a pour objectif d'en inspirer d'autres à l'échelle des quartiers centraux de la Ville de Montréal. Dans un contexte où la valeur marchande des propriétés est en rapide croissance, où de plus en plus d'artistes, créateurs et petites entreprises ont du mal à absorber l'augmentation de leurs loyers et où par adoxalement, la résilience des quartiers passe par le maintien d'emplois, la création de circuits d'économie circulaire, le maillage d'entreprises technologiques avec des artisans ou des entreprises d'économie sociale, il importe que des pôles de type multi services puissent voir le jour.

Pour la réalisation de ce mandat, PME MTL Centre-Est a sollicité Bâtir son quartier, organisme reconnu dans le milieu de l'immobilier dont la mission est d'offrir des services en développement et réalisation de projets immobiliers (résidentiel, commercial) ainsi qu'en gestion immobilière et administrative. L'organisme a déposé une offre d'achat au propriétaire actuel de l'immeuble au montant de 14M$. Si toutes les conditions sont rencontrées (vérification diligente et financement), l'acquisition de la propriété devrait pouvoir se faire à la fin du printemps 2021.

Bâtir son quartier sollicite, le Ministère de l'économie, le Service du développement économique de la Ville de Montréal, le service de la culture de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie ainsi que la Caisse d'économie solidaire afin de financer une partie des honoraires professionnels liés à la vérification diligente (voir détail point 2).

2. Démarches d'acquisition et vérification diligente préalable

Dans le cadre de l'offre d'achat déposée, il a été convenu avec le Vendeur qu'une vérification diligente sera nécessaire à la fois pour produire les expertises nécessaires sur la propriété et préparer un plan d'affaires lié à l'acquisition et à la réalisation des travaux de rénovation et d'améliorations locatives **dans un délai de 120 jours**.

Une **première estimation des coûts des expertises représente 155 000 $ (toutes taxes incluses)**, soit près de 1% du coût d'acquisition et comprend honoraires professionnels suivants :

- Évaluateur (Juste valeur marchande pour résidentiel et non résidentiel)
- Analyse des titres sur la propriété
- Caractérisation matériaux contrôlés (amiante, moisissure, plomb, etc)
- Inspection, évaluation, analyse réglementaire, PFT architecture
- Inspection, évaluation génie structure
- Inspection, évaluation génie électromécanique
- Montage financier, négociations vendeur, coordination professionnelle
- Contingence

En plus de coordonner l'ensemble des professionnels impliqués dans l'élaboration d'un diagnostic sur la propriété, le GRT Bâtir son quartier sera en charge
d'administrer les dépenses reliées à la vérification diligente.

3. Échéancier prévisionnel

PME MTL Centre-Est et Bâtir son quartier disposent d'un délai de 120 jours pour la réalisation des étapes suivantes :

Étapes	Date
Période de vérification diligente	Février-avril 2021
Production d'un programme fonctionnel et technique	Mars 2021
Montage financier et démarche financement	Février - avril 2021
Acquisition de la propriété	Mai-juin 2021

4. Parties prenantes

Des démarches ont été entreprises afin de fédérer des acteurs clés pour la mise en œuvre du projet. A ce jour, des entreprene urs, ateliers d'artistes (Ateliers Belleville) et incubateurs et accélérateurs universitaires ont signifié leur intérêt à voir se développer le 305 rue Bellechasse, en concertation avec le milieu, en un lieu multi-services où se côtoieront lieux d'emplois, centre d'innovation et espaces dédiés aux ateliers d'artistes et petites entreprises.

5. Vision de développement préconisée

Le projet d'acquisition vise à développer en concertation avec la communauté, le 305, rue Bellechasse afin d'en faire un lieu multi-services où se côtoieront **lieux d'emplois et d'innovation**, espaces dédiés **aux ateliers d'artistes** et **entreprises**, espaces culturels, **commerces et** lieux de rencontres. Les zones d'emploi intégrées à même le tissu résidentiel et commercial des quartiers centraux constituent un atout indéniable pour Montréal tant en termes de dével oppement économique que de développement durable, et ce à plusieurs égards.

Véritable lieu de convergence du quartier, le 305 Bellechasse se veut :

- Innovant, par le développement d'une zone d'emplois dynamique incluant des espaces de bureaux, un centre d'innovation et de recherche, et des Soutien à l'entrepreneuriat pour les entreprises en démarrage et en croissance
- Pluridisciplinaire, avec une offre diversifiée incluant des commerces, des services de proximité et de commodité, ateliers d'artistes, un lieu de diffusion culturel, scientifique et créatif
- Mixte, véritable lieu de rassemblement où se fréquenteront quotidiennement artistes, entrepreneurs, chercheurs, résidents, visiteurs et artistes
- Générateur d'impacts sur la communauté et le territoire qu'il dessert.

6. Historique du bâtiment visé[1]

Construite en 1911, l'usine Catelli abrite la fabrication de pâtes alimentaires. Elle est typique des premières usines (briques, linteaux de pierre, fenestration importante). Le nom Catelli est encore visible sur la façade sur Drolet. En 1948, elle est rachetée par la famille Shiff qui y installe une manufacture de manteaux. L'usine ferme en 1997 et les grands espaces sont transformés en ateliers d'artistes. Ra chetée en 2018 par des promoteurs immobiliers, le bâtiment illustre la problématique de la gentrification et de l'éviction des artistes des anciennes friche s industrielles du Mile-End et de Rosemont.

des anciennes friches industrielles du Mile-End et de Rosemont.

En juillet 2019, l'OBNL Ateliers créatifs Montréal reçoit une subvention de la Ville de Montréal pour négocier un usufruit de 30 ans sur l'immeuble au complet pour les artistes. Les pourparlers avec les propriétaires n'ont pas abouti à l'entente espérée. Le financement promis par la Ville n'a donc pas été débloqué. Un compromis serait en cours de discussion: les propriétaires laisseraient un des quatre étages de la bâtisse aux artistes qui souhaitent rester. L'espace est insuffisant pour les 150 artistes qui occupaient le bâtiment. En 2020, en partenariat avec le Conseil des arts de Montréal, la Ville de Montréal bonifie son aide au milieu culturel en triplant le budget de la Subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art. Ce devrait être la première étape d'un plan d'action municipal global pour le développement et la pérennisation des ateliers d'artistes à Montréal.



[1] Memento - Ensemble pour la protection du patrimoine métropolitain

7. A propos de Bâtir son quartier

Plus de 40 ans à bâtir des quartiers solidaires

Depuis le début de ses interventions en 1976, Bâtir son quartier a coordonné la réalisation de 14 078 logements communautaires dans le cadre de 446 projets répartis sur l'ensemble du territoire de la région métropolitaine de Montréal, en plus de nombreux projets de centres de la petite enfance (CPE), de centres
communautaires et d'installations pour des organismes communautaires et des entreprises collectives. Bâtir son quartier est une entreprise d'économie sociale qui accompagne les organismes et les ménages à faible ou modeste revenu dans la prise en charge collective de leurs conditions de logement et la création de milieux de vie solidaires. Pour ce faire, elle coordonne la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, développés principalement selon des formules coopératives ou à but non lucratif.

Au cœur de la mission : l'accompagnement visant la prise en charge individuelle et collective, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement de milieux de vie solidaires, la revitalisation des quartiers et l'accroissement d'un parc immobilier collectif durable pour la société.

Reddition de compte :

Dans les 30 jours suivants la terminaison du Projet, l'Organisme doit remettre au Responsable une reddition de compte du Projet comprenant notamment :

- Une copie des études et de tout rapport réalisé à l'aide de la contribution financière;

- Le détail des frais encourus pour la réalisation du Projet;

- La liste de toutes les démarches mises en oeuvre depuis le début du Projet permettant le dépôt d'une offre d'achat final auprès du promoteur;

- Tout autre élément requis par le Responsable.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

· Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

· Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

· Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

· Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas po ssible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

· Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figu rent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

· S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participan ts au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

· Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

· Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

· Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

- Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section «**Communiquer avec nous»**.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

· Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

· Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

· Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

· Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

· Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

· Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

· Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

· Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

· Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

· Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

· Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

· Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

· S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

· Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

· Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;

· Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210154001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder une contribution financière de 95 000 $ au Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier pour 2021 en vue de soutenir la mise en oeuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1210154001 - 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction des revenus

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1217102002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet Paroles de paysage dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 201 450 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet Paroles de paysage, retenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans, se terminant le 30 avril 2024;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 08:00

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217102002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet Paroles de paysage dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de la montagne, organisme œuvrant sous la bannière Les amis de la montagne, offre depuis 1981 des services d'éducation à l'environnement et d'interprétation des patrimoines, des services récréatifs et des services d'accueil dans le parc du Mont-Royal et sur l'ensemble du territoire de la montagne.
Depuis plus de 30 ans, Les amis de la montagne, le Centre de la montagne et la Ville de Montréal ont établi un partenariat pour la mise en œuvre de plans, programmes et projets sur le Mont-Royal.

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Centre de la montagne et Les amis de la montagne ont soumis un projet d'animation et de mise en valeur des patrimoines du mont Royal, intitulé *Paroles de paysages* , couvrant la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Ce projet a reçu l'approbation officielle du ministère de la Culture et des Communications (direction de Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0523 - Accorder un soutien financier de 772 000 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023 (GDD 1217102001 - décisions à venir du CM du 19 avril et du CG du 26 avril 2021)

CG20 0139 - Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et Les amis de la montagne (CG15 0699) prolongeant la durée de la convention, pour une période d'un an, du 1er mai 2020 au 30 avril 2021

CG15 0699 - Accorder un soutien financier de total de 1 930 000 $ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1er mai 2015 au 30 avril 2020

DESCRIPTION

Le projet *Paroles de paysages* vise à offrir aux visiteurs des pôles d'animations sur trois sites emblématiques du Mont-Royal, tournés vers la lecture de paysages :

- Le secteur du Chalet du Mont-Royal et Belvédère Kondiaronk : Regard vers le sud, entre fleuve et montagnes.
- Le secteur du Belvédère du parc Tiohtià:ke Otsirakéhne : Regard vers le nord, la montagne habitée.
- Le secteur du Pavillon du Lac-aux-Castors : Regard intérieur, la Clairière, paysage aménagé.

Le projet se décline en deux volets :

- Des animations spécifiques *in situ* , offrant en chaque lieu des outils d'information, d'interprétation et de découverte du secteur.
- Une programmation de médiation culturelle saisonnière, invitant les usagers à la découverte de la diversité du patrimoine du Mont-Royal, incluant des spectacles, conférences, randonnées, visites guidées et activités familiales.

Ses objectifs principaux sont de :

1) **Émerveiller** en mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel du Mont-Royal au moyen de la lecture de paysages.
2) **Mettre en lumière** les composantes du patrimoine culturel, dont le patrimoine immatériel.
3) **Mettre en valeur** la présence autochtone sur le territoire, notamment dans le cadre de la programmation visant le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne.
4) **Sensibiliser** aux enjeux de conservation et à l'importance de l'écoresponsabilité et de l'engagement collectif.

Les fonds demandés serviront à financer le développement des contenus, des partenariats et des outils d'animation, le déploiement des activités d'animation et de programmation culturelle, ainsi que les frais de communication, de gestion et d'administration directement liés au projet.

Un rapport de reddition de compte sera déposé par l'organisme au plus tard le 30 septembre de chaque année et des rapports de suivis semestriels seront aussi déposés les 10 juin et 10 décembre de chaque année, selon les termes prévus à la convention de contribution financière.

JUSTIFICATION

Le projet *Paroles de paysages* permettra de mieux sensibiliser et mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel du site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Il s'agit d'un ajout important à la programmation habituelle du Centre de la montagne et des Amis de la montagne, qui permettra de développer de nouveaux contenus mettant notamment en valeur les études réalisées récemment sur le site patrimonial. Ces contenus pourront être intégrés à l'offre habituelle des deux organismes à l'issue du projet.
De plus, l'ajout d'une offre d'animation dans le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne est une nouveauté qui permettra de mettre en valeur le patrimoine autochtone du site.

Le projet a été retenu et approuvé dans le cadre de l'Axe 1 - Patrimoine de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière, soit 201 450 $, sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-035 Partie 2019-2020 Entente Développement culturel 2018-2021 / Années antérieures CG18 0625.
Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, selon la répartition annuelle suivante :

Année	**Durée**	**Montant**
2021 (25 mai au 31 décembre)	7 mois	64 200 $
2022	12 mois	70 800 $
2023	12 mois	50 750
2024 (1er janvier au 30 avril)	4 mois	15 700 $
Total	**35 mois**	**201 450 $**

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Comme il s'agit de fonds reportés d'une entente précédente, la dépense de 201 450 $ est subventionnée à 0 $ par le ministère de la Culture et des Communications, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 201 450 $ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes:

Recommandation de crédit	**Montant**
12-01.02.03.01-0398	10 832 $
13-01.02.03.01-0399	10 435 $
14-01.02.03.01-0400	180 183 $
Total	**201 450 $**

La convention prévoit deux versements par année, soit 66,7 % du montant le 1er mai de chaque année et 33,3 % le 1er janvier sur remise des rapports de reddition de compte à la satisfaction de la Ville, sauf la dernière année où un troisième versement de 10 % est retenu jusqu'à la remise du rapport de suivi couvrant les six derniers mois de la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet présenté par le Centre de la montagne et Les amis de la montagne vise notamment la sensibilisation des visiteurs aux enjeux de conservation et à l'importance de l'écoresponsabilité et de l'engagement collectif. Ces actions contribuent au chantier "Mobilisation de la communauté montréalaise" du Plan climat 2020-2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra de faire rayonner, auprès de la population montréalaise, québécoise et touristique, les patrimoines culturel, naturel et autochtone de cet attrait exceptionnel que constitue le site patrimonial du Mont-Royal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités grand public prévues au projet se dérouleront à partir de l'hiver 2022, et peuvent être adaptées selon l'évolution de la situation sanitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 5 mai 2021
Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 17 mai 2021
Séance visée pour approbation par le conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Signature de la convention par la Ville de Montréal : mai 2021
Début du projet : 25 mai 2021
Fin du projet : 30 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-04-09
Geneviève DORVAL-DOUVILLE	Daniel BÉDARD	

Conseillère en planification	Chef de division
Tél : 514-465-4434	**Tél :** 514 872-1642
Télécop. :	**Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Directeur
Tél : 514 872-7403
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-21

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006**;**

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE LA MONTAGNE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, agissant et représentée par Mme Hélène Panaïoti, directrice générale, dûment autorisée aux fins de la présente convention telle qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 103019725
Numéro d'inscription TVQ : 10063655414
Numéro d'organisme de charité : 103019725RR0001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme, oeuvrant sous la bannière Les amis de la montagne, a pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'éducation à l'environnement et l'engagement de la communauté, et pour objet de promouvoir la conservation du mont Royal et d'offrir des services d'éducation relative à l'environnement et des services récréatifs sur le mont Royal;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même

que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables et tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;

4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux, et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte comprend un rapport de suivi semestriel, qui doit lui être remis au plus tard le 10 juin et le 10 décembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 octobre pour la première année et les périodes du 1er

novembre au 30 avril et du 1er mai au 31 octobre pour les années subséquentes.

La Reddition de compte comprend aussi un rapport détaillé de reddition de compte qui doit être remis les 30 septembre 2022 et 2023 et doit couvrir la période comprise entre le 1er mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel au plus tard le 30 septembre suivant la fin de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard au plus tard le 30 septembre suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif,

transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard le 30 septembre suivant la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes et recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation, demande, recours ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent un mille quatre cent cinquante dollars (201 450 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2021 :**

5.2.1.1 une somme maximale de soixante-quatre mille deux cents dollars (64 200,00 $) à la signature de la convention;

5.2.2 Pour l'année **2022 :**

5.2.2.1 une somme maximale de trente-deux mille cent dollars (32 100,00 $) le 1er janvier 2022, sur remise du rapport de suivi semestriel du 10 décembre 2021 et du rapport détaillé de reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de trente-huit mille sept cents dollars (38 700,00 $) le 1er mai 2022;

5.2.3 Pour l'année **2023 :**

5.2.3.1 une somme maximale de dix-neuf mille trois cent cinquante dollars (19 350,00 $) le 1er janvier 2023, sur remise du rapport de suivi semestriel du 10 décembre 2022 et du rapport détaillé de reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de trente et un mille quatre cents dollars (31 400,00 $) le 1er mai 2023;

5.2.4 Pour l'année **2024 :**

5.2.4.1 une somme maximale de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (10 990,00 $) le 1er janvier 2024, sur remise du

rapport de suivi semestriel du 10 décembre 2023 et du rapport détaillé de reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

5.2.4.2 une somme maximale de quatre mille sept cent dix dollars (4 710,00 $) sur remise du rapport de suivi semestriel couvrant la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2024.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limites territoriales, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1260, chemin Remembrance, Montréal, Québec, H3H 1A2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Centre fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan – pavillon Duke, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

LE CENTRE DE LA MONTAGNE

Par :_____
Hélène Panaïoti, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CG …….).

ANNEXE 1
PROJET

LE CENTRE DE LA MONTAGNE ET LES AMIS DE LA MONTAGNE :

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET PAROLES DE PAYSAGE DÉPOSÉ À L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'Organisme doit respecter le protocole de visibilité qui lie la Ville de Montréal au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

En fonction de l'importance du soutien financier accordé et des impacts médiatiques du projet, il est essentiel de :

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec

-Faire état de la contribution de la Ville et du gouvernement du Québec et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook) et le gouvernement du Québec (@MCCQuebec pour Twitter et @mccquebec pour Facebook) pour leur soutien.

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du gouvernement du Québec lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville et du gouvernement du Québec n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.**

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et du gouvernement du Québec et tous les documents où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal et du gouvernement du Québec peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville et du gouvernement du Québec sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du gouvernement du Québec, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et le ministère de la Culture et des Communications :

- inviter par écrit la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif et au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

1) Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2) Pour envoyer une invitation au cabinet de la ministre de la Culture et des Communications ou demander un mot de la ministre, écrivez à : ministre@mcc.gouv.qc.ca.
Dans les deux cas, il est important de préciser que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville et de celui du gouvernement du Québec disponibles sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville, du gouvernement du Québec et des autres partenaires.
De façon générale, le logo du gouvernement du Québec doit toujours se retrouver à l'extrême droite.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville. À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et au MCC, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une

demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville et du gouvernement du Québec dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse et la ministre de la Culture et des Communications à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par le biais de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :

- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);
- s'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s'il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville et du gouvernement du Québec (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

Si vous avez des questions concernant la visibilité gouvernementale ou l'application du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez communiquer avec : **visibilite@mcc.gouv.qc.ca**

PAROLES DE PAYSAGES : TROIS REGARDS SUR LA MONTAGNE

Projet présenté par le Centre de la montagne et Les amis de la montagne dans le cadre l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Avril 2021

Avec leur projet *Paroles de paysages : Trois regards sur la montagne*, le Centre de la montagne, oeuvrant sous la bannière publique « Les amis de la montagne », vise à offrir aux visiteurs des pôles d'animation sur trois sites emblématiques du mont Royal, tournés vers la lecture des paysages de la montagne.

Les sites choisis et les thématiques abordées mettent en valeur, par l'observation directe, le patrimoine culturel et naturel du mont Royal :

1. **Le secteur du Chalet du Mont-Royal et Belvédère Kondiaronk : Regard vers le sud, entre fleuve et montagnes**
   À partir du point de vue du belvédère Kondiaronk, l'animation sera axée sur la mise en valeur des montérégiennes, le développement de Montréal, la création du parc du Mont-Royal et la place du mont Royal dans la ville. Elle mettra aussi en valeur le Chalet du Mont-Royal, son histoire, ses caractéristiques architecturales et la collection de peintures historiques.
2. **Le secteur du Belvédère du parc Tiohtià:ke Otsirakéhne : Regard vers le nord, la montagne habitée**
   L'observation du paysage permettra de mettre en valeur l'histoire et les aménagements marquants touchant le flanc Nord du mont Royal : les cimetières, Ville Mont-Royal (conçu par Frederick G. Todd), l'Université de Montréal (la couronne institutionnelle), le chemin de ceinture, et la création du parc du sommet Outremont. À partir du toponyme Tiohtià:ke Otsirakéhne et de l'œuvre *L'étreinte des temps,* l'animation retracera la présence autochtone sur le territoire du mont Royal. La biodiversité et les enjeux de conservation seront aussi abordés.
3. **Le secteur du pavillon du Lac-aux-Castors : Regard intérieur, la Clairière, paysage aménagé**
   La Clairière est un secteur emblématique du parc du Mont-Royal. L'observation à partir de différents points de vue fera découvrir comment les différents aménagements définissent le secteur. L'animation présentera la vision de Frederick Law Olmsted, l'aménagement du lac aux Castors et sa restauration, la construction du pavillon, l'aménagement des kiosques. Enfin, l'animation retracera les usages du secteur, principalement les loisirs hivernaux, et présentera la paléoécologie, la géomorphologie, et les caractéristiques écologiques du secteur.

Le projet permettra d'élargir la portée de l'animation et de la médiation culturelle déjà réalisée par Les amis de la montagne. Axé sur la diffusion de contenus plus fouillés sur divers patrimoines incluant le patrimoine autochtone, le projet se décline deux volets :

I. **Animations spécifiques in situ,** offrant en chaque lieu un accueil, de l'information, et des outils d'interprétation et de découverte du secteur. Trois unités mobiles seront développées afin de créer un pôle d'animation temporaire formel pour chaque site. Le concept de chaque unité invite à l'observation du paysage et est adapté aux caractéristiques de chaque lieu (accessibilité, espace disponible et ambiance, public présent, thématiques abordées, etc.)

Ces unités d'animation deviennent des lieux d'échange et de diffusion d'information et de point de départ pour des activités de découverte autonomes.

II. **Une programmation de médiation culturelle, invitant les usagers à** découvrir la diversité du patrimoine du mont Royal. La programmation, réalisée avec des partenaires culturels variés, viendra lier les patrimoines de la montagne. Cette programmation proposera des activités in situ ou numériques pouvant comprendre des spectacles, conférences, randonnées et visites guidées ou activités familiales.

OBJECTIFS

Le volet d'animation in situ cherche à rejoindre les visiteurs au cœur de leur expérience. Le volet de médiation culturelle vise à apporter un regard complémentaire par une programmation variée offertes avec des partenaires. Les objectifs principaux sont les suivants :

1) **Émerveiller** en mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel du mont Royal au moyen de la lecture du paysage à l'aide de contenus fouillés sur les lieux et les thèmes emblématiques de la montagne
2) **Mettre en lumière** les composantes du patrimoine culturel, dont le patrimoine immatériel
3) **Mettre en valeur** la présence autochtone sur le territoire, notamment dans le cadre de la programmation visant le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne
4) **Sensibiliser** aux enjeux de conservation et à l'importance de l'écoresponsabilité et de l'engagement collectif.

A ceux-ci s'ajoutent des objectifs spécifiques :

1) **Proposer une nouvelle offre d'animation dans le parc Tiohtià:ke Otsirakéhne :** Ceci vient répondre à un manque identifié et permettra d'évaluer et de mieux définir les besoins et potentiel du site.
2) **Développer de nouveaux partenariats,** particulièrement pour les volets touchant l'art public et la présence autochtone.

BUDGET – à compter du 25 mai 2021

BUDGET	TOTAL	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Conception et développement ▪ Concepts d'animation ▪ Développement des contenus ▪ Fabrication modules et matériel d'animation ▪ Développement de partenariats	78 500 $	51 000 $	18 500 $	9 000 $
Déploiement ▪ Animation ▪ Programmation culturelle ▪ Communications	96 000 $	32 000 $	32 000 $	32 000 $
Gestion de projet et administration	26 950 $	13 300 $	7 550 $	6 100 $
Grand total	**201 450 $**	96 300 $	58 050 $	47 100 $

CALENDRIER

L'entente couvrira la période de mai 2021 à avril 2024.

Étape du projet	An 1 : 2021-2022	An 2 : 2022-2023	An 3 : 2023-2024
Concept préliminaire des deux volets du projet	été / automne		
Élaboration des contenus pour l'animation in situ	été / automne		
Conception des unités mobiles	automne / hiver		
Fabrication des unités mobiles	automne / hiver		
Élaboration des partenariats et des contenus pour la médiation culturelle	automne / hiver		
Formation des éducateurs de l'animation in situ et de la médiation	automne / hiver		
Animations spécifiques in situ sur les trois sites et accueil du public	hiver	mai / été / automne / hiver	mai / été / automne / hiver
Programmation de médiation culturelle saisonnière	hiver	mai / été / automne / hiver	mai / été / automne / hiver

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Moyen d'action	Indicateur	Résultat ciblé
Unités mobiles et animation in situ Création de trois lieux formels temporaires, de rencontre, d'échange et de diffusion des connaissances avec les visiteurs du parc.	Nombre de jour d'animation (à compter de mai 2022)	140 jours
	Fréquentation / Personnes accueillies (sur la durée du projet)	15 000 visiteurs
Médiation culturelle Cette programmation proposera des activités in situ ou numériques pouvant comprendre de spectacles, conférences, randonnées et visites guidées ou activités familiales	Nombre d'événements réalisés (sur la durée du projet)	12 événements
	Nombre de partenariat (sur la durée du projet)	6 partenaires
	Fréquentation / Personnes accueillies (sur la durée du projet)	600 participants

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217102002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Division concertation et bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet Paroles de paysage dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la somme maximale de 201 450 $, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024. Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD #1217102002 .xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218741001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1, à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc., majorant le soutien de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal le majorant de 50 000 $ à 100 000 $ - Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'Addenda 1 à la convention initiale (CG20 0686), entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et la Ville de Montréal et La porte ouverte Montréal, reportant la date de fin des conventions au 31 juillet 2021 et accordant aux deux organismes un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit un soutien additionnel respectif de 100 000 $ et de 50 000 $, majorant ainsi le soutien financier de 100 000 $ à 200 000 $ pour le premier organisme et de 50 000 $ à 100 000 $ pour le deuxième;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-23 16:17

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218741001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1, à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc., majorant le soutien de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal le majorant de 50 000 $ à 100 000 $ - Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la prolongation des mesures hivernales, les projets des organismes Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal seront prolongés jusqu'au 30 juin 2021 pour tenir compte des besoins persistants. Cette prolongation implique une augmentation de dépense totalisant pour les deux organismes 150 000 $, soit 100 000 $ et 50 000 $ respectivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0686 du 17 décembre 2020
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 371 525 $ à cinq différents organismes en soutien à leur offre en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, dont 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal, dans le cadre de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables

DESCRIPTION

Les activités de ces deux projets seront modifiées et prolongées, entraînant ainsi une prolongation de la durée des projets. La prolongation des activités occasionnera également des coûts supplémentaires, d'où la bonification des demandes de budgets supplémentaires.

JUSTIFICATION

La prolongation des mesures hivernales s'est avérée nécessaire afin de répondre aux besoins persistants en matière d'hébergement d'urgence des sans abris

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation du projet d'Addenda 1 aura un impact financier sur les conventions initiales. Un budget supplémentaire de 150 000 $ est nécessaire à ce dossier. Ce montant supplémentaire est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2021	Soutien total avec soutien additionnel
La porte ouverte Montréal	« Ouverture 24h/7 »	50 000 $	100 000 $
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc.	« Ancien YMCA »	100 000 $	200 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du projet d'Addenda 1 permettra de prolonger l'offre de service au profit des populations vulnérables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La prolongation des projets permettra d'amoindrir les effets néfastes de la pandémie auprès des populations les plus vulnérables. Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin de plus d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront s'entendre sur les ajustements souhaitables. Or, les clauses COVID-19, permettent la flexibilité nécessaire à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 Présentation au comité exécutif
Mai 2021 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aissata OUEDRAOGO
Agent de recherche

Tél : 5148728849
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Ramana ZANFONGNON
Cheffe de division - Lutte contre la pauvreté et l'itinérance

Tél : 4383546851
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2021-04-21

ADDENDA 1
Addenda Modèle général Covid-19

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1475, avenue Bennett, Montréal, Québec, H1V 2S5, agissant et représentée par Mme Isabelle Piché, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 13207 4121 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1011509343 DQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 0919720-09

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville accorde une contribution financière de 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé en soutien à la réalisation de son projet « Ancien YMCA », laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG20 0686 en date du 17 décembre 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme nécessite certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulée **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

   - Au 1e paragraphe de la section 5.1, intitulée **Contribution financière,** en remplaçant « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $) »;
     Par ce qui suit :
     « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **DEUX CENT MILLE** dollars (**200 000 $**) »

2. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulé **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

- Au 2e paragraphe de la section 5.2, intitulée **Versements**, en remplaçant :
  « un deuxième versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000** $), au plus tard le 31 mars 2021 »
  Par ce qui suit :
  « un deuxième versement au montant de **QUATRE VINGT DIX MILLE** dollars (90 000 $), à la signature du présent addenda;
  Et, par l'ajout de ce qui suit :
  un dernier versement au montant de **VINGT MILLE** dollars (**20 000** $), au plus tard le 31 juillet 2021 »

3. La Convention initiale est modifiée à l'Article 9, intitulé **DURÉE** au 1e paragraphe par le remplacement de ce qui suit : « mais au plus tard le 30 avril 2021 »
   Par ce qui suit :
   « mais au plus tard le 31 juillet 2021 »

4. La Convention initiale est modifiée en remplaçant au long de la Convention initiale la date du 30 avril 2021, notamment en 4.1.4. par celle du 31 juillet 2021.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

6. Le présent addenda entre en vigueur à la date de la dernière signature.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2021

CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.

Par : _____
Mme Isabelle Piché, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2021 (résolution CG21).

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

GDD 1208741008

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1475, avenue Bennett, Montréal, Québec, H1V 2S5, agissant et représentée par Mme Isabelle Piché, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 13207 4121 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1011509343 DQ0001
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 0919720-09

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale en aidant les populations défavorisées et vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'hébergement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet, soit la demande de soutien avec la description du Projet, l'échéancier de ce dernier et la reddition de compte;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été

employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.1.4 déposer un Rapport final sous forme projet le 20 janvier 2021 et un Rapport final à la fin du projet tenant compte des corrections et mises à jour et intégrant les commentaires de la Ville, le cas échéant;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille

dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUATRE-VINGT-DIX MILLE** dollars (**90 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000** $), au plus tard le 31 mars 2021

Tel que spécifié en 4.1.4., un Rapport final sous forme projet est attendu au plus tard le 20 janvier 2021 et sous forme finale au plus tard le 30 avril 2021, un mois après la fin du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1475, avenue Bennett, Montréal, Québec, H1V 2S5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE ST-BARNABÉ INC.

Par : _____
Mme Isabelle Piché, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CG20 …….).

ADDENDA 1
Addenda Modèle général Covid-19

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3535, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H8, agissant et représentée par Mme Mélodie Racine, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 831334453 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1166795675
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 811334453R001

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville accorde une contribution financière de 50 000 $ à La porte ouverte en soutien à la réalisation de son projet «Ouverture 24h/7», laquelle a été approuvée par le comité exécutif par la résolution CE20 2016 en date du 9 décembre 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme nécessite certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulée **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

   - Au 1e paragraphe de la section 5.1, intitulée **Contribution financière,** en remplaçant « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE MILLE** dollars (**50 000** $) »;
     Par ce qui suit :
     « la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000 $**) »

2. La Convention initiale est modifiée à l'Article 5, intitulé **OBLIGATIONS DE LA VILLE** :

   - Au 2e paragraphe de la section 5.2, intitulée **Versements**, en remplaçant :

« un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE** dollars (**5 000** $), au plus tard le 31 mars 2021 »

Par ce qui suit :
« un deuxième versement au montant de **QUARNTE CINQ MILLE** dollars (45 000 $), à la signature du présent addenda;

Et, par l'ajout de ce qui suit :
un dernier versement au montant de **DIX MILLE** dollars (**10 000** $), au plus tard le 31 juillet 2021 »

3. La Convention initiale est modifiée à l'Article 9, intitulé **DURÉE** au 1e paragraphe par le remplacement de ce qui suit : « mais au plus tard le 30 avril 2021 »

   Par ce qui suit :
   « mais au plus tard le 31 juillet 2021 »

4. La Convention initiale est modifiée en remplaçant au long de la Convention initiale la date du 30 avril 2021, notamment en 4.1.4. par celle du 31 juillet 2021.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

6. Le présent addenda entre en vigueur à la date de la dernière signature.

LA PRÉSENTE CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Montréal, le e jour de 2021

LA PORTE OUVERTE

Par : _____
Mme Mélodie Racine, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le jour de 2021 (résolution CG21).

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

GDD 1208741008

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3535, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H8, agissant et représentée par Mme Mélodie Racine, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 831334453 RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1166795675
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 811334453R001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec la pauvreté et l'exclusion sociale en aidant les populations défavorisées et vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'hébergement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de

la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet, soit la demande de soutien avec la description du Projet, l'échéancier de ce dernier et la reddition de compte;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.1.4 déposer un Rapport final sous forme projet le 20 janvier 2021 et un Rapport final à la fin du projet tenant compte des corrections et mises à jour et intégrant les commentaires de la Ville, le cas échéant;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de

CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de CENT MILLE dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de CENT MILLE dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE MILLE** dollars (**50 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE-CINQ MILLE** dollars (**45 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **CINQ MILLE** dollars (**5 000** $), au plus tard le 31 mars 2021

Tel que spécifié en 4.1.4., un Rapport final sous forme projet est attendu au plus tard le 20 janvier 2021 et sous forme finale au plus tard le 30 avril 2021, un mois après la fin du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La

Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3535, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H8, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2020

LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL

Par : _____
Mme Mélodie Racine, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CE …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218741001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1, à la convention initiale entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé Inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 $, soit 100 000 $ à Carrefour d'alimentation et de partage St -Barnabé Inc., majorant le soutien de 100 000 $ à 200 000 $ et 50 000 $ à La porte ouverte Montréal le majorant de 50 000 $ à 100 000 $ - Approuver les projets de conventions à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1218741001 MTESS.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Ronald ST-VIL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2999
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

Il est recommandé :
-d'accorder au seul soumissionnaire SuccessFinder, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel no. 21-18558 (1 seul soumissionnaire);

-d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 11:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1214464004**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Les métiers de pompiers et de policiers sont exigeants et les modes d'interactions tant avec les collègues qu'avec les citoyennes et les citoyens sont omniprésents et requièrent de bonnes habiletés interpersonnelles. Pour ces deux emplois, une bonne stabilité émotive est nécessaire puisque les pompières et pompiers ainsi que les policières et policiers sont exposés à des situations particulièrement anxiogènes.
De plus, 950 candidatures par année doivent être évaluées dans le cadre de ces 2 emplois. Ainsi, il est essentiel de réduire le bassin à un coût peu élevé. Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une première étape d'évaluation permettant de s'assurer que les candidatures des emplois de pompiers et policiers répondent au profil de personnalité recherché spécifique à l'emploi postulé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0617 du 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale totale de 211 773 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.
La firme retenue devra proposer un inventaire de personnalité reconnu fidèle, valide et non discriminatoire permettant :

- de mesurer les traits de personnalité en lien avec les compétences des profils de pompier et policier;
- d'établir un profil de traits de personnalité spécifiques à l'emploi de pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) et de générer un

rapport de résultats fournissant minimalement un pourcentage d'adéquation entre le profil du candidat et le "profil pompier";
- d'établir un profil de personnalité spécifique à l'emploi de policier au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de générer un rapport de résultats fournissant minimalement un pourcentage d'adéquation entre le profil du candidat et le "profil policier". La personne responsable du projet ainsi que les personnes clés de l'équipe projet doivent être membres en règle de l'Ordre des psychologues du Québec.

L'objectif principal de cette première étape d'évaluation est de permettre aux spécialistes en acquisition de talents de pouvoir rencontrer en entrevue seulement les candidatures présentant le meilleur indice d'adéquation avec le profil de l'emploi ainsi que de disposer d'une information détaillée sur les traits de personnalité rattachées à chacune des compétences lors de l'entrevue permettant ainsi d'enrichir leur évaluation.

De plus, les connaissances de l'expertise n'étant pas évaluée lors de cette première étape, il nous est possible d'inviter des femmes et des personnes issues des minorités ethniques et visibles au processus de recrutement même si ces personnes ne disposent pas de la formation académique. Si elles réussissent le processus de dotation, elles pourront compléter la formation avant d'être embauchées. Par conséquent, l'inventaire de personnalité nous permet de répondre aux enjeux de diversité tant pour l'emploi pompier que pour celui policier.

JUSTIFICATION

Sur les 5 preneurs de cahiers des charges :

- 4 n'ont pas soumissionné.
- 1 seul soumissionnaire a postulé, a été jugé conforme administrativement et a obtenu la note de passage

Le résultat final est présenté dans le tableau suivant :

Soumission conforme	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
SuccessFinder	82,3%	267 920,49 $	4,94
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offre	327 678,75$		
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH	• 60 000,00$		
Écart exprimé en pourcentage	18%		

Le SRH a effectué un estimé en fonction des prix unitaires disponibles sur le marché sans connaître précisément l'étendue d'une baisse possible du coût unitaire, relativement à un volume d'achat important, ce qui peut expliquer la différence entre notre estimé et le montant de l'adjudicateur.

Les vérifications suivantes ont été effectuées et dans tous les cas, l'adjudicataire s'est avéré conforme, à ce titre, l'adjudicataire n'était pas inscrit:
- au Registre des entreprises non admissibles (RENA)
- dans la liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle
- au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)
- dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)

De plus, tel qu'attendu, l'adjudicataire est inscrit au registre des entreprises du Québec (REQ) et a présenté une validation de conformité de la CNESST.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix de SuccessFinder présentés dans la section précédente reposent sur les estimés suivants :

Services	Quantité	Prix	Total
Administration de l'inventaire de personnalité	4750 pour 5 ans (950 par année)	60$ chacun	285 000,00$
Montant total hors taxes			285 000,00$
Montant total taxes incluses			327 678,75$

Nous n'avions pas estimé le coût pour 235 heures de mandats d'accompagnement pour calcul des normes sur une période de 5 ans puisque nous pensions qu'il serait peu probable d'utiliser autant d'heures pour effectuer cette tâche. La firme SuccessFinder a estimé avoir besoin de seulement 75 heures en mandat d'accompagnement principalement pour déterminer le profil d'adéquation pour l'emploi de policier et calculer les normes requises.

Ainsi, le contrat octroyé à la firme Successfinder s'élève à une somme maximale de 267 920.49$ taxes incluses représentant 244 647,12$ net des ristournes.

Pour 2021, le coût pour cette dépense, soit une somme de 37 191.821$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2021 du Service des ressources humaines. En 2022 et jusqu'au 2025, un montant de 47 874.30$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines. Pour l'année 2026, un montant de 15 958.10$ net de ristourne sera priorisé dans le cadre de la confection du budget.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).
Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.
.

La répartition de la dépense avant taxes se présente comme suit :

- Mai à décembre 2021 : 35 425,00$
- Janvier à décembre 2022 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2023 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2024 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2025 : 45 600,00$
- Janvier à mai 2026 : 15 200,00$

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, certaines informations critiques relatives à la personnalité des candidates et candidats ne seraient pas disponibles. L'absence de ces informations pourrait affecter la qualité de l'embauche et, conséquemment, l'efficience de l'organisation. De plus, l'inventaire de personnalité étant déjà administré depuis 3 ans pour l'emploi de pompier, l'examen de connaissances a été retiré et permet de réduire considérablement le bassin de candidatures à rencontrer en entrevue. Le développement et l'administration d'un tel examen requiert un investissement de temps élevé et ne nous permet pas de répondre aux enjeux de diversité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ÉTHIER
Chef de section dotation sécurité publique

Tél : 514 246-5620
Télécop. : 514 280-3680

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Simon LEFRANÇOIS
Directeur dotation et diversité en emploi

Tél : 514 872-2592
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18558_PV.pdf 21-18558_DetCah.pdf 21-18558_Intervention.pdf

21-18558_RésultatComitéSélection.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement niv.II
Tél : 5148683727

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18558 — No du GDD : 1214464004

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 1 - 2021

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 19 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 20

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 24 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SuccessFinder Inc.	267 920,49 $	√	

Information additionnelle

Les motifs de non-participation sont : un (1) pour lequel la demande apparaît restrictive, et trois (3) qui n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : Madalina Rosca — Le 21 - 4 - 2021

21-18558 - Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SuccessFinder Inc.	4,00	9,00	27,33	16,33	13,67	12,00	82,3	267 920,49 $	4,94	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Madalina Rosca**									

Comité	
Date	mardi 17-03-2020
Heure	10 h 00
Lieu	Vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18558
Numéro de référence : 1441892
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
5149945849 546 Sainte-Madeleine Montréal, QC, H3K 2K9 NEQ : 1169688208	Madame Eva Verreault Téléphone : 514 994-5849 Télécopieur :	**Commande : (1837987)** 2021-01-26 14 h 25 **Transmission :** 2021-01-26 14 h 25	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AtmanCo inc. 1050 de la Montagne Bureau 400 Montréal, QC, H3G 1Y8 NEQ : 1173983553	Monsieur Ilias Belarbi Téléphone : 514 935-5959 Télécopieur :	**Commande : (1837946)** 2021-01-26 13 h 55 **Transmission :** 2021-01-26 13 h 55	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brisson Legris & Associés 8329 St-Denis Montréal, QC, H2P 2G9 http://www.brissonlegris.com NEQ : 1172181837	Madame Tracy-Ann Lugg Téléphone : 514 381-6269 Télécopieur : 514 381-6260	**Commande : (1839022)** 2021-01-27 16 h 59 **Transmission :** 2021-01-27 16 h 59	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 16 h 59 - Téléchargement 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Coefficient RH 491 rue Bonaventure Trois-Rivières, QC, G9A2B6 NEQ : 1172075880	Madame Marili B Desrochers Téléphone : 514 222-2488 Télécopieur :	**Commande : (1844871)** 2021-02-08 8 h 42 **Transmission :** 2021-02-08 8 h 42	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-02-08 8 h 42 - Téléchargement 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ M2D Leadership 666, rue Sherbrooke Ouest bureau 1708 Montréal, QC, H3A 1E7 http://m2dleadership.com/ NEQ : 1169941672	Monsieur Claude Paquet Téléphone : 514 861-9344 Télécopieur :	**Commande : (1837585)** 2021-01-26 9 h 36 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 36	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1214464004 - Contrat serv. prof. SuccessFinder.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16525 (CG18 0220). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 11:39

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213838001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2018, un contrat a été conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $ (taxes incluses). Ce contrat prévoit deux options de prolongation d'une durée de douze (12) mois. Le présent dossier a pour objet d'exercer une première option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 17-16525.

En date du 2021-03-23, le contrat a été consommé en proportion de 53 %, représentant un montant total de 187 719.81 $ (taxes incluses).

La compagnie La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 26 avril 2021 au 25 avril 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0220 – 26 avril 2018 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soum.).

DESCRIPTION

Ces équipements sont localisés dans cinq sites afin de répondre efficacement aux besoins de réapprovisionnement de cylindres pour l'ensemble des casernes, soit trois casernes, la Division des services techniques et le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

JUSTIFICATION

À ce jour, le SIM se déclare satisfait des services fournis par La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, notamment au niveau du service à la clientèle offert.
Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix actuels.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger le contrat existant qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le SIM a effectué une estimation préalable de la dépense pour la prolongation de contrat s'élevant à 80 482.50 $, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur la consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Le montant demandé pour cette prolongation est de 80 482.50 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le respect des entretiens selon les recommandations du manufacturier permet d'atteindre la durée de vie espérée pour ce type d'équipement et de réaliser des économies liées à des réparations pour des bris suite à un manque d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des entretiens et réparations conformément à la réglementation et aux recommandations du manufacturier permet de se conformer au programme de gestion de l'air comprimé respirable et d'assurer notre obligation en matière de santé et sécurité pour les effectifs pompiers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Continuité du programme d'entretien et de réparation selon le calendrier recommandé par la réglementation et les recommandations du manufacturier, selon le type d'inspections : mensuel, semestriel et annuel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Madalina ROSCA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Madalina ROSCA, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-03-23
Gabriela IBARRA IZQUIERDO	Simon LIMOGES	

Chef de section

Tél : 514 872-4730
Télécop. : 514-872-6894

CD - Sécurite incendie de Montréal

Tél : 514-872-4711
Télécop. : 514-872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain LECOURS
Assistant-directeur p.i. - SIM
Tél : 514-872-8420
Approuvé le : 2021-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-03-29

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 12 mars 2021

Monsieur Sylvain Lecompte
Président
La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée
1355, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7M 2Y2

Courriel : sylvain@boutiqueduplongeur.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16525
SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES COMPRESSEURS D'AIR ET DES STATIONS DE REMPLISSAGE POUR LA GESTION DE L'AIR RESPIRABLE

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 26 avril 2021 au 25 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 10 000 $.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à madalina.rosca@montreal.ca **au plus tard le 19 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN LECOMPTE — 15/03/2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — _____
Nom en majuscules et signature — Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel : madalina.rosca @montreal.ca

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1213838001 - La boutique du plongeur.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle domaine d'expertise
Tél : 514-265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville, un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité commerciale, de la gastronomie et des restaurateurs indépendants en 2021 ;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217956001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. De plus, il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.
En 2019, la Ville et l'OCTGM ont signé une entente de contribution triennale qui couvre les années 2019, 2020 et 2021. Cette entente prévoit un contribution financière de 930 000$ pour chacune des trois années. Il est à noter que la Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années.

Depuis mars 2020, la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs ainsi que les mesures de confinement prolongées ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Montréal, notamment sur les entreprises du secteur de la restauration. Le 18 mars 2021, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont annoncé un investissement total de 25 000 000 $ pour la relance du centre-ville. Le 25 mars 2021, le MEI a conclu avec la Ville de Montréal une convention de subvention pour un montant maximal de 15 000 000 $ pour l'exercice financier 2020-2021, pour financer certaines mesures de relance de son centre-ville.

Ce sommaire vise à à accorder une contribution financière à l'organisme afin de lui permettre de réaliser une campagne de promotion axée sur la gastronomie au cours de l'été et de l'automne 2021 dans la cadre du plan pour le centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0152 - 25 mars 2021 - Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023.
CG20 0380 - 27 août 2020 - Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal.

CG19 0467 - 24 octobre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 $, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 $, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

DESCRIPTION

Le projet de convention vise à soutenir financièrement le projet de la campagne de promotion sur la gastronomie à Montréal proposé par l'OCTGM qui vise à inciter les citoyens montréalais, des banlieues et du Québec à visiter Montréal afin de découvrir l'offre culinaire montréalaise, tout en respectant les mesures sanitaires recommandées. Ce plan vise l’ensemble du territoire de la Ville de Montréal, mais des efforts de promotion additionnels viseront spécifiquement le territoire du centre-ville puisque l'un des objectifs de communication poursuivi par la campagne vise à rebâtir la notoriété du centre-ville comme étant un lieu vibrant, animé et gourmand en faisant découvrir aux visiteurs de nouveaux restaurants.
Cette campagne devrait supporter l'écosystème commercial et le secteur de la gastronomie affectés par la crise sanitaire. Dans le cadre de ce projet, l'OCTGM prévoit une campagne qui se décline en plusieurs volets, notamment:

- Une campagne publicitaire;
- Une édition adaptée du festival MTL à table;
- Une stratégie de diffusion de contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
- Des activités de relations de presse.

La campagne de promotion sera réalisée durant l'été 2021.

JUSTIFICATION

Cette campagne s'inscrit dans les mesures de relance estivale du centre-ville annoncées le 18 mars 2021 par la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et leurs partenaires. Ces mesures ont pour objectif d'amorcer concrètement la relance du cœur économique et culturel montréalais en venant supporter l'écosystème commercial du centre-ville.
Cette campagne puise sa source de financement dans l'entente entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152). Selon cette entente avec le MEI, la Ville a l'obligation de produire et de soumettre au Ministre un plan d'action comportant une planification des activités, une liste des dépenses admissibles et un échéancier. Ce plan d'action doit être déposé au Comité d'orientation du Plan Économique conjoint (PEC) et être autorisé par le Ministre. Par conséquent, l'obtention du financement requis pour la campagne qui fait l'objet du présent dossier décisionnel est conditionnel à l'approbation du plan pour le centre-ville par le Ministre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 1 000 000 $.
Les crédits requis sont prévus dans l'entente entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

	2021	**Total**
Tourisme Montréal	1 000 000 $	1 000 000 $
Total	1 000 000 $	1 000 000 $

Le versement de la somme à l'OCTGM est conditionnel à l'autorisation du plan d'action pour le centre-ville par le Ministre.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer cette contribution financière ne permettrait pas à l'OCTGM de déployer la campagne de promotion qui doit venir stimuler l'écosystème commercial du centre-ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette initiative s’inscrit dans le plan pour le centre-ville dont l'objectif est de contribuer à la relance du centre-ville et contrer les répercussions de la crise sanitaire sur les entreprises. La manière dont se dérouleront certaines activités prévues dans le cadre de la convention sera adaptée en fonction de l’évolution du contexte sanitaire (ex.: promotion de la livraison à domicile vs. consommation sur place).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre des activités prévues dans la cadre de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-21
Charles-André MAJOR Conseiller au développement économique	Josée CHIASSON directeur - mise en valeur des poles economiques
Tél : 438 368-4248 **Télécop. :**	**Tél :** 514-868-7610 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par madame Manuela Goya, vice-présidente développement de la destination et affaires publiques, dûment autorisés tels qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 122310428
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 de la Ville "Agir maintenant pour préparer la relance" pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : la demande de contribution financière de l'Organisme;

2.4 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.7 « **Responsable** » : Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.8 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les dix (10) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins

de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent quatre-vingt (180) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville

d’assister, à titre d’observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d’administration de l’Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l’Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L’Organisme s’engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l’article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu’elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l’égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l’exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de UN MILLION de dollars (1 000 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE dollars (850 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $), dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte finale du Projet à la satisfaction de la Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux

paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur

préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er décembre 2021

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** »)

appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel

recours.

13.4 Représentations de l’Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n’est valide si elle est effectuée sans l’accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l’une ou l’autre des Parties ne peuvent être cédés qu’avec l’accord écrit préalable de l’autre Partie.

L’Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l’Organisme

L’Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.

Par : _____
Yves Lalumière, président-directeur général

Par :_____
Manuela Goya, vice-présidente, développement de la destination et affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CG ……).

ANNEXE 1
PROJET

Campagne « La gastronomie à Montréal - stratégie de commercialisation 2021 » (voir annexe 3 ci-jointe)

Face aux impacts de la COVID-19 sur l'industrie touristique, sur le secteur de la restauration, ainsi que sur le centre-ville Tourisme Montréal réalisera une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs indépendants. Cette campagne s'inscrit dans la logique de la Mesure 1 du Plan de relance phase 2 de la Ville de Montréal intitulé « Agir maintenant pour préparer la relance ».

La campagne proposée se décline en quatre grands volets :
1. Une campagne publicitaire;
2. Une édition adaptée du festival MTL à table;
3. Une stratégie de diffusion de contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
4. Des activités de relations de presse.

Reddition de compte

Un bilan faisant état des activités, des réalisations et des retombées de la campagne au plus tard le 15 novembre 2021.

■ Indicateurs

Le bilan de la campagne doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

- Volet Campagne publicitaire
  - nombre d'outils publicitaire produits et utilisés;

- Volet MTL à table
  - nombre de restaurants participants et leur positionnement sur une carte;
  - nombre de clients ayant visités les restaurants participants dans le cadre de MTLATABLE RÉINVENTÉ;
  - nombre de tables d'hôtes vendues par les restaurants participant dans le cadre de MTLATABLE RÉINVENTÉ;
  - valeur des dépenses effectués par les clients dans les restaurants participants (ex : dépenses totales, facture moyenne);
  - nombre de SDC ayant collaboré à l'événement;
  - couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux;
  - nombre de partenaires et de commanditaires ayant soutenu/collaboré;

- Volet Plateformes web et médias sociaux
  - nombre de chefs et de restaurateurs mis de l'avant sur les plateformes et les médias sociaux;

- nombre de boutiques culinaires mises de l'avant sur les plateformes et les médias sociaux;
- nombre de vidéos et d'articles mis en ligne;
- nombre et liste des événements, circuits culinaires et visites guidées mis en ligne sur la plateforme;
- nombre d'internautes ayant visité les plateformes;
- nombre d'interactions (s'il y a lieu) des internautes réalisés via la plateforme et les médias sociaux;
- nombre de redirections effectuées à partir les plateformes et les médias sociaux vers les sites des restaurants, boutiques culinaires, partenaires, événements, etc.;

- Volet Activités de relations de presse
  - nombre de journalistes et de bloggeurs rejoints par les tournées de familiarisation ainsi que les marchés qu'ils couvrent;
  - couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal

-Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook).

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé par la Ville de Montréal.**

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la du Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
- inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville disponible sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.
Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);

- s’il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s’il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

ANNEXE 3

Document intitulé « La gastronomie à Montréal - stratégie de commercialisation 2021 » déposé par l'Organisme auprès de la Ville de Montréal le 21 avril 2021

La gastronomie à Montréal

Stratégie de commercialisation 2021

TOURISME / MONTRÉAL

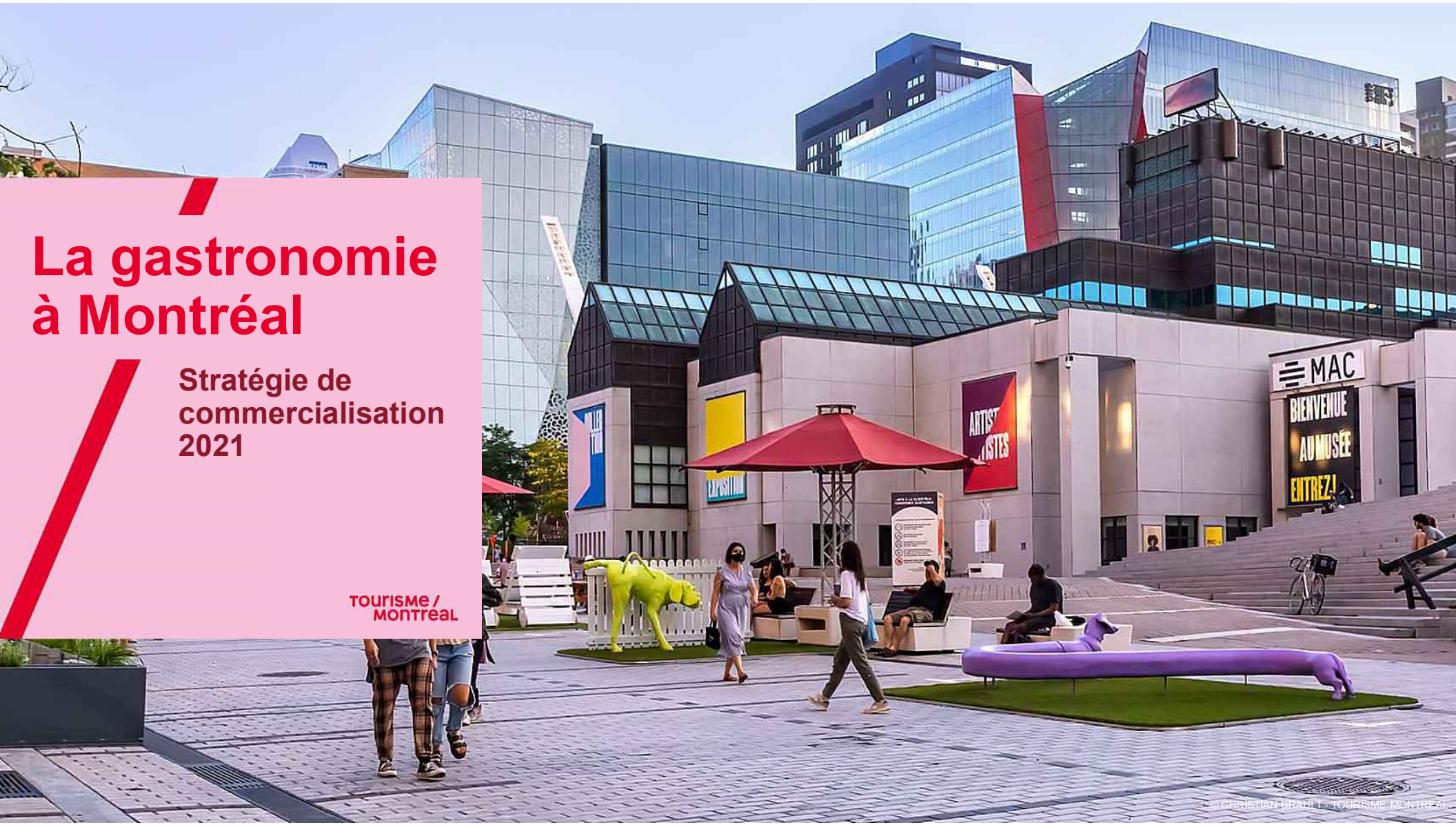

© CHRISTIAN BRAULT - TOURISME MONTRÉAL



Ordre du jour

TOURISME / MONTRÉAL

1. Contexte et objectifs
2. Partis pris stratégiques
3. Stratégie de commercialisation
4. Budget préliminaire

Contexte et objectifs



Contexte

La gastronomie, un créneau prioritaire pour l'industrie touristique

La crise COVID-19 a des impacts catastrophiques sur l'industrie de la restauration à Montréal et pourrait impacter négativement la perception touristique du Montréal gastronomique.

Depuis quelques années, la gastronomie a pris sa place dans l'esprit du touriste. Elle fait partie des créneaux prioritaires pour toutes les destinations et Montréal ne fait pas exception. C'est pourquoi, depuis 10 ans, Tourisme Montréal travaille d'arrache pied à positionner la gastronomie comme produit phare sur ses marchés prioritaires.

Afin de conserver notre positionnement de chef de fil, il est impératif de se doter d'un plan visant à relancer la gastronomie à Montréal.

Ce plan devra d'abord viser les clientèles locales et de proximité avant de se tourner vers l'international. Nous devrons faire de ces cibles, des ambassadeurs de la gastronomie à Montréal.



Positionnement de la gastronomie

Une envie folle de goûter à tout

À Montréal, on joue avec la nourriture. En cuisine, les chefs construisent et déconstruisent. Créativité et diversité signent tous les plats. Que vous choisissiez une table gastronomique, un marché public ou un camion de bouffe de rue, vous découvrirez les multiples saveurs de la ville. Arrivez l'estomac vide.

5



L’opportunité

Déjà une bonne base de « foodies »

À travers les années, Tourisme Montréal a su développer une excellente connaissance de l’industrie et a tissé des liens étroits avec l’ensemble des acteurs culinaires montréalais.

De plus, avec le lancement de l’événement phare Mtl à table en 2011, Tourisme Montréal s’est doté d’un nombre impressionnant d’adeptes de la gastronomie par le biais de sa base de données et ses médias sociaux propriétaires.

Cette base établie de contacts « foodies » nous permet d’engager rapidement une conversation avec ceux-ci et de les inciter à faire partie de la relance gastronomique à Montréal.

De plus, Tourisme Montréal a annuellement lancé des campagnes publicitaires axées sur la gastronomie à Montréal ainsi qu’à l’intra-Québec. En 2014, Tourisme Montréal gagnait le prix média de l’année avec sa campagne Mtl à table.



Nos objectifs marketing

Créer un sentiment d'urgence

On sent déjà la fébrilité des Montréalais à reconnecter avec leurs restaurants favoris ainsi qu'avec leurs tables fétiches. Bien que l'engouement sera fort à la réouverture, il est important de réfléchir à un plan à plus long terme afin de permettre aux restaurateurs de se refaire une santé financière. De plus, ce plan vise l'ensemble du territoire de Montréal mais des efforts additionnels viseront spécifiquement le centre-ville élargi. Nos deux grands objectifs marketing :

1 **Accroître la dépense dans les restaurants**

Favoriser l'augmentation de la facture moyenne

2 **Accroître la fréquence en restaurants**

Inciter Montréalais et Québécois à faire de leurs sorties aux restaurants un rendez-vous hebdomadaire



Nos objectifs de communication

Assurer l’étalement

L’été dernier, les Montréalais ont investi leur quartier et se sont réappropriés leur petit resto du coin, souvent au détriment du centre-ville. Ils ont préféré resté prêt de la maison et ne pas trop s’aventurer dans les autres quartiers.

Cette année, nous devons valoriser la variété gastronomique sur l’ensemble du territoire. Nous devons faire circuler nos concitoyens, leur faire découvrir de nouveaux petits bijoux et les inciter à s’emparer du centre-ville gourmand.

1 **Redonner ses marques de noblesse au centre-ville**

Rebâtir la notoriété d’un centre-ville vibrant, animé et surtout gourmand

2 **Favoriser l’étalement**

Inciter Montréalais et Québécois à découvrir l’offre culinaire sur l’ensemble du territoire

Partis-pris stratégiques

Nos partis-pris stratégiques

1 S’inscrire dans la campagne estivale

Tourisme Montréal lancera une campagne estivale visant à inciter les Montréalais à planifier leur « staycation » et aux Québecois à planifier des vacances à Montréal. Cette offensive gastronomique doit s’inscrire dans cette mouvance.

2 Un message pertinent pour le consommateur

Encourager et contribuer au succès des restaurateurs : un objectif mais pas un message consommateur.

3 Préparer l’avenir

Ces offensives doivent nous permettre de forger des ambassadeurs Montréalais et Québécois qui nous permettront d’accroître la notoriété du Montréal gastronomique auprès de nos marchés internationaux.

Stratégie de commercialisation

4 priorités pour activer la stratégie

1 Campagne publicitaire axée sur la gastronomie

Favoriser un mix média diversifié sur les marchés de Montréal, de l'intra-Québec et éventuellement de l'Ontario.

2 Une édition spéciale de MTLàTABLE

Imaginer une édition repensée de l'événement phare MTLàTABLE adapté au contexte économique et sanitaire actuel.

3 Miser sur nos équipes et plateformes propriétaires

Reconnecter avec notre base de *foodies* déjà captifs en les informant des événements, des nouveautés, des offres et autres, et en les incitant à passer à l'action. Travailler avec les équipes de contenu et relations de presse



Profil cible

Montréalais et Québecois *foodies*

Les *foodies* ont un intérêt plus marqué pour la gastronomie. Ils habitent Montréal, ses banlieues et la ville de Québec. Ce sont en majorité des femmes. Ils sont curieux de découvrir de nouveaux restaurants et de nouvelles saveurs en bonne compagnie.

Ils cherchent le plaisir de partager un bon repas, sans culpabilité. On doit les encourager à se gâter.

* Cible secondaire : Ontariens



1. Campagne publicitaire

Bâtir sur nos acquis

Depuis le lancement de l'événement MTLàTABLE il y a 11 ans déjà, Tourisme Montréal a su adapter ses stratégies marketing aux habitudes de consommation des clientèles Montréalaises et Québécoises. Nos stratégies médias mises sur les trois grands principes directeurs suivants :

1. Privilégier des environnements contextuels tout en maximisant la portée
2. Optimiser le poids média dans le temps, en fonction des opportunités et du *mindset* du consommateur
3. Être opportuniste en termes de *timing* et de choix d'environnements (Rejoindre la cible aux bons moments)

1. Campagne publicitaire

Bâtir sur nos acquis : les apprentissages 2019

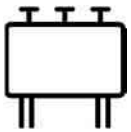

Miser sur une stratégie d'impact pour maximiser la portée de la campagne



Les environnements contextuels *foodies* assurent des visites qualifiées et un plus grand taux de conversions



Peu d'interactions sont nécessaires pour convertir les consommateurs. Miser sur une stratégie média de portée plutôt que sur une stratégie de fréquence

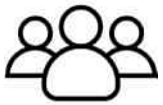

La cible anglophone ainsi que certaines audiences de notre « data management platform » s'avèrent être des sources de croissance notables

Les tactiques d'Attractivité et de Considération ont joué un rôle majeur dans les conversions générées



2. Édition adaptée de Mtl à table

Pour créer un sentiment d'urgence

Pour inciter Montréalais et Québécois à visiter plus de restos, plus souvent et dépenser davantage, on doit créer un sentiment d'urgence.

Mais comment peut-on réellement goûter à tout ?

Cette édition de MTLàTABLE doit permettre de multiplier les sorties, les délices et les découvertes. Pour goûter à tous ces restaurants et profiter réellement de cette quantité et variété de plats, il faudrait littéralement se dédoubler.



2. MTLàTABLE

Du 24 juin au 11 octobre

Rêvons d'une grande fête extérieure autour de la gastronomie

- Conditionner l'expérience par des menus inspirés de produits québécois qui arrivent au gré des mois et saisons.
- Continuer de miser sur des tables d'hôte de restaurants participants, mais oublier les prix fixes et la notion de rabais.
- Créer un événement rassembleur qui met les restaurants, leurs terrasses, les rues piétonnes et les produits québécois au cœur de l'été 2021.
- Retrouver des activations gourmandes partout dans la Ville en respect de la thématique mensuelle.
- Favoriser la visite de plusieurs quartiers en créant des parcours ou routes de saveurs montréalaises.

2. MTLàTABLE

3 volets pour un événement gagnant

1 Les tables d'hôtes

Orchestré et dirigé par Tourisme Montréal le site MTLàTABLE mettra de l'avant non seulement des menus incluant les produits québécois mais également les contenus propices à découvrir de nouveaux restaurants toutes les semaines et mois.

Mobiliser, solliciter des centaines de restaurants à offrir leurs menus et informer les montréalais sur leur aménagement sécuritaire: terrasse, capacité, heures d'ouvertures ect…

2 Activer les SDC pour mettre de l'avant gastronomie

Les SDC deviennent des partenaires clés pour assurer des aménagements extérieurs propices à une fête sécuritaire:

- Terrasses, rues piétonnières, tables à piques-niques et placottoirs, ruelles aménagées
- Mobilisation des commerçants afin de mettre la thématique à l'honneur (Ex.: poissonneries, biérologues, boutiques)
- Promotion des routes et parcours des saveurs

3 Favoriser des activations extérieures et pop-up éphémères

Favoriser la participation de restaurants haut de gamme qui risquent de demeurer fermés en créant des événements éphémères (1 x par mois ou 2 x par mois) dans des lieux incontournables des quartiers (Ex. : Quartier des spectacle, Vieux-Port, Canal Lachine). Ces événements de style « pop-up » suggèrent des installations temporaires afin de permettre aux chefs de s'installer et de proposer des plats pour emporter selon la thématique des produits-

Ceci n'est pas planifié dans le budget disponible.



3. Miser sur nos plateformes

Déjà une bonne base de « foodies »

Via ses différentes plateformes web et médias sociaux, Tourisme Montréal s'est bâtie une base de données riche en *foodies* Montréalais et Québécois.

Nos différentes plateformes propriétaires et notre équipe de contenu ont déjà bâti les bases d'une relance gastronomique.

De plus, nos stratégies de CRM et nos audiences qualifiées nous permettent d'engager une conversation avec une cible prête à être convertie.

Finalement, la mobilisation des équipes internes (gestion de projet et des relations; création et production de contenu; relations de presse) permettra d'assurer le succès de l'événement.

3. Miser sur nos plateformes

Site mtl.org

Page d'accueil et section dédiée à la gastronomie



Section « Offres » qui réfère aux plateformes des partenaires

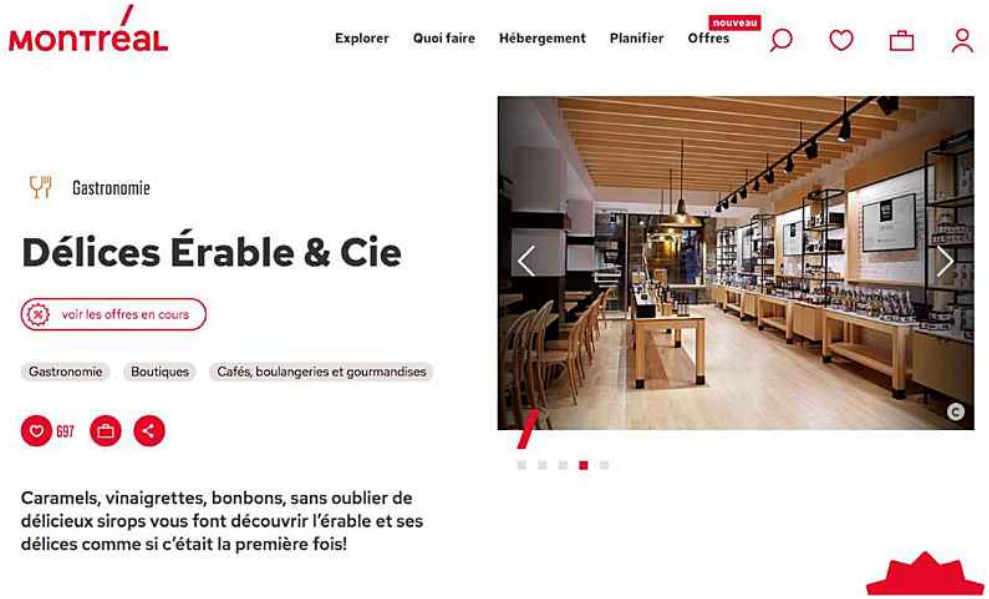

3. Miser sur nos plateformes

Médias sociaux de Tourisme Montréal

Plateforme	Abonnés / adeptes
Facebook – Visit Montréal	336 928
Twitter fr - @monmontreal	91 826
Twitter en – @montreal	169 788
Instragram – montreal	307 793
Pinterest – Visit Montréal	4 097
Youtube- Tourisme Montréal	12 420



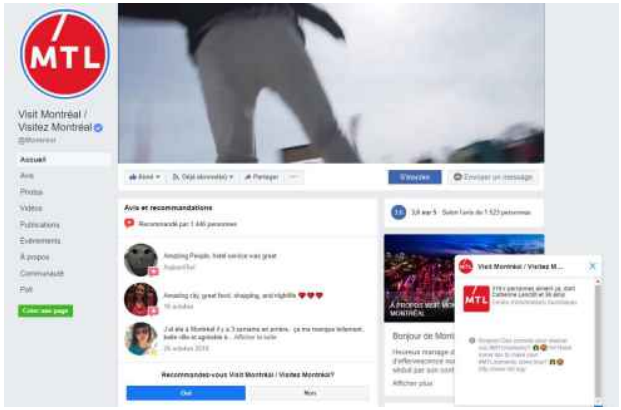



Infolettre

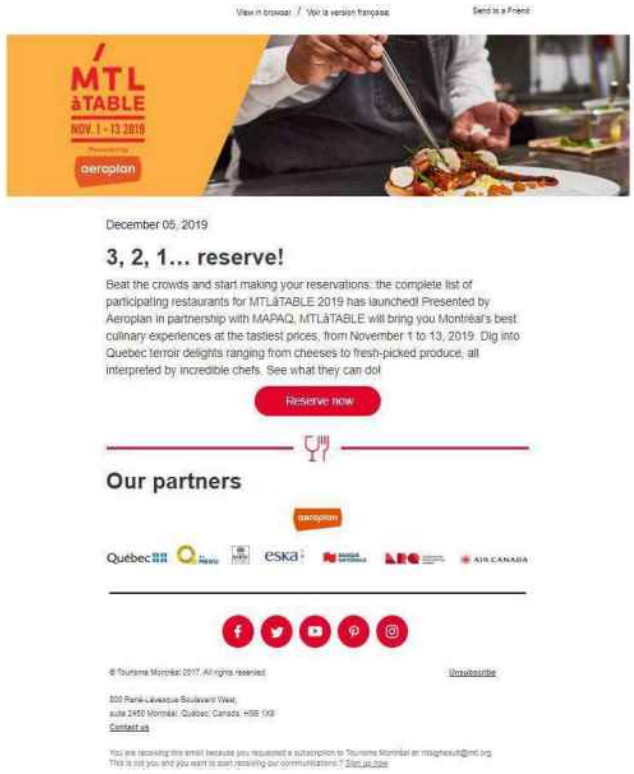

3. Miser sur nos plateformes

Relations de presse

Relations de presse

- Lancement de l'événement
- Infolettre aux médias québécois et ontariens
- Tournées de presse
- Activations des influenceurs

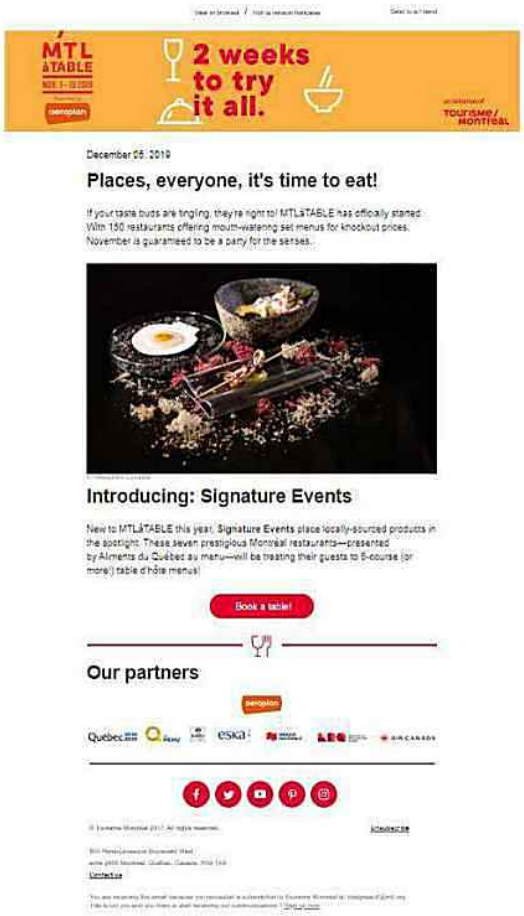

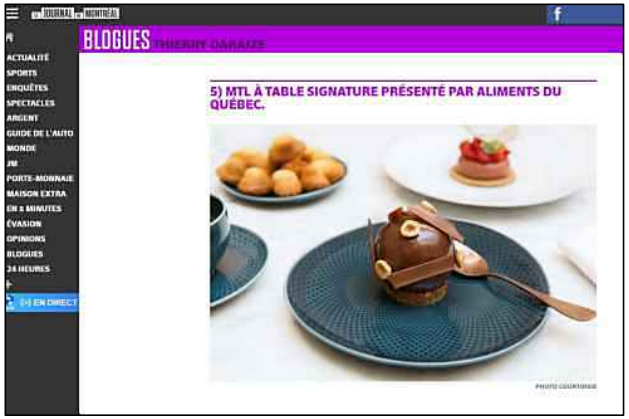



3. Miser sur nos plateformes

Site et médias sociaux de MTLàTABLE

Site MTLàTABLE – Édition 2019

478 999 visites

4 352 389 pages consultées

5:31 durée moyenne par visite

95,53% des visites proviennent du Canada

Médias sociaux

Plateforme	Abonnés / adeptes
Facebook – MTLATABLE	15 340
Instagram – @MTLATABLE	26 234
Twitter fr – @MTLATABLE	4 153







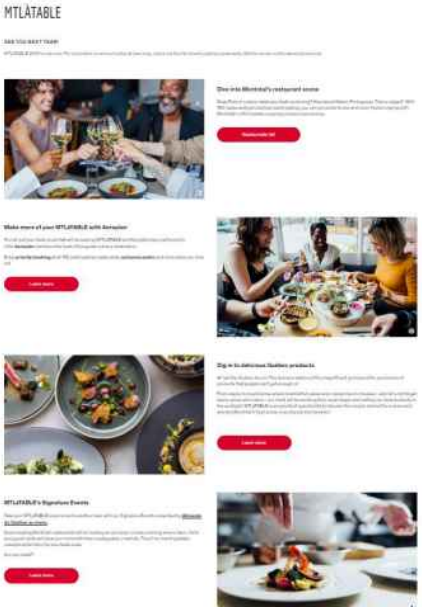

TOURISME / MONTRÉAL

Budget

Budget préliminaire

Un budget détaillé sera soumis pour approbation une fois le projet confirmé

Tactique	Budget
Campagne publicitaire MTLàTABLE Montréal et intra-Québec	350 000 $ (20% prod / 80% média)
Campagne publicitaire gastronomie Montréal et intra-Québec	300 000 $ (20% prod / 80% média)
Tournées de familiarisation et activation influenceurs	50 000 $
Création de contenu (photos; texte; vidéos) sur les plateformes propriétaires	100 000 $
Mise à niveau et création de contenu pour le site MTLàTABLE	150 000 $
Gestion de l'événement MTLàTABLE et production d'outils de promotion	50 000 $
Total	**1 000 000 $**

Échéancier préliminaire

L’échéancier est sujet à changement selon l’évolution de la situation sanitaire

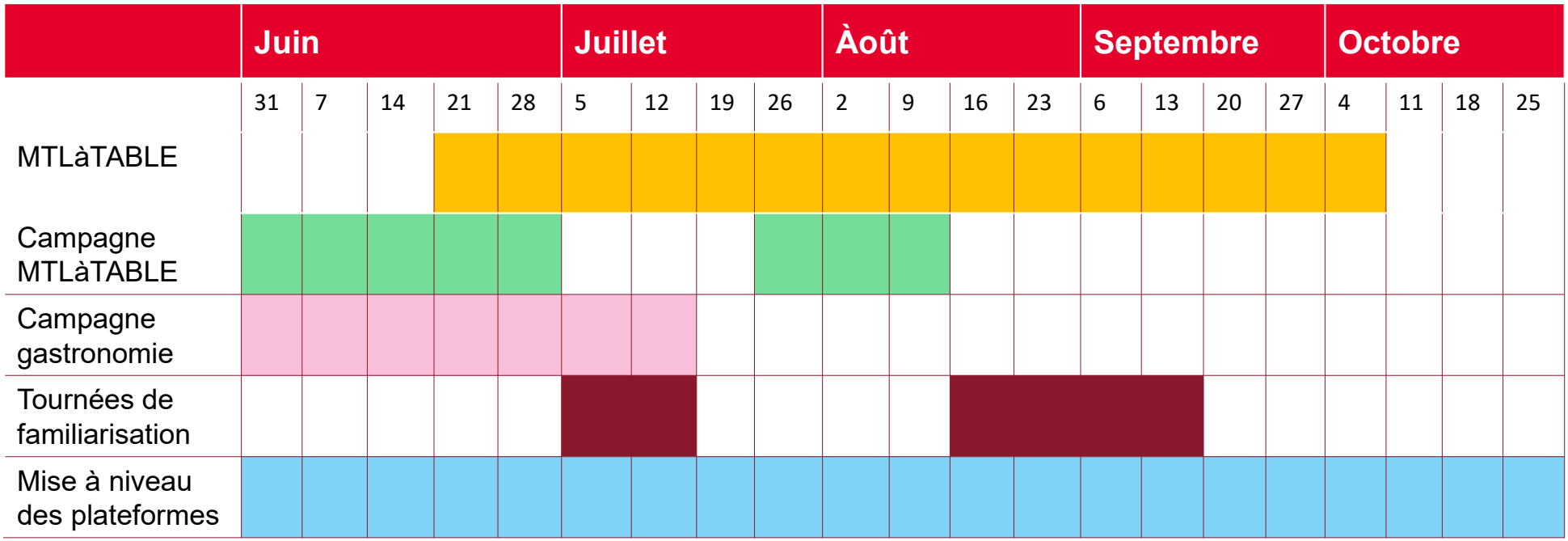

TOURISME / MONTRÉAL

Merci

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1217956001 - 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49 $, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000,00 $, taxes incluses, et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses;

2. d'autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-03 08:59

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231008**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a mandaté le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) en 2020 pour réaliser les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur le boulevard Métropolitain-Est entre l'avenue Broadway-Nord et l'avenue Marien. Ces travaux s'intègrent dans le programme d'implantation du centre de traitement des matières organiques (CTMO) à Montréal-Est, mandat accordé en 2019 par les instances à SUEZ Canada Waste services inc. (CG19 0388). Afin de permettre à Suez Canada Wast services inc. d'entreprendre ses travaux d'excavation sur le terrain du CTMO, certains travaux préparatoires d'infrastructures sont requis dont la relocalisation d'une conduite d'égout existante sur le boulevard Métropolitain.
Pour réaliser ces travaux préparatoires, un contrat a été accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. par le Conseil d'agglomération du 18 juin 2020 au montant de 3 041 382,51$ taxes incluses. De plus, un montant de 608 276,50$ et un montant de 247 000,00$, taxes incluses, ont été autorisé respectivement pour les dépenses contingentes et les dépenses incidentes (CG20 0313).

Les travaux consistent sans s'y limiter à :

- La reconstruction d'une conduite d'égout pluvial de 900 millimètres de diamètre (395 mètres) et sa relocalisation dans le boulevard Métropolitain;
- Le prolongement d'une conduite d'égout unitaire de 300 millimètres de diamètres (180 mètres) pour desservir les lots 5553293, 5553294 et 5553295;
- Le prolongement d'une conduite d'eau secondaire de 300 millimètres de diamètre (210 mètres) pour alimenter en façade des lots 5553293, 5553294 et 5553295;
- Le raccordement, avec deux nouvelles chambres de vannes principales, de la nouvelle conduite d'eau secondaire de 300 millimètres de diamètre sur la conduite d'eau principale existante de 500 millimètres de diamètre dans l'Avenue Broadway Nord, tel qu'exigé par la Direction de l'eau potable (DEP);
- La reconstruction de la dalle aux endroits requis à cause de l'excavation des conduites (2200 mètres carrés);
- Le ressurfaçage du pavage sur la pleine largeur du boulevard Métropolitain (4700 mètres carrés) tel qu'exigé par Montréal-Est.

Le délai contractuel pour réaliser ces travaux est de 84 jours. Les travaux ont débuté le 19 août 2020 et le degré d'avancement des travaux est actuellement de 80 %.

Avant le début des travaux, deux (2) directives de changements ont été émises par la Division de la conception des travaux (DCT) de la Direction des infrastructures (DI) du SIRR :

#1. Directive liée aux travaux de conduite d'eau principale qui permet d'ajouter, de modifier et de relocaliser les chambres de vannes par rapport aux documents de soumission,
#2. Directive pour relocaliser les entrées de service.

Considérant que ces deux directives de changements ont été émises après l'octroi du contrat, une demande d'estimation budgétaire pour ces changements a été transmise par la Division de la réalisation (DRT) de la DI à l'entrepreneur. Il est à noter que ces deux directives ont un impact direct sur la réalisation des travaux. En effet, les travaux relatifs à la conduite d'eau principale (directive de changement #1) ont été annulés en raison d'un écart majeur entre l'estimation interne de la DI et l'estimation budgétaire transmise par l'entrepreneur.
Pour ce qui est de la directive #2 (relocalisation des entrées de service), les travaux n'ont pu être réalisés via les items aux bordereaux puisque la nature de ces changements était trop importante. Le coût associé à cette directive a donc été absorbé via le budget des contingences.

De plus, lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur a rencontré un conflit entre les conduites d'égouts et les massifs électriques appartenant à Hydro-Québec. Suite à une vérification dans les documents contractuels, le surveillant des travaux a confirmé que la position théorique des massifs diffère de celle in situ. Cet imprévu de chantier a occasionné des frais et des délais supplémentaires liés à la démolition et à la reconstruction de ces massifs qui n'étaient pas prévus contractuellement. Considérant que ces massifs appartenaient à Hydro-Québec, une série d'ententes entre partenaires ont dû faire l'objet d'approbations diverses avant d'entamer le début des travaux de démolition. La négociation de ces ententes a eu un impact direct sur l'échéancier de l'entrepreneur et ainsi retarder la date de fin des travaux prévue contractuellement en 2020. Étant donné que les travaux n'ont pas pu être complétés en 2020, la mise en place d'un pavage temporaire était requise afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers durant la période hivernale (non prévu au contrat).

En raison de ce qui précède, la Division de la réalisation des travaux de la DI estime que les fonds disponibles dans l'enveloppe des contingences du projet seront insuffisants pour compléter les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0313 - 18 juin 2020 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 - 4 soumissionnaires - 1207231050;
CG19 0379 - 22 août 2019 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération - 1180549001;

CG19 0388 - 22 août 2019 - Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027 - 190749001.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le budget de contingences d'un montant maximal de 691 723,50 $, taxes incluses, passant de 608 276,50 $ à 1 300 000,00 $, financé par des économies de 604 695,01 $ taxes incluses réalisées au bordereau des travaux contractuels et par une demande d'autorisation d'une dépense additionnelle de 87 028,49 $ taxes incluses.
Le montant des économies dans les travaux du contrat est principalement lié aux travaux suivants:

- Les travaux annulés dans le contrat suite à l'écart de prix en lien avec la directive #1 et la décision du requérant d'annuler cette portion des travaux du contrat - 327 000 $;
- Les travaux des entrées de services non réalisés à partir des items du bordereau - 200 000 $;
- Les autres montants restants des items non utilisés du bordereau - 70 000 $.

Les travaux additionnels comprennent les travaux suivants, sans s'y limiter:

- Les travaux en lien avec la directive #2 pour le déplacement des entrées de service - 206 900 $;
- Démolition et reconstruction des massifs électriques - 300 000 $:
- La mise en place et l'enlèvement du pavage temporaire - 206 000 $;
- Frais reliés à la prolongation du contrat (Maintien de circulation supplémentaire, frais de mobilisation et démobilisation 2021) - 129 500 $;
- Frais d'accélération fin 2020 - 37 500 $;
- Budget de contingences sur les travaux du contrat à compléter - 59 200 $.

Les contingences sont aussi utilisées pour pallier aux quantités de maintien et autres insuffisantes prévues dans la soumission pour un montant de 185 000$.

Les directives présentées par la Direction de la conception sont jointes au présent dossier.

Le délai contractuel sera majoré de 37 jours pour tenir compte des différents changements. Ainsi, le délai du contrat initial passera donc de 84 à 121 jours calendrier.

Aucune autre majoration ne sera demandée en lien avec le présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable (DEP) a prévu, avant l'octroi du contrat à Demix Construction, d'apporter des modifications à la conduite d'eau principale. Les demandes de modification ont été présentées à l'entrepreneur afin d'évaluer leurs impacts sur l'exécution des travaux. Le prix proposé par l'entrepreneur par rapport à une des directives (travaux de conduite d'eau principale) représentait le triple du montant prévu par la DEP. Notre requérant a décidé d'annuler l'ensemble des travaux du contrat relatifs à la conduite d'eau principale. À la suite de ces changements et des contraintes rencontrées au chantier occasionné par la présence des massifs électriques, une réflexion s'est amorcée pour évaluer l'option d'annuler ce contrat. Après discussions avec les différents intervenants, l'annulation du contrat n'était pas acceptable car le report ou l'annulation de ces travaux aurait un impact direct sur le projet du CTMO (mandat accordé à SUEZ Canada Waste services inc.) et la Ville risquerait de payer des pénalités si le branchement des conduites n'est pas complété à temps. Avec toutes ces informations, la DI a décidé de poursuivre les travaux et de brancher les conduites avant la date butoir du 31 décembre 2020. Considérant toutes les circonstances rencontrées et les retards cumulés au projet, des travaux de fin de semaine ont été planifiés et des quarts de travail ont été prolongés afin de compléter les travaux de branchement à temps.

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux, une économie est connue dans le bordereau de quantités. Cette économie est de l'ordre de 604 695,01 $ taxes incluses. L'ensemble des besoins estimés dans l'enveloppe des contingences s'élèvent à 1 300 000,00 $ taxes incluses. Considérant que le budget initial de cette enveloppe était de 608 276,50 $, le déficit à combler est de 691 723,50 $. Ce déficit peut être assuré par l'économie qui sera réalisé dans l'enveloppe des travaux évaluée à 604 695,01 et par une majoration du budget des contingences de 87 028,49 $ taxes incluses.

Il est à noter aussi qu'il est nécessaire de conserver les sommes disponibles dans l'enveloppe des incidences pour les travaux du contrat au cours du printemps 2021.

Une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées a été effectuée, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Cette modification, quoique importante des travaux déjà prévus au contrat, n'en change pas la nature. Elle s'avère accessoire à celui-ci majorant ainsi le montant total du contrat incluant les contingences que de 87 028,49 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration de l'enveloppe des contingences demandée de 691 723,50 $, taxes incluses pour le contrat # 329801 sera financée par un transfert de 604 695,01 $ et d'un montant supplémentaire de 87 028,49 $ présentés aux instances. La majoration du contrat et des contingences de 87 028,49 $ représente une augmentation nette de 2,4 %. En effet, la valeur du contrat initial incluant les contingences autorisées au montant de 3 649 659,01 $ est majorée à 3 736 687,50 $, taxes incluses.
Il est à noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue à 608 276,50 $, taxes incluses (20 % du coût des travaux) passe à 1 300 000,00 $, taxes incluses, soit 42,7 % du coût initial des travaux du contrat.

Le transfert de 604 695,01 $ taxes incluses, provenant de l'enveloppe des travaux vers l'enveloppe des contingences du contrat, entièrement assumé par l'agglomération, est imputé dans le PTI du Service de l'environnement et représente un coût de 552 167,14 lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # RCG13-006.

La dépense additionnelle de 87 028,49 $ taxes incluses, entièrement assumé par l'agglomération, est imputé dans le PTI du Service de l'environnement et représente un coût de 79 468,61 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # RCG13-006.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration de la dépense est reportée à une date ultérieure, le projet ne pourra pas être complété jusqu'à la décision des instances et pénalisera la reprise des travaux. Advenant que la dépense n'est pas autorisée, les travaux de dalles de chaussées et de pavage permanent ne peuvent être complétés. Le pavage temporaire mis en place vers la fin de l'année 2020 commencera à se dégrader très rapidement, ce qui risque d'avoir un impact important sur la sécurité routière des usagers. Les travaux restants devront faire partie d'un autre contrat.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a déjà été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Mai 2021
Adoption au conseil d'agglomération : Mai 2021
Poursuite des travaux : Mai 2021
Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François L LAMBERT, Service de l'environnement
Claire DUVAL, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

François L LAMBERT, 29 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

Tél : 514 245-4912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Étienne BLAIS
Chef de section - Réalisation des travaux.

Tél : 514-872-8422
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-30

Dépense additionnelle et Virement des fonds dans le contrat #329801 - Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien

Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc.
GDD # 1217231008

Taxes incluses

	Contrat: Demix 3 649 659.01 $		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	**Contingences**		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231050)	**3 041 382.51 $**	**608 276.50 $**	**247 000.00 $**	**3 896 659.01 $**
				- $
				- $
Travaux payés à ce jour	1 807 303.82 $	50 859.03 $		**1 858 162.85 $**
				- $
Travaux engagés à ce jour:	37 183.54 $			**37 183.54 $**
				- $
Démolition et reconstruction des massifs d'Hydro Québec		259 843.50 $		**259 843.50 $**
Directive 02_Déplacement des entrées de service		206 955.00 $		**206 955.00 $**
Maintien de circulation correction par rapport au bordereau de soumission		137 970.00 $		**137 970.00 $**
Frais d'accélaration fin 2020		37 500.00 $		**37 500.00 $**
Massif Bell en conflit		40 000.00 $		**40 000.00 $**
Dépassement des quantités 2020		47 114.23 $		**47 114.23 $**
Mise en place du pavage temporaire		106 038.23 $		**106 038.23 $**
Diverses contingences engagés mais en traitement		125 000.00 $		**125 000.00 $**
Incidences payées et engagés			233 941.14 $	**233 941.14 $**
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	**1 844 487.36 $**	**1 011 279.99 $**	**233 941.14 $**	**3 089 708.48 $**
Montant disponible pour les travaux et incidences à ce jour :	**1 196 895.15 $**	**(403 003.49) $**	**13 058.86 $**	**806 950.53 $**
Travaux à venir (pavage final)	592 200.15 $	59 220.01 $		**651 420.16 $**
- Enlèvement du Pavage Temporaire		100 000.00 $		**100 000.00 $**
- Mobilisation et Démobilisation 2021		54 500.00 $		**54 500.00 $**
- Mise en place et maintien de signalisation en 2021		75 000.00 $		**75 000.00 $**
Incidences à venir			13 058.86 $	**13 058.86 $**
				- $
Total estimé des travaux et incidences	**2 436 687.50 $**	**1 300 000.00 $**	**247 000.00 $**	**3 983 687.50 $**
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	**604 695.01 $**	**(691 723.50) $**	**- $**	**(87 028.49) $**
Virement à faire autoriser				**87 028.49 $**

	Avant majoration	**Majoration**	**Après majoration**	**% d'augmentation du contrat**
Travaux	3 041 382.51 $	(604 695.01) $	2 436 687.50 $	
Contingences	608 276.50 $	691 723.50 $	1 300 000.00 $	
Total	**3 649 659.01 $**	**87 028.49 $**	**3 736 687.50 $**	**2.4%**
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	**20.0%**		**42.74%**	
Pourcentage des contingences sur le coût Révisé des travaux du contrat			**53.4%**	

Répartition des coûts entre les deux payeurs

Montant du contrat total
Contingences
Total

Coût pour les travaux annulés par le service de l'eau
Contingences (20 %)
Total (avant taxes)
Total (avec taxes)

Après l'annulation des travaux du service del l'eau

Montant du contrat total
Contingences

Le surplus est assumé par l'environnement et il est de 581 257,71 $ taxe

Coût asusmés par le service de l'eau (avec taxes)
Coût asusmés par l'environnement (avec taxes)
Total du contrat avec taxes

à la suite de cette analyse, un virement de fond doit être fait au service

Pour le GDD

GDD 1217231008

Montant assumé par ENV. (avant taxes) sans les incidences
2 243 901.71 $
398 611.12 $
2 642 512.83 $

84 946.49 $
16 989.30 $
101 935.79 $
117 200.67 $

Montant assumé par ENV. (avant taxes)
2 243 901.71 $
398 611.12 $
2 642 512.83 $

Coût du contrat Global

es incluses

RÉSUMÉ DES COÛTS

Travaux (avec taxes)
97 667.23 $
2 339 020.27 $
2 436 687.50 $

de l'eau de 494 229,22 $ taxes incluses

Travaux
Contingences
Incidences

Transfert de l'enveloppe des travaux vers contingences
Majoration de l'enveloppe des contingences
total

Montant assumé par Eau (avant taxes) sans les incidences	Total (avant taxes)
401 353.79 $	2 645 255.50 $
130 439.98 $	529 051.10 $
531 793.77 $	3 174 306.60 $
	Coût Total accordé

429 857.98 $

Montant assumé par Eau (avant taxes)	Total (avant taxes)
84 946.49 $	2 328 848.20 $
16 989.30 $	415 600.41 $
101 935.79 $	2 744 448.61 $
	3 250 000.00 $
	Surplus (avec taxes)

S PAR CATÉGORIE

Contingences (avec taxes)	Incidences (avec taxes)
19 533.45 $	30 000.00 $
1 280 466.55 $	217 000.00 $
1 300 000.00 $	247 000.00 $

Avant taxes	Taxes incluses
316 407.30 $	363 789.29 $
113 450.68 $	130 439.92 $
- $	- $
Total	**494 229.22 $**

604 695.01 $
87 028.49 $
691 723.50 $

Total (avec taxes) sans les incidences
3 041 382.51 $
608 276.50 $
3 649 659.01 $
3 649 659.01 $

Total avec taxes
2 677 593.22 $
477 836.58 $
3 155 429.79 $
3 736 687.50 $
581 257.71 $

Total(avec taxes)
147 200.67 $
3 836 486.83 $
3 983 687.50 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV_GDD 1217231008.xlsx

Information_comptable_DEP_GDD 1217231008.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020, un local d'une superficie de 12 934 pi² faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, et utilisé pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 1 506 418,78 $, incluant les taxes;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 266 522,68 $, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 40 241,25 $, pour une dépense maximale de 306 763,93 $;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 10:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216025004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des affaires juridiques (SAJ) dispose d'un chef-lieu et de quatre points de service répartis sur le territoire montréalais afin d'offrir les services en matière pénale et criminelle à la population. Depuis 2010, la Ville de Montréal loue un local à l'intérieur de la Place Versailles pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est).
Le bail est échu depuis le 30 septembre 2020. À la demande du SAJ, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), exerce l'option de renouvellement prévu au bail et prolonge le terme de celui-ci pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025.

Ce dossier est présenté en retard à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a occasionné un retard pour l'obtention des soumissions pour les travaux d'aménagement, ainsi qu'un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0508 - 18 décembre 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. pour une période de 10 ans, débutant le 15 août 2010 jusqu'au 31 août 2020, un local d'une superficie de 12 934 pi², pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des locaux d'une superficie de 12 934 pi² situés à l'intérieur du centre commercial Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du point de service (secteur est), de la cour municipale et ce, pour une période

de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2020, moyennant un loyer total de 1 506 418,78 $, incluant la TPS et la TVQ.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, pour effectuer des travaux d'amélioration locative, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 266 522,68 $, auquel s'ajoutent les contingences pour totaliser 306 763,93 $, incluant les taxes. Les travaux d'amélioration locative consistent principalement à des travaux de peinture et de réparations de portes intérieures et cadrages, d'ébénisterie, de revêtements de plancher, d'électricité, etc.

La dépense totale pour le terme, incluant le loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 1 813 182,71 $.

JUSTIFICATION

Cette première convention de prolongation du bail permettra au SAJ de poursuivre sa mission spécifiquement dans ce secteur (secteur est de la Ville). Les lieux loués conviennent parfaitement aux besoins des occupants et des citoyens, car ils sont facilement accessibles par transport en commun (édicule du métro situé en face) et ils bénéficient de plusieurs espaces de stationnements gratuits pour la clientèle de la Place Versailles. De plus, les lieux loués sont accessibles universellement et des aménagements spécifiques à une cour judiciaire ont été conçus, tel que des salles d'audience, des espaces réservés aux juges, etc. Le taux unitaire brut est de 20,26 $/pi², ce qui est conforme au taux de location pour un espace comparable dans ce secteur qui se situe entre 20 $/pi² et 25 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :
Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025.

Superficie locative de 12 934 pi²	**Loyer annuel antérieur**	**Loyer annuel 2020-2021**	**1er octobre 2020 au 30 septembre 2025 (5 ans)**
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	16,50 $/pi²	17,00 $/pi²	1 099 390,00 $
Frais d'entretien ménager	1,54 $/pi²	1,86 $/pi²	120 286,20 $
Frais d'électricité	1,40 $/pi²	1,40 $/pi²	90 538,00 $
Total avant taxes	19,44 $/pi²	20,26 $/pi²	1 310 214,20 $
TPS (5 %)			65 510,71 $
TVQ (9,975 %)			130 693,87 $
Total incluant taxes			**1 506 418,78 $**
Ristourne de TPS			(65 510,71) $
Ristourne de TVQ (50 %)			(65 346,95) $
Coût total net			1 375 561,12 $

Le loyer de base, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, est augmenté de 0,50 $ par pied carré, soit de 16,50 $/pi² à 17 $/pi², tel qu'il est prévu dans l'option de renouvellement du bail initial.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 5 ans est d'environ 120 286,20 $, avant

taxes. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 90 538,00 $, avant taxes. Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

Coût des travaux d'aménagement :

	2021
Coût des travaux d'aménagement clé en main	231 809,25 $
TPS - 5 %	11 590,46 $
TVQ - 9,975 %	23 122,97 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**266 522,68 $**
Contingences	**35 000,00 $**
TPS - 5 %	1 750,00 $
TVQ - 9,975 %	3 491,25 $
	40 241,25 $
Total	**306 763,93 $**
Recouvrement TPS (100 %)	13 340,46 $
Recouvrement TVQ (50 %)	13 307,11 $
Coût net des travaux	280 116,36 $

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, les contingences, est de 1 813 182,71 $, taxes incluses.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire. Le coût des travaux d'aménagement est prévu au PTI 2021 du SGPI. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission de ce point de service est en parfaite adéquation avec la priorité de la Ville d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins exposée dans sa planification stratégique Montréal 2030. De plus, le devis d'entretien ménager des lieux loués prévoit l'utilisation de produits d'entretien écologiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce bail comporte des risques importants pour la continuité des opérations de la cour municipale, dont notamment au niveau des revenus et des règles judiciaires pour la tenue des audiences, ainsi que pour l'échéancier de la réalisation des travaux d'aménagement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine AUBÉ, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Mme Nicole Rodier, chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice de service, le 23 avril 2021

Tél :	514-868-3844	**Tél :**	514-872-2619
Approuvé le :	2021-04-21	**Approuvé le :**	2021-04-23

Bail no. 3670-003 - Cour municipale pds est - 7275, rue Sherbrooke Est
Renouvellement : 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025
Superficie (pi²) : 12 934
Loyer brut annuel ($/pi²) : 20,26

	Années :	2020 (3 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (9 mois)	Total
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	17$/pi²	54 969,50 $	219 878,00 $	219 878,00 $	219 878,00 $	219 878,00 $	164 908,50 $	1 099 390,00 $
Frais entretien ménager		6 014,31 $	24 057,24 $	24 057,24 $	24 057,24 $	24 057,24 $	18 042,93 $	120 286,20 $
Frais d'électricité		4 526,90 $	18 107,60 $	18 107,60 $	18 107,60 $	18 107,60 $	13 580,70 $	90 538,00 $
Total avant taxes		65 510,71 $	262 042,84 $	262 042,84 $	262 042,84 $	262 042,84 $	196 532,13 $	1 310 214,20 $
TPS (5%)		3 275,54 $	13 102,14 $	13 102,14 $	13 102,14 $	13 102,14 $	9 826,61 $	65 510,71 $
TVQ (9,975%)		6 534,69 $	26 138,77 $	26 138,77 $	26 138,77 $	26 138,77 $	19 604,08 $	130 693,87 $
Total incluant taxes		75 320,94 $	301 283,76 $	301 283,76 $	301 283,76 $	301 283,76 $	225 962,82 $	1 506 418,78 $
Ristourne de TPS		(3 275,54) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(9 826,61) $	(65 510,71) $
Ristourne de TVQ (50%)		(3 267,35) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(9 802,04) $	(65 346,95) $
Coût total net		68 778,05 $	275 112,23 $	275 112,23 $	275 112,23 $	275 112,23 $	206 334,17 $	1 375 561,12 $

* Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.
** Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

PREMIÈRE CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÈAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 3 février 2010 (le « Bail Initial ») pour la location des espaces situés au 2e étage d'un immeuble portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal (les « Lieux Loués »), faisant partie du Centre commercial Place Versailles, d'une superficie de 12 934 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués »);

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail Initial des Lieux Loués à compter du 1er octobre 2020 aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19); et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.*

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PREAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante de la présente première convention de prolongation du bail (la « Première Convention de prolongation »).

2. SUPERFICIE DES LIEUX LOUES :

Le Locataire occupe une superficie locative 12 934 pieds carrés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

3. DUREE :

La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2025 (le « Terme Prolongé »).

4. LOYER PAYABLE PENDANT LE TERME PROLONGE :

Pour fins de précision, la présente convention de prolongation du bail est consentie en considération d'un loyer annuel de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (219 878,00 $), payable en douze versements mensuels égaux de DIX-HUIT MILLES TROIS CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (18 323,17 $), à compter du 1er octobre 2020, auquel montant s'ajoutent les taxes applicables.

5. ENTRETIEN MÉNAGER :

5.1 Coût unitaire : À compter du Terme Prolongé, l'article 6.3 (c) du Bail Initial est annulé et remplacé par :

Le coût unitaire des frais d'entretien ménager, pour l'année 2020, est d'UN DOLLAR ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS PAR PIED CARRÉ (1,86 $/pi^2), de la superficie locative, excluant les Taxes de vente et ce montant est final et lie les parties à titre d'année de base. L'ajustement des frais d'entretien ménager selon l'IPC, tel que décrit à l'article 6.6 du Bail Initial demeure. De plus, l'Annexe D du Bail Initial est également annulé et remplacé par l'Annexe C ci-jointe.

5.2 Appels d'urgence : Le Locataire pourra, à ses frais, prendre contact avec le concierge du Locateur, pour des demandes autres que celles qui relèvent de la responsabilité du Locateur aux termes du Bail. Les appels d'urgence seront facturés au Locataire au taux horaire de 20$ de l'heure, plus les taxes applicables. Or, les appels d'urgence d'entretien, excédant UNE (1) heure, seront facturés au taux horaire de 28,05$, plus les taxes applicables.

6. TRAVAUX DE BASE :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, les Travaux de base concernant la nouvelle porte double d'issue en métal à installer, tel que décrit à l'Annexe B ci-jointe (point 19) (les « Travaux de base »).

Le coût des Travaux de base, lequel représente un montant forfaitaire de CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (5 250,00 $) plus les Taxes de vente, payable par le Locateur.

7. TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'Annexe B ci-jointe (les « Travaux d'aménagement »).

Paraphes	
Locateur	Locataire

8. DEMANDE DE PERMIS ET FIN DES TRAVAUX DE BASE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

La réalisation des Travaux de base et des Travaux d'aménagement est conditionnelle à l'octroi d'un permis par la Ville. Suivant la signature des présentes, le Locateur agira avec diligence pour soumettre une demande de permis à la Ville pour les Travaux de base et les Travaux d'aménagement.

Toutefois, le Locateur n'aura l'obligation d'effectuer les Travaux de base et les Travaux d'aménagement que si un permis est octroyé par la Ville selon les plans soumis (Annexe B), et plus précisément, le Locateur ne sera pas responsable d'effectuer des révisions pouvant être demandées par la Ville suivant la demande de permis. Dans tous les cas, le Locateur ne sera pas responsable envers quiconque, pour quelque somme que ce soit, dans le cadre du permis qui sera demandé à la Ville, notamment mais sans limitation en ce qui concerne des délais ou des coûts supplémentaires.

Sous réserve de ce qui précède, les Travaux d'aménagement et les Travaux de base devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation définitive par le Locateur et le Locataire, laquelle ne sera retenue déraisonnablement, au plus tard le 27 août 2021.

9. PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Le coût des Travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT NEUF DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (196 809,25 $) plus les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation de factures, lors de l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

S'additionnent aux coûts des Travaux d'aménagement, les frais d'architecture et de permis, en lien avec les Travaux d'aménagement attribuables aux améliorations locatives du Locataire, lesquels représente un montant maximal de TRENTE CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 $) incluant les Taxes de vente, lequel est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation de factures, lors de l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Les parties conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

10. STATIONNEMENT :

10.1 Stationnements réservés : Le Locateur fournit au Locataire trois (3) espaces intérieurs de stationnement « réservés à la magistrature » et deux (2) espaces extérieurs de stationnement « réservés à la magistrature », le tout sans frais additionnel pour le Locataire. Les stationnements sont montrés sur le plan annexé aux présentes à l'Annexe A.

10.2 Droit de stationnement : un permis noir fourni par le Locateur est requis afin d'utiliser un espace de stationnement. Ce permis sera l'unique source d'identification requise par le Locateur pour l'utilisation des stationnements susdits.

10.3 Gestion des permis : les permis seront gérés par le Locataire. Le Locateur s'engage à fournir au Locataire 25 permis noirs qui seront répartis de la façon suivante :

17 permis permanents pour :
Juges assignés de façon régulière : 13 permis

Paraphes	
Locateur	Locataire

Juges assignés temporairement (ouverture 3e salle) : 4 permis

8 permis en réserve :
Permis en réserve à la magistrature au bureau du chef de section : 4 permis
Permis en réserve au point de service au bureau de l'agent principal : 4 permis.

Le Locataire se réserve le droit d'obtenir de nouveaux permis sur demande adressée au Locateur.

10.4 **Mesures en cas d'évacuation** : lorsque le Locateur doit procéder à l'évacuation des espaces de stationnement, il devra communiquer avec la personne responsable identifiée, dans l'ordre de priorité décrit :

1ère personne ressource : 514-872-0097, Agent principal du point de service de l'est

2e personne ressource : 514-872-6870, Chef de section à la magistrature

3e personne ressource : 514-872-2520, Secrétaire de direction de la magistrature

11. AUTRES CONDITIONS :

11.1 À compter du Terme Prolongé, l'article 1.1 du Bail Initial, ainsi que l'Annexe B concernant le stationnement sont tous deux annulés et remplacés par l'article 10 ci-haut et l'Annexe A ci-jointe.

11.2 À compter du Terme Prolongé, l'article 2.0 du Bail Initial concernant la superficie est annulé et remplacé par l'article 2 ci-haut.

11.3 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

11.4 La présente Première Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

12. RATIFICATION :

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail Initial demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail Initial.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 e jour du mois de avril 2021

LE LOCATEUR : PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
M. William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2021

LE LOCATAIRE : VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Première Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____.

Résolution no _____.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A – STATIONNEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS RÉSERVÉS

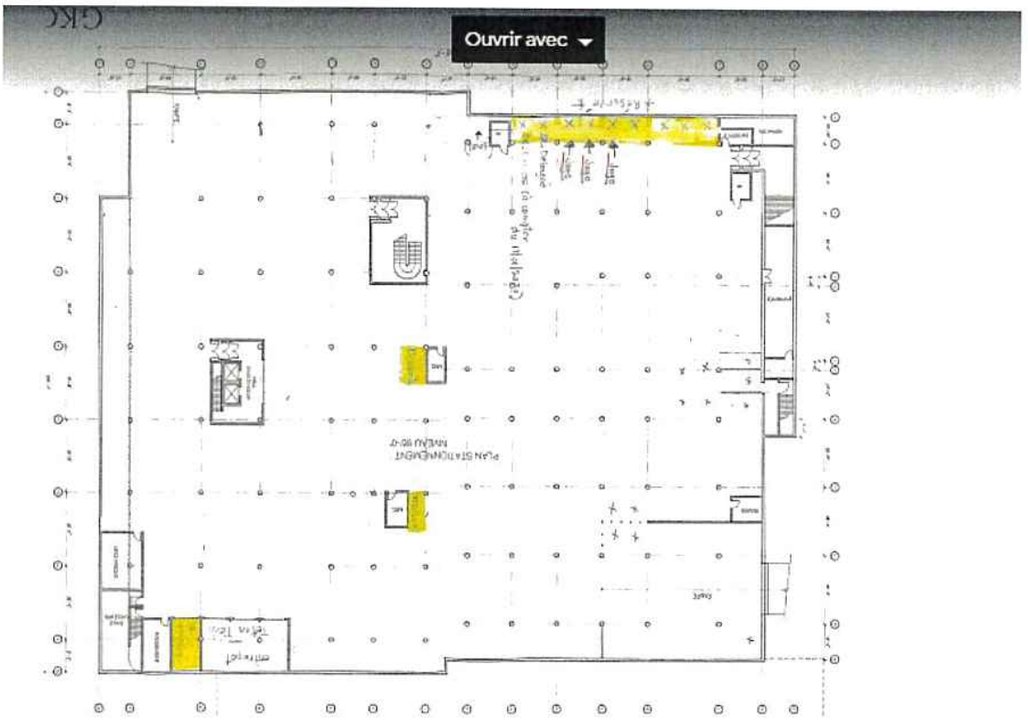

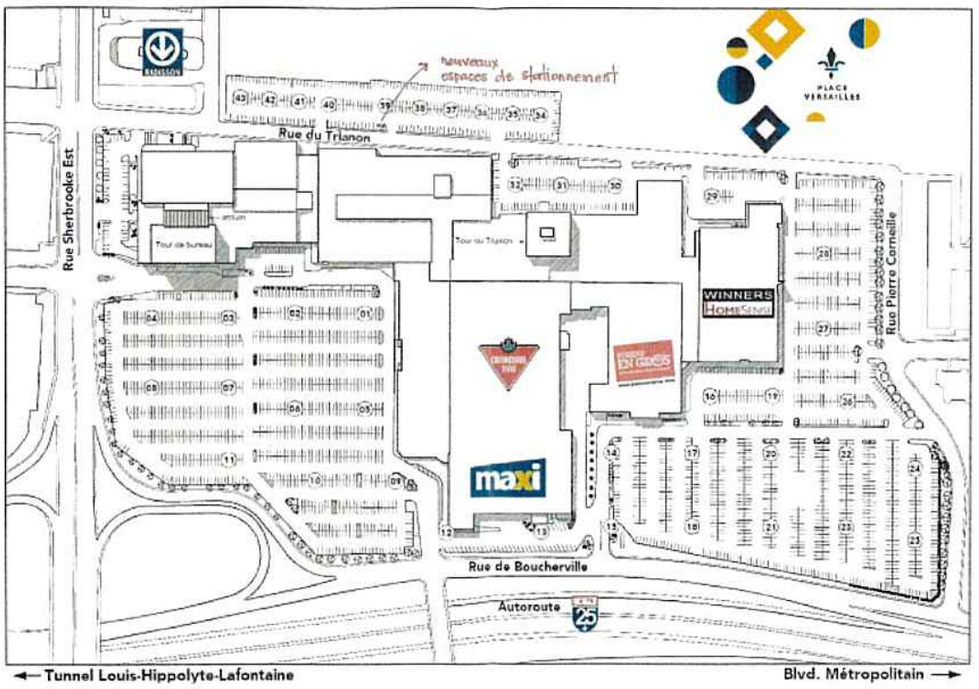

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE B - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX DE BASE

Voir le Plan de réaménagement réalisé par GKC Architectes, no. A200 R-01 et ses notes générales.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE C – DEVIS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Devis

Service d'entretien ménager

Révisé par Lucie Dauphinais, Martine Aubé et Véronique Marier
Le 8 juillet 2019

Point de service de la cour municipale

De l'est de l'île

7275, rue Sherbrooke Est,

2e étage, bureau 2202

Section comptoirs et points de service
Division de la perception et du service à la clientèle
Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal

Paraphes	
Locateur	Locataire

Normes d'entretien ménager des Lieux Loués :

1. Objet du devis technique :

Le Locateur doit assurer les services d'entretien ménager, le ménage annuel et le nettoyage des tapis, dans les Lieux Loués par le Locataire, selon les situations qui s'appliquent aux Lieux Loués en utilisant des produits d'entretien écologiques. Ces exigences s'appliquent en plus des prescriptions consignées dans les lois, codes, normes et règlements concernant l'hygiène, la santé et la salubrité.

2. Étendu de la qualité du service :

2.1 Le Locataire requiert un édifice propre partout tous les jours de la semaine.

2.2 Le Locateur doit soumettre un horaire pour les travaux.

3. Définitions :

Les mots Aire administrative, Aire publique, Toilettes et Cuisine utilisés dans le présent devis ont le sens qui leurs sont donnés dans la description des lieux à moins d'indication contraire.

Lieux	Description des lieux
Aire administrative :	Tous les locaux non accessibles au public
Aire publique :	Les salles d'audience, les comptoirs du service à la clientèle, le poste du gardien de sécurité, le comptoir d'accueil, le comptoir de rédaction, les plumitifs, le vestibule, l'aire d'attente, les salles de rencontres, les bacs à fleurs.
Toilette :	Toilettes de l'aire publique, de l'aire administrative et des juges.
Cuisine :	L'aire de repos des employés.
Salle électrique : Salle de télécommunications : Entrée des juges rue du Trianon : Conciergerie : Dépôt :	Salle électrique Salle de télécommunications Entrée des juges rue du Trianon Conciergerie Dépôt

Responsable de l'application du devis : l'Agent principal du point de service ou son représentant.

Paraphes	
Locateur	Locataire

4. Demande urgente :

Une demande d'intervention d'entretien ménager pourra être faite par l'agent principal du point de service ou son représentant et devra être exécutée dans un délai maximum de 1 heure.

5. Service d'entretien ménager requis dans les Lieux Loués :

À TOUS LES JOURS :

Aire administrative :

- Les corbeilles de papier à recycler et les poubelles sont vidées;
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum et le tapis sont enlevées;
- L'aspirateur est passé, si nécessaire.

Aire publique :

- La fontaine réfrigérée est nettoyée et polie;
- Les vitres des comptoirs de service à la clientèle et des portes du vestibule sont nettoyées;
- Les réceptacles à rebuts et à recyclage (si applicable) sont vidés, nettoyés et les sacs sont changés
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum et les tapis sont enlevées;
- L'aspirateur est passé, si nécessaire, sur les couvre-planchers.

Toilette :

- Tous les couvre-planchers en carreaux de céramique des toilettes sont lavés avec une solution germicide;
- Les taches apparentes sur les murs sont enlevées;
- Les miroirs et les comptoirs sont lavés et polis;
- Les réceptacles à serviettes hygiéniques sont vidés, lavés et polis;
- Les accessoires de porcelaine (tels qu'urinoirs, lavabos, cabinets d'aisance) sont désinfectés, détachés et essuyés;
- Les réceptacles à rebuts sont vidés, nettoyés et les sacs sont changés au besoin;
- Les distributeurs de papier à main, de savon à main et de papier hygiénique sont remplis avec les produits fournis par le Locateur.

Cuisine :

- Les distributeurs de papier à main et de savon sont remplis avec les produits fournis par le Locateur;
- Le miroir et l'évier sont nettoyés et polis;
- Les réceptacles à rebuts et à recyclages sont vidés et nettoyés et les sacs changés;
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum sont enlevées.

Paraphes	
Locateur	Locataire

À TOUTES LES SEMAINES :

Aire administrative :

- L'aspirateur est passé sur les couvre-planchers de linoléum, les tapis, les carpettes et sous les bureaux.

Aire publique :

- Les comptoirs du service à la clientèle sont lavés et désinfectés;
- Les poignées de porte de l'aire publique sont lavées et désinfectées;
- L'aspirateur est passé sur tous les couvre-planchers;
- Les couvre-planchers en linoléum sont lavés toutes les semaines
- Les vitres des portes de l'entrée principale sont nettoyées;
- Les salles d'audience sont époussetées.

Toilette :

- Les poignées des portes sont lavées et désinfectées.

Cuisine :

- L'aspirateur est passé sur le couvre-plancher;
- Le couvre-plancher est lavé;
- Le four micro-ondes est lavé à l'intérieur et à l'extérieur;
- Le réfrigérateur est lavé sur la surface extérieure seulement;
- Le dessus des tables est lavé et désinfecté ;

À TOUS LES MOIS :

Aire administrative :

- Les marques de doigts et autres taches sont enlevées proprement des plaques de commutateurs, des cloisons, des portes, des encadrements, des murs, des vitres des guichets du côté de l'aire administrative;
- Les couvre-planchers en linoléum sont lavés, polis, selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- L'aspirateur est passé dans le vestiaire des juges;
- L'aspirateur est passé dans l'entrée et l'escalier des juges de la rue Trianon tous les mois
- Le mobilier de tous les locaux est poli et détaché et les appareils téléphoniques y sont désinfectés.

Aire publique :

- Les couvre-planchers en linoléum sont polis, selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- Les chaises de l'aire d'attente, du comptoir du service à la clientèle et des salles de rencontre sont nettoyées;
- Le bac à fleurs et le mobilier dans les salles de rencontre et dans les salles d'audience sont nettoyés et les appareils téléphoniques y sont désinfectés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Toilette :

- Les éclaboussures, les taches et les marques de doigts sur les murs, les cloisons, les plaques de commutateurs, les portes et les encadrements sont nettoyées;
- Les portes des cloisons des toilettes dans l'aire publique sont lavées et désinfectées avec une solution germicide.

Cuisine :

- Les taches sur les portes, les encadrements, les plaques de commutateur et les murs, particulièrement près des réceptacles à rebuts, sont nettoyées;
- Le couvre-plancher est lavé et poli selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- La surface extérieure de toutes les portes d'armoires est lavée;
- Nettoyer et polir les petits électroménagers sur le comptoir.

DEUX FOIS PAR ANNÉE (s'appliquent à l'ensemble des Lieux Loués) :

- Les tapis et les carpettes sont nettoyés ;
- Les encadrements et les plinthes sont nettoyés ;
- L'intérieur et l'extérieur des fenêtres sont lavés ;
- Les diffuseurs d'air et les grilles d'aération sont époussetés et nettoyés.

ANNUELLEMENT :

Aire administrative :

- Les stores sont nettoyés une fois par année selon la technique adéquate au mois de mai incluant ceux de la cuisine;

Aire publique :

- Les fauteuils et les chaises en tissus sont nettoyés à l'aspirateur;
- Les pieds et piétements des tables et des chaises sont nettoyés.

Toilette :

- Les joints des couvre-planchers en céramique sont nettoyés à la brosse avec un produit approprié.

Cuisine :

- Les pieds et piétements des tables et des chaises sont nettoyés.

Salle de télécom, conciergerie, dépôt, salle électrique :

- L'aspirateur est passé;
- Les planchers sont lavés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

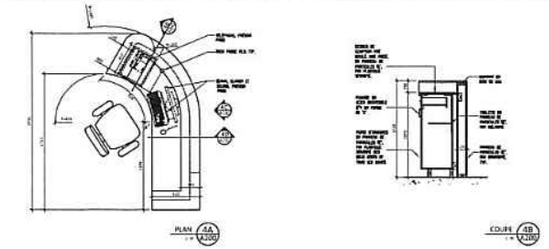

PLAN 4A A200

COUPE 4B A200

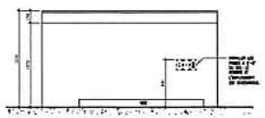

ÉLÉVATION 4C A200

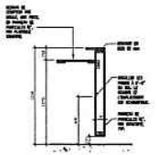

COUPE 4D A200

DÉTAIL DU COMPTOIR DE SÉCURITÉ 4 A200

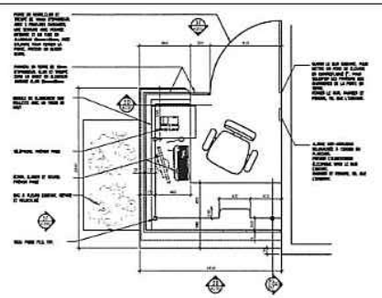

PLAN 3A A200

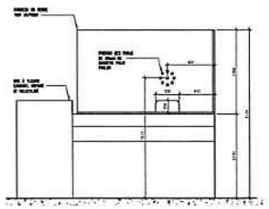

ÉLÉVATION 3B A200

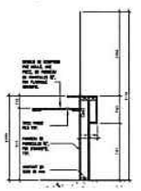

COUPE 3C A200

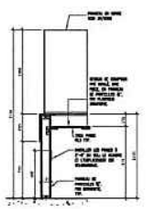

COUPE 3D A200

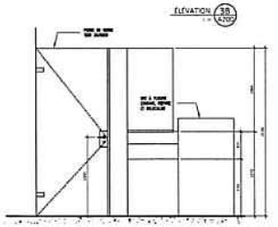

ÉLÉVATION 3E A200

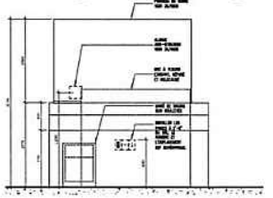

ÉLÉVATION 3F A200

DÉTAIL DU COMPTOIR D'ACCUEIL 3 A200

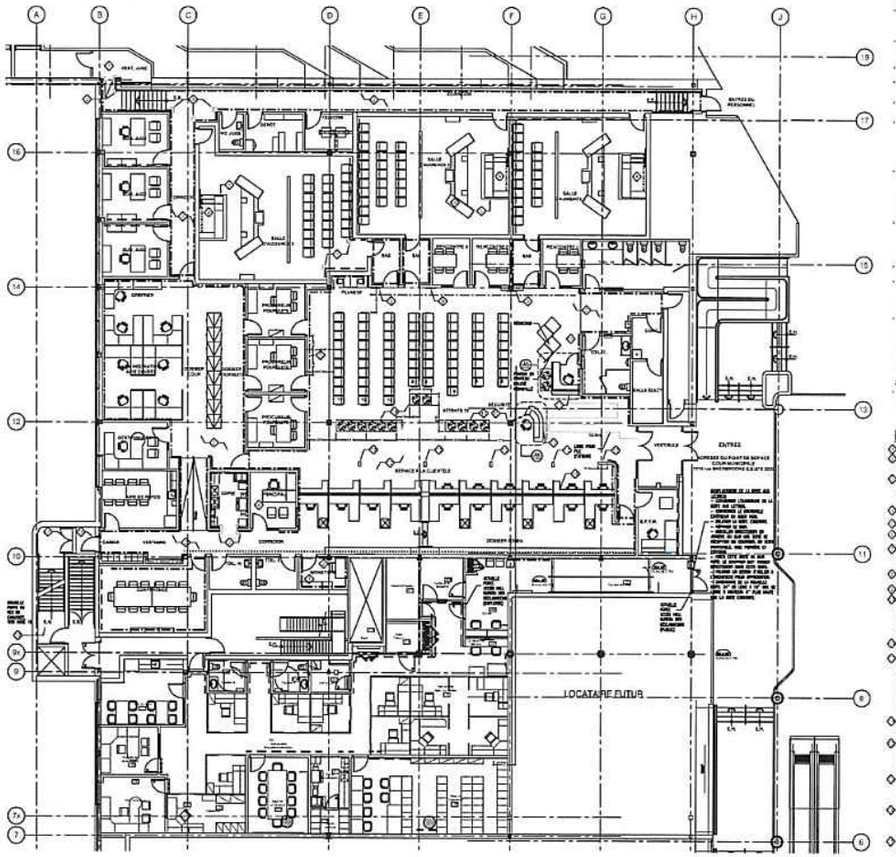

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - (2ème ÉTAGE) 2 A200

BUREAU DE SÉCURITÉ - À ENLEVER



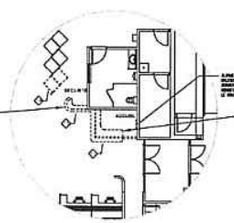

BUREAU D'ACCUEIL - À DÉMOLIR



PLAN PARTIEL DE DÉMOLITION - (2ème ÉTAGE) 1 A200

GKC ARCHITECTES

No	Date	Remarque	Par

PLACE VERSAILLES PRÈS DE VOUS

Renovation - Cour Municipale

Montréal Québec

ARCHITECTURE

PLAN DE REAMENAGEMENT

dessiné par : MKZ vérifié par : NB

échelle : Tel qu'indiqué

date : 20047 A200 R-01

20/21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216025004 7275 Shertbrooke E Place Versailles, bail et améliorations.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232
Co-auteur :
Pierre-Luc Stében
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
tél. : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216025005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020, un local d'une superficie de 4100 pi² faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, à Montréal, et utilisé pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 497 324,36 $, incluant les taxes;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 9 918,61 $, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 1 494,68 $, pour une dépense maximale de 11 413,29 $;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 11:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1216025005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau des réclamations est l'entité administrative de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, responsable de recevoir et de traiter les situations pouvant donner lieu à une réclamation contre la Ville. Depuis 2011, la Ville de Montréal loue un local à l'intérieur de la Place Versailles pour les besoins du Bureau des réclamations.
Le bail est échu depuis le 6 novembre 2020. À la demande du Service des affaires juridiques (SAJ), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) exerce l'option de renouvellement prévu au bail et prolonge le terme de celui-ci pour une période de cinq (5) ans, soit du 7 novembre 2020 au 6 novembre 2025.

Ce dossier est présenté en retard à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a occasionné un retard pour l'obtention des soumissions pour les travaux d'aménagement, ainsi qu'un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0168 - 24 mai 2011 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. pour une période de 9 ans, débutant le 1er décembre 2011 jusqu'au 30 novembre 2020, un local d'une superficie de 4 100 pi², pour les besoins du Bureau des réclamations.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des locaux d'une superficie d'environ 4 100 pi² situés à l'intérieur du centre commercial Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations, et ce, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 7 novembre 2020, moyennant un loyer total de 497 324,36 $, incluant la TPS et

la TVQ.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, pour effectuer des travaux d'amélioration locative, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 9 918,61 $, auquel s'ajoutent les contingences pour totaliser 11 413,29 $, incluant les taxes. Les travaux d'amélioration locative consistent principalement à des travaux de peinture et de réparations de portes intérieures et cadrages.

La dépense totale pour le terme, incluant le loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 508 737,65 $.

JUSTIFICATION

Cette première convention de prolongation du bail permettra au SAJ de poursuivre sa mission. Les lieux loués conviennent parfaitement aux besoins des occupants et des citoyens, car ils sont facilement accessibles par transport en commun (édicule du métro situé en face) et ils bénéficient de plusieurs espaces de stationnements gratuits pour la clientèle de la Place Versailles.
Le taux unitaire brut est de 21,10 $/pi², ce qui est représentatif du taux de location pour un espace comparable dans ce secteur se situant entre 22 $/pi² et 28 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :
Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025.

Superficie locative de 4 100 pi²	**Loyer annuel antérieur**	**Loyer annuel 2020-2021**	**7 novembre 2020 au 6 novembre 2025 (5 ans)**
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	17,50 $/pi²	18,00 $/pi²	369 000,00 $
Frais d'entretien ménager	1,69 $/pi²	1,69 $/pi²	34 645,00 $
Frais d'électricité	1,41 $/pi²	1,41 $/pi²	28 905,00 $
Total avant taxes	20,60 $/pi²	21,10 $/pi²	432 550,00 $
TPS (5 %)			21 627,50 $
TVQ (9,975 %)			43 146,86 $
Total incluant taxes			**497 324,36 $**
Ristourne de TPS			(21 627,50) $
Ristourne de TVQ (50 %)			(21 573,43) $
Coût total net			454 123,43 $

Le loyer de base, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, est augmenté de 0,50 $/pi², soit de 17,50 $/pi² à 18 $/pi², tel qu'il est prévu dans l'option de renouvellement du bail initial.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 5 ans est d'environ 34 645 $, avant taxes. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 28 905 $, avant

taxes. Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

Coût des travaux d'aménagement :

	2021
Coût des travaux d'aménagement clé en main	8 626,75 $
TPS - 5 %	431,34 $
TVQ - 9,975 %	860,52 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**9 918,61 $**
Contingences	**1 300,00$**
TPS - 5 %	65,00 $
TVQ - 9,975 %	129,68 $
	1 494,68 $
Total	**11 413,29 $**
Recouvrement TPS (100 %)	496,34 $
Recouvrement TVQ (50 %)	495,10 $
Coût net des travaux	10 421,85 $

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, les contingences, est de 508 737,65 $, taxes incluses.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire. Le coût des travaux d'aménagement est prévu au PTI 2021 du SGPI. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission de ce point de service est en parfaite adéquation avec la priorité de la Ville d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins exposée dans sa planification stratégique Montréal 2030. De plus, le devis d'entretien ménager des lieux loués prévoit l'utilisation de produits d'entretien écologiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce bail comporte des risques importants pour la continuité des opérations du Bureau des réclamations, ainsi que pour l'échéancier de la réalisation des travaux d'aménagement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis LAVALLÉE, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

Francis LAVALLÉE, 14 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Mme Nicole Rodier, chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice de service, le 23 avril 2021
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-23

Bail no. 3670-004 - Bureau des réclamations - 7275, rue Sherbrooke Est
Renouvellement : 7 novembre 2020 au 6 novembre 2025
Superficie (pi²) : 4 100
Loyer brut annuel ($/pi²) : 21,1

	Années :	2020 (2 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (10 mois)	Total
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	18$/pi²	12 300,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	61 500,00 $	369 000,00 $
Frais entretien ménager		1 154,83 $	6 929,00 $	6 929,00 $	6 929,00 $	6 929,00 $	5 774,17 $	34 645,00 $
Frais d'électricité		963,50 $	5 781,00 $	5 781,00 $	5 781,00 $	5 781,00 $	4 817,50 $	28 905,00 $
Total avant taxes		14 418,33 $	86 510,00 $	86 510,00 $	86 510,00 $	86 510,00 $	72 091,67 $	432 550,00 $
TPS (5%)		720,92 $	4 325,50 $	4 325,50 $	4 325,50 $	4 325,50 $	3 604,58 $	21 627,50 $
TVQ (9,975%)		1 438,23 $	8 629,37 $	8 629,37 $	8 629,37 $	8 629,37 $	7 191,14 $	43 146,86 $
Total incluant taxes		16 577,47 $	99 464,87 $	99 464,87 $	99 464,87 $	99 464,87 $	82 887,40 $	497 324,36 $
Ristourne de TPS		(720,92) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(3 604,58) $	(21 627,50) $
Ristourne de TVQ (50%)		(719,11) $	(4 314,69) $	(4 314,69) $	(4 314,69) $	(4 314,68) $	(3 595,57) $	(21 573,43) $
Coût total net		15 137,44 $	90 824,68 $	90 824,68 $	90 824,68 $	90 824,69 $	75 687,25 $	454 123,43 $

* Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.
** Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

PREMIÈRE CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 31 mai 2011 (le « Bail ») pour la location des espaces situés au 2e étage d'un immeuble portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal (les « Lieux Loués »), faisant partie du Centre commercial Place Versailles, d'une superficie de 4 100 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués ») ;

ATTENDU QUE les parties ont conclu un addenda au bail daté du 26 octobre 2012 relativement à l'ajustement des taxes municipales et scolaires ;

ATTENDU QUE le Bail et l'Addenda sont ci-après collectivement désignés le « Bail Initial ») ;

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 6 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail Initial des Lieux Loués à compter du 7 novembre 2020 aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ; et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.*

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PREAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante de la présente première convention de prolongation du bail (la « Première Convention de prolongation »).

Paraphes	
Locateur	Locataire

2. DUREE :

La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période de cinq (5) ans commençant le 7 novembre 2020 et se terminant le 6 novembre 2025 (le « Terme Prolongé »).

3. LOYER PAYABLE PENDANT LE TERME PROLONGE :

Pour fins de précision, le loyer de base prévu à l'article 6.3 (a) est fixé à DIX-HUIT DOLLARS PAR PIED CARRÉ (18,00$/pi^2). La présente convention de prolongation du bail est consentie en considération d'un loyer annuel de SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT DOLLARS (73 800,00 $), payable en douze versements mensuels égaux de SIX MILLES CENT CINQUANTE DOLLARS (6 150,00 $), à compter du 7 novembre 2020, auquel montant s'ajoutent les taxes applicables.

4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'Annexe A ci-jointe.

5. FIN DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation définitive par le Locateur et le Locataire, au plus tard le 27 août 2021.

6. PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Le coût des travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (8 626,75 $) excluant les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation d'un facture, lors de l'Acceptation définitive des travaux.

Les parties conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

7. AUTRES CONDITIONS :

7.1 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

7.2 La présente Première Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

8. RATIFICATION :

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail Initial demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail Initial.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 e jour du mois de avril 2021

LE LOCATEUR
PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
M. William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2021

LE LOCATAIRE
VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Première Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____.

Résolution no _____.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Voir le Plan de réaménagement réalisé par GKC Architectes, no. A200 R-01 et ses notes générales.

Paraphes	
Locateur	Locataire

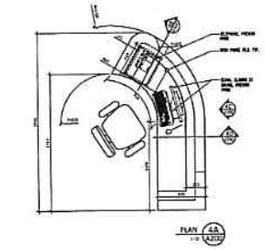

PLAN 4A

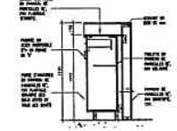

COUPE 4B

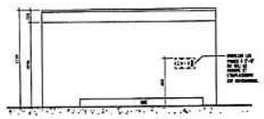

ÉLÉVATION 4C

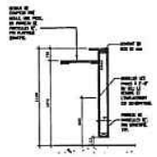

COUPE 4C

DÉTAIL DU COMPTOIR DE SÉCURITÉ 4

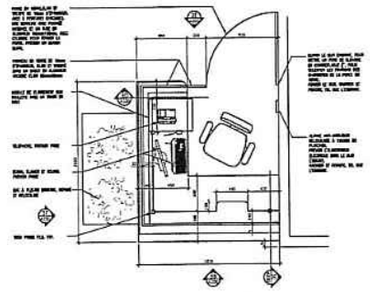

PLAN 3A

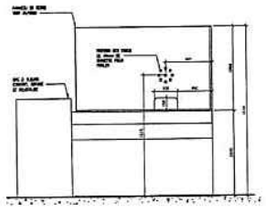

ÉLÉVATION 3B

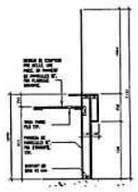

COUPE 3C

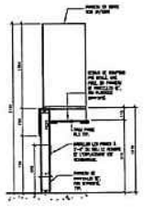

COUPE 3D

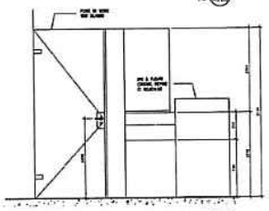

ÉLÉVATION 3E

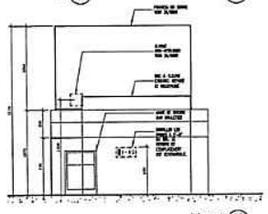

ÉLÉVATION 3F

DÉTAIL DU COMPTOIR D'ACCUEIL 3

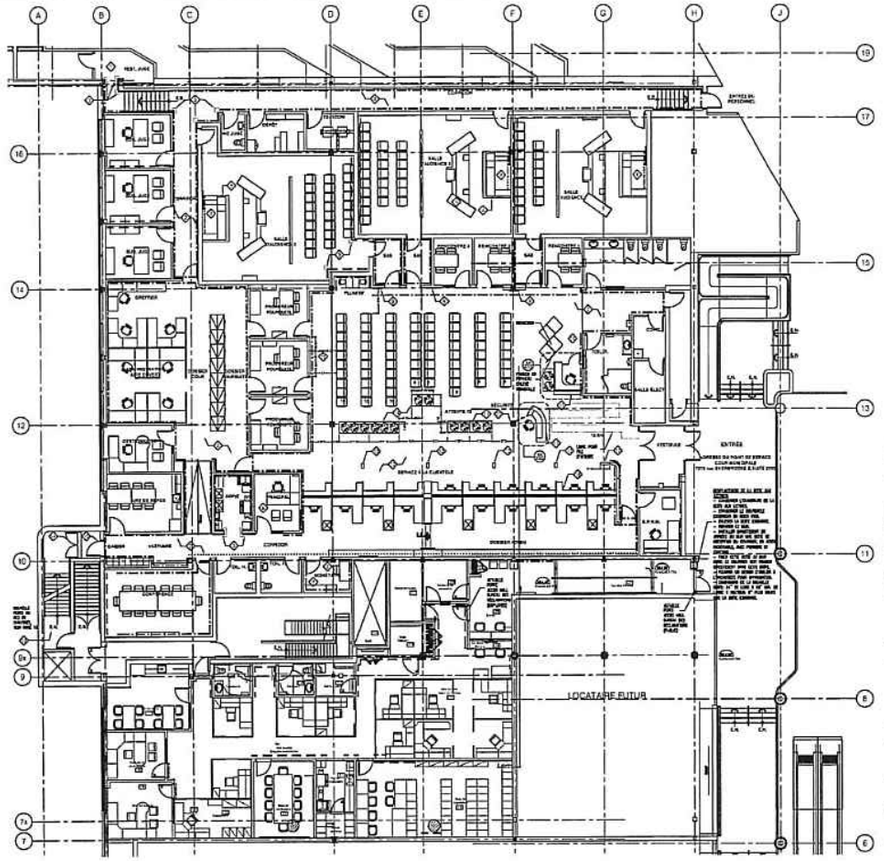

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT - (2ème ÉTAGE) 2

BUREAU DE SÉCURITÉ - À ENLEVER



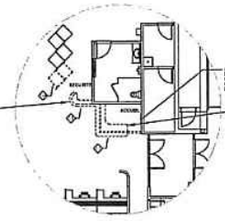

BUREAU D'ACCUEIL - À DÉMOLIR



PLAN PARTIEL DE DÉMOLITION - (2ème ÉTAGE) 1

GKC ARCHITECTES

PLACE VERSAILLES PRÈS DE VOUS

Renovation - Cour Municipale

Montréal Québec

ARCHITECTURE

PLAN DE REAMENAGEMENT

Tel qu'indiqué

20047 A200 R-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216025005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216025005 7275 Shertbrooke E Place Versailles, bail et améliorations batim. 3670-004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232
Co-Auteur : Pierre-Luc H.Steben
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
tél. : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal.

2. D'autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix -Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901.33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210.65 $ (incluant toutes taxes applicables).

3. D'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216232001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente de gré à gré suivant est nécessaire pour poursuivre la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme: la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après, « Croix-Rouge ») et la Ville de Montréal, car l'entente antérieure est venu à échéance le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir conclure une entente à plus long terme sur 5 ans en 2021, la Croix-Rouge doit avoir une autorisation de l'autorité des marché publics (AMP), qui est retardée par des délais administratifs. Il est primordial de poursuivre cette aide à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021 puisque cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.
La Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire. De plus, la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté, et est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal sont fournis par la Croix-Rouge. La Croix-Rouge a convenu de faire une entente avec la Ville de Montréal afin d'assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Après avoir examiné plusieurs hypothèses, il a donc été jugé pertinent et préférable de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM, comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie, afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur le territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0017 - 31 janvier 2019 - Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1186232001)
CG17 0009 - 26 janvier 2017 - Accorder un soutien financier annuel de 569 700 $, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1er janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1161887002)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 $ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet (sommaire décisionnel # 1100124001).

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc. (sommaire décisionnel # 1092673001).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente gré à gré soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre la Croix-Rouge et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).
Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression « personnes sinistrées d'incendies » utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication de l'organisme à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente être pris en charge, à titre d'exemple, des personnes dont le logement est inondé à la suite d'une rupture d'une canalisation, les cas d'éviction urgente, etc.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. La Croix-Rouge convient de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrés qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle relativement à l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.
La Croix-Rouge est un organisme d'envergure nationale et internationale en secours d'urgence qui peut offrir des ressources d'appoint provenant de l'extérieur de l'île advenant que les ressources bénévoles viennent à manquer sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en raison du nombre d'interventions d'urgence en cours simultanément. Il est à noter que la Croix-Rouge dispense déjà ce service dans les arrondissements et dans les villes liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement des honoraires mensuels de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 $. Des frais de gestion de 12% seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 $ (incluant toutes taxes applicables).
Le montant reçu du SIM pour l'entente, permet à la Croix-Rouge de défrayer le 2/3 des coûts d'aide directe pour les sinistrés sur le territoire de l'île de Montréal, en partenariat avec le SIM. La collecte de fonds annuelle aide la Croix-Rouge canadienne à assumer l'autre 1/3 des coûts.

Les frais administratifs de 12% demandés par la Croix-Rouge font maintenant partie des ententes avec ses partenaires pour l'ensemble du territoire canadien. Ces coûts sont liés aux infrastructures que la Croix-Rouge doit mettre en place pour assurer les services de qualité et les frais du personnel de maintenance. (mise à jour de la base de données, système des cartes prépayées qui sont remises aux sinistrés pour les services, centrale d'appel…).

Le versement des honoraires mensuels de la Ville sera versé au début de chaque mois.

Le budget 2021 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 343 210.65 $ (net de ristourne) est prévue à la base budgétaire du SIM.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2021. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Croix-Rouge et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui a pris fin le 31 décembre 2020 d'où l'importance de conclure une nouvelle entente de gré à gré à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021, afin d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'alinéa 3.3.6 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin d'informer le personnel concerné de la Ville du protocole d'entente ainsi que des modalités de son fonctionnement.

1. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec la Croix-Rouge.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 12 mai 2021

- Conseil municipal : le 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération : le 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dave WATERHOUSE
Chef aux opérations

Tél : 514.872.6761
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Sylvain LECOURS
assistant-directeur - ssim

Tél : 514 872-8420
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Assistant-Directeur
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente Croix-Rouge visé -8 mois - 1er janvier au 31 août 2021.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel



PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

==========

ENTRE : **LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE,** personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et ayant son siège social au 6, Place du Commerce, Verdun, Québec, H3E 1P4; représentée par Pascal Mathieu, vice-président, Larry Mills, chef des finances et des services intégrés et par Jean-Philippe Tizi, chef des opérations, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent.

Ci-après désignée la « **Croix-Rouge** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Richard Liebmann, dûment autorisé en vertu de la résolution CG_____ adoptée à son Conseil d'agglomération du _____2021.

Ci-après désignée la « **Ville** »

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « **SIM** ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le SIM a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté et selon les règles régissant l'aide humanitaire lesquelles sont jointes à l'Annexe A des présentes;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700 Avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9 (ci-après désigné « **Jeunesse au Soleil** ») qui

intervient lorsque nécessaire lors des interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge et que la Ville a conclu une convention avec Jeunesse au Soleil à cet effet;

ATTENDU QUE les parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **DÉFINITIONS**

1.1 Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

a) « Intervenant de première ligne »: membre du personnel de la Croix-Rouge qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

b) « Intervenant de deuxième ligne »: membre du personnel de la Croix-Rouge qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;

c) « Intervention d'urgence »: toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge, comme convenu dans la présente entente;

d) « Jours »: lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;

e) « Partie » ou « Parties »: désignent individuellement ou collectivement la Croix-Rouge et la Ville;

f) « Personnel de la Croix-Rouge »: ensemble des personnes qui travaillent pour la Croix-Rouge, dont mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;

g) « Personne sinistrée »: toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une Intervention d'urgence du SIM.. L'avis d'évacuation d'urgence où les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;

h) « Services aux sinistrés »: intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;

i) « Sinistre »: événement régi par la Division du centre des communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. OBJET DE L'ENTENTE

2.1 Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.2 Pour plus de certitude, cette entente ne couvre pas la mission d'aide aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge dans le cadre d'un sinistre majeur, tel que défini dans la *Loi sur la sécurité civile*. La Ville reconnait et convient que les services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge dans le cadre d'un sinistre majeur font l'objet d'une entente séparée.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

3.1 La présente entente est d'une durée de 8 mois et entre en vigueur (rétroactivement, le cas échéant) le 1er janvier 2021, nonobstant la date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie; et se termine donc le 31 août 2021, à moins d'une résiliation avant l'expiration de l'entente conformément aux termes de l'article 9 de la présente entente.

4. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Rôle et obligations de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge s'engage à :

4.1.1 agir à titre d'intervenant de première ligne sur les lieux d'une intervention d'urgence du SIM et mettre à la disposition de la Ville, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, des ressources humaines, composées principalement de bénévoles, dans la mesure de leur disponibilité et sans mettre en danger leur santé ou leur sécurité, ainsi que les ressources matérielles requises afin d'assurer la prise en charge des personnes suite à une intervention d'urgence, ce qui comprend:

4.1.1.1. sur appel de la Division du centre des communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile du SIM, la Croix-Rouge a l'obligation de dépêcher dans un délai maximal de 60 minutes des ressources sur les lieux d'un sinistre, de signaler son arrivée auprès d'un membre de l'état-major et de s'enquérir du nombre et de l'état des personnes sinistrées, ainsi que de l'ampleur des dommages. À tout moment, si elle le juge approprié, elle peut s'adjoindre un intervenant de Jeunesse au Soleil;

4.1.1.2. s'assurer que toute ressource de la Croix-Rouge qui entre dans le périmètre de sécurité porte l'équipement de sécurité approprié,



comprenant minimalement un casque, des lunettes et des chaussures de protection;

4.1.1.3. l'intervenant de la Croix-Rouge doit fixer, avec la collaboration du SIM, un lieu de rencontre aux personnes sinistrées, procéder à leur recensement et évaluer leurs besoins sur les lieux de toute intervention d'urgence;

4.1.1.4. l'intervenant de la Croix-Rouge doit offrir aux personnes sinistrées, en fonction de l'évaluation des besoins, l'hébergement et l'alimentation de secours pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, l'habillement de secours ainsi que les services personnels (couvertures, trousses d'hygiène et jouets) conformément aux « Directives nationales d'aide aux sinistrés - phase d'urgence de la Croix-Rouge canadienne »;

4.1.1.5. l'intervenant de la Croix-Rouge peut, s'il le juge à propos, référer les citoyens concernés vers les ressources psychosociales existantes;

4.1.1.6. l'intervenant de la Croix-Rouge doit informer les personnes sinistrées au sujet des services offerts par le Centre local d'emploi et doit les y référer lorsque nécessaire afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide financière;

4.1.1.7. l'intervenant de la Croix-Rouge doit, dans un délai n'excédant pas 24 heures, transmettre la liste des personnes sinistrées et leurs besoins en hébergement temporaire au SIM, à Jeunesse au Soleil, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (« **OMHM** ») et au Centre local d'emploi;

4.1.2 travailler en étroite collaboration avec les intervenants de la Ville lorsqu'un membre de l'état-major du SIM estime que, vu le grand nombre de personnes sinistrées, un centre d'hébergement doit être ouvert afin d'accueillir les personnes sinistrées, étant entendu que la responsabilité d'ouvrir un tel centre incombe à la Ville; le cas échéant, le SIM informe la personne de garde du Centre de sécurité civile;

4.1.3 fournir, à la Ville et à Jeunesse au Soleil, l'information sur son système d'alerte afin qu'ils puissent en tout temps faire appel à la Croix-Rouge pour obtenir les services d'aide aux personnes sinistrées;

4.1.4 travailler en étroite collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;

4.1.5 informer les personnes sinistrées qu'un intervenant de Jeunesse au Soleil entrera en contact avec eux dans les meilleurs délais afin de leur offrir de l'aide supplémentaire;

4.1.6 informer la Ville et Jeunesse au Soleil, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées, et ce, dans un délai de 30 jours de tel changement;



4.1.7 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;

4.1.8 identifier, dans le cadre de ses Interventions d'urgence sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel et son matériel avec l'emblème de la Croix-Rouge;

4.1.9 nommer un porte-parole autorisé qui travaillera de concert avec le responsable des communications de la Ville et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil;

4.1.10 travailler avec les services gouvernementaux appropriés afin de venir en aide aux enfants non accompagnés de moins de 16 ans (ci-après, les « **Enfants** ») et aux personnes adultes vulnérables jusqu'à ce qu'ils retrouvent un membre de leur famille qui n'est ni un enfant ni un adulte vulnérable ou pris en charge par le service gouvernemental approprié. Chaque membre du personnel de la Croix-Rouge qui viendra en aide aux Enfants ou aux adultes vulnérables aura fait l'objet d'une vérification de ses antécédents judiciaires avant d'être habilité à effectuer de telles surveillances.

4.2 **Obligations de la Ville**

La Ville s'engage à :

4.2.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services aux sinistrés;

4.2.2 fournir, à titre de référence, à la Croix-Rouge et, le cas échéant, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;

4.2.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste que la Croix-Rouge lui aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;

4.2.4 procéder avec diligence à l'évaluation de l'habitabilité d'un logement par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;

4.2.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'Intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal;

4.2.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;



4.2.7 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;

4.2.8 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de services aux sinistrés prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

4.2.9 verser des honoraires mensuels à la Croix-Rouge à partir du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total 306 438,08 $. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 $ (incluant toutes taxes applicables);

4.2.10 les honoraires seront versés en 8 versements égaux payables le premier de chaque mois à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 1er août 2021 inclusivement;

4.2.11 dans le cas où le nombre de personnes sinistrées auxquelles la Croix-Rouge fournit ses services aux sinistrés pendant la durée de la présente entente dépasse 864 personnes sinistrées, verser à la Croix-Rouge, un montant équivalent au produit obtenu en multipliant le nombre de toute telles personnes sinistrées supplémentaires pendant la durée de l'entente par le coût moyen établi à 260,00 $, incluant toutes les taxes applicables. Le nombre de personnes sinistrées auxquelles la Croix-Rouge aura fourni ses services aux sinistrés sera établi à partir des statistiques tenues par la Croix-Rouge et le SIM. En cas de divergence, les statistiques du SIM prévaudront. Le montant prévu au présent article sera versé par la Ville à la Croix-Rouge dans les 30 jours suivant la fin de la présente entente;

4.2.12 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de la Croix-Rouge pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de la Croix-Rouge avant l'utilisation de celui-ci;

L'emblème de la Croix-Rouge est une croix rouge sur fond blanc, un signe reconnu internationalement comme un symbole de protection et de neutralité, tandis que le logo de la Croix-Rouge est constitué de l'emblème et la phrase « Croix-Rouge canadienne/Canadian Red Cross »;

4.2.13 collaborer avec la Croix-Rouge dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des Enfants et des personnes adultes vulnérables;

4.2.14 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

5. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

5.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « **CGESPS** ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et



obligations de chaque partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement des services aux sinistrés.

5.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM, un membre de la Croix-Rouge, un membre de Jeunesse au Soleil, un représentant du service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant du Centre local d'emploi. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties et Jeunesse au Soleil.

5.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que l'autre Partie en soit avisée par écrit.

5.4 Le CGESPS se réunira au besoin, afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation des services aux sinistrés.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Les Parties reconnaissent que tous les renseignements personnels recueillis aux fins de la constitution des dossiers découlant de l'application de la présente entente ont été divulgués à la Croix-Rouge en tant que renseignements personnels, protégés par la politique de confidentialité de la Croix-Rouge et par toute législation applicable protégeant la confidentialité des renseignements personnels.

6.2 La Croix-Rouge s'engage à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette des renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.

6.3 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgué à la Croix-Rouge ne puissent être transmis à la Ville et/ou Jeunesse au Soleil. Le cas échéant, la Croix-Rouge divulguera uniquement à la Ville et/ou Jeunesse au Soleil le nombre de personnes visées par une telle restriction.

6.4 La Ville s'engage à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et documents lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant « confidentiels ». De plus, la Ville convient d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de ses obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

6.5 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exception pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

6.6 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.



7. GESTION DE L'ENTENTE

7.1 Les Parties et Jeunesse au Soleil désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant la Croix-Rouge :
Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418 648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418 648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant Jeunesse au Soleil :
Monsieur Eric Kingsley
6700, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2V 4H9
Téléphone : 514 795-9974
Télécopieur : 514 842-5241
Courriel : eric@sunyouthorg.com

Représentant la Ville :
Monsieur Dave Waterhouse
6150, avenue Royalmount
Montréal (Québec) H4P 2R3
Téléphone : 514 466-0205
Télécopieur : 514 280-0710
Courriel : dave.waterhouse@montreal.ca

8. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

8.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

9. RÉSILIATION

9.1 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre Partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les trente (30) jours.

9.2 En cas de résiliation de la présente entente, la Croix-Rouge aura le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.



10. **DISPOSITIONS FINALES**

10.1 Les Parties conviennent que les services aux sinistrés dispensés lors d'une intervention d'urgence du SIM doivent être rendus pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures maximum. Dans certains cas particuliers, les services aux sinistrés pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis entre les Parties et l'OMHM.

10.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

10.3 Chaque Partie s'engage à tenir l'autre partie indemne de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une partie et sous sa supervision.

10.4 Sous réserve des dispositions de l'article 10.3 ci-dessus, la Croix-Rouge est en tout temps responsable de la sécurité de son personnel et dégage la Ville de toute responsabilité pour tout dommage subi par celui-ci en lien avec cette entente.

10.5 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif.

10.6 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit de l'autre Partie.

10.7 Une Partie n'est pas tenue responsable des engagements contractuels pris par l'autre Partie avec un tiers pour l'exécution de ses obligations en vertu de la présente entente.

10.8 Dans le cas d'une force majeure, les Parties se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.

10.9 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

10.10 Les Parties peuvent modifier la présente entente en tout temps avec le consentement préalable mutuel et écrit des Parties.

10.11 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Montréal, seront seuls compétents.



EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Par : _____
Pascal Mathieu, vice-président

Par : _____
Larry Mills, chef des finances et
des services intégrés

Par :_____
Jean-Philippe Tizi, chef des opérations

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
Richard Liebmann, directeur

Cette entente a été approuvée par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.



Annexe A

LES PRINCIPES ET LES RÈGLES RÉGISSANT
L'AIDE HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Les principes et les règles de la Croix-Rouge proviennent d'un code de conduite formulé et adopté en 1994 par huit des plus anciens et importants organismes d'assistance du monde, dont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge. Depuis, pas moins de 142 gouvernements ont donné leur appui au code.

Ce code n'a aucun caractère coercitif et peut être appliqué librement par toute organisation humanitaire. Il propose des principes d'action qui sont des normes professionnelles pour agir en cas de catastrophes.

Voici les dix principes essentiels que nous devons respecter et qui rejoignent nos principes fondamentaux :

1. L'impératif humanitaire est une priorité absolue.

2. L'aide doit être apportée sans aucune distinction de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.

La Croix-Rouge, qui s'efforce de prévenir et d'alléger la souffrance humaine, considère comme un devoir essentiel de : secourir toutes les victimes de désastre sans discrimination et de façon indépendante; apporter une aide humanitaire aux sinistrés à la mesure de leur souffrance; procéder à une analyse des besoins sur le terrain et soulager, par priorité, les détresses les plus urgentes.

3. L'aide ne doit pas être utilisée pour subvenir à des besoins de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.

L'aide humanitaire de la Croix-Rouge est apportée gratuitement et sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique et respecte les sept principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge: humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

4. Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.

5. Nous respecterons les cultures et les coutumes.

6. Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales.

7. Nous nous emploierons à trouver les moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours.

8. Les secours doivent viser autant à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins essentiels.

L'aide de la Croix-Rouge a, en principe, un caractère auxiliaire et complémentaire et s'exerce en premier lieu durant la phase d'urgence. Des circonstances particulières lors d'un sinistre pourraient amener la Croix-Rouge à développer un programme d'assistance exceptionnelle à plus long terme et temporaire. Lors d'un sinistre majeur, l'aide de la Croix-Rouge comble les besoins non couverts par les décrets gouvernementaux ou les polices d'assurance, selon l'analyse des besoins essentiels de première nécessité. La Croix-Rouge, le cas échéant, couvre des projets de développement ou de prévention.



9. Nous nous considérons responsables tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis nos donateurs

10. Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présentons les victimes comme des êtres humains dignes de respect et non comme des sujets de compassion.



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1216232001 - Croix Rouge 2021 - 8 mois gré à gré.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 872-9782
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal.

2. D'autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un montant total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables).

3. D'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:37

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216232002**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente de gré à gré suivant est nécessaire pour poursuivre la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme suivant: Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, car l'entente antérieure est venu à échéance le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir conclure une entente à plus long terme sur 5 ans en 2021, Jeunesse au Soleil doit avoir une autorisation de l'autorité des marché publics (AMP), qui est retardée par des délais administratifs. Il est primordial de poursuivre cette aide à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021 puisque cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.
Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal sont fournis par Jeunesse au Soleil. Jeunesse au Soleil a convenu de faire une entente avec la Ville de Montréal afin d'assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Après avoir examiné plusieurs hypothèses, il a donc été jugé pertinent et préférable de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM, comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie, afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur le territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0017 - 31 janvier 2019 - Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1186232001)
CG17 0009 - 26 janvier 2017 - Accorder un soutien financier annuel de 569 700 $, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1er janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1161887002)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 $ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet (sommaire décisionnel # 1100124001).

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc. (sommaire décisionnel # 1092673001).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente de gré à gré soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civi l* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).
Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression « personnes sinistrées d'incendies » utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication de l'organisme à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente être pris en charge.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. Jeunesse au Soleil convient de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrés qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle relativement à l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.
Jeunesse au Soleil est un organisme en secours d'urgence qui peut offrir des ressources d'appoint en complément de la Croix-Rouge sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il est à noter que Jeunesse au Soleil dispense déjà ce service dans les arrondissements et dans les villes liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Jeunesse au Soleil est déjà impliquée en deuxième ligne et agit à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM, cet organisme connaît bien les problématiques associées à la détresse d'un incendie. De plus, Jeunesse au Soleil possède une grande diversité de programmes autres que les services d'urgence, de manière à pouvoir mieux aider les personnes sinistrées dans toutes les facettes de leurs besoins et sur l'ensemble de l'île. L'aide peut constituer en du logement, des vêtements, de la médication et autres effets de subsistance pour les sinistrés qui peut aller jusqu'au-delà des 72 heures prévus suite à un incident.
L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement des honoraires mensuels de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables).

Les frais de 12% se justifient notamment par l'augmentation des délais et l'ajout d'une lourdeur administrative liée à l'impact des mesures sanitaires liées à la COVD-19. Les besoins des personnes sinistrés augmentent et se complexifient, ce qui demande à Jeunesse au Soleil une réponse plus adaptée au contexte actuel.

Le versement des honoraires mensuels de la Ville sera versé au début de chaque mois.

Le budget 2021 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 122 662,88 $ (net de ristourne) est prévue à la base budgétaire du SIM.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2021. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui a pris fin le 31 décembre 2020, d'où l'importance de conclure une nouvelle entente de gré à gré à compter du 1er janvier 2021, afin d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'alinéa 3.3.6 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin d'informer le personnel concerné de la Ville du protocole d'entente ainsi que des modalités de son fonctionnement.

1. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec Jeunesse au Soleil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 12 mai 2021

- Conseil municipal : le 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération : le 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-14

Dave WATERHOUSE
Chef aux opérations

Tél : 514.466.0205
Télécop. :

Sylvain LECOURS
assistant-directeur - ssim

Tél : 514 872-8420
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Assistant-Directeur
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente Jeunesse au Soleil.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel

PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

==========

ENTRE : **JEUNESSE AU SOLEIL**, organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9, représenté par madame Giovanna Saltarelli, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après désignée « Jeunesse au Soleil »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Richard Liebmann, dûment autorisé en vertu de la résolution CG_____ adoptée à son Conseil d'agglomération du_____2021.

Ci-après désignée la « Ville »

ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « SIM ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le SIM a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700 Avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9 (ci-après désigné « **Jeunesse au Soleil** ») qui intervient lorsque nécessaire lors d'interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge avec laquelle la Ville a conclu une convention à cet effet;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **DÉFINITIONS**

Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

a) « Intervenant de première ligne » : membre du personnel de Jeunesse au Soleil qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

b) « Intervenant de deuxième ligne » : membre du personnel de Jeunesse au Soleil qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;

c) « Intervention d'urgence » : toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par Jeunesse au Soleil, comme convenu dans la présente entente;

d) « Jours » : lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;

e) « Partie» ou « Parties» : désignent individuellement ou collectivement Jeunesse au Soleil et la Ville.

f) « Personnel de Jeunesse au soleil » : ensemble des personnes qui travaillent pour Jeunesse au Soleil, dont mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;

g) « Personne sinistrée » : toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une intervention d'urgence du SIM. L'avis d'évacuation d'urgence où les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;

h) « Services aux sinistrés » : intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;

i) « Sinistre » : événement régi par la Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie sécurité civile du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. **OBJET DE L'ENTENTE**

2.1 Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.2. Cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre majeur comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile*.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est d'une durée de 8 mois et entre en vigueur (rétroactivement, le cas échéant) le 1er janvier 2021, nonobstant la date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie; et se termine donc le 31 août 2021, à moins d'une résiliation avant l'expiration de l'entente conformément aux termes de l'article 9 de la présente entente.

4. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Rôle et obligations de Jeunesse au Soleil

Jeunesse au Soleil s'engage à :

4.1.1 agir à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM;

4.1.2 s'assurer que toute ressource de Jeunesse au Soleil qui entre dans le périmètre de sécurité porte l'équipement de sécurité approprié, comprenant minimalement un casque, des lunettes et des chaussures de protection;

4.1.3 offrir des services complémentaires aux personnes sinistrées en fonction de l'évaluation des besoins établis par l'intervenant de la Croix-Rouge. Les services complémentaires sont, sans en limiter la portée: le transport des personnes sinistrées, faciliter l'obtention de médicaments d'ordonnance, les effets de base pour bébé, l'habillement, l'alimentation de secours et tout autre matériel nécessaire et disponible, et ce, en dehors des heures d'ouverture des commerces;

4.1.4 procéder à une mise à l'abri temporaire des personnes sinistrées, selon les besoins, pour les accueillir entre le site de l'intervention d'urgence et le lieu d'hébergement temporaire;

4.1.5 rencontrer les personnes sinistrées suite à la réception de la liste produite par la Croix-Rouge dans les heures suivant le sinistre ou au plus tard le lendemain, afin d'évaluer leurs besoins immédiats ou subséquents et d'offrir des services additionnels aux personnes sinistrées ainsi que d'assurer le suivi de leurs démarches;

4.1.6 assurer un suivi auprès des personnes sinistrées qu'elles aient été ou non prises en charge par le Service de référence de l'Office municipal d'habitation après 48 heures suivant le sinistre;

4.1.7 travailler en collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;

4.1.8 fournir à la Croix-Rouge et à la Ville l'information sur son système d'alerte afin que ces derniers soient en mesure, en tout temps, de le contacter au besoin pour se rendre sur les lieux de l'intervention d'urgence;

4.1.9 informer la Ville et la Croix-Rouge, dans un délai de 30 jours, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées;

4.1.10 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;

4.1.11 identifier, dans le cadre de ses interventions sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel avec l'emblème de Jeunesse au Soleil.

4.2 <u>Obligations de la Ville</u>

La Ville s'engage à :

4.2.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services d'aide aux personnes sinistrées;

4.2.2 fournir, à titre de référence, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;

4.2.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste que la Croix-Rouge lui aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;

4.2.4 procéder avec diligence à l'évaluation de l'habitabilité d'un logement par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;

4.2.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal;

4.2.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;

4.2.7 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;

4.2.8 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

4.2.9 verser des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil à partir du 1er janvier 2021 de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables);

4.2.10 les honoraires seront versés en 8 versements égaux payables le premier de chaque mois de la présente entente; à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 1er août 2021 inclusivement;

4.2.11 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de Jeunesse au Soleil pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de Jeunesse au Soleil avant l'utilisation de celui-ci;

4.2.12 collaborer avec Jeunesse au Soleil dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des enfants et des personnes adultes vulnérables;

4.2.13 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

5. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

5.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « CGESPS ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et obligations de chaque Partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

5.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM, un membre de Jeunesse au Soleil, un membre de la Croix-Rouge, un représentant du Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant du Centre local d'emploi. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties.

5.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que l'autre Partie en soit avisée par écrit.

5.4 Le CGESPS se réunira au moins une fois par année, à l'exception de la première année d'application, année au cours de laquelle des rencontres plus fréquentes sont à prévoir afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation de l'aide aux personnes sinistrées.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Jeunesse au Soleil s'engage à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette de renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.

6.2 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgués à Jeunesse au Soleil ne puissent être transmis à la Ville et/ou la Croix-Rouge. Le cas échéant, Jeunesse au Soleil divulguera uniquement à la Ville et/ou la Croix-Rouge le nombre de personnes visées par une telle restriction.

6.3 La Ville et Jeunesse au Soleil s'engagent à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et documents lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant « confidentiels ». De plus, la Ville et Jeunesse au Soleil conviennent d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de leurs obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

6.4 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exceptions pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

6.5 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.

7. GESTION DE L'ENTENTE

Les Parties et la Croix-Rouge désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant Jeunesse au Soleil :
Monsieur Eric Kingsley
6700, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2V 4H9
Téléphone : 514 795-9974
Télécopieur : 514 842-5241
Courriel : eric@sunyouthorg.com

Représentant la Croix-Rouge :
Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418 648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418 648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant la Ville :
Monsieur Dave Waterhouse
6150, avenue Royalmount
Montréal (Québec) H4P 2R3
Téléphone : 514 466-0205
Télécopieur : 514 280-0710
Courriel : dave.waterhouse@montreal.ca

8. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

8.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

9. RÉSILIATION

9.1 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre Partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les trente (30) jours. Elles peuvent également la modifier en tout temps avec le consentement mutuel écrit des Parties.

9.2 En cas de résiliation de la présente entente, Jeunesse au soleil aura le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

10. DISPOSITIONS FINALES

10.1 Les Parties conviennent que le service dispensé aux personnes sinistrées lors d'une intervention d'urgence du SIM doit être rendu pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures maximum. Dans certains cas particuliers, les

services pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis entre les partis et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

10.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

10.3 Chaque Partie s'engage à tenir l'autre Partie indemne de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une Partie et sous sa supervision.

10.4 Sous réserve des dispositions de l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus, Jeunesse au Soleil est en tout temps responsable de la sécurité de son personnel et dégage la Ville de toute responsabilité pour tout dommage subi par celui-ci en lien avec cette entente.

10.5 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif;

10.6 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit des autres parties.

10.7 Une Partie n'est pas tenue responsable des engagements contractuels pris par l'autre Partie avec un tiers pour l'exécution de leurs obligations en vertu de la présente entente.

10.8 Dans le cas d'une force majeure, les Parties se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.

10.9 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

10.10 Les Parties peuvent modifier la présente entente en tout temps avec le consentement préalable mutuel et écrit des Parties.

10.11 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Montréal, seront seuls compétents.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

JEUNESSE AU SOLEIL

Par :_____
Giovanna Saltarelli, directrice générale

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
M. Richard Liebmann, directeur

Cette entente a été approuvée par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1216232002 - Jeunesse au soleil 2021 - 8 mois gré à gré.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218440002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 6 397 928$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:16

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218440002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Coopérative de la Pointe amicale consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 93 logements sociaux et communautaires (28 unités d'une chambre à coucher, 29 de deux chambres à coucher, 30 de trois chambres à coucher et 6 de quatre chambres à coucher) et d'un espace communautaire. Le projet est destiné à une clientèle de familles et de personnes seules.
La coopérative a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Le Sud-Ouest pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 6 397 928 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumule un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.

Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Sud-Ouest en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements familiaux également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Le Sud-Ouest est de 6 397 928 $:

- 4 817 928$ provenant du fonds d'inclusion social
- 1 580 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 154 736 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Coopérative de la Pointe Amicale, suite au conseil d'agglomération, est celle de l’engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Comme le chantier ne débutera pas avant juillet 2021, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet. La convention d’acquisition clé en main qui sera signée avec le promoteur prévoiera des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeanne LESAGE
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4778
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218440002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 6 397 928 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

(CE12 0338) / 1123251001La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux

logements privés abordables ou pour familles;
· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Sud-Ouest.

FICHIERS JOINTS



GDD1218440002 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Valérie LAVIGNE
Préposée au budget
Tél : 514-872-7801

Co-auteurs
Christian Borys
Conseiller budgétaire
514-872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514.872.6630

Division : Service des finances ,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218440001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Saint-Madeleine.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 2 186 942$ provenant du Fonds d'inclusion sociale de l'arrondissement Sud-Ouest.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218440001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Saint-Madeleine.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Habitation Héritage Pointe St-Charles consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 122 logements sociaux et communautaires (50 unités d'une chambre à coucher, 49 de deux chambres à coucher, 18 de trois chambres à coucher, 5 de quatre chambres à coucher) et d'un espace communautaire. Le projet est destiné à une clientèle de familles et de personnes seules.
L'OBNL a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Le Sud-Ouest pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 2 186 942 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social.Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumule un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Le Sud-Ouest en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements familiaux également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale de l'arrondissement Le Sud-Ouest est de 2 186 942 $.

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 232 229 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Habitation Héritage Pointe St-Charles, suite au conseil d'agglomération, est celle de l'engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Comme le chantier ne débutera pas avant l'été 2021, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet. La convention d'acquisition clé en main qui sera signée avec le promoteur prévoira des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeanne LESAGE
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4778
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218440001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 186 942 $ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Saint-Madeleine.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux

logements privés abordables ou pour familles;
· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Sud-Ouest

---

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds_1218440001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

Et
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
516 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finance

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219168001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours Inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:14

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1219168001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours Inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Habitations Sainte-Anne consiste en la réalisation d'immeuble comportant 39 logements sociaux et communautaires (39 chambres) et d'espaces communautaires. Le projet est destiné à une clientèle de personnes seules présentant des besoins en santé mentale.

La Maison Le Parcours a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 788 488 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social.Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102). Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements pour personnes ayant des problèmes de santé mentale .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fond d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie est de 788 488$:

- 498 488$ provenant du fonds d'inclusion social
- 290 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 43 980 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Habitations Sainte-Anne, suite au conseil d'agglomération, est celle de l’engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Comme le chantier ne débutera pas avant l’automne 2021, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet. Le contrat de construction qui sera signé avec l'entrepreneur prévoit déjà des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PICHÉ
Conseillère en développement

Tél : 514-872-4051
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219168001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 788 488$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours Inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;

· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

---

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds_1219168001 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mirabelle MADAH
Préposée au Budget
Tél : 514 872-9547

Et
Christian Borys,
Conseiller(ere) budgetaire
Service Des Finances; Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier
(514) 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : (514) 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219053001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand.

De recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 2 007 500$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219053001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 67 logements sociaux et communautaires (38 unités d'une chambre à coucher et 29 de deux chambres à coucher). Le projet est destiné à une clientèle de personnes âgées autonomes.
L'organisme Les Habitations cimmunautaires Mainbourg a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 2 007 500 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social.Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable .*

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ a déjà émis en date du 15 février 2021 son Engagement définitif. Toutefois, ce projet nécessite un engagement définitif modifié.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en matière de développement de logements sociaux et abordables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est de 2 007 500 $:
- 1 547 500 $ provenant du fonds d'inclusion social
- 460 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 104 076 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Comme le projet est réalisé selon la formule clé en main qui prévoit un prix ferme d'acquisition, la crise actuelle n'aura probablement aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc GUIMOND
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-5478
Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219053001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 007 500 $ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux

logements privés abordables ou pour familles;
· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Mercier-Hochelaga -Maisonneuve.

FICHIERS JOINTS



GDD1219053001 3.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Co-auteurs
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Tél: 514 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 245-8779

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217597001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

De recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion sociale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:13

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217597001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Jean Brien consiste en la transformation d'un immeuble comportant 20 logements sociaux et communautaires (20 unités d'une chambre à coucher) et d'un espace communautaire. Le projet est destiné à une clientèle de personnes seules ayant des besoins spéciaux en habitation.
L'OBNL a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 808 000 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de

financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable .*

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal en matière de développement de logements sociaux et abordables, en favorisant une mixité sociale dans le secteur. Il fait une place à un bon nombre de logements pour personnes seules à risque d'itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de 808 000 $.

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 23 881 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Jean Brien, suite au conseil d'agglomération, est celle de l'engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Le contrat de construction qui sera signé avec l'entrepreneur prévoit déjà des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LAPLANTE
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 5148725482
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217597001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 808 000$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;

· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal

---

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds GDD 1217597001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

Co-auteurs:
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Tél: (514) 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : (514) 245-8779

Division : Service des finances,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217597003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

De recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

2 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-05 19:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217597003**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2 consiste en la réalisation d'un immeuble comportant 72 logements sociaux et communautaires (26 studios, 32 unités d'une chambre à coucher, 10 de deux chambres à coucher et 4 de trois chambres à coucher). Le projet est destiné à une clientèle de familles et de personnes seules.
L'OBNL a sollicité le financement du programme AccèsLogis Québec, dont les fonds proviennent de la Société d'habitation du Québec (SHQ), auxquels s'ajoute une contribution de l'Agglomération de Montréal remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'organisme porteur du dossier.

Comme le projet dépasse les seuils de coûts admissibles du programme et que les budgets disponibles provenant des enveloppes octroyées par le gouvernement du Québec sont insuffisants, le Service de l'habitation a sollicité avec succès l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour compléter le montage financier du projet au moyen d'une contribution de 1 614 000 $ provenant du fonds d'inclusion constitué en 2012 dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiel (CE12 0338)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0594 (14 avril 2021) Permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de

financement de projets de logement social. Abroger la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion suite à l'adoption du Règlement sur l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).
CG17 0572 (14 décembre 2017) Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable .*

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Malgré les subventions citées dans la rubrique contexte et l'hypothèque qui sera contractée par l'organisme d'AccèsLogis, le projet cumul un manque à gagner qui doit être complété par une aide additionnelle à autoriser par le Conseil d'agglomération.
Ce projet étant financé dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la SHQ devra émettre l'engagement définitif de subvention lorsque le montage financier du projet aura été complété; cet engagement exige notamment que la viabilité financière du projet soit établie.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale, ainsi qu'aux orientations de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville en matière de développement de logements sociaux et abordables. Il fait une place à un bon nombre de logements familiaux également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).
La subvention additionnelle provenant du fonds d'inclusion sociale et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville est de 1 614 000$:

- 1 144 000$ provenant du fonds d'inclusion social
- 470 000$ provenant du fonds d'inclusion abordable

Le logement social est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le détail sur la provenance des fonds et les imputations budgétaires se retrouvent dans l'intervention du Service des finances.

De plus, il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 73 118$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et de sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas le financement de la SHQ et devra être abandonné.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La phase qui sera franchie par le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2, suite au conseil d'agglomération, est celle de l’engagement définitif (ED) qui permet la confirmation des montants de la subvention pour l'organisme et le démarrage du chantier de construction. Le contrat de construction qui sera signé avec l'entrepreneur prévoit déjà des clauses particulières en lien avec les exigences gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LAPLANTE
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 5148725482
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-05-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217597003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Objet :	Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 614 000$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La création en 2012 d'un Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (CE12 0338) / 1123251001 visait à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles. Il a initialement été constitué à partir des contributions financières déjà négociées pour l'inclusion de logements sociaux et abordables qui n'avaient pas été affectées à des projets et d'une dotation systématique dédiée de :

- contribution pour logement social et communautaire : lettre d'engagement des donateurs (promoteurs) confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions résulteront de négociations en vertu de la Stratégie, y compris les projets négociés en arrondissement qui comportent moins de 200 logements;
- contribution pour Logement privé abordable ou pour familles : encaissement de lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Deux comptes de dépôt corporatifs ont été créés à cette fin, étant donné que le logement social est une compétence de l'agglomération, le compte pour le logement social et communautaire sera identifié comme tel au budget, dans chaque compte, une comptabilité distincte sera tenue pour chaque arrondissement afin de refléter l'origine des contributions reçues.

L'utilisation du fonds est consacré aux :

1- Logement social et communautaire :
· en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
· en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

2- Logement privé abordable ou pour familles :
· pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;

· pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Dans ce dossier, l'utilisation du fond d'inclusion complète un montage financier d'un projet en cours d'élaboration de logement social et communautaire qui est de compétence d'agglomération. Notez bien que la constitution du fond provient des ententes conclues par les arrondissements (compétence locale).

L'objectif du présent dossier est de liquider les sommes qui demeurent disponibles à ce jour dans le fonds d'inclusion, car ce dernier sera remplacé par le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (1207252001).

Finalement, cette dépense de compétence d'agglomération est pleinement et uniquement constituée de contribution de promoteur en provenance de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

---

FICHIERS JOINTS



GDD1217597003 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Co-auteurs
Christian Borys
Conseiller budgétaire
Tél: 514 872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-05

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 245-8779

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217520002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de service d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85 $ **;**
2. d'autoriser la Directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'Imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-23 12:52

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217520002**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte où le recrutement de main-d'œuvre qualifiée s'avère de plus en plus difficile, les employeurs doivent innover en matière de stratégies de recrutement et sont maintenant en mode « proactif ». L'ère où il suffisait d'afficher un poste et d'attendre que les candidats se manifestent est maintenant révolue.
Ainsi, depuis 2015, le Service des ressources humaines (SRH) utilise les services du réseau social professionnel LinkedIn pour réaliser ses activités de recrutement, notamment pour afficher des postes à combler et pour entrer en communication et solliciter des candidats potentiels.
Considéré comme un outil indispensable dans le domaine de la recherche et de l'acquisition de talents, il permet d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats, en recherche active d'emplois ou non.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0176 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de 3 ans s'échelonnant du 24 mai 2021 au 23 mai 2024 et propose :
· 2 accès « recruteur » permettant un accès à la totalité de la communauté LinkedIn, soit plus de 740 millions de membres au total, dont 17 millions de membres au Canada et 2,3 millions de membres au Québec. Ces licences permettent également de faire des recherches avancées parmi ces membres. Les 2 accès seront partagés auprès des recruteurs du Service de ressources humaines.
· Une page carrière dédiée à la Ville de Montréal permettant une visibilité accrue de

l’organisation, et permettant aussi aux membres de s'abonner aux nouvelles et aux emplois de la Ville;
· Une possibilité d'afficher jusqu'à 51 offres d’emploi simultanément sur la page carrière LinkedIn de la Ville de Montréal;
· Une fonction permettant de publier les offres d’emploi de la Ville de manière automatisée, depuis le site Carrière de la Ville;;
· 5 accès à une variété de tableaux de bord permettant de suivre l’évolution de l'utilisation des services et le comportement des recruteurs de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le contexte de la guerre des talents, la Ville est préoccupée par la recherche de candidats de plus en plus qualifiés. Les employeurs doivent être visibles et proactifs pour les repérer et les attirer.
Ayant à son actif quelques 28 000 employés, la Ville de Montréal a d’importants besoins en termes de dotation et doit constamment solliciter le marché de l'emploi pour assurer le comblement de tout type de postes.

Avec de nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années, la Direction générale de la Ville a placé les enjeux de main-d’œuvre dans ses priorités organisationnelles; avec la priorité Mobiliser une main-d’oeuvre riche en diversité.

L'outil LinkedIn permet à la Ville de faire des économies substantielles. En effet, lorsqu'un poste est difficile à combler, la "chasse de tête" devient une activité essentielle et LinkedIn permet à la Ville d'être autonome dans cette pratique. Sans cet outil, la Ville devrait se tourner vers des firmes externes spécialisées en chasse de têtes. Les coûts pour ce type de service externe varient entre 18 % et 33 % du salaire annuel offert à la personne recrutée, selon la rareté des candidats et l'envergure des responsabilités assumées. Dans ce contexte, l'embauche d'un seul cadre pourrait alors engendrer des coût de l'ordre d'au moins 25 000 $ (25 % de 100 000 $ de salaire annuel).

Considérant que le réseau social professionnel est l’un des meilleurs moyens d’entrer en contact avec les candidats passifs (qui ne sont pas en recherche d’emploi) et actifs (en recherche d’emploi), il devient nécessaire de poursuivre cette stratégie numérique efficace. Le bassin de candidats en recherche active d'emploi n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la Ville.

LinkedIn est le seul réseau social professionnel à :

- disposer d’un nombre de membres significatifs par rapport au nombre d’employés (740 millions) de la Ville de Montréal (28 000);
- présenter un bassin considérable de candidats localisé au Québec (2,3 millions);
- publier un nombre substantiel d’offres d’emploi incitant ainsi les candidats à les consulter;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme LinkedIn Corporation s'élève à une somme maximale de 374 061,85$ taxes incluses représentant un montant de 341 568,33$ net de ristournes. Payable en mai 2021, mai 2022 et mai 2023; donc, un montant net de 113 856,11$/année. Le détail des coûts est présenté en pièce jointe, dans la soumission fournie par le fournisseur.
Pour 2021, le coût pour cette dépense, soit une somme de 113 856,11$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2021 du Service des ressources humaines. En 2022 et 2023, un montant de 113 856,11$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).
Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.
Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, cela aurait pour impacts :

- De ne pas être mesure d'avoir accès à un bassin de candidats compétents permettant de combler les besoins de main-d'œuvre de l'organisation et ainsi répondre à sa mission;
- De limiter significativement le bassin de candidats potentiels;
- D'augmenter significativement les délais de comblement de postes et ainsi impacter les unités concernées;
- De diminuer la visibilité des publications d'emplois de la Ville;
- De diminuer la visibilité de l'organisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En choisissant LinkedIn Corporation, considérant que ce fournisseur est unique dans sa catégorie, la Ville de Montréal répond aux dispositions légales concernant l'octroi de contrats, plus spécifiquement l'article 573.3 (5) de la Loi sur les cités et villes qui permet à la Ville de conclure, de gré à gré, un contrat ayant pour objet la promotion/l'affichage d'offres d'emploi avec LinkedIn, et ce, nonobstant sa valeur.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MEUNIER
Chef de division, dotation des cadres)

Tél : 438 993-9369
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Simon LEFRANÇOIS
Directeur dotation et diversité en emploi

Tél : 514 872-2592
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-23

LinkedIn Corporation
1000 W. Maude Avenue, Sunnyvale, CA 94085 USA
Federal Tax ID: 47-0912023

Your LinkedIn Representative
Quentin Debeunne
qdebeunne@linkedin.com
+1 416-545-6917

Order Form For Ville De Montréal

Bon de commande pour Ville De Montréal

Go to Online Checkout	**Complete this order using our online checkout (fastest option)**

or sign below and return to LinkedIn / ou signez ci-dessous et retournez sur LinkedIn

I hereby represent that: (i) I am an authorized signatory; (ii) I agree to the terms of this order available at https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("Order Terms") and (iii) I understand that I am entering into a legally binding contract.

Par la présente, je déclare que : (i) je suis un signataire autorisé ; (ii) j'accepte les conditions de cette commande disponibles dans https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("les Conditions de commande") et (iii) je comprends que je conclus un contrat exécutoire.

Customer Signature / Signature du client

Name / Nom

Title / Titre

Date / Date



LinkedIn Signature
Signature de LinkedIn

Katie Lock, Revenue on behalf of LinkedIn Corporation
April 21, 2021

How to return this signed order form to LinkedIn / Comment renvoyer ce formulaire de commande signé à LinkedIn

Secure upload (fastest option)
Go to Online Checkout

Email
qdebeunne@linkedin.com

Please do not send by postal mail

Chargement sécurisé (option la plus rapide)
Accéder au paiement en ligne

E-mail
qdebeunne@linkedin.com

Ne pas envoyer par courrier postal

Primary Contact

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Billing Contact

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Bill to

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Ship to

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Order Information

Order Number: FLD6544804304

Requested start date: May 24, 2021

Term: 36 months

PO Number: (None)

Billing Frequency: ANNUAL

Payment Method: Invoice

Payment term: NET30

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

Currency: CAD

Order Notes:

About Requested Start Date for Renewal Order Forms: If Customer's access to the Services is deactivated due to Customer's failure to timely execute this Order Form, and Customer then executes this Order Form after the deactivation, then the Start Date will be the date of execution.

Description	Unit price	Quantity	Total
Job Slot 36 months Reserved job posting with ability to change, update, remove on demand.	CA$3,292.20	51	CA$167,902.20
Recruiter Corporate 36 months LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	CA$29,894.85	2	CA$59,789.70
Career Pages - Multi National basic package 36 months Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, Life and Jobs tabs, customizable modules. 12-month package includes $27K traffic driver budget (~900K impressions), 5 audience views, Enhanced analytics	CA$97,650.00	1	CA$97,650.00
Job Wrapping 36 months Jobs ported from external sources and posted to LinkedIn via job slots	CA$0.00	1	CA$0.00
Jobs Dashboard Manager 36 months Free seat to manage jobs in LinkedIn Recruiter without the people search functionality of the standard Recruiter seat.	CA$0.00	5	CA$0.00

This order includes a one-off additional discount of CA$24,488.10

Subtotal:	CA$325,341.90
Estimated Tax:	CA$0.00
Estimated Order Total (CAD):	**CA$325,341.90**

Tax Information: Quebec Sales Tax (QST) may apply to your LinkedIn Order based on your ship-to address. Any QST charges will appear on your final invoice. Please direct any tax related questions to our tax team at taxinquiry@linkedin.com. To remove the QST charge on this order, please provide us with your Quebec QST registration number or other applicable QST exemption form. Note: Reverse charge procedure may apply to your order.

By completing this order, you agree to the terms of this order available at https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("Order Terms").

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

La traduction suivante est fournie à titre de commodité

Contact principal

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Contact de facturation

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Facture adressée à

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

À expédier à

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Commande

Numéro de commande : FLD6544804304

Date de début demandée : 24 mai 2021

Terme : 36 mois

Numéro du bon de commande : (Aucun)

Fréquence de facturation : ANNUELLE

Mode de règlement : Facture

Modalités de paiement : NET30

Devise : CAD

Notes de commande :

À propos de la date de début demandée pour les formulaires de commande de renouvellement : Si l'accès du Client aux Services est désactivé en raison de l'incapacité du Client à exécuter le présent Formulaire de commande et que le Client exécute ce Formulaire de commande par la suite, après la désactivation, la Date de début sera alors la date d'exécution.

Descriptif	Prix unitaire	Quantité	Total
Job Slot 36 mois Reserved job posting with ability to change, update, remove on demand.	3 292,20 CAD	51	167 902,20 CAD
Recruiter Corporate 36 mois LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	29 894,85 CAD	2	59 789,70 CAD
Career Pages - Multi National basic package 36 mois Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, Life and Jobs tabs, customizable modules. 12-month package includes $27K traffic driver budget (~900K impressions), 5 audience views, Enhanced analytics	97 650,00 CAD	1	97 650,00 CAD

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

Descriptif	Prix unitaire	Quantité	Total
Job Wrapping 36 mois Jobs ported from external sources and posted to LinkedIn via job slots	0,00 CAD	1	0,00 CAD
Jobs Dashboard Manager 36 mois Free seat to manage jobs in LinkedIn Recruiter without the people search functionality of the standard Recruiter seat.	0,00 CAD	5	0,00 CAD

Cette commande comprend une réduction unique de 24 488,10 CAD

Sous-total :	325 341,90 CAD
Taxe sur les ventes (estimation) :	0,00 CAD
Total estimé de la transaction (CAD) :	**325 341,90 CAD**

Informations sur les taxes : la taxe de vente du Québec (TVQ) peut s'appliquer à votre commande LinkedIn en fonction de votre adresse d'expédition. Les frais liés à la TVQ apparaîtront sur votre facture finale. Veuillez vous adresser à notre équipe en charge des taxes (taxinquiry@linkedin.com) si vous avez des questions à ce sujet. Pour supprimer les frais de TVQ de cette facture, veuillez nous fournir votre numéro de TVQ québécoise ou un formulaire d'exonération de TVQ applicable. Remarque : la procédure d'auto-liquidation peut s'appliquer à votre commande.

En terminant cette commande, vous vous engagez à respecter nos https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("conditions générales d'utilisation.").

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217520002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1217520002 - Contrat de service de 3 ans - LinkedIn Corporation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier – HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier – HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1213838003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Aéro-Feu ltée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 777 231 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus;

2. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Boivin et Gauvin Inc, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Fire Dex, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 569 126.25$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:51

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213838003**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les présentes ententes-cadres permettront l'acquisition de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour une période de deux (2) ans, et une année de prolongation aux mêmes termes et conditions.
Dans la poursuite de l'objectif santé et sécurité qui vise la réduction des accidents liés aux chutes et glissades, des critères de performance en matière de glissement et d'adhérence qui tiennent compte des conditions de Montréal ont été établis par le comité santé et sécurité paritaire des pompiers de Montréal pour le choix des bottes de protection. Ainsi, les modèles de bottes de protection retenus rencontrent ces critères de performance supérieure et ont fait l'objet d'une évaluation par un laboratoire externe afin d'évaluer leur performance quant à leur coefficient de friction sur différentes surfaces et conditions.

Afin de répondre aux différentes problématiques de confort rencontrées par le passé, un choix pourra être fait pour les pompiers parmi deux modèles de bottes. Ainsi, l'appel d'offres comprend deux (2) lots dans le but d'offrir deux modèles de bottes de protection pour le combat incendie qui permettra aux pompiers de faire un choix de bottes de protection adaptées à leur morphologie. De plus, cette approche assure une pérennité d'approvisionnement dans le cas où un fournisseur fermerait les portes ou ne serait plus en

mesure d'honorer le contrat.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique SÉAO le 30 septembre 2020 pour une ouverture des soumissions le 3 novembre 2020 et reportée le 10 novembre 2020, permettant ainsi 41 jours pour déposer une soumission. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Toutefois, une prolongation de 30 jours a été demandée, étant donné que les soumissions expirent le 9 mai 2021 et que le conseil d'agglomération a lieu le 20 mai 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0116 - 28 mars 2019 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo -feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2).
Entente-cadre 1245801 - Entreprises Forlini-Division Équipement de sécurité Universel Inc. pour la fourniture de bottes de protection pour le combat des incendies, pour une somme de 78 872,85 $, taxes incluses, pour une période de douze mois - période de validité du 22 décembre 2017 au 21 décembre 2018 - Appel d'offres sur invitation 17-16623.

Entente-cadre 1212340 - Équipements incendies CMP Mayer inc. - pour la fourniture de bottes de protection pour le combat des incendies, pour une somme de 77 358,06 $ - Appel d'offres 17-16187 - période de validité du 4 juillet 2017 au 3 juillet 2018

DESCRIPTION

Les ententes-cadres pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie permettront l'offre de deux modèles différents de bottes de protection afin de répondre aux besoins morphologiques des pompiers. Ces deux modèles sont jugés équivalents quant aux critères de performance supérieure recherchés en ce qui à trait au glissement et à l'adhérence.
Chaque entente-cadre prévoit une quantité prévisionnelle de 2 000 paires de bottes de protection. La durée de vie moyenne des bottes de protection varie de 3 à 5 ans.
Un laboratoire externe a effectué des essais basés sur les critères de performance supérieure recherchée quant au glissement et à l'adhérence. Les résultats de ces tests ont permis d’établir la conformité technique des items proposés lors de l’appel d’offres.

Afin qu’un produit soit jugé équivalent, les résultats des tests devaient répondre aux critères de performance supérieurs établis en fonction des produits de référence.

Le remplacement de la botte actuelle en cuir sera effectué selon l’usure ou besoin particulier.

L’adjudicataire garantit les biens contre tout défaut de fabrication pendant une période minimale de trois (3) ans à partir de la date de l’acceptation de la livraison par la Ville.

Les bottes sont conformes et certifiées aux normes suivantes pour le combat des incendies de structure :
· NFPA 1971-2018 « Protective ensembles for structural fire fighting and proximityfire fighting »;
· CSA Z195-14« Canadian Standards Association – Chaussures de protection »;
· NFPA 1851 « Selection, care and maintenance of protective ensembles forstructural fire fighting and proximity fire fighting ».

JUSTIFICATION

Lot 1

Trois (3) soumissions ont été déposées. La soumission d'Aréo-Feu ltée est conforme, celle de Boivin et Gauvin inc. a été déclarée non conforme techniquement et le soumissionnaire CMP Mayer inc. a refusé la prolongation de la durée de validité de la soumission.

Le 29 janvier, le Service de l'approvisionnement a reçu une correspondance de CMP Mayer (L'Arsenal) pour se retirer de l'appel d'offres, précisant que le manufacturier, dû à des contraintes d'approvisionnement, est dans l'incapacité de livrer les biens offerts.
Le produit proposé par CMP Mayer a été évalué. Le comité paritaire en santé et sécurité a conclu que le modèle de substitution ne répondait pas au besoin en raison de la présence d'une fermeture éclair sur la botte qui est difficile à atteindre et qui ralentit significativement le temps d'habillage.

Firme soumissionnaire - Lot 1	Prix de base (sans taxes) Lot 1	Autres	Total (tx incl.)
Aréo-Feu ltée (modèle Globe Noire)	676 000 $		777 231 $
Dernière estimation réalisée	537 500 $		617 990.63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			159 240.37 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			25.8 %

Lot 2

Deux (2) soumissions conformes ont été déposées.

Firmes soumissionnaires - Lot 2	Prix de base (sans taxes)	Autre	Total (taxes inc.)
Boivin et Gauvin inc. (modèle Fire Dex)	495 000 $		569 126.25 $
Aréo-Feu ltée (modèle Globe réfléchissante)	744 000 $		855 414 $
Dernière estimation réalisée	537 500 $		617 990.63 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			712 270.13 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			286 287.75 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 48 864.38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 7.91 %

Pour le lot 1, l'écart de 25.8 % entre l'estimation réalisée et la plus basse soumission conforme s'explique par le fait que les montants pour les déplacements des prises de mesures en caserne et pour les recrues n'ont pas été inclus dans l'estimation de prix.

Pour le lot 2, l'écart de 50 % entre les deux soumissionnaires conformes s'explique par le fait que la compagnie Aréo-Feu ltée offre un type de bottes qui répond à tous les critères de performance demandée, et ce, à un coût beaucoup plus élevé que Boivin et Gauvin inc., soit un prix unitaire de 699 $ versus de 480 $ pour Boivin et Gauvin inc. De plus, les prix des déplacements pour les prises de mesures en caserne et pour les recrues sont également beaucoup plus élevés pour Aréo-Feu ltée, soit de 320 $ (casernes) et 580 $ (recrues) versus de 100 $ (casernes) et 200 $ (recrues) pour Boivin et Gauvin inc.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue. Les soumissionnaires dans ce dossier ne sont pas déclarés non conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) de la Ville de Montréal.

Les soumissionnaires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés par leurs soumissions affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal (RGC).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 1 346 357.25 $, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.
Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 1 346 357.25 $, taxes incluses, sera répartie comme suit:

2021 : 336 589.31 $, taxes incluses
2022 : 673 178.63 $, taxes incluses
2023 : 336 589.31 $, taxes incluses

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les dépenses au fur et à mesures des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bottes de cuir ont une résistance supérieure aux traditionnelles bottes faites de caoutchouc. De ce fait, leur durée de vie est aussi prolongée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modèles de bottes de protection de combat incendie retenus rencontrent des critères de performance supérieurs, particulièrement quant au glissement et à l'adhérence. Ces critères de performance visent la réduction des accidents liés aux chutes et glissades pour les pompières, pompiers et chefs du Service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi de contrat, des commandes seront effectuées au fur et à mesure des besoins à combler de remplacement de bottes de combat incendie pour les pompières, pompiers et chefs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriela IBARRA IZQUIERDO
Chef de section

Tél : 438 830-3732
Télécop. : 514 872-6894

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Simon LIMOGES
CD - Sécurite incendie de Montréal

Tél : 514-872-4711
Télécop. : 514-872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Directeur adjoint p.i.
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-26

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2021

Madame Chloé Renaud
BOIVIN ET GAUVIN INC.
162, rue Vachon
Trois-Rivières (Québec) G8T 1Z7
Courriel: ventes@1200-degres.com

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18251
Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 juin 2021.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 16 avril 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

13 avril 2021
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel: madalina.rosca@montreal.ca

LN86Fbssp

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2021

Madame Jessie Boulay
ARÉO-FEU LTÉE1
5205, rue J.-Armand-Bombardier
Longueuil (Québec) J3Z 1G4
Courriel: jboulay@areo-feu.com

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18251
Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 juin 2021.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 16 avril 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature — 13 avril 2021 (Date)

Je refuse le délai de prolongation :

Signature — Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel: madalina.rosca@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 13 avril 2021

Monsieur Robert Legault
ÉQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC.
2250, rue André-C.-Hamel
Drummondville (Québec) J2C 8B1
Courriel: info@larsenal.ca

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18251
Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 juin 2021.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 16 avril 2021.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature	Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature	Date
	15 avril 2021

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel: madalina.rosca@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1213838003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18251 PV.pdf 20-18251_TCP.pdf 20-18251 Intervention.pdf 20-18251 DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement niv.II
Tél : 5148683727

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18251 — No du GDD : 1213838003

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 9 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 3 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 10 - 11 - 2020

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 29 - 10 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 41 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 66,66

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
BOIVIN & GAUVIN INC. (lot 1)	technique
Équipements Incendies CMP Mayer inc. (lot 1)	administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 9 - 5 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 30 jrs

Date d'échéance révisée : 9 - 6 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AÉRO-FEU Ltée	777 231,00 $	√	1
BOIVIN & GAUVIN INC.	569 126,25 $	√	2
AÉRO-FEU Ltée	855 414,00 $		2

Information additionnelle

Les motifs de non-participation sont : un (1) à titre informatif (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles), et trois (3) qui n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : Madalina Rosca — Le 21 - 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
20-18251

Agent d'approvisionnement
Madalina Rosca

Conformité Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Bottes de protection pour le combat incendie lot 1	AÉRO-FEU Ltée	1	Bottes de protection pour le combat incendie	1000	paires	1	631,00 $	631 000,00 $	725 492,25 $
			2	Déplacement pour prise de mesures en caserne ou unité administrative	50	chaque	1	320,00 $	16 000,00 $	18 396,00 $
			3	Déplacement pour prise de mesures recrues	50	jours	1	580,00 $	29 000,00 $	33 342,75 $
		Total (AÉRO-FEU Ltée)							**676 000,00 $**	**777 231,00 $**
2	Bottes de protection pour le combat incendie lot 2	BOIVIN & GAUVIN INC.	1	Bottes de protection pour le combat incendie	1000	paires	1	480,00 $	480 000,00 $	551 880,00 $
			2	Déplacement pour prise de mesures en caserne ou unité administrative	50	chaque	1	100,00 $	5 000,00 $	5 748,75 $
			3	Déplacement pour prise de mesures recrues	50	jours	1	200,00 $	10 000,00 $	11 497,50 $
		Total (BOIVIN & GAUVIN INC.)							**495 000,00 $**	**569 126,25 $**
		AÉRO-FEU Ltée	1	Bottes de protection pour le combat incendie	1000	paires	1	699,00 $	699 000,00 $	803 675,25 $
			2	Déplacement pour prise de mesures en caserne ou unité administrative	50	chaque	1	320,00 $	16 000,00 $	18 396,00 $
			3	Déplacement pour prise de mesures recrues	50	jours	1	580,00 $	29 000,00 $	33 342,75 $
		Total (AÉRO-FEU Ltée)							**744 000,00 $**	**855 414,00 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18251
Numéro de référence : 1410051
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de bottes de protection pour le combat incendie

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Madame Melanie Mondoux Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur :	**Commande : (1794640)** 2020-10-01 8 h 24 **Transmission :** 2020-10-01 8 h 24	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 http://www.1200-degres.com NEQ : 1170146808	Madame Chloé Renaud Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur :	**Commande : (1794614)** 2020-10-01 7 h 54 **Transmission :** 2020-10-01 7 h 54	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chaussures Belmont Inc 655 de l'Argon Québec, QC, G2N2G7 http://www.belmont-inc.com NEQ : 1144004109	Monsieur Marquy Dubois Téléphone : 514 721-5550 Télécopieur : 514 721-6961	**Commande : (1794895)** 2020-10-01 14 h 12 **Transmission :** 2020-10-01 14 h 12	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipements Incendies CMP Mayer inc. 2250 André-C.-Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 http://www.larsenal.ca NEQ : 1142911370	Monsieur Marc-André Lemaire Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur :	**Commande : (1794682)** 2020-10-01 9 h 15 **Transmission :** 2020-10-01 9 h 15	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-15 13 h 06 - Courriel 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel

				3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Haix USA 2320 fortune dr, ste 120 ste 120 LEXINGTON, KY, 40509 NEQ :	Madame Andrea Bailey Téléphone : 418 905-4355 Télécopieur :	**Commande : (1801573)** 2020-10-20 15 h 12 **Transmission :** 2020-10-20 15 h 12	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-20 15 h 12 - Téléchargement 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles 5700, 4e Avenue Ouest, local D 413 Québec, QC, G1H 6R1 NEQ :	Monsieur Frédéric Brochu Téléphone : 418 627-6280 Télécopieur : 418 643-5928	**Commande : (1795823)** 2020-10-05 11 h 25 **Transmission :** 2020-10-05 11 h 25	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Sécurité Landry 1600 Bernard Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1142145326	Monsieur Carl Gosselin Téléphone : 514 387-0553 Télécopieur :	**Commande : (1803229)** 2020-10-23 15 h 58 **Transmission :** 2020-10-23 15 h 58	3388706 - 20-18251 Addenda no 1 2020-10-23 15 h 58 - Téléchargement 3394820 - 20-18251 Addenda no 2 Report de date 2020-10-28 16 h 05 - Courriel 3395438 - 20-18251 Addenda no 3 2020-10-29 15 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213838003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Conclure avec Aréo-Feu ltée et avec Boivin et Gauvin inc., des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex - Appel d'offres public 20-18251 - 3 soumissionnaires pour le lot 1 (1 conforme) - 2 soumissionnaires pour le lot 2 (2 conformes) - montant estimé de 777 231 $ pour la firme Aréo-Feu ltée et de 569 126.25 $ pour la firme Boivin et Gauvin inc., taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1213838003 - Entente Aréo-Feu et Boivin&Gauvin (Bottes).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Parko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 579 215,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-6513);

2. d'autoriser une dépense de 686 882,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 161 194,95 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Parko inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218197001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise le remplacement d'une grande passerelle de 500 mètres et d'un belvédère au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Plusieurs ouvrages et aménagements (belvédères, passerelles et sentiers) qui permettaient de profiter pleinement de l'environnement du parc-nature ont été démolis en raison de leur forte dégradation.
Un contrat de réalisation pour le remplacement de ces ouvrages s'est amorcé à l'automne de 2016. Parmi ces ouvrages, deux passerelles d'importance - la Moyenne Passerelle (100 mètres) et la Grande Passerelle (500 mètres) - permettaient de traverser le parc et d'en relier toutes les parties depuis l'intérieur. Elles constituaient le seul lien nord-sud qui traversent le marais et la vaste zone de marécage.

En septembre 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a procédé à la résiliation du contrat de l'entrepreneur mandaté en raison d'irrégularités de sa part. Le chantier a donc été interrompu et l'entrepreneur n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des travaux prévus à son contrat.

La construction de la Moyenne Passerelle de même que celle d'un belvédère situé au nord du parc, à la Pointe-aux-Carrières, ont pu être réalisées dans le cadre de contrats distincts.

Pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, il a été nécessaire de revoir la proposition d'aménagement afin de pallier aux difficultés techniques

éprouvées lors du chantier initial (le contrat résilié par le BIG). Une étude d'avant-projet a été réalisée et il a été proposé d'opter pour une promenade flottante plutôt qu'un ouvrage sur pieux forés, tel que le spécifiait le projet initial.

Le travail de conception de la Grande Passerelle et du Petit Butor a été réalisé par le SGPMRS en collaboration avec Les Services EXP inc.

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 10 février 2021 et devait se terminer 36 jours plus tard, soit le 18 mars 2021. Afin de permettre au plus grand nombre de soumissionnaires de déposer une proposition, l'addenda no 2 a permis de reporter l'ouverture des soumissions de 7 jours, soit jusqu'au 25 mars 2021. La durée réelle de l'appel d'offres a donc été de 43 jours.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Trois addenda ont été émis et rendus disponibles à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits :

- Addenda no 1 : 3 mars 2021 - Révision de plusieurs dessins (plans) et réponse aux questions soulevées par les soumissionnaires afin de préciser davantage la nature des travaux.
- Addenda no 2 : 10 mars 2021 - Report de la date d'ouverture au 25 mars 2021.
- Addenda no 3 : 15 mars 2021 - Révision du Formulaire de soumission afin de cerner plus précisément le coût de deux items.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0230 – 16 mai 2019 : Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la Moyenne Passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard – Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).
CG18 0668 – 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels de génie-conseil quant à différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 821 151,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17224 (2 soumissionnaires).

CG18 0340 - 21 juin 2018 : Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soumissionnaires).

CG17 0411 - 28 septembre 2017 : Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Appel d'offres public no 16-6853.

CG16 0498 - 7 juillet 2016 : Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la

reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le projet vise la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. La Grande Passerelle est une longue promenade flottante qui traverse un marais sur 500 mètres. Elle est accessible aux piétons, cyclistes et petits véhicules de service. Le belvédère du Petit Butor est un point d'observation sur le marais et l'aire marécageuse. Il est accessible au moyen d'une rampe d'accès. Les deux sites sont dotés d'un abri contre le soleil et les intempéries et permettent d'observer le milieu.
Le projet prévoit les travaux suivants :

- Aménagement des aires d'entreposage;
- Mesures de protection des milieux humides et du milieu naturel;
- Démolition et enlèvement des restes et débris provenant du précédent chantier et d'aires d'entreposage;
- Enlèvement de pieux foncés provenant de la passerelle initiale en bois;
- Terrassement;
- Construction du belvédère du Petit Butor : fondations sur pieux forés, structure d'acier, plancher de bois en sapin de Douglas, garde-corps en aluminium, abri couvert et mobilier;
- Construction de la Grande Passerelle : passerelle d'accès aux deux extrémités, promenade flottante (châssis d'aluminium, plancher de bois en sapin de Douglas, garde-corps en aluminium) sur caissons de polyéthylène, système d'ancrage, abri couvert, mobilier;
- Aménagements favorables à la faune : boîtiers pour les pieux existants préservés, billots de bois flottants, îlots flottants;
- Travaux d'ensemencement;
- Travaux de plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de plantes aquatiques;
- Travaux arboricoles : abattage d'arbres en mauvaise condition et de frênes, enlèvement de nerprun (plante envahissante), débroussaillage.

Le pourcentage de contingences a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la logistique complexe de mise en œuvre des travaux en milieu naturel sensible (milieux humides). De plus, l'échéancier du projet est soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* , ce qui rend le contexte d'intervention plus difficile.

L'appel d'offres était ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Les documents ont été pris par 15 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et individus qui n'ont pas demandé l'anonymat.

Preneurs du cahier des charges :

- 2633-2312 Québec inc. (Aménagement Pavatech, Arthier Construction)
- Construction Deric inc.
- Construction BSL inc.
- DEVCOR (1994)
- Emcon

- Environnement Routier NRJ inc.
- Excavation ESM inc.
- Les Entreprises 3L inc.
- Les Entreprises Denexco inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Manufacturier Sheltec inc.
- Parko inc.
- Poralu Marine inc.
- Structurmarine
- M. Yves Bécotte

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 15 preneurs du cahier des charges, 4 entreprises ont déposé une soumission, soit 27 % des preneurs. Sur celles-ci, 2 soumissions sont automatiquement rejetées puisque les soumissionnaires ont indiqué un prix à l'item « Assurances, garanties et frais généraux de chantier » qui dépasse 7 % de la valeur totale de la soumission, tel que le précise le cahier des Instructions aux soumissionnaires.
Il y a donc 2 soumissions conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant taxes	Contingences incluant taxes	Total incluant taxes
Parko inc.	4 579 215,10 $	686 882,27 $	5 266 097,37 $
Construction Deric inc.	6 863 442,97 $	1 029 516,45 $	7 892 959,42 $
Construction BSL inc. ***rejeté***	*5 143 249,99 $*	*771 487,50 $*	*5 914 737,49 $*
PSM Technologie inc. ***rejeté***	*5 590 321,83 $*	*838 548,27 $*	*6 428 870,10 $*
Dernière estimation réalisée	3 520 058,30 $	528 008,75 $	4 048 067,05 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumission)			6 579 528,39 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 626 862,05 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			49,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			1 218 030,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			30,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			2 626 862,05 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			49,88 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est Parko inc.

La soumission de Construction Deric inc. présentait des erreurs de calcul. Le montant de la soumission (prix de base) est de 6 863 442,97 $ et non de 7 079 674,16 $.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 30,09 % à l'estimation réalisée par la Ville et Les Services EXP inc. La comparaison par poste de dépense entre les soumissions conformes et l'estimation démontre que la plupart des prix sont plus élevés.

Des efforts importants de rationalisation ont été consentis lors de la conception. Ainsi, bien que le prix obtenu soit supérieur à l'estimation, il permet néanmoins d'obtenir un projet 35 % moins cher que le dernier contrat.

Ces différences de prix s'expliquent par les bouleversements causés par la pandémie qui affectent notamment les façons de faire, les chaînes d'approvisionnement, les dépenses à assumer par les entrepreneurs.

Le taux d'occupation des entrepreneurs et l'explosion récente du coût des matériaux expliquent les différences observées. Le coût des matériaux est également très volatile et les entrepreneurs peuvent difficilement l'établir pour un projet qui se réalisera dans quelques mois, ce qui les amènent à soumettre des prix élevés.

Le caractère non conventionnel de ce projet a fait également en sorte que les soumissionnaires ont été très prudents dans l'établissement de leurs prix. La variabilité des prix entre les deux soumissions conformes indique une répartition non représentative des coûts et que certains de ceux-ci ont certainement été augmentés par incertitude de leur part.

De plus, il faut considérer que la passerelle initiale de bois qui prenait place dans le marais est démolie depuis 2016, que le contrat précédent de réalisation a été résilié par le BIG et que les citoyens attendent impatiemment de profiter davantage du parc. Cet ensemble de situations est susceptible d'être connu des soumissionnaires et a pu influer sur leurs prix.

Il est proposé d'octroyer ce contrat étant donné que l'accès au parc est limité depuis 2016. Aussi, la possibilité d'obtenir un meilleur prix dans le cadre d'un nouvel appel d'offres est peu probable à court et à moyen termes.

Le contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* puisque la dépense pour ce contrat de travaux de construction se situe sous le seuil de 5 M$. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

Le présent contrat d'exécution de travaux doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour les raisons suivantes :

- Il a une valeur de plus de 2 M $;
- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre la plus basse soumission retenue et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission retenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 266 097,37 $, taxes incluses, incluant un montant de 686 882,27 $, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale à considérer est donc de 5 427 292,32 $, taxes incluses, car le montant requis pour les dépenses incidentes est de 161 194,95 $, taxes incluses. Les incidences représentent 3,1 % de la valeur du contrat.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 4 955 841,29 $ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Le montant de 4 955 841,29 $ net des ristournes sur les taxes sera financé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 16-049. Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 4 955 841,29 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	Total
34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature et espaces riverains	2700 k$	2256 k$	4956 k$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction de la passerelle et du belvédère se rattache aux actions proposées dans le Plan Montréal durable 2016-2020.
Le projet contribue aux déplacements actifs et encourage la pratique de l'activité physique avec des ouvrages accessibles à tous.

Il assure la pérennité des ressources et réduit la génération de matières résiduelles en optant pour l'utilisation de l'aluminium, qui peut être recyclé, et pour l'utilisation du sapin de Douglas, en remplacement de bois exotique importé. De plus, des efforts de rationalisation ont été consentis afin d'avoir un impact environnemental moindre et de réduire la consommation des ressources.

Le projet permet d'exercer une gestion écologique du site en retirant des espèces végétales envahissantes ainsi que des frênes infectés par l'agrile. Il contribue également à la protection du milieu naturel tout en lui donnant accès en respect de celui-ci. Ce projet améliore la qualité de vie des citoyens et leur offre une expérience de découverte de ce milieu naturel exceptionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En raison de la résiliation du contrat précédent et des difficultés techniques éprouvées, les ouvrages initiaux de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor sont démolis depuis 2016. Les usagers ne peuvent plus traverser le parc dans l'axe nord-sud et ne parviennent plus à profiter pleinement de cet environnement remarquable. Le report de l'octroi du contrat priverait les usagers encore plus longtemps de la fréquentation des secteurs les plus prisés du parc-nature et, tout particulièrement, des marais, réels sanctuaires d'oiseaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses administratives spéciales du contrat afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 avril 2021

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
- Comité exécutif : 12 mai 2021
- Conseil municipal : 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération - octroi du contrat : 20 mai 2021
- Démarrage du contrat : 31 mai 2021, pour tâches administratives et préfabrications
- Début des interventions au chantier, conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC : 1er septembre 2021
- Pause estivale en raison de la période de nidification des oiseaux et de reproduction des amphibiens et reptiles : 1er avril 2022 au 31 août 2022
- Reprise des travaux : 1er septembre 2022
- Fin prévue des travaux : 30 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GUAY
architecte paysagiste

Tél : 514.546.6631
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division

Tél : 514 895-3775
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514.207.6466
Approuvé le : 2021-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.236.5925
Approuvé le : 2021-04-15

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

Reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor

SOUMISSION 20-6513

INDEX 9502

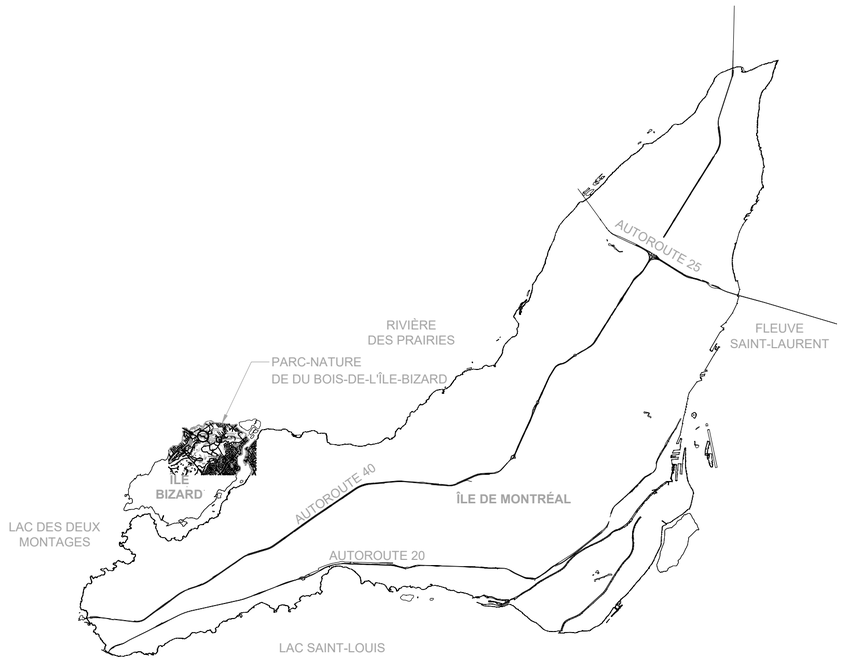

PLAN DE LOCALISATION DU PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

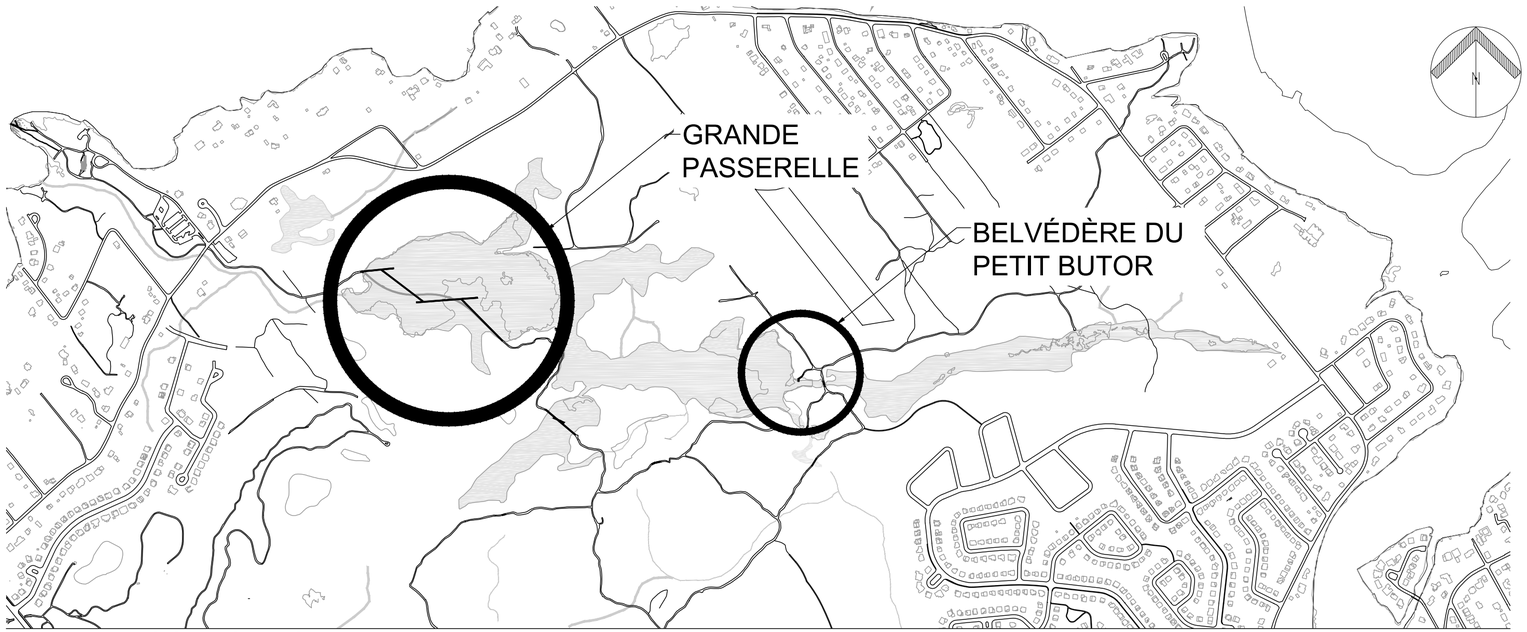

PLAN DE LOCALISATION

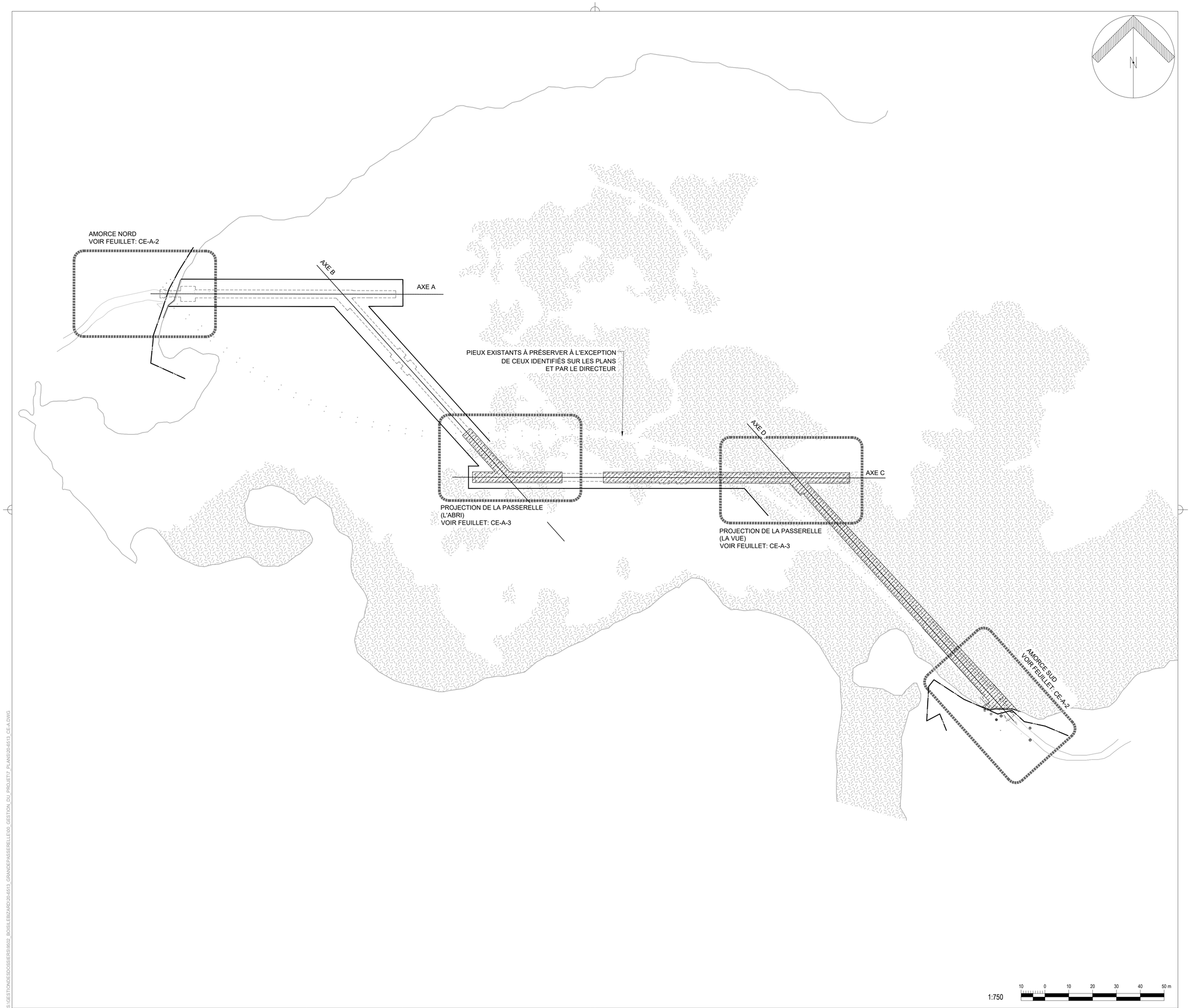

Fichier : 20-6513_CE-A

Légende:

- VÉGÉTATION ÉMERGENTE
- VÉGÉTATION ÉMERGENTE À COUPER VOIR FASC. DTSP-3C
- ARBRE EXISTANT
- LIGNE D'EAU RELEVÉE AU PRINTEMPS 2015
- LIGNE DE CRUE DE RÉCURRENCE 0-2 ANS
- NOUVELLE PASSERELLE
- BARRIÈRE À SÉDIMENTS FLOTTANTE VOIR FASC. 01-575
- 00.000 NIVEAU EXISTANT FE: FOND DE L'EAU RI: RIVAGE (EAU RELEVÉ PRINTEMPS 2015)

No	Description	Date	Par
----	----	----	----
----	----	----	----
----	----	----	----
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	27-01-2021	M.G.

Révisions

B.M. .

Élévation : .

Échelle : 1:750

Date : JANVIER 2021

Dessin : T.A.M./G.M.

Responsable du projet : M.G./S.M.

Approbation : S.B.B.

Nom du projet :

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD
RECONSTRUCTION DE LA GRANDE PASSERELLE ET DU BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR

Numéro de contrat : 20-6513

Titre du plan :

GRANDE PASSERELLE - CONDITIONS EXISTANTES, DÉMOLITION ET PROTECTION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Chef de division : Steve Bilodeau Balatti

No du plan : CE-A-1

No de l'index : 9502

No 06 / 37

S:\GESTION\DESSOSSIERS\9502_BOISILEBIZARD\20-6513_GRANDEPASSERELLE\00_GESTION_DU_PROJET\7_PLANS\20-6513_CE-A.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

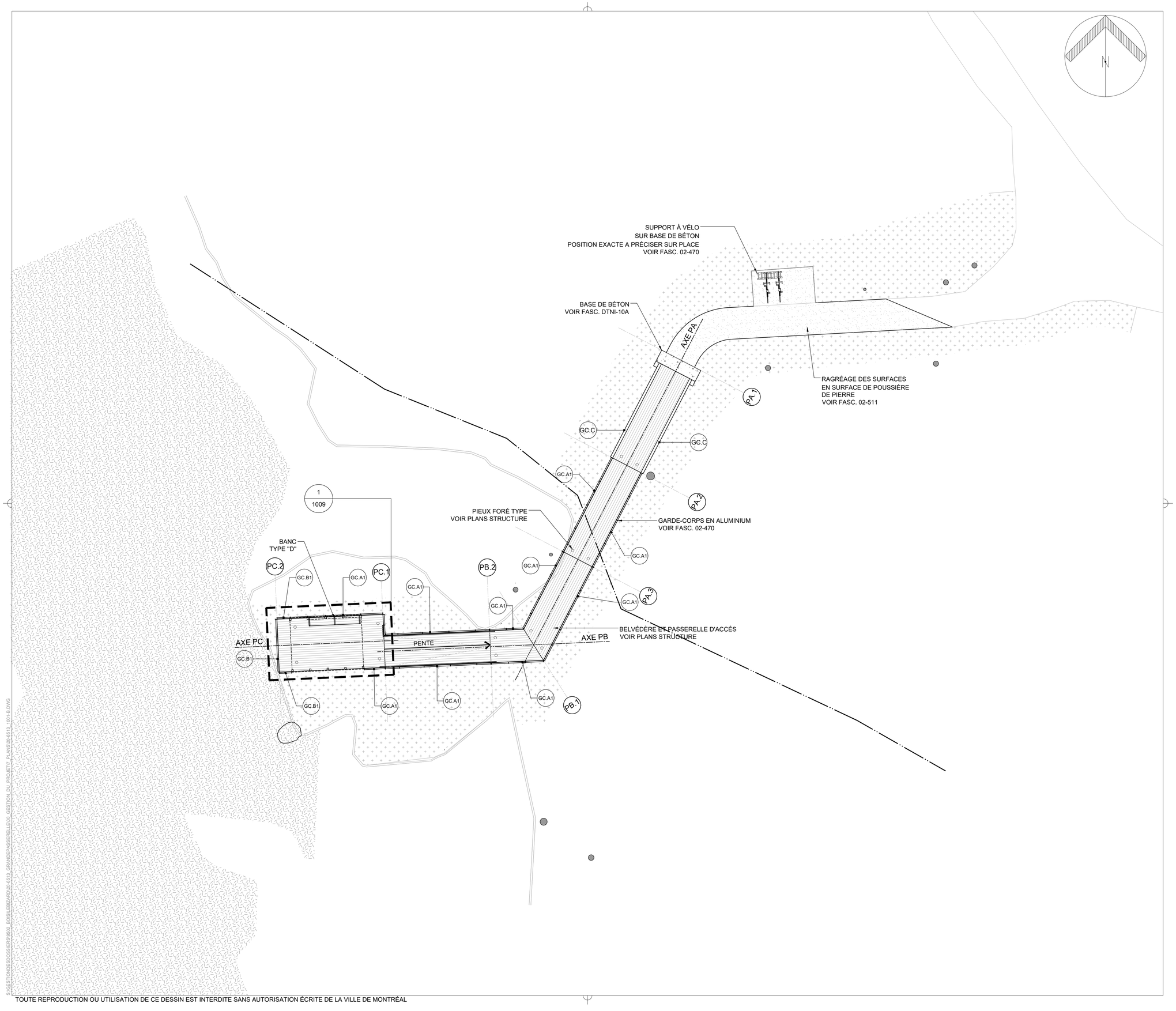

Fichier : 20-6513_1001-B

Légende:

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- PLATELAGE DE BOIS VOIR FASC. 02-470
- DALLE DE BÉTON
- LIT DE PLANTATION
- ARBRE EXISTANT
- LIGNE D'EAU RELEVÉE AU PRINTEMPS 2015
- LIGNE DE CRUE DE RÉCURRENCE 0-2 ANS

GC.X — TYPE DE GARDE-CORPS

- GC.A1 GARDE-CORPS (ALUMINIUM) SECTION EN RAMPE, REVÊTEMENT EN LUMINIUM DÉPLOYÉ VOIR DÉTAIL 1/1011
- GC.B1 GARDE-CORPS (ALUMINIUM) BARREAUX VERTICAUX VOIR DÉTAIL 1/1011
- GC.C GARDE-CORPS (ALUMINIUM) REVÊTEMENT DE BOIS VOIR DÉTAIL 1/1014

----	----	----	----
----	----	----	----
----	----	----	----
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	27-01-2021	M.G.

No	Description	Date	Par

Révisions

B.M. .

Élévation : .

Échelle : INDIQUÉE

Date : JANVIER 2021

Dessin : T.A.M.

Responsable du projet : M.G./S.M.

Approbation : S.B.B.

Nom du projet :

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD
RECONSTRUCTION DE LA GRANDE PASSERELLE ET DU BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR

Numéro de contrat : 20-6513

Titre du plan :

BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Chef de division : Steve Bilodeau Balatti

No du plan : 1001-B

No de l'index : 9502

No 14 / 37

S:\GESTIONDESDOSSIERS\9502_BOISILEBIZARD\20-6513_GRANDEPASSERELLE\00_GESTION_DU_PROJET\7_PLANS\20-6513_1001-B.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-6513
Numéro de référence : 1447750
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3 NEQ : 1142636142	Madame Brigitte Clermont Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	**Commande : (1862811)** 2021-03-08 13 h 06 **Transmission :** 2021-03-08 13 h 06	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-08 13 h 06 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-08 13 h 06 - Téléchargement 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1847620)** 2021-02-11 9 h 04 **Transmission :** 2021-02-11 9 h 04	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1863077)** 2021-03-08 16 h 04 **Transmission :** 2021-03-08 16 h 04	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	**Commande : (1850327)** 2021-02-16 9 h 30 **Transmission :** 2021-02-16 10 h	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 54 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DEVCOR (1994) 17705 RUE DES GOUVERNEURS suite 100 Mirabel, QC, J7J0T9 http://www.devcor.net NEQ : 1140703001	Monsieur Guillaume Nadon Téléphone : 450 431-8080 Télécopieur : 450 431-6464	**Commande : (1850336)** 2021-02-16 9 h 36 **Transmission :** 2021-02-16 10 h 02	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Emcon 3145, rue Delaunay Laval, QC, H7L 5A4 NEQ : 1167005546	Monsieur Eric Meilleur Téléphone : 450 934-9064 Télécopieur : 450 934-9790	**Commande : (1849002)** 2021-02-12 15 h 53 **Transmission :** 2021-02-12 18 h 05	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 53 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel

				3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1847814)** 2021-02-11 10 h 59 **Transmission :** 2021-02-11 10 h 59	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Excavation ESM Inc. 1361 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X1P7 NEQ : 1163352314	Madame Marie-Ève Fortin Téléphone : 450 649-0442 Télécopieur : 450 649-0441	**Commande : (1851017)** 2021-02-16 18 h 02 **Transmission :** 2021-02-16 18 h 02	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises 3L inc 2305 chemin Brunelle Carignan, QC, j3l0l2 NEQ : 1160156304	Monsieur Sébastien Landry Téléphone : 450 930-5888 Télécopieur :	**Commande : (1846649)** 2021-02-10 8 h 19 **Transmission :** 2021-02-10 8 h 19	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan)

				2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca NEQ : 1167554717	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1850198)** 2021-02-16 8 h 10 **Transmission :** 2021-02-16 8 h 19	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 https://ventecinc.com/ NEQ : 1145668878	Monsieur Domenico A. Scirocco Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1846989)** 2021-02-10 11 h 46 **Transmission :** 2021-02-10 14 h 51	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 53 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Manufacturier Sheltec Inc 5313 Boul Cléroux Laval, QC, H7T 2E5 http://www.sheltec.ca NEQ : 1143176999	Madame BARBARA MERGL Téléphone : 450 688-9293 Télécopieur : 450 681-0775	**Commande : (1864674)** 2021-03-10 14 h 48 **Transmission :** 2021-03-10 18 h 56	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-10 14 h 48 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-10 14 h 48 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 14 h 48 - Téléchargement 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Parko Inc 3120 boul. Moïse-Vincent, suite 201 Saint-Hubert, QC, J3Z 0C4 http://www.parko.ca NEQ : 1148136253	Monsieur Ghyslain Bergeron Téléphone : 418 849-7140 Télécopieur : 418 841-1421	**Commande : (1847248)** 2021-02-10 14 h 49 **Transmission :** 2021-02-10 18 h 42	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Poralu Marine Inc 345 Boulevard Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C9 http://www.poralu.com NEQ : 1143661545	Monsieur Nicolas Décarie Téléphone : 450 491-6505 Télécopieur : 450 491-3379	**Commande : (1853593)** 2021-02-19 21 h 48 **Transmission :** 2021-02-19 21 h 48	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF

				2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	STRUCTURMARINE 12645, rue April Montréal, QC, H1B 5P6 NEQ : 1163674600	Madame Stephanie Moisan Téléphone : 514 645-4000 Télécopieur : 514 645-6396	**Commande : (1846872)** 2021-02-10 10 h 35 **Transmission :** 2021-02-10 10 h 35	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	yves becotte 360 terrasse de l intendant Trois-Rivières, QC, g8z4h8 https://www.etpopsm.com NEQ : 1167529263	Monsieur Yves Bécotte Téléphone : 514 856-5646 Télécopieur :	**Commande : (1851995)** 2021-02-18 8 h 14 **Transmission :** 2021-02-18 8 h 17	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 52 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds_GDD 1218197001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.35

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE218197001.pdf

Dossier # :1218197001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que des travaux ont eu lieu en 2016 pour reconstruire des belvédères, des passerelles et des sentiers, mais que ledit contrat a dû être résilié par le BIG en 2017. En ce qui concerne l'appel d'offres, les devis ont été modifiés afin de les simplifier et d'évacuer certaines difficultés techniques identifiés dans le premier contrat. L'appel d'offres a été d'une durée de 43 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 2 se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 30,09% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il

existe par ailleurs un écart de 49,88% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le taux d'occupation des entrepreneurs, l'explosion du coût des matériaux, le bouleversement de la chaîne d'approvisionnement en raison de la pandémie et le caractère non conventionnel du projet peuvent expliquer les écarts de prix observés. Des précisions ont été données sur l'abattage des frênes et les améliorations et simplifications apportées à l'appel d'offre initial. La Commission a fait part de ses inquiétudes à l'effet que seul le prix ait été considéré pour octroyer ce contrat, sans considération particulière pour les compétences des soumissionnaires, et ce, malgré l'historique du dossier et la complexité du projet. Au final, la Commission constate la conformité du processus d'octroi de contrat et salue le meilleur prix obtenu suite au deuxième appel d'offres, de même que l'effort de rationalisation du projet. Il s'agit certes d'un projet attendu par les citoyen.ne.s, mais la Commission se serait cependant attendue à plus de prudence et d'analyse à l'égard de la compétence des soumissionnaires dans ce projet afin d'éviter de revivre les problèmes rencontrés lors du premier appel d'offre résilié par le BIG.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE218197001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser divers projets de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18598.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	Service professionnels en Architecture et Ingénierie	1 328 789,07 $
Groupe Marchand architecture et design inc.	Service professionnels en Architecture et Ingénierie	2 777 052,11 $

2. d'autoriser une dépense de 615 876,18 $, taxes incluses (lot 1 : 199 318,36 $, taxes incluses. Lot 2 : 416 557,82 $, taxes incluses), à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et

Groupe Marchand architecture et design inc.

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-04-22 12:51

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215110001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère une partie du parc immobilier de la Ville et a sous sa responsabilité d'exploiter, d'entretenir et d'assurer le maintien des actifs. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants des projets de maintien d'actifs et de développement. La réalisation des projets immobiliers est exécutée par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.
Les présentes ententes permettent à la DGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et d'en augmenter l'efficience globale de réalisation. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, la mise à niveau d'équipements, et d'effectuer des réfections importantes ayant pour objectif d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public 21-18958 visait l'acquisition de deux ententes-cadres de services professionnels en Architecture et Ingénierie. Il a été publié dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 3 février 2021, et a offert aux soumissionnaires un délai de trente-cinq (35) jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 29 août 2021.

Trois addenda ont été émis :

Numéro addenda	Date	Contenu	Impact monétaire
1	**4 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;	Non
2	**15 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;	Non
3	**18 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 : Approuver les grilles standards d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Les présents contrats nécessitent le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

· Relevés et études préliminaires;
· Estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
· Plans et devis;
· Documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
· Documents d'appel d'offres;
· Surveillance des travaux;
· Suivis durant la période de garantie.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la liste prévisionnelle de projets, inscrite au devis, s'y trouvait à titre indicatif seulement et incluait uniquement une envergure de coût des travaux. Cette liste reflète les priorités de la DGPI au moment de la préparation de l'appel d'offres. Les choix des projets qui seront réalisés à l'intérieur de ces ententes-cadres seront effectués en début de mandat. Ces projets provenant de clients variés, incluant les Services de l'eau et de l'Environnement, pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal selon les besoins et priorités.

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels pourront être à taux horaire ou forfaitaire.

L'estimation interne est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes de ses clients. Le pourcentage utilisé pour réaliser l'estimation se base sur les ententes-cadres antérieures et l'instabilité du marché dû à la pandémie de Covid-19.

Un montant additionnel de 15 % sera ajouté en contingences aux deux ententes-cadres (600 742,59 $ taxes incluses) afin de pallier d'éventuels imprévus en cours de projet. Dans

le cadre du lot 1, le montant de 15 % équivaut à 199 318,36 $, taxes incluses et 401 424,23 $ pour le lot 2.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats s'est fait lors du comité de sélection. Une même firme pouvait soumettre une proposition pour chacun des lots (2), mais ne pouvait obtenir qu'un seul lot. Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.
Lors de l'appel d'offres, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, dont onze (11) firmes d'architecture et six (6) firmes d'ingénierie. Sur ce nombre, deux (2) ont remis une soumission pour chacun des lots.

Pour le lot 1, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD)

- Parizeau Pawulski Architectes

Pour le lot 1, il y a eu 2 offres de service soumises et elles ont été jugées conformes. Les soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Parizeau Pawulski Architecte a obtenu le meilleur pointage final pour ce lot.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 1	**NOTE INTÉRIMAIRE**	**NOTE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	74,33	0,94	1 328 789,07 $	199 318,36 $	1 528 107,43 $
GMAD	78,00	0,38	3 354 799,93 $	503 219,99 $	3 858 019,92 $
Dernière estimation réalisée			4 999 021,02 $	882 180,18 $	5 881 201,20 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 4 353 093,77 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 74,01 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					2 329 912,49 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					152,47 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 23 mars 2021, recommandent de retenir l'offre de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C pour le lot 1.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2019 et 2020. Une tendance marquée à la hausse, des taux en architecture et en ingénierie, combiné avec la pandémie de Covid-19 rend difficile l'évaluation du marché en ce moment. Le prix et les taux soumis par Parizeau Pawulski Architectes sont inattendus puisqu'ils se comparent a des taux du début des années 2010 avec des honoraires à seulement 11 % des coûts de travaux. Le Service de l'approvisionnement à communiqué avec la firme Parizeau Pawulski Architecte afin de s'assurer qu'ils ont bien compris le mandat et valider s'ils étaient en mesure de mener à bien le contrat. Cette dernière a confirmé que son équipe est prête et qu'ils attendent avec impatience un nouveau mandat avec la Ville.

L'écart entre l'estimation interne et le prix du soumissionnaire conforme s'explique par le fait que, contrairement à plusieurs firmes qui ont un carnet de commande saturé, Parizeau Pawulski Architectes avait plusieurs ententes-cadres avec la Ville qui arrivent à échéance et obtenir une entente active avec la Ville accorde une stabilité en temps de Pandémie. L'adjudicataire à donc été volontairement très compétitif dans ses prix afin d'obtenir le contrat.

Parizeau Pawulski Architectes ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
MLC ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Pour le lot 2, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD)

- Parizeau Pawulski Architectes

Pour le lot 2 il y a eu 2 offres de service soumises et elles ont été jugées conformes. Les soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Parizeau Pawulski Architecte ayant remporté le lot 1, GMAD à donc obtenu le contrat du lot 2.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 2	**NOTE INTÉRIMAIRE**	**NOTE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
GMAD	78	0,48	2 777 052,11 $	416 557,82 $	3 193 609,93 $
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	74,33	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			3 582 032,33 $	632 123,35 $	4 214 155,68 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 1 020 545,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 23,22 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*	L'enveloppe de Parizeau Pawulski n'a pas été ouverture puisqu'il a remporté le premier lot
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	L'enveloppe de Parizeau Pawulski n'a pas été ouverture puisqu'il a remporté le premier lot

Les membres du comité de sélection, tenu le 23 mars 2021, recommande de retenir l'offre de Groupe Marchand Architecture & Design Inc. pour le lot 2.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2019 et 2020. Une tendance marquée à la hausse, des taux en architecture et en ingénierie, combiné avec la pandémie de Covid-19 rend difficile l'évaluation du marché en ce moment. Le prix fournis par GMAD se retrouve plus près des limites attendues (-23 %) par la DGPI en comparaison des prix reçus en 2020 (pré pandémie).

GMAD ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Les Services EXP Inc. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Le présent dossier répond à plusieurs critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des services professionnels dépasse les 1 000 000 $ et

- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation pour le lot # 1;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour le lot # 1 et 2;

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets sous la responsabilité de la DGPI.
Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque les projets seront dans les paramètres requis, une certification LEED sera exigée. Dans le cas contraire, les principes de base LEED seront appliqués sans faire une demande de certification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet rallonger les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les variations observées sur les marchés à cause de la pandémie, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 avril 2021 : Premier passage au CE
5 mai 2021 : Présentation à la CEC
12 mai 2021 : Deuxième passage au CE
17 mai 2021 : Conseil Municipal
20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-04-12
Dominique LEBLANC LANDRY Chef d'équipe	Erlend LAMBERT Chef de division	
Tél : (514) 772-2703	**Tél :** 438 992-7383	

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-22

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 5 septembre 2019

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, RUE CLARK
BUR. 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

No de décision : 2019-DAMP-0778
N° de client : 3000817439

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 août 2019

MLC ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR FRANCIS CHARBONNEAU
2990, AV PIERRE-PÉLADEAU
BUR 400
LAVAL (QC) H7T 3B3

No de décision : 2019-DAMP-0695
N° de client : 3000386939

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MLC ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 24 juillet 2020

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
555, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUR. 1700
MONTRÉAL (QC) H2Z 1B1

Nº de décision : 2020-DAMP-1637
Nº de client : 3000971734

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, GMAD, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

Nº de décision : 2020-DAMP-1269
Nº de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 21-18598
Numéro de référence : 1447821
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi. Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1844238)** 2021-02-05 10 h 49 **Transmission :** 2021-02-05 10 h 49	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 10 h 49 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Madame Claire Cabot Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1850348)** 2021-02-16 9 h 43 **Transmission :** 2021-02-16 9 h 43	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-16 9 h 43 - Téléchargement 3453378 - 21-18598

				ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-16 9 h 43 - Téléchargement 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Atelier Urban Face inc. 220 avenue des Pins 6 Montréal, QC, H2W 1R9 https://www.atelierurbanface.ca NEQ : 1161741609	Madame Sylvie Perrault Téléphone : 514 931-9168 Télécopieur :	**Commande : (1845257)** 2021-02-08 12 h 45 **Transmission :** 2021-02-08 12 h 45	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-08 12 h 45 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Beaupré Michaud et Associés, Architectes 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal, QC, H2W 1Y5 http://bmaarchitectes.com/ NEQ : 3341668880	Monsieur Menaud Lapointe Téléphone : 514 849-5617 Télécopieur : 514 849-5879	**Commande : (1843484)** 2021-02-04 11 h 49 **Transmission :** 2021-02-04 11 h 49	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-

				Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bouthillette Parizeau Inc. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal, QC, H2P 2R8 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1843180)** 2021-02-04 9 h 08 **Transmission :** 2021-02-04 9 h 08	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CIMA+s.e.n.c. 2147 de la Province Longueuil, QC, j4g 1y6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1845982)** 2021-02-09 10 h 19 **Transmission :** 2021-02-09 10 h 19	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-09 10 h 19 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Cimaise. 4000, rue St-Ambroise bureau 395 Montréal, QC, H4C 2C7 http://www.cimaise.com NEQ : 1162634092	Monsieur François Guignard Téléphone : 514 272-8125 Télécopieur : 514 274-4756	**Commande : (1843256)** 2021-02-04 9 h 52 **Transmission :** 2021-02-04 9 h 52	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Espace symbiose architecture Inc. 95 rue Beaudry Nord Joliette, QC, J6E 6A4 NEQ : 1168396944	Madame Claire Cabot Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1843572)** 2021-02-04 13 h 23 **Transmission :** 2021-02-04 13 h 23	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Figurr collectif d'architectes 3550 St-Antoine Ouest Montréal, QC, H4A1S9 NEQ : 1149267263	Monsieur Michelle Carangi Téléphone : 514 861-5122 Télécopieur : 514 861-	**Commande : (1842820)** 2021-02-03 15 h 06 **Transmission :** 2021-02-03 15 h 06	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA

		5383		No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1843777)** 2021-02-04 15 h 34 **Transmission :** 2021-02-04 15 h 34	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1843144)** 2021-02-04 8 h 48 **Transmission :** 2021-02-04 8 h 48	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse

				2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca NEQ : 1164690340	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1844350)** 2021-02-05 12 h **Transmission :** 2021-02-05 12 h	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 12 h - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1843457)** 2021-02-04 11 h 34 **Transmission :** 2021-02-04 11 h 34	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Parizeau Pawulski Architectes			3445132 - 21-18598

☐	(9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1844078)** 2021-02-05 9 h 13 **Transmission :** 2021-02-05 9 h 13	ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 9 h 13 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Riopel & Associés 777, rue de la Commune Ouest bureau 400 Montréal, QC, H3C 1Y1 http://www.riopel-associes.com NEQ : 1163438360	Madame Sylvie St-Martin Téléphone : 514 521-2138 Télécopieur : 514 521-2139	**Commande : (1843277)** 2021-02-04 10 h 01 **Transmission :** 2021-02-04 10 h 01	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 23 - Télécopie 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Télécopie 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 05 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	SID LEE architecture inc. 2050-1 Place Ville Marie Montréal, QC, H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com NEQ : 1165658882	Madame Jacinthe De Guire Téléphone : 514 224-7634 Télécopieur :	**Commande : (1851555)** 2021-02-17 12 h 47 **Transmission :** 2021-02-17 12 h 47	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-17 12 h 47 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA

				No2_Question-Réponse 2021-02-17 12 h 47 - Téléchargement 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1843505)** 2021-02-04 12 h 13 **Transmission :** 2021-02-04 12 h 13	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- Aide en ligne
- Formation en ligne
- Glossaire
- Plan du site
- Accessibilité
- UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

- Grille des tarifs
- Contactez-nous
- Nouvelles
- Marchés publics hors Québec
- Registre des entreprises non admissibles
- Autorité des marchés publics
- Autorité des marchés financiers

À propos

- À propos de SEAO
- Info et publicité sur Constructo
- Conditions d'utilisation
- Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec

CGI

tc MEDIA

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18598 SEAO _ Liste des commandes.pdf

21-18598 TABLEAU_Résultat Global Final _ LOT 1.pdf

21-18598 TABLEAU_Résultat Global Final LOT2.pdf

21-18598 Intervention Nouvelle Appel D'offres LOT1.pdf

21-18598 Intervention Nouvelle Appel D'offres LOT2.pdfPV 21-18598.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18598 — No du GDD : 1215110001

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 9 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 9 - 3 - 2021

Date du comité de sélection : 23 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,76

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 9 - 2021

Date d'échéance révisée : 5 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand Architecture & Design Inc	3 354 799,93 $		
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	1 328 789,07 $		1

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des QUINZE (15) autres firmes détentrices du cahier des charges:4, délai court, 2 devis pas clair, 5 n'avait pas la capacité, 4 n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 13 - 4 - 2021

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18598 — No du GDD : 1215110001

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 9 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 9 - 3 - 2021

Date du comité de sélection : 23 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 11,76

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Parizeau Pawulski Architectes	Adjudicataire lot 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 9 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	2 777 052,11 $	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : Groupe Marchand Architecture & Design Inc. ayant devenu la seule firme conforme pour le contrat 2. Des QUINZE (15) autres firmes détentrices du cahier des charges:4, délai court, 2 devis pas clair, 5 n'avait pas la capacité, 4 n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 13 - 4 - 2021

21-18598 - Services Professionnels
en Architecture et ingénierie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	3,67	15,33	24,00	11,00	24,00	78,00	3 354 799,93 $	**0,38**	**2**
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	3,67	14,67	22,00	11,67	22,33	74,33	1 328 789,07 $	**0,94**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**								

Comité	LOT 1
Date	**mardi 23-03-2021**
Heure	**15 h 30**
Lieu	**Via vidéo conférence**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

21-18598 - Services Professionnels en Architecture et ingénierie

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	3,67	15,33	24,00	11,00	24,00	78,00	2 777 052,11 $	**0,46**	**1**
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	3,67	14,67	22,00	11,67	22,33	74,33		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**								

Comité — **LOT 2**

Date	**mardi 23-03-2021**
Heure	**15 h 30**
Lieu	**Via vidéo conférence**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE215110001.pdf

Dossier # :1215110001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le SGPI, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats visent la réalisation de divers projets de mise aux normes et de mise à niveau d'équipements visant à

assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier de la Ville. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir deux soumissions, qui se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 74,01% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1 et de 23,22% favorable à la Ville pour le Lot 2. Également, il existe un écart de prix de 152,47% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot 1.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les prix des soumissionnaires n'ont pas été indexés aux prix du marché et que l'adjudicataire a déjà eu des contrats similaires avec la Ville, et ce, à sa satisfaction. L'adjudicataire a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux à effectuer. La Commission constate que peu de détails sont donnés sur les raisons expliquant le peu de soumissions reçues (2) compte tenu du nombre élevé de preneurs du cahier de charges (17) et invite le Service de l'approvisionnement à expliciter ces motifs autant que faire se peut dans ses sommaires décisionnels ultérieurs. La Commission se dit satisfaite de la réception d'un prix avantageux pour ce contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE215110001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service en plomb, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose -de-Lima et l'avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 923 872,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10348;

2. d'autoriser un montant de 517 819,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant de 372 870,48 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser une dépense de 570 561,16 $, taxes incluses (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 53 371,50 $), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Westmount en vertu de l'entente;

5. d'autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,60 % par l'agglomération pour un montant de 3 736 113,80 $, taxes incluses, et sera assumée à 4,41 % par la ville centrale pour un montant de 212 302,68 $, taxes incluses, et sera assumée à 3,37 % par les citoyens pour le remplacement des entrées de service en plomb pour un montant de 162 112,23 $, taxes incluses, et sera assumée à 11,85 % par la Ville de Westmount pour un montant de 570 561,14 $, taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:01

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214656002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La conduite principale d'aqueduc de 750 mm de diamètre en béton précontraint à cylindre d'acier de type (C301) sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, a subi un bris majeur en août 2016. À la suite de ce bris, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à une auscultation de la conduite en mai 2017 afin de valider son état réel. Les résultats d'auscultation de cette conduite ont révélé la présence de plusieurs tuyaux endommagés; près de 22 % des tuyaux sont endommagés sur ce tronçon de 500 mètres. Compte tenu de l'état de la conduite et dans le but d'éliminer tout risque associé à un autre bris, la DEP a décidé de procéder à sa reconstruction. Ces travaux sont prioritaires pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des secteurs Saint-Henri, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Ce tronçon de la rue Saint-Antoine Ouest est partagé par la Ville de Montréal (côté sud) et par la Ville de Westmount (côté nord). Les bâtiments des deux côtés de la rue Saint-Antoine Ouest sont branchés sur la même conduite d'eau secondaire de 300 mm. Dans le cadre des travaux de la DEP, la Direction des réseaux d'eau (DRE) compte remplacer les entrées de service en plomb qui se trouvent du côté sud de la rue. Dans un souci de limiter les impacts des travaux sur le voisinage, la Ville de Westmount souhaite également profiter des travaux de la DEP pour effectuer des travaux de remplacement de leurs entrées de service en plomb branchées sur la même conduite d'eau secondaire de 300 mm.

La DEP, agissant en tant qu'exécutante du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. Tout au long des travaux, la DEP utilisera les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et complétera le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive S-DRE-SE-D-2020-001 et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, tous les livrables seront transmis aux différents partenaires et les plans finaux seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres public n° 10348 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 janvier 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mars 2021. La durée initiale de publication était de 29 jours calendaires, mais cette durée a été prolongée de 7 jours calendaires à la suite du report de la date d'ouverture.

Six addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres et des réponses aux questions.

Addenda	Date	Objet
1	11-02-2021	• Modifications à la section 3 (Clauses administratives spéciales), à la section 4 (Clauses techniques DTSI-O) et au formulaire de soumission, en raison des nouveaux articles en lien avec les remplacements des entrées de service en plomb • Modification au plan 18A32TR01-02 • Réponses aux questions
2	15-02-2021	• Modification au devis circulation (DTSI-M)
3	18-02-2021	• Réponses aux questions
4	19-02-2021	• Report de la date d'ouverture au 02/03/2021 • Réémission du formulaire de soumission • Réponses aux questions
5	22-02-2021	• Modifications à la section 3 (Clauses administratives spéciales)
6	26-02-2021	• Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

DESCRIPTION

Les travaux de reconstruction de la conduite de 750 mm de diamètre sur la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sont localisés dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- La reconstruction de la conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sur 515 m.lin;
- La disjonction du raccordement de la conduite principale de 350 mm de diamètre de la conduite secondaire de 300 mm et son raccordement sur la conduite principale de 750 mm de diamètre dans une nouvelle chambre de raccordement;
- La construction de deux chambres de vidange préfabriquées;
- L'enlèvement de trois chambres de raccordement aux intersections avec la rue Bel-Air et l'avenue Greene;
- La construction de deux chambres de raccordement aux intersections avec l'avenue Brewster et l'avenue Greene;
- La reconstruction de la chambre de mesure de débit située à l'intersection de la rue Marin ;
- Le remplacement jusqu'à l'intérieur des immeubles, de quatorze entrées de service d'eau en plomb de 50 mm ou moins du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest (côté Ville de Montréal);
- Le remplacement de vingt-huit entrées de service d'eau en plomb, de six branchements d'eau et de deux poteaux d'incendie du côté nord de la rue Saint-Antoine Ouest (côté Ville de Westmount);
- L'installation d'un réseau d'alimentation temporaire et protection contre incendie;
- La reconstruction de deux sections d'égout unitaire;
- La réfection de surfaces : une réfection temporaire au-dessus des tranchées sera réalisée.

Des interventions ponctuelles en lien avec les travaux de la Ville de Montréal sont prévues sur le réseau de Bell-Canada telles que, la reconstruction au besoin de conduits et de massifs.

Un plan de localisation est joint au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 120 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le mois de juillet 2021.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 517 819,24 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,20 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts ainsi que de marquage et de signalisation. Des frais incidents sont également prévus pour la surveillance des travaux, la surveillance en circulation et la surveillance environnementale ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres. Ainsi, plusieurs rencontres ont été tenues afin de permettre à chacun des intervenants d'établir ses besoins. Le projet a été planifié en lien avec d'autres travaux du secteur et s'inscrit dans une séquence globale. La Division AGIR, l'arrondissement et la Direction de la mobilité ont été impliqués dans la planification des entraves.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la

Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10348, il y a eu quinze preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et six soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des neuf preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- Trois preneurs sont des fournisseurs;

- Six preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Une analyse des prix des six soumissions reçues a été effectuée. Cependant, l'analyse de la conformité n'a été faite que sur les deux plus basses soumissions conformément à l'article 3.2.2 du guide d'élaboration des appels d'offres, d'adjudication de contrats et de gestion contractuelle. L'Entrepreneur Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.	3 923 872.78 $	n/a	3 923 872.78 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	4 930 804,95 $	n/a	4 930 804,95 $
CEGERCO	5 173 875,00 $	n/a	5 173 875,00 $
Roxboro Excavation	5 387 000,00 $	n/a	5 387 000,00 $
Cogenex inc.	5 479 107,76 $	n/a	5 479 107,76 $
Demix Construction inc.	6 192 403,69 $	n/a	6 192 403,69 $
Dernière estimation réalisée ($)	5 127 841,93 $	n/a	5 127 841,93 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(1 203 969,15) $ -23,48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 006 932,17$ 25,66 %

L'estimation de la soumission effectuée par la DEP a été établie avant l'appel d'offres et a été révisée pendant la période d'appel d'offres.

L'analyse des soumissions réalisée par la DEP a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart favorable de 1 203 969,15 $,
soit 23,48 %, taxes incluses, par rapport à l'estimation.

97,74 % des écarts se trouve dans les items suivants:

- 51,59 % des écarts, soit un montant 621 107,60 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II -1A-1306 : Conduite d'eau proposée 750 mm en béton-acier (tranchée unique);

- 16,17 % des écarts, soit un montant de 194 709,47 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-4201 et II-1A-4802 relatifs au remplacement de branchements d'eau de 50 mm et moins sur conduite existante;
- 29,98 % des écarts, soit un montant de 360 961,60 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-5302, II-1A-5307, II-1A-5308, et II-1A-5709 relatifs à la reconstruction des chambres de vannes.

Le reste des écarts, soit 27 190,48 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

L'écart entre le soumissionnaire conforme ayant soumis le deuxième plus bas prix et le soumissionnaire recommandé est de 1 006 932,17 $, soit 25,66 %, taxes incluses.

98,87 % des écarts se trouve dans les items suivants :

- 30,31 % des écarts, soit un montant de 305 156,30 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-1306 : Conduite d'eau proposée 750 mm en béton-acier (tranchée unique);
- 29,43 % des écarts, soit un montant de 296 340,47 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-4201 relatif au remplacement de branchements d'eau de 50 mm et moins sur conduite existante;
- 21,45 % des écarts, soit un montant de 215 978,12 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-5302, II-1A-5307, II-1A-5308, et II-1A-5709 relatifs à la reconstruction des chambres de vannes;
- 17,68 % des écarts, soit un montant de 178 070,98 $, taxes incluses, se trouve dans les items généraux à savoir : II-IS-1100, II-AS-1307, II-AS-1400 et II-AS-1500.

Le reste des écarts, soit 11 386,30 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L`adjudicataire recommandé, Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 octobre 2020 et un renouvellement a été demandé le 26 juin 2020 respectant le 90 jours. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le service de l'eau recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, pour les critères suivants :

contrat d'exécution de travaux de plus de 2M$ pour lequel :

- il existe un écart de plus de 20% entre la soumission interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- il existe un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 4 814 562,49 $, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, de contingences et d'incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

- Le contrat avec Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour un montant de 3 923 872,78 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (13,20 % du coût du contrat) de 517 819,24 $, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (9,5 % du coût du contrat) de 372 870,48 $, taxes incluses.

Les coûts des travaux seront assumés par la DEP, la DRE, Bell-Canada et la Ville de Westmount.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

DÉPENSES ASSUMÉES par la DEP

La dépense de ce contrat sera assumée à 78,69 % par la DEP, cela représente 3 087 697,35 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 12 %, soit 370 523,68 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 9 %, soit 277 892,76 $, taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DEP est de 3 736 113,79 $, soit une dépense de 3 411 569,89 $ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG-20-015

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE - Entrée de service en plomb partie publique

La dépense de ce contrat sera assumée à 4,72 % par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté public, cela représente un montant de 166 664,29 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 24 999,64 $ (11 %), taxes incluses, pour les frais contingents et de 35 803,07 $ (21,48 %), taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DRE - partie publique est de 227 467,00 $, soit une dépense de 207 707,69 $ nette de ristourne qui sera assumée par les règlements d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE - Entrée de service en plomb partie privée

La dépense de ce contrat sera assumée à 3,05 % par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé, cela représente un montant de 122 456,60 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 24 491,32 $ (17 %), taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale de la DRE - partie privée est de 146 947,92 $, soit une dépense de 134 183,04 $ nette de ristourne qui sera facturée aux citoyens concernés, conformément au règlement d'emprunt # 20-030.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par Bell Canada

La dépense de ce contrat sera assumée à 2,96 % par Bell, cela représente 116 063,16 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit un montant de 11 606,32 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 5 803,16 $, taxes incluses, pour les frais incidents. La dépense totale est de 133 472,64 $, soit une dépense de 121 878,30 $ nette de ristourne.

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 133 472,64 $, taxes incluses, (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $), ce qui représente un montant de 121 878,31 $ net de ristourne.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la Ville de Westmount

La dépense de ce contrat sera assumée à 10,98 % par la Ville de Westmount, cela représente un montant de 430 991,38 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 20 %, soit un montant de 86 198,28 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 53 371,50 $, taxes incluses pour les frais incidents. La dépense totale est de 570 561,16 $, soit une dépense de 520 998,39 $ nette de ristourne.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

De plus, les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (Directive S-DRE-SE -D-2020-001) s’inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque de conflit avec d'autres projets planifiés par le SUM, tel que le réseau express vélo (REV);
- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit du 2 mars 2021 au 30 juin 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l’expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec la Ville de Westmount.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
- Octroi de contrat : 20 mai 2021
- Mobilisation en chantier : Juillet 2021
- Délai contractuel : 120 jours
- Fin des travaux : Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Normand HACHEY, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 12 avril 2021
Roger KANYINDA, 6 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur chargé de projets

Tél : 514 292-1368
Serge Martin Paul,
Chef de section
514-510-4417
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 868-4028

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-14

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL
SECTION GESTION D'ACTIFS, PROJETS ET ENTRETIEN

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

CONTRAT: 18A32TR01

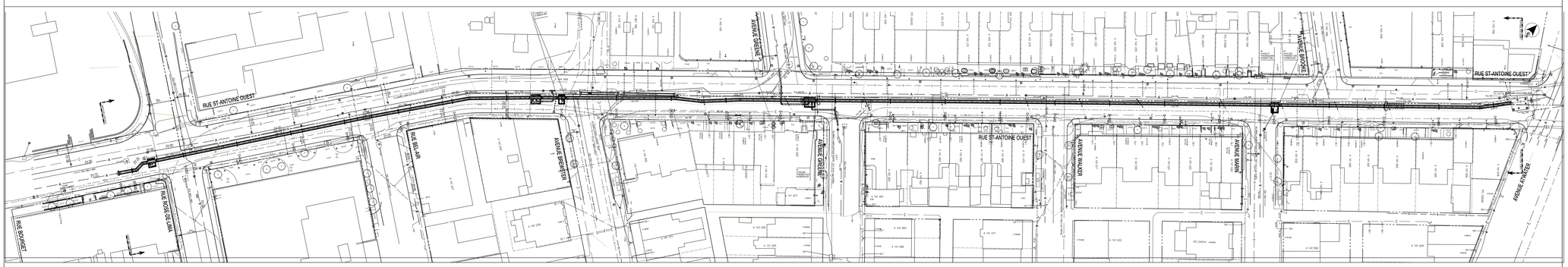

Orientation

Repère géodésique

RUE / RUE
ALTITUDE : XX.XXXm
(LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Feuillet : 00

Référence(s)

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE :
1HE3834_CARTO.DGN / 1HE3833_CADVIL.DGN
WESTMOUNT-EGOUT.DGN
WESTMOUNT_AQU.DGN
CSEM_février_2017.DWG
PLAN(S) ET PROFIL(S) :
M-v
M-3WESTMOUNT
I 41687-2
I 41687-3
I 41687-4
2533-G-96
1342-S-163
1957-Z-20
PLAN(S) AQUEDUC PRINCIPAL :
1109-EGA-06
1111-EGA-09
PLAN(S) DE POSE :
PLAN(S) ÉGOUT(S) :
PLAN(S) AQUEDUC SECONDAIRE :
ÉTUDE(S) HYDRAULIQUE(S) :
RELEVÉ DE TERRAIN :

Note(s) :

-

Émission(s)

Émission	Description	Date	Par
1	Émis pour soumission	2021/03/18	HK

Plan de localisation

PLAN CLÉ



Surveillance

Ingénieur :
Prénom Nom, ing.
Surveillant :
Prénom Nom, ag. tech.
Prénom Nom, ag. tech.

Intervenants

Préparé par :
Hakim Kamel, ag. tech.
Dessiné par :
Hakim Kamel, ag. tech.
Vérifié par :
Lakhdar Khadir, ing.

Sceaux :

Projet :

18A32TR01

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

Titre du plan :

LOCALISATION

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Gestion des actifs, projets et entretien

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle :

Plan no : **18A32TR01-00**

Soumission : **10348**

Cartouche révisé le : 2018-10-11 FORMAT : A0

180117-scrs-st-antoine-relevé_18A32-1_20210208.dgn 2021-03-18 08:42:58 "CHEMIN=S:\Proj\Construction\13.02_Aqueduc\Egout\01_Construction\Amenagement\Contrats\18A32_Saint-Antoine (A-213-2)\6. Plans\6.1-Avant soumission\C-Feuillets\"

Montréal

SOUMISSION 10348 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
Saint-Antoine O., de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater	Les travaux sont répartis en 2 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 75 jours - 2021 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Saint-Antoine O. entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h00; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement la chaussée, d'un côté à la fois de la rue Saint-Antoine O. entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater avec maintien de deux (2) voies de circulation selon le marquage existant; - Dans le cas où l'installation du réseau d'eau temporaire implique une excavation transversale dans la chaussée, l'Entrepreneur doit maintenir en tout temps une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 4 mètres en direction ouest sur la rue Saint-Antoine Ouest. **PHASE 1A** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection Saint-Antoine / Rose-de-Lima: **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h (partie ouest); vendredi 22h30 à lundi 5h (centre de l'intersection); **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre les rues Rose-de-Lima et Bel-Air; - Fermer complètement la bretelle de sortie de l'A720-E de fin de semaine et maintenir la voie réservée avec obligation de virage à droite vers la rue Saint-Antoine O. direction ouest (travaux au centre de l'intersection). **PHASE 1B** : Travaux de conduites d'eau et d'égout, et de remplacement d'entrées de service sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 22h à lundi 5h (intersection Saint-Antoine O. / Bel-Air); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene; - Lorsque requis, fermer complètement la rue Bel-Air et l'avenue Brewster avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1C** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection Saint-Antoine / Greene: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 12h à lundi 5h (fermeture complète de Saint-Antoine O.); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Brewster et l'avenue Walker; - Fermer complètement l'avenue Greene entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Antoine O. avec maintien de la circulation locale et mise à double sens; **Travaux lors du raccordement transversal :** - Fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater de fin de semaine et mettre le tronçon entre la rue Bel-Air et l'avenue Greene à double sens; - Fermer complètement l'avenue Greene entre la rue Saint-Jacques et la rue Prospect avec maintien de la circulation locale et fermer complètement de la direction sud; maintenir une voie en direction nord entre la rue Prospect et le boulevard Dorchester; - Fermer complètement les avenues Brewster, Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens.

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
	PHASE 1D : Travaux de conduites d'eau sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater; - Lorsque requis, fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1E** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 12h à lundi 5h (fermeture complète de Saint-Antoine O.); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene; - S'il n'est pas possible de maintenir une voie d'une largeur minimale de 4m, fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater de fin de semaine avec maintien de la circulation locale; - Lorsque requis, fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1F** : Travaux de conduites d'eau et de remplacement d'entrées de service sur la rue Saint-Antoine entre l'avenue Brooke et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Vendredi 12h à lundi 5h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater; - Fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens; - Fermer complètement l'avenue Brooke avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 2A** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene: **Horaire de travail** : Lundi à samedi de 7h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene. **PHASE 2B** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté nord de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater. **Horaire de travail** : Lundi à samedi de 7h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater. L'Entrepreneur est autorisé à installer un (1) PMVM sur l'avenue Atwater, en amont du boulevard René-Lévesque O. pour la direction sud et (1) PMVM sur la rue Saint-Antoine O. en amont de l'avenue Atwater pour la direction ouest; L'Entrepreneur doit abaisser la vitesse à 30km/h.

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur. - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICE D'EAU

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6

Ci-après appelée « **MONTRÉAL** »

ET : **VILLE DE WESTMOUNT**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 4333 , rue Sherbrooke Ouest à Westmount, province de Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par Me Andrew Brownstein, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro 2021-02-21

Ci-après appelée « **WESTMOUNT** »

Ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le territoire des municipalités parties à l'entente constitue en partie l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c. E-20-001;

ATTENDU QUE Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, localisées sous la rue St-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de Montréal pour remplacer ses entrées de service d'eau et a demandé à la Ville de Montréal d'intégrer le tout à son contrat de travaux ;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb du côté sud de la rue relèvent de la compétence de MONTRÉAL et que cette dernière désire procéder à tels travaux (ci-après le « PROJET »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4 ;

ATTENDU QUE les entrées de service d'eau branchées sur la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre situées du côté nord de la rue, soit sur le territoire de WESTMOUNT relèvent de la compétence de cette dernière et qu'elle désire procéder à leur remplacement (ci-après l' « OUVRAGE »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux de remplacement des entrées de service d'eau de WESTMOUNT soient effectués en même temps que les travaux sur les conduites d'eau sous la responsabilité de Montréal ;

ATTENDU QUE les PARTIES reconnaissent la nécessité de conclure une entente spécifique entre elles relative à la réalisation de l'OUVRAGE incluant les études et expertises techniques requises pour mener à bien ce PROJET, ainsi que la répartition des obligations et des coûts en vue de la réalisation de l'OUVRAGE ;

ATTENDU QUE l'adoption le 5 décembre 2019 de la *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, modifie la *Loi sur les cités et villes* et que l'article 572.1 permet à deux municipalités de s'unir pour poser des actes reliés à un contrat d'exécution de travaux ou de services;

ATTENDU QUE WESTMOUNT désire mandater MONTRÉAL pour agir à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément aux conditions et modalités du partage des obligations prévues aux présentes ;

ATTENDU QUE MONTRÉAL et WESTMOUNT ont respectivement adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles s'en sont respectivement remis une copie.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes mentionnés aux présentes font partie intégrante de la présente entente et lient les PARTIES au même titre que les articles ci-dessous. Les annexes sont :

a) Annexe A : la copie conforme de la résolution de MONTRÉAL;

b) Annexe B : la copie conforme de la résolution de WESTMOUNT;

c) Annexe C : le plan de localisation des travaux ;

d) Annexe D : tableau de partage des responsabilités.

Les PARTIES déclarent avoir pris connaissance des annexes et les acceptent. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de l'entente a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir les conditions et les modalités du partage des obligations des PARTIES pour la réalisation de l'OUVRAGE qui sera exécuté dans le cadre du PROJET, comprenant les services professionnels, les expertises et les travaux requis pour sa réalisation.

3. MANDAT

Par la présente, WESTMOUNT mandate MONTRÉAL, qui accepte, pour la représenter dans le cadre du processus contractuel, incluant l'octroi et l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE. Les PARTIES conviennent que les règles d'adjudication des contrats seront celles applicables à MONTRÉAL, incluant son *Règlement sur la gestion contractuelle*. .

Après l'ouverture des soumissions pour les travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE, Montréal confirmera à WESTMOUNT le montant nécessaire pour les travaux relatifs à l'OUVRAGE. À la réception de cette information, WESTMOUNT s'engage à faire diligence pour demander à l'instance compétente de voter les crédits à ces fins, lesquels seront alors considérés comme faisant partie intégrante des présentes.

Ce mandat est donc conditionnel à l'obtention par WESTMOUNT, préalablement à l'octroi des travaux relatifs à l'OUVRAGE, d'une résolution de l'instance compétente autorisant les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux relatifs à l'OUVRAGE, aux fins de l'octroi du contrat par MONTRÉAL.

WESTMOUNT reconnaît qu'une fois adoptée la résolution de l'instance compétente ci-dessus mentionnée, elle est liée à MONTRÉAL concernant les travaux pour la conception et la réalisation de l'OUVRAGE comme si elle était elle-même partie à tout contrat octroyé par MONTRÉAL dans le cadre de la réalisation du PROJET. Tout contrat pour la réalisation de l'OUVRAGE, ce qui inclut tout appel d'offres, doit être soumis préalablement à WESTMOUNT pour vérification et acceptation. Toute modification subséquente à la vérification par WESTMOUNT doit faire l'objet d'une nouvelle vérification par WESTMOUNT.

Si le montant de la soumission dépasse de 20% l'estimation pour la réalisation de l'OUVRAGE. WESTMOUNT se réserve le droit de ne pas octroyer la portion de ses travaux. Le cas échéant, MONTRÉAL réalisera les travaux sans la portion de WESTMOUNT.

4. DÉFINITIONS

Les termes et les expressions suivants de la présente entente ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

« FOURNISSEUR » : désigne toute firme, toute entreprise, toute société privée ou toute compagnie de services publics mandatée par MONTRÉAL pour dispenser les services professionnels et pour exécuter les travaux.

« PROJET » : désigne les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb du côté sud, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sur le territoire de la Ville de Montréal;

« OUVRAGE » : désigne les travaux de remplacement des entrées de service d'eau et d'une borne d'incendie branchées sur la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre. Celles-ci sont localisées dans la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater et sont sous la juridiction de WESTMOUNT, et consistent principalement en ce qui suit :

- l'enlèvement des déblais en place de la ligne d'infrastructure de l'élément de surface jusqu'à l'élévation du fond de l'excavation ;
- l'enlèvement du branchement d'eau, des raccords et des accessoires existants lorsqu'ils sont dans la même excavation que le branchement d'eau proposé ;
- l'installation du branchement d'eau proposé en excavation jusqu'à 450 mm derrière la ligne de propriété, lorsque cela est possible ;
- le raccordement à la conduite d'eau existante ;
- le raccordement au branchement d'eau existant ;
- la réfection temporaire en enrobé bitumineux aux endroits des tranchées des trottoirs et de la chaussée.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Les PARTIES conviennent que WESTMOUNT assumera cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément à l'Annexe D.

Aux fins de la présente entente, les coûts réels représentent le coût de tous les services professionnels, expertises et travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE.

Le coût réel pour les services professionnels et expertises pour la conception et la surveillance des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont les crédits autorisés par WESTMOUNT aux fins des présentes.

Le coût réel pour l'exécution des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont ceux qui auront été approuvés par l'instance compétente de WESTMOUNT, conformément à l'article 3 des présentes.

5.2 Tout dépassement des coûts réels indiqués au paragraphe 5.1 doit être préalablement approuvé par WESTMOUNT, autant ceux liés aux travaux que ceux liés aux services professionnels, expertises ou ordres de changement relatifs aux travaux de l'OUVRAGE. À défaut pour MONTRÉAL d'obtenir le consentement écrit préalable de WESTMOUNT, cette dernière se réserve le droit de ne pas assumer les coûts inhérents à ces changements.

6. OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1 D'une part, pour la réalisation du PROJET, WESTMOUNT s'engage à :

a) collaborer avec MONTRÉAL à toutes les étapes qui concernent l'OUVRAGE;

b) assumer cent pour cent (100%) du coût des services professionnels, des expertises, de la surveillance de chantier et des travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE;

Le paiement du coût des services professionnels, des expertises et des travaux que WESTMOUNT assume en vertu des présentes, incluant les taxes applicables, se fera

sur la base des pièces justificatives et des décomptes progressifs et finaux que MONTRÉAL aura préparés et que WESTMOUNT aura approuvés;

WESTMOUNT paiera directement à MONTRÉAL, dans les soixante (60) jours de leur réception, les factures qui lui seront adressées par MONTRÉAL ;

WESTMOUNT émettra ses chèques à l'ordre de MONTRÉAL ;

c) participer au comité de coordination présidé par MONTRÉAL et dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement du PROJET incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts.

6.2 D'autre part, pour la réalisation du PROJET, MONTRÉAL s'engage à :

a. préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, les études, les plans, les devis et cahier de charges, de même que les estimations pour la réalisation de l'OUVRAGE ;

b. Indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL est mandatée pour représenter WESTMOUNT dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE ;

c. préparer un bordereau de soumission qui distinguera les travaux de l'OUVRAGE des autres travaux et indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL se réserve le droit de retirer et de ne pas octroyer le contrat avec la portion des travaux concernant l'OUVRAGE;

d. réaliser ou à faire réaliser l'OUVRAGE, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi et aux termes du mandat plus spécifiquement détaillé à l'article 3 des présentes;

e. assumer ou à faire assumer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres, lorsque requis par la loi, la surveillance et le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et de leur mise en œuvre pour la réalisation de l'OUVRAGE ;

f. MONTRÉAL paiera directement le coût des expertises, des services professionnels et des travaux de l'OUVRAGE que WESTMOUNT aura dûment approuvés et qui lui seront facturés par les FOURNISSEURS qu'elle aura retenus à titre de donneur d'ouvrage, et ce, dans les trente (30) jours de la réception de toute facture à cet effet;

g. MONTRÉAL transmettra à WESTMOUNT toute facture représentant sa contribution financière en vertu des présentes avec les pièces justificatives à l'appui afin que WESTMOUNT puisse payer MONTRÉAL conformément à l'article 6.1 b) des présentes ;

h. faire approuver par WESTMOUNT, en lui accordant un délai de trois (3) jours ouvrables pour donner son approbation :

i) tous les documents préparés en vertu du paragraphe a) du présent article ;

ii) toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe a) du présent article, et ce, préalablement à la mise en œuvre des travaux visés par ces modifications ;

iii) les prix obtenus des FOURNISSEURS à la suite d'un appel d'offres lancé en vertu des paragraphes c) et d) du présent article, avant d'octroyer le contrat ;

iv) les ordres de changements relatifs à l'OUVRAGE survenant en cours d'exécution des travaux, jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux ;

i. accorder en tout temps à WESTMOUNT un droit de regard et de surveillance sur les travaux de l'OUVRAGE, avec accès au chantier ;

j. remettre à WESTMOUNT dans les quatre-vingt-dix (90) jours à la suite de l'acceptation finale des travaux :

AB

i) une copie électronique des plans de construction révisés « Tels que construits », des dessins d'atelier et des plans finaux pour l'OUVRAGE ;

ii) une copie électronique des devis finaux de l'OUVRAGE ;

iii) une copie électronique (version non modifiable) des documents de chantier ;

iv) une copie électronique des documents attestant son acceptation des travaux ;

k. présider un comité de coordination dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement des travaux incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts ;

l. indiquer dans les documents d'appel d'offres que toutes les garanties et assurances demandées doivent être délivrées au nom de WESTMOUNT et de MONTRÉAL ;

m. indiquer dans les documents d'appel d'offres que le Décret 1049-2013 et le Décret 795-2014 s'appliquent aux travaux de WESTMOUNT relatifs à l'OUVRAGE et que tout entrepreneur et sous-contractant qui exécuteront ces travaux devront détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) si la dépense est supérieure au seuil prévu au Décret applicable pour les travaux visés;

n. effectuer l'analyse des plaintes et des questions reçues des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres et les traiter conformément à la procédure de réception des plaintes en vigueur à MONTRÉAL. Le représentant de WESTMOUNT devra collaborer avec MONTRÉAL le cas échéant ;

o. traiter les demandes de réclamations occasionnées par l'OUVRAGE en conformité avec la Loi sur les cités et Villes. La personne ressource à cet effet sera le Chef de division - Bureau des réclamations, pouvant être joint à l'adresse suivante : francis.lavallee@montreal.ca (avec copie à : anik.millier@montreal.ca) ;

p. accuser réception des demandes dès que raisonnablement possible.

7. MAÎTRE D'OUVRAGE

Les PARTIES conviennent que, conformément à la présente entente, MONTRÉAL sera le maître d'ouvrage des travaux pour la réalisation de l'OUVRAGE.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des PARTIES prévues aux présentes auront été réalisées.

9. GESTIONNAIRE DU CONTRAT

Dans le but de faciliter la gestion de la présente entente, MONTRÉAL désigne le _____ à titre de gestionnaire de celle-ci. WESTMOUNT désigne quant à elle, et aux mêmes fins, M. Cristian Sipos. Toute demande ou correspondance par voie électronique ou autrement doit être adressée au gestionnaire de l'entente. Ceux-ci peuvent toutefois désigner une autre personne pour les représenter.

10. DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 La présente entente lie les PARTIES, leurs successeurs et ayants droit respectifs.

10.2 Tout avis ou communication en vertu de la présente entente doit être écrit et est réputé dûment donné si expédié par courrier recommandé, par poste prioritaire ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Pour MONTRÉAL

Ville de Montréal

À l'attention de :

Avec copie à Me Yves Saindon - greffier
Hôtel de Ville

275, rue Notre-Dame Est
MONTRÉAL (QC) H2Y 1C6

Télécopieur : 514 -872-5655

Pour WESTMOUNT

Ville de Westmount

À l'attention de : Elisa Gaetano,
directrice du Service du génie
1 rue Bethune
WESTMOUNT (QC) H3Z 2L2
Télécopieur : 514-989-5313

Avec copie à Me Andrew Brownstein
Hôtel de Ville
4333 rue Sherbrooke Ouest
WESTMOUNT (QC) H3Z 1E2
Télécopieur : 514-989-5270

10.3 La présente entente est interprétée selon les lois de la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

À MONTRÉAL, ce ___ jour de _____ 2020

« **MONTRÉAL** »

_____
Me Yves Saindon, greffier

À WESTMOUNT, ce 1er jour de mars 2020

« **WESTMOUNT** »

_____
Me Andrew Brownstein, greffier

ANNEXE A

Résolution MONTRÉAL

(Résolution qui sera adoptée autorisant la signature de l'entente)

ANNEXE B

Résolution WESTMOUNT

RÉSOLUTION N° 2021-02-21

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE LE 15 FÉVRIER 2021 :

RESOLUTION No 2021-02-21

AT THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD ON FEBRUARY 15, 2021:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor :	C.M. Smith, présidente / Chairman
Les conseillers / Councillors:	A. Bostock
	M. Brzeski
	P.A. Cutler
	M. Gallery
	K. Kez
	C. Lulham
	C. Peart
	J.J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.

8. ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU ET L'OPTIMISATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC SECONDAIRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 572.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut s'unir, de gré à gré et à titre gratuit, à une autre municipalité pour poser des actes qui sont reliés à un éventuel contrat d'exécution de travaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb sur une conduite secondaire de 300 mm, en parallèle avec la conduite principale de 750 mm, localisées sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, à la limite de la Ville de Westmount et l'arrondissement Le Sud-Ouest ;

8. INTERMUNICIPAL AGREEMENT WITH THE *VILLE DE MONTRÉAL* FOR THE REHABILITATION OF WATER MAINS AND THE OPTIMIZATION OF A SECONDARY WATER SUPPLY SYSTEM

WHEREAS pursuant to section 572.1. of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), a municipality may, by mutual agreement and gratuitously, unite with another municipality to perform acts to be performed in connection with an eventual contract for the performance of work;

WHEREAS the *Ville de Montréal* wishes to issue a call for tenders for the reconstruction of a 750 mm diameter water main and the replacement of lead water service entrances on a 300 mm secondary water main, parallel to the 750 mm main, located under Saint-Antoine Street West between Rose-de-Lima Street and Atwater Avenue, at the limit of the City of Westmount and *Le Sud-Ouest* borough;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de la Ville de Montréal pour optimiser son réseau d'aqueduc secondaire et lui a demandé d'intégrer le tout à son contrat d'exécution des travaux ;

WHEREAS the City of Westmount wishes to take advantage of the *Ville de Montréal* work to optimize its secondary water supply system and has asked them to include this in their contract for the performance of work;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount soient effectués en même temps que les travaux de reconstruction de la conduite principale de 750 mm ;

WHEREAS it is in the public interest that the optimization work on the City of Westmount's secondary water supply system be carried out at the same time as the reconstruction work of the 750 mm water main;

ATTENDU QUE, pour réaliser cet engagement, la Ville de Westmount doit au préalable signer une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal.

WHEREAS, in order to fulfill this commitment, the City of Westmount must first sign an intermunicipal agreement with the *Ville de Montréal*.

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par le conseiller Shamie

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Shamie

QUE le directeur des Services juridiques et greffier de la ville soit autorisé à signer l'Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire ci-jointe ;

THAT the Director of Legal Services and City Clerk be authorized to sign the attached *Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire*;

QUE la Ville de Westmount s'engage à assumer cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation des travaux, conformément à l'Annexe D de l'entente.

THAT the City of Westmount commit to bear one hundred percent (100%) of the actual costs related to the completion of the work, as outlined in Schedule D of the agreement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Andrew Brownstein
Greffier de la ville / City Clerk

Copie certifiée conforme / Certified a true copy
Le / on 2021 - 03 - 01
aaaa/yyyy mm jj/dd

Andrew Brownstein
Greffier / City Clerk
Ville de / City of Westmount

ANNEXE C

Plan de localisation des travaux

ANNEXE D

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL
SECTION GESTION D'ACTIFS, PROJETS ET ENTRETIEN

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

CONTRAT: 18A32TR01

FEUILLE	TITRE	PLAN NO
00	PAGE TITRE, LISTE DES PLANS ET LOCALISATION	18A33-00
	PLAN ET PROFIL	
01	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+000 À CHAINAGE 0+110	18A33-01
02	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+110 À CHAINAGE 0+330	18A33-02
03	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+330 À CHAINAGE 0+514	18A33-03
04	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE VIDANGE ET TROU D'HOMME CP S 01, CHAINAGE 0+000, PLANS ET COUPES	18A33-04
05	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE RACCORD CP S 02, CHAINAGE 0+110, PLANS ET COUPES	18A33-05
06	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE VIDANGE CP S 03, CHAINAGE 0+190, PLANS ET COUPES	18A33-06
07	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE RACCORD CP S 04, CHAINAGE 0+330, PLANS ET COUPES	18A33-07
08	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE DÉRIVATION CP S 05, CHAINAGE 0+430, PLANS ET COUPES	18A33-08
09	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE ET CHAMBRES EXISTANTES, C-44-3, C-44-3 ET C-44-4	18A33-09
10	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE ET CHAMBRES EXISTANTES, C-44-4 ET C-44-10	18A33-10
11	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE DES GUTTES ET LE DÉTAIL DE DÉMOLITION AU CIE 0+235 ET 0+400	18A33-11
12	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE DE LA CHAMBRE DE VANNE C-44-22	18A33-12
13	PLAN DÉTAILS TYPES	18A33-13

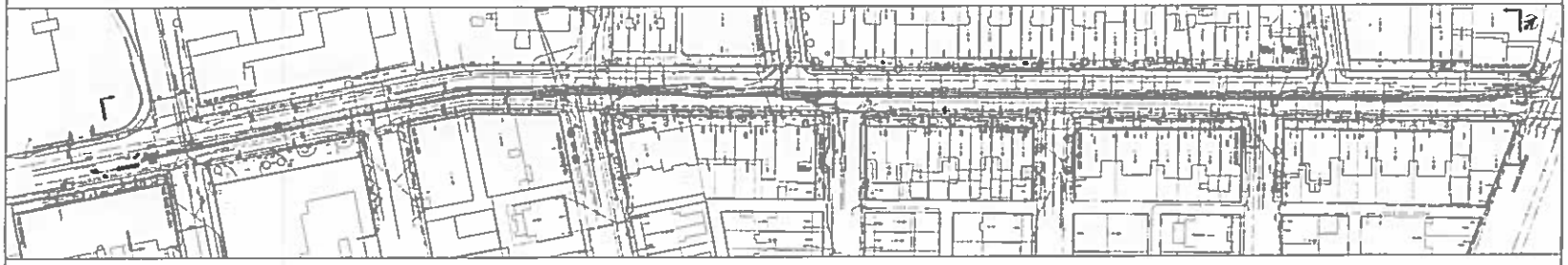

Orientation

00

Référence(s)

Note(s) :

Émission(s)

Plan de localisation



Intervenants

18A32TR01

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

PAGE TITRE ET LOCALISATION

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Gestion des actifs, projets et entretien

18A33-00

18346

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
999, rue Dupuis
Montréal (Québec) H4G 3L4

Le 7 avril 2021

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : 18A32 - Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de conduite d'égout secondaire, de voirie et de massifs de Bell-Canada dans la rue Saint-Antoine Ouest, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater.

Soumission n° : 10348

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, des interventions auront lieu sur les massifs de Bell Canada « ci-après (Bell) ».

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville de Montréal « ci-après (Ville) » et par un sous-traitant accrédité par Bell. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour l'octroi est :

- Entrepreneur général : Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell : Transelec Common inc.

Le montant des travaux payé par Bell est évalué à **133 472,64 $ (contingences et taxes incluses).** Ce montant correspond à 116 063,16 $, taxes incluses, soit l'estimation de Bell plus une majoration de 15 % aux items requis et à laquelle s'ajoute un montant de 11 606,32 $, taxes incluses, pour des contingences de 10 % et un montant de 1 160,63 $ aux coûts associés au maintien de la mobilité ainsi qu'un montant de 4 642,53 $, taxes incluses, pour les coûts associés à la gestion environnementale des sols, au contrôle qualitatif. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente un tableau de calcul de la répartition des coûts et l'entente entre Duroking Construction et Transelec Common inc.

...2

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingences était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-dessus mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville, et Bell sera facturée par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Lakhdar Khadir, ing., chargé de projet, au 514-292-1368.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le **12 avril 2021** afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances de la Ville pour l'octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Larrivée
Directeur, Direction de l'eau potable

AL/la

p. j. Tableau de calcul de la répartition des coûts de Bell Canada
Entente entre Duroking Construction et Transelec Common inc. de la soumission n° 10348

c. c. M. Jean-François Dubuc, ing., chef de division, Infrastructures réseau principal, Ville de Montréal
M. Serge Martin Paul, ing., M.Ing., chef de section, Gestion d'actifs, projets et entretien, Ville de Montréal
M. Lakhdar Khadir, ing., chargé de projet, Gestion d'actifs, projets et entretien, Ville de Montréal

---

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et je souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet n° 10348.

J'ai signé le 7 Avril 2021, à Montréal.

Frédéric Boucher, Ing.
Gestionnaire Principal – Réseau Bell Canada

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 mai 2018

9200-2088 QUÉBEC INC.
A/S MADAME JOCELYNE DUROCHER
370, LARRY-BALL
SAINT-JÉRÔME (QC) J5L 2P6

N° de décision : 2018-CPSM-1033206
N° de client : 3000149027

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CONSTRUCTION DUROKING et DUROKING CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9200-2088 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 22 mai 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 6 août 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics) ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000033734

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 26 juin 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000028820
N° de confirmation de paiement :	062792

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10348
Numéro de référence : 1443685
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de conduite d'égout secondaire, de voirie et de massifs de Bell dans la rue Saint-Antoine Ouest, de la rue Rose-de-lima à l'avenue Atwater

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Canada Pipe Ltd 1, rue Morin Lacolle, QC, J0J1J0 https://www.canadapipe.com	Monsieur David Rouleau Téléphone : 438 223-6882 Télécopieur :	**Commande : (1844858)** 2021-02-08 8 h 30 **Transmission :** 2021-02-08 8 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cegerco Inc. 1180 Bersimis, C.P 8420 Chicoutimi, QC, G7H 5C2	Madame Marcelle Bolduc Téléphone : 418 543-6159 Télécopieur : 418 543-0706	**Commande : (1838735)** 2021-01-27 13 h 30 **Transmission :** 2021-01-27 13 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel

			3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1837531)** 2021-01-26 9 h 07 **Transmission :** 2021-01-26 10 h 16	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 58 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1841954)** 2021-02-02 12 h 54 **Transmission :** 2021-02-02 14 h 34	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 58 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1837463)** 2021-01-26 8 h 25 **Transmission :** 2021-01-26 8 h 25	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement

			3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1837533)** 2021-01-26 9 h 08 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 08	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1838281)** 2021-01-27 8 h 07 **Transmission :** 2021-01-27 8 h 07	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Nathalie Ethier Téléphone : 450 664-5314 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1838419)** 2021-01-27 9 h 47 **Transmission :** 2021-01-27 10 h 49	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 56 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Civilpro inc 2810 Montée de Picardie Varennes, QC, J3X2B5	Madame Valérie Laplante Téléphone : 450 652-0986 Télécopieur : 450 652-6012	**Commande : (1838260)** 2021-01-27 7 h 38 **Transmission :** 2021-01-27 8 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 8 h - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1837587)** 2021-01-26 9 h 38 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 38	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel

			3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1837868)** 2021-01-26 12 h 57 **Transmission :** 2021-01-26 12 h 57	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 59 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1838387)** 2021-01-27 9 h 28 **Transmission :** 2021-01-27 9 h 28	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1837230)** 2021-01-25 15 h 27 **Transmission :** 2021-01-25 15 h 37	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 59 - Messagerie

			3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1837998)** 2021-01-26 14 h 33 **Transmission :** 2021-01-26 14 h 33	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	**Commande : (1837676)** 2021-01-26 10 h 32 **Transmission :** 2021-01-26 11 h 06	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 57 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD_1214656002_DRE.xlsx

Information_comptable_DEP_1214656002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0893

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget 514-872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Patrick TURCOTTE
Conseiller budgetaire
Tél : 517-872-0000

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

Rapport_CEC_SMCE214656002.pdf

Dossier # :1214656002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Les responsables du dossier ont en outre expliqué les différents travaux prévus dans ce contrat, notamment la reconstruction de la conduite principale et le raccordement et le remplacement d'entrées de service en plomb. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 36 jours et a permis de recevoir 6 soumissions. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 23,48% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe également un écart de prix de 25,66% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le SUM pour coordonner ces travaux avec ceux relatifs au prolongement du REV, notamment via le phasage de ces derniers. En regard des prix des soumissions plus bas que l'estimé de contrôle, il est également rappelé que les entreprises sont plus disponibles et agressives afin de remplir leur carnet de commandes. Par conséquent, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste à la lumière des explications fournies par le Service de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE214656002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Constellio inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec possibilité de prolongation de trois (3) périodes de vingt-quatre (24) mois, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18092);
2. d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 19,96% par l'agglomération et à 80,04% par la Ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale;
3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024;
4. d'autoriser le Directeur de la direction Institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer les documents à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-15 22:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208057004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le projet consiste à acquérir un système de gestion électronique de documents (GED) afin de répondre aux besoins pour la gestion des documents électroniques pour l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal. La GED deviendra une plate-forme normalisée dans le catalogue applicatif du Service des TI pour toutes les unités d'affaires.

La gestion électronique des documents (GED) consiste en un ensemble de fonctionnalités logicielles qui visent à organiser et gérer des informations et des documents électroniques, et ce, selon les normes archivistes et les lois et règlements qui la régissent. Celles-ci permettent de maîtriser la création, l'organisation, la recherche, le stockage, soit le cycle de vie des documents produits et reçus dans le cadre des activités de la ville concernant sa clientèle, ses employés, ses partenaires d'affaires, ses fournisseurs, ses produits et ses services.

Dans le contexte actuel, où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra un gain en productivité et en collaboration tout en rehaussant la sécurité des actifs pour les employés et en assurant une meilleure conservation des connaissances à la Ville.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours afin de se préparer au déploiement de cette solution; des travaux ayant déjà été amorcés avec les services et les arrondissements de la Ville de Montréal. À terme, tous les services et arrondissements pourront s'intégrer au système de gestion électronique des documents de la Ville. Les projets pour livrer cette intégration se poursuivront donc pendant plusieurs années.

Les documents d'appel d'offres stipulent que l'octroi du contrat sera effectué à un seul soumissionnaire. Ainsi, le 8 avril 2020, la Ville publiait l'appel d'offres public 20-18092, pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien. Afin d'ouvrir le marché et d'obtenir des offres concurrentielles, cet appel d'offres fut publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a fait l'objet de 6 addenda. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2020. Un délai de 70 jours a donc été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La durée de validité des soumissions était de 180 jours suivant leur ouverture. Le soumissionnaire a accepté notre demande de prolongation et la nouvelle durée de validité de sa soumission est de 362 jours suivant l'ouverture.

Durant la période de sollicitation, six (6) addenda ont été publiés**:**

Addenda	Date d'émission	Description de l'addenda	Impact sur les prix
1	27 avril 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques).	oui
2	30 avril 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles) et report de date.	non
3	5 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles).	oui
4	15 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques) et report de date.	oui
5	28 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles).	oui
6	5 juin 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles) et report de date.	oui

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de validations administratives additionnelles requises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA208057001 - 1er avril 2020 - Approuver la grille d'évaluation des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public no 20-18092 pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien.

DESCRIPTION

La présente acquisition vise à doter la Ville d'une solution centralisée de gestion électronique des documents (GED); solution où la gestion des documents institutionnels sera garantie et tous les aspects contractuels et légaux seront pris en charge. La solution sera offerte à tous les employés des services et arrondissements de la Ville de Montréal. Elle permettra la préservation et la gestion des documents institutionnels de la Ville afin d'en assurer la protection et l'intégrité; principalement en permettant la mise en place d'un plan de classement et de conservation uniforme, un étiquetage (métadonnées) centralisé des documents ainsi que des processus standardisés d'approbation.
La solution sera également une fondation technologique sur laquelle pourra se greffer et se développer un bon nombre de systèmes reliés faisant appel à de la gestion documentaire et au cycle de vie des documents (exemple : gestion des factures et permis). Cette solution s'intégrera, entre autres, avec la nouvelle suite bureautique Google.

Ce contrat comporte une clause de trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune à la discrétion de la Ville.

JUSTIFICATION

Lors du processus d'appel d'offres, sur un total de 36 preneurs du cahier des charges, 4 preneurs (11,11 %) ont déposé une soumission alors que 32 (88,89 %) n'ont pas soumissionné. De ces 32 firmes, 9 d'entre elles ont transmis un avis de désistement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- une (1) firme a mentionné ne pas être en mesure de rencontrer certaines exigences;
- deux (2) firmes stipulent que la demande leur paraissait restrictive;
- quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres, dont un (1) en a pris possession à deux (2) reprises;
- deux (2) firmes étaient partenaires de deux (2) soumissionnaires;
- les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 1er avril 2020 (DA208057001).

Suite à l'évaluation des soumissions, le Service de l'approvisionnement de la Ville a déclaré que trois (3) soumissions fut jugées non conformes, une (1) pour des raisons administratives, une (1) soumission avec une offre financière conditionnelle et une (1) une soumission n'a pas obtenu la note de passage suite à l'analyse de comité de sélection.

La proposition de la firme restante se décline comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de	**TOTAL** (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
Constellio inc.	91,19	0,25	4 966 920,00 $		4 966 920,00 $
Dernière estimation réalisée					5 518 800,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(551 800,00 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(10,00%)

L'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et la soumission de l'adjudicataire s'explique essentiellement au niveau du coût des licences. Les principaux éléments qui expliquent cet écart sont les suivants :

- l'estimation réalisée se basait principalement sur les prix d'une solution offerte au CSPQ dont le prix est plus élevé;
- le taux d'escompte obtenu de l'adjudicataire sur le prix affiché est plus important que le taux d'escompte anticipé pour l'estimé.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu des critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, et répondant à la condition suivante :

  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Constellio inc. a obtenu son accréditation le 6 juillet 2020 et cette dernière demeure valide.

Après vérification, la firme Constellio inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 4 966 920,00 $, taxes incluses et selon la dernière estimation des quantités prévisionnelles des licences qui seront déployées, le montant estimé de la dépense est de 2 364 253,90 $ et sera réparti comme suit:

Année	du 1er juin 2021 au 31 mai 2022	du 1er juin 2022 au 31 mai 2023	du 1er juin 2023 au 31 mai 2024	du 1er juin 2024 au 31 mai 2025	Total
BF	-	236 425,39 $	472 850,78 $	709 276,17 $	1 418 552,34 $
PDI	236 425,39 $	236 425,39 $	236 425,39 $	236 425,39 $	945 701,56 $
Total	**236 425,39 $**	**472 850,78 $**	**709 276,17 $**	**945 701,56 $**	**2 364 253,90 $**

Budget PDI :

La dépense de 945 701,56 $, taxes incluses (863 551,58 $ net de taxes), sera imputée au PDI du Service des TI au projet 71350 - Gestionnaire électronique de documents et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013 et de compétence locale 17-034.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,9% pour 2021. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes. Ce taux sera révisé annuellement.

Budget de fonctionnement :

La dépense de 1 418 552,34 $, taxes incluses (1 295 327,37 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023, et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'y a pas présentement de solution globale de gestion documentaire pour l'ensemble de la Ville. Cette solution permet de centraliser l'archivage des documents pour l'ensemble des services et arrondissements et éliminer les copies, mais également la duplication des copies informatiques.
La conservation des documents en format électronique étant une source de pollution, réduire le nombre de copies et versions aura un impact favorable sur l'empreinte carbone de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat aura comme principaux impacts :

- la mise en place d'une solution de gestion documentaire uniforme pour l'ensemble de la Ville, ce qui simplifiera les échanges entre les services et arrondissements; tout en simplifiant le support et la formation requis;
- l'optimisation des processus d'affaires en lien avec la conservation et la publication des documents; incluant la publication des documents sur le site web de la Ville;
- une amélioration dans le maintien des connaissances contenues dans les différents documents de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire augmente le besoin de mobilité des employés, la gestion électronique des documents supporte pleinement ce besoin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Mandat donné par le comité exécutif lors de sa séance du 25 novembre 2020;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 5 mai 2021;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 12 mai 2021;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 17 mai 2021;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller Solutions Institutionnelles

Tél : 514-872-7301
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-03

Antoine FUGULIN-BOUCHARD
chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs

Tél : 438-221-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2020-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18092_PV.pdf 20-18092_DetCah.pdf 20-18092 Intervention VF.pdf

20-18092 Tableau d'Analyse et d'Évaluation VF2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-11

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 5148725249
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18092

No du GDD : 1208057004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 15 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 18 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : 3 - 9 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 5 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 70 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 36

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 11,11

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Alythia Canada inc.	N'a pas obtenu la note de passage
Open Text Corporation	Administratif
SIA Innovations inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Constellio inc.	4 966 920,00 $	√	

Information additionnelle

Des avis de désistement ont été reçus :

Une (1) firme a mentionné ne pas être en mesure de rencontrer certaines exigences.

Deux (2) firmes stipulent que la demande leur paraissait restrictive.

Quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres, dont un (1) en a pris possession à deux (2) reprises.

Deux (2) firmes étaient partenaires de deux (2) soumissionnaires.

Les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

Préparé par : Abdenour Tahraoui Le 9 - 11 - 2020

AO: 20-18092	Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et soutien

Constellio

Grille d'évaluation	Note à saisir		Total pondéré	Pondération
Critère 1 éliminatoire: Note de passage 21/30	25,75		25,75	30,00 %
		Total	91,19	100,00 %

(Pointage intérimaire + 35) x 10 000/Prix = Pointage final	0,25

Prix de la soumission

Sous-total	TPS	TVQ	Total
4 320 000,00 $	216 000,00 $	430 920,00 $	4 966 920,00

Alithya

Grille d'évaluation	Note à saisir		Total pondéré	Pondération
Critère 1 éliminatoire: Note de passage 21/30	18,50		18,50	30,00 %

Rejetée :
N'a pas obtenu la note de passage (21/30)

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 02 MARS 2021

Monsieur Rida Benjelloun
Constellio Inc.
1265 boul Charest, Bureau 1040
Québec (Québec) G1N 2C9

Courriel: rida.benjelloun@constellio.com

Objet : **Prolongation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n° 20-18092
Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au **15 JUIN 2021**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 05 MARS 2021.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :



02/03/2021

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Abdenour Tahraoui
Agent d'approvisionnement II
Courriel: abdenour.tahraoui@montreal.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 juin 2020

CONSTELLIO INC.
A/S MONSIEUR RIDA BENJELLOUN
1265, BOUL CHAREST O
SUITE 1040
QUÉBEC (QC) G1N 2C9

Nº de décision : 2020-DAMP-0389
Nº de client : 1100084006

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSTELLIO et DOCULIBRE, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. CONSTELLIO INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 20-18092
Numéro de référence : 1361229
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
6133025595 275 Slater Street, Suite 900 Ottawa, ON, K1P5H9	Monsieur Jeff Telford Téléphone : 613 302-5595 Télécopieur : 613 302-5595	**Commande : (1736401)** 2020-05-01 17 h 58 **Transmission :** 2020-05-01 17 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-01 17 h 58 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-01 17 h 58 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1727623)** 2020-04-09 9 h 19 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 19	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	**Commande : (1727580)** 2020-04-09 8 h 49 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 49	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel

			3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BINATEK INC. 7951, rue Vauban Montréal, QC, H1J2V1	Monsieur Natale Sapone Téléphone : 514 933-3326 Télécopieur : 514 933-3756	**Commande : (1727668)** 2020-04-09 9 h 59 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 59	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BKG Logiciels Canada Inc. WeWork pour BlueKanGo 1275 Avenue des Canadiens-de-Montréal Montréal, QC, H3B 0G4 http://www.bluekango.com	Monsieur Thibault Genève Téléphone : 514 443-0984 Télécopieur :	**Commande : (1728895)** 2020-04-14 18 h 18 **Transmission :** 2020-04-14 18 h 18	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Canon Canada Inc - Division des Solutions d'Affaires 8000 Mississauga Road Brampton, ON, L6Y 5Z7 http://www.canon.ca	Monsieur Mark Phillips Téléphone : 905 863-8311 Télécopieur :	**Commande : (1727721)** 2020-04-09 11 h 03 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 03	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel

			3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1727756)** 2020-04-09 11 h 38 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 38	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Constellio inc. 1265 boul Charest bureau 1040 Québec, QC, G1N 2C9 http://www.doculibre.com	Monsieur Rida Benjelloun Téléphone : 418 262-3222 Télécopieur :	**Commande : (1728086)** 2020-04-10 8 h 59 **Transmission :** 2020-04-10 8 h 59	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Consultant Benoit Charron 31 Avenue Du Parc Gatineau, QC, J8Y 1G5	Monsieur Benoit Charron Téléphone : 819 968-7404 Télécopieur :	**Commande : (1728388)** 2020-04-13 15 h 02 **Transmission :** 2020-04-13 15 h 02	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Docu-Depot Inc 2301 Cannes brules Montréal, QC, h8n 3g1	Madame SUZAN LECLERC Téléphone : 514 236-3900 Télécopieur :	**Commande : (1729194)** 2020-04-15 13 h 30 **Transmission :** 2020-04-15 13 h 30	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Edward IA inc. 3370 rue Lefort Trois-Rivières, QC, g8y5r2 http://www.edward-ia.ca	Monsieur Yvan Caron Téléphone : 819 374-6560 Télécopieur :	**Commande : (1727662)** 2020-04-09 9 h 49 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 49	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Geomap GIS America 1440 Hocquart Suite 220 Saint-Bruno, QC, J3V 6E1	Monsieur Jean-Francois Belanger Téléphone : 450 461-1158 Télécopieur : 450 461-1159	**Commande : (1727543)** 2020-04-09 7 h 58 **Transmission :** 2020-04-09 7 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion Deloitte s.e.c. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, Suite 200	Madame Mary Conway Téléphone : 613 751-	**Commande : (1728012)** 2020-04-09 17 h 07	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel

Toronto, ON, M5H 0A9 http://www.deloitte.ca	6696 Télécopieur :	**Transmission :** 2020-04-09 17 h 07	3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 2700, boulevard Laurier, bureau 4000 Québec, QC, G1V4K5 http://www.ibm.com	Monsieur Luc Masson Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1727598)** 2020-04-09 9 h 02 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 02	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Iron Mountain 1655 Fleetwood Laval, QC, H7N 4B2	Monsieur Eric Mueller Téléphone : 514 409-0096 Télécopieur :	**Commande : (1728071)** 2020-04-10 8 h 28 **Transmission :** 2020-04-10 8 h 28	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Irosoft Inc. 3100 Cote-Vertu bureau 510 Montréal, QC, H4R 2J8 http://www.irosoft.com	Monsieur Yves Pelletier Téléphone : 514 920-0020 Télécopieur : 514 920-0028	**Commande : (1728349)** 2020-04-13 12 h 35 **Transmission :** 2020-04-13 12 h 35	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-28 9 h 19 - Télécopie 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 15 h 59 - Télécopie 3306959 - 20-18092 2020-05-06 9 h 32 - Télécopie 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses

			2020-05-19 9 h 19 - Télécopie 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Télécopie 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Télécopie 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IsoVision / Sogi Informatique 952 du Chasseur Lévis, QC, G6Z 2S1 http://www.isovision.com	Monsieur Bernard Néron Téléphone : 418 563-0295 Télécopieur :	**Commande : (1727856)** 2020-04-09 14 h 07 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 07	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IXTROM Group Inc. 790, rue Principale Ouest Magog, QC, J1X 2B3 http://www.ixtrom.com	Madame Soledad R. Bourque Téléphone : 819 868-1262 Télécopieur : 819 868-1263	**Commande : (1729918)** 2020-04-16 16 h 16 **Transmission :** 2020-04-16 16 h 16	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1727583)** 2020-04-09 8 h 50 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 50	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel

			3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Liferay 240 Richmond Street West Toronto, ON, M5V 1V6	Monsieur Youcef Boudouh Téléphone : 647 890-3851 Télécopieur :	**Commande : (1740604)** 2020-05-12 12 h 41 **Transmission :** 2020-05-12 12 h 41	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Microsoft Corporation 100 Queen St., Suite 500 Ottawa, ON, K1P 1J9	Monsieur Patrick Gilligan Téléphone : 613 212-3872 Télécopieur :	**Commande : (1727627)** 2020-04-09 9 h 24 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 24	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	Madame Marilou Lemay Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	**Commande : (1743833)** 2020-05-20 12 h 46 **Transmission :** 2020-05-20 12 h 46	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	Madame Marilou Lemay Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	**Commande : (1758027)** 2020-06-19 16 h 03 **Transmission :** 2020-06-19 16 h 03	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement

			3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
NUXEO SAS 46 Rue René Clair PARIS 18, , 75018	Madame PASCALINE GAUTIER Téléphone : 336 756-17852 Télécopieur :	**Commande : (1728054)** 2020-04-10 5 h 09 **Transmission :** 2020-04-10 5 h 09	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Oki Data Americas, Inc 1405 Trans Canada 480 Dorval, QC, H9P2V9	Monsieur Domenic Durante Téléphone : 514 626-3195 Télécopieur : 514 626-3417	**Commande : (1728298)** 2020-04-13 9 h 47 **Transmission :** 2020-04-13 9 h 47	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Open-Text Corporation 275 Frank Tompa Drive Waterloo, ON, N2L0A1	Monsieur Ryan Campbell Téléphone : 519 497-7530 Télécopieur :	**Commande : (1745760)** 2020-05-25 10 h 50 **Transmission :** 2020-05-25 10 h 50	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OpenTextEast 75, Queen suite 4400 Montréal, QC, H3C 2N6	Monsieur Robert Wright Téléphone : 418 931-8307 Télécopieur :	**Commande : (1727674)** 2020-04-09 10 h 04 **Transmission :** 2020-04-09 10 h 04	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel

			3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Oracle Canada ULC 600 Maisonneuve O 19e etage Montréal, QC, h3a 3j2 http://www.oracle.com	Madame Karen Margossian Téléphone : 514 918-9528 Télécopieur :	**Commande : (1728348)** 2020-04-13 12 h 29 **Transmission :** 2020-04-13 12 h 29	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PG SOLUTIONS INC. 3655 Avenue des Grandes Tourelles #210 Boisbriand, QC, j7h0e2 http://www.pgsolutions.com	Madame Mélissa Murphy Téléphone : 1866 617-4468 Télécopieur :	**Commande : (1728144)** 2020-04-10 11 h 35 **Transmission :** 2020-04-10 11 h 35	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SIA Innovations Inc. 1000 de la Gauchetiere ouest Suite 3960 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.siainnovations.com	Monsieur Alexandre Lanoue Téléphone : 514 842-5764 Télécopieur : 514 842-6854	**Commande : (1729275)** 2020-04-15 15 h 01 **Transmission :** 2020-04-15 15 h 01	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 294 Rue Saint-Paul O, Montréal Montréal, QC, H2Y2a3 http://www.sia-partners.com	Monsieur Patrick Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	**Commande : (1727644)** 2020-04-09 9 h 37 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 37	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Solutions d'affaires Konica Minolta (Montréal) inc. 8555, route Transcanadienne bureau 102 Montréal, QC, H4S1Z6 http://www.konicaminolta.ca	Madame Kelly St Denis Téléphone : 514 906-8123 Télécopieur : 514 335-4007	**Commande : (1727656)** 2020-04-09 9 h 44 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 44	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Télécopie 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Télécopie 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Télécopie 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Télécopie 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Télécopie 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Télécopie 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7	Madame Linda Pellerin Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1727877)** 2020-04-09 14 h 21 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 21	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Madame Marie-Ève Caron Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1753432)** 2020-06-10 9 h 58 **Transmission :** 2020-06-10 9 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Québec	Monsieur Samuel Dubé-	**Commande**	Mode privilégié : Ne pas recevoir

50 Rue Marie de l'Incarnation 2e étage Québec, QC, G1N 3E7 http://www.ville.quebec.qc.ca	Leblanc Téléphone : 418 641-6164 Télécopieur : 418 641-6480	**: (1729984)** 2020-04-17 7 h 37 **Transmission :** 2020-04-17 7 h 37	
Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-8128	**Commande : (1727569)** 2020-04-09 8 h 39 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 39	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit_GDD 1208057004_PTI.xlsx

GDD 1208057004 BF aj. base budgétaire 2023 et 2024 récurrent.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : (514) 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.38

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Rapport_CEC_SMCE208057004.pdf

Dossier # :1208057004

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de vingt-quatre mois chacune.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que, dans le contexte actuel où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra de mieux organiser le stockage des documents et leur partage ainsi que d'améliorer la gestion du cycle de vie de ces derniers. En ce qui concerne l'appel d'offres, celui-ci a été d'une durée de 70 jours et a permis de recevoir quatre soumissions, dont une seule qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, cinq ont eu un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,00% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de vérification administrative. Des précisions ont également été données concernant les motifs pour lesquels trois soumissions ont été jugées non conformes. La Commission est rassurée de savoir que les soumissionnaires font tous systématiquement l'objet d'un examen de sécurité pour des contrats qui impliquent la gestion des données confidentielles de la Ville et que cette dernière demeure maître de cette solution d'affaires. En sommes, les explications concernant les désistements des preneurs du cahier de charges, les délais dans l'octroi du contrat, les soumissions non conformes et les vérifications de sécurité des soumissionnaires ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208057004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.39

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217910002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contra pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 510 601,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10360;

2. de procéder à une évaluation du rendement du K.F. Construction inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la direction de l'eau potable au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 10:52

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217910002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre rapidement et efficacement aux bris et aux divers besoins d'entretien d'envergure sur les réseaux d'aqueduc, le Service de l'Eau a pris les dispositions nécessaires pour se doter d'une entente-cadre pour la fourniture d'équipes de travail, d'équipements et de matériaux pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire. Cette entente-cadre sera également utilisée par les arrondissements, en collaboration avec la Direction des réseaux d'eau (DRE), pour réparer des bris et des fuites sur le réseau d'aqueduc secondaire qui surviennent sur des conduites en béton-acier.
Le contrat actuel est en vigueur pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2018 à 2021 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Dans le cadre de ce contrat, plusieurs interventions de plus grande envergure ont dû être réalisées à la suite d'une détérioration des chambres d'aqueduc et des conduites. À ce jour, près de 90 % des montants prévus au contrat sont épuisés. Le budget restant ne sera pas suffisant pour répondre à la demande de l'année 2021. Ainsi, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'Eau a lancé un appel d'offres public.

Bien que l'entretien des conduites principales soit une activité déléguée aux arrondissements et aux villes liées, lorsque des réparations majeures et complexes sont requises, les arrondissements et les villes liées font appel, très régulièrement à la DEP pour prendre en charge les travaux, car ces derniers n'ont ni les moyens, ni les capacités, ni l'expertise technique pour faire face à ces situations.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 janvier 2021. L'ouverture des

soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu au Service du greffe le 23 février 2021. La durée de publication a été de vingt-huit (28) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juin 2021.

Durant l'appel d'offres, 3 addendas ont été émis :

Addenda 1	12 février 2021	Ajout de l'item lié à l'inventaire des conduites d'eau en béton acier.
Addenda 2	13 février 2021	Réponse à des questions des soumissionnaires
Addenda 3	17 février 2021	Réponse à des questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0365 - 21 juin 2018 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)
CG15 0757 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Les entreprises Michaudville inc., pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Dépense totale : 5 895 855,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10184 **-** (6 soumissionnaires).

CG14 0121 - 27 mars 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Entreprises C. R. Ménard inc., pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité, au montant de 3 684 120,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10137 - (5 soumissionnaires).

CG10 0324 - 28 septembre 2010 - Conclure une entente cadre d'une durée de trois (3) ans avec Louisbourg SBC, s.e.c., division Construction Louisbourg, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations d'urgence sur le réseau principal d'aqueduc dans l'agglomération de Montréal, au montant de 3 367 287 $ - Appel d'offres public 9967- (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme K.F. Construction inc., pour une durée de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture d'une équipe de travail, d'équipements et de matériaux pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
Les travaux à exécuter dans le cadre de cette entente-cadre comprennent entre autres:

Pour les arrondissements:

- les réparations de fuites et de bris d’aqueduc localisés sur les conduites secondaires en béton-acier.

Pour le Service de l'eau :

- le remplacement d’un ou plusieurs segments de conduites principales détériorées;
- les réparations de fuites et de bris d’aqueduc localisés sur les conduites principales;
- le remplacement ou la réfection de chambres ou de toits de chambres d’aqueduc détériorés;

- la réfection des infrastructures de surfaces.

Aucune enveloppe budgétaire pour les travaux contingents n'est prévue dans le cadre de cette entente-cadre. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'œuvre, tel que spécifié au bordereau de prix.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10360, il y a eu douze (12) preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement des sept (7) preneurs sont les suivants :
- un (1) preneur est un fournisseur de conduite en béton acier;

- six (6) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les cinq (5) soumissionnaires sont conformes et que K.F. Construction inc. présente la soumission la plus basse conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
K.F. Construction inc.	11 510 601,22 $	n/a	11 510 601,22 $
Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.	12 104 190,19 $	n/a	12 104 190,19 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	12 265 163,68 $	n/a	12 265 163,68 $
Loiselle inc.	12 450 943,00 $		12 450 943,00 $
DUROKING Construction / 9200-2088 Québec inc.	13 094 376,88 $	n/a	13 094 376,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	14 628 154,55 $	n/a	14 628 154,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 3 117 553,43 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			593 588,97 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,2 %

De façon générale, l'écart entre la dernière estimation et la moyenne des prix soumis par les cinq (5) entrepreneurs est de -19,1 %.

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de -21,3 % (- 3 117 553,43 $), taxes incluses, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par la diminution des prix aux items suivants du Bordereau de soumission. La somme de ces écarts représente près de 60 % de l'écart entre la dernière soumission et le plus bas soumissionnaire, soit un montant de 1 856 299,43 $, taxes incluses. Ces articles sont :

- Les items concernant les conduites d'eau en béton acier
- II-M-3001 - Camion de service (3 Tonnes)

- II-M-3003 - Chargeuse-pelleteuse sur pneus
- II-TS-2001 - Excavation d'une dalle amovible d'une chambre de vannes existante
- II-IS-1100 - Assurances, garanties et frais de chantier généraux
- II-M-1001 - Coordination et organisation de chantier

Le reste de l'écart, soit 1 261 254,00 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L`adjudicataire recommandé, K.F. Construction inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 29 octobre 2022. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé K.F. Construction inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 6 du cahier des clauses administratives spéciales.

Étant donné qu'il s'agit d'un contrat de plus de 10 M$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 11 510 601,22 $, taxes incluses.

Les achats seront financés au PTI et au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et au budget de fonctionnement des arrondissements, en respectant les limites maximales de leur budget annuels prévus.

La DEP administrera les travaux sur le réseau d'aqueduc principal qui sont de compétence d'agglomération. Les arrondissements en collaboration avec la DRE administrera les travaux exécutés sur le réseau d'aqueduc secondaire qui sont de compétence locale. Il s'agit d'un contrat de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire pour une durée de 3 ans, soit de 2021 à 2024 ou jusqu'à épuisement des crédits.
Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites d'eau endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurera une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lorsqu'un bris survient sur le réseau d'aqueduc principal, il est difficile de trouver des entrepreneurs spécialisés pour répondre rapidement à ces situations d'urgence afin de procéder aux réparations dans les plus brefs délais. L'octroi de cette entente-cadre permet de diminuer les délais d'intervention, assurer l'entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc principal dans le but de garantir la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.
Advenant que cette entente-cadre ne serait pas octroyé dans les délais planifiés, l'opération du réseau d'aqueduc principal pourrait être à risque et vulnérable selon les situations qui peuvent survenir.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications, selon les incidents qui peuvent survenir dans la période de cette entente-cadre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021

- Octroi de contrat : 20 mai 2021
- Mobilisation en chantier : Juin 2021
- Fin des travaux : Juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémi LACROIX, Service de l'eau

Lecture :

Rémi LACROIX, 22 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COURSOL TELLIER
chargé de projets

Tél : 514-872-1148
Serge Martin Paul
Chef de section
514-210-4417
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-13

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts	
Mesure de gestion des impacts pour toutes les phases et sous-phases du projet	- Se conformer en tout point aux exigences en circulation des Arrondissements et des Villes liées, les exigences détaillées au tableau 2 « Principe de gestion de la circulation » du devis technique – circulation ainsi qu'au DTNI-8A.
	- Communiquer et effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, Hydro-Québec, entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels.
	- Assurer la circulation piétonnière, cyclistes et véhicules motorisés à proximité de la zone de travaux.
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.
	- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Protéger les aires de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales (ex. : protection des obstacles n'ayant pas un dégagement latéral adéquat)*.
	- Maintenir, au minimum, en tout temps les nombres de voies de circulation ainsi que les largeurs décrites au devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*. - Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux complétés.
	- Assurer la présence de signaleurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins des chantiers, à la gestion de la circulation et selon les recommandations du surveillant.
	- Adapter les méthodes de travail et échéancier pour considérer l'environnement où sont réalisés les travaux.
	- Assurer le bon fonctionnement des opérations de déneigement.

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 30 octobre 2019

K.F. CONSTRUCTION INC.
A/S MADAME JOSÉE LATOUR
1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL (QC) H7P 4K9

No de décision : 2019-DAMP-1025
N° de client : 3000680424

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). K.F. CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 28 février 2021 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : K.F. CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1410, RUE DE JAFFA, BUR. 201, LAVAL, QC, H7P 4K9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000680424
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160669041

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10360
Numéro de référence : 1441242
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'eau principal (3 années)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1832679)** 2021-01-18 6 h 53 **Transmission :** 2021-01-18 7 h 15	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 24 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 24 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1832773)** 2021-01-18 10 h 47 **Transmission :** 2021-01-18 10 h 52	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1838081)** 2021-01-26 15 h 41 **Transmission :** 2021-01-27 7 h 39	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Camara 711 Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, j7v0m7 http://constructioncamara.ca	Monsieur Alexandre Dubé Téléphone : 450 455-9726 Télécopieur : 450 455-4165	**Commande : (1834182)** 2021-01-19 16 h 23 **Transmission :** 2021-01-20 8 h 34	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement

			3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1833870)** 2021-01-19 12 h 04 **Transmission :** 2021-01-19 12 h 04	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dragon Construction Limitee 1700 boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6	Monsieur Gilles Gauthier Téléphone : 514 685-3150 Télécopieur : 514 685-1520	**Commande : (1835280)** 2021-01-21 10 h 31 **Transmission :** 2021-01-21 14 h 21	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1833359)** 2021-01-18 16 h 56 **Transmission :** 2021-01-18 16 h 56	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1832906)** 2021-01-18 13 h 13 **Transmission :** 2021-01-18 13 h 13	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1832770)** 2021-01-18 10 h 34 **Transmission :** 2021-01-18 10 h 34	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau)

			2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1832846)** 2021-01-18 12 h 43 **Transmission :** 2021-01-18 13 h 08	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1835467)** 2021-01-21 12 h 55 **Transmission :** 2021-01-21 12 h 55	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1850224)** 2021-02-16 8 h 37 **Transmission :** 2021-02-16 8 h 37	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manorex Inc 330 rue Joseph Carrier Suite 100 Vaudreuil-Dorion, QC, J7V5V5 https://www.manorex.ca	Madame Catherine Lambert Téléphone : 450 218-6060 Télécopieur :	**Commande : (1832992)** 2021-01-18 13 h 37 **Transmission :** 2021-01-18 14 h 23	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.39

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1217910002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE217910002.pdf

Dossier # :1217910002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que la présente entente-cadre permettra d'effectuer autant des travaux planifiés que des travaux urgents. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 28 jours et a permis de recevoir cinq soumissions avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 21,3% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les estimations sont basées sur l'historique des coûts des contrats similaires octroyés par la Ville. Dans le cas présent, les soumissionnaires n'ont pas ajusté leurs prix relatifs à la main-d'œuvre

et aux matériaux, alors que l'estimé de la Ville tient compte de l'inflation et de l'évolution du marché. Il a été mentionné que l'adjudicataire a la compétence et l'expérience nécessaire pour effectuer ce contrat puisqu'il a déjà réalisé d'autres contrats pour le Service de l'eau, et ce, à sa satisfaction. Il est ajouté que plusieurs contrats de ce type ont débouché sur des soumissions plus basses que les estimés au cours de l'année. Par conséquent, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste à la lumière des explications fournies par le Service de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217910002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.40

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 21 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(#20-18297)** et au tableau de prix reçus;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc	1 495 537,31$
Englobe Corp.	1 574 755,09$
GBI Experts-Conseils	1 621 147,50$

2. d'autoriser une dépense de 703 715,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences**;**

3**.** de procéder à une évaluation du rendement des firmes : Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le**	2021-04-19 11:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219119001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2020, la Direction de la comptabilité et des informations financières du Service des finances a informé le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ainsi que le Service de l'environnement de la mise en place éventuelle d'une nouvelle norme comptable (SP-3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) dont le but est d'inclure dans le rapport financier de la Ville les coûts reliés à la décontamination de bâtiments de la Ville. La collaboration du SGPI a été sollicitée afin d'honorer les obligations de cette nouvelle norme comptable.
Le respect de cette nouvelle exigence vise à ce que la Ville engage des coûts pour le démantèlement, la désaffection, la surveillance ou l'assainissement découlant de l'utilisation normale des immobilisations en vue de leur mise hors service (retrait des immobilisations du service de façon permanente soit par la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière).

Ceci inclut les immobilisations corporelles (bâtiments, infrastructures, etc.) acquises, construites, développées ou mises en valeur. Par exemple, un bâtiment contenant de l'amiante. Certaines dispositions réglementaires obligent à respecter des consignes particulières concernant la manipulation et la mise au rebut de l'amiante lorsque les matériaux qui en contiennent sont perturbés, par exemple lors de la rénovation ou de la démolition du bâtiment.

Le SGPI s'est engagé à fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire au plus tard le 31 décembre 2023.

Un appel d'offres public no 20-18297 d'une durée de 37 jours a été tenu du 26 octobre 2020 au 2 décembre 2020 et publié le 2 novembre 2020 dans le quotidien «Le Journal de Montréal» et le 26 octobre 2020 dans le système électronique SEAO. Suite à l'addenda de report de date, l'appel d'offres a été republié le 2 novembre 2020 dans SEAO et le 5 novembre 2020 dans le quotidien « Le Journal de Montréal ».Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 3 juin 2021.

2 addendas ont été émis lors du processus d'appel d'offres

No addenda	Date	Raison
1	2 novembre 2020	Report de date d'ouverture du 26 novembre 2020 au 3 décembre 2020
2	4 novembre 2020	Répondre à des questions d'ordre technique et administratif

Ce contrat débute dès l'approbation du CG et se terminera le 31 décembre 2022, avec une possibilité de prolongation de 6 mois à partir du 1er janvier 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0287 - 23 mars 2020 - Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Agence de mobilité durable / Autoriser l'affectation de 2 992 000 $ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locale (GDD1205205001).

DESCRIPTION

La division expertise-conseil du SGPI a été sollicité par le Service des finances afin que la Ville puisse répondre aux exigences comptables relatives à la nouvelle norme comptable SP-3280 «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations» devant être mise en application pour l'exercice financier 2023 afin d'engager des frais pour déterminer l'évaluation des coûts concernant le démantèlement, la désaffection, la surveillance ou l'assainissement découlant de l'utilisation normale des immobilisations en vue de leur mise hors service.
Pour les bâtiments contenant de l'amiante, certaines dispositions réglementaires obligent à respecter des consignes particulières concernant la manipulation et la mise au rebut de l'amiante lorsque les matériaux qui en contiennent sont perturbés, par exemple lors de la rénovation ou de la démolition du bâtiment. Bien que le moment auquel l'amiante sera enlevé dépende du fait que le bâtiment soit rénové ou démoli, nous sommes en présence d'une obligation de mise hors service.

Le SGPI de la Ville de Montréal souhaite recourir aux services professionnels de plusieurs firmes pour mener en premier lieu une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour l'ensemble de ses immeubles et équipements extérieurs dans ses 19 arrondissements. Suite à ces études de caractérisation, une estimation budgétaire pour la démolition/dégarnissage de l'amiante retrouvé dans les matériaux devra être produite. Le mandat doit s'échelonner sur une période de 2 ans environ après l'émission de la lettre d'octroi et de démarrage du contrat envoyé par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Afin de respecter les délais impartis et en raison de l'envergure du projet, l'appel d'offres est séparé en 4 lots et un soumissionnaire ne peut se faire attribuer qu'un seul lot. Ainsi, le soumissionnaire obtenant la meilleure note se voit attribuer le 1er lot, le soumissionnaire obtenant la 2e meilleure note se voit attribuer le 2e lot, et ainsi de suite.

Le mode de rémunération des professionnels est à taux horaire selon le nombre d'heures estimé par lot et aussi par prix à l'échantillon selon l'estimation par bâtiment.

JUSTIFICATION

L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 3 décembre 2020. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection. Douze (12) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre (4) ont présenté des soumissions, soit 33 % d'entre elles :
Englobe Corp
GBI Experts-Conseils inc.
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.
Nvira Environnement inc.

Huit (8) firmes se sont procurées le cahier des charges sur SEAO mais ont finalement décidé de ne pas déposer de soumission. Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

Preneurs de cahier de charge	Raison évoquée
2 preneurs de cahier de charge	Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et préparer la soumission dans le délai alloué
2 preneurs de cahier de charge	Carnet de commandes complet (manque de capacité)
2 preneurs de cahier de charge	Manque de personnel pour compléter le mandat
2 preneurs de cahier de charge	Engagement dans d'autres projets qui ne permettent pas d'effectuer le mandat dans le délai requis

La firme Nvira Environnement n'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative, elle a donc été déclarée non conforme pour tous les lots. Ses offres financières n'ont pas été retenues et ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui ont été retournées.

L'évaluation a été faite avec un système de pondération à double enveloppes. Les prix soumis sont fixes jusqu'au 31 décembre 2022. Une option de prolongation de contrat de six (6) mois a été incluse. Les contingences de 703 715,99 $ sont appliquées au total des trois contrats octroyés. L'utilisation se fera au besoin selon l'avancement des travaux.

L'estimation initiale réalisée à l'interne du SGPI était de 8 000 000,00 $ pour environ 750 bâtiments à expertiser (2 000 000 $ par lot) et a été basée entre autres sur le taux horaire moyen du personnel requis pour effectuer l'expertise et sur le prix pour une analyse selon le marché. L'écart du montant final de l'octroi de contrat s'explique en premier lieu par le fait que le 4e lot n'a pas été attribué, considérant le manque de soumission conforme pour réaliser l'expertise de ce lot. Deuxièmement, les taux horaires des différents types d'emplois fournis par les soumissionnaires sont inférieurs à l'estimation que nous avons faite et plus bas que sur le marché habituel considérant l'envergure du projet.

Les expertises prévues au 4e lot seront réalisées à l'interne par l'expertise conseil du SGPI et par assignation aux trois adjudicataires comme travaux supplémentaires à l'intérieur de la limite du 15% de contingences.

LOT 1

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de	TOTAL (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	88,67%	93%	1 495 537,31 $		1 495 537,31 $
Englobe Corp.	70,00 %	76 %	1 574 755,09 $		1 574 755,09 $
GBI Experts-Conseils inc.	70,67 %	74 %	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Dernière estimation réalisée			2 000 000,00 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					504 462,69 $ - 25,2 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ^{e} meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ^{e} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					79 217,78 $ 5,3 %

LOT 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Englobe Corp.	70,00 %	76 %	1 574 755,09 $		1 574 755,09 $
GBI Experts-Conseils inc	70,67 %	74 %	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			2 000 000 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					425 244,91 $ - 21,26 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					46 392,41 $ 2,95 %

LOT 3

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
GBI Experts-Conseils inc	70,67%	74%	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Soumissionnaire 2					
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			2 000 000 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					378 852,50 $ - 18,94 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A N/A

Les trois (3) firmes retenues sont inscrites au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité des marchés publics (AMP). Aucune n'est inscrite au Registre des entreprises non admissibles. Elles n'ont pas de restrictions imposées sur leur licences de la RBQ, ne sont pas présentes sur la liste des des personnes ayant contrevenu à la Politique de gestion contractuelle, ne sont pas rendues non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Comme contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, ce dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats selon le critère suivant :

· Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2.

· Un seul soumissionnaire pour un contrat de services professionnels de plus 1M$, pour le lot 3.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement des firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.a effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des contrats à octroyer incluant les taxes et les contingences est de 5 395 155,89 $. Les contingences de 15 % ont été calculées sur le montant total des trois (3) contrats à octroyer incluant les taxes.
Les coûts reliés aux contrats de services professionnels seront assumés par des surplus accumulés affectés en 2019 par les instances municipales adoptés par la résolution CM20

0287.

L'estimation des dépenses pour 2021 et 2022 est répartie de la façon suivante :

	2021	2022
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	498 512,44 $	997 024,87 $
Englobe Corp.	524 918,36 $	1 049 836,73 $
GBI Experts-Conseils inc.	540 382,5 $	1 080 765,00 $
Contingences	234 572,00 $	469 143,99 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi des contrats ferait en sorte que la Ville de Montréal ne pourrait pas être en mesure de respecter les exigences de la mise en application de la nouvelle norme comptable SP-3280 «Obligations liées à la mise hors service des immobilisations», ce qui pourrait entraîner une réserve au niveau du rapport des auditeurs devant accompagner le rapport financier de la Ville pour l'année 2023 devant être émis au printemps 2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST lors des visites de bâtiments, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 avril 2021
Commission d'examen des contrats : 5 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles.
Début du mandat : juin 2021
Fin du mandat : 31 décembre 2022 (30 juin 2023 si le délai de 6 mois additionnels est utilisé)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
En conformité avec l'article 57.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le SGPI effectuera en cours de contrat, une évaluation du fournisseur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LAUZON
c/d expertise-conseil technique

Tél : 438-992-7228
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Johanne ROUILLARD
Directrice- Bureau de projet

Tél : 514 872-9097
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice de service
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18297_Intervention pour le SGPI.pdf

20-18297_Notes Lot 1.pdf

20-18297_Notes Lot 2.pdf

20-18297_Notes Lot 3.pdf

20-18297_Notes Lot 4.pdf

AMP Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.pdf

AMP Englobe Corp.pdf

AMP GBI EXPERTS-CONSEILS INC.pdf

AMP Nvira environnement.pdf

AO 20-18297 PV.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18297

No du GDD : 1219119001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 10 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 3 - 12 - 2020

Date du comité de sélection : 1 - 2 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 4 - 11 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 33

% de rejets : 25

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 6 - 2021

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

LOT 1 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc	1 495 537,31 $	√	1
Englobe Corp	1 574 755,09 $		
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $		

LOT 2 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Englobe Corp	1 574 755,09 $	√	2
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $		

LOT 3 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $	√	3

LOT 4 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Aucune firme retenue (voir la section Information additionnelle plus bas)	n/a	n/a	4

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lots (quatre lots de valeur estimée identique), en fonction de la note obtenue lors du comité de sélection et du prix soumis. La soumission de Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. est administrativement conforme pour le lot 1, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et son prix est le plus bas, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour le lot 1. La soumission de Englobe Corp est administrativement conforme pour le lot 2, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et son prix est le plus bas, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour le lot 2. La soumission de GBI Experts-Conseils inc. est administrativement conforme pour le lot 3, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et elle est le seul soumissionnaire conforme pour le lot 3, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour ce lot. Le lot 4 demeure orphelin puisque les firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp et GBI Experts-Conseils inc. ont obtenu respectivement les lots 1, 2 et 3, elles ne peuvent obtenir le lot 4, ni aucun autre lot, selon la méthode d'adjudication entendue pour cet appel d'offres (maximum d'un lot par firme). Également, la firme Nvira Environnement inc. n'a pas obtenu la note de passage (70%) pour son offre qualitative, ses offres financières n'ont pas été tenues en compte (ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui seront retournées). Les offres financières de Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc (lots 2,3,4), Englobe Corp (lots 3,4) et GBI Experts-Conseils inc. (lot 4) n'ont pas été tenues en compte selon la méthode d'adjudication entendue pour cet appel d'offres (maximum d'un lot par firme), leurs enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et leur seront retournées. À noter que la firme Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. sera la firme mandatée pour l'inspection des postes du SPVM et des usines de filtration d'eau, ses employés mandatés ont donc subi une enquête d'antécédents criminels par le SPVM.

En date du 25 mars 2021, les entreprises recommandées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restrictions imposées sur leur licences de la RBQ, ne sont pas présentes sur la Liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle, ne sont pas rendues non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Les entreprises recommandées détiennent une autorisation de l'AMP, lesquelles sont jointes à cette intervention. Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Notre carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité); 3-Nous n'avons pas assez de personnel pour compléter le mandat; 4-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.

Préparé par : Alexandre Muniz, Agent d'approvisionnement II Le 25 - 3 - 2021

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00	1 574 755,09 $	**0,76**	**2**
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	**0,74**	**3**
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67	1 495 537,31 $	**0,93**	**1**
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			**Non conforme**
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	**lundi 01-02-2021**
Heure	**10 h 15**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00	1 574 755,09 $	**0,76**	**1**
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	**0,74**	**2**
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			**Non conforme**
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			**Non conforme**
0						-	- $	**-**	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	**lundi 01-02-2021**
Heure	**10 h 15**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 3

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00			Non conforme
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	0,74	1
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			Non conforme
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			Non conforme
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	lundi 01-02-2021
Heure	10 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 4

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00			Non conforme
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67			Non conforme
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			Non conforme
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			Non conforme
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	lundi 01-02-2021
Heure	10 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	50

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 8 mars 2019

LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.
A/S MADAME ISABELLE POIRIER
6705, RUE JEAN-TALON E
BUR. 211
SAINT-LÉONARD (QC) H1S 1N2

No de décision : 2019-DAMP-0109
N° de client : 3000818606

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LE GROUPE GESFOR
- LE GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.
- LE GROUPE PINCHIN
- THE PINCHIN GROUP

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 9 janvier 2020

ENGLOBE CORP.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2020-DAMP-1015
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

COENTREPRISE ENGLOBE/FNX-INNOV
COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
COENTREPRISE LVM-QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
COENTREPRISE WIINIBEK/ENGLOBE
CONSORTIUM AQUA-TERRA
CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
CONSORTIUM LVM-SHERMONT
CRANDALL, A DIVISION OF ENGLOBE COP.
CRANDALL, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
DST CONSULTING, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.
EG
ENGLOBE
ENGLOBE-LAMONT
EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC, ENGLOBE CORP. EN CO-ENTREPRISE,OPÉRANT SOUS LE NOM DE KATHRYN SPIRIT DJV
GROUPEMENT ENGLOBE - GCNN
LES CONSULTANTS DST,UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
LVM/TECHNO REM
NUNATECH-ENGLOBE PARTNERSHIP
PARTENARIAT NUNATECH-ENGLOBE
STANTEC/ENGLOBE
TANKNOLOGIE
TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
TANKNOLOGY
TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Autorité des marchés publics
Québec

Le 27 mai 2019

GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR SERGE BEAUDOIN
255, BOUL CRÉMAZIE E
9È ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H2M 1L5

N° de décision :2019-DAMP-0362
N° de client : 2700007729

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public amendé

Monsieur,

La présente décision annule et remplace la décision numéro 2018-cpsm-1028448 rendue le 24 juillet 2018. L'Autorité des marchés publics (l' « **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BEAUDOIN HURENS, CONSULTANTS ENVIROCONSEIL, ÉCLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION et GBI, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GBI EXPERTS-CONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **23 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

c.c. : Me Ricardo Hrtschan

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 janvier 2021

NVIRA ENVIRONNEMENT INC.
A/S MADAME VÉRONIQUE BRISSON
5165, RUE JOHN-MOLSON
BUR. 100
QUÉBEC (QC) G1X 3X4

N° de décision : 2021-DAMP-0015
N° de client : 1100151255

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous :

- NVIRA ENVIRONMENT
- NVIRA ENVIRONNEMENT
- TECSOL
- TECSOL ENVIRONNEMENT

une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. NVIRA ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l’admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 20-18297

Numéro de référence : 1381522

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alliance Analyses d'Amiante Inc 55 rue Castonguay Bureau 202 Saint-Jérôme, QC, J7Y 2H9 https://www.allianceamiante.com	Madame Sophie Allegrezza Téléphone : 514 668-4681 Télécopieur :	**Commande : (1804077)** 2020-10-27 9 h 30 **Transmission :** 2020-10-27 9 h 30	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 100, Rue Jean Coutu, bureau 101 Varennes, QC, J3X 0E1 http://www.englobecorp.com	Madame Annie Vachon Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	**Commande : (1804361)** 2020-10-27 15 h 15 **Transmission :** 2020-10-27 15 h 15	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h

			08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement S-Air inc 371, rue Léger Sherbrooke, QC, J1C 0B2 http://www.sair.ca	Monsieur Louik Taillon Téléphone : 819 822-1145 Télécopieur :	**Commande : (1809880)** 2020-11-11 13 h 10 **Transmission :** 2020-11-11 13 h 10	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-11 13 h 10 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-11 13 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EnviroServices inc.. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne, QC, J6W 4R2 http://www.enviroservices.qc.ca	Madame Jennifer Ortega Téléphone : 450 471-0552 Télécopieur :	**Commande : (1804624)** 2020-10-28 9 h 48 **Transmission :** 2020-10-28 9 h 48	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1804349)** 2020-10-27 15 h 04 **Transmission :** 2020-10-27 15 h 04	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1804558)** 2020-10-28 8 h 46 **Transmission :** 2020-10-28 8 h 46	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pïnchin inc. 6705, rue Jean-Talon Est Bureau 211 Montréal, QC, H1S 1N2	Monsieur Didier Rorive Téléphone : 514 251-1313 Télécopieur : 514 251-1818	**Commande : (1805666)** 2020-10-30 11 h 49 **Transmission :** 2020-10-30 11 h 49	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1804240)** 2020-10-27 12 h 46 **Transmission :** 2020-10-27 12 h 46	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira - Environnement Inc. 5165, rue John Molson	Madame Sandra	**Commande : (1817130)**	3396163 - 20-18297_Addenda

Suite 100 Québec, QC, G1X 3X4	Fournier Téléphone : 418 647-3800 Télécopieur :	2020-11-30 13 h 01 **Transmission :** 2020-11-30 13 h 01	#1 2020-11-30 13 h 01 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-30 13 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira - Hygiène, santé et sécurité Inc. 5165 John-Molson, suite 100, Québec, QC, G1X 3X4	Madame Solange Lévesque Téléphone : 877 809-5478 Télécopieur :	**Commande : (1805841)** 2020-10-30 17 h 19 **Transmission :** 2020-10-30 17 h 19	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 360, rue Saint-Jacques Ouest, 16e étage Montréal, QC, H2Y1P5 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1804447)** 2020-10-27 17 h 31 **Transmission :** 2020-10-27 17 h 31	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054	**Commande : (1804217)** 2020-10-27 11 h 56 **Transmission :**	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel

	Télécopieur : 418 626-5464	2020-10-27 11 h 56	3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrapex Environnement Ltée. 135, rue Singapour Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0P6 http://www.terrapex.ca	Monsieur Martin Lebel Téléphone : 418 573-6311 Télécopieur :	**Commande : (1813216)** 2020-11-19 10 h 38 **Transmission :** 2020-11-19 10 h 38	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-19 10 h 38 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-19 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219119001 - Services professionnels amiante.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteure :
Nathalie Bouchard
Conseiller(ere) en gestion - finances
Service des finances - Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financière
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 514-926-2436

Division : Service des finances - Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financière

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.40

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE219119001.pdf

Dossier # :1219119001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2;*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition et de dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire, tel que le requiert le gouvernement du Québec. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 37 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 3 ont été jugées conformes. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 25,20% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1, de 21,26% favorable à la Ville pour le Lot 2 et de 18,94% favorable à la Ville pour le Lot 3. Par ailleurs, une seule soumission conforme a été reçue pour le Lot 3.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'environ 750 bâtiments de la Ville pourraient contenir de l'amiante et doivent être inspectés. Il est également précisé que la firme a possiblement baissé ses coûts pour être compétitive en raison du grand nombre d'analyses à effectuer et de bâtiments à expertiser (Lots 1 et 2). Il est précisé que les firmes retenues sont bien connues et possèdent beaucoup d'expérience et que leurs travaux feront l'objet d'un suivi rigoureux par le SGPI tout au cours de leur réalisation. La Commission comprend que ce contrat doit être donné pour respecter les normes gouvernementales en vigueur, et ce, à l'intérieur des échéanciers établis par le gouvernement. Elle se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2 ;*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219119001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.41

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Déric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 506 225,989 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21001-181541-C;

2. d'autoriser une dépense de 901 245,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 10:03

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1213438005**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme décennal d'immobilisation, la Ville de Montréal (Ville) doit entreprendre et poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures autant sur son réseau d'égouts qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station).
La station de pompage de l'île Notre-Dame est située dans l'arrondissement Ville-Marie, à l'extrémité nord-est de l'île Notre-Dame, en bordure du chemin Robert Boulet. Elle a été construite en 1967. La majeure partie de ses équipements datent de son année de construction et ont pour la plupart atteint leur durée de vie utile. Des travaux de mise à niveau sont donc rendus nécessaires, pour assurer la sécurité des installations et la pérennité des équipements.

L'appel d'offres IP21001-181541-C a été publié le 1 er février sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021 au Service du greffe. La durée de publication initiale était de 30 jours. Elle fut prolongée à 43 jours, afin de donner plus de temps aux preneurs du cahier des charges pour préparer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 16 juillet 2021.

Huit addenda ont été publiés, afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques:

Addenda	Date d'émission	Description
1	11 février	prolongation de la période de visite obligatoire
2	15 février	report de la date d'ouverture des soumissions et questions / réponses
3	17 février	questions / réponses
4	25 février	amendement au devis d'architecture
5	4 mars	questions/réponses
6	5 mars	report de la date d'ouverture des soumissions
7	8 mars	questions / réponses
8	12 mars	questions / réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne la fourniture de la main d'œuvre, du matériel, des équipements, de la supervision ainsi que l'outillage nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame.
Le contrat inclut entre autres:

- d'importants travaux de décontamination visant le retrait de l'amiante, de moisissures et de revêtements de peinture contenant du plomb;
- le retrait et le remplacement d'équipements mécaniques et électriques;
- l'ajout d'un groupe électrogène d'urgence permettant le fonctionnement de la station, en cas de panne du réseau électrique;
- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de ventilation, de plomberie et de chauffage;
- la mise à niveau du bâtiment (travaux de peinture, réfections architecturales à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment);
- des travaux d'aménagement extérieurs (gazonnement, asphaltage, remblai et autres).

L'échéancier des travaux prévoit que pendant le Grand Prix du Canada, soit du 5 au 14 juin 2021 inclusivement, l'accès au site sera interdit.

Compte tenu des imprévus reliés à l'âge et à l'état des installations, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres public. il y a eu dix preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Cinq d'entre eux étaient des sous-traitants. Aucun avis de désistement n'a été reçu. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les trois soumissions reçues étaient conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

Construction Déric inc.	4 506 225,98 $*	901 245,20 $	5 407 471,18 $
Trempro construction inc. (Tommy Tremblay)	6 033 425,43 $	1 206 685,09 $	7 240 110,52 $
Allen Entrepreneur Général inc.	6 495 627,60 $	1 299 125,52 $	7 794 753,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 385 532,82 $	877 106,56 $	5 262 639,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			144 831,80 $ 2,75 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 832 639,34 $ 33,89 %

* Prix corrigé (erreur de calcul constatée et corrigée dans la soumission)

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est défavorable de 2,75 %.

Par contre, l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 33,89 % ou 1 832 639,34 $. Cet écart se retrouve principalement aux articles suivants du bordereau de prix:

- 2.0 Travaux civils et aménagement: 906 303 $ ou 49% de l'écart, dont 714 118 $ uniquement pour l'article 2.7 qui couvre l'installation de systèmes de pompage temporaire. Le prix soumis par Trempro construction inc. est nettement supérieur au prix du marché, selon l'évaluation effectuée par des professionnels internes et externes.
- 3.0 Travaux de structure: 414 379 $ ou 23% de l'écart;
- 6.0 Travaux électriques: 292 775,71 $ ou 16% de l'écart.

Il faut mentionner qu'en raison de la particularité des travaux à effectuer (pompage temporaire, travaux en espaces clos, etc.) l'évaluation des risques et des coûts effectuée par les entrepreneurs peut grandement varier selon leur expertise et leur expérience. Construction Déric inc. n'en est pas à son premier contrat de mise à niveau d'une station de pompage.

Il est donc recommandé d’octroyer le contrat à Construction Déric inc. au prix de sa soumission, soit 4 506 225,98 $.

L’adjudicataire recommandé possède une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 15 novembre 2023. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

Les validations requises ont démontré que l’adjudicataire recommandé n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n’a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) , n’est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et n’est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 0082), ce contrat sera soumis à ladite commission pour

étude, puisqu'il s'agit d'un contrat pour l'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M$ répondant au critère suivant:

- écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame est de 5 407 471,18 $ taxes incluses, incluant 901 245,20 $ $ pour les contingences. Ceci représente un montant de 4 937 741,95 $ net de ristournes de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention pour la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à optimiser la gestion de l'eau et sa qualité de manière durable et responsable sur l'ensemble du territoire montréalais. En effet, la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame va permettre d'assurer pour plusieurs années l'acheminement des eaux usées des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène vers la Station afin qu'elles soient traitées avant leurs rejets au fleuve Saint-Laurent (Fleuve).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame n'était pas réalisé, des arrêts imprévus d'équipements pourraient survenir et causer des déversements d'eaux usées non traitées au Fleuve.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021

Octroi du contrat: 20 mai 2021

Début des travaux: juin 2021

Fin des travaux: mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 705-0659
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-09

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 novembre 2020

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR PATRICE DAIGNAULT
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2020-DAMP-1811
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

DERIC CONSTRUCTION INC. DERIC FONDATIONS & MARITIME
DERIC FOUNDATIONS & MARINE

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 novembre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP21001-181541-C
Numéro de référence : 1446813
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Monsieur Tommy Tremblay Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	**Commande : (1848911)** 2021-02-12 14 h 37 **Transmission :** 2021-02-12 14 h 43	3450784 - Addenda 1 2021-02-12 14 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Guylaine Simoneau Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1843643)** 2021-02-04 14 h 09 **Transmission :** 2021-02-04 15 h 28	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 16 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 16 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1841505)** 2021-02-01 17 h 58 **Transmission :** 2021-02-01 17 h 58	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel

			3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1863077)** 2021-03-08 16 h 04 **Transmission :** 2021-03-08 16 h 04	3450784 - Addenda 1 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3468477 - Addenda 5 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3469375 - Addenda 6 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame samuelle Auger-Chrétien Téléphone : 819 699-0144 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1841953)** 2021-02-02 12 h 53 **Transmission :** 2021-02-02 12 h 53	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement

			3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1	Monsieur Jonathan Lavoie Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1856537)** 2021-02-25 14 h 05 **Transmission :** 2021-02-25 14 h 05	3450784 - Addenda 1 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1841992)** 2021-02-02 13 h 28 **Transmission :** 2021-02-02 13 h 28	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1842206)** 2021-02-02 16 h 09 **Transmission :** 2021-02-02 16 h 09	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1842034)** 2021-02-02 13 h 58 **Transmission :** 2021-02-02 13 h 58	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 18 h 20 - Messagerie 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 14 h 40 - Messagerie 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 9 h 01 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Benjamin Sauvé Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	**Commande : (1856390)** 2021-02-25 11 h 46 **Transmission :** 2021-02-25 14 h 23	3450784 - Addenda 1 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-25 11 h 46 - Messagerie 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 16 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 16 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tomy électrique 8255 boul. Lévesque Est Laval, QC, H7A 1V5	Monsieur Antonio Miccoli Téléphone : 450 665-1509 Télécopieur : 450 665-7760	**Commande : (1843998)** 2021-02-05 8 h 13 **Transmission :** 2021-02-05 8 h 13	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Monsieur Tommy Tremblay Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	**Commande : (1848036)** 2021-02-11 14 h 11 **Transmission :** 2021-02-11 14 h 11	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel

3453412 - Addenda 2 (bordereau)
2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement

3455251 - Addenda 3 (devis)
2021-02-17 13 h 49 - Courriel

3455252 - Addenda 3 (plan)
2021-02-17 13 h 49 - Courriel

3462729 - Addenda 4 (devis)
2021-02-25 12 h 34 - Courriel

3462730 - Addenda 4 (plan)
2021-02-25 12 h 34 - Courriel

3468477 - Addenda 5
2021-03-04 10 h 21 - Courriel

3469375 - Addenda 6
2021-03-05 8 h 48 - Courriel

3470809 - Addenda 7 (devis)
2021-03-08 13 h 15 - Courriel

3470810 - Addenda 7 (bordereau)
2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement

3475096 - Addenda 8 (devis)
2021-03-12 8 h 45 - Courriel

3475097 - Addenda 8 (plan)
2021-03-12 8 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1213438005_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Nathalie FRIGON
Conseillere budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.41

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE213438005.pdf

Dossier # :1213438005

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy	Julie Demers
Présidente	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C-3 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que cette station de pompage reçoit toutes les eaux usées des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et que des défaillances peuvent entraîner des déversements d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 43 jours et a permis de recevoir 3 soumissions avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 8 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 2,75% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de 33,89% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les contraintes du projet, en outre le calendrier serré, les travaux spécialisés à effectuer ainsi que la

nécessité de maintenir la station en fonction durant les travaux, peut expliquer les prix plus élevés des soumissionnaires qui auraient moins d'expérience pour ce type de projet. Des explications ont également été données concernant l'arrimage entre les travaux et les activités du parc Jean-Drapeau. Au terme de la discussion, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste et la Commission s'est déclarée satisfaite des explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE213438005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.42

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc.**,** ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de **55 mois**, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 254,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **21-18538** et au tableau des prix reçus;

2. D'autoriser une dépense de 97 725,45 $, taxes incluses, à titre de contingences;

3. De procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:49

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218867001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) met de l'avant un projet d'aménagement du secteur du marécage situé sur le territoire du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Le projet s'inscrit dans les grands objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR) adopté en 2009 ainsi que dans la *Stratégie Montréal 2030* qui vise notamment le rehaussement de la résilience écologique de la métropole.
Le secteur d'intervention couvre une superficie approximative de 20 hectares. Il est situé à l'ouest du secteur du chalet et du belvédère Kondiaronk, soit un des secteurs des plus fréquentés du parc.

Le SGPMRS prévoit travailler avec une firme externe en raison de la pluridisciplinarité du projet, des expertises particulières nécessaires au développement du projet et des délais.

Ainsi, le Service de l'approvisionnement a publié un appel d'offres public dans le journal La Presse et il l'a diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 15 février 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021, respectant la période minimale de 32 jours de calendrier pour un appel d'offres public. Un addenda, de portée mineure, a été émis dans les délais prescrits afin de corriger un article du document d'appel d'offres portant sur la méthode de paiement des honoraires.

L'offre de services professionnels est valide pour une période de 180 jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Elle a été évaluée le 30 mars 2021 à partir de la grille de pointages applicable aux contrats de services professionnels par un comité de sélection formé de quatre membres.

La durée du contrat de 55 mois, soit de juin 2021 à novembre 2025, couvre les étapes de plans et devis ainsi que de réalisation des travaux, lesquels sont échelonnés du printemps 2022 à l'automne 2025 pour respecter les lois de protection de la faune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme *WAA Montréal inc.,* l'unique soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public. La soumission est conforme et elle a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection, et de leurs pondérations préétablies, dans les documents d'appel d'offres. Le mode de paiement de l'adjudicataire est forfaitaire.
L'octroi du contrat de services professionnels permettra principalement de :

- Élaborer les plans, devis, demandes de permis et certificats et documents de l'appel d'offres visant la réalisation des travaux d'aménagement;
- Assurer la surveillance de chantier.

Le projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant (bassin de répartition des eaux de ruissellement) visera donc à :

- Restaurer et soutenir l'intégrité du marécage, incluant la protection de ses habitas, afin de protéger cet écosystème du noyau écologique à valeur exceptionnelle (PPMVMR);
- Offrir des installations attrayantes et sécuritaires au plus grand nombre d'usagers du parc du Mont-Royal;
- Intégrer des ouvrages de gestion de l'eau pour la mettre en valeur, réduire l'érosion et alléger le système d'égout récepteur;
- Pérenniser ce secteur comme haut lieu d'éducation à la nature et à l'écologie.

Enjeux liés au projet d'aménagement du secteur du marécage

- Recherche de l'équilibre entre la fréquentation grandissante et la sensibilité du milieu;
- Amélioration des services offerts aux usagers du parc du Mont-Royal;
- Conformité aux politiques et aux plans de la Ville de Montréal et du MCC dont notamment:
    - Priorités en termes de transition écologique;
    - Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;
    - Plan de conservation du Mont-Royal;
    - Politique de mise en valeur des milieux naturels;
- Conformité aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) par la préservation et la consolidation des valeurs patrimoniales qui caractérisent le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Risques et mesures de mitigation

- Dégradation des paysages, des actifs et du cadre naturel:
    - Prioriser les projets en considération de l'état de dégradation et de l'irréversibilité;
    - Minimiser l'impact des usagers dans les secteurs vulnérables;
    - Améliorer les conditions d'entretien.
- Acceptabilité des interventions dans ce milieu emblématique:
    - Concertation et consultation des parties prenantes et information du public.

JUSTIFICATION

Au total, il y a eu dix preneurs du cahier des charges:

- Une seule firme a déposé une offre de services professionnels et l'offre est conforme. La firme est : *WAA Montréal inc.*
- Sur les neuf preneurs qui n'ont pas déposé de soumission, un seul preneur (soit une proportion de 11 %) a indiqué ses raisons de ne pas donner suite à l'appel d'offres, lesquelles sont liées aux conditions du contrat qui ne lui correspondent pas.

Par ailleurs, même si le cahier des charges traite clairement des documents à produire dans le cadre du projet, il est possible que des contingences surviennent en cours de mandat. En effet, des éléments liés à la complexité de ce site patrimonial et à la sensibilité environnementale du milieu pourraient impliquer des tâches ou des services difficiles à prévoir présentement. Ainsi, un budget de contingences de 97 725,45 $, taxes incluses, a été ajouté au montant de la soumission, soit 10 % du prix de la soumission.

L'écart entre les coûts estimés par le SGPMRS pour ces services professionnels et la dépense à approuver est de - 4,67 %, tel que détaillé ci-après :

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
WAA Montréal inc.	72 %	1,25	977 254,50 $	97 725,45 $	1 074 979,95 $
Dernière estimation réalisée			1 025 082,61 $	102 508,26 $	1 127 590,87 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(52 610,92 $) - 4,67 %

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme WAA Montréal inc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et il détient l'autorisation requise de l'Autorité des marchés financiers, datée du 31 octobre 2018 et valide jusqu'au 22 octobre 2021.

Étant donné que le montant de la dépense, incluant les taxes et les contingences, est supérieur à 1 000 000,00 $ et que le processus d'appel d'offres a donné lieu à une seule soumission conforme, ce contrat devra faire l'objet d'un examen de la conformité par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des services professionnels, et dont le montant net du contrat est supérieur à 500 000,00 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale, incluant les contingences de 97 725,45 $, est évaluée à 1 074 979,95 $, taxes incluses.
Information budgétaire :
La dépense net de ristournes sur les taxes de 981 599,98 $ sera financée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 19-033.

Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 981 599,98 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	2023	2024	2025	Total
34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	451 928,22 $	178 458,90 $	103 137,54 $	103 137,54 $	144 937,78 $	981 599,98 $

Information comptable/vote de crédits :

La dépense maximale de 981 599,98 $ net de ristournes sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le mont Royal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Dans le cadre de cette entente, la dépense de 981 599,98 $ est assumée à 100% par la Ville afin d'équilibrer son écart d'investissement avec le ministère de la Culture et des Communications. Cela laisse donc un emprunt net à la charge de la Ville de 981 599,98 $ et a fait l'objet de la recommandation de crédits suivante : 17-01.02.07.00 -0130.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du secteur du marécage et de son bassin versant est en phase avec le plan de développement durable. Il permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de promouvoir l'importance des milieux humides pour la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est requise dans les meilleurs délais afin :

- D'assurer l'accessibilité des sentiers dans ce secteur;
- De corriger les problèmes importants d'érosion;
- De rétablir l'intégrité du marécage durement touchée par la perte des frênes et les effets des changements climatiques; et
- De préserver la biodiversité du noyau écologique à valeur exceptionnelle du mont Royal.

Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses contractuelles afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes d'approbation du dossier décisionnel :

- 28 avril 2021 : Comité exécutif
- 5 mai 2021 : Commission d'examen des contrats
- 12 mai 2021 : Comité exécutif
- 17 mai 2021 : Conseil municipal
- 20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

Étapes suivantes :

- Juin 2021 : Début du contrat de services professionnels
- Hiver 2022 : Appel d'offres public pour les travaux de réalisation et octroi de contrat
- Printemps 2022 : Début du contrat de réalisation des travaux
- Automne 2025 : Fin des travaux

Le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré en conformité avec les lois de protection de la faune permettant des travaux à certaines périodes de l'année seulement et comportant des arrêts de chantier au printemps et en été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Michèle PERRON
Architecte paysagiste

Tél : 514-820-7099
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-06

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514-984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514-207-6466
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514-236-5925
Approuvé le : 2021-04-15

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET



Bassin versant

- Bassin versant de 20 hectares

Marécage

- Plus grand milieu humide naturel de la montagne;











AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 31 octobre 2018

WAA MONTRÉAL INC.
A/S MADAME RACHEL E PHILIPPE-AUGUSTE
55, AV DU MONT-ROYAL O
BUR. 805
MONTRÉAL (QC) H2T 2S6

N° de décision : 2018-CPSM-1059500
N° de client : 3000648229

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WAA MONTRÉAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **22 octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Directrice des contrats publics par intérim

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 28 janvier 2021

VINCI CONSULTANTS INC.
A/S MONSIEUR MARIO ROBERT GENDRON
350, AV DE LA MENNAIS
LA PRAIRIE (QC) J5R 2E7

Nº de décision : 2021-DAMP-0073
Nº de client : 3000858493

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. VINCI CONSULTANTS INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

LASALLE | NHC INC.
A/S MONSIEUR MARC VILLENEUVE
9620, RUE SAINT-PATRICK
LASALLE (QC) H8R 1R8

Nº de décision : 2020-DAMP-0462
Nº de client : 3001153386

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSULTANTS LASALLE | NHC, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. LASALLE | NHC INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Autorité des marchés publics
Québec

Le 8 avril 2019

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC.
A/S MONSIEUR LUCIANO FRONTEDDU
4235, RUE D'IBERVILLE
MONTRÉAL (QC) H2H 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0208
N° de client : 3000757155

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Nom du service : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Nom de la direction, division, etc. :
Direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics
Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 21-18538
Date de publication : 2021-02-15
Date d'ouverture : 2021-03-18

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	AECOM Consultants Inc
2	BC2 Groupe Conseil inc.
3	CIMA s.e.n.c.
4	FNX-INNOV inc.
5	Les Services EXP Inc
6	Pageau Morel Inc.
7	SNC-Lavalin GEM Québec inc.
8	Stantec Experts-conseils ltée
9	WAA Montréal inc.
10	WSP Canada Inc.
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18538 SEAO Liste des preneurs.pdf
AO 21-18538 PV.pdf
21-18538 Résultats global.pdf
21-18538 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice P BLANCHETTE
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514-872-5514

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18538 — No du GDD : 1218867001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 2 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 18 - 3 - 2021

Ouverture faite le : 18 - 3 - 2021

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 23 - 2 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 10

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 9 - 2021

Date d'échéance révisée : 14 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WAA Montréal inc.	977 254,50 $	√	

Information additionnelle

Raison des désistements:
Le chargé de projet doit être un architecte du paysage, pas d'avant-projet fourni
et toutes les activités au bordereau de soumission sont à forfait, sans avoir exactement ce qui sera à concevoir, surveillance en résidence.

Préparé par : Patrice Blanchette — Le 7 - 4 - 2021

21-18538 - Services professionnels pour l'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 20%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WAA Montréal inc.	3,75	10,75	10,75	14,50	14,50	17,75	72,0	977 254,50 $	1,25	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Patrice Blanchette**									

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	9 h 30
Lieu	Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1218867001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.42

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE218867001.pdf

Dossier # :1218867001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de restaurer et de soutenir l'intégrité du marécage, d'offrir des installations sécuritaires aux usagers, de mettre en valeur les composantes historiques et paysagères du site patrimoniale et de pérenniser ce secteur comme haut lieu d'éducation à la nature et à l'écologie. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 32 jours et a permis de recevoir une soumission avérée conforme. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 4,67% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'il n'est pas rare de recevoir peu de soumissions pour un projet multidisciplinaire sur un site patrimonial, dans un milieu sensible et pour lequel un niveau d'expertise élevé est requis. Le Service n'a pas négocié avec l'adjudicataire le prix soumis puisque l'écart de prix était favorable à la Ville, même si les commissaires l'auraient souhaité vu le contexte d'un soumissionnaire unique. À la lumière des explications données toutefois, le prix proposé apparaît juste.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE218867001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.43

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 «Métaux ouvrés» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit 1 461 102,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15686;
2. d'autoriser une dépense de 219 165,35 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,54 % par l'agglomération, pour un montant de 731 588,53 $, taxes incluses et à 56,46 % par la ville centre pour un montant de 948 679,11 $, taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-15 15:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219057006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l’accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l’accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode *«Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l’exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0502 « Métaux ouvrés », s’effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678
CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder à Vitrerie RD ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PROMDEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78$ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (D.B.A Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19$ + contingences: 8 881,82$ $)

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à

Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences). – Appel d'offres publiques IMM-15671

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) - Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire)

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non-conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance en continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires)

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux nor8mes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3

soumissionnaires, 2 conformes).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés,équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0502 « Métaux ouvrés » consistent principalement en la fourniture de la main d'oeuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux relatifs aux métaux ouvrés du bâtiment.
L'appel d'offres public IMM-15686, publié le 10 février 2021 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de quarante-deux (42) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 20 juillet 2021.

Deux (2) addendas ont été publiés et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No.1	2021-02-22	Prolongation de la période de visites au 12 mars 2021; Modifications dues à la COVID-19; Réponses aux questions de soumissionnaires; Modification du bordereau de soumission; Report de la date d'ouverture au 18 mars 2021.	Oui
No.2	2020-02-24	Prolongation de la période de visites au 19 mars 2021; Réponses aux questions de soumissionnaires; Report de la date d'ouverture au 23 mars 2021.	Non

Les addendas ont eu un impact de 12 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 11 mars 2021, soit un report d'ouverture au 23 mars 2021.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public IMM-15686 (lot L0502) pour lequel il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges, parmi lesquels un seul a déposé une soumission (33,3 %). Un preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Un suivi a été effectué auprès de l'autre preneur du cahier des charges pour connaître les raisons pour lesquelles il n'a pas déposé de soumission. La raison fournie est que le délai de soumission était insuffisant.

La seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- *Summa Métal Architectural et Structural Inc.*

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (15%) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Summa métal Architectural et Structural	1 461 102,30 $	219 165,35 $	1 680 267,65 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 058 009,15 $	158 701,37 $	1 216 710,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			463 557,12 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			38 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural Inc.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 1 058 009,15 $, taxes incluses, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 38 % par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

Par rapport à l'estimation, on identifie les principaux écarts suivants (montants avant taxes) :

- Au chapitre 1.1.8, Protections et renforts, petits ouvrages en métaux ouvrés, au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 83 399 $. Ceci représente un écart de 68 399 $ par rapport à l'estimation des professionnels.
- Au chapitre 1.2.1, Mains-courantes et garde-corps neufs (hors escaliers), au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 98 034 $. Ceci représente un écart de 88 034$ par rapport à l'estimation des professionnels.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 29 mars 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée des plans en indiquant sa compréhension de la portée des travaux. Cette présentation était exhaustive et elle a permis de constater que le soumissionnaire avait une bonne compréhension de l'ouvrage ainsi que des contraintes du site existant. Suite à la discussion, le prix du soumissionnaire est demeuré inchangé.

Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a spécifiquement décrit les travaux prévus concernant les deux chapitres mentionnés ci-haut. Les méthodes de mobilisation requises pour effectuer ces travaux en hauteur ont été incluses à ces postes budgétaires, ce qui n'est pas le cas des estimations des professionnels.

Le soumissionnaire a par ailleurs fait état d'une hausse subite des coûts d'approvisionnement de la matière première qu'il a pu constater au cours des dernières semaines. Les prix proposés par le soumissionnaire reflètent ces données nouvelles du marché.

Le marché se situe dans une tendance haussière et que le coût des matières premières pour ces travaux représente une part importante pouvant expliquer en partie d'écart avec les estimations des professionnels.

Le présent appel d'offres fait l'objet d'un deuxième appel d'offres, le premier ayant été annulé puisque la seule soumission présentée représentait un écart de près de 200%, nous avons pris contact l'unique soumissionnaire du premier appel d'offres afin d'éclaircir la portée des travaux. Des éléments contraignants ont été retirés à la portée des travaux tels que les encrages pour les végétaux situés au 4e étages, la simplification des certains détails d'assemblage, le retrait du laiton dans les portiques ainsi que le retrait de la portion haute des cabanons sur le toit.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats à la demande du président du comité exécutif.

L'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 461 102,30 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 219 165,35 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 50 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 680 267,65 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne. Elle est répartie sur un an de la façon suivante : 60 % en 2021 et 40 % en 2022.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 1 680 267,65 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 948 679,11 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 731 588,53 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouveau report de ces travaux sur le chantier entraînerait des retards importants dans l’avancement des ouvrages connexes et que cela aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 28 avril 2021
Passage à la Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021
Recommandation d'octroi par le comité exécutif: 12 mai 2021
Recommandation d'octroi par le conseil municipal : 17 mai 2021
Octroi du contrat par le conseil d’agglomération : 20 mai 2021
Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 24 mai 2021
Période de travaux : mai 2021 à l'automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2803
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-15

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0502: Métaux ouvrés
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15686

Summa Métal Architectural et Structural Inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		2,0%	25 000,00	1 250,00		2 493,75		**28 743,75**
	Métaux ouvrés		98,0%	1 245 800,00	62 290,00		124 268,55		**1 432 358,55**
							0,00		**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Mesures sanitaires COVID		0,0%	0,00	0,00		0,00		**0,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**1 270 800,00**	**63 540,00**		**126 762,30**		**1 461 102,30**
	Contingences		15,0%	190 620,00	9 531,00		19 014,35		219 165,35
	Total - Contrat :			**1 461 420,00**	**73 071,00**		**145 776,65**		**1 680 267,65**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 461 420,00**	**73 071,00**		**145 776,65**		**1 680 267,65**
Ristournes:	Tps	100,00%			73 071,00				73 071,00
	Tvq	50,0%					72 888,32		72 888,32
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 461 420,00**	**0,00**		**72 888,32**		**1 534 308,32**

Beaupré Michaud et
Associés, Architectes

Charlotte Saint-Hilaire, ing., MGP, PMP
Gestionnaire immobilier
Division des projets corporatifs, Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Cellulaire : 514-617-4151
Charlotte.Saint-Hilaire@montreal.ca

réf
LOT L0502 Métaux ouvrés
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15686
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le 7 avril 2021

Madame Saint-Hilaire,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de référence SEAO est le 1449046. Les documents ont été rendus disponibles le 2 février 2021. La date de clôture a été fixée au 23 mars 2021.

Deux entreprises se sont procuré les documents selon les données de SEAO. Le rapport du Gérant nous confirme que le soumissionnaire a visité le site.

Deux (2) addendas ont été émis, dont l'un au sujet des mesures entourant la gestion sanitaire Covid-19, ainsi qu'un report de date de clôture.

Le 23 mars 2021, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Une seule soumission a été reçue et a été déclarée conforme par l'analyse du Gérant. Le prix soumis avec les taxes est le suivant :

Summa Métal Architectural et Structural Inc.	**1 458 243,00$**

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que le plus bas soumissionnaire a fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Une erreur de calcul dans le montant des taxes a cependant été observée : le montant ayant été arrondi par le soumissionnaire.

Résultats
Le plus bas soumissionnaire, *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* propose de réaliser la totalité du mandat pour 1 458 243,00$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 1 058 009,15 $ ttc, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 38% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :
Par rapport à l'estimation, on identifie les principaux écarts suivants (montants avant taxes) :

- Au chapitre 1.1.8, Protections et renforts, petits ouvrages en métaux ouvrés, au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 83 399$. Ceci représente un écart de 68 399$ par rapport à l'estimation des professionnels.

- Au chapitre 1.2.1, Mains-courantes et garde-corps neufs (hors escaliers), au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 98 034$. Ceci représente un écart de 88 034$ par rapport à l'estimation des professionnels.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 29 mars 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée des plans en indiquant sa compréhension de la portée des travaux. Cette présentation était exhaustive et elle a permis de constater que le soumissionnaire avait une bonne compréhension de l'ouvrage ainsi que des contraintes du site existant.

Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a spécifiquement décrit les travaux prévus concernant les deux chapitres mentionnés ci-haut. Les méthodes de mobilisation requises pour effectuer ces travaux en hauteur ont été incluses à ces postes budgétaires, ce qui n'est pas le cas des estimations des professionnels.

Le soumissionnaire a par ailleurs fait état d'une hausse subite des coûts d'approvisionnement de la matière première qu'il a pu constater au cours des dernières semaines. Les prix proposés par le soumissionnaire reflètent ces données nouvelles du marché.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 23 mars 2021.

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Le rapport de vérification est joint à cette lettre.

Considérant

Qu'un premier appel d'offres pour ces travaux a été mené du 8 octobre au 19 novembre 2020 et qu'il a été annulé puisque la seule soumission présentée affichait un écart de près de 200% ;

Qu'une rencontre avec le soumissionnaire unique a permis de constater que le soumissionnaire a démontré une très bonne compréhension des travaux à réaliser et des contraintes associées au bâtiment existant ;

Qu'un nouveau report de ces travaux sur le chantier entraînerait des retards importants dans l'avancement des ouvrages connexes et que cela aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison ;

Que le marché se situe dans une tendance haussière et que le coût des matières premières pour ces travaux représente une part importante pouvant expliquer en partie d'écart avec les estimations des professionnels,

Nous vous recommandons d'octroyer le contrat de du lot mentionné en objet pour les travaux à l'Hôtel de Ville de Montréal à l'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* au prix soumis.

Merci de votre attention,



Menaud Lapointe, architecte associé

De: Caroline DOYON <caroline.doyon@montreal.ca>
Envoyé: 29 mars 2021 15:09
À: Patricia Nicol; Menaud Lapointe (menaud.lapointe@bmaarchitectes.com)
Cc: Guy DAIGNEAULT; Charlotte SAINT-HILAIRE; Guillaume Cadieux
Objet: L0502 Métaux ouvrés - Conformité de soumission - Projet HDV

Bonjour Menaud et Patricia,

Nous vous confirmons que Summa Métal Inc., unique soumissionnaire a déposé une soumission conforme.

Mauvais calcul de taxe

- Quant au calcul des taxes, nous devons corriger le montant au bon taux de taxation. Par ailleurs, il faut simplement informer le soumissionnaire de la correction et qu'il nous confirme son accord.

Mauvais formulaire de soumission

- Quant au formulaire de soumission, bien qu'il aurait dû utilisé celui de l'addenda #1 compte tenu que la modification n'a aucune incidence sur le contenu ni le prix, il s'agit d'une non-conformité mineure et on peut y passer outre.

Nous procédons alors à la rédaction du dossier décisionnel pour octroyer le contrat. Les orientations sont de présenter le dossier à la commission permanente d'examen des contrats le 5 mai 2021 et d'un octroie le 20 mai 2021.

Bonne journée

Caroline Doyon
Conceptrice des aménagements - Immobiliers - Grands projets immobiliers
Division des projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, Bur. SS2B-302.42
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone: 514 872-2803
Cellulaire: 450 848-3690
Courriel: caroline.doyon@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

ANALYSE DES SOUMISSIONS
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0502 / MÉTAUX OUVRÉS

Description	**ENTREPRENEURS**	**REMARQUES**
	SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.	
Appel d'offres public:		
Visite de chantier du **15 février au 19 mars 2021**	02/03/2021	
Fermeture du lot: **23/03/2021 à 13h30**	✓	
Documentation:		
Formulaire de soumission et signature	✓	
Date de la soumission	**Pas datée**	
Période de validité - 120 jours	✓	
Liste des documents reçus: Addenda (2)	✓	
Ventilation des coûts	✓	
Liste des prix unitaires	N/A	
Cautionnement de soumission	✓	
Cautionnement d'exécution	✓	
Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services	Lettre d'engagement	
Convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution	Lettre d'engagement	
Résolution de signature	**M. LeandroStella**	
Licence RBQ et date d'expiration	Échéance 4 novembre	
Attestation du ministère du Revenu du Québec (90jours)	Échéance 30 avril 2021	
Certificat d'assurances et avenant	Lettre d'intention incluse Resp. civile à 1M$ Resp. auto à 1M$ Montant global à 5M$	
Autorité des marchés financiers	Échéance 29 novembre 2021	
Autres éléments:		
Proposition alternative	N/A	
Résultats:		
	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, mais non datée et erreur lors du calcul de la TVQ	**ET MAUVAIS INTITULÉ POUR L'ARTICLE 1.7 DU BORDEREAU (SECTION C)**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15686
Numéro de référence : 1449046
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L0502 – MÉTAUX OUVRÉS

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1847448)** 2021-02-10 21 h 26 **Transmission :** 2021-02-10 21 h 26	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Métal Laurentide 75 rue de Lisbone Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0M9 http://www.metal-laurentide.com NEQ : 1141768532	Monsieur Guy Weiland Téléphone : 418 688-4515 Télécopieur :	**Commande : (1847119)** 2021-02-10 13 h 32 **Transmission :** 2021-02-10 13 h 32	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Summa Métal Architectural & Structural Inc. 3140, Boul. des Entreprises Terrebonne, QC, J6X 4J8 http://www.summametal.com NEQ : 1170620653	Monsieur NESTOR STELLA Téléphone : 514 546-7742 Télécopieur :	**Commande : (1847690)** 2021-02-11 9 h 39 **Transmission :** 2021-02-11 9 h 39	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219057006 - Travaux de construction du lot L0502 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.43

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE219057006.pdf

Dossier # :1219057006

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35$) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le projet vise à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes qui y travaillent, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillance technique. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 42 jours et a permis de recevoir une seule soumission, qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, un seul a un un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 38,00% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a également été expliqué que la portée des travaux a été ajustée entre le premier et le deuxième appel d'offres afin de réduire les coûts et de simplifier sa réalisation. Il est précisé que le prix unitaire dans l'estimé de contrôle était basé sur des prix historiques qui ne prennent pas en compte la volatilité des prix des matériaux nécessaires à la réalisation de ce contrat. Il est mentionné que le soumissionnaire unique a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux et obtenir un prix moindre, cette dernière démarche s'avérant sans succès. Le Service souligne par ailleurs la bonne compréhension des travaux par l'adjudicataire. La Commission salue la gestion serrée du projet de mise au norme de l'hôtel de ville et apprécie grandement la présentation intégrée de la cinquantaine de lots liés à ce projet. Elle invite par ailleurs les autres services de la Ville à présenter les contrats associés à un même projet selon une formule similaire, notamment le Service des technologies de l'information qui y gagnerait beaucoup. Finalement, la Commission se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219057006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.44

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de sept (7) ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18260;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	contrat A	13 746 238,54 $

Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	contrat B	17 220 668,06 $

2. d'autoriser une dépense de 2 061 935,78 $ pour le contrat A et de 2 583 100,21 $ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 11:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217343001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé l'un des plus vastes chantiers de son histoire il y a de cela quelques années. Ce chantier concerne la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et à la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Un des aspects de ce grand chantier est la rénovation et la mise à niveau des usines, des réservoirs et des stations de pompage desservant l'agglomération de Montréal en eau potable. En effet, un grand nombre d'équipements sont désuets et doivent être remplacés ou réhabilités afin d'assurer la pérennité de ces actifs et ainsi maintenir la résilience des activités de production et distribution d'eau potable.

Dans le but de mettre à niveau ses équipements et afin de rattraper le déficit d'entretien, la Ville de Montréal à travers la Direction de l'eau potable (ci-après « DEP ») doit effectuer des investissements considérables, et ce, sur plusieurs années. Pour ce faire, la Ville a eu recours dans le passé à des services professionnels en ingénierie et architecture pour l'accompagner à réaliser cette mission.

Ainsi, afin de compléter les projets selon la planification établie, la DEP doit augmenter sa capacité de réalisation de projets et désire, ainsi, octroyer deux contrats de services professionnels (ingénierie et architecture) visant les études, la conception et la surveillance de divers projets dans ses usines, réservoirs et les stations de pompage.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public n°20-18260 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et publiée dans *Le Journal de Montréal* le 4 novembre 2020. La durée de la publication a été de quatre-vingt-onze jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 4 février 2021 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent quatre-vingts jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 3 août 2021.

Sept addendas ont été émis durant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après).

Les questions répondues dans les divers addenda sont partagées principalement en trois différentes catégories soit :

· Des demandes de précisions supplémentaires concernant certaines clauses contractuelles (juridiques);
· Des demandes de clarification d'informations qui se trouvent déjà dans le cahier des charges;
· Des demandes de report de la date d'ouverture des offres.

N°	Date de publication	Description
1	16 novembre 2020	· Report de la date d'ouverture au 17 décembre 2020, à la demande du marché. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels
2	27 novembre 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
3	11 décembre 2020	· Report de la date d'ouverture au 14 janvier 2021. · Précision d'une clause concernant la facturation. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
4	18 décembre 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
5	8 janvier 2021	· Report de la date d'ouverture au 28 janvier 2021. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
6	19 janvier 2021	· Report de la date d'ouverture au 4 février 2021, à la demande du marché.
7	28 janvier 2021	· Remplacement d'une clause concernant les retenues (facturation) · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie à SNC-Lavalin inc. (CG11 0211, 12 597 824 $, taxes incluses) afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal.
Octroi de deux (2) contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable - Contrat no. 1 à Stantec Experts-conseils ltée, pour une somme maximale de 3 842 018,98 $, taxes incluses - Contrat no. 2 à CIMA+ s.e.n.c., pour une somme maximale de 3 093 977,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 - (5 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer les deux (2) contrats-cadres de services professionnels en Ingénierie et Architecture ci-dessous, pour une durée de sept (7) ans, soit de 2021 à 2028 ou au moment de l'épuisement du budget alloué au contrat, selon la première éventualité :

· Contrat A au Regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.

· Contrat B au Regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.

L'ensemble des services visés par ces contrats consiste à prendre en charge toutes les phases de divers projets ou seulement une partie selon la définition du mandat. Les phases sont de leur planification à leur livraison finale, en passant par les activités de conception, d'approvisionnements et de surveillance complète de l'exécution des travaux. Les projets consistent principalement en la réfection et la mise à niveau des actifs des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable.

Les principaux domaines d'expertise requis pour ces contrats sont :

- l'architecture;
- la mécanique de procédé et de poste de pompage;
- l'alimentation et la distribution électrique;
- la mécanique et l'électricité du bâtiment et les systèmes de protection d'incendie;
- l'automatisation et le contrôle;
- la télécommunication;
- la structure;
- le génie civil;
- la géotechnique;
- l'hydraulique et l'hydrologie;
- la sécurisation machine;
- la santé et sécurité (BPC, amiante, peinture et métaux);
- le contrôle d'accès, caméras (sécurité bâtiment);
- toute discipline connexe requise pour réaliser les mandats confiés.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon les taux présentés dans l'offre et ce conformément aux exigences du cahier de charges .

Le coût de base du contrat A s'élève à 13 746 238,54 $ taxes incluses; et celui du contrat B à 17 220 668,06 $ taxes incluses.

Des enveloppes pour déboursés (contingences) de 2 061 935,78 $ et de 2 583 100,21 $ taxes incluses, soit respectivement 15 % du coût de base du contrat A et du contrat B, sont ajoutées au budget pour couvrir les dépenses admissibles prévues au cahier de charges.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n°20-18260, quatorze (14) preneurs du cahier des charges se sont procuré les documents sur le site SÉAO, dont la liste se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Huit (8) d'entre eux soit (57,14 %) font partie des cinq (5) regroupements ayant déposé une soumission. Chaque regroupement est composé d'une (1) firme d'architecture et d'une (1) firme d'ingénierie.

Les motifs de désistement des six (6) autres preneurs du cahier de charges (soit 42,86 %) sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse d'admissibilité administrative des soumissionnaires réalisée par le Service de l'approvisionnement a permis de constater qu'une (1) soumission, sur les cinq (5) reçues était non admissible. Les détails y relatifs se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement**.**

Quatre (4) soumissions ont donc été transmises au comité de sélection. Lequel comité composé de trois (3) membres a siégé les 17 et 25 mars 2021.

Le comité de sélection est arrivé aux résultats suivants:

Contrat A:

4 soumissions conformes ont été déposées pour le contrat A.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat A soit accordé au Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du contrat A:

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note Finale**	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectes inc.	70,70 %	0,0587	13 746 238,54 $	2 061 935,78 $	15 808 174,32 $
2- Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	81,80 %	0,0533	17 220 668,06 $	2 583 100,21 $	19 803 768,27 $
3- Les Services EXP inc. et MDTP Atelier d'Architecture inc.	75,20 %	0,0532	16 001 645,63 $	2 400 246,84 $	18 401 892,47 $
4- SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc.	79,20 %	0,0495	18 021 066,53 $	2 703 159,98 $	20 724 226,51 $
Dernière estimation réalisée			15 032 981,25 $	2 254 947,19 $	17 287 928,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*					-1 479 754,12 $ -8,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)					3 995 593,95 $

(la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]	25,28 %

Le plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final) a présenté une offre avec un écart favorable de 8,56 % (soit 1 286 742,71 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la dernière estimation réalisée par la DEP.

Le contrat étant rémunéré de deux façons, soit par la méthode à pourcentage et par la méthode à taux horaire, l'écart observé ci-dessus s'explique principalement par le fait que le plus bas soumissionnaire a soumis un pourcentage 1,9 % inférieur à celui considéré dans l'estimation.

Le 2e plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le 2e meilleur pointage final) a présenté un prix supérieur de 25,28 % (soit 3 474 429,52 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la plus basse soumission. Cet écart s'explique principalement par la différence de 4,4 % (soit 3 985 665,86 $, avant contingences, taxes incluses) observée entre les pourcentages respectifs soumis par ces deux soumissionnaires à l'égard de la partie du contrat rémunérée à pourcentage. Cette différence peut être liée à de nombreux facteurs comme les décisions d'affaires de chacune de ces firmes (marge bénéficiaire relative à la taille de l'entreprise, tolérance aux risques), de leurs méthodes de travail et aussi de la situation de leurs carnets de commandes au moment du dépôt des soumissions.

Les firmes du Regroupement recommandé, soit Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc., détiennent chacune leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP); lesquelles sont valides jusqu'au 28 janvier 2023 pour Tetra Tech Qi inc. et jusqu'au 5 octobre 2023 pour STGM Associés Architectures inc. Une copie de ces autorisations est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que les firmes Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc. figurent sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que les firmes recommandées Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces firmes sont conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et aussi parce qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire.

Il convient de mentionner qu'en obtenant le contrat A, le Regroupement Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc., est automatiquement exclu du processus d'octroi pour le contrat B, et ce, conformément aux règles d'adjudication stipulées dans le contrat.

Contrat B:

3 soumissions conformes ont été déposées pour le contrat B.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat B soit accordé au Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du contrat B:

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note Finale**	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	81,80 %	0,0533	17 220 668,06 $	2 583 100,21 $	19 803 768,27 $
2- Les Services EXP inc. et MDTP Atelier d'Architecture inc.	75,20 %	0,0532	16 001 645,63 $	2 400 246,84 $	18 401 892,47 $
3- SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc.	79,20 %	0,0495	18 021 066,53 $	2 703 159,98 $	20 724 226,51 $
Dernière estimation réalisée			15 032 981,25 $	2 254 947,19 $	17 287 928,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*					2 515 839,83 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*					14,55 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*					-1 401 875,79 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]					-7,08 %

Le plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final) a présenté une offre avec un écart défavorable de 14,55 % (soit 2 187 686,81 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la dernière estimation réalisée par la DEP.

Le contrat étant rémunéré de deux (2) façons, soit par la méthode à pourcentage et par la méthode à taux horaire, l'écart observé ci-dessus s'explique principalement par le fait que le plus bas soumissionnaire a soumis un pourcentage 2,5 % supérieur (soit 2 239 138,13 $, avant contingences, taxes incluses), à celui considéré dans l'estimation.

Le 2e plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le 2e meilleur pointage final) a présenté un prix inférieur de 7,08 % (soit 1 219 022,43 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la plus basse soumission. Cet écart s'explique principalement par la différence de 2,00 % (soit 1 791 310,50 $, avant contingences, taxes incluses) observée entre les pourcentages respectifs soumis par ces deux (2) soumissionnaires à l'égard de la partie du contrat rémunérée à pourcentage.

Les firmes du Regroupement recommandées, soit Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc., détiennent chacune leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP); lesquelles sont valides jusqu'au 14 mars 2022 pour Stantec Experts-conseils ltée et jusqu'au 16 juin 2023 pour TLA Architectes inc. Une copie de ces autorisations est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que les firmes Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. figurent sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que les firmes recommandées Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces firmes sont conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat A est de 13 746 238,54 $, taxes incluses; et celui du contrat B est de 17 220 668,06 $, taxes incluses.

Les dépenses totales de 15 808 174,32 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 19 803 768,27 $, taxes incluses pour le contrat B, comprennent respectivement un montant de 2 061 935,78 $, taxes incluses et de 2 583 100,21 $, taxes incluses, pour les contingences (15 % de la valeur des contrats).

Ces dépenses totales de 15 808 174,32 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 19 803 768,27 $, taxes incluses pour le contrat B représentent respectivement des coûts nets de 14 434 970,22 $, et 18 083 480,07 $, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglom érations .*

Ces deux contrats sont de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour des services professionnels, pour une durée de 7 ans, soit de 2021 à 2028 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à l'une ou l'autre des firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à pratiquer une gestion responsable des ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal. En effet, la mise à niveau et le maintien des actifs des usines, des réservoirs et stations de pompage d'eau potable visent à assurer la production et la distribution fiables d'une eau potable de qualité

exemplaire, en quantité suffisante, et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal et en maintenir la pérennité pour les générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates prévisionnelles :

· Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021;
· Octroi du contrat (CG) : 20 mai 2021;
· Début du contrat : 28 juin 2021
· Fin du contrat : 28 juin 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projets

Tél : 514-243-3860
Télécop. :

Faïçal BOUZID
Chef de section - Bureau Projets usines et réservoirs
Tél: 514-502-4385

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 653-6801
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 mars 2019

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE
A/S MONSIEUR PAUL JEREMY DAVID ALPERN
10220, 103 AVE NW
BUR.400
EDMONTON (AB) T5J 0K4

No de décision : 2019-DAMP-0131
N° de client : 3000241872

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DESSAU/CIMA+
- DESSAU/GÉNIPUR
- GESTRANS
- GROUPEMENT DESSAU - CIMA +
- GROUPEMENT DESSAU – GENIVAR
- GROUPEMENT DESSAU – GFBH
- GROUPEMENT DESSAU -SM- ROCHE
- GROUPEMENT DESSAU/ BPR
- GROUPEMENT DESSAU/PLURITEC
- GROUPEMENT DESSAU/SNC LAVALIN
- GROUPEMENT DST
- LVM/DESSAU
- SOCIÉTÉ GESTRANS
- STANTEC CONSULTING LTD.
- STANTEC/HYDROSYS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 octobre 2020

ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES INC.
A/S MADAME DOMINIQUE ST-GELAIS
2980, BOUL SAINTE-ANNE
QUÉBEC (QC) G1E 3J3

Nº de décision : 2020-DAMP-0616
Nº de client : 1100093327

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous :

- CODEX CONSULTANTS EN CODES ET NORMES
- IDEA - INTÉGRATION DESIGN & ARCHITECTURE
- PARTIE 5 - EXPERTS EN ENVELOPPE DU BÂTIMENT
- STGM ARCHITECTES
- STGM ARCHITECTS
- TOPO PLANIFICATION

une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 29 janvier 2020

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
7400, BOUL DES GALERIES D'ANJOU
500
ANJOU (QC) H1M 3M2

N° de décision : 2020-DAMP-1054
N° de client : 3000162555

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TETRA TECH QI INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TETRA TECH QI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 17 juin 2020

TLÄ ARCHITECTES INC.
A/S MONSIEUR DENIS G. TREMBLAY
2372, BOUL SAINT-MARTIN E
BUR. 200
LAVAL (QC) H7E 5A4

N° de décision : 2020-DAMP-1576
N° de client : 3000902523

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TLÄ ARCHITECTS INC., TLÄ ARCHITECTES ASSOCIÉS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TLÄ ARCHITECTES INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18260
Numéro de référence : 1420238
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable.

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1808245)** 2020-11-06 10 h 29 **Transmission :** 2020-11-06 10 h 29	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIMA s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1807563)** 2020-11-05 7 h 42 **Transmission :** 2020-11-05 7 h 42	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	FNX-INNOV inc. 5101, rue Buchan Bureau 400 Montréal, QC, H4P 1S4 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1810217)** 2020-11-12 9 h 36 **Transmission :** 2020-11-12 9 h 36	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1809079)** 2020-11-10 8 h 53 **Transmission :** 2020-11-10 8 h 53	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le groupe Ultragen ltée 50, de lauzon 2e étage Boucherville, QC, J4B 1E6 http://www.ultragen.com NEQ : 1143144252	Madame Genevieve Toupin Téléphone : 450 650-0770 Télécopieur : 450 650-0780	**Commande : (1808624)** 2020-11-09 9 h 20 **Transmission :** 2020-11-09 9 h 20	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1808315)** 2020-11-06 11 h 37 **Transmission :** 2020-11-06 11 h 37	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 43 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nicolas Blais Architecte 10626, ave Péloquin Montréal, QC, H2C 2K3 NEQ :	Monsieur Louis-Etienne Rose Téléphone : 514 858-9229 Télécopieur : 514 858-0011	**Commande : (1821405)** 2020-12-10 10 h 20 **Transmission :** 2020-12-10 10 h 20	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-12-10 10 h 20 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-12-10 10 h 20 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Petrone Architecture inc 4501, rue Bishop suite 301 Longueuil, QC, J3Y9E1 http://www.petronearchitecture.com NEQ : 1142480095	Monsieur Mario Petrone Téléphone : 450 676-8899 Télécopieur : 450 676-8895	**Commande : (1831813)** 2021-01-14 16 h 22 **Transmission :** 2021-01-14 16 h 22	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement

				3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1808828)** 2020-11-09 13 h 36 **Transmission :** 2020-11-09 13 h 36	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1807655)** 2020-11-05 9 h 15 **Transmission :** 2020-11-05 9 h 15	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 43 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1808005)** 2020-11-05 17 h 30 **Transmission :** 2020-11-05 17 h 30	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel

				3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com NEQ : 1168619295	Monsieur Denis G. Tremblay Téléphone : 450 629-9992 Télécopieur : 450 629-9994	**Commande : (1809146)** 2020-11-10 9 h 37 **Transmission :** 2020-11-10 9 h 37	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1840837)** 2021-02-01 8 h 52 **Transmission :** 2021-02-01 8 h 52	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1807883)** 2020-11-05 14 h 23 **Transmission :** 2020-11-05 14 h 23	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel

3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date
2020-12-11 13 h 42 - Courriel

3420741 - 20-18260_ADDENDA 4
2020-12-18 15 h 32 - Courriel

3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date
2021-01-08 14 h 46 - Courriel

3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date
2021-01-19 13 h 22 - Courriel

3439299 - 20-18260-ADDENDA 7
2021-01-28 12 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

PV AMENDÉ 20-18260.pdf
20-18260_Liste DetCah.pdf
20-18260_Tableau des résultats Contrat A.pdf
20-18260_Tableau des résultats Contrat B.pdf
20-18260_Intervention Contrat A.pdf
20-18260_Intervention Contrat B.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18260

No du GDD : 1217343001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable - CONTRAT A

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA s.e.n.c. et Petrone Architecture inc.	Petrone Architecture inc. ne détient pas l'AMP à la date d'ouverture des soumissions.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 3 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des regroupements (firme d'ingénierie et firme d'architecture)	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc. Et Réal Paul Architecte Inc.	18 021 066,53 $		
Les Services EXP Inc et MDTP atelier d'Architecture inc.	16 001 645,63 $		
Stantec Experts-conseils ltée et TLÄ Architectes inc.	17 220 668,06 $		
Tetra Tech QI Inc. Et STGM Architectes inc.	13 746 238,54 $	√	1

Information additionnelle

Parmis les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes font partie des cinq (5) regroupements ayant déposé des offres. Les six (6) preneurs qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes :
trois (3) firmes pour manque de capacité pour un projet de cet ampleur
une (1) firme est un sous-traitant d'un regroupement soumissionnaire
un (1) preneur a acheté les documents d'appel d'offres pour information
une (1) firme n'a pas completé le fomulaire de désistement
Il est a souligner que le comité de sélection s'est déroulé en deux jours soit le 17 et 25 mars 2021.

Préparé par : Cherifa Hellal Le 16 - 4 - 2021

20-18260 - Contrat A- Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-Lavalin inc.	3,67	6,67	11,17	17,33	25,00	15,33	79,2	18 021 066,53 $	0,0495	4
Les Services EXP Inc	3,83	6,67	12,33	14,67	22,33	15,33	75,2	16 001 645,63 $	0,0532	3
Stantec Experts-conseils ltée	3,83	7,67	12,00	16,33	25,00	17,00	81,8	17 220 668,06 $	0,0533	2
Tetra Tech QI Inc.	3,67	6,00	10,67	14,00	22,67	13,67	70,7	13 746 238,54 $	0,0587	1
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Cherifa Hellal**									

Comité	
Date	17-03-2021
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence (via google meet)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	10

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18260

No du GDD : 1217343001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable - CONTRAT B

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA s.e.n.c. et Petrone Architecture inc.	Petrone Architecture inc. ne détient pas l'AMP à la date d'ouverture des soumissions.
Tetra Tech QI Inc./STGM Architectes inc.	La soumission de ce Regreoupement est inadmissible pour le contrat B en vertu de la règle d'adjudication (Clause 1.13 de la Régie de l'appel d'offres). De plus, cette soumission est non conforme parce que l'offre financière qui vise ce Contrat a été insérée dans l'enveloppe financière qui vise le Contrat A.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 3 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des regroupements (firme d'ingénierie et firme d'architecture)	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc. Et Réal Paul Architecte Inc.	18 021 066,53 $		
Les Services EXP Inc et MDTP atelier d'Architecture inc.	16 001 645,63 $		
Stantec Experts-conseils ltée et TLÄ Architectes inc.	17 220 668,06 $	√	Lot 2

Information additionnelle

Parmis les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes font partie des cinq (5) Regroupements ayant déposé des offres. Les six (6) preneurs qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes :
trois (3) firmes pour manque de capacité pour un projet de cet ampleur
une (1) firme est un sous-traitant d'un regroupement soumissionnaire
un (1) preneur a acheté les documents d'appel d'offres pour information
une (1) firme n'a pas completé le fomulaire de désistement
Il est a souligner que le comité de sélection s'est déroulé en deux jours soit le 17 et 25 mars 2021.

Préparé par : Cherifa Hellal Le 16 - 4 - 2021

20-18260 - Contrat B- Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-Lavalin inc.	3,67	6,67	11,17	17,33	25,00	15,33	79,2	18 021 066,53 $	0,0495	3
Les Services EXP Inc	3,83	6,67	12,33	14,67	22,33	15,33	75,2	16 001 645,63 $	0,0532	2
Stantec Experts-conseils ltée	3,83	7,67	12,00	16,33	25,00	17,00	81,8	17 220 668,06 $	0,0533	1
									-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Cherifa Hellal**									

Comité	
Date	17-03-2021
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence (via google meet)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	10

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

Rapport_CEC_SMCE217343001.pdf

Dossier # :1217343001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A: 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

"Original signé"	*"Original signé"*
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses: 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A) ;*
- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B).*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats couvrent la gestion de projets, la réalisation d'études, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 91 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que, parmi les 7 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 8,56% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le contrat A. Il existe par ailleurs un écart de 25,28% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat A). Quant au contrat B, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 14,55% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué les distinctions relatives aux différentes méthodes de rémunération (horaire versus par pourcentage), qui expliquerait l'écart entre le prix de l'adjudicataire et celui de la deuxième plus basse soumission conforme (contrat A). Des précisions sont également données sur le processus d'évaluation des soumissions suivi par le Service de l'approvisionnement ainsi que sur la façon de déterminer les contingences pour les contrats de la Ville. Enfin, il est mentionné que la durée de ces ententes-cadres est déterminée de façon à couvrir l'ensemble du projet et ainsi éviter des problèmes de coordination dans la réalisation des projets. La Commission se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A) ;*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A);*
- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1216945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Il est recommandé de :
Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 10:24

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216945001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet des réseaux de l'ouest, la Direction de l'eau potable (DEP) doit construire une conduite de 900 mm de diamètre entre l'usine Charles-J.-Des Baillets et le réseau de Lachine. Cette conduite constitue un des trois nouveaux liens à construire, totalisant environ 12 kilomètres, dans un horizon de 10 ans afin de desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater/Charles-J.-Des Baillets, et d'abandonner à terme l'usine de production d'eau potable de Lachine.
Il est prévu de construire un premier tronçon de la conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre l'avenue Dollard et la 90e Avenue, en 2022. Pour rejoindre l'emprise, la conduite doit traverser l'avenue Dollard, l'usine Charles-J.-Des Baillets se trouvant du côté est de celle-ci. Or, l'arrondissement de LaSalle a récemment obtenu le financement pour effectuer les travaux de réfection et de configuration de la chaussée de l'avenue Dollard, entre les rues Salley et Jean-Brillon. Ainsi, afin de ne pas effectuer de nouveau des travaux en 2022 dans l'avenue Dollard récemment reconstruite, il est requis de s'intégrer au projet de l'arrondissement pour construire un segment d'environ 100 mètres de conduite principale, incluant la chambre de vannes et raccords sur le site de l'usine Charles-J.-Des Baillets.

Selon l'article 19 par. 5 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, le projet de construction de la conduite d'eau potable principale est lié à l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, puisqu'il concerne une conduite du réseau d'agglomération. Aussi, afin que la Ville de Montréal puisse accepter l'offre de l'arrondissement de réaliser les

travaux relatifs au projet, le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal la réalisation de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0034 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 $, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 $, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 $ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 $ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)
CG19 0158 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

A18 20 0053 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

DESCRIPTION

Il s'agit de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet de construction d'une conduite de 900 mm sous l'avenue Dollard afin de pouvoir donner suite à l'offre de l'arrondissement de LaSalle qui propose à la Ville de prendre en charge les travaux, notamment :

- la gestion des projets;
- la préparation des appels d'offres et l'octroi des contrats;
- le suivi de la surveillance des travaux.

JUSTIFICATION

Cette délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au conseil municipal peut s'effectuer par voie de résolution en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, qui stipule que « le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de construction de la conduite principale d'eau potable sont prévus au règlement d'emprunt.
Le financement des travaux de conduite d'eau potable principale continuera à être assumé par l'agglomération conformément à l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations selon lequel les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice d'une compétence d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des autres compétences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de la conduite principale d'eau potable de 900 mm de diamètre s'inscrit dans le projet des réseaux de l'ouest qui vise la fermeture des usines de Lachine et de Dorval, ce qui permettra d'optimiser les installations en eau potable et par le fait même de réduire les coûts d'exploitation annuels et récurrents au budget de fonctionnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de la délégation du conseil d'agglomération par le conseil municipal : 17 mai 2021
Délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations : 20 mai 2021

Conclusion d'une entente de gouvernance de projet entre la ville centrale et l'arrondissement de LaSalle : Mai 2021

Acceptation par le conseil municipal de l'offre de l'arrondissement de LaSalle de la gestion et de la réalisation du projet en vertu de l'article 85, al.2, de la Charte de la Ville de Montréal : 14 juin 2021

Offre au conseil municipal par le conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge les travaux : 12 juillet 2021

Octroi de contrat par le conseil d'arrondissement : 12 juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Lyne LAMBERT, LaSalle
Leilatou DANKASSOUA, Service des finances
Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 216-3919
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Romain BONIFAY
Chef de section - projets de construction

Tél : 514-467-4001
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216945001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard à l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Suivant l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001), le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale, soit le conseil municipal de la Ville de Montréal, peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. Le présent sommaire décisionnel est conforme à cet article.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218862001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 253 000 $ en provenance de la réserve de voirie locale ainsi que d'un montant de 845 000 $ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la mobilité pour la période de juin à décembre 2021;

2. d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-03 12:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218862001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité a pour mission d'accélérer la transition écologique de Montréal en étant un modèle nord-américain de la mobilité durable pour tous et du nouveau partage de la rue. Afin d'être en mesure de financer certaines activités prévues dans le cadre de l'exercice 2021, une appropriation des réserves de voirie locale et d'agglomération est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0252 - 21 mai 2019 - Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (dossier 1195056001).

CG18 0242 - 26 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1187287001).

CG17 0278 - 16 juin 2017 - Autoriser une appropriation de 5 372 000 $ de la réserve de voirie locale et de 825 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1177326002).

CG17 0050 - 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du

Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 $ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville (dossier 1177326001).

CG16 0505 - 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 $ de la réserve de voirie locale et de 185 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale vise à financer les activités suivantes pour la période de juin à décembre 2021 :
1. Étude de faisabilité relative au projet de réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance (400 000 $)
Ce projet inscrit au PDI 2021-2030 vise principalement à améliorer le confort, l'expérience et la sécurité des usagers de la Voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance et à mettre en valeur le patrimoine historique et naturel du mont Royal.

La phase d'exécution des travaux est prévue de 2023 à 2026.

2. Avant-projet définitif relatif aux lots C et H du projet de réaménagement de la rue Peel (293 000 $)
Ce projet inscrit au PDI 2021-2030 vise également à améliorer le confort et l'expérience des usagers, en plus de contribuer à la mise en valeur des immeubles et lieux d'intérêt bordant la rue (square Dorchester et place du Canada notamment) et à consolider le rôle de la rue en tant que lien entre le canal de Lachine et le mont Royal.
La phase d'exécution des travaux est prévue de 2022 à 2023.

3. Études et inspections relatives aux ponts et tunnels (200 000 $)
Le montant prévu permettra de financer les travaux d'urgence et d'entretien effectués par des entrepreneurs sur les structures routières sous notre responsabilité.

4. Maintenance et fonctionnement du Centre de la gestion de la mobilité urbaine (200 000 $)
Le montant prévu doit servir à assurer le fonctionnement du Centre qui fait l'objet d'un déficit de financement structurel.

5. Études en lien avec le développement et la planification de la mobilité (160 000 $)
Sont visées des études de besoins et de solutions, notamment les études suivantes : seuils d'accès à l'université de Montréal, réaménagement des rues pour l'arrivée d'écoles à Montréal-Nord, réaménagement d'intersection dans le cadre du projet du pont de l'Ile Bizard, etc.

L'appropriation de la réserve de voire d'agglomération vise quant à elle à financer les activités suivantes :

1. Finalisation de l'avant-projet préliminaire et avant-projet définitif relatifs au projet de prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption (245 000 $)
Ce projet inscrit au PDI 2021-2030 vise notamment à faciliter l'accès au port de Montréal, à alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame, à désenclaver un vaste quadrilatère situé entre la rue Hochelaga, la rue Dickson, la rue Notre-Dame et la cour de triage du CN et à prolonger le réseau cyclable dans le secteur.

2. Implantation d'aménagements cyclables (600 000 $)
Ce montant servira à planifier, concevoir et financer des projets en lien avec la réalisation d'aménagements cyclables dans l'agglomération, notamment sur Christophe-Colomb, des axes REV complémentaires, des mises aux normes ainsi que des liens cyclables secondaires.

Compte tenu de leur nature, les activités susmentionnées doivent être financées au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le virement budgétaire concerne des activités prioritaires pour l'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces affectations budgétaires est indiqué dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le financement ne serait pas accordé, les impacts seraient les suivants :
- report de l'échéancier de réalisation des projets Camillien-Houde, Peel (lots C et H) et Assomption-Souligny ;
- report de projets d'aménagements cyclables initialement prévus en 2021 et années ultérieures ;
- report d'études ou d'inspections en lien avec les ponts et tunnels et le développement et la planification de la mobilité ;
- fonctionnement altéré du Centre de la gestion de la mobilité urbaine (report du remplacement ou de la maintenance de certains équipements, lignes cellulaires associées au fonctionnement des caméras temporairement désactivées, etc.)
- report d'études de besoins et de solutions pour des projets à réaliser dans les prochaines années (report de l'étude de l'Université de Montréal alors que la ville va adopter le plan directeur et une entente de collaboration avec l'université, report d'aménagements des grands projets, report d'aménagements liés à l'implantation d'écoles).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par les instances (CM et CG) : Mai 2021
Réalisation : Juin à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mona NOVAC
Contrôleuse de projet

Tél : 514-280-2098
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Damien LE HENANFF
Chef de section - gestion du portefeuille de projets

Tél : 514-295-1930
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218862001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 253 000 $ de la réserve de voirie locale et de 845 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention GDD 1218862001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

Co-Auteur
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion Finances
514-872-0325

Co-Auteur
Pascal-Bernard Ducharme
Chef de section
514-513-4860

Co-Auteur
Isabel-Christina Olier
Conseillère budgétaire
514-872-3752

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des Finances
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1210805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 9 084 473.68 $, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses du projet de construction du nouveau poste de quartier n° 5 à la Ville de Pointe-Claire;
2. d'autoriser une dépense maximale de 316 185,25 $ en incidences pour l'aménagement et la sécurisation du poste de quartier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-05-11 09:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1210805002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier n° 5 (PDQ 5) actuel, situé au 395, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, est la propriété de la Ville de Pointe-Claire. Cet immeuble héberge également la caserne n° 55 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le service de Sécurité publique de Pointe-Claire.
En 2015, le SPVM a informé la Ville de Pointe-Claire que les locaux actuels du PDQ 5 ne répondaient plus à leurs besoins opérationnels. En effet, les nouveaux standards de sécurité du SPVM requièrent des fonctions différentes.

En avril 2018, la Ville de Pointe-Claire a confirmé au SPVM sa volonté de construire un nouveau PDQ. Elle est disposée à assumer tout le processus et toutes les étapes relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain qui lui appartient. Ce terrain est à moins de 60 mètres au sud-ouest du PDQ 5 actuel.

À la suite de l'entente entre les directeurs généraux, messieurs Serge Lamontagne et Robert-F Weemaes, survenue le 27 mars 2019, la Ville de Montréal et le SPVM étaient favorables à la proposition de Pointe-Claire de construire un nouveau PDQ sur le terrain proposé. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté afin d'amorcer les discussions et les négociations pour mettre en œuvre ce projet.

Le SGPI et les représentants de la Ville de Pointe-Claire ont défini les paramètres encadrant ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG20 0308 - 18 juin 2020 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5.

DESCRIPTION

À la suite de l'entente du 21 novembre 2019 entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire, cette dernière a procédé à l'embauche des firmes MDA Architectes et Rochon experts -conseils pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau PDQ 5. Les plans et devis ont permis à la Ville de Pointe-Claire d'aller en appel d'offres pour la construction du nouveau PDQ. Le présent dossier vise à approuver le remboursement des sommes engagées par la Ville de Pointe-Claire pour le projet global, c'est-à-dire les coûts des services professionnels et les coûts de construction.
La réalisation de ce projet est faite par la Ville de Pointe-Claire en étroite collaboration avec le SPVM et le SGPI. Les plans et devis ont été réalisés selon le Programme Fonctionnel et Technique (PFT) fourni par le SGPI et approuvé par le SPVM. Le SGPI est présent tout le long du projet, afin de s'assurer de la réalisation du projet selon les critères établis. Aucun changement ou ajout aux travaux de construction ne sera réalisé sans l'approbation du SGPI et du SPVM.
Le nouveau PDQ sera à l'usage exclusif des policiers du SPVM et les effectifs du PDQ 5 actuels déménageront dans les nouveaux locaux à l'été 2022.

JUSTIFICATION

La construction d'un nouveau PDQ est nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels du SPVM. Le contrat de travaux sera octroyé par la Ville de Pointe-Claire au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission retenue aux fins de l'octroi du contrat de construction respecte le cadre financier de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale (taxes incluses) du projet payée par la Ville de Montréal :

Frais d'honoraires professionnels	321 257,40 $
Coût de construction	6 493 079,66 $
Contingence de construction	1 298 615,93 $
Contingence de projet	971 520,69 $
Total entente financière avec Pointe-Claire	**9 084 473,68 $**
Incidences	316 181,25 $
Coût total du projet	**9 400 654,93 $**

Le montant maximal servant à couvrir l'entente financière avec la Ville de Pointe-Claire est de 9 084 473,68 $.

De plus, un montant de 316 181,25 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences. Le budget des incidences servira à payer les frais pour l'acquisition du nouveau mobilier et d'équipements spécialisés, par exemple les caméras, ainsi que pour les frais relatifs au déménagement de l'équipe du SPVM. L'estimation envoyée par la ville de Pointe-Claire pour la construction du PDQ s'élève à 7 462 690 $.

Le montant total de la dépense à autoriser, incluant les taxes, est de 9 400 654,93 $. Ce montant inclut les services professionnels, les travaux, les frais d'administration, les

contingences et les incidences.

Le coût du projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du SGPI dans le Programme de protection des bâtiments du SPVM (64021).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 60% en 2021 et à 40% en 2022, mais facturés à 100 % en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment a été conçu selon les exigences de la division de la transition écologique du SGPI et les plans soumis par les professionnels ont été validés, afin de respecter nos critères en matière de développement durable.
Le projet inclut plusieurs actions en développement durable :

· installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques;
· installation de thermopompe efficace dans le bâtiment;
· installation de luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) dans tout le bâtiment;
· intégration d'un design universel pour améliorer l'accessibilité aux citoyens;
· conception favorisant l'entrée de lumière naturelle dans le bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important de donner suite au présent dossier, car celui-ci fait l'objet d'une entente déjà entérinée par le conseil d'agglomération de juin 2020 et la Ville de Pointe-Claire a octroyé le 4 mai dernier, le contrat de construction du nouveau poste de quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Numéro de projet : IM-DV-19-0001
Approbation par le CAG : prévue le 20 mai 2021
Réalisation des travaux : prévue de juillet 2021 à juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Myriam GAUTHIER, 10 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 5148954787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-07

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-05-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210805002 - Construction du nouveau PDQ 5.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 41.01

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1218707004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4 d) de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec

Il est recommandé:
d'adopter, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment (Centre Bienvenue, phase 2) destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-14 09:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		**Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting**
Séance ordinaire du lundi 12 avril 2021 à 19 h	Résolution: CA21 29 0085	Regular sitting of Monday April 12, 2021 at 7 p.m.

RÈGLEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 89 4º DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – LOT PROJETÉ 6 223 257 – DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

DE soumettre au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du 4e paragraphe de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment (Centre Bienvenue, phase 2) destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec.

BY-LAW IN VIRTUE OF ARTICLE 89 4º OF THE CHARTER OF VILLE DE MONTRÉAL – PROJECTED LOT 6 223 257 – REQUEST TO THE AGGLOMERATION COUNCIL

TO submit a request to the Agglomeration Council, in virtue of the 4th subsection of Article 89 of the Charter of Ville de Montréal, to adopt a by-law authorizing the construction and occupation of the building (Centre Bienvenue, phase 2) intended for people in need of help and accommodation at a location identified as projected lot 6 223 257 of the cadastre of Quebec.

40.02 1218707004

Dimitrios (Jim) BEIS
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Dominique JACOB
Secrétaire d'arrondissement substitut
Acting Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 13 avril 2021

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218707004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Soumettre au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du paragraphe 4 d) de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec

Soumettre au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du paragraphe 4 d) de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté final 6 223 257 du cadastre du Québec

Signé par Dominique JACOB **Le** 2021-03-30 08:01

Signataire : Dominique JACOB

_____

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1218707004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Soumettre au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du paragraphe 4 d) de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Soumettre au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du paragraphe 4 d) de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec.
Le requérant «Centre-Bienvenue» est propriétaire du lot 1 370 486. Il gère présentement un centre de jour pour des personnes atteintes de troubles de santé mentale et offre des logements sociaux abordables pour une clientèle d'adultes à faible revenu. Le projet d'agrandissement permettra d'ajouter des locaux ainsi que 27 logements pour sa clientèle et celle de l'organisme AJOI (Action Jeunesse De l'Ouest-de-l'Île). La mission de ces deux organismes vise à offrir à ses résidents l'encadrement et le support nécessaire afin qu'ils puissent maximiser leur plein potentiel de réinsertion sociale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par : Chris Fatouros
Appuyé par : Tony Lucadamo

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires visant à permettre la construction de la phase 2 de la Résidence Bienvenue en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville.

Acceptée à l'unanimité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2020

Il est proposé par : Émilie Roy
Appuyé par : Chris Fatouros

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter cette la phase 2 du projet du Centre Bienvenue en vertu de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal aux conditions suivantes :

· QU'un plan d'aménagement paysager incluant la plantation de nouveaux arbres en cour avant soit préparé et soumis par un architecte-paysager;
· Que des précisions soient soumises sur la gestion des déchets incluant le recyclage et le compost;
· Que l'accessibilité universelle soit maintenue et améliorée.

Acceptée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le terrain visé par la demande fait partie d'une zone commerciale (C-5-326) où les usages demandés (H3 et « maison pour personnes en difficulté -# 6542 / p2c ») ne sont pas autorisés. Suite à l'agrandissement, le bâtiment comptera 48 logements au total (27 nouvelles unités), dont 7 nouveaux logements au rez-de-chaussée 10 logements au deuxième et 10 logements au troisième étage de l'immeuble.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu des frais d'études de
4 442,00 $, selon le règlement des tarifs de Montréal (exercice 2021) en vigueur lors du dépôt du dossier auprès du conseil d'arrondissement le 12 avril 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme	Recommandation	9 décembre 2020
Conseil d'arrondissement (CA)	Résolution demandant au conseil d'agglomération d'entamer la procédure d'adoption du règlement	12 avril 2021
Comité exécutif (CE)	Recommandation	5 mai 2021
Conseil municipal (CM)	Orientation pour l'adoption du règlement	17 mai 2021
Conseil d'agglomération (CG)	Avis de motion et adoption du projet de règlement	20 mai 2021
Conseil d'agglomération (CG)	Adoption du règlement et entrée en vigueur	Juin-juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève GIRARD GAGNON, Service des affaires juridiques

Lecture :

Geneviève GIRARD GAGNON, 9 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

Tél : 514-626-4694
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-04

Marco PAPINEAU
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-624-1312
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne CASTONGUAY
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél : 514 624-1294
Approuvé le : 2021-03-04

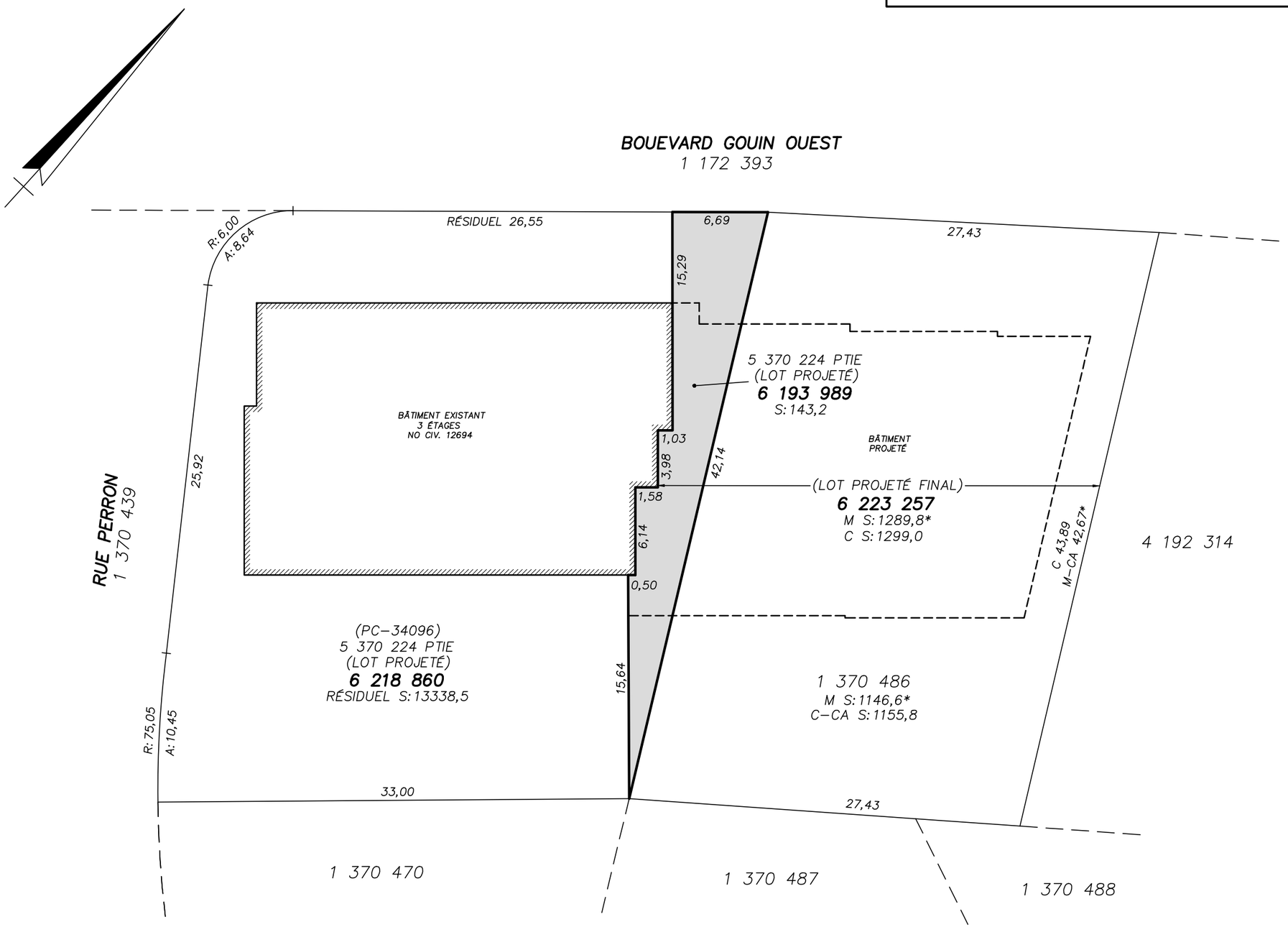

Servitude de passage et de non-construction no 1824986 pour tuyau égoût acqueduc en faveur de la ville de Montréal, sans assiette précise. Requiert les plans TQC de la ville.

** Dimension sujette à une modification cadastrale*

Document évolutif

Version	Date	Description
1	08-02-18	Pour approbation
2	01-03-18	Lot projeté final

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT

Audet Inc.
Arpenteurs-géomètres
69, De La Seigneurie Est,
Blainville (Québec) J7C 4M9
Téléphone: **(450) 434-0206**
Téléphone: **(514) 990-2291**
Télécopieur: **(450) 434-0192**
info@audetag.com

LÉGENDE

CA Cadastre antérieur C Cadastre M Mesure

LOT(S): **6 193 989 (LOT PROJETÉ)**

CADASTRE: **CADASTRE DU QUÉBEC**

MUNICIPALITÉ: **VILLE DE MONTRÉAL**
(ARR. PIERREFONDS / ROXBORO)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: **MONTRÉAL**

Blainville, le 8 février 2018

SIGNÉ
ALIOUNE BADARA NGOM A.-G.

2018-03-01
Vraie copie de l'original
arpenteur-géomètre

ALIOUNE BADARA NGOM
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
2565

Date du levé : le 21 décembre 2017

Échelle 1 : 300 SI

Dossier: **115038** Mandat: **37060** Minute: **3552**

NOTES:

Ce plan a été préparé au bénéfice de 9354-6216 Québec inc. dans le but d'obtenir l'approbation du madataire et de la ville afin de procéder à l'opératoion cadastrale.
Le système de mesures utilisé sur ce plan est le système international d'unités (SI) (mètres),
Les dimensions métriques du bâtiment projeté proviennent du plan d'étude 20180129, reçu du client en date du 30 janvier 2018.
Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à une autre fin sans l'autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné.

DESSIN : 115038.DWG P.B.

Aménagement urbain et
Services aux entreprises
Division Urbanisme et Environnement
13665, boulevard de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4
Téléphone : 514 624-1201

Article 89

12680, boulevard Gouin Ouest

Lot projeté 6 223 257

Secteur Bois-de-Liesse

2e phase du Centre Bienvenue
27 unités

Pierrefonds Roxboro Montréal
Direction de l'Aménagement urbain et services aux entreprises
Division Urbanisme et environnement

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ÉVALUATION DU PROJET

IDENTIFICATION DU PROJET		
Adresse : 12680 , Gouin Ouest, Boulevard		
Quartier	Bois-de-Liesse (Est)	Pierrefonds
Usage	Industriel, communautaire, récréatif (I	
Secteur PIIA	Parcours riverain	
Zone	C - 5 - 326	

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	PROPOSÉ	REQUIS
NOMBRE DE BÂTIMENT(S)	1	1
Nombre d'étage(s)	3	1/2
Nombre d'unités	27	1
DIMENSIONS DU BÂTIMENT (M)		
Front	29,49	
Arrière	27,51	
Profondeur	19,70	
Superficie au sol (m²)	555,64	
Élévation	9,79	
Superficie de plancher (m²)	1704,74	
DIMENSIONS DU TERRAIN (M)		
Front	34,12	18
Arrière	27,43	18
Profondeur	42,14/42,67	30
Superficie (m²)	1199	550
C.O.S. (0,00)	1,42	0,2/2
C.E.S. (%)	0,46	/0,5
Cases de stationnement	10	

REVÊTEMENTS

1 - BRIQUE BELDEN, COULEUR BLACK DIAMOND, VELOUR A 10-40 (TEL QUE EXISTANTE)
2 - BRIQUE ENDICOTT GLACIER WHITE MOD.(TEL QUE EXISTANTE)
3 - AUVENT EN METAL PREPEINT ROUGE
4 - PANNEAUX MCA VICWEST COULEUR BLUE ARDOISE QC 16067 (TEL QUE EXISTANTE)
5 - GARDE-CORPS EN ALUMINIUM ET VERRE TYPE ARISTOCRAT (TEL QUE EXISTANTE)

MARGES D'IMPLANTATION (M)	PROPOSÉ	REQUIS
Cour avant minimale	5,73	7,5
Cour latérale minimale	3	3
Cour arrière minimale	13,90	9

ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT	VOLUME PROPOSÉ	VOLUME REQUIS
Local à déchets	16,70 m3	16,29 m3
Local de rangement	125,7 m2	54 m2
	REQUIS	**NON-REQUIS**
Ascenceur		◉
Gicleur	●	○
	PROPOSÉ	**REQUIS**
Espace vert en façade	OK	50%

OPÉRATION CADASTRALE ET FRAIS AUX FINS DE PARC	
LOT SUBDIVISÉ	☑ Oui ○ Non
NUMÉRO DE LOT	6 223 257 projeté final
10% AUX FINS DE PARC REQUIS	☐ Oui ○ Non
MONTANT	à confirmer si les FdP s'ap

DÉROGATION MINEURE	
☐ REQUISE	NUMÉRO :

GARANTIE BANCAIRE	
USAGE	GARANTIE APPLICABLE
Résidentiel H3 & H4	10 000$ (plus de 5 log.)
TOTAL	10 000$
DATE	12 déc. 2021

ZONE INONDABLE ET ÉLÉVATION MINIMALE		
COTE D'ÉLÉVATION DE LA RUE		
ZONE INONDABLE ☐ RÉCURRENCE		
ÉLÉVATION MINIMALE DU SOUS-SOL (Annexe D, plan 1099)	PROPOSÉ	REQUIS
		23,96

SERVICES MUNICIPAUX	
◉ EXISTANTS	PROPOSÉS ○

DOCUMENTS REÇUS

ARCHITECTURE	Plan d'implantation	☑	Plan des étages	☑
	Plan des élévations	☑	Échantillon des matériaux	☑
	Autres plans :			☐ ☐
ARPENTAGE	Plan des niveaux	☐	Plan projet d'implantation	☐
	Autres plans :			☐ ☐
ARCHITECTURE DU PAYSAGE	Plan d'architecture du paysage			☐
	Autres plans : N/A			☐
ÉTUDES	Rendu 3D ou photomontage			☑
	Étude d'ensoleillement *(si requis)*			☐
	Étude de circulation *(si requis)*			☐
	Autres études : N/A			☐ ☐

NOTES

Centre Bienvenue - phase 2 - Article 89
Élévation sous-sol:
Élévation RDC :
Plan d'arpenteur: cotes manquantes (niveaux rue, rdc, plafond,etc.)

RECOMMANDATION PIIA ET PLAN D'ENSEMBLE
Division Urbanisme et environnement

Vérifié par : _____

Approuvé par : _____

Date : 23 nov. 2020

VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
Aménagement urbain et services aux entreprises

APPROBATION PAR LE CONSEIL

Date : 4 janv. 2021

Résolution :

Règlement de zonage CA29 0040 :

Après l'analyse des documents soumis concernant le projet visant le lot 6 193 989.

La conformité du projet a été établie en fonction d'un bâtiment résidentiel de type « H3 » et d'un usage « maison pour personnes en difficulté - # 6542 » - (P2C) destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

Le présent projet est la 2e phase du Centre Bienvenue. Il s'agit d'un agrandissement du bâtiment existant.

Exigences réglementaires	Requis	Proposé	Commentaires
Usage	Centres de services sociaux	Centres de services sociaux **Bâtiment résidentiel de type «H3» et « maison pour personnes en difficulté - # 6542 / p2c »**	Bâtiment de type « H3 » et l'usage « maison pour personnes en difficulté - # 6542/ p2c » ne sont pas autorisés dans la zone C-5-326.
Nombre de bâtiments	1	1	
Nombre d'unités	n.a.	27 unités (total de 44 unités)	14 unités pour le groupe AJOI et 13 unités pour la Résidence Bienvenue
Nombre d'étages	Zonage : 2 max	**3**	Selon le plan d'urbanisme, un maximum de 3 étages peut être autorisé.
Superficie de planchers : Superficie au sol :	n.a.	1704,74 m^2 (total de 3340,29 m^2) 555,64 m^2 (total de 1091,03 m^2)	
Hauteur	n.a.	9,59 m	
Coefficient d'emprise au sol	0,5	Sur lot transitoire (S= 1155,8 m^2 pour phase 2 : 0,48 Total (S= 2637,5 m^2): 0,41	Sup. du lot : 1155,8 m^2 – agrandissement (1490,2 m^2 – existant) total de 2646 m^2
Coefficient d'occupation au sol	Min/ Max :0,2/2	Sur lot transitoire pour phase 2 : 0,94 Total : 1,27	
Stationnement	Phase 2 Logement (p2c): (0.61 case par logement) 16 cases Salle communautaire (p2c / 1case par 37m²)= (46,03 m²) 1 case **17cases min**	**10 cases (20 au total)** (1 pour personne à mobilité réduite)	**On doit déterminer sous quel usage s'inscrit l'AJOI aux fins des calculs du nombre de cases de stationnement exigé par le règlement de zonage CA29 0040.**

	(dont 1 case pour personne à mobilité réduite) Profondeur d'une case à 90° - 5,0 m minium avec bordure Total requis pour les phase 1 et 2 = 43 cases (dont 3 cases pour personne à mobilité réduite)	 Profondeur d'une case à 90° - **5,0 m minimum**	
Normes d'implantation : Marge avant Marge arrière Marge latérale Marge latérale rue	REQUIS 7,5 m 9,0 m 3,0 m 3,0 m	PROPOSÉ **5,73 m** 13,90 m 3,0 m 3,0 m	Marges avant calculée à partir du Boul. Gouin selon définition.
Local à déchets	REQUIS 12 m^3 15,39 m^3	PROPOSÉ 37 m^3 – existant 18,89 m^3	21 logements x 0,57 m^3 – existant 27 logements x 0,57 m^3 – phase 2
Local de rangement	2m^2 / logement	4m^2 / logement	
Bande tampon	3 m de largeur aménagé avec plantation végétaux et clôture opaque 1,8 m de hauteur	**1 m** de largeur aménagé avec plantation végétaux et clôture opaque 1,8 m de hauteur	Exigences du groupe P2, Communautaire à l'interface avec une affectation habitation « H »
Matériaux :	Maçonnerie : 90% min. Autre : 10% Maçonnerie exigée sur 2,3 m de hauteur	Maçonnerie : de 90% Autre : 10 % Ok - Maçonnerie	Exigences du Groupe P2C, Communautaire.

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS **:**

Catherine Clément-Talbot, présidente
Tony Lucadamo, vice-président
Christiane Dabbagh
Frederick Lepage
Chris Fatouros
Émilie Roy

Anne Castonguay, directrice Développement du territoire et services techniques
Suzanne Corbeil, secrétaire d'arrondissement
Guy Bernard, chef de division Construction et occupation
Marco Papineau, chef de division Urbanisme
Kathleen Durity, conseillère en aménagement
Eric Massie, conseiller en aménagement

ÉTAIENT ABSENT **:**

Paul-Édouard Robert, absence motivée

C. DIVERS

C.1	30001357026 12680+, boul. Gouin Ouest Lot projeté final 6 223 257 Secteur Bois-de-Liesse	ART. 89 – 2e phase de la Résidence Bienvenue 27 unités sur 3 étages pour la Résidence Bienvenue et l'organisme Riccochet.

Il est proposé par : Chris Fatouros
Appuyé par : Tony Lucadamo

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires visant à permettre la construction de la phase 2 de la Résidence Bienvenue en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville.

Acceptée à l'unanimité.

Marco Papineau
Chef de division Urbanisme



Centre bienvenue - phase 2 - 12680, boulevard Gouin O

Date : 2017-11-07

Échelle : 1:730

MODIFIÉ

USAGES PERMIS **ZONE: C-5-326**

1	CATÉGORIES D'USAGES										
2	CATÉGORIES D'USAGES PERMIS		c2	c1	p2c						
3	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS OU PERMIS										
4	USAGE SPÉCIFIQUE EXCLU										
5	USAGE SPÉCIFIQUE PERMIS				6539						

NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)

6	TERRAIN										
7	SUPERFICIE (m^2)	min.	550	550	550						
8	PROFONDEUR (m)	min.	30	30	30						
9	LARGEUR (m)	min.	18	18	18						

NORMES PRESCRITES (ZONAGE)

10	STRUCTURE										
11	ISOLÉE		*	*	*						
12	JUMELÉE										
13	CONTIGUË										
14	MARGES										
15	AVANT(m)	min.	7,5	7,5	7,5						
16	LATÉRALE(m)	min.		3	3						
17	ARRIÈRE(m)	min.	9	9	9						
18	BÂTIMENT										
19	HAUTEUR (ÉTAGES)	min./max.	1/2	1/2	1/2						
20	HAUTEUR (m)	min./max.	3/	3/	3/						
21	SUPERFICIE D'IMPLANTATION (m^2)	min./max.									
22	SUPERFICIE DE PLANCHER (m^2)	min./max.	/1000	/1000	/1000						
23	LARGEUR DU MUR AVANT (m)	min.	8	8	8						
24	RAPPORTS										
25	LOGEMENT/BÂTIMENT	min./max.									
26	PLANCHER/TERRAIN (C.O.S.)	min./max.	0,2/2	0,2/2	0,2/2						
27	BÂTI/TERRAIN (C.E.S.)	min./max.	/0,5	/0,5	/0,5						
28	DIVERS										
29	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Article 332									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	(1) a.327	(1) a.327	(1) a.327						

NOTES

(1): Un accès au terrain ne peut être aménagé à partir de la rue Cascade.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Règlement de zonage numéro CA29 0040

Annexe A: Grille des spécifications

(CA29 0040-4; 2011-08-30)

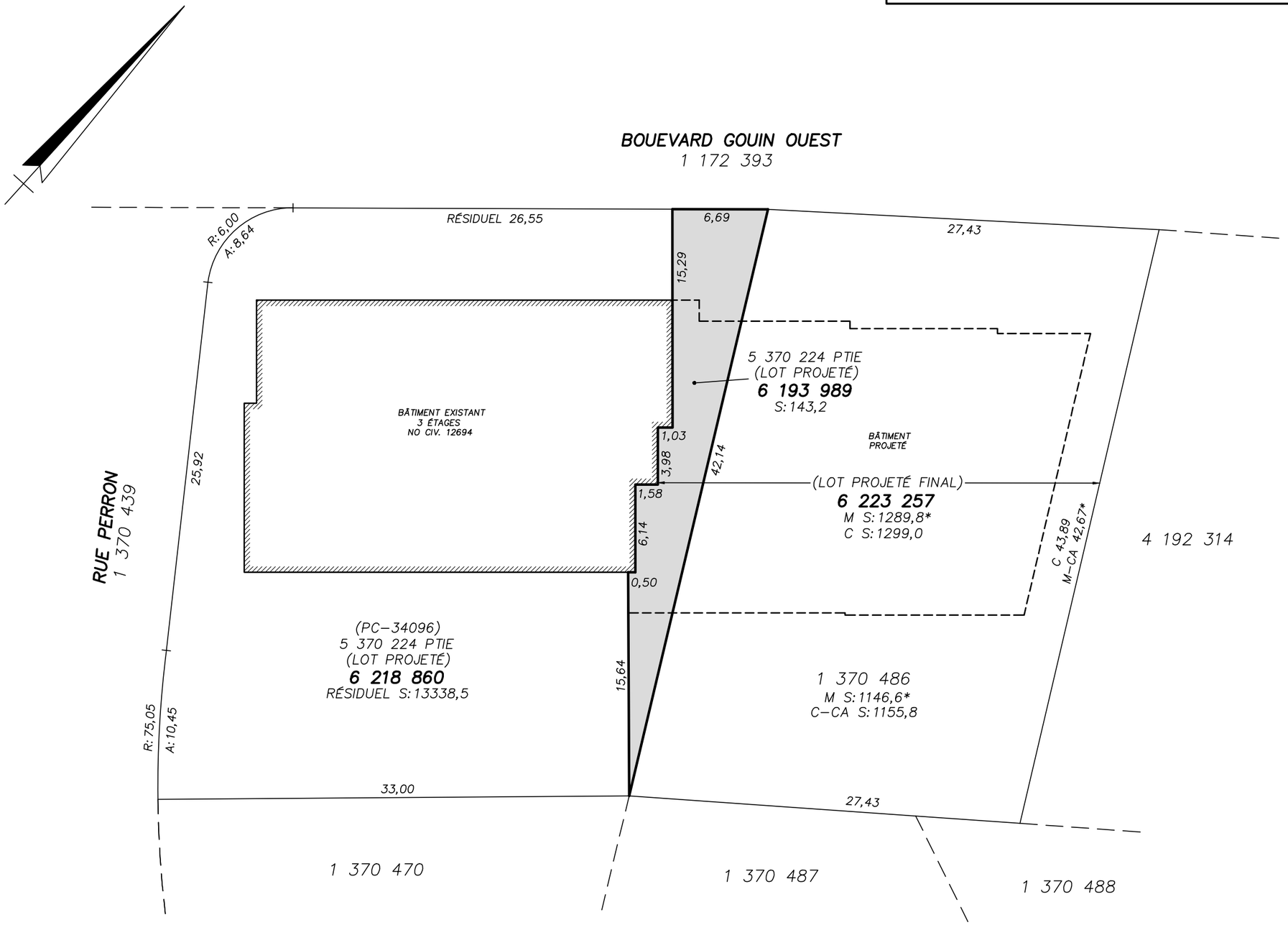

Servitude de passage et de non-construction no 1824986 pour tuyau égoût acqueduc en faveur de la ville de Montréal, sans assiette précise. Requiert les plans TQC de la ville.

** Dimension sujette à une modification cadastrale*

Document évolutif

Version	Date	Description
1	08-02-18	Pour approbation
2	01-03-18	Lot projeté final

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT

Audet Inc.
Arpenteurs-géomètres
69, De La Seigneurie Est,
Blainville (Québec) J7C 4M9
Téléphone: **(450) 434-0206**
Téléphone: **(514) 990-2291**
Télécopieur: **(450) 434-0192**
info@audetag.com

LÉGENDE

CA Cadastre antérieur C Cadastre M Mesure

LOT(S): **6 193 989 (LOT PROJETÉ)**

CADASTRE: **CADASTRE DU QUÉBEC**

MUNICIPALITÉ: **VILLE DE MONTRÉAL**
(ARR. PIERREFONDS / ROXBORO)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: **MONTRÉAL**

Blainville, le 8 février 2018

SIGNÉ
ALIOUNE BADARA NGOM A.-G.

2018-03-01
Vraie copie de l'original
arpenteur-géomètre

ALIOUNE BADARA NGOM 2565 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Date du levé : le 21 décembre 2017

Échelle 1 : 300 SI

Dossier: **115038** Mandat: **37060** Minute: **3552**

NOTES:

Ce plan a été préparé au bénéfice de 9354-6216 Québec inc. dans le but d'obtenir l'approbation du madataire et de la ville afin de procéder à l'opératoion cadastrale.
Le système de mesures utilisé sur ce plan est le système international d'unités (SI) (mètres),
Les dimensions métriques du bâtiment projeté proviennent du plan d'étude 20180129, reçu du client en date du 30 janvier 2018.
Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à une autre fin sans l'autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné.

DESSIN : 115038.DWG P.B.

RESIDENCE BIENVENUE PHASE 2
12680 Boulevard Gouin Ouest, Montréal, QC

NOTES GÉNÉRALES:

DIVISION 1 - EXIGENCES GENERALES

1. LE TERME ENTREPRENEUR SIGNIFIE L'ENTREPREUNEUR GENERAL.

2. LES CONDITIONS GENERALES DU MARCHE A FORFAIT, SI SPECIFIE A LA SIGNATURE DU CONTRAT, FERONT PARTIE INTEGRALE DU PRESENT DEVIS.
LES CONDITIONS PARTICULIERES PRIMENT SUR LE MARCHE A FORFAIT.

3. L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX, VERIFIER TOUS LES DESSINS, DETAILS, DIMENSIONS, SPECIFICATIONS, CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER ET RAPPORTER AU GESTIONNAIRE DE PROJET TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU ANOMALIES.
LA MECONNAISSANCE DES LIEUX NE DONNERA DROIT A AUCUNE RECLAMATION ULTERIEURE.
L'ARCHITECTE N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX DIMENSIONS PRISE A L'ECHELLE SUR LES DESSINS.

4. LES DEVIS L'EMPORTENT SUR LES PLANS, LES DESSINS A PLUS GRANDE ECHELLE L'EMPORTENT ET LES CHIFFRES L'EMPORTENT SUR LES ECHELLES.
TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ETRE VERIFIEES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR AVANT DE PROCEDER AU TRAVAIL ET TOUTE ERREUR OU OMISSION DOIT ETRE RAPPORTE A L'ARCHITECTE AFIN DE LUI PERMETTRE D'APPORTER LES CORRECTIONS NECESSAIRES.

LE RELEVE DES DIMENSIONS SUR PLACE PAR L'ARCHITECTE N'EST QU'A TITRE INDICATIF.
L'ENTREPRENEUR GENERAL DOIT VERIFIER TOUTE DIMENSION SUR LES LIEUX ET RAPPORTER TOUTE DIVERGENCE A L'ARCHITECTE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.

5. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR TOUS LES MATERIAUX, LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'EQUIPEMENT NECESSAIRES A L'EXECUTION DE TOUS LE TRAVAUX MONTRES AUX DESSINS.

6. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES MATERIAUX NEUFS, DE PREMIERE QUALITE ET DE MARQUE PRESCRITE, EXEMPTS DE DEFAUT POUVANT NUIRE A LEUR APPARENCE, RESISTANCE ET DURABILITE.

7. L'ENTREPRENEUR DEVRA LIRE CONJOINTEMENT LES DESSINS ET/OU DEVIS D'AMENAGEMENT, DESSIN ET/OU DEVIS DE MECANIQUE D'ELECTRICITE, DE PLOMBERIE, DE GICLEUR, DE STRUCTURE ET DE L'ARCHITECTURE. IL DEVRA PREVOIR ET POURVOIR A TOUT PERCEMENT, DECOUPAGE ET SOLIDIFICATION REQUIS POUR L'INSTALLATION DES ELEMENTS DES DIFFERENTS CORPS DE METIER. IL DEVRA REPARER TOUTE PARTIE ET TOUTE SURFACE ENDOMMAGEE PAR L'EXECUTION DES TRAVAUX DU CONTRAT.

8. L'ENTREPRENEUR NE SERA RESPONSABLE DE L'EXECUTION DE TOUT TRAVAIL NON NECESSAIREMENT DECRIT AUX DESSINS ET DEVIS (S'IL Y EN A) MAIS IMPLICITEMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DE CE PROJET SELON LES REGLES DE L'ART.

9. LES MARQUES DE FABRIQUE ET LES NOMS DE MATERIAUX SONT EMPLOYES EN VUE D'ETABLIR LES MODELES, LES COULEURS ET LES TEXTURES. TOUTE AUTRE MARQUE REPONDANT AUX MEME EXIGENCES DE QUALITE, FINI ET COULEUR DEVRA ETRE SOUMISE AU GESTIONNAIRE DE PROJET POUR APPROBATION.

10. L'ENTREPRENEUR DEVRA GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUT L'OUVRAGE ET DE TOUTE L'INSTALLATION SE RAPPORTANT AU CONTRAT ET REMPLACERA IMMEDIATEMENT, SANS FRAIS, TOUTE PARTIE QUI SERA TROUVEE DEFFECTUEUSE DANS LA PERIODE DE DOUZE (12) MOIS SUIVANT L'ACCEPTATION FINALE PAR LES PROFESSIONNELS, POURVU QUE CES DEFECTUOSITES NE SOIENT DUES A UN MAUVAIS USAGE OU A L'USURE NORMAL. L'ENTREPRENEUR ASSUMERA TOUTE LA RESPONSABILITE EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE SON PROPRE OUVRAGE, QUE CE SOIT PAR CES EMPLOYES OU PAR CES SOUS-TRAITANTS, A LA SUITE D'UNE MAUVAISE EXECUTION DE SES TRAVAUX OU D'UN MONTAGE AU MAUVAIS ENDROIT.

11. L'ENTREPRENEUR DEVRA COOPERER AVEC TOUS LES CORPS DE METIERS POUR L'AGENCEMENT ET L'INSTALLATION DE LEURS PROPRES OUVRAGES DE FACON A FACILITER LA MARCHE DES TRAVAUX DANS LEUR ENSEMBLE ET A EVITER DE SE NUIRE OU DE SE RETARDER MUTUALLEMENT.

12. L'ENTREPRENEUR OBTIENDRA TOUS LES PERMIS DE CONSTRUCTION, (VILLE ETC…) NECESSAIRES A LA BONNE MARCHE DES TRAVAUX ET REMETTRA TOUS LES CERTIFICATS D'APPROBATION OFFICIELS AVANT LE DERNIER PAIEMENT.

13. TOUT CHANGEMENT NECESSAIRE A CAUSE DE CONDITIONS DE CHANTIER, LIVRAISON, ETC. DOIT ETRE APPROUVE PAR LE PROPRIETAIRE OU SON REPRESENTANT AINSI QUE LE COUT EN PLUS OU EN MOINS. TOUT EXTRA NON APPROUVE SERA REFUSE.

14. LES REGLEMENTS DE LA C.S.S.T, ETC. DOIVENT ETRE APPLIQUES.

15. LES DESSINS D'ATELIER OU REQUIS SERONT FOURNIS EN 5 COPIES. LES ECHANTILLONS EN DEUX COPIES.
L'APPROBATION DES DESSINS D'ATELIER PAR LE DESIGNER N'EST QUE POUR L'ARRANGEMENT GENERAL ET COORDINATION AVEC LES CLOISONS ETC. ET NE RELEVE NULLEMENT L'ENTREPRENEUR DE CES RESPONSABILITES QUANT AUX QUANTITES, DIMENSIONS, ETC. INDIQUEES SUR LES DESSINS.

16. L'ENTREPRENEUR DEVRA PREVOIR TOUTES LES MESURES DE PROTECTION NECESSAIRES AFIN D'EVITER DE PROPAGER TOUTE TRACE DE POUSSIERE ET DE DEBRIS AUX AIRES ADJACENTESY COMPRIS LES ESCALIERS ET LES CORRIDORS. LES METHODES DE PROTECTION DEVRONT ETRE APPROUVEES PAR LE GESTIONNAIRE DE PROJET.

17. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS LIMITERONT LEURS ACTIVITES AUX AIRES DES TRAVAUX SEULEMENT.

18. NETTOYAGE FINAL
- ENLEVER LA GRAISSE, LA POUSSIERE, LA SALETE, LES TACHES, LES ETIQUETTES, LES MARQUES DE DOIGTS, LES PROTECTIONS PROVISOIRES ET LES AUTRES MATIERES ETRANGERES DES SURFACES DE FINI MANUFACTUREES, PEINTUREES ET DECOREES, A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR.

19. AUCUNE REMUNERATION SUPPLEMENTAIRE NE SERA PAYEE A L'ENTREPRENEUR POUR UN TRAVAIL AUTRE QUE CEUX MONTRES AUX DESSINS OU SPECIFIES AUX DEVIS SANS L'ACCORD DU GESTIONNAIRE DE PROJET.

20. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE INSTALLATION CONFORME AUX NORMES DU CODE NATIONAL DU BATIMENT, AUX EXIGENCES DE LA REGIE DU BATIMENT ET AUX REGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

21. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR PROTEGER TOUS LES FINIS ET OUVRAGES A PROXIMITE DES AIRES DE CONSTRUCTION.

22. L'ENTREPRENEUR DEVRA ENLEVER TOUT ELEMENT, MATERIAUX OU REVETEMENT POUVANT NUIRE A LA CONSTRUCTION.

23. L'ENTREPRENEUR DEVRA PREVOIR TOUS LES SUPPORTS, ANCRAGE, FONDS DE CLOUAGE, FIXATIONS NECESSAIRES A L'EXECUTION DES TRAVAUX. IL DEVRA EXECUTER TOUS LES SOUFFLAGES REQUIS POUR LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, D'ELECTRICITE, DE VENTILATION ET AUTRES (VOIR PLAN D'INGENIEURS S'IL Y A LIEU).

24. L'ENTREPRENEUR DEVRA RAGREER TOUTES LES SURFACES ENDOMMAGEES PAR LES TRAVAUX DE DEMOLITION, DE FACON A PRESENTER UNE APPARENCE CONTINUE AVEC LES SURFACES EXISTANTES.

25. TOUS LES OVERTURES, FISSURES, PERCEMENTS EXISTANTS AU NIVEAU DES DALLES SITUEES AU DESSUS DES NOUVEAUX PLAFONDS DONC LE PLANCHER DU 3e ETAGE. REPARES ET BOUCHES A L'AIDE DU PRODUIT DE MARQUE « FIRESTOP SYSTEM - HILTI CANADA ». UTILISER LES SCELLANTS, LES BRIQUES « FS 657 FIRE BLOC » ET « VP 568 FIRESTOP PLOG » OU AUTRES PRODUITS DE LA MEME FAMILLE APPROUVE PAR L'INGENIEUR DU PROJET.

DIVISIONS 5 - METAUX

5.1 METAUX OUVRES
5.2 CHARPENTE EN LSF -VOIR DESSINS DU MANUFACTURIER ("STRUCTCAN") POUR PANNEAUX PREFABRIQUES. S'ASSURER DE METTRE DE CALFEUTRAGE ENTRE CHAQUE PANNEAU ET PLANCHER.
5.2.1 TOUTE CHARGE SUPPLEMENTAIRE A LA STRUCTURE DU BATIMENT EXISTENT DOIT ETRE VERIFIEE PAR UN INGENIEUR EN STRUCTURE ET LES RENFORCISSEMENTS NECESSAIRES SI REQUIS SONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
5.2.2 LES NOUVEAUX ELEMENTS NECESSITANT UN SUPPORT STRUCTURAL EN ACIER OU SOUS D'AUTRES FORMES DOIVENT ETRE CALCULES PAR UN INGENIEUR EN STRUCTURE ET L'INSTALLATION ET LA FABRICATION SONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
(TEL QUE : LES PORTES COULISSANTES, LES UNITES DE RANGEMENT (DRUMEX) ET LES PERCEMENTS DE DALLE (ESCALIER, MONTE-CHARGE, ETC.),
5.3. CHARPENTE EN ACIER STRUCTURALE ET ESCALIERS EN ACIER- VOIR PLANS EN STRUCTURE DE MIKE LEE ET LES DESSINS D'ATTELIER DE "LINTECH INC" POUR ESCALIERS ET LINTEAUX.

DIVISIONS 6 - BOIS ET PLASTIQUE

6.1 EBENISTERIE
6.1.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES ITEMS D'EBENISTERIE ET DE FINITION TELS QUE SPECIFIES AUX DESSINS, VOIR PLANS DE PLUS GRANDE ECHELLE POUR TOUS LES MEUBLES INTEGRES.
6.1.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS AVANT L'EXECUTION DES ELEMENTS D'EBENISTERIE ET PREVOIR LES AJUSTEMENTS REQUIS POUR L'INSTALLATION DE CES ITEMS.
6.1.3 SEULE LA MAIN-D'ŒUVRE SPECIALISEE SERA UTILISEE POUR LES TRAVAUX D'EBENISTERIE.
6.1.4 L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES ENCHANTILLONS ET DESSINS D'ATELIER AU GESTIONNAIRE DE PROJET POUR APPROBATION AVANT EXECUTION.

DIVISION 7 - ISOLATION ET ETANCHEITE

7.1. ISOLATION
7.1.1. LAINE INSONORISANTE EN FIBRE DE VERRE IGNIFUGE DE CGC, MODELE : THERMAFIBER(OU EQUIVALENT APPROUVE), APAISSEUR - VOIR PLANS ET TYPES DE MURS.
- REMPLIR COMPLETEMENT D'ISOLANT LES ESPACES SANS TOUTEFOIS COMPACTER L'ISOLANT ET SANS OBSTRUER LES SPACES DE VENTILATION PREVUS.
- OBTURER D'ISOLANT L'ESPACE ENTRE L'OSSATURE ET LES CADRES DE PORTES ET DE FENETRES.
7.1.2. POLYURETHANE GICLE - SUR LES MURS DE BETON MIN 2" SELON LES NORMES DE "DEMILEC". REMPLIR TOUTES LES OUVERTURES ET SUIVRE LES FORMES DE BETON
7.2 IGNIFUGATION
- LES ELEMENTS STRUCTURAUX DU BATIMENT QUI SONT RECOUVERTS DE MATIERE IGNIFUGEANTE DEVRONT ETRE RETOUCHES DANS LE CAS OU LA PROTECTION A ÉTÉ ALTEREE PAR LES PRESENTS TRAVAUX. LES MATIERES UTILISEES DOIVENT ETRE CONFORMES AUX NORMES SECURITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES.
7.3 PRODUITS D'ETANCHEITE
COMPOSE DE SCELLEMENT : SCELLANT ACCOUSTIQUE DE MULCO (OU EQUIVALENT). (POUR PERIMETRE DES CLOISSONS ET PERIMETRE DES CONDUITS OU EQUIPEMENT TRAVERSANT LES CLOISONS).
7.3.1 UTILISER UN FOND DE JOINT POUR DIMENSIONNER LES JOINTS DE FACON A CE QU'ILS AIENT UNE LARGEUR MAXIMALE DE 25mm (1 PO) TOUT EN AYANT UNE PROFONDUER D'ENVIRON LA MOITIE DA SA LARGEUR.
7.3.2 DANS LES JOINTS A ANGLE, DONNER AU CALFEUTRANT UNE SURFACE LEGEREMENT CONVEXE. ASSURER UNE BONNE ADHERENCE DE PART ET D'AUTRE DU JOINT EN LAISSANT UN ESPACE D'AIR AU CENTRE DU JOINT SOUS LE CALFEUTRANT.
7.3.3 CALFEUTRER LES JOINTS ENTRE LE PLANCHER/MUR/ET LA DALLE, CONFORMEMENT AUX PLANS.
7.4. LES S.I.F.E. (SYSTEME ISOLATION FACADE AVEC ENDUIT VOIR DETAILS SUR PLANS, ET INSTALLER SELON LES RECCOMENDATIONS DU FABRIQUANT "DRYVIT" POUR TOUS LES FINIS STANDARDS ET SPECIALES (BRIQUE, BOIS ET METAL)

DIVISION 8 - PORTES ET FENETRES

8.1. FENTRES: SELON LES PLANS ET CEDULES, PREFABRIQUES HYBRIDE EN PVC ET ALUMINIUM SELON LES DESSINS D'ATELIER DE "FENETRES ATLANTIC".
8.2. PORTES INTERIEURES - LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES CADRES ET PORTES REQUISE SELON LES PLANS ET CEDULE DE PORTES AUX PLANS(INCL. LES R.A.F. DEMANDES).
FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER CONFORMEMENT AUX EXIGENCES DE LA PRESENTE SECTION.
FOURNIR UN ECHANTILLON DE LA PORTE.

8.2.1. PORTES PRE-ENCADREES EN BOIS
GENERALITES
FOURNIR LES FICHES TECHNIQUES DU FABRICANT.
UNE GARANTIE D'UN AN SERA EXIGEE SUR LES PORTES DE BOIS.
PRODUITS (POUR LOCALISATION DES PORTES VOIR TABLEAU)
PORTES PLANES A AME D'AGGLOMEREE
- ANTIGAUCHISSEMENT
- AME DE BOIS AGGLOMERE SOLIDE
- FACE EN MASSONITE A PEINDRE
- PORTE DE 45 mm (1 ¾") D'EPAISSEUR, PARTOUT.

CADRES EN ACIER :
- MATERIAU : TOLE D'ACIER CALIBRE 16
- FINI : GALVANISE
- ASSEMBLAGE : SOUDES
- CHAQUE CADRE AURA DES ANCRAGES AU PLANCHER
- FOURNIR LES SUPPORTS D'ANCRAGE AJUSTABLES SUIVANT LA CONSTRUCTION DES MURS.
EXECUTION (CADRE D'ACIER)
SI APPLICABLE, POLIR TOUTES LES SOUDURES EXPOSEES, LES PROTEGER D'UN APPRET ANTIROUILLE A L'OXYDE D'ALUMINIUM.
TOUTE L'INSTALLATION SERA ERIGEE D'APLOMB, D'EQUERRE ET DE NIVEAU, SANS GAUCHISSEMENT.
LES FIXATIONS ET LES ANCRAGES DEVRONT ETRE DISSIMULES ET ETRE EN NOMBRE SUFFISANT AFIN D'EVITER TOUTE VIBRATION DANS L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION.

FERME-PORTES
- FERME-PORTE ENCASTRE AVEC RETENUE ITS96 - HO (OU EQUIVALENT).
- FERME - PORTE EN SURFACE EN1431 - 0 (OU EQUIVALENT).
- FERME-PORTE ENCASTRE ITS96 - REG (OU EQUIVALENT).
BUTOIRS
- BUTOIRS DE PLANCHER GSH209 - C26D (OU EQUIVALENT).
DIVERS (SEUILS, COUPE-BRISE, VERROUS, JUDAS, REMARQUES REPETITIVES)
- SEUIL TOMBANT (OU EQUIVALENT), 50K x LARGEUR REQUISE.
- COUPE SON NEOPRENE SUR LES 3 FACES DE LA PORTE, BANDE DE NEOPRENE AJUSTABLE A CELLULE FERMEE COULEUR NOIRE, DIMENSIONS 3/8" x 1/8", LONGUEUR CONTINUE A INSTALLER SUR LES TROIS (3) FACES DE L'ARRET DE PORTE (OU EQUIVALENT).

QUINCAILLERIE POUR PORTES COULISSANTES.
- JEU DE RAIL C500 2P x LARGEUR REQUISE (OU EQUIVALENT).
- POIGNEE ENCASTREE POUR CHAQUE PORTE CD411 - C26D (OU EQUIVALENT).
- 2 x BUTOIR DE RAIL C100HD (OU EQUIVALENT).
- 2 x LONGUEUR DE RAIL GUIDE C201 x L.R. (OU EQUIVALENT).
- 4 x GUIDE C200B (OU EQUIVALENT).

SERRURES
- (POIGNEES, SERRURES, BARRES ANTI-PANIQUE)
- POIGNEE FONCTION PASSAGE CD91RT - M110 - C26D, STANDARD DE L'EDIFICE (OU EQUIVALENT).
- POIGNEE FONCTION ENTREPOT CD91RT - M180 - C26D, STANDARD DE L'EDIFICE (OU EQUIVALENT).
- POIGNEE FONCTION PRIVE CD91RT - M140 - C26D STANDARD DE L'EDIFICE (OU EQUIVALENT).
- POIGNEE FONCTION BUREAU CD91RT - M150 - C26D STANDARD DE L'EDIFICE (OU EQUIVALENT).
- POIGNEE FONCTION CLASSE CD91RT - M170 - C26D STANDARD DE L'EDIFICE (OU EQUIVALENT).
- POIGNEE A TIRER STD D348 - 630 - MTG REG (OU EQUIVALENT).
- PLAQUE A POUSSER K11 4 x 16 C32D (OU EQUIVALENT).
- GACHE ELECTRIQUE HES SERIE 1003 - C32D, (OU EQUIVALENT).
- LECTEUR DE CARTE.
- BOUTON D'APPEL.

QUINCAILLERIE POUR PORTES PLIANTES.
- POIGNEE EN "U" #553 - C26D (OU EQUIVALENT).
- SERRURE SECURITAIRE POUR PORTE PLIANTE MODEL 9264 'BI-FOLD DOOR KEYED LOCK' (OU EQUIVALENT).
- RAIL ET QUINCAILLERIE A HAUT RENDEMENT SERIE 9800 (JEU COMPLET, PACKAGED SET) COMPOSANTES NECESSAIRES POUR FONCTIONNEMENT DES PORTES PLIANTES (OU EQUIVALENT).

LES CADRES DE PORTES OU FENETRES MARQUES, ENDOMMAGES, GAUCHIS OU AYANT D'AUTRES DEFAUTS, SERONT REMPLACES OU REPARES IMMEDIATEMENT. EFFECTUER LES RETOUCHES DE L'ENDUIT D'APPRET SUR LES USURES DUES A LA MANIPULATION.
LES CADRES DES PORTES DES MURS INSONORISES SERONT ISOLES DE LAINE DE FIBRE DE VERRE OU A L'URETHANE GICLE, FAITS SUR PLACE.
COMPLETER LE CALFEUTRAGE SELON LES PRESCRIPTIONS DE LA SECTION.
TOUTES LES PORTES SERONT INSTALLEES D'APLOMB ET DE NIVEAU AINSI QUE SOLIDEMENT FIXER AU MATERIAU ADJACENT.
LE GAUCHISSEMENT DES PORTES N'EXCEDERA PAS 1/8" DANS 10'-0".
LA LAMINATION PERMANENTE DES PAROIS A L'AME DOIT GARANTIR UNE UNIFORMITE ABSOLUE A LA SURFACE. LES FEUILLES D'ACIER DOIVENT ETRE SOUDEES TOUT AUTOUR DU PERIMETRE STRUCTURAL DE LA PORTE ; OBTENIR UN FINI LISSE ET UNIFORME.
INSTALLER LES PORTES ET LA QUINCAILLERIE SELON LES INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER.
AJUSTER LES PARTIES OPERANTES POUR UN FONCTIONNEMENT PARFAIT.

EXECUTION
INSTALLER LES PORTES DE FACON A CE QU'ELLES S'OUVRENT LIBREMENT.
ELLES RESTERONT OUVERTES D'ELLES-MEMES EN QUELQUE POSITION QUE SE SOIT.
AJUSTER LES PORTES DANS LES CHAMBRANLES AVEC UNE TOLELANCE MAXIMUM DE 1.5 mm (1/16").
PIECES DE QUINCAILLERIE (FOURNIR DESSIN D'ATELIER POUR APPROBATION)
- CHARNIERES
- CHARNIERES A BILLES, MODELE TA2714 4.5 x 4 C26D, (OU EQUIVALENT).

VITRAGE
- VITRAGE SELON SPECIFICATIONS AUX PLANS.
- CALFEUTRER LE PERIMETRE DU VITRAGE DE FACON A ASSURER L'ETACHEITE. UTILISER UN FOND DE JOINT SI REQUIS.

8.3. PORTES ET FENETRES EN ALUMINIUM POUR EXTERIEUR (POUR PIECES 100, 119 ET 010).
- CADRES EN ALUMINIUM EXTRUDE, AVEC BRISE THERMIQUE, PREPEINT EN USINE GRIS CHARBON TEL QU'ECHANTILLON.
- VERRE THERMOSE TREMPE 9mm
- QUINCAILLERIE COMMERCIALE AVEC FERME PORTE, POIGNEES ET SERRURE
- FOURNIR DESSINS D'ATELIER AVANT DE PROCEDER

DIVISION 9 - FINITION

9.1 PANNEAUX DE GYPSE PLACOPLATRE CONFORME A LA NORME « A82-27-M1977 ». LARGEUR 4'-0", LONGUEUR AU MAXIMUN. LES ACESSOIRES METALLIQUES DE FINITION, PLATRE RUBAN A JOINT TEL QUE RECOMMANDE PAR LE FABRICANT DU PLACOPLATRE INCL. TOUTES LES TYPES SUIVANTES:
- 1/2", 5/8", 5/8" TYPE X, PANNEAU DENSEGLASS SHAFTLINER
9.1.1 POSER DES MOULURES D'AFFLEUREMENT AUX ENDROITS OU LE PLACOPLATRE ABOUTE UNE SURFACE SANS COUVRE-JOINT.
9.1.2 POSER LE PLACOPLATRE PERPENDICULAIREMENT AUX MONTANTS, FOURRURES, MEMBRANES DE SUSPENSION.
9.1.3 LA OU DEUX PANNEUAX SONT SUPERPOSES L'UN A L'AUTRE, FIXER LES PANNEAUX DU PREMIER RANG A L'AIDE DE VIS ET LES PANNEAUX DU SECOND RANG A L'AIDE DE VIS ET POSER L'ADHESIF DE LAMELLEE : CHEVAUCHER LES JOINTS.
9.1.4 EXECUTER LES JOINTS ET LE RECOUVREMENT DE TETE DE VIS SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

9.2 OSSATURE METALLIQUE DE SUPPORT.
9.2.1 OSSATURE NON PORTEUSE COMPOSEE DE MONTANTS, DE SABLIERES ET LISSES PROFILEES EN U; CONFORME A LA NORME « ASTM C-645 » EN TOLE D'ACIER LAMINE, ELECTROGAVANISE, DE CALIBRE 25.
9.2.2 POSER LES MONTANTS VERTICALEMENT A L'ENTRAXE INDIQUEE AUX DESSINS ET A 406 mm (16") AU PLUS DE L'INTERSECTION DES CLOISONS ET DE CHAQUE COTE DES OVERTURES ET DES ANGLES.
9.2.3 FIXER LES POTEAUX DANS LES LISSES ET LES SABLIERES, A TOUS LES 406 mm (16") c/c. CONTREVENTER LES POTEAUX DE FACON A ASSURER LA RIGIDITE DE L'OSSATURE CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.

9.3. NETTOYAGE
9.3.1. RETOUCHER LES SURFACES PEINTES QUI PRESENTENT DES EGRATIGNURES, DES ERAFLURES OU D'AUTRES DEFAUTS.
9.3.2. GARDER LE SITE PROPRE A TOUT TEMPS ET FAIRE UN NETTOYAGE FINALE A LA FIN DES TRAVAUX

15 MECANIQUE

15.1 EXECUTER TOUS LE TRAVAUX SELON LES PLANS DE ROCHON EXPERTS-CONCEILS (DERNIERE REVISION)
15.2. L'ENTREPRENEUR DEVRA REPARER ET FINIR TOUT DECOUPAGE FAIT PAR L'ENTREPRENEUR EN MECANIQUE , PLOMBERIE POUR L'INSTALLATION DE LEUR EQUIPEMENT.
15.3 TOUS LES TRAVAUX NECESSAIRES ET REQUIS DE PLOMBERIE, MECANIQUE DE BATIMENT DEVRONT ETRE REALISES CONFORMEMENT AUX REGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR.
15.4 RELOCALISER, MODIFIER, SELON LES NOUVEAUX AMENAGEMENTS LE SYSTÈME GICLEURS AUTOMATIQUES A EAU SELON LA NORME N.F.P.A. ET AUX REGLEMENTS ET CODE EN VIGUEURS.

16 ELECTRICITE

15.1 EXECUTER TOUS LE TRAVAUX SELON LES PLANS DE ROCHON EXPERTS-CONCEILS
15.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA REPARER ET FINIR TOUT DECOUPAGE FAIT PAR L'ENTREPRENEUR EN ELECTRICITE POUR L'INSTALLATIONDE LEUR EQUIPEMENT.
15.3 TOUS LES TRAVAUX NECESSAIRES ET REQUIS D'ELECTRICITE DEVRONT ETRE REALISES CONFORMEMENT AUX REGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR.

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LISTE DES DESSINS:

A000 PAGE COUVERTURE, NOTES GÉNÉRALES
A001 PLAN D'IMPLANTATION
A050 PHASE 1 MODIFICATION, DÉMOLITION POUR R-D-C, PLAN, PLAN AGRANDI, ÉLÉVATIONS
A051 PHASE 1 MODIFICATION, PROPOSITION POUR R-D-C, PLAN, PLAN AGRANDI, ÉLÉVATIONS
A052 PHASE 1 MODIFICATION, PLANS DÉMOLITION ET PROPOSÉ DE 2EME ÉTAGE, 3EME ÉTAGE, TOIT
A100 PLAN R.D.C. GÉNÉRALE
A100.1 PLAN R.D.C. (PHASE 2)
A101 PLAN 2E ÉTAGE GÉNÉRALE
A101.1 PLAN 2E ÉTAGE (PHASE 2)
A102 PLAN 3E ÉTAGE GÉNÉRALE
A102.1 PLAN 3E ÉTAGE (PHASE 2)
A103 PLAN DE TOIT GÉNÉRALE
A103.1 PLAN DE TOIT (PHASE 2)
A104 PLANS DU PLAFOND RÉFLÉCHI (PHASE 2)
A105 PLANS PLANCHER (PHASE 2)
A200 ÉLÉVATIONS
A300 COUPES GÉNÉRALES DU BÂTIMENT
A400 COUPES DE MUR
A401 COUPES DE MUR
A402 DÉTAILS
A450 ESCALIER
A500 DÉTAILS S.D.B.
A501 DÉTAILS CUISINES
A600 TABLEAUX
A601 DEVIS POUR COMPOSITION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PAGE COUVERTURE
NOTES GÉNÉRALES

DESSINÉ PAR: E.Z. VÉRIFIÉ PAR: F.K.	No. DOSSIER: **1621**
ÉCHELLE:	No. FEUILLE: **A000**
DATE: 2018-02	

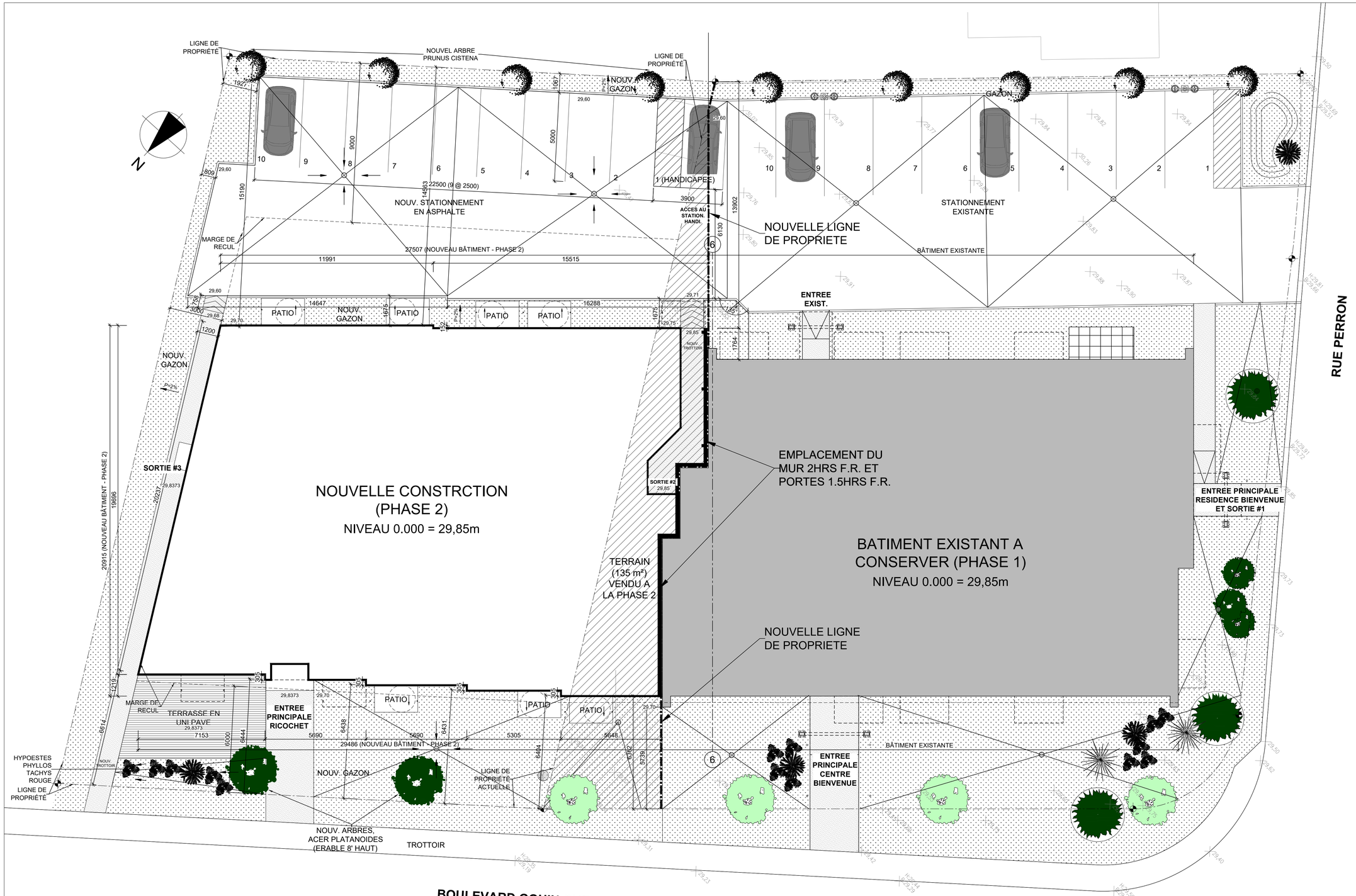

1 / A001 PLAN D'IMPLANTATION
ÉCHELLE: 1/100

CALCULS - NOUVEL CONSTRUCTION						
	NOUVEL CONSTR. - GROUPE RICO.		NOUVEL CONSTR. - RES. BIENVEN.		AIRE COMMUN	TOTALE ETAGES NOUV. CON.
	SUP. (INCL. CIRC.)	# UNITE	SUP. PC (INCL. CIRC.)	# UNITE		
R.D.C.	496.95 MC	7	N/A	0	58.69 MC	555.64 MC
	51.52 MC CIRC. 10%		N/A			
2E ETAGE	392.66 MC	7	164.70 MC	3	17.19 MC	574.55 MC
	36.35 MC CIRC. 9%		15.08 MC CIRC. 9%			
3E ETAGE	N/A	0	560.03 MC	10	14.52 MC	574.55 MC
	N/A		51.44 MC CIRC. 9%			
TOTALE	889.61 MC	14	724.73 MC	13	90.40 MC	1704.74 MC
	87.87 MC CIRC. 10%		66.52 MC CIRC. 9%			
TOTALE STUDIOS	1614.34 MC	27 UNITES				

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- BÂTIMENT EXISTANTE À CONSERVER
- GAZON
- TROTTOIT

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com
design 5 dimensions

Ordre des architectes du Québec
#A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

AMP CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN D'IMPLANTATION

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	1621
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:100	No. FEUILLE:	A001
DATE:	2018-02		

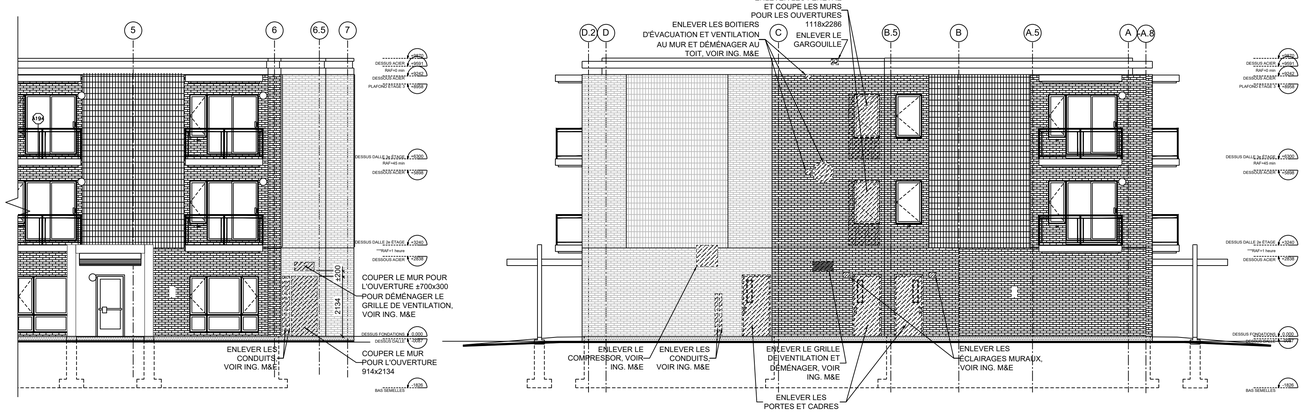

3 A050 PHASE 1 - ÉLÉVATION SUD DE DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1/100

4 A050 PHASE 1 - ÉLÉVATION EST DE DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1/100

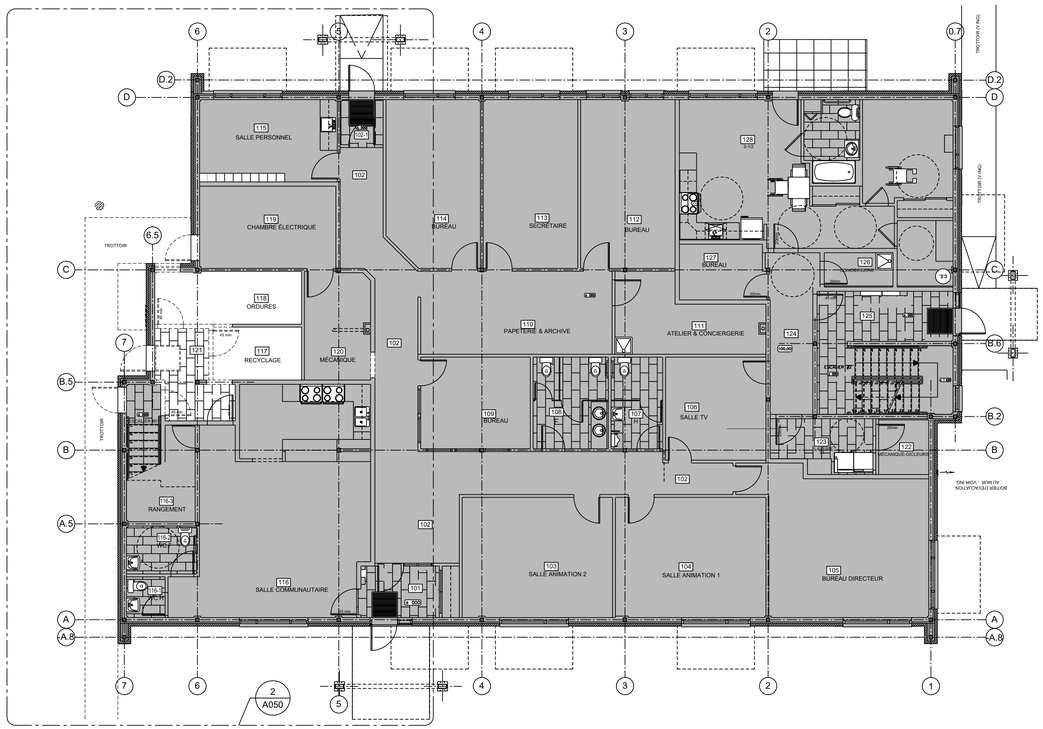

1 A050 PHASE 1 - PLAN DE DÉMOLITION DU REZ-DE-CHAUSSEE

ÉCHELLE: 1/100

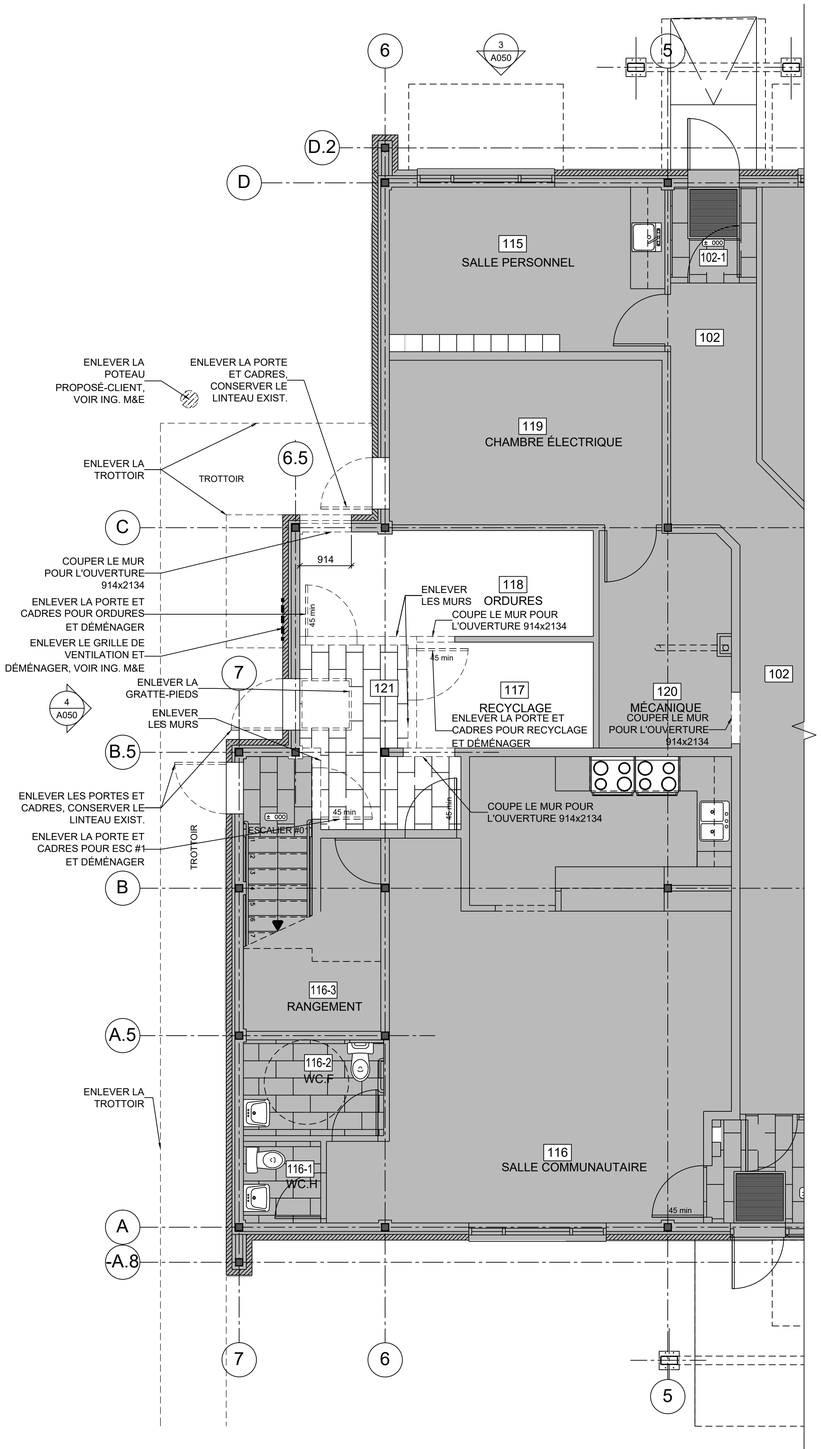

2 A050 PHASE 1 - PLAN AGRANDI DE DÉMOLITION DU REZ-DE-CHAUSSEE

ÉCHELLE: 1/50

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FRÉDÉRIC KLEIN
ARCHITECTE

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

AXP CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PHASE 1 MODIFICATION
DÉMOLITION POUR R-D-C
PLAN, PLAN AGRANDI, ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	-	No. FEUILLE:	**A050**
DATE:	2018-02		

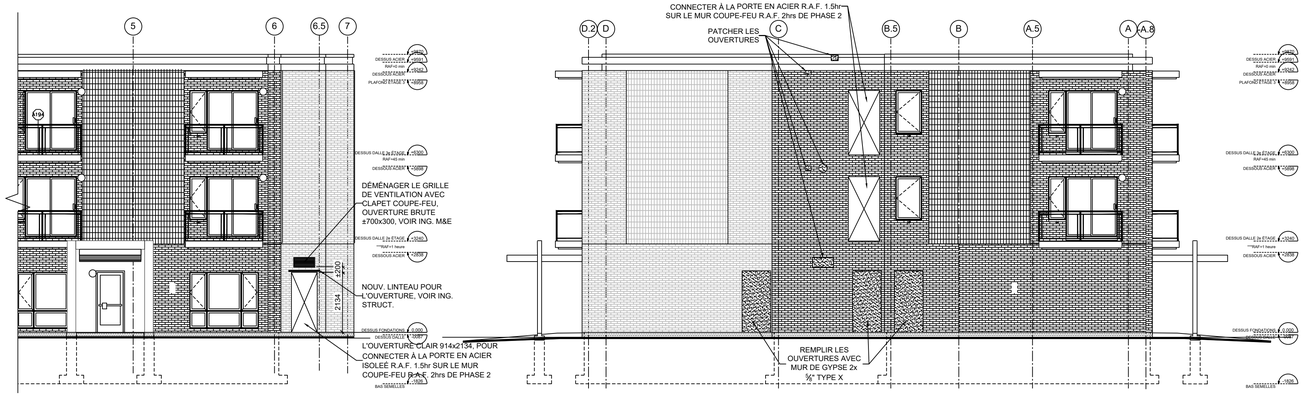

3 A051 PHASE 1 - ÉLÉVATION SUD PROPOSÉ
ÉCHELLE: 1/100

4 A051 PHASE 1 - ÉLÉVATION EST PROPOSÉ
ÉCHELLE: 1/100

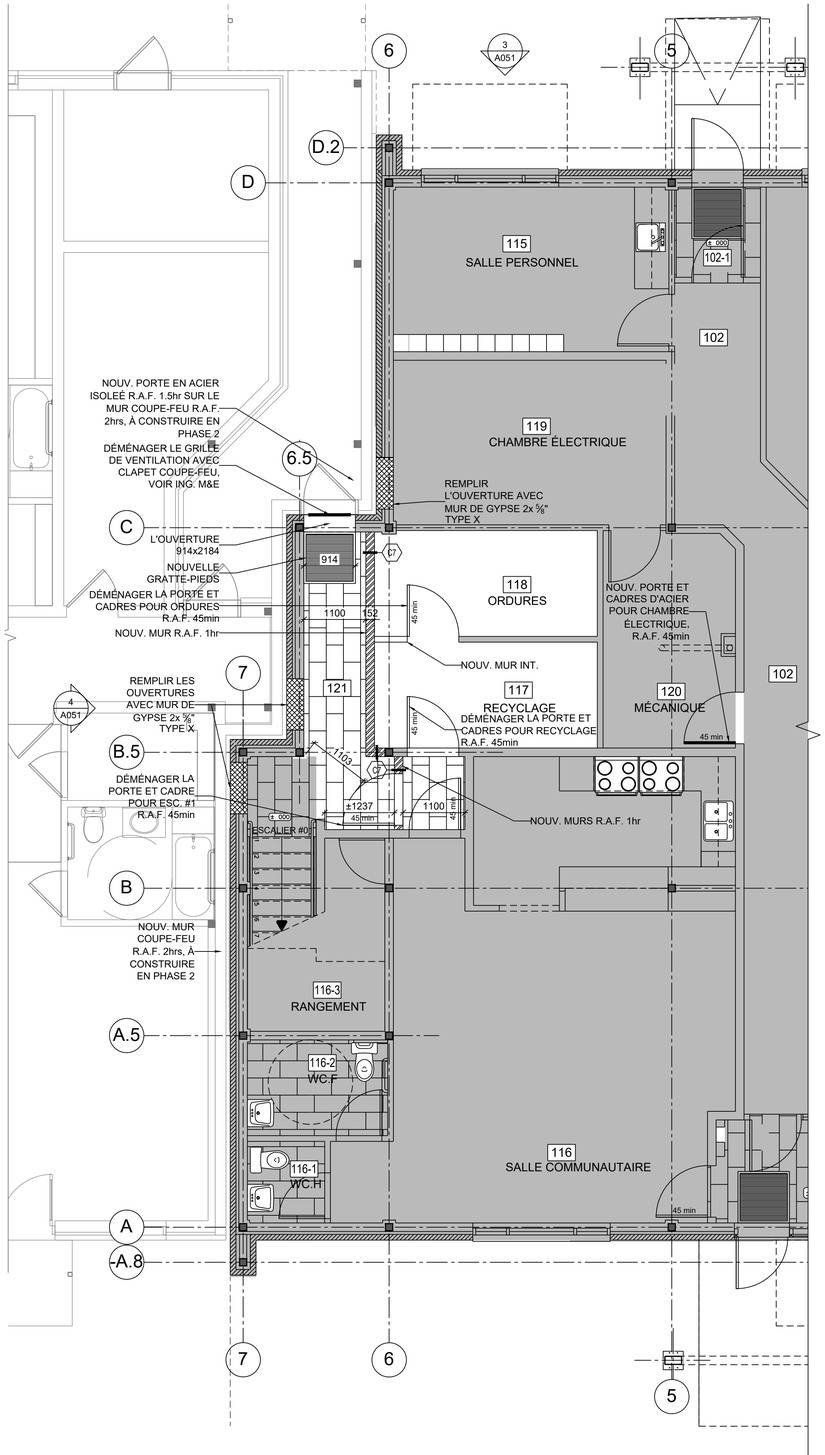

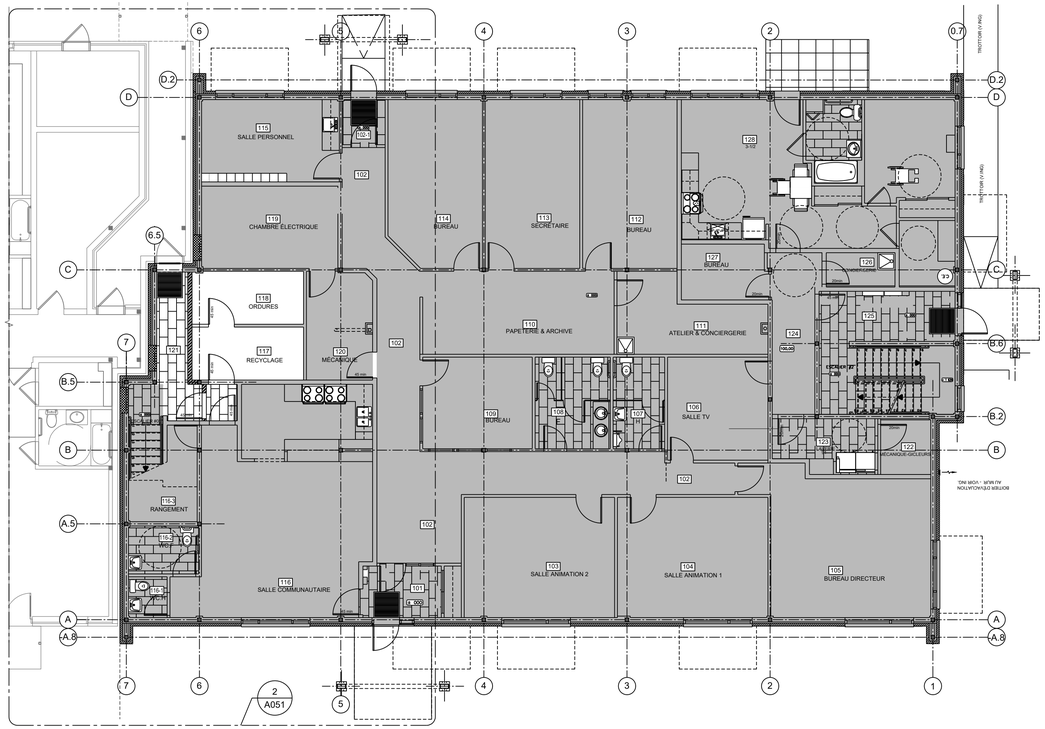

1 A051 PHASE 1 - PLAN PROPOSÉ DU REZ-DE-CHAUSSEE
ÉCHELLE: 1/100

2 A051 PHASE 1 - PLAN AGRANDI PROPOSÉ DU REZ-DE-CHAUSSEE
ÉCHELLE: 1/50

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PHASE 1 MODIFICATION
PROPOSITION POUR R-D-C
PLAN, PLAN AGRANDI, ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	-	No. FEUILLE:	**A051**
DATE:	2018-02		

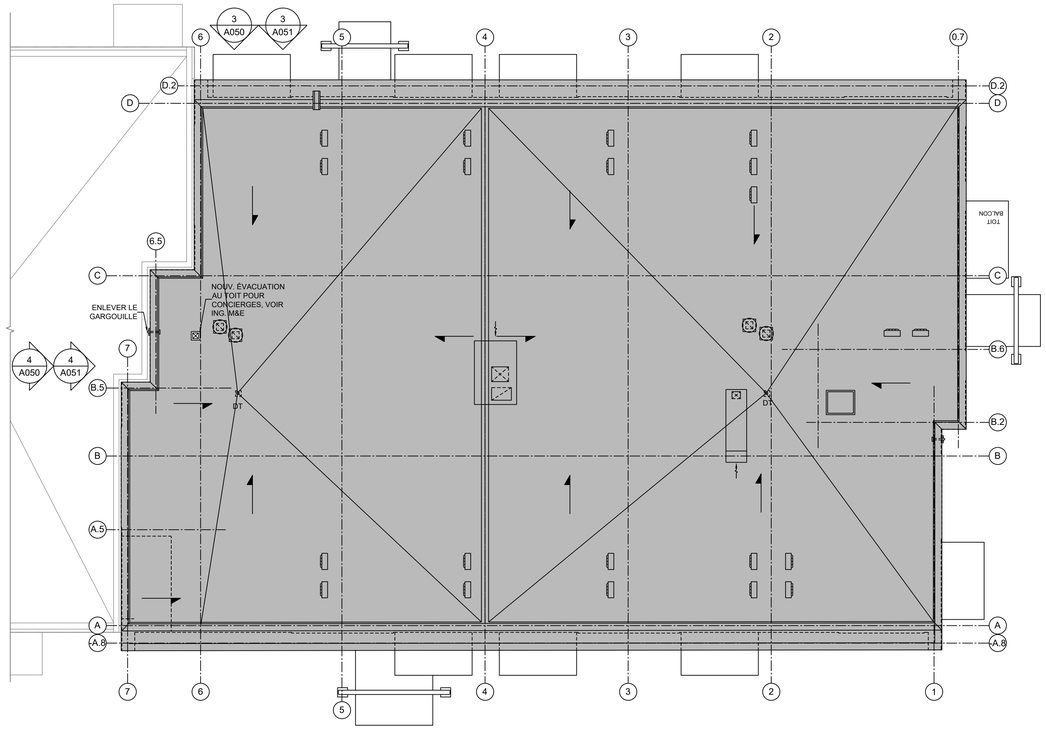

3 A052 PHASE 1 - PLAN DE DÉMOLITION ET PROPOSÉ DE TOIT
ÉCHELLE: 1/100

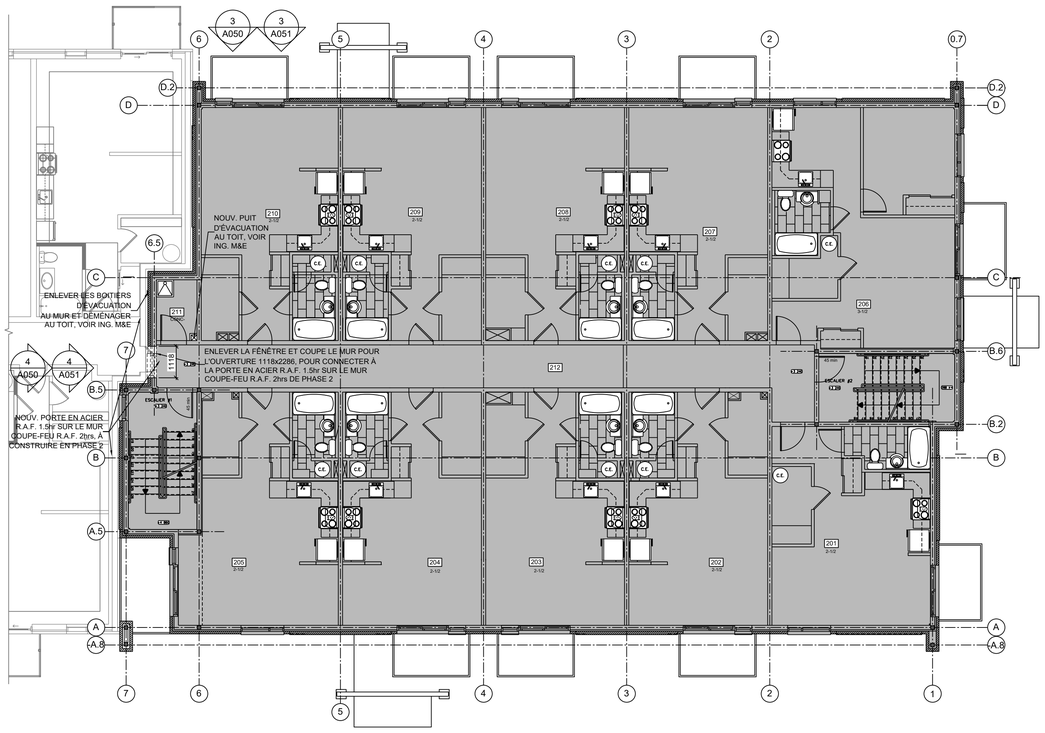

1 A052 PHASE 1 - PLAN DE DÉMOLITION ET PROPOSÉ DE 2EME ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/100

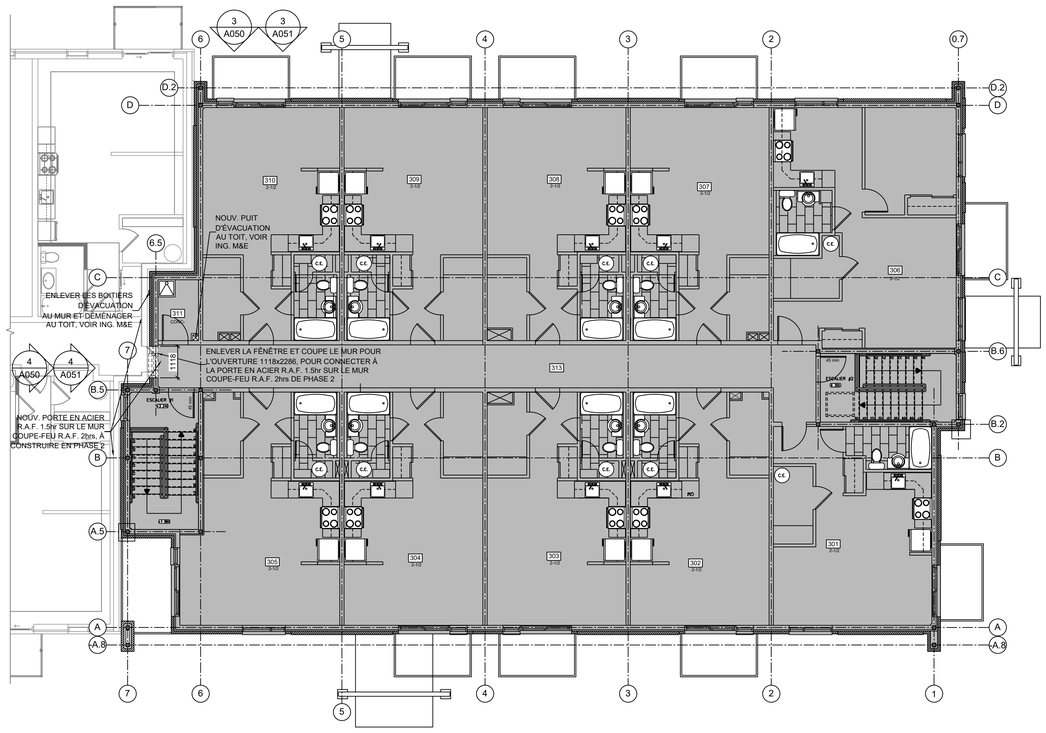

2 A052 PHASE 1 - PLAN DE DÉMOLITION ET PROPOSÉ DE 3EME ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/100

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX
LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FRÉDÉRIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PHASE 1 MODIFICATION
PLANS DÉMOLITION ET PROPOSÉ DE 2EME ÉTAGE, 3EME ÉTAGE, TOIT

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	1621
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:100	No. FEUILLE:	A052
DATE:	2018-02		

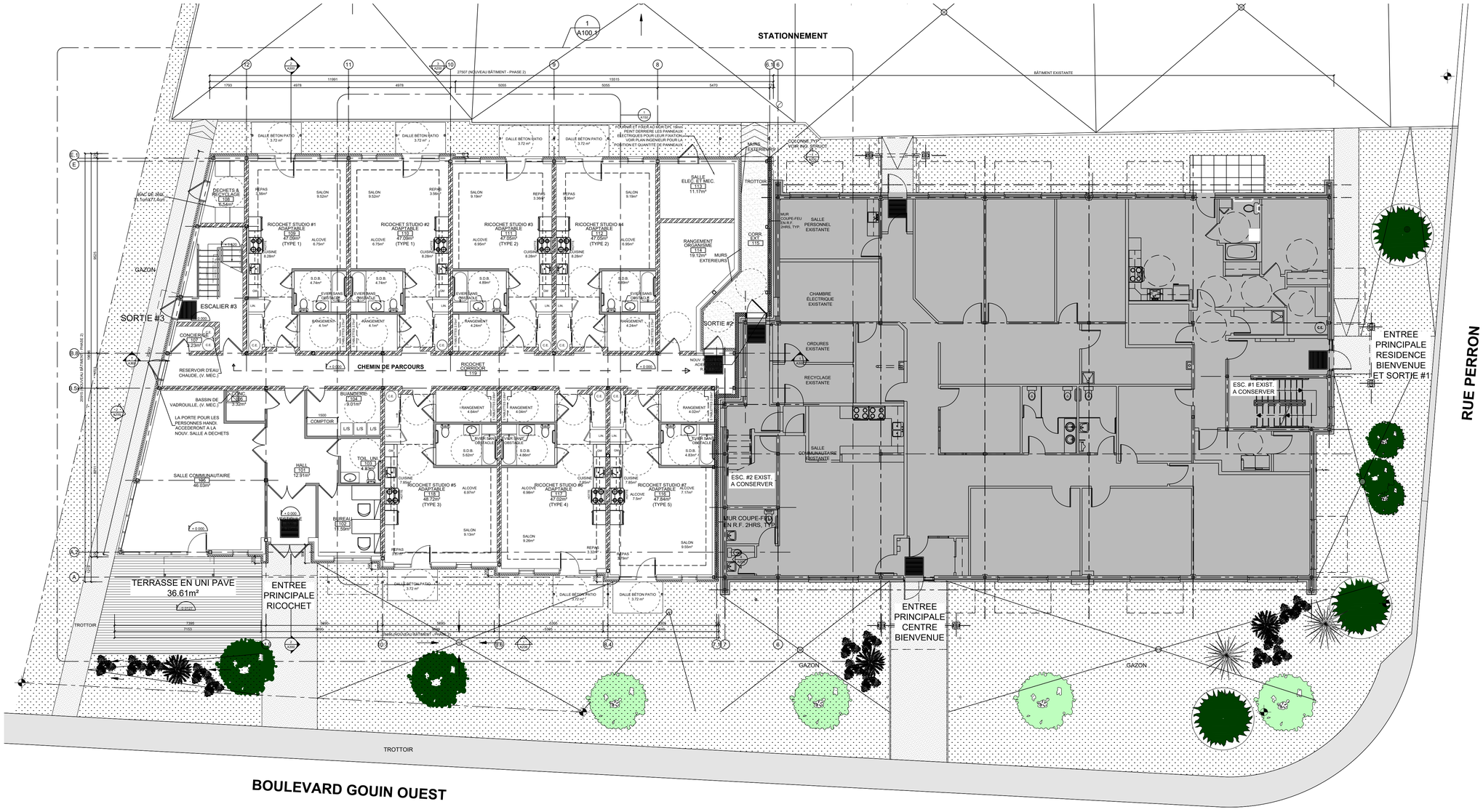

1 / A100 PLAN DU REZ-DE-CHAUSEE GÉNÉRALE
ÉCHELLE: 1/100

RESIDENCE BIENVENUE / RICOCHET SOMMAIRE DES TYPES D'UNITÉES

ETAGE	No D'UNITÉES													
	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	TYPE 6	TYPE 7	TYPE 8	TYPE 9	TYPE 10	TYPE 11	TYPE 12	TYPE 13	TYPE 14
RDC	2	2	1	1	1									
2 ETAGE						1	2	1	1	1	1	1	1	1
3 ETAGE						1	2	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	2	2	1	1	1	2	4	2	2	2	2	2	2	2
GRAND TOTAL	27													

TYPE	SUPERF. (M.C.)	DIMENSIONS (M)
TYPE 1 ADAPTABLE	47.09	4.978x9.525
TYPE 2 ADAPTABLE	47.05	5.055x9.373
TYPE 3 ADAPTABLE	48.72	5.690x8.621
TYPE 4 ADAPTABLE	47.02	5.305x8.926
TYPE 5 ADAPTABLE	47.84	5.305x9.231
TYPE 6	47.19	4.978x9.525
TYPE 7	47.14	5.055x9.373
TYPE 8	47.05	5.470x9.373 irr.
TYPE 9	49.11	7.105x8.011 irr.
TYPE 10	47.08	5.690x8.316
TYPE 11	48.81	5.690x8.621
TYPE 12	47.12	5.305x8.926
TYPE 13	47.68	5.305x9.231
TYPE 14	53.97	4.978x9.525 irr.

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- CONDITION EXISTANTE À CONSERVER
- MUR EXTÉRIEUR BRIQUE
- MUR INTÉRIEUR EN R.F. 1HR
- CLOISON INTÉRIEUR ISOLÉE
- CLOISON INTÉRIEUR NON ISOLÉE
- MUR COUPE-FEU EN R.F. 2HRS

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com
Ordre des architectes du Québec #A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
AMP CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN R.D.C. GÉNÉRALE,
SOMMAIRE DES TYPES D'UNITEES

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	1621
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:100	No. FEUILLE:	A100
DATE:	2018-02		

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- CONDITION EXISTANTE À CONSERVER
- MUR EXTÉRIEUR BRIQUE
- MUR INTÉRIEUR EN R.F. 1HR
- CLOISON INTÉRIEUR ISOLÉE
- CLOISON INTÉRIEUR NON ISOLÉE
- MUR COUPE-FEU EN R.F. 2HRS
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 20min.
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 45min.
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 1.5HR
- NOUVELLE PORTE

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN R.D.C. (PHASE 2)

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:50	No. FEUILLE:	**A100.1**
DATE:	2018-02		

1 / A100.1 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE (PHASE 2)
ÉCHELLE: 1/50

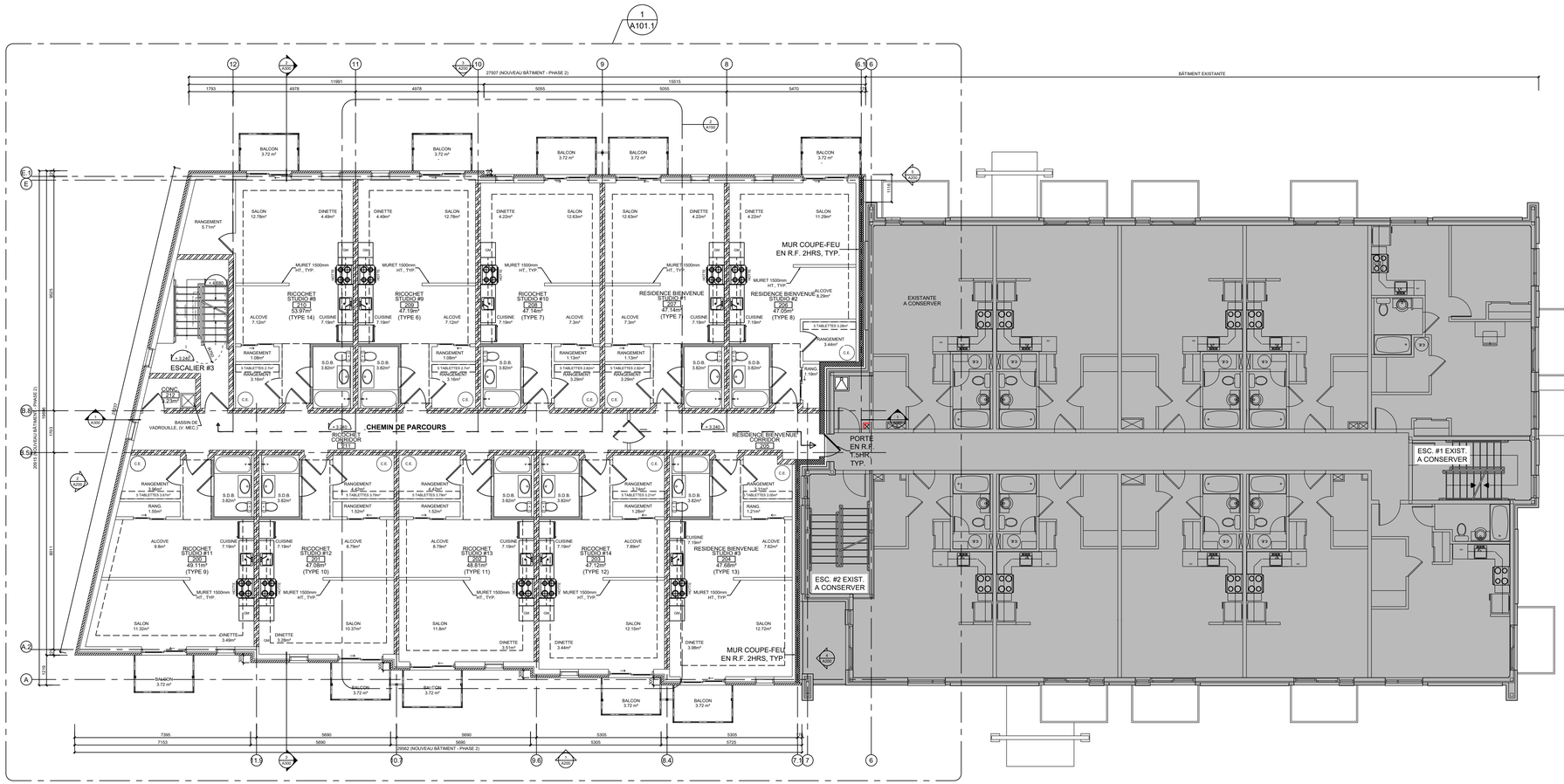

1 A101 PLAN 2E ÉTAGE GÉNÉRALE
ÉCHELLE: 1/100

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- CONDITION EXISTANTE À CONSERVER
- MUR EXTÉRIEUR BRIQUE
- MUR INTÉRIEUR EN R.F. 1HR
- CLOISON INTÉRIEUR ISOLÉE
- CLOISON INTÉRIEUR NON ISOLÉE
- MUR COUPE-FEU EN R.F. 2HRS

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN 2E ÉTAGE GÉNÉRALE

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER: **1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.	
ÉCHELLE:	1:100	No. FEUILLE: **A101**
DATE:	2018-02	

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- CONDITION EXISTANTE À CONSERVER
- MUR EXTÉRIEUR BRIQUE
- MUR INTÉRIEUR EN R.F. 1HR
- CLOISON INTÉRIEUR ISOLÉE
- CLOISON INTÉRIEUR NON ISOLÉE
- MUR COUPE-FEU EN R.F. 2HRS
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 20min.
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 45min.
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 1.5HR
- NOUVELLE PORTE

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FRÉDÉRIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN 2E ÉTAGE (PHASE 2)

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:50	No. FEUILLE:	**A101.1**
DATE:	2018-02		

1 A101.1 PLAN 2E ÉTAGE (PHASE 2)
ÉCHELLE: 1/50

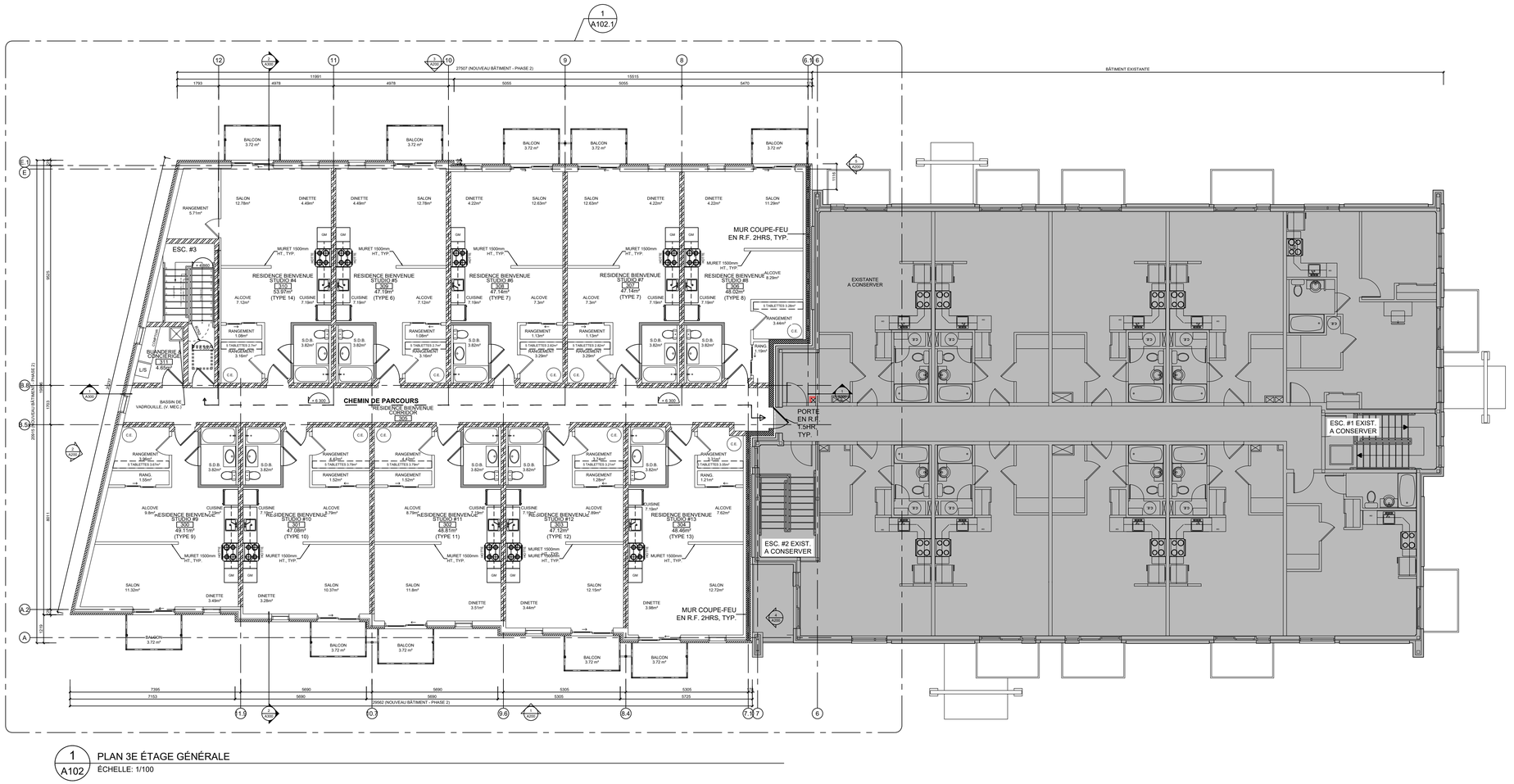

1 A102 PLAN 3E ÉTAGE GÉNÉRALE
ÉCHELLE: 1/100

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- CONDITION EXISTANTE À CONSERVER
- MUR EXTÉRIEUR BRIQUE
- MUR INTÉRIEUR EN R.F. 1HR
- CLOISON INTÉRIEUR ISOLÉE
- CLOISON INTÉRIEUR NON ISOLÉE
- MUR COUPE-FEU EN R.F. 2HRS

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

SCEAU:

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN 3E ÉTAGE GÉNÉRALE

DESSINÉ PAR: E.Z. VÉRIFIÉ PAR: F.K.		No. DOSSIER: **1621**
ÉCHELLE: 1:100		No. FEUILLE: **A102**
DATE: 2018-02		

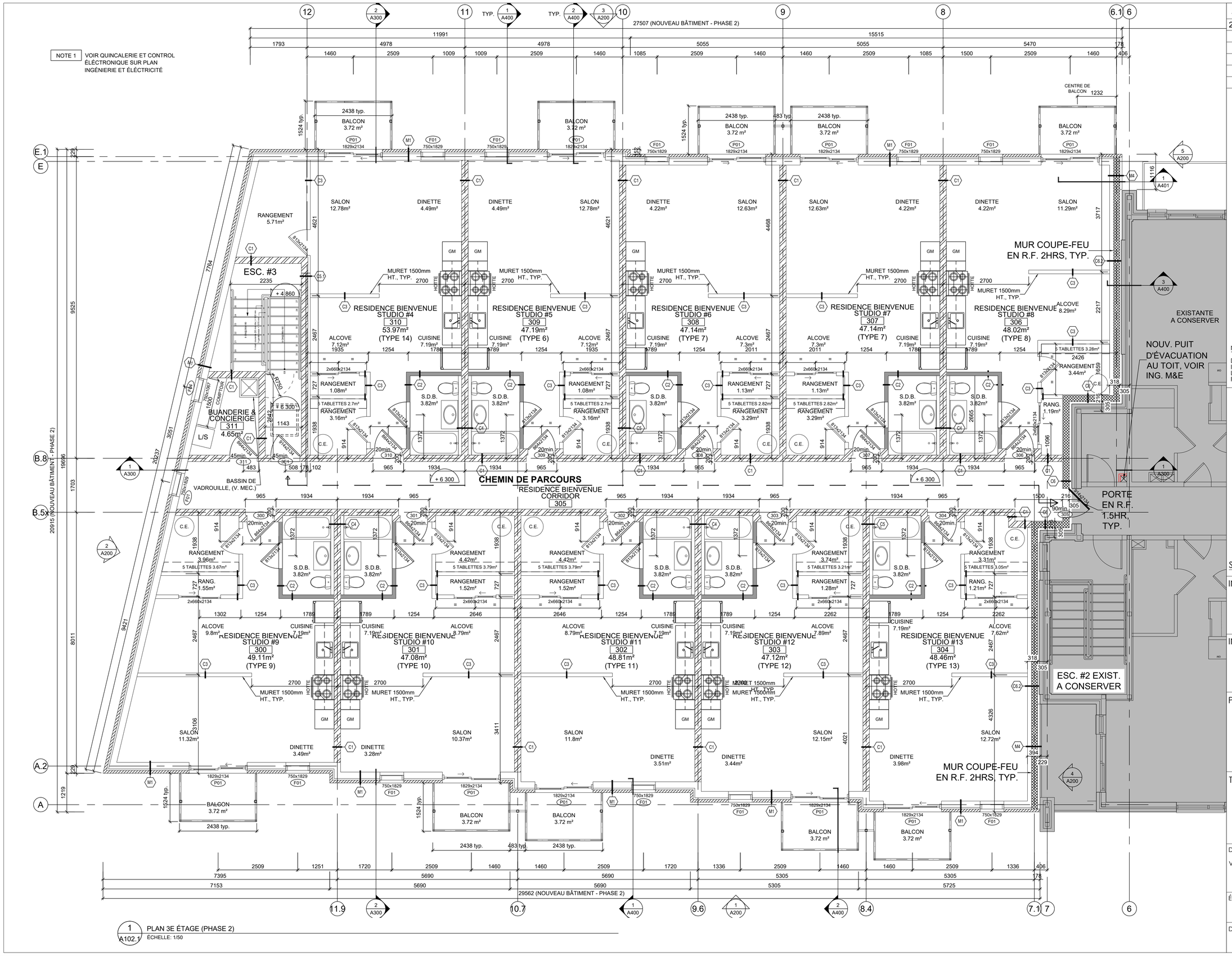

1 PLAN 3E ÉTAGE (PHASE 2)
A102.1 ÉCHELLE: 1/50

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE

- CONDITION EXISTANTE À CONSERVER
- MUR EXTÉRIEUR BRIQUE
- MUR INTÉRIEUR EN R.F. 1HR
- CLOISON INTÉRIEUR ISOLÉE
- CLOISON INTÉRIEUR NON ISOLÉE
- MUR COUPE-FEU EN R.F. 2HRS
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 20min.
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 45min.
- NOUVELLE PORTE EN R.F. 1.5HR
- NOUVELLE PORTE

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

design 5 dimensions

Ordre des architectes du Québec #A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.

INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST, PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN 3E ÉTAGE (PHASE 2)

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.	1621
ÉCHELLE:	1:50	No. FEUILLE:
DATE:	2018-02	A102.1

27/46

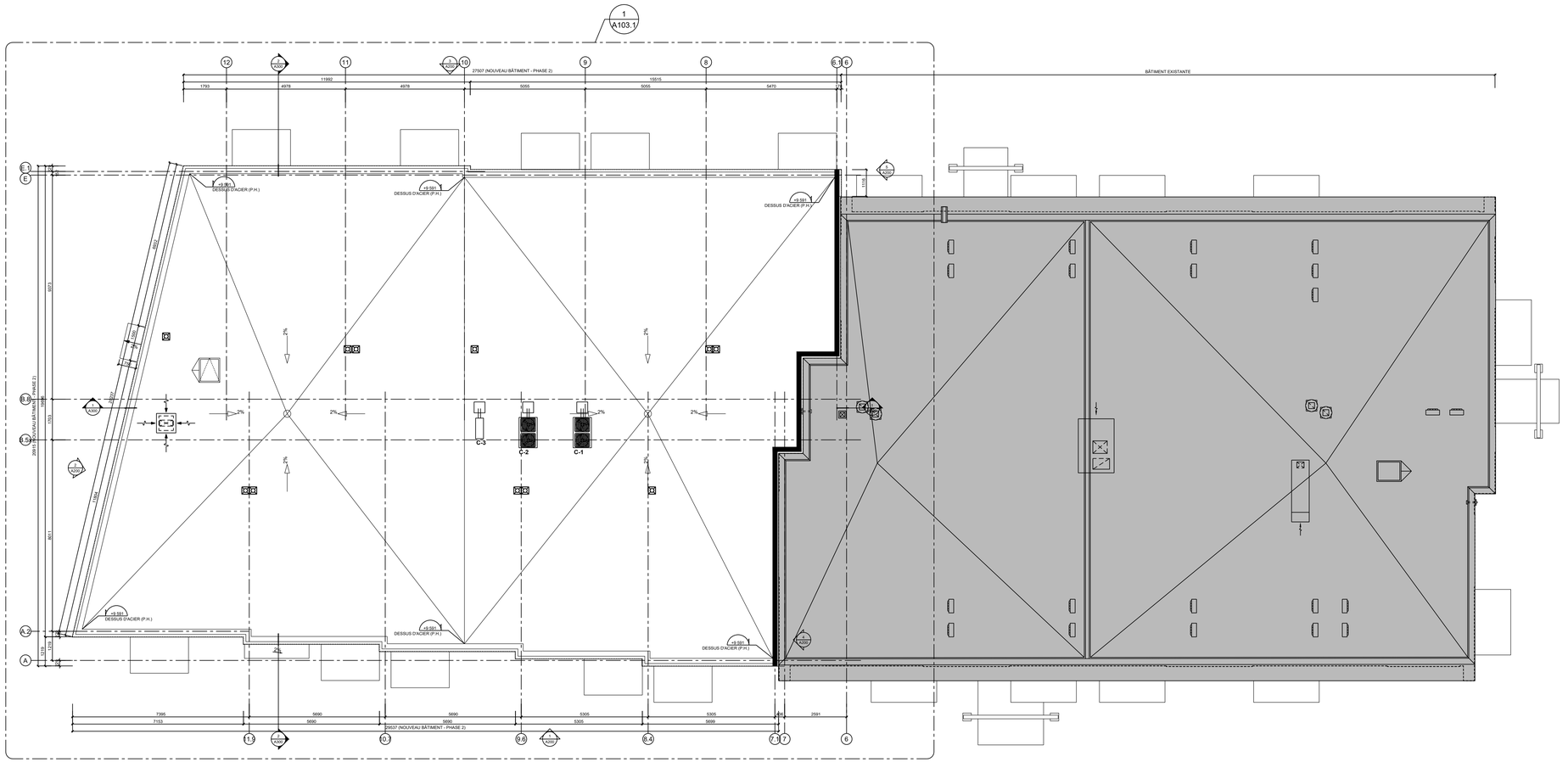

1 A103 PLAN DE TOIT GÉNÉRALE
ÉCHELLE: 1/100

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX
LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

SCEAU:

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FRÉDÉRIC KLEIN
ARCHITECT

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN DE TOIT GÉNÉRALE

DESSINÉ PAR: E.Z. VÉRIFIÉ PAR: F.K.		No. DOSSIER: **1621**
ÉCHELLE: 1:100		No. FEUILLE: A103
DATE: 2018-02		

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com
Ordre des architectes du Québec
#A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLAN DE TOIT (PHASE 2)

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	**1:50**	No. FEUILLE:	A103.1
DATE:	2018-02		

1 A103.1 PLAN DE TOIT (PHASE 2)
ÉCHELLE: 1/50

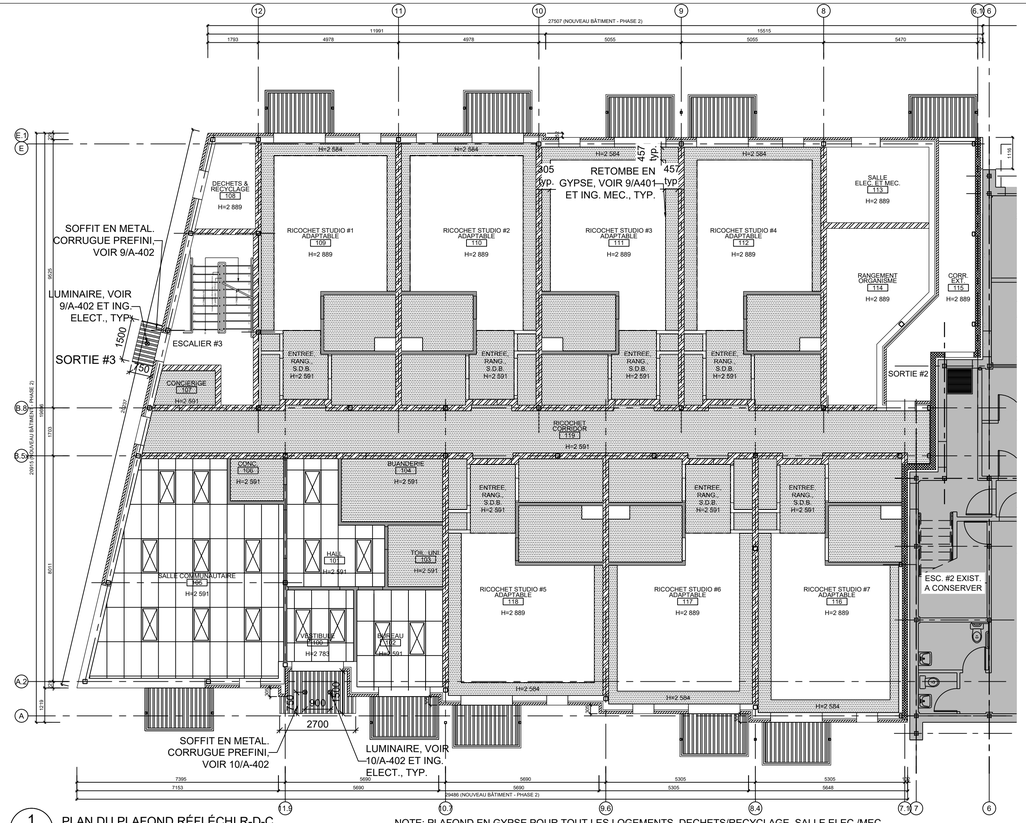

1 A104 PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI R-D-C

ÉCHELLE: 1/100

NOTE: PLAFOND EN GYPSE POUR TOUT LES LOGEMENTS, DECHETS/RECYCLAGE, SALLE ELEC./MEC., RANGEMENT ORGANISME ET CORRIDOR EXTERIEUR

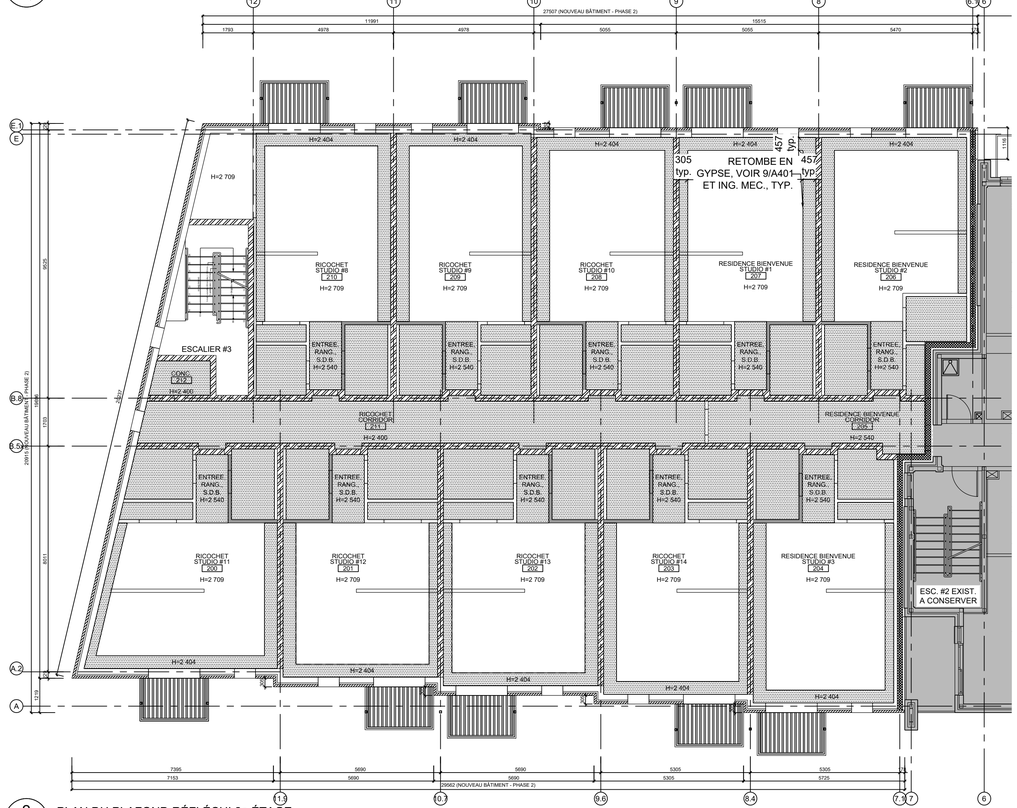

2 A104 PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI 2e ÉTAGE

ÉCHELLE: 1/100

NOTE: PLAFOND EN GYPSE POUR TOUT LES LOGEMENTS

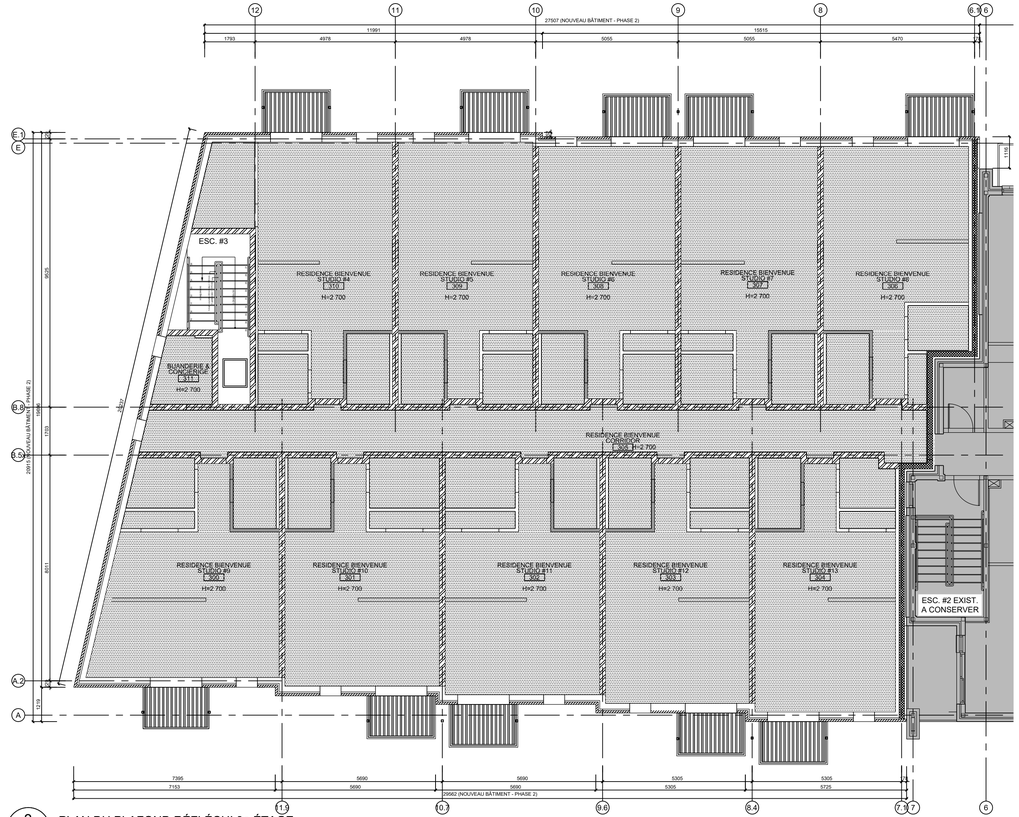

3 A104 PLAN DU PLAFOND RÉFLÉCHI 3e ÉTAGE

ÉCHELLE: 1/100

NOTE: PLAFOND EN GYPSE POUR L'ESCALIER

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LEGENDE:

PLAFOND SUSPENDU EN GYPSE

PLAFOND SUSPENDU EN TUILES ACOUSTIQUE 305mmX610mm

SOFFIT EN METAL. CORRUGUE PREFINI

APPAREIL FLUORESCENT 305mmX610mm, VOIR ING. ELECT.

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec #A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

AP CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.

INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST, PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLANS DU PLAFOND RÉFLÉCHI (PHASE 2)

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	1621
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:100	No. FEUILLE:	A104
DATE:	2018-02		

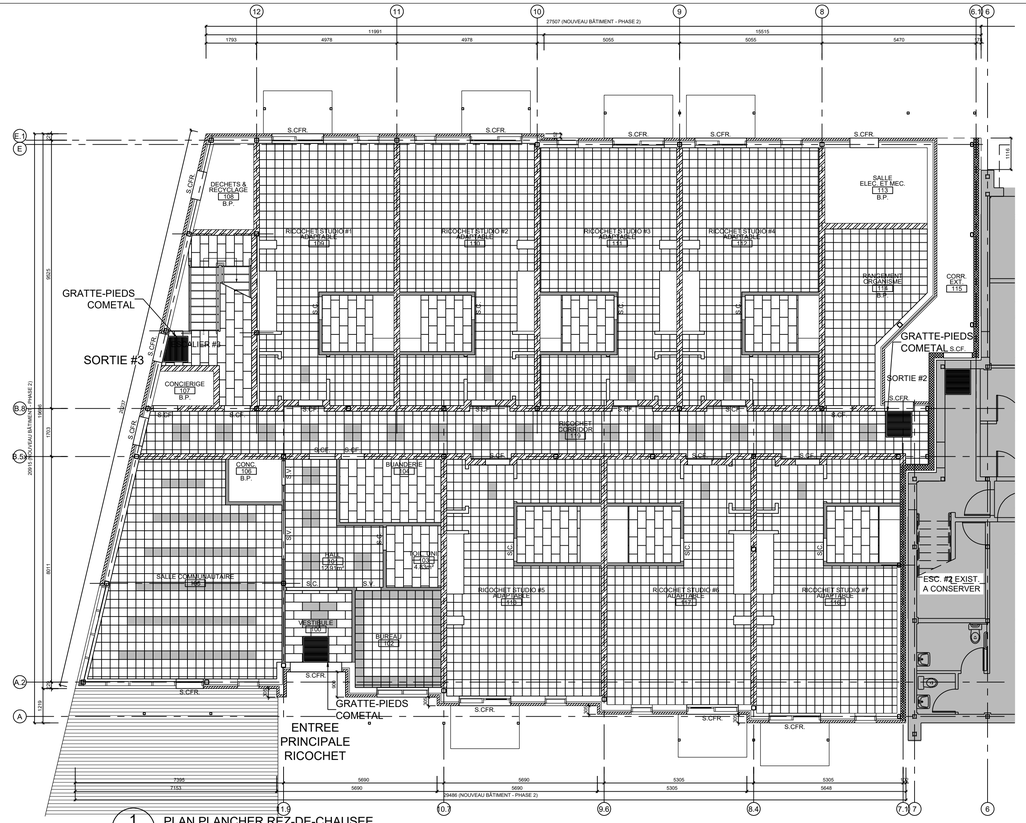

1 A105 PLAN PLANCHER REZ-DE-CHAUSSEE
ÉCHELLE: 1/100

LEGENDE :

ARMSTRONG EXCELON IMPERIAL TEXTURE

BUREAU, SALLE, COMM., HALL
- CARREAUX DE VINYLE -51 904-
- CARREAUX DE VINYLE COULEUR FONCÉ -51 915-

LOGEMENT
- CARREAUX DE VINYLE -51 807-
- CARREAU DE VINYLE COULEUR FONCÉ -51 916-

CORR., RANG.
- CARREAUX DE VINYLE -52 525-
- CARREAU DE VINYLE COULEUR FONCÉ -51 868-

- CARREAUX DE CÉRAMIQUE 305 x 610 COULEUR CLAIRE
- CARREAUX DE CÉRAMIQUE 305 x610 COULEUR FONCÉ
- B.P. BÉTON PEINTURÉ

S.CF. SEUIL COUPE-FEU
S.CFR. SEUIL COUPE-FROID
S.C. SEUIL CERAMIQUE
S.V. SEUIL VINYLE

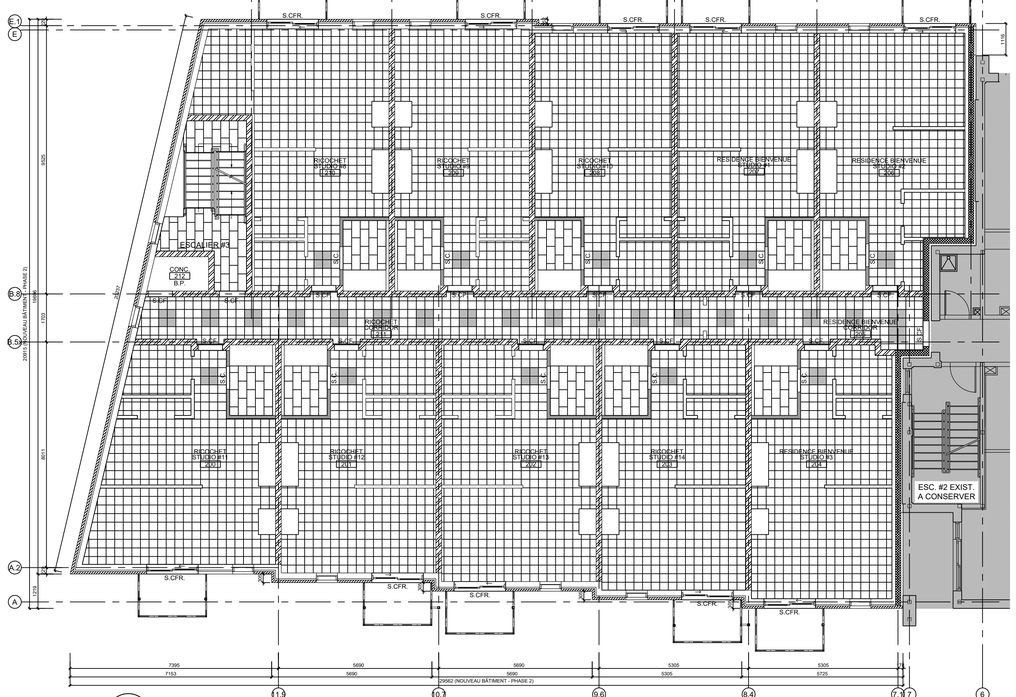

2 A105 PLAN PLANCHER 2E ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/100

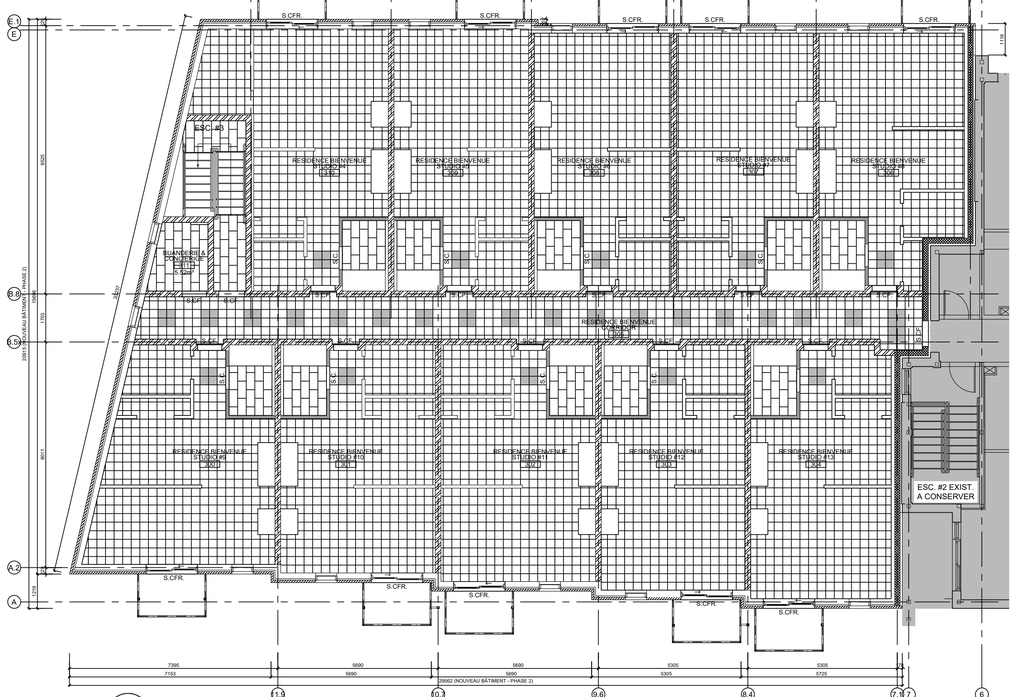

3 A105 PLAN PLANCHER 3E ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/100

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com
design 5 dimensions

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

PLANS PLANCHER (PHASE 2)

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:100	No. FEUILLE:	**A105**
DATE:	2018-02		

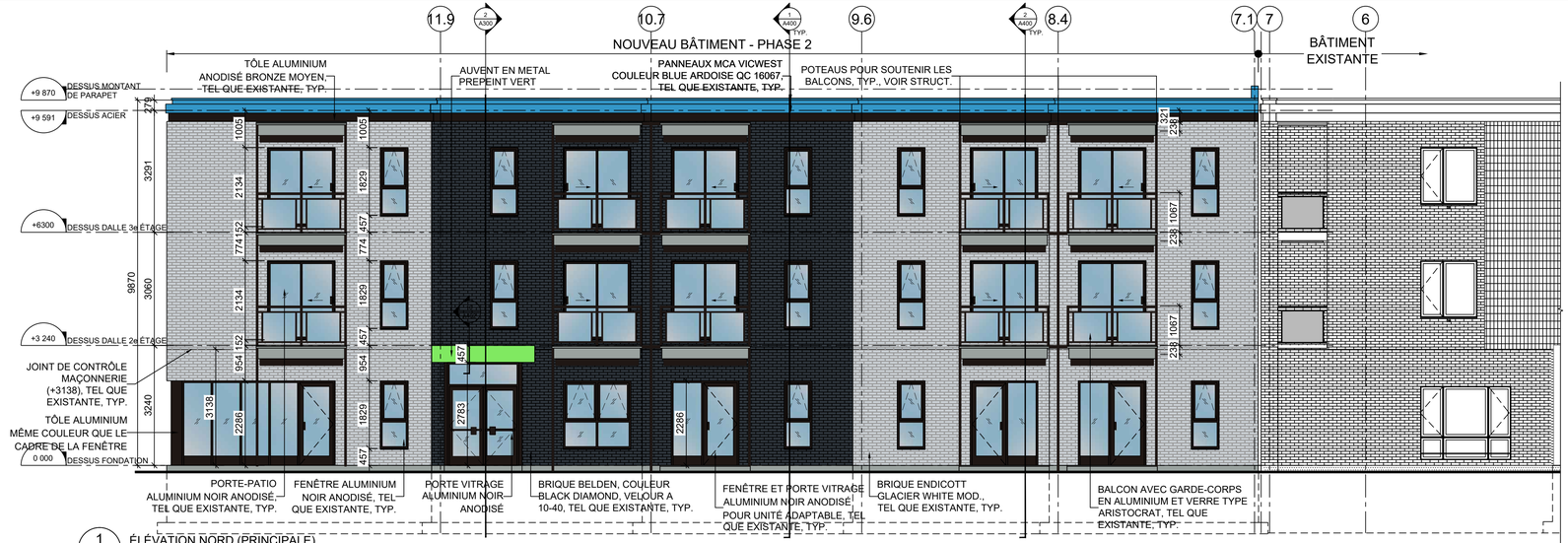

1 A200 ÉLÉVATION NORD (PRINCIPALE)
ÉCHELLE: 1/75

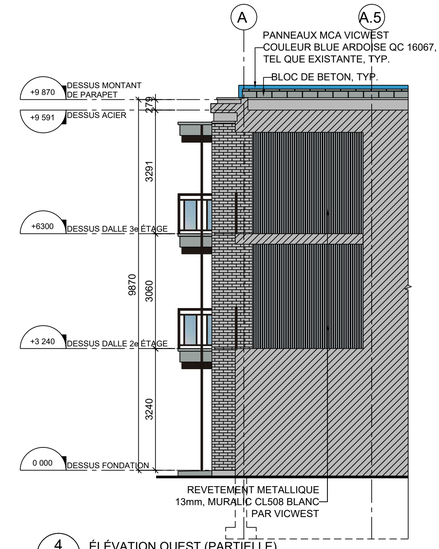

4 A200 ÉLÉVATION OUEST (PARTIELLE)
ÉCHELLE: 1/75

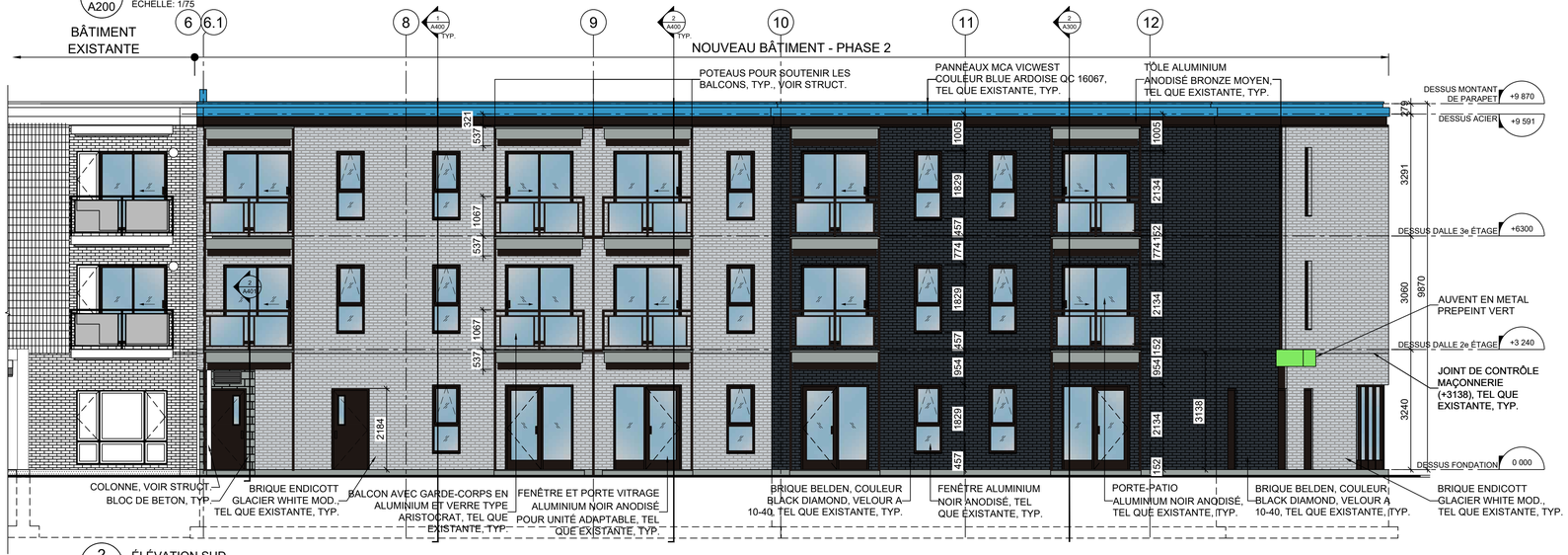

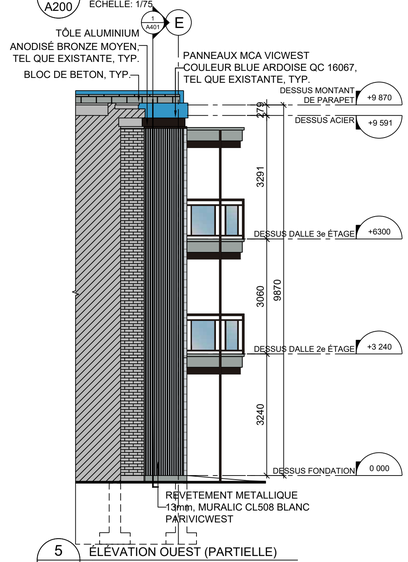

5 A200 ÉLÉVATION OUEST (PARTIELLE)
ÉCHELLE: 1/75

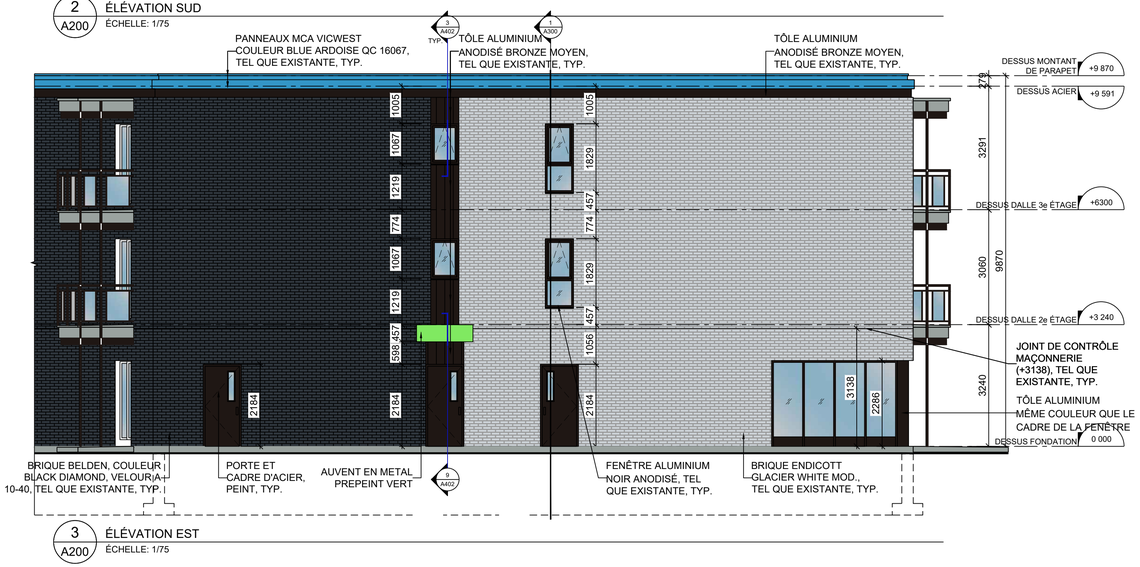

2 A200 ÉLÉVATION SUD
ÉCHELLE: 1/75

3 A200 ÉLÉVATION EST
ÉCHELLE: 1/75

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	**1:75**	No. FEUILLE:	A200
DATE:	2018-02		

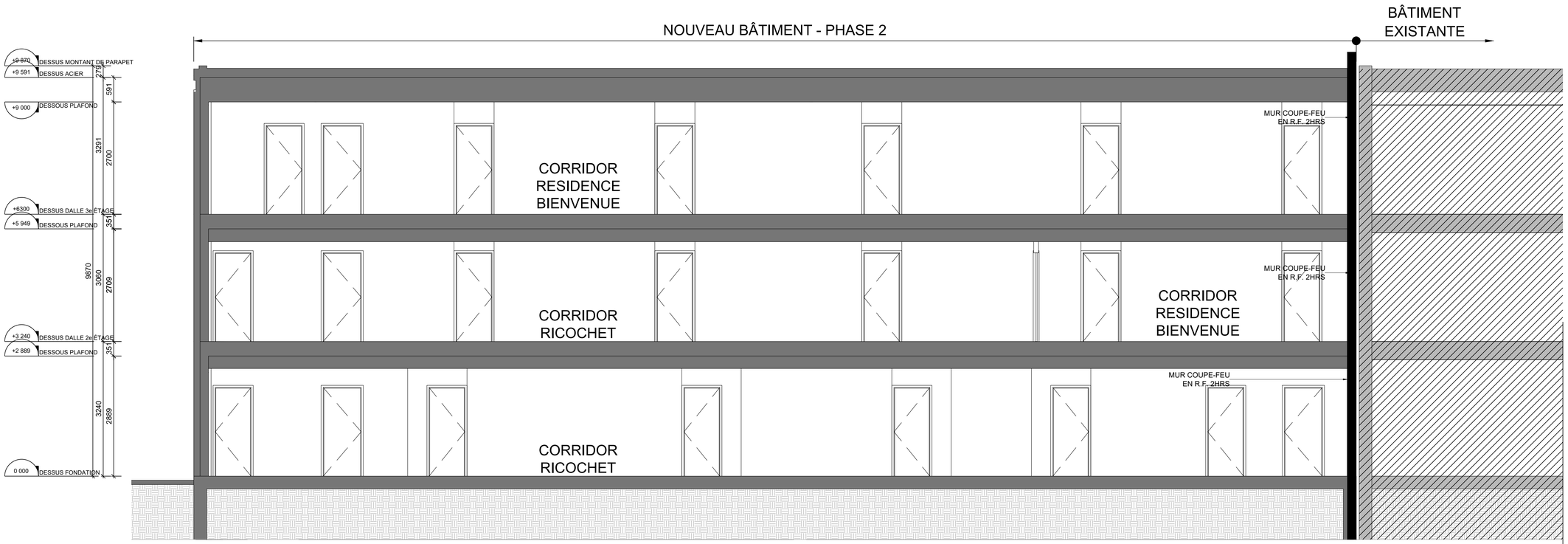

1 / A300 COUPE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT
ÉCHELLE: 1/50

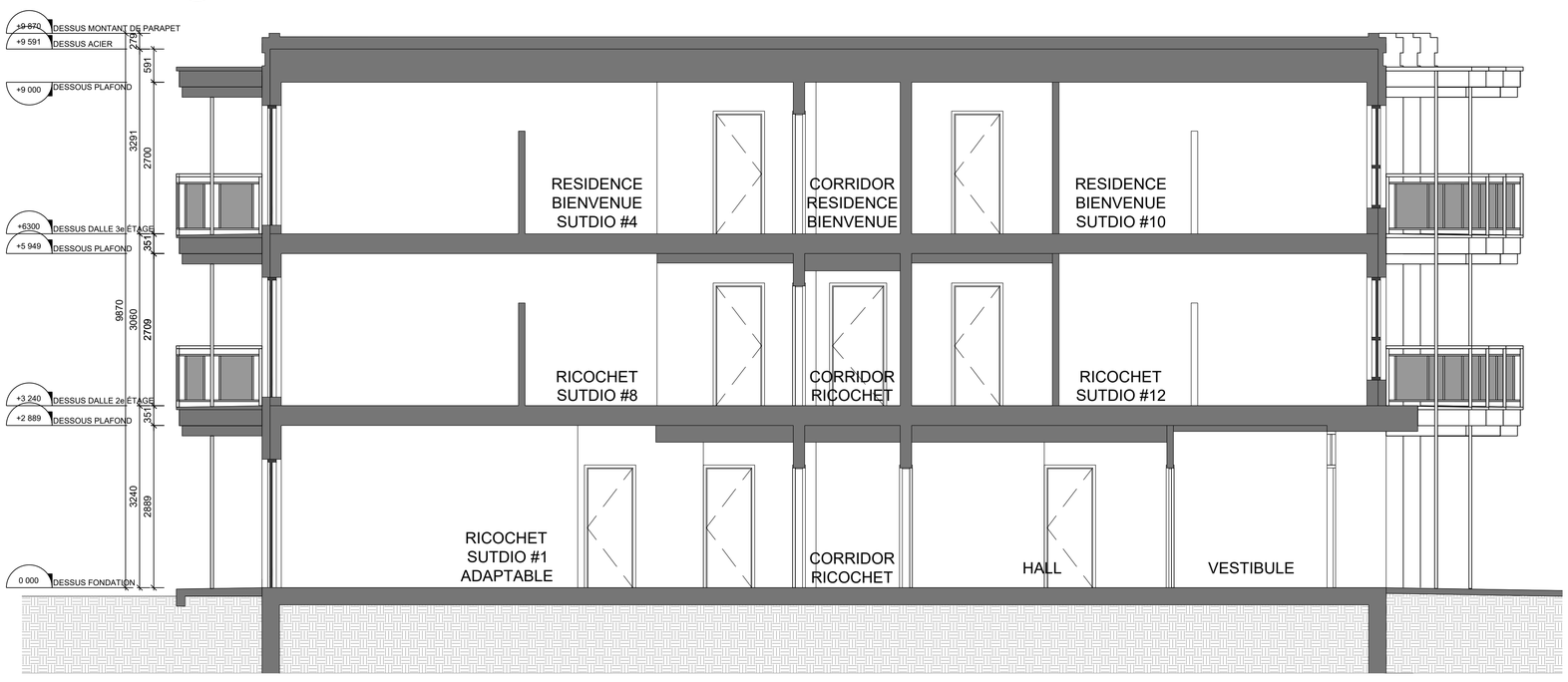

2 / A300 COUPE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT
ÉCHELLE: 1/50

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

AMP CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

COUPES GÉNÉRALES DU BÂTIMENT

DESSINÉ PAR: E.Z. VÉRIFIÉ PAR: F.K.		No. DOSSIER: **1621**
ÉCHELLE: 1:50		No. FEUILLE: **A300**
DATE: 2018-02		

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

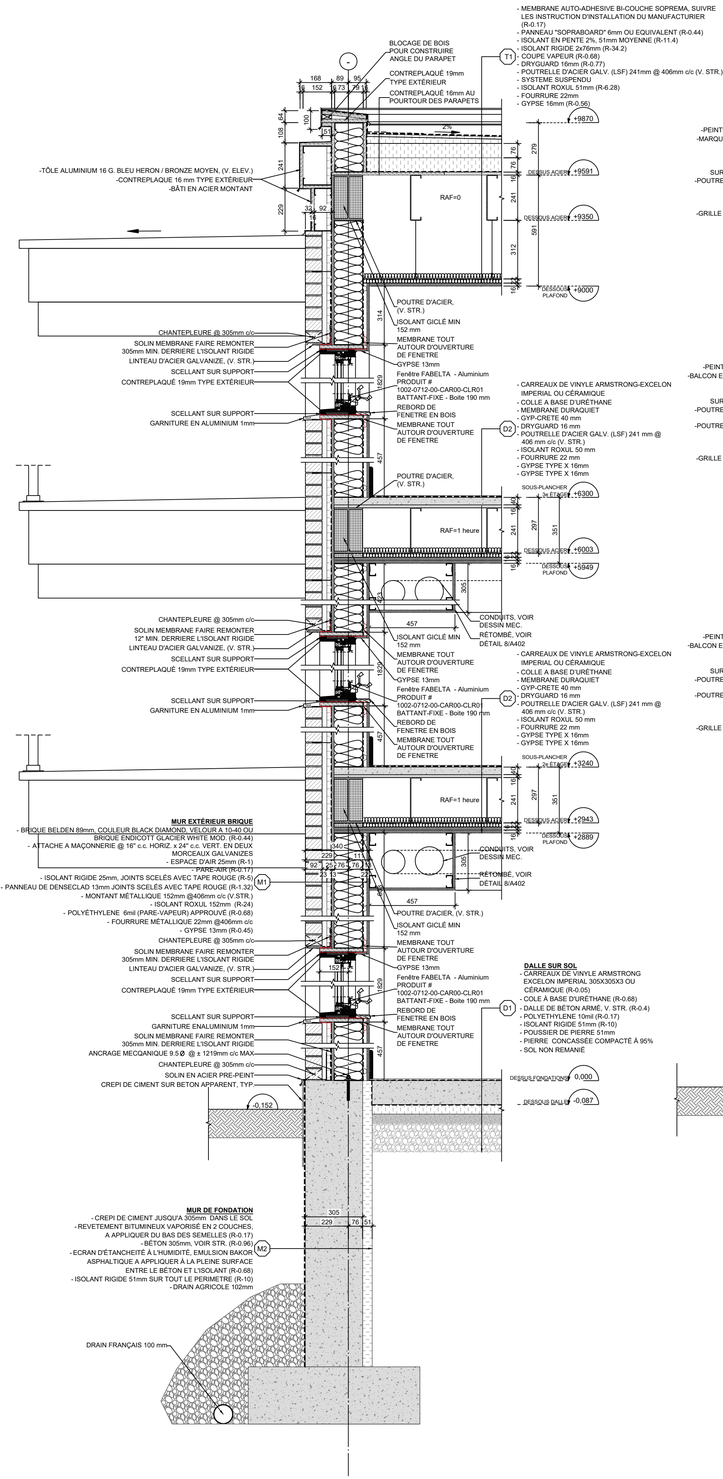

1 A400 COUPE DE MUR
ÉCHELLE: 1/15

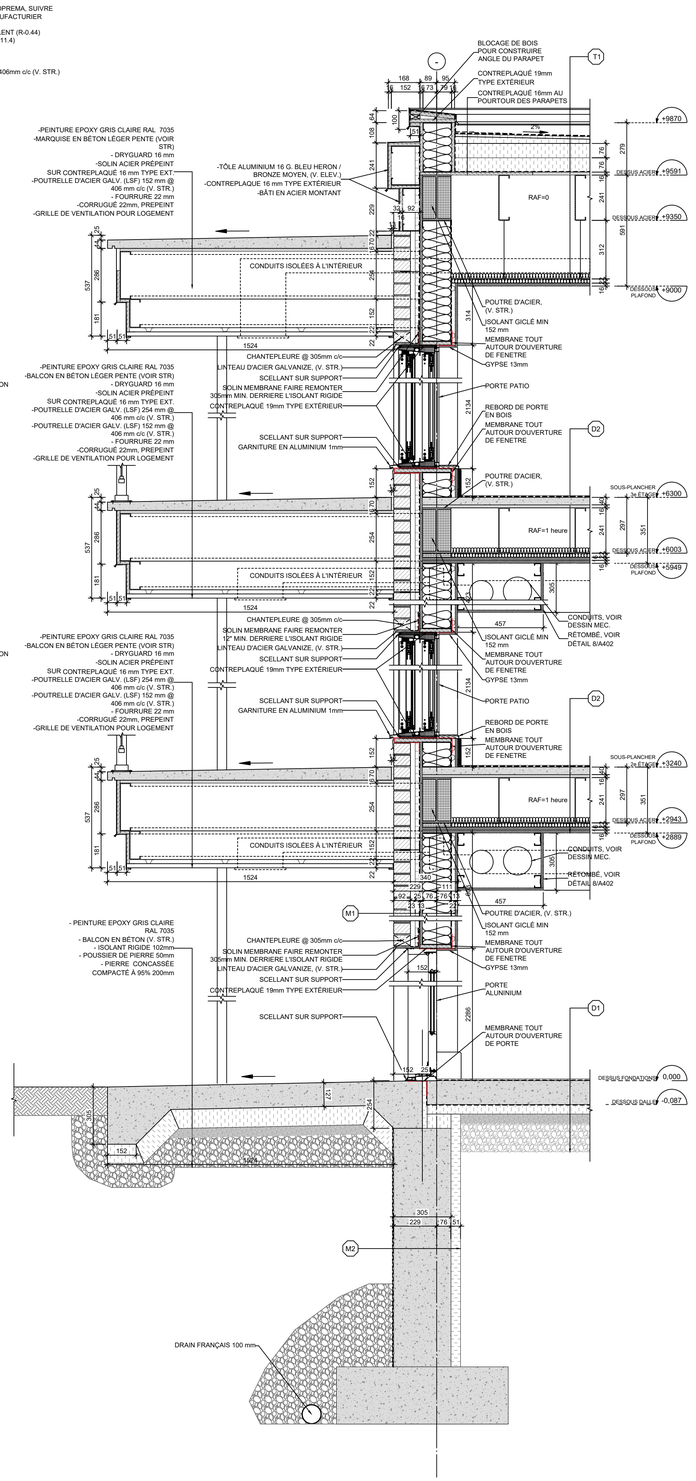

2 A400 COUPE DE MUR
ÉCHELLE: 1/15

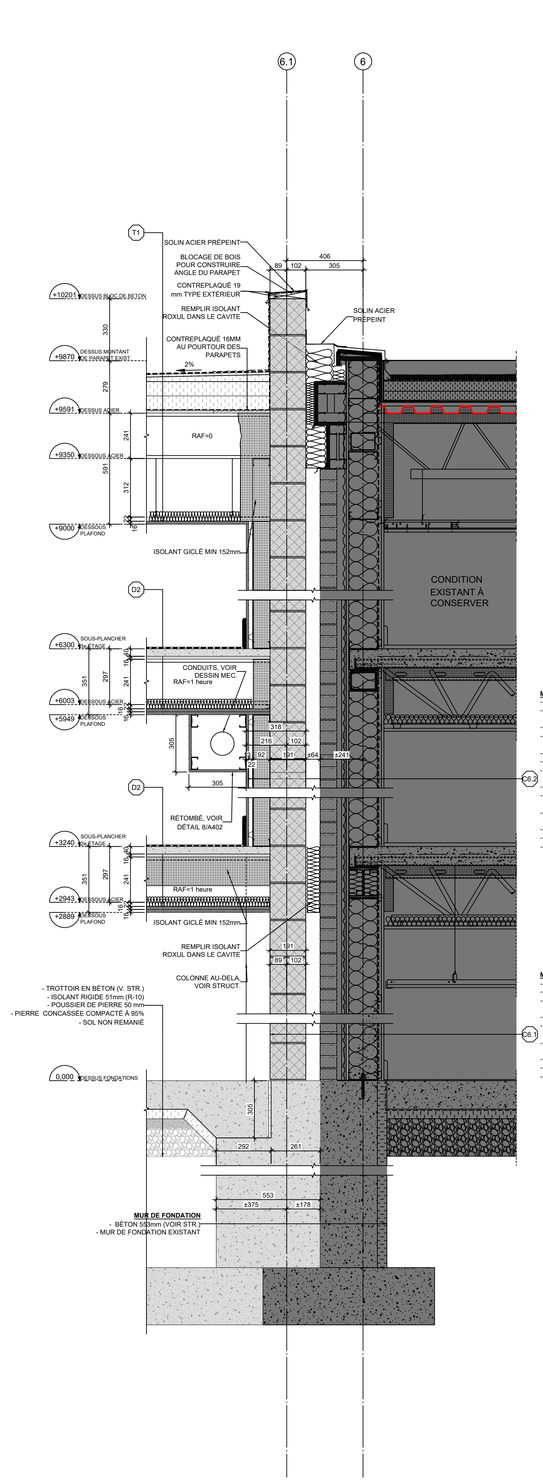

3 A400 COUPE DE MUR
ÉCHELLE: 1/15

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec #A1848 FREDERIC KLEIN ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

COUPES DE MUR

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:15	No. FEUILLE:	**A400**
DATE:	2018-02		

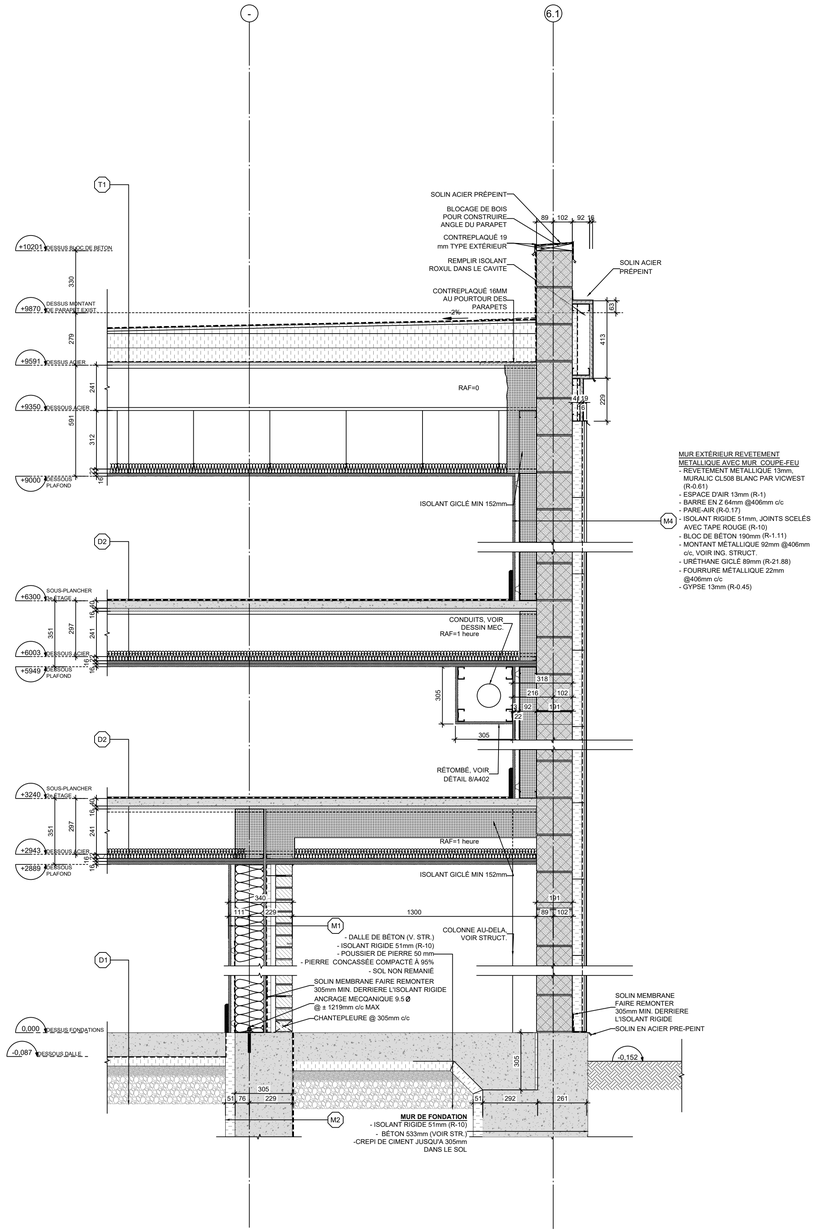

1 A401 COUPE DE MUR
ÉCHELLE: 1/15

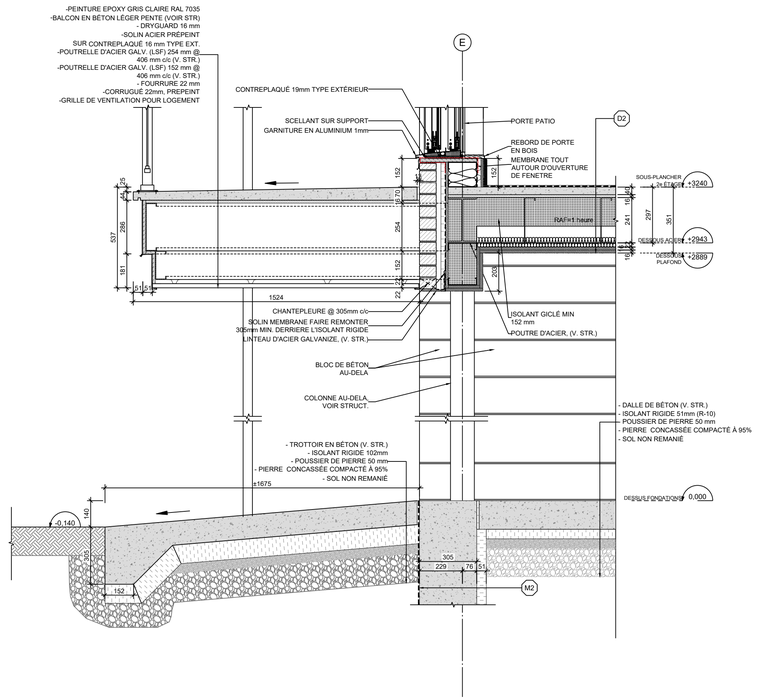

2 A401 COUPE DE MUR
ÉCHELLE: 1/15

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX
LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

COUPES DE MUR

DESSINÉ PAR: E.Z. VÉRIFIÉ PAR: F.K.		No. DOSSIER: **1621**
ÉCHELLE: 1:15		No. FEUILLE: **A401**
DATE: 2018-02		

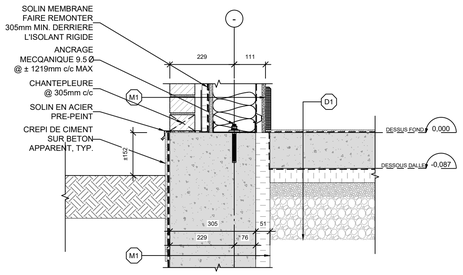

1 A402 DÉTAIL FONDATION
ÉCHELLE: 1/10

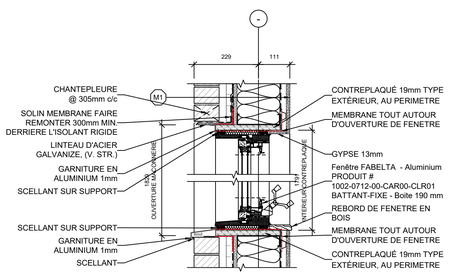

2 A402 DÉTAIL OUVERTURE FENÊTRE
ÉCHELLE: 1/10

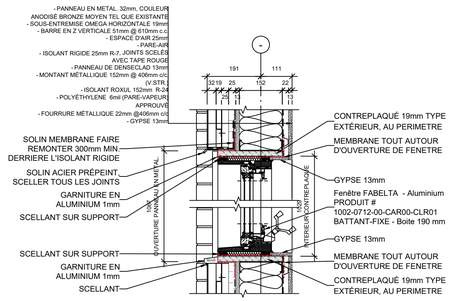

3 A402 DÉTAIL OUVERTURE FENÊTRE
ÉCHELLE: 1/10

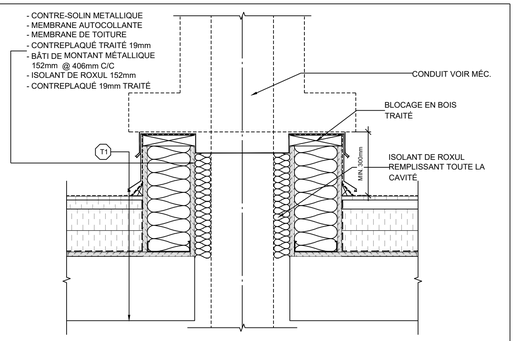

4 A402 DÉTAIL BASE D'APPAREIL DE MÉCANIQUE
ÉCHELLE: 1/10

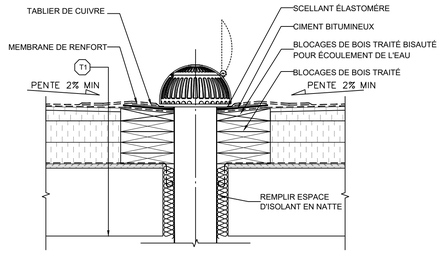

5 A402 DÉTAIL DRAIN DE TOIT
ÉCHELLE: 1/10

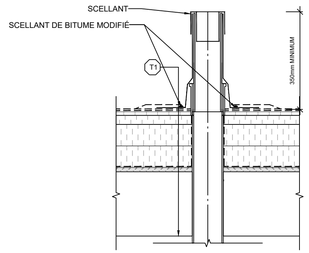

6 A402 DÉTAIL ÉVENT TOIT
ÉCHELLE: 1/10

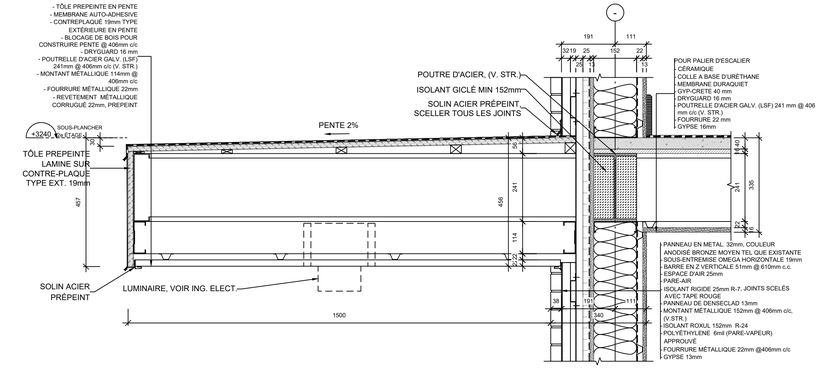

9 A402 DÉTAIL AUVENT D'ENTRÉE
ÉCHELLE: 1/10

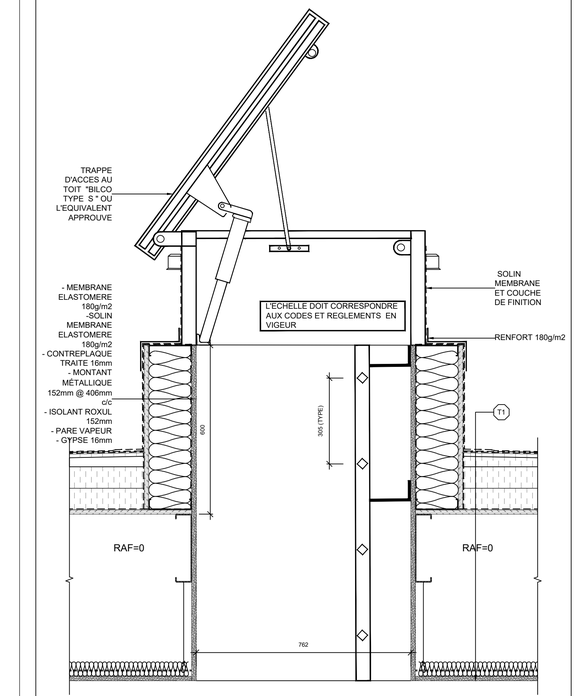

7 A402 DÉTAIL TRAPPE DE TOITURE MODÈLE S-20 DE BILCO
ÉCHELLE: 1/10

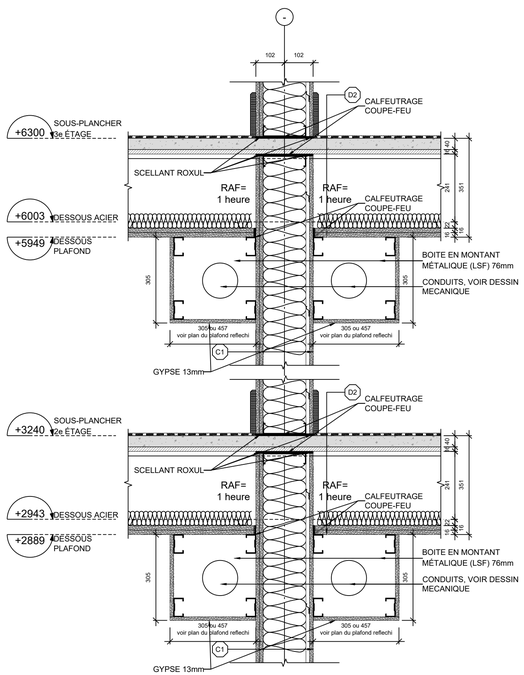

8 A402 DÉTAIL INSONORATION CLOISONS ET RÉTOMBÉ -TYPE
ÉCHELLE: 1/10

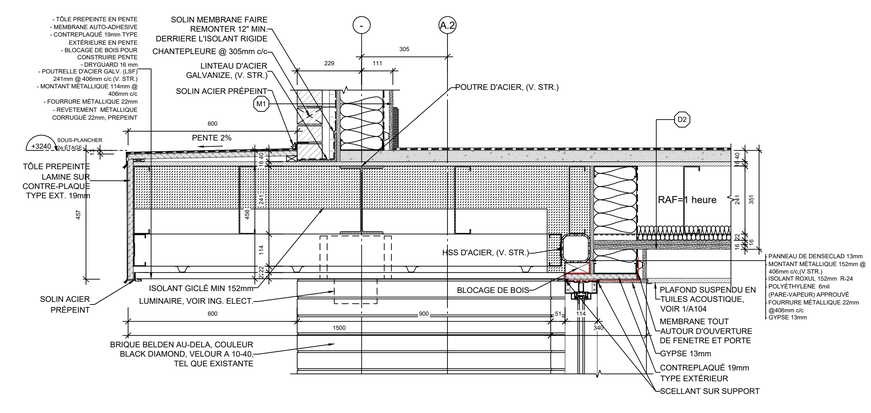

10 A402 DÉTAIL AUVENT D'ENTRÉE
ÉCHELLE: 1/10

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX
LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE
CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE
ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

DÉTAILS

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:15	No. FEUILLE:	**A402**
DATE:	2018-02		

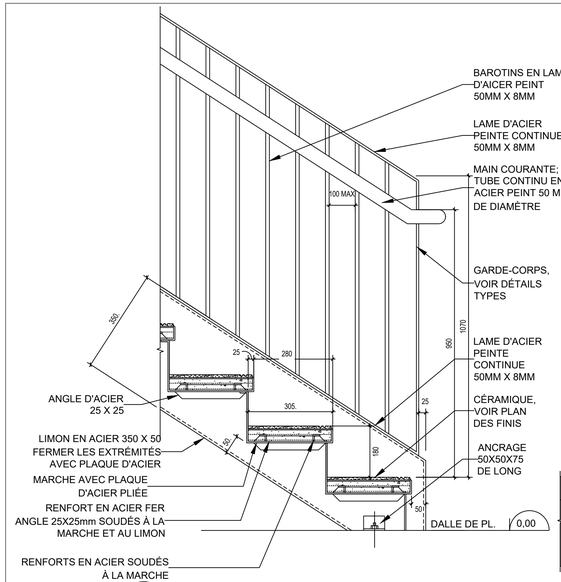

5 A450 DÉTAIL ESCALIER
ECHELLE 1:10

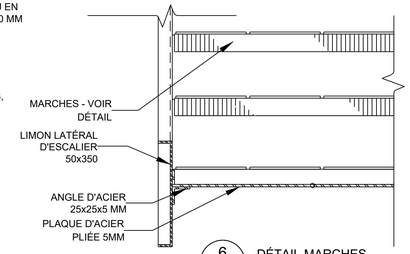

6 A450 DÉTAIL MARCHES
ECHELLE 1:10

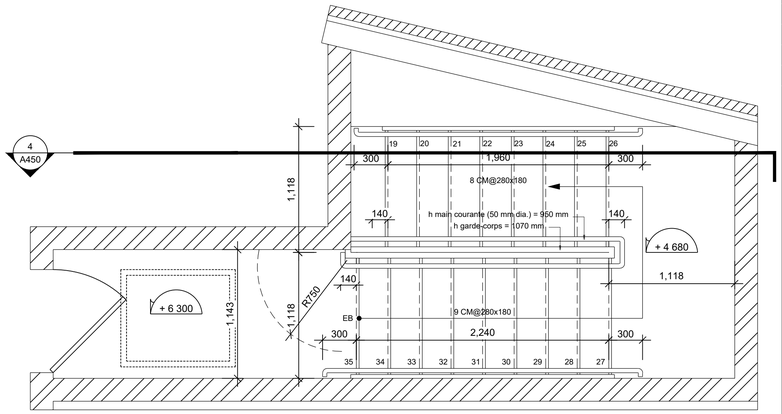

3 A450 PLAN 3E ÉTAGE POUR ESCALIER
ECHELLE 1:25

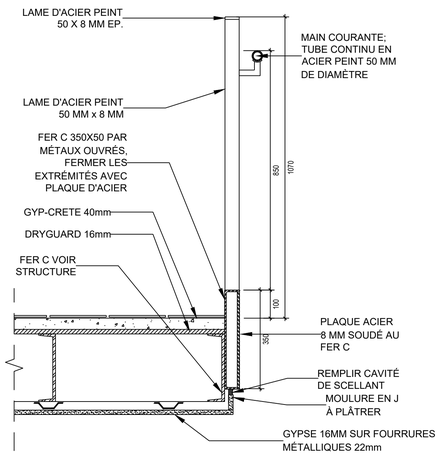

7 A450 DÉTAIL ESCALIER PALIER
ECHELLE 1:10

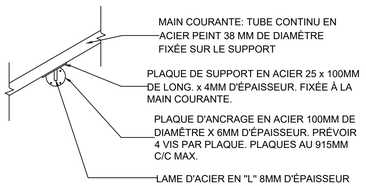

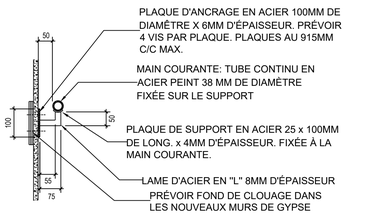

8 A450 DÉTAIL MAIN-COURANTE
ECHELLE 1:10

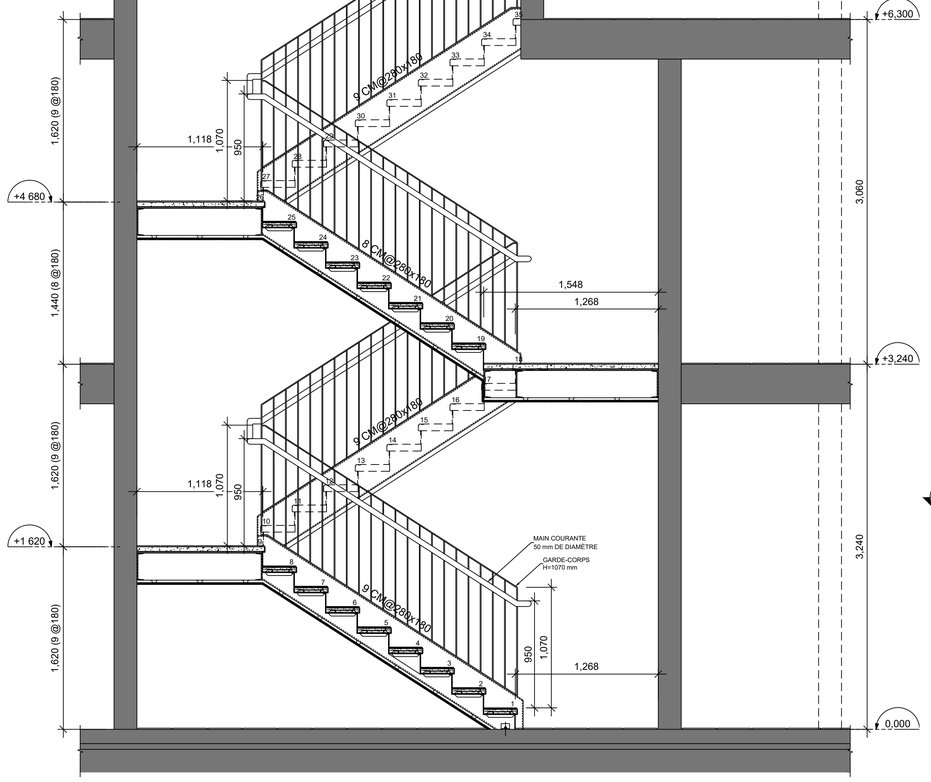

4 A450 COUPE ESCALIER
ECHELLE 1:25

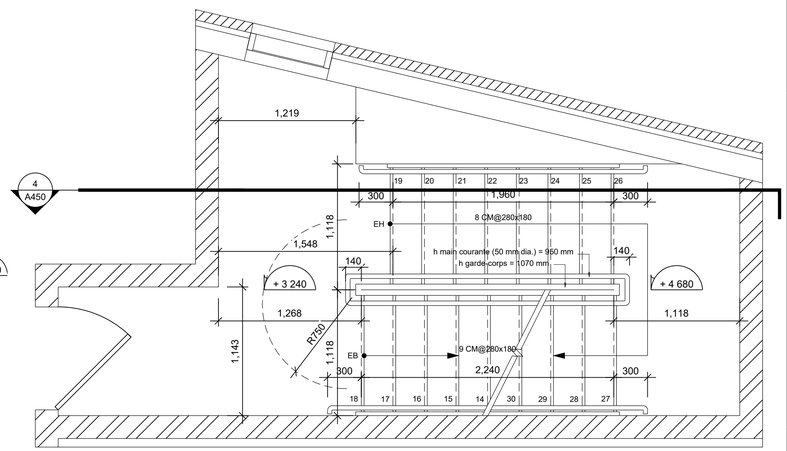

2 A450 PLAN 2E ÉTAGE POUR ESCALIER
ECHELLE 1:25

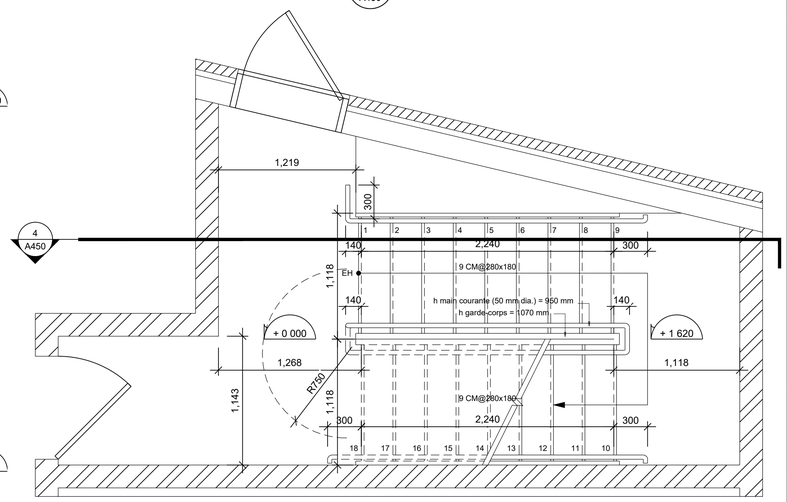

1 A450 PLAN REZ-DE-CHAUSEE POUR ESCALIER
ECHELLE 1:25

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX
LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

ESCALIER

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:25	No. FEUILLE:	**A450**
DATE:	2018-02		

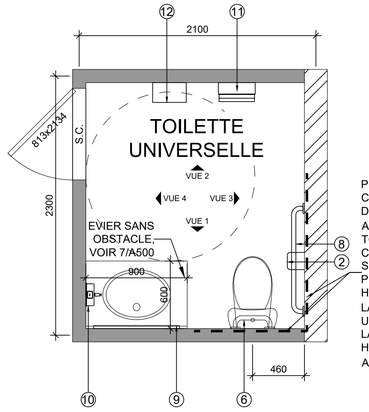

PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE POUR BARRES D'APPUI SUR LES MURS ARRIÈRE ET LATÉRAL DE LA TOILETTE. LE FOND DE CLOUAGE DOIT COUVRIR UNE SURFACE DE 1400mm DE PROFONDEUR SUR 1600mm DE HAUTEUR POUR LE MUR LATÉRAL DE LA TOILETTE, ET UNE SURFACE DE 1000mm DE LARGEUR SUR 1600mm DE HAUTEUR POUR LE MUR ARRIÈRE DE LA TOILETTE.

MODEL 1
TOIL. UNI.
103

1 A500 PLAN TOILETTE UNIVERSELLE
ÉCHELLE: 1/25

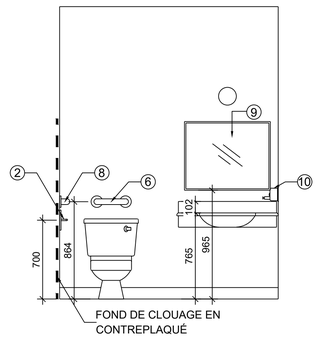

VUE 1 MODEL 1

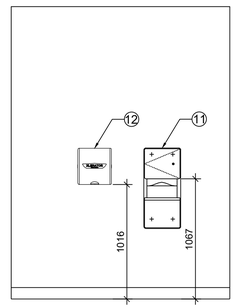

VUE 2 MODEL 1

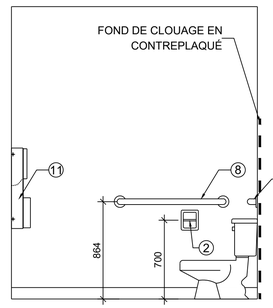

VUE 3 MODEL 1

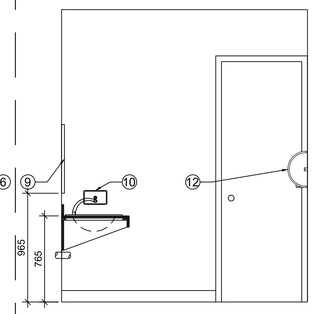

VUE 4 MODEL 1

2 A500 ÉLÉVATIONS TOILETTE UNIVERSELLE
ÉCHELLE: 1/25

PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUÉ DANS LES CLOISONS POUR BARRES D'APPUI SUR TROIS MURS DE L'ENCEINTE DE LA BAIGNOIRE, LE FOND DE CLOUAGE DOIT COUVRIR UNE HAUTEUR ALLANT JUSQU'À 1600mm AU-DESSUS DE LA BAIGNOIRE.

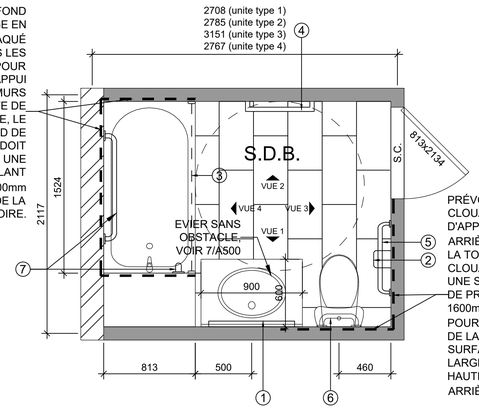

PRÉVOIR UN FOND DE CLOUAGE POUR BARRES D'APPUI SUR LES MURS ARRIÈRE ET LATÉRAL DE LA TOILETTE. LE FOND DE CLOUAGE DOIT COUVRIR UNE SURFACE DE 1150mm DE PROFONDEUR SUR 1600mm DE HAUTEUR POUR LE MUR LATÉRAL DE LA TOILETTE, ET UNE SURFACE DE 1000mm DE LARGEUR SUR 1600mm DE HAUTEUR POUR LE MUR ARRIÈRE DE LA TOILETTE.

MODEL 2
APPARTEMENTS
109-112, 116-118

3 A500 PLAN S.D.B. ADAPTABLE
ÉCHELLE: 1/25

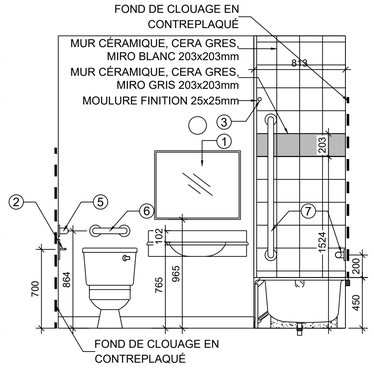

VUE 1 MODEL 2

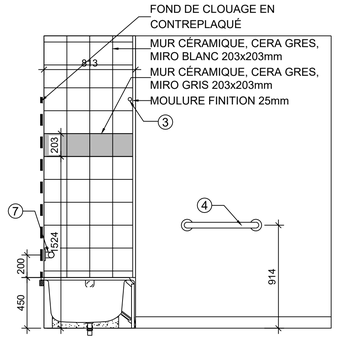

VUE 2 MODEL 2

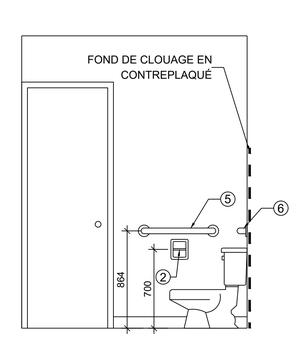

VUE 3 MODEL 2

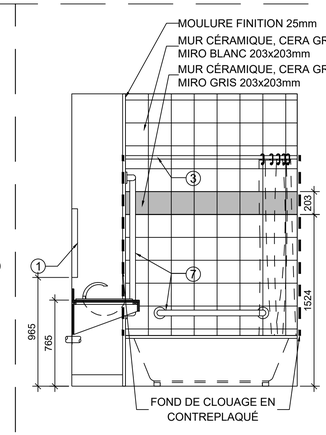

VUE 4 MODEL 2

4 A500 ÉLÉVATIONS S.D.B. ADAPTABLE
ÉCHELLE: 1/25

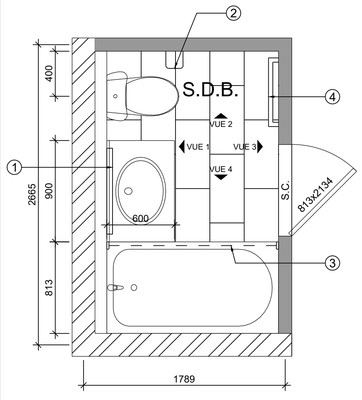

MODEL 3
APPARTEMENTS
200-204, 206-210
300-304, 306-310

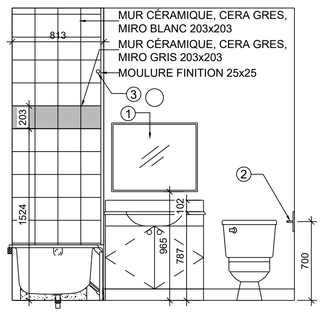

VUE 1 MODEL 3

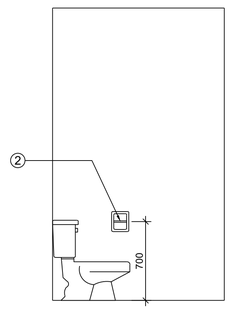

VUE 2 MODEL 3

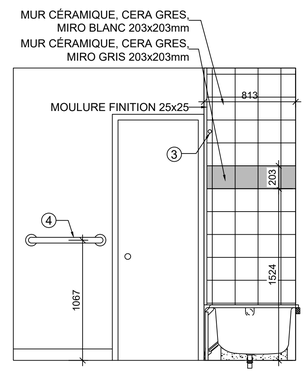

VUE 3 MODEL 3

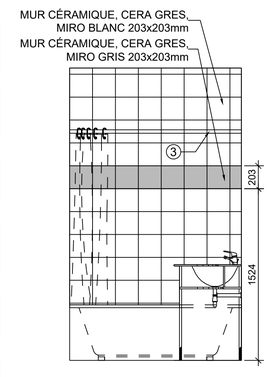

VUE 4 MODEL 3

5 A500 PLAN S.D.B. TYPE
ÉCHELLE: 1/25

6 A500 ÉLÉVATIONS S.D.B. TYPE
ÉCHELLE: 1/25

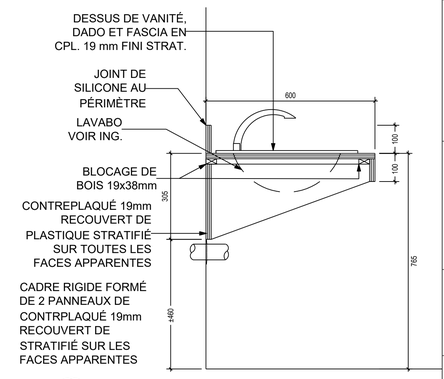

7 A500 DÉTAIL VANITÉ HANDICAPÉES
ÉCHELLE: 1/10

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

LÉGENDE:

1 PHARMACIE MIRROIR 31524x610
2 PORTE-PAPIER HYGIÉNIQUE
3 BARRE RIDEAU DOUCHE 1524
4 BARRES À SERVIETTES 610
5 BARRE HANDICAPÉ 610
6 BARRE HANDICAPÉ 254
7 BARRE HANDICAPÉ 1200
8 BARRE HANDICAPÉ 900
9 MIRROIR
10 DISTRIBUTEUR À SAVON
11 DISTRIBUTEUR PAPIER À MAIN ET POUBELLE MURALE
12 SÉCHE MAINS

NOTE:

SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DES FONDS DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUÉ DANS LES CLOISONS OÙ LES TABLEAUX DOIVENT ÊTRE POSÉS ET DANS LES CLOISONS OÙ DU MOBILIER FIXE DOIT ÊTRE POSÉ.

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

DÉTAILS S.D.B.

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:25	No. FEUILLE:	**A500**
DATE:	2018-02		

MODEL 2
APPARTEMENTS
200-204, 206-210
300-304, 306-310

CUISINE
MODEL 2

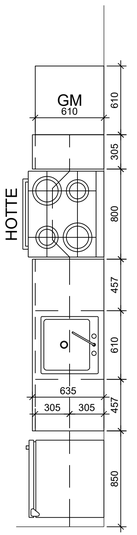

5
A501

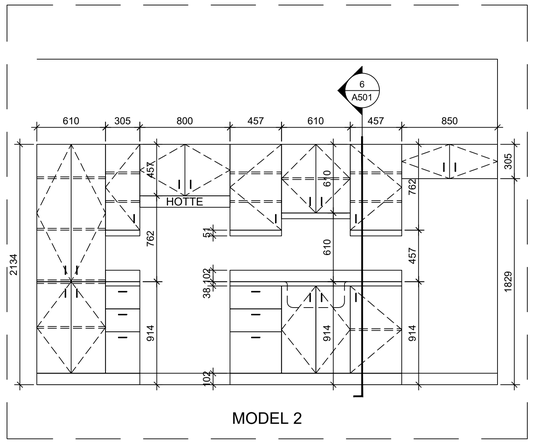

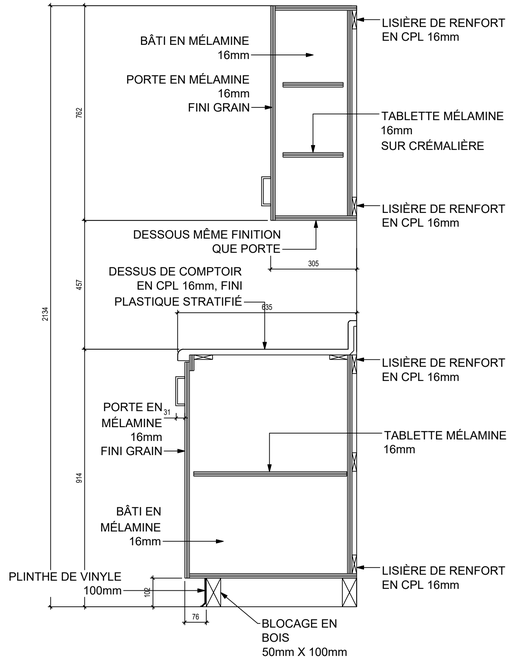

4 A501 PLAN CUISINE TYPE
ÉCHELLE: 1/25

5 A501 ÉLÉVATION CUISINE TYPE
ÉCHELLE: 1/25

6 A501 DÉTAIL CUISINE TYPE
ÉCHELLE: 1/10

MODEL 1
APPARTEMENTS
109-112, 116-118

2
A501

CUISINE
MODEL 1

VIDE SOUS EVIER DE
762X685X260 DE
PROFONDEUR

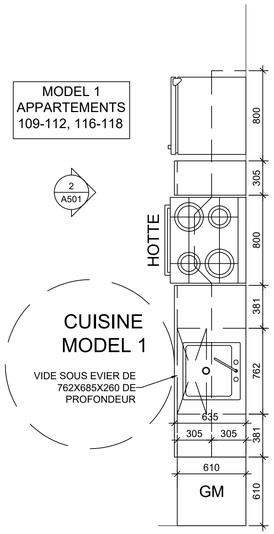

3
A501

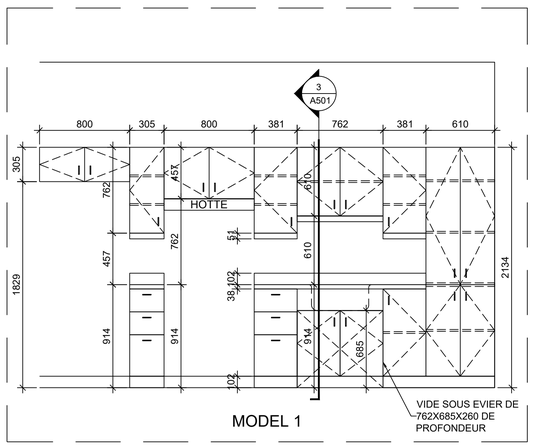

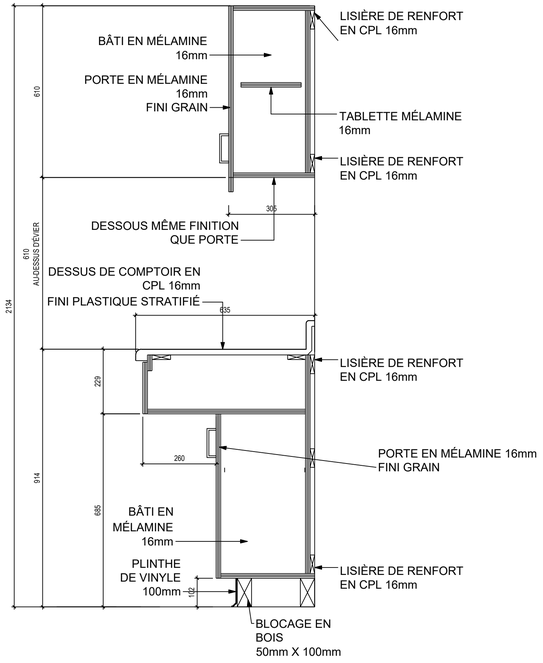

1 A501 PLAN CUISINE ADAPTABLE
ÉCHELLE: 1/25

2 A501 ÉLÉVATION CUISINE ADAPTABLE
ÉCHELLE: 1/25

3 A501 DÉTAIL CUISINE ADAPTABLE
ÉCHELLE: 1/10

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTE:

SAUF INDICATION CONTRAIRE,
L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DES
FONDS DE CLOUAGE EN
CONTREPLAQUÉ DANS LES CLOISONS
OÙ LES TABLEAUX DOIVENT ÊTRE
POSÉS ET DANS LES CLOISONS OÙ DU
MOBILIER FIXE DOIT ÊTRE POSÉ.

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX
LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

DÉTAILS CUISINES

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER:	**1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.		
ÉCHELLE:	1:25	No. FEUILLE:	**A501**
DATE:	2018-02		

ÉLÉVATION ET QUINCAILLERIE DES PORTES



PORTE INTÉRIEURE
DAN LES LOGEMENTS
- PORTE ET CADRE EN BOIS
- POIGNÉE
- VERROU

54 mrcx

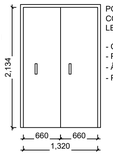

PORTE INTÉRIEURE
COULISSANTE DAN
LES LOGEMENTS
- CADRE EN BOIS
- PORTE EN BOIS
- ÂME VIDE
- POIGNÉE

27 mrcx

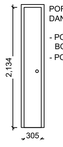

PORTE INTÉRIEURE
DAN LES LOGEMENTS
- PORTE ET CADRE EN BOIS
- POIGNÉE

7 mrcx

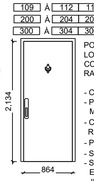

PORTE ENTRÉE
LOGEMENTS ET SALLE
COMMUNAUTAIRE
RAF=20min.
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
MASSIVE
- CHARNIÈRES À
RESSORT
- POIGNER À TIRER
- SERRURE D'ENTRÉE
- SEUIL COUPE-SON
ET COUPE FEU
- JUDAS
- ULC 20

A
27 mrcx

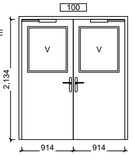

PORTE INTÉRIEURE
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- FERME PORTE
- VERRE TREMPÉ
- SERRURE
- POIGNER

B
1 mrcx

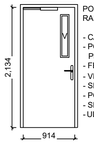

PORTE INTÉRIEURE
RAF=20min.
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- FERME PORTE
- VERRE BROCHÉ
- SERRURE
- POIGNER
- SEUIL COUPE-FEU
- ULC 20

C
2 mrcx

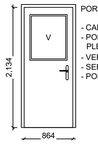

PORTE INTÉRIEURE
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE TREMPÉ
- SERRURE
- POIGNER

D
1 mrcx

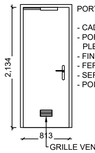

PORTE INTÉRIEURE
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- FINI SATIN
- FERME PORTE
- SERRURE
- POIGNER

GRILLE VENTILATION V.ING

E
1 mrcx

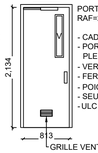

PORTE INTÉRIEURE
RAF=20min.
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE BROCHÉ
- FERME PORTE
- POIGNER À TIRER
- SEUIL COUPE-FEU
- ULC 20

GRILLE VENTILATION V.ING

F
1 mrcx

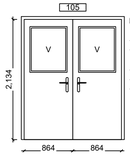

PORTE INTÉRIEURE
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE TREMPÉ
- SERRUIRE
- POIGNER

G
1 mrcx

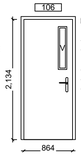

PORTE INTÉRIEURE
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE BROCHÉ
- SERRUIRE
- POIGNER

H
1 mrcx

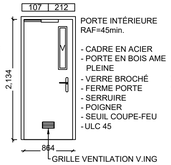

PORTE INTÉRIEURE
RAF=45min.
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE BROCHÉ
- FERME PORTE
- SERRUIRE
- POIGNER
- SEUIL COUPE-FEU
- ULC 45

GRILLE VENTILATION V.ING

I
2 mrcx

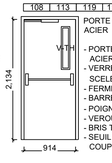

PORTE EXTÉRIEURE
ACIER
- PORTE ET CADRE EN
ACIER
- VERRE ISOLANT
SCELÉE
- FERME PORTE
- BARRE PANIQUE
- POIGNER À TIRER
- VEROU
- BRIS THERMIQUE
- SEUIL
COUPE-FROIDE

J
5 mrcx

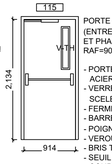

PORTE ACCÈS ISSUE
(ENTRE EXTÉRIEURE
ET PHASE 1)
RAF=90min.
- PORTE ET CADRE EN
ACIER
- VERRE ISOLANT
SCELÉE
- FERME PORTE
- BARRE PANIQUE
- POIGNER À TIRER
- VEROU
- BRIS THERMIQUE
- SEUIL
COUPE-FROIDE ET
COUPE FEU
- ULC 90

K
1 mrcx

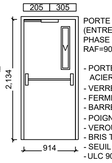

PORTE ACCÈS ISSUE
(ENTRE PHASE 2 ET
PHASE 1)
RAF=90min.
- PORTE ET CADRE EN
ACIER
- VERRE BROCHÉ
- FERME PORTE
- BARRE PANIQUE
- POIGNER À TIRER
- SEUIL COUPE FEU
- VEROU
- BRIS THERMIQUE
- SEUIL COUPE FEU
- ULC 90

L
2 mrcx

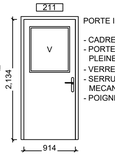

PORTE INTÉRIEURE
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE TREMPÉ
- SERRURE À
MECANIQUE
- POIGNER

M
1 mrcx

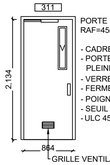

PORTE INTÉRIEURE
RAF=45min.
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE BROCHÉ
- FERME PORTE
- POIGNER À TIRER
- SEUIL COUPE-FEU
- ULC 45

GRILLE VENTILATION V.ING

N
2 mrcx

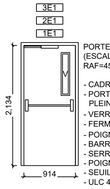

PORTE ACCÈS ISSUE
(ESCALIER)
RAF=45min.
- CADRE EN ACIER
- PORTE EN BOIS AME
PLEINE
- VERRE BROCHÉ
- FERME PORTE
- POIGNER À TIRER
- BARRE PANIQUE
- SERRURE
- POIGNER
- SEUIL COUPE-FEU
- ULC 45

O
3 mrcx

ÉLÉVATION DES PORTES-PATIO/PORTES-FENÊTRE EN ALUMINIUM

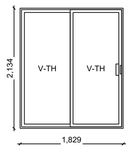

P01
1829x2134
PORTE-PATIO
EN ALUMINIUM
20 mrcx

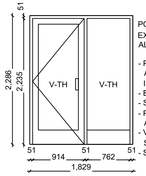

PORTE
EXTÉRIEURE
ALUMINIUM
- PORTE ET CADRE
ALUMINIUM
ISOLÉE
- BRIS THERMIQUE
- SEUIL ALUMINIUM
- POIGNÉ
ARCHITECTURAL
- VERRE ISOLANT
SCELÉE
- SERRURE

PF01
1829x2286
PORTE-FENÊTRE
EN ALUMINIUM
7 mrcx

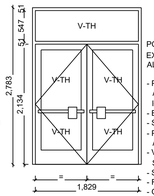

PORTE
EXTÉRIEURE
ALUMINIUM
- PORTE ET CADRE
ALUMINIUM
ISOLÉE
- BRIS THERMIQUE
- SEUIL ALUMINIUM
- POIGNÉ
ARCHITECTURAL
- VERRE ISOLANT
SCELÉE
- SERRURE
- FERME PORTE
- GACHE
ELECTRIQUE
- DISPOSITIF
D'OUVERTURE
AUTOMATIQUE
POUR
HANDICAPÉES

PF02
1829x2783
PORTE-FENÊTRE
EN ALUMINIUM
1 mrcx

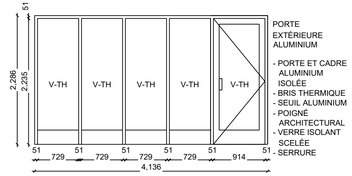

PORTE
EXTÉRIEURE
ALUMINIUM
- PORTE ET CADRE
ALUMINIUM
ISOLÉE
- BRIS THERMIQUE
- SEUIL ALUMINIUM
- POIGNÉ
ARCHITECTURAL
- VERRE ISOLANT
SCELÉE
- SERRURE

PF03
4136x2286
PORTE-FENÊTRE
EN ALUMINIUM
1 mrcx

ÉLÉVATION DES FENÊTRES A BATTANT EN ALUMINIUM TYPE FABELTA

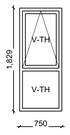

F01
750x1829
FENÊTRE A BATTANT
EN ALUMINIUM
30 mrcx

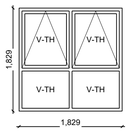

F02
1829x1829
FENÊTRE A BATTANT
EN ALUMINIUM
1 mrcx

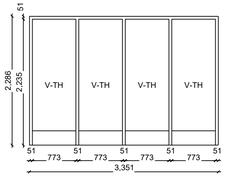

F03
3351x2286
FENÊTRE EN ALUMINIUM
1 mrcx



F04
750x1067
FENÊTRE A BATTANT
EN ALUMINIUM
2 mrcx

NOTES:
POUR LES FENÊTRES A
BATTANT DES LOGEMENTS
POSER UN LIMITATEUR
D'OUVERTURE A 100 MM

TYPE DE CADRES

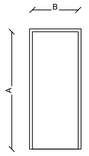

SENS D'OUVERTURE

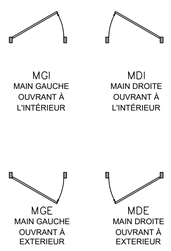

MGI
MAIN GAUCHE
OUVRANT À
L'INTÉRIEUR

MDI
MAIN DROITE
OUVRANT À
L'INTÉRIEUR

MGE
MAIN GAUCHE
OUVRANT À
EXTÉRIEUR

MDE
MAIN DROITE
OUVRANT À
EXTÉRIEUR

TABLEAU DES PORTES

NO	DE	A	CADRES DIMENSIONS MATERIAU	A	B	C	PORTE ELEV	MAIN	MATERIAU	EPAIS	ULC	GROUPE QUINCAILLERIE	REMARQUES
REZ-DE-CHAUSSÉE													
100	101	100	ACIER	2X914	2134	56,3	B	MDGI	BOIS	44,5		B	
101	119	101	ACIER	914	2134	56,3	C	MGI	BOIS	44,5	20	C	
102	101	102	ACIER	864	2134	56,3	D	MDI	BOIS	44,5		D	
103	101	103	ACIER	813	2134	56,3	E	MGE	BOIS	44,5		E	
104	119	104	ACIER	813	2134	56,3	F	MDI	BOIS	44,5	20	F	
105	101	105	ACIER	2X864	2134	56,3	G	MGI-MDI	BOIS	44,5		G	
106	101	106	ACIER	864	2134	56,3	H	MDE	BOIS	44,5		H	
107	119	107	ACIER	864	2134	56,3	I	MGI	BOIS	44,5	45	I	
108	EXTER	108	ACIER	914	2134	56,3	J	MGE	ACIER	44,5		J	
109	119	109	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
110	119	110	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
111	119	111	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
112	119	112	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
113	EXTER	113	ACIER	914	2134	56,3	J	MDE	ACIER	44,5		J	
114	119	114	ACIER	914	2134	56,3	C	MGI	BOIS	44,5	20	C	
115	115	B.EXIST.	ACIER	914	2134	56,3	K	MGE	ACIER	44,5	90	K	
116	119	116	ACIER	864	2134	56,3	E	MDI	BOIS	44,5	20	E	
117	119	117	ACIER	864	2134	56,3	F	MDI	BOIS	44,5	20	F	
118	119	119	ACIER	813	2134	56,3	E	MGI	BOIS	44,5	20	E	
119	EXTER	119	ACIER	914	2134	56,3	J	MDE	ACIER	44,5		J	
119a	EXTER	119	ACIER	914	2134	56,3	J	MDE	ACIER	44,5		J	QUINCAILLERIE ÉLECTR.
1E1	119	ESC	ACIER	914	2134	56,3	O	MDI	BOIS	44,5	45	O	
1E2	EXTER	ESC	ACIER	914	2134	56,3	J	MGE	ACIER	44,5		J	QUINCAILLERIE ÉLECTR.
2E ÉTAGE													
200	211	200	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
201	211	201	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
202	211	202	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
203	211	203	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
204	205	204	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
205	205	B.EXIST.	ACIER	914	2134	56,3	L	MGI	ACIER	44,5	90	L	
206	205	206	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
207	205	207	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
208	211	208	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
209	211	209	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
210	211	210	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
211	205	211	ACIER	914	2134	56,3	M	MDEI	BOIS	44,5		M	
212	211	212	ACIER	864	2134	56,3	I	MGI	BOIS	44,5	45	I	
2E1	211	ESC	ACIER	914	2134	56,3	O	MDI	BOIS	44,5	45	O	
3E ÉTAGE													
300	305	300	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
301	305	301	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
302	305	302	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
303	305	303	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
304	305	304	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
305	305	B.EXIST.	ACIER	914	2134	56,3	L	MGI	ACIER	44,5	90	L	
306	305	306	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
307	305	307	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
308	305	308	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
309	305	309	ACIER	864	2134	56,3	A	MGI	BOIS	44,5	20	A	
310	305	310	ACIER	864	2134	56,3	A	MDI	BOIS	44,5	20	A	
311	305	311	ACIER	864	2134	56,3	N	MDI	BOIS	44,5	45	N	
3E1	305	ESC	ACIER	914	2134	56,3	O	MDI	BOIS	44,5	45	O	

BORDEREAU DES FINIS

ZONE	PIÈCE#	NOM DE LA PIÈCE	EMPLACEMENT PLANCHER MATÉRIAUX: BÉTON	ACIER INOXYDABLE	CARREAUX DE VYNILE	CARREAUX DE PORCELAINE	COATINGS COULEUR	COULEUR	ALTERNATIVE	PLINTHE MATÉRIAUX: VYNILE	CARREAUX DE PORCELAINE	HAUTEUR	MUR MATÉRIAUX: CÉRAMIQUE	PANNEAU DE GYPSE	PLANCHE DE VITRÉ	PEINTURE COULEUR	PLAFOND MATÉRIAUX: STRUCTURE APPARENTE	CARREAUX ACOUSTIQUES	PANNEAU DE GYPSE	PEINTURE COULEUR	HAUTEUR	COMMENTAIRES
	100	VESTIBULE				●	ANTIGA	GRIS E-05			●	101		●		501/511		●		ARM-1766		
	101	HALL			●		51915	51904		●		101		●		501/511		●		ARM-1766		
	102	BUREAU			●		51915	51904		●		101		●		501/511		●		ARM-1766		
	103	TOILETTE UNIVERSELLE				●	ANTIGA	GRIS E-05			●	101	●	●		501/511			●	501/511		
	104	BUANDERIE				●	ANTIGA	GRIS E-05			●	101		●		501/511			●	501/511		
	105	SALLE COMMUNAUTAIRE			●		51915	51904		●		101		●		501/511		●		ARM-1766		
	106	CONCIERGE	●					EPOXY		●		101		●		501/511			●	501/511		
	107	CONCIERGE	●					EPOXY		●		101		●		501/511			●	501/511		
	108	DECHETS & RECYCLAGE	●					EPOXY		●		101		●		501/511			●	501/511		
	113	SALLE ELECT./MEC.	●					EPOXY		●		101		●		501/511			●	501/511		
	114	RANG. ORGANISME			●			51904		●		101		●		501/511			●	501/511		
	212	CONCIERGE	●					EPOXY		●		101		●		501/511			●	501/511		
	311	BUANDERIE/CONCIERGE				●	ANTIGA	GRIS E-05			●	101		●		501/511			●	501/511		
	119,205 211,305	CORRIDOR				●	51915	51904		●		101		●		501/511			●	501/511		
	LGTS RDC,2e,3e	CUISINE ET REPAS				●	51916	51807		●		101		●		501/511			●	501/511		
		SALON ET ALCOVE			●		51916	51807		●		101		●		501/511			●	501/511		
		S.D.B.				●	ANTIGA	GRIS E-05			●	101		●		501/511			●	501/511		
		RANGEMET			●		51916	51807		●		101		●		501/511			●	501/511		
	ESC	ESCALIER				●	ANTIGA	GRIS E-05			●	101		●		501/511			●	501/511		

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

TABLEAU DES PORTES,
BORDEREAU DES FINIS

DESSINÉ PAR:	E.Z.	No. DOSSIER: **1621**
VÉRIFIÉ PAR:	F.K.	
ÉCHELLE:	-	No. FEUILLE: **A600**
DATE:	2018-02	

COMPOSITION POUR MUR INTERIEUR 1:10

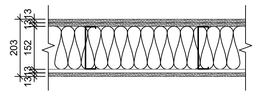

C1

SÉPARATION COUPE-FEU

- 2 COUCHES GYPSE 13mm TYPE X
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 152mm
- BARRE RESILIENTE 13mm @610mm c/c
- GYPSE 13mm TYPE X

* GYPSE HYDROFUGE SUR LE COTE DE SDB

RAF=1 heure
ITS=55

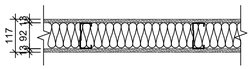

C2

CLOISON ISOLÉE

- GYPSE 13mm
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 89mm
- GYPSE 13mm

* GYPSE HYDROFUGE SUR LE COTE DE SDB

ITS=51



C3

CLOISON NON ISOLÉE

- GYPSE 13mm
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c
- GYPSE 13mm

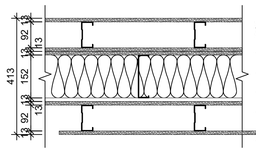

C4

SÉPARATION COUPE-FEU AVEC PLOMBERIE

- GYPSE HYDROFUGE 13mm
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c
- 2 COUCHES GYPSE 13mm TYPE X
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 152mm
- BARRE RESILIENTE 13mm @610mm c/c
- GYPSE 13mm TYPE X
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c
- GYPSE HYDROFUGE 13mm

RAF=1 heure
ITS=55

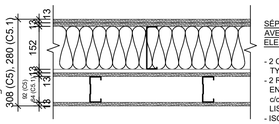

C5 C5.1

SÉPARATION COUPE-FEU AVEC PLOMBERIE (C5) OU ELECTRIQUE (C5.1)

- 2 COUCHES GYPSE 13mm TYPE X
- 2 RANGEES DE MONTANT EN BOIS 38x89mm @406mm c/c DECALÉES SUR MEME LISSE DE 38x152mm
- ISOLANT ROXUL 152mm
- BARRE RESILIENTE 13mm @610mm c/c
- GYPSE 13mm TYPE X
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c (C5) OU MONTANT MÉTALLIQUE 64mm @406mm c/c (C5.1)
- GYPSE HYDROFUGE 13mm

RAF=1 heure
ITS=55

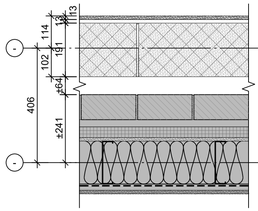

O6

MUR COUPE-FEU

- GYPSE 13mm
- BARRE RESILIENTE 13mm @610mm c/c
- BLOC DE BÉTON 190mm
- ESPACE D'AIR ±64mm
- MUR EXIST. À CONSER. (BRIQUE 89mm
  - ESPACE D'AIR 25mm
  - URÉTHANE GICLÉ 38mm
  - PANNEAU DE DENSECLAD 13mm JOINTS SCELÉS AVEC TAPE ROUGE
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 152mm R-20
- POLYÉTHYLENE 6mm (PARE-VAPEUR)
- FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @406mm c/c
- GYPSE 13mm)

RAF=2 heures

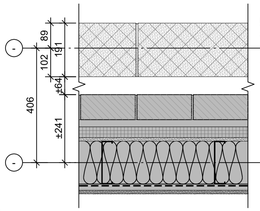

O8.1

MUR COUPE-FEU AU R-D-C SELON SPÉCIFIÉ

- BLOC DE BÉTON 190mm
- ESPACE D'AIR ±64mm
- MUR EXIST. À CONSER. (- BRIQUE 89mm
  - ESPACE D'AIR 25mm
  - URÉTHANE GICLÉ 38mm
  - PANNEAU DE DENSECLAD 13mm JOINTS SCELÉS AVEC TAPE ROUGE
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 152mm R-20
- POLYÉTHYLENE 6mm (PARE-VAPEUR)
- FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @406mm c/c
- GYPSE 13mm)

RAF=2 heures

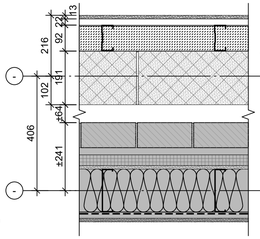

O6.2

MUR COUPE-FEU

- GYPSE 13mm
- FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @406mm c/c
- URÉTHANE GICLÉ 89mm, R-20
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c, VOIR ING. STRUCT.
- BLOC DE BÉTON 190mm
- ESPACE D'AIR ±64mm
- MUR EXIST. À CONSER. (BRIQUE 89mm
  - ESPACE D'AIR 25mm
  - URÉTHANE GICLÉ 38mm
  - PANNEAU DE DENSECLAD 13mm JOINTS SCELÉS AVEC TAPE ROUGE
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 152mm R-20
- POLYÉTHYLENE 6mm (PARE-VAPEUR)
- FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @406mm c/c
- GYPSE 13mm)

RAF=2 heures

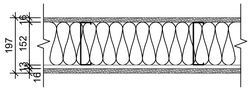

C7

SÉPARATION COUPE-FEU POUR PHASE 1 MODIFICATION IDENTIQUE À L'EXISTANT

- GYPSE 16mm TYPE X
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c
- ISOLANT ROXUL 152mm
- BARRE RESILIENTE 13mm @610mm c/c
- GYPSE 16mm TYPE X

RAF=1 heure

COMPOSITION POUR MUR EXTERIEUR 1:10

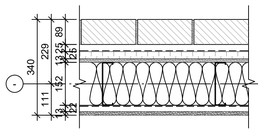

M1

MUR EXTÉRIEUR BRIQUE (R-33.06 TOTAL, R-29.5 EXIGENCES TECHNIQUES NOVOCLIMAT 2.0)

- BRIQUE BELDEN 89mm, COULEUR BLACK DIAMOND, VELOUR A 10-40 OU BRIQUE ENDICOTT GLACIER WHITE MOD. (R-0.44)
- ATTACHE A MAÇONNERIE @ 16" c.c. HORIZ. x 24" c.c. VERT. EN DEUX MORCEAUX GALVANIZES
- ESPACE D'AIR 25mm (R-1)
- PARE-AIR (R-0.17)
- ISOLANT RIGIDE 25mm, JOINTS SCELÉS AVEC TAPE ROUGE (R-5)
- PANNEAU DE DENSECLAD 13mm JOINTS SCELÉS AVEC TAPE ROUGE (R-1.32)
- MONTANT MÉTALLIQUE 152mm @406mm c/c (V.STR.)
- ISOLANT ROXUL 152mm (R-24)
- POLYÉTHYLENE 6mil (PARE-VAPEUR) APPROUVÉ (R-0.68)
- FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @406mm c/c
- GYPSE 13mm (R-0.45)

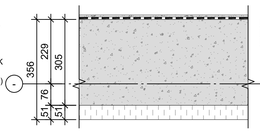

M2

MUR DE FONDATION (R-11.81 TOTAL, R-11.1 EXIGENCES TECHNIQUES NOVOCLIMAT 2.0 POUR DALLE SUR SOL EQUIVALENT)

- CREPI DE CIMENT JUSQU'A 305mm DANS LE SOL
- REVETEMENT BITUMINEUX VAPORISÉ EN 2 COUCHES, A APPLIQUER DU BAS DES SEMELLES (R-0.17)
- BÉTON 305mm, VOIR STR. (R-0.96)
- ECRAN D'ÉTANCHEITÉ À L'HUMIDITÉ, EMULSION BAKOR ASPHALTIQUE A APPLIQUER À LA PLEINE SURFACE ENTRE LE BÉTON ET L'ISOLANT (R-0.68)
- ISOLANT RIGIDE 51mm SUR TOUT LE PERIMETRE (R-10)
- DRAIN AGRICOLE 102mm

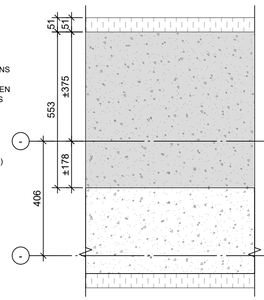

M3

MUR DE FONDATION À CÔTÉ DU MUR DE FONDATION EXISTANT (R-12.42 TOTAL, R-11.1 EXIGENCES TECHNIQUES NOVOCLIMAT 2.0 POUR DALLE SUR SOL EQUIVALENT)

- ISOLANT RIGIDE 51mm SUR TOUT LE PERIMETRE (R-10)
- ECRAN D'ETANCHEITÉ À L'HUMIDITÉ, EMULSION BAKOR ASPHALTIQUE A APPLIQUER À LA PLEINE SURFACE ENTRE LE BÉTON ET L'ISOLANT (R-0.68)
- BÉTON 553mm, VOIR STR. (R-1.74)
- MUR DE FONDATION EXISTANT

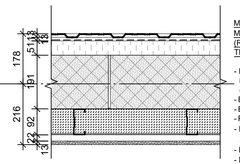

M4

MUR EXTÉRIEUR REVETEMENT METALLIQUE AVEC MUR COUPE-FEU (R-35.22 TOTAL, R-29.5 EXIGENCES TECHNIQUES NOVOCLIMAT 2.0)

- REVETEMENT METALLIQUE 13mm, MURALIC CL508 BLANC PAR VICWEST (R-0.61)
- ESPACE D'AIR 13mm (R-1)
- BARRE EN Z 64mm @406mm c/c
- PARE-AIR (R-0.17)
- ISOLANT RIGIDE 51mm, JOINTS SCELÉS AVEC TAPE ROUGE (R-10)
- BLOC DE BÉTON 190mm (R-1.11)
- MONTANT MÉTALLIQUE 92mm @406mm c/c, VOIR ING. STRUCT.
- URÉTHANE GICLÉ 89mm (R-21.88)
- FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm @406mm c/c
- GYPSE 13mm (R-0.45)

RAF=2 heures

COMPOSITION POUR PLANCHER 1:10

DALLE SUR SOL (R-11.3 TOTAL, R-11.1 EXIGENCES TECHNIQUES NOVOCLIMAT 2.0)

- CARREAUX DE VINYLE ARMSTRONG EXCELON IMPERIAL 305X305X3 OU CÉRAMIQUE (R-0.05)
- COLE À BASE D'URÉTHANE (R-0.68)
- DALLE DE BÉTON ARMÉ, V. STR. (R-0.4)
- POLYETHYLENE 10mil (R-0.17)
- ISOLANT RIGIDE 51mm (R-10)
- POUSSIER DE PIERRE 51mm
- PIERRE CONCASSÉE COMPACTÉ À 95%
- SOL NON REMANIÉ

D1

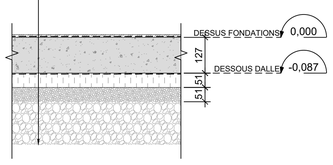

PLANCHER

- CARREAUX DE VINYLE ARMSTRONG-EXCELON IMPERIAL OU CÉRAMIQUE
- COLLE A BASE D'URÉTHANE
- MEMBRANE DURAQUIET
- GYP-CRETE 40mm
- DRYGUARD 16mm
- POUTRELLE D'ACIER GALV. (LSF) 241mm @ 406mm c/c (V. STR.)
- ISOLANT ROXUL 51mm
- FOURRURE 22mm
- GYPSE TYPE X 16mm
- GYPSE TYPE X 16mm

D2

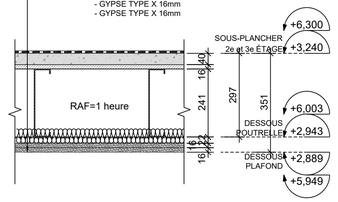

COMPOSITION POUR TOIT 1:10

TOITURE (R-64.5 TOTAL, R-47 EXIGENCES TECHNIQUES NOVOCLIMAT 2.0)

- MEMBRANE AUTO-ADHESIVE BI-COUCHE SOPREMA, SUIVRE LES INSTRUCTION D'INSTALLATION DU MANUFACTURIER (R-0.17)
- PANNEAU "SOPRABOARD" 6mm OU EQUIVALENT (R-0.44)
- ISOLANT EN PENTE 2%, 51mm MOYENNE (R-11.4)
- ISOLANT RIGIDE 2x76mm (R-34.2)
- COUPE VAPEUR (R-0.68)
- DRYGUARD 16mm (R-0.77)
- POUTRELLE D'ACIER GALV. (LSF) 241mm @ 406mm c/c (VOIR STR.)
- SYSTEME SUSPENDU
- ISOLANT ROXUL 51mm (R-6.28)
- FOURRURE 22mm
- GYPSE 16mm (R-0.56)

T1

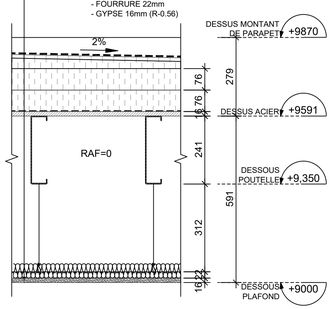

DATE	EMISSION
20-10-2020	EMIS POUR SOUMISSION

NOTES GENERALES:
TOUS LES CONTRADICTIONS ET OMISSIONS DES DESSINS DOIVENT ETRE REPORTÉS À L'ARCHITECTE IMMEDIATEMENT AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX LIRE LES DIMENSIONS, NE PAS MESURERSUR SUR LES PLANS

design 5 dimensions
FREDERIC KLEIN
OAQ LEED AP
architect
(514) 591-4407
studiofka@gmail.com

Ordre des architectes du Québec
#A1848
FREDERIC KLEIN
ARCHITECT

SCEAU:

INGÉNIERIE-STRUCTURE

CONSULTANT

INGÉNIERIE-MÉCANIQUE & ÉLÉCTRIQUE

ROCHON
EXPERTS-CONSEILS INC.
INFRASTRUCTEL

PROJET:

RESIDENCE BIENVENUE
PHASE 2
12680 BOUL. GOUIN OUEST,
PIERREFONDS, QC

TITRE:

DEVIS POUR COMPOSITION

DESSINÉ PAR: E.Z. VÉRIFIÉ PAR: F.K.		No. DOSSIER: **1621**
ÉCHELLE: 1:10		No. FEUILLE: **A601**
DATE: 2018-02		

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1218707004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Objet :	Soumettre au conseil d'agglomération pour adoption, en vertu du paragraphe 4 d) de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur un emplacement identifié comme étant le lot projeté 6 223 257 du cadastre du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Règlement article 89_Résidence Bienvenue_Phase 2_vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 6 223 257 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

Vu le paragraphe 4° de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À la séance du , le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 6 223 257 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré à l'annexe A du présent règlement.

SECTION II
AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec, à des fins de logement pour une clientèle ayant besoin d'aide et d'hébergement, est autorisée aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 171, 199, 219, et 239 du Règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro ainsi qu'aux normes contenues à la grille des spécifications C-5-326 de ce règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
USAGES

3. Est autorisé sur le territoire décrit à l'article 1, en plus des usages autorisés dans la zone C-5-326 identifiée au plan de zonage du Règlement de zonage CA29 0040, un usage habitation de type « H3 » ou une maison pour personnes en difficulté « # 6542 / p2c » tel qu'identifiés au règlement précité.

SECTION IV
IMPLANTATION, VOLUMÉTRIE ET HAUTEUR

4. Le nombre d'étages maximal est de 3.

5. Le nombre de logements maximal est de 27.

6. La marge de recul avant minimale est de 5,73 m, la marge de recul latérale minimale est de 3 m et la marge de recul arrière minimale est de 9 m.

7. Les marquises du bâtiment sont autorisées à une distance inférieure à 0,75 m d'une ligne de terrain.

8. Les rampes d'accès pour personnes handicapées sont autorisées à une distance inférieure à 1 m d'une ligne de terrain.

SECTION V
STATIONNEMENT

9. Un minimum de 10 cases de stationnement, incluant une case de stationnement pour personne handicapée, doit être aménagé sur le territoire décrit à l'article 1 du présent règlement. La profondeur minimale de ces cases est de 5,0 m.

SECTION VI
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

10. Une bande verte d'une largeur minimale de 1 m est exigée le long de la ligne de terrain arrière attenante à la zone résidentielle H1-5-327.

Cette bande verte doit être composée d'une clôture opaque d'une hauteur d'au moins 1,8 m et d'une plantation conçue de manière à ne pas laisser le sol à nu, laquelle doit être composée de conifères ou d'arbustes à feuillage persistant, de manière à créer un écran visuel.

Les arbres ou les arbustes doivent avoir une hauteur minimale de 2 m au moment de leur plantation. Les conifères peuvent être espacés d'au plus 3 m mesuré à partir du centre de chacun des conifères.

SECTION VII
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

11. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement, incluant les travaux d'aménagement des espaces extérieurs, doivent être approuvés conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042).

Afin d'atteindre les objectifs prévus aux articles 27 et 28 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042), les critères suivants doivent être appliqués et ils s'ajoutent aux critères déjà établis dans ce règlement:

1° Le parement extérieur du bâtiment doit être majoritairement composé de briques;

2° Les équipements mécaniques au toit doivent être dissimulés par un écran visuel;

3° Le revêtement du toit doit être d'une couleur pâle.

SECTION VIII
DÉLAIS DE RÉALISATION

12. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent être complétés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement devient nulle et sans effet.

13. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

SECTION IX
DISPOSITIONS PÉNALES

14. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 24 du Règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ANNEXE A
PLAN PROJET DE LOTISSEMENT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ALIOUNE BADARA NGOM DATÉ DU 8 FÉVRIER 2018 ET RÉVISÉ LE 1ER MARS 2018.

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXX.

GDD : 1218707004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1211081001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-09 13:21

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1211081001**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 approuvé par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0545 - Le 12 novembre 2020 - Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021 -2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG20 0630 - Le 11 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement et d'harmonisation des équipements liés à la Sécurité incendie - Ville de compétence d'agglomération pour 1 600 000 $ (62602).

JUSTIFICATION

Ce programme vise le remplacement de certains équipements de sécurité ayant atteint leur

durée de vie utile au Service de sécurité incendie. Il vise la protection de la santé et de la sécurité des pompiers et de la population ainsi que le maintien des services offerts aux citoyens. À court terme, la priorité consistera à remplacer la flotte de pinces hydrauliques de décarcération par des pinces électriques répondant davantage aux besoins. Le nouvel équipement sera plus performant et répondra davantage à la réalité des véhicules actuels. Il permettra d'intervenir plus rapidement tout en facilitant les interventions spéciales notamment dans les ascenseurs ou lors d'accidents industriels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 62602 prévu à la programmation du PDI 2021-2030 du SMRA.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120 .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque remplacement est évalué afin d'avoir des solutions les plus écoresponsables possibles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces équipements permettront d'intervenir plus rapidement tout en facilitant les interventions spéciales, notamment dans les ascenseurs ou lors d'accidents industriels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a aucun impact anticipé lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 20 mai 2021

Adoption : Le 17 juin 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dave ST-PIERRE
directeur-ateliers mecaniques

Tél : 514 872-9003
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Dave ST-PIERRE
directeur-ateliers mecaniques

Tél : 514 872-9003
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers
Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2021-04-09

												27 758 726 $
Type	Matricule	No d'appel	Date de mise en service du véhicule actuel	Date de mise en service du véhicule actuel	Date de réception du véhicule	Année de mise en service	Date de mise en service	Date de mise en service du véhicule actuel	Année de mise en service	Date de désuétude SMRA-SIM	Valeurs
ÉCHELLE	337-93175	402	1994-05-10	34464	1994-01-20	1994	1994-05-10	34464		2009-05-06	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-93176	483	1994-05-10	34464	1994-01-20	1994	1994-05-10	34464		2009-05-06	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-94182	494	1995-01-24	34723	1994-09-02	1995	1995-01-24	34723		2010-01-20	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-03568	487	2004-08-12	38211	2004-02-27	2004	2004-08-12	38211		2019-08-09	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-96048	476	1998-01-05	35800	1997-01-29	1998	1998-01-05	35800		2013-01-01	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-96050	485	1998-01-05	35800	1997-02-20	1998	1998-01-05	35800		2013-01-01	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-96051	481	1998-01-05	35800	1997-05-14	1998	1998-01-05	35800		2013-01-01	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-03560	493	2004-08-13	38212	2004-02-27	2004	2004-08-13	38212		2019-08-10	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-03567	491	2004-06-01	38139	2004-02-27	2004	2004-06-01	38139		2019-05-29	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-03559	484	2004-06-01	38139	2004-02-27	2004	2004-06-01	38139		2019-05-29	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-03558	401	2004-06-01	38139	2004-02-27	2004	2004-06-01	38139		2019-05-29	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-03557	490	2004-06-01	38139	2004-02-27	2004	2004-06-01	38139		2019-05-29	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-04577	495	2005-07-12	38545	2005-03-03	2005	2005-07-12	38545		2020-07-08	1 164 172 $
ÉCHELLE	337-04576	492	2005-07-12	38545	2005-03-01	2005	2005-07-12	38545		2020-07-08	1 164 172 $
POMPE	346-95291	2085	1996-05-30	35215	1995-11-11	1996	1996-05-30	35215		2011-05-27	868 621 $
POMPE	346-95287	298	1996-06-05	35221	1995-11-17	1996	1996-06-05	35221		2011-06-02	868 621 $
POMPE	346-95286	295	1996-09-12	35320	1995-12-02	1996	1996-09-12	35320		2011-09-09	868 621 $
POMPE	346-95281	2080	1996-09-19	35327	1995-11-27	1996	1996-09-19	35327		2011-09-16	868 621 $
POMPE	346-95285	294	1997-01-01	35431	1995-12-21	1997	1997-01-01	35431		2011-12-29	868 621 $
POMPE	347-00084	2084	2000-01-01	36526	2002-01-01	2000	2000-01-01	36526		2014-12-28	868 621 $
POMPE	347-01023	296	2001-10-09	37173	2000-11-27	2001	2001-10-09	37173		2016-10-05	868 621 $
POMPE	347-01021	290	2001-10-11	37175	2000-11-17	2001	2001-10-11	37175		2016-10-07	868 621 $
POMPE	347-01025	283	2001-11-15	37210	2000-12-06	2001	2001-11-15	37210		2016-11-11	868 621 $
POMPE	347-01024	2086	2001-11-21	37216	2000-12-06	2001	2001-11-21	37216		2016-11-17	868 621 $
LOURDS	650-56638	1963	1966-01-01	24108	2002-01-01	1966	1966-01-01	24108	)MPE-REMORQU	1995-12-25	35 058 $
LOURDS	277-88092	980	1989-03-17	32584	1988-12-12	1989	1989-03-17	32584	FOURGON	2004-03-13	73 117 $
LOURDS	227-91200	1380	1991-01-01	33239	1993-01-25	1991	1991-01-01	33239	FOURGON	2005-12-28	111 831 $

LOURDS	760-90498	1990	1991-03-26	33323	1990-12-27	1991	1991-03-26	33323	REMORQUE	2006-03-22	150 629 $
LOURDS	384-07080	915	2007-10-17	39372	2006-12-14	2007	2007-10-17	39372	INTERVENTION	2019-10-14	43 752 $
LOURDS	384-07081	580	2007-10-26	39381	2006-12-07	2007	2007-10-26	39381	INTERVENTION	2019-10-23	87 513 $
LOURDS	384-07082	566	2007-11-01	39387	2006-12-05	2007	2007-11-01	39387	INTERVENTION	2019-10-29	131 280 $
LOURDS	384-07083	538	2007-11-07	39393	2006-12-05	2007	2007-11-07	39393	INTERVENTION	2019-11-04	175 053 $
LOURDS	382-95425	1799	1995-01-01	34700	2002-01-01	1995	1995-01-01	34700	HAZMAT	2014-12-27	217 053 $
LÉGER	167-11149	180	2011-06-14	40708	2011-02-17	2011	2011-06-14	40708	1e ligne	2016-06-12	55 824 $
LÉGER	167-11150	181	2011-07-22	40746	2011-02-17	2011	2011-07-22	40746	1e ligne	2016-07-20	55 824 $
LÉGER	178-06201	1230	2006-12-01	39052	2006-02-09	2006	2006-12-01	39052	Soutien	2016-11-28	28 200 $
LÉGER	164-13162	914	2012-12-27	41270	2012-12-14	2012	2012-12-27	41270	1e ligne	2017-12-26	55 824 $
LÉGER	164-13163	913	2012-12-27	41270	2012-12-14	2012	2012-12-27	41270	1e ligne	2017-12-26	55 824 $
LÉGER	167-13160	936	2013-01-15	41289	2012-12-13	2013	2013-01-15	41289	1e ligne	2018-01-14	55 824 $
LÉGER	152-11147	199	2011-02-22	40596	2011-02-14	2011	2011-02-22	40596	2e ligne	2018-02-20	40 300 $
LÉGER	163-11110	986	2011-05-06	40669	2011-10-11	2011	2011-05-06	40669	2e ligne	2018-05-04	39 200 $
LÉGER	163-11138	984	2011-05-06	40669	2011-02-03	2011	2011-05-06	40669	2e ligne	2018-05-04	39 200 $
LÉGER	163-11146	987	2011-05-06	40669	2011-02-14	2011	2011-05-06	40669	2e ligne	2018-05-04	39 200 $
LÉGER	167-14160	183	2013-12-04	41612	2013-11-29	2013	2013-12-04	41612	1e ligne	2018-12-03	55 824 $
LÉGER	128-14187	8045	2014-12-11	41984	2013-12-12	2014	2014-12-11	41984	1e ligne	2018-12-10	51 000 $
LÉGER	128-14179	8003	2015-01-27	42031	2013-12-05	2015	2015-01-27	42031	1e ligne	2019-01-26	51 000 $
LÉGER	128-14180	8002	2015-01-27	42031	2013-12-05	2015	2015-01-27	42031	1e ligne	2019-01-26	51 000 $
LÉGER	128-14199	8001	2015-02-20	42055	2013-12-19	2015	2015-02-20	42055	1e ligne	2019-02-19	51 000 $
LÉGER	128-12183	938	2012-03-20	40988	2012-02-28	2012	2012-03-20	40988	2e ligne	2019-03-19	51 000 $
LÉGER	128-12184	940	2012-03-20	40988	2012-02-28	2012	2012-03-20	40988	2e ligne	2019-03-19	51 000 $
LÉGER	163-11107	193	2011-05-06	40669	2011-01-07	2011	2011-05-06	40669	2e ligne	2019-05-04	47 139 $
LÉGER	128-12401	944	2012-09-14	41166	2012-08-27	2012	2012-09-14	41166	2e ligne	2019-09-13	51 000 $
LÉGER	128-12400	948	2012-09-25	41177	2012-08-27	2012	2012-09-25	41177	2e ligne	2019-09-24	51 000 $
LÉGER	167-14158	185	2015-01-13	42017	2013-11-28	2015	2015-01-13	42017	1e ligne	2020-01-12	55 824 $
LÉGER	167-14157	188	2015-01-15	42019	2013-11-28	2015	2015-01-15	42019	1e ligne	2020-01-14	55 824 $
LÉGER	167-14161	186	2015-01-15	42019	2013-11-29	2015	2015-01-15	42019	1e ligne	2020-01-14	55 824 $
LÉGER	165-12138	192	2012-03-23	40991	2012-01-30	2012	2012-03-23	40991	2e ligne	2020-03-21	47 139 $

LÉGER	165-12139	**942**	2012-03-23	40991	2012-01-30	2012	2012-03-23	40991	2e ligne	2020-03-21	47 139 $
LÉGER	165-12141	**190**	2012-03-23	40991	2011-01-31	2012	2012-03-23	40991	2e ligne	2020-03-21	47 139 $
LÉGER	128-12548	**959**	2013-04-19	41383	2012-12-18	2013	2013-04-19	41383	2e ligne	2020-04-17	51 000 $
LÉGER	128-12549	**966**	2013-04-19	41383	2012-12-20	2013	2013-04-19	41383	2e ligne	2020-04-17	51 000 $
LÉGER	128-12550	**977**	2013-04-19	41383	2012-12-20	2013	2013-04-19	41383	2e ligne	2020-04-17	100 000 $
LÉGER	167-14171	**182**	2015-05-20	42144	2013-12-03	2015	2015-05-20	42144	1e ligne	2020-05-18	55 824 $
LÉGER	167-14169	**184**	2015-05-22	42146	2013-12-03	2015	2015-05-22	42146	1e ligne	2020-05-20	55 824 $
LÉGER	167-14172	**187**	2015-05-23	42147	2013-12-03	2015	2015-05-23	42147	1e ligne	2020-05-21	55 824 $
LÉGER	164-13161	**939**	2012-12-27	41270	2012-12-20	2012	2012-12-27	41270	2e ligne	2020-12-25	47 139 $
LÉGER	164-13164	**191**	2012-12-27	41270	2012-12-14	2012	2012-12-27	41270	2e ligne	2020-12-25	47 139 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1211081001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1211081001 - Sécurité incendie 20210319.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-19

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 600 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 600 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1211081001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211081001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 $ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1211081001 - Règlement d'emprunt MRA équipements SIM - AGGLO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Françoise TURGEON
Conseillère budgetaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1211081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements Ville, SPVM et SIM»

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements- Ville, SPVM et SIM.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-09 14:00

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1211081002**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Sécurité publique
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements Ville, SPVM et SIM»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 approuvé par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules et d'équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0545 - Le 12 novembre 2020 - Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021 -2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG20 0630 - Le 11 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Les programmes à financer sont :

- Les programmes de remplacement de véhicules et d'équipements - Ville, SPVM et SIM, de compétence d'agglomération pour 51 000 000 $ (68102-71076-71080).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements rendus désuets ou non fonctionnels. La Ville possède un parc d'environ 8 400 véhicules et équipements d'une valeur globale de 771 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les remplacements de véhicules et équipements font l'objet d'analyses écoénergétiques afin de réduire au maximum les gaz à effet de serre. De plus, les véhicules et équipements 100 % électriques sont priorisés lors des remplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules et équipements permettent de maintenir des services sécuritaires et efficaces aux citoyens de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 20 mai 2021

Adoption : Le 17 juin 2021

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dave ST-PIERRE
directeur-ateliers mecaniques

Tél : 514 872-9003
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Dave ST-PIERRE
directeur-ateliers mecaniques

Tél : 514 872-9003
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur de service - matériel roulant et ateliers
Tél : 514-872-0873
Approuvé le : 2021-04-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1211081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements Ville, SPVM et SIM»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1211081002 - Véhicules 20210323.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-23

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 51 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 51 000 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement de véhicules, incluant les véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, et d'équipements.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1211081002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1211081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements Ville, SPVM et SIM»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1211081002 - Règlement d'emprunt MRA véhicules - AGGLO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Françoise TURGEON
Conseillère budgetaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217632001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 14,9 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14,9 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville" pour des dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération."

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-23 12:47

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217632001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 14,9 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la «Cité administrative historique» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or. Le projet est réalisé selon le mode «Gérance de construction » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.
La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

De ce qui précède, des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel de ville en 2021-2023. Afin de poursuivre les travaux de rénovation, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent de l'Agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0545 12 novembre 2020, Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG20 0630 11 décembre 2020, Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG 190329 06 juin 2019, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
CG 170116 30 Mars 2017, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :
- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

L'enveloppe totale prévue pour réaliser le projet hôtel de ville est de 139,6 M$.

JUSTIFICATION

Le projet hôtel de ville s'inscrit dans un programme de travaux qui inclut un total de 5 projets. Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale globale de 159,9 M$, soit 139,6 M$ pour le projet principal de restauration et de mise aux normes de l'édifice hôtel de ville ainsi que 20,3 M$ pour les autres projets déjà réalisés du programme de projet de rénovation de l'hôtel de ville.
Le Plan Décennal d'Investissement, soit le PDI, a pour objet de combler les besoins en investissement estimés pour les années concernées et se basent sur des estimations. Pour réaliser le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'édifice hôtel de ville et sur la base du PDI 2021-2030, il est maintenant requis de compléter le financement au moyen de la présente demande.

À ce jour, le chantier respecte toujours le budget et aucun dépassement de coût n'est prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PDI 2021-2030, projet 66034 (incluant les sommes requises en ultérieur). Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant du Conseil municipal (1217632002).
Pour les deux GDD concernant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville (1217632001 et 1217632002), nous demandons le solde du financement pour le projet en entier, soit 34M$. Nous avons déjà 125,9M$ de règlements, nous allons donc chercher les montants manquants pour l'ensemble du programme. Les montants incluent subventions, taxes et ristournes.

	Programme de projet global	**Règlements d'emprunts existants**	**Nouvelles demande sur la base du PDI 2021-2030**
Agglomération	**65 835,00**	**51 000,00**	**14 835,00**
Corporatif	**94 118,00**	**74 900,00**	**19 218,00**
Total	**159 953,00**	**125 900,00**	**34 053,00**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique.
L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans la disponibilité des budgets inscrits au PDI 2021-2030 entraînerait des retards importants dans l'avancement des travaux et aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le calendrier du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CLOUTIER
Conseiller - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0045
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Sébastien CORBEIL
Chef de division - Soutien aux projets

Tél : 514 872-7903
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sébastien CORBEIL
en remplacement de Johanne Rouillard, directrice du Bureau de projet (du 19 au 23 avril 2021)
Tél : 514 872-7903

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
en remplacement de Sophie Lalonde 23-04-21 - directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2021-04-19

Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217632001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 14,9 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1217632001 - Rénovation Hôtel de Ville.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 14 900 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 14 900 000$ est autorisé afin de financer les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1217632001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217632001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 14,9 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville'', dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217632001 - Règlement d'emprunt GPI Hôtel-de-Ville - AGGLO.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Françoise TURGEON
Conseillère budgetaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.05

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1208168006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 16:50

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208168006**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est fixé comme objectif la protection de 10 % du territoire terrestre de l'agglomération de Montréal. Cette cible inscrite au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* de 2015 s'ajoute aux principes établis dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de 2004. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 80 000 000 $ pour l'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, adopté par le conseil d'agglomération, prévoit des investissements de 239 683 000 $ pour l'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels situés dans les limites des parcs à caractère régional. L'acquisition de terrains est un levier important pour la protection des milieux naturels.

Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 prévoit également des investissements pour l'acquisition de terrains relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal. Un second projet de règlement d'emprunt sera soumis aux instances dans le cadre du sommaire décisionnel 1208168007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0630 - 11 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021 -2030 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).
CG20 0095 - 27 février 2020 - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

dans les parcs à caractère régional.

CG18 0703 - 20 décembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.

CG18 0513 - 20 septembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 80 000 000 $ pour réaliser des acquisitions d'immeubles dans les parcs à caractère régional, ainsi que des travaux sur ces immeubles (installation de barrières pour sécuriser le site, clôtures, démolition de bâtiments, etc.) visant la protection des milieux naturels.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra de procéder aux prochaines acquisitions, sans avoir à retourner au conseil d'agglomération pour un règlement d'emprunt spécifique et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue par le SGPMRS.
La capacité de financer rapidement l'acquisition de terrains pouvant être évalués à plusieurs millions de dollars est essentielle pour les transactions assujetties aux courts délais liés au droit de préemption, et également, pour pouvoir concurrencer les acheteurs privés potentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels prévu au PDI 2021-2030.
La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des acquisitions aux fins de parcs à caractère régional.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels est l'une des actions du Plan climat de la Ville (Action 19 : Augmenter la superficie terrestre des aires protégées à 10 % sur le territoire de la collectivité montréalaise).
L'acquisition de terrains et la protection de milieux naturels s'inscrit également dans l'axe Transition écologique du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions de terrains qui sont anticipées et constituerait un frein à l'atteinte de l'objectif du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* qui vise la protection de 10 % du territoire terrestre de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 augmente la fréquentation des parcs de la Ville de Montréal par la population montréalaise. À terme, l'acquisition de nouveaux terrains voués à la

protection des milieux naturels offrira aux citoyens de nouveaux lieux de contact sécuritaires avec la nature.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, aucune opération de communication n'est envisagée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 20 mai 2021
2. Adoption: 17 juin 2021
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514 820-7097
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514 546-6657
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208168006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1208168006 - Milieux naturels agglo 22avril2021.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 80 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS DANS LES PARCS À CARACTÈRE RÉGIONAL

Vu le paragraphe 12º de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 80 000 000 $ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1208168006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208168006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 32300 - GDD 1208168006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.06

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1218383004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)

Il est recommandé :
- d'adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-25 22:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218383004**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) a été adopté le 18 juin 2020 par le conseil d'agglomération. Il consiste à encadrer le versement de subventions à des sociétés de développement commercial, associations de commerçants et chambres de commerce situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ainsi que les éléments de reddition de compte, dans le cadre de campagnes de sociofinancement visant à soutenir financièrement la reprise des activités des commerces, dans le contexte de la COVID-19.
À l'automne 2020, avec l'arrivée de la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19, le comité exécutif de la Ville de Montréal a édicté une ordonnance visant à augmenter le montant total de l'aide financière prévue et à permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes de subventions afin de poursuivre le soutien aux commerces de l'agglomération de Montréal.

Suite à la réalisation d'une campagne de sociofinancement, chaque organisme admissible doit remettre une reddition de compte complète. Toutefois, il a été constaté que les délais pour ce faire étaient insuffisants.

Le présent dossier décisionnel a ainsi pour objet de modifier le Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1732 (4 novembre 2020) : édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerçants dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024), l'ordonnance numéro 1, intitulée « Ordonnance visant à augmenter le montant total de l'aide financière prévue et permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes de subventions » et réserver une somme de 600 000 $ pour sa mise en œuvre.

CG20 0335 (18 juin 2020) : adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement » et réserver une somme de 500 000 $ pour sa mise en oeuvre.

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.*

DESCRIPTION

Alors que la reddition de compte était attendue le 30 septembre 2020 pour la première période d'application au programme, celle-ci n'est toujours pas close pour la moitié des dossiers (12 dossiers sur 23). Effectivement, les organismes admissibles doivent remettre une preuve du versement aux commerçants de chacun des montants de soutien financier recueillis dans le cadre d'une campagne de sociofinancement. Cet élément ne peut pas être remis au complet tant qu'un commerçant n'a pas encaissé son paiement, ce qui peut s'avérer être long, pour diverses raisons.
Pour la deuxième période d'application au programme, les délais pour remettre la reddition de compte sont de 3 mois, soit le 30 septembre 2021. Il est évident que cela sera insuffisant compte tenu de l'expérience vécue pour la première période d'application.

Le Service du développement économique recommande ainsi de modifier l'article 12 du règlement afin de porter la date limite pour remettre les redditions de compte au 31 décembre 2021, pour les deux périodes d'application au programme.

Puisqu'une modification au règlement est à apporter, il est également recommandé de préciser la définition de "campagne de sociofinancement". Actuellement, la définition est "une campagne de collecte de fonds menée par un organisme au moyen des services d'une plateforme de sociofinancement dans le but de recueillir des contributions auprès des citoyens afin d'aider à la reprise des activités des entreprises". Il est recommandé de la modifier de la façon suivante : "une campagne de collecte de fonds menée par un organisme **qui a retenu les services d'un fournisseur et effectuée sur une** plateforme de sociofinancement dans le but de recueillir des contributions auprès des citoyens afin d'aider à la reprise des activités des entreprises". Ceci permettra de renforcer l'exigence qu'une campagne de sociofinancement doit être réalisée sur la plateforme de sociofinancement d'un fournisseur visé par le règlement de subvention.

JUSTIFICATION

La modification de l'article 12 du règlement se justifie par le fait que les délais prévus pour la reddition de compte sont trop courts, compte tenu du fait que certains éléments à remettre par l'organisme dépendent des commerçants bénéficiaires.
La modification à la définition de "campagne de sociofinancement" permettra d'ajouter une précision qui est induite par le reste du règlement mais qui sera ainsi écrite clairement : soit de réaliser la campagne de sociofinancement par le moyen d'une plateforme de sociofinancement d'un fournisseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications au règlement qui font l'objet de ce dossier décisionnel ne visent aucun aspect financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier destiné aux sociétés de développement commercial, associations de commerçants et chambres de commerce favorise la prise en charge des rues commerciales par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce règlement aura pour effet de ne pas avoir clôturé les redditions de compte dans les délais prévus dans le règlement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le nouveau règlement sera intégré sur la page web montreal.ca et il sera transmis à l'ensemble des organismes admissibles au programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin juin 2021 : application des nouvelles dispositions du programme.
31 décembre 2021 : date limite pour recevoir les redditions de compte des organismes admissibles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-19

Catia DOS SANTOS
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7682
Télécop. :

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868 7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1218383004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1218383004 Règl. modif Règl. RCG 20-024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE VISANT À SOUTENIR LA REPRISE DES ACTIVITÉS DES COMMERCES DANS LE CADRE DE CAMPAGNES DE SOCIOFINANCEMENT (RCG 20-024)

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. La définition de « campagne de sociofinancement » prévue à l'article 1 du Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) est modifiée par le remplacement des mots « au moyen des services d'une » par les mots « qui a retenu les services d'un fournisseur et effectuée sur une ».

2. Le texte précédent le paragraphe 1° de l'article 12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

> « L'organisme doit transmettre au directeur au plus tard le 31 décembre 2021 les documents suivants à l'égard de toute campagne de sociofinancement pour laquelle il a obtenu une subvention en vertu du présent règlement. ».

_____

GDD : 1218383004

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.07

2021/05/20 17:00

(1)

Dossier # : 1214861001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003).

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003).

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2021-04-23 08:47

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214861001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003).

CONTENU

CONTEXTE

En réponse à l'accroissement du phénomène de l'itinérance dans les grandes villes canadiennes, aggravé par la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer une somme de 1 milliard $ (1 G$) pour la réalisation de projets destinés à cette clientèle dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL). Les détails de l'ICRL ont été rendus publics le 27 octobre dernier par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
La Ville de Montréal a soumis, en novembre 2020, une demande de financement à l'ICRL. 12 des projets soumis ont été retenus par la SCHL dans le cadre du volet 1 de l'ICRL (volet grandes villes).

L'entente convenue entre la SCHL et la Ville de Montréal, le 28 janvier 2021, confirme le versement à la Ville d'une contribution d'un montant global de 56 798 417 $, et permet à la Ville de conclure avec les organismes retenus pour la réalisation des projets ICRL toute convention définissant les droits et obligations des parties. La signature de cette convention permet à la Ville de s'assurer du respect de l'ensemble de ses engagements dans le cadre de l'entente ICLR et permet aux organismes d'accéder aux fonds prévus pour la réalisation de leur projet. À noter que cette entente entre la SCHL et la Ville de Montréal a fait l'objet d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30) le 30 décembre 2020 (Décret 1421-2020).

Le conseil d'agglomération (CG), lors de la séance tenue le 18 janvier 2021, a adopté le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif (RCG 21-003), dans le cadre de l'ICRL. En effet, ce règlement permet au comité

exécutif de la Ville (CE) d'autoriser la conclusion de conventions de contribution financière entre la Ville et les organismes développant des projets dans le cadre de l'ICRL.

À ce jour, le CE a autorisé l'octroi de subventions ICRL pour trois dossiers. Voir section ''Décisions antérieures''

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE21 0591 (14 avril 2021). Accorder un soutien financier de 4 579 839 $ à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue, pour l'acquisition des lots 1 295 499 et 1 295 500, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur la rue Notre Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation d'un projet de 19 studios, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- CE21 0459 (31 mars 2021). Accorder un soutien financier de 6 597 203 $ à Mission Old Brewery, pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 4544, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'y aménager 24 chambres, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- CE21 0442 (24 mars 2021). Accorder un soutien financier de 10 865 000 $ au Réseau Habitation Femmes de Montréal, pour l'acquisition de trois immeubles situés aux 7415-7417, 7457-7461 et 7469-7475, 18e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension et la réalisation d'un projet de 26 unités, dans le cadre de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- CE21 0245 (18 février 2021). Autoriser une contribution financière maximale de 50 000 $ par projet, pour un montant total de 600 000 $, en provenance du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL).
- CG21 0053 (28 janvier 2021). Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003);
- CG21 0045 (28 janvier 2021). Autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 $ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 $;
- CE20 2091 (31 décembre 2020). Autorisation accordée au directeur général à signer la convention, à être ratifiée par le conseil d'agglomération conditionnellement à l'obtention du décret d'autorisation, avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) et encaisser la somme de 56 798 417 $ destinée à des projets d'habitation pour personnes sans-abri ou vulnérables ; autorisation de demander à la SCHL d'accepter exceptionnellement que le pouvoir de livrer et d'exécuter les obligations de la convention soit autorisé au plus tard le 28 janvier 2021 (1200640001);
- CE20 1874 (27 novembre 2020). Autorisation du dépôt d'un Plan sommaire d'investissement dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement et approbation de la stratégie de présentation de la Ville auprès de la SCHL (1208320004).

DESCRIPTION

Aux termes de la Convention, l'organisme s'engage à consentir une hypothèque immobilière de premier rang grevant l'immeuble acquis avec la subvention ICRL afin de garantir l'exécution des obligations de l'organisme et des droits de la Ville découlant de la Convention.
Rappelons que le montant de la subvention ICRL, est basé sur l'estimation des coûts de réalisation des projets incluant entre autres, le prix d'acquisition des immeubles ainsi que les travaux de réalisation.

Cependant, dans le contexte actuel d'augmentation des coûts de travaux de construction, dû entre autres au contexte de la pandémie, plusieurs organismes anticipent déjà un dépassement de coûts.

Étant donné que l'ICRL présente une enveloppe budgétaire fermée, les organismes doivent assumer les dépassements de coûts par leurs propres moyens. Dans l'éventualité où l'Organisme doit avoir recours à d'autres sources de financement afin d'assumer tout dépassement des Coûts de réalisation requis pour la réalisation de leur projet, la Ville pourrait devoir céder son rang hypothécaire à une institution financière, sous réserve de toutes conditions qu'elle jugera nécessaires et appropriés, pour permettre à l'organisme d'obtenir leur financement.

Le règlement adopté en janvier dernier, devra donc être modifié afin d'autoriser le comité exécutif à permettre à la Ville de céder son rang hypothécaire, si nécessaire, pour l'obtention d'un financement par un organisme pour la réalisation d'un projet de l'ICRL.

JUSTIFICATION

Les paramètres de l'ICRL ont été rendus publics le 27 octobre 2020 et les organismes devaient déposer des dossiers dans un délai très court. Malgré la prévision d'un budget pour les imprévus à même l'estimation des coûts, l'augmentation des prix de travaux de construction liés à la pandémie et les aléas de conception et de développement de projets conduisent à des dépassements de coûts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets développés dans le cadre de ICRL permettent à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clés du développement durable, dont la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, l'augmentation d'une offre résidentielle abordable, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif de certains pouvoirs en lien avec le présent dossier, tels que la cession de rang et le consentement d'une mainlevée de tout droit réel, permet une plus grande flexibilité dans la gestion et l'exécution des engagements pris par la Ville en conformité avec les exigences de l'ICRL.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette initiative de la SCHL a été conçue notamment en réponse à la crise sanitaire de manière à répondre aux besoins croissants et pressants en matière de logements abordables. L'imposition de nouvelles mesures sanitaires des gouvernements québécois et canadiens pourrait avoir un impact sur les délais de livraison et les coûts du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Ville produira les attestations trimestrielles exigées par la SCHL afin de rendre compte de l'état d'avancement de la réalisation des projets ICRL.

Une fois la réalisation des projets complétée, la Ville produira une attestation annuelle exigée par la SCHL par projet pour les 20 prochaines années afin de rendre compte que chaque projet ICRL répond aux exigences de l'ICRL.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Jean-François MORIN
c/d soutien projets gestion programmes habitation

Tél : 514 242-4923
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ALAIN
Chef de division
Tél : 514 872-3488
Approuvé le : 2021-04-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214861001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative de création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

Il importe de rappeler que conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), toute décision relative à la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif doit comporter à la fois la majorité des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règl. délégation conseil d'agglo. au comité exécutif_ICRL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL) (RCG 21-003)

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) est remplacé par le suivant :

« **1.** Dans le cadre de la convention relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les pouvoirs suivants :

1° le pouvoir de conclure les conventions d'aide financière avec chaque organisme porteur d'un projet ICRL;

2° le pouvoir de consentir une mainlevée de tout droit réel créé en faveur de la Ville à titre de garantie ou l'extinction de tel droit réel;

3° le pouvoir de céder priorité de rang et d'approuver toute aliénation d'immeuble. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX.

GDD : 1214861001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.08

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1219131002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (volet agglomération).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-25 16:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219131002**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution
Axe historique, la rue Peel forme un lien continu entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents. La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme ; les travaux ont déjà été entrepris sur certains segments.

Ce projet donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des rares axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPUs de façon complémentaire.

Le projet de la rue Peel : projet en plusieurs lots

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, le projet est divisé en plusieurs lots, décrits ci-après :
Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres – travaux en cours, fin prévue pour 2021 ;
Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment

de 680 mètres – travaux en cours, fin prévue pour 2021 ;
Lot C1 – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, représentant un segment de 240 mètres – début des travaux prévu en 2022. Pour ce tronçon, les infrastructures souterraines approchent la fin de leur vie utile et doivent être mise à niveau rapidement ;
Lot C2 – entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve, représentant un segment de 170 mètres - calendrier des travaux en élaboration ;
Lot C3 – entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke, représentant un segment de 180 mètres – calendrier des travaux en élaboration ;
Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres – complété ;
Lot E – sur toute la longueur de la rue Peel, mise en valeur des découvertes archéologiques selon les principes de la stratégie de Réconciliation avec les Premières Nations – installation partielle prévue dès 2021 ;
Lot H – rue De La Gauchetière entre les rues Peel et de la Cathédrale, représentant un segment de 80 mètres – calendrier des travaux en élaboration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1221 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CM20 1219 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l’adoption d’un règlement d'emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d’aménagement du domaine public liés à la construction de la piste cyclable entre les boulevards René-Lévesque et de Maisonneuve, ainsi que les travaux connexes s’y rapportant, relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Cet emprunt comprend les frais et honoraires des plans et devis, de la surveillance des travaux et des autres dépenses incidentes et imprévues s’y rapportant.
Les travaux prévus pour les lots C1 et C2 consistent en :

- le remplacement des conduites d’eau et des entrées de services ;
- le remplacement des conduites d’égout ;
- l’aménagement du domaine public, incluant la reconstruction des trottoirs, l’agrandissement des fosses de plantation des arbres, la mise aux normes de l’éclairage et de la signalisation et l’aménagement d’une piste cyclable du Réseau Express Vélo (REV), dont le tracé exact et la configuration restent à peaufiner.

Les travaux de mise à niveau des RTU (dont ceux de la Commission des services électriques de Montréal, d’Énergir et de Bell) seront également intégrés aux travaux de la Ville.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d’emprunt permettra au Service de l'urbanisme et de la mobilité d’obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation de la portion des services professionnels, des travaux d'aménagement et d'infrastructures souterraines nécessaires pour permettre la construction de la piste cyclable prévue au projet.
Soulignons que cette dernière traversera le centre-ville en direction nord-sud et reliera les pistes cyclables du canal Lachine et du boulevard de Maisonneuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement, dont fait l'objet le présent dossier, servira à financer des dépenses d'agglomération de 2 400 000 $ qui consistent en des travaux d'exécution des lots C1 et C2, incluant les services professionnels liés à la production des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux dans le cadre de l'adoption du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 pour le projet 75101 - Réaménagement de la rue Peel.
Réaménagement de la rue Peel – Estimation du budget (en milliers de $)

Compétence	2021	2022	2023	Total
Agglo	**160**	**1 120**	**1 120**	**2 400**
Corpo	1 840	12 880	12 880	27 600
Total	2 000	14 000	14 000	30 000

Ces travaux et honoraires professionnels financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé s'accorde avec la vision énoncée par le Plan Climat Montréal 2020-2030, notamment par une action figurant au Chantier B – Mobilité, urbanisme et aménagement :
Action 11 – Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage.

Le projet prévoit accroître la part des déplacements effectués à vélo, un mode dont l'impact environnemental est bien moindre que celui de l'automobile, par l'aménagement d'une piste cyclable sécuritaire pour tous les niveaux d'habileté.

Le projet permettra également d'améliorer les conditions pour les piétons, favorisant l'utilisation de modes de transport actifs et l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt ou en cas de retard important, l'octroi et l'exécution des contrats de services professionnels pour la conception de l'aménagement du lot C1, prévus pour 2021, ne pourront pas avoir lieu. Ceci aurait pour conséquence de retarder le début de certains travaux en 2022, allongeant potentiellement la durée totale des travaux. Rappelons par ailleurs que, pour ce lot C1, les infrastructures souterraines doivent être mises à niveau rapidement étant donné leur âge et leur état.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 20 mai 2021
Adoption du règlement d'emprunt par le Conseil d’agglomération - deuxième lecture : 17 juin 2021

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : printemps-été 2021

Prise d'effet : à la date de publication du règlement

Octroi du contrat de services professionnels pour la conception du lot C1: été 2021

Conception du lot C1 : été 2021 à hiver 2022.

Début des travaux du lot C1 : printemps 2022.

Conception du lot C2 : 2021-2022.

Rappelons que le tracé exact et la configuration de la piste cyclable restent à peaufiner pour les lots C1 et C2.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane BILODEAU
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-24

Jean HAMAOUI
Chef de division par intérim

Tél : (514) 872-6095
Télécop. :

Tél : 514-868-0035
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1219131002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1219131002 - Projet rue Peel agglo.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 400 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PEEL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 19 décembre 2019 (CG19 0617);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 2 400 000 $ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires professionnels, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

GDD1219131002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219131002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement et grands projets
Objet :	Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 75101- GDD 1219131002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Étienne GUIMOND
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7363
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.09

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

Il est recommandé :
D'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08 -035) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:30

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement RCG 08-035 entré en vigueur le 6 octobre 2008 prévoit certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.
Actuellement, la clarté des textes du règlement en vigueur n'a pas l'effet attendu auprès des propriétaires. Une certaine confusion s'installe lors qu'il faut identifier le responsable du système d'alarme incendie dans les bâtiments comportant des condominiums et des adresses multiples (plusieurs syndicats de copropriété dans un même bâtiment).

Le délai de remboursement pour répondre aux demandes de subvention liées à l'amélioration du système d'alarme incendie est de 90 jours. À cet effet nous considérons ce temps insuffisant pour que les propriétaires puissent franchir toutes les étapes demandées.

Depuis l'instauration du règlement, aucune indexation des amendes n'a été effectuée. Une évaluation des coûts de déplacement des pompes et échelles a été faite en 2015 et 2020 et nous pouvons constater qu'ils sont nettement à la hausse. De plus, la situation actuelle ne reflète pas les coûts réels de déplacement des unités opérationnelles du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). C'est la raison pour laquelle nous demandons l'adoption du règlement nous permettant de modifier les tarifs actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le règlement proposé est modificateur au *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)* existant.
Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

1. Clarifier les textes afin de pouvoir bien identifier le responsable du système d'alarme incendie, plus spécifiquement pour les bâtiments comportant des condominiums et des adresses multiples (ex : plusieurs syndicats de copropriété dans un même bâtiment);
2. Augmenter le délai de remboursement, en lien avec des travaux, de 90 à 180 jours;
3. Pouvoir indexer les montants des amendes.

JUSTIFICATION

Nous proposons, par ailleurs procéder aux modifications du règlement tel que ci-après exposé:

1. Depuis les dernières années la répartition des copropriétés dans un même bâtiment évolue énormément et nous force à réviser nos textes dans le but de mieux répondre à cette nouvelle réalité. De plus, il est primordial de bien identifier le propriétaire responsable du système d'alarme incendie, afin de pouvoir exercer notre travail rapidement.
2. Augmenter le délai de remboursement de 90 à 180 jours. Ce nouveau délai de 180 jours permettra aux propriétaires d'avoir le temps nécessaire pour poursuivre les différentes étapes comme recevoir des soumissions, faire exécuter les travaux, recevoir un certificat de conformité et déposer sa requête de remboursement à la Ville. En effet, nous avons constaté que les propriétaires n'avaient pas assez de 90 jours pour franchir toutes ces étapes.
3. Depuis la mise en place du Règlement sur les alarmes incendies non fondées, il n'y a eu aucune indexation sur les amendes. Or, depuis les dernières évaluations faites en 2015 et 2020, les coûts de déplacement pour une pompe sont passés respectivement de 500 $ à 700 $ et de 600 $ à 825 $ pour un échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Actuellement, une moyenne de 60 000 $ sur un poste budgétaire annuel de 200 000 $ est remboursée aux citoyens, à la suite de l'exécution des travaux d'amélioration réalisés sur leur système d'alarme incendie. Nous ne prévoyons pas dépasser ce montant si l'augmentation de 180 jours est allouée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun enjeu majeur au niveau de la refonte des textes pour les syndicats de copropriété, ni pour l'augmentation du délai de remboursement de 90 à 180 jours.
Par contre, il est à noter qu'une particularité s'applique lorsque le conseil d'agglomération délègue des pouvoirs au comité exécutif. En effet, cette disposition du règlement doit être adoptée à la double majorité au sein du conseil d'agglomération, c'est-à-dire à la majorité des élus qui représentent les villes reconstituées et à la majorité des élus de la ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié ainsi qu'un plan de communication auprès des syndicats de copropriété. Une modification suivra sur le site Internet du SIM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'agglomération qui aura lieu le 20 mai 2021 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

- Séance du conseil d'agglomération qui aura lieu 17 juin 2021 - Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marcel DESCHAMPS
C/D prev.incendie

Tél : 514 872-2440
Télécop. : 514 868-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Philippe GAUTHIER
Assistant-directeur 107

Tél : 514 872-9398
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Directeur adjoint p. i.
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-22

RCG 08-035

Article #1	
Article actuel	**Article révisé**
«responsable d'un système d'alarme incendie » : le propriétaire de l'immeuble, ou de la fraction d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel est lié le système d'alarme incendie et, dans le cas où l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à aucune unité en particulier, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble détenu en copropriété divise.	« responsable d'un système d'alarme-incendie » : le propriétaire de l'immeuble ou de la fraction d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel est lié le système d'alarme-incendie est le responsable d'un système d'alarme-incendie, sauf dans les cas suivants : 1° lorsque l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à une fraction en particulier d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel cas le responsable est le syndicat des copropriétaires de cet immeuble; 2° lorsque plusieurs immeubles sont liés à un même système d'alarme-incendie et que l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à un de ces immeubles ou à une de ses fractions en particulier, auquel cas le responsable est le syndicat de la copropriété responsable de la gestion et de l'entretien de ce système d'alarme-incendie que se partagent ces immeubles.

RCG 08-035

Article #5, 2e alinéa	
Article actuel	**Article révisé**
Le propriétaire dispose d'un délai de 90 jours à partir de la date d' émission de la dernière facture reçue pour déposer une demande de remboursement.	Le propriétaire dispose d'un délai de 180 jours à partir de la date d' émission de la dernière facture reçue pour déposer une demande de remboursement.
Ajout après article 5	
N/A	« 5.1. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les montants des frais prévus à l'annexe A au présent règlement, lié au déplacement du Service de sécurité incendie de Montréal en conséquence d'une alarme non fondée. ».

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

Projet règlement_21 avril 2021_.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6396
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 21-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PRÉVOYANT CERTAINES MESURES RELATIVES AUX ALARMES-INCENDIES NON FONDÉES EN VUE D'AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (RCG 08-035)

Vu les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 8° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 2021, le conseil d'agglomération de Montréal décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) est modifié par le remplacement de la définition des mots « responsable d'un système d'alarme-incendie » par la suivante :

> « responsable d'un système d'alarme-incendie » : le propriétaire de l'immeuble ou de la fraction d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel est lié le système d'alarme-incendie est le responsable d'un système d'alarme-incendie, sauf dans les cas suivants :
>
> 1° lorsque l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à une fraction en particulier d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel cas le responsable est le syndicat des copropriétaires de cet immeuble ;
> 2° lorsque plusieurs immeubles sont liés à un même système d'alarme-incendie et que l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal

ne peut être associée à un de ces immeubles ou à une fraction en particulier d'un de ces immeubles, auquel cas le responsable est le syndicat de la copropriété responsable de la gestion et de l'entretien de ce système d'alarme-incendie que se partagent ces immeubles; ».

2. Le deuxième alinéa de l'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du chiffre « 90 » par le chiffre « 180 ».

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 5, de l'article suivant :

« **5.1.** Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier tout montant des frais prévu à l'annexe A lié au déplacement du Service de sécurité incendie de Montréal en conséquence d'une alarme non fondée. ».

_____

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2021.

GDD : 1214863002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 872-9782
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.10

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement établissant le programme d'Aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville;
- de réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218927008**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Qu é b ec.* L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble.
Depuis mars 2020, la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs ainsi que les mesures de confinement prolongées ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Montréal.

Le 12 novembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide de 50 M$ sur deux ans pour la relance des centres-villes.
En décembre 2020, la Ville de Montréal a également annoncé une somme de 10 M$ pour la relance du centre-ville.

Le 25 mars 2021, le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a conclu avec la Ville de Montréal une convention de subvention pour un montant maximal de 15 000 000 $ pour l'exercice financier 2020-2021, pour la relance de son centre-ville.

Le présent dossier vise à faire adopter un règlement qui mettrait en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre à 2 (deux) organismes du réseau PME MTL d'exercer leur mission en soutenant des projets de restaurants et bars du centre-ville au moyen d'une contribution financière, et ce, en vue de les aider à tirer profit de la saison estivale ainsi qu'à se maintenir en activité dans le respect des restrictions sanitaires. Les 2 (deux) organismes concernés sont PME MTL Centre-Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest.

Rappelons que la Ville a constitué le réseau PME MTL en 2015. Celui-ci est composé des six (6) pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal. Du démarrage à la croissance, les organismes PME MTL conseillent et accompagnent les entrepreneurs dans toutes les phases de développement de leur entreprise. PME MTL gère également le Fonds jeunes entreprises, le Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que le Fonds d'investissement PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 21 0152 - 25 mars 2021 "Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023 / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 15 M$"

DESCRIPTION

Le règlement vise à mettre en place un programme d'aide financière permettant aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des entreprises au moyen d'interventions effectuées sur ce territoire ayant pour but de favoriser l'achalandage de la clientèle vers le centre-ville. Ce programme prend fin le 31 décembre 2021.
Le montant d'aide financière à verser à un organisme est établi selon les règles et la formule suivantes :

A% x 4 000 000 $ = X $

A% représente le nombre de restaurants et de bars (code SCIAN 722) présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de restaurants et de bars présents au centre-ville. Ces deux nombres sont établis à partir du « Registre des Entreprises » de 2019 de Statistique Canada.

X $ = représente le montant de subvention à être versé à l'organisme.

La contribution vise à aider les entreprises des secteurs des services de la restauration et de débits de boissons du centre-ville à réaliser un projet dont l'objectif est d'augmenter l'achalandage de la clientèle tout en leur permettant de renforcer leur modèle d'affaires contribuant ainsi à la relance du centre-ville notamment :

1. l'adaptation du lieu d'affaires ou des lieux d'affaires par des aménagements intérieurs ou extérieurs rendus nécessaires compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19;
2. la promotion événementielle;
3. la communication de l'offre commerciale;
4. le marketing numérique de l'offre commerciale;

5. leur permettre de mutualiser leurs efforts d'aménagement et d'attraction de la clientèle.

Le projet ne peut pas avoir débuté avant le 1er avril 2021 et doit être réalisé dans un délai maximal de 6 mois suite à la date d'octroi de la contribution financière.

Le montant de la contribution financière est égale au moindre des montants suivants :

1. Lorsque le demandeur est un établissement qui offre des services de restauration ou des services de débit de boissons :
a. 90 % du coût du projet;
b. 25 000 $.

2. Lorsque le demandeur est le représentant désigné d'un groupe de bars ou de restaurants :
a. 90 % du coût du projet;
b. 50 000 $.

Dans le but de pouvoir agir plus rapidement si la situation du centre-ville nécessite davantage d'aides auprès des restaurants et bars du centre-ville, le comité exécutif de la Ville peut, par ordonnance :

1. modifier le montant total de l'aide financière lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;
2. permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière notamment en fixant des dates pour la présentation de ces demandes et des délais pour leur analyse par le directeur, sans toutefois modifier les conditions d'admissibilité prévues pour l'obtention de l'aide;
3. prévoir une date de fin du programme postérieure au 31 décembre 2021 à la suite de l'augmentation du montant total de l'aide..

Cette disposition doit recevoir l'approbation de la majorité des membres du conseil municipal et de la majorité des membres du conseil d'agglomération.

Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- la date de sa publication;
- la date de l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du plan d'action soumis par la Ville de Montréal en vertu de l'article 8 de l'Entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

JUSTIFICATION

Ce programme permettra de contribuer à la relance du centre-ville en accordant des subventions aux restaurants et bars du centre-ville afin d'augmenter l'achalandage de la clientèle tout en leur permettant de renforcer leur modèle d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à la réalisation du programme en 2021 sont de 4 000 000 $. La somme est prévue au budget 2021 du Service du développement économique (entente de

15 M$). Cette somme est exclusivement dédiée aux mesures et projets du centre-ville de Montréal.
Il s'agit d'une dépense de la compétence de l'agglomération. Les fonds seront gérés par 2 (deux) organismes du réseau PME MTL:

- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Grand Sud-Ouest.

Ces organismes de développement local et régional oeuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le financement de ce programme n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable. De plus, les efforts d'aménagements faits par les entreprises peuvent avoir recours à des intrants durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'adoption de ce nouveau programme d'aide aux restaurants et bars du centre-ville financé par l'entente avec le MEI relative à la mise en oeuvre de projets et de mesures pour le centre-cille de Montréal, favorisera la reprise de la vitalité économique du centre-ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 a eu de lourdes conséquences sur le centre-ville de la métropole. En effet, les travailleurs ont majoritairement adopté le télétravail, les étudiants suivent leur formation à distance, les touristes sont quasi absents et les activités culturelles sont suspendues. Tout cela implique que la fréquentation du centre-ville est largement réduite depuis mars 2020. Cette diminution de l’achalandage engendre des conséquences directes sur certains pans de l’économie tels que le commerce de détail, les immeubles commerciaux, l’habitation, l’hébergement, les transports, la restauration, les arts et spectacles ainsi que les loisirs.

Ce programme permettra aux restaurants et bars du centre-ville de réaliser un projet dont l’objectif est d’augmenter l’achalandage de la clientèle contribuant ainsi à la relance du centre-ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : Avis de motion et dépôt du règlement;
Juin 2021 : Adoption du règlement;
Juin 2021 : Répartition des aides financières au 2 (deux) organismes PME MTL.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BOCHET
Conseillère en analyse et gestion financière

Tél : 438-869-6249
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML 1218927008 - Règlement progrm aide restos et bars centre-Ville 20210423-4.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE RESTAURANTS ET BARS DU CENTRE-VILLE

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19, 38 et 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A, ainsi que ses renouvellements;

Vu l'entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

À l'assemblée du_____ 2021, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« centre-ville » : le secteur présenté sur la carte figurant à l'annexe A du présent règlement;

« directeur » : le directeur du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;

« établissement » : un restaurant, un bar ou un espace locatif de restauration;

« intervention » : l'octroi par un organisme d'une contribution financière à un établissement selon les conditions prévues au présent règlement;

« organisme » : un organisme visé à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) auquel le conseil d'Agglomération a délégué, en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de cette loi;

« espace locatif de restauration » : le propriétaire d'un immeuble non résidentiel situé au centre-ville et qui offre un ou des espaces en location pour un ou des restaurants ou bars;

« restaurant ou bar » : une entreprise constituée ou non en personne morale dont le siège social le cas échéant est situé au Québec, propriétaire ou occupant d'un d'immeuble au centre-ville, faisant affaires sur ce territoire, dont l'activité principale est comprise dans le sous-secteur 722 - services de restauration et débits de boissons, du « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada et qui comporte ou offre un accès à sa clientèle à des places assises pour la consommation immédiate sur place;

« territoire d'intervention » : la partie d'un territoire décrit à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) qui est située au centre-ville.

SECTION II
APPLICATION

2. Dans le cadre l'entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, le présent règlement met en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des établissements au moyen d'interventions favorisant l'achalandage de la clientèle au centre-ville.

SECTION III
PRINCIPES GÉNÉRAUX

3. Il est octroyé à un organisme dont la demande remplit les conditions prévues au présent règlement une aide financière en argent aux fins d'effectuer des interventions dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B du présent règlement.

4. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 4 000 000 $ pour l'exercice 2021.

SECTION IV
EXCLUSIONS

5. Aucune aide financière n'est octroyée à un organisme :

1° pour une intervention effectuée avant la date à laquelle la demande d'aide financière est déclarée admissible en vertu de l'article 7 ou pour laquelle un organisme a déjà conclu une entente avec un établissement avant cette date;

2° pour une intervention visant à soutenir un établissement qui est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, chapitre C-35) ou en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, chapitre B-3);

3° pour une intervention visant à soutenir un établissement qui est débiteur d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales;

4° pour une intervention pour laquelle un organisme bénéficie déjà d'une subvention ou d'une contribution financière versée conformément à un autre règlement de la Ville de Montréal, notamment en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017), ou dans le cadre d'une entente de délégation;

5° pour les dépenses afférentes aux activités courantes de l'organisme, notamment :

a) les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'organisme;

b) les frais généraux d'administration de l'organisme.

6. Aucune intervention ne peut être faite par un organisme :

1° à l'égard d'un restaurant ou bar qui détient une franchise d'un franchiseur si ce dernier a plus de 10 entreprises opérant sous cette franchise au Québec;

2° à l'égard d'un propriétaire d'espaces locatifs dont le projet n'a pas pour but d'augmenter l'achalandage de la clientèle de l'ensemble des restaurants ou bars qui sont locataires de son immeuble non résidentiel.

SECTION V
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

7. Un organisme peut obtenir une aide financière en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la ville.

La demande doit être présentée au directeur au plus tard 10 jours après la date de prise d'effet du présent règlement.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;

2° une copie des lettres patentes de l'organisme;

3° un certificat d'attestation confirmant l'état de l'immatriculation de l'organisme au registre des entreprises du Québec;

4° un document présentant la projection des aides nécessaires à l'organisme pour soutenir la relance des établissements.

8. Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception d'une demande de subvention conforme à l'article 7, le directeur déclare la demande admissible et en avise l'organisme par courriel en indiquant les montants d'aide financière à être versés à la suite des calculs effectués selon les dispositions de la section VI du présent règlement.

SECTION VI
CALCUL DES MONTANTS D'AIDE FINANCIÈRE

9. Le directeur détermine le montant d'aide financière à être versé à un organisme conformément aux dispositions de l'article 10.

Le montant à être versé ne peut excéder le montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 7.

10. Le montant d'aide financière à verser à un organisme est établi selon la formule suivante :

A% x 4 000 000 $ = X $

A% représente le nombre de restaurants et de bars (code SCIAN 722) présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de restaurants et de bars présents au centre-ville. Ces deux nombres sont établis à partir du « Registre des Entreprises » de 2019 de Statistique Canada.

X $ = représente le montant de subvention à être versé à l'organisme.

SECTION VII
MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

11. À la suite de l'avis prévu à l'article 8, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues aux articles 9 et 10, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 12.

12. Le versement de toute aide financière prévue au présent règlement est suspendu tant que l'organisme est en défaut de payer quelque somme due à la Ville de Montréal au titre des taxes et des tarifs municipaux, des cotisations d'une société de développement commercial ou des droits de mutation immobilière.

Aucun intérêt, ni aucune forme de compensation ne peut être réclamée à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

13. L'organisme doit rembourser à la Ville de Montréal, au plus tard le 15 février 2022 tout montant d'aide financière qui, le 31 décembre 2021 n'a pas fait l'objet d'une autorisation aux fins d'une contribution.

L'organisme doit rembourser à la Ville de Montréal, au plus tard le 31 juillet 2022, tout montant d'aide financière qui a fait l'objet d'une autorisation de contribution mais qui n'a pas été versé en date du 30 juin 2022.

14. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute aide financière versée en vertu du présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par l'organisme.

SECTION VIII
REDDITION DE COMPTE

15. L'organisme doit transmettre, sur demande du directeur, les documents suivants :

1° une copie de tout sommaire exécutif d'un projet pour lequel une intervention a été autorisée;

2° une copie de toute entente relative à une intervention conclue entre l'organisme et le demandeur au sens de l'article 1 de l'annexe B.

16. L'organisme transmet au directeur un rapport relatif à la période se terminant le 31 décembre 2021 au plus tard le 31 janvier 2022 ainsi qu'un rapport relatif à la période se terminant le 30 juin 2022 au plus tard le 31 juillet 2022.

Ces rapports sont accompagnés d'une déclaration par laquelle l'organisme confirme que les interventions effectuées au cours de la période visée par chacune de ces déclarations respectent les dispositions du présent règlement. Ces rapports doivent être produits selon un gabarit généré par le logiciel indiqué par la Ville et doivent inclure les renseignements suivants à l'égard de chacune des interventions :

1° le nom et adresse de tout établissement

2° la nature du projet;

3° le secteur d'activité économique de tout établissement (code SCIAN);

4° le coût total du projet;

5° la date d'autorisation de la contribution;

6° le montant de la contribution autorisé;

7° la date du versement de la contribution;

8° le montant de la contribution déboursé.

17. L'organisme doit déposer à la Ville ses états financiers audités des exercices 2021 et 2022 dans les 90 jours suivant la fin de son exercice financier.

SECTION VIII
ORDONNANCES

18. Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

1° modifier l'article 4 du présent règlement afin d'augmenter le montant total de l'aide financière lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;

2° modifier le présent règlement, à la suite de l'augmentation d'un montant effectué en vertu du paragraphe 1° du présent article, afin de permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière notamment en fixant des dates pour la présentation de ces demandes et des délais pour leur analyse par le directeur, sans toutefois modifier les conditions d'admissibilité prévues pour l'obtention de l'aide;

3° modifier l'article 19 afin de prévoir une date de fin du programme postérieure au 31 décembre 2021 à la suite de l'augmentation d'un montant effectué en vertu du paragraphe 1° du présent article.

SECTION IX
DURÉE DU PROGRAMME

19. Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin le 31 décembre 2021.

SECTION X
PRISE D'EFFET

20. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes :

1° la date de sa publication;

2° la date de l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du plan d'action soumis par la Ville de Montréal en vertu de l'article 8 de l'Entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

ANNEXE A
SECTEUR DU CENTRE-VILLE

ANNEXE B
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES RESTAURANTS ET BARS DU CENTRE-VILLE

GDD 1218927008

ANNEXE A
(article 1)
SECTEUR DU CENTRE-VILLE

1. Un établissement situé d'un côté ou de l'autre d'une rue qui constitue une limite du secteur du centre-ville montrée par un trait hachuré sur le plan ci-joint est réputé être situé au centre-ville.

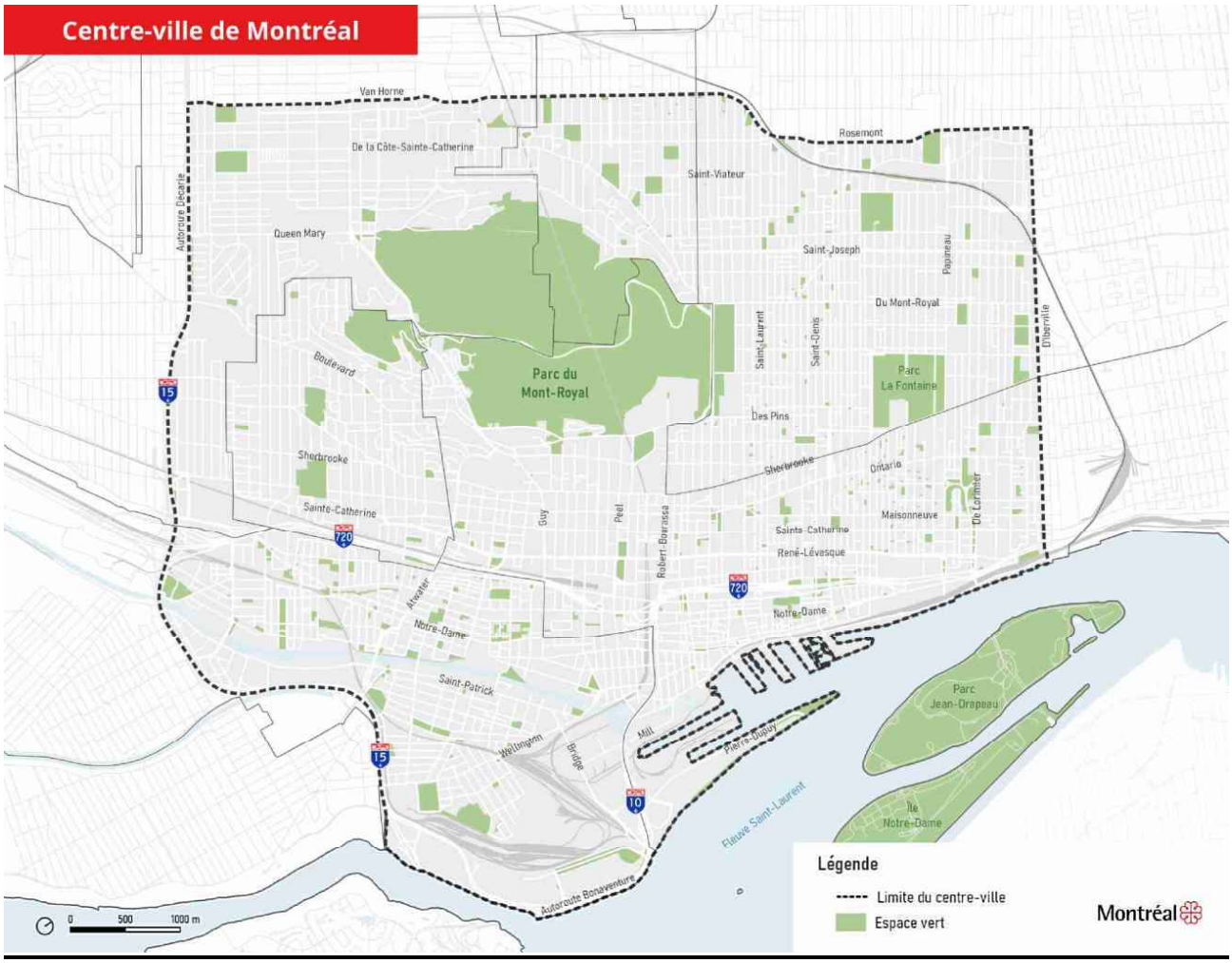

ANNEXE B
(article 3)

CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES RESTAURANTS ET BARS DU CENTRE-VILLE

1. Aux fins de la présente annexe, on entend par :

« demandeur » : un établissement ou le représentant désigné d'un groupe de restaurants ou de bars présentant une demande de contribution financière pour la réalisation d'un projet commun de ce groupe.

2. La contribution vise à aider un demandeur à réaliser un projet dont l'objectif est d'augmenter l'achalandage de la clientèle contribuant ainsi à la relance du centre-ville, notamment :

1° l'adaptation du lieu d'affaires ou des lieux d'affaires par des aménagements intérieurs ou extérieurs rendus nécessaires compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19;

2° la promotion événementielle;

3° la communication de l'offre commerciale;

4° le marketing numérique de l'offre commerciale.

3. Le demandeur a déposé les documents suivants au soutien de sa demande de contribution financière :

1° Si le demandeur est un établissement propriétaire de l'immeuble où le projet est réalisé :

a) un sommaire exécutif du projet;

b) les plans, analyses, devis ou soumissions visant la réalisation du projet;

c) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;

d) s'il est une société par actions, un document démontrant que son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents;

e) une copie d'un document établissant qu'il est le propriétaire de l'immeuble selon l'inscription au registre foncier;

2° Si le demandeur est un établissement locataire de l'immeuble où le projet est réalisé :

a) une copie de son bail dont la durée restante au moment du dépôt de la demande est d'un minimum de 2 ans;

b) les documents décrits aux sous-paragraphes a) à d) du paragraphe 1°;

3° Si le demandeur est le représentant désigné d'un groupe de restaurants ou de bars:

a) les documents démontrant que chaque restaurant ou bar faisant partie du groupe qui est une société par actions a un capital-actions détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents;

b) les documents établissant que chaque restaurant ou bar faisant partie du groupe qui est le propriétaire d'un immeuble où le projet est réalisé en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier;

c) les copies des baux établissant que chaque restaurant ou bar faisant partie du groupe qui est le locataire d'un immeuble où le projet est réalisé a une durée restante, au moment du dépôt de la demande, d'un minimum de 2 ans;

d) les documents décrits aux sous-paragraphes a) à c) du paragraphe 1°.

4. Le projet du demandeur ne peut pas avoir débuté avant le 1er avril 2021 et doit être réalisé dans un délai maximal de 6 mois suite à la date d'octroi de la contribution financière.

5. La contribution financière est versée au demandeur et est calculée comme suit :

1° Lorsque le demandeur est un établissement qui offre des services de restauration ou des services de débit de boissons, la contribution est égale au moindre des montants suivants :

a) 90 % du coût total du projet;

b) 25 000 $;

2° Lorsque le demandeur est le représentant désigné d'un groupe de bars ou de restaurants la contribution est égale au moindre des montants suivants :

a) 90 % du coût total du projet;

b) 50 000 $;

6. L'organisme et le demandeur ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1218927008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.11

2021/05/20 17:00

(2)

Dossier # : 1214990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-05-07 12:20

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214990002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») adopte sa première Politique de gestion contractuelle. L'adoption d'une telle politique est une exigence alors requise par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (LQ, 2010, c. 1) qui a introduit l'article 573.3.1.2 à la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) (ci-après la « LCV »). En effet, cette dernière disposition oblige toutes les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle, au plus tard, le 1er janvier 2011.
Cette première Politique de gestion contractuelle subit plusieurs modifications dans les années suivant son adoption, notamment en 2011, 2012, 2013 et 2016. La dernière version de cette politique, datée du 23 août 2016, est devenue, le 1er janvier 2018, un règlement par le seul effet des articles 278 et 282 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13) (ci-après la « Loi 122 »). Par la suite, ce règlement a été modifié en 2018 et 2020.

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) a été adopté par le conseil d'agglomération le 26 mars 2020.

Le 25 mars 2021, la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7) (ci-après le « PL 67 »), était sanctionnée par le gouvernement du Québec. Ce PL 67 prévoit notamment une disposition obligeant les municipalités à prévoir dans leur règlement de gestion contractuelle, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.

Le présent sommaire décisionnel propose donc l'adoption du Règlement modifiant le

Règlement RCG 18-024 afin de se conformer à cette obligation légale introduite par le PL 67.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0310 du 23 mars 2020 (1204184001) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).
CG20 0158 du 26 mars 2020 (1204184002) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

CM18 0859 du 18 juin 2018 (1184990001) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 23 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CG18 0387 du 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013;
Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecture et de design.

CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La modification proposée au Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) consiste en l'ajout d'un chapitre concernant les mesures pour

favoriser les biens et les services québécois et les établissements du Québec pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publiques, en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19).
Le présent dossier vise également à corriger la formulation d'une disposition (art. 24) qui présentait une coquille grammaticale.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement RCG 18-024 est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le PL 67 a été sanctionné le 25 mars dernier.
L'article 124 de ce PL 67 prévoit que « Pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, toute communauté métropolitaine et toute société de transport en commun doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ».

L'adoption du présent Règlement, modifiant le Règlement RCG 18-024, est donc nécessaire afin de se conformer à cette disposition de la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat local permet de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a donc une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques. Il permet aussi la création d'emplois et le maintien de la main-d'œuvre, en plus de soutenir les commerces, les entreprises et les producteurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera diffusée afin d'informer les différentes unités de la Ville des modifications effectuées au Règlement sur la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Avis de motion au conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Adoption du Règlement par le conseil municipal : 14 juin 2021
Adoption du Règlement par le conseil d'agglomération : 17 juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-06

Pierre GATINEAU
Chef de division Gouvernance et normalisation

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
Directrice Architecture développement d'affaires
Tél : 514 868-3422
Approuvé le : 2021-05-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - Approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2021-05-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement RCG 18-024 RGC CAG.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RCG 18-024)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 124 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 24 du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait » par les mots « à ce dernier ainsi que toute personne pour laquelle il agissait ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 34, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE V.1**
MESURES POUR FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC

34.1. Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la Ville sollicite au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent demeurer en vigueur minimalement jusqu'au 25 juin 2024. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX.

GDD : 1214990002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1213843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-03-29 09:17

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1213843004**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1er janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Ceci représente la mise en application de l'entente signée le 4 mars 2016 entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des seize municipalités liées, le taux est établi à 0,2173 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2020. Ce taux se compare au taux de 0,2086 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0334 - 18 juin 2020 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019) - RCG 20-023
CG19 0628 - 19 décembre 2019 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) - RCG 19-031
CG19 0196 - 18 avril 2019 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 19-015
CG18 0032 - 25 janvier 2018 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 18-003
CG18 0257 - 26 avril 2018 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) - RCG 18-014
CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) - RCG 17-019
CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) - RCG 16-042
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) - RCG 15-061
CG14 0226 - 1er mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

DESCRIPTION

Le *Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)* prévoit qu'au terme de l'exercice financier de 2020, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2020. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2020 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,2173 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-25

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2021-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2021-03-26

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES
EXERCICE 2020 - CALCUL DU COÛT RÉEL

(en milliers de dollars)

	Réel 2020	Réel 2019
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 867,2	54 485,4
2. Réseau de distribution de l'eau potable	27 746,6	24 475,5
	80 613,8	78 960,9
Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%	14,55%
	11 729,3	11 488,8
Coût direct de fourniture en eau potable	**92 343,1**	**90 449,7**
Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2020	**424 941 110**	**433 623 163**
Tarif réel 2020 pour les villes liées	**0,2173 $/m3**	**0,2086 $/m3**

Données : Vision 2 en date du 27 janvier 2021 (DÉC-20)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1213843004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1213843004- Taux définitif de l'eau 2020.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2020)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) (RCG 19-031);

À l'assemblée du _____ , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2020 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

CHAPITRE II
LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,2173 $/m^3 pour l'exercice financier de 2020.

CHAPITRE III
ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2020.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1212675025

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-29 08:57

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1212675025**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 1er juin 2020, mais le conseil d'agglomération a adopté, le 28 mai 2020, une modification à ce Règlement (RCG 20-014-1) afin de prolonger la délégation jusqu'au 2 juillet 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-2) afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 août 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-3) afin de prolonger la délégation jusqu'au 24 septembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-4) afin de prolonger la délégation jusqu'au 22 octobre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-5) afin de prolonger la délégation jusqu'au 19 novembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-6) afin de prolonger la délégation jusqu'au 17 décembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-7) afin de prolonger la délégation jusqu'au 28 janvier 2021 et une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-8) afin de prolonger la délégation jusqu'au 25 février 2021. Jusqu'à présent, le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril 2020(CE20 0499), le 16 avril 2020 (CE20 0562), le 21 avril 2020 (CE20 0568), le 26

avril (CE20 0573), le 1er mai (CE20 0601), le 6 mai 2020 (CE20 0614), le 11 mai (CE20 0625), le 16 mai 2020 (CE20 0684) et le 21 mai (CE20 0760), le 25 mai (CE20 0768), le 30 mai (CE20 0771) et le 4 juin 2020 (CE20 0839), le 9 juin (CE20 0841), le 14 juin (CE20 0966), le 18 juin (CE20 0993), le 23 juin (CE20 0995) et le 26 juin (CE20 1003), le 30 juin (CE20 1008), le 5 juillet 2020 (CE20 1010), le 10 juillet 2020 (CE20 1073), le 15 juillet 2020 (CE20 1077), le 20 juillet (CE20 1081), le 25 juillet (CE20 1083), le 30 juillet (CE20), le 3 août (CE20 1091), le 7 août (CE20 1128), le 12 août (CE20 1214), le 17 août 2020 (CE20 1231), le 22 août 2020 (CE20 1315), le 26 août 2020 (CE20 1317), le 31 août 2020 (CE20 1324), le 4 septembre 2020 (CE20 1337), le 9 septembre 2020 (CE20 1381), le 14 septembre 2020 (CE20 1389), le 19 septembre 2020 (CE20 1444), le 24 septembre 2020 (CE20 1447), le 29 septembre 2020 (CE20 1449), le 4 octobre 2020 (CE20 1480), le 9 octobre 2020 (CE20 1544), le 14 octobre 2020 (CE20 1593), le 19 octobre 2020 (CE20 1614), le 24 octobre 2020 (CE20 1616), le 29 octobre 2020 (CE20 1648), le 3 novembre 2020 (CE20 1650), le 8 novembre 2020 (CE20 1744), le 13 novembre 2020 (CE20 1842), le 18 novembre 2020 (CE20 1844), le 23 novembre 2020 (CE20 1847), le 27 novembre 2020 (CE20 1873), le 2 décembre 2020 (CE20 1967), le 7 décembre 2020 (CE20 1985), le 12 décembre 2020 (CE20 2050) et le 16 décembre 2020 (CE20 2052), le 21 décembre 2020 (CE20 2054), le 26 décembre 2020 (CE20 2089), le 31 décembre 2020 (CE20 2092), le 5 janvier 2021 (CE21 0002), le 10 janvier 2021 (CE21 0013), le 15 janvier 2021 (CE21 0072), le 20 janvier 2021 (CE21 0120), le 25 janvier 2021 (CE21 0135), le 29 janvier 2021 (CE21 0137) et 3 février (CE21 0156), le 8 février 2021 (CE21 0160), le 12 février 2021 (CE21 0207), le 17 février 2021 (CE21 0243), le 22 février 2021 (CE21 0264), le 26 février 2021 (CE21 0285), le 3 mars 2021 (CE21 0288), le 8 mars 2021 (CE21 0290), le 12 mars 2021 (CE21 0377), le 17 mars 2021 (CE21 0413), le 22 mars 2021 (CE21 0439), le 26 mars 2021 (CE21 0445), le 31 mars 2021 (CE21 0469), le 5 avril 2021 (CE21 0477), le 9 avril 2021 (CE21 0552), le 14 avril 2021 (CE21 0605), le 19 avril 2021 (CE21 0624), le 23 avril 2021 (CE21 0627), le 28 avril 2021 (CE21 0661) et le 3 mai 2021 (CE21 0669).

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 126 087 cas de personnes infectées à la Covid-19 et 4 681 décès ce qui représente environ 36 % des cas et 43 % des décès liés à la Covid-19 dans la province. Les chiffres démontrent clairement que le défi de la métropole est unique au sein de la province, soit un qui est en partie explicable par un territoire densément peuplé et une concentration de personnes vulnérables.

Parmi les populations vulnérables, Montréal compte une forte concentration de personnes en situation d'itinérance (PSI). La capacité des services habituels dédiés ayant été réduite pour cette population, la situation continue d'exiger la mise en œuvre et le maintien de mesures d'atténuation pour réduire la propagation du coronavirus. De plus, on estime que la pandémie aurait engendré une hausse du nombre de PSI sur le territoire Montréalais et que, malgré avoir réussi à maintenir ouverts le même nombre de lits qu'avant la COVID-19, Montréal a dû soutenir les efforts du milieu communautaire et du réseau de la santé pour ouvrir des lits et services supplémentaires, surtout depuis les saisons froides arrivées. Spécifiquement, l'agglomération continue de soutenir en partie trois sites d'hébergement d'urgence pouvant accueillir environ 500 personnes la nuit ainsi qu'un centre de jour pouvant accueillir 350 personnes.

Par ailleurs, l'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour Montréal en raison de la densité de son territoire bâti et de sa population ainsi que l'importance de ses activités économiques qui s'y déroulent. Malgré ces défis, l'agglomération – par l'entremise des mesures d'atténuation qu'elle a réalisées – a réussi à atténuer la propagation du virus au courant de l'été. Toutefois, la rentrée scolaire ainsi que toutes les activités connexes qui ont repris rendent la situation plus en plus difficile à contrôler. Pour cette raison, il est essentiel que l'agglomération poursuive toutes les mesures d'atténuation en cours qui demeurent pertinentes et qu'elle instaure de nouvelles mesures pour s'adapter aux conditions changeantes de la pandémie.

Selon la Santé publique, le Québec se trouve dans la troisième vague de la pandémie. La propagation des variants est au cœur de cette troisième vague. Ce qui demeure inconnu est plutôt l'ampleur ultime de cette vague ainsi que ses caractéristiques. Pour sa part, Montréal réussit par ses actions à stabiliser les impacts de la pandémie, mais n'est pas encore sur une tendance décroissante claire.

Le gouvernement du Québec avait établi le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle. À l'aide d'un code par couleur, ce système précise pour chacune des régions sociosanitaires du Québec, les mesures additionnelles à déployer, au besoin, pour assurer la sécurité de tous. En effet, chaque mode d'alerte supérieur exige de nouvelles mesures d'atténuation.

Montréal est actuellement en zone rouge (alerte maximale) depuis le jeudi 1er octobre 2020 et des règles sanitaires particulières applicables aux zones rouges ont été adoptées par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation du virus.

Afin de freiner la progression de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a adopté une série de nouvelles mesures sanitaires depuis le 9 janvier 2021. Entre autres, un couvre-feu est maintenant en vigueur pour la population montréalaise (initialement entre 20 h et 5 h, et maintenant entre 21 h 30 et 5 h), ce qui demande son application par le SPVM, exige certaines dérogations réglementaires sur l'espace public et nécessite que l'agglomération adapte son offre de service en conséquence.

Vu ce qui précède, il demeure essentiel que l'agglomération poursuivre ses efforts et ses interventions humaines, matérielles et logistiques notamment dans les espaces publics, dans le transport collectif, à proximité des écoles et sur les lieux de travail afin d'assurer la protection de la population et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire.

Ainsi, dans le contexte actuel explicité ci-dessus et compte tenu des effets toujours inconnus sur la propagation du virus et sa transmission communautaire, il est à prévoir qu'il sera requis de prolonger l'état d'urgence au-delà du 20 mai 2021. En ce contexte de pandémie, il demeure non souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger cette délégation jusqu'au 17 juin 2021 inclusivement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0228 - 22 avril 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) »
CG21 0169 - 25 mars 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) »
CG21 0097 - 25 février 2021 - Adopter du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil

d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)
CG21 0052 - le 28 janvier 2021 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0712 - le 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0620 - le 19 novembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0424 - le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0170 - le 2 avril 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile.

DESCRIPTION

En ce contexte de pandémie, il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 17 juin 2021 plutôt que le 20 mai 2021 tel que le prévoit actuellement le Règlement.
Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). Toute décision en ce sens du conseil d'agglomération doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui

représentent les municipalités constituées.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-28

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1212675025

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

PROJET Règl. modifiant le RCG 20-014_jusqu'au 17 juin 2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-30

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RENOUVELER L'ÉTAT D'URGENCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Vu les articles 42, 43 et 49 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 2021, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) est modifié par le remplacement de la date du « 20 mai » par la date du « 17 juin ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XX.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.01

2021/05/20
17:00

(1)

Dossier # : 1217945003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

Il est recommandé
d'approuver le règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2021-04-22 10:20

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1217945003**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste 85203

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800 poste 85203
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain - Ext JOLY
Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Tél : 514 280-5200
Approuvé le : 2021-04-22

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	**Date :**	7 avril 2021
Numéro	R-200	**Montant :**	RE : 120 900 925 $

CONTENU

CONTEXTE

Le vieillissement des infrastructures de surface de la STM provoque un nombre croissant d'interventions d'entretien dont les impacts se reflètent directement sur l'exploitation. Une partie de ces interventions doit ainsi se faire en mode non planifié (réparation, sécurisation), ce qui engendre des difficultés d'organisation pour l'exploitation ainsi qu'un manque d'efficacité dans la réalisation des projets. Ultimement, ce déficit en maintien d'actif peut compromettre l'expérience client.

Dans cette optique, le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) a été autorisé en mars 2016 afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'était pas couvert par les autres programmes existants. Une vision étalée sur 16 années et comportant 3 phases a été proposée lors de son autorisation. Le **Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) – phase 2** correspond à la 2e phase.

DÉCISION ANTÉRIEURE

Le projet a été présenté :

- **18 février 2021** : Comité GPP – porte 2 → Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **11 mars 2021** : Comité de suivi des actifs (CSA) → Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le programme d'une durée de 4 ans se déroulera de 2021 à 2024. Le coût complet de cette phase 2 du programme est évalué à 121,3 M$. Le budget tient compte des mesures transitoires requises pour minimiser les impacts sur les opérations et le maintien de l'offre de service actuelle.

Les principaux livrables concernent notamment les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres), les portes de garage et coupe-feu, les systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC), l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements de production liés à l'infrastructure, les dalles/pavages intérieurs et extérieurs, la mise aux normes de locaux techniques (chambres à batterie, chambres des huiles et autres), les équipements pétroliers et d'huiles usées, les dispositifs anti-refoulement (DAR), les équipements de levage et de sécurité.

JUSTIFICATION

Le projet vise à :

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leurs durées de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien d'actif;
- Assurer la pérennité des infrastructures, la conformité aux lois et normes en vigueur;
- Améliorer l'image de la STM.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	**Date :**	7 avril 2021
Numéro	R-200	**Montant :**	RE : 120 900 925 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 121 300 925 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 120 900 925 $ et d'un montant de 400 000 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	118 525 794 $
Frais financiers	2 375 131 $
Total RE	**120 900 925 $**
Budget spécial d'exploitation	400 000 $
Coût complet du projet	**121 300 925 $**

Admissibilité des projets à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Nous évaluons qu'environ 96 % des dépenses du règlement d'emprunt seront admissibles. Cette admissibilité devra être confirmée par le MTQ.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 6 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 6 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	7 avril 2021
Autorisation du RE par le MAMH	Août 2021
Activités de préparation à la mise en œuvre (PMEO) et de mise en œuvre (MEO)	Décembre 2020 à décembre 2024
Fermeture / Dépôts des bilans de fermeture	Juin 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 7 avril 2021
Par vidéoconférence

CA-2021-034 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-200 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SURFACE (PRI SURFACE) – PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre l'exploitation de son réseau d'autobus et de métro, la Société possède des infrastructures de surface, notamment les centres de transports et le Plateau Youville;

ATTENDU que dans le cadre du programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI), comportant 3 phases, et mis en place en 2016, il doit être donné suite à la première phase actuellement en cours s'échelonnant de 2016 à 2021;

ATTENDU qu'afin d'assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés et assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations ainsi que pour optimiser les investissements, la Société met sur pied le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » (ci-après le : « projet »);

ATTENDU que de façon générale, outre le remplacement ou la réparation des infrastructures en fin de vie utile, le projet permet une optimisation des investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leurs durées de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM et permet de réduire le déficit de maintien d'actif en plus d'assurer la pérennité des infrastructures;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet prévoit, pour une durée de 4 ans, la réfection notamment des toitures et de l'enveloppe de plusieurs bâtiments, des portes de garage et coupe-feu, des systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé, d'éclairage, de distribution électrique et des génératrices, des équipements liés à ceux-ci, des dalles et pavages intérieurs et extérieurs, de la mise aux normes de locaux techniques, des équipements pétroliers et d'huiles usées, des dispositifs anti-refoulement et des équipements de levage et de sécurité;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2021-2030 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2021-2030, afin d'ajouter le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » pour un montant total de 121 300 925 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers;

2° d'adopter le « Règlement R-200 autorisant un emprunt de **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 22 Avril 2021

RÈGLEMENT R-200
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SURFACE (PRI SURFACE) – PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro ;

ATTENDU que dans le cadre l'exploitation de son réseau d'autobus et de métro, la Société possède des infrastructures de surface, notamment les centres de transports et le Plateau Youville ;

ATTENDU que dans le cadre du programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI), comportant 3 phases, et mis en place en 2016, il doit être donné suite à la première phase actuellement en cours s'échelonnant de 2016 à 2021 ;

ATTENDU qu'afin d'assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés et assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations ainsi que pour optimiser les investissements, la Société met sur pied le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » (ci-après le : « projet ») ;

ATTENDU que de façon générale, outre le remplacement ou la réparation des infrastructures en fin de vie utile, le projet permet une optimisation des investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leurs durées de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM et permet de réduire le déficit de maintien d'actif en plus d'assurer la pérennité des infrastructures ;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet prévoit, pour une durée de 4 ans, la réfection notamment des toitures et de l'enveloppe de plusieurs bâtiments, des portes de garage et coupe-feu, des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé, d'éclairage, de distribution électrique et des génératrices, des équipements liés à ceux-ci, des dalles et des pavages intérieurs et extérieurs, de la mise aux normes de locaux techniques, des équipements pétroliers et d'huiles usées, des dispositifs anti-refoulement et des équipements de levage et de sécurité ;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet ;

ATTENDU que le projet « Programme de réfection des infrastructures surface (PRI Surface) – Phase 2 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau de bus » au « Programme des immobilisations 2021-2030 » de la Société ;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme ;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires ;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter ce ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes ;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée ;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt

pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-200 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante ;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2 ;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DOUZE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (12 090 092 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption ;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL

Philippe Schnobb
Signé avec ConsignO Cloud (09/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 22 Avril 2021

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-200

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (120 900 925 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SURFACE (PRI SURFACE) – PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2 Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses. Main-d'œuvre interne Biens et services	 13 593 776 $ 83 549 923 $	 97 143 699 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :		**97 143 699 $**
Taxes nettes de ristournes Contingences de programme / risques Inflation	4 167 052 $ 9 825 487 $ 7 389 556 $	 21 382 095 $
Sous-total avant frais financiers :		**118 525 794 $**
Frais financiers	2 375 131 $	2 375 131 $
Total :		**120 900 925 $**

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2021-2030, pour ajouter dans la section autorisée pour le Réseau de bus le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) » pour un montant total de 121 300 925 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 120 900 925 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 12 090 092 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et Finances	**DE responsable :**
Linda Lebrun Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2021) Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.	
Nom : Linda Lebrun	Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☑ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☑ Maîtriser les finances ☑ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Modification du Programme des immobilisations 2021-2030
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface), pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2021-2030.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat Président (cochez si requis) : ☐ Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur général:		

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 18 02 2021
Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 11 03 2021

Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) a été autorisé en mars 2016 afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'était pas couvert par les autres programmes existants. Une vision sur 16 années et comportant 3 phases a été proposée lors de son autorisation. Le **Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface)** correspond ainsi à la 2e phase.

Le programme d'une durée de 4 ans se déroulera de 2021 à 2024. Le coût complet de cette phase 2 du programme est évalué à 121,3 M$. Le budget tient compte des mesures transitoires requises pour minimiser les impacts sur les opérations et le maintien de l'offre de service actuelle.

Les principaux livrables concernent notamment les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres), les portes de garage et coupe-feu, les systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé (CVAC), l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements de production liés à l'infrastructure, les dalles/pavages intérieurs et extérieurs, la mise aux normes de locaux techniques (chambres à batterie, chambres des huiles et autres), les équipements pétroliers et d'huiles usées, les dispositifs anti-refoulement (DAR), les équipements de levage et de sécurité.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable
DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets
Nom : Yves Jacques

Service : Trésorerie, Portefeuille de projets et invest.
Nom : Louis-Samuel Cloutier

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josie Castronovo
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2021	2022	2023 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme régulier. Nous évaluons qu'environ 96 % des dépenses du règlement d'emprunt seront admissibles. Cette admissibilité devra être confirmée par le MTQ.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : *Linda Lebrun*
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-200 Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Autorisation d'emprunt

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 22 avril 2021

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Le projet vise à :

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Assurer la fiabilité des installations et le maintien des opérations;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, afin de prolonger leur durée de vie et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien d'actif;
- Assurer la pérennité des infrastructures, la conformité aux lois et normes en vigueur;
- Améliorer l'image de la STM.

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 121 300 925 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 120 900 925 $ et d'un montant de 400 000 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	118 525 794 $
Frais financiers	2 375 131 $
Total RE	**120 900 925 $**
Budget spécial d'exploitation	400 000 $
Coût complet du projet	**121 300 925 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2		
Études, plans et devis, équipements et systèmes, infrastructure, composantes mécaniques, gestion et contrôles des coûts, autres services professionnels, frais de bureau, main-d'œuvre interne et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne	13 593 776 $	
Biens et services	83 549 923 $	97 143 699 $
Sous-total avant taxes, contingences, inflation et frais financiers :		**97 143 699 $**
Taxes nettes de ristournes	4 167 052 $	
Contingences de programme / risques	9 825 487 $	
Inflation	7 389 556 $	21 382 095 $
Sous-total avant frais financiers :		**118 525 794 $**
Frais financiers	2 375 131 $	2 375 131 $
Total :		**120 900 925 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Point 51.01

Nomination(s) à la Société de transport de Montréal

Aucun document ne sera livré.

Point 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.03

2021/05/20
17:00

(2)

Dossier # : 1215330006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

Il est recommandé au conseil d'agglomération,
d'approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement de madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 10:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1215330006**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d'audit de la Vérificatrice générale (VG). Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la Vérificatrice général afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général. Le comité d'audit est actuellement composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Parmi les membres élus, madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, est présentement en congé parental et reviendra au comité un peu plus tard cette année. Il est requis au conseil d'agglomération de procéder à ce remplacement temporairement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0156 - 25 mars 2021 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4
CG21 0172 - 25 mars 2021 - Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

CG20 0480 (24 septembre 2020) - Nomination de madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville de Montréal

CG20 0217 (23 avril 2020) - Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

M. François Limoges est nommé dans le but de remplacer temporairement Mme Laurence Lavigne-Lalonde, présentement en congé de parental, à titre de membre du comité d'audit, et ce, à partir du 20 mai 2021.

JUSTIFICATION

L'article 11 de la Charte du comité d'audit prévoit qu'en tout temps, le conseil d'agglomération peut, par résolution, remplacer un membre du comité. De plus, cette nomination temporaire est requise afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et permettre la tenue des réunions du comité d'audit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) prévoit une rémunération additionnelle payable aux membres élu.es qui siègent sur le comité d'audit. En effet, la rémunération prévue est constituée d'un jeton de présence de 750 $/séance, jusqu'à concurrence du montant annuel qui peut être versé à un membre d'une commission permanente du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nomination temporaire est requise afin de permettre la tenue des réunions du comité d'audit et d'en assurer le quorum.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération: 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8722895
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-10

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-326
Télécop. :